HISTOIRE

DII

COMMERCE DU LEVANT

AU MOYEN-ÂGE

PAR

W. HEYD

BIBLIOTHÉCAIRE EN CHEF À LA BIBLIOTHÉQUE ROYALE DE STUTTGART

ÉDITION FRANÇAISE REFONDUE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE PAR L'AUTEUR

PUBLIÉE SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ DE L'ORIENT LATIN

PAR

FURCY RAYNAUD

11



LEIPZIG

OTTO HARRASSOWITZ, LIBRAIRE - ÉDITEUR PARIS, ÉMILE LECHEVALIER, 20 QUAI DES GRANDS AUGUSTINS 1896

Table des matières.

Deuxième période. Le Développement.

H. Développement du commerce du Levant par suite de l'ouverture du

continent asiatique (de la fin du XIIIº siècle à la fin du XIVº)	3-253
B. Ancien courant commercial de l'Orient à la Méditerranée au midi .	3-64
1º Chypre	3-23
2º L'Égypte et la Syrie	23-64
C. Nouveanx marchés et nouvelles voies ouverts par les Tatars	64 - 253
1º Apparition des Tatars (Mongols)	64 - 73
2º La Petite-Arménie, considérée comme vestibule de l'Asie	
centrale	73-92
3º Trébizonde, considérée comme vestibule de l'Asie centrale .	92-107
4º Ia Perse	107 - 140
5º L'Inde	140 - 156
6º Les colonies de la côte septentrionale du Pont	156 - 215
7º L'Asie centrale et la Chine	215-253
Troisième période.	
Décadence.	
Épuisement des nations commerçantes de la Méditerranée, obstruction	
des routes d'Asie, à l'extérieur et à l'intérieur, découverte d'une nouvelle	
route par les Portugais	255552
1º Les Osmanlis, les Grecs et les Francs dans la péninsule des	
Balkans, 1381—1453	257-313
2º Les Osmanlis, 1453—1512	
	313-351
3º L'Asie-Mineure turque	

Page

Table des matières.

8º L'Inde	497—504
9º L'Asie centrale, la Chine et la Perse	504-508
10° Les deux catastrophes finales: l'apparition des Portugais dans	
l'Inde; la conquête de l'Égypte par les Osmanlis	508559
Suppléments.	
supprements.	
Articles d'échange entre l'Orient et l'Occident	555 - 711
1º Hommes (les esclaves)	555-568
2º Produits naturels	563-676
3º Produits fabriqués	677-711
La clientèle du commerce du Levant	712737
Index	730700

и.

Deuxième période.

Développement.

II. Développement du Commerce du Levant par suite de l'ouverture du Continent asiatique.

(De la fin du XIIIe siècle à la fin du XIVe.)

B. Ancien courant commercial de l'Orient à la Méditerranée par le sud.

1º Chypre.

Au cours de la période précédente, la Syrie avait été, sous la domination franque, un des centres commerciaux les plus importants; pendant celle qui nous occupe. l'île de Chupre et la Petite-Arménie, placées comme deux sentinelles aux avant-postes de la Chrétienté,1 vont hériter en commnn de la prospérité commerciale des états fondés par les croisés. Par sa situation sur le continent, la Petite-Arménie jonissait d'un avantage très appréciable, celui de recevoir les marchandises de l'intérieur de l'Asie an débouché même des routes dec aravanes, tandis que, pour gagner Chypre, il fallait faire nne traversée, si petite qu'elle fût, et subir tous les inconvénients d'un transbordement et une augmentation des frais de transport. Mais, d'un autre côté, la position de la Petite-Arménie était trop excentrique, et, de tontes les routes commerciales convergeant vers la Méditerranée, les plus septentrionales venaient seules y aboutir. Chypre, au contraire, formait comme un centre autour duquel toutes ces routes rayonnaient pour ainsi dire. Pour s'en convaincre, il suffit de figurer sur la carte la direction de la traversée, an moven d'un trait tiré entre l'île et chacun des ports de Lajazzo, de Laodicée, de Tripoli, de Beyrout et d'Alexandrie. Un antre inconvénient de la situation de la Petite-Arménie, c'était d'être trop exposée aux ravages des armées des sultans d'Égypte, tandis que Chypre, entourée de tous côtés par la mer, était incomparablement mieux à l'abri de leurs attaques, car la force de

¹ Philippe de Maizières (Mas Latrie, "la frontière puissante et necessaire de *Hist. de Chypre*, II, 387) nomme Chypre la Crestienté catholique".

l'Égypte consistait beaucoup plus dans ses armées de terre que dans ses armées de mer. Enfin, la Cilicie était réputée pour son climat meurtrier. tandis que celui de Chypre était beaucoup plus salubre.

Nons aurons à parler assez longuement, dans le prochain chapitre, des bulles publiées par les papes, immédiatement après la chute d'Acre, pour interdire strietement tout trafic avec les Sarrasins. Ces défenses ecclésiastiques eurent nécessairement leur effet dans le monde des commercants; les uns se crovaient tenus en conscience de s'éloigner des côtes mises en interdit; d'autres redoutaient les peines sévères dont on les menacait; d'autres, enfin, ne tenaient pas à courir le risque d'être saisis par les galères chargées de donner la chasse aux "mauvais chrétiens." Les rois de Chypre tinrent pour leur part la main à l'observation de l'interdit avec un zèle trop grand pour ne pas cacher des vues intéressées. En effet, si le trafie avec l'Égypte et la Syrie pouvait être supprimé, ou seulement hérissé de difficultés, les marchands chrétiens se trouvaient réduits à chercher un autre marché, et Chypre, "le dernier pays chrétien," suivant l'expression de Ludolphe de Sutheim, s'offrait tout naturellement à eux.

Des maisons de commerce franques en grand nombre, autrefois propriétaires de comptoirs prospères à Acre, à Beyrout ou à Tripoli, eurent l'intelligence de comprendre que Chypre allait dorénavant hériter d'une bonne partie du trafic entre l'Orient et l'Occident, et v établirent leur siège.1 Obligés de fuir, les habitants des villes maritimes de la Syrie v avaient provisoirement cherché un asile; la plupart s'v trouvaient si bien qu'ils renoncèrent à retourner dans leur patrie, et l'on vit plus d'un baron franc se consoler de la perte de son château de Syrie en demandant aux Lusignans un nouveau fief ou un emploi de cour.

Les gouvernements des nations commerçantes d'Occident reconnurent bien vite le sureroit d'importance gagné par l'île de Chypre et se hâtèrent, soit d'y créer des colonies ou d'y demander des priviléges pour leurs compatriotes, soit de faire confirmer ou étendre les priviléges obtenus autrefois de ses rois. Acre avait succombé le 18 mai 1291: dès le mois d'octobre de la même année, les marchands catalans obtenaient du roi Henri II de Lusignan un privilége qui leur garantissait un droit fort modéré de 2% à l'importation et à l'exportation, réduit à la moitié pour les marchandises en transit.2 Au cours du même mois, les Pisans obtenaient la même faveur, outre le droit de créer des

¹ Citons comme exemple un certain Pisan, Bartholomæus de Guarnerio, dont nons tronvons le nom dans deux chartes, accompagné de l'épithète "de Accon"; en 1299, il signe un recu à Famagouste: en

^{1320,} son fils était bourgeois de Nicosie: Doc. sulle relax. tosc., p. 110 et s. (nº D et G).

² Capmany, Memor., II, 56 et s.

consulats ctc. sur tous les points de l'île à leur convenance.1 Ce n'était peut-être que la confirmation d'anciens priviléges accordés par Guy de Lusignan; quoi qu'il en soit, une série de chartes privées des années 1293, 1296, 1299, 1300, 1310 et 1320, nous montre les Pisans s'établissant sur différents points de l'île et se livrant activement aux affaires de commerce. Il semble que, dans les premiers temps. Limisso fut leur résidence préférée: ils y possédaient une Maison commune (domus, logia Pisani comunis) et, par conséquent, on peut le dire sans crainte de se tromper, un consulat, 2 tandis que, vers 1300, on ne trouve encore à Famagouste que quelques Pisans isolés et pas de fonctionnaire colonial.3

· Pour la république de Génes, la ruine des états croisés de Syrie coïncidait avec des conionctures défavorables; des difficultés graves étaient pendantes entre elle et le roi Henri II; peu à peu, l'alliance nonée et entretenue pendant la période précédente, au temps des deux Ibelin, était allée se relâchant de plus en plus. En veut-on une preuve? Benedetto Zaccaria, muni par la République des pouvoirs les plus étendus pour la défense de ses intérêts dans le Levant, où il résidait en permanence, avant conclu un traité avec le roi (21 sept. 1288), se vit désayoué par son gouvernement, parce que ce traité semblait imposer à la République des obligations onéreuses. Le roi fit des efforts inutiles pour en obtenir la ratification; quand il reconnut qu'il se heurtait à un refus systématique, il se décida à rompre le traité de son côté (17 mai 1292):4 c'est ce qu'il avait de mieux à faire. Cette brouille dura jusqu'en 1298; enfin, deux ambassadeurs génois, Lanfranco Spinola et Egidio di Quarto, réussirent à mettre les deux parties d'accord sur les termes d'un arrangement par lequel les priviléges consulaires de la République étaient établis avec précision, de manière à écarter les causes de litige.5

Après la chute d'Acre, les Vénitiens s'occupérent très activement du trafic avec Chypre. En 1292, comme on pressentait une guerre avec Gênes, ils se hâtèrent d'expédier sur Chypre et sur la Petite-Arménie un convoi de quinze grandes galères armées en guerre et chargées de marchands et d'articles de commerce.6 Les hostilités éclatèrent effectivement bientôt après et se concentrérent principalement dans ces régions (Bataille navale de Lajazzo, 1294). A ce fléau s'ajoutèrent encore les corsaires génois; ils faisaient de fréquentes apparitions dans les eaux de Chypre,7 ct, comme ils s'en prenaient de préférence aux bâtiments véni-

¹ Doc. sulle relax, tose., p. 108 et s. ¹ Ibid. p. 109-111.

³ Archiv. de l'Or. lat., II, 2, p. 10,

^{30, 38} et s., 52, 74, 86, 103. * Annal. Jan., p. 322; Lib. jur., II,

²⁷⁵ et s.

⁵ Pagano, Delle imprese e del dominio dei Genoresi nella Grecia, p. 24: Canale. Nuova istoria di Genova, III, 230, d'après des documents manuscrits.

⁶ Annal. Jan., p. 353.

¹ Assis, de Jérus., II, 363, 368,

tiens.1 le trafic de Venise avec Chypre eut de nombreuses crises à subir pendant les dernières années du XIIIº siécle. Dans l'île même on fit, en 1301, un tort immense aux Vénitiens, en fixant le prix du sel au double de ce qu'il était l'année précédente.2 Cependant, la République tenait énormément au maintien de ses anciennes relations avec ce rovaume. En 1302, le sénat résolut d'envoyer un ambassadeur au roi Henri II et nous possédons le texte des instructions rédigées pour lui.3 Nous v trouvons les demandes suivantes; en premier lieu, les Vénitiens seront dorénavant exempts d'impôt à l'arrivée, au départ et pendant leur séjour dans le pays; en second lieu, ils pourront obtenir à titre gratuit ou, au besoin, à titre onéreux, des églises et des quartiers avec entrepôt (lobia) et marché (platea) dans les villes de Nicosie. de Limisso et de Famagouste. S'ils sont appelés en justice soit par des compatriotes, soit par des étrangers, ils ne pourront être traduits que devant leurs propres tribunaux; enfin, les biens des Vénitiens décédés ou naufragés seront tenus à la disposition de leurs propriétaires légitimes. En compensation, l'ambassadeur est autorisé par son gouvernement à se porter garant de sa ferme intention d'entretenir des relations de bonne amitié avec le roi et, si cela ne suffisait pas, il ajoutera que les Vénitiens établis dans le royaume sont disposés à contribuer de leur personne à la défense du lieu de leur résidence contre tout ennemi qui viendrait l'attaquer, à condition cependant que ce service ne les empêche pas de faire leurs voyages. Ces propositions ne furent évidemment pas agréées sans difficulté, car, avant d'arriver à une entente, on dut, des deux parts, envoyer plusieurs ambassades successives.4 Le fait est que les termes du traité ne furent définitivement arrêtés qu'en 1306. Henri II était alors victime des intrigues de son frère Amaury, et ce fut celui-ci qui, en sa qualité de régent, donna audience à l'ambassadeur vénitien, Vitale Michiel. Il consentit à la suppression complète des impôts sur le commerce; quant aux églises, aux entrepôts, aux maisons d'administration (domus pro bajulo), 5 aux places ouvertes, 6 demandés par la

On en trouve un exemple dans le document publié par M. de Mas Latrie, dans les Nouvelles preuves de l'hist, de Chupre, Biblioth, de l'École des chartes, XXXIV, 1873, p. 50 et ss.; Romanin, III, 400 et s. a publié la même pièce, mais beaucoup moins complète.

² Mas Latrie, Hist. de Chypre, II, 99

Ibid. Nouvelles preures, l. c., p. 54 et ss.

⁴ Rubriques des Misti, dans l'Archiv. Venet., XVII, 134; XVIII, 815. 5 Voyez le décret du sénat de 1333;

[&]quot;quod scribatur bajulo Cipri quod inquirat si habere poterit terrenum pro faciendo domum pro bajulo ibi et nobis rescribat quantum posset constare dicta domus": Bibl. de l'École des chartes, 1874, p. 99.

^{6 &}quot;Plateam convenientem non clausam" c'est à dire non pas une place fermée, une cour, mais un espace ouvert, on une

République dans les trois villes désignées plus haut, il mit pour condition qu'elle les achèterait, et il permit aux Vénitiens qui voudraient s'v établir d'v construire des maisons, mais point de châteaux-forts. Les paragraphes concernant la juridiction et les biens des Vénitiens décédés ou naufragés recurent l'approbation du régent, à cette exception près qu'il réserva à ses tribunaux le jugement des causes criminelles et admit certaines prétentions du fisc sur l'héritage des morts. Il accepta dans toute leur étendue les offres de service faites au nom de la Répnblique, conformément aux instructions de l'an 1302, et imposa en outre une clause additionnelle: c'est que chaque baile, à son entrée en fonction, jurerait de ne jamais donner à un étranger un certificat de nationalité vénitienne, dans le but de le faire jouir des privilèges réservés à ses compatriotes, et que les importateurs vénitiens, en déclarant leurs marchandises à la douane, affirmeraient sous serment, en présence des agents royaux, qu'il ne s'y trouvait aucun objet appartenant à un sujet non-vénitien.1 Quand le roi Henri II reprit les rênes du gonvernement. Venise soumit ce traité à son approbation et il n'y a pas de raison pour douter qu'elle l'ait obtenue. L'envoyé chargé de présenter le traité à la ratification royale devait, en cas de réussite dans sa mission, rester à Chypre en qualité de baile.2 Ce poste existait d'ailleurs déjà antérieurement.8

Ainsi, il est prouvé que, moins de dix années sprès la chute d'Acre, les quatre plus grandes places de commerce de l'époque, Venies, Génes, Pise, Barcelone avaient achevé de transférer leurs colonies de Syrie dans l'Ille de Chypre, et que celles qui y possédaient auparavant de petits comptoirs les avaient agrandis et multipliés: mais cette démonstration ne suffit pas et il resterait beascoup à faire pour tracer un tablean complet de la vie commerciale à Chypre pendant ces quelques amées. C'est un travail qui ne sera possible qu'après la publication complète des actes notariés génois de Famagouste, entreprise par M. Desimoni: nous n'en connaissons que le commencement, et il y a déjà 220 pièces allant du gé déc. 1999 au 87 août 1300.º On est tout surpris de

estrade où l'on pût tenir les audiences publiques du tribunal on autres sénuces officiele. M. de Mas Larite voit, dans les termes "non clausam", une sorte de protestation contre la contume adoptée en pays musulmans de fermer les quartiers chrétiens pesdant la nuit on aux heures de la prière. Mais cola ne pouvait es faire que dans les localités où les marchands étrangers habitaient ensemble un fondaco; or, on n'ajunais pu faire confusion entre un elates

et un fondaco. Il ne pouvait pas être question de clóture dans une localité où les marchands étrangers étaient libres d'acheter des maisons à leur convenance et en terre chrétienne.

³ Arch. Venet., XVIII, 317. ³ Archiv. de l'Or. lat., II, 2, p. 35,

^{69, 73-75.}

⁴ Actes passés à Famagouste par de-

8

voir là, en pleine activité, dès les premières années de la prospérité de Chypre, une foule bigarrée de marchands, de banquiers, de patrons de navires occidentaux. Les Génois, leur loggia ou curia, leurs fonctionnaires coloniaux y tiennent le premier rang naturellement, mais les Venitiens seve leur baile et leur loggia, les Anonitains avec leurs consuls, les Pisans et les Florentins, les gens de Messine et les agents de la grande maison Scotti, de Plaisance¹, y font également assez bonne figure. La France y est représentée par des gens de Narbonne (avec un consul) et de Montpellier, l'Espagne par des marchands de Barcelone, de Saragosses et de Tarragone. Nous reparierons de la pipart de ces nations en particulier; nous ne nous proposons ici que donner un sperçu de la composition du corps des marchands à Chypre en l'an 1300.

Tandis que la vie commerciale était à peu près entiérement concentrée à Famagouste, 2 la résidence de la cour, de la noblesse et du gouvernement se trouvait dans l'intérieur de l'île, à Nicosie. La situation de Famagouste, sur la côte orientale, lui assurait un énorme avantage sur Limisso, bâtie sur la côte méridionale. Suffisamment voisine de tous les ports de la Syrie, elle avait pour vis-à-vis dans la Petite-Arménie celui de Lajazzo et se trouvait ainsi le centre vers lequel convergeaient tons les produits de l'Orient. Au temps où vivait Piloti (vers 1440), l'époque la plus brillante de Famagouste n'était plus qu'un souvenir, et cependant voici la peinture qu'il en fait: "toutes les caravanes chargées d'épices arrivaient à Bevrout et à Tripoli de Syrie, où les habitants du pays les chargeaient sur leurs bateaux pour les transporter à Famagouste; ces mêmes bateaux y portaient aussi le coton et autres produits de la Syrie. A Famagouste, toutes les nations d'Occident se donnaient rendez-vous et faisaient leurs affaires". Dans sa chronique qui va jusqu'à l'année 1432, le Chypriote Leontios Machairas rapporte également que, du temps de Pierre Ier, on apportait de la Syrie des

vant le notaire génois Lamberto de Sambuceto (lère part), dans les Archiv. de l'Or. lat., II. 2, 1882, p. 1—120.

¹ Boid, p. 55. Par contrat passé, le 21 juillet 180, à Famagouste, entre estre maison et quelques autres de la même ville d'une part, et un armateur génois d'autre part, ce dernier s'oblige à aller charger à Lajazzo et à Famagouste des marchandises appartenant aux dites maisons et à les transporter directement à Marseille on à Aigues-Mortes. Les articles désignés sont le coton, le sucre, le bois de Brésil, la cannelle, l'ivoire, le bois de Brésil, la cannelle, l'ivoire,

le gingembre, l'encens, l'indigo, la laine; Doneaud, Il commercio e la navigazione dei Genoresi nel medio evo, p. 137—143.

2 "Ibidem totius maris et regni sunt portus": Ludoiph., p. 32. "Famagosta è quella terra dell' isola, ove più ripara uo i mercatanti a comperare e vendere le mercatanzie ed è alla marina ed à buono porto di mare": Pegol., p. 64.

⁸ Reiffenberg, Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, IV, 366.

marchandises à Famagouste et que les Vénitiens, les Pisans, les Génois, les Florentins, les Catalans venaient les chercher là parce que le pape leur avait interdit d'aller plus loin, de sorte que c'était tout bénéfice "pour les pauvres Chypriotes." Pegolotti, qui séjourna dans l'île de Chypre, une première fois de 1324 à 1327 et une deuxième fois en 1335, en qualité d'agent de la maison Bardi, nous donne une longue liste des articles qu'on trouvait sur le marché: il n'y manque aucun des produits précieux de l'Orient recherchés des Europèens pendant le Moyen-Age. Vers la même èpoque, le voyageur allemand Ludolphe de Sutheim trouvait à Famagouste des épices en telle quantité qu'il affirme qu'elles v sont aussi communes que le pain en Allemagne et qu'il y a dans les caves d'un certain marchand de denrées coloniales (in alicujus apotheca) plus de bois d'aloës qu'on n'en pourrait charger sur cinq voitures. De ce qu'il a vu en fait de pierres précieuses, de brocarts d'or et d'autres objets de prix du même ordre, il préfère ne pas parler, car ses compatriotes ne voudraient pas le croire. Suivant lui, les marchands de cette ville sont colossalement riches, plus riches que ceux de n'importe quelle autre ville, mais aussi le luxe et le libertinage v sont en proportion de la fortune. Il v a là un immense concours de marchands et de pèlerins de tous pays: à Famagouste, et dans l'île de Chypre en général, on peut toujours apprendre tout ce oui passe sous le soleil.8

Ce qui attirait cette foule de marchands à Chypre et en particulier à Famagouste, ce n'étaient pas seulement les objets précieux tirés du fond de l'Asie, mais aussi les produits de l'Île elle-même. Parmi ces derniers, il faut mettre en première ligne le sucre et le sel. La canne à sucre était très abondante dans les environs de Limisso et de Baffo, et la fabrication du sucre se faisait, en général, au milieu des plantations mêmes. Parmi les grands propriétaires fonciers, planteurs et raffineurs de sucre, on ette comme des plus importants la famille Cornaro. Le rol dans ses domaines, les chevaliers de S. Jean dans leur grande terre de Colossi faisaient aussi du sucre dont la plus grande quantité était achetée par des Vénitiens et se répandait de Venise dans tout l'Occident. Le sel se produissit sur les bords de deux lacs situés près de Limisso et de Larmaca (Salines); l'etau de la mer y pénêtre et le sel s'y dépose par suite de

¹ Chronique de Chypre, texte grec, éd. Miller et Sathas (Paris 1882), p. 48 et s.

⁷ Pratica della mercatura, p. 64 et ss.

^{*} Ludolph., p. 32-34.

⁴ Pour plus de détails v. l'art, Sucre, dans le chapitre relatif aux articles de commerce.

⁸ On en trouve des descriptions dans les récits des voyageurs Steph. v. Gumppenberg, p. 244 et a., Ghistele, p. 250 et s., Georg. Gemulennis, p. 614, Pietro Casola, p. 86, 87, Hans Stockar (Schaffh. 1839), p. 32 - 34. Rebricht et Meismer, Deutsche Pilgerfabrien, p. 395, 389 et s.;

l'évaporation qui se fait pendant les chaleurs de l'été. An Moven-Age, ces salines naturelles1 étaient plus grandes que de nos jours; le roi avait le monopole de l'exploitation et de la vente de leur produit.2 Il paraît que c'étaient encore les Vénitiens qui en achetaient les plus grandes quantités:3 le fait est que, de tout temps, le sel a été un des principaux articles de lenr commerce.4 En parlant des produits naturels de Chypre, il n'est pas permis d'oublier son excellent vin,5 ni le coton dont la qualité tient le milien entre celui de Svrie et celui de l'Italie méridionale, de la Sicile et de Malte, ni l'indigo, très inférieur, il est vrai, à celui de Bagdad, ni le ladanum, ni la coloquinte,6 ni enfin la caroube.7 Si des produits naturels nous passons aux produits fabriqués, nous rencontrons en majorité des tissus dont les noms arabes 8 indiquent que le prototype en est venn du continent asiatique. A Famagouste et à Nicosie.9 on fabrignait avec diverses matières ces célèbres camelots de Chypre,10 si recherchés en Égypte, en Syrie,11 en Asie-Mineure12 et qui se vendaient aussi fort bien en Occident.18 En 1398, Lonis II, duc de Bourbon, chargea nn agent qu'il envoyait à Chypre de lui acheter de fins camelots rouges et blancs; dans maint livre de commerce, dans maint inventaire rédigés en Occident, on tronve la mention d'un certain nombre de pièces de camelot, et très fréquemment, à côté de cette mention,

Conrady, Vier rheinische Pilgerfahrten, p. 245.

¹ MM. Unger et Kotschy, Die Insel Cypern, p. 8 et ss. donnent une très intéressante explication de ce phénomène naturel.

- Mas-Latrie, II, 100; III, 237, not. 1, 55 et sa, 560 et sa; Pegol., p. 67. Casola prétend que tous les vaiseaux qui passaient en vue de Larnaca pouvaient s'approvisionner de sel gratuitement: les passages des auteurs cités au commencement de cette note prouvent le contraire.
- ³ Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium, I, 142; Mas-Latrie, II. 100.
 - 4 Marin, V, 42-59.
- ⁶ Pegol, p. 67. Au Moyen-Age, le vin de Chypre était regardé comme le roi des vins et il se burait à la table des princes: v. preuves dans Schultz, Höjisches Leben, I, 298 et as. Tous les pleirins qui ont touché à Chypre chantent les louanges de ce vin: v. p. ex. Ladolph. de Sutheim, p. 34; Höldensele, p. 241; Wilbr.

v. Oldenb., p. 180; Innominatus III, dans
 Tobler, après Théodoricus, p. 129, 130.
 Pegol., p. 64; Pasi, p. 141b—142a;

Mas-Latrie, III, 535.

Pegol., p. 67; Pasi, l. c.; Casola,

- p. 49, 88; Mas-Latrie, II, 499; III, 300 et s.

 ⁸ Rappelons seulement les noms "camucca di seta, maramanti, nacchi, bucherami." qui se tronvent dans le chapitre
- de Pegolotti sur Chypre, p. 65.
 ⁹ Mas-Latrie, Hist. de Chypre, III, 244, 497, 535, 775, 777; Gumppenberg, dans
- le Reyssbuch, p. 244, a. ¹⁰ Ghistele, p. 254; Assis. de Jérusalem, II. 361, 365.
- Pour Alexandrie et le Caire, Beyrout et Damas, voy. Piloti, p. 858, 876.
- ¹² Pegol., p. 42; Bertrandon de la Broquière, dans Francisque Michel, Recherches sur les étoffes de soie. II. 44.
- "Mas-Latrie, II, 448, 451; Bibl. de l'École des chartes, série VI, vol. I, p. 348, etc.; Pasi, p. 88b, 142a; Chiarini, p. LXXIX a.

l'indication de l'île de Chypre comme lieu d'origine. La fabrication des fils d'or et des étoffes de soie mélangées, brodées et soutachées de fils d'or était tellement acclimatée à Chypre qu'on désignait les fils d'or sous le nom générique d'or de Cupre1 et les soieries sous celui de drap d'or de Cypre.2 Déjà, en l'an 1300, l'église St. Pierre de Rome possédait des ornements "de opere Cyprensi".8 Nous réservons pour un chapitre spécial d'autres tissus de soie, de coton ou de lin répandus sur le marché de Chypre. L'Occident n'avait à offrir en échange de ces étoffes de luxe que ses draps de Flandre, de France, de Lombardie etc., et on voit effectivement, d'après les livres des marchands occidentaux, que c'était le principal article d'importation de cette provenance;4 les fabriques de soie fondées en Italie sur le modèle de celles de Chypre faisaient, il est vrai, de rapides progrès, mais leurs produits n'étaient destinés qu'à l'Occident. Cependant, Chypre recevait encore des vins de Grèce et d'Italie, des articles de mercerie de Milan et de la quincaillerie.5

Il y avait à Famagouste de vastes dépôts tenus par des maisons de commerce orientales.6 Les transactions se faisaient par l'intermédiaire de courtiers; pour qu'un marché fût tenu pour ferme, il ne suffisait pas que l'acheteur eût donné des arrhes; il fallait encore qu'il fût inscrit sur les registres tenus par les commis des douanes. Il n'y avait point d'impôt sur les ventes et les achats. Le droit de donane ordinaire à l'entrée et à la sortie était de 4%: c'était le taux pour tous les marchands des nations non privilégiées. Mais, pendant la première moitié du XIVe siècle, deux nations commerçantes, Venise et Gênes, jouissaient déjà de l'exemption complète; les Pisans, les Anconitains, les Provençaux, les Narbonnais et les Catalans avaient obtenu une réduction de moitié: les deux grandes compagnies florentines des Bardi et des Peruzzi jouissaient de la même faveur,7 et, sur les instances de l'agent des Bardi,

Francisque Michel, L. c., I, 255, 307;

² Ibid. I, 306 et ss.; II, 174, 189, note 2, 458.

⁸ Archiv. della soc. rom. di storia patria, VI (1883), p. 11 et s.

⁴ Voyez en l'énumération dans Pegojotti, p. 66, 74; Chiarini, p. LXXIX a; Pasi, p. 142a et les connaissements de vaisseaux génois des années 1391 et 1394, dans Mas-Latrie, III, 774 et ss.

⁵ Pegol., p. 67; Chiarini, l. c.; Pasi, l. c. " Les frères Lachas (Lachanopoulos),

nestoriens, p. ex., faisaient dans ce commerce de commission d'énormes bénéfices:

les jours de fête, ils exposaient des quantités de bois d'aloës, de rubis, de perles, de pièces d'or, dont leurs magasins regorgeaient: Machairas, l. c., p. 48-50. 7 Ces compagnies restent tant soit peu

en dehors de notre étude, parcequ'en fait de commerce elles s'occupaient surtout d'affaires de banque. Cependant, il est à propos de rappeler ici que l'on connaît les noms d'agents de ces maisons en Chypre, autres que Pegolotti: v. le document publ. dans les Archiv. de l'Or. lat., II, 2, p. 60 et les extraits des livres des Peruzzi, dans Peruzzi, Storia del commercio e dei banchieri di Firenze, p. 251, 276,

Balducci Perolotti, elle fut étendue à tous les Florentins (1324).1 Jusque-là, ces derniers n'avaient échappé au paiement des droits entiers qu'en se faisant passer en fraude pour Pisans, mais les Pisans leur faisaient payer très cher leur complicité. A partir du jour où la réduction leur fut accordée, il suffisait à tout marchand de présenter à la donane un certificat de nationalité florentine, signé de l'agent de la maison Bardi à Famagouste, pour obtenir des préposés de la douane la taxe de 2%. Sauf cette exception, les règles générales appliquées aux nations non exemptes de droits étaient les suivantes: les marchandises mises à terre et restées pour compte au marchand pouvaient être remportées sans payer de droit à la sortie; les marchandises simplement transbordées dans le port de Famagouste et qui, par conséquent, repartaient pour une autre destination sans avoir été mises à terre, pavaient un droit de transit de 1 %.2 Enfin, il existait nn droit de pavillon, spécial à l'île de Chypre et dénommé la Missa. C'était un impôt destiné à indemniser le roi de Chypre des frais auxquels il était obligé pour purger les mers environnantes des corsaires qui les infestaient : cet impôt, proportionnel au chargement, était levé sur les navires venant de l'Asie-Mineure turque, de Rhodes, d'Arménie, de Syrie ou d'Égypte. En réalité il était personnel au capitaine du navire, mais celui-ci ajoutait cette dépense au fret, de sorte que finalement c'était encore le marchand qui le supportait. Les Vénitiens et les Génois en étaient exempts comme des autres.

Pegolotti, à qui nous avons emprunté les renseignements qui précèdent, 3 mérite une confiance absolue, car, en sa qualité d'agent d'une grande maison de commerce, il était on ne peut mieux placé pour connaître à fond toutes les questions de détail intéressant le commerce de Chypre. Parmi les pays et les villes en relations d'affaires avec l'île, à côté de Pise, puissance déjà sur son déclin, il mentionne une nouvelle venue, brillante d'énergie juvénile, Florence. On possède une lettre écrite par le gouvernement florentin après la mort de Hugues IV

321 (aux années 1335, 1339, 1345). Ces compagnies faisaient les paiements pour les marchands de Chypre en Europe et réciproquement (Mas Latrie, II, 147, 149, 164: Bibl. de l'École des chartes, 1874, p. 59). Beaucoup de nouvelles du Levant étaient trausmises en Europe par leur intermédiaire (Rayn. a. a. 1323, nº 9). Outre les Bardi et les Peruzzi, les Acciaiuoli, autre maison de banque florentine, avaient aussi un comptoir à Famagouste; ce fait ressort d'une liste de leurs succursales dressée eu

1340: v. Buchon, Nouvelles recherches historiques sur la principauté de Morée, I (Paris 1845), p. 46, note.

' Ce privilège ne fut accordé cette fois que pour deux ans, puis de nouveau, en 1325, pour un an, en 1326 pour cinq ans, et enfin, en 1827, à perpétuité.

2 Cette règle se trouve déjà dans le privilége accordé en faveur de Pise, en 1291; v. Doc. sulle relax. tosc., p. 108.

4 Pegol., p. 70-72.

de Lusignan, sous le règne duquel se place le séjour de Pegolotti à Chypre, et adressée à son successeur, Pierre le (1869): il parle avec éloges de la bienveillance témoignée par le feu roi à ses concitoyens et recommande à celle du roi actuel un marchand qui se rende ne Chypre pour obtenir le remboursement de certaines dettes (1865). Parmi les nations privilégiées, on nomme encore les Anconitains. Leurs navires faisaient fréquemment le voyage de Chypre, et d'autres villes d'Italie profitaient, paraît-il, de ces occasions, pour y expédier ou en faire venir des marchandises.

Le commerce français était représenté par des marchands de différentes villes, mais surtout de Narbonne et de Montpellier: 3 ils importaient des draps, des toiles de lin etc. et remportaient du gingembre. du poivre, du sucre. En 1334, un vaisseau qui revenait de Famagouste à Aigues-Mortes, ayant à bord des marchands français et 107 sacs de poivre, tomba entre les mains de corsaires catalans dont la mer était infestée à cette époque:4 en 1350, un autre bâtiment, affrêté par un marchand de Narbonne et rapportant de Famagouste en France un chargement de poivre, de gingembre et d'indigo de Bagdad, fut pillé par des corsaites siciliens.5 On connaît par des lettres de change ou de recommandation, conservées jusqu'à nos jours, les noms de divers marchands du midi de la France qui s'étaient établis à Chypre: dans le nombre, nous nous bornerons à citer la grande maison Seraller, de Narbonne.6 La colonie des marchands de Montpellier est la seule dont on connaisse en détail les priviléges et l'organisation. Le privilége accordé en sa faveur par le roi Hugues IV (1324-1359) a disparu, mais on peut, heureusement, en restituer le contenu d'après une remontrance adressée par les consuls de Montpellier à Pierre Ier, son successeur. Les

Doe. sulle relaz. tose., p. 118, 123. Dans les actes notariés de Famagouste cités plus haut, on trouve déjà un grand nombre de noms florentins, p. 8, 24, 37, 55, 56, 60, 65, 82 et s., 84 et s., 86 et s., 89, 108.

Pegol, p. 154 et a. indique les prir. de traport par navirs ancondains non armés, d'Ancôue à Chypre et réciproquement: ce détail nous procure toate une ment: ce détail nous procure toate une liste des articles d'importation et d'ex-conjuntation. Dans les actes notariés dont il est question dans la note précédente, de non trouve des noms d'Ancondains p. 34 et a., 46, 65, 66, 77, 90 et s., 97, 108 et s., 97, 108 et s., 97, 108 et s., 98, 108 et s., 98

On trouve des noms de bourgeois de ces deux villes dans les actes notariés de Famagouste, l. c., p. 33, 44, 63, 92, 94 —96, 105 et ss.

^{—96, 105} et ss.

4 Mas Latrie, III, 728 et s.

Ordonnances des Rois de France, IV, 425.

^a Mas Latrie, Documents sur le commente maritime du mici de la France, dans la Biblioth. de l'École des chartes, série II, vol. III, p. 207; Germain, Hist. de la commune de Montpellier, II, 541 et ss.; Mas Latrie, Nouv. preuves de l'histoire de Chypre, 1. c., p. 86.

clauses concernant les droits de douane à percevoir sur les marchandises à l'entrée en Chypre ou à la sortie, ainsi que sur les marchandises non vendues ou réexpédiées sans avoir été déchargées, concordent si exactement avec les indications de Pegolotti, qu'on ne pent v voir que la reproduction des règles adoptées depuis longtemps sur la matière. En ce qui concerne les consuls. l'usage de la commune de Montpellier était d'en adjoindre à ses galères de commerce, afin que les passagers fussent constamment placés sous leur juridiction à l'aller comme au retour. A l'arrivée à destination, ces consuls faisaient fonctions d'administrateurs et de magistrats pendant toute la durée du séjour, tant pour leurs compagnons de ronte que pour ceux de leurs concitoyens qui se trouvaient dans le pays; au départ, ils désignaient un, deux on plusieurs membres de la colonie pour remplir leurs fonctions à titre de sunpléants jusqu'à l'arrivée d'nn antre consul. Le roi Hugues autorisa la commune de Montpellier à adopter, ou, pour micux dire, à conserver ce système en Chypre, et accorda à ces consuls la juridiction civile ct criminclle sur leurs compatriotes; ils exerçaient leurs fonctions dans leur loggia, à Famagouste et dans quelques autres villes du pays, et disposaient, pour l'exécution de leurs sentences, de deux à quatre bastonniers ou sergang.1 Des lettres de recommandation nous font connaître les noms de quelques-nns des consuls envoyés en Chypre par la commune de Montpellier an cours des années 1345, 1354, 1356 et 1381;2 nous ne risquons guère de nous tromper en supposant que le titre de regentes mercatorum Montispessulani,3 donné par une charte chypriote de 1352 à Arnoldus Raynaudi et à Raymundus Solacii, désigne deux de ces suppléants que les consuls nommaient à leur départ; une autre charte de 1358 nous apprend, en effet, que le dernier était un bourgeois de Montpellier, marchand de denrées coloniales en Chypre.4 Entre les marchands de Montpellier et les agents chypriotes, les choses n'allaient pas sans quelones difficultés de temps à autre. Ainsi, sous le règne de Hugues IV, les marchands avaient déjà eu à réclamer contre la manière dont se faisait le pesage;5 sous le règne de Pierre I (1359-1369), ils se plaignaient de ce que, en violation des droits à eux concédés par écrit, on leur réclamait donbles droits de douane. Pendant son premier voyage en Occident, Pierre Ier fit un séjour à Montpellier (du 29 mars an 31 mai 1363):6 les consuls de la ville profitèrent de l'occasion pour lui faire des remontrances à ce sujet;7 Pierre écrivit sur le champ à son frère Jean

¹ Germain, Hist. de la commune de Montpellier, II, 506 et ss. ² Mas Latrie, Hist. de Chypre, II, 208

et ss., 268, note; Germain, l. c., 542 et s.

Germain, l. c., p. 541.

⁴ Biblioth, de l'École des chartes, série II. vol. III, p. 207.

⁵ Germain, l. c., p. 542.

⁶ Mas Latrie, Hist. de Chypre, II, 240, Cest alors assurément que fut re-

de Lusignan, chargé de l'intérim du gouvernement en son absence, d'avoir à faire cesser cet abus. De retour à Nicosie, il donna aux gens de Montpellier un nouveau diplôme par lequel il confirmait leurs priviléges tant pour les questions de douane que pour la juridiction.

Nous savous déjà que les Catalans s' jouissaient des mêmes conditions que les marchands de Montpellier pour la douane et pour le consulat. Leurs priviléges dataient de 1291: Ils n'en requrent pas d'autres depuis; mais on possède des saufs-conduits et des lettres de recommandation remis par les autorités de Barcelone à certains marchands ou marins, et des décrets portant nomination de consuls envoyés à Famagouste pour y veiller aux interêts des Catalans en Chypre et dans la Petita-Arménie," ces pièces démontrent que le trafic entre Barcelone et le royaume de Chypre suivit son cours sans interruption et sans difficultés. Les marchands catalans ne s'arréatient d'alleurs pas toujours à Pamagouste; ils se risquaient fréquemment jusqu'à Damas: on en a déjà un exemple pour l'année 1338."

Si des nations moins favorisées, nous revenons à celles qui jouissaient de l'exemption entière des droits, aux deux grandes Républiques commerçantes, nous avons tout d'abord à constater, entre la République génoise et les rois de Chypre, une série de conflits qui donneraient presque lieu de croire que Génes eut, de très bonne heure, la pensée de former en Chyrope, par la force des armes, un établissement à elle. En

mise au roi la pièce que nous lisons dans Germain, l.c., p. 506 et sa; M. de Mas Latrie, Hist. de Chupere, II, 268 et ss. la donne aussi, mais sous une date fausse, 14 juin 1365, tandis qu'elle doit se placer au mois d'avril 1363; cela ressort de la lettre royale dont il sera parlé à la note ci-dessous.

ale dont il sera parlé à la note ci-dessous.

Lettre écrite d'Avignon le 21 avril,
dans Germain, L. c., p. 544.

Dom Vaissette avait indique ce diplôme en lui attribuant la date du 14 juin 1365; MM. de Mas Latrie et Germain avaient long temps fait des rec'herches inutiles: enfin, le deraier l'a retrouvé et publié dans son Histoire du commerce de Mouplelier, II, 261: il est date du 14 jaurier 1365. Cependant, l'enactitude de cette date paraît douteuse, car Pierre ne reutra pas à Chypre avant le mois d'ectobre (Mas Latrie, l. c., II, 241). Il faudrait peut-être lire 1866 ou 1867.

On trouve des noms de ce pays dans

les actes notariés de Famagouste, l. c., n. 60, 82, 89, 94, 97, 101, 111, 114,

⁴ Quand Jayme II d'Aragon s'occupa d'organiser une croisade, il envoya Pedro Desportes en ambassade auprès de Gaïkhatou, khan des Tatars de Perse, et aux rois de Chypre et de Petite-Arménie, pour demander leur alliance (1293); par la même occasion, il fit demander au roi de Chypre la concession d'un fondaco ou d'un quartier (rua) en faveur des marchands catalans, un allégement des droits de douane, et la suppression des droits percus sur les marchandises restées pour compte et réexpédiées (Navarrete, l. c., p. 177). On ignore la réponse de Henri II; il en est de même pour les conditions accordées par lui aux ambassadeurs aragonais en 1316 (Capm. II, 81).

Mas Latrie, Hist. de Chypre, III, 734 et s.; Capmany, II, 111.

⁶ Capmany, II, app., p. 66.

⁷ Mas Latrie, III, 734.

14

effet, à la suite d'actes de piraterie commis par des Génois sur les côtes de l'île, les dissidences d'antrefois se reproduisirent avec une telle acnité que le roi ordonna (1305) aux marchands de cette nationalité de s'éloigner de la côte et de transporter leur résidence à Nicosie, menacant de supprimer tous lenrs priviléges si l'on ne mettait pas fin à ces attaques.1 Salvaigo Pessagno, envoyé en mission par la République auprès du roi en 1306, vit toutes ses demandes rejetées et commanda à ses compatriotes de quitter l'île, disant bien haut qu'il n'y avait plus qu'à la traiter en pays ennemi et à lui faire la guerre: le roi défendit de laisser sortir un seul Génois de son royaume, mit leurs biens sous sequestre et interdit à ses sujets d'acheter ou de prendre en garde des objets à eux appartenant. An moment où la gnerre semblait inévitable, le roi Henri fut renversé par son frère Amaury.2 Cependant la paix ne fut pas de longue durée. De nonvelles difficultés surgirent à propos d'nn rixe entre Génois et bourgeois de Famagouste, où le sang avait coulé. La République réclama nne satisfaction; mais Amaury, sous la régence duquel (1306-1310) les faits s'étaient passés, et Henri II, lorsqu'il reprit possession de son trône, la refusèrent l'un comme l'autre, par le motif que la provocation était venue du côté des Génois. Gênes, se prétendant offensée de ce procédé, ordonna à ses sujets de quitter l'île et déclara chacun autorisé à traiter les Chypriotes en ennemis et à leur faire impunément tout le mal possible: le résultat de cette proclamation fut la prise et le pillage de Baffo (Paphos) par un parti de Génois. A plusieurs reprises, Gênes fit de grands préparatifs pour lancer des expéditions sur Chypre, mais elles furent arrêtées avant de partir, tantôt par les démarches du pape, qui ne se lassait pas d'offrir sa médiation, s tantôt par les dissensions intestines de la République elle-même. Enfin, le roi de Chypre Henri II mourut; il eut pour successeur, Hugues IV, et la paix put se faire en 1329:4 le négociateur génois était Niccolino Fieschi dei Cardinali qui déjà avait rempli une mission à la cour de Nicosie, en 1320, avec Pietro Grillo.5 Les négociations portèrent surtont sur des questions d'indemnités; cependant, le traité restituant aux Génois toutes les propriétés et tous les droits dont ils avaient la jouissance en 1223 et les confirmant à nonvean. l'on passa l'éponge sur toutes les difficultés soulevées par l'interprétation de l'ancien traité.6 Cela n'empêcha pas la République

¹ Assis. de Jérus., II, 363-368.

^{*} Amadi, dans Mas Latrie, III, 681 et s.

⁸ Raynald, a. a. 1313 no 10, 1317 no 35, 1319 no 10, 1320 no 47, 1323 no 13, 1328 no 86.

M. Pagano (p. 28) prétend avoir vu un traité de paix de 1826; il n'en existe pas: v. Canale. Nuora istoria di Genora. III.

^{231,} note 2; le projet de traité publié par M. de Mas Latrie, dans les Archiv. de l'Or. lat., II, 2, p. 173 et a. est bien de ces

années là, mais il n'a aucune importance. 8 Raynald, a. a. 1320 nº 47.

⁶ Lib. jur., II, 483 et ss.; Mas Latrie, II, 150 et ss.

d'importuner le roi de réclamations pour des faits de date plus ou moins récente, même après qu'il eut pavé des sommes considérables, sans mettre, de son côté, plus de zéle à la répression des actes de piraterie que ses sujets commettaient chaque jour aux dépens des Chypriotes. Un nouveau traité, conclu en 1338 par Sorleone Spinola, ambassadeur de Gênes,1 n'amena pas de changement sensible dans la situation. Une autre fois, ce fut le roi qui envoya des ambassadeurs à Gènes; on leur v fit d'abord assez bon accueil, mais, au bout de quelque temps, comme les négociations traînaient en longueur, on les congédia d'une façon grossière. Comme Gênes préparait des armements contre Chypre, le pape Clément VI offrit encore sa médiation et réussit, avec une peine infinie, à faire arrêter les préliminaires de paix (1344). Les négociations se poursuivirent devant le Saint-Siège: les Génois insistaient particulièrement sur trois points qu'ils déclaraient indispensables: d'abord, le droit pour les Génois d'avoir des prisons à eux sur le territoire de Chypre; 2 puis, la liberté d'entrer à toute heure dans les ports de l'île, sans être soumis à l'obligation de demander l'autorisation des agents royaux; enfin, la liberté de faire cuire du pain dans le four de la colonie génoise, pour les Génois étrangers à la colonie. Les négociateurs chypriotes n'acceptèrent ces exigences qu'à contre-cœur et seulement pour une durée provisoire de trois années; encore, ne cédérent-ils que sur les instances du pape qui les pressait d'en finir et parceque la partie adverse se montrait coulante sur d'autres points (tels qu'un impôt à mettre sur les contrats de vente entre Génois et étrangers), enfin, parce qu'elle consentait à ce que les sujets génois à la solde du roi ou placés à son égard dans des conditions de vasselage, fussent soumis à sa juridiction directe: c'est ce que demandait le roi. 3 Nous ignorons si la paix finit par se faire sur ces bases; la chose est douteuse: il n'existe plus d'autres documents du temps de Hugues IV auxquels on puisse avoir recours pour faire la lumière sur les relations de ce prince avec la République génoise.

Au cours d'un long voyage à travers l'Europe, Pierre Ier, son successeur, fit à Gênes un séjour de plusieurs semaines (depuis la fin du mois de janvier jusqu'au milieu du mois de mars 1363): le doge

Mas Latrie, II, 166 et ss.

³ Ils soutenaient à tort que des traités précédents assuraient à leur nation le droit d'avoir des prisons à elle; c'était une faveur que les rois de Chypre n'accordaient pas volontiers; ils invitaient les fonctionnaires coloniaux pissans et vénitiens, dans le cas où l'un de leurs compatriotes était condanne à la prison par

leurs tribunaux, à lui faire subir sa peine dans une des prisons du pays; elles étaient toujours à leur disposition: Doc. sulle relaz. tosc., p. 108; Mas-Latrie, II, 106.

² M. de Mas Latrie a publié cette convention préliminaire dans la Biblioth. de l'École des chartes, 1873, p. 65 et ss.

⁴ Mas Latrie, II, 240.

saisit cette occasion pour demander la confirmation du privilége fondamental de 1232 (5 mars).1 Mais, pendant que Pierre poursuivait son voyage, il surgit à Chypre un différend qui faillit rompre de nouveau la paix (1363-1364). L'amiral chypriote Jean de Sour avait fait couper l'oreille droite à deux matelots déserteurs: il se trouva que ces deux matelots étaient Génois. Ce fait donna lieu à des rixes sanglantes entre marins génois et chypriotes. Pour venger ceux de sa nation, le podestat génois. Gugl. Ermirio, fit saisir un marin pisan qui servait dans la flotte royale et s'était trouvé mêlé à la bagarre 2 et lui fit couper la langue. Informé de cette exécution, l'amiral Jean de Sour se rendit à la loggia des Génois en compagnie de Jean de Soissons, bailli royal de Famagouste, pour reprocher au podestat sa barbare sentence. Sur ces entrefaits, les Génois s'étaient assemblés autour de leur chef: l'amiral, s'échauffant, leur ordonna de se retirer et de mettre bas les armes sous peine de mort. Furieux, Ermirio, ordonna, par une proclamation, à tous les Génois, de quitter l'île au mois d'octobre, et lui-même prit les devants pour aller porter plainte à Gênes. Malgré cette attitude comminatoire, le lieutenant du roi déclara que tout Génois qui voudrait rester pouvait le faire sans s'exposer à aucun risque.3 Rien ne pouvait être plus désagréable au roi qu'un pareil incident, surtout en ce moment, où Venise avait encore à s'occuper d'étouffer une insurrection à Candie, de sorte qu'il redoutait de se voir ses projets de croisade indéfiniment ajournés. A Gènes, on prit l'affaire très à cœur; on voulait absolument la guerre et on fit un accueil plus que froid aux personnages que Pierre envoya pour arranger pacifiquement les choses: c'étajent Petrus Thomæ, patriarche de Constantinople et Pietro di Bagnolo, originaire de Reggio, médecin particulier du roi.4 Cependant, avant de partir de Venise pour entreprendre la croisade. Pierre ent la satisfaction de savoir la paix rétablie: cet heureux résultat avait été obtenu d'abord par l'éloquence entraînante de Petrus Thomæ, puis par l'intervention diplomatique de Venise 5 et les instances pressantes du pape Urbain V. Les Génois mirent, à leur consentement une condition à l'exécution de laquelle, cependant, ils ne paraissent pas avoir tenu par la suite. l'exil du bailli de Famagouste. Jean de Soissons, et de l'amiral Jean de Sour, accusés par eux d'être les instigateurs des mauvais traitements subis par leurs compatriotes en

¹ Lib. ner., II. 720 et ss.: Mas-Latrie. II, 248 et s.

On trouve aussi des Pisans nommés à propos des rixes qui eurent lieu en 1331, à Famagouste, entre Génois et Chypriotes: Contin. de Jacq. de Voragine, Atti della Soc. Lia., X. 510.

⁹ A la p. 75 de la nouvelle édition de Machairas, il y a précisément un passage qui fait une lumière plus vive sur ces faits.

⁴ Acta SS., 29 Janv. II, 1012. Mas Latrie III. 747 et ss.

Chypre. Le traité détermine avec précision les catégories d'individus avant droit aux franchises, exemptions et immunités concédées aux Génois en général: elles comprendront non-seulement tous les habitants des deux Rivières depuis Monaco d'une part jusqu'à l'extrémité méridionale du golfe de la Spezzia de l'autre, mais encore tous les individus, quelque soit le lieu de leur domicile, vivant sous la dépendance des autorités génoises ou supportant les charges imposées aux citovens de la République, plus tous les descendants légitimes ou illégitimes des dits individus et tous leurs serviteurs, esclaves et affranchis, en tant que ces derniers se trouveront encore d'nne manière quelconque au service de leurs anciens maîtres; les cas douteux seront laissés à la décision du podestat et de ses conseillers. Si, dans une circonstance donnée, le roi ou ses agents n'acceptaient pas leur sentence, ils pourront avoir recours au doge de Gênes, à son conseil et aux syndies de la Commune qui feront une enquête impartiale. Les citoyens génois qui achèteraient un bien dont le propriété les rendrait vassaux du roi de Chypre, resteront néanmoins justiciables du podestat génois, le roi demeurant toujours libre de leur retirer soit la propriété, soit la jouissance entière ou partielle de la terre féodale. En cas de délits commis par des citovens génois à la solde du roi, soit comme marins, soit à tout autre titre, les autorités chypriotes pourront les mettre en arrestation, mais devront remettre le coupable au podestat pour le jugement et son exécution. En cas de nouveaux conflits, le roi ou ses agents ne pourront, sous aucun prétexte, saisir la personne, les marchandises ou les navires des citovens génois. Le roi autorise les Génois à avoir des prisons à eux pour les criminels de leur nation; il lève la consigne, si génante pour les marins, obligeant tone capitaine de navire, avant d'entrer dans un port quelconque, de demander l'antorisation des agents de ce port; cette règle n'est maintenue que pour le cas où il se présenterait à la fois trois galères autres que des galères de commerce. Les agents royaux conservent d'aillenrs le droit de vérifier la personnalité des passagers à leur arrivée; ils devront également être prévenus à l'avance du départ des navires génois, afin qu'ils aient le temps de s'assurer que tous les individus embarqués sont dispensés de l'obligation de se munir d'un permis de départ spécial du roi.1

Ainsi, à la fin de la période que nous étudions, les Génois avaient largement atteint le but de leurs désirs. Deux fois, au mois d'octobre 1364, puis au mois de février 1365,² ils avaient failli émigrer en masse;

³ V. l'instrument de paix du 18 avril 1365, dans le *Lib. jur.*, II, |132 et ss.; Mas Latrie, II, 254 et ss. Machairas en

indique les principaux points dans sa chronique, op. cit., p. 80—83.

heureusement pour eux, ils avaient pu, chaque fois, éviter d'en venir à cette extrémité. Le nouveau traité de paix garantissait à leur colonie des conditions d'existence exceptionnellement favorables. Son organisation politique avait, à l'origine, traversé des phases diverses: d'abord, peu de temps aprés la chute d'Acre, la République génoise délégua à Chypre un "potestas et vicecomes" (Matteo Zaccaria 1292); ce titre élevé devait faire ressortir aux yeux de l'Occident l'importance nouvellement acquise par le royaume insulaire;1 le personnage qui en était revêtu devenait le chef de tous les Génois en Chypre. En 1300, nous trouvons une autre organisation: deux "rectores Januensium in Cypro" (quelque chose comme les deux consuls généraux pour la Svrie dans les derniers temps des états Latins) et, à côté ou plutôt au-dessons de ces deux personnages, un "rector", désigné aussi parfois sous le titre de consul, spécialement attaché à la colonie de Famagouste.2 Mais ce système ne fut pas maintenu longtemps et on en adopta un troisième définitif. A partir de 1329,3 au moins, et jusqu'à la fin, sans interruption, il v eut en Chypre un podestat, chef de tous les Génois de l'île, assisté de six conseillers det secondé par des sergents dont le nombre pouvait, d'après le traité que nous venons de résumer, s'élever à dix.5 Sa résidence était Famagouste; le traité lui donnait droit à une maison construite aux frais de l'état et reliée à la loggia par un portique. Il était l'administrateur de tous les Génois présents dans l'île, marchands et autres, le défenseur de leurs intérêts vis-à-vis des fonctionnaires royaux, le magistrat chargé de juger les causes civiles et même les causes criminelles, telles que le vol, le meurtre et la trahison, dans lesquelles ils étaient partie. A ces fonctions générales, il joignait l'administration directe de la colonie la plus nombreuse: dans les autres villes, sièges de colonies de moindre importance, il v avait des consuls ou recteurs fonctionnant en vertu d'une délégation du podestat.

Les Vénitiens paraissent avoir joué en Chypre, pendant cette période, un rôle bien moins considérable que les Génois, ce qui, d'ailleurs, ne les empêcha pas d'avoir aussi de fréquents conflits avec les souverains du pays. Le traité de 1306, très avantageux pour eux, avait ouvert au trafic entre Venise et Chypre une ère de prospérité rapide:7 cependant, dès le début du



¹ Lib. ner., II. 276.

² Archiv. de l'Or. lat., II, 2, p. 11, 20, 24, 25 et s.

³ Mas Latrie, II, 158; v. aussi Assises de Jérusalem, II, 385; Machairas, p. 62, 75 et ss., etc.

⁴ Off. Gaz., p. 340.

⁵ Mas Latrie, II, 259.

La prérogative royale était tombée en désuétude au point que les fonctionnaires royaux n'avaient plus autre chose à faire que d'exécuter aveuglément les sentences prononcées par le podestat dans les causes capitales concernant des sujets

⁷ Cela ressort clairement des Actes du

règne de Hugues IV (1324-1359), il surgit un désaccord passager: Pietro Zeno, chargé de porter au prince les félicitations de la République à l'occasion de son avénement, demanda, par la même occasion, une extension considérable des droits concédés à sa nation sur le territoire de Chypre, sans rien offrir en compensation: le roi formula sa réponse en termes évasifs et dilatoires.1 Le Sénat vénitien ne l'entendait pas ainsi: il fit défense à tous ses subordonnés d'aller à Chypre et ordonna à ceux qui s'y trouvaient de quitter l'île sur le champ.2 Mais Hngues ne se laissa pas intimider pour si pen; en effet, le traité qui mit fin au différend, en 1328,8 après de pénibles négociations, n'est que la reproduction de celui de 1306, avec quelques changements et additions sans importance. Les Vénitiens n'y gagnèrent qu'un nouvel établissement à Baffo (Paphos).4 mais le trafic put reprendre son cours et il se continua sans interruption 5 sauf deux exceptions: en 1349, où il v ent un moment d'émotion causée par une émeute dans laquelle, sans cause connue, une bande de Sieiliens et de Chypriotes assaillit à main armée la loggia vénitienne de Famagouste,6 et en 1350, où éclata la grande guerre maritime entre Venise et Gênes. An cours de cette guerre, Venise réussit une fois à faire partir pour Famagouste un convoi de neuf galères de commerce chargées d'en ramener des marchands et des marchandises; mais les risques étaient trop grands pour recommencer. La sécurité de la navigation ne fut complètement rétablie qu'à la paix en 1355.7 Lorsque Pierre Ier (1359-1369) succéda à Hugues, Venise lui fit porter des vœux et des félicitations à l'occasion de son avénement, par Giov. Dandolo et Pantaleone Barbo (1360): le nouveau roi se montra mieux disposé que son père à satisfaire les désirs de la République. Non content de renouveler le traité de 1328, il publia en faveur des Vénitiens un privilége en vertu duquel ceux qui se rendraient coupables de crime capital 8

Sénat publiés par M. de Mas Latrie, II, 133 et s., et dans l'Archie. Venet., XVIII, 317-319.

^{&#}x27; Mas Latrie, II, 137 et ss.

² Ibid. II, 135; Archiv. Venet., XVIII,

^{319 (}extr. du livre IX des Misti).

³ Mas Latrie, II, 142 et s.; v. anssi

Archie. Venet., XVIII, 320 et s.

4 M. de Mas Latrie a onblié de signaler

M. de Mas Latrie a onblié de signaler ce point important: il est cependant parfaitement indiqué dans le passage en question, ainsi que dans l'exemplaire vénitien du Lib. Pact.: M. le professeur Jos. Muller a cu la complaisance d'y faire pour moi les recherches nécessaires: quant au presente de la complaisance d'y faire pour moi des recherches nécessaires: quant au presente de la complaisance d'y faire pour moi de la complaisance d'y faire pour

mier texte, voyez Taf. et Thomas, Der Doge Andr. Dandolo, p. 126.

⁵ Pour les preuves v. Mas Latrie dans la Bibl. de l'École des chartes, 1874, p. 90 et ss.: Monum. spect. hist. Slac. merid., II, 214; à cette époque, des convois de huit galères pour Chypre n'étaient point un fait exceptionnel.

⁶ Mas Latrie, dans la Bibl. de l'École des chartes, 1874, p. 102 et s.

¹ Sanuto, Vite dei dogi, dans Murat., SS. XXII, p. 625, 640.

⁵ Le "cop de sanc" (coup de sang) sur la tête spécifié n'est, sans doute, qu'un exemple.

devaient être dorénavant sonstraits aux tribnnaux du pays et laissés à la instice discrétionnaire du roi en personne; en outre, il intimait sévèrement à ses agents l'ordre d'accorder sur le champ le traitement dû aux sujets vénitiens à tout individu qui le réclamerait, à la seule condition qu'il produisit deux témoins comme garants de sa nationalité, et d'expédier ranidement les papiers des navires vénitiens en partance, aussitôt qu'ils auraient satisfait aux règlements de police dn port.1 De son côté, il exprimait l'espoir que la République prendrait ses mesnres pour empêcher tonte introduction en fraude d'individus ponvant occasionner dn désordre dans le royaume, et toute contrebande au détriment du fise. En 1361, il envova une ambassade porter à Venise divers griefs à ce sujet: le gonvernement vénitien ne put se refuser à lui donner des garanties sur les points signalés et promit qu'à l'avenir les bailes apporteraient plus de conscience à la délivrance de certificats de nationalité vénitienne, que ses capitaines de navires n'admettraient plus à leur bord des sujets, mercenaires ou esclaves ehypriotes non munis de passeports, enfin que ses marchands ne prêteraient plus la main à la frande en déclarant comme leurs des marchandises appartenant en réalité à des individus passibles des droits de douane. Cette question réglée, les ambassadeurs chypriotes demandèrent que, par réciprocité, leurs compatriotes fussent exemptés des droits de douane à Venise comme les Vénitiens à Chypre, mais le Sénat refusa très nettement, sous prétexte que d'antres ne manqueraient pas de réclamer la même franchise.3

Les faveurs accordées aux Vénitiens n'atteignirent jamais l'étenduc des privilèges concédés aux Génois, en 1365, par Pierre I'"; par exemple, leurs bailes ne furent jamais autorisés à juger les causes capitales. Néamnoins, comme ils représentaient l'une des deux nations les plus favorisées, leur situation et att considérable; leurs fonctions, celles de leurs douze conseillers appelés comme eux à intervenir officiellement sur tous les points de l'île où ac trouvaient des Vénitiens, celles de leurs agents secondaires, à Nicosie, à Limisso et à Bafto, n'étaient point des sinéeures, car leurs compatriotes profitaient de l'avantage que leur donnait l'exemption de droits, pour entretenir avec l'île un trafic actif, et, d'autre part, un certain nombre de familles patriciennes, parmi lesquelles nous ne citerons que celle des Cornaro, avaient acheté à Chypre des domaines qu'elles habitaient en permanence.

Il est évident qu'an temps de sa prospérité, Chypre dut être le rendez-vous des navires de commerce et des marchands de beaucoup d'autres nations occidentales: mais il n'en existe nas de preuves écrites.

¹ Mas Latrie, II, 228-232,

² Ibid., II, 233-235.

^a Ibid, II, 228, 235, 358,

surtout pour celles qui ne jouissaient point d'exemptions ou de privilèges spéciaux. Dans le tableau comparatif des monnaies, poids et mesures que Pegolotti a cru devoir dresser pour un grand nombre de pays d'une part et l'amagouste de l'autre, parce que la transformation de ces valeurs était une nécessité journalière pour le commerce, nous ne relèverons que les noms de Barletta, de Naples, de Nimes et de Montpélier. Pegolotti ajout à son tableau l'indication des frais de transport entre ces villes et Chypre et réciproquement; l'est la preuve certaine d'une grande activit d'échanges. En ce qui concerne spécialement Naples, nous trouvons encore qu'à propos des scènes sanglantes qui troublèrent les fêtes de couronnement à Famagouste, en 1372, Machairas, Parlant des nations qui avaient des établissements permanents dans cette ville, nomme les Napolitains à côté des Catalans, des Provençaux et des Florentins.

2º L'Égypte et la Syrie.

La chute d'Acre avait causé une émotion profonde dans toute la chrétienté d'Occident. Au premier moment de stupeur succéda, comme on pouvait s'y attendre, un concert de récriminations dont le poids retombait principalement sur les communes commerçantes, car elles avaient entretenu insou'au dernier moment des relations d'affaires avec l'Égypte et contribué par là à accroître les ressources de l'ennemi. Mais la cour de Rome n'entendait pas laisser ces colères s'exhaler en vaines paroles: elle voulait soulever de nouveau la chrétienté et organiser de nouvelles croisades. Il fallait bien reconnaître qu'une nouvelle conquête de la Palestine était dorénavant une opération des plus difficiles, car les Francs n'v possédaient plus un pouce de terre et une armée d'invasion s'y fût trouvée isolée, sans autre point d'appui sur le continent que l'Arménie, pays malsain et trop éloigne du véritable théâtre de la lutte. Les papes le savaient bien et ils connaissaient aussi la tiédeur des princes et des peuples de l'époque, principal et funeste obstacle à la formation des grandes armées qu'eût nécessitées une semblable entreprise: aussi, sans perdre leur but de vue, voulaient-ils mettre toute la circonspection possible dans la préparation des moyens à employer pour l'atteindre. Demandés ou non, les avis ne leur manquaient point: les hommes les plus au courant des choses de l'Orient conseillaient de travailler préalablement à affaiblir l'ennemi en tarissant les sources de sa puissance et de son bien-être. Pour obtenir ce résultat, on avait déjà un instrument

¹ Pegol., p. 82 et s., 88.

² L. c., p. 220 et s.

dans les anciens décrets ecclésiastiques portant interdiction de vendre aux Sarrasins aucun objet susceptible d'être transformé eu matériel de guerre. Si l'on parvenait à remettre ces décrets en vigueur, à les faire observer, c'était déjà beaucoup de gagné. En effet, les indigénes égyptiens ayant peu d'aptitude au métier des armes et étant incapables de supporter les fatigues de la guerre, les sultans recrutaient leurs armées au moven d'esclaves que des agents ou marchands, mahométans et chrétiens, allaient acheter pour eux dans les pays septentrionaux et particulièrement sur les rives de la mer Noire, et dont on faisait l'éducation militaire en Égypte.1 Que l'on prohibât sévérement ce commerce. qu'on arrivât à l'empêcher au moven de croisières, et les sultans, réduits aux abois, se verraient obligés de former leurs armées d'éléments de qualité inférieure. Second point important: l'Égypte ne produisait ni fer ni bois; comment les sultans pourraient-ils armer leurs troupes, construire leurs bâtiments de guerre, si les arrivages de ees matériaux s'arrêtaient? Et ce n'est pas tout: dans ce pays, coupé en tous sens par des cours d'eau et des canaux, la plus grande partie du trafic se faisait par des barques; le pays lui-même devait pour la plus grande partie sa fertilité à ses conduites d'eau soigneusement aménagées; or, ces barques, ces conduites d'eau, elles étaient faites de bois, et ce bois il fallait l'importer.2 Donc, il suffisait d'appliquer rigoureusement la prohibition décrétée par l'Église contre l'importation en pays sarrasin du fer, des bois de construction et des armes, pour atteindre dans ses œuvres vives non pas seulement la puissance militaire de l'Égypte, mais jusqu'à la prospérité matérielle de la population. Si même on voulait donner à la loi sa portée entière, la prohibition devait s'étendre jusqu'aux objets d'alimentation s que l'Égypte tirait en grande partie de l'extérieur, malgré la fertilité de son sol. Ceux qui entendaient faire une guerre sérieuse aux mécréants voulaient pousser les choses encore bien plus loin. D'après eux, il fallait interdire à tous les chrétiens soit de porter aux Sarrasins, soit d'aller chercher chez eux aucune marchandise, quelle qu'elle fût, en un mot, rompre absolument toute relation commerciale avec eux. Dans l'esprit de ceux qui formaient ce plan grandiose, ces mesures ne de-

¹ Mas Latrie, Hist. de Chypre, II, 120, 126 et s., 274; Sanuto, Secr. fidel, cruc., p. 27; Haython, Hist. orient., cap. 50, 54; Piloti, p. 831 et s.; Lannov, éd. Potvin. p. 118; Tafur, p. 80. On sait que les sultans d'Égypte et lenrs principaux lientenants sortaient des rangs de ces esclaves achetés ou mamelouks (mamelonk signifie esclave).

² Voy. dans Mas Latrie, Op. cit., p. 120 et s. les observations des ambassadeurs envoyés par Henri II, roi de Chypre, au pape Clément V. à l'époque du concile de Vienne, et les raisonnements de Sanuto, p. 25 et s.

^{*} V. p. ex. Capmany, Memor., II, 36

vaient d'abord s'appliquer qu'aux sujets du sultan d'Egypte; mais comme les Turcs d'Asie d'une part, les Arabes de Barbarie1 et d'Espagne de l'autre, faisaient du commerce avec l'Égypte, on devait être logiquement amené à imposer des limites aux relations avec ces peuples, en ce sens que l'on s'interdirait de leur acheter certains produits, dès que l'on aurait la certitude ou seulement le soupcon qu'ils seraient venus directement de l'Égypte ou indirectement des Indes par l'Égypte, faute de quoi l'ancien trafic subsisterait comme auparavant, avec cette seule différence qu'on aurait créé quelques intermédiaires en plus. Bien entendu, on ne devait pas tolérer dorénavant l'existence de marchandises d'origine égyptienne dans les entrepôts des îles de la Méditerrannée ou de la Grèce.2 Tout cela était basé sur des calculs d'une exactitude parfaite. Effectivement, l'Égypte d'alors tirait une grande partie de ses richesses de son commerce avec l'Occident et surtout du produit des échanges faits par son intermédiaire entre l'Asie et l'Europe; la cessation de ce trafic devait tarir l'une des sources de la fortune publique: en outre, les marchandises qui touchaient le territoire du sultan ayant à paver des droits d'entrée et de sortie tellement élevés que les sommes laissées par trois ou quatre galéres équivalaient à la valeur du chargement de l'une d'elles,3 et chacun des bateaux employés au transport des marchandises sur les cours d'eau et les canaux étant soumis à une contribution de trois écus d'or et demi,4 l'arrêt imposé au commerce devait faire des vides sensibles dans les caisses de l'état.

C'était cette pensée qui guidait Nicolas IV, lorsqu'il publia, l'année même de la chute d'Acre, un décret interdisant, pour tous les pays soumis au sceptre du sultan, toute fourniture d'armes, de chevaux, de fer, de bois, de vivres et autres articles quelconques (alia quecumque mercimonia), sous peine, pour les contrevenants, d'encourir l'excommunication d'abord et, en second lieu, d'être déclarés infâmes à perpétuité, déchus de leurs droits civils et civiques et incapables de tester et d'heriter. Le pape renouvela cette défense dans un bref adressé aux Génois.

¹ A l'époque où Ramon Muntaner, alors as serrice de Frédêrie, roi de Sicilie, était gouverneur de l'île de Gerbe (Zerbl), situde tout près de la obte d'Afrique, entre Tunis et Tripoli (1308—1313), il y avait, dans cette île, un entrepôt de marchandisse d'Égrypte: v. Zurita, Anales de Arragon, Saragossa 1610, II, fol. 19. Les Stelliens et les Catalans en profitaient sans doute.

⁹ Sanut., p. 28 et s.

⁸ Sanut., p. 23, 25 (il donne quelques

exemples empruntés au tarif des douanes pour diverses catégories de marchandises, !bid. p. 24); Mas Latrie, Op. cit., p. 121; Baluze, Vitas paparum Acenionensium, II. 180.

⁴ Sanut., p. 25.

⁸ A défait du texte complet, voyez l'extrait qu'en donne Raynald., Annal. eccl., a. a. 1291, nº 27 et les citations dans les bulles des papes suivants dont il sera parlé dans un instant.

où il déclarait catégoriquement qu'à son sens l'interdiction de visiter le territoire sarrasin était absolue, et que cette mesure avait pour objet d'amoindrir les ressources du sultan en lui enlevant les revenus produits par le commerce.1 A Gênes, on trouva cet arrêt très dur (sententia durissima).2 Plus tard (postmodum). Nicolas IV eut beau réduire à dix années la durée de l'interdiction en ce qui concernait les articles d'alimentation, cet adoucissement ne produisit pas grand effet; d'ailleurs, dès 1299, Boniface VIII prolongeait de dix années l'interdiction concernant l'expédition d'articles de consommation en Égypte,8 et. par la suite, elle fut prorogée indéfiniment : d'autre part, sans compter le vin, l'huile, le blé, etc., les termes "alia quæcumque mercimonia" embrassaient par leur généralité une foule d'autres articles dont la vente aux Sarrasins eût pu procurer un bénéfice aux marchands occidentaux. La prohibition fut maintenue avec sa portée la plus générale par les papes Boniface VIII 4 (1294-1303) et Benoît XI 5 (1303-1306). Cependant, entre temps, le premier remit en vigueur (1295) d'anciens canons des conciles applicables seulement à la fourniture du matériel de guerres et le dernier déclara verbalement que les Vénitiens pouvaient hardiment exporter en Égypte tous les articles non visés spécialement par sa bulle,7 tels que les draps et les vêtements, par exemple. Aussi qu'arriva-t-il? Soit que les expressions employées dans les bulles fussent de nature à se laisser interpréter en ce sens que l'interdiction ne s'appliquait qu'aux articles classés dans la contrebande de guerre, soit que ces bulles n'eussent pas recu une publicité suffisante,8 il y avait encore nombre de gens convaincus que le commerce avec l'Égypte était licite, tant qu'il ne portait que sur des articles d'une innocuité incon-

Raynald., Op. cit., nº 26.

² Annal. Jan., p. 341.

Bullarium romanum, éd. Taurin., IV. 152-155.

⁴ Bref de l'an 1297 aux évêques de Barcelone et de Tortosa, communiqué par Navarrete, dans les Memorias de la R. Academia de historia, V, Madr. 1817, p. 179, et Bulle du 16 avril 1299, dans le

Bullarium romanum, éd. Taurin., l. c. Bulle de 1304 (Taf. et Thom., IV, 20 et s.) communiquée aux Vénitiens avec avis de s'y conformer, le 5 avril de la même année (Ibid. IV. 19 et s).

⁶ Mas Latrie, Hist. de Chypre, II, 92.

¹ Cette déclaration consolante fut communiquée à Venise par un prieur de l'ordre

des dominicains, originaire de Venise, qui résidait à Rome (8 avril 1304): Commem., I, p. 38, nº 166. En général ce pape semble avoir suivi une ligue de conduite moins rigoureuse que les autres; il fit grâce à plusieurs Génois et Vénitiens de l'excommunication à laquelle ils avaient été condamnés pour trafic avec l'Égypte: Registres de Benoît XI, éd. Grandjean, p. 84 et s., 87, 249,

^{*} C'est l'explication de Sanuto, p. 21. Voyez aussi le manuscrit de Sanuto, d'Emmeram, publié par M. Kunstmann dans ses Études sur Marino Sanuto l'ancien (Abhandlungen der Munchener Akad., Cl. III. rol. VII, sect. 3, p. 697 et ss.): le passage en question se trouve à la p. 718.

testable. Par suite, quand le pape Clément V s'occupa des préparatifs d'une nouvelle croisade, il commenca par publier, à l'automne de l'année 1308, diverses bulles d'où il ressort d'une facon indubitable que toutes les marchandises sans exception tombaient sous l'interdit: les contrevenants étaient prévenus qu'ils s'exposaient à la confiscation de leurs biens, à la perte de leur liberté, à être livrés comme esclaves à ceux qui les auraient saisis, enflu à être décrétés d'infamie avec toutes les conséquences de cette déclaration, sans compter l'excommunication ecclésiastique, dont ils ne pourraieut se faire relever qu'à la condition d'abandonner au profit de la croisade tous les gains produits par ce commerce illicite et seulement avec autorisation spéciale du pape.1

Ces actes semblent être la mise à exécution des conseils développés tout au long par le Vénitien Marino Sanuto l'ancien, surnommé Torsello, dans le premier livre de ses Secreta fidelium crucis: effectivement, il suffit de se rappeler que, si l'ouvrage dont ce livre fait partie n'a été achevé qu'en 1313, ce livre lui-même fut composé longtemps auparavant : écrit entre le mois de mars 1306 et le mois de jauvier 1307, il fut adressé par son auteur, sous forme de mémoire, au pape Clément V:2 son influence est donc patente. Consulté vers la même époque par le pape, le grand-maître des Templiers (Molay) rédigea également un mémoire plus bref, concluantfà la nécessité d'imposer aux nations commercantes la cessation d'un trafic tout profitable aux Sarrasins.8 Dans sou ouvrage intitulé De fine, écrit à Montpellier en 1306. Raymond Lulle exposait des idées analogues: suivant lui, il suffisait que les Chrétiens s'abstinssent, pendant six ans seulement, d'acheter des épices aux Égyptiens et, en géuéral, de mettre le pied à Alexaudrie ou en Syrie, pour ruiner le sultan et son empire à tel point qu'une croisade ne serait plus qu'une eutreprise sans difficultés.4 Eufin le pape avait certainement counaissance de l'histoire d'Orient écrite au mois d'aôut 1307 par le prince Hayton (Hethoun), prieur du mouastère des Prémontrés de Poitiers:5 lui aussi, recommande, comme préparation très efficace

¹ Encyclique, du 12 oct. 1308, dans Taf. et Thom., IV, 74 et s.; brefs spéciaux, dans les Commem. reg., I, p. 89, nº 381, et dans Raynald. Annal. eccl., a, a. 1308, nº 36.

² Kunstmann, Op. cit., p. 705 et s. Baluze, Vitæ papar. Arenion., II, 180. La date de 1311, attribuée à cette consultation, est inexacte; Molay la rédigea probablement avant son arrivée en

France (août 1306), et, en tout cas, avant son arrestation (13 oct. 1307).

⁴ Voyez les passages cités par M. Kunstmann, Op. cit., p. 723 et s. Suivant Depping (Hist. du commerce, II, 192), R. Lulle aurait déjà soumis les mêmes idées et les mêmes propositions au pape Nicolas IV, en 1288; il est cependant difficile d'admettre qu'on se soit occupé d'un plan de croisade générale avant la prise d'Acre.

b Histoire littéraire de la France. XXV, 481.

de la croisade, des mesures destinées à arrêter l'exportation en Égypte, mesures qui amèneront nécessairement dans ce pays un grand dénnement de matériel de guerre et d'une quantité d'autres objets; cependant il ne pousse pas la logique jusqu'à demander une prohibition générale du commerce.1

Quelques années après, au moment de soumettre la question de la croisade an concile de Vienne (du mois d'octobre 1311 au mois de mai 1312), Clément V demanda encorc l'avis du roi de Chypre, Henri II, tant sur l'expédition elle-même que sur les préparatifs à faire. Le mémoire présenté au concile par les ambassadeurs du roi démontre, avec des exemples à l'appui, comment les "faux chrétiens" contribuaient à accroître la force de résistance du sultan d'Égypte, en lui fournissant non-seulement du matériel de guerre, mais encore d'autres articles, ct il conclut à l'interdiction de tout trafic avec ce pays.2

Mais comment obtenir ce résultat? Chacun voyait bien que seules. si terribles qu'elles fussent, les menaces des papes n'y suffisaient pas. Il faut, disaient les personnages consultés, équiper une dizaine de vaisseanx de guerre qui devront croiser sans relâche dans la Méditerranée et particulièrement entre l'Asie-Mineure et l'Égypte, attaquer en pleine mer et ponrsuivre, au besoin, jusque dans les ports les navires marchands chrétiens on musulmans pris en flagrant délit de trafic avec ces pays. Comme on peut s'attendre à faire un gros butin, il faut, ponr encourager le zéle des équipages, tout en évitant de grandes dépenses pour leur solde, le leur abandonner en entier. Cette flottille ne doit pas être fournic par l'une des grandes républiques ou par l'un des royaumes qui s'occupent spécialement de commerce, ni son commandant non plus, sans quoi, on risque que celui-ci n'attaque que les étrangers et laisse passer ses compatriotes, ce qui serait double bénéfice pour ces derniers: d'un autre côté, nn individu qui aurait quelque chose à redouter de la part des nations commercantes ne serait pas non plus apte à ces fonctions.8 Tout cela, avant Clément V, Nicolas IV l'avait déjà compris de lui-même. Pen de temps avant sa mort, il avait donné aux chevaliers de S. Jean et du Temple l'ordre d'équiper et d'entretenir

l'autre, émanant du chevalier Nogaret, (1310) s'occupe effectivement des mesures à prendre en vue d'une croisade et s'exprime en termes sévères sur le compte des nations commerçantes qui soutiennent les Sarrasins par amour du lucre (p. 200, 205).

¹ Historia orient., cap. 56.

² Mas Latrie, Hist. de Chypre, II, 118 et ss. Outre ce mémoire, M. de Mas Latrie donne (p. 128 et s.) des extraits de deux autres, qui ont été depuis lors publiés en entier par M. Boutaric, dans les Not, et extr., XX, 2, p. 112 et ss., 199 et ss. L'un, rédigé par Benedetto Zaccaria, n'a pas rapport aux croisades, mais il concerne un projet de débarquement en Angleterre (1296):

^{*} Sanut., p. 27-31; Mas-Latrie, II, 118 et ss.; Baluze, Op. c., p. 179 et ss.; Raim. Lulle, cité par M. Kunstmann, Op. cit., p. 723,

dans les eaux de Chypre vingt galères chargées de protéger ce royaume et celui d'Arménie, de faire la guerre aux Sarrasins et de saisir tout navire qui chercherait à gagner l'un des pays soumis au sultan. Après sa mort (1292), les cardinaux s'occupèrent d'accomplir sa volonté et chargèrent Manuele Zaccaria de former une flottille dont il aurait le commandement: lui-même devait fournir douze galères et son compatriote génois, Tedisio Doria, huit. Tout d'abord, le podestat de Gênes fit des difficultés et menaça ces deux nobles d'une amende pour avoir accepté du service à l'étranger sans son autorisation. Cependant, à force d'instances et même de menaces, les cardinaux obtinrent leur grâce et les denx Génois reçurent la permission de s'engager au service de l'Église pour un an.1 Partis à la tête de vingt galères, ils en rallièrent à Chypre quinze autres, mises par le roi à leur disposition : avec ces forces, ils allèrent faire des démonstrations devant Candelore et Alexandrie, mais sans résultat effectif.2 Après ce premier essai, un second fut tenté, paraît-il, en 1293, par six galères vénitiennes, équipées aux frais des Templiers pour la protection de Chypre.8 Peu de temps après, l'ordre du Temple était supprimé et l'ordre de S. Jean héritait de sa mission. En 1308, le pape Clément V lui confiait expressément la surveillance de la partie orientale de la Méditerranée et la police des mauvais chrétiens qui trafiquaient avec l'Égypte; il lui garantissait des subsides spéciaux pour ce service.4 En transférant son siège principal de Chypre à Rhodes (1310), l'ordre de S. Jean ne perdit pas de vue la tâche qui lui avait été confiée,5 et de là naquit, comme nous le verrons, un violent conflit entre lui et Gênes. D'un autre côté, les rois de Chypre faisaient donner la chasse par leurs galères aux navires occidentaux trouvés sur la route d'Égypte à l'aller ou au retour. Les ambassadeurs du roi Henri II au concile de Vienne déclarèrent que les galères chypriotes avaient déià capturé de la sorte un grand nombre de navires marchands et citèrent comme exemple un bâtiment génois saisi tout récemment tandis qu'il faisait voile d'Asie-mineure en Égypte avec une cargaison de bois de construction;7 et ils ajoutèrent que personne n'osait partir de Chypre

doquidem Hospitalarii arcebant, quisquis ditionem Muslemicam adire vellet."

¹ Annal. Jan., p. 342.

Sanut., p. 232.
 Annal. Jan., p. 352.

⁴ Raynald. a. a. 1308, nº 34; Paoli, II, p. 19, 31.

⁵ Mas Latrie, Hist. de Chypre, III, 63a. Aboulfeda (Amad. mustem., éd. Reiske, V, 211) écrit, précisément, à propos de la conquête de Rhodes par les Hospitaliers: "quo difficilis fiebat mercatoribus in Syriam per mare aditus, quan-

⁶ Mas Latrie, II, 121 et ss.

On trouve un autre exemple du même genre dans un document publié par Capmany, II, 374 et s.: au mois de novembre 1300, quatre galères chypriotes saisirent un bâtiment majorain, parce qu'on supposa qu'il allait en Égypte, tandis qu'en realité il se dirigeati sur Candie; v. aussi Mas Latrie, II, 182 et s.

ou des ports voisins dans cette direction, de peur d'être enlevé par les galères du roi qui, d'ailleurs, ne faisait, en cela, aque remplir une mission reçue du pape lui-même. Il semble donc que Sanuto ne soit pas tout a fait dans le vrai, quand il écrit que le roi de Chypre faisait faire de fréquentes croisières par ses galères sans en être requis (non requisitus). Hugues IV suivit l'exemple de son prédécesseur et, comme la République de Gênes se plaignait de torts causés à certains de ses sujets, il répondit pour sa justification qu'il ne faisait autre chose "qu'exécuter les ordres de l'Église de Rome". Enfin, il paraît que certains capitaines marins s'adomaient également à cette chasse au nom de l'Église : étaient-lis bien tonjours inspirés par des motifs religieux, ou tout simplement par l'esprit de lucre? c'est une question. Ainsi, en 1303, un certain Marino Bulgaro, probablement originaire de Gênes, croisait dans les caux de l'île de Crète et pourchassait tous les vaisseaux qui se dirigeaient sur Alexandrie.

Il y ent alors un moment critique pour les nations commerçantes d'Occident. La route méritionale, celle par laquelle, Samuto l'avone, l'Europe recevait la plus grande partie des épices de l'Inde, semblait devoir devenir tout à fait impraticable, et l'Église, qui prétendait l'interdire absolument au commerce, était alors bien puissante. En présence des décrets des papes quelle attitude prirent les nations commerquates l'Introdusirent-elles sans discussion dans leur législation des dispositions interdisant aux commerçants l'accès des pays soumis au sultan? Acceptèrent-clue de bon gré les mesures ordonnées par le Saint-Siège pour la suppression de ce commerce? c'est toute une série de questions dont nous allons chercher la réponse.

Commençons par l'Espagne. Jayme II était monté sur le trône

nº 12, 1324 nº 43,

¹ P. 31, note marginale. Ces ambassadeurs avaient probablement en vue le bref écrit par le pape Boniface VIII au roi, en 1999, v. Raynald, a. a. 1999, nº 38.

^{1299;} v. Raynald, a. a. 1299, nº 38.

^a Mas Latrie, II, 156. Ce fait est de l'an 1329, mais, en 1323 et 1324, le roi avait reçu du pape Jean XXII de nouveaux ordres d'agir. Raynald, a. a. 1323

³ Taf. et Thom., inéd.; le regeste se trouve dans les Commemoriali, I, p. 40, nº 176.

⁴ M. de Mas Latrie pense (Archiv. des missions scientif., II, 374) qu'après avoir maiutenu pendant une viugtaiue d'années la prohibition générale du trafic, la pa-

pauté rouvrit d'elle même au commerce européen la route de l'Égypte: c'est une erreur absolue. Makrizi (dans de Sacy, Chrestom, arab., II, 48) mentionne une ambassade du "Pape des Francs" de Rome (il faudrait Avignon) arrivée à la cour d'Égypte au mois de juin 1327, et M. de Mas Latrie admet qu'elle avait pour mission de nouer des relations pacifiques avec les Arabes. En réalité, elle allait seulement faire une tentative auprès du sultan, afin d'obtenir qu'il mit un frein aux explosions du fanatisme populaire contre les chrétieus, dont le pape se considérait comme le protecteur; voy. Weil, Gesch. der Chalif., IV. 353, 360,

d'Aragon à peu près au moment de la chute d'Acre. Frappé d'excommunication par l'Église et entouré d'ennemis de toutes parts, il ne se fit aucun scrupule de renouveler, en 1292, le traité d'alliance conclu par lui. quelques années auparavant, avec le sultan d'Égypte, à l'imitation de son frère et prédécesseur, Alphonse III: au reste, dans le nonveau traité, la question des relations commerciales n'était même pas effleurée.1 Plus tard, reçu en grâce par le pape Boniface VIII, il prit l'engagement de remplir les obligations que lui imposait son titre de "porte-étendard, capitaine et amiral général de l'Église romaine", en allant reconquérir la Terre-Sainte.2 En 1302, pour le service du Très-Haut et l'honneur dû à la Sainte Église Romaine, il publia une ordonnance interdisant d'une manière générale à ses sujets tout commerce avec les pays soumis au sultan:3 c'était la conséquence de sa promesse. Cette ordonnance, cela ressort de ses termes même, n'était que la reproduction de décrets antérieurs, tombés en désuétude par suite du peu de rigueur déployée à l'égard des délinquants; il ne s'agissait donc, sans doute, que des édits rendus précédemment contre la fourniture de matériel de guerre à l'Égypte. On pourrait prétendre que, dans l'esprit du roi, cette nouvelle interdiction n'était pas beaucoup plus sérieuse que les précédentes, et, à l'appui de cette opinion, avancer, avec Wappæus,4 deux sortes de faits: d'abord, il existe un diplôme de ce roi, de l'année 1315, qui renferme une liste de tous les vaisseaux inscrits à l'entrée et à la sortie du port de Barcelone.5 et, précisément, en tête de la liste on lit les noms de ceux qui faisaient la traversée d'Égypte: du moins, étant donné le langage du temps, c'est, ainsi que l'on devrait interpréter l'expression ultra mar; donc, le commerce avec l'Égypte aurait été constaté sans objection par des pièces officielles. A cela on peut répondre que la signification de l'expression ultra mar est élastique : à l'époque des croisades, elle s'appliquait généralement aux voyages en Svrie, tant que celle-ci appartînt aux Francs; on l'employait, d'ailleurs, aussi, très fréquemment, dans une acception plus large, et alors cela sous-entendait l'Égypte, la Syrie, la Petite-Arménie et Chypre: par conséquent, dans le cas en question, ce n'est pas un argument en fayeur de la prétendue connivence royale. En second lieu, Jayme ayant envoyé plusieurs ambassades au sultan pour conserver son amitié, il est probable que les intérêts du commerce furent plus d'une fois traités, au moins d'une manière accessoire; mais, sur ce second point, précisément, les éléments de démonstration font complétement défaut: les deux lettres

¹ Capmany, IV, 17-19.

² Raynald, a. a. 1297, nos 19 et ss.

³ Navarrete, dans les Memorias, l. c.,

p. 180 et s.

⁴ Untersuchungen über die Entdeckungen der Portugiesen unter Heinrich dem

Seefahrer, 1ère part, p. 282.

⁴ Capmany, II, 76 et ss.

conflées par le roi à ses ambassadeurs, en 1314 et 1322, pour le sultan Nassir Mohammed, ue coutienneut que des formules de politesse et ne laissent pas soupconuer le but réel de la mission;1 les passages qui y ont trait ue parlent que de la délivrance des chrétiens captifs chez les Sarrasins, on d'intervention en faveur des églises chrétiennes élevées sur le territoire du sultan.2 Mais voici un fait positif: toutes les fois que des ambassadeurs du roi d'Aragon (la plupart originaires de Barceloue) partaieut pour l'Égypte, ou que des ambassadeurs du sultau d'Égypte repartaient pour leur pays, il fallait équiper uu navire à Barcelone; or, comme le roi s'intéressait à la prospérité de cette ville, il laissait rarement échapper cette occasion de donner à quelques marchands, à titre onéreux d'ailleurs. l'autorisation d'en profiter pour expédier en Égypte on en faire revenir une certaine quantité de marchaudises, sauf, bien entendu, les articles prohibés de tout temps: la cour de Rome eût eu vraiment mauvaise grâce à réclamer; au reste il demandait parfois que autorisation spéciale du pape.8 Vers la fin de son règne, il avait renoucé à toute idée de croisade; aussi, tont eu mainteuant la prohibition du commerce, se montra-t-il de meilleure composition avec les déliuquants: ainsi, l'avant dernière année de son règne, il arrêta les poursuites commencées contre un bourgeois de Barceloue accusé d'avoir transporté des marchaudises de Chypre en Égypte; il se conteuta de lui infliger une ameude de 2500 sols.4 On cite d'autres exemples d'ordonnances de nonlieu rendues par les successeurs de Jayme, Alphouse IV et Pierre IV, en faveur de marchands prévenus d'avoir été en Syrie (à Beyrout, ou à Damas) par Chypre, pour affaires de commerce,5 Eufin, en 1338, sur les instances de la municipalité de Barcelone. Pierre IV fit un pas décisif: il ordonua de cesser partout les poursnites commeucées contre ceux qui trafiquaieut avec les pays soumis an Sultan et de s'eu abstenir à l'aveuir; la commune de Barcelone en fut quitte pour un versement unique de 20.000 sols dans les caisses de l'état.6 Il est vrai que cette ordonnance

Ibid. IV, 64 et s., 73 et ss.
 Navarrete, p. 182 et ss.; Capmany,

IV, 80.

* Documents des années 1305, 1317,

* Documents des années 1305, 1317,

1321, dans Navarrete, Op. c., p. 182-186,

1323, comme la Méditerranée était infeatée de pirates, Jayme II

juges prudent de faire accompagner son

ambassade par deux vaisseaux qui, tous

deux, furent mis, avec la permission du

pape, à la disposition du commerce: Cap
many, IV, 79 et s. En 1327, on profits

du passage d'une ambassade française qui

se rendait en Égypte par Barcelone "pro negociis exaltationem fidei catholicæ tangentibus": Navarrete, p. 186 et s.

Document du 1er août 1326, dans Mas Latrie, Hist. de Chypre, III, 720 et ss. Docum. de 1335, dans Mas-Latrie, III. 732: de 1338. ibid. 734.

⁶ Capmany, II, 107—109. Quelques semaines auparavant on avait préludé à cette mesure générale par l'abandon d'un procès intenté à un certain Petrus Zacosta, de Barcelone, Ibid. IV, 96 et s.

n'arrêtait que les poursuites des tribunaux civils: les rois n'avaient pas le ponyoir de lever les censures ecclésiastiques; tont au plus pouvaient-ils intercéder en faveur de leurs sujets excommuniés.1 Nous aurons à revenir sur cette question: il suffit, pour le moment, d'avoir retracé l'attitude des rois d'Aragon dans ces circonstances. Pour l'expliquer, il est à propos de remarquer que la plus grande ville de commerce de leur rovanme jouissait d'une somme d'indépendance assez grande pour faire entendre son mot dans la crise. Si elle ne se pronouça pas ouvertement contre la prohibition du commerce, clle ne se fatigua pas de faire des démarches jusqu'à ce qu'elle en eût obtenu la suppression; en attendant, elle ne rappela jamais sa colonie d'Alexandrie et laissa subsister son consulat dans cette ville. Dix ans après la chute d'Acre, nous v trouvons effectivement un consul des Catalans: la municipalité de Barcelone s'adresse à lui et à l'émir de la douane pour leur recommander un bourgeois qui a une ancienne réclamation à faire valoir à la douanc.2 On pourrait objecter que l'exemple que nous citons est antérieur d'une année à l'ordonnance de Jayme portant prohibition générale du commerce. mais, même à des dates postérieures, nous ne trouvons pas trace de suppression du consulat, au contraire: en 1322, le moine franciscain irlandais Simon Simonis, se rendant cu pelerinage à Jérusalem, passa par Alexandrie et v trouva, à côté des fondaci génois, vénitien et marseillais etc., un fondaco catalan et des consulats de ces diverses nationalités. Il voyageait avec des marchands occidentaux, en vit d'autres qui habitaient les fondaci et observa leur manière de vivre. 3 Outre ses habitués à résidence fixe, le fondaco catalan recevait sans doute de temps à autre la visite de marchands de Barcelone qui, certes, n'auraient pas toujours pu se prévaloir d'une autorisation du pape ou du roi; mais ils se risquaient en dépit de la prohibition, comptant sur la chance pour passer inapereus ou sur de gros bénéfices pour paver l'amende s'ils étaient pris. La municipalité de Barcelone était moins sévère que le roi pour ce genre d'infraction aux réglements.

Depuis que les papes avaient transfèré leur résidence à Avignon, les villes commerçantes du midi de la France se trouvaient presque sous leur main; or, veut-on savoir le cas qu'elles faisaient des prohibitions de l'Église au sujet du commerce avec l'Égypte? en voici quelques exemples. Simo Simonis, que nous citions tout à l'henre, habita du 14 au 29 octobre 1392, dans le fondaco des Marseillais à Alexandric.⁴ Au cours de son voyage, en 1323, il apprit que sur les instances

¹ Comme le fit, p. ex. Alphonse IV en 1334: Capmany, IV, 96.

⁹ Itineraria Symonis Simeonis et Willelmi de Worcestre, éd. Nasmith, Cantabr. 1778, p. 19--22.

² Capmany, II, 372 et s.; v. aussi Apendice, p. 66.
⁴ Ibid, p. 21.

d'un bonrgeois de Montpellier, nommé Guillaume Bonnesmains, le sultan Nassir Mohammed, qui, peu de temps auparavant, avait perséeuté les chrétiens Jacobites, venait d'autoriser la réouverture de l'église de Santa Maria de la Cave au Vieux-Caire.1 Il est établi par des documents que ce Bonnesmains n'était pas originaire de Montpellier, mais de Figeac. Bien qu'appartenant à la classe des marchands, il consentit à se charger, de 1327 à 1329, au nom de Charles le Bel, roi de France, d'une mission pour la défense des intérêts de la chrétienté en Égypte. Il avait demandé une autorisation du pape Jean XXII, mais il ne s'embarqua pas seul: il avait pour compagnons d'autres marchands de Catalogne et du midi de la France, qui profitaient de l'occasion pour emporter des articles qu'ils comptaient vendre en Égypte.2 Nous avons déjà vu, dans la période précédente, des marchands du midi de la France et surtout des bourgeois de Marseille spécialement adonnés au trafic avec l'Égypte; ce furent évidemment aussi des Français du midi qui trahirent le secret des conciliabules tenus à Lyon entre Philippe le Bel et le pape Clément V, en vue d'une croisade à entreprendre, avertirent le sultan et se hâtèrent de lni faire passer du matériel de guerre et des esclaves, ce qui motiva l'édit du 28 août 1312, par lequel le roi renouvelait la prohibition et blâmait ces actes indignes du nom chrétien.5

L'attitude des Républiques commercantes italiennes devait exercer une action prépondérante sur l'issue de cette crise: cela est évident. Occupons - nous d'abord de celle de Gênes. Sous le coup de l'émotion causée par la chute d'Acre (18 mai 1291), et peut-être aussi sous la pression de l'appel adressé directement aux Génois par le pape (13 août) les adjurant de s'armer pour la délivrance de la Terre-Sainte et de cesser toute relation d'affaires avec l'Égypte,4 la République génoise dut décréter d'une manière générale la prohibition du commerce avec les états du sultan. En effet, au cours de cette même année, la maison Lercari et Cio, ayant expédié des marchandises de Gênes à Alexandrie par une galère armée en guerre, fut condamnée à l'amende par les autorités génoises, pour infraction à l'ordonnance rendue par la commune (in devetum factum per comune Januæ apud Alexandriam), et désobéissance envers le pape.5 Peu de temps après, Tedisio Doria, le même qui plus tard entra au service du St. Siège avec Manuele Zaccaria, avant capturé, probablement de son autorité privée, un navire pisan qui rame-

¹ Ibid. p. 53.

² Sur cette mission, voy. Navarrete, l. c., p. 186 et s.; Lot, dans la Biblioth. de l'École des chartes, 4º série, T. V (1856), p. 503 et ss., et T, XXXVI (1875),

p. 588 et ss.

^a Ordonnances des rois de France, I. 505; voy. une ordonnance plus ancienne

de St Louis (1254), ibid, XI, 331. 4 Raynald, a. a. 1291, nos 23-28.

⁵ Annal. Jan., p. 338.

nait d'Alexandrie une riche cargaison et des marchands de Pise, de Narbonne, de Marseille etc., les magistrats génois le déclarèrent de bonne prisc, attendu que les lois ecclésiastiques autorisaient le premier venu à saisir tout individu pris en flagrant délit de commerce avec l'Égypte, à le garder comme esclave et à conscrver ses marchandises en tonte propriété: cependant, pour cette fois, on vonlut bien faire grâce à ces marchands et on lenr rendit la liberté et une partie de leurs marchandises.1 Il semble donc qu'au commencement Gênes ait adopté complétement les vues du St. Siège; aussi voyons-nous le plus zélé des papes de l'époque, Clément V, la féliciter sans restriction.2 Disons cependant que. dans le nombre des lois génoises qui ont été conservées jusqu'à nos jours, il ne s'en trouve aucune qui interdise d'unc manière générale le commerce avec l'Égypte. Au commencement du XIVe siècle, nous l'avons vu déià, le code de droit national, formé pen à peu au cours des deux siècles précédents. fut mis en vigueur dans la colonie de Galata;3 il ne renferme absolument rien qui donne à supposer que l'ancienne interdiction d'expédier du matériel de gnerre en Égypte ait été postérieurement étendue à tous les autres articles de commerce; on y retrouve au contraire, sans changement aucun, le texte d'une ordonnance de 1290 qui désigne les armes seules comme marchandise prohibée.4 On pent déduire de là que, si Gênes cut la volonté de rompre entièrement avec l'Égypte, elle n'y persista pas longtemps. Dès 1304, année où furent coordonnées la plus grande partic des lois destinées à former le code de Péra, et assurément en 1316, date des dernières lois annexées à ce code, on était revenu à l'ancien état de choses et le matériel de guerre restait scul prohibé. On retrouve la même réserve dans le Devetum Alexandriæ du 19 mars 1316, loi spécialement applicable à Galata et à Caffa, dans l'ordonnance suivante, datée du 30 déc. 1317 et rédigée spécialement pour Gêues et ponr la Rivière, enfin dans le Devetum Ispaniæ et Barbariæ, du 18 mars 1340; dans toutes ces lois, le seul délit visé et passible des peines édictées est la fourniture de fer, de charpenterie, d'armes ou d'esclaves des deux sexes (mumulicos sive mumulichas) aux Sarrasins d'Orient ou d'Occident.5 Ces peines furent-elles toujours strictement appliquées? c'est une grande question. Si elles l'avaient été, le pape Jean XXII aurait probablement trouvé

¹ Annal. Jan., p. 341.

² Paoli, Cod. dipl. dell' ordine gero-

solim., II, 33.

³ Statuti della colonia Genorese di

Pera, editi da Vinc. Promis dans les Miscellanea di storia italiana, XI, 1870, p. 513 et ss.

⁴ Ibid. p. 732, nº CC: "De racione non

facienda mutuantibus pecuniam deferentibus arma Saracenis." Voy. Canale, Nuora istoria della repubblica di Genora, III, 173,

⁵ "Imposicio officii Gazariæ," dans les Monumenta hist. patr., Leges municipales, p. 371—377.

moins d'arguments à l'appui de ses plaintes contre les Génois, qu'il aeeuse amèrement d'aider les mécréants en leur fournissant des esclaves et du matériel de guerre et de vivre avec le sultan sur un pied d'intimité.1 En tout eas, à Gênes, les puissances chargées par le pape d'entretenir des croisières dans la Méditerranée, pour donner la chasse aux mauvais chrétiens, n'étaient pas considérées comme des coopérateurs, mais comme des ennemis. Ainsi, pendant l'hiver de 1311 à 1312, les chevaliers de l'ordre de St. Jean saisirent une galère génoise qui revenait d'Alexandrie avec un chargement d'épices et d'autres articles. Un ambassadeur génois, Antonio Spinola, partit sur le champ pour la réclamer, mais les Hospitaliers refusèrent de la rendre sans l'autorisation du pape: cependant, ils promirent de faire demander à bref délai la décision du St. Siège par leurs représentants. Furieux, Spinola passa en Asie-Mineure avec les Génois qui l'accompagnaient, alla trouver le seigneur turcoman de Menteche,2 et l'engagea à faire saisir et jeter en prison les marchands de Rhodes et les autres sujets de l'ordre de St. Jean qui se trouvaient sur son territoire; il alla même, paraît-il, jusqu'à lui offrir un subside de 50,000 écus d'or s'il voulait se charger d'envahir l'île de Rhodes et d'en expulser les chevaliers. Non contents de cela, Spinola et ses compagnons avant rencontré sur mer divers chevaliers, les firent prisonniers et déelarèrent qu'ils ne les relâcheraient que contre rançon. Cette conduite était assez singulière de la part d'un ambassadeur, mais il se savait soutenu par son gouvernement, et ce qui le prouve, c'est qu'après avoir attendu tout un mois sans obtenir d'audience, les personnages envoyés par l'Ordre pour réclamer de la République la reconnaissance de ses droits durent repartir comme ils étaient venus et en appelèrent au pape. Celui-ci adressa à Gênes une sévère admonestation et la somma de relâcher sans rancon les ehevaliers de Rhodes, de punir les citoyens génois connables de ce grave attentat à l'égard de l'ordre des Hospitaliers et de renoncer à l'alliance des Turcs. Nous ignorous ce qu'il en advint.5

¹ Raynald, a. a. 1317, nº 36. Un certain gênois nommé Segurano Salvago, qui commandait un navire employé fréquemment au transport des esclaves, avait arboré les couleurs du sultan: celui-ci lui confia plusieurs missions: Guill. Adæ, De modo exstirpandi Saracenos (inéd.).

Madachias, le Mandachia de Sanuto (Hopf, chroniques gréco-romanes. p. 145, 167), Marvaç\(\text{de}\) usuper signification (Pucas, p. 13, 66, 106; Laon. Chalcoc., p. 65 et s., 168, 244); ce mot désigne le seigneur de Mentéché, dans l'ancienue Carie; non seulement il ne réussit pas à expulser les chevaliers de Rhodes, mais ce fut lui qui perdit toute sa puissance à la suite des manoruvres habiles par lesquelles le grand-maître sema la division entre les petits princes turcs de son voisinage: v. Sanuto, l. c., p. 167.

Dour cette histoire, la meilleure source est le bref du pape Ciément V, du 26 nov. 1312, dans Paoli, Cod. dipl., II, 31-33. On trouve les faits exposés d'une manière conforme, avec quelques détails de plus, dans le rècit des ambassadeurs chypriotes

Le roi de Chypre avait également saisi des bâtiments génois surpris sur la route d'Égypte, soit à l'aller, soit au retour: Gênes procéda à son egard comme avec les chevaliers de Rhodes. En 1329, sur la proposition du roi, la querelle fut soumise à l'arbitrage du pape Jean XXII; il rendit sa sentence en 1331: il condamnait d'une part le roi à payer aux Génois, à titre d'indemnité, une somme de 100,000 besants et, de l'autre, les Génois à donner satisfaction anx contre-réclamations du roi jusqu'à concurrence d'une somme équivalente.1 On se demandera pent-être si la colonie génoise d'Alexandrie continua d'exister pendant cette période critique: étant donné ce que nons savons de l'attitude de la mère-patrie, la réponse est facile: si elle fut supprimée, cette mesure n'aurait été appliquée tout au plus que pendant les premières années qui suivirent la chute d'Acre et encore cela est très peu probable: en tout cas, il existe un document génois du 24 oct. 13042 qui démontre l'existence, à cette époque, d'un consul génois en résidence à Alexandrie, nommé Ghisolfo dei Ghisolfi. Enfin, en 1322, Simon Simeonis y vit un consulat et un fondaco génois organisés sur le même pied qu'autrefois.

Pour ce qui concerne Fise, les statuts de cette ville nous renseignent doublement. D'une part, les réglements de l'Office du commerce maritime (brere curie maris, brere dell' ordine dal mare) de 1305 et de 1322 renouvellent encore les anciennes prescriptions contre l'importation du matériel de guerre ne Égypte; d'ature part, ils nous font connaître l'existence à Alexandric, en 1305, d'un consulat pisan et, par conséquent, d'une colonie de la même nation. En effet, on remit en vigueur à cette époque l'antique ordonnance d'après laquelle le consul était tenu de verser au trèsor de la cathédrale de Pise les revenus du four de la colonie pisane, pour l'ientrétien d'un cierge en l'honneur de la B. V. Maric.⁴

Passons à la République de Veniser on ne saurait dire si, pendant la période qui suivit inmédiatement la chute d'Acre, ess relations avec l'Égypte subirent un temps d'arrèt: les sources sont mnettes à cet égard. Il est certain qu'elle avait des motifs d'irritation contre les sultans; on avait capture à Gaiza un vaisseau marchand vénitien, très probablement échappé d'Acre, avec un chargement d'une énorme valeur, formé de métaux précieux monnayés et en barres, et il avait été envoyé au Caire où on le gardait comme de bonne prise; enfin, on laissait pourrir, depuis des années, dans les prisons du Caire, des citoyens de Venise tombés.

au concile de Vienne; Mas Latrie, Hist. de Chypre, II, 31—33: Sanuto expose également les faits incidemment, Secr. fidel. cruc., p. 31.

Mas Latrie, Op. cit., II, 156 et s., 173; Raynald, a. a. 1331, nº 30,

² Taf. et Thom., IV, 31.

Stat. ined. Pis., êd. Bonaini, III, 426, 578.

⁴ Ibid. III, 395.

^b Mas Latrie, Traités de paix et de commerce, Suppl., p. 86 et s.

an pouvoir des Égyptiens soit au moment de la prise d'Acre, soit dans d'autres circonstances.1 Néanmoins, s'il y eut refroidissement, il ne dura pas longtemps. En 1302, onze ans seulement après la chute d'Acre, un ambassadeur vénitien se présentait de nouveau à la cour d'Égypte pour demander, dans les formes habituelles, le renouvellement des anciens priviléges: il se nommait Guido de Canali.2 Mélik Nassir Mohammed, qui occupait alors le trône pour la deuxième fois, lui remit un diplôme confirmant les concessions accordées par Kelavoun;8 en outre, il consentit, sur la proposition de la Seigneurie, à l'installation de Francesco de Canali en qualité de consul de Venise à Alexandrie, et fit l'abandon de la moitié des recettes des donanes produites par les marchandises appartenant aux sujets vénitiens, inson'à concurrence de la somme saisie à Gaza.4 Le fait est remarquable, parce que les gaspillages de son administration étaient tels qu'il ne pouvait se passer des revenus des douanes; mais, parmi les articles d'importation dont les Vénitiens avaient la spécialité se trouvaient précisément ceux auxquels on tenait le plus, ceux dont la vente aux Sarrasins était interdite aux chrétiens d'Occident et l'on comptait sur eux: le diplôme accordait même une prime à l'importation de ces articles, en autorisant la sortie en franchise des marchandises achetées avec le produit de leur vente.5 Ce paragraphe ne paraît avoir provoqué aucune objection de la part de l'ambassadeur vénitien; peutêtre n'en eut-il pas l'occasion. Au reste, la République respectait strictement les prohibitions et Guido de Canali lui-même, nommé duc de Crète un an après sa mission en Egypte, se tronva amené à appliquer les édits récemment promulgués qui interdisaient l'exportation des esclaves

portés à la fiu de son ambassade par Guido de Canali sout comprises entre le 6 et le 22 Zoulhiddia 701, c'est à dire entre le 2 et le 18 août 1302 de l'ère chrétienne; ils ont été publiés dans Mas Latrie, Traités, append., p. 82-88, et dans Taf. et Thom., IV, 5-12. Le mot "gazenna" qui se trouve dans l'un d'eux (Mas Latrie, p. 86, Taf. et Thom., p. 10) n'est autre chose que l'arabe Khazina, trésor ou garderobe: v. Amari. Dipl. arab., p. 484, not. 29,

"Quando aliquis Venetus" vendiderit merces aliquas prohibitas per Christianos, quod de ipsa pecunia ipsi possint investire et extrahere absque aliqua drictura": Mas Latric, Op. c., p. 83, nº 8; Taf. et Thom .. IV. 6.

¹ En 1311, Michaletus Michaël apporta à Venise une liste de ces prisonniers; à côté des noms, on voit de temps à autre l'indication "de Acon". Commem., I. 116 et s.; Taf. et Thom., IV, 88. On trouve également une autre liste de la même année dans les Commem., I. 106.

² Les instructions remises à Guido de Canali doivent avoir disparu avec le premier livre des Misti; il n'en reste que ces mots: "Petal satisfactionem damnorum datorum nostris in Avmana" (Hamah, en Syrie?): Archie. Venet., XVII, 134; XIX,

Le privilège de Kelavoun est perdu; ou ue possède de lui qu'une déclaration concernant spécialement la Syrie et dont nous aurons à reparler plus loin.

Les dates des quatre documents rap-

hors de son gouvernement; un certain nombre d'esclaves achetés à Constantinople et destinés à l'Égypte ayant été amenés en Crète par un bâtiment génois, il les retint et s'opposa à leur réexpédition à destination. Cet acte d'autorité faillit donner lien à un conflit: l'émir d'Alexandrie réclama la livraison des esclaves: on rejeta sa réclamation; il fit arrête le consul vénitien; on donna un remplaçant à Francesco de Canali dans la personne de Pangrazió Venier; il refusa de lin payer le traitement suivant la coutume. En 1304, un ambassadeur vénitien, Giovanni Soranzo, fut envoyé en Égypte, probablement pour tacher d'arranger cette affaire et il est à croire qu'il arriva à ses fins. 3

Ainsi, l'examen des documents augnel est empruuté ce qui précède démontre déjà que, de 1302 à 1304, deux consuls vénitiens se succédèrent à Alexandrie. Un autre fait confirme l'existence de ce consulat : c'est que, vers la même époque, ou, plus exactement, entre 1303 et 1307, on discuta au sénat vénitien la rédaction d'un réglement à l'usage du consul nommé à ce poste; le texte ne nous est malheureusement pas parvenn.8 S'il v avait nn consul, c'est qu'il existait une colonie de commerce dont il devait défendre les intérêts; effectivement, nous trouvons, comme adjoints au consul Pangrazio Venier, neuf de ses compatriotes "omnes mercatores Alexandrie".4 Le trafic maritime était en pleine activité: des galères et des navires marchands, armés ou non, partaient pour Alexandrie, Damiette, Tennis, et en rapportaient à Venise non-seulement les produits de l'Égypte, tels que le lin, les dattes, la cassia fistula (casse), les feuilles de séné, mais aussi des articles de l'extrême Orient, comme le poivre, le gingembre, le bois du Brésil, la cannelle et l'encens. Ce trafic était considéré comme parfaitement licite, tant qu'il ne s'appliquait qu'à des objets non prohibés (prohibita portari et permissa Alexandriam). On publia même à cette époque, pour les navires affectés à la ligne d'Égypte, de nouveaux réglements déterminant les époques de départ, le chargement, la durée du séjour etc.5

Les Vénitiens ne tardèrent pas à tenter également de reprendre pied en Syrie. Les places où florissait autrefois leur commerce étaient pour la plupart dévastées et abandonnées. Cependant, les Égyptiens n'avaient pas encore achevé la conquête de la partie septentrionale du

¹ Nous ne pouvons mentionner ici ce conflit qu'en quelques mots: si l'on est curieux d'en conantre les détails, v. Taf, et Thom., IV, 23 et s.s.; Commens, reg., I. 40 et s.s., nºn 176, 183 et s., 187, 216 et s., 221; Rubriche dei Misti, dans l'Archie. Venet., XVIII, 59; XIX, 111 et s.; XX, 293 et s.

² Taf. et Thom., IV, 31 et s.; Commem. reg., I, p. 47, n° 215; Archiv. Venet., XIX, 111.

Archiv. Venet., XIX, 111; voy. aussi
 XX, 294.
 Taf. et Thom., IV, 32.

⁶ Archie. Venet., XVIII, 315; XIX, 103 et s., 111 et s.

pays, que déià la République de Venise demandait un privilége pour ceux de ses sujets qui vondraient s'y rendre. Le sultan Kelavoun l'accorda (1288) et déclara prendre sous sa protection leurs personnes et leurs biens: il n'exigeait, en retour, que le paiement des droits ordinaires.1 Plus tard, quand les états croisés eurent cessé d'exister, Venise noua des relations avec l'émir de oui dépendait la plus grande partie de la Palestine. Aere n'était plus le centre de gravité politique du pays: c'était Safed, place forte située dans les montagues de la Galilée, non loin du lac de Tibériade, choisie par le sultan Bibars immédiatement après la conquête pour en faire un des remparts de l'Islamisme.2 L'émir nommé à ce poste par les sultans commandait de là en leur nom les côtes d'Acre, de Tyr, de Sidon et une partie de la Syrie insqu'à Damas.3 En 1304, deux Vénitiens, nommes Franciscus Firmanus et Constantinus, rendirent visite à l'émir de Safed au nom du doge uni les avait chargés d'une mission verbale anprès de lui. Nous ne connaissons pas le nom de cet émir, mais seulement son titre: "Baylius et admiralius castelli de Safet et omnis contrate Accon". Après avoir pris les instructions du sultan Nassir Mohammed, il donna sa réponse dans une lettre en langue arabe à l'adresse du doge; nous y lisons que les sujets du doge peuvent venir dans ses domaines en toute sécurité pour leurs personnes et pour leurs biens; que si des Vénitiens désirent visiter isolément le S. Sépulcre, il leur fournira une escorte avec laquelle ils pourront aller et venir en sûreté; s'il s'en trouve qui veuillent se fixer sur son territoire, il leur assurera un traitement honorable et sa protection.4 Au reste, les Vénitiens n'avaient pas attendu cet arrangement pour envoyer des vaisseaux en Syrie: en 1300, l'un d'eux fnt pris au retour par des corsaires.5 Dans les procès-verbaux des séances du sénat à cette époque, il est fait mention de galea Syria à côté des galea Alexandriæ; elles visitaient les ports du pays et y faisaient des séjours comme autrefois (mudua pasce, m. Aprilis); on v voyait aussi des vais-

Burchard, de Moute-Siou, éd. Laur... p. 34; Ricoldo de Moute Crucis, ibid. p. 106; Frescobaldi, p. 130; Jacques de Vérone, dans Rochricht et Meisner, Deutsche Pilgerreisen, p. 62; Aboulf., Géogr., II, 2. p. 22; Chemseddin Dimichki, p. 286 et ss. 4 Taf. et Thom., IV, 30 et s.; Archiv. de l' Or. lat., I, 406-408.

5 Commem., I, p. 13, nº 44.

¹ Ce diplôme, donné au Caire le 29 Chavval 687 (26 nov. 1288), a été publié pour la première fois par M. de Mas Latrie (Traités, suppl., p. 81 et ss.), mais l'indication du nom de la province pour laquelle il était donné est tout à fait errouée: en effet, le mot Seme n'est point mis là pour Saracene ou Saraceme (?), comme le croit cet historien, mais pour le nom oriental bieu counu Schem ou Scham, c. à d. la Syrie.

Weil, Gesch. d. Chalif., IV, 55, 58 -60.

seaux isolés, même des bâtiments non armés et le Sénat permettait à des galères à destination de Chypre de toucher en passant en Syrie.1

Tons les actes que nous venons de rapporter dénotent chez le gonvernement vénitien l'intention bien arrêtée de conserver au commerce national les marchés de l'Égypte et de la Syrie. Cependant, entre 1313 et 1317, parut un décret du Sénat interdisant aux citovens de Venise de se rendre de leur personne on d'expédier des marchandises dans les possessions du Sultan comprises entre Damiette et Portella. Le texte complet de ce décret n'a malheureusement pas été conservé; il se trouvait dans le quatrième livre des Misti, dont il n'existe plus qu'une table des matières; il est cité en abrégé à quatre endroits différents de cette table 2 et la forme des citations diffère de l'une à l'antre. En les combinant toutes quatre, nous arrivons à recomposer comme il suit le titre du décret: "Non eatur nec mittatur alimid ad terras Soldani scilicet a Damiata usque ad Portellam Armeniæ per riperiam sub pena L pro centenario". Arrêtons-nous un instant à ce texte et cherchons à l'analyser. Nous voyons d'abord que le plus important des marchés fréquentés par les marchands occidentanx dans l'empire des sultans, Alexandrie, reste en dehors du rayon frappé d'interdit: de même pour Damiette, car les termes "a Damiata usque ad Portellam Armeniæ" doivent être interprétés en ce sens que les deux points dénommés ne sont pas compris dans le territoire dont l'accès est défendu; en effet, il ne pouvait venir à l'idée de la Seigneurie de frapper d'interdit Portella, siège d'un bureau de douane arménien, situé hors de la domination du sultan: donc, si, dans la pensée des auteurs du décret. Portella n'était pas comprise dans la région mise en interdit Damiette ne l'était pas non plus; donc, les deux ports par lesquels les Occidentaux avaient accès dans les plus importantes possessions du sultan, restaient, comme devant, onverts anx Vénitiens. Le territoire interdit ne commençait qu'au delà du delta du Nil, ce qui signifie que, tout bien considéré, le décret ne vise qu'une partie secondaire des possessions du sultan. Son obiet, snivant toute vraisemblance, n'était pas tant de causer un dommage aux Infidèles que de mettre les marchands vénitiens et leurs marchandises à l'abri des dangers auxonels ils se seraient tronvés exposés en Syrie, parce que ce pays était alors le théâtre où se débattait, dans des batailles sanglantes et répétées, la rivalité des Égyptiens et des Mongols.³ L'entente cordiale entre Venise et l'Égypte était si pen troublée que, pré-

¹ Archiv. Venet., XVII, 260; XVIII, 315-317: XIX, 103 et s. 2 Ibid. XVIII, 52, 817; XIX, 105, 112.

³ Weil, Gesch. d. Chalif., IV, 309 et

ss.: les mots "per riperiam" font allusion à la route d'Égypte en Arménie, tracée

le long de la côte de Syrie.

cisément à cette époque, sur la demande du doge Giov. Soranzo, l'émir d'Alexandrie rendait la liberté à tous les prisonniers vénitiens qui se trouvaient en son pouvoir, garantissait le meilleur accueil aux marchands vénitiens et envoyait des présents au doge.1

A Rome, on trouvait cette entente entre les Vénitiens et les Sarrasins déplaisante au plus haut degré. Le doge fit une démarche auprès du pape pour obtenir de lui qu'il autorisat les Vénitiens à exporter en Egypte de l'or, de l'argent, de l'étain, du cuivre, des draps, du safran et autres articles européens: à l'appui de sa demande, il rappela les déclarations verbales de Benoît XI2 que nous avons mentionnées plus hant; il autorisa même ses ambassadeurs à offrir, en échange de la licenee demandée, une somme considérable, 5,000 éens an besoin; rien n'y fit (1317). Loin de céder, la eurie romaine insista plus que jamais pour que la condamnatiou prononcée par le pape contre tont individu qui entretiendrait un commerce quelconque avec les Sarrasins, recût force de loi à Venise. Nous savons que, d'après les ordres de Clément V, les contrevenants encouraient les peines ecclésiastiques les plus graves; il était interdit aux confesseurs de leur accorder l'absolution, à moins qu'ils ne consentissent à verser dans le trésor de l'Église, ou qu'ils ne prissent des dispositions testamentaires pour y faire verser par leurs héritiers des sommes égales à celles qu'ils auraient mises dans leur commerce avec les Infidèles. Comme les Vénitiens étaient, précisément, de ceux qui se livraient à ce commerce avec le plus d'activité, les amendes que leur réclamait le St. Siège atteignaient des chiffres énormes: elles égalaient parfois la valeur de la totalité des biens laissés par le défunt: naturellement, les héritiers et les exécuteurs testamentaires trouvaient cela fort dur et se faisaient tirer l'oreille. Pour vainere leur résistance, le pape Jean XXII envoya à Venise Adhémar Targa, archiprêtre de Ste Affrique (dioc. de Vabres), qui fut depuis doven de Talle, et le moine dominicain Folco, de Sisteron (de Sistarico) (1322): ils avaient pour mission, d'abord de faire rentrer les sommes déposées ou laissées par testament pour être remises à l'Église, mais dont le versement n'avait pas encore été effectué, et, en second lieu, de prononcer l'excommunication contre tous les Vénitiens notoirement connus pour faire le commerce avec les Sarrasins: avant de leur accorder

^{1 &}quot;Duos pannos Chenzi therificos (serificos) et 20 scatolas calohe (Aloe?) et duas pixides magnas de zinzibere colito (condito? confitures de gingembre?) et unam pixidem zinziberis viridis." Litera domini Hermedini d. d. 13 Rabæ 717 (1317), dans Taf. et Thom., IV, 103. L'éditeur des Commem. reg., I, p. 186, uº 75 attribue

la lettre au sultan d'Égypte en personne, mais il oublie un détail qui le coutredit, c'est que, dans le contexte, l'auteur se qualifie lui-même d'émir.

² Commem., I. p. 183 et s., nos 64, 65; Archie. Venet., XIX, 112. Voyez un ancien mémoire préparé pour être présente au pape, Archiv. Venet., XXIV, 310.

l'absolution, ils devaient s'assurer de la sincérité de leur repentir et du paiement des amendes encourues par eux.1 Targa lanca effectivement l'excommunication contre un grand nombre de nobles vénitiens et même contre les Procureurs de St. Marc, généralement désignés par les mourants comme exècuteurs testamentaires. Cette intrusion d'un tribunal ecclésiastique étranger dans Venise même, parut à la Seigneurie un abus intolérable: elle convoqua une commission composée de elercs et de jurisconsultes qui déclara que Targa avait ontrepassé ses ponvoirs et qu'il y avait lien de surseoir à l'application des peines prononcées par lui. La commune, le doge en tête, et un grand nombre de particuliers rédigèrent une protestation qui fut adressée au pape. Celui-ei confia l'enquête à l'évêque de Rayenne, Almeric (Aymeri).2 Le gouvernement vénitien aurait naturellement voulu faire poser en principe qu'il était permis sans conteste de porter ehez les Sarrasins les marchandises qui ne pouvaient pas contribuer à accroître leurs forces militaires. Mais Jean XXII déclara cette proposition hérétique (1326)s et son influence tonte puissaute fit prévaloir le principe contraire. Venise elle-même plia sous la pression exercée par la présence des commissaires du S. Siége: le conseil des Pregadi et les Quaranta publièrent d'un commun accord, le 18 janvier 1323, un édit portant d'une manière générale interdiction de trafic avec l'Égypte et avec tous les autres pays soumis au sultan. Cette prohibition ne fut pas levée de longtemps; en 1350 et 1374, on la rappelait encore en termes sévères à des fonctionnaires coloniaux.4 C'est sans donte ce oni peut expliquer pourquoi, pendant neuf ans an moins, et pent-être davantage, à partir de la publication de ce décret,

Commem., I, p. 243, no 330; p. 245,
 no 340; p. 246, no 342; p. 250, no 360.
 Bid. p. 250, no 361; p. 257 et s.,

nº 406; p. 290, nº 418; Taf, et Thom.

Polo Sarpi avait dajs dome un court
exposé des faits dans son Discrero della
origin. forma. Legi et aus odd' ufficio
elella viagnistione nella città e dominio
della viagnistione nella città e dominio
p. 43 et sa.). On trouvera plus de details
p. 43 et sa.). On trouvera plus de details
città città con corte di Boma nei rapporti
ella relizione, I (Venez. 1874), p. 800 et s.

^a Commem., I, p. 2[†]2, n° 465. Cette doctrine hétérodoxe donna lieu à une enquête ordonnée par le pape (Colle, Storia dello studio di Padora, II, 51 et ss.) et dirigée contre Rizzardo Malombra, de Crémone, professeur de droit à l'universitée de Padone, champlon éprouvé de la République, et qui avait encore pris sa défense en cette circostance. (Commen, 1, p. 250, u° 361; p. 257 et s., n° 460); la Segieureir interéda activement en sa faveur auprès du pape (Archir. Vrnet. XVII, 137 et s.; XIX, 113; XXIV, 313—315).

^a Instruction pour un consciller nommé pour l'ile de Crète (1380), publ. par M. Thomas, Abh. d. bayr. Akad., Cl. I, vol. XIV, sect. I, p. 215. Commission d'Andrea Gradenigo, baile de Constantinople (1374), publ. par M. Diehl, dans les Mélanges d'archéol. et d'hist. de l'École française de Rôme, 3º ann, 1883, p. 130. il ne fut plus question dans le sénat de réglements concernant le commerce d'Égypte1 et pourquoi, chose bien plus surprenante encore, au mois de février 1345, le sultan d'Égypte ponvait constater que, depuis vingt-trois ans, on n'avait plus vu un seul uavire marchand vénitien dans son empire (che li no haveva za vintitre anni navegado a le nostre parte).2 J'ai longtemps douté de la possibilité d'un arrêt aussi prolongé dans les relations commerciales entre Venise et l'Égypte; je me rappelais qu'en 1327, le doge Giov, Soranzo fit demander à Jean XXII l'autorisation d'envoyer trente galères et dix vaisseaux de charge chercher des marchandises en Égypte, et d'y expédier de même pendant chacune des cinq aunées suivantes, trois vaisseaux marchands qui partiraient de l'île de Crète.3 Mais cet exemple ne prouve qu'une chose; c'est que si, cédaut à la force, la Seigneurie avait consenti à décréter la prohibition, elle ne se décourageait pas d'adresser de temps à autre au pape des demandes de licences exceptionnelles: savoir si elle obtint cette fois ce qu'elle désirait, c'est une autre question ; neus ne trouvons nulle part nne preuve que la licence ait été accordée par le pape. Il faudra donc bien admettre que le sultan disait vrai. Si invraisemblable d'ailleurs que soit ce fait à première vue, nous remarquerons qu'il cesse de l'être si l'on réfléchit à deux choses: d'abord, les Vénitiens pouvaient suppléer jusqu'à un certain point à ce qu'ils perdaient du côté de l'Egypte, en multipliant leurs voyages dans la direction de Lajazzo, de Trébizonde et de Tana, car ces ports leur restaient tout grands ouverts; en second lieu. l'arrêt momentané du trafic avec l'Égypte n'impliquait pas, comme conséquence immédiate, le renoncement à toute relation avec ce pays. Simon Simeonis vit à Alexandrie, pendant l'hiver de 1322 à 1323, une colonie de commerce et un consulat vénitions; 4 donc ils subsistaient, bien que dans des conditions plus difficiles: sans doute, ils conservaient des relations indirectes avec la mère-patrie; il suffisait de faire faire aux marchandises un détour par Chypre, Candie on la Petite-Arménie

Cependant, il arriva un temps où l'obligation de s'abstenir d'envoyer leurs galères en Egypte devint par trop lourde pour les Vénitieus. C'était en 1343: une brouille dont nous aurons à reparler éclata entre eux et le seigneur de Tana et ne tarda pas à prendre un caractère violent. Cela eut pour conséquence de rendre impraticable pour longtemps la route septentrionale suivie par le commerce d'Orient: à la

¹ Ce fait ressort de la lecture des ru-2 Ibid. 208 et ss.; v. Archiv. Venet., briques des livres perdus des Misti: Ar-XIX. 113. chip. Venet., XIX. 113,

³ Taf. et Thom., IV, 291.

¹ Itinerar., ed. Nasmith, p. 21, 43.

même époque, divers événements politiques bouleversaient la Perse, et, sur la route centrale qui la traversait, toute sécurité disparaissait. Il ne restait plus d'autre ressource que de rouvrir la route méridionale par l'Égypte. Peu de temps après la catastrophe de Tana, le doge envova Marino Faliero et Andrea Cornaro en ambassade auprès du pape Clément VI.1 pour plaider la cause des Vénitiens, dont le commerce maritime était la condition d'existence, et que ces événements allaient mener à la ruine. Le pape autorisa (27 avril 1344), pour une période de cinq années. l'envoi de six galères et de six vaisseaux de charge à Alexandrie et dans les autres parties du domaine des sultans d'Égypte, mais à condition de ne charger que des marchandises permises.2 Pour obtenir cette licence, la République n'avait point craint de distribuer force largesses dans l'entourage du pape; à peine l'avait-elle reçue, qu'une nouvelle ambassade partait pour le Caire (1344). Niccolo Zeno, l'ambassadeur, était chargé de négocier auprès du sultan Almélik Assalih Ismaïl (1342-1345) la concession d'un nouveau privilége en faveur de ses concitoyens.8 Le sultan se montra conciliant et accueillit toute une série de vœux présentés au nom des marchands vénitiens (févr. 1345); dans la lettre qui accompagnait le privilége, il les engageait à revenir en toute confiance à Alexandrie et à Damiette.4 Niccolo Zeno à peine parti. un autre ambassadeur lui succéda: il se nommait Angelo Serbi. A son retour à Venise, celui-ci rapporta une lettre d'Ismaïl, datée du 6 août 1345, dans laquelle le sultan renouvelait sa promesse de faire le meilleur accueil aux marchands vénitiens et autorisait la République à entretenir

(dans de Sacy, Chrestomath, arab, II, 48); cependant il n'indique qu'en termes très genéraux les points sur lesquels elles portèrent, et il commet une erreur en dissant que l'intendant des finances d'Egypte reçuit l'ordre de ne percevoir à l'avenir que 2%, sur les articles importes par les Velitiens, au lieu de 4½, qu'ils avxient payé jusque la Cette réduction ne concernit que l'or et l'argent. Le droit ancien de 4½, 4½, sur ces matières (Sanuto, Seer, Pédd. Oruce, p. 24, et Traité de 1290 entre Génes et l'Egypte fur trodit à 2½, par le traité de 1345; c'est assoi ce que dit le voyageur Frescobaldi, p. 20; et que dit le voyageur

Frescobaldi, p. 21.

⁴ Les pièces relatives à cette ambassade ne sont pas perdues, comme l'a cru à tort M. de Mas Latrie (*Traités*, suppl., p. 88, not. 3); elles ont été publiées depuis dans Taf. et Thom., IV. 289 et ss.

Dandole, p. 418; Laur. de Monacis, p. 311; Sanuto, Vite, p. 611.

^{&#}x27; Taf. et Thom., IV, 277 et s.: Peu de temps après, les Vénitiens reconnnrent ou prétextèrent qu'il était imprudent d'employer à ces transports les lourds bâtiments de charge, à cause des corsaires, et ils demandèrent la permission d'expédier des galères à la place des quatre bâtiments de charge; seulement, comme un bâtiment de charge (navis) représentait un tonnage de hnit à dix fois plus fort qu'une galère, il fallait, suivant eux, augmenter en proportion le nombre des galères: le pape y donna son consentement, seulement, il n'admit que le chiffre de sept galères pour un bâtiment de charge, et il prolongea la licence de cinq années: ibid. 306 et s. (15 août 1345).

^{*} Makrizi mentionne ces negociations

des consuls non-seulement à Alexandric, mais partout où il hi plairait. Une fois toutes les questions nettement réglées, tant du côté du page que du côté du sultan, Venise fit un premier envoi de deux galères d'un tonnage extraordinaire (1345): l'expédition, commandée par Soranzo Soranzo (Superantius Superantio), partit pour Alexandrie ayant à bord un nouvean consul pour la colonie de cette ville? Le sénat lui avait remis des instructions supplémentaires dont l'objet était de mettre fin à des abus qui s'étaient glissés dans la colonie et de faire cesser certaines difficultés venant du dehors; par la même oceasion, il arrêta de nouvelles dispositions pour le service de la navigation des galères d'Alexandrie (galez Alexandrie p.²)

Il semblerait qu'à partir de ce moment tout dût être rentré dans l'ordre: mais ce ne fut qu'une apparence. En principe, la prohibition du commerce n'était nullement levée; bien au contraire; en dehors des cas exceptionnels où, par grâce spéciale, le pape accordait des licences, la cour d'Avignon la maintenait énergiquement. A l'origine, cette attitude avait effectivement une raison d'être; on s'occupait sérieusement d'organiser des expéditions pour reconquérir la Terre-Sainte et il s'agissait d'affaiblir l'ennemi en lui coupant les sources de sa puissance et même de son existence. Mais, en persistant à maintenir la prohibition alors que l'espoir d'une nouvelle croisade allait s'affaiblissant chaque jour, alors qu'nn champion de la prohibition aussi zélé que Marino Sanuto l'ancien conseillait lui-même, depuis longtemps (1326), d'y renoncerl4 les papes méconnaissaient les changements amenés dans la situation par le cours du temps: ce n'était plus de leur part qu'nn entêtement et un égoïsme blâmables, dont le but était simplement de forcer les nations commercantes à acheter leurs faveurs exceptionnelles par des largesses faites à leur trésor ou à leur entourage. Nous en avons déià donné un exemple plus haut, en voiei un autre: c'est la quittance donnée par le trésorier du pape pour nne somme de 9000 éeus d'or versée, en 1361, par le doge Giov. Delfino, en guise de remerciement pour la concession d'une licence:5 il paraît que le trésor papal en avait alors fort besoin (nimis indiget ad præsens!) Mais les choses n'en restèrent pas là: les licences devinrent un véritable article de commerce qu'on se passait de

⁵ Commem. reg., II, p. 321, nos 244

(i'ai pu avoir le texte de cette pièce sous

les yeux, grâce à la complaisance de M.

le prof. Thomas), 245, 246; p. 319, nº 233;

p. 320, nº 241.

¹ Taf. et Thom., IV, 296 et s.
² Dandolo, l. c.; Laur. de Monac., l. c.;
Sanuto, l. c.

Taf. et Thom., IV, 308 et s.; Biblioth. de l'École des chartes, XXXV (1874), p. 101.

^{*} Epist.; à la suite des Secr. fidel. eruc., p. 297.

main en main; ainsi, une licence accordée primitivement par le pape Innocent VI à un certain Gerardo di Rustichello, de Dié, fut cédée par lui à des Génois, et finalement un secrétaire du doge de Venise en paya la moitié mille ducats.1 Dans ce cas, il ne s'agissait que de deux vaisseaux de charge; mais, une autre fois, pour une licence autorisant l'expédition en Égypte de trente galères et de dix vaisseaux de charge, le prix de vente montait à 12.000 écus d'or: cette licence avait été accordée par le pape Clément VI à son parent Guillaume Roger III, comte de Beaufort et vicomte de Turenne,2 l'un des plus riches propriétaires du midi de la France, et à Aliénor de Comminges (de Convenis) son épouse: or, le pape savait parfaitement que les domaines du comte étaient loin de la mer et qu'il ne pouvait faire personnellement aucun usage de sa licence; donc, elle était d'avance destinée à passer dans d'autres mains; le pape y autorisa d'ailleurs expressément le comte, et celui-ci en fit don, en récompense de ses bons services, à un certain Stephanus de Batuto qui la vendit au doge de Venise.3

Aux charges pécuniaires que cet état de choses imposait aux nations commerçantes, s'ajoutait une formalité extrêmement désagréable: à chaque licence les papes attachaient la condition qu'avant de faire partir le navire pour lequel elle avait été donnée, le concessionnaire affirmerait, sous serment déposé entre les mains de son évêque, l'absence de tout matériel de guerre dans la cargaison, et que l'évêque s'assurerait personnellement de la vérité de cette affirmation et enverrait au pape une expédition en double du serment.4 Ainsi, il ne suffisait pas au pape que Venise ent introduit dans sa législation la prohibition du transport de matériel de guerre en pays sarrasin; il exigeait encore un contrôle sévère des autorités ecclésiastiques. En 1359, une transgression fut commise à Venise; aussitôt, le pape Innocent VI retira toutes les licences pour l'Égypte et la Syrie accordées précédemment tant par lui que par ses prédécesseurs. En somme, les papes considéraient leurs licences comme toniours révocables et remettaient assez fréquemment en vigueur la prohibition absolue du commerce, tantôt à l'occasion d'abus comme celui que nous citions tout à l'heure, tantôt au moment de conflits armés entre les Sarrasins et les Chrétiens.5

¹ Commem., p. 323, nos 256, 258, ² Sur ce personnage et sur sa race,

v. Anselme, Hist, générale de la maison royale de France, 3º éd., VI, 317.

Les pièces relatives à cette affaire ont été publiées par M. Thomas dans l'Archir. Venet., XVII, 99-125, d'après les Commemoriali. V. Mas Latrie, Hist. de Chypre,

III. compléments, p. 749 et s., et dans les Doc. inéd., Mélang. hist., III, 156-158.

⁴ Taf. et Thom., IV, 278-307; Commem. reg., II, p. 320, nº 241; III, p. 42, nº 227; p. 76, nº 452,

⁶ Commem. reg., II, p. 305. nº 153: III. p. 49. nº 274.

Il serait fastidieux d'énumérer toutes les licences obtenues par les Vénitiens, d'autant plus qu'à une certaine époque (à partir de 1364 environ), elles se suivaient à peu près régulièrement d'année en année; parfois même on leur en accorda plusieurs en une seule année. Elles s'étendaient fréquemment à un grand nombre de vaisseaux et les Vénitiens faisaient leur possible pour en profiter jusqu'au bout, mais, d'un autre côté, ils s'appliquaient lovalement à n'outrepasser ni le chiffre des vaisseaux ni les délais accordés.1

Si les Vénitiens savaient à force d'argent et de bonnes paroles aplanir les difficultés auxquelles donnait lieu l'application de l'interdit lancé par l'Église sur le commerce, ils n'étaient pas moins habiles à conserver la bonne entente avec les maîtres de l'Égypte: témoins les traités conclus par Ermolao Venier en 1355 et par Niccolo Contarini en 1361. Le premier,2 reproduction exacte du traité de 1344, est accompagné d'une lettre dans laquelle le cadi du Caire annonce à l'émir et au cadi d'Alexandrie le retour des Vénitiens (che è tornadi in Alexandria) et leur recommande de leur faire bon accueil; le second n'en diffère que par quelques changements et additions sans importance: le sultan Almélik-Almansour, ou plutôt l'émir Ylbogha,4 qui régnait sons son nom, autorise le consul vénitien d'Alexandrie à convertir de l'argent en marchandises iusqu'à concurrence de 2000 besants (au lieu de 1000, limite précédemment admise), sans paver de droits, et il consent à faire évacuer certains cabarets dont le voisinage incommodait les habitants des fondaci vénitiens.5

- 1 On tronve dans les Commemoriali, à côté de certaines licences, une véritable comptabilité, établissant l'usage qui en a été fait: pour le calcul des délais on demandait parfois des consultations juridiques: Commem. reg., II, p. 237, nos 116,
- ² Mas Latrie, Traités, suppl., p. 88 et ss.; v. aussi Marin, VI, 137-141.
- Mas Latrie, Traités, suppl., p. 92. La date de la lettre est: Indict., IX, ce qui permet de placer en 1355 la rédaction de la lettre et du traité (v. Mas-Latrie, dans les Archiv, des miss, scient., II, 373), car, dans le traité, le nom du sultan régnant est Melech Naser iuvenis, c'est à dire Almélik-Alnassir-Hassan (1347-1351 et 1354-1361).
 - 4 Weil, Op. cit., IV, 506 et ss.
 - 6 Ces articles additionnels étaient déjà

connus de Marin (VI, 141 et s.); ils ont été publiés de nouveau dans Mas Latrie. Traités, p. 93. D'après le texte du deuxième, les Vénitiens devaient être libres: "semovendi omnes facientes marzanas (c'est la lecture adoptée par M. Thomas; je la prèfère à la lecture "manzanas" adoptée par M. de Mas Latrie) circa fontica Venetorum, qui molestant habitantes fontica fumo et ribaldis, qui costidie vadunt et veniunt ad comedendum in dicta tontica et in illis stationibus (boutiques) ponere illos qui sibi placuerint." D'après la communication qu'a bien voulu me faire parvenir M. Fleischer, de Leipzig, le mot mazzana du texte n'est autre chose que le mot arabe mazra Khana, formé de Khanèh, maison; et de mazr, sorte de bière blanche faite avec du froment (v. de Sacy, Abdallatif, Relation de l'Équpte, p. 324, note

Tandis que, vers le milieu du XIVº siècle, les Vénitiens consolidaient leur situation en Égypte, en concluant avec ce pays trois nonveaux traités de commerce (1344, 1355, 1361), les Génois préféraient chercher de nouveaux débouchés sur les routes septentrionales passant par Caffa et Tana, par la Syrie et la Perse. Tout en conservant leur établissement d'Alexandrie, ainsi que le prouve le témoignage de Simon Simeonis, ils laissèrent périmer leurs traités avec les Sultans sans chercher à les renouveler. Cependant, de temps à autre, ils demandaient aussi au pape l'autori sation de faire un voyage aux pays placés sous la domination des sultans. En 1326, comme le parti guelfe, alors dominant à Gênes, était brouillé à la fois avec l'empereur grec Andronic II et avec les colonies génoises du Bosphore et de la Mer Noire, les eaux de la Grèce et du Pont se trouvèrent fermées à la marine génoise; le gouvernement, ne voyant d'autre ressource que de s'ouvrir une route à travers les pays sarrasins, s'adressa au pape Jean XXII: prenant en considération la crise pénible que traversait la République, le pape permit à la marine génoise de stationner sur la côte septentrionale de la Syrie (Laodicena ora) et d'entrer de là en relations d'échanges avec la Perse et l'Inde: cette autorisation était donnée pour une durée de deux années.1 Bien qu'il ne s'agît que de traverser les territoires qui formaient, an nord, la frontière des états du sultan et que le but à atteindre fût la Perse, comme, à cette époque, c'est à dire vers la fin de la première moitié du XIVe siècle, la grande lutte contre les Tatars des rives sententrionales du Pont était à son apogén, l'attention des Génois se tronva fortuitement ramenée vers l'Égypte. Pour les indemniser des frais que leur avait occasionnés la défense de Caffa contre les Tatars (1346). 2 Clément VI leur accorda l'autorisation de trafiquer avec ce pays et il est probable qu'ils en profitèrent de leur mieux.

Depuis 1338, les rois d'Aragon avaient autorisé la reprise des relations de Barcelone avec l'Egypte; à partir de ce moment, le trafic entre les deux pays reprit, à ce qu'il semble, une nouvelle activité. Les marchands de Barcelone n'eurent pas de repos jusqu'à ce qu'ils eussent obtem, sons le rapport des droits de douane, le même traitement que les Génois et les Vénitiens. Vers 1350, ils réussirent à faire abaisser les droits pour eux et pour tous les Catalaus, de 15 à 10%, taux accordé aux nations les plus favorisées. L'ambassade euvoyée au sultan à cette occasion avait coûté 800 besants d'or: pour couvrir cette dépense, on imposa une surtact de 1% ur toutes les marchandises allant

^{38,} et suppl. p. 57 et s.; Chrestom. arab., I, 150 et s.; Quatremère, Makrizi, I, 2, p. 6, not.). Il ressort de ce passage qui s'était établi, dans les dépendances des fondaci vénitiens, des cabarets, à la fois

débits de bière et gargotes, qui attiraient la canaille.

Raynald, a. a. 1826, no 25.
 Canale, Storia dei Genoresi, (1ère éd.),
 IV, 346.

de Barcelone en Égypte et réciproquement: elle était versée entre les mains des consuls: l'existence de cette surtaxe, comme celle du fondaco, est établie par des documents officiels.2

L'aperçu que nous venons de donner des relations des principales nations commercantes avec l'Egypte nous permet de porter maintenant un jugement d'ensemble sur les résultats de la prohibition décrétée par les papes. On ne peut méconnaître qu'à l'époque où elle était strictement maintenue d'une part et respectée de l'autre, un certain nombre de marchands renoncérent à visiter Alexandrie et s'occupèrent de trouver d'autres débouchés à leur activité; mais, même pendant ce temps, il v en avait, et en nombre assez notable, qui, alléchés par les grands bénéfices assurés par le commerce d'Égypte, à cause précisément des difficultés dont il était entouré, ne tenaient compte des foudres ecclésiastiques et continuaient à fréquenter individuellement le pays défendu. Assurément, la pression exercée par les papes contribua, pendant un certain temps, à détourner vers d'autres pays la politique commerciale des nations intéressées à ce trafic; elles donnèrent plus d'attention aux nouvelles routes ouvertes à travers les régions occupées par les Tatars et cessèrent d'expédier des flottes en Égypte. Mais, même au plus fort de cette période. Alexandrie ne perdit jamais entiérement l'importance que lui assurait sa situation au point de vue du commerce général. C'est à cette époque que Pegolotti, qui séjournait alors en Chypre, jugea nécessaire de dresser un tableau comparatif des monnaies et des poids et mesures en usage à Alexandrie d'une part et sur dix places commerciales d'Italie, en Provence et aux foires de Champagne d'autre part.4 Quand on voit, dans son livre, les quantités d'épices qui s'amassaient sur le marché d'Alexandrie, on se dit qu'il n'en eût pas été ainsi, si l'écoulement de ces articles vers l'Occident n'eût été assuré. Les sujets des nations commercantes y trouvèrent à toute époque un noyau de compatriotes fixés en Égypte, des consuls et des fondaci de leur nation; car, jusque dans les temps où la prohibition pesait le plus lourdement sur le commerce, les autorités municipales de Venise, de Gênes, de Barcelone, de Marseille, ne rompirent jamais avec l'Égypte au point de supprimer leurs consulats, de fermer leurs fondaci ou de rappeler leurs marchands. Les relations arabes fournissent aussi une preuve de la présence de marchands francs à Alexandrie, car clles font

¹ Capmany, Mem., IV, 107 et s.

⁷ Ibid, II, app., p. 66: brevet de 1558.

^{*} On cite, entre autres, trois marchauds de Raguse qui furent pris, en 1304, en flagrant délit de trafic avec l'Égypte. Benoît XI leur accorda l'absolution, à con-

dition on'ils abandonneraient une partie de leurs bénéfices pour la construction d'un monastère de Dominicains dans leur ville : Theiner Monum hist Slav merid illustr .. I. 121.

⁴ Pegol., p. 56 et ss.

mention d'un conflit qui eut lieu en l'an 727 (1386 à 1327 ap. J. C.) entre ces marchands et les habitants musulmans de la ville: Makrizi en rejette la faute sur les chrétiens, mais il est probable que le fanatisme et la jalousie y jouévent aussi un rôle du côté des musulmans. Plus tard, au cours de la deuxième moitté du XIV's siècle, quand les papes se décidèrent à multiplier les licences, les Occidentaux se portèrent de nouveau en foule vers Alexandrie, et, peu à peu, le mouvement des navires marchands dans ce port redevint aussi considerable qu'autrefois, peut-être même davantage; du moins, il est permis de le croire, bien qu'il n'existe point de statistique à cet égard.

A peine les affaires avaient-elles repris leur cours ordinaire, qu'elles furent subitement interrompues de nouveau par un événement qu'on ne peut mieux qualifier qu'en le nommant un épilogue des eroisades. Soutenu par le pape Urbain V, le belliqueux Pierre Ier, roi de Chupre. s'était fait l'instigateur d'une grande guerre de la chrétienté contre les Sarrasins; dans ce but, il avait parcouru presque toute l'Europe, de 1362 à 1365, et, soit par lui-même, soit par ses lettres, soit par ses agents, il avait cherché à gagner à ses projets tous les souverains de l'Occident. Dans une pareille entreprise, la puissance maritime de Gênes et de Venise en faisait des alliées précieuses; aussi n'avait-il point négligé de s'y arrêter en personne; mais il y avait trouvé peu d'écho. Les intérêts du commerce eussent déjà suffi à inspirer aux deux républiques de la répugnance pour cette campagne; mais, à côté de ce motif. Venise avait alors suffisamment à faire d'un autre côté, occupée qu'elle était à étouffer une grave insurrection en Créte.2 Quant à Gênes, elle se bronilla précisément à cette époque avec le roi, à propos de difficultés dont le détail n'entre pas dans notre cadre. Cependant, l'éloquence de Petrus Thomæ, le prédicateur de la croisade et celle du chancelier de Chypre, Philippe de Maizières, finirent par vaincre les hésitations des Vénitiens; ils promirent d'équiper, moitié à leurs frais, moitié aux frais du roi et de ses alliés, un nombre de vaisseaux suffisant pour embarquer 2000 chevaliers;3 de leur côté, les Génois, après avoir d'abord fort mal recu Petrus Thomæ, finirent par se laisser persuader de faire la paix avec

¹ A côté des relations de Nouveiri et de Makrizi (de Sacy, Chrestomathie arabe, II, 48) reproduites par M. Weil (Gesch. d. Chalif., 360 et s.) il ne faut pas négliger celle d'Ibn-Batouta, car c'est un contemporain (Voyages, I, 46 et s.).

² Dans l'intérêt de la croisade, le pape offrit sa médiation, le roi de Chypre des renforts pour écraser l'insurrection; ils

n'éprouvèrent que des refus. Commem. reg., III, p. 14, n° 60; p. 23, n° 110 et s.; p. 25, n° 126 et s.; p. 55, n° 316; p. 56, n° 316.

⁹ Phil. Mazzerius, Vita S. Petri Thomasii, dans les Acta SS. Boll., 29 janv., II, p. 1007, 1011; v. les documents dans Mas Latrie, Hist. de Chypre, III, 742 et ss.

le roi et s'engagèrent même à fournir trois vaisseaux à la croisade.1 Malheureusement pour le roi, les préparatifs trainant en longueur.2 un grand nombre de ceux qui devaient y prendre part se dispersèrent de nouveau; au moment décisif, l'apport de la République de Venise se réduisit à une galère, et le roi dut paver deux autres galères et le reste des vaisseaux.3 Enfin, le 27 juin 1365, il put prendre la mer à Venise et donna rendez-vous à son armée à Rhodes. Le point sur lequel il avait résolu de porter son attaque était Alexandrie: effectivement, le 10 octobre il prit la ville d'assaut et la livra au pillage;4 mais, comme son armée était trop peu nombreuse et trop peu solide pour conserver sa conquête, il la fit rembarquer au bout de quelques jours, sans attendre les forces ennemics qui accouraient à sa rencontre, et regagna Chypre.5 A Venise, on fut extrêmement mécontente de la direction donnée à cette expédition: Pierre l'avait lancée sur Alexandrie sans même donner à la colonie vénitienne le temps de se mettre en sûreté,7 de sorte que le consul lui-même, Andrea Venier, et plusieurs autres Vénitiens avaient été victimes du pillage;8 ce détail prouve le peu d'entente qui régnait entre le roi et les Vénitiens. Quant aux Génois, ils avaient dans le port d'Alexandrie, au moment de l'attaque, six vaisseaux montés par de nombreux équipages, mais ils n'v contribuèrent pas non plus; cependant, l'affaire faite, ils prirent part au sac de la ville.9

Phil. Mazz., Op. cit., p. 1012; Lib. jur., II, p. 782-744; Makrizi parle de deux vaisseaux génois.

Dans l'attente du commencement des opérations le doge Lorenzo Celsi avait fait passer au consul vénitien d'Alexandrie. dès le mois d'avril 1364, l'avis de quitter son poste; une lettre du roi, venue de Paris, avant fait supposer qu'on n'entreprendrait encore rien de sérieux pendant cette année là, Celsi donna au consul l'ordre de rester et demanda au pape plusieurs licences pour des navires marchands à expédier en Égypte au cours de cette même année. Biblioth. de l'École des chartes, 1873, p. 72 et s.; voy. Mas Latrie, Hist. de Chypre, II, 252, not.; Taf. et Thom., inéd.

³ Phil. Mazz., Op. c., p. 1013. Makrizi (dans de Sacv. Chrestom, arab., II. 49) parle, il est vrai, de vingt-quatre vaisseaux vénitiens; mais cela prouve seulement qu'en Égypte on ne faisait pas de distinction entre les vaisseaux équipés par

la République et ceux qu'elle avait loués au roi.

⁴ Dans quelques chroniques d'Angleterre (Walsingham, dans les Script. rer. britann., XXVIII. a., p. 301 et s.; Monach. S. Alban., ibid. LXIV, p. 56 et s.) il est question d'étoffes de soje, de brocarts d'or et de pierres précieuses que des Anglais et des Aquitains avaient rapportés de cette expédition.

⁵ Phil. Mazz., Op. c., p. 1013-1017; Machaut, La prise d'Alexandrie, publ. par Mas Latrie (1877), p. 68-109; Machairas, p. 90 et ss.: v. aussi les chroniques anglaises citées à la note précédente, et Pi-

loti, p. 389 et s. ⁶ Mas Latrie, op. cit., III, 751 et s. 7 Pierre avait promis au doge de ne

rien faire contre Alexandrie avant la fin du mois d'Octobre, mais il ne tint pas sa promesse; Biblioth. de l'École des chartes, 1873, p. 79,

⁸ Ibid. 1873, p. 78 et ss.

Phil, de Maizières, dans Mas Latrie.

Ainsi, dans cette expédition, le rôle des deux Républiques avait été des plus secondaires, et pourtant ce fut sur elles que retomba le plus lourdement le poids de la vengeance du sultan Chaban. Il publia bien une proclamation dans laquelle il engageait les marchands chrétiens à résider tranquillement, sans rien eraindre, mais ce n'était qu'une ruse; quelques jours après, il jetait le masque, et, sur son ordre, ils furent tons arrêtés et jetés en prison. Naturellement, à partir de ce moment, aueun navire marchand n'osa plus se risquer à Alexandrie et l'on se ressentit dans tout l'Occident de cet arrêt du trafie: les épiees manquant sur le marché, il y eut immédiatement nne hausse des prix.1 Chose extraordinaire, ce fut le sultan qui fit les premières ouvertures pacifiques, en envoyant des négociateurs à Venise et à Gênes. A cette manière d'agir, le pape Urbain V comprit de suite qu'il cherchait à jeter la division dans la chrétienté pour affaiblir d'autant ses movens d'action; il écrivit aussitôt aux deux républiques, pour les mettre en garde contre les propositions insidieuses dn sultan:2 mais il était déjà trop tard: les deux puissances commerciales n'aspiraient qu'à reprendre au plus vite le trafie avec l'Égypte. Longtemps avant l'arrivée du bref dn pape à Venise, le doge Marco Cornaro avait écrit à Chaban pour le remercier de ses propositions et lui annoncer l'envoi de deux ambassadeurs. Francesco Bembo et Pietro Soranzo, et il avait recu en réponse l'assurance qu'ils seraient les bienvenus. 3 Effectivement, les deux ambassadeurs partirent en dépit des avertissements du pape.4 Nons ne connaissons pas le texte de leurs instructions. S'il faut en croire la chronique rimée de Guillaume de Machant, ils devaient se borner à demander la mise en liberté de leurs compatriotes et l'assurance que les marchands vénitiens qui voudraient aller en Égypte v recevraient le traitement garanti par les anciens priviléges.5 Le sultan accorda au moins ce dernier point. Dès le mois de juin 1366, le gouvernement vénitien était en mesure de faire passer à ses ambassadeurs à la cour du pape le texte d'un traité conclu avec le sultan, et il les chargeait de le mettre au besoin sous les yenx

II. 388 et s. Ce chroniqueur, ennemi juré des Génois, va jusqu'à dire qu'ils avaient offert leur aide à l'émir pour repousser l'ennemi.

¹ V. les chroniques anglaises citées plus haut, et Machaut, Op. c₂ p. 115 et s. ² Raynald, a. a. 1366, nº 12; Commem.

rey., III, p. 45, nº 251. Le doge de Venise. faisant allusion à ce bref d'Urbain (Mas Latrie, III, 756), prétend qu'il a été écrit sous des influences venues

de Chypre et, peut-être, d'autre part en-

^a Tel est, au fond, le véritable objet de la lettre sans date qui se trouve dans les Commen. reg., III, p. 48, nº 268 (le résumé est assez mal fait: j'ai eu le texte en entier sous les yeux).

⁴ Une de leurs lettres de créance porte la date du 29 janv. 1366 (Mas Latrie, III, 753).

⁵ Machaut, Op. e., p. 116.

du Souverain Pontife, afin de le convaincre que ce traité avait exclusivement pour obiet le réglement de questions commerciales.1 Comme on faisait courir dans les cercles ecclésiastiques le bruit que les nations commerçantes séparaient leur cause de celle du roi de Chypre et se préparaient à faire leur paix séparément avec le sultan,2 la République tenait beaucoup à faire savoir au pape que la mission envoyée par elle auprès du sultan n'avait eu aucun caractère politique. Il n'est cependant pas admissible qu'on eût négocié sans avoir l'espoir d'arriver à faire réellement la paix; seulement, il y avait à la conr d'Égypte un parti très puissant et très influent qui voulait la guerre,3 et le sultan prétendait ne signer la paix avec la république qu'à condition que le roi de Chypre, son principal adversaire, traitât en même temps qu'elle. Les ambassadems se transportèrent en conséquence en Chypre, où le roi se préparait précisément à faire partir une expédition pour les côtes de Syrie: ils furent assez heureux pour l'empêcher de passer outre et lui persuader de nouer des négociations avec le sultan; mais tous ces efforts n'aboutirent à rien, car au fond, le sultan ne voulait pas la paix.5

Entre temps, Marino Venier et Giovanni Foscarini s'étaient rendus à Avignon pour représenter au pape Urbain V au nom de la République vénitienne, que l'on pouvait considérer la paix comme faite, que la chose ne dépendait plus que du roi de Chypre, que, dans ces conditions, la Seigneurie était résolue à reprendre le tradie avec l'Égypte sans attendre les demières résolutions du voi, mais qu'elle tenait auparavant à obtenir l'antorisation de Sa Sainteté. Le pape accorda une licence pour quatre vaisseaux de charge et huit galères, mais pour une seule traversée, et déclara qu'il tenait toute convention entre Venise et le sultan, conciue on à conclure, pour nulle et non avenue, si elle devait empécher la continuation de la cviosade contre les Surrasins. quelques senaines apiés (17 août), ayant eu connaissance des préparatifs qui se faissient en Égypte et en Syrie contre Chypre et contre Rhodes, il proclams

¹ Mas Latrie, III, 755. Ils ne s'en retournièrent donc pas saus avoir rien obtenu, comme semblerait le faire croire le récit de Makrizi, dans Weil, op. cit., IV, 518 et s. (au lieu de 1368 îl faut lire 1366).

⁹ Phil. Mazz., l. c., p. 1017: "Tune falsi et avari mercatores Alexandriam ire volebant et pacem singularem cum soldano facere proponebant." V. aussi Raynald, 1366, nº 16.

² Pour apaiser l'émir Ylbogha (Weil, Op. cit., p. 512 et s.), la Seigneurie lui fit cadeau de faucons dressés pour la chasse. Mas Latrie, II, 285.

* Machaut, p. 118 et s.; Machairas, p. 94 et s.

⁶ Machaut, p. 122 et ss.; Machairas, p. 97 et ss.; Mas-Latrie, II, 292.

⁶ Mas Latrie, III, 754 et ss. (documents des 6, 14 et 25 juin 1366).

¹ Commem. reg., III, p. 47, nº 267 (23 juin 1366).

⁶ Depuis le printemps déjà: v. Archires de l'Orient latin, I, 391 et s.; Paoli, Cod. dipl., II, 95. une nouvelle prohibition générale,¹ ne voulant pas qu'il fût dit que les nations commerçantes fraternissient avec les Sarrasins an moment même où les avant-postes de la Chrétienté étaient en batte à leurs attaques. Le gouvernement vénitien s'étant permis d'interdire le passage des troupes auxiliaires, des armes et des chevanx à destination de Chypre et de Rhodes, le pape le somma d'annuler ce décret, en même temps que le roi de Chypre protestait de son cité.²

Cependant, un grand nombre de commercants occidentaux avaient recommencé à trafiquer avec l'Égypte. Philippe de Maizières raconte que les éléments se montrèrent particulièrement incléments à leur égard. et il voit dans ce phénomène une punition du ciel. Il est plus crovable encore qu'ils ne trouvèrent chez les Sarrasins qu'un accueil médiocre. A l'automne de 1366, cinq galères vénitiennes qui se trouvaient à l'ancre dans le port d'Alexandrie, entre une galère génoise et une galère catalane, furent soupçonnées par les autorités d'avoir à bord des Chypriotes. Sommées de les livrer, elles refusèrent; il s'ensuivit un petit combat où la marine égyptienne eut l'avantage. Le sultan profita de l'occasion pour tonner contre ces Vénitiens qui avaient promis d'être ses amis et faisaient cause commune avec ses ennemis. Il donna ordre de saisir tous ceux qu'on trouverait sur son territoire; quarante-six Vénitiens furent ainsi arrêtés à Bevront; a d'autres eurent le même sort à Tripoli; tous ceux que le sultan avait jetés en prison après l'affaire d'Alexandrie v languissaient encore.4

Il devenait évident que, tant que la paix ne serait pas faite solidement entre le sultan et le roi de Chypre, il n'y aurait pas de sécurité à espérer pour le commerce. D'ailleurs, le sultan déclara lui-même ouvertement aux Génois comme aux Vénitiens qu'il lui serait impossible de faire véritablement la paix avec eux tant qu'il serait sur le pied de guerre avec Chypre. Les Vénitiens, les Génois, les Catalans firent toutes les démarches possibles pour amener les deux souverains à des sentiments pacfiques; mais, au moment of 10 ne spérait aboutir, toutes les négociations

Commem. reg., III, p. 49, nº 274;
cf. Phil. Mazz., l e., p. 1017.

Commem. reg., III, p. 51, no 296;
 p. 53, no 305; Mas-Latrie, Hist. de Chypre,
 II. 265—289.

³ Commem. reg., III, p. 52, n.ºs 301, 302 (j'ai eu sous les yeux le texte original de cette pièce — Taf. et Thom,, in-éd. —; il n'est pas exactement reproduit dans les Commem/, Machairas, p. 100, Au mois de février 1367, Venise les envoya chercher par deux galères, pour les voya chercher par deux galères, pour les particulars de la commentation de

quelles le pape accorda une licence (Commem. reg., III, p. 55 et s., nº 319); mais, d'après ce que nous verrons un peu plus loin, il paraît probable que le sultan leur fit attendre plus longtemps leur liberté.

⁴ Mas Latrie, II, 319.

Machairas, p. 106 et s.; Strambaldi, dans Mas Latrie, II, 347. L'ambassade gionise qui reçut cette declaration est, sans doute, celle dont parle Makrizi; de Sacy, Chrestom., p. 50, et Well, Gesch. der Chalif., IV, 513, not. 2.

furent rompues par une série d'attaques dirigées par le roi de Chypre sur les villes maritimes de la Syrie (déc. 1366, sept. 1367).1 Dominé par son humeur belliqueuse, ce prince s'obstinait dans ses projets de croisade générale: pour les réaliser, il entreprit une deuxième tournée en Occident et fit un séjour à Rome, auprés du pape, en 1368;2 Gênes et Venise lui envoyèrent là des ambassadeurs; il fallait à force d'instances obtenir de lui qu'il se décidat une bonne fois à faire la paix avec le sultan. Le pape avant parlé dans le même sens, il consentit à accenter la médiation de ces deux pnissances et antorisa les plénipotentiaires qu'elles désigneraient à conclure la paix en son nom à certaines conditions,8 Gênes chargea de cette mission Cassano Cigala et Paolo Ginstiniani: Venise délégua Niccolo Giustiniani et Pietro Marcello: 4 mais l'entêtement du sultan fit tout échouer. La paix n'était pas encore faite, quand Pierre Ier tomba sous les coups d'un assassin (17 jany, 1369). Pendant ce temps, le sultan continuait à emprisonner, à maltraiter, à dépouiller, parfois même à mettre à mort les marchands qui tombaient entre ses mains. Poussées à bont, les deux Républiques se décidèrent enfin à renoncer à leur rôle de médiatrices et à envoyer en Égypte des vaisseaux de guerre pour contraindre par la force le sultan à rendre ses prisonniers (traité d'alliance du 28 juillet 1369), et elles invitèrent le régent de Chypre et le Grand-maître de Rhodes à se joindre à elles. Les Génois et les Vénitiens s'étaient engagés réciproquement à supprimer tout trafic avec l'Égypte tant que durerait le conflit; cela était tout indiqué: pour les autres nations commercantes, le pape rendit cette mesure générale, par décret du 27 juillet de la même année.5 Il semblait que l'on dût enfin en finir, mais, après ce grand éclat, aprés qu'on ent noirci beaucoup de papier, tont se borna à l'envoi de huit galères confédérées: elles allérent prendre position devant Alexandrie, adressèrent au sultan une sommation péremptoire d'avoir à rendre ses prisonniers, puis, comme sa réponse ne montrait aucune disposition à céder, elles se retirèrent en lui laissant une déclaration de guerre (déc. 1369),6 Pourtant,

¹ Machairas, p. 102 et s., 113 et ss.; Machaut, p. 205 et ss.; Makrizi, dans Weil.

IV, 523. 2 V. Mas Latrie, II, 241, not.

⁵ Voyez les documents du 19 et du 20 mai 1368, dans Mas Latrie, II, 291 et ss., 302 et ss.: v. encore Machaut, p. 219 et ss.; Machairas, p. 119 et ss.

⁴ Machairas revient à plusieurs reprises sur l'activité déployée par ces ambassadeurs : il désigne seulement, à ce titre, C. Cigale pour Gêues et N. Giustiniani pour Venise;

mais un passage d'une charte publiée dans Mas Latrie, III, p. 304, démontre que le premier avait pour compagnon P. Giustiniani, et, pour le second, le fait qu'il était accomcompagné par P. Marcello ressort d'une note d'archive retrouvées par MM. Taf. et Thom., inéd.

⁵ Commem. reg., III, p. 82-86, nos 503, 506, 509, 510, 512-515, 517-521.

⁶ Machairas, p. 161-164. Les sources arabes rapportent qu'en 1369 quatre vaisseaux de guerre francs tentèrent, sur Ale-

la perspective d'une nouvelle guerre à soutenir, en 1370, contre l'Occident coalisé avait réussi à effraver le sultan: il fit savoir à Chypre qu'il était prêt à faire le paix. Cette nouvelle fut accneillie avec joie: de nouveaux ambassadeurs furent expédiés en Égypte pour négocier au nom dn roi de Chypre, du Grand-Maître de Rhodes, de Gênes et de Venise, et ils réussirent à jeter les bases d'une paix durable entre le sultan et toutes ces puissances (nov. ou déc. 1370).1 Malgré toutes les recherches faites jnsqn'à ce jour, on n'a pas eu la chance de retrouver cet instrument de paix. En tout cas, les nations commerçantes obtinrent un double résultat vivement désiré: tons les marchands occidentaux enfermés depuis un temps plus ou moins long dans les prisons de l'Égypte ou de la Syrie2 reconvraient la liberté et le traité rouvrait au commerce maritime une ère de sécurité denuis longtemps fermée. Le pape Urbain V lui-même, renoncant à mettre plus longtemps obstacle au trafic avec l'Egypte, leva la prohibition récemment renonvelée par nn décret de 1369 et accorda de nouvelles licences.3 Il est certain que les Occidentaux se précipitèrent avec plus d'ardeur que jamais sur le marché rouvert an commerce et rivalisèrent d'efforts pour en tirer tout le profit possible. Dans le nombre de ceux que signalent les documents, nous relevons le nom des Ragusans: sur la recommandation du roi Louis de Hongrie, ils avaient déjà réussi à se faire exempter de l'interdit par le pape (1366): 4 après la paix ils demandérent et obtinrent du sultan Chaban nn privilége pour leur commerce.5

Nons reprendrons dans un autre chapitre l'historique du développement du commerce entre l'Europe et l'Égypte, postérieurement à l'année 1370: pour le moment, il faut en finir avec la période dont l'étude nous a occupés jusqu'ici: il ne nous reste plus qu'à jeter un coup d'oell général sur les territoires et les marchés dépendants de l'empire

xandrie, une atraque qui fut repoussée avec pertes; ce fait n'a aucun rapport avec la campagne entreprise par les commuses al-lièes, cette dilainene ne fut conclue, comme on le peut voir plus haut, dans le texte, que le 27 Juillet: il s'agit de vaiss-eaux chypriotes qui avaient tenté un coup de main sur Alexandrie au cours d'une série de razias exécutées le long des ôtés els a Syrie (10 Juillet); V. Weil, Geefs. der Cholif., IV, 893 et s; Machairas, p. 150

¹ Makrizi, dans de Sacy, Chrestom. arab., II, p. 50 et dans Weil, IV, 524; Machairas, p. 164—171. D'après ce chroniqueur, le plénipotentiaire de Gênes se nommait Gatier (Gualterio) Doria, et celui de Venise, Pietro Giustiniani. Voyez aussi le passage sur cette paix dans Mas Latrie, II. 347 et ss.

² Ceux de Damas également, suivant Ibn Kadhi Chouhbah, dans Weil, op. cit.
³ Commerce seg III p. 94 pp. 587

Commem. reg., III, p. 94, nº 587.
 V. aussi Theiner, Mon. hist. Slar.

merid., I, 285.

⁵ Luccari, Ristretto degli annali di Rausa, p. 63: l'auteur donne à Chaban le nom de Melech Seraf; effectivement, le sultan portait le surnom de Almélik Alachraf."

du sultan d'Égypte, où les Occidentanx et Orientaux se rencontraient d'ordinaire, et sur les routes commerciales qui le traversaient. Au suiet d'Alexandrie, le premier de ces marchés, nons avons dit tout ce qu'il y avait à dire, à mesure que le récit des événements ramenait ce nom sous notre plume. Mais Damiette, dont nous avons à peine parlé, mérite mieux un'une simple mention. Le déplacement de la ville, sa reconstruction sur un point du Nil plus éloigné de la mer, lui avaient, comme nous l'avons vu, fait perdre l'avantage de sa situation primitive, sur la ligne snivie par le trafic. Cependant, les revenus des donanes v conservaient encore assez d'importance pour fournir au trésor du sultan un appoint très appréciable,1 et, quand Ibn Batouta la visita, en 1326, il la trouva bien approvisionnée d'articles de toute espèce.2 Pegolotti en parle fréquemment:3 cela seul suffirait à prouver qu'elle était encore fréquentée par les Occidentaux. Pourtant, au XIVe siècle, leurs visites y étaient beaucoup plus rares qu'à l'époque des croisades et le trafic ne reprit un peu de vic de ce côté que vers la fin du Moven-Age. A Damiette, comme à Alexandrie, les articles les plus recherchés et les plus précieux du marché venaient de l'Inde. Les marchandises suivaient toniours la route dont nous avons parlé à propos des temps anciens: d'Aden elles remontaient la mer Rouge jusqu'à Aïdab, d'où des caravanes les transportaient à Kons et, de ce dernier point, elles suivaient le cours du Nil jusqu'à la Méditerranée. Ce n'est point aux sources occidentales qu'il faut s'adresser pour trouver une description exacte de cetté ronte, car, ponr un Européen de l'époque, le voyage était entouré de tels dangers, que bien pen réussirent à pénétrer insque dans ces régions. Ainsi, pour citer un exemple. Sanuto l'ancien se figure évidemment qu'Aden est située sur la côte occidentale de la Mer Rouge; selon lui, les produits de l'Inde étaient transportés d'Aden à Kous, à dos de chameau, en neuf jours 4 (c'est beaucoup trop pen assurément). Antre exemple: l'auteur de la Carte catalane, dont la composition remonte, d'après l'opinion généralement admise, à l'année 1375, confond Kosseïr avec Kous. Ce n'est pas qu'il mette Kosseïr sur le Nil à la place où est sitnée Kous et réciproquement: non, les deux villes sont marquées assez exactement sur leur

étaient mieux renseignés: leur carte (dressée en 1367) est accompagnée d'une légende où l'on voit que des vaisseaux chargent les produits de l'Inde à Aden et les amènent dans la mer Rouge, d'où ils arrivent à un fleuve dont le nom est illisible (c'est le Nil, évidemment): Zurla di Marco Polo, p. 325.

¹ Haython, Hist. orient., cap. 54.

² Ihn Batouta, I. 59.

⁹ Pegol., p. 59, 77, 191. Un négociant occidental, nommé Damiano, hébergea, en 1345. Niccolo da Poggibonsi dans sa maison de Damiette (Nicc. da Pogg., Libro d'oltramare, II. 185).

Éd. Bongars, p. 22; v. encore p. 260, au haut de la page. Les frères Pizzigani

emplacement respectif: on distingue très bien sur la carte la ligne qui indique le cours du Nil et une autre ligne parallèle qui représente la côte de la mer Rouge; on lit le nom de Cossa, c'est à dire Kous, sur la première et celni de Chos, ou Kosseïr, sur la deuxième, à coté d'Aydip (Aïdab); mais il y a une légende, et, dans cette légende, nous lisons: "dans cette ville de Chos, on amène l'épicerie oui vient de l'Inde, de là on la transporte à Babylone (le Caire) et à Alexandrie;"1 ee texte est clair, et, si l'on s'en rapportait à lui, on devrait admettre que les vaisseaux arrivant d'Aden ne déposaient leur cargaison à terre qu'à Kosseïr: mais la confusion est évidente: la légende applique au port maritime de Kosseïr (Chos) ce qu'elle auraît dû appliquer à la ville de Kous (Cossa) sur le Nil. A cet égard, les témoignages des géographes et des historiens arabes concordent unanimement et ce sont les seuls qui méritent eréance: les vaisseaux chargés d'épices ne remontaient pas jusqu'à Kosseir, mais seulement jusqu'à Aïdab. Recueillons d'abord le témoignage de deux écrivains du commencement du XIVe siècle, Aboulfëda et Schehabeddin. Le premier désigne Aïdab comme le rendez-vous des marchands de l'Yémen (dont Aden était précisément le marché le plus important); 2 le deuxième dit que "les caravanes des mers de l'Inde. de l'Abyssinie, de l'Yèmen et de l'Hedjaz", traversent le désert d'Aïdab et s'arrêtent à Kons.8 Makrizi, l'éerivain du Moven-Age qui a le mieux connu l'Égypte et son histoire, confirme le dire des deux précédents et va plus loin encore, car il nous apprend qu'Aïdab fut le point de débarquement des produits de l'Inde jusqu'à l'an 760 de l'hégire (1359 ap. J. C.)4 ct qu'à partir de cette date, le courant commercial prit une autre direction. D'Aïdab, les épices étaient portées, comme autrefois, à dos de chameau jusqu'à Kous, résidence des gouverneurs de la Haute-Égypte: cette ville, relativement peu inférieure au Caire sous le rapport de l'importance commerciale, renfermait un grand nombre de magasins et de splendides marchés.5 Aboulféda nomme Kous le rendez-vous des marchands d'Aden, , mais cette ville comptait elle-même parmi ses habitants un certain nombre de riches marchands. Il existait en Égypte une corporation de marchands en gros dont les ramifications s'étendaient au loin; on les nommait les Karémites et ils trafiquaient avec l'Yémen, mais spécialement avec Aden; le commerce des épices était, de beaucoup, la branche la plus importante de leurs affaires, " Ils possédaient un entrepôt

Li Éd. Buchon et Tastu, p. 114. ² Aboulf., Géogr., trad. Reinaud. I. 167.

³ Mesalek-el-Absar, cité par Quatremère,

Mem. sur l'Égypte, I, 194.

⁴ Quatremère, Mém. sur l'Égypte, II, 162 et s.

⁵ Aboulf., trad. Reinaud, I, p. 151; Ibn Batouta, I, 106 et s.; Quatremère,

Mém. sur l'Égypte, I, 194. ^e V. les notes de Quatremère, dans les Not. et extr., XII, 639; XIII, 214 et s.; Amari, Dipl. arab., p. lxiii: Makrizi, Hist.

à Kous,1 ce qui est encore une preuve de l'importance commerciale de cette ville. Les produits de l'Orient v étaient chargés sur des barques,'2 descendaient en quinze jours le cours du Nil jusqu'au Caire et, de là, sauf un court transport par terre à la fin du voyage, ils arrivaient à Alexandrie par eau, en suivant la branche qui se détache du Nil dans la direction du nord-ouest.3 Telle était, jusqu'à la fin de la période qui nous occupe, ou pen s'en faut, la route ordinaire des produits de l'Inde et de la Chine, du moins pour la partie qui passait par l'Égypte. Quelques vaisseaux, mais c'était le petit nombre, allaient déposer leur chargement à Tor, dans la presqu'île du Sinaï, on à Suez, on des caravanes le reprenaient et le portaient jusqu'au Nil.4 Pendant les premiers temps de cette période, un certain nombre de capitaines de navires avaient montré une préférence pour remonter jusqu'à Tor en serrant de près la côte d'Arabie; plus tard, cette exception cessa, mais pour redevenir la règle générale au cours de la période sujvante.5

Il est, je pense, inutile d'insister pour démontrer que La Mecque s'approvisionnait par Aden des produits de l'Inde et de la Chine, et qu'au moment des fêtes annuelles célébrées à l'occasion du pélerinage auquel les Musulmans accouraient de toutes parts, il s'en faisait un grand débit. Pour les Égyptiens, la foire de la Mecque était une ressource supplémentaire. Mais, parmi les caravanes, celle de Damas jouait un grand rôle par le nombre de ses pèlerins et elle emportait assurément au départ une bonne partie de ces précieux articles. Deux pèlerins allemands qui visitèrent Damas pendant la période qui nous occupe, Guillaume de Boldensele (1333)6 et Ludolphe de Suthem (1340)7 furent

des sult. mamlouks, II, 1, p. 92 et s.; II, 2, p. 167; Chroniken der Stadt Melka, publ. par Wüstenfeld, II, 285.

1 Quatremère, dans les Not. et extr., XIII. 215.

* Le nom adopté pour les désigner est l'appellation arabe zerme, dans le texte ramusien de M. Polo, p. 59; germe, dans Amari, Dipl. arab., p. 839; giarme, dans Frescobaldi, p. 32; cerme ou sarme, dans Piloti, p. 346, 390, 397, 409; germes, dans Lannoy, p. 68, 71, 111 et s., 127 et ss., 136 et s., éd. Potvin; jerme, dans Ghistele, p. 192; giermo, dans Pegol., p. xxiii; gerba, dans Tafur, p. 76: ce dernier en donne une description détaillée.

^a Cette branche est appelée talgiata (fossé) par Sanuto, p. 22; calizene, dans le texte ramusien de M. Polo; caligine

dans Sigoli, p. 168; caliz ou calis dans Piloti, p. 345, 391. Dans la langue arabe le mot Khalidi signific un canal en géneral, mais il s'emploie spécialement pour désigner les branches du Nil, sans autre épithète: cf. Viaggi alla Tana. p. 144. et encore, les Notes de Poggi, dans l'éd. de Sigoli, p. 120, celles de M. de Sacy dans l'éd. d'Abdallatif, p. 429, et celles de M. Yule dans son éd. d. M. Polo, II, 374. 4 Ludolph., p. 64.

⁵ Calcachandi (mort en 1418), Géographic und Versealtung von Egypten, trad. de l'arabe par Wüstenfeld, Abhandl. der Gatt, Ges, der Wiss., XXV, p. 170.

a Zeitschrift des Vereins für Niedersachsen, für das Jahr 1852, p. 284.

¹ Ludolph., p. 98.

ébahis des quantités d'épices, de parfums, de soieries, de brocarts d'or. de pierres précieuses qu'ils y virent. Ludolphe de Suthem ne se préoccupe pas de l'origine de ces marchandises, mais Boldensele, plus eurieux. indique la voie par laquelle elles arrivalent; or, ce n'est pas celle que nous indiquions plus haut, et il pourrait bien se faire qu'il trace réellement la plus importante et de beaucoup. Effectivement, la plus grande partie des produits de l'Asie arrivait à Damas, non pas par la route des caravanes de la Mecque, mais par le golfe Persique et Bagdad 1 (de Baldaco) on entièrement par voie de terre, à travers la Perse et la Mésopotamie. Outre ces articles étrangers, le commerce tronvait à s'approvisionner à Damas des produits de l'industrie indigène, car la ville possédait des artisans d'une grande habileté dans diverses branches: nos deux pèlerins ne manquent pas de le noter. Mais ce n'est pas le moment d'entrer dans les détails, car, pendant cette période, le trafie direct entre Damas et l'Occident se réduisait à fort peu de chose. Le marchand de Barcelone qui se risquait, en 1335, à passer de Chypre en Syrie et à aller jusqu'à Damas faire des affaires avec les Sarrasins, en dépit des défenses de l'Église,2 ne semble pas avoir trouvé beaucoup d'imitateurs. Alep même, le deuxième marché de la Syrie par son importance, dont les bazars regorgeaient d'une telle quantité d'articles de l'Inde qu'on la surnommait paraît-il, la petite Inde, n'est mentionnée que très rarement dans les sources occidentales de cette époque. Cependant, il ne serait pas permis de passer sous silence qu'en 1352, le moine récollet florentin Giov. dei Marignolli passa par cette ville au retour de son voyage en Chine et dans l'Inde et qu'il v vit beauconn de chrétiens vêtus à la mode occidentale et parlant le français en dialecte chypriote:4 c'étaient sans donte aussi, pour la plupart, des Chypriotes. Entre Famagouste et les côtes voisines de la Syrie, il se faisait, naturellement, un trafie actif: il fallut les fréquentes attaques dirigées par les flottes chypriotes sur les villes maritimes de la Syrie, à la fin de la période que nous étudions, pour l'interrompre momentanémant. Aussi, le peu que Pegolotti sait sur la Syrie, il le dit à propos de Famagouste. Il indique sun certain nombre d'articles que l'on trouvait sur les marchés de ce pays; les noms même indiquent nne origine chypriote: ce sont les fils d'or, les samits, les camelots etc. La Syrie y était représentée par son coton, d'une qualité supérieure, on le sait, et par les épices que lui amenaient des caravanes. Il v eut un temps où les marchands de Bevront et de Tripoli passaient

¹ Une des légendes de la Carte catalane de 1375 (p. 122), dit également que les perles et les produits de l'Inde qui arrivent du golfe Persique en Syrie passent par Bagdad et surtout par Damas.

Mas Latric, Hist. de Chypre, III, 734.

⁶ Hammer, Ilchane, I, 183.

⁴ Dobner, Monum. hist. Bohem., II, 92.

⁴ Pegol., p. 55, 77 et ss.

la mer pour aller vendre à Famagouste les produits de leur pays, le coton en particulier, et les épices venues du fond de l'Asie.1 C'était l'époque brillante de Famagouste: elle rentre dans notre période. Comme, d'autre part, les marchands occidentaux y trouvaient commodément les articles d'Orient les plus recherchés et que, d'un autre côté, en cherchant à pénétrer en territoire Sarrasin, ils se seraient exposés aux foudres de l'Église ou aux attaques des croiseurs chypriotes, la plupart s'arrêtaient là et se gardaient bien d'aller en Syrie. Mais Chypre n'était pas le seul pays qui détournât les Occidentaux du chemin de la Syrie. Le royaume chrétien de la Petite-Arménie était parfaitement situé pour former la tête de ligne d'une nouvelle route commerciale; sécurité plus complète qu'en Syrie, distance moins longue à parcourir pour atteindre les pays de production des épices, enfin, possibilité de tracer cette route sans passer par le territoire prohibé soumis au sultan d'Égypte, tels étaient ses divers avantages. Tant que Famagouste fut ouverte à tous les Occidentaux indifféremment, tant que l'Arménie à titre d'état chrétien et la Perse à titre de pays ami les recurent à bras ouverts, ils ne s'occupérent guère de la Syrie. Mais nous verrons bientôt se produire un revirement complet. Au commencement de la période suivante. Famagouste tomba au pouvoir des Génois, et, à partir de ce moment, les nations rivales s'en détournèrent; presque à la même date les sultans d'Égypte détruisirent le royaume de Petite-Arménie; en Perse, enfin, le fanatisme et l'anarchie succédèrent à la tolérance et à l'ordre régulier des temps précédents. Le résultat de ces changements fut que les Occidentaux se montrèrent de nouveau plus assidûment en Syrie. Cependant, Piloti va un peu loin en disant que ce fut à partir de l'occupation de Famagouste par les Génois que les autres Latins commencèrent (principiarent) à fréquenter Damas et le reste de la Syrie.2

Déjà, vers la fin de la période où nous nous trouvons encore, les relations directes du commerce d'Occident avec la Syrie commencèrent à se multiplier. Quand le pape donna la permission de visiter les pays sarrasins, les Vénitiens en profitèrent non-seulement pour envoyer des galères en Egypte, mais aussi pour faire de temps à autre des voyages en Syrie et particulièrement à Beyrout: par exemple, en 1345 (v. plus haut) et en 1366. Cette dernière expédition était composée de trois galères ayant à bord soixante-dix marchands, une riche cargaison et une grosse somme d'argent. A l'arrivée, on fit en apparence aux marchands l'accueil le plus favorable, mais, à peine les échanges avaient-ils commencé, que l'émir fit traîtreusement arrêter tous ceux qui se trouvaient à terre.

¹ Piloti, p. 366.

⁷ Piloti, p. 367.

D'autres eurent le même sort à Tripoli. 'Quaud les Vénitiens poussaient le roi de Chypre, Pierre I", à faire la paix avec le Sultan, c'était, ou le voit, uu conseil intéressé; il s'agissait pour eux de mettre leurs compatiriotes à l'abri de vexations de cette sorte. L'ardeur avec laquelle les Catalans travalilèrent au rétablissement de la paix u'avait pas d'autre motif." Quelques-uns d'entre eux, en effet, avaient commencé à visiter Beyrout et même Damas de très bonne heure, à uue époque ou une excursion en pays sarrasin était enoore un fait rare et une preuve d'audace.

Si l'on demande quelles furent les villes de Syrie qui profitèrent de cette reprise du trafic, nous répondrons que Pegolotti ne nomme que quatre ports de mer. Acre. Bevrout, Tripoli, Laodicée et cinq villes de l'intérieur, Ramla (Lydda) Damas, Hamah, Antioche et Alep: il compare les poids et mesures de ces villes avec ceux d'autres places: pour quelques-unes il indique les taxes d'octroi à paver à l'entrée et à la sortie; mais ces renseignements ont la sécheresse de la statistique et ne nous ouvrent pas de vues suffisantes sur la situation commerciale du pays. Les ports les plus considérables de l'aucien royaume de Jérusalem, ceux où l'activité commerciale des quartiers européens avait brillé avec le plus d'éclat, n'étaient plus que des ruines abandonnées. Eu 1330, eu 1340, près d'un demi-siècle après la chûte des états latins, des pèlerins visitèrent Acre, Tyr, Caifa, Césarée, Ascalou, Jaffa, et partout ils trouvèreut le même spectacle de désolation.4 Le gouvernement musulman ne faisait rien pour les relever, et, cepeudant, pour Acre par exemple, il n'eût pas fallu de bieu grands efforts: c'est qu'il voulait que la vue de ces villes ne donuât pas aux Occidentaux la teutation de les recouquérir, et que si jamais, au cours de quelque croisade nouvelle, ils venaient à s'en emparer, il entendait ne leur laisser entre les mains que des ruines. De toutes ces villes. Acre seule présentait encore un peu de mouvement.5 Mais la vie commerciale se concentrait désormais à Damas

Machairas, p. 100; Commem. reg., III, p. 43, nº 234; p. 52, nºs 301, 302.

² Machairas, p. 94, 100.

⁸ On en trouvera des exemples, pour les années 1335 et 1338, dans Mas Latrie, Hist. de Chypre, II, 732—734.

⁴ Boldensele, p. 242—244; Ludolphe de Suthem, p. 38, 46; pour ce qui concerne Acre, voyez Ibn Batouta, I, 129, et, pour la plupart des villes nommées dans le texte, Aboulféda, Géogr., II, 2, p. 17, 20, 22.

Les mots "bajuli Accon et Tyrii" qui se trouvent dans la commission pour

File de Crète signée en 1850 par le doge Andr. Dandolo (publ. par Thomas, Adhandt, der bager, Andr., Cl. 1, vol. 1988, sect. 1, p. 1898 sont de nature à inspirer des soupons sur l'authenticité de cette pièce; mais il n'y a probablement la qu'une formale efficielle provenant de l'époque antérieure à la châte d'Acre, et qu'on si nistroduite dans la Commission en quois sans songer que les balles d'Acre et d'et l'accommission, d'allieure, et ut tiesu d'auciennes formules du même geure.

et à Alep; seules, les villes maritimes en contact avec ces grands entrepôts, telles que Beyrout, Tripoli, Laodicée, avaient de l'avenir ou même commencaient déià à acquérir une certaine renommée, Beurout surtout, que Guillanme de Boldensele 1 décrit comme unc ville brillante,

C. Nouveaux marchés et nouvelles voies ouverts par les Tatars.

1º Apparition des Tatars (Mongols).

L'apparition des Mongols (Tatars) sur la scène du monde exerca une action décisive sur le développement du trafic entre l'Orient et l'Occident. Cette tribu, à peine connue jusqu'alors, avait commencé par subjuguer et par s'incorporer une quantité d'autres tribus ses voisines. Le jour où, par ce moyen, elle eut snffisamment accru ses forces et où elle fit irruption hors de l'Asie centrale sous la conduite de son khan, Témoudjin, dit Gengis-khan (Djinguiz-khan, lc pnissant khan), on nut se croire revenu au temps des grandes invasions. Ce qui fait le caractère particulier de Gengis-khan et de ses successeurs, c'est un orgueil sans bornes qui leur inspirait la prétention d'étendre leur domination sur le monde entier, et, pour exécuter ce projet grandiose, ils levèrent des masses innombrables de guerriers bien disciplinés: un mélange de duplicité et d'énergic dont ils usaient pour renverser tous les obstacles qui s'opposaient à leur marche; enfin, un mépris de la vie de l'homme poussé à un degré inconnu jusque là; victorieux ils mettaient le sceau à leurs conquêtes par de véritables hécatombes humaines et ils achevaient la ruine des survivants en les pressurant avec des raffinements inouïs. Les Mongols ne tardèrent pas à se montrer aux avant-postes de la Chrétienté; en 1222-1223 ils traversèrent comme un ouragan la région du Caucase, la Crimée, la Russie méridionale: mais cette première apparition ne fut que passagère. On les vit reparaître quelques années plus tard, avec leur khan Batou; cette fois, ils portérent leurs ravages jusqu'en Silésie, en Bohême et en Hongrie (1241) et ils fondèrent un établissement permanent au sud de la Russie.

En Occident, la chrétienté, fatiguée des croisades, divisée en deux partis acharnés l'un contre l'autre par la querelle de la papanté et de l'empire, ne songeait à rien moins qu'à se lever en masse pour lutter

¹ Op. cit., p. 286.

coutre l'ennemi commun. Les papes commencèrent par prêcher la croisade contre les Mongols; puis, voyant l'inutilité de leurs efforts, ils en vinrent à l'idée d'employer contre eux les armes spirituelles; dans ce but, ils fireut appel aux ordres mendiants, nouvellement fondés et encore animés de toute l'ardeur de leur zèle pour la foi. Il ne fallait pas peu de courage pour aller prêcher à ces khans tatars, oni s'estimaient les maîtres du monde, la soumission à la loi du Christ et à son représentant sur la terre. Il en fallait aussi pour oser entretenir un commerce quelconque avec une race dont la férocité et les coutumes révoltantes étaient un objet d'épouvante et d'horreur pour le monde eutier. Mais aussi, quelle conquête d'un prix inestimable en cas de succès! Le fait est que la conversion des Mongols au christianisme ne semblait pas tellement impossible que toute tentative fût superflue. Déjà, au centre même de l'Asie, autour du noyau de la race dominante, s'était formée une agglomération de peuplades qui renfermait plus d'un élément chrétieu. De la Mésopotamie et de la Perse, résidences de leurs principaux groupes, les Nestoriens répaudaient sans bruit autour d'eux la notion du christianisme, et leur influence se faisait sentir jusque là. C'est ainsi que les Kéraïtes. tribu considérable établie sur la frontière de la Chine, étaient depuis longtemps gagués à la foi chrétienne; nous en avons pour témoins l'historien chrétien Aboulfaradj (Bar Hebræus)1 et le musulman Rachideddin;2 celui-ci le répète même à plusieurs reprises, et ce double témoignage venant de deux camps opposés, nous paraît suffisant pour baser une certitude.3 Une autre tribu, nou moins considérable, celle des Naïmans, fixée sur le cours supérieur de l'Irtich, aurait été également, à ce qu'on prétend, rattachée au rite nestorien; du moins, le fait est affirmé par Guill, de Rubrouck et quelques écrivains orientaux; mais un autre missionnaire, mieux doué que Guill, de Rubrouck sous le rapport de l'esprit d'observation, Jean da Piano de Carpine nous dit que les Naïmans étaient païens.4 Quoi qu'il en soit, il est certain que des chrétiens, en assez grand nombre, vivaient au milieu des peuplades non converties au christianisme, par exemple chez les Ouigours.5 En géuéral, les premiers voyageurs occi-

¹ Hist. dynast., ed. Pecceke, p. 427; Chron. Syr., éd. Bruns et Kirnch, versio lat., p. 219; voy. Assemani, Bibl. orient, II, 444 et s.; III, 29 part, p. ceclaxav et s. La peuplade chrétienne-nestorienne que mentionne Guill. de Rubouck (p. 201) sous le double nom de "Crit et Merkit" doit rêtre la trible Kérnite; voy. les renarques de M. d'Avezac dans l'Introd. de Joh. de Plon. Cuppin., p. 53 et et s.; Zaracke (Priester

Johannes, diss., 2, p. 66, 91 et ss.) se range à cette opinion.

³ Hist. des Mongols de la Perse, éd. Quatremère, I, 93; v. aussi un passage cità par S' Martin, Mém. sur l' Arménie, II, 280. ⁵ M. Zarneke (op. cit., p. 65 et ss.) exprime cependant une doute.

⁴ G. de Rubr., p. 260, 295; Erdmann, Temulsehin, p. 563; Zarncke, Op. cit., p. 67.
⁵ G. de Rubr., p. 282, 288; Hayton, De

dentaux qui visitèrent les pays tatars y trouvèrent partout disséminés des chrétiens du rite nestorien, avant leurs prêtres et leurs églises 1 Certains Nestoriens remplissaient à la cour des khans tatars les fonctions de ministres, de médecins, de précepteurs, et v jouissaient d'une assez grande influence.2 Enfin, il ne faut pas oublier l'action exercée par certaines femmes ehrétiennes, mères ou épouses de khans. A ce point de vue, on pouvait attendre de grands résultats des alliances conclues entre les descendants de Temoudjin (Gengis-Khan) et la famille des chefs de la tribu Kéraïte, devenus vassaux des Tatars. Cette famille ehrétienne avait donné naissance à la mère des fameux khans Mangou, Koubilaï et Houlagon, à l'épouse de ce dernier, et à celle d'Argounkhan: leurs noms étaient Siourkoukiti, Dokouz-Khatoun et Ourouk: toutes trois faisaient ouvertement profession de la religion chrétienne, et les deux dernières furent pour beaucoup dans la faveur surprenante dont les ehrétiens furent l'obiet de la part de leurs époux.3

Ce fut en 1245 que les premiers missionnaires envoyés par le Saint-Siège dans le pays des Tatars se mirent en route: à cette époque, on ne possédait aucune notion sur ce peuple, de sorte que, bien certainement, on ne faisait pas entrer en ligne de compte des éléments dont l'action pouvait être si efficace pour sa conversion. Néanmoins, deux moines, Ascelin, dominicain, et Jean da Piano de Carpine, franciscain, se lancèrent avec le courage de la foi et pénétrèrent, avec leurs compagnons, l'un jusqu'aux avant-postes des Tatars en Persc, l'autre jusqu'au campement des khans tatars eux-mêmes. Cette première mission échoua complètement: les Tatars refusèrent nettement d'embrasser le christianisme et

Tartaris, cap. 2. Le missionnaire Jean da Piano de Carpine s'est probablement laissé induire en erreur par le degré de civilisation plus avancé de cette peuplade, et c'est ce qui l'a amené à compter les Ouigours en général, parmi les chrétiens nestoriens (l. c., p. 650 et s.).

1 G, de Rubr., p. 292, 301 et ss., etc.; M. Polo, I, 153, 160 et s., 165 et s., 203, 206, 214. Lettre de Sempad, dans Guillaume de Nangis (Bouq., XX, 360 et ss.).

⁸ Abulfaragii, Hist. dynast., éd. Pococke, p. 321; Assemani, Biblioth. or., III, 2, p. 105; Rachideddin, citation dans Saint-Martin, Mém. sur l'Arménie, II, 280 et dans d'Ohsson, Hist. des Mongols, II, 234 et s.: G. de Rubr., p. 293, 320, 338; Orpélian, dans Saint-Martin, Op. cit., au bas de la p. 135.

³ Siourkonkiti était certainement chrétienne; Aboulfaradj et Rachideddin en sont témoins: voy. Quatremère, Rachideddin, I, 90; Saint-Martin, Op. cit. Pour Dokouz Khatoun, voy. en particulier Rachideddin, I, 94 et s.; Hayton, De Tartaris, cap. 27; Malakia, dans Brosset, Hist, de la Géorgie, addit. et éclaireiss., p. 455; Kiracos de Gantzag, dans Brosset, Deux historiens Arméniens (S. Pétersb. 1870 - 1871), p. 185, 194, et dans Dulaurier, Les Mongols d'après les historiens Arméniens, dans le Journ. asiat., Ve série, T. XI, p. 491, 507; Vartan, dans la Suite de cet article, Ibid. T. XVI, p. 290 et s., 308 et s. Sur Ourouk. voy. Hayton, Op. cit., cap. 45; Hammer, Gesch, der Ilchane, I. 360, 395,

répondirent catégoriquement que cétait aux chrétiens d'Occident à se courber sous leur jong. Les missionnaires envoyés par S. Louis, André de Longjumeau (1249) et Guill. de Rabrouck, moine flamand (1253 – 1255) current le même insuccès. L'espoir de convertir les Tatars séfaiblit des lors visiblement en Occident.

A ce point de vue, les Chrétiens d'Orient déployèrent plus de persévérance. Bientôt, parmi les Nestoriens disséminés dans le campement de la cour, le bruit se répandit que tel khan, tel prince, était chrétien en secret ou sur le point de le devenir. Il est certain qu'ils s'exagéraient leur influence et se laissaient induire cu erreur par l'attitude des princes tatars; mais le fait est que ceux-ci montraient beaucoup de bienveillance aux prêtres chrétiens, visitaient leurs églises, assistaient à leurs cérémonies; seulement, ce qu'oubliaient les Nestoriens, c'est qu'ils en faisaient tout autant pour les prêtres chamanistes, bouddhistes, mahométans, auquels ils accordaient les mêmes concessions; loin de prouver une tendance à changer de religion, cette conduite ne décélait qu'une profonde indifférence en matière de religion, de la superstition et du calcul politique.2 Sortis des rangs des Nestoriens, ces bruits gagnèrent du terrain jusque chez les chréticns de l'ouest de l'Asie, Arméniens et Géorgiens, qui avaient un intérêt tout spécial à les répandre en Occident, car il leur importait au premier chef que les relations entre la Chrétienté d'Occident et les Tatars prissent une tournure amicale. Quand l'épouvante produite par la première invasion se fut calméc, ils n'avaient pas tardé à reconnaître eux-mêmes que le joug des Tatars était plus supportable que celui des Mahométans qui jusqu'alors avait pesé sur une partie d'entre eux, et dont tous les autres avaient été menacés comme d'une fatalité inévitable. Grâce à la puissante intercession d'un Syrieu (nestorien) influent, le docteur Siméon (1241) et du roi d'Arménic Héthoum Ier (1254-1255), les Grands-Khans les traitaient avec une faveur singulière, leur accordaient gratuitement le libre exercice de leur culte et leur faisaient même construire à leurs frais de nouvelles églises.5 Dans les nombreuses villes prises par lui au cours de ses campagnes, Houlagoukhan eut soin de faire épargner, dans la mesure du possible, la vie, les biens, les églises des chrétiens; 4 c'est que, s'il n'était pas chrétien

Joh. de Plan. Carp., p. 766; G. de Rubrouck, p. 260.

Pour plus de détails sur ce point, je dois renvoyer à mon étude Sur les Colonies e l'église romaine dans les pays Tatars, dans la Zeitschrift f. hist. Theol., 1858, p. 260 et ss., et «pécialement p. 269, 275 et s.

² Kiracos, dans Brosset, Op. eit., p.

¹³⁷ et s., 178; Lettre du connétable arménien Sempad, l. c., p. 362; voy. l'Hist. de Sempad Orpétian, dans Saint-Martin, Op. cit., p. 129 et ss.

⁴ Kiracos, p. 185 et s., 188; d'Ohsson, Hist. des Mongols, III, 241; Ricold. de Monte Crucis, dans Laurent, Peregrinatores medii ori. p. 120.

lui-même,1 ses actes se ressentaient de l'influence de son épouse nestorienne, Dokouz Khatonn; déjà bien disposé par elle en faveur des chrétiens, il lenr pavait ainsi le tribnt de sa reconnaissance pour la bravoure avec laquelle les guerriers géorgiens et arméniens combattaient aux côtés des Tatars contre les Sarrasins.2 Nous touchons ici du doiet une deuxième raison, politique autant que religieuse, de la préférence marquéc des chrétiens d'Orient pour les Tatars. Il semblait que les Tatars fussent prédestinés à briser la prépondérance acquise par l'Islam en Asie. Aussi, quand, après un coup droit frappé au cœur de l'Islam par la destruction du califat de Bagdad (1258), Houlagou, poursuivant le cours de ses conquêtes, envahit la Syrie, les Géorgiens et les habitants de l'Arménie, sous les ordres de leurs princes, puis ceux du sud de la Petite Arménie, amenés par leur roi Hethoum Ier, se ralliérent à lui avec enthousiasme; en combattant sous ses drapeaux l'ennemi héréditaire du nom chrétien 3 ils pensaient non pas remplir un devoir de vassaux, mais accomplir une œuvre pie. Malheureusement, la course victorieuse des Tatars et de leurs alliés chrétiens touchait à son terme. Quelque temps après, la nation la plus puissante de l'Islam, l'Egypte, infligeait aux Tatars deux défaites sanglantes, rentrait en maîtresse en Syrie (1260) et faisait payer chèrement à la Petite-Arménie ses succès passagers. Mangou avait promis au roi d'Arménie de conquérir la Terre-Sainte et de la rendre aussitôt après aux chrétiens; Houlagou s'était, à ce qu'il semble, proposé d'accomplir la promesse de son frère; di avait échoué. Mais l'insuccès même de cette campagne inspira aux chrétiens d'Orient un désir ardent d'opérer à tout prix l'union des forces des Tatars et de la chréticnté d'Occident contre l'ennemi commun, l'Égypte. Les rois d'Arménie travaillèrent activement des deux côtés à la réalisation de cette pensée et trouvèrent les khans tatars dans les meilleurs dispositions. Le temps n'était plus où les grands-khans sommajent les princes d'Occident de se soumettre sans conditions. Leur colossal empire s'était divisé en khanats indépendants, tous encore vastes et puissants, mais souvent entravés dans leur action au dehors par leurs rivalités intestines. Les souverains

1 Comme le prétend Hayton, De Tartaris, p. 424; il ne l'était pas, la chose est certaine; voy. Vartan, l. c., p. 306-308. gols fut accueillie avec joie par les chrétiens, qui en profitèrent pour le prendre de haut avec les musulmans et même pour les insulter, et le commandant mongol, chrétien lui-même, les laissa faire; Makrizi, Hist. des sultans mamlouks, éd. Quatremère, I, 1, p. 98; cf. p. 106.

⁹ Malakia, l. c., p. 456; Vartan, l. c., p. 304; Hayton, p. 420; Orpélian, dans Saint-Martin, Op. cit., p. 123, 152; Bar-Hebræus, Chron. Syr., p. 543; Rachideddin, I, 94 et s.

^{*} L'occupation de Damas par les Mon-

⁴ Hayton, p. 418 et s., 421.

de ces principautés réduites ne pouvaient plus, on le comprend, teuir le langage hautain qu'avaient fait entendre les grands-khans dans l'enivrement de la conquête. Or, pour entrepreudre la campagne projetée contre la Syrie et l'Égypte, ou était réduit au concours d'un seul de ces princes, le souverain du royaume tatar foudé en Perse par Houlagou. Le grand-khan, retiré en Chine, exerçait bien encore sur ce royaume une sorte de suzeraineté, mais il se désintéressait des affaires de l'Asie occidentale. Le successeur immédiat de Houlagou, Abaka (1265-1282), fidèle à l'exemple de son prédécesseur et animé des mêmes dispositions que lui en faveur des chrétiens,1 fit les premières démarches; à diverses reprises il euvoya des ambassadeurs au pape et à quelques princes d'Occident pour provoquer une entente et organiser une campagne en commun. Argoun (1284-1291), son fils, professait à l'égard des chrétiens les mêmes sentiments: il adressa aux princes occidentaux invitation sur invitation à entreprendre une croisade, leur promettant des troupes et des vivres. Après lui, d'autres khaus, déjà convertis à l'islamisme, Ghazan (1295-1304) et Oldiaïtou (1304-1316), envisagèrent sans crainte la pensée de combattre aux côtés d'une armée chrétieune leur grand ennemi, le sultan des Mamelouks.2

Les ambassadeurs charyés de porter ces messages en Occident étaient généralement des chrétiers; que cela fit dans leurs instructious ou non, ils ne manquaient pas d'insinuer que leur maître était à moité ou même tout à fait couverti au christianisme. Dans le fait îl n'en était rien, mais cela produissit une bonne impression; au pape, ils demandaient, en outre, comme une grâce, l'envoi de missionnaires pour la conversion du peuple tatar. Heureux de trouver des auxiliaires dans les deux questions qui leur tenaient le plus au ceur, la reprise des croisades et la couversion des Tatars, les Souverains Pontifes faisaient bon accueil à ces ambassadeurs et les appuyaient énergiquement; mais les princes laïques se bornsient pour toute réponse à des promesses qui n'étaient famais suivjués d'effet. A

¹ Ce fait est de nouveau confirmé par la Biographie du patriarche nestorien Yabalaha III (mort en 1318), trad. Siouffi, dans le Journ. asiat., 7° série, T. XVII (1881). p. 89 et ss.

⁷ Le livre sur les Tatars, écrit en France en 1307 par l'Arménien Hayton (Héthoum), parut du vivant de ce dernier khau; le but de l'auteur était de pousser les princes occidentaux à s'allier avec ce peuple, en leur montrant qu'il était justement tout prêt pour soutenir la lutte courte l'Égypte et qu'en cas de

succès il abandonnerait assurément la Terre-Sainte aux Chrétiens (voy. Cap. 55, 58, 60).

⁹ Pas plus que les autres, le roi Jacque II d'Angoun e donna suite aux offres de secours qu'il avait fait porter en 1800 duren, de au khan Ghaan par Pedro Olivero, de Barcelone (Capmany, Memorias, IV, 28). Il y avait ins comme condition qu'il recevrait pour sa part une partie des pays de conqueir et que ses suigles semient autorisés à voyager en Syrie et à visiter et saints-Lieux sans payer auont tribut.

la place des armées eroisées qu'ils attendaient, les khans tatars ne virent arriver chez eux que des missionnaires recommandés par le pape ou par quelque prince chrétien. Ces missionnaires remplirent d'ailleurs leur tâche avec la plus louable activité; ils ramenèrent dans le sein de l'église catholique romaine un grand nombre de chrétiens orientaux, construisirent des églises, des monastères, fondèrent des évêchés et des archevêchés; mais tous leurs efforts n'empêchèrent pas la grande masse du peuple tatar de devenir la proie de l'islamisme. A partir de 1295, les khans eux-mêmes, demeurés inson'alors fidèles à la religion de leurs pères à l'exception d'un seul, Tagoudar-Ahmed (1282-1284) embrassèrent la religion mahométane pour ne plus la quitter. On dut encore tenir pour heureux que, chez les khans, le fanatisme religieux inséparable de cette religion fut tenu en bride par les considérations politiques qui imposaient des ménagements à l'égard de l'Occident, par l'influence des rois d'Arménie, par le vicil esprit de tolérance religieuse encore vivant au fond dans la race mongole, de sorte que s'il y eut des persécutions contre les chrétiens, elles ne furent pas de longue durée.

Ainsi, au cours de la deuxième moitié du XIIIº siècle, la haine qui avait régné entre les Tatars et le monde d'Occident s'était transformée en une sorte d'attrait mutuel: des deux parts on se recherchait, l'Occident dans la pensée d'amener les Tatars au christianisme, les Tatars dans l'espoir d'obtenir de l'Occident des renforts pour combattre leur puissant ennemi, l'Égypte. Toutes ces tentatives finirent par avorter d'nn côté comme de l'autre, mais elles avaient donné lieu, pendant une suite d'années, à un échange de lettres et de messages; il était résulté de là, entre les deux mondes, un rapprochement dont l'effet se fit sentir avec avantage en dehors des questions politiques et religieuses. Le missionnaire en pays tatare y fut bientôt suivi par le commercant. Les Jean da Piano de Carpine, les André de Lonjumeau, les Guill. de Rubrouck avaient tracé la ronte où allaient s'engager après eux non-seulement de nombreux religieux employés aux travaux des missions, mais aussi des laïcs attirés dans ces pays lointains par l'appât du gain: ils avaient ouvert à leurs imitateurs l'accès d'espaces incommensurables, en pénétrant eux-mêmes jusqu'à la résidence du grand-khan, aux environs de Karacorum, ville située an sud du lac Baïkal, dans le pays des Khalkhas, à quatre ou cinq milles anglais du cours snpérieur de l'Orkhan, au point nommé de nos jours Kara-Balghassoun. 1 Jamais, avant eux, aucun com-

Quand il s'agit de Barcelone, il va de soi que le terme "voyages" sous entendait non seulement des pélerinages, mais aussi des vovages d'affaires.

de Kara-Koroum (Mém. de l'Acad. des Inser., VII (1824, p. 234 et ss.), p. 288 et s.; Pauthier, M. Polo, p. xxxvii et s. et p. 171: et Journ, Asiat., 6º série, T. IX. p. 50; Yule, dans le Geographical

Abel Rémusat, Recherches sur la ville

mercant européen n'était entré aussi avant dans le centre du continent Asiatique. Il serait impossible de démontrer que les commerçants établis dans les ports des états croisés aient jamais entrepris de grands voyages dans l'intérieur de l'Asie: on n'a pas même d'exemple ou'ils se soient risqués parfois sculement jusqu'à Bagdad ou jusqu'au rivage du golfe Persique. Damas et Alep, situées toutes deux à deux ou trois jonrnées de la mer Méditerranée, marquaient la limite extrême que ne dépassaient pas du côte de l'Est les plus actifs des commerçants occidentaux. D'un autre côté, il paraît qu'avant la chute du califat des marchands italiens avaient remonté le cours du Diihan et pénétré par cette voie de la Petite-Arménie dans le bassin de l'Euphrate, mais il est impossible de déterminer jusqu'à quel point ils étaient parvenus. Les côtes de la mer Noire et de la mer d'Azov étaient alors encore trop peu fréquentées elles-mêmes par le commerce d'Occident; ce n'était pas par là que les marchands pouvaient entreprendre de pénétrer au centre de l'Asie. Il s'en fallait donc de beaucoup que ces marchands connussent par cuxmêmes seulement les pays de l'Asie sur lesquels les Khans avaient étendu leur domination: si, au delà de l'Euphrate, tout n'était pas pour eux une terre inconnue, tout était du moins un terrain vierge. Enfin, jusqu'alors aucun Européen n'avait encore visité les pays qui s'étendent à l'est de l'Asie, en arrière du territoire des califes. Ce n'était pas que l'esprit d'entreprise leur fît défaut; ce qui les avait surtont empêchés de pénétrer dans l'intérienr du continent asiatique, c'était le fanatisme musniman, beauconp plus violent à l'intérieur que sur les frontières, où, du moins, les sultans d'Alep et d'Iconium consentaient à conclure des traités de commerce avec les Italiens: au dehors de la Syrie et de l'Asie-minenre, chaque pas en avant exposait le voyageur à un danger de plus. Les Mongols au contraire, nous l'avons déjà dit, n'avaient jamais connu cette manie de persécutions religieuses. Les nombreux chrétiens qu'ils avaient arrachés à leur patrie et entraînés par force jusqu'air centre de l'Asie, de même que ceux qui s'étaient volontairement établis dans leur empire, continuaient à y observer sans obstacle leurs contumes religieuses et v jouissaient, en général, d'une existence enviable: les missionnaires purent s'en convaincre par eux-mêmes. Mnnis d'un laissez-passer donné par les khans, accompagnés par nne escorte mongole, placés sous la protection des fonctionnaires, les voyageurs chrétiens pouvaient pénétrer jusque dans les parties de cet immense empire habitées par une population en majorité musulmane, telles que la Mésopotamie, la Perse, la Boukharie et

Magazine, juill. 1874 (l'auteur s'appuie qui visita les ruines de cette ville en sur les données du voyageur russe Paderin, 1873).

lc Turkestan. En fait de civilisation, les Mongols n'étaient point tellement en retard qu'ils ne sussent apprécier les produits des autres pays. Un seul fait suffirait déjà pour établir un préjugé en leur faveur; c'est que, quand ils prenaient une ville, ils ménageaient généralement les populations ouvrières et qu'ils créèrent de nombreuses colonics industrielles en transplantant ces populations sur différents points de lenr empire.1 Lies marchands étrangers ponyaient donc compter sur un bon accueil. De son temps déjà, Gengis-khan tenait la main à ce que rien ne vînt troubler le trafic des caravanes: l'une des plus graudes guerres qu'il ait soutenues eut pour origine le traitemeut infligé sur le territoire des Sultans du Kharezm à une caravaue équipée par lui: en arrivant à Otrar, les marchands qui la composaient avaient été saisis. dépouillés et mis à mort, tandis que lni-même traitait avec tous les égards possibles les marchands de ce pays.2 Déjà il avait échelonné des postes le long des routes pour la protection des marchands; 3 nous verrons les khans de Perse maintenir énergiquement cette organisation et entretenir des forces nombreuses pour la police des routes. La volonté des maîtres du pays était que les marchands européens y tronvassent partont aide et assistance; du moins, les khans de Perse d'origine mongole y tinrent la main aussi longtemps qu'ils eurcnt l'espoir d'attirer la chrétienté d'Occident dans leur alliance contre l'Égypte.

An moment où les khans faisaient la conquête de la partic occidentale de l'Asie, les nations commerçantes d'Occident s'occupaient de
combler le vide créé par la perte de la Syric, car l'étroite bande de
terrain, dernier reste des états latins sur la côte, était destinée à
devenir tôt ou tard la proie de l'Egypte. Elles tourrièrent naturellement
leurs regards vers l'immense empire des Mongols; nons en savons assez
pour ne point en être surpris. Il n'était pas d'un accés difficile. En
sortant de l'Arménie, on n'avait qu'à traverser la châne du Taurus; au
bas de l'autre versant, on mettait déjà le pied sur le sol mongol. Comme
point de départ, l'Arménie offrait encore nn' autre avantage; e'est que
ses rois étaient à la fois amis de la Chrétienté d'Occident et vassaux
des khans Mongols. Si l'on préférait partir du petit empire de Trébizonde, dout le souverain avait du accenter évalement la sucreainet des

¹ Ce fait fut remarqué déjà par les missionnaires Jean da Piano de Carpine (p. 697, 711) et Simon de S. Quentin (voy. Vinc. Bellov., Spec. hist., lib. 29, cap. 77). On en trouve des exemples nombreux dans Rachideddin, éd. Quatremère, p. 181, 339, 389, et dans d'Ohsson, Hist. des Mongols. III, 77, 80, etc. De ce nombre étaleut.

les mineurs et les armuriers allemands que Guill, de Rubrouck rencontra chez les Mongols (p. 279 et s., 350),

² Erdmann, Temudschin der Unerschütterliche, p. 355 et s. (s'est inspire particulièrement de Rachideddin).

³ Ibid. p. 356,

khans Mongols, I quelques jours de voyage condinsaient à leur territoire. Enfin, l'empire mongol s'étendait sur une partie de l'Europe, et là, il renfermait une étendue de côtes d'un accès facile par mer; la côte septentrionale de la mer Noire et les côtes de la mer d'Azov en entier. Les Tatars, en véritables fils de la steppe, l'en profitérent pas de la possession des ports qu'ils avaient là pour se créer une marine, les navires étrangers pouvaient donc y aborder sans crainte d'y renontrer de rivaux.

Dès lors s'ouvrirent au commerce deux routes par lesquelles les Occidentaux pénétrèrent jusqu'au cœur du monde tatar. L'une, partant de la Petite-Arménie ou de l'empire de Trébizonde, menait d'abord en Perse; parfois, de la, le voyageur, s'embarquant sur le golfe Persique, poussait jusqu'à l'Inde ou à la Chine. L'autre avait pour point de départ le sud de la Russie actuelle et traversait l'Asie centrale pour aboutir à la Chine. Nous allons étudier d'abord la première.

2º La Petite-Arménle.

considérée comme vestibule de l'Asie centrale.

Après un éclat passager, la principauté d'Antioche, boulcvard septentrional des états croisés, réduite depuis nombre d'années à la ville d'Antioche et à quelques places fortes, avait succombé définitivement sous les coups victorieux des sultans d'Égypte, longtemps avant la chute d'Acre, Cette perte enlevait au commerce de l'Occident les deux marchés d'Antioche et de Laodicée: il fallut s'occuper d'en chercher de nouveaux, mais diverses conditions s'imposaient: ces marchés devaient être situés sur une partie de la côte encore à l'abri des atteintes des infidèles; on devait être assuré que le marchand y serait bien accueilli; enfin ils devaient offrir un débouché commode aux produits expédiés de l'intérieur du continent asiatique vers l'ouest. Heureusement, il existait encore un pays qui réunissait tous ces avantages; c'était un royaume chrétien. situé au sommet de l'angle formé par les côtes de l'Asie-Mineure et la Syrie; depuis longtemps, nous le savons, les nations commerçantes entretenaient avec lui des relations amicales. Là, sur la côte qui contourne le golfe d'Alexandrette, existaient deux ports. Le moins important des deux était celui de Palli (Pals), portus Pallorum (Palorum), portus de Pallibus, auquel on donnait encore le nom de Porto di Plas. Il était

Guill. de Rubrouck, p. 216.

² '.10-άλαττοι όττες παττελώς, écrit à propos d'eux Cantacuz., III, 192.

³ Voyez les actes notariés dont

parlé un peu plus loin; et encore: Sanuto, dans Bongars, II, 88 et s., et les Portulans du Moyeu-Age.

situé à dix milles italiens au nord-ouest de l'embouchure du Djihan.1 Des actes notariés des années 1274 et 1300 nous font connaître que c'était une station fréquentée par un certain nombre de navires marchands de Gênes et de Barcelone.2 La durée de cette période d'activité ne semble pas s'être étendue beaucoup au delà de l'année 1300, car, en 1330, dans un rapport sur les ports du bassin oriental de la Méditerranée capables de contenir une flotte au cas où les projets de eroisade en préparation viendraient à être exécutés, le frère Brochart parle déjà de celui de "Palores" comme d'un port abandonné, trop petit d'ailleurs et trop étroit pour une pareille flotte.3 Ce nom se retronve bien encore sur les cartes maritimes de la denxième moitié du XIVe siècle et même sur celles du XVe; mais il ne faudrait pas conclure de là que cette localité cût conservé aueune importance comme port de mer: le motif en est tout simplement que les anteurs des cartes se contentaient de copier celles de leurs prédécesseurs. A dix milles seulement de là, au nord-est, non loin des ruines de l'antique Égée, s'élevait une ville autrement importante, celle de Lajazzo; située au fond de la baie de ce nom, elle avait sur sa voisine l'avantage de posséder un vaste port et d'être protégée par deux forts dont l'un était bâti sur une ile, en face de la ville.4 Au départ de cette ville, pour gagner le nord de la Syrie, le voyageur n'avait qu'à longer le golfe d'Alexandrette et à traverser le eol de Beilan; c'était l'affaire de quelques jours. De l'autre côté, il avait le Djihan: ce fleuve, navigable sur une assez longue partie de son cours, se jetait dans le golfe nou loin de Lajazzo et mettait cette place en communication, d'une part avec la région du haut Euphrate, de l'autre avec les provinces de l'Asie-Mineure séparées de l'Arménie par la chaîne dn Taurus. Enfin, par mer on communiquait facilement avec Chypre et la Svrie.

Aboulféda parle de Lajazzo comme d'un port célèbre, comme d'un rendez-vous auquel accourent les marchands par terre et par mer, mais il ramène l'origine de sa prospérité à une époque postérieure à la des-

¹ V. Sanuto, l. c. et les remarques de MM. Desimoni et Rev au suiet de ce passage, dans les Archires de l'Or. lat., I, 436: IL 1, 349.

¹ Archiv. de l'Or. lat., I, 451, 473, 474, 475; II, 2, 40.

a Adris directif, p. 303. On lit tout le contraire dans un écrit antérieur d'un certain nombre d'années et renfermé dans un codex de la bibliothèque bodléienne. dont M. Rey donne l'extrait suivant: "port a il un des meilliors dou monde, là ou

totes les naves dou monde porroient yverner, c'est assavoir le port de Paus, qui est à 4 lieus d'Aïas." L'ensablement aurait-il fait en ce point des progrès assez rapides pour motifer cette divergence?

Sanut., Epist., à la suite des Secret. fidel. cruc., p. 289 et s., 297; Weil, Gesch. der Chalif., IV, 345, 351; Aboulf., Géogr., II, 2, p. 27. Les chartes font une distinction entre le castrum terræ (c. prope, ante portam); et le castrum insulæ: Archiv. de l'Or. lat., L 495, 505,

truction complète des états eroisés; c'est évidemment une errenr.1 Marco Polo passa par ectte ville vingt ans avant la chute d'Acre et y trouva un mouvement commercial dejà très actif; on v vovait, dit-il, "toutes les espèces possibles d'épices, de soieries, de brocarts d'or et d'autres marchandises, qu'on y apportait de l'intérieur de l'Asie," Les marchands de Gênes, de Venise et de "touz autres pais" y venaient apporter les produits de l'Oceident et les échanger contre ceux de l'Orient. Au temps de ce célèbre voyageur, Lajazzo était d'ordinaire le point de départ des marchands et antres voyageurs occidentanx 2 qui se proposaient de pénétrer dans l'intérieur du continent asiatique: e'était anssi le port où ils venaient se rembarquer au retour. Lors de leur premier voyage en Chine, les deux frères Niccolo et Maffio Polo étaient partis des bords de la mer Noire, mais ils passèrent par Lajazzo en 1269, pour regagner leur patrie, et ce fut également cette ville qu'ils choisirent pour point de départ du second voyage qu'ils entreprirent en 1271, en compagnie du ieune Marco Polo,3

De tout ce que rapporte Mareo Polo sur Lajazzo, ce qui nous intéresse le plus, c'est qu'il désigne ce port comme un marché de premier ordre pour les épices de toutes sortes (toute l'espicerie), Le fait est confirmé par un privilège accordé aux Génois en 1288. On v lit l'émunération de certains articles, tels que le poivre, le gingembre, le bois du Brésil, l'indigo, que les Génois avaient coutume d'acheter à Laiazzo et d'exporter du côté d'Iconium.4 Dix ans plus tard, deux Vénitiens, Marco Michiel surnommé lo Tataro et Paolo Morosini, achetaient à Lajazzo six balles de gingembre, de la qualité dite beledi.5 Mais c'est assez de prenves. Il est certain que Lajazzo était reliée aux pays de production des épices par des routes de caravanes Il s'agit de rechercher d'abord le tracé du chemin suivi par les épices; passaient-elles par le golfe Persique et remontaient-elles à partir de là le cours de l'Euphrate, pour abontir par Portella à Lajazzo dans le golfe d'Alexandrette? Cette question se résout par l'affirmative, si l'on admet avec M. Pauthier qu'il faille lire comme il suit le passage de Marco Polo relatif à ce point: sachiez que toute l'espicerie et draps de soie et dorés d'Eufratere se por-

¹ Aboulf., Géogr., l. c.

² V. le Liber peregrinationis de Ricoldo di Monte Croce, dans Laurent, Peregrinatores, p. 113, 122.

³ Marco Polo, éd. Pauthier, I, 15, 18 et s., 34 et s.

⁴ Recueil des historiens des croisades, Documents arméniens, éd. Dulaurier, I. 752, 754.

b Le document où il fait mention de cet achat a été publié d'abord, mais incomplètement, par Romania, Nor. di Viera. III, 400 et s.; il a été donné depuis, en entier, par M. de Mus Latrie, dans la Biblioth. de l'École des chartes, 1873, p. 50—54. On en trouve un regeste dans les Commen, I, p. 67 et s., n° 298.

tent à ceste ville," et un peu plus loin, par voie de conséquence: "chascun qui veut aler en Fratere, ou marchans ou autres, prennent leur voie de ceste ville." Mais M. Yule a démontré, à l'aide des raisons les plus solides,1 que le sens du premier passage a été faussé par nne note marginale ajoutée après conp. et qu'il n'v est nullement question de l'Euphrate: l'ancien traducteur latin l'avait mieux compris que l'auteur de la glose: il l'avait simplement rendu par ces mots: infra terram (Orientis); effectivement, dans les deux passages, Marco Polo a écrit fra terre, expression qui, dans sa pensée, désignait l'intérieur de l'Asie. Ce serait donc peine perdue que de chercher à v découvrir une indication précise des pays par lesquels se faisait le transit. En tout cas, nn fait qui n'est pas niable, c'est l'existence d'un trafic entre la Syrie et l'Asie-Mineure. Fréquemment entravé par les incursions des khans Houlagon, Abaka et Ghazan (1260-1300) et par les campagnes des sultans d'Égypte contre la Petite-Arménie, il continuait cependant de subsister en dépit des difficultés, et la douane de Portella rapportait d'assez beaux revenus aux rois d'Arménie.2 Un certain nombre de marchands vénitiens passaient également la frontière sur ce point et v acquittaient les droits." D'autres, arrivés en Arménie par mer, trouvaient à s'approvisionner à Lajazzo des produits de la Syrie; témoins ce Michiel et ce Morosini, dont nous avons parlé plus haut à propos d'un achat de six balles de gingembre: ils emportèrent en outre dix-huit sacs de coton d'Alep. Mais il y en avait toujours quelques-uns qui, leurs affaires terminées en Arménie, faisaient le voyage de Syrie; la République de Venise intervint, en 1320, en faveur de ses nationaux auprès du roi Léon V, afin d'obtenir qu'on ne fit pas de difficultés à cenx qui vondraient passer d'Arménie en Syrie; le roi se déclara disposé à leur laisser toute liberté à cet égard, taut qu'il ne serait pas en guerre avec les Sarrasins.4 Disons de suite que, dans le passage du document dont nons donnons ici le sens général, la Svrie n'est pas nommée: le nom du pays et remplacé par un mot en apparence énigmatique: "Insem". L'ensemble du texte fait voir qu'il s'agit d'un pays voisin mahométan, avec lequel l'Arménie était fréquemment en guerre. Ceci suffit déjà ponr éliminer le sultanat d'Iconium; d'ailleurs, tout ce qui est dit s'applique clairement à la Syrie. Il faut lire: in Sem:5 le texte original portait évidemment le mot Sem (Scham) usité chez les Arméniens pour désigner la Syrie en général, et spécialement,

¹ M. Polo, I, 43, note 4.

⁹ A partir de 1323, ils furent contraints de céder la moitié des revenus des donanes de Portella et de Lajazzo aux sultans d'Égypte: Raynald, Annal. eccl., a. a. 1323, n° 9, T. XXIV, p. 221.

⁸ Traités de 1307 et de 1321, dans Langlois, Trésor, p. 167, 183.

⁴ Langlois, ibid. p. 181.

⁵ Dans les Commemoriali imprintes, I, p. 227, n° 257, le texte original porte: "in ssem".

la province où était située Damas.1 On pourrait trouver singulier que le traducteur latin ait transcrit ce nom oriental sans le traduire: c'est un'il avait également droit de cité en Occident. Sanuto l'emploie fréquemment et toujours en l'adjoignant au nom de la Syrie, ce qui fait bien voir que, ponr lui, les deux noms s'appliquent à un seul et même objet.2 Pegolotti nomme aussi le "Sciame di Soria", à propos de la production du coton, et il compare ses produits à ceux de Hamah, d'Alen, d'Acre et de Laodicée, ce qui démontre que, d'aprés lui, ces quatre villes n'étaient pas comprises dans le district de Scham.8 Au contraire, dans le traité cité plus haut, le mot Sem paraît s'entendre de la Syrie en général. Nous avons démontré que, jusque dans les temps les plus troublés, aussitôt qu'il se produisait une éclaircie, le trafic commercial reprenait son cours de Syrie en Arménie et réciproquement. Quant à savoir si la grosse part du transit des prodnits de l'Inde continuait toujours d'emprunter le territoire de la Syrie, c'est à dire si Lajazzo recevait les épices de l'Inde par la Syrie, c'est une question qui doit être traitée à part et qui se lie étroitement à une autre dont il faut d'abord chercher la solution : depuis la destruction du califat de Bagdad, les pays du Tigre et de l'Euphrate conservaientils, au point de vue du commerce, la même importance qu'auparavant? Depuis la conquête de cette région par Houlagou, le centre de gravité, sous le rapport politique, était remonté au nord de la Mésopotamie, à l'Iran: entre Tauris et Bagdad, la nouvelle et l'ancienne capitale, la concurrence sous le rapport commercial, ne tarda pas à se dessiner suivant une progression lente mais régulière. Tant que le califat, d'une part, et les états latins, de l'autre, avaient conservé leur existence propre, tous les produits de l'Orient importés par le golfe Persique passaient par Bagdad et arrivaient à la Méditerranée par Antioche et Laodicée.4 Cependant, nous remarquons que, tout en constatant que le monvement des produits de l'Inde d'Orient en Occident suit toujours la même direction, par le golfe Persique, Basra et Bagdad, Marco Polo signale déjà l'existence de relations entre Tauris et l'Inde.5 Dans le premier livre

Dilaurier, dans le Journ. ariat, or seine, 70 seine, 71 XVI, p. 290, 294, et dans le Recurid de historieus des croissels, Doc. arreén., 1, 303 (dans ces documents, le gassaçe de mont Almans est désigné sons le nom de Col de Sen); Bronet, annotament de Col de Sen); Donet, de Halland, (1885), On trouve es mot avec la indene acception dass un diplome égyptien, publ. par M. de Mas Latrit, Paulet, Soull., 18; 11

Seer. fid. cruc., p. 36, 37, 56, 92,
 97, 243; Kuustmann, Marino Sanudo,
 Suppl., Epist. V, p. 795 (tirage à part,

p. 99).

^a Pegol., p. 367; il est possible qu'il veuille désigner non pas un district, mais la ville de Damas.

⁴ Sanut., p. 22.

⁶ Éd. Pauthier, p. 47 et s., 60; il passa par Tauris à son retour de la Chine, en 1298 ou 1294.

de ses Secreta fidelium Crucis, composé en 1307, Sanuto rapporte, de son côté, que les produits de l'Inde qui traversaient la partie occidentale de l'empire mongol, pour être expédiés en Occident, passaient soit par Bagdad, soit par Tauris; mais, de son temps, cette voie était la moins usitée; la plus grande partie prenait le chemin d'Alexandrie. Bagdad et Tauris conservaient la préférence pour les épices fines, telles que le poivre cubèbe, le nard, les clous de girofle, la noix muscade, le macis et autres du même genre, parce que la valeur de ces articles étant indépendante de leur poids, les frais d'un plus long transport par voie de terre n'avaient pas d'influence sensible sur leur prix de revient; un autre motif de cette préférence, c'est que, par snite de leur prix élevé, ces articles auraient dû acquitter en Égypte des droits très lourds, tandis qu'ils n'étaient soumis, dans l'empire mongol, qu'à une taxe modérée: enfin, si les épices lonrdes suivaient, en général, la voie d'Alexandrie, les sortes plus délicates, telles que le gingembre et la cannelle, étaient expédiées par voie de terre, c'est à dire par l'empire mongol, malgré la longueur du transport, en vue d'éviter les causes de détérioration.1

Jusqu'au commencement du XIVe siècle, Bagdad et Tauris se partagèrent le privilège du transport des produits de l'Inde vers l'Occident; mais, dans la suite, Tanris attira de plus en plus le trafic, tandis que Bagdad et Basra? finirent par être reléguées tout à fait au second plan. A la suite du séjour qu'il avait fait en Chypre et en Arménie, Pegolotti était plus compétent que personne pour suivre les fluctuations du commerce en Orient, pendant la période comprise entre 1320 et 1350; il semble ne pas connaître Bagdad même de nom, tandis qu'il consacre à Tauris tout un long paragraphe, d'où il ressort que l'on échangeait sur cette place tontes les sortes d'épices et qu'on procédait à leur triage avant de les faire entrer dans le commerce, opération qui ne se faisait que dans les grands entrepôts. Outre les épices. Tauris recevait aussi les produits de la Perse et de l'Asie centrale: ces marchandises étaient en grande partie réexpédiées vers la Méditerranée par Lajazzo. Pegolotti énumère toutes les étapes échelonnées entre Tauris et cette place et toutes les taxes à paver le long de la route. A l'époque où il séjournait en Arménie (1335), le trafic entre les deux villes devait être en pleine activité: le roi d'Arménie était alors Léon V. et Pegolotti représentait auprès de lui la maison Bardi; le khan de Perse se nommait Abou Saïd, d'où le nom de terra di Bonsact, que donne Pegolotti à l'empire mongol. Comme cette route commerciale n'empruntait le territoire de l'Arménie que sur une minime

¹ Sanut., l. c., p. 23.

² Quand Ibn-Batouta visita ces deux villes (1327), Basra était en pleine déca-

dence; Bagdad soutenait encore assez bien la concurrence, et il v vit de iolis bazars: Ibn-Batouta, II, 8, 100 et s., IV, 375.

partie de sa longueur, il sera plus à propos d'en donner la description lorsque nous nous occuperons de la Perse: pour le moment, nous ne re-tiendrons qu'un détail, c'est que la ville de Sivas (Salvastro, Savastro) située sur cette route jouissait alors d'une grande importance commerciale; deux faits le prouvent: c'est d'ànord que Pegolotti a pris la peine de dresser un tableau comparatif des poids et mesures en usage sur cette place avec ceux de Lajazzo, de Chypre c'd'Acre, 'et, en second lieu, que la République de Genes y avait un consul vers l'an 1300.7

Si Pegolotti prenait la peine de décrire avec tant de précision la route commerciale de Lajazzo à Tauris, c'était, évidemment, pour rendre service à ses compatriotes italiens. En effet, tons les marchands occidentaux qui débarquaient à Lajazzo ne s'arrêtaient pas là; un bon nombre poussait jusqu'à Tauris et même au delà. C'est pour cette raison que la République de Venise chargea Michele Giustiniani, son ambassadeur auprès de Léon V. de demander au roi, pour ses compatriotes, l'autorisation formelle de traverser le pays pour se rendre à Tauris, autorisation qui fut accordée avec promesse qu'on leur donnerait toutes les facilités nécessaires,3 D'un autre côté, c'était aussi de Lajazzo que partaient les marchands occidentaux pour se rendre à Iconium. Vers 1288, des convois de chameaux, de chevaux et de mulets, chargés d'épices prises à Lajazzo et appartenant à des marchands génois, traversaient les défilés de Gouglag sur la frontière de l'Arménie et du sultanat d'Iconium;4 peut-être ces convois traversaient-ils l'Asie-Mineure en diagonale pour atteindre Constantinople. L'accès des défilés de Gouglag eût été plus commode eu prenant Tarse pour point de départ; mais le port de cette ville commençait, paraît-il. déjà à s'ensabler, et, l'accès en devenant impossible

¹ Voyez, sur tont ce qui précède, Pe gol., p. 7-13, 48, 50, 79. Du temps du géographe lbu-Said (mort en 1274), Siras avait déjà une certaine importance commerciale; une route de caravanse très fréquentée reliait cette ville à Kaisardië. Aboulf., Géor, III, 2, p. 139. Des 1274, un Génois, nommé Simon Lercari, fit nu voyage de Lajazzo à Sivas: il emportat 600 daremos soblaminos de Turchia (dirhems d'Iconinn), que hui avait remis son associé Quirico Lercari: Archir. de l'Or. lat., I, 448 et a.

⁷ Miscell. di storia patria, XI, 761. Le nom donné à Sivas, dans la Carte catalane, est à peu près identique (Savasto). Induit en erreur par le nom de Caffa, in-

scrit à côté, le commentateur des Miscell. cherche cette ville de Savasto sur le rivago de la mer Noire et croit la reconnaître dans Schastopoli, sur la côte da Caucase; mais l'auteur a pins.rire le nom de Sivas (en Asie-miscere) à côté de celui de Caffa, comme il a inscrit, dans les lignes suivantes, celui de Tmrchis (Asie-miscere), à côté de mare majus.

³ Langlois, Trésor, p. 181; la date de ce décret doit se placer entre l'intronisation de Léon V (1824) et la mort du doge Giov. Soranzo (1828): voy. Dulaurier, dans le Recueil des hist. des crois., Doc. armén., I, p. ciii, not. 1.

⁴ Requeil des hist, des crois., l. c., p. 754.

par mer, le trafic se détournait du côté de Lajazzo malgré le surcroît de distance à parcourir. 1

Le développement des relations avec l'intérieur de l'Asie par Lajazzo profitait aux habitants des districts situées an de la de l'Arménie; par les routes commerciales qui abontissaient à cette ville, ils penvaient, eux aussi, se rendre sur la côte et y trafquer avec les nations commerçantes de l'Occident. En 1267, l'amiral génois Luchetto Grimadii ayant capturé dans le port arménien de Korykos (Curco) une galère chargée de marchandisses de grand prix, 'les propriétaires réclamèrent une indemnité; dans le nombre, il y avait des Arméniens de Lajazzo, des Syriens d'Acre, de Tyr et d'Antioche et des sajets du khan mongol Abaka. Les Sarrasins de Syrie apportaient sur le marché de Lajazzo de grandes quantités de coton; 'un certain Yousouf, de Bagdad, y possédait, paraicil, ln comptoir permanent.'s

Ainsi, le port et les rues de Lajazzo regorgeaient de marchands de toutes nationalités. Là, le Franc trafiquait ouvertement avec le Sarrasin, et ce qui donnait à ce lieu de rendez-vous un attrait si puissant pour la chrétienné d'Occident, à une époque où l'accès des ports sarrasins était prohibé par le Saint-Siége sous les peines les plus sévères, c'était sa situation en terre chrétienne. Les marchands qui redoutent les foudres du Saint-Siége vont à Lajazzo, dit Sanuto.⁴ Si l'époque de la plus grande prospérité de cette ville correspond à la période où la prohibition prononcée par les papes était observée avec le plus de rigueur, ce ne fut pas le résultat d'un simple hasard: elle en fut au contraire la conséquence directe.

Reprenons maintenant une à une chacune des nations commerçantes d'Europe qui fréquentaient l'Arménie à cette époque. Nous avons fait déjà l'historique des relations de Venise avec ce pays, jusqu'au traité de 1245. Le traité snivant, conclu en 1271, reproduit d'une manière géné-

¹ Note de Dulaurier, *Ibid.* introd., p. xlii.

³ Annal. Jan., p. 261.

^{*}Document du 29 cet. 1868; Mas Latin, Hist de Chyper, II, 14 79; Langlois, Préor. p. 149—151. Le gouverneut génois fit, effectivement, payer des indemnités à ces marchands orientaux, en 1971, par Jacopo Pallavienii. Arrêir. de l'Or. lat., I, 441. Dans le document de 1988, il m'y a qu'un seul des réclamants qui soit désigné comme habitant de Mosaou (Mosoilums); plusieurs son indiqués comme habitants de Damas; dans le second coument, daté de l'année 1971, ils sont

au contraire, tous portés comme Mosolini; pour expliquer cette contradiction, il faut admettre que, parmi les marchands orien-

admettre que, parmi les marchands orientaux des pays musulmans qui visitalent les étate croisés et l'Arménie, il y avait un grand nombre d'habitants de Mossoul, et que, par suite, les Occidentaux avaient pris l'habitude de les désigner tous sous le nom générique de Mossoulans (Mosolini).

⁴ Lauglois, Op. c., p. 197 et s.

⁶ Ibid. p. 175.

Epist. V, à la suite des Secr. fidel. cruc., p. 297.

rale le précédent, mais ce qui lni donne une importance particulière, c'est que, pour la première fois, il y est fait mention de la juridiction d'un baile vénitien en résidence fixe dans le pays.1 Jusqu'alors, tantôt la colonie vénitienne d'Arménie était considérée comme une dépendance de celle d'Acre, tantôt elle relevait directement de la mère-patrie: à partir de ce moment, elle eut son administration propre. Entre elle et la colonie de Syrie, la séparation était donc déjà nn fait accompli antérieurement à la chute d'Acre. Le moment le plus intéressant de l'histoire de cette colonie étant celui où elle fut en possession de son indépendance et où elle atteignit son plus haut degré de prospérité, c'est sur cette période que l'on vondrait posséder les renseignements les plus abondants; aussi ressent-on d'autant plus vivement le vide que fait la perte des Actes du sénat de Venise (Misti) pour les années 1293 à 1332. Dans ce qui reste des registres relatifs à cette période,2 on retronve quelques noms de bailes, on relève la mention de quelques ambassades, de demandes d'indemnités, de présents envoyés à la cour d'Arménie, mais, en dehors de ces pièces d'intérêt secondaire, les instructions rédigées pour les ambassadeurs, les ordres envoyés anx bailes manquent complètement. Entre la république de Venise et les rois d'Arménie les conflits n'étaient pas rares; nous n'en voulons pour prenve que l'édit par trois fois renouvelé interdisant aux sujets vénitiens de se rendre en Arménie. L'année 1303 ou 1304 fut signalée par nn conflit particuliérement violent; à la tête d'un certain nombre de marchands, ses compatriotes, et des équipages de deux galéres, le baile vénitien (Andrea Sannto?) s'empara par surprise du fort élevé en avant de la porte de Lajazzo, dans lequel se tronvait l'arsenal, et le livra au pillage, ainsi que plusieurs maisons appartenant à des indigénes et à des étrangers.8 Le motif de cet acte de violence n'est pas indiqué; c'était peut-être une revanche; à ce moment, précisément, en dépit de la franchise de

Janglois, Op. c., p. 151 et ss.; Taf, et Thom., III, 115 et ss. Signalous encore des actes du sénat de Venise, des années 1274 et 1279 (communiqués par M. Thomas, Abbandlungen der bayr. Akad, Ct. I, vol. XIII, sect. 1, p. 107, 128), où il est question du baile d'Arménie.

³ Arch. Venet., XVII, 134, 139; XVIII, 315—323; XX, 294.

11

³ Nous ne connaissons d'autres détails de cette affaire que ceux fournis par les demandes d'indemnités auxquelles elle donna lieu: v. Mas Latrie, Hist. de Chapre, III, 677 et a., 684—687, et Langlois, Trisor, p. 165 et s., 170 et ss. (dans ce dernier ouvrage le deuxième document est plus complet que dans le premier). En tout cas, Andrea Saunto Jona dans cette occasion un role important: (r. Langlois, au haut de la p. 171); il était baile vera cett- époque: v. Arch. Venct. XVIII, 316. Des réchmations de date antérierre sont jointes aux demandes d'indemnités présentées à cette occasion par exemple, celle de Marino Signolo (Langl., p. 173); voy. Commen. rep., 1, p. 67, w 267; Jerch. Venct., XVIII, 316.

82

droits garantie aux Vénitiens, le roi venait de décréter une taxe de 4 % sur tous les articles importés par eux.1 Si pauvres que soient les sources que nous avons à notre disposition, tâchons cependant d'en extraire quelques notions sur les faits et gestes des Vénitiens en Arménie à cette époque. Chaque année, à des dates fixes, partaient de Venise pour Lajazzo des galères qui touchaient en passant à Chypre; 2 ce service se faisait avec une telle régularité que, dans un grand nombre de cas, pour les affaires traitées à Laiazzo, les échéances avaient pour terme l'arrivée des galères.3 Lajazzo était, tout à la fois, le terme de leur voyage, le centre principal de la colonie et la résidence du baile vénitien. Depuis 1271, les Vénitiens v avaient une église desservie par un prêtre à eux:4 à cette église était attenant un eimetière dont l'agrandissement était déià devenu indispensable vers 1320:5 ces détails démontrent l'existence d'une nombreuse colonie; il est vrai que cette nécessité d'agrandir le cimetière rappelle aussi l'insalubrité du climat de l'Arménie et des bas-fonds voisins de la côte, dont le séjour était fréquemment mortel pour les Euronéens.6 Mais, si Laiazzo était le centre des affaires, elle n'absorbait pas entièrement l'attention des Vénitiens: leur activité s'exerçait sur tous les points de l'Arménie; à Sis, à Mamistra, à Adana, à Tarse, ils avaient acquis des propriétés et obtenu des priviléges; ils s'en montraient fort jaloux et travaillèrent avec succès à obtenir pour leur trafic avec ces villes les mêmes allégements que pour celui de Lajazzo.7 Ils avaient pour cela de bonnes raisons, car on pouvait se procurer dans l'intérieur, à meilleur marché qu'à Lajazzo, 8 bon nombre de produits indigènes, tels que les pelleteries et les euirs, la soje et la laine employées à la fabrication des camelots. Ces deux derniers articles avaient pour eux une valeur toute particulière depuis qu'ils avaient appris des Arméniens la fabrication des camelots et qu'ils s'en occupaient directement.9 Leur industrie prit même un tel développement que, pour éviter de dépendre à aueun degré de l'industrie étrangère ils, en arrivèrent à faire travailler

¹ Arch. Venet., XVIII, 315. Cette mesure replaçait, à leur détriment, les Vénitiens au niveau des non privilégiés.

⁹ Mas Latrie, Hist. de Chypre, II, 133 et 8s.; Marin, Sovia del commercio de' Veneziani, IV, 104; V, 193; voy. aussi Arch. Venet., XVII, 259 et s., 263; XVIII, 315 et 8s.; XIX, 106.

⁹ Langlois, Op. c., p. 198. Ainsi, pour Chypre et l'Arménie, la durée de la "Mudua hiemis" était fixée du milien de septembre au milien d'octobre; c'était la enle

époque à la quelle les galères pussent prendre comme fret de retour, "bombicem, setam, piperem, alumen roza vel aliud

havere subtile: " Archiv. Venet., XIX, 105.
 Langlois, p. 153, 169, 176, 184.

⁴ Ibid. p. 181.

⁶ Mas Latrie, Op. c., II, 118 et 122; Sanut., p. 37; M. Polo, I. 34, éd. Pauthier.

Langlois, p. 177.
 Ibid. p. 181, 194.

⁵ Ibid. p. 191, 193.

sur place, par des ouvriers à eux, les matières premières brutes du pays: de là naquit au sein de la colonie une population industrielle dont le travail rapportait des profits énormes aux commercants, mais qui, plus encore qu'eux, avait besoin d'une protection énergique de la part du gouvernement de la mère-patrie, parceque sa pauvreté l'exposait davantage aux vexations des fonctionnaires arméniens.1

Comme Venise. Gênes n'avait pas attendu la ruine définitive des états latins pour nouer des relations avec la Petite-Arménie et elle entretenait avec ce royaume un trafie des plus actifs: on possède des actes notariés génois, datés de Lajazzo même,2 qui nous font connaître le précoce développement de ce commerce et la grande variété des objets qu'il embrassait. Les marchands génois importaient d'Occident en Arménie du vin et de l'huile, du froment et de l'orge, des draps et des étoffes de toutes sortes: 3 ils en exportaient des épices, telles que le gingembre, le poivre, l'indigo, le suere, le bois du Brésil,4 du coton brut et filé,5 des cendales et des bougrans, 6 du fer, des peaux, des moutons, des bœufs, des ânes, des chevaux et enfin des esclaves; 7 pour ces derniers, quand ils étaient chrétiens, il n'était pas permis de les revendre à des Musulmans, ni directement, ni indirectement. Les marchands génois ne rapportaient pas tous ces articles dans lenr pays; ils allaient, au contraire, les offrir le long de la côte d'Arménie, par exemple à Korvkos8 ou sur la côte de Svrie, à Beyrout, à Acre, à Tyr;9 ils transportaient des bois de construction de Selefkèh à Damiette, l'un des ports qu'ils fréquentaient en général le plus volontiers.10 Ils faisaient, d'ailleurs, de nombreux voyages dans l'intérieur; nous en avons déjà parlé et nous aurons encore occasion d'y revenir. La colonie génoise d'Arménie prit une croissance rapide et acquit de bonne heure son indépendance. Le titre donné au chef de la colonie suffirait à lui seul pour le démontrer; c'était d'abord nn simple vice-comes; à l'époque dont nous parlons, c'est déjà un consul, ou plutôt son titre complet est consul et vice-comes, consul et vicarius: e'est ainsi que se qualifient Filippino Tartaro en 1274 et Leo di Negro en 1279;11 à propos d'un procès jugé par lui, nous voyons le premier re-

¹ Langlois, p. 180 et s.

³ Actes passés en 1271, 1274 et 1279 à l'Aïas (Petite-Arménie) et à Beyrouth, par devant des notaires génois, publ. p.

Corn. Desimoni, Archiv. de l'Or. lat., I, 434 - 5348 Rec, des hist, des crois., Doc. armén.,

I. p. 752-754: Archiv. de l'Or. lat., L. c., p. 530, 532 et ss.

^{*} Rec. des hist., l. c.; Arch. de l'Or.

lat., I, 455, 501-503, 507-509, 516 et s., 519, 525.

⁴ Arch. de l'Or. lat., I. 455, 532 et s. 6 Ibid. I, 455, 503.

¹ Ibid. I. 503; Ree. des hist., l. c.

⁸ Ibid. I, 532 et s.

bid. I. 453, 503, 528.

¹⁰ Ibid. 4, 449, 459, 465, 509 et s. 11 Ibid. I, 445, 451, 456, 458, 476, 483,

^{501, 505, 524;} Atti della Soc. Lia., XIII, 101,

fuser de laisser appeler de sa sentence au podestat génois de Tyr; en fait d'instance supérieure à la sienne, il ne reconnaissait que le tribunal des capitaines de la République.1 Il est permis de conclure de cette prétention que la colonie d'Arménie n'attendit pas la dissolution des états latins pour opérer sa scission d'avec l'autorité centrale établie en Syrie. Il ne paraît pas que le consul génois de Lajazzo fût assisté d'un conseil; cependant, dans certains cas il appelait à ses côtés des prud'hommes (boni homines), pris dans le sein de la colonie; 2 l'exécuteur de ses sentences portait le titre de Placerius; il était également chargé des ventes à la criée.3 Le bâtiment où se trouvait le tribunal consulaire était appelé la Loggia (logid in qua regitur curia consulatus).4 La colonie possédait une église, dédiée à St. Laurent et administrée par un prieur;5 elle avait également son cimetière attenant à l'église.6 Les relations de la colonie avec le gouvernement du pays furent réglées par un accord conclu, en 1288, entre l'amiral Benedetto Zaccaria,7 plénipotentiaire de la République génoise dans le bassin oriental de la Méditerranée, et le roi Léon III.s Le départ de Zaccaria (6 fèvr. 1289) fut suivi de près par le décès du roi. A son retour, au printemps de la même année, il trouva le trône occupé par Héthoum II, fils de Léon. Sur sa demande le nouveau roi fit don aux Génois d'une halle précédemment possédée par la veuve d'un certain Guglielmo Stregghiaporco, dit Selvatico, et abaissa le droit de sortie sur les marchandises réexpédiées par les Génois, d'Arménie en territoire turc.9 Il est très curieux

Arch. de l'Or. lat. I, 483. -

² Rec. des hist. des crois., L. c.

³ Archiv. de l'Or. lat., I, 470, 497,

⁵⁰³ et s., 509, 513, 515, 524, 529, 531 et s. 4 C'est le lieu d'où sont datés habituellement les actes notariés. .

⁴ Arch. de l'Or. lat., I. 452, 454, 456. 493, 497, 503, 513, 522, 524, 529.

⁶ Ibid. I. 454, 499, 504, 527, 531, ¹ Dans la charte dont il s'agit ici, il est qualifié de: vicarius communis Januæ citra mare; dans une autre (Lib. jur., II, 275), on le nomme: vicarius et sindicus communis Januse; Jac. Doria (Annal. Jan., p. 322) indique en terme précis le caractère de sa mission; "cui in omnibus, quæ commune habebat facere ultra mare. fuit attributa potestas plensria sine ullo tractatu". Entre les expressions "citra mare" du texte du traité de 1288 et "ultra mare" des Annales, il y a une

contradiction qui saute aux yeux. "Citra" est une fausse lecture, "ultra" seul est exact. D'ailleurs, depuis que nous sommes en possession du texte arménien du traité de 1288, nous savons aussi que, dans ce passage, le texte latin traduit inexactement l'original: pour en rendre le sens, il devrait y avoir "ultra": voy, la note de M. Desimoni, dans les Atti della Soc. lig.,

XIII, 553 et s., not. * Le texte de ce traité se trouve en latin dans le Lib. jur., I, 183 et ss.; Langlois (Trésor, p. 159 et ss.) et Dulaurier (Rec. des hist. des crois., Doc. armén., I, 746 et ss.) y joignent le texte arménien et une nouvelle traduction francaise. Toutes ces pièces étaient déià réunies et, accompagnées de savantes annotations du linguiste Saint-Martin, dans les Not. et extr., IX, 97-122.

Jac. Doria (Annal. Jan.), p. 324.

que l'on ne possède aucun diplôme du XIVe siècle, donné par un roi d'Arménie en faveur des Génois, ni, en général, aucun document qui puisse nous renseigner sur la durée des relations commerciales de Gênes avec la Petite-Arménie. Cependant ce n'est pas une raison pour supposer que le trafic eût cessé d'exister alors; ce serait une conclusion prématurée. Il est bien vrai qu'en 1297 Teofilo Morosini, capitaine de navire vénitien, détruisit sur le territoire arménien, à Lajazzo probablement, une halle appartenant aux Génois;1 mais ce fait isolé ne démontre pas que c'en fût fait de la colonie génoise dans ce pays; ce n'était que l'nn de ces nombreux accidents passagers et bientôt oubliés qui frappèrent alternativement les colonies de Gênes et de Venise au cours de la longue guerre suscitée par la rivalité des denx républiques.2 En 1335, Pegolotti trouva encore les Génois en possession des franchises douanières dont ils avaient joui de tout temps.8 Il est parfaitement permis de supposer que leurs établissements et leur commerce subsistèrent jusqu'au moment où le royaume d'Arménie succomba sous les coups de ses ennemis.

Étant donnée la situation favorable du royaume d'Arménie, la chnte des états fondés par les Francs devait avoir pour conséquence de lui imprimer un nouveau développement, et aussi d'y développer la concurrence en pro-

Ce chroniqueur ne fait pas mention du traité conclu par Zaccaria avec Léon, mais il parle de l'arrivée de ce personnage en Arménie en 1289, comme d'un retour; il savait donc que l'amiral avait été déjà dans le pays à une époque antérieure. Le fait est, d'ailleurs, mis absolument hors de doute par le diplôme du 23 déc. 1288. D'après Saint-Martin (I. c., p. 104) tont ce que dit Doria des concessions accordées postérieurement par Héthonm devrait s'interpréter en ce sens qu'il ne s'agirait en réalité que du diplôme de Léon, dout l'expédition, retardée par la mort du prince, n'aurait eu lieu que sous le règne de son fils. A cette opinion il v a lieu d'objecter que, parmi les faveurs consenties par Héthoum, il n'y a que la denxième qui se retrouve dans le diplôme de Léou; c'est l'abaissement des droits à la sortie sur les marchandises exportées en pays ture; on y chercherait en vain quelque chose qui ressemble à la cession d'un fondaco: cette dernière faveur

fut en tout cas accordée par Héthoum; par conséquent, si l'autre semble être la reproduction d'un article il n'y a là, sans doute, qu'une coïncidence plus apparente que réelle.

¹ Dandolo, p. 407. A la place du mot "Froño" du texte, il faut lire "Fioño", provineialisme pour "Teoflo"; v. Cicogna, Inser. renex., III, 187; Romanin, Storia di Venezia, III, 89, 90. Sur la signification du mot "lobium", v. Murat, Antig. ital. med. æri, II, 168: "lobia Mediolamenibus idem ae loggia Toecania."

³ Elle eut assez fréquemment pour théatre les côtes d'Arménie: v. Dandolo, p. 404 et ss.; Archir. stor. il., App., n° 18, p. 11—15; Sanuto, Seer. fidel. crue. p. 83; Héthoum, éd. Dalaurier, dans le Rec. des hist. des crois., 1. c., p. 489; Romanin, III, 98.

³ Pegolotti, p. 45; il donne, en général, les tarifs de douanes applicables anx différentes nations. 94

portion des chances de gain. Cependant, les Génois et les Vénitiens conservèrent toujours une prépondérance marquée, grâce à leur qualité de nations les plus favorisées; ceux de leurs concurrents qui obtinrent le même traitement qu'eux ne furent que des exceptions. Dans le nombre il faut citer la grande maison de banque et de commerce Bardi, de Florence: elle dut pent-être cette faveur à ce qu'elle avait fait des avances d'argent au roi; en tout cas, Francesco Balducci Pegolotti, son agent, obtint pour elle, en 1335, l'exemption entière des droits d'entrée et de sortie, tandis que sa rivale, la maison Peruzzi, de Florence comme elle, continua de payer un droit de 2% ad valorem à l'arrivée et au départ. Pegolotti affirme que les Siciliens jouissajent aussi de la franchise entière, mais ce renseignement est contredit d'une manière irréfutable par un diplôme arménien découvert dans les archives de Messine. Ce diplôme fut signé par Léon V peu de temps aprés son mariage avec la fille de Frédéric Ier, roi de Sicile; en considération de ses sentiments d'amitié pour le pays de son beau-père, le roi d'Arménie promet aux Siciliens le meilleur accueil dans ses états, mais cela n'empêche pas qu'il frappe d'un droit de 2 % à l'entrée et à la sortie les articles taxés au poids, tandis que, pour les autres articles, il se contente d'un simple droit d'accise de 1 %. Entre la date de ce diplôme (24 nov. 1331) 1 et l'époque du séjour de Pegolotti en Arménie, l'intervalle est trop court pour qu'il y ait place pour un autre diplôme accordant aux Siciliens l'exemption compléte des droits de douane.

Pour les Pisans, nous savons par Pegolotti qu'ils acquittaient un droit de 2% ad valorem à l'entrée et à la sortie. Cette situation d'infériorité à Pégard d'autres nations d'Italie ne les empéchait pas de se porter en grand nombre à Lajazzo; ils partaient de là pour faire le cabotage le long des obtes d'Arménie, de Syrie et d'Egypte; c'était de préférence vers ce dernier pays qu'ils portaient leurs efforts: ils lui fournissaient du fer et du bois en dépit des défenses ecclesiastiques. Tout ce que nous savons des affaires qu'ils faisaient en ce genre nous est révélé par des actes passés devant des notaires génois. On comprend trop facilement pourquoit ous ces orbrits, lors méme qu'ils sont passés

et s., 491 et s. Il n'avaient pas à aller

¹ V. la note de Dulaurier, dans ses Recherches sur la chronologie arméniene, I (Paris 1859), p. 180. Le texte du diplôme se trouve dans Langlois, p. 186 —190 et dans le Recueil des hiel. des crois, l. c., p. 759 et ss.

Voy., p. ex., Arch. de l'Or. lat., I, 487, 478, 480—482.

Bid. I, 448 et s., 447 et s., 450, 460, 466, 468, 481 et s., 484 et s., 487

chercher le bois bien loin; ils le prenaicat, par exemple, à Caramella, ou, plus exactement, Cannamella, sur la côte exptentionale du golfe d'Alexandrette: v. Sanuto, dans Bongars, II, 88; Langlois, Voyage en Cilière, p. 479; Rey. Périplea de Syrie et d'Arménie, dans les Archir. de l'Or. lat., II, 1, p. 333.

entre Pisans, sont dates soit du tribunal génois, soit d'une maison particullère appartenant à un Génois; 'mais ce n'est pas un moif pour corie que les Pisans n'enseent pas un tribunal à cux: l'existence d'un consul et d'un hnisèier (placerius) pisan est parfitiement établie; que la urait pn être leur ressort? La ville de Plaisance avaist également son consulat? et sa loggia à Lajazzo; 's acconine' y jouissait d'une considération particulière, parce que les édèbres sociétés de marchands en gros de la mère-patrie y entretenaient des agents qui s'occupaient à la fois d'affaires de banque et de commerce. Pour en finir avec l'Italie, cjtons encore les marchands de Sienne et d'Anofone: nne simple mention suffit, vu l'absence à peu près compléte de renseignements sur leur compte.'

Le Midi de la France fournissait son contingent au commerce de la Petite-Arménie; on en a des prouves de diverses sortes. Ce sont, d'abord, les noms de Provençaux qui se retrouvent dans les actes passés par devant des notaires génois, à Lajazzo.º C'est, en second lieu, l'accident arrivé à ce marchand de Marseille, dont une escadre vénitienne confisqua toute la pacotille avec le navire qu'il montait. Dans la liste des articles dont elle se composait, nous relevons des nappes et des serviettes, des rassirs, des boites à savon, des miroirs, des cierges, des ceintures de Paris, en un mot toute une série d'articles d'Europe, dont ce marchand espérait trouver le placement dans le Levant. Quand il fut pris, il se dirigeait tyrécisément de Lajazzo vers la Romanie; il n'était pas seul propriétaire de ces objets; la plus grande partie appartenait à deux marchands de Montpellier. Par troisémen leu, nous citerons encore deux diplômes, des années 1314 et 1321, portant la sig-

¹ Arch. de l'Or. lat., I, 444, 446-448.
² On admettra sans peine que le con-

sul pisan Bindus Sichamengus des Archir.
de l'Or. lat., II, 2, p. 21, chart. de l'an 1300,
le Bindo Secimerenda et le Bindo Sechamareuda des chartes de 1304 et de 1307,
dans Lauglois, Trésor, p. 165, 173, ne
font qu'un seul et même personnage; on
trouve déjà un "placerius Pisanorum"
en 1379; Archir. de l'Or. lat., I. 497.

³ "Joanes Bordus, consul Placeutinorum 1295": Langlois, Trésor, p. 164. "Giov. Boldi": Commem. reg., I, 192.

Langlois, Trésor, p. 165; Arch. de l'Or. lat., I, 494, 533 et s.

⁵ Arch. de l'Or. lat., I, 462, 508, 510, 514 et s., 523, 533 et s.; Commem. reg., II, p. 41, n° 241.

arch. de l'Or. lat.. I, 494; Doneaud,

Il commercio e la navigazione dei Genoresi nel medio ero, p. 137-143.

⁷ Arch. de l'Or. lat., I, 465, 488, 490, 510.

[&]quot; Ibid. I, 495, 506.

⁹ Langlois, p. 164 et a. (r. sausi Tat. et Thom., III. 374 et as.); Regent daus les Commem. I., p. 171, av 7; v. anusi, p. 240, av 318 et a., p. 246, av 344. C'est à la même affaire que se rapportent la pippart des Comments contienus dans les livres V—VIII des Ménir v. 1/2rds Forel, X. 310 et a. Frobant le premuier quart monièrent exemples d'actes de piractire commis par des Ventitions aut dépens de commerçants Marwellinie: Bibl. de l'École des évortes, q. série, III. 310.

nature des rois d'Arménie, et par lesquels ordre est donné aux agents des douanes de n'exiger des marchands de Montpellier qu'un droit de 2 %: e'était d'ailleurs, snivant Pegolotti, le taux généralement appliqué à tous les Provençaux.1

Nous terminerons cette énumération par les Catalans. Suivant tonte probabilité, c'est en Catalogne que fut rédigé le code maritime connu sous le nom de Consulado del Mar, et il est certain un'à l'origine il devait s'appliquer à nne nation dont la marine faisait de fréquents voyages en Arménie.2 Les actes passés par devant notaires génois à Lajazzo nous font connaître les noms de quelques bourgeois de Saragosse qui faisaient du commerce dans ce pays.3 En envoyant, en 1293, Pierre Desportes (Petrus de Portis) en ambassade auprès du khan mongol Geikatou. Jayme II, roi d'Aragon lui confia, par la même occasion, pour la remettre an roi d'Arménie, une lettre par laquelle il demandait la concession d'une halle et d'un quartier pour les Catalans et l'abaissement des droits de douane.4 Effectivement, à l'époque où Pegolotti se trouvait en Armênie, le droit ordinaire de 4% était réduit de moitié pour les Catalans: c'était pent-être à l'intervention royale qu'ils étaient redevables de cette faveur. Il ne paraît pas que la ville de Barcelone eût créé un consulat spécial en Arménie; du moins, en 1347, son consul en Chypre (Famagouste) remplissait les mêmes fonctions pour l'Arménie.5

En général, les rois d'Arménie secondèrent de tout leur pouvoir les progrès du commerce. Ils aimaient à voir les nations occidentales se disputer une place dans leurs états; il ne leur suffisait pas d'être assurés des sympathies générales de la chrétienté; il était bon que ce sentiment fût corroboré par un intérêt matériel, car, sans l'assistance efficace des puissances maritimes d'Occident, cernés de toutes parts par les Musulmans, depuis la chute des états latins, ils eussent été hors d'état de résister à leurs ennemis. Les plus terribles étaient les sultans d'Égypte; jaloux de la prospérité commerciale de l'Arménie, irrités de voir un petit royaume chrétien indépendant subsister au milieu de voisins tous musulmans, ils l'attaquérent à diverses reprises avec rage. Sannto suppose qu'ils voulaient détourner le grand courant du commerce asiatique pour l'amener à passer sur leur territoire;6 cela

¹ Langlois, p. 178 et s., 185 et s.; Germain, Hist. du commerce de Montpellier, II, 9 et s.; Dulaurier, Recherches sur la chronologie arménienne, p. 188-191; Recueil des hist. des crois., l. c., p. 754 et ss.

² Pardessus, Collection des lois maritimes, II, Introd., p. xviii.

^{*} Arch, de l'Or, lat., I, 451-455 (année 1274).

⁴ Navarrete, dans les Memorias de la Academia de Madrid, V. 177 et s

⁵ Capmany, Mem., II, app., p. 66. 6 Seer, fid, erue., p. 7.

est possible, mais il est aussi probable que leur intérêt politique passait en premier lieu et que dans leur pensée, le royaume d'Arménie disparu, il ne devait plus rester en Asie un senl coin de terre qui pût servir de base d'opérations à une armée croisée, au cas où la chrétienté viendrait à former sériensement le projet de reconquérir la Terre-Sainte. Pour arriver à ce résultat, un excellent moyen était la ruine des finances de l'Arménie: aussi lui imposèrent-ils, par le traité de 1285, un tribut d'un million de dirhems1 que le traité de 1323 porta à un million deux cent mille: de plus, ils exigèrent la cession de la moitié des revenus des salines et des douanes de Lajazzo et de Portella.º Par lui-même le pays était pauvre: ses ressources eussent été insuffisantes pour fournir cet énorme tribut et boucher la brèche fait dans les revenus des douanes. Pour faire face à cette situation écrasante, les rois d'Arménie se virent à leur tour réduits à imposer lourdement les commercants étrangers. Ils s'abstinrent de toucher anx traités uni abaissaient on supprimaient les droits d'entrée et de sortie, ils continuèrent même à accorder des diplômes concus dans ce sens, mais il leur restait comme ressource les taxes de passage des cours d'eau, les taxes d'ancrage dans les ports, les péages sur les routes, les taxes des marchés etc., dont les traités ne parlaient pas; un receveur royal (censarius) percevait un droit d'accise (censaria,-um) même sur les ventes faites par des marchands des nations les plus favorisées.8 Plus le tribut à paver à l'Égypte augmentait, plus les charges imposées an commerce s'aggravaient, et il est sans doute permis de considérer comme nne conséquence directe de ce tribut une ordonnance portant que dorénavant, à leur arrivée, les marchands vénitiens seraient astreints à remettre à la monnaie royale la moitié des matières d'argent apportées pas eux.4 Il est certain que ces charges pesaient également sur toutes les nations commercantes, mais à notre connaissance, les Vénitiens seuls firent entendre des réclamations et se regimbèrent contre cet état de choses. Nons avons déjà vu qu'an commencement du XIVe siècle leur baile, à la tête des équipages de deux galères vénitiennes, enleva d'assaut le château de terre de Lajazzo et livra au pillage tout ce qui s'y trouvait, y compris maints objets appartenant à des Orientaux ou à des Européens;5 il faut peut-

¹ Makrizi, Hist. des sultans mamlouks, II, 1, p. 201 et s., 207.

Raynald, Annal. eecl., a. a. 1323, XXIV, 221.

³ Sur le système arménien en matière d'impôts, v. Dulaurier, Recueil des hist. des crois., l. c., p. xevi et ss., et particulièrement le traîté de 1288, ibid, p. 745 et ss.

⁴ Langlois, p. 180, 191.

Se conflit n'est pas mentionné par les historiens: il n'en est parlé que dans les documents extraits des archives vénitiennes, publiés dans Mas Latrie, Hist. de Chypre, III, 677 et s., 684—687, et dans Langlois, Tréor, p. 165 et ss.

être voir dans cet acte une explosion du mécontentement provoqué par les mesures dont nous parlons plus haut. Au reste, la République consentit plus tard à indemniser les propriétaires lésés dans cette bagarre. Par la suite, divers ambassadeurs furent chargés par elle de présenter ses doléances à la cour d'Arménie; en 1320, c'était Michele Giustiniani, en 1333, Jacopo Trevisani; ce dernier y fut envoyé à la suite d'un rapport défavorable fait par le baile Pietro Bragadino, aussitôt après son retour d'Arménie.1 D'après leurs instructions, ces ambassadeurs devaient surtout insister sur la suppression des nouvelles taxes très vexatoires pour les Vénitiens, soit à Lajazzo même, soit au cours de leurs voyages dans l'intérieur du pays, et de la patente d'nn tacolin2 par scmaine, imposée aux tisseurs de camelot et cabaretiers vénitiens; puis ils devaient réclamer contre les tracasseries et les lenteurs des agents de la douane, contre les vexations infligées par les fonctionnaires arméniens aux colons pauvres, se plaindre au roi lui-même de ce qu'il nc respectait pas la juridiction dn baile et de cc que les colons ne trouvaient pas auprès de lni unc aide suffisante contre leurs débiteurs négligents et une protection efficace contre les attentats à leur personne et à lenrs biens. Le roi Léon V accueillit tontes ces plaintes de bonne grâce et promit de supprimer les abus commis en violation des traités et de faire rendre bonne justice.

Tout cela ne constituait que de petites difficultés: on pouvait y porter remède: mais, du côté de l'ennemi, le danger allait croissant avec sa puissance; l'existence même du royaume était menacée. Les invasions des Égyptiens, de plus en plus fréquentes, laissaient la désolation après elles: la prospérité des colonies commerciales en était directement atteinte, car ce n'était plus seulement dans les campagnes ou sur les routes du commerce que les Sarrasins répandaient l'incendie, le meurtre, le pillage: les villes habitées par les colons, Tarse, Adana, Lajazzo, Mamistra étaient frappées tour à tour. Les sultans mamelonks semblaient

¹ Langlois, p. 179 - 182, 191 et s., 193 et s.; on trouvera là la matière des négociations entre ces ambassadeurs et Léon V, ainsi que le rapport de Bragadino. Nous avons déjà fait divers emprunts à ces piéces au cours de notre récit. Les éditeurs des Commem., II, p. 85, nº 202 prétendent à tort qu'Aden est nommée dans le rapport de Bragadino; c'est Adana.

³ Le tacolin avait alors à peu près la valeur d'une drachme; dix tacolins faisaient un besant grec: v. Pegolotti,

p. 44 et s.; Dulaurier, dans le Recueil, l. c., p. 749; sur les variations de la valeur du tacolin v. Desimoni, dans les Arch. de l'Or lat., I, 439,

⁸ Weil, Gesch. der Chalif., IV, 55, 77 et s., 255, 267, 333-335, 350 et s., 504 et s. Quand l'archevêque de Mamistra dut abandonner son siège, à la suite de la dévastation de la ville, le pape Jean XXII lui assigna l'église génoise de S. Laurent à Lajazzo: Arch. de l'Or. lat., I, 266 et s., 270,

vouloir surtout à Lajazzo, le principal centre du commerce de l'Arménie. Pillée à deux reprises, en 1266 et 1275,1 elle fut prise une troisième fois et détruite, en 1322, par le sultan Nassir Mohammed; un grand nombre de chrétiens furent emmenés en captivité; d'autres purent, à la faveur de la nuit, se sauver sur des galères chypriotes et aller chercher un refuge en Chypre ou à Korykos. A la paix, en 1323, la ville put encore renaître de ses cendres et l'on reconstruisit le château de terre: mais il fallut renoncer à relever le château de mer et ce fut un nouveau suiet de plaintes pour les commercants, dont les marchandises restaient exposées dans les entrepôts aux attaques de l'ennemi et aux surprises des pirates.2 En 1337, nouvelle invasion des Égyptiens; cette fois, Lajazzo n'échappa aux horreurs d'une prise d'assaut que parce que le roi Léon V prit l'engagement de raser les fortifications de la ville, récemment réparées grâce aux subsides considérables fournis par le pape Jean XXII⁸, et de recevoir dans d'autres places des garnisons musulmanes.4 Toutes ces concessions ne la sauvèrent que pour peu de temps; prise une dernière fois par les Égyptiens en 1347,5 elle resta en leur pouvoir; en vain Venise, sur la demande du pape Clément VI, s'entremit pour obtenir qu'elle fût rendue au roi d'Arménie:6 en vain les forces réunies des royaumes de Chypre et d'Arménie en firent le blocus en 1367,7 elle était définitivement perdue pour les chrétiens et à sa trop courte prospérité succéda une rapide décadence. Le royaume d'Arménie lui-même ne devait un reste d'existence qu'aux embarras intérieurs qui affaiblirent l'Égypte pour un temps. En 1374, le sultan Almélik-Alachraf résolut d'en finir avec cet état chrétien et d'incorporer la Cilicie à ses états. Incapable de résister, poursuivi jusqu'au milieu des montagnes, dans le château de Gaban, son dernier refuge, Léon VI fut emmené en captivité en Égypte (1375).

Déjà gravement atteintes aux sources de la vie par la chute de Lajazzo, les colonies commerciales d'Arménie traînérent péniblement leur

¹ Dulaurier, Rec. des hist. des crois, p. 522, 528; Well, Geseh. der Chalif., IV, 56, 78. En 1275, les marchands et un certain nombre d'habitants purent se saurer sur des vaisseaux, Acre, encore chrétienne à cette époque, leur offrit un saile: Cont. de Guill. de Tyr. p. 467; Sannt., p. 28 Sannt., p. 28

² Sempad, dans le Recueil des hist. des crois., l. c., p. 667 et s.; v. aussi Ibid. p. 756 et s.; Weil, Op. cit., IV, 334 et s.; Raynald, Annal. eccl., a. a. 1822, n° 30, 34 et s.; a. a. 1823, n° 9; Sanut. Epist.

à la suite des Seer. fid. crue., p. 289, 297 et s.

³ Raynald, l, c., a. a. 1331, nº 30.
⁴ Well, Op. oit., IV, 351.

⁵ Le 25 mai, d'après la relation du pèlerin Jacques de Vérone, dans Rœhricht et Meissner, Deutsche Pilgerreisen, p. 51.
⁶ Dulaurier, l. c., p. 709; Raynald,

l. c., XXV, p. 454; Commem. reg., II, p. 157, nº 215,

Dulaurier, l. c., p. 716; Weil, Op. eit., IV, 523.

existence jusqu'à la destruction définitive du róyaume. Elles ont disparu sans laisser de traces: il existe bien de nos jours, chez les habitants du pays, une tradition persistante, d'après laquelle les bois d'oliviers retournés à l'état sauvage que l'on y voit encore auraient été plantés par des Génois;¹ suivant cette même tradition, le fort de Goulek-Qala qui commande le défilé de Goulek-Boghaz (que nous avons nommé plus haut Gouglag) aurait été également fondé par eux,² mais elle ne mérite aucune créance.

3º Trébizonde, considérée comme vestibule de l'Asie centrale.

Au milieu de l'envahissement progressif de l'Asie-Mineure par les Tures, le phénomène qui s'était produit au sud-est avait eu son pendant au nord-est; là aussi, grâce à une ceinture de montagnes qui le protégeait contre les incursions des armées conquérantes, un petit état, gouverné par des princes chrétiens, avait échappé au sort général. C'était, à l'origine, une simple province (Thêma) de l'empire grec; décorés du titre de ducs de Chaldée, ses gouverneurs avaient, pendant certaines périodes, joni d'une indépendance complète. L'année même de la conquête de Constantinople par les Francs, elle devint un empire à part, l'Empire de Trébizonde, et, sous cette nouvelle forme, son existence se prolongea jusqu'au cours du XVe siècle. Le premier prince qui occupa ce trône (avril 1204) fut Alexis Ier, petit fils 'd'Andronic; la dynastie qu'il fondait était donc une branche de cette famille des Commènes qui avait donné à l'empire grec tant de sonverains remarquables. Une des parentes d'Alexis, Thamar, reine de Géorgie, lui avait donné asile et fourni une armée.3 Il conquit tout d'abord un vaste territoire sur la côte septentrionale de l'Asie-Minenre, mais, de son vivant même, son empire fut réduit à n'occuper, sur la côte, que l'espace compris entre le Thermodon, à l'ouest, et le Phase, à l'est. L'invasion des Tatars vint à propos (1244) sauver ce débris, toujours menacé par l'écrasante prépondérance du sultanat d'Iconium. Après avoir infligé à l'armée du sultan une défaite dont sa puissance ne se releva jamais, ils établirent solidement leur puissance au delà de l'Enphrate:

⁷ Langlois, Voyage dans la Cilieie, p. 44.
⁸ Kotschy, Reise in den cilieischen

Taurus, p. 71 et ss., 204 et ss.

³ Hist. de la Géorgie, trad. Brosset,

¹ bre part., p. 465; Mich. Panaretos' trapezunt. Chronik, publ. p. Fallmerayer, Originalfragmente zur Geschichte des Kaiserthums Trapezunt: Abh. der Munchn. Akad., hist. Cl., T. IV, 29 sect., p. 11.

quant à l'empire de Trébizonde, ils se contentèrent d'en recevoir un tribut qui fut payé pendant quelque temps et le laissèrent parfaitement tranquille; leur apparition en Asie-Mineure contribua même indirectement à la prospérité et à l'accroissement de l'importance de la ville de Trébizonde, car elle détourna le commerce de la direction suivie jusqu'alors, et Trébizonde, placée sur la ligne dorénavant adoptée par le grand courant du trafic d'Orient en Occident, devait nécessairement en devenir une des étapes,1

Trébizonde avait toujours joué un certain rôle comme place commerciale. Tant qu'elle fut ville-frontière de l'empire byzantin, Grecs et Arabes s'y donnèrent rendez-vous pour y échanger leurs marchandises: c'est ce que nous apprennent Macoudi, Isstachri et Ibn-Haoukal.2 D'un autre côté, elle entretenait par mer un trafic avec la région du Cancase et la Russie; 3 un grand nombre de marchands musulmans du sultanat d'Iconium, de la Syrie et de la Mésopotamie se donnaient rendez-vous à Sivas, y organisaient des caravanes et gagnaient de là, par Trébizonde, les côtes orientale et septentrionale du Pont.4 Mais sa prospérité commerciale prit une recrudescene toute particulière après la destruction de Bagdad par Houlagon-khan, alors que Tauris fut devenue le centre politique et commercial de l'Asie. Tant que Bagdad avait subsisté, les produits de l'Orient s'étaient écoulés vers la Méditerranée; à partir de sa chute, le courant remonta vers le nord, car, à partir de Tauris, les caravanes qui portaient à la mer les articles expédiés vers l'Occident avaient moins de chemin à faire pour atteindre le Pont que la Méditerranée. De là, un bouleversement dans le trafic: tandis qu'autrefois la totalité des marchandises arrivant de l'Asie centrale affluait vers la Méditerranée, une partie, et une partie assez considérable, snivit dorénavant le chemin de Tauris au Pont et alla déboucher sur la rive de la Mer Noire, précisément à Trébizonde. Les citadius indigènes, peu actifs de leur nature, préférant la petite industrie anx tracas des vastes entreprises, ne prenaient qu'uue part très secondaire au grand commerce, mais ils comprenaient parfaitement les avantages résultant pour eux de l'affluence toujours croissante des étrangers et voyaient avec plaisir s'accroître de jour en jour les facilités d'écoulement pour les produits du pays. En effet, le territoire de l'empire avait plus d'un article à offrir aux étrangers. La capitale pro-

^{&#}x27; Ou, suivant l'expression plus énergique de Bessarion, un legactiques sories ή εμπόριον της οlκουμένης απάσης: Fallmerayer, Gesch. v. Trapezunt, p. 318.

² Vovez les passages cités par M. Defrémery dans le Journ. asiat., 4º série, T.

XIV, p. 462, et par d'Ohsson dans son livre Des peuples du Caucase, p. 26.

⁵ Macoudi, II, 46 et s. 4 Ibn-Alathir, à l'année 602 (1205-

¹²⁰⁶ ap. J. C.), cité par Defrémery, Op. cit., p. 461 et s.; Schehabeddin, p. 380.

duisait des tricots et des étoffes multicolores de lin (du Rhizæum), de laine et de bourre de soie:1 les montagnes qui formaient une ceinture à l'empire renfermaient des mines d'argent.2 de fer et de l'alun de première qualité.8

Les habitants de Trébizonde, nous l'avons dit, abandonnaient le grand commerce aux étrangers. Les Occidentaux en profitèrent. L'Asie centrale leur étant ouverte à la suite des nombreuses ambassades échangées entre les khans mongols et les puissances occidentales, un grand nombre de marchands européens se mirent en mouvement pour exploiter le nouveau champ offert à leur activité. Trébizonde était l'une des portes par lesquelles ils y pénétraient. De là, un certain nombre gagnaient immédiatement Tauris ou même s'aventuraient encore plus loin au cœur de l'Asie; d'autres s'v arrêtaient et v prenaient livraison des marchandises apportées de l'intérieur par les caravanes. On y trouvait, comme à Lajazzo, les épices des Indes, 4 les drogues de la Perse, les soieries de la Chine.5 Chose curieuse, les premiers marchands que nous rencontrons sur ce terrain sont deux Marscillais, munis tous deux de lettres de recommandation de Charles d'Anjou (signant en qualité de comte de Provence) pour l'empereur de Trébizonde; l'une de ces lettres pouvait être remise également au khan des Tatars: celle-ci est datée du 7 décembre 1266; l'autre porte la date du 13 janvier 1267.6 Les Provençaux furent-ils dans la suite expulsés de ce marché par les Italiens, ou bien leur marine continua-t-elle de le fréquenter, mais sans laisser de traces de son passage? Je l'ignore; quant à moi je n'en ai plus trouvé. En général, tout ce qu'on sait de relatif au séjour des Occidentaux à Trébizonde s'applique à des individus originaires de trois villes italiennes, Gênes, Venise et Florence.

¹ Eugenicus, à la suite des Eustathii opuscula, éd. Tafel, p. 373; M. Fallmerayer lui a également fait des emprunts (Gesch. des Kaiserthums Trapezunt, p. 321). Dans les traités de commerce, ces étoffes sont désignées sous les appellations suivantes: "panni aurei aut de sirico, veludi, camocha, zendadi, bocarani", ou encore, dans le texte grec du traité de 1364, "platria, xvliraptia".

A Baibourt, suivant le texte ramnsien de M. Polo: v. Yule, M. Polo, I. 49; Ritter, Asien, X, 272.

Dans l'intérieur du pays, en arrière de Cérasonte: v. l'art. Alun. dans le chapitre relatif anx articles de commerce.

[&]quot;Spezerie grosse e minnte": Pegol., p. 13. Pour aller chercher les épices, les galéres vénitiennes dépassaient parfois Trébizonde et poussaient jusqu'à Batoum (Vadi, cf. Thomas, Periplus des Pontus Euxinus, On. cit., p. 268): on en trouve un exemple dans les Commem., II, p. 100, no 566. Ce détail démontre l'existence d'une route secondaire avant également son point de départ à Tauris.

⁵ Fallmerayer, Gesch. r. Trapezunt.

a Del Giudice, Cod. dipl. di Carlo d'Angiò, I, 219 et s.

Nous verrons dans le prochain chapitre que, dès les dix dernières années du XIIIº siécle, un certain nombre de Génois étaient établis à demeure en Perse et faisaient des apparitions passagères en Occident pour y remplir des missions au nom des khans. Il est intéressant de rechercher le ehemin suivi par enx à l'aller et au retour. D'après tout ce qui a été dit au chapitre précédent, le lecteur doit naturellement être porté à admettre qu'ils passaient par Lajazzo. Ce serait pent-être une erreur, car il existait une antre route plus courte qui pourrait bien être celle qu'ils adoptaient de préférence. C'est ce que nous apprend un document récemment retronvé, le compte des dépenses de voyage de Galfried de Langele (1291-1293)1 envoyé comme ambassadeur en Perse par Edonard Ier, roi d'Angleterre. Le premier aete de Langele fut de se rendre à Gênes; c'était là évidemment qu'il comptait pouvoir recueillir les meilleurs renseignements sur la route à suivre et trouver peut-être des compagnons avant déjà fait ce voyage. Il rencontra ce qu'il cherchait: nn certain Buscarello de' Ghizolfi (Guisulfi), qui était entré au service d'Argonn-khan (1284-1291) et venait de visiter an nom de ce sonverain les cours de Rome, de Paris et de Londres, faisait, avant de repartir, nn séjour dans sa ville natale. Il devait remmener avec lui son frère Percivalle et son neven Corrado. La mission de Langele était précisément la réponse à celle de Buscarello; c'était, pour le chevalier anglais, nne chance tonte particulière, que de ponvoir faire ronte en sa compagnie.2 Le voyage d'aller et de retour se fit par Trébizonde. Nos voyageurs s'approvisionnèrent dans cette ville de divers objets pour la route: entre antres choses, ils achetèrent un cheval à nn marchand génois nommé Benedetto (le document ne le désigne que par ce prénom) et laissèrent une partie de leurs bagages dans la maison de Niccolo Doria.3 Ces détails sont autant de prenves de l'existence d'une colonie génoise à Trébizonde: ce sont les plus anciennes que l'on connaisse, Ce Doria était-il, comme le suppose M. Desimoni.4 consul des Génois à Trébizonde? c'est une question que nous devons laisser indécise; mais rien ne nous autorise à nier l'existence d'nn consulat génois dans cette ville à cette époque. En effet, les Italiens dont on constate d'abord la présence à Trébizonde sont les Génois: nous en avons pour témoin nn passage de l'historien byzantin Georgios Pachymérès: à propos d'un événement de l'année 1306, dont nous reparlerons en son temps, il note que les Génois y étaient établis depnis une époque déjà reculée

¹ I conti dell' ambasciata al chan di Persia nel 1292, pubbl. da Corn. Desimoni, Atti della Soc. Lig., XIII, 587 -698.

² Ibid. p. 552 et ss., 567 et ss., 591, 594-596, 605, 607, 617, 637, 641 et s. ⁸ Ibid. p. 608, 614.

⁴ Ibid. p. 558.

(¿ξ ἀργαίου).1 Un autre fait qui nous amène à la même conclusion, c'est que, dans les traités conclus entre les empereurs de Trébizonde et Venise, les priviléges des Génois sont pris à plusieurs reprises comme types des faveurs à accorder aux Vénitiens. La concession d'un quartier spécial devait remonter, pour eux, aux environs de l'an 1300; 2 en effet, dans une correspondance échangée, en 1345, entre les doges de Gênes et de Venise, à propos d'un certain terrain sur lequel les Vénitiens faisaient exécuter des travaux comme s'il leur appartenait, nous voyons que le premier en réclame la propriété et appuie sa réclamation sur une bulle d'or, publiée plus de einquante ans auparavant en langues grecque et latine.8 par laquelle Alexis II, empereur de Trébizonde (1297-1331), aurait fait don de ce terrain aux Génois; le doge ajoute qu'en accordant cette faveur à ses compatriotes, Alexis n'a fait que suivre l'exemple de ses prédécesseurs, auxquels les Génois sont redevables d'autres concessions. Cette phrase nous ouvre une perspective assez étendue sur les premières années du XIIIº siècle et nous fait regretter la perte de toute une série d'anciens diplômes donnés par les empereurs de Trébizonde en faveur des Génois. Deux dès diplômes d'Alexis II ont eu le même sort: le premier est cette bulle de concession, sur laquelle se basait le doge de Gênes dans sa contestation avec celui de Venise; tont ce que nous en savons, c'est qu'elle avait été le résultat d'une mission confiée à Pietro Ugolino; le second est une bulle rapportée par un autre ambassadeur. Oberto Cattaneo della Volta.4 Le terrain accordé à Ugolino pour ses compatriotes et occupé effectivement par eux était sitné au Château des lions (Léontocastron) appelé aussi Château on Cap du Meidan.5 Ce nom de Meidan était et est encore donné à une place

Pachym., éd. Bonn., II, 448.

qu'elle n'est autre qu'Erzeroum, mais cela est absolument inadmissible, car cette ville ne fut jamais comprise dans les limites de l'empire de Trébizonde; à l'époque de son plus grand développement il s'ètendait à peine, du côté de l'Armènie, jusqu'à Baïbourt (Fallmeraver, Gesch, r. Trapezunt, p. 300).

4 Vov. Atti della Soc. Lig., XIII, 515. 521, 522, 528, 530.

⁵ Le traité de 1314 entre Gênes et Trébizonde parle d'une "concessio, donatio seu mentio facta de castro Maydani Trapesonde"; celui de 1316 nomme la localité "Cayum de Maidano, quod dicitur seu dici consuevit Leo Castro": Atti della Soc. Lig., XIII. 515, 530, Cette

⁷ La colonie génoise posséda également de bonne heure son tribunal (logia in qua regitur curia Januensium); la preuve de ce fait se trouve déjà dans une charte du 6 oct. 1302: Desimoni, Atti della Soc. Lig., XIII, 553, not. 2.

a "Prout constat instrumentis publicis scriptis græce et latine imperialibus sigillis aureis roboratis per manus notarii publici in terra Arzeroni dicti imperii Trapezunde:" Atti della Soc. Lig., XIII, 536; Taf. et Thom., IV, 289. Le nom de la localité où a été donne le diplôme de 1314 revient à plusieurs reprises dans le texte; Marin (VI, 86) et M. de Mas Latrie (Archives des missions scientifiques, II, 348, note) pensent

en forme de rectangle allongé, située sur le plateau qui domine le port de Trébizonde. Le Château des lions, contigu à cette place, formait une avancée sur la mer et commandait le quai appelé Daphnus. On voit encore, en cet endroit, de pnissantes substructions qui passent pour être l'œuvre des Génois.1 Par sa situation dans le voisinage du port et sur une hauteur d'où l'on dominait la ville, ce terrain offrait de nombreux avantages et nous verrons tout à l'heure à quel point les Génois y tenaient. Cela ne les empêcha cependant pas, quelques années après l'avoir obtenu, d'élever de nouvelles prétentions. Ils tronvaient ridicule qu'un si petit prince les obligeat de soumettre leurs marchandises à la visite de ses douaniers, quand le souverain d'un grand empire comme celni de Byzance leur avait garanti l'exemption de tous droits. Ils envoyèrent une ambassade avec mission d'obtenir un dégrèvement pour leur commerce. L'empereur Alexis II n'était nullement disposé à des concessions de ce genre. Les Génois firent mine alors de vouloir rompre toutes relations avec Trébizonde; tous ceux qui avaient des établissements dans la ville firent à grand bruit leurs préparatifs pour embarquer tous leurs biens mobiliers sur une flotte marchande ancrée dans le port. Alexis ne se laissa point intimider par cette démonstration; il comprenait parfaitement que la rupture de ce trafic serait plus préjudiciable au commerce des Génois qu'à son trésor; il déclara donc qu'il les laisserait partir bien volontiers. mais seulement quand ils auraient payé les droits restant à acquitter sur les marchandises précédemment importées. Les Génois répondirent par un refus formel et n'en mirent que plus de hâte à procéder à l'embarquement de leurs colis. L'empereur fit marcher des troupes pour les contraindre à l'obéissance; il en résulta une échauffourée où le sang coula et où les Génois furent fort maltraités. Ils tentèrent de faire une diversion en mettant le feu au fanbourg; malheureusement pour eux. l'incendie atteignit les marchandises entassées pour eux sur les quais: il y en avait assez pour charger complétement les douze navires qui les attendaient dans le port. Ces pertes en hommes et en matériel les décidèrent à faire la paix et à subir les droits de douane jusqu'à nouvel ordre.2 Ces événements se passaient en 1306. Mais les difficultés ne tardèrent pas à renaître. Dans sa chronique de Trébizonde, Michel Panarétos rapporte qu'en 1311 les Latins se muti-

localité n'était, en réalité, qu'un faubourg de Trébizonde; cependant, l'Atlante Luxoro l'indique à part, sous le nom de Medan: Atti della Soc. Lig., V, 132, 265.

² Fallmerayer, Fragmente aus dem II

Orient, I, 48 et s.; du même, Orig. Fragm., Op. cit., p. 83, 84, 89 et s.; Hamilton, Reise in Kleinasien, I, 229.

Pachymeres, II, 448—450.

achymeres, 11, 440-40

nèrent et que, dans la chaleur de la lutte, ils incendièrent l'arsenal martitime.¹ A mon avis, ces Latins ne pouvaient être que des Génois. En effet, les années suivantes furent marquées par une série de conflits armés entre Génes et Trébizonde. Pour venger l'Incendie de son arsenal, Aleris II organisa, en 1131, de compte à demi avec Ghazi Tchélèbi, seigneur de Sinope, une expédition en Crimée; les Génois de Caffa et d'autres localités de ce pays furent très maltraités en cette occasion. Des vaisseaux partis de Trébizonde donnaient la chasse aux navires génois dans la mer Noire; de leur côté, Ottaviano Doria, Acellino Grillo, Megollo Lercari et autres marins génois coulérent un certain

tiniani rapporte dans ses Annales: il est évideut que c'est un morceau à part, qu'il y a intercalée de force sans se préoccuper de rompre l'unité de sou récit. Encore faudrait-il savoir s'il a eu raison de le placer à l'année 1380; M. Desimoni en donte, anoiqu'il soit prouvé qu'il existait deux Megollo Lercari à la fin du XIVe siècle. Le savant historien préférerait reconnaître le héros de cette histoire dans le Lercari cité dans notre texte, ce qui obligerait à la reculer jusqu'à une époque comprise cutre 1314 et 1316. Effectivement, dans le traité de 1316, l'empereur Alexis II promet l'oubli des manx causés à ses sujets par un certain Megollo Lercari. Quant à moi, tont cela me fait l'effet d'un petit roman historique où il n'y a de vrai, tout au plus, que les courses exécutées dans la mer Noire, vers 1315 par un Megollo Lercari. Si l'histoire disait vrai, Lercari anrait été le principal auteur des nouvelles faveurs accordées aux Génois; or, on ne pent découvrir rien de semblable dans le traité de 1316: en ontre, si nous cherchons la nature de la nouvelle faveur accordée aux Génois, nous trouvons que Senarega et Giustiniani parleut d'un fondaco à construire aux frais de l'empereur, avec ou sans bain et four à pain, tandis que, dans le traité, il est question d'un terrain où les Gènois pourront construire un quartier fermé. Autre chose: d'après l'anecdote en question l'empereur aurait dû consentir à l'humiliation de faire exécuter dans l'intérieur du

[‡] Panaretos, dans Fallmerayer, Orig. Fragm., Op. cit., p. 15, 45.

^{*} Au nom de Megollo (ou Domeuico) Lercari se rattache uue histoire: Bartolomeo Senarga (mort après 1514) la raconte dans une lettre écrite au célèbre Pontanus (éd. Desimoni, Atti della Soc. liq., XIII, 495 et ss.), et Agost, Giustiniani († 1536) l'a insérée dans ses Annali di Genova, à l'année 1380 (éd. de 1537, n. 148 et s.). La voici en résumé: Un certain Megollo Lercari avait gagné la confiance de l'empereur de Trébizoude et iouissait d'une haute situation à la cour: insulté gravement par un courtisan grec, son ennemi, qui s'était même oublié jusqu'à le frapper, il demanda, mais iuutilement, & l'empereur, la punition du coupable: déterminé à se faire rendre satisfaction lui-même, il partit pour Gênes; là, ses parents et ses amis lui fonrnirent les movens d'équiper deux vaisseaux avec lesquels il mit à la voile pour Trébizonde: mais c'était en enuemi qu'il y reparaissait: malheur à tout habitant indigène de Trébizonde qui lui tombait sous la main; il n'était mauvais traitement qu'il ne lui fît subir, jusqu'à ce que l'empereur se fût décidé à lui livrer celui qui l'avait insulté. Mais ce n'était plus de cela qu'il s'agissait: Lercari le renvoya avec le plus profond mépris et s'adressant directement à l'empereur, il déclara renoncer à toute satisfaction pour lui-même, et se contenter de faveurs pour la colonie commerciale de son pays. Telle est l'histoire que Gius-

nombre de bâtiments de Trébizonde. Après s'être fait bien du mal des deux côtés, on se décida à faire la paix; on voit dans les traités de 1314 et de 13161 les deux parties réclamer des indemnités. Il paraît qu'au cours des hostilités l'empereur avait repris aux Génois leur quartier du Leontocastron; à la paix, il leur donna en échange l'emplacement autrefois occupé par l'arsenal maritime 2 et leur permit de l'entourer de murs, de tours et de fossés. Il y mit cependant diverses conditions: interdiction aux sujets grecs d'habiter ce quartier; cette interdiction également applicable à tous les étrangers, sauf autorisation du consul, les églises déjà construites dans le quartier restant néanmoins, pendant le jour, à la disposition du clergé grec pour l'exercice du culte, et le quai adiacent à ce quartier demeurant à la disposition exclusive des Génois; défense aux navires grecs ou étrangers d'y aborder à l'arrivée ou au départ. Les deux traités a présupposent, comme nous l'avons déià dit, l'existence d'un consulat génois à Trébizonde; la juridiction du consul y est délimitée conformément à la coutume, à l'égard de celle des tribunaux du pays.

La date relativement ancienne de l'établissement des Génois à Trébizonde, la raideur de l'attitude adoptée par eux à l'égard des empereurs, n'étatient que les conséquences naturelles de la forte position acquise par cette nation à Galata et de la prépondérance que lui assuraient dans les eaux de la mer Noire une colonie aussi forissante et une station navale aussi forte que celle de Caffa. Avec ces deux solides points d'appui, Génes pouvait s'occuper de fonder et d'entretenir d'autres colonies le long des côtes de la mer Noire. Elle était

fondaco des freeques, autrant Senarega, des aveilles favirant Giastinain, représentant toutes les péripèties de son conflit avec Lercari. Cela, c'est évidemment du roman tont pur. Pour en finir avec la relation de Senarega, je me permettrai de ne pas le suivre en faisant coïncider l'origine du consulta égonis de l'Orbisonde avec l'affaire Lercari: ce consultat était certainement plus anclemement établi et il est encore difficile d'admettre que ce poste sit jamais été occupé par un fonctionnaire envoyé de Caffa, comme le prétend Senarega.

¹ Atti della Soc. Lig., XIII, 513 et ss., 527 et ss.

⁷ "Dalsanam Trapezonde": ibid. 514: "Totum illud territorium in Trapesonda, quod dicitur Darsena": ibid. 530. Les Génois étaient autorisés à choisir au lieu de l'Arsenal un autre emplacement de même étendue, situé dans tel autre quartier de la ville qu'il lenr plairait et également sur la Marine, le Léontocastron excepté; mais ils ne firent point usage de cette permission.

² M. le prof. Joseph Muller, de Turin, a bien voulu me donner communication d'une copie du traité du 96 Oct. 1314, prise aux archives de Turin; M. Canale en a donne un extrait dans la 12^{ne} édit. de son Histoire de Génes, IV, 355 et s. Dn deuxieme traité, concla à Trébionde le 9 juin 1316 et ratifié à Génes le 16 (247) mars 1316, je ne connais que ce qu'en donnent Canale, op. ett., IV, 354, et Fallmerrayer, Orie, IV, 355, et al. (1918).

d'autant plus sûre d'être écoutée que, s'il était besoin d'avoir recours à la force pour appuyer ses demandes, elle n'avait pas besoin de faire venir des troppes d'Italie: c'eût été trop loin: elle les avait toutes prêtes à Galata ou à Caffa. Par une autre conséquence du même ordre d'idées, la colonie génoise de Trébizonde était rattachée directement à l'autorité centrale à Gênes; il v avait là une administration nommée Officium Gazariæ (littéralement Bureau de la Crimée), chargée de la direction des affaires coloniales dans le Bosphore et le Pont et du service de la navigation vers ces deux destinations.1 Ce bureau rédigeait des instructions pour les capitaines de navires qui devaient toncher à Trébizonde et pour les caravanes expédiées de là sur Tauris; il donnait des ordres aux consuls de Trébizonde.2 Par suite de l'importance de ce dernier poste, la nomination de l'agent chargé de l'occuper était réservée à l'autorité centrale au lieu d'être laissée au consul de Caffa: celui-ci, en sa qualité de chef de la plus considérable des colonies du Pont, avait le droit de nomination à une série de fonctions coloniales d'ordre inférieur, même au dehors de sa résidence.3 Tant pour seconder les consuls dans l'accomplissement de leurs fonctions administratives et judiciaires que pour former, conformément aux principes démocratiques, un contrepoids à leur puissance, il leur était adjoint deux conseils: un petit conseil et un grand conseil, composés, l'un de six membres, l'autre de vingt-quatre, tous choisis dans la colonie elle-même.4

Les Vénitiens ne prirent jamais pied dans la mer Noire au même degré que les Génois; en tout cas ils ne formèrent que beaucoup plus tard une colonie à Trébizonde. Ce n'est que par suite d'une erreur manifeste qu'on a pu citer des traités passés entre Venise et l'empereur de Trébizonde en 1303 et 1306. Pour le premier, tont se réduit à une faute d'impression dans l'édition de Marin et à une négligence commise par Depping. Voici la vérité: l'nn des traités passés entre Venise et Trébizonde est daté de l'an du monde 6827 qui correspond exactement à l'année 1319 ap. J. C.; dans l'édition de Marin. par suite d'nne faute d'impression, ce chiffre a été remplacé par le chiffre 133 (sic); an lieu de se donner la peine de faire un calcul pour rétablir la véritable date, Depping a substitué au chiffre 133 la date 1303; 5 puis, trouvant dans l'ouvrage de Fallmerayer un traité

¹ Off. Gaz., p. 307.

^{*} Ibid. p. 837, 350, 366, 385; Canale, Della Crimea, I, 240, 325, 380.

² Canale, Della Crimea, I, 241, 348 et s., 376 et s.

⁴ Off. Gaz., p. 337, 350. Le conseil

des Six apparaît déià dans les traités de 1314 et de 1316.

⁶ Cf. Marin, IV, 145, et Depping, Hist. du commerce entre le Levant et l'Europe, II, 89-91.

identique avec la date de 1319, il a admis que ce dernier n'était que la reproduction littérale de celui de 1303; dans le fait, les deux textes sont identiques, mais il n'v a qu'une date vraie, c'est celle de 1319. Pour le prétendu traité de 1306, il n'a pas davantage existé. Suivant M. Joseph Muller, il aurait été conclu par Giacomo Gussoni au nom du doge Pietro Gradenigo et de la République.1 En citant ce traité, il prétendait s'approver sur les documents rassemblés par M. Tafel: i'ai en cette collection sous les veux; or, dans la pièce en question, il n'est fait mention ni de doge, ni d'empereur, reste donc seulement la question de date et celle-ci est, non pas 1306, mais 1396. Donc, le plus ancien diplôme connn, accordé par un empereur de Trébizonde aux Vénitiens. est et reste celni de 1319. Ce diplôme, remis, en 1319, par l'empereur Alexis II à Pantaléon Michiel,2 ambassadeur de Venise, a. d'ailleurs, ce caractère particulier, qu'il pose les bases d'une situation nonvelle; on y voit que l'empereur accorde pour la première fois anx Vénitiens l'autorisation d'organiser une relâche (scalam facere) à Trébizonde comme les Génois; il leur assigne ponr la première fois un terrain pour la construction d'un entrepôt, d'une église et de maisons d'habitation; il leur permet, enfin, d'établir là un baile jonissant des mêmes attributions que ceux de Romanie. On ne peut, par conséquent, faire remonter qu'à la date de ce diplôme, tont au plus, l'ouverture du service de navigation desservi par les "galeæ Trapesundæ", service dont il ne nous est malheureusement plus possible de suivre la trace autrement que dans les tables des matières des livres perdus des Misti.8 Nous devons également admettre que les Vénitiens ne commencèrent pas avant cette date de 1319 à jeter les fondements de leur colonie de Trébizonde: effectivement, ce fut seulement entre 1320 et 1322 que le Sénat envoya au baile de cette résidence une somme de cent livres pour la construction d'nne loggia, d'nn fondaco et de maisons d'habitation.4 Il résulte de la description contenue dans le texte du traité que ces constructions furent élevées, tout au moins en partie, sur le terrain cédé par l'empereur aux Génois en 1300 et repris par lui en 1316. Il est impossible de ne pas reconnaître dans le Londocastrum du document (mauvaise variante: Bondocastrum) le Château des Lions (Leontocastron). Nous

¹ Sitzungsberiehte der Wiener Akad., Philos. hist. Cl., VII., année 1851, p. 334.

⁹ Ce diplôme a été publié dans le supplement du Discorso sulle relaxioni commerciali dei Veneziani con l'Armenia e con Trebisonda, de Canestrini: Arch. stor. ital., App., IX, 374—378; dans la Cold. des doc. inéd., mél. hist., III (1880), p. 83

et ss.; et enfin dans Taf. et Thom., IV, 122 et ss.

³ Archiv. Ven., XVII, 258, 259, 261; XVIII, 43, 329—332, 335—336; XX, 296; Commem. reg., II, p. 100, nº 566.

^{&#}x27; Ibid. XVIII, 327: "pro faciendo in-

verrons que ce fut la cause d'un conflit entre Venise et Gênes. Le premier baile des Vénitiens à Trébisonde fut Giovanni Sanndo: on peut l'admettre sans hésitation. Le doge Giovanni Soranzo le chargea, en 1320, de lever sur chaque membre de la colonie un impôt de quinze sols pour cent de son avoir: conformément à ses instructions. Sanudo emplova nn tiers de la somme ainsi percue à la construction du nouveau quartier (pro laborerio cavasere - du caravansérail - causa laborandi domos); quant au reste, il en remit une partie, pour ses frais de route, à Michele Dolfino, ambassadeur de Venise, au moment de son passage à Trébizonde pour se rendre à Tauris, et une autre an marchand Giovanni Priuli, pour l'aider dans son commerce, et à condition de rembourser an bout de deux mois capital et intérêts entre les mains du doge.1 De tont ceci il ressort: d'abord, qu'à cette date la colonie en était encore à construire ses édifices d'intérêt commun (cavasera) et ses habitations privées (domi);2 en second lieu, que, bien qu'elle ne fût pas encore sortie de sa période de formation, elle dut contribuer aux frais occasionnés par les démarches à faire pour onvrir le trafic avec la Perse, ce qui était d'ailleurs assez naturel, puisque les Vénitiens résidant à Trébizonde devaient être les premiers à en profiter. Mais revenons à notre diplôme, nous n'en avons pas encore épuisé la matière. Nous y voyons qu'Alexis place les Vénitiens absolument sur le même pied que les Génois. Comme ceux-ci, ils sont antorisés à se servir de leurs propres poids et mesures, à avoir des courtiers de leur nationalité, et les taxes imposées an commerce des deux nations doivent être, dorénavant, exactement identiques. A ce sujet, il est d'abord parlé des marchandises que les Vénitiens apporteront sur leurs navires. S'ils les réexportent par caravanes vers l'intérieur de l'Asie, le droit de transit sera fixé à 20 aspres par charge de bête de somme. S'ils les importent dans l'empire pour les y vendre, l'état prélèvera, tant sur le vendeur que sur l'acheteur, une taxe variable, suivant que l'acheteur sera ou non un sujet vénitien, on snivant que l'article se vendra au poids ou à la mesure. En cas de

¹ Taf. et Thom., IV, 171 et s. (Commem. reg., I, p. 226, nº 255). L'expression cavasara ou cavarsera ne se rencontre que dans cette colonie: voy., en debors du passage cité ici, Archie. Venet., XVIII, 330, 334, et une charte inédite de 1344, qui sera cité plus loin.

⁹ Un détail corrélatif à ces faits est l'ordre donné, en 1322, au consul de Venise à Tana, d'envoyer de l'argent au

baile de Trébizonde pour les travaux de fortification de la citadelle: Canale, Della Crimea, II, 443 (extr. des registres des Misti).

^a 28 aspres, suivant Pegolotti, p. 13; ec chiffre était sans doute celui de la taxe applicable aux non-privilégiés: suivant le même écrivain, il y avait encore à ajouter une taxe supplémentaire d'un aspre pour le consul.

vente à des individus non Vénitiens, le vendeur aura à payer 3 º/... plus une taxe additionnelle de 11/2 on 20/2, si l'article se vend an poids. Si le vendeur et l'acheteur sont tous deux Vénitiens. chacun devra payer 1 1/2 on 2 0/6 (les lectures varient encore sur ce point) dans le cas où l'article se vendrait au poids et rien dans l'autre cas.1 L'importatenr qui vondrait réexporter un article dont il n'aurait pas trouvé le placement, pourra le faire sans paver de droits. Les matières d'or et d'argent, les pierres précieuses, les ceintures et autres objets analogues importés par des Vénitiens et mis en vente dans le pays, seront admis en franchise; s'ils sont réexportés par caravanes, ils seront soumis à un droit de 20 aspres. Le diplôme traite en second lieu des marchandises amenées par les Vénitiens de l'intérieur de l'Asie. Ces articles seront frappés à l'entrée d'un droit de 12 aspres 2 par charge de bête de somme; en ontre, sur tous ceux de ces articles qui se vendront dans l'intérieur de l'empire, il sera perçu un droit d'accise de 1 %.

Le règne d'Alexis II anquel les deux nations commerçantes étaient redevables des plus importants de leurs priviléges et de leurs biens avait été fort et prospère. Mais après lui, et surtont après la mort de Basile I^m, son second fils (1340), des dissensions intestines amerèrent la perte de quelques parties du territoire. Deux grandes factions, de forces à pen près égales, se disputaient le pouvoir; les révolutions de palais se succédèrent à courts intervalles; les émeutes, les scènes de pillage désolèrent à plusieurs reprises les rues de la capitale. Il y avait pour l'empire, dans cet état de guerre civile, une cause de faiblesse que les Turcomans d'Amid (Diarbékir) mirent à profit pour l'attaquer; dès la première invasion, en janvier 1341, ils poussèrent jusqu'à la capitale et l'incendièrent. Les colonies partageaient, naturellement, l'état de souffrance générale. Le quartier vénitien fut réduit en cendres e comme tont le reste de la ville, et il est très probable, bien qu'ancun document n'en fasse mention, que le quartier

¹ Pegol, p. 13: "Chi porta mercatanzia in Trebisonda o vendela nella terra a paesano, si paga all omperadore di Trabisonda 3 per cento, ma se la vendesse a' Genovesi o altre genti latine, non paga niente."

⁹ 14 aspres, suivant Pegol., 1. c.; c'est probablement le taux pour les non-privilégiés. Ici encore, il mentionne le droit supplémentaire d'un aspre pour le consul. En 1314, c'est à dire cinq ans seulement avant la date de notre diplôme, 16 aspres

commenates (ils avaient cours à Trèbizonde) valaient 1 besant hyperpre (Altidella Soc. Lig., XIII, 5265); d'après les calculs faits par M. Desimoni (ibid. 651 et ss., 675 et s.), nous arrivons à cette conclusion, que 91 april == 1 forino.

⁸ "In nostro cavassera (Caravansérail), quod captum et dirruptum et combustum fuit per Turchos", est-il dit dans le procès-verbal d'une séance du Sénat du 20 nov. 1844: Taf. et Thom., inéd.

génois eut le même sort. Mais ce fut surtout à l'occasion de l'un des soulévements populaires, si fréquents dans Trébizonde, que les marchands francs traversèrent une crise des plus pénibles. L'historien byzantin Nicéphore Grégoras prétend qu'un meurtre, commis en 1343, à Tana, par un Vénitien sur un Tatar, avait surrexcité les esprits des gens du peuple de Trébizonde; pareil accident pouvait leur arriver chaque jour, pensaient-ils, vu l'extrême arrogance des Italiens; poussés par ce sentiment, ils tombèrent sur les Latins, en massacrèrent le plus grand nombre; les autres demandèrent grâce.1 Il est fort possible que ce massacre ait été un coup monté par un parti ultrapatriote; il ne nous semble nullement nécessaire d'en rechercher la cause déterminante dans le meurtre de Tana rapporté par l'auteur. Quoi qu'il en soit, après cette alarme, les Vénitiens arrêtèrent provisoirement leur trafic avec Trébizonde. Cependant, dès 1344, avant recu de meilleures nouvelles de ce côté, le Sénat se risqua à expédier deux galères à titre d'essai; comme le baile et ses conseillers n'avaient pas quitté Trébizonde, ordre leur fut donné de prendre livraison de la cargaison, mais les patrons des galères avaient mission de se rendre à la cour pour y remettre des présents à l'empereur et lui faire part de l'intention de leur gouvernement d'y envover de nouveau des navires et des marchands,2 Nous ne saurions dire si les Vénitiens s'occupérent dès ce moment de reconstruire leur quartier incendié, ou même s'ils ne s'étaient pas déià mis à l'œuvre avant le soulèvement populaire qui avait fait tant de victimes; la chose n'est pas clairement établie. La chose seule est certaine, c'est que cette reconstruction donna lieu à un conflit avec les Génois. En prèvision du danger toujours imminent d'un retour offensif des Turcs, les Vénitiens considéraient comme une nécessité d'entourer leur quartier de fossés et d'autres ouvrages fortifiés. Ces travaux s'étendaient sur le terrain originairement concédé aux Génois; bien qu'il leur eût été repris depuis et qu'on leur eût donné en échange, en 1316, l'emplacement de l'arsenal maritime, ceux-ci n'admettaient pas que leur droit sur ce terrain fût périmé; quoique l'empereur eût donné l'autorisation nécessaire, ils protestèrent contre l'exécution des travaux et obtinrent de lui le retrait de la permission. Le vice-baile rendit compte de ce contretemps à son gouvernement; le doge de Venise. Andrea Dandolo, envoya à Gênes le notaire Niccolino de Fraganesco avec mission d'aller se présenter à Giovanni di Murta, doge de Gênes, et de se plaindre à lui de l'attitude hostile adoptée par les Génois de Trébizonde, attitude d'autant

¹ Niceph. Greg., II, 687. Vov. Fall-² Délibération du Sénat, du 15 avril merayer, Gesch. v. Trapezunt, p. 188 et s. 1344; Taf. et Thom., IV, 275 et s.

moins justifiée qu'à un moment donné les fortifications projetées pourraient leur être tout aussi ntiles qu'aux Vénitiens eux-mêmes. Le doge de Gênes accueillit favorablement la réclamation de l'envoyé vénitien et, tout en faisant ses réserves quant aux droits de sa nation sur le terrain contesté, il expédia à ses compatriotes l'ordre de ne pas mettre davantage obstacle aux travaux de terrassement entrepris par les Vénitiens.1

Les Génois, de leur côté, n'avaient pas renoncé à tirer vengeance du massacre des colons francs et à obtenir la restitution de leur ancien quartier du Léontocastron. En 1348, ils s'emparèrent par force de Cérasonte, la deuxième ville de l'empire, la livrérent au pillage et la réduisirent en cendres: 2 l'année suivante, deux navires de guerre, partis de Caffa, vinrent se présenter devant Trébizonde même et offrir le combat à la marine impériale: bien que victorieux dans cette affaire, ils se retirèrent sans même tenter nn débarquement. Ce furent les Francs habitants de la ville qui expiérent cette tentative: leurs maisons furent pillées et eux-mêmes jetés en prison. Mais, un mois après, les Génois se montraient de nouveau sous les murs de la ville: cette fois, ils amenaient trois galères de Caffa et une barque d'Amisos (Samsoun): l'empereur Michel alors régnant était affaibli par l'âge; effrayé par ce déploiement de forces, il céda. Remis par lui en possession dn Léontocastron (1349), les Génois le conservèrent depuis lors sans interruption jusqu'à la chute de l'empire.3 Dès la même année, la république de Venise envova en mission à Trébizonde Nicolò Quirini: 4 ce qu'elle voulait, il est facile de le deviner, car, par le fait de la restitution consentie aux Génois, sa concession à elle était réduite, si même elle ne lui était pas complétement enlevée; mais ces démarches échouèrent. Soit pour ce motif, soit par le fait de la guerre acharnée que se firent à cette époque Gênes et Venise (1351-1355) il arriva que, pendant tout ce temps, par suite de la prépondérance exercée par les Génois dans la mer Noire, les Vénitiens ne purent plus naviguer qu'avec des vaisseaux armés en guerre,5 et le

¹ Instructions pour le notaire, du 20 nov. 1344: Taf. et Thom., IV, 330 et s. Dépêche du même, écrite de Gênes, arrivée à Venise avant le 24 janv. 1345: ibid. 332; nouvelles instructions envoyées en réponse à sa dépêche, datées du 7 févr., ibid, 332 et s.; Lettre de Murta pour le règlement de cette affaire et de diverses autres, du 19 févr., ibid. 287 et ss.

^{*} Depping (I, 130) prétend qu'ils mirent

eux-mêmes le feu au quartier qu'ils avaient

dans cette ville : c'est une méprise. On ne trouve nulle part rien qui indi que qu'ils en aient eu un.

^{*} Mich. Panaretos, dans Fallmerayer, Orig. Fragm., 2º sect., p. 22 et s., 51.

⁴ Berchet, Del commercio dei Veneti nell' Asia, p. 103. 5 En 1352, des galères vénitiennes sur-

prirent les navires génois à l'ancre devant Trébizonde et les brûlèrent: Panaretos.

trafic entre Trébizonde et Venise subit une longue interruption.1 Enfin. le gouvernement de Trébizonde ayant fait les premières avances à celui de Venise et pronyé son désir de renouer des relations par l'envoi d'une ambassade (1360),2 le doge Lorenzo Celsi envova Guglielmo Michiel avec mission de saluer l'empereur Alexis III en son nom et en celui du baile de Constantinople, Andrea Quirini (1364), d'annoncer le consentement de sa nation à l'expédition de nouveaux navires vers Trébizonde, et de demander la concession d'un terrain pour sa colonie. L'empereur lui assigna le terrain situé an dessous du monastère de S. Théodore Gabras: en outre, il accorda une réduction (de 1%) sur le droit d'accise exigé des Vénitiens pour les ventes faites par eux dans l'intérieur de l'empire.8 Le terrain assigné n'était nullement à leur convenance, à ce qu'il semble, et c'est peut-être dans ce détail qu'il faut chercher la cause d'une querelle violente qui éclata l'année suivante entre les chefs des colonies vénitienne et génoise, en présence de l'empereur, un jour que celui-ci se tronvait an Meidan avec sa suite, à l'occasion des fêtes de Pâques; 4 le chroniqueur ne le dit pas, mais on se trouvait sur le terrain disputé et il n'y aurait rien d'impossible à ce que cette pensée eût monté la tête du baile, jaloux du consul, l'heureux possesseur du Léontocastron. En 1367, un nonvel ambassadeur, Pietro Dalmer, envoyé par le doge Marco Cornaro, arriva à Trébizonde sur une galère bien armée; il obtint de l'empereur le retrait de la précédente concession et la cession de la pointe dite de la Ste. Croix, d'après l'église de ce nom qui s'y élevait; il était autorisé à créer sur ce point un quartier, protégé par une muraille dont l'empereur promit de faire construire à ses frais nn pan et une tour, entouré d'un fossé et relié à l'extérieur par des ponts. L'ambassadeur réclama encore un changement dans les taxes imposées au commerce: mais l'empereur maintint fermement les anciens droits de transit et ne consentit qu'à une faible réduction de 1/2 0/0 sur l'accise.6 Ce qui fait l'importance de ce diplôme de 1367, c'est qu'il mit les Vénitiens en possession du terrain qu'ils habitèrent depuis lors sans interruption jusqu'à la chute de l'empire de Trébizonde. C'était un platean formant pointe sur la mer, comme le Léontocastron; comme

^{1 &#}x27;H ix (sic) Τυαπιζούντος τών Βινιτίκων κατίπανοιν Γλινας; ce sont les expressions du traité dont il va être question.

Filiasi, Mem. dei Veneti, VI, 2, p. 217: cet écrivain cite une chronique de Paolo Morosini, que je n'ai pas pu me procurer.

³ Privilége du mois de mars 1364, dans Pasini, Codd. mser, Bibl. Taurin., I, p.

²⁹² et ss., et dans Miklosich et Muller, Acta et diplom. græc. medii ævi, III, 130 et ss. La traduction de l'original grec en latin par Pasini est très défectueuse.

⁴ Panaretos, l. c., p. 82, 60.

³ Taf. et Thom., inéd.: on trouvera un résumé dans les *Commem. reg.*, III, p. 67, nº 390.

celni-ci, il se trouvait à la partie postérieure en communication avec la rue où s'élevaient, sur deux longues lignes, les magasins de dépôt et de vente des colons. Ces deux quartiers n'étaient point renfermés dans l'enceinte de la ville; ils faissient partie du faubourg des Jardins; mais ils étaient entourés de murailles et protégés par de fortes tours! Vues de l'extérieur, clles leur donnaient une apparence imposante à la-quelle ne correspondaient défà plus ni l'activit én il a prospérité du commerce. La période la plus ni brillante durs tout au plus jusqu'en 1340; à partir de cette date, l'empire commence, comme la Peres sa voisine, à montrer les signes d'une décadence qui n'était rien moins que favorable au développement du trafic.

4º La Perse.

L'un des résultats de la destruction de l'empire des califes par Houlagou, khan des Mongols, fut d'enlever à Bagdad et aux villes voisines une grande partie de leur importance. Jusqu'alors, situées au centre de la vie politique et commerciale du monde musulman, elles vivaient en pleine prospérité; à partir de ce moment, la décadence commença. Il est vrai qu'elle ne se produisit pas tout d'un coup; après avoir visité Bagdad, Marco Polo pouvait encore s'étendre en termes admiratifs sur ses vastes dimensions, sur l'importance de l'industrie des soieries et des brocarts d'or dont elle était le siège, sur l'activité de son trafic avec l'Inde par le Tigre et le golfe Persique,2 sans être accusé de répéter une tradition et d'attribuer à cette ville un éclat dont elle n'avait joui qu'à l'époque des califes. Un autre voyageur, qui vit Bagdad au commencement du XIVº siècle, Chemseddin-Dimichki la dépeignait également comme le rendez-vous des navires de la Chine, de l'Yémen, de l'Hind et du Zendj (côte orientale de l'Afrique) venus par le Tigre et des mariniers de l'Euphrate qui lui apportaient les produits de l'Arménie, de l'Aderbeidian, de la Grèce, de la Syrie, de l'Égypte et de l'Occident.3 Au temps de Marco Polo, on ne songeait pas davantage à reléguer parmi les grandeurs passées la corporation des marchands de Mossoul, spécialement adonnée au commerce des épices et des étoffes précieuses, qu'elle expédiait au loin.4 Le commerce n'abandonne pas

¹ C'est ainsi que les décrit le castillan Clavijo qui passa par Trébizonde en 1404, se rendant en ambassade à Samarkand; p. 83, 84 (éd. de Madrid, 1782). Cf. Fallmeraver. Fragmente. p. 48, 97.

² Éd. Pauthier, p. 47 et ss.

³ Voy. son Manuel de cosmographie, trad. Mehren, p. 113.

⁴ M. Polo, ed. Pauthier, p. 45 et s.

tout d'un coup des rontes qui relient des pays lointains; il ne brise pas en un moment des relations solidement établies. Cependant, ces deux grands marchés n'étaient déjà plus seuls: une rivale avait surgi depuis quelque temps. Tauris, autrefois chef-lieu d'une province importante, habitée par nne population nombreuse, enrichie par l'industrie et le commerce, avait échappé par une soumission volontaire à la rage de destruction des Mongols: les conquérants en firent la métropole de leur empire occidental.1 La population s'accrut dès lors avec une extrême rapidité et bientôt naquit, à côté de la vieille ville, une ville nouvelle qui fut appelée Ghazanièh dn nom de Ghazan-khan, auguel elle était surtout redevable de sa création.2 En 1305 et pendant les années suivantes. Oldiaitou, successeur de Ghazan, fit construire une deuxième résidence. Soultanièh, an sud-est de Tauris, dans la province d'Irak-Adjemi.8

Ces deux villes acquirent vite une grande importance commerciale. On v tronvait sur le marché, d'abord de magnifiques soieries, des brocarts, des tapis fabriqués à Tauris même, puis un beau choix de pierres précieuses dont elles avaient la spécialité,5 et enfin tous les articles imaginables de toutes les parties du monde: Tauris avait effectivement les relations les plus étendues; 6 Marco Polo n'en indique que la minime partie quand il dit qu'on y voit arriver des marchandises, d'une part de Bagdad et de Mossoul, d'antre part de Germsir (Cremesor) et de l'Inde.7 Le nom de Germsir (traduction littérale: pays chaud) désigne ici assurément le littoral méridional de l'Iran qui s'étend le long du golfe Persique et de l'Océan Indien, et était connu pour la température extraordinairement chaude de son climat; 8 c'était par là qu'arrivaient dans l'intérieur de la Perse les produits de l'Inde et les perles du golfe Persique. La résidence d'été des khans profitait largement des relations de Tauris: peuplée d'abord de marchands qu'on avait obligés par contrainte d'y transporter leur demeure, elle n'était d'abord, comme place de commerce qu'nne création artificielle; 9 cependant elle prospéra et ses bazars toujours bien approvisionnés acquirent de la réputation.10

Les produits les plus recherchés de l'empire tatar occidental étaient

¹ Yaqout, p. 132-134. ² D'Ohsson, IV, 276 et ss.: Raschideddin, éd. Quatremère, p. xvii.

³ D'Ohsson, IV, 486; Hammer, Geschichte der Rehane, II, 185 et s.

⁴ Yaqout, p. 133; M. Polo, p. 59 et s.

⁵ M. Polo, p. 60; Ibn-Batouta, II, 129 et s.

Oderico da Pordenone., p. ii. iii; Pegol., p. 7-9.

⁷ M. Polo, p. 60.

⁸ Ritter, Erdk., VIII, 723.

⁹ D'Ohsson, IV, 487.

¹⁶ Oderico, p. iii.

les pierres précieuses, turquoises, rubis, lapis-lazuli, puis les perles du golfe Persione, enfin la soie des côtes de la mer Caspienne et l'indigo dn Kerman. L'industrie indigène, particulièrement celle du tissage, déià florissante l'époque des Sassanides, fabriquait aussi des articles trés estimés à l'étranger. Sons ce rapport, la ville de Yesd primait toutes les autres; ses habitants, presque tous tisserands, travaillaient la plus fine soie du Taberistan: leur habileté était tellement connue qu'on recherchait les étoffes sorties de leurs ateliers dans tontes les parties de l'Orient depuis la Chine jusqu'à l'Asie Mineure:1 ces étoffes portaient son nom2 et le répandaient dans tout le monde connu. A côté de ces tissus hors ligne, les sojeries et les cotonnades de Nichapour.8 de Merv.4 d'Ispahan,5 de Chouster,6 de Chiraz conservaient leur antique réputation. Mais nne énumération des centres mannfacturiers de l'empire tatar occidental serait incomplète si elle s'arrêtait à ceux de la Perse proprement dite, car les limites de cet empire s'étendaient beancoup plus loin à l'ouest et embrassaient encore le Kurdistan, la grande Arménie. la Mésopotamie. Là aussi l'industrie du tissage était florissante: on connaissait partout les brocarts et les cotonnades de Bagdad, de Mossoul, de Mardin, de Monch et d'Erzinghian.8

Il nous serait impossible d'énumérer toutes les villes grandes et petites qui se livraient à cette industrie. Un grand nombre de leurs produits, fabriqués spécialement pour le climat de ces régions ou dans

M. Polo, p. 70; Clavijo, p. 114; Contarini, p. 70; Gios. Barbaro, Yiogqio in Persia. p. 42; Mohammed Medjidi, cité dans Yaqout, p. 611, uot. Nous verrous plus loin qu'exe était situe sur une route de caravanes très fréquentée; c'était une ville de commerce importante et ses marchés jonissaient d'une grande réputation: libe Batouta, II, 68.

Suivant M. Polo, op. cit., ces étoffes étaient désignées sous le nom de Zasdi.
5 Ibu Haoukal, dans le Journal of the

³ Ibu Haoukal, dans le Journal of the Bengal Society, XX, p. 153 et s.; Isstachri, p. 121; Ibp-Batouta, III, 81.

⁴ Ibn-Haoukal, op. cit., p. 157; Isstachri, op. cit.; Yaqout, p. 526.

⁵ Ibn-Haonkal et Kazwini, dans Uylenbroek, Descriptio Iracæ persicæ, p. 6, 28; Edrisi, II, 167; Yaqont, p. 390.

^e Isstachri, p. 59; Edrisi, I, 383. Même après que Bagdad lui eut enlevé une grande partie de ses tisserands, Chouster

⁽Touster) conserva, jusqu'au milieu du XIV° siècle, de florissantes manufactures de velours et de satin; c'est ce que démontre M. Karabacek dans un article des Mithellungen des KK. asterr. Museums für Kunst und Industrie, 15° année, 1880, p. 78 et ss.

⁷ Clavijo, p. 114.

M. Polo, p. 57 et s., 45, 48; voyaussi le passage sjouté probablement par
M. Polo lai-mêse, et, et not at cas, enpruné à une bonne source, qui et trouve
anne le cater nameste, ed. Badelli Boni,
p. 39; Yule, p. 57; l'Exactitude de ce que
diet et cérrism au sujet de la ville de
Mardin est confirmé par les passage
filho-Batonta, II, 143, et de Barbaro, Vioggio in Perrio, p. 28, b. Ib-Batonta, II,
244, vante la beaute des etoffes fabriquées
à Erninghian et qui portaient le nom de
cette ville.

le goût des habitants de ces pays, ne sortaient pas de l'Orient: il n'eût pas été possible de les importer tels quels en Europe. Mais d'autres avaient aconis droit de cité en Occident; nous n'en voulons pour prenve que le grand nombre d'étoffes dont les noms, d'origine orientale, se trouvent dans les documents de l'Europe du Moyen-Age et dont nous reparlerons plus loin en détail. En tout cas, la soie grège fut toujours très demandée par les marchands occidentaux, et les riches Européens recherchaient les perles et les pierres précieuses avec la même passion que les Orientaux.

Dés que l'Asie centrale s'onvrit an commerce, les nations commercantes d'Occident se hâtèrent d'envoyer des explorateurs dans les pays qui renfermaient de pareils trésors.1 Parmi les Italiens qui se fixérent à Tauris, le premier nom que nous rencontrons est celui d'un Vénitien. Pietro Viglioni (Vioni). Son testament, écrit à Tauris le 10 déc. 1264. a été conservé jusqu'à nos jours, et c'est à ce hasard qu'il doit d'ouvrir la série.2 Parmi les objets dont il dispose, les uns sont des articles de fabrication occidentale, des draps de Venise, de Lombardie, d'Allemagne et de Flandre (stanforti di Melana = Malines); d'autres sont des produits naturels d'origine indubitablement orientale, tels que des perles et du sucre, d'autres enfin, jeux d'échecs, selles, coupes, chandeliers, verres à boire, sont de provenance doutense. Tous ces objets n'appartenaient pas en propre au testateur; il semble qu'il fût là plutôt en qualité d'agent d'une compagnie, ou de commissionnaire opérant pour un certain nombre de ses compatriotes. S'il v en avait eu d'autres établis à poste fixe à Tauris et formant une colonie régulièrement organisée avec un chef, il serait difficile de comprendre pourquoi Viglioni ordonne que ses marchandises ou les sommes produites par leur vente seront remises en garde au baile vénitien d'Acre; mais il était probablement un des premiers pionniers. D'autres noms connus de commercants européens établis en Perse nous sont fournis par des relations de missions catholiques: c'est une coïncidence qui ne surprendra personne, si l'on se souvient de ce qui a déjà été dit précédemment. Sous le régne d'Argoun-khan (1284-1291) protecteur et ami des chrétiens, vivait à Tauris, évidemment en qualité de commercant, un noble Pisan dont le nom, Jolus on Ozolus, ne nous est parvenu que sous une forme altérée; il prêtait aux missionnaires son assistance matérielle et morale et prenaît lui-même part à l'œnvre de

rendre service aux commerçants. Nous en reparlerons avec plus de détails quand nous traiterons des voyages à travers les pays tatars.

^t Nous possédons un témoignage de l'antiquité des relations entre l'Europe et la Perse, dans un ouvrage volumineux, le dictionnaire latin-persan-cuman écrit en 1303 par un génois, surtout en vue de

² Archiv. Venet., XXVI, 161-165.

la mission en cherchant à obtenir des conversions dans son entourage. On a conservé des lettres que lui écrivit, en 1289 et 1291, le pape Nicolas IV,1 pour le féliciter et lui recommander en même temps des missionnaires franciscains. Si ces lettres avaient été perdues, on ignorerait absolument que les Pisans aient jamais été représentés sur ce marché. C'est également par des relations de missions que nous connaissons les faits relatifs aux premiers temps de l'apparition des Génois en Perse. Guillielmus Adæ,2 qui fut dans la suite le deuxième évêque de Soultaniéh, parle de projets grandioses formés par eux d'accord avec Argoun-khan. Ils se proposaient de créer un port dans le golfe Persique et de détourner vers ce point le courant du commerce de l'Inde: on aurait posté à Aden des croiseurs chargés de barrer la route et d'empêcher les navires marchands d'aller en Égypte par la mer Rouge. Malheureusement, en jetant la division dans les rangs de la population génoise, la grande querelle des Guelfes et des Gibelins la réduisit à l'impuissance et ces beaux projets s'évanouirent.8

Ce fut peu de temps après la mort d'Argoun-khan que les trois Polo passérent par Tauris, au retour de leur voyage de Chine (1293 ou 1294); à cette occasion, Marco Polo ne se fait pas faute de noter qu'il vient dans cette ville un grand nombre de marchands, Génois pour la plupart, qu'y attirent les beaux benéfices à faire et les bazars bien approvisionnés en pierres précieuses et autres articles. Un peu plus loin, il signale, comme un fait récent, que les Génois ont organisé un service de navigation sur la mer Caspienne. Les débuts de ce service et leur appartition à Tauris étaient des faits à peu près contemporains. Sil faut prendre au pied de la lettre les expressions de

Mosheim, Hist. eccl. Tartar., app., p. 97, 105.

³ Dans son ouvrage inédit: De mode exstirpandi Saracenos: je n'en connais que les passages qu'a bien voulu me communiquer M. Desimoni, de Gênes; il doit être publie dans le Recueil des hist. des crois, doc. armén., T. II.

⁸ En tant que le but de ces projets était l'abaissement de l'Egypte, lis rentraient dans les vues des khans de Peres, ceux-ci, on le sait, travaillaient sans cesse - à entrainer l'Occident dans une guerre contre cette puissance. Deux Génois étrangers au monde des affaires leux servirent d'agents: le premier se nommait Buscorello de Ohisofi, il était attaché en qualité de garde-du-corps à la perentain de la company de la particular de la company de la perentain de la company de la compan

sonne d'Argoun-khan et de Ghazau-kan et fut employé par eux à diverses missions diplomatiques en Occident: voy. Abel Rémusat, Mém. de l'Acad, des Inscr., VII (1824), p. 113, 362 et ss., 388, 430 et ss.; Hammer, Ilchane, I, 394 et s., II, 148; M. Polo, II, 777; Atti della Soc. Lig., III. c., IV. cc.; Giorn, liquet., 1874, p. 346. Le deuxième, Tommaso degli Anfossi (de Anfusis, surnommé Bancherius, ou, par corruption Banchrui) vint à la cour de Rome en qualité d'ambassadeur d'Argoun-khan et y fit des séjours en 1285 et 1288; voy. Abel Rémusat, Mém. de l'Acad. des inscr., VII, 358 et s.; Desimoni, Arch. stor. ital., 1878, 4º série, I. 805 et s.

^{&#}x27; Éd. Pauthier, p. 60.

Marco Polo, les Génois faisaient passer leurs propres bâtiments dans cette mer intérieure: 1 pour cela, il fallait leur faire remonter le Don iusqu'au point où son cours est le plus rapproché de celui du Volga, les transporter par voie de terre d'un fleuve à l'autre et enfin leur faire descendre le dernier. Aprés avoir parlé de ces débuts de la navigation, M. Polo ajoute: "et d'illec vient la soie gecle" (du Ghilan): 2 ces expressions démontrent que le but poursuivi par les Génois était l'exploitation des côtes méridionales de la mer Caspienne, où la production de la soie se faisait sur une grande échelle. Il n'est guère crovable qu'ils partissent de là pour pénétrer au cœur de la Perse. par exemple pour atteindre Tauris: la constitution géographique et politique du pays 3 ne s'y prêtait guère. Le commerce de la mer Caspienne semble avoir eu pour unique objet le commerce de la soie. D'ailleurs, pour arriver en Perse, il v avait des chemins plus commodes que les défilés de l'Elbourz. Nous allons revenir à l'instant sur ce suiet.

La Petite-Arménie d'une part, l'empire de Trébizonde de l'autre. deux pays où ni les Génois, ni les autres nations commerçantes n'étaient absolument des étrangers, étaient reliés à Tauris par des routes de caravanes très fréquentées. Commencons par la route commerciale de Lajazzo à Tauris, celle que suivaient d'ordinaire les marchands italiens au temps de Pegolotti.4 Cet écrivain en a laissé une description accompagnée d'une longue nomenclature des localités qu'elle traversait et bien faite pour intéresser tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la géographie: cependant, jusque dans les derniers temps, on ne lui avait pas accordé l'attention qu'elle mérite. Comme cette route avait son point de départ en Petite-Arménie, deux savants français, qui ont fait de l'histoire de ce pays l'objet de leurs études, MM. Victor Langlois et Edouard Dulaurier ont, il est vrai, consacré quelques lignes au Routier de Pegolotti, mais ils se sont bornés à la partie de la route qui rentrait dans leur cadre spécial; en dehors de cela, ils se sont contentés d'indiquer quelques points principaux

de faire le rapprochement entre cet itinéraire et le commencement de la deuxième route du Cathay indiquée par l'auteur anonyme du Libro del conoscimento de todos los reynos; cette route part de Chypre, passe sur le continent en Petite-Arménie, traverse la ville turque de Sivas, passe d'abord l'Euphrate à Argot (?), puis l'Araxe, et atteint enfin Tauris; l'auteur se borne à ces indications sommaires (p. 82).

^{&#}x27; Éd. Pauthier, p. 44: "Et ore nouvellement les marchans de Gennes nagent (c. à d. naviguent) par ceste mer, par nefz qu'ils y ont porté et mis dedens." ⁹ Voy., au supplément, l'article sur la soie.

³ Jusqu'en 1306 les princes de Ghilan étaient indépendants : c'est seulement à cette date qu'Oldjaltou-khan les réduisit sous son obéissance: Hammer, Gesch. der Rehane, II, 206 et ss.

^{&#}x27; Pegol., p. 9-11. Il est intéressant

dont la détermination n'offrait aucune difficulté. Un savant anglais, M. Yule, a fait sur ce routier me étude d'une valeur infiniment su-périeure: " non-méme, dans l'édition allemande de cette étude, j'ai fait mon possible pour arriver à éclaireir certains passages, mais, parmi tous les travaux auxquels il a donné lien, les meilleurs sont ceux de M. H. Kiepert. " Cependant il reste encore beaucoup à faire avant qu'on n'ait fait la lumière sur tous les noms qu'il renferme, d'autant plus qu'une grande partie de la route en question traverse des pays qu'a rarement foulés le pied d'un Européen. En tout cas, il suffit d'un coup d'eil pour reconnaître que les plus importantes des stations intermédiaires étaient Sivas, Ezzinghian et Ezzeroum. Partant de là, nons pouvons diviser la route entière en quatre sections.

Dans la première, nous lisons les noms suivants: Ajazzo, Colidara, Gandon, Casena, Gavazera dell' amiraglio, Gadue, Gavazera di casa Jacomi. Pegolotti passe malheureusement sous silence les localités que traversait le voyageur dans la partie basse de la Petite-Arménie. Colidara et Gandon étaient les stations voisines des frontières des états respectifs du roi d'Arménie et du khan de Perse. La première, située sur la frontière arménienne, était probablement la forteresse de Gobidar, l'une des plus anciennes possessions des Arméniens dans cette partie de l'Asie-Mineure, à ce qu'il paraît; mais il est inutile de la chercher sur les cartes modernes, on ne la trouverait pas; elle se trouvait dans la partie de la chaîne du Taurus qui borne la Cilicie au nord.4 Quant à Gandon, où l'on percevait pour le khan des Tatars un droit d'entrée de 20 aspres, personne n'a encore pu en déterminer l'emplacement. Pour la station suivante, au contraire, celle de Casena, on peut reconnaître sons ce nom, avec une certitude suffisante, le Coxon des croisés. le Gogison des Arméniens, le Geuksun des Turcs.5 Pour bien nous rendre compte du chemin parcouru jusqu'ici, arrêtons-nous un instant, prenons la carte d'Asie-Mineure de Kiepert, et jetons un coup d'œil sur le terrain compris entre Lajazzo et Geuksun; cet examen nous dé-

¹ Langlois, Trésor des chartes d'Arménie, introd., p. 97; Dulaurier, Recueil des hist. des croisades, documents arméviens, I, introd., p. ci.
² Cathav. II. 299—301.

^a Étude sur l'Itinéraire de l'Asie occidentale, de Pegolotti, par M. Kiepert, dans les Sitzungsberichte der philos. hist. Cl. der Berliner Akad., 1881, p. 901 et ss. (avec carté).

⁴ Mathieu d'Édesse, dans la Bibliotique arménienne, ed. Dulaurier, p. 216, 432; Dulaurier, Chronologie arméniene, p. 163; Recueil des hist. des crois., doc. armén., éd. Dulaurier, 1, 30; Langlois, Trésor des chartes, p. 53, 97.

⁵ Ritter, Asien, XIX, 32 et ss., 270 et s.

montre que très probablement, en quittant Lajazzo, les marchands occidentaux longeaient le Diihan jusqu'à Anabad; là, ils s'écartaient de ce fleuve pour suivre son affluent l'Anabad-Sou; ce chemin les faisait passer sous les murs de Geben ou Gaban. Précisément, un diplôme de l'empereur Léon II, du mois de mars 1201, nous apprend que les Génois pavaient un droit entre les mains du maître de ce château-fort. au passage du Djihan; c'était le point où ils passaient de la rive droite du fleuve sur la rive gauche; pnis, ils continuaient leur route le long de l'Anabad-Sou dont le bassin était sous la domination du seigneur de Gaban. De ce bassin, on gagnait Geuksun sans difficulté.1 Des trois stations que nomme encore Pegolotti entre Geuksun et Sivas, deux ne sont que de simples caravansérails (gavazera): seule, Gadue, située entre les deux, est une bourgade. Il est extrêmement probable qu'à partir de Geuksun la route s'infléchissait vers le nord-ouest pour atteindre le bassin du Sarus, qu'elle suivait le cours de cette rivière iusqu'à sa source, traversait le contrefort de l'Anti-Taurus et entrait enfin dans le bassin de l'Halys, qu'elle ne quittait plus jusqu'à Sivas,

Deuxième section: Salvastro, Dndriaga, Greboco, Mughisar. Il est très curieux que M. Langlois n'ait pas reconnu Sivas sons le nom de Salvastro, car cette appellation a beaucoup de ressemblance avec Sébaste. le nom de Sivas dans l'antiquité, et avec le nom de la même ville en

1 Jusqu'ici, je n'ai fait que reproduire la description de la route que j'avais donnée dans l'édition allemande de cette étude. Suivant M. Kiepert, les caravanes italiennes parties de Lajazzo n'auraient suivi le cours du Djihan que jusqu'aux environs de Missis (Massissa); de là, elles auraient fait un crochet au nord, pour atteindre Sis, la capitale de l'Arménie; au delà de cette ville, elles auraient passé par les gorges où coule le Sarus et fini par aboutir, dans la région montagneuse dn Kozan, à une station de même nom, la Casena de Pegolotti. J'avoue qu'il m'est difficile de croire que la ville de Sis ait pu avoir un attrait suffisant pour déterminer les marchands italiens à prendre cette direction, car elle ne jouissait que d'une importance commerciale médiocre, et, en tont cas, moindre que celle de Lajazzo, de Massissa et d'Adana; d'autre part, les défilés du Taurus, an nord de Sis, habités

par des tribus qui ne vivaient que de brigandage, furent, de tout temps, la terreur des voyageurs. Enfin, il est impossible de faire entrer dans ce cadre les noms de Colidara et de Caseua, tant qu'il subsistera une incertitude aussi complète qu'elle l'est jusqu'ici sur la situation de Gobidar (voy, la note finale de M. Kiepert) et qu'on n'aura pas démontré dans le district du Kozan l'existence d'une localité de ce nom. Je reconnais que le tracé de M. Kiepert a l'avantage de se rapprocher davantage de la ligne droite, mais ne peut-on pas admettre que, pour éviter de passer par les gorges mai famées du Sarus. les marchands prolongeaient lenr marche dans la vallée du Djihan, sur la route qui aboutit à Marach, jusqu'an point où la vallée s'infléchit vers le col de Gaban, et ne prenaient qu'à partir de ce point la direction du nord?

langue arménienne, Sevasdia, Sevasd,1 que Marco Polo 2 rend par le mot Savast, la Carte catalane et le Franciscain espagnol anonyme par Savasto, et enfin Langele, dans ses comptes de voyage, par Savaste ou Sevastum.5 Dudriaga, la station suivante, doit, à mon avis, être le village actuel de Todourga (Todoraq), à dix lieues E-N-E de Siyas, dans la partie supérieure de la vallée de l'Halys.6 Ainsi, à partir de Sivas, la route suivait en général la direction de l'est, avec légère inclinaison au nord. En prolongeant cette ligne jusqu'à Erzinghian, nous rencontrons dans les cartes modernes une localité nommée Mouchar (ou Mehar) qui pourrait bien être le Mughisar de Pegolotti. Retrouver la station de Greboco (entre Dudriaga et Mughisar) semblait être un problème à peu près insoluble, car il est bien impossible de trouver rien d'approchant sur une carte moderne; mais M. Kiepert a donné là une fois de plus une preuve de sa science et de sa sagacité; en suivant ses indications et parcourant à sa suite la carte des frères Pizigani (1367), on n'est pas peu surpris de tronver également entre Sivas et Erzinghian une station d'Agreboce qui, bien probablement, n'est autre chose que l'Arauraci des Romains,7

Troisième section: Arzinga, Gavazera sulla montagna, Ligurti, Ponte, Gavazera fuori d'Arzerone, Bangni d'Arzerone. La ville d'Erzinghian est bien connue, inutile de nous y arrêter: notons seulement, en passant, qu'Ibn-Batouta vante la bonne organisation de ses marchés. 8 Dans tout le reste de cette section, nous ne trouvons que deux caravansérails. un pont (sur l'Euphrate) et un seul nom de bourgade, celui de Ligurti, qu'il est impossible de retrouver dans l'état de nos connaissances actuelles. De nos jours, la route ordinairement suivie par les caravanes traverse l'Euphrate à peu près à moitié chemin entre Erzinghian et Erzeroum, à Mamakhatoun, sur le vieux pont bien connu de Korgeun. Comme il faut chercher le Ponte de Pegolotti plus près d'Erzeroum, M. Kiepert admet avec raison qu'il existait alors une route plus septentrionale, qui traversait l'Euphrate tout au plus à Aqkala. Entre ce pont et la ville d'Erzeroum, il n'v avait plus que deux points d'arrêt, un caravansérail et un bâtiment renfermant à la fois un établissement de bains et un bureau de douane, situé probablement dans le faubourg d'Erzeroum.

¹ Brant, dans le Journ, of the geogr. Soc., VI (1836), p. 214, not. 1; Yule, M. Polo, I, 45, 2 Ed. Pauthier, I. 37.

³ Not. et extr., XIV, 1, p. 100.

Libro del conoscimiento, p. 82.

Atti della Soc. Lig., XIII, 594 et s., 596. ^e Voy, les *ltinéraires* de Tchihatcheff, dans la 20º livraison supplémentaire des

Petermann's Mittheilungen, p. 13, avec la carte spéciale de Kiepert.

Dans la description qui précède, f'ai suivi entièrement les données de M. Kiepert. M. Yule voulait lire à la place du Dudriaga de Pegolotti, Duvriaga, en grec Théphrikè, en turc Divrigi. Il existe, en effet, une route sur Erzinghian par Divrigi et la vallée de l'Euphrate, mais elle est plus longue et plus pénible.

^{*} II, 294.

Quatrième section: Arzerone, Bangni d'Arzerone verso Torisi, Polorbecch, Sermessa calo, Aggia, Calacresti, Tre chiese, sotto Larcanoe, Scaracanti, Locche, Piana di Falconieri, li Camuzoni, Piana del Fiume rosso, Condro, Sandoddi, Torisi. En poursuivant sa route d'Erzeroum vers Tauris, le voyageur rencontrait d'abord le faubourg oriental d'Erzeroum, où se trouvaient, comme dans l'autre, un établissement de bains et un bureau de douanes; après une marche de neuf heures environs, il atteignait l'Araxe, à un point nommé, en langue arménienne. Polorabahag, c. à d. la forteresse ronde (le Polorbecch de Pegolotti): là, il traversait le fleuve sur un pont de sept arches dont le nom actuel est Tehoban-Keupri. Au bout de la plaine arrosée par l'Araxe, il s'engageait dans les montagnes pour arriver au col de Delibaba: c'est sur ces hauteurs qu'était située à ce qu'il semble, la localité maintenant disparue que Pegolotti indique sous le nom de Sermessa calo et Oderico da Pordenone sous celui de Sarbisacalo. Après avoir dépassé le col et la station d'Aggia dont la situation est inconnue, on rencontrait sur le haut Mourad deux gîtes d'étape qui sont encore actuellement connus et très fréquentés par les caravanes: Karakilissè (le Calacresti de Pegolotti) et Utchkilissè (c. à d. Trois églises, le Tre chiese de Pegolotti).1 La halte suivante se trouvait dans les environs de la ville actuelle de Diyadin, sur une erète (sotto Larcanoe de Pegolotti) d'où l'on apercevait, au sud-onest le pie de Massis, auquel on donne, à tort, le nom d'Ararat. Non loin de là, on atteignait la ville actuelle de Karakand (le Scaracanti de Pegolotti). Pour les trois stations suivantes, on n'est pas encore arrivé à découvrir la signification des noms que leur attribue Pegolotti. Au reste, on a pu remarquer jusqu'ici que la route parcourue par les caravanes au Moyen-Age, à partir d'Erzeroum, suivait, à peu de chose près, la même direction que celle des caravanes de nos jours; on peut done admettre qu'il en est de même pour la seconde moitié. M. Kiepert fournit un argument excellent à l'appui de cette hypothèse; c'est que le Fiume rosso 2 de Pegolotti n'est autre chose que le "Fleuve rouge" (Kizil Tchaï), affluent de l'Araxe qui baigne les murs de la ville de Khoï; ceci établi, il ne reste plus rien dorénavant de l'hypothése de M. Yule qui

¹ Dulaurier et Langlois ont cherché beaucoup trop loin dans la direction du nord les Tre chiese, qu'ils ont voulu retrouver dans la localité nommé Etchmiadzin: il est certain, en tout cas, que les Tures lui donnent également le nom d'Utchikilissé; Ritter (Erdk., X, 369) nous avait délà mi en grade contre cette con-

fusion et M. Yule, arrivé à ce point dans sa discussion sur le Routier de Pegolotti, a reconnu l'exactitude de ce que nous avançons: Cathay, II, 301.

Oderico da Pordenone passa aussi le fiume rosso entre le mont "Ararat" et Tauris; voy. Yule, Cathay, II, 2º append., p. xliv.

voulait voir dans l'adjectif Rosso une corruption du mot Aras, Ras (nom arabe de l'Araxe), hypothèse dont la conséquence eût été de nous forcer à admettre que les caravanes qui se rendaient à Tauris faisaient un détour pour gagner les bords du fleuve. Ajoutons que la ville de Khoï n'est point si moderne que le croit M. Kiepert, car elle existait déjà au Moyen-Age,1 et que si la route que nous étudious l'avait traversée. Pegolotti eût indiqué le nom de la ville et non pas celui du fleuve. Entre le point où la route traversait le Kizil-Tchaï et Tauris, but final du voyage, Pegolotti note encore les deux stations de Condro et de Sandoddi. La question est de savoir si l'on doit chercher la position de ces localités sur la rive droite du lac d'Ourmia, ou dans l'intérieur des terres: d'une part il existe entre Khoï et Tauris une route qui longe de lac; d'autre part les deux villes sont également reliées par une route très fréquentée qui passe par Marand et Sofian. M. Kiepert se prononce en faveur de la première par la raison qu'on y voit encore d'anciens bureaux de douane dans les villages de Chanadan et de Chahnadian: mais alors, comment établir l'identité entre Chanadan et Condro, entre Chahnadian et Sandoddi?

Nous avons parlé jusqu'ici d'un Routier de Pegolotti; à proprement parler, ce que l'auteur a eu en vue, c'était de dresser, à l'usage des commercants occidentaux, un tableau des dépenses obligatoires pour les voyageurs qui vondraient se rendre avec des marchandises de Lajazzo à Tauris. Au passage des frontières, à l'entrée de certaines grandes villes, le voyageur était contraint de paver un impôt au souverain du pays ou à ses représentants. A un grand nombre de stations on voit reparaître un droit, toujours le même, d'un demi aspre par charge de bête de somme, anquel l'auteur donne le nom singulier de tantaulaggio. Suivant MM. Canestrini 2 et Langlois, 3 ce nom serait formé des mots tant (tant) a (par) auna (aune); et. d'après cela, les marchands occidentaux auraient dû acquitter, à chaque station ainsi désignée (et il n'y en a pas moins de quatorze entre Erzeroum et Tauris), un droit d'un demi aspre par aune de toile renfermée dans leurs bagages! Mais un impôt aussi lourd cût équivalu à une prohibition absolue! aussi ne s'agit-il nullement ici d'un droit fixé par aune d'étoffe. En effet, Pegolotti ajoute chaque fois expressément que cet impôt d'un demi aspre est perçu pour chaque charge de bête de somme. En outre, l'explication que nous discutons pèche par la base, en ce sens que ces sa-

sages il cite d'autres géographes arabes 2 Archiv. stor. ital., 1ère série, append., IX. 348, not.

plus anciens).

¹ Cette ville est nommée Coye dans les Comptes de Langele, 1. c., p. 610, Hoy dans Clavijo, p. 107, Choey dans Ghistele, p. 305, Khowyy dans Aboulféda, Géogr., II, 2, p. 149, 153 (dans ces pas-

³ Trésor des chartes, p. 94,

vants font dériver d'une racine romane le nom d'un impôt qui n'existait que dans l'intérieur de l'empire tataro-persan.1 Il semble qu'on ent dû rechercher tout d'abord si cet impôt n'était pas d'origine orientale. et il eût suffi de prendre en main le petit vocabulaire placé par Pegolotti en tête de sa Pratica della mercatura, pour apprendre qu'en langue tatare tantaullo signifie Guet (quardia.) 2 D'après cela, on doit admettre que le tantaulaggio était un droit payé aux postes établis sur différents points pour la protection des caravanes. En effet, il existait en Perse, an temps de la domination des Tatars et pent-être même déjà avant eux, une organisation de ce genre pour la police des routes. Sous le règne d'Argonn, le quatrième des khans tatars (1284-1291). le commandement des hommes chargés de ce service était confié à un émir anssi sévère qu'intelligent. Par la snite, il s'v introduisit de graves abus; au lieu de réprimer l'andace de jour en jour plus grande des voleurs de grand chemin, les hommes de piquet les favorisaient sous main; eux-mêmes exigeaient des vovageurs plus que leur dû et des individus étrangers au service revêtaient leur uniforme pour rançonner les passants. Les grandes rontes devenant trop dangereuses, les voyageurs commencèrent à les abandonner pour les chemins de traverse: là, ils échappaient tont au moins aux exactions des "Tangauls" et, sous le rapport du danger des mauvaises rencontres, ils ne couraient pas beaucoup plus de risques que sur les grandes routes. Ghazan-khan (1295 - 1304) norta remède à ces désordres avec l'énergie oui faisait le fond de son caractère. Non content de faire mettre à mort tous les brigands qui se laissaient prendre et tous les individus coupables de connivence avec eux, il rendit les postes de garde et les habitants des villages situés sur la route responsables de tous les vols commis. A côté de chaque poste, il fit dresser, pour le faire reconnaître, une colonne de pierre à laquelle était appendu un tableau indiquant l'effectif du poste et le chiffre de la taxe réglementaire: de la sorte, les voyageurs ne couraient plus risque d'être volés par des individus quelconques ou exploités par les gardiens des postes eux-mêmes: ce tableau se nommait la table de justice.8 La taxe était d'nn demi aktche par quatre

^{1 &}quot;Le système douanier de l'Arménie consistait, dit M. Langlois, dans la percention de certains droits appelés tantaullagia;" mais cet auteur aurait de la peine à prouver l'existence d'un impôt de ce nom dans le royaume de Petite-Arménie.

² Pegol., p. xxiii. Le dictionnaire latin-persan-couman de 1303, publ. par

Klaproth, Mém, relat, à l'Asie, III, 229 (éd. Géza Kuun, p. 105), attribue au mot persan tataul la signification de placerius (greffier). Dans Rachideddin ce mot est écrit tantôt tanganl, tantôt teteganl.

On trouve une trace de cette disposition dans Pegolotti: an bas de la p. 10 il inscrit un droit d'un demi aspre "per tavola cioè per uno segnale del Signore."

charges de mules ou par deux charges de chameaux. Au temps de Ghazan-khan, il n'y avait pas moins de dix mille Tangauls constamment sur pied, rien que pour assurer la sécurité des routes. Ces mesures ne manquèrent pas de produire leur effet.1 Elles furent, d'ailleurs, maintenues sous les successeurs de Ghazan-khan; nous en avons la preuve par Pegolotti, car il écrivait le passage cité plus haut du vivant d'Abou-Saïd-khan (1316-1336), et aussi par certains passages du traité conclu par les Vénitiens avec ce même khan, en 1320. On y trouve reproduites les ordonnances concernant les Tangauls: responsabilité partagée avec les antorités et les habitants des localités voisines de leur poste, pour tous les vols commis aux dépens des caravanes; défense d'exiger pour le "tamtaulaco" une somme supérieure à la taxe réglementaire. Il semble que cette taxe était alors plus élevée que du temps de Ghazankhan, car il est certain, d'une part que les mots aktchè et aspre désignent une seule et même monnaie (valant environ 60 centimes de la monnaie actuelle), et d'autre part que l'un et l'autre mot ont la même signification: "blanc". Au temps d'Abou-Saïd-khan, on payait pour chaque charge la même somme (un demi aspre) que du temps de Ghazankhan pour deux charges de chameau ou quatre charges de mulet. Un marchand se rendant de Lajazzo à Tauris avec une bête de somme pouvait compter sur une dépense moyenne de 153 aspres à payer aux receveurs des douanes et aux postes de garde sur les routes, plus 50 aspres environ pour les bandes de Mongols, coureurs de grand chemin (Moccoli cioè Tartari scherani), qu'il risquait de rencontrer en route, soit un total de 203 aspres (Pegolotti dit 209, mais c'est une erreur d'addition). Cette somme correspond à environ 120 francs de notre monnaie 2

En voici assez sur le tracé de la route de Lajazzo à Tauris et sur les taxes qu'on y percevait. Occupons-nous maintenant de celle qui lui faisait concurrence, c'est à dire de la route de caravanes de Trébizonde à Tauris.

Il n'existe malheureusement point pour celle-ci comme pour la précédente une description spéciale. Pegolotti se borne à dire que les marchands isolés voyageant à cheval parcourent cette distance en douze à treize jours, et les caravanes en trente à trente-deux jours.⁵ Il ne cite aucune des villes traversées par cette route. Giosafatte Barbaro donne

Ce qui précède est emprouté à Rachid eddin. M. Bernhauer a reproduit ce passage dans son Mémoire sur les institutions de police chez les Arabes, les Persans et les Turcs, dans le Journ. asiat, 5° série, T. XV, p. 489 et ss.; son texte est meilleur et plus complet que celui de d'Ohsson, *Hist. des Mongols*, IV, 470 et sa. ⁷ D'après les tableaux comparatifs des monnaies, de M. Desimoni, dans son édition de Langele, l. c., p. 647—680.

⁸ Pegol., p. 11.

bien le tracé d'une route, mais celle-ci s'écarte tellement de la ligne droite NO-SE, qu'il nous paraît impossible qu'elle ait jamais pu servir, d'une manière générale, au trafic entre les deux marchés; tont an plus pourrionsnous admettre que des voyageurs isolés lui aient quelquefois donné la préférence.1 Reste Clavijo qui fit aussi le voyage de Trébizonde à Tauris: mais il fit tant de détours, la durée de son voyage (du 27 avril au 11 juin) 2 dépasse tellement la moyenne indiquée par Pegolotti, que, ponr lui aussi, il nons est impossible d'admettre qu'il ait snivi la ronte ordinaire. Ce n'est donc pas dans ces deux journaux de route que nons pourrons découvrir la direction de la route commerciale; nous en dirons antant pour le chemin suivi, au retour de sa mission, par le chevalier Langele: pour revenir à Trébizonde, il passa par Khoï, Erdjich (sur la rive septentrionale du lac de Van), Melazkert et Erzeroum,⁵ Il est cependant bien probable que, pendant le Moyen-Age, la route des caravanes ne devait pas s'écarter beaucoup du chemin suivi de nos jours, par Baïbourt, Erzeroum, Diyadin, Khoï.4 Cette ligne est déjà tracée jusqu'à un certain point par la nature elle-même, et le total des journées de marche indiqué par Pegolotti ponr les caravanes allant de Trébizonde à Tauris correspond exactement au temps employé de nos jours par les caravanes pour faire, par la route que nons venons d'indiquer, les cent cinquante lieues qui séparent les deux villes. 5 Pour les deux premières journées, nous pouvons prouver, pièces en main. l'identité des deux trajets: en effet, nous possédons un diplôme de l'an 1314, dont nous avons déjà donné précédemment une analyse, et les comptes de voyage du chevalier Langele. Dans le diplôme, 6 l'empereur de Trébizonde Alexis, fait défense à tons les sujets grecs de se joindre aux caravanes génoises jusqu'à une localité désignée sous le nom de "Cabanum"; sous cette forme il est impossible de ne pas reconnaître le village de Kara-Kaban (le Kaban noir), situé dans le montagne, à neuf lienes de Trébizonde, et où font encore halte de nos jours les caravanes qui se dirigent de là sur Baïbourt et Erzeroum.7 Nous retrouvons le nom

Viaggio nella Persia, p. 48, 49. Cette route prend dès l'origine, d'une manière trop marquée une direction méridionale; elle va tout droit sur Erzinghian et Karpourt.

² Viage, p. 86-108.

⁸ Atti della Soc. Lig., XIII, 610-614. ' Voir la description de cette route

dans Blan, Die commerciellen Zustände Persiens, p. 210 et ss.

⁵ Dans nn rapport sur la route commerciale de la mer Noire (Mittheilungen

über Handel, Gewerbe und Verkehrsmittel. 1ère année, Vienne 1850), M. R. Goedel, consul d'Autriche à Trébizonde, écrivait que, pour parconrir cette distance, les caravanes mettent au moins de vingt-sept à trente jours quand la ronte est en parfait état, et qu'il leur en faut quarante quand elle est en mauvais état (p. 119).

⁶ Atti della Soc. Lig., XIII, 517. ⁷ Hamilton, Reisen in Kleinasien. Pontus und Armenien, I. 158: Ritter. Erdk., XVIII, 905.

de ce village dans les comptes de Langele: ce fut sa première étape an départ de Trébizonde vers Tauris. Baïbourt fnt la troisième:1 suivant Mº Polo,2 dans l'édition de Ramnsio, c'était un château-fort sous lequel on passait, en allant de Trébizonde à Tauris. On retrouve encore, dit-on, dans les anciennes fortifications de Baïbourt, d'Erzeroum, de Hassan-Kalèh, de Bayézid, les restes de châteaux-forts élevés sur ces divers points par les Génois, pour la protection de lenrs caravanes, et l'on rencontre, le long de la grande ronte actuelle, des khans (caravansérails) dont la fondation remonte au Moyen-Age et qui auraient été élevés par cette nation: c'est, du moins, la tradition populaire,3 M. Brant, consul d'Angleterre à Erzeroum, l'a acceptée sans hésitation comme un fait historique, quoiqu'il n'existe pas trace de fondation de ce genre dans aucun document. M. Brant va jusqu'à dire que les Génois avaient obtenn des "rois d'Arménie" l'autorisation d'élever ces châteaux-forts: c'est une affirmation qu'il aurait eu de la peine à prouver, car, à l'époque où les caravanes génoises parcouraient la ronte de Trébizonde à Tauris, c'est à dire an XIVº et au XVº siècles, il y avait déjà longtemps que ces pays ne dépendaient plus des rois d'Arménie; tont le pays, jusqu'à la frontière du petit empire de Trébizonde, appartenait aux khans de Perse. Mais, nous l'avons vu, ces khans tatars veillaient à la sûreté des rontes, ils entretenaient à cet effet des postes nombrenx; en outre, ils étaient trop jaloux de leur autorité pour permettre à une nation étrangère de construire sur leur territoire des châteaux-forts et des caravansérails. Ce qui subsiste encore de ces constructions présente si peu le caractère de l'architecture occidentale, que le voyageur Hamilton, très expert en cette matière, reconnaît positivement dans les unes le style sarrazin et dit, que dans les autres, il peut être tout aussi bien byzantin que génois.4 Quand on sait avec quelle facilité les Turcs d'Asie-Mineure attribnent la qualification de génoise à toute construction tant soit peu ancienne, on attache, dans le cas présent, peu de prix à la tradition populaire. Cela n'empêche que si, pour prouver que la route commerciale au Moyen-Age et de nos jours



Atti della Soc. Lig., XIII, 608: Cabanum montanum — Papertum; cf. p. 595, Papertum.

[†] Ramus., II, p. 4, b.

⁵ James Brant, Journey trough a part of Armenia and Asia Minor, dans le Journ, of the geographical Society, VI (1836), p. 188; Hamilton, op. cit., I, 177.

Op. cit., I, 175—177. M. Karl Ritter (Erdk., X, 391) cite ces remarques de

Hamilton et traite avec raison, de légende la tradition en question; on ne comprend pas comment, après ccki, il peut, au cours du même ouvrage (XVIII, 866) resultant dire que les Genois obliment des "rois d'Armènic" l'autorisation de construire des postes fortifiées de dix en dix lieues sur la route commerciale de Trébizonde & Bayézid, et d'y placer des garnisons.

est toujours restée la même, il faut renoncer à la preuve par les monuments, le fait de l'identité n'en subsiste pas moins. Les caravanes parties de Trébizonde gagnaient Erzeroum par Baïbourt en sept on huit jours de marche; à partir de là, elles snivaient exactement le même itinéraire que les caravanes parties de Lajazzo et profitaient comme elles des mesures prises par les khans tatars pour la sécurité des routes: les taxes à payer aux postes échelonnés sur le chemin coûtaient assurément moins que ne l'eussent fait la construction de châteaux-forts aux principaux gîtes d'étape et leurs réparations, ainsi que l'entretien de leur garnison.

Nous en avons fini avec les routes commerciales de la Perse; si, maintenant, nous cherchons à quelles nations appartenaient les voyageurs qui les fréquentaient, nous rencontrons en première ligne, et laissant les autres bien en arrière, les Vénitiens et les Génois.

Le premier acte publie émanant d'un khan mongol de la dynastie de Houlagou en faveur des Vénitiens, paraît être un décret dont un messager du "Souverain tatar (domini Tartari)" remit au doge de Venise, d'abord le texte original en langue tatare, puis une traduction latine. Le texte original a, malheureusement, été perdu; la traduction indique, comme date, le commencement du mois de novembre 1306. Elle commence par ces mots: Verbum Quei (Var.: Zuei) Soldani duci Venetiarum.1 Ici se pose déjà une question: existait-il, à cette époque, dans un des royanmes tatars, un souverain portant le nom de Djoudji ou un autre nom de consonnance analogue? Le grand khan résidant en Chine était Timour, petit-fils du grand Koubilaï (1294 - 1307); le khan du rovaume d'Ogotaï se nommait Tchapar (1301 - 1309?), celui du royaume de Tchagataï avait nom Doua (mort en 1307); le souverain de Kiptchak était Toktaï (1291-1313); en Perse régnait Oldiaïtou (1304-1316).2 Pas un de ces noms ne rappelle par sa consonnance le mot Cuci, et cependant nous devons retrouver sons cette forme celui d'un souverain tatar, cela est incontestable, car la date du document est également indiquée d'après le cycle tatar des animaux; c'est l'année du Serpent. Voyons si le nom du lieu d'où il est daté ne nous rapprochera pas de la solution. Facta in Mugantis, dit le texte. Sous ce nom il faut, très probablement, entendre le district de Moghan, au sud du Kour,3 territoire dépendant des khans de Perse et où ils résidaient

¹ Taf. et Thom., IV, 47 (Commem. reg., I, p. 66, nº 289). 2 Oldiaïtou lui-même donne, dans une

lettre à Philippe le Bel les noms des khans de la race de Gengis-khan qui régnaieut à la même époque que lui:

voy. d'Ohsson, Hist. des Mongols, IV, 483; Hammer, Gesch. der Ilchane, II, 144 et s., 183.

³ Plus exactement: le district de Moghan, situé dans le triangle formé par la mer Caspienne, le cours inférieur de l'A-

de préférence.1 C'est précisément de là qu'est datée la lettre d'Oldjaïtou à Philippe le Bel, roi de France, dont il a déjà été question,2 et cette lettre est de la même année que le privilége accordé aux Vénitiens dont nous cherchons l'auteur. De là à supposer que le sultan Çuci et Oldjaïtou ne sont qu'un seul et même personnage, il n'y a qu'un pas. Un détail vient à l'appui de notre hypothèse: c'est ce titre de Sultan, que l'on ne voit nulle autre part accolé au nom d'un khan mongol: Oldiaïtou l'avait adopté en se convertissant à l'islamisme. 8 Il n'en reste pas moins une différence du tout au tout entre les noms Cuci et Oldjaïtou: il faut donc quelque chose de plus solide pour appuyer notre hypothèse. Cette base, je la trouve dans le fait suivant: le messager qui remit au doge la lettre du sultan était, en outre, chargé de porter à un citoyen de Venise, nommé Pietro Rodulfo, de la part d'un certain Khodia Abdallah, une déclaration écrite en langue tatare; l'auteur de la déclaration renonce à toute satisfaction pour un tort à lui causé par ce Pietro et promet de n'en faire retomber la responsabilité sur aucun autre sujet vénitien. Cette promesse est confirmée par deux témoins, deux Occidentaux, Balduccio Buffeto (Buffero?) et Tomazo Ugi de Sena (de Sienne), évidemment établis dans la localité habitée par Abdallah: tous deux signent en italien et le dernier précise sa situation par ces mots: "Alduci (Ilduci) del Soldano",4 Or, nons savons qu'Oldjaïtou envoya, en 1305-1306, son "iulduci" (Jouldoutchi, porteur de sabre) 5 nommé Tomaso, porter des lettres à Philippe le Bel, roi de France, à Edouard II, roi d'Angleterre, et au pape Clément V, pour solliciter leur alliance contre l'Egypte.6 Il est clair que le Thomas témoin d'Abdallah et le Thomas porteur des lettres du sultan, ne font qu'un. Mais alors le maître de l'un et le maître de l'autre ne sont également qu'une seule et même personne; en d'autres termes: l'auteur du privilége accordé aux Vénitiens est Oldjaïtou. Dans ce privilége, il est dit expressément que, depuis une époque déjà reculée, les marchands vénitiens ont contume de fréquenter la Perse, et défense est

raxe et le cours inférieur du Kour: voy. Aboulféda, Géogr., II, 2, p. 153 et s.; d'Ohsson, Des peuples du Caucase, p. 156, Dorn, Caspie, dans les Mém. de l'Acad. de S' Pétersb., 7° série, XXIII (1875), passages cités dans l'index au mot Mogan: v. aussi la carte.

¹ Abel Rémusat, Second mém. sur les relat. polit. des princes chrétiens avec les empereurs mongols. Mém. de l'Acad. des laser., VII (1824), p. 372, 398; Hammer. Gesch. der Ilchaue. II. 184.

- ⁹ Abel Rémusat, l. c., p. 438 (du moins d'après la traduction italienne contemporaine); l'original est daté d'Aliyan (village de la plaine de Moghan?): voy. M. Polo, éd. Pauthier, II, 781.
 - D'Ohsson, l. c., IV, 480, 486.
- ⁴ Ces deux attestations se trouvent dans Taf. et Thom., inéd.; regeste du premier volume des *Commemoriali*, p. 54, nº 252.
 - ⁵ Hammer, op. cit., II. 242.
 - 6 Abel Rémusat, L. c., p. 398-401, 437.

faite d'inquiéter l'un d'eux sous prétexte qu'un de ses compatriotes aurait laissé des dettes dans le pays ou causé un tort quelconque à l'un de ses habitants. La déclaration d'Abdallah, on le voit, est la conséquence directe de ce décret. Pour en finir sur ce point, il ne nous reste plus qu'à rectifier la date que porte le document dans la pièce qui est parvenue jusqu'à nons. L'année du Serpent du cycle tatar de douze années, correspond non pas à l'année 1306 de notre ère, chiffre indiqué dans la traduction latine, mais à l'année 1305.1 On peut admettre que le Siennois Tommaso Ugi, garde du corps d'Oldjaïtou, remplit sa mission en un scul vovage et fit au fur et à mesure la remise des dépêches dont il était chargé pour différents princes, de la lettre écrite par son maître au doge et de la déclaration d'Abdallah, contresignée par lui-même. Il est vrai que ces diverses pièces portent des dates assez éloignées les unes des autres: 13-14 mai. 13 septembre, commencement de novembre 1305; mais on peut admettre que Tommaso était resté en Perse jusqu'après la rédaction de la dernière, car nous ne constatons son arrivée à la cour de Rome qu'au commencement du mois de mars 1306, et à la cour d'Angleterre que postérieurement au 7 juillet de la même année.2

La mission de Tommaso Ugi (ct de son compagnon, un oriental, nommé Mamalak) marque le début des relations diplomatiques entre l'empire tatar occidental et Venise; à partir de ce moment, le Sénat commenca à diriger ses vues du côté de la Perse, et il semble que l'objet des premières négociations fut l'envoi d'une ambassade dans ce pays.3 Michele Dolfino accenta cette mission en 1320. Il avait à choisir entre les deux routes que nous avons décrites; un détail nous fait connaître celle qu'il prit; c'est que le baile vénitien de Trébizonde, Giovanni Sanuto lui remit, à son passage dans cette ville, une somme de cinquante libræ grossorum.4 Cette mission aboutit à un traité que nous possédons,

Univ. Tübingen 1877: on v trouvera le texte de la lettre d'Oldjaïtou au doge.

Vovez les considérations sur la chronologie, dans Abel Rémusat, l. c., p. 397; sur ce cycle en général, voy, Ideler, Zeitrechnungen von Chata und Jgur, Abh. der hist, phil, Cl. der Berl, Akad., 1ère part., p. 270 et ss.; du même, Zeitrechnung der Chinesen, dans la même publication, année 1837, p. 203, 276 et ss.

³ Abel Rémusat, I. c., p. 399 – 401. J'ai traité ce sujet avec plus d'étendue dans l'article : Contributions à l'histoire du commerce du Levant au XIVe siècle, inséré dans le Festschrift der K. öffentl. Bibliothek zu Stuttaart zur Jubelfeier der

⁸ Berchet, La repubblica di Venezia e la Persia, Nuovi documenti e regesti. Venise 1866 (extr. de la Raccolta Veneta, T. D. p. 36. Le regeste "1320-1326. Deliberazioni del Senato veneto intorno ad una ambasciata in Tauris" résume plusieurs actes qu'on peut lire maintenant séparément dans l'Archie. Venet., XVII, 136, XVIII, 327, 330, mais qui ne font pas plus de lumière sur ce point.

⁴ Taf. et Thom., IV, 171.

mais que, pendant longtemps, par suite d'une fausse lecture, on a pris pour un traité entre Venise et Tunis; au lieu du mot Turisium (Tauris) qui se tronve dans le titre, on lisait Tunisium.1 Mais, dans le texte même; il n'y a rien qui puisse justifier cette confusion.2 Le prince avec lequel traite Venise se donne le titre d'imperator Monsait; or, à cette époque, le souverain de Tunis était un prince de la famille des Hafsides. nommé Abou-Yahya-Abou-Bekr, et ni la qualification d'empereur ni le nom de Monsait ne peuvent s'appliquer à ce personnage. Au contraire, nom et titre conviennent parfaitement à Abou-Saïd-khan (1316-1336) oni régnait alors en Perse; son nom se trouve parfois dans les auteurs orientaux et sur les monnaies sous la forme Bon-Saïd, 8 et les écrivains occidentaux en font, par corruption, Boussay Bosseichan (Bousaïd khan), Mussavd, 5 Bonsait, 6 Bonsaet; 7 de ces dernières transformations à Monsait il n'y a qu'nne nuance. Dans le traité en question, l'ambassadeur réclame la restitution des biens laissés par un snjet vénitien nommé Francesco da Canale, mort à Arsenga, et usurpés illégalement par un certain "Badradin" Loulou. Arsenga, c'est, naturellement, Erzinghian; Bedreddin Loulou est le nom d'un grand personnage persan qui iouait. précisément à cette époque, un rôle assez considérable; 8 enfin, nous tronvons dans les registres des Misti pour les années 1326-1328, qu'un deuxième ambassadeur envoyé à Tauris eut encore à s'occuper de l'affaire de Francesco de Canale.9 Chose très curieuse, le texte ne norte pas l'indication du lien où il fut rédigé, mais nous possédons assez de points de repère pour remplir cette lacune et inscrire le nom de Tanris. La suscription placée en tête du traité dans le Liber pactorum 10 de Venise est d'une écriture plus récente que celle du texte et porte positivement Pactum Turisii; j'en possède un facsimile très exact que M. le prof. Muller a eu la bonté de me communiquer: c'est par erreur que M. de Mas Latrie, en publiant cette pièce, qu'il a prise précisement dans le Liber pactorum, a lu Pactum Tunisii. Mais les noms propres

Marin, Storia del commercio dei Veneziani, IV, 286—288; Taf. et Thom., Der Doge Andrea Dandolo, p. 137.

³ Je Pai dėja fait voir dans mon ouvrage: Colone comarciati degli Baliuni in Oriente net medio ero, II (1888), p. 82. Dans son étude sur le: Privilege commercial accordi em 1320 à la république de Venise par un vio de Preue (Bibl. de de Venise par un vio de Preue (Bibl. de t'école des chartes), XXXI (1870), p. 72 et sa.), M. de Mas Latrie rerendique à tort le mérite de la découverte, car il conaissait parfatement mon ouvrage.

³ D'Ohsson, IV, 716 et s.

⁴ Livre de l'estat du grant Caan, p. 59, 65.

p. 59, 65.

^b Arch. de l'Or. lat., I, 268, 270.

⁶ Arch. Venet., XVII, 270; XXVII, 95.
⁷ Pegol., p. 9.

^{*} Hammer, Gesch. der Behane, II, 277, 281.

⁸ Archiv. Venet., XVIII, 333.

¹⁰ Lib. IV, fol. 84. Il est possible que la transformation en Tunisii se soit faite dans les Index, qui sont de date plus récente.

ne sont pas les seuls indices qui tranchent la question en faveur de Tauris contre Tunis. On rencontre ça et là, dans le texte, des noms de fonctionnaires de toutes sortes ou d'impôts dont la forme turco-mongole décèle irréfutablement que le traité n'a pu être passé qu'en pays tatar; nous en eiterons quelques-uns: cerchuci ou yargoutchi, juge;1 thilamaci, drogman; 2 tatauli 8 et charauli, 4 gardiens des routes, gendarmes; tamgaci, percepteur des douanes ou des impôts; 5 tamoga, impôt (à proprement parler, goutte, sceau, timbre); 6 taulaço (tamtaulaço), droit percu pour la protection des voyageurs sur les grands chemins.7 Enfin. M. de Mas Latrie sinsiste avec raison sur ce que, dans le diplôme, tout indique que le pays dont il s'agit est situé dans l'intérieur du continent. Bref, tout concourt pour démontrer qu'Abou-Saïd-khan est bien l'auteur du diplôme. Nous pouvons le résumer en quelques lignes.9 Les Vénitiens jouiront de la liberté absolue d'aller et venir sur toute l'étendue des états du khan; ils pourront s'arrêter où ils voudront et auront droit de faire pâturer leurs bêtes de somme pendant trois jours à chaque endroit. On n'exigera d'eux, de leurs drogmans et de leurs serviteurs aueun autre impôt que les droits de douane et la taxe pour les gardiens des routes; on ne pourra exiger rien de plus que les taxes réglementaires; le taux en sera dorénavant le même qu'au jour de la conclusion du traité et elles ne seront percues qu'aux gîtes d'étape accoutumés. Les Vénitiens auront le droit de requérir les gardiens des routes pour les escorter; si l'un d'eux s'y refuse, il sera responsable du dommage qui pourrait résulter de son refus. Au cas où un Vénitien viendrait à être pillé ou volé en route, les autorités, les gardiens des routes et les habitants de la localité ou du distriet seront tenus de retrouver les objets volés, ou, si non, de payer une indemnité. Sur la réquisition du eonsul vénitien, tout chef de distriet est tenu de fournir aide et assistance aux Vénitiens ou à leurs caravanes. Ni leurs courriers ni leurs conducteurs ne pourront être arrêtés sous quelque prétexte que ce soit. On ne pourra se saisir de la personne d'un sujet vénitien pour cause de crime commis ou de dette laissée par un de ses compatriotes:

¹ Ibn-Batouta, III, 11; Rachid eddin, éd. Quatremère, p. 122; Brosset, Addit. et éclairciss, à l'hist, de la Géorgie, p. 439,

⁹ Pegol., p. xxiii.

⁸ V. plus haut.

⁴ Hammer, Gesch. der Ilchane, I. 38; IL 189.

⁵ Ibid. I. 378, 364.

⁶ Vambéry, Uigurische Sprachmonu-

mente, p. 232; Hammer, op. cit., II. 172;

Pegol., p. xx: "Tamunga in Tunizi (lisez Turizi) et per tutta Persia a Caffa e per tutte terre di Tartari = comercio. dazio, gabella."

¹ Voy. plus haut.

^{*} L. c., p. 74 et ss., 83 et s. " Le texte en a été publié par M. de

Mas Latrie, l. c., p. 95-102, et dans Taf. et Thom., IV, 173 et ss.

chacun n'est responsable que de ses propres actes ou de ses propres dettes. Les autorités devront se montrer serviables à l'égard des Vénitiens et contraindre leurs débiteurs à s'exécuter. En cas de décès d'un Vénitien, il est interdit à tont autre qu'à son consul de toucher aux objets his appartenant. Au cas où un Vénitien porterait plainte devant un tribunal persan, la cause sera entendue par le juge du rang le plus élevé. Dans les causes civiles et criminelles entre Franse (Vénitiens), les parties ne seront justiciables que de leur consul. Enfin, concession très importante, les moines latins remplissant les fonctions du ministère ceclésiastique auprès des marchands vénitiens sont autorisés à établir des missions sur tous les points du territoire à leur convenance.

Nons savons déjà que Michel Dolfino n'était pas le premier Vénitien qui fit le voyage de Venise en Perse; entre les deux pays, le trafic remontait déjà loin. Nons avons constaté précédemment que les Vénitiens s'étaient montrés de très bonne heure à Tauris; il est inntile de répéter ici ce que nous avons déjà dit à ce sujet. Vers 1320, un voyage de Venise à Tauris par Trébizonde ne paraissait à personne un fait extraordinaire: 1 les Vénitiens v possédaient déià un certain nombre des comptoirs. Aussi avaient-ils dès lors leur consul ou, pour le désigner sous le titre que lui attribue le traité que nous venons d'analyser, leur Macor (chef de la colonie) et la colonie recut peu de temps après des réglements d'administration dont l'observation était confiée à ce consul et à ses quatre conseillers.2 Parmi ees consuls, le premier nom connu est celni de Marco de Molino; le 6 juin 1324, il écrivit au doge de Venise une lettre uni présentait la situation de la colonie sous un jour assez peu favorable. Il avait interdit aux Vénitiens, dans leur propre intérêt, de trafiquer avec un certain Sarrasin. En dépit de sa défense, un nommé Francesco Quirini et deux de ses compatriotes s'adressèrent à ce Sarrasin pour acheter des épices. Cette désobéissance occasionna une querelle entre Quirini et quatre de ses compatriotes, dans le caravansérail dit delle Telle: battu jusqu'au sang, Quirini, pour se venger, alla se plaindre à la mère du khan: à force de paroles et aussi d'argent distribné parmi les gens de la suite de la princesse, il obtint l'arrestation et l'incareération de ses adversaires; le consul ne put obtenir leur mise en liberté qu'en payant une somme de 270 besants. Ainsi, dans tonte cette affaire, on avait vu des Vénitiens user de violence contre un de leurs compatriotes ponr se faire justice eux-mêmes, et celui-ci faire cause commune avec des étrangers pour se venger; et, comme si cela n'eût pas suffi, la communauté se trouvait

¹ Arch. Venet., XVII, 268; XXVII, 94.

⁹ Ibid. XVIII, 881; XVII, 270.

sous le coup de devoir payer 5000 besants pour couvrir les dettes d'un agent de la maison Marco Davanzo. Cette réunion de circonstances fâcheuses inspirait au consul de tristes pressentiments pour l'avenir. Il dépeignait Tauris comme une place peu sûre, qu'il faudrait peut-être abandonner, à moins que le doge ne prît certaines mesures, sur l'opportunité desquelles il pourrait être renseigné par les commercants au courant de la situation.1 En 1328, le gouvernement vénitien envoya Marco Cornaro à Tanris, avec mission de porter remède aux vices d'organisation qui lui avaient été signalés et de régler les dettes pour lesquelles les marchands vénitiens avaient été mis en prison; il y fut lui-même mis en état d'arrestation; quant à sa mission, les résultats en sont incomms 2

La colonie n'en avait pas fini avec les difficultés pécuniaires. Un habitant de Tauris, nommé Hadji Soliman Taïbi lui réclamait une indemnité de 4.000 besants et réussit à la faire condamner: il fallut lui permettre de lever sur tout Vénitien, à l'arrivée et au départ, un impôt de quatre besants par bête de somme, jusqu'à concurrence de la dette eutière. Il est vrai, que pour une raison queleonque, sur les quatre besants, Taïbi devait subir une retenue de trois aspres en faveur de deux Vénitiens de la maison Sanuto, mais cela n'allégeait pas la charge imposée à la masse.3 Au même moment, le Sénat de Venise autorisait le baile de Trébizonde à lever sur chacun des marchands de sa nation, à son départ pour Tauris, un droit d'un aspre par bête de somme: 4 le produit de cet impôt devait constituer un revenu en faveur d'un drogman nommé Avachi qui avait, paraît-il, rendu des services à Venise dans ces parages. 6 C'était une charge de plus imposée au commerce et qui allait enrichir un étranger; mais il existait, sans doute, une corrélation entre cet impôt et l'autre, car Avachi était aussi le nom du drogman de Hadii Taïbi.

Après la mort d'Abou-Saïd-khan (1336), il ne tarda pas à se produire un arrêt dans le trafie entre Venise et la Perse; les charges imposées au commerce y contribuèrent d'ailleurs moins que le défaut croissant de sécurité des routes. Le khanat de Perse s'était subdivisé

¹ Taf. et Thom., IV, 192 et ss. ² Il existe dans les registres des Misti

⁽Arch. Venet., XVIII, 332-335, 338) diverses notes relatives à cette ambassade. La présence de Cornaro à Tauris en 1328 ressort d'un passage des Commem. reg., П. р. 26, nº 155.

³ Voyez les deux documents dans Taf. " et Thom., IV, 222 et s.

^{4 &}quot;Pro qualibet bestia, que ibit Torisium et redibit Marusam:" ce dernier nom est, probablement, estropié; Marin est assez coutumier du fait.

⁵ Décret du Sénat, du 16 juin 1332, dans Marin, IV, 172.

en principautés indépendantes, dont les souverains, perpétuellement en guerre les uns contre les autres, étaient impuissants à réprimer l'anarchie dans leurs propres états. Malgré la difficulté des temps, Venise ne perdait cependant pas de vue le marché de la Perse. Ainsi, en 1344, on y apprit qu'une ambassade persane, envoyée par le prince djoubanien Echref, était en route pour Gênes; snr le champ, on expédia à Marco Foscarini, baile de Constantinople, et qui venait précisément d'entrer en fonctions, l'ordre de se mettre en rapport avec cette ambassade et de lui faire des ouvertures dans l'intérêt du trafic entre Venise et la Perse. Il est douteux que cette démarche ait amené nn résultat; mais, du côté des Persans, on était tont aussi désireux de reprendre les anciennes relations commerciales. Nous possédons deux lettres adressées au baile de Trébizonde et aux Vénitiens de cette ville par le sultan Oveïs qui régna, de 1357 à 1374, à Tauris et sur l'Aderbaïdjan; 2 il invite en termes pressants les marchands vénitiens à revenir à Tauris, comme au temps d'Abon-Saïd; il garantit que les routes n'offrent aucun danger et que rien ne sera négligé pour y maintenir la sécurité; il promet que les marchands trouveront en Perse le meilleur accueil et qu'ils y paieront moins de droits qu'autrefois. Dans la réponse des marchands de Trébizonde à la première de ces missives, on voit qu'ils ont pen de confiance et se tiennent sur la réserve : depuis deux ans disent-ils, des marchands, arrivés à Trébizonde avec une flotte nombreuse, y attendent la réouverture des voies de communication, mais, avant de s'y risquer, ils veulent voir arriver de Tauris une grande caravane; ce sera la prenve que tout danger a disparu: ils consentiront à se joindre à cette caravane quand elle reprendra le chemin de sa patrie. Le fait est qu'ils n'avaient que trop de motifs de se montrer si prudents; quelques marchands vénitiens plus hardis, s'étant risqués à partir isolément, furent pillés en route; le khan fit bien arrêter et punir les voleurs, et promit d'indemniser les victimes, mais on savait à quoi s'en tenir sur ces promesses.8 A partir de ce

Taf. et Thom., IV, 276 et s.
 D'Ohsson, Hist. des Mongols, IV,

⁷⁴² et ss.; Rampoldi, Annal. musulm., X, 82, 90, 94, 96, 104 et s., 160; Herbelot, Biblioth. orient., s. v. Aris. Nous ne possédons, de ces deux lettres, qu'une traduction en dialecte vénitien: nous y trouvons le nom du prince transformé, dans la première en Sichusiakam, dans la seconde en Vayachan. La forme véritable

est: Cheïkh (c'est le "Sich" de la lettre) Oveïs Behadir khan.

⁵ Commem. reg., III, p. 81, nº 495; p. 86, nº 522; p. 111, nº 719. Les lettres ne sont pas datées; l'éditeur assigne aux deux premières la date de 1369, à la dernière celle de 1373, mais avec un point d'interrogation.

moment et pendant tont le reste de la période que nous étudions, nous ne trouvons plus ancnne trace du passage des Vénitiens sur la route de Trébizonde à Tauris.

Il nous faut maintenant revenir aux Génois, et suivre le développement de leurs relations commerciales avec la Perse postérieurement au voyage de Marco Polo. Entre temps ils avaient créé nn consulat à Tauris: dans le but d'éviter des frais considérables, le fonctionnaire nommé à ce poste n'était relevé que tous les six mois, au lieu de l'être tous les trois mois comme dans les autres. Le consul était assisté d'un conseil de vingt-quatre membres, mais il suffisait de la présence de douze ou seize membres pour qu'une délibération fût valable; il v avait, en outre, à côté du consul, un tribunal de commerce dont les membres étaient renonvelés tous les quatre mois. L'autorité du consul et de son conseil s'étendait sur tous les citovens génois résidant en Perse à titre temporaire on permanent; car Tauris n'était pas la la seule ville qui les attirât: il v avait aussi une colonie de marchands à Soultanièh, et d'autres villes étaient tont au moins visitées par leurs caravanes. Ces caravanes étaient, à ce qu'il semble, sans cesse en mouvement entre Trébizonde et Tauris, et réciproquement. Comme les marchands auraient pu être exploités par les conducteurs, les autorités coloniales génoises de Trébizonde et de Tauris avaient chargé des individus connaissant parfaitement le pays de la location des hêtes de charge et de leur répartition entre les caravanes. D'un autre côté, les réglements arrêtés par le gouvernement de la République génoise montrent une préoccupation constante de maintenir en Perse le crédit de la nation et de prévenir toutes les causes de conflits. De là. la défense d'admettre des étrangers (à l'exception des Vénitiens et des Grecs, qualification qui désigne ici les citovens de Trébizonde) dans les caravanes on dans les maisons génoises; de là, le réglement établissant que, pour tont achat effectné par un Génois en Perse, l'échéance ne pourrait être reculée an-delà de quatre mois, et encore ce délai ne pouvait-il être demandé qu'avec l'autorisation du consul et du conseil, qui devaient avant de l'accorder s'assurer de la solvabilité de l'acheteur.1

Quelles que fussent les précautions prises pour parer à tonte complication, il était bien difficile de traverser sans quelques chocs la bourrasque qui suivit la mort d'Abou-Saïd et qui se termina par la dissolution de l'empire des Ilkhaniens. La province d'Aderbaïdian, dont Tauris était la capitale, échut au prince Djonbanien Hassan-le-Petit, et après lui,

¹ Ordinacio Taurixii, dans l'Off. Gaz., cédents, p. 847 et s. p. 348-350, et les deux paragraphes pré-

à son frère Echref, tyran sans foi ni loi. Parlant du souverain qui régnait, en 1344, sur Tauris et le territoire environnant (qui imperator vocabatur Toris et circumstantium provinciarum),1 le chroniqueur génois Stella rapporte, sans le nommer, qu'il envoya, cette année là, un ambassadeur chargé d'nne lettre adressée au doge et à la commune de Gênes. par laquelle il affirmait son désir de vivre en paix avec les Génois et promettait de leur restituer tout ce qui leur avait été volé; les Génois, ajoute le chroniqueur, eurent la faiblesse d'ajouter foi à ces promesses, mais le prince tendit une embuscade aux marchands trop confiants dans sa parole, tua les uns, fit les autres prisonniers et s'empara de marchandises pour une valeur de 200,000 lirbæ grossorum en monnaie génoise. Cet acte ne peut être attribué qu'à Echref, car c'est lui qui régnait à Tauris à la date indiquée par Stella, et son caractère cruel et sournois le faisait détester de ses sujets eux-mêmes.2 Il s'agissait pour les Génois de ne plus s'exposer à des surprises de ce genre; comme, d'antre part, Tauris fut, à cette époque, assiégée et prise plusieurs fois, ils se déciderent à chercher en dehors de cette ville un point suffisamment fortifié qui pût leur fournir un asile pour leurs personnes et leurs marchandises en cas de danger. Clavijo raconte que leur choix s'arrêta sur une hanteur située à une lieue de Tauris, qu'ils avaient résolu d'y élever un châtean-fort et avaient déià acheté le terrain au souverain du pays, qu'il nomme Soltanvays; mais ce dernier le leur aurait défendu sous prétexte qu'il ne convenait point à des marchands de bâtir un château-fort.3 Sous ce nom de Soltanvays, il est aisé de reconnaître le sultan Ovéis, dont il a déjà été question précédemment. Peu de temps après sa mort, les hordes de Tamerlan submergèrent la Perse et, sous leurs flots pressés, toute trace de colonie de commerce génoise et occidentale en général disparut pour longtemps.

On le voit, pour tout ce qui concerne les rapports des nations commerçantes d'Occident avec la Perse pendant cette période, ce que nous savons se borne à bien peu de chose. A notre connaissance, il n'en

le khan; Tauris, au contraire, est parfaitement à sa place, car, cette année là précisément, cela ressort également de documents Vénitiens (v. plus haut), une ambassade persane était en route pour Gênes.

Giustiniani (Annali di Genoce, fol. 131) traduli maladroitement ce passage de Stella: "l'imperatore dei Tartari nomianto Toria." M. Oderico (Lett. liguat., p. 173) suppose qu'il n'y a là qu'un lapsus calani et qu'il faudrait lire Tame, de sorte qu'il aggirait ic du khan de Kiptechak, de qui dépendait Tama: c'est une hypochèse bien risquée et d'autant môins administible, qu'en 1344 les Génois avaient evacué Tama à la suite d'un confit avec evacué Tama à la suite d'un confit avec

⁹ Voyez la relation de Stella, p. 1081, et le portrait d'Echref dans Hammer, Gesch, der Ilchane. II. 337 et ss.

⁸ Clavijo, p. 109.

reste que deux priviléges, de sorte qu'une foule de questions intéressantes, particulièrement celles qui ont rapport à la situation des marchands européens dans l'empire tatar, restent forcément sans solution. Il est cependant un point sur lequel Pegolotti nous fournit tous les éclaircissements désirables, c'est celui des droits de douane, ou, en langage turco-tatar, de la Tamgha ou Tamogha; 1 voici ce qu'il dit; 2 "pour les objets vendus ou achetés au poids du pays (peso di Torissi) on paie cinq besants (à 6 aspres le besant), moins un demi-aspre par quintal. Pour le drap, la toile, les fourrures, les camelots, l'étain, et, en général, pour tous les articles qui se vendent par petites quantités et à la mesure, on paie quatre besants moins un tiers par quintal. L'argent et les perles sont entièrement exempts de droits à l'entrée et la sortie." La modération de ces droits, surtout en comparaison de ceux qui se percevaient en Égypte. l'énergie avec laquelle le gouvernement pourvoyait à la sécurité des routes tant que la dynastie d'Houlagou occupa le trône, s enfin la liberté d'aller et de venir dont les marchands étrangers jouissaient dans tout l'empire, devaient nécessairement faire une impression favorable sur les Occidentaux et en exciter un grand nombre à aller chercher fortune en Perse. Quelques-uns plus aventureux, ne considéraient même ce pays que comme une base d'opérations et comme le point de départ de voyages encore plus lointains. Dès cette époque, en tout cas, les missionnaires ne s'arrêtaient pas à la Perse; plusieurs poussèrent de là jusqu'à l'Inde et à la Chine; citons entre autres. Jean de Montecorvino, en 1291, et Oderico da Pordenone, en 1320. La voie était complétement libre. Tandis que les sultans, guidés nar un esprit de défiance, ne permettaient à aucun Européen de traverser leur territoire pour aller dans l'Inde, les souverains tatars de la Perse ne suscitaient aucune difficulté aux marchands occidentaux qui, de chez eux, voulaient aller visiter cette péninsule.4

Tauris était reliée à la côte du golfe Persique par une route de caravanes passant par Kachan, Yezd et Kerman.5 A l'époque de Marco

[&]quot;Tamnnga" Pegol., p. xx. "tamenga". p. 9, "camunoca", p. 8 et s. Sur la signification primitive de ce mot voy, plus haut.

P. 8. 9.

⁸ M. Polo, p. 69, signale déjà les services que le gouvernement Mongol rend an commerce par le soin qu'il prend de réprimer les voleurs de grand chemin, sans quoi les voyagenrs anraient beaucoup à souffrir: néanmoins, il conseille aux

marchands de se munir d'armes pour leur défense contre les brigands.

⁴ Sanut., Secr. fidel. cruc.; p. 23. ⁵ M. Polo, p. 70 et ss.; Oderico da

Pordenone, p. iii. Il semble qu'Oderico abandonna la grande route à partir d'Yezd et qu'il gagna la côte du golfe Persique par des chemins de traverse. Les commentateurs auront encore beaucoup à faire pour déterminer l'itinéraire suivi par luidans cette partie de son voyage.

Polo, la partie de cette route comprise entre Kerman et la côte était infestée de voleurs; lui-même, au retour de son voyage, tomba dans une de ces bandes et ne lui échappa que par une fuite précipitée; il put se réfugier dans un château-fort du voisinage, mais, de tous ses compagnons de route, sept seulement eurent le même bonheur; oc-pendant, cet état de choses s'améliora, probablement au commencement du XIV s'écle, quand les princes indigénes eurent été remplacés par des gouverneurs mongols. Abstraction faite des dangers qu'y coursient les voyageurs, cette partie de la route était des plus pénibles; la tra-versée de la province aride et montagneuse de Kerman était pour eux moment où ils débouchaient enfin dans la plaine du Laristan et ponvaient apercevoir dans le lointain le golfe Persique et Ormoux, le plus grand marché de cette région.

A l'époque où nous sommes arrivés maintenant, ce n'est que par exception que l'on rencontre encore le nom de Sirâf, et Aboulféda est le seul écrivain qui parle encore (au XIVe siècle) de la nombreuse population de cette ville, de la richesse de ses habitants, de l'animation donnée à son port par l'entrée et la sortie des navires: il est évident que, dans ce passage, il copie un auteur ancien.8 Déjà, l'île de Kich, après avoir hérité de l'important marché de Sirâf, commençait à s'effacer devant une rivale plus heureuse. A ce moment, le nom d'Ormouz brille d'un éclat qui efface tous les autres et elle le conservera jusqu'à la fin du Moyen-Age. Au commencement de l'ére moderne, il apparaîtra encore plus grand que jamais sous la domination des Portugais. Ce nom d'Ormouz n'avait pas tonjours été celui de l'île qui le porte aujourd'hui. An commencement du Moyen-Age, elle s'appelait Iéroun; mais, sur la côté voisine, à quelques lieues de là,4 s'élevait une ville du nom d'Ormouz, dont on voit encore les ruines à six on sept milles anglais au sud-ouest du fort Minab.6 Reliée au golfe Persique par un canal maritime encore navigable en partie à l'époque actuelle, mais accessible alors aux navires de tout tonnage, l'antique Ormouz pouvait être considérée comme un port de mer. Au Xº siècle, elle était encore peu peuplée, ses marchands habitaient dispersés dans les environs; cependant, ses marchés étaient dès lors pour elle un motif de grandeur et une source de richesses: 6 mais,

¹ M. Polo, p. 83 et s.; cf. p. 31.

Hammer, Gesch, der Ilchane, II. 49.

⁸ Aboulf., Géogr., II, 2, p. 96.

⁴ Ibn-Batouta, II, 230, estime cette

distance à trois parasanges; le colonel Pelly (voy. la note suivante) confirme son appréciation.

b Voyez les renseignements fournis à M. Yule (M. Polo, I, 105) par le colonel

Pelly, résident anglais à Bushire.

^e Istachri, p. 19, 78, 79. Dans ses renseignements statistiques, Kodama (mort en 948) désigne aussi Ormouz comme le port du Kerman: voy. Journ. asiat.

dès le temps d'Edrisi, ce voyageur pouvait en parler comme d'une grande et belle ville. C'était l'entrepôt des produits du Kerman, parmi lesquels il faut citer en première ligne le sucre et un indigo de qualité spérieure. 1 Propostic de bon augure, des vaisseaux de l'Inde v venaient décharger les articles destinés au Kerman, au Sediestan et an Khorassan.2 Kich prétendait conserver le monopole du trafic avec l'Inde et ne pouvait voir sans inquiétude Ormouz détourner à son profit une partie des produits de ce pays; de là une source inévitable de conflits. Chacun des princes de qui dépendaient les deux marchés voulant contraindre les capitaines marchands à fréquenter uniquement son port aux dépens de l'autre, la guerre entre eux était l'état normal.8 Ormouz sortit victorieuse de la lutte, à ce qu'il semble, car Marco Polo, qui la visita vers 1292, la décrit comme une place commerciale très importante.4 Les marchands de l'Inde y apportaient alors sur leurs navires des épices, des pierres précienses, de fines étoffes, des brocarts d'or, de l'ivoire et autres articles qui repartaient de là dans toutes les directions (les portent par universel monde). A leur tour, les marchands d'Ormouz expédiaient vers l'Inde, sur des navires à enx, divers articles et surtout des chevaux.5 Le pouvoir des princes d'Ormouz s'étendait sur quelques points de la côte orientale d'Arabie.

produits de l'Inde et y expédiait en échange des chevaux arabes.⁸
En dépit de cette concurrence, Kich, continua, pendant tout le
XIII' siècle, l' à prendre une part considérable au commerce de l'Inde.
Partageant le sort de plusieurs autres iles du golfe Persique et d'une
partie des côtes de l'Arable qui forment la partie méridionale du golfe.

entre autres sur Khalat et sur une autre place forte que Marco Polo ne nomme pas, Mascate probablement; ces possessions leur fournissaient des occasions de multiplier leurs relations avec l'Inde. Khalat recevait des

5° série, XX, p. 168; de même Aboulféda (trad. Reinaud, II, 28).

- ¹ Edrisi, I, 424.
- ² Yaqout, p. 595.
- ³ Ibn-Alathir (éd. Tornberg, XII, 156, 199), cité par M. Defrémery dans ses notes sur le Gulistan de Sadi, p. 178. Ibn-Alathir monrut en 1238, sans avoir vu cesser les hostilités.
- 4 Chemseddin (p. 239) dit tout au moins que des marchands venaient jeter l'ancre dans son port.
- ^a M. Polo, p. 85—88, 714 ets.; voy. aussi p. 68, 614, 641 et s. En nommant Ormouz, M. Polo entend désigner la ville de terre-

ferme; cela ne peut faire l'objet d'un donte. Il faut se garder de se laisser induire en erreur sur ce point par le texte ramusien (Yule, M. Polo, I, p. cxxiii).

⁶ M. Polo, p. 713. Voy. anssi ce que dit Ibn-Batouta (II, 225) sur Kalhat, et les citations d'Ibn-Alathir par M. Defrémery, dans sa traduction du Gulistan de Sadi, p. 74, not.

⁷ Au commencement du siècle suivant, Sanuto (Serr. fidel. crue., p. 92) nomme encore Kich à côté de la ville d'Ormouz en terre-ferme, comme entrepôt des épices de l'Inde. elle avait été conquise (1229—1230) par Abou-Bekr-ben-Sàad, prince de la famille des Salgouriens, attaché aux khans mongols de Perse par les liens d'anne dépendance presque nominale, et qui gouvernait la province dn Fars, comme ses prédécesseurs, avec le titre d'Atabek (1226— —1260).¹ Après sa mort et celle de ses fils, qui lui survécurent peu, la province du Fars, les lles et la côte d'Arabie retournérent aux khans Mongols et ceux-ci les firent administrer, à partir de ce moment, par des gonverneurs et des intendants. L'un de ces derniers, Djemaleddin, originaire de Schirax, jons un rôle considérable, de 1296 à 1306; à la dignité spirituelle de Cheik-ul-Islam Il joignait celle de fermier-général (Mélik-ul-Islam) des provinces du Fars et de l'Irak.² Possesseurs de Kich, Abon-Bekr et, après lui, Djemaleddin se trouvèrent nécessairement en rapport avec l'Inde et nonèrent, par la force des choses, des relations avec quelques princes de ce pays.

L'élève des chevaux n'avait jamais existé dans la partie occidentale de l'Inde: on les y faisait venir de toutes parts, de la Chine et de l'Indochine, des environs d'Azov, de pays des Turcs, de l'Yémen, de l'Hadramaut et de l'Oman, et surtout des côtes et des lles du golfe Persique, de Bahrein, de Kich et d'Ornouz. Les marchands persans et arabes les expédiaient en nombre immense et tiraient de ce commerce d'énormes bénéfices. On pouvait, d'ailleurs, en expédier autant que l'on voulait sans arriver à suffire aux besoins; soit incapacité de supporter le climat, soit mauvais traitements, les meilleurs chevaux y périssaient vite. ª Wassaf, écrivain bien informé, rapporte qu'à l'époque d'Abon-Bekr, on expédiait des lles et côtes dépendant de ess états, au Maabar (sur la côte de Coromandel), à Cambaye et vers d'autres parties de l'Inde, dix. mille chevaux par an. Plus tard, Djemaleddin, fermier-général du Fars et Soundara-Pandi, le roi le plus psissant de la région de Masbar, 1º conclurent ut traité

¹ Hammer, Gesch. der Ilchane, I, 237

et ss.
² Hammer, Op. cit., I, 240—244; II,
35, 50 et s., 63 et ss., 102, 197 et ss.

⁸ M. Polo, p. 395, 429.

⁴ Ibn-Batouta, II, 371-374.

Chehabeddin, p. 178.
 Ibn-Batouta, II, 374; Chehabeddin,

c.; M. Polo, p. 704, 711, 713.
 Chehabeddin, p. 178, 184; M. Polo.

p. 67-69, 88, 614 et s., 641.

M. Polo, p. 614 et s.; Wassaf, dans

Elliot, History of India, III, 34.

^{*} Wassaf, Op. cit. M. Hammer (Gesch.

der Richane, I, 240) insiste également, d'après Wassaf, sur l'attitude humble du sultan de Cambaye à l'égard d'Abou-Bekr; le besoin d'obtenir de lui des chevaux était assurément un des motifs qui la

lui imposaient.

2º C'est le Sonder Bandi Dawar de M. Polo (p. 602). Il semble que le district de Tandjore formait le centre de ses domaines, mais que son pouvoir s'étendait jusqu'aux pécheries de perles du golfe de Manaar (Yule, M. Polo, II, 269 et sa.).

10

en vertu daquel les deux princes s'engageasient, le premier à fournir annuellement 1400 chevaux arabes de Kich et 10,000 chevaux des antres lles dépendantes du Fars, et le second à les prendre an prix de 290 dinars d'or par tête et à payer la valenr de chaque bête morte pendant la traversée. \(^1\)

Ce commerce nécessitait un monvement incessant de navigation vers l'Inde: on pent être certain que les vaisseaux qui avaient transporté des chevaux n'en revenaient pas à vide. Le pays de Maabar, sur lequel la plus grande partie était dirigée, fournissait déjà par luimême des produits variés et, en outre, il recevait en grandes quantités les articles les plus précieux et les plus rares de la Chine et de l'Indochine.2 Pourquoi les marchands de chevaux n'anraient-ils pas échangé leurs bénéfices dans les bazars du Maabar contre des épices, des pierres précieuses, des perles, pour en charger leurs navires au retour? Suivant Wassaf, toute la richesse des îles du golfe Persique et une bonne partie des objets de luxe dans d'autres pays, depuis l'Irak et le Khorassan jusqu'à l'Asie-Mineure et à l'Europe, provenaient du Maabar.8 Si l'on a la curiosité de snivre le courant des marchandises expédiées de Kich vers l'Occident, les textes nous le montrent remontant en partie le golfe Persigne et le Tigre, vers Bagdad, et traversant d'antre part la Perse, pour aboutir à Tauris.4

Mais ne nous écartons pas du golfe Persique: il est intéressant d'étudier la transformation de l'un de ses principaux marchés. Quelques années après le passage de Marco Polo, Ormouz fut investie par une armée ennemie; reconhaissant la résistance impossible, vu sa supériorité numérique, le roi et la plus grande partie des habitants se sauvèrent sur des vaisseaux et cherchèrent nu refuge provisoire dans l'île de Kichm (Broct); an bont de quelque temps, le roi se décidà à fixer sa résidence et celle de son penple dans la petite ile de Iéroun, voisine de celle de Kichm: l'ancienne Ormouz fut abandonnée à son maheureux sort et, à partir de cette époque, ses ruines ne furent plus habitées que par une population clairsemée et misérable. Suivant Touran-Châh, qui fut plus tard prince d'Ormouz (1347-1378) et écrivit l'histoire

is Rachid-eddin et Wassaf, dans Elllot, Hiller of India, I, 69; III, 33 et s, ; à rapprocher la relation abedument contemporaine de M. Polo, p. 614: tons se confirment muttellement. Aboutfela (Gé-ogr., II, 2, p. 116) parle déjà du grand commerce d'importation de chevaux qui se faisait dans le Maabar et particulièrement à Blyyardawal (Birdhul), capitale du ro-

yaume; M. Yule démontre (M. Polo, II, 272) qu'il faut chercher cette ville non loin de Tanjore.

¹ Rachid-eddin, dans Elliot, I, 69; Wassaf, ibid. III, 32.

³ Elliot, l. c., III, 32, 35.

⁴ M. Polo, p. 47; Sanuto, Secr. fidel. cruc., p. 22 et s.

de ses prédécesseurs en langue persane, le prince sous lequel se passèrent ces événements se nommait Mir-Beha-eddin-Ajas-Seifin; il indique comme date de l'émigration l'année 700 de l'hégire, c'est à dire l'an 1300-1301 de l'ère chrètienne. Pedro Teixeira donne un extrait de l'œuvre de Touran-chah dans sa Breve relacion del principio del regno Harmuz y de sus Reyes,1 et reproduit ce renseignement, mais avec une erreur; il suppose que l'année 700 de l'hègire correspond à l'année 1302 après Jésus-Christ.2 Des ècrivains postérieurs, parmi lesquels nous citerons Ahmed Ghaffari (mort en 1567) et Mohammed Medidi (1593), ont attribué au roi d'autres noms et indiqué des dates différentes: d'après eux, il faudrait faire reculer la migration des habitants d'Ormouz dans l'île jusqu'à 1310 ou 1315;3 mais Touran-Châh vivait à une époque bien plus rapprochée des événements et son affirmation doit peser dans la balance d'un tout autre poids que la leur. Il en est autrement pour Hamdallah Moustofi, de Kazwin, (mort en 1349); celui-ci vivait à une époque plus rapprochèe de l'évènement que Touran-Châh, et, comme historien, il mérite généralement toute confiance; or, d'après M. Ouseley,4 il dit que la fondation de la nouvelle Ormouz eut lieu sous le règne du prince Kouth-eddin, son contemporain. Il sera malheureusement impossible de contrôler l'affirmation de M. Ouselev jusqu'au jour où l'on aura donné une édition de l'œuvre de Hamdallah. Mais, à supposer même que cet historien ait avancé ce qu'on lui prête, et nous nous permettons encore d'en douter, nous nous verrions dans l'obligation de lui donner tort sur ce point. Touran-Châh devait être assez exactement renseigné sur l'histoire de Koutb-eddin, son prédécesseur et son père, pour savoir si réellement l'émigration des habitants d'Ormouz avait eu lieu sous le règne de ce prince ou seulement plus tard Or, il place cet événement dix-neuf années avant l'avénement de Koutbeddin et, dans sa relation du règne de ce dernier, il se borne à dire qu'il défendit l'île avec succès contre des attaques venues de l'extérieur et fit diverses conquêtes dont nous aurons à reparler. Il est évident qu'un indigène, surtout un homme placé dans une haute situation, pouvait en savoir plus à cet égard qu'un auteur étranger, alors même qu'il avait vècu avant lui. Il existe, d'ailleurs, un autre argument, moins décisif, il est vrai, à opposer à ceux qui veulent placer l'émigration sous le règne de Koutb-eddin; c'est que, dans sa Géographie, terminée au mois de septembre 1321. Aboulféda, s'appuyant sur le témoignage

¹ Dans son ouvrage intitulé: Relaciones del origen, descendencia y successione de los Reyes de Persia y de Harmux. Am beres, 1610.

² Ibid. p. 10.

⁵ Ouseley, Travels in various countries of the East, more particulary in Persia, I. 157, 178.

⁴ Ibid. p. 157.

d'un témoin oculaire, parle déjà de la destruction de l'ancienne Ormouz et de la fondation de la nouvelle ville du même nom.4 On pourrait, il est vrai, concilier les deux choses en plaçant l'événement en question dans les premières années du règne de Koutb-eddin, car son avénement remonte à l'année 1319; mais alors il faudrait mettre absolument de côté la relation de cette émigration faite par Wassaf dans le troisième livre de son histoire de la Perse: elle tranche positivement la question en faveur de l'affirmation de Touran-Châh. Wassaf termina son œuvre en 1311; il en avait même délà dédié les trois premiers livres, entièrement achevés, à Ghazan-khan, en 1303,3 par conséquent longtemps avant l'avénement de Kouth-eddin au trône d'Ormouz. Il est malheureux que la partie où se trouvent relatés les faits que nous discutons soit précisément celle qui n'a pas été traduite, car les emprunts faits par M. Hammers à l'histoire d'Ormouz sont en partie très confus et le reste a plutôt rapport aux faits antérieurs à l'émigration qu'à cet événement lui-même. Nous devons donc nous borner à dire que Wassaf place, comme Touran-Châh, la destruction de l'ancienne Ormouz aux environs de l'année 1300. Les faits ainsi placés concordent très bien avec l'histoire du sud de la Perse à cette époque. Tout le pays, jusqu'à la côte chaude (Germsir), fut alors ravagé par les hordes du prince Kotlogh-Châh, descendant de Diagatai, maître des provinces situées au sud-est du khanat de Transoxiane.⁵ Il est vrai que, suivant Touran-Châh, l'armée qui détruisit l'ancienne Ormouz aurait été composée de Turcs venus du Turkestan; mais le pays que les indigénes appellent Turkestan est celui auquel nous avons continué de donner le nom de Transoxiane.7 Aboulféda parle de Tatars et, en cela, il est également dans le vrai, car les Tatars étaient la nation prépondérante dans la Transoxiane, et Kotlogh-Châh était de la race de Gengis khan. Mentionnons encore que, suivant d'autres chroniqueurs, les habitants d'Ormouz auraient été attaqués par des hordes de brigands: 8 cette manière de présenter les faits s'applique également bien à l'invasion de Kotlogh-Châh, car ce prince était allié aux Karaounahs, tribu de brigands établie à l'est de la Perse et toujours prête à se

jeter sur les provinces voisines, plus favorisées de la nature.9

¹ Géogr., II, 2, p. 104. ⁹ Hammer, Gesch. der Rehane, II, 122

et s., 151 et s., 243. ⁹ Ibid. II, 50 et s.

⁴ M. Yule (M. Polo, I, 113 et s.) les caractérise très exactement en ces termes:

[&]quot;incomparable muddle." ⁶ D'Ohsson, Hist. des Mongols, IV,

²⁶⁸ et ss.; Hammer, Hchane, II, 98 et ss.

[&]quot; Teixeira, p. 11. Vambery, Gesch. Bochara's oder Transoxaniens, p. 155.

^{*} Silv. de Sacy, Antiquités de la Perse, p. 277; Yaqout, p. 595, not. Not. et extr., XIV, 1, p. 282 et ss.;

Yule. M. Polo, I. 94.

On doit reconnaître que le choix de l'emplacement de la nouvelle résidence était des plus heureux. L'île de Iéroun n'était, à vrai dire, qu'un rocher stérile, mais elle commandait l'entrée du golfe Persique et celui qui en était maître pouvait à sa volonté arrêter au passage les navires qui pénétraient dans le golfe pour gagner Kich. Les souverains de Kich ne tardèrent pas à s'apercevoir de la manœuvre opérée à leur détriment par les princes d'Ormouz; ils armèrent plusieurs expéditions pour mettre fin à cette rivalité désastreuse, mais toujours sans succès;1 et même, avant qu'il fût longtemps, ce fut le roi d'Ormouz, Koutb-eddin, qui s'empara de l'île de Kich, de Bahreïn, l'île aux perles, et de la partie des côtes de l'Arabie voisine de cette dernière. Touran-Châh, ou du moins son abréviateur, Teixeira, ne fixe pas positivement la date de cet événement, mais, d'après son récit on peut s'arrêter à peu près à l'année 1330.9 En tout cas, en 1332, époque où le voyageur Ibn-Batouta rendit visite à Koutb-eddin, ce prince, qui ne régnait autrefois que sur l'île d'Ormouz et sur une partie des côtes d'Oman, avait déjà arrondi ses anciennes possessions et jouissait de ses nouvelles conquêtes.8

A partir de ce moment, la nouvelle Ormouz n'eut plus de rivale dans le golfe Persique. Malgré les désordres intérieurs et les compétitions au trône dont fourmille son histoire, sa prospérité suivit sans interruption une marche progressive. Quand Ibn-Batouta la visita, il y trouva une grande et belle ville, des bazars regorgeant de marchandises; des vaisseaux venus de toutes les parties de l'Inde y faisaient escale; les cargaisons qu'ils y déposaient étaient réexpédiées vers le Fars, le Khorassan et les deux Iraks, c'est à dire l'Irak Adjémi, province centrale de la Perse avec les villes d'Ispahan, de Hamadan, de Soultanièh, et l'Irak Arabi ou Mésopotamie, capitale Bagdad.4 Les Occidentaux Oderico da Pordenone 5 et Jean Marignola 6 parlent également des quantités de marchandises et du grand nombre de commerçants qui affluaient sur ce point de toutes les parties du monde.

Parmi ces "mercatores totius orbis", les Européens n'étaient point des exceptions: 7 pour ceux qui faisaient route vers l'Inde ou la Chine. Ormouz était une des principales étapes; nous citerons, entre autres,

¹ Teixeira, p. 20 et ss.

² Ibid. p. 25-33.

[&]quot; Ibn-Batouta, II, 124, 226, 229, 283, 235 et s.; voy. aussi Hamdallah Moustofi. dans Hammer, Ilchane, II. 321.

⁴ II, 230 et s.

⁵ Yule, Cathou, II, append., I. p. iv.

⁶ Éd. Dobner, p. 113.

¹ Maundeville, p. 136, mentionne spécialement les Vénitiens et les Génois.

^{*} Maundeville dit, p. 328, que les marchands qui vont de Perse en Chine traversent, en partant d'Ormouz, un bras de mer et vont toucher harre à Golhache

Petrus de Lncalongo, compagnon de voyage du célébre missionnaire Jean de Monte Corvino qui fut plus tard évêque de Pékin. Qu'ils vinsseut de Bagdad ou de Tauris, tous passaient par l'île située à la sortie du golfe Persique; c'était pour eux le vestibule de l'Inde, le pays des merveilles.1 Il existait bien, dans l'intérieur des terres, des routes de caravanes par lesquelles passait une partie du trafic entre la Perse et l'Inde; Kaboul et Ghazna pouvaient, à bon droit, tout comme Ormouz, être appelées les portes de l'Inde; mais, à l'époque que nous étudions, nous ne saurions citer un seul exemple d'Européen qui ait suivi cette voie. Aboulféda 2 cite, il est vrai, les deux villes que nous venons de nommer: il parle de leur importance pour le commerce de l'Inde, mais, pour Kaboul tout au moins, il ne fait que reproduire des sources plus anciennes. Ibn-Batouta, son contemporain, plus jeune que lui, parle aussi de l'antique grandeur de ces deux villes, mais quand il les visita, Ghazna n'était plus qu'une ville à demi ruinée et Kaboul qu'un petit village; on peut donc conclure de son témoignage que, de son temps, elles avaient perdu toute importance pour les marchés de l'Orient.

5º L'Inde.

Le premier fait que nous rencontrons dans l'étude des relations de l'Occident avec l'Inde pendant la période qui nous occupe en ce moment, est une expédition d'un grand intérêt entreprise par quelques Génois; elle remonte précisément à l'année où le commerce du monde entier, atteint par la chute d'Acre, s'agitait à la recherche de nouvelles voies. En 1291, trois Génois, Tedisio Doria, Ugolino Viroddi et l'un des frères de ce dernier, associés à plusieurs de leurs compatriotes, équipèrent deux galères armées en guerre Les deux Vivaldi ' prirent le commandement de l'expédition et se lancèrent au delà du détroit de Gibraltar, à la recherche d'une route des Indes à travers l'Océan. Tant que les seuls

⁽var. Gohathe). Sous ce nom, il semble qu'il veut désigner Kalhat; il est possible que les vaisseaux d'Ormouz y fissent fréquemment relâche.

¹ La Carte catalane, p. 123, qualifie Ormoux "comensament de les Iudies" et fait, à cette occasion, la description de navires indiens. Elle place encore la ville sur la terre-ferme: c'est un des nombreux

détails qui démontreut qu'elle a été composée au moyen de relations des époques les plus diverses.

⁹ Géogr., II, 2, p. 208 et s.

^{*} III. 88, 89.

Ooria ne faisait pas partie de l'expédition; Giustiniani et Foglietta n'ont pu l'affirmer que par une fausse interprétation du texte des Anna. Jan.

historiographes de cette expédition ont été des annalistes génois relativement modernes, tels que Giustiniani et Foglietta, on leur a, parfois, refusé tonte créance. Mais depuis, MM. Canale et Pertz, mal satisfaits de l'édition des anciennes annales génoises publiées par Muratori, où ils constataient par trop de lacunes, se sont livrés à nne étude approfondie des manuscrits les meilleurs et les plus complets, et, au cours de ce travail, ils ont mis an jour nn témoignage absolument contemporain et incontestablement authentique en faveur de la réalité de ce voyage de déconvertes.1 La véracité de ce document est d'autant moins attaquable, que Jacopo Doria, auteur de la relation, était proche parent de Tedisio Doria. l'un des associés intéressés dans l'entreprise. Or, il le déclare formellement: l'expédition avait moins pour objet d'étendre les connaissances géographiques de l'époque, que de reconnaître s'il n'était pas possible de faire venir les prodnits de l'Inde par mer et sans transbordements.2 Cette tentative échoua, et l'on ne revit iamais les hardis explorateurs: dans leurs propre patrie, à l'époque où écrivait Jacopo Doria (1294), on ne connaissait leur itinéraire que jusqu'à Gozora, c'est à dire jusqu'à la région déserte située dans le Maroc au sud de l'Atlas, vers le cap Noun, et connne encore sous les noms de Gazula. Gozola, Gazolla, etc.; 3 à partir de là, on perdait leurs traces. Environ un demi-siècle plus tard, on apprit en Espagne que l'une des deux galères avait fait naufrage près de la ville d'Amenonan, tandis que l'autre avait continné sa route dans une direction inconnue. Ceux qui, de la galère échouée, avaient pu gagner le rivage, avaient, disait-on, été pris par les indigènes et emmenés dans l'intérieur du pays. Un bruit analogue dut se répandre de bonne heure jusqu'à Génes, car l'un des fils d'Ugolino Vivaldi, nommé Sorleone, organisa une expédition pour

¹ Annal. Jan., dans Pertz, 88., XVIII, 385. Sur ce passage, voyez Belgrano, Degli annali Genoresi di Caffaro, dans l'Archiv. stor. ital., 3º série, II, 124 et sa. Déjà, la découverte de cette relation avait été portée à la connaissance du monde savant, par M. Canale, antérieurement à la publication de la nouvelle édition des Annales génoises, dans sa brochure intitulée: Deali antichi narigatori e scopritori Genovesi; il l'avait dédiée, à titre de bienvenue, au huitième congrès des Savants italiens tenu dans sa ville natale en 1846; trois ans après il l'insérait de nouveau dans le troisième volume de son Histoire de Gênes. M. Pertz n'avait pas eu

connaissance des travaux de M. Canale, quand il écrivit, beaucoup plus tard, son étude intitulée: Der ülteste Versuch zur Entdeckung des Seewegs nach Ostindien, Berl. 1859.

³ La propagation des missions venait en seconde ligne; c'est ce qui explique la présence à bord de deux franciscains: Annal. Jan., L. c.

⁸ Voyez l'ouvrage espagnol dont il ser parlé en détail à la note ci-dessous, p. 48, 57, ct, en fait de cartes, celle des frères l'Ezigani, où se lit la lègende: coput finis Gozole (Cap Noun), la Carte catalane et celle de Bartol. Pareto (d'après les Memor. della Soc. geogr. úal., I, 57).

aller à la recherche de son père. Supposant qu'il lui serait plus facile de le retrouver en partant de la côte orientale d'Afrique, que de la côte occidentale, il se rendit à Magadoxo; mais là, on l'empêcha de pousser plus loin, sous prétexte qu'il s'exposait à trop de dangers.1 Plus heureux que le ieune Vivaldi, un autre Génois, Antoniotto Usodimare, avant entrepris un voyage au Sénégal, en 1455, pour v charger de l'ivoire. y fut mis sur la trace de l'unique et dernier descendant des naufragés de 1291.2 Une relation fut rédigée d'après le témoignage d'Usodimare. mais nous y relevons tout d'abord une erreur: les deux Vivaldi se nommaient Ugolinus et Vadinus; elle leur donne pour prénoms Vadinus et Guidus; quoiqu'il en soit, voici, d'après elle, l'historique de l'expédition: dans la mer de Ghinoia, l'une des galères s'échoua sur un banc de sable: l'autre continua scule le vovage et poussa jusqu'à une ville d'Éthiopie. nommée Mena, située près de l'embouchure du Gihon (ad marinam prope flumen Gion); loin de faire bon accueil aux étrangers, les habitants se saisirent d'eux et ne voulurent jamais les relâcher. 3 Comme l'auteur de cette relation écrivait plus de cent cinquante ans après l'expédition des Vivaldi, il est permis de douter de sa véracité. Ce-

Magadoxo ait été le but; mais cela n'empêche que c'était alors que florissante colonie arabe, que des Occidentaux pouvaient en avoir eutendu parler par des marchands revenus de Perse ou d'Égypte, et que ce pouvait être un point de départ bien choisi par un explorateur qui se proposait de pénétrer au centre de l'Afrique: voy. Devic. Le pays des Zendj (1883), p. 60 et ss.

² Voyez sa lettre du 12 déc. 1455, dans l'Itinerarium Antonii Ususmaris. publ. par Gråberg di Hemsö, dans les Annali di ocografia e di statistica. II (Genova 1802), p. 287.

⁸ Cette relatiou est enfouie au milieu d'une quantité de légendes préparées par nn géographe du XVe siècle pour une carte qu'il se proposait de dresser, ou extraites d'une carte de l'époque par un amateur de géographie. Le texte entier a été publié par M. Codine, dans le Bulletin de la Soc. de géogr., 6º série, V (1873), p. 414, not., et par M. Belgrano dans les Atti della Soc. lig., XV (1881), p. 320; il est meilleur que celui de Graberg de Hemsö, op. cit.

¹ Ces deux expéditions sont racontées par l'auteur anonyme du Libro del conoscimiento de todos los reynos, etc.; c'était un moine franciscaiu de Séville. Il prétend avoir appris sur place les faits qu'il relate, au cours d'un voyage à travers l'Afrique: parti d'Amenouan, sur la côte occidentale, il aurait atteint la côte orientale à Magadoxo (p. 63, 67 et s.). Nous ne voulons pas discuter la question de savoir si cette traversée de l'Afrique dans le sens de la largeur est aussi réelle que les autres voyages racontés par le même anteur. Sou récit présente beancoup de points faibles; c'est à la critique à les déconvrir; mais il faut reconnaître que cet onvrage renferme un grand nombre de renseignements précieux, parmi lesquels on doit compter l'histoire de Sorleone à la recherche de son père. Ugolino avait effectivement un fils de ce nom: le fait est établi par un document publié par Belgrano, Nota sulla spedizione dei fratelli Vivaldi: Atti della Soc. Lig., XV, 323. Il est vrai que nous ne connaissons pas d'autre exemple de voyages entrepris par des Génois ou autres occidentaux, dont

pendant il n'est pas impossible qu'il ett effectivement recueilit de la bouche de l'un des descendants d'un des membres de l'expédition les restes d'une tradition de famille, et, d'autre part, son récit a beancomp d'analogie avec celui de l'Anonyme franciscain espagnol qui vivait, lui, cinquante ans à peine après l'événement. La ville que ce dernier nomme Amenonan est, évidemment, la même que la Mena d'Usodimare. D'après le routier du franciscain, on doit admettre qu'elle était située dans le golfe de Guinée. Quant à la mer de Ghinoia, où la première galère fit naufrage, ce doit être celle qui baigne la côte de Sénégamble.¹

La passion du voyage des Indes semble avoir été héréditaire dans la famille Vivaldi. Il se forma, sous cette raison sociale (Ragione Viraldi), une compagnie pour l'exploitation du trafic avec l'Inde. Deux membres de la compagnie, Benedetto Vivaldi, parti de Génes, en 1315, sur une galère commandée par Angelino de Mari, et Pervivalle Stancone se fixèrent aux Indes; Vivaldi y mourut à une date antérieure à 1321, laissant à ses héritiers de l'or et des marchandises: l'administrateur de ses biens demanda au tribunal que Stancone fût rappelé à Génes pour y prendre la direction de la maison et continuer les affaires.

Quelle route avait suivi Benedetto Vivaldi? La galère d'Angelino de' Mari l'avait-elle porté jusqu'aux Indies en faisant le tour du cap de Bonne-Espérance? Assurément non: elle l'avait déposé soit à Lajazzo, soit à Trébizonde, et, de la, il avait traversé la Pères pour aller reprendre la mer à Ornouz. Nous savons que l'empire tatar était ouvert a tous les Européens et qu'un grand nombre profitaient de cette liberté à l'aller et au retour, 't andis que les difficultés opposées aux voyageurs par le gouvernement de l'Égypte leur barrait ce chemin; quelques-uns seulement s'y risquaient de temps à autre, on cachette. Il n'est dit nulle part dans quelle partie de l'Inde Vivaldi et Stancone avaient établi le siège de leurs opérations commerciales. A cette époque, les étrangers ne pénétraient pas encore dans l'intérieur du pays; par conséquent, étant donné un trafic hypothétique ou constaté entre Indiens et Européens, si nous voulous déterminer les points où les échanges ont pu s'effectuer directement, nos recherches peuvent et doivent se borner aux côtes de l'Inde proprement dite.

¹ C'est ce que démontre M. d'Avezac dans les Nour. annal. des roy., 1859, III, 279 et ss.

Ce détail, emprunté à des actes juridiques génois par M. Belgrano, a été publié paar lui dans l'Archie. stor. ital., 3° série,

II, 127, et dans son étude: Della vita privata dei Genovesi (Atti della Soc. Ligur., IV, 185).

⁸ Sanut., Secr. fidel. cruc., p. 23; Petr. de Abano, Conciliator differentiarum, l. c.

Pour plus de facilité, nons diviserons cette étendue de côtes en trois parties: la première ira des bouches de l'Indus à la ville actuelle de Goa; la deuxième, de Goa au cap Comorin; la troisième, du cap Comorin au nord, en remontant la côte de Coromandel.

Dans la première zone, nous rencontrons d'abord, après l'antique et célèbre Davbal 1 la ville plus moderne de Lahary (actuellement Larry Bender), grand port où abordaient les navires marchands de l'Yémen et du Fars.2 Dans la presqu'île de Goudierate, la ville de Somnath. autrefois lieu de pèlerinage fameux, conservait son importance commerciale, malgré la perte de ses idoles, abattues par les Mahométans.5 Mais la vie commerciale se concentrait surtout dans le golfe de Cambave. Les noms de Soufara (Suppara) et de Barotch (Barygaza) n'appartenaient pas encore à des villes mortes.4 En face d'elles, sur la presqu'île de Kattyvar (Goudjerate) s'élevait la ville de Koukah (actuellement Ghogho) avec ses vastes marchés,5 Mais, de tous les entrepôts échelonnés sur les rives du golfe, le plus animé était Cambaye. Une grande partie des marchands venus dans l'Inde par Ormouz terminaient là leur voyage, car ils v trouvaient déjà tous les articles à leur convenance.6 En effet, indépendemment des produits des environs, parmi lesquels l'indigo et le coton tenaient le premier rang, et des tissus et des cuirs fabriqués dans la ville même,7 les produits des pays éloignés, comme des pays voisins, y affluaient en quantités immenses, grâce à l'activité de la population indigène et d'une nombreuse colonie de marchands étrangers: l'aspect extérieur de la ville témoignait à lui seul de sa prospérité, car les riches commercants rivalisaient entre eux de luxe dans la construction de leurs habitations.8 Plus au sud, sur la côte de l'île Salsette, faisant face au continent, à environ douze milles anglais de la ville actuelle de Bombay, s'élevait Tana (Tannah), l'ancienne

citée dans la note précèdente est datée de là (Caga, ou mieux Coga): v. Yule, Cathay, I, 228. C'est la Goga ou Goghe di Camhate (lis. Cambaie) de Giov. da Empoli, p. 39, 41.

¹ Aboulf., Géogr., II, 2, p. 111.

² Ibn-Batouta, III, 112; cf. Yule, dans l'Indian Antiquary, III (1874), p. 115.

^{*} Aboulf., L. c., p. 116 et s.; M. Polo, p. 666-668.

Supera, était confiée, comme Parocco, sa voisine, au selé en Inssionaire dominicain Jordanus: citée à plusieurs reprisea dans sa lettre de 19 cet. 1391, dans Quétif et Echard, Script. ord. Practic., 1, 549 et a.; Aboulféda, l. c., p. 119, ne connaît la Ville indienne de "Soltala", qu'il nomme Soufara, que par des sources plus anciennes. V. encore Indian Antiquary, I, 3

⁵ Ibn-Batouta, IV, 60 et s. La lettre

⁶ Hayton, dans Grynæus, Norus orbis, p. 404 et s. Sanuto (Seer. fidel. eruc., p. 22) ne cite que cette place de commerce pour toute la oôte occidentale de l'Inde et, pour la côte de Coromandel, Mahabar, qu'il prend pour un nom de ville: c'est un détail significatif.

⁷ M. Polo, p. 666.

⁸ Ibn-Batouta, IV, 53 et ss.

M. Polo, éd. Pauthier, p. 662 et ss.;

capitale de la province de Concan:1 encore animée par un grand commerce d'importation et d'exportation, ses abords offraient plus d'un danger aux navigateurs, infestés qu'ils étaient de pirates protégés sous main par le souverain du pays: il en était du moins ainsi au temps de Marco Polo.2 Aux Occidentanx le nom de cette ville rappelait, en outre, un souvenir funeste: en 1321, quatres moines franciscains qui se rendaient à Koulam, prêchant les populations le long du chemin, y avaient été saisis et décapités par ordre du gouverneur mahométan. L'histoire de leur martyre 3 prouve, d'ailleurs, qu'il y avait des Occidentaux établis jusque sur ce point d'une côte en apparence si inhospitalière; en effet, lorsqu'un des membres survivants de la mission. le dominicain Jordanus, voulut s'occuper de recueillir les restes des martyrs pour les ensevelir à Soufara, il fut secondé dans ce soin par un jeune Génois.4 Il est tout naturel de supposer que ce jeune homme devait appartenir à une famille de marchands génois établie à Tana. Ontre cette relation, nous possédons deux lettres de Jordanus, datées l'une de Koukah (Caga, v. plus haut) le 12 octobre 1321,5 l'autre de Tana, le 20 jauvier 1324.6 Dans la première, il relate la mort de ses compagnons et présente un rapport sur la situation des travaux de la mission qui vont dorénavant incomber à lui seul; puis il ajoute que, du lieu où il écrit, les missionnaires catholiques peuvent gagner l'Éthiopie sans difficulté: il le tient, dit-il, de la bouche des marchands latins avec qui il est en relations (a nostris mercatoribus latinis). Ainsi, vers 1320, il y avait, dans les ports échelonnés autour du golfe de Cambave, une colonie de marchands occidentaux, peu nombreuse, il est vrai, mais enfin elle existait: les renseignements fournis par les colons à Jordanus étaient puisés à bonne source, car les villes qu'ils habitaient avaient de fréquentes relations avec Aden; 7 or, ce port n'était séparé de la côte orientale d'Afrique que par un étroit bras de mer, et, pour le recrutement des équipages des navires marchands en partance vers l'Inde, on y recherchait de préférence les guerriers abyssins,

Yule, Cathay, I, 57; du même, notes à Jord. Catal., p. vi, et à M. Polo, II, 331.

Albirouni, dans Reinaud, Journ. asiat.,

² M. Polo, p. 662 et ss.; Aboulf., Géogr., II, 2, p. 118; Oderico da Pordenoue, p. v.

³ MM. Knnstmann, dans les Historischpolitische Blatter, XXXVII (1856), p. 28 — 36, et Yule, dans son Cathay ont été arménés à parler en détail de ce martyre, en

commentant Oderico da Pordenone. Voy. aussi Germann, Die Kirche der Thomaschristen, p. 186 et ss.

Voyez la lettre du Pisan Franciscus, dans Wadding, Annal. ord. minor., a. a. 1321, nº 1.

⁶ Quétif et Échard, Script. ord. prædic., I, 549 et s.

Wadding, Annal., VI, 359-361.

⁷ Ibn-Batouta, II, 177.

dont la présence à bord inspirait aux pirates une terreur salutaire.1 Avant d'en finir avec cet épisode de l'histoire des missions aux Indes. nous voulons mentionner encore un petit miracle qui s'y rattache. La légende rapporte qu'un certain "Joanninus filius Hugolini Pisani mercatoris" avait en sa possession la tête de l'un des martyrs de Tana et que, grâce à cette relique, il s'échappa des mains des pirates.2 Quelle que soit la part qu'on doive faire à l'invention dans cette étrange anecdote, il n'en reste pas moins, pour nous, qu'au XIVe siècle on pouvait hardiment introduire dans une légende un marchand pisan voyageant dans les mers de l'Inde, sans provoquer chez le lecteur incrédule un haussement d'épaules.

La deuxième zone, comprise entre Goa et le cap Comorin.3 correspond à la province de Malabar: sous cette appellation nous entendons, non pas la province actuelle de ce nom, mais la région beancoup plus vaste à laquelle l'appliquaient les géographes arabes de l'époque.4 Les villes maritimes de cette partie de la côte les plus remarquables par l'activité de leur commerce étaient les suivantes: Hinaur (actuellement Honore),6 Mangalore,6 Hili ou Eli, aujourd'hui disparue, mais dont la situation est déterminée par la montagne visible au loin qui forme le promontoire de Mount Dely,7 Djorfattan, probablement la Cananore des époques postérieures, Boddfattan et Fandaraïna. situées entre Cananore et Calicut's et disparues toutes deux maintenant, Calicut même et enfin Koulam (Quilon). Toutes ces localités étaient mises en relations avec les pays d'ontre-mer, soit par leurs propres marines. soit par les marchands étrangers qui les visitaient. Il n'y a pas lieu de s'étonner de ce grand nombre de places de commerce, si l'on songe que le Malabar était par excellence le pays d'origine des produits naturels de l'Inde les plus recherchés à l'étranger. Un de ces produits, le plus important de tous, il est vrai, le poivre, mettait à lui seul en

¹ Ibn-Batouta, II, 60.

Wadding, Annal, ord, min., VI, 359. 3 M. Yule a donné, dans l'Indian Anti-

quary, III (1874), p. 209 et s., un commentaire du voyage entrepris par Ibn-Batouta le long de cette côte; nous l'avons pris comme guide pour tout ce qui va

⁴ Aboulf., Géogr., II, 2, p. 115 et s.; Rachid-eddin, dans Elliot, History of India. I, 68; Ibn-Batouta, IV, 71; cf. Yule, Cathay, II. 450; Yule, M. Polo, II. 326.

⁵ Ibn-Batouta, IV, 65 et ss. (Aboulf., l. c., p. 115).

[&]quot; Ibn-Batouta, IV, 79 et s.

¹ Rachid-eddin, Op. eit.; Ibn-Batouta, IV, 81; M. Polo, p. 647 et ss. Sur la situation de cette ville, vov. Yule, M. Polo. II, 321 et s.; Cathay, II, 451 et s.; Ind. Antiq., l. c., p. 209.

[&]quot; Ibn-Batouta, IV, 82; cf. Yule, Cathay, П. 453.

⁹ Ibn-Batouta, IV, 87, 88; sur leur situation, voy. Yule, Cathay. II, 453 et s.; I, 75; le même, dans l'Indian Antiquary, l. c., p. 210. Fandaraïna devait être située à 20 milles anglais environ au nord de Calicut.

mouvement une quantité innombrable de navires. Ajoutons le gingembre, la cannelle, le cardamome, l'indigo, le bois du Brèsil, et nous n'aurons encore nommé qu'une partie des principaux produits de ce bienheureux pays. Les ports, les rades, si nombrenx sur la côte, offraient aux navires marchands toute facilité pour aller prendre leur chargement près des plantations, et partout ils trouvaient des indigènes ou des colons adonnés au commerce, qui lenr servaient d'intermèdiaires. Nous n'avons à nous occuper ici que des relations des marchands occidentaux avec le pays de Malabar. Pour eux, les ports que nous avons énumérés plus haut n'étaient pas d'égale importance. Comme presque tous arrivaient par la Perse, il est certain qu'ils fréquentaient de préférence les villes de l'Inde relièes à ce pays par des services de navigation et parmi elles. Ibn-Batonta eite particulièrement Mangalore et Calicut.1 Mangalore était alors une des plus grandes villes du Malabar: 2 quant à Calieut, si Marco Polo et la Carte catalane ne la mentionnent même pas, il ne faudrait pas conclure de là qu'elle n'eût aucune importance à cette époque, car Ibn-Batouta dit positivement qu'elle était fréquentée par des bâtiments de tout pays et qu'elle expédiait elle-même des navires à l'étranger.8 Disons, pour rester dans la vérité, que la fréquentation de ces deux ports par les Occidentaux, au XIVe siècle, est un fait vraisemblable, mais que nous ne pouvons l'avancer que par voie de déduction. Il en est tout autrement en ce qui concerne Koulam. Cette eité, la plus méridionale des villes du pays du poivre,4 attirait d'autant plus les regards de la chrétienté d'Occident, qu'une partie de sa population avait fait, de toute antiquité, profession de la religion chrètienne. Les chrétiens thomistes ou nazaréens 5 y composaient un excellent élèment, sur lequel les missionnaires comptaient s'appuver pour prendre pied dans le pays et y gagner du terrain. En 1329, le pape Jean XXIII érigea la ville de Koulam en èvêché et nomma à ce siège le moine dominicain Jordanus Cathalani, auquel il remit diverses lettres de recommandation, entre autres pour les rois de Koulam et de Deli.6 Jordanus prit possession de son siège peu après 1330. Obligè quelques années aprés d'abandonner cette mission, il y fut remplacé, pendant un certain temps, par le moine récollet Jean Marignola, qui fit à Koulam un séjour d'un peu plus d'une année

¹ IV. 80, 89,

[†] Aboulf., l. c., p. 116. 9 IV, 89; II, 177, 196,

⁴ Aboulf., L c., p. 116.

^{6 &}quot;Christiani, liquali erano rimasti sin

dal tempo di S. Thommaso chiamati

Nazzareni:" Giov. da Empoli, dans Ramus., I. 146; de nos jours encore, les chrétiens thomistes de l'Inde méridionale sont appelés Nasranis. Germann, Die Kirche der Thomaschristen, p. 205.

⁶ Archiv. de l'Or lat., I, 275-278.

à son retour de Chine (probablement de 1348 à 1349).1 Si l'église romaine ne réussit pas à implanter définitivement les missions dans cette ville, celles-ci y laissèrent, du moins, un témoin de leur passage; pendant longtemps encore on v vovait une église catholique (ecclesia S. Georgii Latinorum), fondée, sans doute, par Jordanus.2 Cette église constituait évidemment un attrait pour les marchands occidentaux, mais, en outre, ils étaient poussés par le désir de faire des affaires avec les chrétiens thomistes. Tout commercant était d'ailleurs obligé, qu'il le voulût ou non, d'entrer en relations avec eux, car, en vertu d'un ancien privilége, les chefs de cette communauté, désignée par Marignola sous le nom de Modilial.8 avaient la garde du poids légal (statera), usité dans les ventes et les achats pour tout le poivre, et, en général, pour toutes les épices et pour les aromates. Marignola les nomme pour cette raison les "Maîtres du poivre", et par là il entend dire, non pas qu'ils possédaient toutes les plantations de poivre des environs, mais qu'on ne pouvait pas vendre une once de poivre sans avoir affaire à eux et sans verser entre leurs mains une redevance sous forme de taxe de pesage.4 Il va de soi que, parmi toutes les causes qui pouvaient engager les Occidentaux à fréquenter Koulam, celles que nous venons d'énumérer ne devaient entrer qu'en seconde ligne. Ce qui constituait le principal attrait de ce marché, c'était l'énorme quantité et la variété extraordinaire des articles qui donnaient à ses splendides bazars un éclat tout particulier.5 Marignola exagérait assurément, quand il prétendait que tout le poivre répandu dans le monde entier provenait de là; mais il est vrai qu'on le cultivait en grand dans le pays et que le produit y était de bonne

5 Ibn-Batouta, IV, 99.

¹ Je dois renvoyer ceux qui désireraient plus de détails à Kunstmann, Die Mission in Columbo (Hist.-polit. Bl., XXXVII, 135 et ss.), et à Germann, Op. cit., p. 210 et ss. Le premier admet l'identité de Columbo avec Cael, sur la côte méridionale de l'Inde: c'est une erreur; M. Yule prouve, d'une manière irréfutable, (Cathay, I, 71 et s.) que Columbo n'est autre chose que Koulam.

⁹ Marignola, dans Dobn., p. 89.

⁹ Moutheli, mouthelijar, le premier, est le titre, en langue tamoule, de la caste de cultivateurs des Vellals et d'autres castes élevées. Note de M. Germann (Op. cit., p. 212) sur ce passage.

⁴ M. Yule (Cathau, II, 343) est le premier qui ait bien compris les passages

de Marignola (p. 89, 111, 113); avant lui MM. Dobner, Meinert et Kunstmann rendaient le mot "statera" par taxe d'exportation, au lieu de poids. On reconnaîtra la véracité de Marignola, si l'on prend la peine de rapprocher sa relation d'nn antique privilège des chrétiens du Malabar, gravé sur cuivre, dont le Journal de Madras a donné la description, XIII, 2, 1844, p. 119; dans l'un des passages de ce privilège, un chrétien notable de Cranganore est désigné à la fois comme banquier et comme percepteur des taxes levées sur tous les objets vendus à la mesure, au poids, à la pièce on à la charge, tels que le sel, le sucre, le musc, etc.: Yule, l. c., II, 378; Germann, Op. cit., p. 232.

qualité.1 Koulam donnait son nom aux espèces les plus fines de bois du Brésil et de gingembre.2 En outre, les Chinois y apportaient de la Chine et de l'Indo-Chine des articles rares dont nous aurons à reparler. Nous avons dit que ce marché était fréquenté par des marchands occidentaux; nous possédons à cet égard le témoignage de deux voyageurs. L'anglais Maundeville, dont la relation contient, au milieu d'histoires plus ou moins fabuleuses, plus d'un renseignement véridique, affirme que des Vénitiens y allaient fréquemment charger du poivre et du gingembre.8 Marignola met en scène indirectement un Génois qui, nécessairement, devait avoir voyagé dans ce pays. Étant à Koulam, ce missionaire se trouva en relations avec un Hindou qui, tombé un jour entre les mains des pirates, et revendu par eux à un Génois, avait été converti au christianisme et baptisé par son maître.

Notre troisième zone part du cap Comorin; elle correspond à peu près à la région nommée Maabar par les géographes arabes et côte de Coromandel par les géographes modernes. Nous avons déjà dit que le Maabar recevait du golfe Persique et particulièrement de l'île de Kich d'énormes envois de chevaux, et que ce commerce était réglé par des traités passés entre les souverains des deux pays. Les navires affectés à ces transports déposaient leur chargement au Maabar dans le port de Cail (Cael); de nos jours aucun bâtiment n'aborde plus au point où s'élevait cette ville; ses ruines, qui portent encore le nom de Vieux-Kayl, se voient dans l'intérieur des terres à un mille et demi de l'embouchure du Tamraparni, dans le district de Tinnevelly. 5 Suivant Marco Polo, le port de Cail ne recevait pas exclusivement des chevaux; on y déchargeait encore d'autres produits de l'Arabie et de la Perse; il se faisait là un trafic considérable et le voisinage des pêcheries de perles du golfe de Manaar contribuait à donner de l'animation à ce marché. De temps à autre, quelque marchand d'Occident arrivait-il jusqu'à Cail, à bord d'un navire persan? il ne nous serait pas possible de le démontrer, mais cela n'aurait rien d'invraisemblable. En tout cas, ceux qui passaient par l'Inde pour se rendre en Chine faisaient relâche en passant sur la côte de Coromandel et visitaient quelques-uns des points principaux, tels que le pèlerinage de Méliapore (près de Madras), 6 illustré par le

¹ Marignola, p. 88; Oderico da Pordenone. p. xi.

² Nous reparlerons de cela dans le

chapitre relatif aux articles de commerce. 3 M. Yule (Cathay, I, 72) emprunte ce détail à Maundeville. Je dois cependant faire remarquer que i'ai entre les mains

⁴ M. Polo, p. 641. une édition de Maundeville (Lond. 1727)

et que, dans le passage où cet écrivain parle de Koulam et dit que le pays produit le gingembre, il nomme les commercants en épices sans indication de nationalité (p. 205).

⁵ Yule, M. Polo, II, 307 et ss.

⁶ M. Polo, p. 622 et ss.; il dit, il est

tombeau de S. Thomas, et le marché aux diamants de Montfili (Motonpalle, au sud-ouest de Masculipatam); 1 ces deux villes sont portées sur la carte catalane sous les noms de Mirapor et de Butifilis. 2 Nous ne suivrons pas plus loin les voyageurs dans lenr navigation à travers le golfe dn Bengale vers les côtes et les iles de l'Indo-Chine, car ni Pierre de Lncalongo ni aucun des antres marchands qui firent après lui le voyage de Chine par mer, pendant la période que nons étudions, ne nous en a laissé de relation.

Beaucoup, voyant qu'ils trouvaient dans l'Inde les produits de la Chine, s'épargnaient la fatigue de ce pénible voyage. L'époque du plus grand éclat de la dynastie mongole, vers la fin du XIIIº siècle et an commencement du XIVe, correspond à une période d'actives relations politiques et commerciales entre la Chine et l'Inde proprement dite. Le grand khan Koubilaï prétendait faire reconnaître sa suzeraineté par les princes sonverains des côtes de l'Inde; il y réussit. Il y eut un échange réciproque d'ambassades; les unes allant au nom du grand khan sommer les princes de faire leur soumission, les autres lui portant les hommages et les présents des princes de Maabar, de Koulam et d'autres pays de l'Inde.3 Dès lors, les marchands chinois ponyaient aller dans l'Inde sans crainte d'y être inquiétés, et ils profitèrent de ces conditions favorables pour v expédier un grand nombre de jongnes. Nous verrons, quand nous parlerons de la Chine en particulier, quels étaient les ports d'où ces flottes partaient de préférence. Pour le moment, nous n'avons à rechercher que les provinces et les villes de l'Inde qu'elles visitaient. D'après Rachid-eddin et Wassaf, les "grands navires marchands de la Chine" abordaient d'habitude dans les ports du Maabar. Il est tout naturel de songer d'abord à ceux du delta du Kaveri (Negapatam, Kaveripatam) car, dans la pensée de ces historiens et géographes, quand ils parlent du "royaume" de Maabar. il s'agit non pas du pays entier auquel cette dénomination est applicable, mais seulement du territoire appartenant aux princes de la dynastie des Pandva, dont le centre était dans les plaines de Tanjore, En l'an 1300, ce royaume obéissait à un vizir tont puissant, l'arabe Taki-eddin-Abderrhaman: il se réservait le droit de faire faire un choix par ses agents et ses facteurs, avant toute autre personne, parmi les marchandises apportées par les bâtiments chinois. Après leur visite, il était permis anx marchands de faire leurs achats, mais pas

vrai, que le nombre des marchands qui visitaient cette petite localité était fort restroint

¹ M. Polo, p. 627 et ss.; Yule, M. Polo, II, 297,

² Carte catal., p. 136.

Noyez les extraits de sources chinoises, dans Pauthier, M. Polo, p. 603 et ss., 643; Yule, M. Polo, II, 273, 314 et s.

avant. Ce que ceux-ci ne prenaient pas était transporté jusqu'à Kich par les navires qui avaient apporté des chevaux et attendaient l'occasion de charger uu fret de retour. 1

Mais les ionques chinoises doublaient aussi le cap Comorin et allaient dans les ports du Malabar porter leurs marchandises: soie brute et étoffes de soie, cendals et brocarts d'or, or, argent et cuivre, ce dernier expédié comme lest, enfin clous de girofle et autres épices fines. Notons cette particularité de la présence de clous de girofle parmi les articles qui composaient la cargaison des jonques chinoises; c'est Marco Polo 2 qui signale le fait et il est intéressant, parce qu'il démontre qu'après avoir pris une partie de leur chargement en Chine, elles le complétaient dans l'Indo-Chine. Le fait est que sur leur route, elles longeaient les côtes de cette presqu'île, puis les îles de Java et de Sumatra, et partout elles trouvaient des articles d'une vente facile dans l'Inde proprement dite; je me borneraj à citer l'aloës et le bois du Brésil, la gomme-laque, le camphre, la racine de galanga, puis les produits que les petites îles de l'archipel envoyaient sur les marchés de Java et de Sumatra, s en particulier les clous de girofle, la noix muscade et le bois de santal. On peut dire, sinon que le trafic entre l'Indo-Chine et l'Inde était entiérement entre les mains des marchands chinois, du moins qu'il se faisait uniquement par des navires chinois; effectivement, on a signalé la présence de marchands javanais à Calicut par exemple, 4 tandis qu'on ne connaît pas d'exemple que des vaissaux de l'Indo-Chine aient porté des marchandises dans l'Inde. Comme fret de retour, les jonques chinoises chargeaient les drogues de l'Inde et particulièrement du poivre; pour cet article d'espicerie grosse, comme l'appelle Marco Polo, les Chinois étaient de beaucoup les plus gros acheteurs et ceux aussi qui payaient le mieux; aussi s'en écoulait-il vers leur pays dix fois plus qu'il n'en passait à Aden pour arriver en Occident. 5 Parmi les villes du Malabar. Koulam était pour eux la plus rapprochée et aussi celle qu'ils fréquentaient le plus habituellement. 6 C'est là que le missionnaire Oderico da Pordenone trouva la jonque sur laquelle il s'embarqua pour la Chine; elle portait environ sept cents passagers, parmi lesquels un grand nombre de marchands. 7 Quand Ibn-Batouta se décida à faire le même voyage, il se trouvait à Calicut; et comme ce

¹ Elliot, History of India, I, 69; III, 32, 35, et les commentaires de Yule,

M. Polo, II, 269 et ss.

² M. Polo, p. 654.

³ M. Polo, p. 561, 567; Carte catal.,

p. 137; Ibn-Batouta, IV, 228 et s., 240 et ss.

⁴ Ibn-Batouta, IV, 89.

⁸ M. Polo, p. 654; cf. p. 531. ⁶ Ibn-Batouta, IV, 100; M. Polo, p. 644.

Le nom de cette ville en chinois était Kulan: Bretschneider, On the knowledge, etc.,

^{&#}x27; Yule, Cathay, II, append., p. xii.

port était également très fréquenté par les Chinois, il eut le choix entre treize jonques. 1° Tontefois, pendant la saison des pluies, les navires chinois relâchaient de préférence à Fandaraïna; 2 certaines sources

chinoises citent "Fantalaina" comme une ville maritime avec laquelle les commerçants en gros du pays étaient en relations. 3 Enfin, les navires chinois faisaient encore escale à Hili (Monnt Dely); mais c'est le point le plus avancé vers le nord jusqu'où il nons soit possible de les snivre, et ils n'v faisaient jamais que de très conrts séjours à cause de la

mauvaise qualité dn fond à l'ancrage, 4

Ainsi, à leur arrivée dans l'Inde, les marchands occidentaux y rencontraient déjà des Chinois et, avec cux, les produits de leur pays et ceux des groupes d'îles échelonnés sur leur ronte; mais ils s'y tronvaient encore plus fréquemment en contact avec les Mahométans, car il v en avait des groupes à peu près dans chaque ville de la côte. Depuis l'époque de leurs premières conquêtes dans le bassin de l'Indus, leur puissance politique n'avait cessé de se développer dans la péninsule. Le plus puissant des états soumis à leur domination, l'empire des sultans de Delhi était, il est vrai, avant tout, nn état continental et les parties des côtes vers lesquelles le courant commercial se portait le plus activement se trouvaient en dehors de sa dépendance. Il ne tonchait à la côte occidentale que par le Sindh ct le Goudjerate; il est vrai que dans cette section était comprise, (depnis 1298), la ville très importante de Cambave, dont les riches marchands professaient, naturellement, pour la plupart, la religion mahométane. Mais, à partir de cette ville jusqu'à la pointe méridionale de la péninsule, s'échelonnait une série de petites principautés gouvernées par des rajahs appartenant pour la plupart à la nationatité et à la religion hindoues. On a quelque raison de supposer que, dans ces principautés indépendantes. l'élément indigène prédominait, dans le monde du commerce comme dans les antres classes. A propos du royaume de Lar, situé dans la région où s'élève actuellement Bombay. Marco Polo 5 nomme des marchands indigènes de nationalité hindoue; particularité singulière, il les qualifie de brahmanes (Abraimans), et donne à l'appui de son dire, des détails sur leur manière de vivre; il est cependant connu que les brahmanes ne pouvaient s'occuper d'affaires de commerce que par exception et en violation de la règle stricte de leur caste; il est permis de croire que les gens dont parle ainsi Marco

¹ Ibn-Batouta, IV, 89 et ss.

⁴ M. Polo, p. 649; Ibn-Batouta, IV, 81.

² Ibid. IV, 88, 96.

⁵ P. 634 et as., et remarques de M. Pau-3 Histoire officielle de la dynastie monthier: Yule, M. Polo, II, 302 et s.

gole, à l'année 1296, citée par Pauthier,

Polo étaient tout simplement des Banians, qui, eux, sont réellement connus comme essentiellement commercants, et que c'est par suite d'une confusion qu'il leur attribne le nom et les mœurs des brahmanes; d'aillenrs, au point de vue de la question qui nous occupe, il importe peu de savoir si ces gens étaient réellement des brahmanes on des Bamians. D'nn antre côté, Ibn-Batouta distingue, dans la population commercante de Koulam, les Mahométans, les Chinois et les Soulis; suivant lui, ces derniers tenaient un rang à part à cause de leur richesse; il n'était pas rare que l'un d'eux fût en mesure d'acheter et de frêter un navire à lui seul.1 Le nom de Souli rappelle celui du Tchola, antique royaume de la partie méridionale de la côte de Coromandel (Maabar) dont Marco Polo dut avoir connaissance, car il parle d'un royanme de Soli dans le Maabar.2 Il n'y a rien d'impossible à ce que les marchands natifs de la ville même y fussent en minorité, et que le plus grand nombre fussent des étrangers originaires du royaume voisiu de Tchola. Quoi qu'il en soit, si, ca et là, quelques marchands hindous arrivaient à une situation notable, cela n'empêche que le rôle principal appartenait aux Musulmans. De nouveaux arrivants venaient à chaque instant renforcer leurs anciennes colonies et, si les Hindous évitaient tout contact trop direct avec eux, ils se gardaient cependant de les molester, car ils avaient intérêt à ne pas provoquer la colère des puissants et belliqueux sultans de Delhi et à ne pas se faire des ennemis des Musulmans de Perse, d'Arabie et d'Égypte, dont la clientèle était précieuse pour l'éconlement de la plus grande partie des produits indigênes. 8 Ibn - Batonta compta à Mangalore insqu'à quatre mille de ses coreligionnaires; à Fandaraïna, ils formaient la population de trois quartiers, dont chacnn avait sa mosquée; à Calicut et à Koulam, une grande partie de la classe commerçante et non la moins notable, était composée de sectateurs de l'Islam.4 Je passe sous silence les villes de moindre importance, pour ne pas m'arrêter indéfiniment sur ce point,

Je pourrais clore ici ce chapitre, si je ne croyais intéressant de discuter un passage des actes du sénat de Venise.5 sur lequel MM. Romanin6 et Berchet7 se sont appuyés pour affirmer l'existence, à Siam

¹ IV. 99 et s.

^{*} Éd. Pauthier, p. 634 et s., not.; éd. Yule, II, 299, 303.

⁹ Ibn-Batouta, IV, 72, 75, 100. II paraît que les brahmanes de Boddfattan (Πουδοπάτανα, dans Kosmas, v. Journal asiat., 4º série, VIII, 155; Yule, Cathay,

II. 453) ue toléraient pas la présence des

Musulmans dans la ville (Ibn-Batouta, IV. 87) mais c'est une exception unique sur la côte de Malabar.

⁴ Ibn-Batouta, IV, 80, 88, 89 et s., 100,

Senato Misti, XLI, fol. 124 v. (117 v.) 6 Storia di Venezia, III, 840.

¹ Relazioni dei consoli veneti nella

Siria, p. 14-16.

(Indo-Chine), vers la fin du XIVo siècle, d'nn consulat vénitien et par conséquent aussi d'une colonie de commerce de cette nationalité.1 Sur quoi repose cette affirmation? Le sénat avait reen une pétition de Nicc. Bredani, "consul noster Siami", dans laquelle ce personnage demandait à être relevé de son poste par le motif qu'il y était resté bien au-delà du terme réglementaire et dans des circonstances partieulièrement pénibles. Le décret du sénat peut se résumer en quelques lignes: par décision du 29 janvier 1391 (le document porte 1390 ancien style), il accepte la démission de Bredani en considération des troubles qui règnent dans ce pays, mais à la condition qu'avant de s'éloigner, le consul rassemblera son conseil et fera élire un vice-consul, de sorte que son poste ne reste pas inoccupé. C'est de là que part M. Berchet pour prétendre que Bredani était réellement consul à Siam: pour toute démonstration, il rappelle les voyages entrepris par des Pisans vers l'Inde par l'Egypte (1175) et les relations nouées par les Italiens pendant la première moitié du XIVº siéele, tant par mer que par terre, jusqu'en Chine, pays bien plus lointain cependant que l'Inde. J'ai déià démontré que la preuve authentique de ces voyages des Pisans dans l'Inde est encore à faire. Il est certain que bon nombre d'Italiens trafiquaient avec la Chine, mais on peut démontrer que ce trafic n'eut pas une durée suffisante pour qu'il soit possible d'en conclure à l'existence d'un consulat vénitien à Siam vers la fin du XIVe siècle. On ne tronve non plus nulle part nu mot qui indique que des voyageurs, se rendant en Chine par mer, se soient arrêtés en route dans l'Indo-Chine 2 et y sient rencontré des compatriotes. D'autre part, toutes les traditions historiques concordent à dire qu'avant l'arrivée des Portugais, jamais les Occidentaux n'y avaient fondé de colonie. Bref, la prenve en question se heurte à des difficultés inextricables. Mais, dans la table des matières du livre des Misti qui renferme notre décret, nous voyons qu'il est placé sous la rubrique: "Cypro, Armenia, Syria:" ceci nous met sur une autre voie. On sait qu'en langue arabe le nom de la Syrie et de Damas, sa capitale, est Cham.8 Ce nom était également passé dans le langage courant parmi les Occidentaux; j'ai déjà cité, à ce propos, des passages de Sanuto l'ancien et de Pegolotti, et l'on a des exemples nombreux de traductions de documents arméniens et arabes, dans lesquels les traducteurs on laissé ce mot tel quel,

öffentlichen Bibliothek in Stuttgart zur Jubelfeier der Universität Tübingen (1877). 2 Surtout pas à Siam, qui se trouvait tout à fait en dehors de la route.

¹ J'ai exposé l'opinion contraire, avec plus de développements que je ne puis le faire ici, dans la deuxième des études intitulées: Beiträge zur Geschichte des Levantehandels im XIV. Jahrh, qui se trouvent en tôte de la Festschrift der K.

³ Amari, Dipl. arab., p. 431.

lorsqu'il se présentait à eux, précisément par le motif qu'ils avaient la certitude d'être compris de leurs lecteurs.1 Cela étant donné, quoi d'étonnant que ce nom se soit glissé, sous sa forme orientale, jusque dans des documents de la chancellerie vénitienne, à la place des noms plus usuels, de Siria ou de Damasco? Je prétends donc pour ma part que Nicc. Bredani était consul de Damas. M. Berchet affirme que cela est impossible, et il en donne deux raisons. La première, c'est que ce poste ne pouvait être occupé que par un patricien et que les Bredani, exclus précédemment de la classe patricienne, n'y furent réadmis qu'en 1385; or. Nicc. Bredani appuvait sa demande, en 1390, sur le fait qu'il était resté à son poste longtemps après le délai réglementaire: la durée habituelle de ces fonctions étant de trois années, il en avait donc certainement été revêtu antérieurement à 1385; mais, à cette époque, un Bredani ne pouvait pas être nommé consul à Damas puisqu'il n'était pas patricien. A cette objection voici ma réponse: étant donnée la régularité avec laquelle le gouvernement vénition procédait d'ordinaire au remplacement des consuls, le cas d'un consul laissé en fonctions une année ou même sculement six mois au-delà de la période triennale était une exception: rien ne nous oblige donc de faire remonter la nomination de Bredani au-delà de 1386, et, à cette date, il était déjà dans les conditions requises. Mais M. Berchet met en avant un autre argument, plus décisif en apparence: en 1390, dit-il, le consul vénitien pour la Syrie se nommait Giovanni Morosini. Je me reporte à la liste des personnages qui ont successivement occupé ce poste, liste dressée par M. Berchet lui-même (p. 55), et ma surprise n'est pas petite en voyant que ce nom de Morosini ne s'y trouve point. En effet, je lis: 1384, Franc. Foscolo; 1386, Giov. Mocenigo, 1405, Franc. Foscarini. On le voit, nous sommes ici sur un terrain bien peu solide; les données sur lesquelles sont bâties les listes de ce genre proviennent généralement de documents écrits à des dates éloignées des événements: leur exactitude est douteuse: les lacuncs abondent; il suffit de les rapprocher des documents authentiques pour faire ressortir tout leur néant. Dans le cas particulier qui nous occupe, nous n'en convaissons pas qui démontrent l'existence d'un Giov. Morosini en 1390, ni d'un Giov. Mocenigo en 1386. Donc, il ne suffit pas de m'opposer ces dates pour me faire renoncer à l'opinion que j'ai émise, à savoir que, dans la personne de Nicc, Bredani nous avons affaire non pas à un consul de Siam, mais à un consul de Syrie. Le considérant du décret où il est question des troubles (novitates) qui

¹ Cf. Langlois, *Trésor*, p. 181; au lieu Mas Latrie, *Traités*, suppl., p. 81: "in de "Insem", il faut lire "in Sem"; de omnibus terris et partibus de Seme."

déchiraient le pays sur lequel porte la discussion, correspond parfaitement à la situation de la Syrie à cette époque: c'était le moment où l'atabeg Mintach et le snltan Berkouk se disputaient la prépondérance en Égypte: la Syrie eut particulièrement à souffrir de cette rivalité; diverses batailles furent livrées aux environs de Damas; la ville même vit paraître l'ennemi à ses portes, des émeutes ensanglanter ses rues;1 un consul vénitien avait le droit d'écrire qu'on ne vivait en ce pays que "cum maximo incomodo"; il eût pu l'écrire à moins.

6º Les colonies de la côte septentrionale du Pont.

Le revirement produit dans le domaine du commerce, comme dans celui de la politique, par l'avénement des Paléologues au trône de Byzance, fit sentir son influence jusque sur les côtes de la mer Noire. Un certain nombre de Vénitiens y avaient fondé des comptoirs; la nouvelle de l'entrée de Michel Paléologue et des Génois, ses alliés, à Constantinople, tomba sur eux comme un coup de foudre. Aussitôt, soit de leur propre mouvement, soit par ordre de leur gouvernement, ils se hâtèrent d'évacuer les ports où ils s'étaient fixés; dans le nombre, nous pouvons désigner celui de Soldaïa comme un des plus importants. Déià la ligne de retraite leur était fermée et il fallait forcer le passage du Bosphore. Leurs marchandises formaient le chargement de trois galères et d'un vaisseau. En vue de Constantinople, deux galères génoises et plusieurs galères grecques tentèrent sans succès de leur barrer le passage et durent rentrer au port après un engagement assez vif. Malhenreusement pour les fugitifs, à la hauteur d'Abydos ils tombérent dans une flotte de dix galères génoises; les forces étaient trop inégales; ils succombèrent après une résistance héroïque. Le transport coula bas au moment où les vainqueurs mettaient le pied sur le pont. Faits prisonniers, les équipages furent envoyés par l'amiral génois à l'empereur qui les fit cruellement mutiler, à quelques exceptions près.2

Jaloux de s'assurer la jouissance exclusive du commerce du Pont, les Génois avaient fait de la fermeture de cette mer aux Vénitiens l'une des conditions du concours promis à Michel Paléologue. Par le traité de Nymphæum, l'empereur s'était engagé à n'y laisser naviguer aucun marchand d'Occident, sauf les Génois et les Pisans ou ceux qui auraient à bord de l'argent ou des matières pour son service particulier.3 Il tenait

¹ Weil, Gesch. der Chalif., à la fin du 4º vol. et au commencement du 5º.

¹ Annal. Jan., ad. au. 1262, p. 244. ³ Lib. jur., I, 1353.

dans sa main la clef de cette mer depuis le jour où il avait repris Constantinople aux Latins. Il est vrai que ses possessions sur le littoral se réduisaient à bien peu de chose. La plus grande partie de la côte occidentale était au pouvoir des Bulgares; les villes de Sozopolis. d'Anchialos et de Mesembria marquaient la frontière entre eux et l'empire grec, et les deux nations s'en disputaient la possession avec des alternatives de succès et d'insuccès, mais jamais les Grecs ne réussirent à reprendre pied au nord de Mesembria. Sur la côte de l'Asie-Mineure, il ne leur restait que quelques villes. 1 Il s'était formé à Trébizonde nn nouveau centre politique, autour duquel était venu se grouper, du moins tant que dura la domination latine à Coustantinople, tout ce qu'il restait, sur la côte méridionale de la Crimée, d'éléments grecs confondus au milieu des descendants des Goths et d'autres races barbares. Il est douteux que jamais les Paléologues aient réussi à reformer les liens politiques qui unissaient autrefois à Constantinople les Grecs de Crimée, d'autant plus que la ville qu'on pourrait nommer leur chef-lieu, Cherson, jonissait, en vertu de ses priviléges municipaux, d'une indépendance à peu près complète. Par suite, si l'alliance concine avec Michel Paléologue assurait au commerce génois d'énormes avantages dans la mer Noire, en lui garantissant ses coudées franches, elle ne lui servait de rien, dn moment qu'il s'agissait de prendre pied sur le littoral et d'y fonder des comptoirs ou des colonies. Au reste, les Génois avaient fait une étude préalable des ports les plus à leur convenance et elle s'était portée de préférence vers ceux qui pouvaient, condition essentielle à leur point de vue, leur assurer un accès facile dans l'intérieur du continent asiatique: ils avaient donc, naturellement, jeté les yeux sur la partie orientale du Pont; mais la puissance de l'empereur ne s'étendait pas jusque là; pour s'y faire une place, il fallait entrer en relations avec d'autres souverains.

Si, par exemple, nons considérons la plus belle et la plus vaste des baies découpées dans la côte septentrionale, elle se tronvait entièrement en dehors du cercle d'action de l'empire byzantin. C'est là que, bien des siècles auparavant, les gens de Milet avaient fondé leur colonie de Théodosie, maintenant détruite depuis longtemps déjà; à sa place s'élevait un fort, nommé Capha (ô Kaopār), construit peut-être par un des rois du Bosphore; au commencement du IV° siècle, il marquait la frontière entre le territoire gree de Cherson et l'empire du Bosphore; son nom apparait d'ailleurs très rarement. Edrisi, en particulier, ne le nomme même pas parmi le socalités de la côte méridionale de la Crimée qu'il énunére; s'

Aboulf, Géogr., trad. Reinaud, II, 39.
 Edrisi, II, 395, et Lelewel, Géogr.
 Constant. Porphyrog., De administr. du Moyen-Age, III, 196 et s.

imperio, p. 552 et s., 555.

il est donc certain qu'au XIIº siècle c'était une localité sans importance et peu fréquentée. Néanmoins, avec leur vieille expérience, les marins génois jugèrent que cette baie était précisément ce qu'ils cherehaient. Assez vaste pour contenir un grand nombre de bâtiments,1 elle offrait un ancrage excellent, un accès facile en toute saison et un abri contre les vents du nord qui sont les vents dominants dans la mer Noire.2 Le port de Caffa avait encore sur celui de Soudak, jusqu'alors rendezvous préféré des Occidentaux, l'avantage d'être plus rapproché de la mer d'Azov, et cette considération avait bien sa valeur, étant donnée l'importance de cette voie pour le commerce du Nord et du Levant. Enfin. on pouvait faire entrer en ligne de compte en sa faveur le voisinage de la ville populeuse de Solgat, qui, à l'époque de la domination tatare, iouait jusqu'à un certain point le rôle de chef-lieu de la Crimée.

Il n'existe, dans les archives modernes, ancune charte de concession qui puisse nous apprendre de quelle manière et à quelle époque les Génois obtinrent la possession de Caffa. On a cru, mais c'était une illusion, qu'un document de ce genre, ou tout au moins un extrait recueilli par un ancien chroniqueur russe,3 avait pu passer sous les yeux de Siestrzencewicz de Bohusz, archevêque de Mohilew, auteur d'une Histoire de Crimée, ouvrage d'ailleurs dénué de critique et entaché de nombrenx récits de pure imagination.4 Effectivement, il donne, entre guillemets, le texte d'un traité; 5 mais, en étudiant de près ce document, on reconnaît que c'est tout simplement la copie littérale d'un passage de Formaleoni, historien vénitien du siècle dernier, 6 passage qui luimême n'était déjà autre chose qu'une traduction libre de la relation bien connue de Nicéphore Gregoras 7 sur les origines de Caffa. Dans la relation en question, le chroniqueur byzantin cherche à donner à ses lecteurs une idée de la méthode suivie d'ordinaire par les Occi-

nèse taurique, 2º éd., St Pétersb. 1824; voyez, sur cette histoire, le jugement de M. Kœhne, dans les Mém. de la Soc. d'archéol, et de numism, de S. Pétersb., III (1849), p. 82 et s.

¹ Strabon (éd. Kramer, II, 87) jugeait qu'il y avait place dans cette rade pour cent navires; Ibn-Batouta, qui la visita à l'époque la plus brillante du commerce génois, n'y vit pas moins de deux cents navires de guerre et de commerce (11, 358).

² Neumann, Die Hellenen im Scythenland, I. 468: Taitbout de Mariguy, Pilote de la mer noire et de la mer d'Azone (Cple. 1850), p. 84; Hommaire de Hell, Les steppes de la mer Caspienne, III, 104 et s.; Pegol., p. 39.

⁵ C'est l'opinion de M. Canale, Della Crimea, I. 158.

⁴ Histoire du royaume de la Cherso-

⁵ L. c., p. 312 et s.

⁶ Storia della narigazione, del commercio e delle colonie deali antichi nel mar nero, II (Venez. 1789), p. 78. La. seul différence entre ce texte et celui de Formaleoni, c'est que ce dernier contient encore une troisième clause, que l'histori en russe ne reproduit pas.

⁷ Éd. Bonn., II, 683 et s.

dentaux pour la création de leurs colonies de commerce; d'après lui, ils commencaient par faire une reconnaissance des places maritimes les plus avantageusement situées; ce travail préliminaire achevé, ils entraient en relations avec les maîtres du pays sur lequel ils avaient jeté leur dévoln. Ils leur promettaient d'acquitter ponctnellement des droits de douane à déterminer par un traité en bonne et due forme, et de contribuer au bien-être des habitants de la région en important des articles des provenances les plus diverses; ils obtenaient ainsi l'autorisation de construire sur le terrain de leur choix des habitations pour leurs personnes et des magasins pour leurs marchandises. Les choses ne s'étaient pas passées antrement à Caffa; le souverain "Scythe", auquel ils s'étaient adressés, avait permis aux Génois d'y former nne colonie, aux conditions énumérées plus haut. Formaleoni. nous l'avons dit, donne de ce passage de N. Grégoras une traduction libre, où il applique spécialement à Caffa ce que le chroniqueur byzantin dit en termes généraux de la création des colonies de commerce des Occidentaux, et il présente les choses de telle facon que l'on doit croire qu'il a eu sous les veux, soit le texte original d'un traité passé entre les Génois et le souverain du pays, soit un extrait de ce traité; comme Siestrzencewicz le copie presque mot pour mot, il produit la même illusion. et cependant ni l'un ni l'autre n'ont jamais vu la première lettre d'un traité pareil. Mais cette discussion nous écarte de la question: quel était le souverain qui avait autorisé les Génois à s'établir à Caffa? Nicéphore Grégoras l'appelle "grand chef des Scythes" (ὁ τῶν Σκυθών ήνεμών); au premier abord, ces termes assez vagues semblent laisser place à une foule de suppositions. En effet, à cette époque, le nom des Scythes n'existait plus que dans le langage archaïque des Byzantins; par conséquent, on pourrait croire qu'on n'a que l'embarras du choix entre les divers peuples qui ont successivement dominé en Crimée. Formaleoni, par exemple, fait du "grand chef des Scythes" un prince des Khazares. Effectivement, la Crimée portait, au Moyen-Age, le nom de Khazarie ou Gazarie, ce qui démontre qu'à un moment donné les Khazares avaient été maîtres tont au moins d'une partie de la presqu'île; d'autre part, le fait de cette possession est confirmé par les sources byzantines en termes assez précis pour qu'il soit permis d'affirmer hardiment que la domination des Khazares s'était étendue sur toute la partie des côtes occupée plus tard par les Génois.1 Mais ce serait une erreur grossière que de faire remonter la fondation de la colonie génoise

¹ Théophanes, I, 571; Niceph. Cpol., thice, dans les Act. SS. Boll., 26 juin, Breeviarium rerum post Mauritium gesterum, v. 48; Vida S. Joannie evisc. Go-

de Caffa à l'époque de la domination des Khazares, c'est à dire à unc époque comprise entre le VIIIº et le Xº siècles, puisqu'alors les Génois n'avaient même pas encore mis le pied à Constantinople. Siestrzencewicz et M. Canale 1 veulent à leur tour voir dans "le grand chef des Scythes" de Nicéphore Grégoras un prince des Cumans ou Polovtses. Les Cumans, peuplade de race turque,2 habitaient, depuis le milieu du XIº siècle iusqu'au commencement du XIII°, la région des steppes comprise entre le Don et le Dniester. Leurs principales agglomérations se trouvaient, à ce qu'il semble, au nord de la mer d'Azov; 8 mais leur domination s'étendait jusque sur la Crimée et spécialement sur la côte méridionale de la presqu'île.4 La ville grecque de Cherson ne les connut jamais qu'en qualité de marchands;5 mais, en allant de cette ville vers l'est, le long de la côte, on recontrait leur frontière à Ialta: il est très probable que, de ce point, cette frontière s'étendait insqu'au détroit de Kertch, puis s'infléchissait vers le Nord.6 Il est donc à peu près certain que, pendant une période donnée. Caffa fut comprise dans le territoire des Cumans. Il n'v aurait, par conséquent, rien d'impossible à ce que l'autorisation d'y fonder une colonie eût été accordée aux Génois par un prince de cette peuplade: et, en placant cet acte dans la deuxième moitié du XIIº siècle, M. Canale 7 se dérobe à une première objection: c'est que dans l'ordre des temps, la fondation de la colonie de Caffa n'a pas pu précéder celle de la colonie de Constantinople. Mais on peut lui en opposer une autre très sérieuse et qui concerne également la chronologie. Dans sa chronique écrite versl'an 1360, Nicéphore Grégoras dit que la fondation de la colonie de Caffa ne datait que de quelques années; d'nn autre côté, vers 1400, un Génois, Giorgio Stella,8 composa des annales sans même connaître la chronique de Grégoras et il rapporte qu'au dire de vicillards de sa connaissance, l'établissement des premiers colons génois à Caffa était un fait récent. Or, à l'époque de Nicéphore Grégoras, il s'était déjà écoulé cent quarante ans, cent quatre-vingts par conséquent au temps de Stella, depuis que les Cumans avaient été chassés de la Crimée par

¹ Della Crimea, I, 139 et ss.

Voy. en particulier, Blau, Über Volksthum und Sprache der Kumanen, dans la Zeitschr. der DMG., XXIX (1876), p. 556 et ss.; et Schlözer, Krit. Sammlungen zur Gesch. der Deutschen in Sieben-

bürgen, II, 225 et s. 8 Les cartes du Moven-Age indiquent

dans cette région un district de Comania; c'est de ce côté également qu'il faut cher-

cher les villes de Comanie-la-blanche et Comanie-la-noire mentionnées par Edrisi

⁽II, 400). 4 Guill, de Rubrouck, p. 219.

⁵ Anne Comnène, éd. Bonn., II, 7. 6 Edrisi, II, 395, et Blau, op. cit.,

p. 563. 7 Della Crimea, I. 140.

Murat., SS., XVII, 1095.

la conquête tatare; ce n'est done pas encore sous le règne d'nn prince Cuman, que l'on peut placer l'origine de la colonie génoise de Caffa.

Je sais bien qu'à ce propos on cite l'histoire d'un collier conservé dans le trésor impérial de Moseou: suivant la légende, ce collier aurait appartenu à un gouverneur génois de Caffa, vivant en l'an 1100 et qui fut vaincu en combat singulier par le grand-dne Vladimir Monomaque; celui-ci rapporta dans son pays, comme trophée, le collier du Génois. Je n'aurais point parlé de cette légende si M. Canale ne l'avait récemment remise au jour,1 avec la prétention de la faire passer pour une vérité historione. Or, si loin qu'on remonte, on ne la tronve chez aucun écrivain, avant l'ambassadeur autrichien Sigmond de Herberstein 2 et le chroniqueur-géographe polonais Strykowski s qui, tous deux, appartiennent au XVIº siécle; pas une des sources historiques des temps antérieurs ne la confirme; elle ne se base sur aucun des faits connus de l'histoire de Vladimir; aussi a-t-elle déjà été rejetée par Chtcherbatow 4 et Karamsin; 5 ce collier 6 est un bijou artistique, sorti des mains d'un joaillier grec, et il se trouvait, sans donte, an milien d'autres présents envoyés de Constantinople à la cour de Russie; en tout cas, iamais il n'a orné le cou d'un Génois.

Revenons an "grand ehef des Scythes". Il me parait suffisamment démontré que les historiens cités dans les pages précédentes ont été malheureux dans l'interprétation de ce titre; pour arriver à la vérité, il faut considérer à la fois l'ensemble du réeit de Nicéphore Grégoras et ses habitudes de style. Dans la peusée de ce chroniqueur, surtout lorsqu'il s'agit d'événements contemporains, le nom de Scythes s'applique avant tout aux Tatars. Déjà, dans sa bouche, l'irruption de ces peuples, sous la conduite de Gengiskhan et de ses fils, prend la qualification d'invasion des Scythes. Précisément, dans le passage que

^{&#}x27;Della Crimes, I, 151 et s. Il est facheux qu'il n'ait pas, en cette cocasion, suivi l'exemple de son compatriote, M. l'abbé Oderio; celulci a fait preuve de plus de critique; dans ses Letter liguatione, par 1911, il prisente les faits sons leur jour veritable; au lieu de cela, M. Canale a copié Siestracneowic, dont le récié, dans cette partie de son œuvre, est un fonillis de legendes et d'inventions.

² Commentarii rerum Moscoviticarum, dans Starczewski, Hist. ruthen. scriptores exteri sac. XVI, Berol. et Petropol. 1841, I, 16.

³ Cité par Siestrzencewicz, l. c., p. 192, not.

⁴ Russ. Gesch., trad. Hase (Danzig, 1779), 2° part., p. 548 et ss.

⁵ Gesch. des russ. Reichs (trad. allem.), II, 330 et s.

⁶ La description en a été faite par

Chtcherbatow, op. eit.; on pent en voir le dessin dans les Antiquités de l'empire russe, 2° série, planches.

⁷ Nicéph. Grég., I, 35 et ss.; cf. III, 18 et s.

nous cherchons à expliquer, il est évident que c'est d'eux qu'il entend parler. Pour le voir, il suffit de lire quelques lignes plus loin; racontant le conflit survenu, en 1343, entre les Génois et le khan des Tatars, il parle d'une rupture entre eux et le prince des Scythes qu'il nomme, cette fois, ὁ άργηνος των Σκυθών. Quant à l'époque où Caffa tomba au pouvoir des Tatars, aucune source ne l'indique; ce fut probablement au même moment que Sondak, c'est à dire peu-de temps avant la bataille de la Kalka.

Au cours de cette campagne et de la suivante, qui fut poussée jusqu'au cœur de l'Europe, les Tatars jetèrent les fondements de leur khanat de Kiptchak; à l'époque de son plus grand développement, il embrassait les territoires compris entre le Sihon à l'est et le Dniester à l'ouest 2 et renfermait la ville de Saraï, construite par Batou-khan sur les bords du Volga pour en faire sa résidence et le centre de son gouvernement. La Crimée faisait aussi partie de cet empire et Gênes, la fière république, désireuse de fonder un établissement sur la côte, devait bien, sous peine d'échouer, se résoudre à envoyer des ambassadeurs à Saraï, à la cour des khans de la "horde d'or." Cette démarche, d'ailleurs, n'était pas sans précédents: déjà, à diverses reprises, les khans avaient concédé des fiefs en Crimée. En 1265, par exemple, Izz-eddin, sultan d'Iconium, fuvant l'Asie-Mineure devant le flot envahissant des Tatars, finit, après une série d'aventures,8 par aller demander asile à Berkékhan (mort en 1266); il obtint de lui, à titre de flef, les villes de Soldiad (M. Hammer lit Soldiak) et de Soudak (Soldaja),4 tandis que les nombreux Seldioucides ses compagnons étaient investis d'autres possessions dans la même région. A son avénement, Mangou-khan (1266 -1281), successeur de Berké, donna Caffa et Krim en fief à l'un de ses parents, Ouran-Timour.5 Si le fait est vrai, cette dernière concession aurait annulé, au moins en partie, celle de Berké en faveur d'Izz-eddin; car, s'il s'agit ici de la ville de Krim située dans l'intérieur de la presqu'ile, à quelques licues de Caffa, ce n'est autre chose, sous un autre nom, que la ville de Soldiak, plus connue sous celui de Solgat;

¹ Ibid. II, 685. * Hammer, Geschichte der goldenen

Horde, p. 8, 303. ⁸ Pachym., I, 131, 134, 229, 232;

Niceph. Greg., I, 82, 100 et s.; Aboulf., Annal. muslem., IV, 473; V, 11, 13, 27. 4 Pachym. (II, 611) se borne à dire

qu'Izz-eddin trouva un asile ded tà tor Εὐξείνου βόρεια. Le nom des villes qui lui furent données en fief se trouve, pour

la première fois, dans une source relativement moderne, l'Oghoux namè: cf. Seid Locmani, Ex libro turcico qui Oghuzname inscribitur, excerpta, ed. Lagus, Helsingfors, 1854, p. 10-13; Hammer, Gesch. der gold. Horde, p. 174-180.

⁸ Aboul-Ghazi Behadour khan, Hist. des Mongols et des Tatares, éd. Desmaisons (écrite en 1665), II, 182; cf. Hammer, op. cit., p. 249.

par conséquent, la ville de Krim on Solgat, donnée en fief par Berké al tze-eddin en 1965, aurait été donnée par Mangou à un prince Mongol en 1266, du vivant de ce même Izz-eddin, car celui-ci ne mourut que plus tard à Sarai, à la cour de Mangou.¹ Mais peu importe, nous ne voyons pas là un motif suffisant pour nier le fait même de la deuxième concession: l'auteur qui le garantit, Aboul-Ghazi, vivait, il est vrai, beaucoup plus tard; mais il est généralement blen informé sur les événements des temps qui l'ont précédé. Si nous admettons l'exactitude des renseignements qu'il fournit, nous sommes obligés d'en conclure, d'abord que Caffa était restée jusqu'en 1266 dans la dépendance directe des khans et, en second lieu, qu'elle forma, à partir de cette date, une sorte de fié entre les mains d'un prince mongol.

Maintenant, on admet généralement qu'Ouran-Timour ne conserva pas longtemps son fifet et qu'il se hâta de céder la propriété de Caffa aux Génois, voit par une vente, soit tout autrement; ² d'un autre côté, Nicéphore Grégoras affirme positivement que le khan des Tatars en personne a été l'auteur de la concession accordée aux Génois, car c'est bien lui qu'il entend désigner tontes les fois qu'il se sert des expressions irpusòv ou âpraphô des Scythess. Il 1y a peut-étre moyen de concilier e différend, en admettant que les Génois firent les premières démarches auprès d'Ouran-Timour, mais que celui-ci les renvoya au khan, seul compétent pour prendre une décision aussi grave que l'autorisation de fonder une colonie d'Occidentaux. Donc, ce fut probablement Maugoukhan qui donne aux Génois la permission de former leur établissement de Caffa, et la date de cette concession doit être de très peu postérieure à 1266.

On arriverait encore au même résultat en coordonnant diverses autres dates. Ainsi, par exemple, la fondation de la colonie ne peut pas remonter beaucoup plus haut que l'époque à laquelle nons nous sommes arrétés, ear les Génois n'obtinrent une situation prépondérante à Constantinople qu'à partir de 1261 et, sans s'être assurés au préalable de cette base d'opérations, ils leur était impossible de se lancer

¹ Pachym., II, 611; Aboulf., V, 47; Hammer, op. cit., p. 180, not. 6.

Oderico, Lettere ligustiche, p. 127 et a.; Hammer, Op. cit., p. 254.
Nicéph. Grég., II, 685; III, 19.

⁴ Dans le statut du 30 août 1316, qui fixe les droits et les devoirs du consul de Caffa, M. Canale (*Orimea*, I, 239) relère un paragraphe (Off. Gaz., p. 399)

qui, d'après lui, doit avoir été emprunté à nn autre statut pour Caffa, d'une époque antérieure. Ce paragraphe présuposait l'existence de "consules placitorum" à Ghes, catégorie de fonctionaires qui aurait été, suivant lui, définitirement supprimée en 1957. Mais il est démontré mainteannt que ces fonctions existaient enoure plus tart.

avec quelque sécurité dans la mer Noire. Elle ne peut pas non plus être très postérienre, car le premier acte dûment constaté par lequel la colonie de Caffa donna signe de vie est de 1289, et la vigueur dont il témoigne n'est pas le fait d'une commune nouvellement constituée. La nouvelle de l'extrémité à laquelle se tronvait réduite Tripoli de Syrie, la plus importante des colonies génoises en ce pays, par le sultan Kelavoun, avait produit une vive émotion à Caffa, et les habitants avaient témoigné le désir de secourir leurs frères de Syrie. La colonie était alors administrée par le consul Paolino Doria; 1 nne assemblée de marchands et de bourgeois de la ville, convoquée par lui, résolut d'affrêter trois vaisseaux armés en guerre qui venaient d'amener des marchands de Gênes, d'y embarquer des tireurs de balistes et de les envoyer à Tripoli sous le commandement du consul.2 Un an plus tard, un statut (du dernier octobre 1290) nons montre la colonie parfaitement constituée, avec consulat, grand et petit conseil, etc.3

Dans la mère-patrie comme dans la colonie, il se forma de bonne heure, au sujet des origines de la colonie de Caffa, des traditions populaires qui toutes avaient pour point de départ une idée certainement erronée: on voulait qu'nn Génois eût été un jour se fixer là seul. et que d'autres fussent venus peu à peu se grouper autour de lui, tandis qu'en réalité, les choses durent assurément se passer tout autrement. En effet, il n'est pas douteux que le gouvernement génois, aussitôt la concession obtenue, ne se soit hâté d'expédier un nombre d'individus suffisant pour constituer une colonie. Une des plus an-

¹ M. C. Desimoni, directeur des archives de Gênes, a bien voulu me faire savoir, par une lettre, qu'il a trouvé des actes notariés de l'année 1289, provenant de la colonie de Caffa, dans lesquels Paolino Doria est nommé en qualité ce consul; il y est encore fait mention d'un autre consul de Caffa plus ancieu.

² Annal, Jan., p. 324. Nous avons vu précédemment que cette expédition arriva trop tard; au reste, la mère patrie en remboursa postérieurement les frais à sa colonie. M. Bruun (Not. histor, et topogr. concernant les colonies italiennes en Gazarie, p. 36) a émis l'hypothèse que l'expédition envoyée au secours des habitants de Tripoli avait èté organisée non pas par les colons de Caffa, dans la mer Noire,

mais par ceux de Caïffa, en Syrie. Mais les Annales indiquent la direction suivie par cette expédition, à l'aller et au retour, en termes tels, qu'il est absolument impossible d'admettre qu'elle soit partie de Caïffa. J'ai donné les preuves à l'appui de mon opinion dans la première de mes lettres à M. Bruun sur Les Italiens dans la mer Noire, insèrée dans le Bulletin de l'Acad. de S. Pétersbourg, XIII (1869), p. 262 et ss.

³ Il n'existe, malheureusement, que les titres des paragraphes de ce statut, et encore sont-ils incomplets, à ce qu'il semble: voy. Canale, Della Crimea, I. 227.

ciennes parmi ces légendes, relevée déjà par Giorgio Stella,1 désigne comme premier colon de Caffa un certain Baldo Doria: snivant M. Canale. on peut lire une mention de ce genre dans un arbre généalogique de la famille Doria, où le nom de ce Baldo, ou Sinibaldo, est accompagné des dates 1211 - 1263.2 Suivant une autre tradition, répandue à Caffa même et recueillie par Agostino Giustiniani. 8 le nom du premier colon serait Antonio dell' Orto. Il est certain que la famille dell' Orto ionissait à Caffa d'nne situation à part. On pent voir dans le plus ancien des statuts de la colonie que l'on connaisse et que nous signalions plus haut, ainsi que dans nn autre, plus récent, de l'année 1318, que, par privilège exceptionnel, les descendants de Bonifazio dell' Orto avaient le droit de lever une taxe sur le commerce de Caffa.4 La colonie pavait, sans doute, de cette manière, nne dette contractée envers cette famille, pour la rembourser des frais de premier établissement. M Canale attribue à ce privilège nne antre origine; suivant lui, la commnne de Caffa n'aurait pas joui tout d'abord d'une organisation républicaine; elle aurait appartenu aux Orto comme une sorte de propriété féodale;5 à l'appui de son opinion, il cite deux brefs du pape, de l'année 1340, où le chef de la famille alors vivant, Petranus dell' Orto, est qualifié de olim dominus de Canha.6 Mais tout ce que nous savous de Caffa depuis 1289 nous fait connaître cette colonie comme une commune avec un consul à sa tête; on ne peut donc prétendre que le Petranus qui vivait en 1340 ait jamais pu être seigneur féodal de cette ville: c'est une affirmation insontenable; tout an plus la chose aurait-elle une apparence de possibilité s'il était question de son père on de son grandpère. Il est beauconp plus vraisemblable que, par ces termes assez vagues, le S. Pére entendait simplement rappeler que Petranus avait été autrefois revêtu des fonctions de consul.7 Telle était déjà l'opinion d'Oderico, mais il n'a pas osé inscrire ce personnage sans autre preuve dans la liste des consuls de Caffa; MM, Elie de la Primaudaie, Kœhne et Canale lui-même ont été plus hardis; ce dernier, sans doute, ne s'est point aperça de la contradiction dans laquelle il tombait.8

P. 1095: "Baldus de Auria Caffæ non habitatæ domicilia primitus fieri fecit et primus ibidem habitavit."

² Canale, Della Crimea, I, 159.

³ Annali di Genora, fol. 109, b.

^{&#}x27; Canale. Della Crimea, I, 152 et s., 227; Monum hist. patr. Leges municipales (Off. Gaz.), p. 396. Un réglement général de l'anuée 1304, à l'usage des fonctionnaires coloniaux génois, reproduit

ce privilège exceptionnel. Misc. di stor. patr., XI, 776. 5 Canale, Della Crimea, I, 153; M.

Bruun est du même avis, op. cit., p. 32. 6 Wadding, Annal, ord, minor., VII.

^{227, 229,} [†] Voyez dans Canale, Della Crimea,

I, 311, un exemple analogue, où le titre de "Seigneur" remplace celui de consul.

^{*} Élie de la Primandaie, Études sur le

La colonie de Caffa nne fois fondée dans les conditions que nous avons dites, le marché de la mer Noire devint pour les Génois l'obiet d'une préférence marquée. Le constraste qu'offrent à ce point de vue le XIIº et le XIIIº siècles est extrêmement curieux. Nous possédons, pour la deuxième moitié du XIIº siècle (1155 et ss.) une série d'actes constitutifs d'associations formées entre marchands génois en vue de voyages d'affaires à entreprendre en commun; le but du voyage, pays on ville, y est toujours indiqué; or, si nombreux que soient ees documents, 1 on n'y reléve pas une seule fois le nom de Caffa on de Tana.2 A partir du règne de Michel Paléologue, au contraire, les Génois mirent la main sur la mer Noire comme sur un bien à eux, et leurs capitaines de navires acquirent une telle expérience de la navigation dans ces parages qu'ils ne craignaient pas d'y lancer leurs tarides au milieu des tempêtes de la saison d'hiver.3 Ils firent si bien qu'ils finirent par en expulser entiérement les Grecs, au grand détriment de ces derniers.4 D'ailleurs, sous le régne d'Andronie l'Aneien, la marine grecque tomba dans un tel état de décadence que toute concurrence devint bien vite impossible.5 Les objets les plus nécessaires à la vie n'arrivèrent même plus à Constantinople par navires grecs; c'étaient, pour la plupart, des bâtiments génois qui y apportaient les blés et les poissons salés du Pont. et nons avons déià vu, en racontant l'histoire de Galata, comment, plus d'une fois, les Génois avant arrêté ce trafic par manyaise volonté on par force majenre, la capitale de l'empire gree se tronva à denx doigts de la famine

Parmi les concurrents possibles que leur prospérité ne pouvait manquer de susciter aux Génois, les Pisans étaient les moins redontables. Ils possédaient cependant, eux aussi, une colonie on plutôt une escale avec factorerie, dans les eanx de la mer Noire: c'était le Porto Pisano qui se tronve indiqué, dans les cartes italiennes, sur la côte septentrionale de la mer d'Azov. D'après le Manuel des commercants, de Pegolotti,6

commerce au Moyen-Age, p. 389; Kæhne, Description du musée du prince Kotschoubey, I, 314; Canale, Della Crimea, II, 832. 1 Mon. hist. patr. Charte, II. 287 encore une ordonnance portant défense à tout navire, fût-ce une galère ou un vaisseau à deux ponts, de faire voile de Péra pour la mer Noire depuis le commencement du mois de décembre jusqu'au milieu du mois de mars, et de quitter les ports de la mer Noire avant le milieu du mois de mars; Miscell. di storia patria, XI. 762.

^{- 988.}

Remarquons qu'à cette époque Manuel leur interdisait encore l'accès de Matracha et de Roussia.

² C'est, du moins, ce que dit l'historien gree Pachymèrès dans le passage dont il va être question; au reste, en 1300, Gavino Tartaro, représentant de la republique dans la Romanie et le Pont, publia

⁴ Pachym., I, 419 et s.

Nicéph. Grég., I. 175, 209.

º Pegol., p. 39.

le Porto Pisano était le premier que l'on rencontrait en remontant la côte à partir de Tana ou, pour employer le nom actuel, à partir d'Azov. Les cartes italiennes dont nous parlions concordent toutes à cet égard : seulement, entre les noms des deux ports elles intercalent d'ordinaire celui de Magromissi,1 probablement pour Macronésos, appellation qui désigne sans doute l'ancienne île d'Alopékia, disparue, par la suite des temps, an milieu des atterrissements du delta du Don.2 A l'exemple de Potocki, de Lelewel et d'Élie de la Primaudaie, je cherchais autrefois l'emplacement du Porto Pisano aux environs de Taganrog: 3 mais depuis, il m'a paru démontré que le port indiqué sur les cartes immédiatement après lui, celui de Kabardi,4 avait plus de titres à être considéré comme ne faisant qu'un avec Taganrog; cela admis, il ne reste qu'un point qui puisse correspondre à la situation du Porto Pisano; c'est Siniavka, autrement dit l'antique Tanaïs, à l'ancienne embouchure du Don actuel.5 Les chroniques et les chartes pisanes sont complétement muettes sur ce marché lointain. On ne sait rien de l'époque de sa fondation, sinon que la première carte où ce nom soit porté remonte à l'année 1318. En tout cas, il fut encore fréquenté par les Occidentaux pendant un temps assez long après cette date; nous en avons pour témoins le manuel de Pegolotti et un document vénitien de 1373, où il est question de trois Vénitiens qui, ayant pris à leur bord, à Porto Pisano, quelques passagers Tatars avec promesse de les transporter à Caffa, s'en étaient saisis traîtreusement et les avaient vendus comme esclaves.6 Le nom de Porto Pisano se trouve jusque dans les cartes du XVIº et du XVIIº siècles: reste à savoir quelle fut la durée de la colonie pisane établie sur ce point, Peut-être fut-elle enveloppée dans la grande catastrophe de 1343, à la suite de laquelle les Génois et les Vénitiens se virent expulsés de Tana; ces deux derniers peuples furent assez puissants pour venger leur échec et restaurer leurs colonies de Tana, mais la puissance maritime de Pise était dès lors sur son déclin, et il peut bien se faire qu'elle ait dû renoncer à réoccuper Porto-Pisano. 7 Ses revers dans la mer Noire ne

¹ Lelewel, Portulan, p. 13; Periplus Ponti Euxini octuplus, dans Tafel, Constant. Porphyrog. Europa, p. 40 et ss.

Bruun, Colon. ital. en Gazarie, p. 31; Desimoni, Nuori studi sull' Allante Luzoro, dans les Atti della Soc. Ligur., V, 257 et s.

³ Potocki, Voyage dans les sleps d'Astrakhan, II, 367; Lelescel, l. c.; Élie de la Primaudaie, Études, p. 231 et a.; voy. aussi, Bullet. de l'Acad. de lS. Pétersb., V (1863), p. 83.

⁴ Après avoir lu Pegolotti (p. 39), il n'est pas permis de prendre ce nom pour celui d'un peuple ou d'un pays.

b Bruun, l. c.; Desimoni, l. c.; Serristori, Illustrazione di una carta del mar nero del 1351, p. 36; Hommaire de Hell, Les steppes de la mer Caspienne, III, 133.

⁶ Cibrario, Della schiavitù e del servaggio, I, 193.

[†] C'est l'opinion de Pardessus, *l. c.*, p. ix.

se bornèrent pas là. Le senl conflit engagé dans ces parages entre Génois et Pisans tourna an désavantage de ces derniers; en 1277, une galère pisane étati mise en course, dans l'intention de piller les nombreux Génois établis le long des côtes de la mer Noire; elle avait déjà visité le port de Sinope, puis celui de Soldaja, quand, attaquée en vue de cette dernière ville par une galère génoise, elle fut prise et brûlée.¹

Les seuls rivaux capables de Intter sur ce terrain à armes égales avec les Génois étaient les Vénitiens. Loin de renoncer au commerce de la mer Noire, ils ne se résignèrent même jamais à accepter dans ces régions un rôle secondaire. Entre Michel Paléologue et les Génois, les relations n'avaient pas tardé à se tendre et à aboutir à une rupture ouverte; dans ees conditions, l'empereur renonça de lui-même à son projet de fermer aux Vénitiens l'accès de la mer Noire; quatre années s'étaient à peine écoulées depuis le traité de Nymphæum, qu'il leur offrait des établissements à lenr choix snr les côtes,2 et le revirement était assez complet pour qu'un ambassadeur grec, au retour d'une mission auprès du khan des Tatars, n'hésitât pas à s'embarquer à Soldaia sur un navire vénitien.8 Les Vénitiens continuérent donc, comme antrefois, à aller charger des grains dans la mer Noire; entre eux et l'empereur, le désaccord ne subsistait plus que sur le point de savoir s'ils avaient le droit de se défaire de ces grains sur le territoire grec, ou seulement de les y faire passer en transit.4 Il semble même on'après avoir évacué précipitamment les côtes du Pont au moment de la restauration des empereurs grecs à Constantinople, les colons vénitiens aient mis un empressement à peu près égal à y revenir; des colonies se formèrent à nonveau, d'abord à Soldaja, pnis sur divers points de la Crimée; en 1287, le consul nommé à ce poste était, en même temps, chargé des mêmes fonctions pour tonte la Gazarie (nom que l'on donnait généralement à la Crimée). Néanmoins, il est plus que douteux que le gouvernement de la mère-patrie ait organisé officiellement un service régulier de navigation entre Venise et Soldaja. On pourrait supposer que les "galeæ maris majoris", dont il est sonvent fait mention an commencement du XIVe siècle,5 étaient précisément destinées à faire le vovage de Crimée; mais cette hypothèse ne reposerait sur aucune base solide, et il est, au contraire, probable que ces "galeæ maris majoris" ne sont autre chose, sous un autre nom, que les "galea Trapesunda" dont nous avons déjà parlé.

¹ Annal. Jan., p. 285.

⁷ Traité du 8 juin 1265: Taf. et Thom., III, 70.

⁵ Ibid. III, 245.

⁴ Taf, et Thom., III, 144, 171 et s.,

¹⁷⁹ et s., 189 et s., 237 et s., 240, 249, 266, 274, 276; IV, 125, 129, 141 et s., 151, 189 et s., 200 et s.

⁸ Registre des Misti, dans l'Archic.

Venet., XVIII, 324 et ss.

Naturellement. Venise ne pouvait voir d'un œil indifférent les rapides progrès de la jeune colonie génoise de Caffa, la concurrence énergique qu'elle faisait à son commerce. En 1296, en dépit des clauses inscrites par les empereurs grecs dans divers traités 1 en vue de prévenir tout conflit armé entre les Vénitiens et les Génois dans la mer Noire, l'amiral vénitien Giov, Soranzo v fit irruption à la tête de vingt-cinq galères, captura un grand nombre de bâtiments génois, et finit par aller mettre le siège devant Caffa; la place succomba après une résistance prolongée; Soranzo profita encore de cette circonstance pour brûler deux galères et quatre vaisseaux portant pavillon génois. Mais, tandis qu'il était ainsi occupé, il se laissa surprendre par la mauvaise saison; obligé d'hiverner en Crimée, exposé à toutes les intempéries d'un climat rigoureux, réduit à manquer de vivres, il perdit une partie de son armée; à son retour à Venise, en 1297, il ne ramenait que seize galères.2 La présence de sa flotte était la condition indispensable du maintien de sa conquête; lui parti, ou, an plus tard, au moment de la paix de 1299, les Génois reprirent possession de Caffa. On a soutenu que, dans ce traité de paix, Venise avait pris le double engagement de payer des indemnités pour les actes de piraterie commis à Péra, à Caffa et à Acre, et de n'envoyer aucun vaisseau de guerre soit dans la mer Noire, soit en Syrie, pendant un délai de treize années.3 La première de ces deux prétendues clauses du traité de paix de 1299 est historiquement inadmissible, et ce qui le démontre, c'est l'introduction du nom d'Acre, qui, à cette date, n'existait déjà plus depuis huit ans. D'ailleurs, ni l'un ni l'autre point ne sont même effleurés dans le texte original du traité 4 et l'on peut remarquer encore

¹ Taf. et Thom., III, 96, 141, 329. ² Dandolo, p. 407; Sanuto, Vile dei Dogi, p. 578; Navagero, p. 1009; Jacques de Voragine me paraît rabaisser par trop

de Voragine me paraît rabaisser par trop les succès de Soranzo; il dit que l'amiral ne put faire aucun mal et s'en retourna avec sa courte honte (Atti della Soc. Lig., X. 498).

⁸ Le deuxième de ces articles du traité se trouve dans Giov. Villani, éd. Dragomanni, II, 30, et a été reproduit d'après cet auteur par Juratori, Annoli d'Rolia, VII, 524 (à l'année 1299), par Fanucci, ltre popoli marilimi, III, 158, et autres: Serra (éd. Capolago, II, 212) donne les deux.

' Il a été publié dans le Lib. jur.,

II. 344 et ss.; au reste. Laur. de Monacis (p. 205), Navagero (p. 1011) et Marin (V, 127 et ss.) en avaient déjà donné des extraits plus ou moins longs; aussi eston en droit de s'étonner de ce que les indications sans valeur de Villani aient trouvé si longtemps créance chez les historiens. M. Canale avait sous les yeux le document original et l'a copié à pen près littéralement (Storia di Genova, II, 142 -144); aussi a-t-il rejeté avec raison le récit de Villani, ce qui ne l'a pas empêché de reproduire lui-même, plus tard (Della Crimea, I, 204), le passage qu'il avait rejeté en se contentant d'y faire un changement que rien ne motive d'ailleurs, celni de la date 1299 en 1300.

que pas un mot n'y a trait aux relations des deux puissances dans la mer Noire. Il est donc faux de prétendre que Venise ait pavé des indemnités pour les dommages causés à Caffa; loin de là, les deux pnissances renoncèrent expressément à toute réclamation réciproque de ce chef.

A peine sortie de la tourmente, la colonie de Caffa se vit en butte à de nouveaux périls. Ayant appris que les Génois de Caffa et d'autres Occidentaux enlevaient des enfants de race tatare ponr les vendre comme esclaves aux Mahométans, Toktaï, khan des Tatars (1291-1313) fit saisir les marchands génois à Saraï, sa capitale, et sur toute l'étendue de son territoire, confisqua leurs biens (1307) et les relégua à Solgat, où presque tons moururent en captivité. La même année, une armée de cent mille hommes, conduite par son fils, se présentait devant Caffa et en commencait le siège. Défendue par trois cents Génois et trois cents Grecs, la place tint bon pendant huit mois; mais, à la fin, jngeant une plus longue résistance impossible, les défenseurs mirent eux-mêmes le feu à la ville et se sauvérent sur leurs vaisseaux (20 mai 1308).1

Gênes ne négligea rien pour relever sa colonie des ruines causées par ce donble désastre. Après la mort de Toktaï, elle envoya auprès d'Ouzbek, son neveu et successeur, denx ambassadeurs, Antonio Grillo et Niccolo di Pagana, chargés de demander l'autorisation de reconstruire les maisons et les remparts: le prince l'accorda et l'on se mit sur-lechamp à l'œuvre.2 Le relèvement de Caffa était, pour la république, une question d'honneur, mais la relever n'était pas tout, il fallait encore l'entonrer de bonnes fortifications: il v allait de la sécurité du commerce génois dans la mcr Noire. Pour cela, il fallait de l'argent: en conségnence, on imposa à tous les propriétaires et capitaines de navircs génois, tant à ceux qui faisaient voile de Constantinople vers la côte orientale de la mer Noire, qu'à ceux qui redescendaient de la mer d'Azov vers les pays soumis à l'emperenr, l'obligation de toncher en passant à Caffa et d'y relâcher pendant un jour au moins; là, ils avaient à payer un droit proportionnel, calculé, pour une partie, sur le poids de la cargaison, et pour l'autre sur la fortune des marchands embarqués. Pour accroître l'affluence des marchands dans les murs de la ville, on interdit aux commerçants génois de prolonger leur séjour sur les marchés voisins: puis vinrent, comme corollaires de cette mesure, la défense à tout Génois, sous peine d'une forte amende, de rester plus de trois jours à Sol-

¹ Voyez la Contin, de Jacu, de Voragine ² Contin. de Jaeq. de Voragine, 1. c., в. 502. (Atti, L. c., X, 500) et les extraits de Nowaïri, dans d'Ohsson. Hist. des Mongols,

daja, de passer l'hiver à Tana ou d'y acquérir nne maison d'habitation; l'Ordre à tous de considèrer Caffa comme le premier des marchés; l'Interdiction de vendre ou d'acheter n'importe quoi à Soldaja, de débarquer des marchandises ou un objet quelconque sur un point de la côte compris entre Caffa et Soldaja, an détriment de Caffa. 1 Les amendes infligées par le consul de Caffa aux contrevenants devaient être versées à la caisse des constructions. Enfin, dans le but de hâter les constructions sur les terrains inoccupés, il fut décidé que l'achat d'un terrain à Caffa en trainerait, pour le propriétaire, l'obligation d'y bâtir nne maison dans les dix-huit mois. 2

Toutes ces mesures émanaient de l'administration des colonies et de la navigation créée, en 1314, sons le nom de "Octo sapientes constituti super factis navigandi et maris majoris" et plus connue à partir de 1341, sous celui de Officium Gazaria: ces deux dénominations dénotent d'ellesmêmes l'immense intérêt que l'on attachait, dans la mére-patrie, à la navigation de la mer Noire et aux colonies de Crimée. Cette administration des colonies jouissait des pouvoirs les plus étendus; les consuls de Caffa étaient ses délégués, renouvelables tous les ans. Le texte des instructions qu'elle leur envoyait était arrêté en conseil, et elles ne se bornaient pas à des prescriptions d'ordre général; elles entraient, au contraire, dans les plus petits détails de l'administration locale. Ainsi, nous lisons dans les instructions remises à un consul au moment de son départ pour Caffa, à l'automne de l'année 1316, qu'il devra construire un abattoir sur pilotis dans la mer, en face du magasin communal (fonticum), établir autour des murs un glacis sur une largeur de cent aunes, réserver, du côté de Solgat, un emplacement pour un marché aux victuailles et au bois etc. Le consul de Caffa était assisté d'nn grand et d'un petit conseils, composés d'habitants de la ville; il ne pouvait faire aucun acte important de ses fonctions sans leur assistance. Dans chacun des deux conseils, la moitié des membres était choisie parmi les nobles. l'autre moitié parmi les plébéiens; dans

quam (?) pene dacite seu collecte imposite super rebus et mercibus que adducentar, vehentur seu mittentur de terris subditis olim imperatori Cotay (plus exactement Totay, i. e. Total) et nuse imperatori Usbech, scriptum manu Enrici de Castilino notarii MCCXIII die.; son existence n'est, d'ailleurs connne que par deux documents de l'anne 1343, concernant Péra: voy. Atti della Soc. Lig., XIII, 294, 311 et s.

Nons reviendrons sur un décret analogue, relatif au trafic avec Solgat.

Assarbation de l'ambre 1818, d'après partie dans les Marcell, et sorie partie, M. 764 et s.). Si, d'après ces statuts, les navires marchauls génois de passage à Caffa étaient tenus de payer un impôt, il en était de même a Péra pour les navires venant de la Crimée; cela un impôt, il en était de même a Péra pour les navires venant de la Crimée; cela ressort de l'Imstrumentum vendicionis

tous deux, les Génois, en qualité de citoyens (circs) étaient assurés d'une majorité écrasante aux dépens des autres habitants, considérés seulement comme bourgeois (horgensex); ainsi, dans le petit conseil, composé de six membres, les burgenses n'étaient représentés que par un seul, et, dans le grand conseil, qui comptait vingt-quatre membres, il ne pouvait y en avoir que quatre na plus. I

C'est que, si les Génois entendaient rester maîtres à Caffa, ce qui était bien naturel, s'ils y formaient, au point de vne politique, l'élément le plus considérable de la population, le reste, numériquement plus nombreux peut-être, se composait d'individus de nationalités diverses, les uns originaires du pays même, les autres attirés plus ou moins récemment par le développement du mouvement commercial; on v trouvait notamment des Russes, des Grecs et des Arméniens,2 Ces derniers, la chose est du moins très probable, faisaient partie de ces malheureux qui, chassés de leur patrie par l'invasion des Tatars, obligés d'émigrer de gré ou de force, s'étaient d'abord fixés aux environs d'Astrakhan; de là, ils étaient passés en Crimée en si grand nombre, que certains historiens arméniens du XIIIº et du XIVº siècle ne la désignent que sous le nom d'Armenia maritima.3 En 1316, le consul de Caffa fut avisé d'avoir à céder en location, aux Arméniens, Grecs et antres chrétiens non Génois, un certain emplacement situé hors des murs; nous connaissons, d'autre part, l'existence d'un traité passé entre le consul génois et l'évêque arménien, pour l'entretien d'nne conduite d'eau construite par ce dernier.4 Dans une population composée d'éléments aussi divers, les confessions religieuses les plus diverses devaient nécessairement se trouver en présence. La religion chrétienne y était représentée par trois groupes, dont le plus nombreux, et de beaucoup, était, naturellement, le groupe catholique-romain. Avec leur justesse de conp d'œil ordinaire, les papes saisirent tous les avantages que présentait cette ville, par le développement rapide de sa prospérité, par sa richesse, par sa nombreuse population, pour en faire un centre de propagande. Déjà, dans une bulle du 28 mars 1318, le pape Jean XXII parlait de l'évêché de Caffa comme d'un siège de création récente; 5 le 26 février 1322, il fixait les limites du diocèse en déterminant deux points extrêmes: Saraï, capitale des Tatars, à l'est, et la ville bulgare de Varna, à l'ouest.6 Le premier évêque de Caffa

Off. Gaz., p. 388 et s.

² Ibid., p. 407 et s.

⁹ Saint-Martin, Mém. sur l'Arménie, I, 114; Journ. asiat., II, 23 et s.; Argutinski-Dolgoruki, dans Siestrzencevicz, p. 320; Ritter, Erdk., X, 441, 597.

⁴ Off. Gaz., p. 407, 408, 380.

⁵ Riant, Dépouillement de Suarex, dans

les Archires de l'Or. lat.. I, 265, nº IV.

^a Bulle, publiée par M. Wadding, Annal. ord. min., VI, p. 548 et s.: Raynald, a. h. a. n° 45 lui attribue la date de 1322; suivant M. Riant, l. c., p. 269, n° XXXV, elle est exacte. Sur le tracé de diocèse, voy. Desimoni, Atti della Soc. Lig., XIII, 583 et ss.

fut le moine franciscain Hieronymus. 1 l'un des missionnaires désignés pour évangéliser les pays tatars; cette nomination assignait, dès l'abord, à l'évêché, le caractère d'une mission. C'était, en même temps, un champ onvert aux efforts de l'Église pour ramener l'union. Plus les sectes religieuses étaient nombreuses,2 plus s'imposait aux évêgnes de la nation prépondérante le devoir de travailler à les faire rentrer dans le giron de l'Église catholique-romaine. Leurs efforts furent couronnés d'nn succès vraiment extraordinaire. Hieronymns recut bientôt la soumission des habitants arméniens de Caffa 8 et, plus tard, quand le pape, désireux de faire avancer par un acte éclatant la réconciliation des églises d'Orient et d'Occident, réunit le concile de Florence, des députés arméniens allèrent, sur les instances de Paolo Imperiali, consul de Caffa, y porter, au nom de leur patriarche, la déclaration d'union de leur église à l'église catholique-romaine.4 Des particuliers même travaillaient par leurs efforts auprès des Arméniens à cette œuvre de réconciliation; on cite, entre autres, nn Génois, nommé Battista de' Gentili, bourgeois de Caffa, dont le pape Eugène IV parla avec éloges, pour ce fait, en 1443.6 De la part des évêques, il faut bien le dire, cette propagande n'était pas pnrement désintéressée; plus d'une fois, ce fut pour eux l'occasion de s'immiscer dans des questions étrangères à leur compétence. C'était nn abus que les autorités génoises ne pouvaient tolérer, sous peine de rendre le séjour de Caffa impossible pour les chrétiens orientaux.6 Faut-il faire remonter à un fait de ce genre l'origine du conflit qui brouilla Hieronymus avec les autorités génoises, et à la suite duquel il fut contraint de renoncer à son siège et de retourner en Occident? On l'ignore. Ce qui est certain, c'est

¹ Sur ce personnage voyez Marcellino d. Civezas, Sorie delle misrioni francescene, III, 385 – 408, et Vigna, dans le Cud. dipl. delle colonie tauro-liqueri, Atti della Soc. lip, VII, 2 p. 684 et ss. ces deux écrivains sont très complets: on trouve enocre quelques traits de sa vie dans les Lettres de Sanudo l'ancien: voy. aussi: Archie. de l'Or Int. l. e. p. 988, nº XXII, XXX; Coll. des doc. intel., Mél. heir, III (1890, p. 96.

[&]quot;Caffa, ubi multarum sectarum sunt Christiani:" Marignola, dans Dobner, II, 85. "Kaffa ist eine mächtige Statt und sint sechserley Geloubden darin:" Schiltberger, p. 157.

^{*} Raynald, ad, añ. 1318, nº 13, 1321, nº 13.

⁴ Acta concil. Florent. ab Horat. Justiniano collecta (Roma 1683), fol. 348 et s.: Atti della Soc. Lig., XIII, 205.

^b Theiner, Monum. Slav. meridional., p. 381 et s.

On avait, notamment, toutes sortes de raisons pour évirer de méconter les Arméniens: un consul de Caffa écrivait à leur sujet, dans un rapport: "écitis enim terram istam populatam esse in majori parte Ermenis, qui sunt nobis fide-lissimi et boni mercatores dantes civitati magnum benefitium:" Atti della Soc. Lég. VI. 368.

que la conduite de plusieurs de ses successeurs à ce point de vue occasionna des plaintes et des mesures de répression.¹

Outre l'église cathédrale, dédiée à Ste. Agnès, où officiaient les évéques catholiques-romains, les sources génoises en nomment plus de douze autres, dont une partie devait apparteuir tant aux Arméniens qu'aux Grees, car il y avait dans la ville un évéque et un clergé de chacun de ces deux rites, et l'on y rencontrait des moines d'orgine orientale à côté des Franciscains et des Dominicains. Caffa avait, en outre, des Julis, divisés en deux sectes, les talmuldistes et les karaïtes. Enfin, l'islamisme y avait ses représentants: Ibn-Batouta trouva avec bonheur à Caffa un cadi et une mosquée, preuves de l'existence d'une communauté musulmane; elle était assez morbreuse pour inspirer de la défance. à la population chrétienne; aussi étai-til défendu aux "Sarrasins" d'avoir des armes dans leur demeure.

On voit en combien de races, de langues, de sectes religieuses se partageait la population et quel spectacle varié devaient présenter la ville et ses faubourges. S'il fallait tant de temples pour les besoins des habitants, c'est que le nombre en était assez considérable. Les environs étaient assurément peuplés de Tatars, surtout vers l'intérieur des terres. A quelques lieues de Caffa vers l'ouest, s'élevait, dans une large vallée, au pied du mont Agharnich, la résidence des efims tatars qui gouvernaient la Crimée au nom du khan de Kiptchak, du moins aussi longtemps qu'elle fit partie de l'empire tatar. C'est de son nom, Krim, qu'est dérivé celui de la presqu'ile entière; cependant, elle est plus connue sous celui de Solgat (Solcati). On voit encore, sur l'emplacement qu'elle occupait, d'immenses espaces couverts de ruines qui placement qu'elle occupait, d'immenses espaces couverts de ruines qui

¹ Raynald, ad. añ. 1439, nº 17; Statut pour Caffa de l'année 1449, et dépêches des consuls de l'année 1455, dans les Attidella Soc. Lig., VII, 2, p. 630 et s.; VI, 365.

⁹ M. Vigna (Atti della Soc. Lig., VII, 2, p. 681 et ss.) donne beaucoup de détails sur la situation de la colonie au point de vue religieux.

⁸ Schiltberger, p. 106.

⁴ Ibn-Batonta, II, 357 et s.; Statut de 1449, Atti della Soc. lig., VII, 2, p.

[&]quot;Burgi vel antebnrgi Caffie: " statut de 1449, op. cit., p. 611, 613 et s., 620 et ss., 635.

^{*} Au commencement du XVº siècle,

Schiltberger compta. 6000 maisons dans la ville intérieure. 11000 dans la ville extérieure. 8000 dans le faubourg. An extérieure. 8000 dans le faubourg. An extérieure sur la compta de la compta de la publica que Cuffa était presque auxi populeuses que Constantinople. Simon plus: Raynald, dunal. eccl. ad. sh. 1445, 10°34. Le voyaçeur Tafur en troura la population au moins anasi nombreuse que celle de Seville, p. 13, 161.

Neumann, Die Völker des südlichen Russlands, p. 7, not. 7.

Aboulf, Géogr., II, 38, 320; Gios. Barbaro, dans les Viaggi alla Tana, p. 17; Tafur (p. 163) écrit "Corcate: " l'explication donnée par son éditeur à propos de ce nom (p. 307 et s.) est fausse.

font l'étonnement du voyageur; 1 on comprend, aprés cela, que les historiens et les géographes arabes 2 ont pu, sans exagération, parler en termes admiratifs de l'étendue de la ville, de la richesse de ses habitants, de la beauté de ses mosquées. Les Génois v avaient nn consulat, et les fonctions de cet emploi étaient remplies de droit par le consul de Caffa. En effet, Caffa avait à Solgat des intérêts de premier ordre: les émirs, maîtres effectifs du sol sur lequel s'élevait la ville, en étaient aussi les plus proches voisins; les khans de Kintchak, souverains officiels, étaient au contraire bien loin, et l'on comprend sans peine que les colons devaient attacher plus d'importance à rester en bonnes relations avec les premiers qu'avec les seconds. D'une ville à l'antre régnait un trafic extrêmement actif, et il en résultait pour maint Génois l'obligation de faire des séjours plus ou moins prolongés à Solgat. L'ordonnance de l'Officium Gazariæ du 18 mars 1316 fut donc une erreur; dans le but d'amener une concentration du commerce sur la place de Caffa, on interdisait à tout Génois de porter des marchandises à Solgat ou d'y faire des achats dépassant les quantités que chacnn pouvait expédier de là en huit jours, limite extrême des permis de séjour accordés: dès le 30 août de la même année, on reconnnt le tort que ces dispositions faisaient aux habitants de Caffa et on y apporta d'importantes modifications. Par exemple, c'était à Caffa que Solgat s'approvisionnait principalement de certains articles de consommation, tels que le vin et les fruits; on rétablit pour ces obiets le régime de la liberté. D'un autre côté, on laissa tomber à peu près en désuétnde la limitation de séjour à Solgat; on ne maintint, en ce qui concernait les marchands Génois, que la défense d'y fonder des établissements permanents et d'y emmagasiner leurs achats; en les obligeant à faire partir dans la huitaine les articles achetés sur ce marché, on voulait les empêcher de dégarnir celui de Caffa.4

Ces ordonnances nous font connaître quelques-uns des articles dont les commerçants Génois s'approvisionnaient à Solgat: c'étaient principalement des cuirs, des fourrures, de la soie et des marchandises fines (merces subtilles), appellation qui désigne d'ordinaire les épices. Mais comment ces articles se trouvaient-lis à Solgat? Les fourrures provents

¹ Dubois de Montpéreux, V, 307 et ss.; Pallas, Reise in die siddichen Stathalterschaften des russischen Reichs, II, 267 et ss.; voy. aussi Broniovius, Descriptio Testaria, p. 9.

Yoyez, notamment, dans Deguignes, Hist. des Huns (trad. allem., III, 372 et s.), les citations extraites de sources arabes.

Certains sultans d'Égypte firent construire à Solgat de magnifiques mosquées: voy. Deguignes, l. c.; Makrizi, *Hist. des sultans* mamlouks, éd. Quatremère, II, 1, p. 91; Ibn-Batouta. II. 359.

^{*} Off. Gaz., p. 390.

⁴ Ibid., p. 379, 408 et s.

nant en grande majorité du nord, et la soie ainsi que les épices étant des produits de l'Asie, nous sommes autorisés à admettre que le mouvement commercial les avait d'abord ameués à Saraï, centre de l'empire de Kintchak. Solgat, chef-lieu d'une province de cet empire, étant nécessairement en relations fréquentes avec la capitale, les faisait venir de là par des routes de caravanes, et comme les Tatars, on le sait, n'étaient point un peuple maritime, comme, d'autre part, la marine grecque était à peu près réduite à l'impuissance, tout ce qui ne se consommait pas sur place était revendu aux Génois qui l'exportaient de Caffa dans toutes les directions. Nous trouvons la confirmation de notre hypothèse dans un passage de la biographie de Tamerlan par Ahmed Ibn Arabchah (mort eu 1450); cet écrivain v parle d'une route de caravanes partant du Khowarezm (Khiva) et aboutissant en Crimée saus quitter la voie de terre, route autrefois très fréquentée, mais abandonnée depuis longtemps à l'époque où il écrivait.1 Ce qu'il appelle autrefois, c'est probablement la période pendant laquelle les Italiens fréquentaient d'abord Soldaja, puis Caffa, période qui dura jusqu'au jour où ils eurent découvert que, par Taua, l'accès des pays Tatars était plus facile; autrement dit, c'est le premier siècle de la domination tatare au sud de la Russie. Après la fondation de leur colonie de Caffa, les Génois, dans leur ardeur commercante, ne tardèreut pas à entreprendre des voyages jusqu'au Volga, et ils suivaient précisément cette route de caravanes: cela explique comment Toktaï-khan put, vers 1307, faire saisir à Saraï même des marchandises appartenant à des marchands de cette nationalité. C'est par cette route qu'ils gaguaient le rivage de la mer Caspienue. où ils s'embarquaient pour aller chercher la soie du Ghilan, à ce que rapporte Marco Polo qui avait appris ce détail en Perse, vers la fin du XIIIº siécle. Caffa paraît avoir été le point de départ de ces expéditions à l'aller et le point d'arrivée au retour. Ou pouvait cependant s'eu dispenser: ceux qui tenaient à s'épargner les fatigues de longs voyages par caravanes n'avaient pas besoin de dépasser Solgat: ils v trouvaient les produits du Nord et de l'Orient.

Pour les produits de l'Asie, la route dont uous veuons de parler constituait, en tout cas, un détour, et devait, avec le temps, tomber en désuétude. Le jour où la colonie de Caffa fut reliée à celle de Tana, et ce jour ne se fit pas lougtemps atteudre, elle se trouva eu mesure de recevoir les produits de l'Iude et de la Perse par mer aussi facilement et plus facilement que par terre.2 Au reste, il ne faudrait pas se figurer que les articles précieux, tels que la soie, les épices, les fourrures fines, fussent les seuls, ni même qu'ils tinssent le premier rang

Vita Timuri, éd. Manger, I. 373, 375. ² Tafur, p. 163.

sur le marché de Caffa. Les articles communs, le blé, le sel, les poissons etc. etc. formaient au contraire la grande masse. Dans les plaines du nord de la mer Noire et de la mer d'Azov, la trace des ravages causés par l'invasion tatare 1 s'était vite effacée et la production du blé y avait repris son essor de manière à rivaliser avec celle de la Thrace et de la Bulgarie. En Crimée, plusieurs ports d'importance moindre que Caffa exportaient comme elle le froment et l'orge; nous citerons entre autres celui de Lifetti (on Alifetti), sitné dans le voisinage de la ville actuelle d'Enpatoria (Koslov).2 Cependant, le blé de Lifetti passait pour être de qualité inférieure à celui de Caffa; ce dernier ne le cédait qu'à celui de Rodosto (sur la mer de Marmara); il était coté sur le même pied que celui d'Anchialos (près de Mesembria).8 La plus grande partie de ce blé s'expédiait vers Constantinople,4 de même que le poisson des mers et des fleuves du Nord. Le produit des salines de la Crimée 5 était très recherché sur les côtes de la région du Caucase où le sel manque complétement.6 Enfin, les bois de construction des forêts de la presqu'île s'écoulaient à Constantinople, en Syrie, en Égypte et dans les antres pays du nord de l'Afrique. Les côtes méridionales de la Crimee produisaient du vin. 7 mais nous ne saurions dire s'il s'en exportait de grandes quantités; il paraîtrait, au contraire, que la production ne suffisait pas à la consommation et qu'il fallait importer des vins étrangers; nous voyons en effet, en 1291, deux Génois prendre à Marseille un chargement de vins à destination de Caffa.8 A tous les articles de commerce que nous venons d'énumérer, il faut, malheureusement, en ajouter encore un qui faisait à Caffa une réputation de mauvais aloi; c'était là que les agents des sultans d'Égypte allaient acheter les esclaves qui servaient au recrutement de la fameuse troupe des mamelouks. l'élite de leur armée. Les Génois n'avaient pas honte de se faire les fournisseurs des sultans, et ils poussaient même la désinvolture jusqu'à mener eux-mêmes des convois d'esclaves en Égypte. Ce pays n'était, d'ailleurs, pas leur seul client; les vaisseaux génois et vénitiens emportaient aussi

Die Hellenen im Scythenland, I, 414 et ss.

Chehab-eddin, p. 265, 268.
 Pegol., p. 25, 39; Hammer, Wiener

Jahrb., LXV (1834), p. 10; Thomas, Periplus des Pontus Euxinus, p. 241 et s., 263; Lelewel, Portulan, p. 13.

³ Pegol., p. 25.

⁴ On en trouve un exemple dans les Commem., I. p. 253, no 382.

Rubr., p. 219; Broniov., l. c., p. 12.
 Viaggi alla Tana, p. 16, 64 et s.

Dès l'antiquité la vigne était cul-

Dès l'antiquité la vigne était cultivée par les Grecs en Crimée. Neumann,

A l'époque de la domination génoise, la vendange occupait tous les bras disponibles aux alentours de Caffa; c'était au point que, tant qu'elle durait (du 15 sept. au 15 oct.), le consul devait renoncer à tenir audience dans son tribunai: Attidella Sox. ilg., VII, 2, p. 629. Sur la culture de la vigne à Soudak, voyez plus loin.

^{*} Canale, Crimea, I, 315 et ss.

en Occident beaucoup d'esclaves du sexe masculin et plus encore du sexe féminin. C'étaient, pour la plupart, des enfants de familles tatares. tcherkesses ou russes, vendus par leurs parents eux-mêmes ou enlevés dans des razzias et cédés aux marchands occidentaux pour un morceau de pain. Comme cette question du commerce des esclaves est d'une portée plus vaste que celle de l'histoire de Caffa, nous avons cru devoir lui consacrer un chapitre à part que l'on trouvera dans le supplément et auquel nous renvoyons le lecteur.

Caffa n'était pas le seul marché d'esclaves de la région; il v en avait encore un autre,1 situé près de l'embouchure du Don; c'était en même temps l'un des plus vastes entrepôts du monde; nous avons nommé le célèbre port de Tana. La ville qui florissait sous ce nom au Moven-Age n'a aucun rapport avec l'antique Tanaïs ou, pour mieux dire, avec les deux villes de ce nom qui ont existé l'une après l'autre et dont on voit encore de nos jours les ruines éparses sur la rive droite du vieux Don (Donetz), entre Siniafka et Nedvigofka. Au Moyen-Age, Tanaïs était à peu près tombée dans l'oubli. Le Vénitien Giosofatto Barbaro, qui habita pendant de longues années la ville de Tana, ne dit qu'un mot de la situation relative de Tana et de Tanaïs; c'est que l'emplacement de la ville autique se trouvait dans la plaine entrecoupée de collines et de ravins qui s'étendait autour de la ville du Moyen-Age sur un rayon de dix milles. Barbaro se fait ici l'écho d'une tradition qui avait cours, parmi ses contemporains, et qui probablement n'avait jamais été scientifiquement contrôlée; il y fait allusion d'une manière tout à fait incidente a et le passage où il la rapporte est concu en termes si peu clairs que l'on ne peut y reconnaître sur quelle rive du Don l'auteur placait l'antique Tanaïs. Nous y gagnerons au moins de n'en être pas embarrassés en cherchant à nous orienter sur la situation de Tana d'après une relation de voyage du même écrivain.4 Vers 1438, Barbaro suivit, à partir de Tana, une campagne exécutée par une armée tatare: cette armée, venue de Circassie, avait défilé en vue de Tana et se dirigeait vers le pays des Russes où elle allait opérer.5 On était en hiver: pour la rejoindre, il

antica."

¹ Canale, Crimea, II. 464 et s.: Miscell. di storia ital., I, 491.

² Voyez la lettre de Stempkowski communiquée par Klaproth, Nouv. journ. asiat., I (1828), p. 56-59; Græfe, dans les Mém. de l'Acad. de S. Pétersb., 6º série, VI, p. 24; Boeckh, Corpus inser. grac., II. 1008; Baer, dans le Bulletin de l'Acad, de S. Pétersb., V (1863), p. 75.

[&]quot; Voici, d'après les Viaggi alla Tana, p. 8, b, le texte de la parenthèse en question: "per esser la Tana fra monticelli di terreno e fosse assai per spatio di 10 miglia intorno, ove già fu la Tana

⁴ Ibid. p. 6-10.

⁵ Dans son étnde, d'ailleurs très instructive, sur Tanaïs et Tana, op. cit.,

dut passer sur la glace trois différents bras du Don. Ce détail démontre, on ne peu plus clairement, que Tana n'était pas située au nord du Delta, et le témoignage de Barbaro est confirmé par une note1 écrite de la main de Giov. Bembo († 1545), dans laquelle ce dernier dit qu'à partir de l'embouchure du Don on remonte le cours du fleuve jusqu'à une distance de dix-huit milles avant d'atteindre Tana qui est située sur la droite, c'est à dire du côté de l'Asie.2 Il n'est pas besoin d'insister pour faire remarquer que la rive que le voyageur a sur sa droite en remontant le cours du fleuve est ce qu'on appelle dans le langage usuel la rive gauche. Il ressort donc du rapprochement de ces deux passages que le delta du Don était situé au nord par rapport à Tana et que cette ville était construite sur la rive gauche du bras méridional, c'est à dire du côté de l'Asie. Les auteurs des cartes dn Moven-Age ne sont pas d'accord sur ce point: les uns placent la ville sur la rive droite du fleuve, les autres sur la rive gauche.8 Cependant il est bon de dire que ce sont les plus anciens et les plus autorisés qui la placent sur la rive gauche: je citerai entre autres Pietro Visconti (1318), les frères Pizigani (1367), la Carte catalane et l'Atlas de la Laurentiana de 1351; en comparaison de ces témoignages, ceux du groupe opposé, dont les principaux représentants, Fra Mauro et Grazioso Benincasa d'Ancône,5 appartiennent au XVº siècle, ne sauraient être d'un grand poids. Il faut donc nous en tenir à ce que nous avons dit: Tana était située sur la rive gauche du bras méridional du Don. Mais, au point ainsi déterminé, des géographes arabes, tels qu'Aboulféda et Ibn-Batouta, placent une ville qu'ils nomment Azak. D'après la description qu'ils en font, c'était une place de commerce: des marchands, génois et autres, y amenaient leurs cargaisons:

p. 24; Hommaire de Hell, l. c.

p. 54, Klaproth se fait une idée fausse de la direction suivie par cette armée, et, par suite, il arrive à un résultat ab-

solument contraire à la réalité. ¹ M. Thomas l'a extraite du Cod. Monac. lat., nº 10,801, fol. 188, et citée dans son Periplus des Pontus Euxinus

p. 266 (tirage à part, p. 44). " "A banda dricta nell' Asia."

[&]quot; Hommaire de Hell, Les steppes de lex reper Caspienne, III, 135 et s. (passage reproduit dans le Bulletin de la Soc. de géogr., 3º série, VII (1847), p. 301 et s.); il part de là pour tirer cette conclusion tout à fait erronée, que Tana n'était qu'une factorerie insignifiante.

⁴ On en trouvera encore d'autres dans le Bulletin de la Soc. de géogr., 1. c., p. 304 et s., et dans les reproductions de

cartes du Moven-Age, contenues dans l'Atlas de l'ouvrage de Hommaire de Hell. 5 Zurla, Il mappamondo di Fra Mauro,

⁶ Aboulf., trad. Reinaud, II, 81, 321; Ibn-Batouta, II, 368 et ss. Ce dernier suivit tout le temps la voie de terre depuis la Crimée jusqu'à Azak; un peu avant d'y arriver il dut traverser deux grands fleuves, dans lesquels il est impossible de ne pas reconnaître les deux grands bras du Don.

en 1389, le métropolite russe Pimen 1 y vit des Vénitiens et des Génois. Voici maintenant un nouveau témoin, Schiltberger: 2 la ville que les Orientaux appellent Azak porte, dit-il, chez les chrétiens le nom de Tana: après ce que nous avons dit, ceci n'a rien qui doive nons surprendre. Les noms d'Azak et d'Azov s'appliquent à nne seule et même ville, cela est absolument certain; done Sigmond de Herberstein 3 avait raison: la ville qui s'appelait autrefois Tana (chez les Occidentaux) est devenue la ville moderne d'Azov.

Nous avons déterminé la situation de Tana; il s'agit maintenant de fixer l'époque de la naissance d'une colonie italienne dans cette ville; mais, auparavant, il est essentiel de rechercher à quel moment les navires marchands italiens commencèrent à naviguer dans la mer d'Azov. Rappelons encore une fois que Gnillaume de Rubrouck, les frères Niccolo et Maffio Polo, et enfin les ambassadeurs envoyés, en 1263, par le sultan Bibars à Berekeh-khan4 abordèrent tous sur le territoire tatar, à Soldaia; le but de leur voyage était cependant la résidence du khan et celleci se trouvait sur le Volga. Il semble qu'ils auraient pu prolonger leur voyage sur mer, traverser la mer d'Azov de bout en bout jusqu'à l'embouchure du Don et enfin remonter ce fleuve insque vers le milieu de son cours, d'où il leur restait peu de chemin à faire pour atteindre le Volga: ils se scraient ainsi épargné en grande partie les fatigues d'un voyage difficile par terre. Pourquoi donc ne procédaient-ils pas ainsi? Guill de Rubrouek 5 va nous fournir la réponse et en même temps un renseignement précieux: e'est, dit-il, qu'alors les marchands de Constantinople, et, sous cette appellation, il faut comprendre non seulement les Grecs, mais les Occidentaux en général, n'osaient pas s'aventurer sur la mer d'Azov avec des vaisseaux de haut bord; ils s'arrêtaient à Matréga, d'où ils envoyaient des barques chercher le poisson séché à l'embouchure du Don. Si la navigation de la mer d'Azov était encore à ce point dans l'enfance au temps de Guill, de Rubrouck, il ne peut évidemment pas être question de l'existence d'nne colonie commerciale à Tana au milieu du XIIIe siècle. On sait d'ailleurs que le nom même de Tana est complétement absent des œuvres de Guill, de Rubrouck et de Marco Polo. Cependant, de Caffa les Génois avaient mainte occasion d'exécuter des reconnaissances dans la mer-

¹ Bruup, Colon. ital. en Gazarie, p. 46. Publ. par Neumann, p. 106; "Asach

⁻ die heissent die Christen Alathena (alla Tana)." En ceci les Occidentaux prenaient, sans doute, modèle sur les Grecs, qui donnaient à la ville du Moyen-Age. comme à la ville de l'antiquité, le nom

du fleuve qui la baignait, c'est à dire du Tanaïs.

Dans Starczewski, p. 45.

⁴ Makrizi, Hist, des sultans mamlouks, I, 1, p. 214.

⁵ Rubr., p. 215.

d'Azov et de se rendre compte de la possibilité d'y faire naviguer des vaisseanx à grand tirant d'eau. Aussi est-ce, à ma connaissance, sur deux cartes génoises que se trouve porté pour la première fois le nom de Tana: ce sont: une carte dressée en 1306 par Jean, cnré de l'église de St. Marc à Gênes 1 et une carte de 1318, dont l'auteur est Pietro Vesconte.2 En dehors de ces deux cartes, je trouve encore dans les statuts de l'Officium Gazariæ une pièce de date ancienne mentionnant le nom de Tana; au moment de sa création (1313), cette commission des colonies recut dans ses attributions la surveillance du trafic maritime avec Tana et la réglementation des relations entre Gênes et cette ville. Ne nous hâtons pas de conclure de là à l'existence d'une colonie génoise; cela signifie seulement que Tana était dès lors un des ports fréquentés d'une manière habitnelle par la marine marchande: quant à une colonie génoise, il est bien difficile d'admettre son existence à l'époque de la création de l'Officium Gazariæ, quand on songe qu'un décret de 1316 interdit encore à tout citoven génois d'hiverner à Tana ou d'y acheter une maison, sous peine d'une amende de cinq cents hyperpres d'or.3 Cependant, la fondation de la colonie ne saurait être bien postérieure à cette date, car Ouzbek-khan concéda aux Vénitiens, en 1332, un quartier dans Tana4 et il est spécifié, sinon dans le brevet de concession lui-même, du moins dans des diplômes de confirmation donnés en 1342 et en 1347, que ce quartier était distinct de celui des Génois. Par conséquent, la fondation de la colonie génoise avait dû précéder celle de la colonie vénitienne et elle se place entre 1316 et 1332.

Puisque nous parlons des Vénitiens, voyons, ponr eux aussi, ce que furent à l'origine leurs relations avec Tana. Comme chez les Génois, elles se bornèrent d'abord à l'envoi de navires marchands.

d'années la concordance des années du cycle mongol et de l'ère chrétienne. En continuant, pour le XIVº siècle, la série commençée par cet auteur, et J'ai pur que pour cinq exemples différents, faire la preuve de l'exactitude de ses calcula, faire la preuve de le l'exactitude de ses calcula, siècle se trouve que, chec les l'atans, l'année la que a doit et re-digié le diplône, et lla été traduit l'année suivante en latin, pour être envoyé na gouvernament vénitien. A Venise, on n'avait pas attendi d'avoir cette traduit l'année suivant pas attend d'avoir cette traduction pour preudre toutes les dispositions relatives à l'organisation de la colonier. y also soins de la colonier. y also sième de la colonier de la colo

¹ Bulletin de la Soc. de géogr., l. c., p. 305; cf. Giorn. ligust., II, 45.

⁷ Voy. la première table des cartes historiques dans l'Atlas de Hommaire de Hell, Les steppes de la mer Caspienne. ⁸ Off. Gaz., p. 306, 381.

Je revientrai plus loin sur e diploine, mais je dois, de à prèsent, en discuter la date. Il a été donné dans une "annie du singe". On sait que le cycle des Tatars comprenait douze années dont chacene était désignée par le nom d'un annial: la neuvième année du cycle était l'année du singe. M. Erdmann (Tenudschén, p. 650 et a.) a établi pour une série

partir de 1322 environ, les commandants des flottilles expédiées à Trébizonde recurent régulièrement l'ordre de détacher une on deux galéres sur Tana. Ce n'était ponrtant pas une règle absolne, et l'on ponrrait citer des exceptions.1 Aprés cela, ce furent quelques Vénitiens qui allérent individuellement v fonder des comptoirs; vint le moment où l'on jugea à propos de leur donner nn consul; à partir de 1325 environ, il existe des preuves de l'existence de ce fonctionnaire,2 Mais tont cela ne pouvait se faire sans une entente préalable entre le gonvernement vénitien et les souverains tatars; aussi faut-il peut-être voir dans les "ambaxatores missi ad Tartarum" dont la mission se place entre 1293 et 1303,8 les premiers pionniers qui onvrirent cette voie au commerce de leur patrie. Le premier brevet de concession que nous connaissions et dont nous allons reparler dans un instant, se référe déjà à des conventions antérieures qui sont perdues pour nous; en verta de ces conventions, les pierres précieuses, les perles, l'argent, les fils d'or étaient, suivant un usage "de toute antiquité", exempts de droits, tandis que les navires devaient acquitter à leur arrivée une taxe proportionnée an nombre de leurs mâts. Après avoir relevé ces indices d'antiques relations, il est intéressant de citer le premier témoignage authentique connu d'une mission diplomatique. En 1332. Andrea Geno, ambassadeur de la République de Venise auprès d'Ouzbek-khan, exposa au prince, au nom de son gonvernement, le désir d'obtenir à Tana un terrain propre à la construction de maisons d'habitation. Ouzbek résidait en ce moment sur les bords du Konban non loin de Tana; il mit à son consentement la condition que les Vénitiens paierajent un droit de 3 % pour leurs marchandises; le terrain qu'il leur concéda se tronvait dans la ville et s'étendait depuis la rive du Don insqu'à la chapelle de l'hôpital. Le diplôme relatif à cette concession fut rapporté à Venise, au mois de novembre 1333, par Niccolo Giustiniani, consul de Tana, dont les fonctions venaient d'expirer (olim consul);4 le moine dominicain polonais Dominicus l'avait traduit, au mois d'août de la même année, de l'idiome enman, c'est à dire du ture, usité chez les Tatars, en latin.5 Ce diplôme est l'acte de naissance du quartier

après avoir réuni une assemblée des marchands présents à Tana, pour procéder à l'élection d'un nouveau consul: Arch. Venet., XVIII, 338.

¹ Registres des livres perdus des Misti, dans l'Archiv. Venet., XVIII, 329, 331, 336, 337 et s.; XIX, 106; XXVII, 96; Canale, Della Crimea, II, 445.

² Ibid. XVII. 257; XVIII. 331, 338; XIX, 107.

^a Ibid. XVIII. 824.

⁴ L'ambassadeur A. Geno venait précisément de le relever de ses fonctions

⁵ M. de Mas Latrie a publié un texte très correct de ce diplôme dans la Bibl. de l'École des chartes, 6º série, IV (1868), p. 583 et s.: de même, Taf. et Thom., IV. 243 et s. Il v a. dans les registres des

vénitien de Tana. Aussitôt en possession de cette pièce, le gouvernement de la République prit ses dispositions en conséquence. Au lieu de chercher à couvrir immédiatement de constructions tout le terrain concédé, on se borna à en occuper effectivement un bon tiers et l'on commença par bâtir la maison du consul, puis divers bâtiments d'utilité publique et, enfin, des habitations particulières, le tout sur pilotis, à cause de la nature marécageuse du terrain (locus lutosus). Pour assurer au consul les ressonrces nécessaires, l'état fournit une première mise de 200 librae grossorum et chaque Vénitien fut tenu de payer, à son arrivée dans la ville, un impôt spécial. Pour les constructions à faire sur le reste de la concession, on s'en remit à l'initiative particulière; sculement, on imposa à chacun de ceux qui demandaient un terrain à bâtir l'obligation de paver à la commune une rente annuelle pour son terrain et de donner à sa maison une élévation égale à celle des bâtiments construits avec les deniers publics. Le budget des recettes de là colonie se composait, à ce qu'il semble, uniquement des produits des rentes payées pour les terrains concédés, du loyer des maisons construites aux frais de l'état, de certaines amendes et d'une taxe levée à titre provisoire sur les marchands nonvellement débarqués. La constitution de la colonie était copiée sur celle de la colonie de Trébizonde. Toute la différence, c'est on'au lieu d'un baile c'était un consul nommé pour deux ans qui était chargé de l'administration et de la justice. Il devait être assisté de deux conseils, s'il y avait assez de nobles pour les constituer; dans le cas contraire, il devait gouverner seul, conformément aux instructions qui lui étaient remises à son départ de la mère-patrie.1

Au moment où les Vénitiens jetaient l'ancre dans le port de l'ana, la visite des agents des douanes tatares leur faisait sentir d'une manière palpable qu'ils arrivaient en territoire étranger; quand leurs marchandises étaient de celles qui devaient être pesées, l'opération était soumise à la fois au contrôle d'un mandataire du consul et d'un agent de la donane tatare. An cours de leur séjour à Tana, quelle qu'en fût la durée, ils se trouvaient fréquemment en contact avec les Tatars, en majorité dans la population, et qui faissient profession de la religion mahométane. En cas de contestation entre eux et des indigénes, l'affaire était portée devant un tribunal où leur consul siègait à côté des

Misti, deux passages relatifs à l'ambassade de Geno: Arch. Venet., XVII, 140; XVIII, 338.

¹ Ce qui précède est emprunté à des décisions du conseil des Pregadi, des 9 et 18 févr. 1334. Marin en a publié des extraits, une première fois avec la date

fausse du 14 juill. 1302, une seconde tois (IV, 91—93), comme des ordonnances de l'année 1333; depuis lors, le texte entier a para dans Taf. et Thom., IV, 249 et ss. M. Canale (Crimea, II, 444 et s.) donne les regestes d'autres ordonnances par ordre des dates.

hauts fonctionnaires tatars (cum dominis terre).1 A l'époque de la naissance de la colonie, le fonctionnaire tatar le plus élevé était un émir nommé Mohammed Khodia al-Kharezmi; 2 il gouvernait, an nom du khan, la ville de Tana et un vaste district aux environs. Quoique le diplôme de concession accordé par Ouzbek lni eût été communiqué en premier s et que le sénat de Venise lui eût adressé des lettres de recommandation en faveur des Vénitiens établis à Tana et spécialement de leur consul,4 ce personnage faisait tout son possible pour les empêcher de construire sur le terrain qui leur avait été assigné: il n'v avait mesures oppressives ni mauvais traitements qu'il leur épargnât en général, tant qu'ils séjournaient sur le territoire de Tana. Les choses en vinrent au point que le gouvernement vénitien dut, en 1340, envoyer à Ouzbek un ambassadeur chargé de réclamer de meilleurs traitements pour ses compatriotes et un autre terrain, au cas où il serait impossible de conserver celui qui avait été primitivement concédé,5 Était-ce la haine religieuse qui dictait la conduite du gouverneur tatare? avait-il recu de son maître des instructions secrètes? ou bien subissait-il des influences génoises? Nons serions tenté d'admettre cette dernière hypothèse, car, vers la même époque, les colons vénitiens se virent en butte, de la part des Génois, à des actes d'une hostilité si marquée, qu'ils recurent de leur gouvernement l'avis de placer leurs habitations de manière à éviter toute communauté avec celles des Génois; en même temps, le sénat de Venise adressait au doge de Gênes une plainte en forme contre le consul génois de Tana.6 Ainsi exposés à des tribulations de toute sorte qui rendaient des plus pénibles leurs tentatives d'établissement, les Vénitiens ne pouvaient qu'accueillir avec joie une proposition adressée au sénat par l'émir de Solgat (Krim) Togtlouktimour.7 Ce personnage offrait de leur céder la ville de Vosporo (Bosporus, actuellement Kertch)8 avec son port et un territoire d'nne certaine étendue, pour en jouir en tonte propriété, comme les Génois de Caffa, à charge pour enx de payer à ses agents on à ceux d'Ouzbek-

¹ Ces détails sont encore empruntés au diplôme d'Ousbek. Au XVe siècle, le khan de Kiptchak avait encore un receveur des douanes à Tana: voy. Barbaro, op. cit., p. 15.

⁹ Ibn-Batouta, II, 368.

^{8 &}quot;Ad Machmatcoia principaliter" La lecture "Machmattoia" n'est pas admissible.

^{4 &}quot;Che si scriva a Maometto dominatore della Tana": Canale, II, 444.

^{*} Ibid. p. 445-447.

⁶ Ibid. p. 448-451. ⁷ Ibn-Batouta, II, 359, 368.

[&]quot; "Un luogo detto Cherz, il quale da noi si chiama Bosphoro cimmerio": Gios. Barbaro, dans les Viaggi alla Tana, p. 17, Jusque dans les temps modernes, les indigènes ont conservé dans leur langage le nom de Vospor pour designer Kertch: voy. Clarke, Voyages en Russie, etc., II, 253,

khan une redevance de 3 % sur leurs marchandises. Vosporo était une ville riche et populeuse; ce motif avait engagé le pape Jean XXII à l'élever au rang de métropole, ce qu'il fit en 1332, et il lui avait donné pour pasteur un moine dominicain. Francois de Camerino: ceci nous autorise à supposer que, lorsque Toglouktimour fit l'offre dont nous venons de parler, il y existait déjà depuis un certain temps une communanté d'Occidentaux (marchands).1 Le port était splendide et la ville située à l'entrée même de la mer d'Azov; c'étaient là des conditions tellement avantageuses pour le commerce que les Vénitiens se hâtèrent d'accepter la proposition de l'émir sans attendre la formalité de l'approbation d'Ouzbek-khan.2 Il est probable qu'ils s'y établirent pour un certain temps, peut-être jusqu'au réglement des difficultés qui s'opposaient à leur installation à Tana; du moins, les sources mentionnent fréquemment des marchands vénitiens faisant le cabotage le long des côtes de la mer d'Azov, entre Panticapée et Tana; 3 or, Panticapée ou, pour employer l'abréviation usitée dans les cartes du Moyen-âge, Pontico (Pondico), était une ville située an voisinage de Kertch du coté d'Iénikalé; on lui avait transféré le nom de la ville grecque de Panticapæon, dont les ruines se voient au-dessus de Kertch, sur le mont Mithridate.4 Je ne connais point d'antre preuve certaine que Kertch ait été colonie vénitienne. Pallas raconte, il est vrai, que l'on vovait autrefois sur le fronton de la porte (maintenant démolie) de la ville un lion qui, selon lui, était le célèbre lion de St. Mare, ce qui aurait constitué une trace de la domination vénitienne; mais il faudrait savoir si ce n'était pas simplement un des lions antiques qui se trouvaient à l'origine à Phanagoria, dans la presqu'île de Taman, et dont il existe encore plusieurs exemplaires,5

Mais revenons à Caffa. Ouzbek-khan, l'auteur du premier privilége accordé aux Vénitiens, mourut en 1340. Avant que la question de la

¹ Sur cet évêché et la part prise par on premier titulaire aux missions du Caucase, ainsi que sur ses efforts pour anener l'union religieuse à Coustantinople, voy, Rayandi, Annal. cerl. ad. añ. 1334, m°4; n°8 17 et se. 36, 37; ad. añ. 3134, m°4; Nicéph, Greg., I, 501, et la note de la p. 1947; Lib. yur. II, 437, 446; Theiuer, Momm. Point. et Lithuan., I, 348 et ss., 338 et ss.

² Canale, II, 447 et s.

 $^{^{\}circ}$ Canale, II, 458. On y rappelle une

ordonnance de 1332 (Archir, Venet., XVIII, 338): Taf. et Thom., IV, 341.

^{*} Sur les cartes du XIVe et du XVe siècle, les noms de Vosporo et de Pondico se trouvent l'un à côté de l'autre.

⁵ Pallas, Reise in die südlichen Statthalterschaften des russischen Reieks, II, 272; Mouraview-Apostol, Reise durch Taurien, p. 208; Dubois de Montpéreux, Vog. autour du Caucase, V, 69, 298; Neumann, Die Hellenen im Seythenland, I. 561.

du gouvernement tatar s'opposaient à leur départ ou retenaient leurs

Extraits d'actes vénitiens, dans Canale, Crimea, II, 448, 452.

² Canale. l. c., p. 449 et s.; Taf. et

Thom., IV, 259, 261.

³ Canale, Crimea, II, 448 et s.

⁴ Le meilleur texte de ce diplôme a été publié par M. de Mas Latrie dans la

Bibliothique de l'École des chartes, 6° série, IV (1898), p. 584 et s.s., et par Taf. et Thom., IV, 261—263 (ces derniers indiquent les divers ourrages où il avait été déjà insérè). Voy. des extraits d'autres pièces relatives à cette ambassade, dans Canale, l. c., p. 452, 454.

marchandises, et ne leur délivraient leurs passeports que contre une somme remise de la main à la main: la Seigneurie tâcha encore de remédier à cet abns en interdisant aux marchands de se laisser ranconner ainsi.1 En 1343, survint une catastrophe dont les conséquences devaient être également désastreuses pour tous les Occidentaux établis à Tana, et qui allait creuser pour longtemps un fossé profond entre l'Europe et l'empire du Kiptchak. Pour des causes restées inconnues,2 des querelles surgirent à Tana, entre les Tatars et les équipages des galères vénitionnes qui se trouvaient à l'ancre en face de la Marine: 8 au cours d'une de ces échauffourées, un Vénitien, Andreolo Civrano,4 tua un Tatar nommé Khodja Omar. Ce fut le signal d'une bataille générale entre les Tatars et les colons occidentaux; 5 Vénitiens, Génois, Florentins (ceux-ci sont mentionnés par Villani), se virent en butte, sans distinction de nationalité, aux attaques des indigènes; leurs maisons et leurs magasins furent livrés au pillage. Les pertes des Génois se montèrent à trois cent cinquante mille écus d'or, celles des Vénitiens, à trois cent mille: beaucoup furent tués, d'autres (Villani en fixe le chiffre à soixante) furent jetés en prison; le reste dut se sauver sur les vaisseaux. Djanibek-khan, outré du meurtre commis sur un de ses sujcts dans son propre pays, résolut d'en finir une fois pour toutes avec les colonies d'Occidentaux. Il commença par signifier aux Vénitiens et aux Génois de se garder dorénavant de paraître à Tana; e puis, il se mit luimême en marche sur Caffa avec tout un équipage de siège. Mais là,

Canale, l. e., p. 452—454.
 Sanuto (Vite dei dogi, p. 611) at-

tribue la catastrophe à une "ingiuria fatta a un Veneziano:" est-il bien impartial? ² Canale, l. c., p. 456; Giov, Villani

³ Canale, l. e., p. 456; Giov, Villani parle aussi d'una "zuffa tra Veneziani e' Saraceni (IV, 54, éd. Dragom.).

^a Jusqu'iel tous les historieus, prétendant se bases rul e timoliganç de Cantacuzhen (III, 1911), se sont accordés à attribuer à un Génois le meurire, cause occasionnelle du conflit. Remarquons d'abord qu'à l'ancienne lecture: roir rivre l'arreive;, le texte de l'édition de Bonn a substitué celle-ci: roir rivr. l'Burreiue. D'un autre côté, dans des instructions rédigées erres cette époque pour un ambassadeur génois (Mon. hist, patr., X, 756 et s.), Il est dit, comme une chose généralement connue, "quod pro maleficiis veneroum Januacuses et onnes Christi-

colæ, qui in illo loco Tanæ tunc temporis se invenerunt, fuerunt mortui et spoliati." La lecture des sources citées dans les deux notes ci-dessus amène au même résultat. Lorenzo de' Monaci (v. Marin, VI, 58) dit d'une manière encore plus positive, que le meurtrier appartenait à la famille vénitienne de Civrano et le fait est mis hors de doute par un document découvert par M. Canale (Crimea, II, 458) dans les archives, où l'on voit que la peine du banissement est prononcée contre Andreolo Civrano, précisément à cause de ce meurtre. Ni le continuateur de Dandolo, ni Stella ne semblent connaître les détails de l'affaire; suivant Nicépb. Grég. (II, 685) le conflit entre le "Latin" et le Tatar aurait éclaté à Caffa, ce qui est faux.

Cantacuz., *l. c.* Dandolo, p. 418; Stella, p. 1080.

il se heurta à une résistance énergique; les Génois avaient recruté d'excellentes troupes mercenaires, leurs navires ravitaillaient sans cesse la place, tandis qu'ils barraient l'accès de la côte aux convois destinés aux Tatars; ils jetaient à terre, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, des partisans qui exécutaient une razzia et remportaient nn gros butin. Finalement, les assiégés exécutèrent une sortie de nuit dans laquelle ils détruisirent toutes les machines du khan et lui tuèrent plus de cinq mille hommes: ce désastre l'obligea à lever définitivement le siège.1

Caffa du moins était sauvée, mais, pour les Génois et les Vénitiens la perte de Tana était déià un coup assez rnde. Les conséquences s'en firent sentir immédiatement dans toute la Grèce et jusqu'en Italie. Dans toutes les villes de l'empire byzantin, il v ent disette de blé et de poisson salé,2 deux articles d'alimentation dont l'approvisionnement leur arrivait d'ordinaire par la mer Noire et par l'entremise des Italiens. En Italie, le prix des épiees et de la soie doubla subitement.3 Ces deux exemples démontrent jusqu'à l'évidence que la chute de Tana avait obstrué l'une des grandes artères par où le commerce pénétrait au cœnr de l'Asie. En effet, on se fait parfois une idée bien fausse de l'importance commerciale de cette colonie; e'était autre chose qu'un simple entrepôt de fourrures du Nord, de poissons du Don, de la mer d'Azov ou de la mer Caspienne, de caviar, de blé ou d'esclaves. Ce n'est pas que les Italiens ne prissent volontiers des chargements de ces artieles, sûrs qu'ils étaient de les écouler facilement à Constantinople. sans même parler de l'Europe; 4 mais leur but principal était d'entretenir des relations directes avec un marché d'où partaient des rontes de carayanes qui pénétraient jusqu'an eœur de l'Asie. On avait bien déjà ceux de Trébizonde, de Lajazzo, de Beyrout et d'Alexandrie; mais c'était encore peu et l'on savait par expérience qu'une complication quelconque pouvait toujours fermer à l'improviste l'accès de l'nn on de l'antre, et cela parfois pour des années; d'autre part, chacune des routes commerciales du Levant avait la spécialité de certains articles, ou, tout au moins, pour un article donné, la meilleure qualité arrivait par telle voie, par telle antre on le recevait à meilleur compte; par conséquent, plus on s'ouvrait de portes sur l'Asie, plus on s'assurait d'artieles variés à importer en Occident. Ainsi, l'on se procurait à Tana comme à Alexandrie les produits de l'Inde et de l'Indo-Chine auxquels s'applique, à proprement parler, la quali-

¹ Stella, p. 1080 et s.; Nicéph. Grég., II. 686: Cantacuz., III. 162: Mon. hist. patr., X, 757.

Niceph. Greg., I. c.

³ Giov. Villani, IV, 55, êd. Dragom.

⁴ Pegol., p. 5, 380. Sanuto (Vite dei dogi, p. 855) mentionne un navire qui faisait le voyage de Tana à Venise avec un chargement de peaux et de poisson

fication d'épices, tels que le poivre, le gingembre, la noix muscade, le clou de girofle; 1 ils y arrivaient par deux voies: soit par Kaboul, de Kaboul à Ourgeudj par l'Oxus, pnis de nouveau par voie de terre, d'Ourgendi à Tana par Astrakhan; soit à travers la Perse jusqu'à Astérabad, d'Astérabad à Astrakhan par bateaux et de ce dernier point à Tana par carayanes. D'autre part, aucnn port ne pouvait être mieux placé que celui de Tana pour recevoir la soie des côtes de la mer Caspienne et particulièrement du Ghilan, centre de production des qualités les plus fines. En somme, le trafic des Occidentaux avec la Perse par la mer Caspienne et Astrakhan, ouvert par les Génois au temps de Marco Polo, recut, sans doute, une nouvelle impulsion à partir du jour où les Italiens se furent établis à Tana. Mais, comme nous le verrons dans le chapitre sur l'Asie centrale et la Chine, Tana était le point de départ d'une des plus longues routes suivies par le commerce: elle passait d'abord par Astrakhan, puis, après avoir longé au nord la mer Caspienne, elle conpait les bassins du Gihon, du Sihon et de l'Ili, ou en d'autres termes, elle traversait le Kharezm, le Turkestan et la Dzoungarie en passant par Ourgendi. Otrar et Almaligh et enfin elle allait aboutir en Chine. On ne peut établir qu'approximativement l'époque où les marchands italiens commencèrent à s'adjoindre aux caravanes qui suivaient cette route. Un détail significatif à ce point de vue, c'est que, dans ses Secreta fidelium crucis, écrits entre 1306 et 1313, Sanuto l'ancien ne dit pas un mot d'elle. Or, la pensée fondamentale de son œuvre est celle-ci; étant admis que l'Egypte est le foyer de l'Islamisme, pour la combattre, la chrétienté n'a pas de meilleur moyen que de tarir la source de ses revenus; pour cela, il faut qu'elle s'arrange de facon à ne plus recevoir les produits de l'Inde par son intermédiaire. Pour échapper à cette servitude, il ne connaissait qu'une route, aboutissant à la Méditérannée en Asie-Mineure; s'il en avait connn une autre, il est certain qu'il n'eût pas manqué de l'indiquer; ou bien faudrait-il donc admettre qu'ayant connaissance de la route de Tana il l'aurait passée sous silence parce que, de son temps, elle était au pouvoir des Génois et non des Vénitiens, ses compatriotes? Ce serait la preuve d'une telle petitesse d'esprit que nous nous refusons à v croire, surtout sachant qu'il se faisait l'intreprète de toute la chrétienté. Pegolotti est le premier parmi les Occidentaux qui fasse la description de cette route de Tana à Pékin; elle forme le début de son livre, ce qui démontre que, de son temps, elle était fréquemment suivie par les marchands italiens; notons, d'ailleurs, que l'époque de son séjour en Orient correspond à celle de la naissance des colonies

¹ Pegol., p. 4, 146.

italiennes à Tana. Quoique Pegolotti füt florentin, on peut admettre que la majorité des voyageurs qui profitaient de cette route étaient de nationalité génoise ou vénitienne, car il avoue lui-même que ces deux neuples jouissaient à Tana de faveurs spéciales; ainsi pour les vins et pour les peaux, ils ne payaient qu'un droit de 4 % tandis que tous les autres payaient 5 %.1 C'étaient aussi, autant qu'on peut le savoir, les seules nations qui avaient dans Tana leur quartier spécial, condition extrêmement favorable pour l'organisation d'un voyage qui exigeait de grands préparatifs, et grand avantage sur cenx qui n'avaient d'autres magasins que leurs vaisseaux. Tana perdue, ces voyages devinrent impossibles, mais pas pour longtemps, ainsi que nous le verrons. Mais avant de reprendre la suite des événements qui marquèrent le conflit engagé entre Dianibek et les Occidentaux, il fant ieter un coup d'œil au sud et au sud-est de Tana, car un certain nombre de points du littoral arrivèrent, pendant les premières années du XIVe siècle, à un degré d'importance relativement assez considérable pour le commerce génois.

En suivant, sur les cartes du Moyen-Age, la côte de la mer d'Azov à partir de Tana dans la direction du Sud, nous rencontrons les noms de trois localités dont les géographes n'ont pu avoir connaissance que par des marins occidentaux, trois escales fréquentées par eux; les cartes ne les indiquent pas en cette qualité, mais elles sont signalées dans le Manuel de Pegolotti: ce sont: Balzimachi ou, pour mieux dire, Bacinachi (ancienne colonie petchénègue peut-être) actuellement Ieïsk, à ce que l'on suppose, Tar, et enfin Pesce à l'embouchure du Bei-Sou. Comment. sinon de la bouche de marins et de marchands, Pegolotti aurait-il pu recneillir des informations assez précises pour être en état dire, à propos de chacun de ces trois points, la distance à laquelle les navires pouvaient approcher de terre et les mesures en usage sur la place? Signalons cependant un oubli singulier de sa part: il s'agit d'une autre localité située encore plus au sud que les précédentes et portée sur les cartes sous le nom de Copa. En tout cas, c'est le nom d'une ville située sur le Kouban, probablement sur le bras septentrional du delta qu'il forme à son embouchure (le Protok ou Kara-Kouban), soit au point où il se jette dans la mer, soit plus haut, comme semble l'indiquer la Carte catalane, au point où ce bras se détache de la branche principale et où se

¹ Pegol., p. 5.

^{*} Pegol., p. 39 et s. Je passe sous silence le quatrième port. S. Giorgio, par la raison que Pegolotti lui-même le déclare inabordable. Sur ces localités, voy. Lelewel, Portulan, p. 13, les éditeurs de l'Atlante Luxoro dans les Atti della Soc. lig.,

V. 129, 258, et Bruun, Colon, ital, en Gazarie, p. 16. Il semble que les Génois avaient des pécheries à Pesce, car l'expédition organisée par le parti guelfe contre le parti gibelin et commandée par Grimaldi, dont il a été déjà parlé, poussa "usque Tannam et Piscium.

trouve actnellement la petite forteresse de Kopil.¹ Avant le temps de Pegolotti déjà, des navires marchands génois devaient y venir chercher des chargements de poisson salé, qu'ilis portaient à Constantinople; en effet, en 1328, nous l'avons vu, Venise ayant à tirer vengeance de divers actes de piraterie commis par les Génois, l'amiriad Ginstiniano Giustiniani alla mettre le blocus devant Galata; en même temps, un détachement de sa flotte croisait dans le Bosphore pour saisir au passage toas les bătiments génois venant de la mer Noire; dans le nombre, il s'en trouva quelques-uns qui avaient été charger du poisson salé sur les côtes de la mer d'Azov, à l'embouchure du Kouban et dans le Delta du Don.² S'il nous fallait d'autres prenyes, nous ne saurions citer mieux qu'un passage de M. Desimoni, où le savant écrivain nous apprend que le caviar de Copa est un des articles dont il est fait fréquemment mention dans les documents d'origine génoise è et que les Génois fondérent un consultat dans cette ville; nous aurons à reparler de ce consultat.

Continuous notre revue de la côte, mais laissons provisoirement de côté la presquire de Taman; notons seulement en passant que l'antique Matréga subsistait toujours et que nous la retrouverons plus tard devenue la résidence d'un consul génois. Les cartes du Moyen-Age démontrent que les Italiens de cetté époque connaissaient dans leurs moindres détails le litoral du Cancase et de la Colchide; les noms de localités, de cours d'eau, de caps et de baies y fourmillent littéralement.

⁴ Lelewel, l. c., p. 14; Atti, l. c., p. 129, 259; Bruun, l. c., p. 6; Dubois de Montpéreux, Voy. autour du Caucase, V, 16.

* Niceph. Greg., I, 417: "rar de nour ταυίχη όπόσα γεωργούσε λίμναι Κωπαίδες te nai Maioridic nai noranoi Tarátdec." Autrefois on admettait constamment que le premier des noms propres énumérés dans ce passage désignait le lac Kopaïs (voy, Boivin, commentaire de ce passage de Niceph. Greg., II, 1237, et Sauli, Galata, I, 235; Canale, Nuora istoria di Genova. III, 217, et même Kœhler, dans sa célèbre étude sur le Touzzos, dans les Mém. de l'Acad. de St Pétersbourg, 6º série, I, 379 et note 288). Mais faut-il vraiment croire que Constantinople reçût dn poisson d'un lac intérieur situé en Béotie? Les vaisseaux chargés de ce poisson ne ponvaient-ils pas arriver à Constantinople sans difficultse, quand les ga-

lères de Giustiniani gardaieut "τὸν πρὸ τοῦ Ίτυου πουθμόν, όν δη τοῦ Πόνταν καλούσιν acres le rapprochement des noms propres contenns dans le passage de Niceph. Grég. n'indique-t-il pas suffisamment qu'il faut chercher les Murau Kwnatdes dans les environs des Musirides et des ποταμοί Taratdeς? Involontairement je pense au Kouban, qui forme à son embouchure taut de lacs et de marécages. Si d'autres auteurs Byzantins appellent ce fleuve Korqs; ou Kuggr, Nicephore Gregoras pouvait donner à son embouchnre le nom de Muras Kunatdes, surtout s'il pensait à Kopa, localité que les cartes du temps placent sur ce fleuve. J'ai déjà émis cette hypothèse en 1861 (Tiib. staatsw. Zeitschr., XVII, 489), et j'ai eu, depuis, le plaisir de la voir adoptée par MM. Desimoni, Belgrano (Atti, l. c., p. 129, 259) et Bruun (l. c., p. 6).

* Atti. L. c., p. 259.

La liste en est trop longue pour la reproduire ici; nous nous contenterons de citer le nom de Cavo Buxo, localité située dans le voisinage de Pitsunda, parce qu'il rappelle les grandes plantations de buis dont le bois faisait déjà à cette époque et fait encore l'objet d'un grand trafic sur la mer Noire.1 Non loin de là, dans la baie de Soukhoum-Kalé 2 s'élevait la ville de Sebastopolis, encore importante alors, florissante autrefois sous le règne de Justinien, plus tard place forte de premier ordre sous la domination byzantine, 3 devenue à l'époque que nous étudions la résidence d'un prince géorgien. 4 Là, an milieu des Grecs schismatiques, des Musulmans et des Juifs, subsistait encore, en dépit des persécutions, au commencement du XIVe siècle, une petite communauté catholique-romaine. En 1330, le pape lui avait donné un évêque; c'était un Anglais, nommé Petrus Geraldus; vivant dans une situation voisine de la misère, à peu près sans influence, il se lamentait de voir sous ses veux des chrétiens vendus comme esclaves aux Sarrasins et de ne pouvoir mettre un frein à ce commerce.5 Il serait intéressant de savoir si les "Latins" dont se composait son troupeau étaient tous des Géorgiens-unis, comme semble le donner à entendre la lettre citée en note, ou si, dans le nombre, il y avait aussi des Occidentaux. Il y eut là, par la suite, un consul génois; le premier titulaire connu était, en 1354, un certain Ambrogio di Pietro; il pourrait se faire que la fondation de ce consulat remontât à l'époque de l'évêque Petrus Geraldus: nous aurons occasion d'y revenir.

Le conflit engagé avec Dianibek-khan était nne gêne pour les nations commercantes. Mais il pesait surtout sur les Vénitiens comme un remords, car c'était un de leurs compatriotes qui y avait donné lien, et d'autres avaient profité des scènes de pillage de Tana pour faire

¹ Lelewel, l. c., p. 14; Atti, l. c., p. 263; Yule, Polo, I, 54; Dubois de Montp., I, 269, 271 et s.; Hehn, Culturpflanzen, 3º éd., p. 203.

² Neumann (Die Hellenen im Scythenland, I, 577) et Hommaire de Hell (Les steppes de la mer Caspienne, III, 115 et s., not.) avancent de bons arguments pour défendre cette position contrairement à l'opinion de Dubois de Montpéreux (Voy. I, 306 et ss.). L'Atlante Luxoro (l. c., p. 263 et s.), semble fixer avec plus de précision encore la situation de cette ville au nord de la baie. M. Tschernjäwski en a découvert des ruines recouvertes par l'eau de la mer: voy. Gött. gel. Anz., 1878, p. 939.

⁸ Procop., I, 289; II, 473 et s.; III, 261. 4 "Princeps militize in tota Georgiania:" tel est le titre qui lui est donné dans une lettre (p. 122) dont il sera question dans la note ci-après. Il s'agit sans doute de Dadian Mamia, qui possédait d'une façon à peu près indépendante, de 1323 à 1345, le district situé aux alentours de la baje de Soukhoum-Kalé: Brosset. Hist. de la Géorgie, 2º part, trad. I, 245 -247.

⁶ Raynald, Ann. eccl., ad. an. 1330, nº 57. Voir une lettre de ce personnage, également de l'année 1330, sur la situation du pays, dans Kunstmann, Sanudo der Æltere, p. 121-123.

leur fortnne aux dépens des Tatars ou pour quitter le pays sans remplir lenrs engagements. Dès le 30 octobre 1343, c'est à dire quelques mois après la catastrophe, le Sénat s'occupa de préparer des instructions pour une ambassade que l'on songeait à envoyer au khan: elle devait être chargée de représenter à ce prince qu'en somme ses sujets avaient assumé une part de culpabilité en recourant de suite aux voies de fait an lien de saisir de leurs doléances les autorités vénitiennes, et que, dans l'intérêt des denx parties, il ferait mieux d'oublier le passé et de rendre ses bonnes grâces aux marchands vénitiens.1 Quelques jours après (3 novembre), on décida qu'avant d'expédier l'ambassade, il serait prudent d'envoyer deux courriers en éclaireurs à Tana et à la cour de Djanibek; on leur prescrivit de prendre la voie de terre par Lemberg;2 ces courriers devaient tâcher d'obtenir du khan des laissez-passer pour l'ambassade 8 et certainement aussi de recneillir des renseignements sur le sort des marchands restés dans le pays et qu'on savait avoir été jetés en prison. En attendant, on interdisait à tout sujet Vénitien de mettre le pied dans l'empire de Kiptchak on d'y expédier des marchandises: Caffa même était comprise dans cette prohibition.4 Pendant tout l'hiver, on attendit en vain des nouvelles et on remit de jour en jonr le départ de l'ambassade; enfin, vers la fin d'avril 1344, on vit revenir les courriers. Ils avaient vu Dianibek, son épouse et ses barons, et lenr avaient donné les lettres de la Seigneurie: en fait de nouvelles, ils rapportaient que les marchands restés dans le Kiptchak étaient en vie et qu'on pouvait compter sur un arrangement amiable; et comme preuve ils affirmaient que déjà des marchands vénitiens trafiquaient dans le pays aussi librement que par le passé. C'était le moment de mettre l'ambassade en route: on choisit pour cette mission Marco Ruzzini et Giovanni Steno: ils devaient emporter des présents d'une valeur de 2500 ducats destinés à Djanibek, mais on leur donna pour instruction de demander avant tout la mise en liberté des prisonniers et de réclamer des indemnités pour les sujets Vénitiens dont les biens avaient été séquestrés.5 En vue de leur aplanir les voies, on bannit, pour cinq ans, de Venise et de son territoire. Andreolo Civrano, cause première du conflit, et on lui interdit à perpétuité l'accès des pays baignés par la mer Noire.6

On avait appris que Gênes se disposait également à envoyer

nale, l. c., p. 457 et s.

¹ Canale, Orimea, II, 454-457.

[&]quot; "Per viam de Lolleo (lo Leo):" cf. la "ciutat de Leo", ou Lemberg (Lwow)

en Pologne, dans la Carte catalane, p. 19. ³ Taf. et Thom., IV. 266. 11

⁴ Arrêté du 21 févr. 1344, dans Ca-5 Taf. et Thom., IV, 321 et ss.; et en partie dans Canale, II, 457 et ss. ^c Canale, II, 458 (1 juill, 1344).

une ambassade à Djanibek. Sur ces entrefaites, arriva un message de Simone Boccanegra, doge de Gênes, proposant d'adopter dans cette circonstance une ligne de conduite commune: 1 le sénat accenta (9 Juin). En conséquence, des commissaires délégués par les deux républiques arrêtèrent (18 Juin) le programme suivant: 2 les ambassadeurs de Venise débarqueront à Caffa, où ils retrouveront ceux de Gênes: ils feront route tous ensemble pour se rendre à la cour de Djanibek, lui soumettront leurs demandes ensemble, lui offriront leurs présents ensemble. Si le khan oppose à leurs demandes d'indemnités des contre-demandes semblables, les ambassadeurs des deux puissances se déclareront prêts à payer pour les objets dérobés par des sujets vénitiens ou génois, en tant que la réclamation paraîtra justifiée. Si le khan ou ses barons réclament des Génois leur renonciation à la possession de Caffa, les ambassadeurs vénitiens nseront de tous les moyens en leur pouvoir pour obtenir le retrait de cette exigence; si le khan insiste, on rompra les négociations et les Vénitiens se retireront comme les Génois. La même conduite sera suivie par les deux parties au cas où l'on poserait aux Vénitiens des conditions absolument inacceptables. Si Dianibek se montrait résolu à rejeter leurs conditions et à maintenir les siennes, les ambassadeurs quitteront sa cour et retourneront à Caffa. Dans le but de donner plus de poids à l'action commune que les deux puissances se proposaient d'exercer sur le khan, elles conclurent une alliance pour une anuée et l'on inséra dans le traité nne clause portant que, tant que cette union ne serait pas rompue, chacune d'elles s'interdisait tout trafic commercial avec l'empire du Kiptchak.

Mnnis de ces instructions, Ruzzini et Steno se rendirent à Caffa, où ils retrouvèrent leurs quatre collègues Génois; ils v passèrent le mois d'août et proclamèrent la prohibition du trafie avec les Tatars; mais, il fant le reconnaître, ils n'arrivèrent pas à faire appliquer cette mesure dans toute sa rigueur. Ils poussaient aussi la prétention un peu trop loin; ne voulaient-ils pas suspendre toutes les affaires à Caffa même, sous prétexte que cette ville faisait partie de l'empire de Kiptchak? Leurs plaintes étaient plus justifiées quand ils signalaient dans leurs dépêches les habitants de Caffa qui continnaient à faire des échanges avec les ports de l'empire tatar. Sur leur rapport, Venise adressa à Gênes une protestation contre cette violation du traité s et

¹ Taf. et Thom., IV, 278 et s.

⁹ Ibid. IV, 279 et ss. Ce programme est absolument conforme aux propositions apportées par les envoyés génois (12 juin.) Ibid. IV, 327 et ss.

Instructions remises à un notaire. à son départ pour Gênes, 20 nov. 1344: Taf. et Thom., IV, 329 et ss.; voy. aussi Canale, II, 459 et s.

le doge de Gênes, Giovanni Murta, envoya aux autorités de Caffa l'ordre d'avoir à supprimer tout trafic avec le Kiptchak.¹

On s'était figuré one cette prohibition rendrait plus souples les Tatars et leur khan; mais il fallut s'avoner que la chose n'était pas si facile. Les ambassadeurs des deux puissances se voyaient menacés de rester indéfiniment à Caffa inactifs et sans pouvoir même prévoir quand on arriverait à s'entendre avec Djanibek. Ils eurent même la surprise désagréable d'assister à l'arrivée d'une armée tatare qui vint pour la deuxième fois se montrer sous les murs de Caffa et en recommencer le siège.2 Comme Caffa était le centre de missions qui rayonnaient de là dans toutes les directions, cette colonie avait aux veux dn pape une extrême importance; aussi Clément VI mit-il tout en œuvre pour lui faire parvenir du secours. En un seul jour, le 18 décembre 1345. il expédia deux brefs dans ce sens.8 Dans le premier, il recommandait Caffa à Humbert, dauphin de Vienne, qui avait pris la croix et entrait précisément en campagne contre les Turcs dans l'Archipel; dans le second, il adjurait les Génois de secourir énergiquement la ville assiégée et promettait à ceux qui partiraient pour la défendre les mêmes indulgences qu'aux croisés. Les Génois n'avaient pas besoin de ces enconragements; la conservation de leur colonie leur tenait déjà assez à cœur. Ils votèrent des sommes considérables pour sa défense.4 Une expédition commandée par Simone Vignosi mit à la voile vers cette époque; armée à l'origine pour la protection des colonies du Pont, elle usa malheureusement ses forces à la conquête de Chio et n'arriva pas jusqu'à la mer Noire. Le dauphin Humbert ne réussit pas davantage à s'ouvrir un passage jusque là; cependant, ni le nombre ni la valeur des défenseurs ne firent défaut

du 15 mars 1844 (Taf. et Thom., IV, 321). Parmi les tour de Caffa qui existent encere du côté de la terre, il en est une qui to construit en moyen de subless fournis par le pape Clément VI, comme le témoigne une inscription placée dans le musée de Féodosie: on croyait autrefois y lire la date 1906 (Dubois de Montp., Alt., 2° serie, pl. 43); Jurgiewicz (Osten. Sap., V., 160 et al., y Liszit 1846; mais tout récemment M. Remondini (Géorm. ispart, III, 30) a de chefifié le nombre 1364, qui partié être le certricable. Colà démontrerait que la terricable. Colà démontrerait que la contra d'autre d'anner mosse de fut adherte qu'appre

¹ Séance du Sénat, du 7 févr. 1345: Taf. et Thom., IV, 332 et s. Réponse de Murta, 19 févr. même année: Taf. et Thom., IV, 288; v. aussi Mariu, VI, 86; Romanin. III. 153.

On en reçut la nouvelle à Venise, le 19 juill. 1345, par une dépéche asse ambassadeurs, datée de Caffa: Taf. et Thom., IV. 334. Cantacuzène (III, 192) dit aussi que Djanibée mit à deux reprises le siège devant Caffa. P Ravnald ad. afi. 1245. n° 7.

Cantacuz., III, 192; Nicéph. Grég., II, 686. Une galére génoise chargée d'armes partit pour Caffa au courant de l'hiver de 1343-1344; document vénitieu

à la colonie, et la tentative de Djanibek échoua encore une fois. Il dut finalement lever le siège sans esprit de retour (1346). Et pourtant il avait eu recours à tous les moyens. La peste, qui faisait alors de grands ravages dans tout l'Orient, s'était abattue sur les tronpes campées devant Caffa et y faisait des milliers de victimes. Dans l'espoir de communiquer le fléau aux assiégés et de les réduire par l'excès de souffrances à capituler, les Tatars lançaient leurs cadavres par dessus les mnrailles au moyen de leurs machines de guerre. Les habitants de leur côté se hâtaient de les recneillir et de les jeter à la mer; néanmoins l'infection se répandit dans la ville. Malgré tout, les défenseurs ne capitulèrent pas, nous l'avons vu, mais les vaisseaux qui quittaient le port emportaient la peste et ils la répandirent en Sieile, en Toscane, à Gênes, à Raguse, à Spalato, à Venise. Telle fut l'origine de la "grande mortalité" ou "Peste noire" qui ravagea la moitié de l'Europe: funeste conséquence des relations commerciales de l'Occident avec l'Orient.1

Dans l'intervalle, les denx Républiques avaient renouvelé leur alliance, le 22 Juillet 1345; le maintien de l'interdit contre l'empire tatar en était la base. On renouvela la défense faite à tont pavire génois on vénitien d'aborder dans le port de Tana on snr tout autre point de l'empire tatar, et, en général, de dépasser Caffa à l'est. Le doge de Gênes invita les Vénitiens à fonder à Caffa une colonie de commerce avec un baile ou un consul et leur garantit la liberté absolue de leurs mouvements et de leur commerce, la franchise de tous droits. même après l'expiration du traité d'union, et des prix de location modérés pour les maisons et les magasins dont ils auraient besoin.2 La République génoise s'efforçait, on le voit, de parer aux circonstances

p. 139 et ss.) et a démontré par des actes notariés, que de' Mussi n'avait pas quitté Plaisance à cette époque. Tout ce qu'il sait sur la région du Pont, il l'a pris dans des relations faites par d'autres. C'est ainsi qu'il raconte que les Tatars ont "assiege" Tana avant Caffa: c'est nne erreur qu'il n'eût pas commise s'il avait été lui-même dans le pays; un autre détail qui le trahit et démontre qu'on n'a point affaire à nn témoin oculaire, c'est qu'au lieu de dire que Caffa a subi deux sièges en trois ans, il parle d'un siège de trois ans.

³ Taf. et Thom., IV, 300 - 305. Sur les délibérations qui eurent lieu à Venise avant la conclusion de ce traité avec Génes, vov. Taf. et Thom., IV. 388 et s.

^{&#}x27; J'ai emprunté ces détails à la relation de Gabriele de' Mussi, notaire de Plaisance. Il fut témoin de la première invasion de la peste dans la haute Italie, et écrivit cette relation, intitulée "Ystoria de morbo s. mortalitate que fuit a. 1348". M. le professeur Henschel, qui le premier l'a publiée (Archie für die gesammte Medicin, herausg. v. H. Hæser, II, 26-59), admettait que de' Mussi s'était trouvé en personne au siège de Caffa, était rentré ensuite dans sa patrie sur un navire infecté et avait ainsi contribué pour sa part à répandre le terrible fléau. Il s'est laissé induire en errenr par le ton déclamatoire de ce morceau. M. Tononi l'a fait réimprimer (Giorn. liqust., 11º année, 1884,

défavorables qu'on traversait en concentrant dans sa colonie de Caffa ha vie commerciale de la partie septentrionale du Pont. Les Vénitiens, de leur côté, n'étaient sans doute que médiocrement tentés d'aller s'établir en qualité d'hôtes dans une colonie rivale, et leur confiance dans la durée de la bonne entente avec les habitants de Caffa devait être assez faible, car, pour éviter les frottements possibles, on fit défense aux capitaines des gulères vénitiennes de laisser descendre leurs hommes à terre. Cependant, à titre provisoire, comme Djanibek était toujours jascossible et que l'espoir de rentrer à Tana devenait de jour en jour plus problématique, ils acceptient la proposition qui leur était faite.

Ruzzini et Steno, désespérant d'arriver à un arrangement avec le khan étaient, semble-t-il, rentrés depuis longtemps dans leur patrie. quand, au mois de juin 1347, le bruit se répandit à Venise que Gênes venait de faire sa paix avec Djanibek.4 La Seigneurie prit aussitôt ses dispositions pour faire partir une ambassade; il s'agissait de ne pas laisser des rivaux se substituer à ses nationaux sur le marché de Tana et d'obtenir en outre, s'il était possible, nne station commerciale à leur usage exclusif, soit Vosporo, soit quelque autre port de l'empire du Kiptchak.5 La même ambassade fut chargée de complimenter en passant l'empereur Jean Cantacuzène, récemment monté sur le trône de Constantinople.6 Admis en présence de Djanibek, les ambassadeurs eurent occasion de parler de la punition infligée à Civrano: cette déclaration produisit l'effet désiré; le khan promit qu'à l'avenir il s'abstiendrait de faire tomber sur le premier sujet vénitien venn la responsabilité d'un crime commis par un autre. Il expédia à Sichi-bey, alors 7 gonverneur de Tana, et à l'agent des douanes, Acoza, l'ordre d'assigner aux Vénitiens un quartier de cent pas de long sur soixante de large, contigu au Don par un de ses côtés. Le droit sur les ventes fut dorénavant porté à 5 %, au lien du taux ancien de 3 %: ce point excepté, tous les détails réglant le trafic des Vénitiens sur la place furent rétablis à pen près sur l'ancien pied. Le diplôme

¹ Voy. aussi Cantacuz., III, 192.

² Canale, II, 460,

³ Leur rappel fut décidé en séance du sénat, du 14 nov. 1345, pour le printemps de l'année 1346, à moins qu'il ne se fût produit dans l'intervalle des faits de nature à donner lieu d'espèrer un résultat favorable (Taf. et Thom., IV, 334 et s.).

Les chroniques génoises sont muettes sur ce point.

⁵ Arrété du séuat, du 19 juin 1347: Taf. et Thom., IV, 336 et ss.: en abrégé dans Canale, II, 460 et s. Déjá, aupara-

vant, le 24 avril de la méme année, le sénat avait levé en partie l'interilit du commerce, en autorisant certains Vénitiens à aller charger du blé sur le territoire de Djanibek, décision motivée par la disette qui régnait à Venise. Taf. et Thom, IV. 336.

^{6 14} juill. 1347: Taf. et Thom., IV, 310.
7 II était encore gouverneur de Tana en 1349 (Commem., II, p. 177, n° 310), et l'était déjà en 1349 (Taf. et Thom., IV, 262).

auquel nous avons emprunté tout ce qui précède est absolument muet en ce qui concerne la cession d'un autre entrepôt.1

Ainsi, vers la fin de 1347, les Vénitiens allaient ponvoir reutrer daus l'empire de Kiptchak.2 Mais il comptaient sans leur hôte: ils avaient promis que leurs vaisseaux u'iraient plus à Tana, que d'une manière générale, ils ue dépasseraient pas Caffa, et les Génois euteudaient les obliger, même par la force, à tenir leur promesse; ils saisirent des bâtiments vénitions qui franchissaient la limite et confisquèrent leur cargaison.3 Sous l'influence de la coufiance orgueilleuse que leur inspiraient les brillants débuts du régime démocratique, inauguré par une série de doges remarquables, leurs succès à Chio, leur situation omnipotente à Galata, ils poussèrent la prétention encore plus loin et leurs efforts tendirent dorénavant à expulser entièrement les Vénitiens de la mer Noire et à se réserver le droit exclusif d'exploiter cette région.4 Dans ce but, ils s'emparèrent, dans le Bosphore, du détroit d'Hiéron où s'élevait dans l'antiquité un temple (d'où son nom) dont la légende attribuait la construction aux Argonautes.5 C'est le point où le Bosphore, jusque-là assez large depuis la sortie de la mer Noire, forme un premier étranglement. Des hauteurs qui commaudent le détroit, ou était eu excellente positiou pour arrêter les vaisseaux au passage et pour les empêcher de coutinuer leur route; de nos jours ou voit là deux forts turcs, situés l'un en face de l'autre, et dénommés, celui de la côte d'Asie, Auadoli Kawak, celui de la côte d'Europe Roumili Kawak; 6 à cette époque, deux châteaux forts s'élevaieut déjà au

2 La nomination d'un nouveau consul de Tana fut décidée en conseil au mois de janvier 1348: Taf. et Thom., IV, 340 et s.

" Taf. et Thom., IV. 340; Raynald, ad. an. 1347, nº 22; Cantacuz., III, 193; Chron. Estense, dans Murat., XV, 459 et s.; Romanin, III, 158.

- 4 Dandolo, p. 420; Sanuto, p. 621; Navagero, p. 1034. 5 Müller, Geographi graci minores.
- II. 75 et ss.
- 6 Cf. Hammer, Constantinopel und der Bosporus, II, 262 et ss., 280 et ss.; Dethier, Der Bosphor und Constantinopel (Wien 1873), p. 73, 76,

¹ Ce diplôme a été publié dans Hammer. Gesch, der goldenen Horde, p. 517-519. Canale, Crimea, II, 469-471, Mas Latrie. dans la Biblioth, de l'École des chartes. 6º série, IV, 587-589, enfin Taf. et Thom., IV, 311 et ss. Il est daté de Gulistan, localité voisine de Saraï, château de plaisance des khans (Grigoriew, dans l'Ermans Archiv für die Kunde Russlands, V, 39); elle est fréquemment citée comme lien de fabrication de monnaies: on la trouve mentionnée, pour la première fois à ce point de vue, en 1351 (Fræhn. Münzen des Ulus Dschutschi, p. 43; Hammer, Op. cit., p. 9, 315, 323). La date est répétée sons trois formes concordantes, suivant l'ère chrétienne (1347), l'ère arabe (748) et l'ère tatare (année dn porc); il y a une errenr dans la collation des mois: le 22º jour de ramadan correspond au 26 dé-

cembre et non au mois de févr. comme il est indiqué. Ce traité de paix est encore mentionné par Dandolo, p. 418, Sanuto, p. 611, 618, Matteo Villani, I, 100.

dessus de l'emplacement occupé par les forts modernes; tous deux étaient indiqués sur les cartes du temps sous le nom de Giro,1 mais Clavijo les distingue en Guirol de la Grecia et Guirol de la Turquia; il n'est pas difficile de retronver sous cette transformation l'antique nom d'Hiéron. Clavijo raconte qu'à l'époque où les deux rives dn Bosphore appartenaient à l'empire grec, le détroit était barré par nne chaîne tendue de l'nne à l'antre et supportée au milieu par une tour élevée sur le fond de la mer; les navires n'étaient autorisés à continuer leur route on'aprés avoir pavé l'impôt.2 De ces deux châteaux-forts il ne subsiste plus que des ruines; on a prétendn attribner leur construction aux Génois, mais le fait est dontenx. Sur les restes que l'on voit encore sur la rive d'Asie, on a placé une inscription,3 d'après laquelle le Génois Vincenzo Lercari les aurait restaurés (en . . . ? la date est illisible); mais Prokesch von Osten a reconnn que ces constructions appartenaient "évidemment au type byzantin."4 On peut admettre, en tout cas, que les Génois tronvèrent là nn bureau de douane protégé par nn onvrage fortifié. Quoi qu'il en soit, ils s'en emparèrent en 1348, au mépris de l'autorité impériale, et y établirent en permanence une station navale: tous les navires montant ou descendant le Bosphore devaient paver un droit de passage. et ceux de nationalité grecone on vénitienne qui se dirigeaient vers les ports de la côte septentrionale du Pont ne pouvaient continuer leur route qu'avec une permission spéciale.5

Les Vénitiens n'étaient point d'humeur à laisser entraver ainsi par des rivaux leur liberté commerciale.6 Ils en appelèrent aux armes: dans leur exaspération, ils ne parlaient de rien moins que d'une guerre à mort; ils annonçaient hautement l'intention d'anéantir la colonie génoise de Galata et d'exclure les Génois de la mer Noire.7 Ils avaient entraîné dans leur parti l'empereur Cantacuzène. Cependant, peu de temps après la bataille du Bosphore (février 1352), l'événement le plus important de cette guerre, les Génois firent séparément la paix avec ce dernier (6 mai); dans le traité, ils introduisirent une clause stipulant que les navires grecs ne ponrraient aller à Tana, ou, en

¹ Lelewel, Portulan, p. 15; Thomas, Periplus des Pontus Euxinus, p. 257, 274; Atlante Luxoro, p. 135, 268 et s.

² Clavijo, p. 73.

³ Sauli, Colonia di Galata, II, 42; Serra, Storia dell' antica Liguria e di Genora, III, 179.

⁴ Denkwürdigkeiten und Erinnerungen aus dem Orient. III. 232 et s.

⁵ Niceph. Greg., II, 844, 877. D'après ce dernier passage, les Génois avaient établi leur bureau de perception à l'endroit où s'élevait autrefois le temple de Sérapis: c'est Roumili Kawak.

⁶ Dandolo, p. 420. ⁷ Convention entre Cantacuzène et Ve-

nisc. 1351: Taf. et Thom., inéd.

général, dans la mer d'Azov, qu'aux mêmes époques que ceux des Génois; mais on ajouta cette réserve que l'empereur pourrait, s'il le jugeait à propos, envoyer une ambassade à Gênes en vue d'obtenir du dore la liberté de la navigation pour la marine grecque.1 Trois ans plus tard, Gênes et Venise faisaient la paix à leur tour (1er Juin 1355); mais pour l'obtenir, Gênes avait dû singulièrement rabattre de ses prétentions primitives. Les deux puissances s'engageaient mutuellement à ne pas envoyer de navires marchands à Tana pendant une durée de trois ans; ce délai expiré, elles devaient reprendre leur liberté.2 Ainsi, Gênes renoncait pourtant à son projet de ruiner définitivement ce marché et de faire de Caffa le centre unique du commerce du Kiptchak, et Venise recouvrait le droit de reprendre son trafic avec Tana à partir de 1358. Ce traité fut assurément exécuté à la lettre, car nous voyons, précisément en 1358, deux ambassadeurs, Giov, Quirino et Francesco Buono, partir de Venise pour aller demander au nouveau khan de Kiptchak, Berdibeg, le renouvellement des anciens privilèges. Berdibeg accueillit leur demande: le diplôme 4 par lequel il confirma les traités antérieurs est daté du mois de septembre 5 et de sa résidence sur l'Aktouba, c'est à dire, sans doute, de Saraï.6 Le seul article nouveau est le pouvoir attribué au gouverneur de Tana, Tolobey (ou, plus exactement, Toghloubeg),7 de lever sur chaque navire vénitien,

¹ Lib. jur., II, 603.

⁹ Lib. jur., II, 620; cf. Dandolo, p. 426; Sanut., p. 639.

⁸ A titre d'allié des Vénitiens dans cette guerre, le roi d'Aragon voulut, parait-il, s'immiscer dans le débat pendant entre Venise et Gênes au suiet de la navigation de Tana, et proposa de prendre le pape pour arbitre: mais les Génois repoussèrent cette intervention et refusèrent de démordre de leurs prétentions; à les entendre, la fréquentation de Tana était un danger matériel et moral pour les Chrétiens, d'où qu'ils vinssent, de Gênes aussi bien que de Venise, et si les gens de Venise prétendaient passer outre, ils pouvaient toujours s'attendre à avoir affaire à eux: Mon. hist. patr., X (Cod. dipl. Sard., I), p. 757 (Charte sans date, entre 1352 et 1355).

⁴ Hammer, Goldene Horde, p. 519 et ss.; Canale, Crimea, II, 471—478; Mas Latrie, dans la Biblioth de l'École des chartes, 6° série, IV, p. 593 et ss. M.

Thomas a bien voulu mettre à ma disposition une copie prise par lui-même et où quelques passages sont plus clairs que dans les éditions précitées. Voy. aussi Marin, VI. 141. not.

⁸ La date est à la fin de la lettre et ainsi conque: "A ii VIIII di de la luna, in lo mese de Sival." Si l'on admet, sons discussion prienhale, avec MM. de Mas Latrie et Hummer que la date ainsi indique est le S Chevval (reste à savoir s'ils out raison) elle correspond au 15 septembre de notre calendrier. Dans toute embre de motte calendrier. Dans toute embre de motte calendrier. Dans toute seulement. le mois (mensis Septembre), aban le origie de M. Thomas on liz 94 sept.; de méme, dans le regeste des Commen. Il, 987, n° 60. Dans cet état de choses je n'ai pas osé fixer une date plus précise que le mois presentant de puis précise que le mois presentant de puis précise que le mois presentant de l'apprendie de l'a

⁶ L'Aktouba est le bras oriental du Volga sur lequel était située Saraï.

⁷ Hammer, Goldene Horde, p. 314.

à son arrivée, outre les droits de douane ordinaires, une taxe de trois "asoum" (environ quinze écas d'or). Voici l'origine de cet impôt; pendant la rupture, divers Arméniens sujets de l'empire du Kiptchak,
embarquée sur des navires génois, avaient été pris par des Vénitiens
avec les vaisseaux qu'ils montaient, et les vainqueurs avaient saisi leurs
marchandises, en promettant toutefois de les indemniser; mais les indemnités n'avaient pas été payées; il y en avait pour de grosses
sommes; Taidola, femme de Djanibek, émme de leur malheur, était
venue à leur aide en leur avançant nne partie des sommes perdues:
l'impôt extraordinaire était destiné à faire rentrer le gouvernement
tatar dans cet argent; ce n'était donc qu'nn impôt provisoire et il
devait étre supprimé le jour où il aurait produit la somme avancée.

La paix de 1355 laissait également aux Vénitiens toute liberté de renoner leurs relations commerciales avec les parties de la Crimée possédées par les Tatars. Le gonvernenr de la province se nommait alors Ramazan et résidait à Solgat. Andrea Venier, envoyé en mission auprès de lui par son gonvernement, obtint d'abord un diplôme (du 2 mars 1356), puis une lettre (du même mois). Par cette dernière, Ramazan confirme une partie des concessions énoncées dans le diplôme et donne plus d'extension aux autres; il ouvre aux capitaines de navires et anx marchands vénitiens le port de Provanto (ou Provato), les autorise à y relâcher, leur promet d'y faire construire des maisons pour lenr usage et de leur y céder des propriétés; enfin, il leur permet d'y établir nn consulat et décide que les affaires litigieuses seront portées devant le consul dans le cas où un indigène porterait plainte contre un sniet vénitien, et devant les tribunaux du pays dans le cas inverse. Les marchandises importées par des Vénitiens seront soumises à un droit de douane (tamoga, à proprement parler, droit de timbre) de 3 %, mais seulement dans le cas où elles seraient vendues par leur propriétaire; l'auteur de la lettre ajonte en remarque, que son but, en fixant nn taux si pen élevé, est d'engager les marchands à s'abstenir de la frande; il les prévient en même temps que si, malgré cela, quelqu'un d'eux se rend coupable de ce délit, il encourra la peine de la confiscation. Les cabaretiers établis dans la colonie vénitienne seront

se retrouve encore dans le traité avec Berdibeg, mais transformé en "Tay de Lucaton" (lisez Taydelu-Khatoun, ou, suivant la version des Commem., II, p. 177, n° 810, Thaytalucaton). Sur cette femme, vov. Hammer. l. c. p. 311.

¹ Ce fait est mentionné dans trois pièces relatives au traité précédent (Taf. et Thom., inéd.; Canale, II, 467; Commem., II, p. 288, nº 61; p. 298, nº 645. 655. On donne à l'impératrice le nom de Thaydelu, accompagné une fois de l'épithète "écatom" (khatoun, princesse): ce nom

exempts d'impôts. Les vaisseaux chargés pour retourner dans leur patrie seront soumis avant leur départ à la visite d'un délégué du souverain, assisté d'un commissaire désigné par le consul et chargé de s'assurer qu'aucun esclave fugitif ne s'est glissé parmi les passagers. Tel est le contenu du diplôme et de la lettre de Ramazan; la lettre se termine en ontre par une réclamation d'indemnité adressée au doge en faveur des Arméniens dont il a été question plus haut.1

Cette lettre fut suivie, à très peu d'intervalle, d'une autre, sans date; mais cette dernière fait si évidemment suite au diplôme accordé par Berdibeg en 1358, que nous n'hésitons pas à lui attribuer la même date. Dans l'intervalle, Ramazan avait été remplacé comme seigneur de Solgat par Cotuletamur. Faut-il écrire ce nom Kotlough-Timour, comme le veut M. Hammer,2 ou Cothloudomour, nom donné par Ibn-Batouta3 à l'un des fils d'un précédent gouverneur de Solgat, Toloktomour? c'est une question que je ne me charge pas de résondre. Ce gonverneur, quelque soit son nom, confirmait dans sa lettre les tarifs de douane arrêtés par Ramazan, et désignait deux nouveaux ports où les Vénitiens pourraient dorénavant faire escale, Caliera et Soldadia, ce qui, avec Provanto, en portait le nombre à trois.4 De ces trois localités, l'une, Soldadia (Soudak), est bien connue. Les deux autres sont situées entre Soudak et Caffa. Dans cet espace, nous lisons sur les cartes,

¹ On trouve un extrait du diplôme dans les Commem., II, p. 242, nº 140: M. de Mas Latrie, l'a publié en entier une première fois dans les Archires des missions scientifiques, I, 345 et s., en entier une deuxième fois avec la lettre, dans la Bibl. de l'École des chartes, 6º sèrie. IV. 589 et ss., 590 et ss. (Commem., II. p. 245 et s., no 152). Ce que donne Marin, c'est cette lettre, avec quelques coupures; mais cet auteur admet la concordance de l'an 757 de l'hègire avec l'année 1383 de l'ère chrétienne, ce qui est inexact. Le diplôme porte en tête la date vraie, 1356. Les deux pièces portent également la date du 1er Rebi, d'après le calendrier arabe: or, en 1356, ce mois commençait le 4 mars; par conséquent, la date 2 mars inscrite en tête du diplôme n'est pas tout à fait exacte. Le lieu d'où le diplôme est daté, est nommé, en tête du diplôme Ak-Seraï, et. dans le contexte, à la fin, Calusta, c'est

à dire, sans doute Alousta sur la côte méridionale de la Crimée, nom qu'Edrisi écrit Chalousta. Naturellement, quand il y a doute, c'est le contexte qui fait autorité.

² Goldene Horde, p. 255.

[&]quot; Ibn-Batouta, II. 359 et ss.

⁴ Le diplôme a été publié plusieurs fois: Marin, VI, 71 et s.; Hammer, Op. eit., p. 521 et s.; Canale, Crimea, II, 473 et s.; Mas Latrie, dans la Bibl. de l'École des chartes, l. c., p. 592 et s. Les Commem. en contiennent un extrait, II, p. 289, nº 66 (la date, 2 oct., est probablement celle du jour où la traduction a èté faite). Dans les chartriers vénitiens. il est classé immédiatement après le diplôme de Berdiber: il est daté du même lieu (Lordo, la résidence du khan) du même mois, Chevval (le 15, ce qui correspond au 20 sept.), et, remarque essentielle, il est confié aux mêmes ambassadeurs.

en allant de l'ouest à l'est, les noms d'Otouz, de Koktebel et de Tekié (Porto genovese). J'admettais autrefois 1 l'identité de Caliera et d'Otouz; M. Thomas écrit ce nom Calitra et on trouve cette ville indiquée sur diverses cartes du Moyen-Age, sous les appellations de Caletra, Callitra etc., à l'est du cap Meganome; mais comme on trouve déjà sur une carte de 1461 un Otuzii locus (accompagné, d'ailleurs, de la mention que cette localité est de construction nonvelle), je penche maintenant à croire que c'est plutôt Koktebel qui aura pris la place de Calitra.2 Jusqu'ici le nom de Provato ne s'est retrouvé que sur une senle carte, celle d'Andrea Bianco (1436), à la Bibliothèque de St. Marc; sur les autres on lit, à l'emplacement indiqué, les noms de Pefidima, Pecfidima etc. Cette localité, évidemment très voisine de Caffa, se tronvait sans doute dans la baie de Tekié.3 Ainsi, les Vénitiens avaient dorénavant à leur disposition, sur la côte méridionale de la Crimée, trois ports en communication facile avec Solgat, de sorte qu'ils ponvaient se dispenser de passer par Caffa, la colonie génoise, et, au point de vue de la douane, ils y trouvaient des conditions plus favorables qu'à Tana.

Les Génois ne se montrèrent point jadoux de la faveur accordée à leurs rivaux; en ce moment, précisément, les relations entre
les denx nations étaient des plus anicales et, dans les instructions enroyées aux autorités coloniales du Pont, leurs gouvernements insistaient
énergiquement en ce sens. *Les Génois, d'allieurs, conservaient todjours
l'avantage, en ce sens que le siége de leur colonie était leur propriété;
ils l'appréciaient maintenant d'autant mieux que par deux fois, en 1344
et en 1345—1346, quand les Tatars étaient vennes l'assiéger, ils avaient
été sur le point de la perdre. Vers l'époque où nous sommes arrivés,
on s'occupait activement de compléter les fortifications de Caffa. Suivant une tradition recueille par l'annaliste Giorgio Stella, un des promoteurs les plus zélés de ces travaux fut le consul Goffred di Zoagli
(1352—1353).5 On ne tarda pas à en reconnaître l'utilité, car, en 1361,
la ville fut assiégée à la fois par terre et par mer, par les Tures de

¹ Suivant Dubois de Montpéreux, V, 315.

³ Cette opinion, mise en avant par M. Bruun, Colon. ital. en Gaz, p. 42 et s., est appuyée par M. Desimoni, Atl. Lux., p 252: dans ee dernier ouvrage, à la p. 256, l'auteur constate que le nom d'Otouz est celui d'une localité qui existait au Moyen-Age.

² Bruun, I. c., p. 43: Lelewel, Portulan, p. 13.

^{&#}x27;Commem., II, p. 317 et s., nos 223, 227, 228; III, p. 7, nos 16, 17; p. 17, no 79.

byo, Stella, p. 1196, ad. añ. 1367. il se contente d'undapura approximativement l'époque (circiter hoc tempuo), mais elle est précise par deux inscriptions: ef. Oderico, Lettere ligustiche, p. 178 et s., 196—198. Planch, 1 et 2; Jurgiewicz, Mémoires (en russe) de la Société d'archéologie d'Odera, V, 189 et s. Ces inscriptions étalent, à l'origine, suspendues aux murs de Péglies de 58 Madeleine à Caffa, elles sont maintenant au Musée de Fedorair.

Sinope: l'ennemi fut repoussé, mais le mérite en revint surtout, il faut " le dire, aux galères de Caffa et de Péra.1 Peu de temps après cette alerte, les Génois ne se contentaient déià plus de défendre leur bien; ils devenaient conquérants à leur tour. La période de désordre et d'anarchie où tomba le Kiptchak après la mort de Berdibeg-khan 2 leur offrait, il est vrai, une occasion favorable. Le 19 juillet 1365, sons le consulat de Bartolommeo di Jacopo, ils s'emparèrent de Soldajas et des dix-huit hameaux (casaux) compris dans son territoire. Cette conquête n'était pas seulement une acquisition territoriale; les intérêts du commerce y avaient leur part, car Soldaja était un marché important, très fréquenté, et rival de celui de Caffa: 4 moins de sept aus auparavant, le gouverneur de la Crimée avait invité les Vénitiens à y réorganiser la station qu'ils y avaient eue au siècle précédent. A un autre point de vue, cette conquête était un bénéfice pour la religion chrétienne, car, depuis le jour où les Tatars y avaient établi leur autorité, l'islamisme y avait pris le dessus. En 1320, Ouzbek-khan avait interdit aux chrétiens de la ville l'usage des cloches; cette mesure n'avait pas encore satisfait les Musulmans; ils avaient enlevé de force les cloches des églises, transformé celles-ci en mosquées et expulsé les chrétiens hors des murs.5 En 1334. Ibn-Batouta v avait trouvé une population à peu près exclusivement mahométane; la communauté chrétienne, réduite à quelques ouvriers grecs, était insignifiante; il y avait eu précédemment un grand nombre de chrétiens de religion grecque; mais, vaincus dans une guerre civile, la plupart avaient été massacrés ou chassés.6 Aboulféda, contemporain d'Ibn-Batouta, ne mentionne même

¹ Matt. Villani, éd. Dragom., II, 359. 2 Hammer, Goldene Horde, p. 315 et ss.

³ M. Canale, (Crimea I, 269, II, 343), a cru devoir admettre que les Génois avaient déjà pris possession de Soldaja avant cette époque: il s'appuyait sur le témoignage du Dr Casareto, qui avait visité les ruines des fortifications de cette ville et disait avoir lu sur une inscription latine encastrée dans la muraille, la date 1332. L'abbé Oderico avait eu, lui aussi, sous les yeux, des fac-simile d'inscriptions provenant de Soudak, sur lesquelles on voyait les dates 1285 et 1314. Mais M. Jurgiewicz (Op. cit., p. 169 et ss.) s'est donné la peine de relever exactement les onze inscriptions murales de l'époque génoise qui subsistent encore à Soudak.

L'inscription que Casareto avait en vue, est celle qui porte le nº VI, dans l'ouvrage de M. Jurgiewicz, et la date véritable qu'on y lit est 1392. Quant à l'abbé Oderico (l. c., p. 132), il a émis lui-même la supposition que sur les inscriptions qui lui étaient communiquées, au lieu de 1985 et 1314, il fallait lire: 1385 et 1414, ce qui est parfaitement exact, comme on le voit en rapprochant ses planches 11 et 12 des inscriptions I et X de l'ouvrage de M. Jurgiewicz. Pas une des inscriptions génoises de Soudak connues jusqu'à ce iour ne remonte audelà de 1385.

⁴ Aboulf., Géogr., trad. Reinaud, II, 1, p. 319.

Raynald, ad. an. 1323, nº 3.

⁶ Ibu-Batouta, II, 415.

pas l'existence de chrétiens à Soldaja; il donne, avec une exagération évidente, la population comme entièrement mahométane, et il ajoute même que, le christianisme avait été la religion dominante à l'époque d'Ibn-Said (mort en 1274). Avec les nouveaux maîtres, il était permis d'espérer que les choses changeraient.

Acquérir de nouveaux territoires n'était pas tout, il fallait encore les conserver. Précisément, les Tatars avaient en ce moment un chef énergique, Mamai, qui, de 1360 à 1380, joua en quelque sorte dans le Kiptchak le rôle de maire du palais (Major domus) et finit par prendre lui-même le titre de khan;2 sous sa conduite, ils tentèrent d'arracher aux Génois leurs conquêtes et de fait ils réussirent à leur reprendre. sinon Soldaia même, du moins ses dix-huit dépendances.8 Mais cet échec ne fut que provisoire, et par la suite, les Génois, favorisés par le sort des armes, gagnèrent de plus en plus de terrain sur la côte méridionale. Non-seulement le traité qui mit provisoirement fin à la lutte les laissa en possession de Soldaja et de ses dix-huit dépendances, mais il les reconnut comme maîtres légitimes de tout le district de Gothie, compris entre Soldaja et Balaclava (Cembalo) et habité par des Goths chrétiens. Les commissaires chargés de la rédaction de ce traité étaient, d'une part, pour "la grande commune" de Gênes, le consul de Caffa, Giannone del Bosco, assisté de deux autres fonctionnaires coloniaux; d'autre part, Jarkass,4 seigneur de Solgat, agissant au nom du khan et en son nom personnel: ils se rénnirent, le 28 novembre 1380 (le dernier jour du mois de Chaban 782), dans un lieu nommé les "trois fontaines", en vue de Caffa. Nous possédons le document où fut inscrit le résultat de leur conférence, mais il ne porte aucune signature; il semble donc que ce ne soit pas une rédaction définitive. Effectivement, les termes n'en furent réellement arrêtés que dans une deuxième conférence qui eut lieu le 23 février 1381 (28 Zoul-Ca'da 782); le personnage qui y

^{&#}x27; Aboulf., Géogr., l. c.
' Hammer, Goldene Horde, p. 318-326.

Quand Mamal, battu et écrasé par Toktamich, s'enfuit en Crimée, il paraîtrait qu'il trouva un refuge à Caffa, mais qu'il y périt, traitreusement assassiné: Hammer, Op. cil., p. 326, d'après des sources russes.

⁸ La seule preuve à l'appui de ce fait est le passage suivant du traité de 1880, dont il sera question un peu plus loin: "quell dixoto casal, il quali eran sotomixi e rendenti à Sodaja, quando lo comun prise Sodaja, poa Mamai segno ge li leva per forsa."

Cotte forme semble plus exact que la lecce de la companya del companya de la companya del companya de la companya del companya

assistait comme représentant des Tatars, en qualité de seigneur de Solgat, n'était plus Jarkass, mais Elias, fils de Cotolboga, tandis que les délégués génois étaient les mêmes qu'à la première réunion.1 En dehors des points principaux que nous avons indiqués plus haut et qui se retrouvent dans les deux doeuments, le deuxième en contient quelques nonveaux. Il est dit, par exemple, que les fonctionnaires tatars, juges et agents des donanes, qui probablement avaient été expulsés de Caffa, v reprendront leurs postes sans qu'il y soit mis obstacle; que les eselaves fugitifs réfugiés tant à Caffa qu'à Solgat seront mutuellement livrés sans autre indemnité qu'une somme de 35 aspres allouée à titre de prime; que les marchands pourront de nouveau parcourir l'empire du Kiptchak en toute séenrité et sans avoir à paver de nouveaux impôts etc. Nous voyons encore, avant la fin de cette même année 1381, deux personnages, Corrado de Goascho et Cristoforo della Croce, partir de Caffa pour la cour du khan; il est permis de croire que leur mission avait pour but de faire sanctionner le traité par ce souverain; de même, on peut supposer que l'envoi de sept chevaux offerts par le khan, la même année, aux Génois de Caffa, était la contre-partie des présents que luimême avait recus par l'intermédiaire de l'ambassade précitée.2 Cela n'empêcha pas les hostilités d'éclater de nouveau à peu de temps de là: au mois de mai 1387, la situation était tellement tendue que le doge de Gênes erut devoir faire ses préparatifs en vue d'une guerre sérieuse contre les Tatars:3 les meurtres, les incendies, les pillages se succédaient sans interruption: eependant, au mois d'août, on réussit à

Chaban 782", deux personnages, Jarkass et Ellias-bey pouvaient-ils être tous deux seigneurs de Solgat? M. Desimoni a bien voulu me communiquer la solution: la pièce qui porte le nom de Jarkass ne doit être qu'une sorte d'avant-projet et le texte définitif, celui qui porte le nom d'Ellias, doit être de trois mois postérieur: voy. Arch. stor. ital., 30 ser., XV, 1 (1872), p. 171.

² Cibrario, Economia politica del medio ero, 4º éd., p. 507, 529.

³ Il fit prévenir les marchands vénitiens d'éviter de se trouver pris entre les belligérants, car ils pourraient s'en trouver mal; tant que cette situation durerait, ils feraient mieux, ajoutait-il, de s'arrêter dans les colonies génoises où ils seraient plus en sûreté: Commem., III, p. 187, nº 260; p. 188, nº 264.

¹ Le texte du traité où Jarkass est nommé comme seigneur de Solgat a été publié par Silvestre de Sacy, avec traduction et annotations, dans Not. et extr., XI, 52 et ss. Ce savant se demandait comment, dans ses Lettere liquotiche, p. 180, l'abbé Oderico avait pu arriver à attribuer au seigneur de Solgat qui assista à la conclusion du traité, le nom d'Elias-bev. M. Olivieri a mis sur la voie en publiant le traité dans la forme qu'Oderico avait eu sous les veux /Carte e cronache manoscritte per la storia genorese, p. 72 et ss.). Abstraction faite de cette différence de nom, les deux textes sont à neu près identiques, et, dans les deux manuscrits qui ont servi aux éditeurs, ils portent la même date. Il y avait là un second problème à résoudre: comment, à une même date, "dernier

mettre fin à cet état de choses. Le 12 soût, trois plénipotentiaires de Toktamich-khan, parmi lesquels se trouvait Cotolboga, seigneur de Solgat, eurent une entrevue dans la plaine de Solgat avec Gentile dei Grimaldi et Giannone del Bosco, ambassadeurs génois; le résultat de cette conference fut la confirmation des deux derniers traités, l'un conclu directement avec le khan (en 1331?), l'autre passé entre Cotolboga et le consul de Caffa, Bartolommeo di Jacopo (en 1383?); en outre, le seigneur de Solgat² promit de faire frapper en quantité suffisante une monnaie de même qualité que celle qui avait cours du temps d'Elias (Alias); cette promesse ne pouvait qu'être agréable an commerce de Caffa.

Le moment est venu de passer en revue les nouvelles acquisitions des Génois en Crimée. En tête, nous trovous la célèbre ville de Soddaja: sous ses nouveaux maîtres, l'élément musulman ne tarda pas à s'y affaiblir an point que nous voyons, dans les Statuts génois, la population désignére comme un mélange d'éléments latins et grecs. La viticulture était déjà florissante aux environs de la ville; le nom d'un impôt levé sur les vignes (ambelopatico) indique, par sa forme méme, que c'étaient les Grecs qui avaient introduit cette culture dans le pays et qui continuaient à s'en occuper sous la domination génoise. A des distances plus ou moins grandes de la ville se trouvaient les dix-huit cassaux avec leur population de race grecque: le titre de "proti" attribué aux chefs des communes trahit leur origine. Les documents génois en donnent l'énumération que je me dispenserai de reproduire ici; 'ils nous apprennent, entre autre choses, que les villages actuels

¹ Bartolommeo di Jacopo figure dans une charte du 7 mars 1382, comme "electus in consulem Caffe": vo, Canale, Orimea, II, 348. C'était la deuxième fois, qu'il occupait ce poste. Il était consul pour la première fois, comme nous l'avons vu, au moment de la prise de Soudak.

Cotolloga fat, à ce qu'il semble, revêtul e cette dignité vers 1889 et dut succèder à Elias: il occupait encere cette situation en 1399, car c'est le date (et non pas 1889) de la charte citée dans 18 Fernaux Archér: für Kunde Russlands, I, 180 et a; voy. Bruun, Colon. ital. et Gaz., p. O. Mais viil fut seigneur de Solgat jusque vers la fin da XIV* siècle. Il met impossible d'admettre qu'il y âit identité entre lui et Inak Cotolloboga, aver de son predécesseur Elias (Olivieri.

¹ c., p. 72) et puissant familier (c'est la signification du mot Inak) de Djanibekkhan (mort en 1357), v. Makrizi, Hist. 1 s sultans mamlouks, éd. Quatremère, II, 2, 315 et s. M. Brum (l. c., p. 49 et s., et Giorn. liguest., I, 349) affirme cette identité sans motifs suffisants.

² Ce dernier traité a été publié par Silvestre de Sacy, Not. et extr., XI, 62; vov. Olivieri. p. 75.

Statut de 1449, dans les Atti della Soc. lig., VII, 2, p. 656, 658.

⁵ Ibid. VII, 1, p. 350, 744 et s.; VII, 2, p. 320, 652, 656, 659.

^e Ibid. VII, 2, p. 657; V, 254.

¹ II en est fait assez fréquemment mention d'une manière générale, p. ex. dans les Atti della Soc. lig., VII, 2, p. 306, 318, 320, 323, 518. M. Desimoni (Nuori studj

de Koz. 1 d'Ouskout 2 et de Taraktach. 5 situés le premier à l'est, le deuxième à l'ouest et le troisième en arrière de Soudak, étaient au nombre de ces casaux. Ensuite venait le district de Gothie, habité par une tribu, curieux débris de la race Gothe, restée attachée au sol de la Crimée, tandis que ses branches collatérales, continuant leur migration vers l'ouest, avaient fondé des royaumes en Italie, dans le midi de la France et en Espagne.4 On sait que chez cette petite peuplade, aussi loin qu'on peut la suivre dans l'histoire, c'est à dire bien en deçà du Moven-Age, la langue allemande fut toujours en usage. Au point de vue politique, elle fut l'alliée des Grecs dès l'époque des grandes invasions, leur prêta son aide pour la défense des frontières de l'empire byzantin contre les envahissements des barbares et resta incorporée à cet empire jusqu'à la conquête de Constantinople par les Latins; à partir de ce moment, la Gothie passa, avec le reste de la côte méridionale de la Crimée, de l'empire de Constantinople à celui de Trébizonde. Le traité de 1380-1381 nous fait voir qu'à une époque qu'il n'est plus possible de déterminer, les Goths étaient devenus tributaires des Tatars, car ces derniers cédèrent alors aux Génois leurs droits sur eux. Déjà

sull'Atlante Luzzoro, ibid. V, 254 et s.) en a donné la liste complète, empruntée aux Cartolari della Masseria di Caffa: M. Bruun (1. c., p. 48) collationne cette liste avec une liste turco-tatare du XVIIIº siècle. Voy. encore Giorn. lig., I, 347.

1 Dubois de Montpéreux, V, 316 et s. 2 Ce nom était chez les Grecs Yuκήται; Acta patriarch. Cpol., éd. Miklosich et Müller, II, 67, 148 et s.; dans les cartes du Moyen-Age, Scutti, Stuta, Stoty (Lelewel, Portulan, p. 13; Atl. Lux., p. 252; Thomas, Periplus des Pontus Eux., p. 264); sur sa situation, vov. Pallas, Reise in die südlichen Statthalterschaften des russ. Reichs. II. 202. Nons trouvons fréquemment le nom de Scuti dans des dossiers des années 1474 et 1475: le consul de Soldaja sontenait alors un procès contre la famille génoise des Guasco, au sujet des droits à la juridiction dans cette localité: Atti della Soc. liq., VII, 2, p. 292 et ss., 506 et ss.

³ Dubois de Montp., V, 367 et s.
⁴ M. Massmann a publié divers articles très étudiés, sur ces Goths de Crimée: l'un, inséré parmi les Gotthica minora, dans

thum, I (1841), p. 345 et ss.; l'autre dans les Monatsberichte der Berliner geogr. Gesellsch., 13e année (1852), p. 14 et ss.; enfin un troisième dans la préface de son édition d'Ulfilas (Stuttg. 1857). p. xxvii et s. Dubois de Montpéreux (VI, 222-238) parle longuement d'eux et de leurs résidences. Voy. encore Herschel, Die tetrazitischen Gothen, dans l'Anzeiger für Kunde deutscher Vorzeit, 1859, p. 13 et ss., 93 et ss. Le 24° vol. des Mémoires de l'Acad. imp. de St Pétersbourg, onvrage écrit en langue russe, contient deux études sur ces Goths: la première, de M. Phil. Bruun a été traduite en allemand par M. F. Remy sons ce titre: Die Gothen am Pontus (Odessa 1879): la denxième. de M. Kunik, membre de l'Académie, sur le Toparque goth, n'est, malhenreusement, pas encore traduite. M. W. Tomaschek les a consultées toutes denx pour son excellente étude intitulée: Die Gothen in Taurien (1ère livrais, de ses Ethnologische Forschungen über Osteuropa und Nordasien), Wien, 1881.

le Haupts Zeitschrift für deutsches Alter-

les Goths avaient renoncé depuis longtemps à leur antipathie pour les villes fermées: c'est Procope qui signale chez eux ce trait caractéristique de la race germanique à l'époque de la plus haute antiouité: mais Guill. de Rubrouck apprit à Soldaja qu'il existait entre cette ville et Cherson quarante villages fortifiés 1 et dans chacun desquels, ou peu s'en faut, on parlait un idiome particulier; dans cette population mélangée il y avait, d'après lui, beauconp de Goths qui parlaient l'allemand.2 De nos jours encore, cette partie de la côte méridionale de la Crimée est très peuplée et les nombreux restes d'antiques fortifications que l'on y retrouve démontrent la véracité de Guill. de Rubrouck.8 Pour ceux qui seraient curieux de connaître les noms de ces villages, il peut être intéressant de savoir que l'on en trouve, dans la "Gothie" des Génois, toute une série qui se sont conservés jusqu'à nous à peu près sans altération. Ainsi, en suivant la côte de l'est à l'ouest, nous retrouvons encore (abstraction faite de Soudak qui appartenait aussi à la Gothie dans l'acception la plus large de ce nom): Alousta, (Lusce, Lusta), résidence d'un consul génois, le grand et le petit Lambat (Lambadie), Parthenite (Pertenite, Pertenice),5 résidence d'un consul, Oursouf (Gorzovium, Gorzonium), également siège d'un cousulat, Nikita (Sykita, Sicita dans l'antiquité), Ialta

dans la plaine (v. Aboulf., p. 319), de sorte qu'alors Djoufout-Kalé représentait les quarante localités dont les habitants étaient réunis dans ses murs?

* Rubr., p. 219.

⁸ Les Génois trouvèrent à Alonata et de Oursouf des fortifications du temps de Justinien: v. Procop., d. Dindorf, III, 280; il nomme la première de cas localités ré-Moisrore, la denzième vis l'expositions projesses, propriet de restaurer et de perfectionner co fortifications: Pullas, Ope-di, II, 175 et a.; Dubois de Montpéreux, VI, 63, valiende, 1804, Janx. p. 70. Le tradicion fortifications de Montpéreux, et a l'exposition de l'autorité de l'acquise de l'acquise

⁴ Λαμπάδες, dans Seymnus, de Chio.
⁵ Λεt. SS. Boll. juin, p. 190: tx τῆς πεφατικῆς τῶν Ταυφοανθῶν γῆς τῆς ἐπὸ τὴν χάφαν τῶν Γέτθων τελώσης ἐμποφίον λεγόμενον Παρθεντῶν.

¹ Sur ce point il faut voir Aboulféda, Géogr., II, 1, p. 282. LA aussi, nous trouvons ce nombre quarante, car il dit que le district de Krim renferme environ quarante localités, dont les principales sont Solgat, Soudak et Caffa. Les "quarante localités" des environs de Soudak figurent encore dans un diplôme de Timour Kotloug khan, de l'année 1397 (Hammer, Fundgruben, VI, 359 et ss.; Vambéry, Uigurische Sprachmonumente, p. 172 et s.). Il s'agit de ne point faire de confusion (à l'exemple de M. Bruun, Col. ital. en Gaz., p. 52; Gothen am Pontus, p. 58), car le nom de la forteresse de Djoufout-Kalé, en langue turque, "Qirq-ïer" ("Cherchiarde" dans Barbaro, Viaggi alla Tana, p. 17; "Kerker" ou "Kerkri" dans Aboulféda, L. c., p. 319) signifie également "quarante localités": voy. Barbaro, l. c.; Tomaschek, Op. cit., p. 43. Ou bien la solution de ce problème serait-elle peut-être qu'en temps de guerre la forteresse servait de refuge aux habitants des quarante localités éparses

(Ialita) 1 résidence d'un consul, Orianda, Miskor (Muzacori), Alonpka, (Lupico), Kikineïs (Chichineo), Foros (Fori), et enfin, à l'extrême frontière du district, également d'après le texte du traité de 1380, Balaclava, dont le nom était alors chez les Grecs Symbolon, chez les Italiens Cembalo, résidence d'un consul génois dès 1357.2 Cette date est importante en ce qu'elle nous montre que les Génois possédèrent Balaclava huit ans plus tôt que Sondak. Il est probable que leur flotte avait enlevé cette ville par nn conp de main, et remarquons que ses possesseurs étaient alors, non pas des Tatars, mais des seignenrs grecs. L'annexion du reste de la Gothie tributaire des Tatars fut postérieure. Comme cenxci attachaient beaucoup moins de prix à la possession des côtes qu'à celle des vastes steppes de l'intérieur, ils ne firent pas beaucoup d'efforts pour la conservation de ce district, tandis que pour les Génois c'était une acquisition précieuse; les anses nombreuses dont la côte est découpée leur permettaient de donner du développement à nn cabotage actif, et c'étaient autant de refuges assurés, même aux vaisseaux de haut-bord, en cas de mauvais temps. Entre toutes, celle qu'ils étaient le plus satisfaits de posséder était naturellement la rade de Balaclava, protégée par nne ceinture de rochers et extrêmement poissonneuse, ce qui n'était pas un détail à négliger au point de vue des bénéfices de la pêche.8

Mais les résidences des Goths s'étendaient ennore vers l'intérieur des terres, dans la ligne de montagnes boisées qui ourt parallèlement au littoral, au sud-onest de la Crimée, et que conpent les vallées de la Tchernaia, de la Belbek, de la Katcha, de l'Alma et du Saghir: c'est même dans cette région montagneuse qu'ils s'étaient établis, à ce qu'il semble, dès l'origine et qu'ils se sont maintenus le plus long-temps. C'est la que s'èlev l'antique et curieuse forteresse de Monopou

' Dubois de Montpéreux, VI, 225 et sa.

¹ Edrisi (II, 395) écrit Djalita, les documents grecs dans les Act. patriarch. Cpol. (I, 577; II, 68, 74 et s., 249) tantôt 'laitra, tantôt l'initra.

⁷ M. Canale (Orimoz, I, 299 et s.), avait cru pouvori deligner comme le plus ancien consul de cette celonie Griffotto, di Aprels une note du premier volume du registre de comptes de la Massaria de Caffa, occupait en poste en 1874; mais, dans me inscripțion trouvée Balaclars, on lit le nom de Simone dell' Orto, consul pour l'année 1357: v. Zapiski d'Odesso, V, 175.

Atti della Soc. lig., VII, 2, p. 666. Les noms de localités de la Gothie énumérés dans le texte sont empruntés à une

note de M. Desimoni, dans son édition de l'Atl. Lux. (Atti, l. c., V, 254); il en a trouvé les éléments dans des Cartulaires de Caffa. Les plus importantes de ces localités sont également nommées dans Edrisi, II, 395 (cf. Lelewel, Géogr. du Mouen-Age, III, 196 et s.), dans les Acta patriarch. Cpol., II, 67, 148, dans les Portulans de Lelewel, p. 13, et dans Thomas, p. 241. Celles où résidait un consul sont indiquées dans un passage du statut de 1449, publié dans les Atti della Soc. lig., VII, 2, p. 598: voy. spécialement, ibid. p. 661 et ss., "Ordinamenta Cimbali." M. Tomaschek (p. 70 et ss.) en donne une description topographique détaillée.

qui fut, ainsi que l'ont démontré les recherches de M. Dubois de Montpéreux, la capitale de la Gothie, et dont la situation commande les bassins de la Tchernaïa et de la Belbek. Les Génois ont-ils été, à un moment donné, en possession de cette forteresse? Un grand nombre d'historiens modernes se sont prononcés pour l'affirmative;1 cependant, les chroniques et les chartes d'origine génoise sont absolument muettes à cet égard, et les voyageurs qui ont étudié avec le plus de soin les vastes ruines de cette forteresse sont d'avis qu'elle ne leur a iamais appartenn. M. Dabois de Montpéreux ne put y déconvrir aucune trace d'architecture génoise et, avant lui, Mourawiew-Apostol avait déjà remarqué qu'on n'y trouve nulle part ces écussons que les Génois avaient coutume de prodiguer dans leurs constructions,2 Il en est de même pour les forteresses de Tcherkess-Kerman (à l'ouest de Mangoup) et de Djoufout-Kalé (près de Baghtchèscraï); en dépit de l'avis émis par Pallas et par Clarke, il nous est impossible de croire qu'elles aient été construites par les Génois; pour combattre leur opinion, il suffit d'étudier de près les restes encore debout et de s'en tenir strictement aux sources historiones dignes de foi.3 Il est d'ailleurs contraire à toute vraisemblance que les Génois fussent allés élever de semblables forteresses dans une région montagneuse que ne traversait aucune route commerciale tant soit pen importante, ou même seulement qu'ils eussent tenté de s'v établir solidement.

Le donaine colonial de Génes ne comprensit pas davantage la Chersoniene héracléctique, vaste promontoire qui s'avance dans la mer entre la baie de Balaclava et celle de S'ebastopol. Là, s'élevait encore l'antique Cherson; ruinée par la concurrence de Caffa, elle était en pleine décadence. Il ne suffit pas de rappeler l'érection de cette ville en évéché latin, en 1333, 'pour avoir le droit d'en conclure qu'elle devait politiquement dépendre d'une puissance occidentale. Ce fât démontre seulement la présence d'un certain nombre de colons appartenant à la religion catholique romaine et la sollicitude du pape pour leurs besoins spirituels. Cherson dépendait soit des empereurs de Trébizonde, soit des Seigneurs de Théodorse (Theodort), petits souverains d'origine grecque, vassaux de l'empire de Trébizonde à son origine, mais devenus indépendants par la suite. Maîtres ou non de Cherson, ces seigneurs de Théodors de Tellement in-

¹ Voy. p. ex. Pallas, op. eit., II, 120; Clarke, Voy. en Russ., II, 480; Serra, Storia dell' ant. Liguria, IV, 66.

⁹ Dubois de Montpéreux, VI, 272 et ss., 236; Mourawiew-Apostel, Reise durch Taurien, trad. Oertel, p. 151.

² Dub. de Montp., VI, 292, 343 et s. ⁴ Lib. jur., II, 437, 445; Theiner, Monum. Polon. et Lithuan, I, 347—350. Le ressort de l'évêché grec s'étendait sur une partie du territoire génois: v. Paspati, Brionrana nuiteau, p. 247.

portant dans l'histoire de la colonie génoise, qu'ils s'imposent à notre attention. Les origines de leur principauté, le pays d'où ils étaient sortis restent plongés dans une obscurité également profonde. En tont cas, ils n'étaient pas de race gothe, mais de descendance grecque. Le nom d'Alexis, porté par le plus grand nombre d'entre eux, indique nne parenté avec la maison impériale de Trébizonde; plus tard, le nom d'Olobeï (Onlough-bey) 1 s'intercale de temps à autre; ceci décèle leur situation de dépendance à l'égard des khans tatars, dépendance qui d'ailleurs n'entraîna pas pour eux le renoncement à la foi chrétienne. D'après nne inscription, leur titre complet était; Seigneur de la ville de Théodoros et du littoral: 2 les sources occidentales les désignent habituellement sous celui de: Signori de lo Tedoro 3 et parfois sous celui de: domini Gothia.4 Souverains de la Gothie, aux veux des Génois ils n'étaient que des usurpateurs, puisque, suivant enx, cette province était une dépendance de Caffa.5 Il va de soi que, sous cette appellation de Gothie, nous entendons désigner non pas la bande de littoral que les Génois possédaient sous ce nom depuis 1380 en vertn des traités et qu'ils possédèrent sans interruption tant qu'ils eurent une colonie en Crimée,6 mais tout le district montagneux qui s'étend en arrière de la côte méridionale; ce district, les Génois ne le possédèrent jamais, mais ils se figuraient avoir des droits snr lui parce qu'il était, comme le littoral, habité par une population de race gothe. Réciproquement, les seigneurs de Théodoro se considéraient probablement comme les maîtres légitimes du littoral, aussi bien que des parties de la Gothie situées à l'intérieur des terres. Ce titre, "seigneur du littoral" qu'ils s'attribnaient, n'était-il qu'un titre de parade? Faudraitil croire que jamais leur principauté ne s'était étendue jusqu'à la mer?

¹ Atti della Soc. lig., VI, 113, 655, 832 (planche).

⁹ Inscription de l'année 1427, dans Dubois de Montpéreux. Voy. autour du Caucase; Atlas, 4º série, pl. 26; texte, VI, p. 257 et s. (= C. J. Gr. nº 8742).

⁸ Voy, les Annales génoises de Stella, p. 1311; Fogl., p. 567; Ag. Giustiniani, p. 161, b, et les passages empruntés à des chartes, insérés dans les Atti della Soc. lia., VI, 113, 655, 660, 811, 815 et s.; VII, 1, p. 490, 674, 769, 867 et s.

⁴ Atti, l. c., VI, 102; VII, l, p. 731. ⁶ Atti, l. c., VI, 815: "indebite occu-

pant Gotiam ad urbem Caphæ pertinentem." 6 M. Vigna a publié des brevets de no-

mination à des emplois de la capitainerie de Gothie, qui vont jusqu'aux derniers temps de l'occupation: il donne des listes de ces fonctionnaires dans le supplément, VII, 2, p. 981 et ss. Cependant, malgré la souveraineté exercée par la république de Gênes sur le littoral de la Gothie. certains seigneurs, d'origine gothe, continuaient à jouir de leurs droits sur des villages enclavés dans ses possessions. Ainsi, à Alousta, nous voyons, en 1474, à côté du consul génois un "dominus Luste", nommé Derbiberdi, dont les autorités génoises surveillaient d'un œil méfiant les acquisitions territoriales: Atti della Soc. liq., VII. 9, p. 412; cf. 319.

Suivant Martin Broniovius 1 qui visita la Crimée au XVIº siécle et v recueillit une quantité de renseignements relatifs à l'histoire ancienne de la presqu'île, avant de tomber dans la dépendance de Gênes, Balaclava appartenait à des seigneurs grecs dont les dissensions et l'indolence aplanirent la voie aux nouveaux conquérants. Il s'agit là probablement des seigneurs de Théodoro. Mais, à une époque postérieure à la prise de Balaclava par les Génois, leur territoire touchait encore à la mer au moins par un point. Nous les verrons, en 1455, s'occuper de créer à Calamita un marché rival de celui de Caffa. Cette ville de Calamita était située dans la baie de Sébastopol tout près d'Inkerman.2 D'après cela, le littoral dont il est fait mention dans l'inscription de 1247 serait celui qui renferme la baie de Sébastopol. Mais où retrouver Théodoro on Théodori, leur résidence? 8 Ce nom a une certaine ressemblance avec celui d'Aïtodor (Hagios Theodoros), nom d'un promontoire de la côte méridionale, entre Aloupka et Ialta: mais ce point appartenait aux Génois et l'on n'y trouve pas trace de ruines d'une ville ou d'un château-fort. Le nom de l'antique Théodoro est absolument inconnu des générations actuelles, et ce n'est pas de leur bouche qu'on pourrait recueillir quelque indice à son égard. Après bien des recherches, les savants se sont arrêtés particulièrement à deux localités. D'une part, M. Dubois de Montpéreux, suivant la trace de Thunmann, regardait à peu prés comme positive l'identité de la ville actuelle d'Inkerman et de la Theodori du Moven-Age: 4 M. Desimoni partage cette manière de voir; 5 d'un autre côté, M. Bruun pense que Théodori ne fait qu'un avec la forteresse de Mangoup qui se trouvait dans la montagne, à l'est d'Inkerman.6 Il est certain que ces deux localités étaient comprises dans le territoire dénendant des seigneurs grecs dont nous étudions l'histoire. Si l'on songe aux ruines grandioses que virent dans l'une comme dans l'autre Broniovius au XVIe siècle et M. Dubois de Montpéreux au XIXº, on doit avouer que l'une comme l'autre a pu être la résidence de princes grecs; effectivement, parmi les débris qui

cela pourrait bien être une réminiscence d'un fait très exact.

¹ Descriptio Tartaria, ed. Colon. Agripp.,

³ C'est ce que montrent les cartes du Moyen-Age: Barbaro (Viaggi alla Tona, p. 17) énumère aussi, à la suite l'une de l'autre, Cymbalo, Sarsona (Cherson) et

³ M. Fallmerayer (Abh. der Münichn. Akad., Hiet. Cl., III, 110; IV, 1, p. 69) écrit τὰ Θιόδωρα; je n'ai trouvê nulle part ce nom sous cette forme. mais bien

οί Θεόδωροι: Hist. pol. Cpol., p. 45, éd.

Voy. aut. du Caucase, VI, 257.
 Nuori studi sull' atlante Luxoro,

dans les Atti della Soc. lig., V, 249.

Colon. ital. en Gazarie, p. 64; Giorn.

tigust., I, 350 et s.

Broniov., l. c., p. 14: "duces gracos,
qui Mancopiæ et Ingermeni incolebant" —

ionchent au loin le vaste plateau sur lequel s'élevait la forteresse de Mangoup, M. Dubois de Montpéreux put reconstituer un palais richement décoré, une chapelle grecque, des tombes également grecques, et Broniovius reconnut deux églises et vit des inscriptions grecques.1 Mais les ruines d'Inkerman, moins importantes pent-être, renfermaient aussi, an temps de Broniovius, des inscriptions grecques et de magnifiques écussons; ses guides attribnaient la construction du châtean à des princes grecs.2 Cependant, le rapprochement de quelques dates semble décidément devoir faire pencher la balance en favenr de Mangoup. En premier lieu, nous trouvons, dans des actes génois de 1471 et de 1475, le nom d'un personnage avec lequel les colons entretenaient d'habitude de bonnes relations de voisinage: ils l'appellent Saicus ou Saichus, dominus Thedori ou dominus Theodori et Gottie.5 En second lieu, certains documents d'origine russe nous apprennent qu'en 1474 et 1475, des négociations eurent lien en vue d'un mariage entre nn prince russe et l'une des filles d'Isaiko, seigneur de Mangoup.4 Ce Saik et cet Isaiko sont évidemment un seul et même personnage et, par conséquent, Théodoro se confond avec Mangoup. Donc, on serait en droit d'admettre que Mangoup était la résidence d'où les seigneurs de Théodoro régnaient sur la plus grande partie de la région montagnense du sud de la Crimée et sur une partie des côtes de la baie de Sé-

Š'īl est constaté que Cherson, Inkerman, Mangoup étaient restées en dehors du territoire possédé par les Génois, à plus forte raison la forteresse de Djoufout-Kalé n'a-t-elle pas pu leur appartenir.* M. Dubois de Montpéreux l'a surabondamment démontré à l'encontre des affirmations de Pallas et de Clarke. On pent déjà prouver qua XIV.

bastopol.5

¹ Dubois de Montpéreux, l. e., VI, 272 et ss.; Broniovius, l. e., p. 7.

² Broniovius, p. 5. ³ Atti della Soc. lig., VII, 1, p. 769;

^{2,} p. 1995.

⁴ Karamsin, Gesch. des russ. Reichs (trad. allem.), VI, (Riga, 1824) p. 69.

M. Tomaschek donne plus de détails, ayant en sous les yeux l'original russe, Op. cit.,

⁵ D'après une Chronique anonyme des khans de Crimee, Hengli-Geral se serait réfugié, peu de temps après la mort de sou père (1486), à Mangoup "qui appartenait alors aux Génois". Mais, comme Mangoup a appartenu aux seigneurs de Théodoro jusqu'en 1475, il est difficile de Théodoro jusqu'en 1475, il est difficile de

compreudre comment les Génois auraieut pu la posséder à l'époque indiquée; ceci dit contrairement à l'opinion de M. Bruun (Col. ital. en Gaz., p. 73).

to the control of the

¹ Voy. autour du Cancase, VI, 343.

siècle, Kerkri, ' (c'est le nom de Djoutfout-Kalé pendant le Moyen-Age), était au pouvoir des Tatars; ² au XVI°, elle devint la résidence de leurs khans. ³

Concluons: il résulte de tout ce qui précède que les possessions des Génois en Crimée se bornaient à la partie de la côte méridionale comprise entre Caffa et Balaclava; jamais elles ne s'étendirent profondément dans l'intérieur de la pressu'ile.

7º L'Asie centrale et la Chine.

Les premiers Européens qui aient, à notre connaissance, dépassé la muraille de la Chine, étaient deux Vénitiens d'une famille patricienne, adonnée an commerce comme la plupart d'entre elles, les deux fréres Niccolo et Maffio (Matteo) Polo. Avant ce vovage, ils firent un long séjour à Constantinople. Leur frère Marco (l'ancien) s'y était fixé et y resta à demeure jusqu'au jour où il se décida à quitter les affaires pour aller finir ses jours dans sa ville natale. C'était peutêtre là que se trouvait le principal siège de leur maison de commerce. Quoique marchant à grands pas vers sa ruine, l'empire latin subsistait encore; les Vénitiens s'y trouvaient comme chez eux et pouvaient tranquillement y travailler à l'extension de leurs affaires. Les frères Polo repartirent de Constantinople en 1260, emportant un assortiment de bijoux: ils commencèrent par traverser la mer Noire pour atteindre Soldaja en Crimée, où les Vénitiens avaient des comptoirs et où, peut-être, leur frère Marco possédait déjà la maison que nous voyons plus tard faire l'objet d'une disposition de son testament (1280). Leur projet primitif était de se rendre à la cour de Berké-khan (Berekêh) qui résidait alternativement à Saraï et à Boulgar. Aprés avoir visité les deux villes et s'être défaits de leur pacotille en la vendant au khan le double de sa valeur, ils songèrent au retour; mais, dans l'intervalle (1262-1263), la guerre avait éclaté entre Berké et Houlagou, khan de Perse, et la route était fermée; ne pouvant retourner sur leurs pas, ils se déciderent à pousser plus loin du côté de l'Asie, traversèrent

¹ Kerker ou Kerkri dans Aboulfeda, Géogr., II. 1, p. 319; Cherchiarde dans Gios. Barbaro, p. 17; Chercher dans Ambr. Contarini, p. 68; Carckeri dans Schiltberger, p. 168; Xe/zue dans les Act. patriarch. Cpol., II, 148; Karker et Kirkel dans le Noue. journ. asict., XII (1833),

p. 354, 356; Carchere dans le Giorn. ligust., 1879, p. 482, 484.

² Cf. Bruun, Col. ital. en Gazarie, p. 51, 55.

³ Ambr. Contarini, p. 63; Ag. Giustiniani; Annali di Genora, p. 227, b; cf. Atti della Soc. lig., VII, 1, p. 628 et s.

le Volga à Oukek, localité située à peu près à moitié chemin entre les deux résidences du khan, non loin de la ville actuelle de Saratov,1 et, après un long voyage à travers les steppes, ils finirent par atteindre Bokhara. Tout le pays était en proie à la guerre et, pendant trois ans, ils se tronvèrent comme bloqués dans cette ville. Ils ne durent leur délivrance qu'à nn hasard qui vint bouleverser leurs projets et les décider à continner leur voyage jusqu'en Chine. Des ambassadeurs tatars envoyés de Perse en Chine passaient par Bokhara; ils virent les voyageurs italiens et les engagèrent à les accompagner: pour les décider, ils leur affirmèrent que le grand khan avait un vif désir de voir des Européens (Latins), qu'il leur ferait le meilleur accueil et que ce voyage ne pourrait manquer de leur faire gagner de l'argent. Les Polo ne demandaient pas mieux que de se laisser persuader: ils firent donc route en compagnie de ces ambassadeurs, ce qui leur évita nombre de difficultés et de dangers, traversèrent en un an l'Asie centrale dans toute son étendue, et arrivèrent enfin à la cour du grand khan.

Konbilaï se montra effectivement henreux de recevoir les voyageurs vénitiens à sa cour et de pouvoir les interroger pour assonvir sa curiosité, ce qui lui fut d'autant plus facile qu'en route ils avaient appris la langue tatare. Ce prince avait une haute idée de la civilisation européenne et une vague intuition de la supériorité de la religion ehrétienne sur celle de son peuple; aussi, son plus vif désir était-il d'entrer en relations avec la Chrétienté d'Occident. Il demanda donc aux Polo s'ils ne voudraient pas se rendre à Rome en son nom, en qualité d'ambassadeurs et en compagnie d'un grand personnage de sa cour, pour demander an pape l'envoi d'une nombreuse mission (il la voulait de cent personnes an moins), composée d'hommes capables d'enseigner au peuple de Chine la Somme de la science occidentale (c. à d. les sept arts, ou le Trivium et le Quadrivium) et de lui démontrer la supériorité de la religion chrétienne sur tontes les autres. Les Polo se chargèrent volontiers de cette importante mission, mais ils durent la remplir seuls; leur compagnon tatar tomba malade en route et ne put les suivre. Il ne lenr fallut pas moins de trois ans pour regagner l'Europe (1269); cette fois, ils avaient pris par Lajazzo. Au moment de leur arrivée, le S. Siège était vacant et, comme l'élection du nonveau pape traînait en longueur, il se passa un temps assez long avant qu'il ne leur fût possible de s'acquitter de leur message. Enfin, à l'automne de l'année 1271, Grégoire X ceignit la tiare. L'un de ses premiers actes comme

¹ Frehn, Notice sur l'ancienne ville hiet et philol., III, 78 et sa.; Muller, Darmongole d'Oukek, dans les Mêm. de l'Acad. stellung des Stromsystems der Wolga, p. de St Pétersb., 6*s série, Sciences polit., 494 et s.

pape fut de remettre aux Polo sa réponse à la missive du grand khan et de désigner pour les accompagner denx savants moines dominicains. déjà très an courant des choses de l'Orient: le souhait dn sonverain tatar se tronvait donc accompli bien que dans nne mesure très restreinte. Mais il était dit que les représentants de la religion chrétienne et de la science occidentale, si pen nombreux qu'ils fussent, ne devaient pas encore mettre le pied en Chine: ceux-ci à peine arrivés en Asiemineure, furent informés de l'approche d'une armée égyptienne et, pris de peur à la pensée des dangers auxquels ils s'exposaient, ils retournèrent sur leurs pas. Niccolo et Maffio poursnivirent donc leur route sans eux, mais, cette fois, quand ils se présentèrent devant le grand khan (1275), ils lui amenaient le ienne Marco, fils de Niccolo. Koubilaï leur fit un accueil excellent, mais distingua particulièrement Marco; celni-ci eut vite acquis la connaissance des divers idiomes et des diverses écritures en usage dans l'empire du grand khan; il sut se plier avec une égale facilité aux us et coutumes de l'Orient et fit d'année en année des progrès dans la confiance du sonverain. Konbilaï put retenir les trois Italiens en Chine pendant dix-sept ans sans avoir besoin d'user de violence. Pendant cette période. Marco exécuta, au nom do grand khan, plusieurs tournées d'inspection dans l'empire, fit un séjour de trois ans à Yang-Chan comme gonverneur de province et finit par une ambassade dans l'Inde. Son père et son oncle rendirent également des services an prince, mais il ne semble pas qu'ils aient été, comme Marco, au service de l'état; ils s'occupaient plutôt d'affaires de commerce et surtont du commerce des pierres précieuses, leur spécialité. Enfin en 1292, tous trois quittèrent définitivement la Chine, prirent la mer, visitèrent Sumatra, l'Inde, Ormouz, où ils débarquèrent, traversèrent la Perse, s'embarquèrent de nouveau à Trébizonde et, après une escale à Constantinople et une autre à Négrepont, ils rentrèrent enfin dans leur patrie en 1295. Au cours de ce long voyage, ils avaient en encore diverses missions à remplir au nom de Koubilaï: chargés par lui d'accompagner jusqu'en Perse nne princesse tatare demandée en mariage par le khan de ce pays, ils avaient de plns à remettre divers messages au pape, aux rois de France, d'Angleterre, d'Espagne et à d'autres princes encore.

Ainsi, par l'efiet d'une série de circonstances fortuites en apparence, un voyage entrepris par deux marchands vénitiens pour leurs affaires, voyage qui devait d'abord s'arrêter an Volga, les avait menés jusqu'en Chine, et son résultat fut d'ouvrir aux Européens la connaissance de ce pays et cela des l'abord d'une manière complète et par des témoignages aboul-ment dignes de foi. De toutes les descriptions de la Chine écrites par d'auteurs arabes ou persans au Moyen-Age, depuis les premières d'arrettes des marins de Siráf jusqu'aux très intéressantes relati

1bn-Batouta et d'un Rachid-eddin, aucune n'est à comparer, même de loin, à celle où Marco Polo a consigné le résultat de ses longues observations personnelles et dépeint non pas seulement les villes les plus fréquentées et les plus importantes, mais le pays tout entier, au triple point de vue de l'ethnographie, de la statistique et de l'économie politique. En digne fils d'une nation de commercants, il ne perdait jamais de vue l'étude des produits naturels et fabriqués des pays qu'il traversait, celle du trafic grand et petit, des centres commerciaux et des routes; par suite, ses observations étaient d'un prix inestimable pour ceux à qui viendrait l'idée d'aller faire des affaires dans ces régions lointaines. Enfin, tont ce qu'il racontait de l'accueil plus que bienveillant fait en Chine à son père, à son oncle et surtout à lui-même, de la paix et du bon ordre régnant dans ce pays, de la richesse et du bien-être de ses habitants, tont cela était de nature à lui susciter des imitateurs. Il est certain que ses descriptions firent une grande impression sur le monde des affaires. Et ici je ne parle pas de son livre; avec le système de copie seul encore en usage, il ne ponvait se répandre que dans des cercles très restreints et les lumières nouvelles qu'il apportait devaient mettre bien longtemps à pénétrer dans la science géographique de l'époque;1 je parle de ses conversations, transmises de bouche en bouche, tant à Venise, où elles ne rencontraient pas que des incrédules, qu'à Gênes, où son livre fut écrit de la manière qu'on sait, et où l'infinence de son auteur dépassait les limites de son étroite prison pour gagner de proche en proche jusqu'à la place publique. Mais comme, sur les milliers de commercants qui courent le monde, ceux qui se donnent la peine d'écrire la relation de lenrs voyages sont l'exception, les noms du plus grand nombre de ceux oni, sur la foi des récits de Marco Polo. prirent la ronte de la Chine, sont tombés dans l'onbli.

Nous connaissons cependant quelques-nns de ceux qui suivirent son exemple. Comme lui, nn Génois, nommé Andalò di Savignone, une fois arrivé en Chine, sut se pousser dans la confiance du grand khan; chargé par lui d'une ambassade, il revint en Occident comme son représentant et profita, en 1338, du départ d'une flotte vénitienne pour retourner dans l'Empire du milien (probablement par Tana).2 A l'époque où les trois Polo n'avaient pas encore quitté la Chine, nn grand commercant dont la patrie est inconnne, mais qui était certainement italien, Petrus de Lucalongo, partit de Tauris (1291) en compagnie du moine fran-

¹ Yule, M. Polo, I, introd., p. cxi et ss. * Canale, Della Crimea, II, 445 (Mamongo. 261). M. Desimoni suppose avec de St Pto ce personnage est le même

que le Franc Andreas dont le nom se lit dans une lettre du grand khan au pape Benoît XII (Rayn., a. a. 1338, nº 78): Arch. stor. it., 4º sér., I, 1878, p. 307.

ciscain Jean de Montecorvino: celui-ci avait déià évangélisé la Perse; il voulait aller semer la bonne parole insqu'en Chine et avait obtenn une lettre de recommandation du pape Nicolas IV pour le grand-khan Koubilaï. La Chine était aussi le but que Petrus s'était proposé d'atteindre. Ils se rendirent d'abord dans l'Inde par Ormouz.1 et. comme le missionnaire trouva là, sur la côte de Coromandel, à Méliapore et aux environs nn terrain bien préparé pour recevoir fructueusement sa parole, ils v firent un séjour de treize mois; après quoi ils reprirent la route de la Chine. Les chrétiens n'avaient en jusqu'alors, dans ce pays, que des églises du rite nestorien: Jean de Montecorvino y laissa les éléments d'une colonie catholique-romaine; plusieurs églises et des monastères franciscains, plusieurs milliers de nouveaux convertis en formaient la base. Quand il construisit sa deuxième église, en 1305, il pnt l'élever dans Pékin même (Khanbaligh) en face du palais du grand khan Timour.2 et l'entourer de convents, d'ateliers et de maisons. Le terrain sur lequel se firent ces constructions était un don de son ancien compagnon de route, Petrus de Lucalongo. Voilà donc nn deuxième exemple d'un marchand d'Occident avant séjourné dix ans au moins en Chine.8

Continuons à suivre les développements des missions catholiquesromaines en Chine; nous y trouverons à glaner des renseignements intéressants pour l'histoire du commerce. Parmi les villes de province qui virent s'élever dans leur sein des églises et des convents, grâce au zéle infatigable de Jean de Montecorvino, il fant citer une grande place de commerce, Zayton, dont nous aurons à reparler avec plus de détails. Elle possédait une cathédrale et eut successivement pour évêques des moines franciscains, nommés Gerardus, Peregrinus et Andreas. Ce dernier écrivit, en 1326, une lettre destinée à Pérouse, sa ville natale, où il racontait ses aventures et celles de ses compagnons.

Ce détail ressort d'une lettre de Mercatilles de Spolète, communiquée par Mr. Kunstman dans les Minchener gelebrie Auxignes, des 24 et 35 dec. 1855, p. 164 et s. E. véritable auteur de ces nouvelles de l'Inde l'estait autre que de Monterormies, Meneu tilhan vest qu'un de Monterormies, Meneu tilhan vest qu'un version de l'auxignes de la côte de Corvanadel (Op. cél. p. 175); nous derous admettre que Jean avait suiri cette voie: v. Yule, Cuthay, I, 197, 909—218.

² Koubilaï était mort en 1294.

⁸ Pour l'a crigines des missions de la Chine, les mellieures source à couvuller sout les deux lettres écrites par Jean de Montecorriso, en 1806 et 1806; je ne puis que renvoyer le lecteur à ce qu'fai écrit à ce sajet dans la Ériteòr. f. histor. Theol., 1808, p. 286 et m.; je me borne à citer jei le passage de la deuxième lettre où il est question du marchand Petrus de Lucalong; cile a été publiée dans Mosheim, Historia eccl. Turtororues, append. p. 119.

Nous y lisons, entre autres choses, que lui et ses collaborateurs reçoivent du grand khan nu tratement annuel, ou, pour employer l'expression indigéne, une Alofa; i des marchands génois qu'il a consultés pour connaître la valeur de ce traitement lui ont dit qu'elle pouvait atteindre jusqu'à cent écus d'or. Comme Andreas demeure en Chine sans interruption à partir du jour où il avait commencé à toucher son traitement jusqu'à celui où il écrivit cette lettre, et que, pendant les huit dernières années, il résida à Zayton, il est évident que c'est dans ce pays qu'il a vu les marchands génois dont il parle. Ceci nous amène donc à ce résultat important qu'en 1394, des marchànds génois faissient des affaires de safaires de safaires de safaires de contrait qu'en 1394, de sanchànds génois faissient des affaires de contrait con traitement qu'en 1394, de sanchànds génois faissient des affaires de safaires de safaires de safaires de safaires de safaires de contrait qu'en 1394, de sanchànds génois faissient des affaires de safaires de safaires

Un détail nous montrera à quel point les intérêts de l'Église et ceux du commerce marchaient de front dans cette ville: il ne saffisait pas aux Franciscains d'y avoir fondé des églises pour eux et pour les indigènes convertis par leurs soins à la foi chrétienne: ils bâtirent encore nn fondaco pour les marchands (d'Occident) dont le séjour s'y prolongeait plus ou moins.²

Ces particularités prouvent, en tout cas, une participation assez active des marchands francs au commerce de la Chine, au moins jusqu'au milieu du XIV* siècle. C'est précisément pendant ce siècle qu'un voyageur dont le témoignage ne mêrite d'ailleurs qu'une confiance très limitée, l'Anglais Maundeville, écrivit sa relation, et nous y lisons que des marchands de Gênes, de Venise et d'autres villes de la Haute-Italie fassiaent le voyage du Cathay, soit par terre, soit par me, et qu'ils mettaient de onze à douze mois pour y arriver; d'après ce qui précède, nous n'avons aucun motif pour douter de l'exactitude de cette information. Ne voyons-nous pas un écrivarin autrement sir, Oderico da Pordenone, nous dire, en nous faisant la description de l'immense ville de Quinsai, qu'il connait à Venise beaucoup de personnes qui y sont allées et qui

dans la ville chinoise de Zavton.

¹ Cest un mot d'origine arabo-persane, passé dans la langue mongole: sa signification primitire était: fourrage. Certains ambasseduers requerat également des Alafas: v. Rachile-éddin, éd. Quatremère, p. 371; [Cartijo, Vidu del grom Tomorlens, p. 904: il rend ce mot par l'extrement personio "mantenimiento". On le trouve encore dans les Cartulaires de Cafa, avre en signification de pension, ou quelque chose d'ams/ogree: v. Desimoni, Atti delle Sec. Lég., XIII, 579, not.

² Mosheim, l. c., append., p. 122.

Mariguola, dans Dobner, Monum.

histor. Beemie, II, 90: "Zayton ... shi fratres minore shabet trees ecclesias palcherrimas, optimas et ditistimas, bal-neum, fundacum, omnium mercatorum depositorium." D'accord avec M. Yale (Cabay, II, 355), je restitue, saba shi siter, dana en passage, la lecture fundacum, dont es ems asute aux yeux, au lieu de fundatum, car ce mot, möme en le rattacham tha balneum, présente à peine un sens intelligible. Marignola résida en Chine de 1834 à 1834 e avviron.

⁴ The roinge and travaile of Sir John Maundeville, Lond. 1727, p. 256, 328.

seront en mesure de confirmer ce que ses assertions pourraient sembler avoir d'exagéré?

Pour aller en Chine, les marchands occidentaux avaient le choix entre plusieurs routes. Jean de Montecorvino en cite 2 deux: l'une. la plus courte et la plus sûre, suivant toujours la voie de terre à partir de la Crimée (par l'Asie centrale) et demandant de cinq à six mois: l'autre, beauconn plus longue, n'exigeant pas moins de deux années et par laquelle le voyageur restait presque tout le temps en mer. En décrivant la deuxième route, Jean songe évidemment à son propre voyage; 8 mais un autre missionnaire, Oderico da Pordenone suivit à peu près le même itinéraire: 4 Marco Polo également, à son retour de Chine, avec cette différence qu'il fit le voyage en sens inverse. Voyons donc un peu par où passait cette route. Le voyageur mettait le pied sur le continent asiatique à Trébizonde on à Lajazzo, se dirigeait de là sur Tauris par la route de caravanes que nous avons déjà décrite en détail, puis traversait la Perse pour atteindre Ormouz par Yezd.5 Là, il s'embarquait. longeait la côte de Malabar, pnis remontait plus on moins haut le long de la côte de Coromandel, et s'en éloiguait à un moment donné pour couper droit à travers le golfe du Bengale, dans la direction de Sumatra; enfin, il terminait le vovage en faisant le tour de l'Indo-Chine. Pour Jean de Montecorvino, la traversée entre Ormouz et la Chine s'était divisée en deux périodes, parce qu'il s'était arrêté en route et avait fait un séjour de longue durée dans l'Inde; il n'en allait guère autrement pour les marchands; tous s'arrêtaient plus on moins dans l'un ou l'autre port de l'Inde, car ils y tronvaient mainte occasion de faire des affaires et d'acquérir des connaissances ntiles dans l'exercice de lenr métier; dn reste, la nécessité des transbordements entraînait toniours par elle-même beaucoup de lenteurs.

Par la voie de terre, la direction à suivre pouvait varier suivant le point de départ choisí. Supposons, par exemple, un marchand ayant débarqué en Asie à Lajazzo et voulant de la penetrer dans l'intérieur du pays, cas très ordinaire an temps de Marco Polo. Son premier objectif était, en tout état de cause, Tauris Si, de la, tenant à éviter la mer, il voulait gagner la Chine par terre, la route de Bokhara et de Samarkand était tont indiquée. Rappelons-nous que ce fut à Bokhara que des ambassadeurs tatars, en route de la Perse pour la Chine, rencontrérent les deux fiéres Polo et les engagérent à venir avec eux. Il est probable qu'après Bokhara, la première ville où lis firent nn séjour était Samarkand, et

En abrégé dans Ramus., II, 265.
 Dans sa première lettre, celle de

Dans sa première lettre, celle de 1305: Mosheim, Hist. eecl. Tartar., append., n° 44.

⁸ Yule, Cathay, I, 201.

⁴ *Ibid.* II, append., 2, p. i et ss.
⁵ M. Polo, éd. Pauthier, I, 70 et ss.;
Oderico, l. c., p. iii.

très possible que Marco Polo dècrive cette ville d'après la peinture un'il en à entendn faire par son père et par son oncle,1 car, lorsque, plus tard, il fit lni-même le voyage de la Chine en leur compagnie, ils la laissèrent tout à fait en dehors de leur route: effectivement, partis du Badakhchan, ils traversèrent les hants plateaux déserts du Pamir pour déboucher dans le bassin du Tarim. Il est assez difficile de déterminer la direction snivie par Niccolo et Maffio Polo, après Bokhara et Samarkand. D'après Marco Polo, jusqu'à la fin de leur voyage, c'est à dire depuis Bokhara jusqu'en Chine, ils auraient suivi la direction N. et N. E. (par tramontaigne et par grec).2 D'après cela, on devrait naturellement conclure avec MM. Pauthier et Richthofen s que leur route était la voie commerciale qui longe le versant sententrional des monts Thian-Chan. Mais Marco Polo ajoute qu'il s'abstient d'entrer dans plus de détails, par la raison qu'il a visité lui-même plus tard tous les pays traversés par son père et par son oncle à l'occasion de ce premier voyage, et qu'il en donnera la description an cours de son ouvrage. Or, dans tout son livre, il n'y a pas un mot snr les pays situés an nord des monts Thian-Chan; il ne paraît même pas en avoir jamais entendu parler. La route qu'il avait suivie lui-même courait au sud des Thian-Chan et même à nne assez grande distance. Nous devons, par conséquent, admettre qu'en tont cas, si, an cours de leur premier voyage, après avoir quitté Bokhara. Niccolo et Maffio continnèrent à marcher vers le nord-est, ils ne dépassèrent pas Khokand dans cette direction, et qu'à partir de là, ils marchèrent au snd-est, de manière à gagner Kachgar par le col de Térek.4 Entre Kachgar et le lac de Lop, Marco Polo ènumère une série de villes qui marquent évidemment des ètapes de son propre voyage, mais qui devaient, d'après ce que nous avons dit plus haut, avoir été déjà traversées par son père et par son oncle, la première fois qu'ils avaient été en Chine. Les premières, Kachgar, Yarkand, Khotan, sont connues et citées fréquemment; mais, pour les suivantes, Pein et Charchan (Siarciam dans Pauthier), on a eu jusqu'ici bien de la peine à fixer leur position. Suivant M. Pauthier, Pein devait être la ville actuelle de Baï on Paï, sitnée à peu près sur le même méridien que Khotan, mais au delà du Tarim, sur le versant mèridional des Thian-Chan; quant à Siarciam, d'après le même auteur, ce devait être Karachar, au nord-ouest du lac de Lon, ville dont le nom,

¹ Note de M. Yule, M. Polo, I. 172.

² Ed. Pauthier, p. 10.

Pauthier, introd., p. xxvii; Richthofen, China, I, 608.

⁴ Humboldt, Asie centrale, III, 385 et ss.; Ritter, Asien, VII, 475 et ss.

C'est une route de caravanes praticable à peu près toute l'année; il est vrai qu'elle est très accidentée, mais elle est, malgré cela, beaucoup plus facile que celle qui traverse les hauts plateaux du Pamir.

dans l'ancien dialecte chinois, est Si-tchéou.1 Mais le point de départ de Marco Polo était Kachgar, son point d'arrivée le lac de Lop, et d'après le tracé de M. Pauthier, la première moitié de la route marquée par les stations de Yarkhand et de Khotan aurait snivi la direction dn NO. au SE., pour remontrer tout d'un coup et se prolonger an nord du Tarim dans la seconde moitié! Il y a là une invraisemblance que nous ne saurions admettre, à moins de raisons solidement établies. Mais heureusement nous ponvons nous dispenser de la discuter, car M. Ynle a découvert, à force de recherches, que la route suivie par Marco Polo. de Kachgar au lac de Lop, restait tout le temps an snd du Tarim. Il a démontré d'abord, en s'appnyant sur les sources chinoises, que, dans les premiers temps du Moyen-Age, il existait, à l'est de Khotan,2 une ville nommée Pima, dont l'identité avec la Pein de Marco Polo est très probable, et en second lieu, d'après des informations recueillies de la bonche de voyageurs modernes, qu'il existe encore actuellement vers l'est, du côté du lac de Lop, nne localité appellée Chachan, dont le nom rappelle suffisamment le Charchan de Marco Polo.3

Nous ne nous serions pas arretés si longtemps sur cette partie du journal de route de Marco Polo, s'ill n'était question que d'un chemin perdu, suivi seulement par quelques rares voyageurs; mais ce qu'il s'agit de retrouver, c'est la partie moyenne d'une des grandes arbres qui reliaient l'Asie occidentale à la Chine. Tout d'abord le chemin traversait un pays bien onlitivé, habité par nne population compacte, avec des étapes comme Kachgar, Yarkand et Khotan, cités fiorissantes, enrichies par le commerce et l'industrie; à a partir de Pein, on avançait au milieu de steppes sablonneuses, dont la vue rappelait le voisinage du grand désert de sable: pourtant, dans cette deuxième moitié du chemin, on traversait enorce des localités assez populeuses. É En général, la région à l'est de Khotan était beaucoup plus peuplée autre-fois, de sorte que l'existence, au VII's siècle, d'une route menant plus

¹ M. Polo, I. 145 et ss.

A l'est, et non pas à l'ouest, comme l'indique la carte dressée par M. Vivien de Saint-Martin pour le Voyage de Hiouenthsang; au reste, voyage le Mémoire qui accompagne la carte, II, 428, not. 1.

Yule, M. Polo, I, 176 et ss. (cf. Journal of the geogr. Soc., XLVI (1876), p. 597); Richthofen, China, I, 609, et la carte no II. C'est cette ville de Charchan qui est nommée, à ce qu'il semble, Che-li-Chang dans une relation de voyage chinoise du XIV s'siècle: v. les notes de Palladius sur

le livre de M. Polo, publiées en extrait dans le Magazin für die Lit. des Ausl., 1876, p. 345. C'est encore la même, que Prokwalski entendit appeler Tchertchen: v. Ruge. Zeitalter der Entdeckungen, p. 60.

⁴ Le dire de Marco Polo (I, 134—144) se trouve confirmé par une description de ces villes extraite d'un ouvrage persan, intitulé Hefi Iklim (les sept climats) et publiée par M. Quatremère dans les

Not. et extr., XIV, 1, p. 474. ⁶ Polo, I. 145-148.

⁶ Quatremère, l. c., p. 474, 477.

directement du Khotan à la Chine sans passer par le lac de Lop1 ne serait pas une impossibilité; mais, dans les siècles suivants, on ne la suivait plus qu'en cas d'absolue nécessité, comme le firent par exemple les ambassadeurs de Châh Rokh à leur retour de la Chine pour échapper à la poursuite de leurs ennemis.2 Une tradition répandue dans la petite Boukharie au XVIº siècle perpétuait encore le souvenir de ce raccourci et d'un grand nombre de villes et de villages qui avaient dû convrir cette région, transformée depuis en désert et abandonnée aux chameaux sauvages. Quoi qu'il en soit, au temps de Marco Polo, on passait habituellement par le lac de Lop. Les voyageurs faisaient d'ordinaire dans la ville du même nom un arrêt d'nne huitaine de jours pour mettre leurs bêtes en état de traverser le grand désert de sable. Il fallait marcher pendant un mois dans ce désert, avant d'apercevoir Sha-Tchéou (Saciu), la première ville chinoise.8 On voit sur la Carte catalane, à côté d'une caravane, une légende qui nous apprend qu'elle se rend en ligne droite (per la carera dreta) en Chine, par Lop, avec des bœufs, des chameaux et des chariots. L'auteur de cette carte tenait-il ce détail de la bouche de marchands qui avaient fait le voyage. et faut-il en conclure que, pendant le XIVe siècle, on continuait à suivre la route de caravanes passant par le lac de Lop? la chose est douteuse: il me semble au contraire qu'il suit le texte de Marco Polo dont il se contente de reporter en abrégé sur sa carte le chapitre relatif à la ville de Lop.4 Un seul détail trahit l'influence des rapports de marchands d'une époque postérieure à Marco Polo, c'est qu'il fait partir sa caravane de l'empire de Saraï (du Kiptchak.) Il est bien vrai qu'avant de partir pour la Chine, les frères Polo avaient commencé par aller dans l'empire du Kiptchak, mais ce n'était certainement pas pour y rejoindre des caravanes et faire route avec elles: l'idée d'aller en Chine ne leur vint qu'à Bokhara. Il n'est question de caravanes allant de l'empire du Kiptchak en Chine, ni dans la partie du récit de Marco Polo relative à ce premier voyage, ni dans aucune partie de son livre en général, ce qui n'empêche pas l'existence certaine d'un trafic commercial constant entre les deux empires tatars, celui du Kiptchak

¹ Hionenthsang, II, 246 et s., 428.

² Not. et extr., XIV, 1, p. 425. Cherefeddin (Histoire de Timurbec, III, 218) connaissait aussi deux rontes du Khotau à Khanbaligh, l'une par Karakhodja (près Tourfan) qui prenait soixante et un jours, l'autre, qui passait par un désert absolument inhabité et permettait d'atteindre la rontière de la Chine en quarante jours seule-

ment. La première semble être celle qui lougeait le versant méridional des monts Thian-Chan: la deuxième serait la route du désert dont il est parlé dans le texte : cet écrivain ne connaissait la deuxième route que par une tradition qui, d'ailleurs, passe pour digne de foi.

^a Polo, L. 149-152. 4 Not. et extr., XIV, 2, p. 130-132.

et le Cathay (la Chine). Les marchands occidentaux n'eurent connaissance des caravanes par lesquelles se faisait ce trafic que quand les colonies italiennes de la mer Noire et de la mer d'Azov eurent acquis une certaine assiette qui leur permît de se mettre en relations avec elles. Encore resterait-il à savoir si des caravanes parties du Kiptchak (c'est a dire, suivant l'expression de Jean de Montecorvino, de l'empire des Tatars septentrionaux), avaient contume de prendre une direction aussi accentuée vers le sud et de gagner la Chine, comme Marco Polo, par Kachgar, Khotan et Lop. Ponr moi, je suis persnadé que ce ne pouvait être que par exception et que l'auteur de la Carte catalane commet une bévne en faisant passer par Lop, c'est à dire par une route dont il avait trouvé l'indication dans la relation de Marco Polo, les caravanes du Kiptchak auxquelles allaient, de son temps, se joindre les marchands dont le point de départ était Caffa ou Tana. Nons allons voir dans un instant que, bien au contraire, lorsqu'il se rendait en Chine par Saraï, le voyageur passait au nord des monts Thian-Chan.

Mais, avant de nous occuper de la ronte du nord, faisons encore observer que, pour aller en Chine par Kachgar et la Petite Boukharie, comme l'avaient fait les Polo, on n'était pas nécessairement obligé de snivre le grand arc de cercle formé vers le sud par le chemin que nous avons tracé. Il existait, entre le Tarim et les monts Thian-Chan, nne autre route plus directe, dont les étapes principales étaient Aksou, Koutché, Karachar; de ce dernier point, an lieu de s'infléchir au sud vers le lac de Lop, elle remontait au nord-est, passait par Tourfan, rejoignait la route du nord que nous allons décrire et aboutissait avec elle à l'oasis de Khamil. C'est le chemin suivi, en tont ou en partie, par divers voyageurs à des époques très éloignées les unes des autres; par exemple, par le pélerin chinois Hiouenthsang au VIIe siècle,1 par les ambassadeurs de Châh-Rokh en 1420,2 par le marchand de rhubarbe persan Hadji Mohammed vers le milieu du XVIe siècle.3 Il est cependant douteux que jamais, au cours du Moyen-Age, des marchands occidentaux aient longé le versant méridional des Thian-Chan; il est donc inutile d'entrer dans plus de détails sur cette route.

Revenons à la plus septentrionale des routes entre lesquelles le voyageur avait le choix pour aller en Chine: Balducci Tegolotti nous en donne un aperçu sommaire; les renseignements qu'il fournit ne sont point extraits de ses notes de voyage, mais il les tenait de la bonche

¹ A son retour de Chine; mais il n'alla pas jusqu'à Kachgar: Hiouenthsang, I, 1-10: II, 263-266.

⁷ Not. et extr., XIV, 1, p. 388 et s.

³ Ramusio, Viaggi, II, 14-16; voy. Yule, Cathay, I, ccxv-ccxx, et II, 572 --576.

¹⁵

de marchands qui la connaissaient pour l'avoir faite. Il prend Tana pour point de départ. Il y avait effectivement avantage à partir de là, au lieu d'aller débarquer à Caffa ou à Soldaia; c'était autant de moins à parcourir par voie de terre. Remarquons, en passant, qu'à l'époque où Guill. de Rubrouck et les deux Polo entreprirent leurs voyages, les Occidentaux ne possédaient pas encore cette station dans la mer d'Azov; il était donc tout indiqué pour eux de partir de la Crimée. Jean de Montecorvino (1305) indique comme point de départ de la route de Chinc, le pays des Goths, dépendance de l'empire des Tatars septentrionaux:1 ceci désigne en termes suffisamment clairs la presqu'île de Crimée qui appartenait aux khans du Kiptchak, et où des restes de la race gothe s'étaient conservés, comme on le sait, sur la côte méridionale. Par la suite, quand les Italiens eurent créé à Tana des colonies où les marchands qui voulaient se lancer à travers l'Asie centrale trouvaient les mêmes facilités qu'à Soldaia pour les préparatifs de ce long voyage. il n'est pas douteux qu'ils durent lui donner la préférence. On employait dans ce pays des chariots à quatres roues, recouverts d'une bâche de feutre ou de toile.2 et menés par un attelage de bœufs, de chameaux ou de chevaux, suivant l'importance de la charge et la nature du terrain à traverser. De Tana à Astrakhan, ou mettait vingt-cinq jours avec un attelage de bœufs, dix à douze seulement avec un attelage de chevaux.8 La ville d'Astrakhan dont il est question ici n'est point la ville moderne de ce nom; c'est celle du Moyen-Age, située sur la rive gauche du Volga, à huit ou dix verstes plus haut que la ville actuelle: 4 elle a été détruite par Tamerlan. Son nom, en langue turque, était Hadji-Terkhan,5 dont Pegolotti a fait Gittarchan,6 Barbaro et Contarini, Citracan,7 tandis que, sur quelques cartes du Moven-Age, on trouve une forme qui se rapproche davantage du turc: Agitarcham, Azetrechan.8 D'après la description qu'en fait Ibn-Batouta,9 ce devait être une grande ct belle ville, avec de vastes marchés: nous aurons à reparler de son importance au point de vue du commerce en général.

^{1 &}quot;Per terram Gothorum Imperatoris aquilonarium Tartarorum:" Wadding, An-

nal. ordin. minor., VI, 69 et s. ² Pour plus de détails, v. Ibn-Batouta,

II, 361 et s. ² Dans les Viaggi alla Tana, p. 83

et s., Ambr. Contarini ne compte que huit iours de marche.

⁴ Muller, Darstellung des Stromsystems der Wolga, p. 536, 557, 578 et ss.; Dorn. Caspia, p. 75.

⁵ Ibn-Batouta, II, 410.

⁶ Le nom est écrit Gintarchan à la première ligne, tandis qu'on lit Gittarchan à la quatrième; c'est probablement cette dernière forme qu'il faut adopter. Viaggi alla Tana, p. 18, 83 et s.

^{*} M. Yule (Cathay, II. 287) a relevé toutes les différentes formes de ce nom.

[°] II. 411.

D'Astrakhan, au lieu de se diriger droit à l'est, notre route remontait vers le nord: il fallait, en effet, tourner le delta du Volga et ses nombreuses branches: d'un autre côté, Saraï, la principale résidence des khans du Kiptchak, située plus au nord sur le Volga, ou, plus exactement, sur un bras secondaire de l'Aktouba, avait un puissant attrait pour les voyageurs et les marchands. Ou sait qu'il n'y a que deux localités, situées toutes deux sur la rive droite de l'Aktouba, qui puissent, tant par l'étendue des ruines qui s'y voient encore, que par leur aspect monumental, rappeler l'antique capitale des khans du Kipttchak: l'une est Zarev. à l'est de Zarizvn. l'autre. Selitrennoie (ou Diigit-Hadii) beaucoup plus au sud.1 La première étonne davantage par les vastes proportions que décèlent des ruines qui couvrent la terre à perte de vue, la seconde france surtout par la luxe et l'élégauce des constructions. La vérité est qu'il existait deux Saraï. Si le nom de la Nouvelle-Saraï 2 est celui qui se représente le plus fréquemment, c'est qu'elle renfermait un atelier de mounavage; mais cette qualification de "nouvelle" suffit déjà comme preuve de l'existence d'une "vieille" Saraï. D'un autre côté, Ibn-Batouta, qui visita l'une des deux, dit qu'on l'appelait Saraï de Berekèh: 2 ce n'était, évidemment, que pour la distinguer d'une autre Saraï, qu'on désignait par le nom d'un autre khan. Effectivement, la carte de Fra Mauro porte deux Saraï. Reste à savoir seulement lesquelles, des ruines de Zarey on de celles de Selitrennoje, sont les restes de la plus ancienue résidence des khans du Kiptchak.4

L'aucienne Sarai était une résidence d'hiver, foudée par Batou et achevée par Berckeh, son successeur. Guillaume de Rubronock la visita du vivant de Batou. D'après son estimation des distances,º on doit admettre qu'elle était plus voisine de la mer Caspieune que la ville actuelle de Zerve. Les termes dans lesquels en parlera plus tard Pegolotti ne correspondent pas uon plus à la situation de cette dernière. En effet, dans l'hypothèse où Sarai aurait été située à do se trouve

Muller, Das Stromsystem der Wolga, p. 570-577; Yule, M. Polo, I, 5, 6 (avec carte et plan). Il est facile de se rendre compte de la situation de ces deux localités, en consultant la carte du gouvernement d'Astrakhan publiée dans les Petermanns Mitheilungen, 1855, pl. 5.

Fræhn, Die Munzen der Chane vom Ulus Dschutschi's, p. 44; Grigoriew, dans Ermans Archiv., V, 34 et s.

¹ Ibn-Batouta, II, 447.

⁴ Mon opinion bien arrêtée est en faveur des dernières, et je suis, sur ce point, d'accord avec MM. Bruun /Larésideuce des Khans de la Horde d'Or. 1876, en russe), Desimoni (éd. de Langele, p. 25, not. 1) et Schmidt (dans l'étude citée à la note ci-dessous).

⁵ Guill. de Rubr., p. 376. Pour plus de détails, voy. F. M. Schmidt, Ueber Rubruks Reise, dans la Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin. 1885, p. 234 et ss.

maintenant Zarev, la première partie de l'itinéraire tracé par Pegolotti. Tana-Astrakhan-Saraï-Saraïtchik, aurait décrit un zig-zag dont il serait difficile de comprendre la raisou d'être. Ce qui semble le plus singulier. ce n'est pas que le voyageur déviât de la direction générale ouest-est de sa route, pour faire une pointe anssi accentuée vers le nord: l'importance de Saraï, la possibilité d'y rejoindre de grandes caravanes. motiveraient suffisamment ce détour; mais on se demande alors ce qui ponyait obliger un voyageur allant de Tana à Saraï de passer par Astrakhan: c'est ce qu'on pent appeler décrire un triangle au lieu de tirer une ligne droite. D'un autre côté, Pegolotti estime la distance entre Astrakhan et Saraï à un jour de route; les anciennes annales russes de Nikon parlent de deux jours;1 mais en admettant même que l'Astrakhan du Moven-Age ajt été située sur le Volga à un mille (huit kilomètres environ) plus haut que la ville actuelle, il n'en reste pas moins impossible de se rendre de là à Zarev en deux jours, à plus forte raison en une journée. Si, enfin, nous consultons Aboulféda, ce géographe nous dit que Saraï n'était qu'à deux journées de marche de la mer Caspienne.2 N'y a-t-il pas là un ensemble de circonstances qui sembleraient indiquer la situation occupée par Selitrennoie, à environ douze milles allemands (quatre-vingt-dix kilomètres) de la ville actuelle d'Astrakhan? Pegolotti et Aboulféda ne parlaient, il est vrai, que par ouï-dire; mais Ibn-Batouta avait visité en personne les lieux qu'il décrivait. En quittant Astrakhan, il avait remonté le cours du Volga et atteint Saraï le troisième jour.8 Or, il voyageait en hiver; pendant cette saison, où les jours sont courts, ce n'était pas trop pour arriver jusqu'au point où se trouve Selitrennoje; pour gagner celui qu'occupe Zarev, il eût fallu davantage. Au moment où Ibn-Batouta visita la Saraï de Batou, la même qu'avait décrite avant lui Guil. de Rubronck, elle était encore la résidence des khans. Mais de la visite de l'un à la visite de l'antre, son aspect avait changé. Guil. de Rubrouck la comparait à un "casal". Depnis lors elle avait dû s'élargir pour suffire à une population sans cesse croissante. Celle-ci était formée d'un mélange de mahométans et de chrétiens; dans le nombre des habitants sédentaires, on comptait des Mongols, nation des maîtres du pays, des Ossètes, des Kiptchaks (Cumans), des Tcherkesses, des Russes, des Grecs; dans le quartier des étrangers et des marchands se pressait une foule bigarrée, composée de Persans et de gens de la Mésopotamie, d'Égyptiens et de Syriens, etc. Les marchés étaient très vastes, mais le plus important de tous était

¹ Muller, Op. cit., p. 569. 2 Aboulf., trad. Reinaud, II 323.

le marché des esclaves.¹ Peu de temps après le passage d'Ibb-Batouta, la cour transféra sa résidence dans la Novelle-Saraï, construite pour elle sur l'emplacement actuel de Zarev: ce changement entraina, sans doute, le déplacement du marché. Une tradition, sans grande autorité, il est vrai, attribuait la fondation de la nouvelle résidence à Djanibeg-khan (1341—1357)² Sa prospérité ne fut pas de longue durée. Tamerlan la détruist en 1396.³

De Saraï, la route décrite par Pegolotti se prolongeait dans la direction de Saraïtchik (Saracanco). On pouvait atteindre cette nouvelle station par voie de terre, mais les marchands voyageant avec des bagages préféraient aller par eau pour des motifs d'économie. Ce fut aussi celle que choisit le moine récollet Paschalis, de Victoria: il en donne une description un peu plus détaillée que celle de Pegolotti, car il divise le voyage en deux phases: navigation fluviale sur le Volga, jusqu'à son embouchure, et navigation maritime le long de la côte septentrionale de la mer Caspienne.4 Il mit en tout douze jours à faire le voyage; Pegolotti n'en compte que huit. Ibn-Batonta, au contraire, parcourut la distance de Saraï à Saraïtchik (Seratchouk) en dix jours. avec une voiture attelée de chevaux.5 Saraîtchik était située sur l'Iaïk (Oural), à cinquante-huit verstes de son embouchure dans la mer Caspienne; on y passait le fleuve sur un pont de bateaux. Les khans de la Horde d'or y résidaient de temps à autre; c'est du moins ce que semble indiquer son nom qui signifie Petite-Saraï, ou petit-palais. Ce nom se retrouve assez fréquemment comme lieu de sépulture des khans et comme atelier monétaire.6 Les ruines sont encore suffisamment reconnaissables et la station de cosaques de l'Oural qui se trouve dans le voisinage perpètue le nom de l'ancienne ville.7 Par exemple, les caravanes qui passent par là ne suivent plus la même direction qu'au

digènes. Le "flumen Tili" des chartes

^{&#}x27; Ibn-Batouta, II, 447 et s.; Chehabeddin, p. 287; Aboulf., l. c.

Muller, op. eit., p. 571.
 Hammer, Op. eit., p. 362 et s.

[&]quot;Inde (de Saral) ascendens în quoddam navigimu cun Amenis per fluvium qui rocatur Tygris (M. Polo emploie aussi ce nom pour le Volça, p. 80 et per ripam maris Vatuk nomine (mer de Bakou on mer Caspieme) usque Sarachue deveni per duodecim distas:" Wadding, Annalmitor, VII, 256 et s. Les Occilentaux de l'époque connaissaient aussi le nom d'Atel (Itil), Jonné av Volça par les in-

vénitiennes publiées par Taf. et Thom., IV, 325, 338, est le Volga et non le Don. comme l'admet M. Thomas.

⁶ III. 1.

⁶ Hammer, Op. eit., p. 11, 252, 280, 280, 313: Frehn, Die Münzen der Chamedes Ulus Deshutschi, p. 44. On lit en légende sur la carte de Pizzigani: "torcal i. e. sepulcrum imperat."; cf. Ausland, 1874, p. 612.

[†] Charmoy, dans les Mém. de l'Acad. de S[‡] Pétersb., 6º série, polit. hist. et philol., III, 129 et s.; Muller, Der ugrische Volkustamm, 1ère part., 1ère sect., p. 59 et ss.

temps de Pegolotti; elles vont maintenant de Khiva à Orenbourg. Ibn-Batonta laissa ses chevanx à Saraïtchik pour prendre des chameaux, parce on'an sortir de la ville commencait la traversée d'un désert où les chevanx ne tronvaient rien à manger.1 Paschalis et les marchands qui ont fourni des renseignements à Pegolotti avaient pris également à partir de Saraïtchik des voitures attelées de chameaux. Quand les marchands voyageaient sans bagages, ils préféraient se diriger en ligne droite, c'est à dire par le nord de la mer d'Aral, de Saraïtchik vers Otrar, sur le Syr Daria; ils y arrivaient en cinquante jonrs; quand ils menaient avec eux des marchandises, ils visitaient d'abord Ourgendj. grand marché où ils pouvaient trouver à s'en défaire avantageusement. de sorte qu'ils ne craignaient pas de faire pour cela un détour de cinq à dix jours; en effet, on comptait de Saraïtchik à Ourgendi vingt jours de marche,2 et trente-cinq à quarante d'Ourgendj à Otrar. Après avoir parcouru, sans rencontrer âme oui vive, le désert qui s'étend de la mer Caspienne à la mer d'Aral, le voyagenr se trouvait subitement transporté au milieu des larges rucs d'Ourgendj et de ses jolis marchés, remplis d'une foule si compacte qu'à peine ponvait-il s'y faire un passage; 8 c'était un contraste frappant. Quand on voit les ruines éparses au milieu d'un paysage inculte, à quatre verstes du village de Vieux-Ourdgendi, sur un bras très secondaire de l'Amou-Daria 4 (Oxus), on a de la peine à se figurer qu'à une certaine époque, nne ville, la plus grande et la plus belle ville des Turcs, suivant les expressions d'Ibn-Batouta, s'élevait en cet endroit, sur les deux rives d'un fleuve profond, navigable encore jusqu'à Termeh (près de Balkh).5 Le nom sous lequel cette ville est connue en Occident est celui que lui donnaient les Mongols et les Turcs; 7 à l'origine, les Arabes et les Persans la nommaient Gorgandi on Djordiania.8 Comme il v avait deux villes

¹ III. 1; cf. II. 451.

³ Ibp-Batouta mit même trente jours à faire cette route, tout en ne prenant que les temps de repos strictement îndispensables: III, 2. Chehab-eddin (p. 287) estime la distance entre Saraï et Ourgendj; à environ un mois et demi de marche; Îbn-Batouta (II, 450 et s.) admet quarante jours.

³ Ibn-Batouta, III, 3 et ss.

Abbott, Narrative of a journey from Heraut to Khira, 2º éd., I, 204 et s.; Basiner, Reise durch die Kirgisensteppe nach Chiwa (Baer et Helmersen, Beitrage zur Kenntniss des Russ, Reichs, vol. XV)

p. 97 et ss.; Zimmermann, Ueber den untern Lauf des Oxus, p. 113.

⁵ Rapprochez de cette remarque d'Ibn-Batouta le passage de Humboldt, Asie centrale, II. 246.

⁶ "Organci", dans Pegol., p. 1; Carte catal., p. 125, 129. "Wrgant", dans Paschalis, l. c. Quatremère a enregistré d'autres formes encore.

Ourgandj, d'après Michaud et Rachideddin: v. Quatremère, Chchabeddin, p. 289.

Chehabeddin, p. 232, 265, 289 et note de ce dernier passage; Sprenger, Die Post- und Reiserouten des Orients, p. 32

de ce nom assez peu éloignées l'une de l'autre, il fant se garder de confondre la Djordjania située snr l'Oxus, près de l'extrémité méridionale de la mer d'Aral, dont il est ouestion ici, avec l'autre ville du même nom (son vrai nom est Diordian) qui se trouve sur la petite rivière dn Djordjan, non loin de l'angle formé au sud par la mer Caspienne.1 La première de ces deux villes, celle qui nous intéresse, porte aussi le nom de Khawarizm, qui est celui de la province dont elle était la capitale. Pendant les premiers siècles du califat, cette ville et sa province formaient en quelque sorte un poste avancé de la civilisation arabe et entretenaient nn trafic actif avec les Gozzes turcs de la mer d'Aral et avec les Khazares de la mer Caspienne. Plus tard, elles tombérent sous la domination turque et firent partie du grand empire des Seldjoncides enfin, elles atteignirent leur plus grand éclat au XIIº siècle; Les descendants d'un général envoyé dans la ville comme gouverneur par les Seldioucides y avaient conservé leur demeure; ils se déclarèrent indépendants et conquirent un empire qui s'étendait de l'Inde à l'Euphrate, du golfe Persique au Volga. Ce fut l'empire des Chahs de Khawarizm, mais il n'eut on'une durée éphémère. Gengis-khan lui porta un coup mortel (1220). Les Mongols exercèrent tout particulièrement leurs fureurs sur la ville d'Ourgendj,2 et ce n'est pas sans étonnement que nous apprenons qu'nn siècle après cette catastrophe, sous la domination des khans du Kiptchak,3 la ville si éprouvée avait retrouvé la nombreuse population et la prospérité commerciale qui faisaient l'admiration d'Ibn-Batonta. Les marchands occidentaux savaient par expérience que c'était un marché où l'on trouvait à placer avantageusement ses marchandises;4 c'est pourquoi Pegolotti le recommandait à ceux qui désiraient se défaire de lenrs approvisionnements avant de passer outre.

Avant de quitter Ourgendj et de nous enfoncer dans l'est à la suite de Pegolotti, il faut nous arrêter un moment et dire quelques mots

^{-36;} Aboulf., Géogr., II, 2, p. 209 et s.; Chemseddin, p. 310.

Aboulf., I. c., II., 1, p. 77, not.; II., 2, p. 18 et s.; Chemseddin, p. 314; Vivien de Saint-Martin, Huns Ephtalites, dans les Annal. des roy., 1849, III, 9 et s. Le port était Abeskoun.

Le chroniqueur Albéric de Trois-Fontaines (Pertz, SS., XXIII, 911) parle d'une "magua civitas Tornax (Ornacia), ad quam mercatores de longinquis partibus ibant" qui, d'après lui, aurait été détruite par les Tatars (añ. 1221); il s'agit, raus doute, d'Ourgendj.

³ Ibn-Batouta, II, 382; III, 4; Vambéry, Geschiehte Bochara's oder Transoxaniens, p. 149, 191, not. 1.

On peut se faire une idee des produits qui se trouvaient dans les bazars d'Ourgendj d'après un passage d'un ouvrage du XV* siècle, initialé Seyreti pre colorie et public par Merrifield, Orég. trea tisses, p. 375 et a.: "Lapis laxmil e produce vere de Orquain de passe de Tartaria et la se cava la dicta petra de le moutagne che sonno in quelli peads."

d'nne autre voie de communication entre Tana et Ourgendi: les eontemporains de Pegolotti la connaissaient et les voyageurs pour la Chine la suivaient de temps à autre. Elle traversait la mer Caspienne: l'anonyme franciscain espagnol, qui avait visité denx fois la région de la mer Caspienne, la connaissait bien et il en donne le tracé comme il suit:1 de la côte de la mer d'Azov, on se dirige au sud vers l'Abkhasie. la Géorgie (le pays dn roi David), la grande Arménie, et l'on atteint la mer Caspienne à Derbent (Porta del fierro); on la traverse d'outre en outre; on longe en passant l'île de Koulali (Janula) et l'on met le cap sur le golfe des Monuments (actuellement Mertvoy Koultchouk); on débarque enfin à Trestargo (ee nom se trouve sur la carte catalane), et de là, on se dirige sur Ourgendi par voie de terre. L'anonyme franciscain travailla, de 1340 à 1350, à réunir les éléments de sa description du monde: pour cette partie, il parlait de visu, car il avait suivi cette route pendant un certain temps, à son retour du Cathay: parti d'Ourgendi, il était allé s'embarquer dans le golfe des Monuments; mais, au lieu de prendre terre à Derbent, il avait débarqué sur nn point plus méridional (Godaspa), d'où il était reparti pour Tauris. Il indique néanmoins la route dont nous avons marqué les jalons comme l'une des deux voies les plus sûres pour atteindre le Cathav.2 et, bien que nous sachions avec quelle prudente réserve il fant accepter ses indications,2 nous devons reconnaître qu'il v a des probabilités pour que ce chemin ait été suivi de temps à antre par des missionaires et par des marchands: il ne faut pas oublier que les côtes du Caucase étaient bien connues des Occidentaux et qu'une traversée de la mer Caspienne ne passait pas chez eux pour un événement extraordinaire.

Revenons à Pegolotti: immédiatement après ()urgendi, il nomme Oltrarre. C'est l'Otrar des historiens et des géographes arabes, nommée dans l'antiquité Farab, l'une des villes les plus importantes du nord du Turkestan,4 située au nord du Syr Daria (Iaxarte); on trouve fréquemment ce nom cité en même temps que ceux de deux villes voisines: Ienghi et Taraz (Talas).5 De même que ces deux villes 6 Otrar était

¹ Libro del conoscimiento, p. 81.

^{*} D'après lui, l'autre traversait l'Asiemineure, Sivas, Tauris et l'Asie centrale.

³ Toute la partie qui a trait à l'Asie centrale est précisément celle qui présente le plus d'assertions hasardées, à côté de faits incontestablement exacts; par exemple. l'auteur prétend avoir fait halte dans les châteaux de Got et Magot, c'est à dire dans les forteresses de Gog et Magog!

⁴ Aboulf., Annal. moslem., II, p. 457,

^b Aboulf., Géogr., II, 2, p. 216, 220 et s., 224; v. Quatremère, Chehabeddin. dans Not. et extr., XIII, 225, note. Le sultan Baber (Memoirs, p. 1) et d'autres qui le copient, admettent à tort l'identité d'Otrar et d'Ienghi.

⁴ Hiouenthsang, I, 59; II, 14; III. 267 et s.; Chehab-eddin, Op. cit., p. 224.

un lieu de passage três frêquenté par les caravanes et les voyageurs isoles, longtempa avant l'époque où les marchands occidentaux commencèrent à se risquer dans ces régions. Le roi d'Arménie Héthoun Ire, par exemple, y passa à son retour de Karakoronm, résidence des khans mongols. L'histoire de Genghii-khan nous apprend encore qu'Otrar se trouvait sur le chemin des caravanes allant du Khowaresm vers l'Asie centrale, car la suppression de ce trafic, brutalement ordonnée par le gonverneur d'Otrar, fut le signal d'une guerre avec Mohammed, chah de Khawarizm (1219 et suivantes).

D'Oltrarre à Armalecco (Almaligh), la station suivante, Pegolotti compte quarante-einq jours de marche: dans son calcul, il tient compte de la nécessité de transporter les marchandises à dos d'âne. Chehabeddin compte moins de temps pour une distance à peu près égale, car d'après lui, il fallait vingt jours de marche de Ienghi (la voisine d'Otrar) à Almaligh; a mais il avait probablemeut en vue des voyageurs moins chargés de bagages. Ancun des deux, malhcureusement, ne précise la direction de cette route. Il fallait d'abord traverser les steppes vastes et désolées où coule le Talas (qui donne son nom à la ville élevée sur ses bords) et le Tchoui; 4 enfin, après une dernière étape, soit à travers les bas fonds qui sc trouvent an sud du lac Balkach, soit plus au sud encore, à travers les montagnes qui forment une ceinture autour du lac Issik-Koul,5 on débouchait dans la vallée populeuse de l'Ili qui, grâce à un terrain fertile et à un climat tempéré, produit en abondance de l'herbe et du blé, des fruits et des légumes,6 L'Ili arrose toute la Dzoungarie avant d'aller se jeter dans le lac Balkach; c'est dans son bassin que s'élevait la ville nommée Almalech,7 Armalech on Armalecco,8 ou encore Emalech 9 par les Occidentaux, Almaligh 10 par les Persans et les

¹ Kiracos de Gantzag, dans Brosset, Deux historiens arméniens, p. 179.

⁹ Erdmann, Temudschin. p. 359 et ss.; Ibn-Batonta, III, 23 et s.

⁵ Not. et extr., XIII, p. 224 et s.

⁴ Pour plus détails, voy. Bretschneider, Notes on chinese medieval travellers to the West (Changhai, 1875), p. 34 et s., 50, 75, 115; du même, Notices of the medieval geography (Lond. 1876), p. 36—38, 226.

Ce lac se voit déjà sur certaines cartes du Moyen-Age, telles que la carte catelane (éd. Buchon et Tastu, p. 182 et s.) et celle de Fra Mauro (Zurla, p. 34); l'anteur de la Carte catalane a même indiquè un monastère arménieu dans le voi-

sinage du lac; le meillenr moyen d'expliquer comment l'existence de ce lac était parvenue à la connaissance des géographes en question, c'est que, sans donte, il était longé par une route commerciale

et que des Occidentaux y avaient passé.

^e La description des environs d'Almaligh par Chehab-eddin (op. cit., p. 245) est confirmée et complétée par des relations modernes, russes et chinoises.

Carte de Frà Mauro (éd. Zurla, p. 34).
Paschalis, dans Wadding, l. c.; Ma-

[&]quot; Paschalis, dans Wadding, l. c.; M riguola, dans Dobner, p. 86.

⁹ Carte catalane, p. 185.

¹⁰ Chehab-eddin, l. c., p. 224, 245; 1bn-

Arabes, Alimali 1 par les Chinois; les sources chinoises font avec raison dériver ce nom du mot alima qui signifie pomme dans l'idiome dzoungarien, car le pays est fertile en pommiers.2 On admet assez généralement qu'Almaligh ne fait qu'un avec Kouldja. C'est Klaproth qui a le premier émis cette opinion et il la basait sur le témoignage d'un dictionnaire d'histoire et de géographie publié à Pékin, au siècle dernier, par ordre du gouvernement. Mais les affirmations des savants chargés officiellement de la rédaction de ce dictionnaire ne méritent pas la confiance aveugle qu'on leur a accordée jusqu'à ce jour. Klaproth luimême ne s'est pas cru obligé de les suivre toujours et en toutes choses, car, dans la suite (1833), il cherchait Almaligh dans le voisinage de Korghos, au nord-onest de Kouldja, sur l'Alimaton, affluent de l'Ili.4 M. Bretschneider se borne à admettre que l'antique Almaligh se tronvait dans la même région que la ville actuelle de Konldja.5 Il ressort évidemment des indications fournies par les journaux de ronte de voyageurs chinois et par diverses autres sources, qu'elle était sitnée dans la plaine baignée par le cours moyen de l'Ili; reste à savoir si ce fleuve passait près ou loin d'elle. D'après la relation faite par Cheref-eddin d'une campagne exécutée dans cette région au temps de Tamerlan, il semblerait qu'Almaligh s'élevait au sud dn fleuve;6 d'après le journal de route d'Héthoum, roi d'Arménie, rédigé au retour de la visite rendue par lui à Mangou, khan des Tatars (1254-1255), on pourrait, au contraire, conclure qu'elle se tronvait au nord.7 On a récemment prétendu reconnaître son emplacement dans le fort russe de Vernoye, mais cela est trop loin:8 construit sur un affluent méridional de l'Ili, l'Almatinka (le petit Almaty), le vrai nom de ce fort est Almaty, mais c'est un nom commun dès l'antiquité à divers cours d'eau, montagnes et localités du bassin de l'Ili, et il se retrouve trop fréquemment pour qu'il soit possible de partir de là pour fixer d'une

Batouta, III, 17 et s., 23, 41, 49; Rachideddin, p. 147 (éd. Quatremère).

Voy. l'Itinéraire de Chang-té (1259), dans Bretschneider, Notices, p. 71 et ss., et note de la p. 33.

Bretschneider, l. c., p. 33, 50, 114; Baber, Memoirs, p. 1; Klaproth, dans le Journ. asiat., 2º série, XII, p. 283.

⁸ Klaproth, Beleuchtung und Widerlegung der Forschungen von J. J. Schmidt (Paris 1824), p. 81.

⁴ Nouv. journ. asiat., XII, 283: cf. Journ. asiat., 4º série. VIII, 425. C'est aussi cette position que Semenov semble

avoir en vue, dans le passage cité par M. Bretschneider, Notices, p. 144.

⁵ Notes on Chinese travellers, p. 83; Notices of the mediæval geography, p. 140 et ss., 154, not.

⁶ Cheref-eddin, Hist. de Timour, éd. Pétis de la Croix, II, 67. Quatremère signale ce passage dans une note qui mérite elle-même d'être lue, Rachid-eddin, p. 146 et s.

¹ Bretschneider, Notices, L. c., p. 226. * Petermann, Mittheilungen, 1868, p. 402, 404.

⁹ V. les relations chinoises sur la pro-

manière positive la situation d'Almaligh. Arrivera-t-on jamais à découvrir des restes de cette ville? c'est une question. Au reste, c'était déià le chef-lieu d'une peuplade dans les temps antérieurs à Gengis-khan;1 plus tard elle devint la résidence de la dynastie fondée par Djagataï, fils de Gengis-khan? et l'une des villes les plus considérables de l'empire gouverné par cette dynastie.3 empire anquel les Arabes donnaient le nom de Maveran-nahr et les Occidentaux celui d'empire du milieu (imperium medium)1 ou parfois, à contre-sens, celui d'empire des Médes (imperium Medorum, Medeia),5 Au point de vue du commerce, Almaligh jouait un rôle de premier ordre en qualité de station intermédiaire entre l'Asie occidentale et l'extrême Orient. Les marchands musulmans en route pour la Chine s'y rencontraient avec des Européens qui faisaient le même voyage ou séjournaient là pour un certain temps: témoin ce marchand qui périt en 1339, enveloppé dans une persécution dirigée contre les chrétiens. Le souverain régnant. Ali Sultan (Wadding le nomme Alisoldan), sectateur fanatique de l'Islam, détruisit à cette occasion une florissante mission catholique fondée depuis peu à Almaligh par l'évêque Richard de Bourgogne, avec le concours actif de frére Paschalis, de Vittoria (Espagne), dont le nom est déjà revenu plusieurs fois sous notre plume; un marchaud que Marignola nomme Gillotus et Wadding Guillelmus Mutinensis mercator Januensis, souffrit le martyre en compagnie des missionnaires.6

Reprenons l'itinéraire de Pegolotti où nous l'avons laissé. Aprés Almaligh, il saute tout d'un coup un espace qui ne comporte pas moins de soixante-dix jours de marche: la première station qu'il nomme appartient déjà à l'empire chinois.

Nous allons tâcher de combler cette lacune. Entre le bassin de l'Ili et la Chine, les communications sont assez difficiles; en ligne droite elles sont impossibles: il y a là une barrière formée par une ligne de

vince d'Ili, communiquées par Stanislas Julien, Journ. asiat., 4º série, VIII, p. 394, 408, 425, 443.

¹ Erdmann, Temudschin, p. 314, 339; Journ. asiat., 6° série, IX, 59.

² Ibn-Batouta, III, 41.
³ Chehab-eddin, p. 232, 234.

⁴ On désignait sous ce nom le pays compris entre le Cathay (la Chine) d'une part, la Perse et le Kiptchak d'autre part: v. p. ex. Marignola, p. 86: "Armalec imperii medii."

⁵ Paschalis, l. c.; Carte catalane, p. 135.
V. d'antres exemples dans Yule, Cathay,
1, 234 et s. Nous lisons dans le cod. N

du Libro del conoscimiento, p. 90, not. 7:
"Jnperio de medio que es entre nori e elevante que dizen inperio medorum."

eschalte que unen piperro mencuent.

Wading [Annol. ord »nin., nº 7, 6)
donne une relation de ce martyre plus
exceloque celle de Barginos (Janas Municas)
exceloque celloque (Janas Municas)
exceloque (Janas Janas Le Jones des prétres
martyrisés en cette circonstance se trouvent
dans Marcellino da Civeran, Múss. froncesc., VI, 18, et sont emprunés au Lió.
conform. Sur All Seltan, voy. Kondemin;
trad. Defrémery, dans le Journ. Asiat.,
**esric, XIX, 274 et s.

montagnes inaccessibles. Voulait-on tourner cet obstacle par le snd? il fallait traverser les monts Thian-Chan, et encore n'y existait-il pour arriver d'Almaligh en Chine qu'un seul passage, le col de Moussour-Daban on de Tchéparlé i situé à l'extrémité orientale de la chaîne.2 Il est vrai qu'à la sortie de ce col on tombait sur une route fréquentée qui longeait le versant méridional des Thian-Chan; mais, pour y arriver, il fallait commencer par traverser de vastes étendues convertes de neige et de glaciers: c'était un chemin absolument impraticable pour les caravanes. Il faut donc chercher une autre direction. En s'éloignant d'Almaligh, la grande ronte d'Asie occidentale en Chine commencait par remonter vers le nord: de ce côté, il y avait à passer les monts Talki on Borokhoro, mais cette opération ne présentait pas de grandes difficultés. grâce à l'existence d'nn défilé appelé la Porte de fer.8 Au-delà de cette chaîne de montagnes, la route longeait le lac Saïram (Saïrim) ou Soutkol (lac de lait),4 traversait la plaine arrosée par le Borotala, pnis inclinant au sud-est, continuait sur Ouroumtsi, ou, pour employer le nom usité à cette époque, Bichbaligh (cinq-villes).5 A partir de cette ville, la route bifurquait. S'il entrait dans le plan du voyageur de visiter Karakoroum, la grande capitale de la Mongolie ou de passer par cette province pour arriver en Chine, il se dirigeait vers le nord-est; mais s'il voulait aller an plus court, il marchait vers le sud-est, passait par Karakhodia et par l'oasis de Khamil ou Hami (en chinois); là, il entrait dans le grand désert de Gobi, à l'extrémité duquel il rencontrait enfin la frontière chinoise.

¹ Sur ce passage, vov. en particulier le Journ. Asiat., 4º série, VIII, 248 et ss.; Ritter, Asien, I. 329 et sa.: Humboldt, Asie centrale, II, 27 et ss.

⁹ Sur ces défilés voy. Semenoy, dans Petermann, Mittheilungen, 1858, p. 362.

⁸ Journ. asiat., l. c., p. 418; Bretschneider, Notes on Chinese mediaval trarellers, p. 32 et s., 71 et s. On avait travaillé, dès une haute antiquité, à rendre cette gorge encore plus praticable; on y avait construit un grand nombre de ponts et peut-être même percé des tunnels, si c'est bien ce défilé que Frà Manro avait en vue en traçant sa carte universelle (ed. Zurla, p. 32). D'après Tchang-tchoun, (Bretscheider, 1. c., p. 32) ce fut Djagataï, fils de Gengis-khan, qui fit exécuter ces travaux.

⁴ Sur ces localités, v. le Journ. asiat.,

²º série, XII, p. 282 et s.; 4º sér., VIII, p. 445; Bretschneider. l. c.

⁵ Sur cette antique espitale, v. Klaproth, Mémoires relat. à l'Asie, II, 355 et ss.; Bretschneider, Notices of the mediæral geogr., p. 133 et ss.

⁶ Ville située dans le voisinage de Tourfan; v. Not. et extr., XIII, 234 et s., not.; XIV, 1, 389; Cheref-eddin, Hist. de Timurbee, III, 217; Journ. asiat., 4º sér., VIII, 241; Yule, Cathay. II, 275; Yule, M. Polo, I, 193; Bretschneider, l. c.; p. 137 et s.: id. Notes on chinese mediæral travellers, p. 29 et s., not., 58.

⁷ Sur cette oasis, voy. Ritter, Asien, I, 357 et ss.: Pauthier, M. Polo, I, 156 et s.; Yule, I, 189 et s.; Bretschneider, Notices, p. 109 et s. Le moine récollet Marignola y passa en 1340: Dobner, Monum. hist. Boem., II, 86, 123.

Cette grande route existait, telle que nous venons de la décrire, depuis la fondation de l'empire mongol par Gengis-khan. Ce fut la route suivie par le célébre philosophe Tchang-tchoun en 1221, quand Gengis-khan l'appela à Samarkand.1 C'est par là que Héthoum Ier, roi d'Arménie, retourna dans son pays pendant l'hiver de 1254 à 1255, après la visite qu'il était allé faire à la cour du grand khan Mangou, à Karakoroum ou aux environs; 2 c'est par là que passa, en 1259, le Chinois Chang-te, chargé des dépêches de Mangou pour son frère Houlagou.3 Cette même route vit aussi défiler de grandes armées; par exemple, celle que Houlagou menait à la conquête du califat de Bagdad.4 Marco Polo en ignorait l'existence. Les Occidentaux ne la connurent qu'à partir du jour où ils se furent établis à Tana, et où leurs marchands et leurs missionnaires commencérent à se joindre aux caravanes du Kiptchak. Les historiens et les géographes persans et arabes en font mention à partir du commencement du XIVº siècle. Wassaf avait appris qu'il fallait quatorze jours pour aller d'Almaligh à Bichbaligh et quatorze de Bichbaligh à Khanbaligh (Pékin).5 Ibn-Batouta n'était pas allé en personne à Almaligh, mais il avait entendn dire par des marchands de Mésopotamie (de Kerbela sur l'Euphrate) que, pour aller en Chine, ils passaient ordinairement par Kharezm (Ourgendj) et Almaligh.6 Enfin Chehab-eddin indiquant à grands traits (vers 1360) la ronte de Samarkand à la Chine, nomme comme stations intermédiaires, Otrar (Ienghi), Almaligh, Karakodja et Kamtchéou (v. plus loin):7 il tenait ce renseignement de marchands égyptiens et syriens, car cenx-ci commencèrent également vers cette époque à suivre plus régulièrement la route du nord. Précédemment, c'est à dire tant que les princes et les peuples des pays traversés par cette ronte furent attachés au paga-

^{&#}x27; M. Bretschneider (Notes on chinese trarellers, p. 15-56) donne une traduction et un commentaire de la relation de ce voyage: son travail est meilleur que celui de M. Pauthier dans le Journ. asial., 6º sér. IX. 39 et ss.

² V. cet itinéraire dans Brosset. Deux historiens arméniens, p. 176. M. Pauthier, (Nour, journ, asiat., XII, 278 et ss.) et, tout récemment M. Bretschneider (Notices of the mediæral geography, p. 223 et s.) ont écrit sur ce voyage d'estimables études. 3 Bretschneider, Notes on chinese tra-

rellers, p. 57-99.

⁴ Bien qu'on ne connaisse pas les détails de cette campagne, étape par étape. il est certain que l'armée partit au prin-

temps de 1253 des environs de Karakoronm et passa par Almaligh. Ce que M. M. Abel Rémusat (Noureaux mélanges asiatiques, I. 173 et ss.) et Pauthier (M. Polo, p. cxxxiii et ss.) donnent sous le titre de "Campagne d'Houlagou" n'est autre chose que l'Itinéraire de Chang-te: v. Bretschneider, Notes on the chinese travellers, p. 60, 62.

⁵ Hist. de la Perse (achevée en 1311).

trad. Hammer-Purgstall, I, 24.

⁶ Ibn-Batouta, III, 17. A un autre point de vue, cet voyageur confirme (II, 450) les données de Pegolotti, car il mentionne l'existence d'un trafic par caravanes entre Saraï et Kharezm.

Not. et extr., XIII, 223 et ss.

nisme, ces marchands n'y passaient qu'en cas de nécessité absolue; mais, à partir du jour où quelques princes eurent embrassé la religion mahométane et converti leurs peuples par la force, les choses changèrent, et les marchands musulmans commencèrent à affluer en masse de ce côté à l'époque où Termachirin régnait à Djagataï (vers 1330); sectateur fanatione de l'islamisme, ce prince les accueillait avec tous les témoignages de la plus vive affection.1

De tout ce qui précède, il ressort qu'au XIVº siècle les marchands d'Occident, chrétiens et musulmans, choisissaient de préférence, pour aller en Chine, la route d'Almaligh, c'est à dire la route du nord, celle que les Mongols et les Chinois suivaient depuis un siècle déjà. Il ne nous reste plus à parler que de la dernière section. Nous avons vu qu'on atteignait la lisière du désert de Gobi à l'oasis de Khamil (Hami); 2 Pegolotti donne à la première station à partir d'Almaligh le nom de Camexn: MM. Forster3 et Karl Ritter4 pensent one c'est précisément Khamil: mais ils oublient que Pegolotti estime la distance entre les deux stations à soixante-dix jours de marche. Pour arriver à quelque chose d'approchant, il faut nécessairement rejeter Camexu au-delà du désert de Gobi. Quand les voyageurs avaient laissé le désert derrière eux, ils entraient dans la Chine proprement dite: là, ils rencontraient d'abord, sur la limite du désert, Sha-tchéou (la ville du sable); 5 pnis un peu plus loin Kan-tchéou, chef-lieu de la province frontière (la province actuelle de Kan-Sou).6 Voilà le Camexu de Pegolotti.7 Il est évident que le mot Camexu présente beaucoup plus d'analogie avec le mot Khan-

¹ Not. et extr., III, 238 et ss.; cf. Hammer, Geschichten der Ilchane, II, 195, 270, 284; Journ. asiat., 4º sér., XIX, 272; Ibn-Batouta, III. 31 et ss.

² Et non pas au lac de Lop comme le dit M. Peschel (Gesch, des Zeitalters der Entdeckungen, p. 19); il fait confusion entre deux rontes différentes.

^a Geschichte der Entdeckungen im Norden, p. 189.

⁴ Asien, I, 357, not. 73.

⁵ Marco Polo, éd. Pauthier, p. 152; Not. et extr., XIV, 1, p. 394 et s.; M. Prjevalski mit quatorze jours, y compris deux jours de repos, pour aller de Hami à Sha-tchéou (Voyages au Thibet trad. Stein-Nordheim) An Moyen-Age, les voyageurs passaient avant d'atteindre Sha-tchéou, devant uu fort élevé sur la frontière, tout près de la grande muraille de Chine: Cheref-

eddin (Hist. de Timurbec, III, 217) lui donne le nom de Tetkaoul, et Abderrazzak (Not. et extr., L.c., p. 393) celui de Karaul: ces deux mots signifient "Corps de garde." "Campicion ou Campichice", dans

Marco Polo, éd. Pauthier, I, 165, éd. Yule, I. 197: "Kamtchéou", dans l'itinéraire de Samarkand à la Chine, de Chehab-eddin, Not. et extr., XIII, 225, et dans celui de l'ambassade de Châh-Rokh, ibid. XIV, 1, p. 396: "Campion" dans l'itinéraire du persan Hadji Mohammed, publ. par Ramusio, II, 16.

¹ Humboldt (Asie centrale, II, 217) et M. Yule (Cathay .II. 288, et M. Polo, I. 199. note) l'ont déjà reconnu. MM. Bretschneider (Notices of the mediaral geography, p. 109) et Richthofen (China, I, 613) se rangent également à cette opinion.

tchéeu qu'avec le mot Khamil; les distances indiquées par Pegolotti concordent également mieux dans la première hypothèse que dans la deuxième: ajoutons que Chehab-eddin évalue la distance d'Almaligh à Kan-tchèou à quarante jours de marche, ce qui est loin des soixante-dix jours de Pegolotti.

Suivant le même Pegolotti, en quittant Kan-tchéou, il făliait voyager encore quarant-cinig Jours à cheval avant d'atteindre un fleuve dont le nom manque malheureusement dans l'unique manuscrit de son livre que noas possédions: il y a là une lacune à laquelle Mc Sprengel' a tâché de suppléer par une conjecture; d'après lui, il faudrait lire en cet endroit le mot "Karamouren"; c'est le non que portait le Hoang-ho au temps de la domination mogole. M Yule voit au contraire dans la "flumana" de Pegolotti le grand canal ou canal impérial. Il me paraît que c'est M. Richthofen' qui a le premier découvert la vérité: selon lui, il faut admettre que cette désignation s'applique au Tau-ho, affuent du Han; cette rivière est navigable, tont comme le Hoang-ho et le canal impérial, et la direction de son cours correspondait mieux à celle de la route.

Effectivement, la route tracée par Pegolotti s'éloigne du grand ours d'eau en question pour atteindre une ville qu'îl nomme Cassai. M. Feschel déclare qu'îl est impossible de la retrouver.º Le nom suivant, et en même temps celui qui clot la liste, est Khanbaligh (Pékin) et le fait est que sur cette direction on chercherait en vain une ville dont le nom présente quelque analogie avec celui de Cassai. Mais n'oublions pas que le but de l'itinéraire que trace Pegolotti dans son "Arvisamento del vioggio del Cattajo", nest pas exclusivement Khanbaligh; loin de la; il conseille au marchand, "quand il sura atteint la rivière en question, de commencer par aller visiter la grande ville commerçante de Khinson, après quoi il pourra remonter vers le nord pour se rendre dans la capitale. Si nous admettons l'identité de Cassai et de Khinsai, "c'est d'une part que Pegolotti la qualifie de grande ville de commerce, ce qui, on le sait, s'applique parfaitement à Khinsai, et d'autre part, que l'on trouve dans d'autres ouvrages le nom de Cassai 'à indiqué comme

¹ Gesch. der wichtigsten geogr. Entdeckungen, 2º éd. Halle, 1792, p. 265.
² Marco Polo, éd. Pauth., II, 359, 450, 463.

Cathay, II, 288.

⁴ China, I, 613 et s.; cf. p. 310, 324; II, 700.

⁶ Gesch. der Erdk., p. 156, note 3.

L'expression: "puoi andare in Cassai"

indique que, pour aller à Khanbaligh, il ne fallait pas forcément passer par Cassai.

[†] C'est ce que font aussi MM. Sprengel,

Op. cit., p. 265, Kunstmann, Hist. polit., Bletter, XXXVIII, 797 et s., Elie de la Primaudaie, Études sur le commerce du Moyen-Age, Paris 1848, p. 153, Yule, Cathau, II, 368, Richthofen, Chima, I. 613,

Ce nom se trouve dans le Liere de

variante du nom de Khinsaï, et comme dérivé de Khansaï. 1 Nons aurons occasion de parler de ce marché. De là, Pegolotti compte encore trente jours de marche 2 jusqu'à Khanbaliah, but final et naturel du voyage, parce que c'était à la fois la capitale du royanme et le centre du trafic de tout le pays.8

En faisant la somme des journées de marche indiquées par Pegolotti, d'une station à l'autre, depuis Tana jusqu'à la Chine, on trouve un total de neuf mois à peu près et même davantage si le voyageur se servait d'attelages de bœnfs entre Tana et Astrakhan, et s'il faisait le détour par Onrgendi. Pour vérifier ces données, il nous faudrait une relation écrite par un voyageur qui eût suivi exactement l'itinéraire tracé par Pegolotti: cet élément de contrôle nous fait malheureusement défaut. En moyenne, Pegolotti semble avoir calculé très largement le temps. D'après l'une des légendes d'une carte du musée du cardinal Borgia, dressée au commencement du XVº siècle, il n'aurait pas fallu autant: "de Organti (Ourgendj) ad Cathagium (la Chine) vadunt camelli in quatuor mensibus". 4 De même Chehab-eddin 5 estime à quatre mois seulement la durée du voyage de Samarkand à Khanbaligh. En tout cas, les voyageurs isolés pouvaient atteindre la Chine plus vite que ne le dit Pegolotti, surtout s'ils profitaient de la poste impériale tatare. Grâce à ce moyen, le missionnaire Jean de Montecorvino (1305) qui devint plus tard archevêque de Khanbaligh, put parcourir en cinq à six mois la distance qui sépare la Crimée (terra Gothorum) de la Chine. Il résulte des renseignements recueillis par Pegolotti de la bouche

de marchands qui avaient suivi cette route, car il ne parle que par ouï-

l'estat du grant Caan (èd. Jacquet, dans le Nouveau journal asiatique, VI) p. 66, et dans le Portulano Mediceo, d'après M. Yule, l. c. Oderico da Pordenone (Yule, l. c.,

II, app., p. xxvi) et Marignola (p. 95) écrivent Cansai et Campsai. 2 L'auteur du Messalek al abçar compte

quarante jours (v. Quatremère, Rachideddin, p. lxxxix); Ibn-Batouta (IV, 294) en compte soixante-quatre.

Pegol., p. 3: "ove riparano mercatanti e ove si fa il forzo della mercatanzia." 4 Santarem, Essai sur la cosmographic

du Moyen-Age, III, 277.

5 Not. et extr., XIII, 224 et ss.

6 Sur cette poste impériale, voy. d'Ohsson, Hist. des Mongols, I, 406 et s.; II, 481; Hammer, Gesch. der Ilchane, I, 68; II, 168 et s., 355; Not. et extr.. XIV, 1, p. 395; Marco Polo, ed. Pauthier, I, 335 et ss.; Oderico da Pordenone, dans Yule, l. c., p. xxxiii; Livre de l'estat du grant Caan. l. c., p. 62. A côté de la poste à pied. qui ne faisait que le service du transport des dépêches, il existait une poste à cheval pour les courriers d'état, les fonctionnaires, les ambassadeurs du khan ou des puissances étrangères. Il paraît que les marchands pouvaient aussi obtenir l'autorisation de se servir des chevaux que l'on tenait toujours prêts à chaque station de poste. Sur le nom Yam ou Djam, donné à ces stations de poste, voy. Bretschneider, Notices of the med, geogr., p. 11.

Wadding, Annal. ord. min., VI.

dire, qu'on pouvait y voyager en toute sécurité de jour et de nuit, sauf dans la partie comprise entre Tana et Saraï, où l'on rencontrait quelquefois des bandes de cavaliers tatars, coureurs de grands chemins;1 il suffisait de se réunir une soixantaine pour passer sans risques. En général, les populations sédentaires des pays que l'on traversait respectaient "les Francs"; on n'avait d'excès à redouter de leur part que dans les moments d'anarchie, par exemple pendant un interrègne. Pour ponyoir trafiquer avec les indigènes, il était indispensable de se munir d'un bon interprète; le marchand en voyage avait besoin de deux serviteurs; parfois il se faisait accompagner par une femme; l'un ou l'autre de ces compagnons devait connaître l'idiome cuman, c'est à dire la langue turque (lingua cumanesca).2 En effet, les tribus de race turque formaient la majorité de la population de l'empire mongol. En Occident, on donnait à leur langue le nom de langue cumane, parce que, de toutes les tribus turques, celle des Cumans, fixés au nord de la mer Noire et éparpillés dans la région du bas Danube, était celle qui avait pénétré le plus avant en Europe et celle par conséquent qu'on connaissait le mieux. On annelait encore cet idiome la langue ouigoure, Un diplôme écrit en Crimée en 1380, et dont nous reparlerons, nous apprend que ce nom (lingua ugaresca) n'était pas inconnu des Occidentaux.8 La langue des Ouigoures, dit Guillaume de Rubrouck, est la source et la racine des langues turque et cumane, et il dit vrai, car c'était la tribu la plus civilisée de toutes celles de race turque, et c'est chez elle que l'ancienne langue turque passa pour la première fois dans la littérature écrite.4 Il n'y avait pas dans tout le nord de l'Asie, de langue plus répandue que cette langue cumane ou ouigoure; elle avait beaucoup de liens de parenté avec l'idiome parlé de nos jours par les Turcs orientaux. Avant de se lancer dans les pays mongols pour y prêcher

11

¹ "Moccoli (Mogoli) cioè gente d'arme," p. 1; cf. "Moccoli cioè Tartari scherani," p. 11; Yule, Cathay, II, 287.

⁷ M. Richthofen prétend (China, I, 593, et ailleurs) qu'à cette époque la langue persane était la "lingua franca" en Asie: c'est une erreur.

³ Un interprête de la commune de Caffa, nommé Luchino Caligepalli, fit la traduction de ce diplôme. Dans une autre occasion, une femme grecque "que legit litteras ograrescha" (sic) tradisti pour le consul de Caffa une lettre du khan des Tatars: Atti della Soc. Lig., IV, rendice, p. 61. En 1338, nous Favons déjà vu.

un missionnaire dominicain traduisit pour les Vénitiens de Tana un diplôme d'Ouzbekkhan, écrit en "langue cumane".

Guill de Rubr, p. 1989; Jean da Piano de Carp, p. 661. Sur la langue et l'écriture des Onigoures, voy. Klaproth, Revie in den Couceaus, II, 487 –576; du même, Peracionies der chinesischen und amadachuischen Bicher und Hundschr. der K. Biblioth, zu Berlin (suppl.); du meime, Beluckutung der Forschungen J. J. Schmidtz, Abel Rémusa, Recherches sur de Langues tertarent, 1, 1953 et s.; Vambéry, Ufigurische Sprachmonumente und des Kudatus Billis (Vienne 1870), introd.

l'évangile, le moine récollet espagnol Paschalis étudia à Saraï la langue et l'écriture ouigoures; à la fin de sa carrière de missionnaire, il prêchait dans le bassin de l'Ili en langue ouigoure et il n'est point douteux qu'il fût compris des habitants: il eût pu pousser jusqu'au pays d'origine des Ouigoures, c'est à dire jusqu'à la lisière du désert de Gobi, avec la certitude de s'y faire comprendre, quoique le langage usité dans cette région fût un autre dialecte de la langue turque.1 Il en était de même pour les marchands qui voulaient traverser l'Asie centrale: s'ils trouvaient trop de difficultés à apprendre eux-mêmes cette langue, ils étaient obligés d'emmener avec eux des gens en état de la parler. Il existe un lexique,2 écrit en 1303, où l'on trouve les noms des objets les plus usuels dans la vie courante, en trois langues: le latin, le persan et le cuman. 8 Ce lexique était évidemment composé à l'usage des voyageurs occidentaux et spécialement des marchands qui allaient dans les pays tatars et en Perse; effectivement, on y voit les noms d'une foule d'articles de commerce, non-seulement d'articles d'origine orientale, comme les épices et les pierres précieuses, mais même de tissus fabriqués en Occident; ils ne peuvent se trouver là que parce qu'ils s'importaient dans l'Asie centrale. Ce n'est point parmi les noms des missionnaires qu'il faut chercher celui de l'auteur du lexique en question:5 c'était assurément un marchand de la Haute-Italie, un Génois plutôt qu'un Vénitien; certains idiotismes qui se sont glissés dans son latin trahissent l'habitude de l'idiome génois: d'ailleurs, en 1303, il n'y avait guère que les Génois qui fréquentassent les pays tatars.1

^{1 &}quot;Linguam chumanicam et litteram uiguricam, qua quidem lingua et littera utuntur communiter per omnia ista regna s. imperia Tartarorum, Persarum, Chaldæorum, Medorum et Cathay:" voy. la lettre de ce personnage, dans Wadding, VII. 256 et s.

² Il fait partie de la collection léguée par Franc. Petrarca à la république de Venise et est inscrit sous la rubrique: Cod. Marc. DXLIX; il a été publié par Klaproth dans ses Mém. relat. à l'Asie, III, 118-256, mais cette édition est à la fois incorrecte et incomplète. Il existe une nouvelle édition qui satisfait, sous ce double rapport, à toutes les exigences: elle est intitulée: Codex Cumanicus, bibliotheca ad templum divi Marci Venetiarum, ed. comes Géza-Kuun (Budapest, 1880). Klaproth n'avait pu se pro-

curer que la copie des cent dix premières pages du manuscrit; les cinquante-quatre autres contiennent, outre des gloses cumano-allemandes et cumano-latines, de longs morceaux en langue cumane.

Sur la langue cumane, d'après ce vocabulaire, voy. Blau, Volksthum und Sprache der Kumanen: Zeitschrift der deutschen morgent, Ges., XXIX, 556 et ss.

⁴ Cod. Cuman., p. 91 et ss., 105 et ss. Je reparlerai de ce sujet dans le supplément. 5 C'est cependant ce que fait le der-

nier éditeur; il tient trop peu de compte de la nomenclature variée des articles de commerce, et trop des citations bibliques, patristiques et liturgiques du supplément. " C'est l'opinion de M. Ræsler, Ro-

manische Studien, p. 338.

^{&#}x27; Les arguments mis en avant par le

Revenons encore une fois à l'itinéraire de Pegolotti. Sur tout le parcours qu'il décrit, on trouvait des movens de transport variés, chariots attelés de bœufs, de chevaux ou de chameaux, chevaux de selle ou ânes, Cependant, il conseille aux marchands d'éviter les bagages encombrants et, à cet effet, s'ils ont emporté des draps de Gênes ou de Venise, de s'en défaire contre argent à Ourgendi et de ne conserver tout au plus que les plus fins. A part ces bagages, il fallait souvent s'approvisionner de vivres pour un certain nombre de jours. Pour un marchand voyageant avec un interprête et deux domestiques et portant avec lui des marchandises (ou de l'argent?) pour une valeur de (avere della valuta di -) 2,500 écus d'or, les frais de route de Tana en Chine s'élevaient à trois ou quatre cents écus d'or.1 Percolotti n'indique pas de chiffre total pour les frais de retour; il dit seulement que le prix de revient d'un chargement de chariot est de vint-cinq écus d'or.2 Dans ce chiffre sont compris les frais de nourriture et les gages des domestiques. Si l'on compte l'écu d'or à douze francs de la monnaie actuelle, on voit que le voyage coûtait, à l'aller, de 3000 à 4,800 francs, et, au retour, 300 francs par charge de voiture.

Quelle que fût la voie par laquelle les marchands arrivaient en Chine, soit qu'ils y fussent entrés par le désert de Gobi, soit qu'ils

Co Géza-Kuun en favenr de la nationalité génoise de l'auteur du vocabulaire (Cod. Cuwan., p. exxii et s., addit., p. 27) ont été repris et confirmés par M. Desimoni, dans son étude sur le Cod. Cuman., dans l'Archie. stor. ital., 1881.
1 Pegolotti exprime d'abord la somme

en "sonmi d'argento". Le sonmo, on, pour mieux dire, le sommo était une petite barre d'argent, du poids de 45 saggi, qui en monnaie de Tana valait 202 aspres: sa valeur conrante était de 190 aspres; cela représentait une valeur de 5 écus d'or en monnaie d'Occident: Pegol., p. 8, 5, 6. Par un décret rendu en 1333, le sénat de Venise arrêta que le sommo serait calculé à raison de 190 aspres pour les versements faits à la caisse communale de Tana pour droits de donane, et à 150 aspres pour le fret des pelleteries et des soies travaillées, et il fixa sa valeur à 12 libra grossorum (Canale, Crimea, II, 444). Ibn-Batouta (II, 412, 414) parle de barres d'argent (russe) dénommées dans la langue du pays Saouma, plur. Saonm, qui servaient de monnaie courante dans l'empire de Kiptchak: d'après lui, le poids d'une de ces barres était de cinq onces. M. Hammer (Gesch, der goldenen Horde, p. 224) cite un passage de Wassaf, d'après lequel il aurait existé également des Saoum d'or, et il ajonte en remarque, que ce mot est encore usité dans le langage conrant chez les Osmanlis. Comme les Tatars, les Russes du Moven-Age se servaient conramment de petites barres d'argent non frappées (Herberstein. Moscoria, dans Ramus., II. 159. éd. de 1583). Sur les variations de la valeur du sommo, voy, les calculs établis par M. Desimoni, Archiv. stor. ital., 30 série. III. 109 et s., Atti della Soc. liq., IV, rendic., p. 55 et ss., et suppl. à l'ouvrage de M. Belgrano, Della vita privata dei Genoresi, 2º éd.

⁹ Ce passage laisse à désirer sous le rapport de la clarté; voy. Yule, Cathay, II. 293. eussent abordé sur les côtes après une longue traversée, ils devaient éprouver un sentiment de bien-être et de sécurité à la vue de ce pays si fertile, si bien cultivé, si supérieur à tous les autres par la variété de ses produits;1 ils ne pouvaient que se confirmer dans ce sentiment en remarquant dans toutes les classes de la société une aisance générale et des mœurs élégantes, et en constatant le soin avec lequel le gouvernement veillait sur la vie et sur la propriété de chacun. A l'époque où les Occidentaux y pénétrérent pour la première fois, la Chine, quoique gonvernée par des maîtres étrangers, les Mongols, jouissait d'une prospérité croissante. Avant eux, le pays était divisé en deux parties: la partie septentrionale, gouvernée par des dynasties étrangères et connue dans l'Ouest sous le nom de Cathay, au sens propre de ce mot: 2 et la partie méridionale, restée aux mains des empereurs indigénes et appelée Mantsou3 par les Chinois du nord; cette division n'existait plus depnis que le grand khan Konbilaï avait réussi à réunir sous son sceptre les deux moitiés de l'empire et diverses provinces limitrophes. Rien ne faisait plus obstacle au trafic entre le nord et le midi: pour assurer les approvisionnements de Khanbaligh et les arrivages des blés et des riz du midi, Koubilaï ordonna d'immenses travaux pour la réparation et l'achèvement du grand canal et la construction d'une route paralléle à ce canal sur une longueur de quarante journées de marche: 4 non-seulement ce but fut atteint, mais les liens qui unissaient autrefois les deux moitiés de l'empire s'en trouvèrent resserrés. Koubilaï était un organisateur de premier ordre: en même temps qu'il fondait sur des bases solides la suprématie de la nation mongole, il conservait dans la mesure du possible les traditions administratives de l'ancien état chinois et employait à des dépenses d'utilité publique les revenus immenses que la richesse du pays mettait

¹ Ibn-Batouta, IV, 254.

² Le vrai nom est Khitaï, dérivé de celui de la tribu des Khitans: voy. Quatremère, Rachid-eddin, p. xci; Richthofen, China, I, 580 et s.

³ D'où le nom de Manzi, donné à ce pays par Marco Polo. Oderico da Pordenone (Yule, l. c., p. xxiii) et Jean Marignola (Dobner, p. 110). Les Chinois du nord prétendaient faire remonter leur civilisation à une époque plus ancienne que celle de leurs frères du midi, et appelaient ceux-ci Man-tse, ce qui signifie Fils des barbares; voy. Pauthier, M. Polo, p. lvii, 352, 452; Yule, Cathay, I, 103; du

même, M. Polo, II, 106. Le mot Matchin, à proprement parler Mahatchin, la grande Chine, a une grande analogie avec le précédent, mais ne doit pas être confondn avec lui: on le trouve employé par Rachideddin, entre autres: ce nom, usité chez les Indiens et passé de leur langue dans celle des Persans, s'applique en général à la Chine méridionale: voy. Quatremère, I. e., p. lxxxvi et ss., xcii; Yule, Cathay, p. cxviii.

A Rachid-eddin, Description de la Chine. trad. Klaproth. Journ. asiat., 2º série, XI, 341 et ss.; Marco Polo, éd. Pauthier, p. 481.

à sa disposition. Les transactions commerciales versaient déià des sommes considérables au trésor:1 il accrut encore cette source de recettes par la construction de routes et de canaux 2 plus commodes: nous en avons vu un exemple un peu plus haut. Des navires innombrables couvraient alors les fleuves et les canaux et répandaient dans toute la Chine les produits indigènes et les articles étrangers importés par mer.3 La grande majorité des habitants des villes était adonnée au commerce et à l'industrie. Des villes de l'intérieur même, telles que Taian-fou par exemple, de grands commerçants partaient pour faire le voyage de l'Inde ou d'autres pays encore,5 On en eût naturellement trouvé beaucoup plus encore dans les villes du littoral, d'où des jonques se dirigaient à chaque moment vers l'Inde.6 Réciproquement, les ports de la Chine recevaient des marchands de l'Inde.7 A cette époque, l'empire du Milien n'était pas fermé aux étrangers comme il l'a été depuis. Non-seulement Koubilaï les tolérait sans s'inquiéter de leur religion, mais il les désirait, il les attirait à sa cour, il les élevait à de hautes fonctions : les exemples en sont nombreux parmi les chrétiens comme parmi les mahométans. En ce qui concerne spécialement le commerce, nous avons déjà eu l'occasion de parler des Occidentaux qui faisaient le voyage de Chine, en petit nombre, il est vrai. Les marchands venus des pays mahométans 8 et surtout de la Perse étaient plus nombreux. Cet état de choses subit, il est vrai, des à-coups. Ainsi, un jour, quelques-uns de ces mahométans. invités à la table de Koubilaï, refusèrent, par scrupule religieux, de manger de certains plats: le grand khan, irrité de cet affront, tint pendant plusieurs années rigueur à leurs coreligionnaires; aussi l'affluence des mahométans diminua-t-elle au point de produire une perturbation grave dans les recettes des douanes, et Koubilaï finit par se décider à retirer les mesures vexatoires qu'il avait ordonnées.9 Cet incident mis à part, tous les auteurs qui ont écrit sur la Chine à l'époque de la domination mongole sont d'accord pour dire que les mahométans formaient des colonies dans les plus grandes villes de la Chine et en partaient dans toutes les directions sans être jamais inquiétés. La plus importante de ces colonies etait sans doute celle de Khinsaï, car cette

¹ Polo. p. 477 et s., 531 et s. ' Il fit planter des arbres le long de la route: Rachid-eddin, l. c., p. 344; Polo, p. 342.

⁹ Polo, p. 369, 439, 448, 463, 477 et s.

⁴ Thaï-vuen-fou, au sud-ouest de Pékin, ¹ Polo, p. 353.

⁴ Ibp-Batouta, IV, 304; V 81, 88-91.

^{94, 100.}

¹ Polo, p. 527, 529 et s.

^o Les ambassades d'Arabie, dont il est fréquemment fait mention dans les annales chinoises (Bretschneider, On the Knowledge etc., p. 11 et s., et ailleurs) n'étaient, pour la plupart, que des expéditions organisées par des marchands,

D'Ohsson, Histoire des Mongols, II. 490 et as.

ville renfermait trois mosquées; à Zeitoun, à Canton, à Khanbaligh, les mahométans avaient également leurs quartiers spéciaux où ils vivaient sons l'administration de leurs cheiks et de leurs cadis.1

Le commerce se concentrait particulièrement dans les villes situées sur le littoral ou tout au moins reliées directement à la mer. Tout au midi. Canton ouvrait son port aux navires marchands indiens. Il est vrai que ce nom de forme chinoise (Kouang-toung) ne se trouve pas dans les relations de voyage, mais on y trouve ceux de Sin-assin ou de Sincalan 2 qui désignent la même ville. On sait que, tant que la Chine méridionale forma un empire à part et même plus longtemps encore, les Indiens et les Persans l'appelaient la grande Chine, Mahatchin ou Matchin. Chez les Orientaux, il arrivait fréquemment que l'on attribuât le nom d'un pays étranger à sa capitale ou à l'une des villes les plus importantes qui à leurs yeux représentait tout le pays. C'est ici le cas. Canton était le premier grand port que rencontraient les marins au midi de la Chine; ils lui donnèrent le nom du pays, Sincalan qui signifie la Grande-Chine (en persan Kalan, grand), ou Sinassin (Chine xar' ¿Eorin) et ce nom se transmit non-seulement aux Arabes et aux Persans, mais encore aux voyageurs occidentaux. Canton était dès lors une des villes les plus considérables de la Chine: un grand nombre d'étrangers y débarquaient et s'y établissaient à demeure, et d'autre part, c'était, à ce qu'il semble, le point de départ de beaucoup de commercants chinois: il v avait là un chantier de constructions navales et il se faisait par ce port un actif commerce d'exportation de la porcelaine. Quand Oderico da Pordenone le visita, le mouvement incessant des navires entrants et sortants fut pour lui un tel sujet d'étonnement, qu'il ne put s'empêcher de dire que toute l'Italie réunie ne possédait pas un trafic maritime pareil à celui de cette ville toute seule.5

Un peu plus au nord s'élevait Zauton ou Zeitoun, la ville actuelle de Tsuen-tchéou-fou (Province de Fo-kien); autrefois son nom

¹ Ibn-Batouta, IV, 258, 269 et s., 273 et s., 279 et s., 284 et s., 294; Binaketi, dans Quatremère, Raschideddin, introd., p. lxxxviii, et note de la page suivante: Oderico da Pordenone, dans Ynle, Cathay, II. append., 1. p. xxvi.

^{*} L'identité de Sin-assin et de Sincalan avec Canton a été déià admise par MM. Reinaud (Relations, II, 24, note), Lassen (Indische Alterthumskunde, IV, 890) et Defrémery (Ibn-Batouta, IV, 92, 271); M. Yule (Cathay, I, 105) est celui qui l'a le plus solidement démontrée.

² Ibn-Batouta, IV, 92, 255 et s., 268, 271 et ss.; Rachid-eddin, dans Elliot, Hist. of India, I, 71: citations du même et de Wassaf, dans Yule, l. c. 4 Oderico da Pordenone, p. xxiv; Ma-

rignola, p. 110 (dans Dobner). C'est d'eux sans doute que venait le nom donné à cette ville par l'auteur de la Carte catalane (p. 142); Marco Polo ne la nomme même pas.

⁴ Oderico, L. c.; Ibn-Batouta, L. c.

était Tsé-thoung, mais les Persans et les Arabes l'avaient accommodé à leur facon et transformé en Zeitoun, mot qui dans leur langue signifie. comme on le sait, olive.1 Aboulféda connaissait déià ce nom; il le tenait de marchands qui avaient fait le voyage;2 Ibn-Batouta, qui décrivit plus tard la ville, parlait de ce qu'il avait vu personnellement, car c'était là qu'il avait débarqué en Chine et ce fut là aussi qu'il se rembarqua à son retour sur une jonque en partance pour l'Inde.3 Le port de Tsuen-tchéou-fon est maintenant ensablé, mais alors il était excellent4 et Ibn-Batouta le considère comme le plus vaste du monde. Il recevait un nombre immense de navires venant de l'Inde et des îles de l'archipel indien: ils y apportaient des épices et d'autres articles précieux et en particulier du poivre en telles quantités qu'on peut estimer qu'il en arrivait là cent fois plus qu'il n'en passait par Alexandrie pour aller en Europe. Les marchands de tout le midi de la Chine se donnaient rendez-vous dans ce port: c'est là qu'ils allaient chercher les articles d'outre-mer pour les répandre dans l'intérieur.5 La ville était immense et les Mahométans établis à demeure, les Occidentanx qui v avaient leurs dépôts (entre antres on nomme spécialement les Génois) y formaient un appoint notable de la population et prenaient une part active an monvement commercial.6

Zayton n'était pas le dernier port fréquenté par les navires de l'Océan indien; ils poussaient encore plus loin au nord jusqu'à l'embouchure du Tsien-Tang où ils abordaient à Kan-fou,7 port de Kinsaï, le chef-lien de la province. Nous avons déià vu que dès les temps les plus reculés. Kan-fon était l'objectif des marins arabes et persans: à l'époque de Marco Polo, sa rade " était littéralement remplie de navires marchands qui allaient et venaient entre ce port et l'Inde et réci-

¹ Ils avaient raison jusqu'à un certain point: il est vrai que l'olivier ne croît ni aux environs de cette ville ni dans la Chine en général (Ibn-Batouta, IV, 269), mais on y recueille les fruits de l'Eleococcus oleifera, que les Chinois nommaient Thoung. Cette plante se trouve aux environs et son nom forme urécisément la syllabe finale de celui de la ville: Klaproth, dans le Journ. asiat., V (1824): p. 41 - 44; Pauthier, M. Polo,

² Géogr., II, 2, p. 123 et s.; cf. Richthofen, China. I, 596.

IV, 269 et ss., 304. Rachid-eddin

aussi parle souvent de Zeitoun: voy. Journ.

asiat., 2º série, XI, 457; Elliot, Hist. of India, L. 71. 4 "Portus maris mirabilis:" Marign.,

dans Dobner, p. 95. 5 Marco Polo, p. 529-531: v. aussi la

légende de la carte de Frà Mauro, dans Zurla, p. 38.

⁶ Ibn-Batouta, IV. 269 et ss.; Oderico da Pordenone, p. xxiv; Marign., L c.

⁷ Klaproth est le premier qui ait déterminé la situation de Ganfou: Journ. asiat., V (1824), p. 35-41. Pour plus de détails, voy. Richthofen, China, I, 570, 574,

[&]quot; Marco Polo, p. 498 et s.

prognement; les sources chinoises contemporaines signalent Kan-fon comme nn des bureaux de donane les plus importants du pays. 1 On pouvait au besoin ne pas s'arrêter là et pousser sans débarquer jusqu'à Khinsaï même, ville immense et l'un des principaux centres commercianx de la Chine. Khinsaï, c'est la ville actuelle de Hang-tchéou-fou, chef-lieu de la province de Tsé-kiang; elle fut longtemps la résidence de la dynastie des Song (1127-1276) et portait alors simplement le nom de King-sse, c'est à dire la capitale (de la Chine méridionale), d'on les Persans, les Arabes et les Occidentaux ont fait Khinsaï, Khansaï, Khansa et même Cassaï.2 D'après tontes les descriptions laissées par les vovageurs et les géographes du Moven-Age, ce devait être nne ville aux proportions colossales. Hamdallah-Monstofi (vers 1340)3 dit que c'est au moins la ville la plus considérable de tout l'Orient; quelques voyageurs vont jusqu'à dire que c'est la plus grande du monde. Marco Polo et Marignola disent sans détour que c'est la ville la plus belle, la plus riche et la plus populeuse qui existe. Au témoignage d'Oderico da Pordenone,6 Khinsaï l'emportait sur toutes les autres villes par l'abondance et la variété des articles étalés sur ses marchés. Le commerce de la ville entretenait de vastes relations et possédait d'énormes richesses.7 Des marchands étrangers de divers pays et de diverses confessions religienses v avaient fondé des comptoirs ou v faisaient des séjours passagers.8 Khinsaï était redevable de cette prospérité, pour unc part à son étendue même, à sa population accontumée au bien-être, pour une autre part, à sa situation sur les bords d'un flenve qui se divisait dans l'intérieur de la ville en nne multitude de bras, circonstance qui facilitait extrêmement les communications avec la mer; pour nne autre part enfin, an canal et à la route de quarante journées de longueur qui la reliaient à Khanbaligh, la nouvelle capitale du nord."

Cette nouvelle capitale du nord et de la Chine entière était, elle aussi, une grande place de commerce.¹⁰ Reliée directement par terre et

Pauthier, Polo, p. 531 et s.

⁸ Rachid-ediin, dans le Journ. assid. 2° seire, XI. 456 et s.; dans Elliot, Hist. of Indio. I, 71; dans Quatremère, p. xciii. Binakesi, tibid. p. lxxvii et s.; on trouch a la même page, d'autres citations d'écrivains orientaux. Aboulfeda, Géogri. II, 2, p. 122—124; fibs.-Batous, IV, 268 et ss.; Marco Polo, p. 491 et ss.; Oderico da Pordenone, p. xxvii, Marignola, dans Dobner, p. 95, 110; Le livre de l'estat du orant Gaun. p. 66: Peycl. p. 1. 2.

³ Quatremère, Raschideddin, p. lxxxviii.

⁴ Dans le nombre nous pouvons compter le célèbre voyageur Ibn-Batouta; il déclare qu'il n'en connaît pas de plus grande.

⁶ Marco Polo, p. 492; Marign., p. 95.
⁶ Oderico, l. c.; cf. le Livre de l'estat du grant Caan. l. c.

¹ Marco Polo, p. 494.

Oderico, p. xxvii; Ibn-Batouta, IV, 84 et ss.

⁹ Messalek alabsar, cité par Quatremère, Raschideddin, p. lxxxix; Rachid-eddin, dans le Journ. asiat., 2° série, XI, 343.

¹⁶ Pegol., p. 3; M. Polo, p. 313, 318:

par can avec les grandes villes du littoral où venaient débarquer les articles étrangers, elle recevait par les mêmes voies, avec la plus grande facilité, les nombreux produits du midi de la Chine. La présence de la cour et d'un grand nombre de hauts personnages y attirait beaucoup de marchands par l'espoir d'y placer leurs articles. Aussi les produits indigènes et étrangers y affinaient-lis de toutes parts. Mais celni qui l'emportait sur tous les autres, c'était la soie: elle y arrivait en quantifes fabuleuses: Marco Polo estime la totalité de ce qui entrait chaque jour par les portes de la ville, à mille charges de chariory.

Parmi les quantités de marchandises qui s'entassaient dans les magasins des grandes villes chinoises, y avait-il des provenances d'Europe? La chose est assez douteuse. En tout cas, on peut admettre que les Occidentaux qui suivaient la route de terre n'allaient pas s'embarrasser de beaucoup d'objets lourds; il est certain qu'ils devaient généralement suivre l'excellent conseil de Pegolotti et échanger leurs marchandises contre de l'argent avant de se lancer à travers les steppes et les déserts de l'Asie centrale. Quant à ceux qui passaient par l'Inde, il n'est guère probable non plus qu'ils se fissent suivre jusqu'au bout de leur voyage par les marchandises qu'ils avaient prises au départ; ils s'en étaient défaits en chemin et avaient pris en échange, soit de l'argent, soit des marchandises d'un placement assuré en Chine. Le principal objet de leur voyage était d'acheter des produits chinois pour les importer en Europe. Mais à leur arrivée en Chine une déception les attendait; ils apprenaient que les métaux précieux ne servaient à rien pour faire des affaires. Le marchand indigène lui-même convertissait en barres et entassait sous cette forme tout son or et son argent. Pour ses affaires conrantes, il ne se servait que de nanier-monnaie. L'étranger devait faire de même et échanger tout son argent contre du papier-monnaie sous peine de rester inactif.1 Le papiermonnaie avait cours forcé: le refus en était considéré comme une rébellion contre le gouvernement et puni de mort.º car c'était le grand khan lui-même qui faisait fabriquer ce papier-monnaie dans sa résidence et l'émettait dans tout le pays. Le papier était fait avec l'aubier,3 d'une espèce de mûrier. le Morus papurifera Linn.4 Pour des sommes

Khanbaligh est en réalité le nom de cette ville en langue turque; le nom chinois était Taï-tou (c. à d. la grande capitale): c'est celui que lui avait imposé Koubilaï, son fondateur.

¹ Ibn-Batouta, IV, 259 et s.

² Marco Polo, p. 325. Ceux qui mettaient en circulation des billets faux encouraient

la même peine: ibid. p. 321, note: cf. Livre de l'estat du grant Caan, p. 61.

³ Et non pas avec la feuille, comme on le lit dans la description d'ailleurs bien faite du papier-monnaie chinois, par Makrizi, dans Silvestre de Sacy, Chrestomathie arabe, I, 251.

Marco Polo, p. 320 et ss., et ses com-

considérables, on faisait les billets en soie, mais ils n'entraient pas en circulation. On faisait au contraire, en billets de papire appelés Tohaci, des coupons de toutes valeurs jusqu'aux plus minimes, celles qui, dans tous les pays, sont généralement représentées par des monnaies de cuivre. Pour marquer ces billets, on employait d'abord la gravure sur bois, qu'on remplaça plus tard par la gravure sur cuivre: les billets portaient des lettres et des chiffres de couleurs rouge et noire et ils étaient marqués au timbre du grand khan. Ceux qui voulaient remplacer des billets hors d'usage n'avaient qu'à les porter aux bureaux de banque du gouvernement où ils rocevaient en échange des billets neus, mais ils subsissaient une retenue de 3 ½. Jamais le

mentateurs; Chehabeddin, p. 223, Il parait que cet aubier avait l'apparence du coton, à la vue et au toucher; c'est ce que dit l'ancien texte latin de Marco Polo, publié dans le Rec. de vou, et de mém... publ. par la Société de géographie. p. 384; "(Magnus Kaan) facit accipi corticem cujusdem arboris, qui vocatur gelsus et de isto cortice facit fieri cartas sicut de bambace". Oderico da Pordenone parle aussi (l. c., p. xxvi) de "cartæ ad instar bombycis". Cette particularité explique l'erreur dans laquelle est tombé Guill. de Rubronck, p. 329: "vulgaris moneta Cathaie est carta de wambasio" (bambagia signifie coton et non bambou, comme traduit M. Pauthier). Jord. Catal. (p. 58) et Hayton (dans Gryneus, Norus orbis, Bas. 1555. p. 402 et s.) qualifient la matière de "papyrus", sans entrer dans plus de détails sur la fabrication du papier.

Sürsan Fegolotti (p. 1, 3) le papier monuale chinois «rappelati Ballich (babbel est une fante de copiate; d'apris M. Yule, Cofany, II. 298, 298, il faut lire balisel). Cela n'est pas exact. Le mot Balich est la disquation d'une certaine valeur; il était suité dans tous les pays sommis à la domination mongole, même dans cest qui ne connaissaient pas le papier-monanie. Il membe qu'il s'appiquant à l'origine à une barre d'or ou d'argent, pois qu'il designate une somme dor ou d'argent moue somme d'arg

thau. L 115-117). Ainsi il v avait des balich-or, des balich-argent et des balichpapier. Pour distinguer ces derniers on les nommait balich-tchao (Not. et extr., XIV. 1. p. 503). Ibn-Batouta dit (IV. 260) que vingt-cinq billets de papier-mounaie font un balich et que le balich vaut un dinar d'or. Oderico da Pordenone (p. xxvi, xxix) rapporte de son côté qu'il faut cinq billets pour faire un balich et que le balich vaut un écu d'or et demi. Cela ferait dans les deux cas de 15 à 19 francs. D'après son calcul. Pegolotti arrive à peu près au même résultat (p. 1, 2); il compte que 4 balich valent cinq écus d'or. Nous sommes bien loin de l'appréciation de Wassaf qui estime la valeur d'un balich-papier égale à celle de 10 dinars.

² Pour le détail, voy. Marco Polo, p. 323 et sa., et les notes de M. Pauthier; Yule, M. Polo, I. 381 et a.; Biot, Mém. sur le système monétaire des Chinois; Journ. Asiat. 3° série. IV. 446.

Jord. Catal., I. c., ne parle que d'un "encaustum nigrum": le Lièree de l'estat dus grant Casa (p. 66) est plus précis. il dit que la valeur est marquée an centre en couleur rouge et que les lettres qui entourent ce chiffre sont de couleur noire. 4 M. Polo, p. 394; Pegol, p. 3; Hayton. 1, c.

⁵ Hayton (op. cit.) ne parle pas de cette retenue: Ibn-Batouta affirme nettement que le détenteur du billet ne subit aucune perte au change. Mais Marco Polo

gouvernement ne payait en monnaie sonnante les billets présentés à ses bureaux: il aurait été d'ailleurs dans impossibilité absolue de le faire, car, sons la domination mongole, la conversion des métaux précieux en monnaie ne marchait pas de pair avec l'énorme émission annuelle de papiermonnaie; au commencement, on n'en frappait pas du tont, et, quand on se décida par la suite à le faire, ce ne fut jamais qu'en quantités insignifiantes. L'impossibilité de changer le papier-monnaie contre de l'argent ou de l'or avait pour résultat de le déprécier: c'était au point qu'en 1287, par exemple, au moment même de l'émission, le cours n'atteignait que la moitié de la valeur nominale. Ce n'est point ici le lien d'exposer comment cette dépréciation alla toniours en augmentant et finit par amener la ruine du pays et la chute de la domination mongole. Le papier-monnaic était nne création des anciens souverains de la Chine: la dynastie mongole n'avait fait que les imiter.1 mais elle en abusa. Marco Polo ne paraît pas s'être douté des terribles dangers auxquels cet abus la menait, ou bien il n'a pas vouln l'avouer. Peutêtre avait-il été frappé de voir le grand khan acquitter ses dépenses avec une monnaie fiduciaire si facile à se procurer, et l'impression qu'il en avait conçue tronblait son jugement; peut-être aussi n'envisageait-il la question qu'an point de vue étroit des marchands. En effet, quand ceux-ci apportaient leur or et leur argent, ou même leurs pierres précieuses on d'autres articles encore, à la banque centrale de Khanbaligh (Pegolotti la nomme improprement la Monnaie) ou aux bureaux de banque des villes secondaires,2 ils étaient largement payés, en papier il est vrai, mais ce papier était une monnaie courante très commode à transporter et que personne n'osait refuscr. Pegolotti va iusqu'à assurer que l'usage du papier-monnaie ne créait pas une hausse du prix des marchandises.4 Il est probable que s'il avait consulté des indigènes qui avaient été en mesure de connaître les prix à une époque où l'émission du papier-monnaie était maintenue dans des limites plus rai-

p. 327 et le Liere de l'estat du grant Caan, p. 67, sont absolument d'accord sur ce point: ils affirment que le gouvernement retient 3%. Chehab-eddin, L c., parle également d'une légère perte. Barbaro (Viaggio alla Persia, p. 44) mentionne l'habitude adoptée plus tard par les empereurs de la dynastie des Ming, de remplacer tous les ans par de nouveaux billets les billets en circulation et de retenir à cette occasion any porteurs 2 % à titre de provision.

1 Pour l'histoire du papier-monnaie en

Chine, l'étude de M. Biot (Journ. asiat., 3º série, III, IV) et les notes de M. Pauthier (Marco Polo, p. 319 et ss.) ont autrement de valeur que la petite notice beaucoup trop vantée de Klaproth, Sur l'origine du papier-monnaie (Mém. relat. à l'Asie, L 375 et ss.).

³ Sur ces bureaux, voy. Pauthier, Polo, p. 321.

³ Marco Polo insiste expressément sur ce point, p. 326.

⁴ P. 4: "non si sopracompera la mercatanzia perche sià moneta di papiero."

sonnables, ils n'auraient pas été de son avis. Mais le marchand étranger ne pouvait pas faire la comparaison, et les produits chinois pris sur place lui paraissaient très bon marché en comparaison de la valeur qu'ils atteignaient en Europe. La soie, par exemple, grâce à la fertilité du pays, était apportée sur le marché en telle quantité qu'elle y restait à bas prix. Ibn-Batouta pense qu'elle n'aurait aucune valeur, n'étaient les marchands: car. dit-il. les vers à soie qui la produisent n'exigent pas beaucoup de soins.1

Le fait est que, de tous les produits de la Chine, la soie est le plus précieux et celui que les marchands d'Occident recherchaient avant tout. A chaque instant, au milieu de la description d'une ville, Marco Polo s'arrête pour parler de la culture du mûrier, de l'abondance des récoltes de soie grège, des belles étoffes de soie ou de soie mélangée d'or que savent tisser sur leurs métiers les ouvriers chinois.2 La soie grège et les étoffes de soie, voilà les deux articles que les marchands d'Occident allaient chercher sur les marchés de la Chine. Si le missionnaire Oderico da Pordenone sait qu'à Suzumato (Sinjumatu dans Marco Polo, actuellement Tsi-ning-tchéou, dans la province de Chan-toung), même en temps de cherté, les quarante livres de soie coûtent moins de huit solidi grossorum; 4 si Pegolotti écrit qu'en Chine, pour un sommo d'argento (c'est à dire pour cinq écus d'or: voy. p. 3), on peut avoir de dix-neuf à vingt livres de soie grège ou trois pièces et même trois pièces et demie d'étoffe de soie damassée (camocas), ou encore trois pièces et demie et jusqu'à cinq pièces de brocart d'or (nacchetti),5 ces deux auteurs ne sont certainement que les échos des marchands italiens qui faisaient personnellement le commerce en Chine. L'auteur du livre "De l'estat du grant Caan." parlant des articles que les marchands étrangers exportaient de Chine, désigne aussi la soie grège, les soieries et les brocarts d'or.6 Il cite de plus les épices, dénomination collective qui peut être trés élastique. On peut, par exemple, y comprendre le musc et la rhubarbe et même la racine de galanga. On trouvera des détails sur ces divers produits dans les suppléments, à la fin du volume. On pourrait être étonné que nous ne disions pas un mot du thé qui est de nos jours un article si important pour le commerce d'exportation de la Chine. C'est qu'on n'en trouve pas trace au Moyen-Age, pas plus dans les livres de commerce que dans les tarifs de douane. A en juger même par le silence complet de Marco Polo7 et des missionnaires, qui cependant décrivent dans les dé-

¹ IV. 258 et s.

⁷ Polo, p. 317, 352, 353, 362, 435,

^{437, 439, 441, 465, 469, 471, 488, 511, 524.}

³ Voy. Pauthier, Polo, p. 444: Yule, Polo, II, 100 et s. (Cathay, I, 126).

⁴ Cathay, II, app. 1, p. xxx.

Pegol., p. 4.

Ed. Jacquet, p. 67.

⁷ M. Pauthier prétend que si, dans sa description de la partie supérieure de

tails les plus minutienz les us et coutumes des Chinois, on pourrait roire que la boisson par excellence du pays qui le produit y était encore inconnue au Moyen-Age. Ce serait pourtant une erreur. D'après des sources indigènes, l'usage du the remonte déjà, en Chine, à une époque plus ancienne; il n'était pas absolument inconnu à l'étranger, seulement ce fut d'abord chez les Arabes et non chez les Européens qu'il se répandit.¹ En Occident, on n'a commencé à prendre du thé qu'au XVIII s'étele.

Polo. II, 37 et s.

l'Assam (province de Gaindou) Marco Polo ne nomme pas expressément l'arbre à thé, il le décrit suffisamment pour le faire reconnaître (p. 384, not., 386). Cela est, espendant, très problématique: v. Yule,

¹ Relat., p. 40. Chez les Arabes le thé se nomme chaï.

² Ritter, Asien, II, 229 et ss.; Meyer, Geschichte der Botanik, III, 276; Meyen, Pflanzengeographie, 460.

Troisième période.

Décadence.

Épuisement des nations commerçantes de la Méditerranée, obstruction des routes de l'Asie, à l'extérieur et à l'intérieur, Découverte d'une nouvelle route par les Portugais.

Les Osmanlis, les Grecs et les Francs dans la péninsule des Balkans.

1381 - 1453.

La paix de Turin (1381) avait permis aux nations qui entretenaient des relations avec la Romanie, de reprendre leur trafic longtemps interrompu : elles pouvaient dorénavant garantir les intérêts de leur commerce, soit par des traités, soit par d'autres moyens. Mais, dans l'intervalle, la situation politique des pays compris dans cette région avait subi de profonds changements. Il devenait de jour en jour plus évident que l'avenir appartenait aux Osmanlis. D'Andrinople, où ils s'étaient solidement établis et qui leur servait de base d'opérations, leurs bandes irrésistibles ravonnaient et portaient la désolation dans les pays encore possédés par les Slaves méridionaux et les Byzantins. Le centre de l'empire de Byzance était réduit à un petit triangle, compris entre la mer de Marmara et la mer Noire. Le peu de territoire que les empereurs conservaient encore en Macédoine, autour de Thessalonique, et le despotat de Misithra (Sparte), apanage d'une branche cadette de la maison de Paléologue, étaient séparés du centre par de vastes enclaves appartenant aux Turcs, aux Slaves, aux Francs; ajoutons quelques îles an nord de l'Archipel et nous aurons énuméré tout ce qui restait de l'empire. Entre des possessions ainsi éparpillées, les liens administratifs se relâchaient nécessairement; plus d'union, plus de cohésion: le vieil empire n'imposait plus le respect à personne, ni à ses amis, ni à ses ennemis. Et, pour comble d'humiliation, il avait perdu jusqu'à son autonomie depuis que, sur ses vieux jours, l'empereur Jean V était devenu le vassal du sultan et son subordonné au point de vue militaire.

Les nations commerçantes de l'Occident allaient-elles tourner le dos à l'astre sur son déclin pour courir an dévant du soleil levant? Dans cette question d'intérêt, la prépondérance militaire et l'étendue des possessions territoriales n'étaient pas les seuls éléments à consulter. Au point de vue de la politique commerciale, il en était d'autres encore qui méritaient d'être pris en considération. Les conquêtes des Osmanlis embrassaient les plaines qui s'étendent au sud des Balkans, le pays par excellence de la culture des céréales. Mais les deux villes les plus inportantes de la région, les centres de l'industrie et du commerce, Constantinople et Thessalonique, restaient aux mains des Grecs.1 Les nations commercantes y avaient leurs colonies, leurs quartiers, leurs consulats; elles y jouissaient, depuis des siècles, de priviléges de toutes sortes, elles v entretenaient des relations avec un peuple capable d'apprécier les arts de la paix. Le commerce d'Occident n'avait pas à compter sur les sultans enivrés par leurs victoires, ni sur leurs sujets à peine civilisés, pour obtenir des encouragements approchant, même de loin, ceux qu'il avait recus des Grecs; chez les conquérants, le mot d'ordre était: guerre à la chrétienté; entre eux et les Francs établis en Grèce, un conflit était inévitable un jour ou l'autre. Provisoirement, il est vrai. les quelques points de la côte occupés par les Italiens étaient seuls menacés; les îles semblaient moins exposées et c'était là surtout que les puissances commercantes avaient concentré leurs efforts de colonisation. Elles recevaient bien, de temps à autre, la visite de pirates turcs qui y mettaient tout à feu et à sang, emmenaient les habitants en esclavage ou les contraignaient à s'expatrier; mais, tant que les Osmanlis n'avaient point de flotte à leur disposition, on n'avait pas à redouter de leur part une occupation permanente. L'occasion du premier choc entre les Osmanlis, les Génois et les Vénitiens, fut une guerre qui éclata entre Venise, l'Aragon et Byzance d'une part et Gênes d'autre part. Au cours des hostilités, qui se prolongèrent pendant les années 1351 et 1352, l'amiral vénitien, obligé par les circonstances de faire un long séjour sur les côtes des provinces gouvernées par le grand-émir Orkhan.2 ne jugea pas à propos d'aller lui rendre visite et, par cette attitude méprisante, il le blessa profondément dans son orgueil; l'amiral génois, au contraire, se montra plein d'égards et conclut avec lui un traité d'alliance. La guerre terminée, Orkhan demeura l'allié et l'ami de la République génoise: ses demandes trouvaient toujours auprès d'elle un bon accueil, alors même qu'elles arrivaient dans un moment inoportun.3 Sous le règne de Mourad I. son successeur, les relations entre les deux puissances restèrent les mêmes. Cette situation favorisait

¹ Les Osmanlis assisgèrent une première fois Thessalonique en 1881, mais sans succès: dans la suite, ils s'en emparèrent à plusieurs reprises, en 1887, en 1891 et en 1401, mais chaque fois l'occupation ne fut que passagère: Seadedin, Chronica della cara citomana, trad. Bratutti, p. 180; Chaloce, I. 47: Chron. bys...

ed. Jos. Muller (dans ses Byzant. Analekten, Sitzungsberichte der Wiener Akad, phil. hist. Cl., IX, 1859), p. 394; Ducas, p. 50; Hopf, art. Griechenland, Op. cit. LXXXVI, 71.

² Cantacuz., III, 228,

³ Atti della Soc. Lig., XIII, 124-127.

les progrès du trafic entre les Pérotes et les Osmanlis; en 1372, les choses en vinrent au point de donner de l'ombrage an pape Grégoire XI qui agitait dans son esprit des projets de crojsade.1 Il est certain que cette alliance devait être solide, car, dans nn traité dn 2 nov. 1382, où ils prenaient l'engagement de soutenir envers et contre tous l'empereur Jean, son fils Andronic et son petit-fils Jean, les Génois stipulérent nne exception en faveur de Mourad et de ses Turcs.2 Le premier des traités conclus entre Gênes et les Osmanlis qui nous ait été conservé porte la date du 8 Juin 1387. Alors se trouvaient à Péra deux plénipotentiaires de la République génoise, Gentile dei Grimaldi et Giannone del Bosco. Après avoir signé dans le palais du podestat un traité de commerce avec des ambassadenrs bulgares, ils se rendirent au camp de Mourad qui se trouvait alors à "Maillana." Là, ils entamérent des négociations dont le résultat, rédigé d'abord en grec, ne fut traduit que plus tard en latin.8 Quelle différence avec l'époque où les marchands génois iouissaient dans l'empire grec d'avantages de toutes sortes! Maintenant Mourad acceptait pour ses sujets l'exemption des droits de donane à l'entrée et à la sortie de Péra, il consentait à ce que cet impôt fût remplacé par un simple droit d'accise de 8 carats pour cent hyperpres sur la valeur des marchandises, à l'achat et à la vente; mais il n'en continuait pas moins à exiger des Génois le paiement des droits fixés par les traités précédemment conclus avec son père et avec lui-même; en fait de concession, il se bornait à leur accorder la même remise qu'aux Sarrasins, aux Grecs et aux Vénitiens, sur les achats de grains faits directement à lui on à ses agents.

Le passage du traité turco-génois auquel nous venons de faire allusion démontre que les Vénitiens avaient pris l'avance et obtenu déjà de la Porte des avantages pour leur commerce. Mourad Ier s'était même montré disposé à leur céder sur son territoire une localité propre à l'établissement d'une colonie. Orio Pasqualigo, baile de Constantinople, reconnut que Scutari remplissait les conditions désirables; cette ville avait un bon port; en tendant une chaîne à l'entrée, en ajoutant à cela quelques travaux de fortification, on pouvait le mettre en état d'offrir aux navires un excellent abri. En 1368, le gouvernement vénitien envoya nn ambassadeur spécialement chargé de suivre cette négociation: il devait, par la même occasion, tâcher d'obtenir pour ses

¹ Raynald, a. a. 1372, nº 29.

² Atti della Soc. Lig., XIII, 133 et ss. 3 Le texte a été publié en latin par

Silvestre de Sacy dans Not. et extr., XI, 1, p. 59 et ss., et par M. Belgrano dans les Atti della Soc. lig., XIII. 146 et ss.

⁴ Il avait à Péra un agent commercial à lui, auquel les habitants durent rembourser ce qu'il avait versé en excédent de cette taxe.

compatriotes la franchise de droits à l'entrée et à la sortie dans la localité où serait établi l'entrepté dont il demandait la concession, et en général tous les priviléges et les droits qu'il serait possible d'arracher au souverain. Ces négociations n'ont pas laissé de traces; d'ailleurs en 1384, nous trouvons de nouvean des négociations pendantes pour le méme objet, la cession d'une localité propre à la fondation d'une colonie. A cette époque, une ambassade turque étant venue à Venies, Marino Malipiero fut envoyé par mesure de réciprocité à la cour de Mourad. En debors de l'objet spécial de sa mission, il devait 'à lier son possible pour obtenir en faveur des Vénitiens la suppression des droits sur les blés achetés par eux en territoire ture, ou, tout au moins, leur réduction à un taux d'un deml-hyperper (ducat) par boisseau et enfin les meilleures conditions possibles pour leurs achats d'alun (lumen roche, lumen mimutum).

Tout en nouant des relations avec les grands émirs des Osmanlis. les Génois, comme les Vénitiens, continuaient de vivre avec les empereurs byzantins sur le même pied qu'autrefois. Les ambassadeurs envoyés à Andrinople étaient fréquemment chargés de remplir quelque mission à leur passage à Constantinople. Il est cependant curieux de constater souvent, à partir de cette époque, la raideur des ambassadeurs vénitiens dans leurs rapports avec les empereurs grecs. A mesure que l'insolvabilité de ces princes devenait de plus en plus évidente, à mesure que leurs appels à l'aide se multipliaient en Occident, à mesure que la ruine de leur empire apparaissait de plus en plus prochaine, leur ancien prestige allait s'effacant. En vent-on des preuves? En 1324, un ambassadeur, Luigi Contarini, se présente devant l'empereur Jean V, la menace à la bouche et lui déclare qu'il ne consentira à renouveler les traités, que si l'empereur s'engage au préalable à indemniser les Vénitiens aux frais du trésor pour toutes les saisies faites à leur détriment par l'empereur Andronic et s'il renonce à toute contre-réclamation pour son propre compte. Et, effectivement, l'ambassadeur repart sans avoir conclu de nouveau traité. En 1386, dans les instructions remises à Marino Malipiero, il lui est enjoint de présenter de nouveau les mêmes réclamations et d'abréger son séjour à Constantinople si l'empereur s'obstine dans son refus.3 Cependant, du vivant

¹ Monumenta spectantia hist. Slav. merid., IV, 92 et s.

^{&#}x27;Instruction du 22 juill. 1384: Taf. et Thom., inéd. Il existe un projet d'instructions pour Marco Giustiniani; il porte la date du 12 mars 1376: elles avaient pour objet la demande de concession d'un

port dans le voisinage de Constantinople: on trouvera ce document dans Romania, III, 255: je me borne à en parler en note, parcequ'on renonça à faire partir Giustiniani.

⁸ Ce qui précède est emprunté aux documents d'archives encore inédits, dont

même de Jean V. en 1390, un habile négociateur. Francesco Foscolo. parvint à obtenir le renouvellement des anciens traités entre Venise et Byzance; en y introduisant seulement quelques clauses supplémentaires sans grande importance.1

Si peu que Venise se fit d'illusions sur le prestige de l'empereur grec, elle tenait cependant à ne pas laisser tomber Constantinople aux mains des Turcs et elle veillait d'un œil jaloux au maintien de son indépendance. Or, la situation était plus menacante que jamais depuis que Bajazet occupait le trône des sultans (1389).2 Un de ses premiers actes permit de juger des projets qu'il tramait dans son esprit: l'empereur Jean venait d'entourer de fortifications sa résidence: les menaces du sultan l'obligèrent à les raser sans délai.3 Le vieil empereur en mourut de douleur, laissant le trône à son fils Manuel (1391): aussitôt, Bajazet, se rapprochant de Constantinople, en fit le blocus si étroitement, qu'elle se trouva privée de toutes relations avec l'extérieur et se vit réduite à la dernière détresse.4 Manuel s'adressa en termes suppliants à diverses puissances occidentales pour en obtenir du secours,5 et. pour donner plus de poids à ses démarches, il forma, en 1394, le projet de parcourir l'Europe en personne. La Seigneurie de Venise lui fit représenter les dangers d'une longue absence et la nécessité de la présence d'un chef pour le salut de sa capitale.6 Mais un bon conseil ne suffisait pas: il eût fallu l'appuyer par une action énergique et par l'envoi de la flotte vénitienne. Au lieu de cela, la Seigneurie ne procéda qu'avec une extrême circonspection. C'est qu'un grand nombre de ses concitovens se trouvaient sur le territoire du sultan pour affaires de commerce: une déclaration de guerre pouvait les exposer aux plus grands dangers, eux et leurs fortunes, qui représentaient des sommes considérables.7 Il est vrai que, peu de temps auparavant, Bajazet avait encore garanti la sécurité des sujets vénitiens sur toute l'étendue de

MM. Taf. et Thom, préparent la publication. On en tronvera des extraits dans les Commem, reg., III. p. 166, nº 168: p. 171, nº 187.

¹ Miklosich et Muller, Acta græca, III, 135; traduction latine dans Taf. et Thom., inéd. (Regeste dans les Comment., III, p. 207, nº 347).

On possède les livres de la Masseria de Péra pour les années 1390 et 1391 (Atti della Soc. lig., XIII, 151 et ss.): malheureusement il ne s'y trouve rien qui donne une idée des négociations engagées entre la colonie et le nouveau sultan; on

y constate seulement un échange actif d'ambassadeurs et de messages et des relations amicales en apparence.

³ Ducas, p. 47 et s. 4 Ibid. p. 49 et s.

⁵ Ibid. p. 50.

⁶ Monum, Slav, merid., IV, 332 et s. En même temps qu'il annonçait son départ, Manuel, pour se procurer les sommes nécessaires à la défense, faisait offrir à la Seigneurie de lui vendre l'île de Lemnos; elle refusa.

¹ Monum. Slav. merid., IV, 341, 343.

son territoire, soit qu'ils vinssent de Venise même, ou de Crête, ou de Négrepont, ou de Modon et Coron; il avait promis de leur laisser dans tout l'empire des Osmanlis 1 les priviléges dont ils jouissaient au temps des "seigneurs de Palatia et d'Altoluogo",2 maintenant dépossédés par lui; mais, en cas de guerre, il ne fallait pas compter sur des ménagements de sa part. La première pensée de la Seigneurie avait donc été de recourir à une intervention diplomatique apprès de Bajazet en faveur de Manuel. Mais en ce moment, le roi de Hongrie, le duc de Bourgogne et d'autres seigneurs français, cédant aux instances de l'empereur grec, se préparaient à entrer en campagne contre les Turcs, et, sur leur invitation, Venise dut consentir à équiper une petite flotte destinée à opérer une diversion sur mer, sous les ordres de Tommaso Mocenigo, tandis que l'armée coalisée envahirait le territoire turc par la vallée du Danube.3 En route, Mocenigo rallia encore des vaisseaux de Rhodes et de Lesbos (les Génois faisaient aussi partie de la coalition), dégagea les Pérotes que les Turcs serraient en ce moment de si près qu'ils allaient être réduits à capituler,4 et arriva dans la

¹ Traité conclu, en 1390, avec Francesco Quirini, ambassadenr vénitien: Taf. et Thom., inéd. (Regest. dans les Commem., III, p. 207, nº 346: cf. nº 341 et 342); cf. Monum. Slar. merid., IV, 280. La mission d'Andres Bembo (ibid. 289 et a.) n'arait pas eu lien.

⁹ Le diplôme dont il s'agit ici, d'accord en cela avec la tradition générale, donne an seigneur d'Altoluogo le nom de Chedir Zelebi. Ducas (p. 18) l'intitule Arpôn; d' ogzyro: Arbûn; sui row Albilôm milsen. C'est Khidrbeg. Le prince de Mentèché avait été seigneur de Palatia.

^a Monum. Star. merid., IV, 338-343, 339-361, 363, 374-376, 378 (on trouve à cette dernière page les instructions de Mocenigo; on y reconnait la prudence caractéristique de la République); cf. Hopf, art. Grickenland, op. cit., LXXXVI, 61; Romanin, III, 331 et a.

Oucas (p. 51) rapporte que Bajazet rappela le corps occupé au blocus de Constantinople, pour renforcer l'armée qui opérait contre les Hongrols. D'après cela, on devrait croire que le blocus de Péra avait également été levé avant l'arrivée de

la flotte commandée par Mocenigo (2 sept.); mais les vifs remerciments adressés au doge par les autorités de Péra, les termes dont elles se servent en parlant de Mocenigo, le "sauvenr apparu dans leur détresse" (Taf. et Thom., inéd.: Commem. regest., III, p. 241 et s., nos 40, 41), prouvent qu'il en était tout autrement. Pendaut le siège, Francesco Gattilusio, seigneur de Lesbos, se tenait avec une galère aux environs de Péra (in portu Constantinopolitano juxta Chiquigho), mais il ne consentit pas à débarquer un seul homme pour veuir en aide aux assiégés. Priéres, objurgations, rieu n'y fit: les Pérotes, impatientés, lui rappelèrent le traité de 1388, par lequel le roi de Chypre, l'ordre de S. Jean, la mahone de Chio, et la colonie de Péra avaient pris l'engagement de se secourir mutuellement en cas de guerre contre les Turcs: peine inutile. Francesco déclara que ses hommes ne se joindraient aux assiégés que dans le cas où ceux-ci tenteraient nne sortie; Atti della Soc. lig., XIII, 953 et ss., 965 et ss.

mer Noire à temps pour recueillir à son bord le roi de Hongrie fugitif.1 En effet, pendant qu'il opérait de son côté, l'armée de terre avait livré et perdu la célèbre bataille de Nicopolis (28 sept. 1396). Le désastre avait été complet. Moins heureux que le roi Sigismond, un grand nombre de barons français du plus haut rang tombèrent au pouvoir de Baiazet et furent envoyés en captivité de Nicopolis à Brousse. On eut alors l'occasion de reconnaître l'utilité de l'organisation donnée par les Italiens aux relations entre l'Occident et l'Orient. Les divers pays coalisés avaient envoyé des agents chargés de s'informer du sort des barons disparus: la plupart passèrent par Venise; ils étaient munis de lettres de recommandation dans lesquelles leurs maîtres priaient la Seigneurie de leur faciliter leur mission et de faire passer aux familles intéressées tous les renseignements qu'elle-même aurait pu recueillir.3 Quand il s'agit de réaliser les sommes nécessaires pour acquitter la rançon des prisonniers, l'opération put se faire dans les meilleurs conditions possibles, grâce aux bons avis d'un Lucquois nommé Dino Rapondi (les écrivains francais le nomment Digne Responde); 3 c'était un gros marchand, fournisseur attitré des cours de France et de Bourgogne, qui avait des comptoirs à Paris, à Bruges et à Montpellier. La première chose à faire, dit-il, était de s'adresser aux marchands de Gênes ou de Venise, ou des îles sujettes de ces deux républiques, car ces gens-là étaient accoutumés à aller et venir pour leurs affaires dans tous les pays conquis par les infidèles.4 Lui-même avait à Chio un correspondant, le grand marchand Bartolommeo Pellegrino, qui entretenait des relations d'affaires en Asiemineure et était personnellement connu du sultan Bajazet; il s'agissait de l'intéresser à la réussite de la négociation: c'est ce qu'on fit. Il est vrai que son nom ne figure pas dans les arrangements pris spécialement pour parfaire la rancon des prisonniers; 5 mais le roi de Hongrie Sigismond y consacra une somme de cent mille ducats qui lui fut avancée

Sanuto, Vite, p. 763; Commem., III, p. 245, nos 56 et ss.

⁷ On trouvera une série de ces lettres dans la Coll. des doc. inéd., mél. hist., III, 158 et ss. La seigneurie fit passer en France les renseignements qu'elle avait pu se procurer: voy. Commem. reg., III, p. 247, nºs 67 et s.

Pour trouver des détails sur ce Dino (Jodino) Rapondi, voy. l'art. Rapondi, publ. par M. Vallet de Viriville dans la Nouv. biog. génér., et Tisserand. Paris et ses historiens au XIVe et au XVe siècles, p. 336 et ss. Son testament, daté du

²⁴ févr. 1413, a été publié dans les Mél. hist., cités ci-dessus, III, 553 et sa.

Froissart, Œucres, éd. Kervyn de Lettenhove, XV, 356; XVI, 31.

⁵ Les arrangements pris en cette circonstance sont relatés tout au long par Froissart, XVI, 27 et ss., et, plus superficiellement, par l'auteur du Liere des faicts du mareschal de Boucicaut, éd. Michaud et Poujoulat, p. 224 et ss. Mais les renseignements les plus authentiques à ce sujet se trouvent dans une charte, datée de "Micalici in Turchia (Mikalidj, à l'ouest du lac Ouloubad) 24 juin 1397", et com-

par ce Dino Rapondi; 1 après lui, les plus gros prêteurs furent Francesco Gattilusio, seigneur de Lesbos (représenté par Ansaldo Spinola).2 puis son frère Niccolo, seigneur d'Ænos (représenté par Nicc. Grillo); le reste de la somme fut parfait par un marchand de Péra. Gasparo de Pagani, et par le podestat de Foglia Nuova (la nouvelle Phocée), Niccolo Paterio,8 chacun pour une moitié. Le plus grand nombre des barons français reconvra la liberté, grâce à l'intervention des puissances financières de Gênes: mais, pendant qu'on négociait, un certain nombre d'entre enx étaient morts en captivité; quelques-uns furent ensevelis dans les églises de Péra.4 Au moment de leur rapatriement, les comtes de Nevers et de Lamarche empruntérent encore à la République de Venise, par l'intermédiaire de Dino Rapondi, une somme de quinze mille ducats.5

Après la bataille de Nicopolis, Bajazet avait fait sommer l'empereur de lui remettre les clefs de Constantinople; cette sommation avait été repoussée.6 La Seigneurie envoya à l'amiral Mocenigo l'ordre de faire tout ce qui serait possible pour le salut de la ville et la sécurité de la colonie vénitienne:7 mais les menaces du sultan ne furent point suivies d'effet et Mocenigo reprit le chemin de Venise. Sur ces entrefaites, Manuel se vit menacé par un compétiteur au trône, appuyé par Bajazet: ce prétendant n'était autre que Jean, son propre neven. L'empereur vovait déià le moment où il serait contraint de sortir de Constantinople et, en prévision de cette éventualité, il se proposait de remettre sa capitale aux mains de la République de Venise; il lui fit également offrir, à de certaines conditions, les îles d'Imbros et de Lemnos. La Seigneurie refusa tout et l'encouragea à tenir ferme. En même temps, elle lui procura une base de résistance en équipant des galères pour la protection de la colonie vénitienne. Gênes en fit autant

muniquée par M. Kervyn dans ses annotations de l'éd. de Froissart, XVI, 261 et ss.; il faut rapprocher cette pièce du document de même date, publ. dans Duchesne, Histoire des ducs de Bourgogne, II, 321 (ie n'ai pas pu le consulter moi-même).

¹ Commem. reg., III, p. 259 et s., nº 116; p. 270, non 161-166; Mél. hist., cit. III. 190 et ss.

Ducas, p. 53 et le Rabbi Joseph (Chronicles, éd. Bialloblotzky, I, 252) donnent également le nom du seigneur de Lesbos; sur A. Spinola, voy. encore Froissart, XVI, 258 et s.

³ Froissart le nomme Nicolas Pasté

l'apostat, XVI, 263. M. Hopf donne à ce personnage un autre prénom: voy. art. Giustiniani, dans Ersch et Gruber, op. cit., LXVIII, 329.

⁴ Clavilo, p. 72; Ducas, Notae, p. 559 et s., éd. Bonn.

⁶ Commem. reg., III, p. 247, nº 70; p. 249 et s., nos 78-80.

⁶ En 1397, le podestat de Péra reçut à plusieurs reprises, de son gouvernement, l'ordre de traiter avec Bajazet (Atti della Soc. liq., XIII, 175); sur quelles bases devait-il traiter? Ces négociations aboutirent-elles? Nous l'ignorons.

¹ Mon. slav. merid., III, 386 et s.

pour la sienne; 1 d'autre part, l'empereur tenta un nouvel appel à l'Occident: des personnages de confiance parcoururent l'Europe en son nom,3 et cette fois, leur mission ne fut pas tout à fait infruetueuse; le roi de France Charles VI envoya un corps commandé par le maréchal de Boucicaut, auquel se rallièrent en route des renforts venus de Gênes et de Venise, de Rhodes et de Lesbos. Boueicaut purgea les environs de Constantinople des bandes turques dont ils étaient infestés (1399) et, en repartant, il laissa pour la defense de la ville un petit corps sous les ordres de Châteaumorant. On devait s'attendre d'un moment à l'antre à un retour offensif de l'ennemi, d'antant plus que Manuel allait faire lui-même une absence de longue durée: il partait pour l'Occident, où il espérait obtenir par son influence personnelle un appui moins éphémère. Il quitta Constantinople le 10 décembre 1399, pour n'y rentrer qu'au cours de l'été de 1403. Pendant tout ce temps, Gênes et Venise y laissèrent quatre galères chacune pour la protection de la capitale et de Galata.3 Néanmoins, les deux villes seraient peut-être tombées dès cette époque au pouvoir des Turcs, sans une diversion causée par l'apparition de Tamerlan. Parti du centre de l'Asie à la tête de ses hordes, le grand conquérant vint attaquer Bajazet, lui infligea une terrible déroute et l'emmena en captivité (1402). Cette invasion n'était point fortuite: elle avait été proyognée par les puissances chrétiennes d'Europe. Jean, neveu de Manuel, chargé de la régence à Constantinople pendant l'absence de l'empereur, et le podestat génois de Galata s'étaient mis en rapport avec Tamerlan par l'intermédiaire de l'empereur de Trébizonde, lui avaient fait dépeindre leur détresse et l'avaient poussé à entrer en campagne contre Baiazet; ils s'étaient déclarés prêts à le seconder et à verser dorénavant entre ses mains le tribut que les deux villes payaient jusqu'alors à Bajazet.4 De son côté, Charles VI lui envovait message sur message, et, dans leurs entrevues avec le khan mongol, les missionnaires dominicains qui servaient en cette eirconstance d'agents au roi de France, ne tarissaient pas sur sa puissance et sur les guerres qu'il avait déjà soutenues contre les Turcs (bataille de Nicopolis,

Mon. Slar. merid., III. 398 et sa., 402 et s. Au reste, pendant ces années là Venise entama plusieurs fois, comme Gênes, des négociations avec Bajazet; elle hésitait entre la paix et la guerre. Hopf, art, Griechenland, op. cit., LXXXVI, 64, 65.

² Dans le nombre se trouvait un Génois, nommé Ilario Doria: Doc. sulle relaz. tosc., p. 146: Rymer, Fadera, VIII. 65. 82 et s., 174; Raynald, a. a. 1399, nº 3.

¹ Le liere des faicts du mareschal de Boucicaut, p. 247-253; Stella, dans Murat., XVII. 1154, 1157, 1167, 1176.

Voy. la lettre envoyée par Tamerlan au régent de Constantinople, à la date du 15 mai 1402, dans Sanuto, p. 797 et s. (M. Fallmeraver en donne un bon commentaire dans Gesch. Trapezunts. p. 224 -228) et la relation de Clavilo, p. 98.

envoi de Boucicaut à Constantinople).1 N'oublions pas qu'en ce moment Charles VI recevait l'empereur Manuel à sa cour avec les plus grands égards et qu'il lui donnait l'hospitalité depuis l'été de 1400 jusqu'à l'automne de 1402; que, d'ailleurs il avait toutes sortes de raisons pour s'intéresser aux affaires de l'empire byzantin, puisque, par le fait de la soumission volontaire de Gênes en 1396, il était devenu seigneur de cette ville et, par conséquent, aussi des colonies génoises; enfin, que les moines qui avaient porté à Tamerlan le cri de détresse des habitans de Constantinople et de Péra étaient en même temps ses agents.2 Il nous est donc impossible de nous ranger à l'opinion de Silvestre de Sacv: ce savant écrivain ne veut voir dans les lettres de Charles VI à Tamerlan que de simples missives par lesquelles le roi recommandait à la bienveillance du puissant souverain mongol les missionnaires chargés de les lui remettre: certes, cela pouvait leur être utile, mais nous devons pourtant croire qu'il y était question de la guerre à entreprendre contre Bajazet: la traduction latine des réponses de Tamerlan le prouve clairement.3 Tamerlan de son côté, au moment de s'engager dans une guerre contre un prince aussi puissant et un général aussi habile que Bajazet, s'occupait de se créer des alliances dans la chrétienté; en même temps qu'il envoyait à Péra une ambassade chargée de présents,4 il confiait à un missionnaire dominicain, Jean, archevêque de Soultaniëh, des lettres pour Gênes et pour Venise,5 Il se proposait, paraît-il, de combiner son action avec celle des Italiens et des Grecs, ceux-ci manœuvrant sur mer, tandis que lui-même opérerait sur terre; ceci peut expliquer suffisamment pourquoi il demanda à Trébizonde de mettre vingt galéres à sa disposition, tandis qu'il réclamait de Constantinople et de Péra un contingent de même force.6 En outre, les bâtiments de guerre de ces nations pouvaient lui rendre un grand service, en barrant aux troupes turques le passage d'Europe en Asie: il

Silv. de Sacy, Mém. sur une correspondance inédite de Tamerlan avec Charles VI, dans les Mém. de l'Acad. des Inscr., VI, 1822, p. 470 et ss.

Yoy, dans les Dicensents, publ. par Silvi, ed Sov., les passages ci-apires; p. 474: "frater Franciscus predicator (dominicalm) ad has partes venti litterasque regias at-tulit"; p. 478: "audirimus per fratrem remit Franciscus Sauthra"; p. 479: "interim venit Franciscus Sauthra"; rapproches cos citations du debut de la lettre de Tamerlan dans Sauto: "fratre Francesco, lo quale voi mandaste con Saudron, sono

venuti e hannomi portato le vostre lettere". Il est malheureux que de Sacy n'ait pas connu cette lettre, et que M. Fallmerayer n'ait pas eu connaissance des pièces publiées par Ini.

^a Il est vrai que cette traduction diffère beauconp du texte original, mais S. de Sacy lui-même reconnait l'exactitade des dates qu'elle attribue aux principaux faits historiques.

⁴ Stella, p. 1194; Sanuto, p. 798.

Silv. de Sacy, l. c., p. 479, 515.
Sannt., l. c.; cf. Ahmed Arabsiades,
Vita Timuri, éd. Manger, II, 261.

paraîtrait que les Grecs et les Pérotes le lui promirent.1 Les habitants de Péra allèrent jusqu'à arborer son étendard sur la ville; 2 mais là se borna leur action; non-seulement ils ne firent rien pour le seconder ou pour entraver les mouvements des Turcs, mais même, après la déroute de Bajazet à Ancyre (28 Juillet 1402), loin d'aider à anéantir les fuvards turcs acculés au Bosphore, on vit les navires génois les recueillir à leur bord et les transporter de la côte d'Asie à la côte d'Europe: les navires vénitiens au contraire, ne donnèrent, à ce qu'il paraît, asile qu'aux chrétiens grecs obligés de fuir.8 Victorieux. Tamerlan somma le régent de Constantinonle de faire acte de soumission et de paver le tribut; 4 la sommation concernait aussi les habitants de Péra: cela ne peut faire l'objet d'un doute, puisqu'ils avaient déjà d'eux-mêmes promis le tribut avant la guerre. Tamerlan n'eut pas besoin d'insister: une ambassade partit sur le champ de Constantinople; elle trouva le khan disposé à accueillir favorablement ses demandes et rapporta de cette entrevue la promesse d'un renfort de 5,000 auxiliaires mongols pour continuer la guerre contre les Turcs.5 En attendant, Tamerlan avait poursuivi sa marche victorieuse jusqu'à la côte occidentale de l'Asie-mineure; il prit Smyrne sur les chevaliers de Rhodes (décembre 1402), contraignit les deux Phocées à capituler et à lui payer tribut, reçut l'hommage des mahons de Chio,6 puis, tout d'un coup, il disparut avec la même rapidité qu'il était venu, sans avoir mis le pied en Europe, et les traces de son passage ne tardèrent pas à s'effacer complétement en Asie-mineure.

Lui parti, les Turcs se fussent promptement relevés des suites de leur désastre, sans les dissensions intestines qui déchiraient leur empire: les fils de Bajazet se disputaient le trône avec acharnement. L'aîné, Soliman (que les Grecs et les Occidentaux nommaient Musulman), rechercha l'appui des Grecs et des Latins. Sans attendre le retour de Manuel qui allait après une absence de plus de trois années reprendre les rénes du gouvernement, il s'adressa à Jean, le régent, et à la République de Venise.7 La République chargea Pietro Zeno, seigneur d'Andros, de

¹ Claviio, p. 98.

⁷ Stella, l. c.; Fogl., p. 524; Giustin., fol. 167.

³ Sanuto, p. 795 et s.; Clavijo, p. 99; Giustiniani, p. 168. La Chronique de Trérise, dans Murat., SS., XIX, 801, rapporte qu'un grand nombre d'habitants de l'Asiemineure, fuyant devant l'invasion de Tamerlan, passèrent en Grèce sur des navires génois, vénitiens, catalans et grecs,

dont les capitaines leur firent payer très cher ce service.

⁴ Cherefeddin-Ali, Hist. de Timour-bee, trad. Pétis de la Croix, IV, 37-39; Price, Mahommedan history, III, 404 et s. 5 Sanut., p. 800.

⁶ Cherefeddin, IV, 56-59; Price, l. c., 417 et s.; Duc., p. 75 et s.; Sanut., p. 799.

¹ Hopf, art, Griechenland, op. cit., LXXXVI, 65.

négocier en son nom. En 1403, à force de démarches, l'habile diplomate réussit à faire accepter de toutes les parties un traité qui réglait à la satisfaction de toutes les puissances de la Romanie leur rapports avec l'empire turc.1 Elles avaient formé une "ligue" (liga) qui comprenait le régent Jean, Venise pour ses îles, Gênes pour Chio, l'ordre des chevaliers de St. Jean pour Rhodes. Dans le traité, elles figurent collectivement. Le sultan donne d'abord des garanties applicables à tons les membres de la ligue; toutes les échelles de l'empire turc seront ouvertes à leurs marchands; les droits ne seront pas relevés: entre autres, le droit d'exportation permanent sur les blés restera fixé à nne hyperpre par boisseau. En outre, le sultan consent à ce que les navires turcs ne puissent entrer dans les Dardanelles? ou en sortir sans une autorisation de l'empereur grec et de toute la ligue. Après cela, viennent les stipulations spéciales à chacune des puissances alliées. A l'empereur grec, le sultan restitue Thessalonique et ses environs, dont Evrenosbeg avait récemment pris possession, et il lui cède, an nord de la mer de Marmara, un territoire plus étendu que celni que Bajazet lui avait laissé; enfin, il supprime le tribut que l'empereur payait à son père.3 Aux Génois il déclare qu'il n'entend exiger d'eux aucun tribut ponr leurs possessions de la mer Noire; la mahone de Chio sera déchargée du tribut de cinq cents ducats qu'elle payait jnsqu'alors au seigneur d'Altoluogo (Ephèse), et, sur celui qu'elle paie pour Foglia nuova, il lui sera également fait remise de cinq cents ducats.4 A Venise, il promet la restitution de tous les territoires on'elle pourrait avoir perdus an conrs des guerres

1 Coll. des doc. inéd., mél. hist., III, 178 et ss.; malheureusement, le document n'est pas daté. M. Hammer l'a déjà publié dans sa Geschichte des osmanischen Reichs, II, 607 et ss., et lui attribue une date impossible: 1408. Le nouvel éditeur pense que, pour la fixation de cette date, on neut chercher entre la mort de Baiazet (9 mars 1403) et celle de Tamerlan (1 avril 1405); il admet la première limite par le motif que Soliman ne pouvait pas s'attribner le titre de souverain des Osmanlis avant la mort de son père, et la seconde parcequ'à l'époque où le traité fut conclu on crovait à la possibilité d'un nouveau conflit avec Tamerlan. Mais Tamerlan rentra dès 1403 dons les profondeurs de l'Asie: en 1404 et 1405, personne ne pensait plus e voir revenir sur les côtes de l'Asis-mineure. D'un autre côté, Jean Paléologue, que le traité qualifie de souverain des fireces, ne remplit les fonctions de rêçeat que jusqu'au retour de Manuel;
partir de l'été de 1409, il ne pouvait
plas figurer dans les traités, à côté de
Manuel, son onde, qu'à litré de co-risçent:
M. de Mas Latrie l'a oublié. Je place
donc et raité à l'année 1409, gt ton pas
à la fin de l'année, comme le fait M. Hopf
(Gesch e. Andray, p. 78; art. Griechesland, op. cit., LXXXVI, 71), mais au
printemps.

- ² "Possa insir de le boche ni de sora ni de soto."
- Duc., p. 73, exagère les concessions accordées par le sultan.
- ⁴ Sur ce dernier point, voy. Ducas, p. 162 et s.

précédentes; en outre, la République sera mise en possession de la ville d'Athènes et d'un territoire mesurant cinq milles (mia, millia) de longueur vers l'intérieur des terres, sur la côte de la Gréce, vis-à-vis de l'île d'Eubée.1 Quant aux protégés de Venise, le sultan s'engage à ne pas réclamer de Jacopo Ier, marquis de Bodonitza, de tribut plus élevé que celni qu'il a pavé jusqu'alors, et d'exempter le duc de Naxos de celni qu'il payait aux seigneurs d'Altoluogo et de Palatia (des dynasties d'Aïdin et de Mentèchè).

Ce traité est pour nous toute une révélation: il nous montre, au commencement du XVe siécle, un nombre considérable de colonies d'Occidentaux dans le Levant déjà tributaires des sultans Osmanlis et des princes turcomans d'Asie-mineure. Un allégement partiel de cette servitude constituait un des avantages essentiels du traité. Quant à l'accroissement territorial consenti aux Vénitiens sur le continent grec, ce point demande quelques mots d'explication. Le désir de gagner du terrain au-delà de l'Euripe n'était chez eux que la conséquence du prix énorme que l'on attachait, dans la mère patrie, à la possession de l'île d'Eubée. Or, si déjà on avait su apprécier, à son origine, la valenr de cette colonie, elle s'était accrue donblement, depuis que les Turcs enserraient la capitale de l'empire grec et depnis que celle-ci était visiblement condamnée à tomber tôt ou tard entre leurs mains. Le rôle de la colonie de Constantinople, autrefois la première des colonies de sa nation en Grèce et leur point d'appui, s'effacait peu à peu et passait à Négrepont. D'autre part, cette colonie avait gagné en importance depuis l'extinction des deux familles de tierciers, les dalle Carceri et les Ghisi, et la sisuation des bailes avait grandi d'autant. Niccolo II dalle Carceri, propriétaire des deux tiers de l'île, était mort assassiné, en 1383, sans enfants légitimes: la République disposa comme elle l'entendit des deux baronnies dont se composait son héritage, se réserva la possession des châteaux-forts et exigea, en qualité de suzeraine, l'hommage direct des vassaux. Le dernier des Ghisi, propriétaire du troisième tiers, mourut en bas âge, en 1390. La République, se basant sur un prétendu testament pour faire valoir ses droits à l'héritage, supprima la baronnie et plaça le territoire sous l'administration directe du baile de Négrepont. A partir de ce moment, elle entendait être et fut la seule maîtresse de l'île: la progression des mesures prises pour la défense et la protection du territoire,2 le sonci constant de l'amélioration de la culture, du

¹ Voyez Sathas, Doc. inéd., II, 121. la Grèce, II, 10, 52 et ss., 76, 79; III, ² Sathas, Doc. inéd., relat. à l'hist. de 306 et ss., 322, 344 et ss.

progrès commercial.1 de l'accroissement de la population 2 que nous révèlent ses ordonnances, prouvent qu'elle ne négligea pas ses devoirs de souveraine.3 L'île touchant pour ainsi dire au continent, il ne pouvait lui être indifférent que le territoire voisin fût entre telles ou telles mains. Elle ne put s'opposer par la force des armes à l'invasion de la Thessalie (1396) et de la Locride par les Turcs; mais elle conserva cependant sans interruption en Thessalie la ville de Phtélion, gouvernée par des recteurs à elle,4 et la famille vénitienne des Giorgio se maintint en possession du marquisat de Bodonitza (au sud des Thermopyles) qu'elle avait acquis par mariage en 1338. Le port de Bodonitza était l'un des débouchés des blés de la Thessalie; 5 la petite seigneurie de ce nom ne dut d'ailleurs la prolongation de son existence qu'à la protection incessante de Venise qui la comprit dans les traités conclus par elle (1403, 1408, 1409) jusqu'au jour où les Turcs s'en emparèrent de force, en 1410; ils en permirent cependant la restauration momentanée, mais, en 1414, ils la détruisirent définitivement.6 La République s'efforcait, pendant ce temps, de gagner du terrain de son côté au delà de l'Euripus et, par un concours de circonstances tout particulier, elle se trouvait être devenue maîtresse d'Athènes.

A l'époque dont nous parlons, le duché d'Athènes n'était plus aux mains de la Compagnie catalane. Une branche de la maison d'Accia-

A partir de 1400, il fut décidé qu'un vanée, au mois de septembre, la traversée autre Venise et Négrepont, aller et retour, et ferait escale en route à Corlo, Modon et Coron, pour y charger et y décharger des marchaudies; mais il est possible que cette mesure n'ait pas été longtemps maineuse s'aban, à c. II, 9 et a., 32 et ss. D'ordinaire Négrepont n'était pas tête de ligne; les galéres de Romanie ne fisiaient qu'y toucher barre et continuaient, de là, leur route sur Constantinople.

Les vides faits chaque année dans la population de l'île par les descentes répétèes des Turcs étaient comblés par des arrivages d'émigrants de race albanaise: Sathas, I. c., II, 79; III, 287 et s., 319 et s.

³ Hopf, art. Griechenland, op. cit., LXXXVI, 30 et ss., 136 et ss.: on trouvera là des détails sur l'administration de cette colonie: en somme, elle était coûteuse pour la mère-patrie, car les dépenses y dépassaient les revenus: voy. p. ex. Sathas, op. cit., III, 95.

⁴ Hopf, I. c., p. 17, 28, 63; Sethas, I. c., I, 32; II, 55, 131, 264; III, 95, 129, 152, 223, 345, 430 et s., 451 et s.,

Strochart, Adris directif, Coll. des. heron. belgs, Namur, IV, 307. Nous trouvons là un port designé sons le nom de Rondonicia: M. Matkowic (Militheilunges der geogr. Ges. zu Wien, nouv. suit. XIII (1880), p. 487) veut y avoir le port de de Rendino (Rondino) en Macédonie, dans le golfe de ce nom; je maintiens ma correction: Bondonicia = Bodonticia = Ro

⁶ Hopf, art Griechenland, op. cit., p. 71, 74, 75. Parmi les documents utilisés par M. Hopf, signalous en particulier ceux qui ont été publiés depuis dans les Mon. Siar. merid., IX, 90, et dans Sathas, Doc., 1 c., II, p. 210, 270 et s. Les chroniques vénitiennes font le récit des événements.

iuoli, famille de banquiers florentins, avait acquis d'immenses propriétés féodales en Morèe et s'v ètait définitivement fixée: Corinthe était sa résidence; de là, elle avait jeté ses filets sur Athènes et sur Thèbes. En 1385, Nerio Acciaiuoli, gouverneur de Corinthe, comme l'avait été avant lui Niccolo, son père adoptif, expèdia au-delà de l'isthme une armée de mercenaires avec mission d'enlever le duché d'Athènes aux Catalans; refoulés peu à peu, réduits à un dernier retranchement construit dans l'Acropole d'Athènes, les Catalans capitulèrent en 1387. A sa mort, arrivée en 1394, Nério légua la Béotie, avec Thèbes comme résidence, à Antonio, son fils naturel; quant à la ville d'Athènes, par une curieuse disposition de son testament, il en fit don à l'èglise de la Madone du Parthènon et placa en même temps cette église sous la protection de Venise. C'est ainsi que la Seigneurie se trouva mise en possession d'Athènes et que la ville fut gouvernée successivement par quatre podestats venitiens, de 1395 à 1402. Cet arrangement ne satisfaisait point Antonio: dès le premier jour il avait déclaré sa résolution de reprendre Athènes: il finit effectivement par s'en emparer de vive force, mais il n'était maître que de la ville; l'Acropole tint encore pendant dix-sept mois. Le baile de Négrepont leva une armée pour aller à son secours et se mit personnellement à sa tête; il fut battu et fait prisonnier. La garnison n'avait plus d'autre alternative que de capituler, ce qu'elle fit.1 Très affectée de cette perte, la Seigneurie profita des négociations engagées avec le sultan, en 1403, pour faire reconnaître par celui-ci ses droits sur Athènes. Antonio Acciajuoli était le vassal du sultan; mais autant le seigneur suzerain mit de complaisance à accéder au désir de la Seigneurie, autant le vassal lui opposa de résistance, et finalement Venise dut se résoudre à lui laisser la ville, à condition qu'il la reconnût pour suzeraine.2 A partir de 1407, Antonio vécut sur un pied de bon voisinage avec Venise et Négrepont. Dans le traité de 1403, on voit qu'outre Athènes le sultan cède à Venise un territoire sur la côte, en face de l'île d'Eubèe, sans autre désignation plus précise: à première vue, on pourrait croire qu'il s'agit d'un terri-

Jouvrage de M. Sathas contient (II. 3, 6, 7, 45, 75) cinq documents relatifs à l'occupation d'Athènes par les Ventitens. Dans celui du 22 août 1402, nous vyonsque déjà l'ennemi occupe la ville; la citadelle seule tient encore; olteve de nouvelles troupes pour faire tôte aux assiégeants; Brid. II, 91 et s.: le 7 octobre, on sait déjà, 4 venles, que la nouvelle campagne a mal fini et que le baile de Negrepont a été fait prisonnier;

on désigne pour le remplacer, avec le titre de provéditeur (provisor), Thomas Mocenigo: on lui donne en même temps pleins pouvoirs pour négocier avec Acciaiuoli (30 oct.): II, 101; I, 4 et s.

C'est l'objet du traité du 31 mars 1406: Commem. reg., III, p. 309, n° 2. Il fallut montrer de l'énergie pour le faire observer par Accisiuoli: 11 mars 1406: Sathas, II, 186.

toire indéterminé à choisir postérieurement. Mais il ressort de documents officiels récemment publiés par M. Sathas,1 qu'il s'agissait de la Lycaonie, Ici, comme pour Athènes, la Seigneurie n'atteignit ou'incomplétement son but, car Antonio ne consentit à céder que les villes ouvertes et garda pour lui les places fortes.2 Au reste, même dans ces conditions, comme la Lycaonie était une contrée très fertile en céréales, ce n'était point une acquisition à mépriser.5

A cette époque, la République de Venise tendait en général à étendre ses possessions territoriales en Grèce; elle se fiait plus à ellemême qu'aux petits seigneurs grecs ou francs, pour les défendre contre les sultans, car ceux-ci redoutaient d'avoir affaire directement à elle. Ce fut donc avec plaisir que la Seigneurie vit Pietro Cornaro devenir seigneur d'Argos, de Nauplie et des territoires dépendant de ces deux villes, par son mariage avec la fille et l'héritière de Guy d'Enghien, dernier baron francais d'Argolide (1377); à sa mort, arrivée onze ans après, comme il ne laissait pas d'enfants, la République racheta ses domaines à sa veuve: cette acquisition lui procurait un bon port sur la côte orientale du Péloponnèse,4 celui de Nauplie; elle en prit possession sur le champ. Quant à Argos, Théodore Ier, despote de Misithra, avait pris les devants et il en coûta à la République plusieurs années de luttes armées avec ce prince belliqueux, avant de réunir sous son sceptre toute la baronnie (1394).5 Les habitants du pays faisaient des vœux pour elle et ils n'eurent point à s'en repentir; entre ses mains, leur pays jouit d'une nouvelle ère de prospérité.8 L'exemple est contagieux et la complicité des habitants grecs de Monembasia contribua sans doute pour beaucoup à faire tomber cette place forte en son pouvoir (1419): mais ce fut une conquête éphémère.7

La conduite de la Seigneurie n'était pas uniquement dirigée par le désir d'étendre la sphère d'action de la République ou d'enrichir son trésor: toujours les intérêts du commerce y entraient en ligne de compte. Ainsi, par exemple, sur la côte orientale de la Morée, l'élément grec, représenté par le despotat de Misithra (Sparte), avait dominé jusqu'alors: pourquoi donc Venise avait-elle tenu à y acquérir, comme nous venons de le voir, les deux ports de Monembasia et de Nauplie? c'est que, dans

¹ Doc., III. 6 et s., 230 et s., 418, 420, 455, 457.

² Ibid. II. 183.

⁸ Sur cette série d'événements et de négociations, voy. Hopf, op. cit., p. 25 et a., 58-60, 70-72, 90.

⁴ Ibid. p. 26; Commem. reg., III, p.

^{195,} nos 301, 303.

⁴ Hopf, op. cit., p. 49-56; Commem. reg., III, p. 206, nº 343; p. 207, nº 345; p. 209, nº 352; p. 223, nº 408.

⁶ Hopf. op. cit., p. 74. ⁷ Ibid. p. 79, 86,

cette région, les articles d'exportation étaient nombreux: nous y trouvons les vins fins de Monembasia (Malvoisie), 1 les soieries de Misithra, où cette industrie était florissante,2 le sel et les raisins secs de l'Argolide.8 Tant qu'elle fut maîtresse d'Athènes, l'Attique fut ouverte à ses marchands, qui venaient y chercher les figues et les raisins secs 4 dn pays et, nn peu plus loin, les soieries de Thèbes, à supposer, du moins qu'on en fabriquât encore dans cette ville, sous la domination des Acciaiuoli. Tous les produits des possessions vénitiennes, soie, graine d'écarlate, cire etc., envoyés de Grèce à la mère-patrie, ne pouvaient être chargés que sur des navires vénitiens.⁵ Les marchands vénitiens importaient sans doute aussi certains articles en Grèce, mais on est peu renseigné à cet égard: les draps semblent avoir formé le principal objet de ce commerce.6

Ontre les acquisitions territoriales dont nous parlions plus haut, la République en fit encore d'autres, de moindre importance, il est vrai, dans les îles de l'Archipel. A la mort de Giorgio III Ghisi, elle avait déjà recueilli son héritage: un tiers de l'île d'Eubée avec les îles de Tinos et de Mukonos. Ces îles prodnisaient du miel, de la cire et de la soie, mais les revenus dn trésor y décroissaient d'année en année et devenaient de plus en plus insuffisants pour couvrir les dépenses. L'entretion d'une administration spéciale, dirigée par des recteurs, et d'un petit bâtiment de guerre chargé de protéger ces îles contre les incursions fréquentes des Turcs, constituaient des charges supérieures aux bénéfices.⁷ Les seigneurs des autres Cyclades, en majorité d'origine vénitienne, étaient de jour en jour plus convaincus qu'en dehors d'une union étroite avec Venise, il n'y avait point de salut pour eux. Rien ne ponyait détourner ce courant d'idées; en 1383, un usurpateur, Francesco Crispo s'empara par un meurtre de la souveraineté du duché de Naxos; l'île d'Andros passa des mains de Pietro Zeno à celles des Sommaripa, de Vérone;8 ces événements secondaires ne changèrent rien à l'opinion générale. A Naxos comme à Andros, on fut heureux que la République voulût bien, en considération de la situation particulièrement exposée de ces îles, permettre qu'une galère stationnât, comme d'habitude, dans chacune d'elles, pour la protéger contre les Turcs. Mais ce qui contribuait le plus efficacement à rassurer ces princes insulaires, c'était d'être nominativement désignés dans les traités

¹ Hopf, op. cit., p. 79.

⁷ Ibid. p. 86, 113, 116.

Jbid. p. 25, 57; Sathas, Doc., II, 124. 4 Ibid. p. 50, 52, 55.

⁵ Sathas, III, 438.

⁴ Ibid. III, 380 et s., 423, 460.

¹ Ibid. I, 14 et s., 32 et s.; II, 55,

^{75, 145} et s., 147 et s., 163 et s., 168 et s., 178 et s., 192, 225; III, 4 et s., 144, 181 et s., 238, 261, 305, 362-365,

^{411-413, 414} et s., 432, 439 et s., 448 et s. " Les sentences judiciaires et ordonnances relatives à cette transmission se trouvent dans Sathas, I. 199-208.

passés par la République avec les sultans; c'est aussi ce qu'elle faisait d'ordinaire.

Tandis que Venise arrondissait ainsi ses possessions en Grèce, tantôt par une politique à la fois habile et énergique, tantôt à prix d'argent, tantôt par la force des armes, le rôle de Gênes allait s'effaçant de plus en plus dans le Levant, jusqu'à se réduire à rien: c'était le résultat d'une série de révolntions intérieures, dont le dernier acte fut la soumission de la République au roi de France (1396). Bien entendu, il ne fut plus question pour elle d'accroissements territoriaux. Au moment des invasions de Baiazet et de Tamerlan, les colonies de Péra. de Lesbos, de Chio, des deux Phocée, réussirent du moins à sortir saines et sauves de la tourmente, et nons avons vu que le traité de 1403 leur procura quelque allégement au point de vue du tribut qu'elles avaient du consentir à paver à leurs trop puissants voisins. Pendant tout ce temps, les seuls actes de la mère-patrie en faveur de ses colonies s'étaient bornés, autant que nous le sachions, à l'envoi de quelques galères pour la protection de Constantinople et de Péra, et à une petite ordonnance rendue, en 1398, sur la demande des bourgeois de Péra.1 An moment où le péril était le plus pressant, ce ne fut pas à une flotte génoise, mais à une flotte vénitienne que cette colonie fut redevable de son saint. En 1401, le maréchal de Boucicaut fut nommé gouverneur de Gênes ponr le roi de France. Il avait déjà combattu les Turcs, d'abord à Nicopolis, puis à Constantinople, où il commandait un corps auxiliaire: il allait trouver à Gênes nne excellente flotte toute prête: c'était une belle occasion pour donner suite à ses projets de croisade, car on le savait, il n'y avait jamais renoncé. Il commença par nommer le chevalier de Châteaumorant, son homme de confiance, capitaine-général des colonies génoises de Romanie et de la mer Noire.2 En 1403, au passage de l'empereur Manuel qui revenait de Paris pour retourner à Constantinople, il lui fournit une escorte de quelques galéres destinées en même temps à défendre les colonies.8 Lui-même mit à la voile pen de temps aprés, à la tête d'une grande flotte, à laquelle la colonie de Péra, les Gattilusi de Lesbos et d'Ænos et la mahone de Chio fournirent chacun nn renfort de deux galéres.4 Le bnt primitif de l'expédition était l'île de Chypre, mais elle s'en détourna presqu'aussi-

¹ Atti della Soc. lig., XIII, 176 et ss.

Stella, p. 1200. La pièce par laquelle le chevalier français et les conseilers génois qui lui étaient adjoints recurrent pleins pouvoirs pour l'administration d'es colonies y d'esignées et la conclusion de traités à basser avec d'autres puissuces

du Levant, porte la date du 6 janvier 1403: on la trouvera dans la Coll. des doc. inéd., Mél. hist., III, 172 et ss.

Stella, p. 1196; Sanut., p. 789; Le lirre des faicts de Boucicaut, p. 269.

Le livre des faicts de Boucieaut.
p. 270, 287.

tôt pour diriger ses coups sur les Sarrasins en Asie-Mineure, en Égypte et en Syrie et aussi, à l'occasion, sur les Vénitiens; elle prit à ees derniers plusieurs vaisseaux et pilla, à Beyrout, des magasins remplis de marchandises de prix, qui leur appartenaient. A Venise, on s'était défié de cette expédition dès le premier moment et l'on avait renforcé les garnisons de Modon et de Coron.1 Quand Boncicaut, revenant de Svrie, passa en vue de la côte de Morée, il trouva en face de lui, à la hauteur de l'île de Sapienza, l'amiral vénitien Carlo Zeno qui lui infligea une sévère leçon (octobre 1403).2 A la suite de cet échec, la querelle ne fit que s'envenimer et les marines des deux nations eurent également à en sonffrir. Embusqués à Péra, les Génois capturaient au passage les bâtiments vénitiens qui revenaient de Tana, de sorte que ceux-ei, pour éviter la traversée du Bosphore, se virent réduits à débarquer leurs cargaisons avant l'entrée du détroit, à Scythopolis, et à les faire transporter à Constantinople par terre. Cependant l'empereur travaillait à faire au moins cesser les actes d'hostilité entre les Génois de Péra et les Vénitiens de Constantinople et ses efforts furent couronnés de succès. Gênes et Venise elles-mêmes firent la paix, le 22 mars 1404.8 Mais cette date ne marque que la fin de la période active des hostilités: la fixation des indemnités engendra encore des difficultés infinies. de sorte qu'en réalité le différend ne fut entièrement terminé que par les traités du 28 juin 1406 et du 30 déc. 1410.4

L'assuiétissement de Gênes au roi de France fit surgir d'antres complications encore. Les mahons de Chio sortaient de la classe des popolani; d'après leur contrat avec la mère-patrie, tous les droits de souveraineté et de juridiction de Gênes sur l'île devaient cesser d'avoir leur effet, si jamais la république venait à se laisser imposer un régime antre que le régime démocratique.5 Invoquant cette clause, les mahons se soulevèrent au cri: "vivent le peuple et Saint-Georges!" déposèrent les fonctionnaires envoyés par Boueicaut et proclamèrent leur indépendance (déc. 1408). Cette insurrection de la colonie génoise ressemble jusqu'à un certain point à celle des colons de Crète contre Venise une

Sathas, Doc., II, p. 106. 1 Le livre des faicts de Boucicaut,

p. 266 et ss.; Stella, p. 1196 et ss.; Dandolo, p. 517; Sanuto, p. 786 et ss., 800 et ss.; Piloti, p. 394 - 400. Boucicaut raconte lui-même sa défaite en quelques lignes: Commem., III, p. 294, nº 275.

^{*} Clavijo, p. 62, 74, 78; Sanuto, p. 792 et s., 806, 835; Romanin, IV, 10. On trouvera un commentaire de l'instrument

de paix dans les Commem., III, p. 295, nº 276; voir encore les nºs 277-286 et 292, qui y ont rapport, et Sathas, Doc .. I, 9-11; II, 120, 132. 4 Sur ces traités vovez Commem., III.

p. 314 et ss., nos 18-27; p. 322 et ss., nos 48 et s.; p. 333 et ss., no 79; p. 336 et s., nº 81; p. 347 et s., nº 115 et s. p. 380 et s., nos 220 et s.

^h Lib. nur., II. 568.

quarantaine d'années auparavant: de même que ceux-ci avaient songé à se jeter dans les bras des Génois, ennemis héréditaires de leur mére-patrie, de même les Giustiniani de Chio appelèrent les Vénitiens à leur aide, et ceux-ci les autorisérent effectivement à se fournir de vivres et d'armes en territoire vénitien. Mais cette situation ne dura pas plus de six mois; une flotte envoyée par Boucicaut et commandée par Corrado Doria eut bientôt mis fin à ces velléties d'indépendance; la citadelle de Chio capitula le 30 juin 1409.¹ En fait, dans cette circonstance, les mahons, en s'insurgeant, r'avaient fait que défendre leur droit strict; aussi le vainqueur se montra-t-il très donx dans la répression; mais les liens qui unissaient la colonie à la mêre-patrie n'en étaient pas moins brisés et l'on avait nsé dans une guerre civile des forces dont la cohésion eût été bien nécessaire en présence des dangeres extérieurs.

Pour le moment, il est vrai, les Osmanlis avaient assez à faire chez eux-mêmes, et les colonies occidentales pouvaient respirer. Tandis que le second fils de Bajazet, Mahomet, établi à Brousse, gouvernait d'une main ferme la patrie des Osmanlis et les provinces d'Asie, le fils aîné, Soliman, régnait mollement sur les provinces d'Europe. Comme les principaux marchés du continent grec restaient aux mains des chrétiens, cette situation était favorable aux nations commercantes d'Occident. Grâce à l'humeur pacifique de Soliman. Constantinonle et ses environs jouirent d'une longue période de calme, et, par le traité de 1403, Mannel rentra en possession de Thessalonique, où il envoya son neveu en qualité de régent. 2 Le successeur de Soliman, Moussa (1410-1413), comme lui fils de Bajazet, était d'un tout autre caractère: ce prince belliqueux mit le siège devant Constantinople et devant Thessalonique, mais des deux parts il échoua contre la résistance des Grecs.8 La République de Venise n'avait pas cessé d'entretenir d'actives relations diplomationes avec les deux princes. En 1406, elle faisait porter à Soliman, par Francesco Giustiniani, des promesses d'inaltérable amitié et l'assurait de son désir de rester en paix avec lui, quels que fussent les ennemis qu'il pourrait avoir à combattre: en échange de ces promesses, elle lui demandait de garantir à ses marchands la liberté d'aller et de venir dans son empire, le maintien au taux actuel des taxes auxquelles ils étaient soumis et l'autorisation d'installer un consul vénitien sur son territoire (ad sua loca).4 Le traité conclu entre

¹ Stella, p. 1217 - 1220; Hopf, art. Giustiniani, op. cit., p. 319.

² Ducas, p. 79.

⁸ Ducas, p. 92 et s.; Phrantzès, p. 87; cf. Sanuto, Vite dei dogi, p. 880. Venise

avait refusé son concours à la défense de Constantinople, sous prétexte qu'elle était en paix avec les Turcs: Hopf, Griechenland, op. cit., p. 74.

^{&#}x27;Schafarik. Acta archivi reneti spec-

Soliman et cet ambassadeur ne nous est pas parvenu, mais nous possédons le document par lequel Moussa le confirmait. Celui-ci avait affaire à un agent du baile de Constantinople; il lui affirma ses bonnes intentions à l'égard des Vénitiens et sa volonté de rester en paix avec eux; il relâcha des pavires capturés par ses corsaires, et, au cours d'une andience accordée à Jacopo Trevisano, envoyé pour le salner au nom de la République, il lui promit de ne point hausser les taxes imposées aux marchands et de ne point inquiéter les possessions vénitiennes: dans la pièce à lagnelle nous empruntons ce renseignement, nous relevons les noms de Coron, Modon, Argos, Nauplie, Phtélion (exemptée de tribut par faveur spéciale), Négrepont, Tinos et Mykonos (Micone).1

La scission de l'empire des Osmanlis se prolongea au delà de dix années. Il était réservé à Mahomet Ier, d'abord restreint à sa principauté de Brousse, d'en restaurer l'nnité et de lni rendre par là son ancienne importance. Pendant la guerre civile qui eut pour issue ce glorieux résultat. Venise avait observé une stricte neutralité: néanmoins elle fit porter ses félicitations au vainqueur par Francesco Foscari.2 Mais Mahomet avait reconnu en elle l'ennemi qu'il fallait combattre à tout prix, le seul capable de mettre des entraves à la grandeur croissante de l'empire des Osmanlis. Il envoya à diverses reprises sa flotte ravager l'île d'Eubée et les Cyclades: dans ces dernières il prétendait rabattre l'orgueil des seigneurs d'Andros et de Naxos, dont l'attitude arrogante l'avait irrité an plus haut point. Mais, le 29 mai 1416, l'amiral vénitien Pietro Loredano livra à cette flotte une bataille décisive en vue de Gallipoli et lui infligea une déroute complète.8 Pendant longtemps, Venise et la Porte avaient évité de se heurter directement; cette bataille était le premier acte d'hostilité ouverte entre les deux puissances. Venise possédait sur mer nne supériorité incontestée qui lui garantissait la victoire; dans les traités de paix de 1416 et de 1419, le sultan dut se plier à de nombreuses concessions:4 entre autres, il renonca à exiger un tribut du duc

tantia ad historiam Serborum et reliquorum Slavorum meridionalium, 1er fasc., Belgrade, 1860, p. 374; vov. aussi Mon. slav. merid., IX, 56, 102 et s., 105.

¹ Sathas, II, 262 et sa.; Commem. reg., III, p. 354, nº 137; dans cet extrait, il manque le nom de Phtélion, qui, cependant, se trouve dans l'original. Au lieu de "Micone", M. Hopf (l. c., p. 75) a adopté la lecture "Nichone" et a admis par suite que ce nom désignait les côtes de Lycaonie, au lieu de l'île de Mykonos.

¹ Hopf, op. cit., p. 75; Sanuto, Vite dei dogi, p. 893.

On trouve dans Romanin (IV, 71 et ss.) les parties les plus importantes du rapport original de Loredano sur cette bataille: Sanuto l'a inséré en entier dans ses Vite dei dogi, p. 901 et ss. Avant ces événements, on avait préparé des armements dans l'Archipel, tout en continuant de négocier: sur ce point, voy. Monum.

Slar. merid., XII, 196 et ss. 4 Hopf, op. cit., p. 75-77.

de Naxos, en considération de sa qualité de Vénitien 1 et déclara laisser aux Vénitiens toute liberté de traiter en ennemis les corsaires turcs qui infestaient l'Archipel et les Dardanelles.2 Toute autre était à son égard la conduite des Génois. En 1415, il faisait la guerre à un ennemi mortel des Osmanlis, Djouneid, prince de Smyrne, et l'assiégeait dans sa capitale: parmi ses alliés, à côté de divers princes de race turcomane et du grand-maître de l'ordre S. Jean, nous voyons figurer Jacopo Gattilusio, prince de Lesbos et fermier de la vieille Phocée, Giovanni Adorno, fermier de la nonvelle Phocée, et enfin le podestat placé à la tête de la mahone de Chio. 3 Il faut dire qu'ils avaient des motifs sérieux pour mettre leurs navires à la disposition de Mahomet: Diounéid était devenn un voisin par trop incommode. Après la prise de Smyrne, Mahomet en les congédiant, leur accorda gracieusement toutes leurs demandes. Les mahons obtinrent l'autorisation de faire le commerce dans toute l'étendne de l'empire des Osmanlis, et Mahomet leur promit de laisser aller et venir, sans entraves d'aueune sorte, tous ceux qui voudraient trafiquer avec l'île de Chio, fussent-ils même des ennemis des Turcs. Par contre, il est vrai, la mahone dut prendre l'engagement de payer un tribut annuel de 4,000 éens d'or,4 et, pour obtenir un nonveau bail de dix années pour l'exploitation des mines d'alun, le fermier mahon de la nouvelle Phocée, Giovanni Adorno dut accepter un loyer qui ne s'élevait pas à moins de 20,000 pièces d'or par an.5

Le changement de règne n'altéra en rien la manière d'être des colons génois de ces régions: ils se montrèrent aussi humbles à l'égard de Mourad II qu'ils l'avaient été vis-à-vis de Bajazet I et, son père. Certains membres de la colonie de Péra poussèrent même la servilité jusqu'an point de mendier auprès de Mourad des matériaux et une somme d'argent (300 hyperpres) pour la construction d'une haute tour fortifiée, sur laquelle la commune promettait de faire peindre les insignes du sultan. C'en était trop; le gouvernement de la mère-patrie blâma en termes sévères l'indignité de cette attitude: Dieu merci, disait-il dans sa lettre, il était encore assez riehe pour faire exécuter à Péra les travaux de fortification indispensables,6 D'un autre côté, on vit deux Génois, tous deux

^{&#}x27; Taf. et Thom., inéd.

Romanin, IV, 75.

[&]quot; Ducas (p. 106) est le seul qui signale ce fait; il nomme les deux premiers oi vor Duraior Françoi, et le dernier à Xion; un peu plus loin, p. 108, les mêmes personnages reparaissent; ce sont. oi Vior zai Alaftos zai Poresis. Le traducteur de Ducas semble avoir lu dans le premier

passage of Vincou of Vinc. car il écrit "li Maonesi de Asio" (p. 404). Naturellement, dans ce cas, il ne s'agirait que de quelques membres de la mahone.

⁴ Foglietta, p. 582. Cet écrivain avait la pièce originale sous les yeux. ⁵ Ducas, p. 164.

a Atti della Soc. lia., XIII. 187 (Lettre du 15 avril 1424). A cette époque, le

fermiers de la mahone à la nouvelle Phocée, Giovanni Adorno et Percivalle Pallavicini, rendre au sultan des services signalés et lui fournir dans les limites de leur pouvoir les movens d'abattre ses adversaires et de consolider sa puissance. Giovanni Adorno mit à la disposition de Mourad une flotte et un corps de troupes nombreux pour combattre l'usurpateur Moustapha (1421): Mourad avait déià vaincu son adversaire en Asie; avec la flotte il put le poursuivre de l'autre côté des Dardanelles; le corps de troupes prit, sous ses ordres, une part active à la conquête de Gallipoli et le suivit dans sa marche victorieuse jusqu'à Andrinople. En reconnaissance de ces services, il fit remise à Adorno d'une somme de 27,000 pièces d'or que celui-ci devait encore sur son tribut, lui accorda, sa vie durant, la jouissance des revenus des douanes de la nouvelle Phocée et lui fit don du château-fort de Périthéorion, situé sur la côte de Thrace à l'ouest d'Ænos, en face de Thasos. Par le fait de cette cession, le commerce génois acquérait une nouvelle station avantageusement placée.1 Quelques années plus tard, Percivalle Pallavicini, successeur immédiat d'Adorno² à la ferme de la nouvelle Phocée, aida Mourad à réduire un autre adversaire, ce Djounéid dont nous avons déjà parlé; celui-ci était acculé dans le château d'Hypséla, situé sur la côte en face de l'île de Samos: c'était son dernier refuge: avec trois galères louées à Chio, Pallavicini l'investit du côté de la mer, tandis que 50,000 Osmanlis le bloquaient du côté de la terre.8 Quand Mourad victorieux traversa en triomphateur les provinces occidentales d'Asie. les mahons de Chio et le seigneur de Lesbos s'empressèrent à qui mieux mieux de lui faire présenter leurs félicitations.4

Pour sauver son empire, Manuel avait cru bien faire de suivre une voie opposée et de soutenir les prétentions de Moustapha: cette attitude attira sur sa capitale un nouvel orage. Mourad, vainqueur de son compétiteur et furieux contre l'empereur grec, vint mettre le siège devant Constantinople dans le courant de l'été de 1422. Les Grecs se défendirent avec le courage du désespoir, repoussèrent les assiégeants et brûlèrent leurs lourdes machines de guerre.5 Constantinople était encore une fois sauvée. Pour

gouvernement génois travaillait dans le but d'amener le sultan à faire la paix avec l'empereur grec. Ibid. IV, rendic., p. 48 et s.

¹ Ducas, p. 164-181. Après la prise de Constantinople, le gouvernement génois chercha à rentrer dans les bonnes grâces de Mahomet II et fit valoir auprès de lui le service rendu à son père en cette circonstance. Il lui rappela encore de

quelle utilité avait été pour Mourad le concours de la marine génoise dans sa campagne contre Djouneid (Jannitus); (v. la suite du paragraphe): Atti della Soc. lig., XIII, 264 et s.

² Hopf, art. Giustiniani, op. cit., p. 821

³ Ducas, p. 194.

⁴ Ibid. p. 196.

⁵ Les Vénitiens prireut bravement part

se consoler de son échec. Mourad tenta de conquérir la deuxième capitale de l'empire grec. Serrés de près par les Turcs, les habitants de Thessalonique pensérent que le seul moven de salut qui leur restât était de se ieter dans les bras de la République de Venise, et ils invitèrent la Seigneurie à prendre possession de la ville. Se voir offrir ainsi une ville maritime si grande, si peuplée,1 si exceptionellement bien située pour le commerce,2 c'était un conp de fortune; la Seigneurie ne ponvait la laisser échapper; elle accepta donc (1423) et promit d'expédier des troupes et des vivres; sous sa protection, ajoutait-elle dans sa dépêche. Thessalonique ne tarderait pas à devenir nne deuxième Venise. La ville avait pour gouverneur le prince Andronic Paléologue; malade et dégoûté du pouvoir, il n'opposa à cette transaction qu'une molle résistance et finit par céder Thessalonique à la République contre paiement d'une somme de 50,000 ducats. Venise y envova immédiatement un duca et un capitano et compléta son établissement dans le pays par l'annexion de Cassandria et de Platanea. Mourad fut très désagréablement surpris de voir les Vénitiens lui enlever Thessalonique pour ainsi dire sous la main et y remplacer les Grecs peu belliqueux par des mercenaires occidentaux. Aussi, dans le commencement, la République ent bean multiplier les démarches pacifiques auprès de lui, il observa une attitude hostile. Quand le premier négociateur envoyé par elle, Nicc. Giorgio, se présenta, non-seulement il refusa de le recevoir, mais même il le fit saisir et enfermer.4 Enfin, en 1427, il consentit à laisser la ville aux mains des Vénitiens, mais il v mit plusieurs conditions:5 d'abord qu'il continuerait à percevoir 10,000 aspres sur les revenus de la ville, outre le produit de la taxe sur le

A la défeaue sous la conduite de leur baile, Benedette Eme llogi, str. Griechenland, op. cit., LXXXVI, 81. Le gouvernement de la République prit, à cette époque, des mesures destinées à garantir la sécurité des guileres vénitiennes en route pour Constantiopple et Trébinonde, et à mettre des vaisseaux à la disposition des marchands établis à Constantinople, pour leur assurer un refuge en cas de besoin Sathas, Doc., I, 119 et sa.

en cas de besoin: Sathas, Doc., I, 119 et sa.

¹ Elle comptait alors 40,000 habitants:

Oron. Dolfino, cit. dans Sathas, l. c., IV,

p. xx, not. 3.

² Le marché de Thessalonique avait dès lors une telle importance pour le commerce des draps, que le commerce vénitien avait encore avantage à faire les frais d'une galère chargée d'escorter les vais-

seaux marchands à partir de Négrepont, pour les protéger contre les corsaires turcs: Sathas, Doc., II, 175 et s., 218 et s.

Ce détail ne se trouve que dans Duc., p. 197. Pour les préparatifs faits par Venise en vue de l'occupation de Thessalonique, voy. Sathas, Doc., I, 133 et ss., 141 et ss.

⁶ Sathas, Doc. I, 163—177, 180—182.
⁸ A défant du texte original du traité, qui est encore inédit, j'en donne ici le résumé d'après Romain, IV, 99 et s., mais en faisant mes réserres sur la date du 90 avril 1849, que je tiens pour inexacte; en effet, le sultan ne donna qu'as mois de novembre son approbation provisoire aux préliminaires arrêtés à Gallipoli: Sathas, I. c. I, 182 et sa.

sel, suivant la contume qui s'était introduite dans les derniers temps de la domination grecque; en second lieu, qu'il y aurait à Thessalonique un juge turc chargé dn réglement des contestations pour dettes entre les habitants de race turque, et que ce juge aurait sa résidence dans la ville: les affaires criminelles restaient réservées aux recteurs vénitiens; enfin, que les marchands turcs et les caravanes seraient reçus dans la ville sans difficulté. Les Vénitiens n'avaient probablement pas encore eu le temps d'organiser des entrepôts et des établissements de commerce sur une vaste échelle, quand la ville fut investie pour la seconde fois par les Turcs: cette fois, c'était Mourad en personne qui conduisait les opérations du siège; la garnison latine était faible, la population grecque peu attachée à ses nouveaux maîtres; la domination vénitienne succomba avec une promptitude à laquelle on ne ponvait s'attendre (29 mars 1430). Si courte qu'eût été l'occupation de Thessalonique, elle avait coûté à la République plus de 700,000 ducats.1 En ce même moment, elle était fort inquiéte sur le compte de Négrepont; 2 aussi, quand la paix se fit, le 4 septembre de la même année, fut-elle encore trés heureuse d'obtenir du sultan la promesse de laisser en repos toutes ses autres possessions et d'accorder la liberté du trafic à tous les marchands vénitiens dans son empire.3

Deux motifs avaient exercé une influence prépondérante à Venise dans la question de l'acquisition de Thessalonique; c'était d'une part le désir de soustraire à l'action envahissante des Osmanlis toutes les parties de l'ancien empire grec qu'on pourrait encore leur disputer; d'autre part le besoin de sauver tout ce qu'il était possible de tirer du naufrage de l'ancienne prospérité commerciale. Les mêmes raisons inspirèrent au sénat de Venise la pensée de chercher à étendre ses possessions dans la Morée. En dehors des territoires gouvernés par les despotes grecs, en dehors des possessions de la République, groupées autour de Modon et de Coron d'une part, autour d'Argos et de Nauplie d'autre part, et dans lesquelles Patras même fut comprise pendant quelque temps, il y avait là le duché d'Achaïe avec les baronnies placées sous sa dépendance. Il était bien déchu du degré de prospérité et de puissance auquel il était parvenu sous les Villehardouins; déjà, sous les princes d'Anjou, dont la plupart se faisaient représenter par des gouverneurs, la décadence avait commencé; à l'époque où nous sommes arrivés, la principauté était gouvernée, depuis 1404, par Centurione Zaccaria, précédemment seigneur de Damala

¹ Zinkeisen, Gesch, des osman, Reiches in Europa, I, 558-570; Hopf, art. Griechenland, op. cit., p. 82, 87-89.

¹ Duc., p. 201. En 1426, le gouvernement Vénitien recut de Négrepont des

pétitions réclamant en termes tout particulièrement pressants sa protection contre les Tures: Sathas, Doc., III, 306 et sa. ³ Romanin, IV, 236,

et de Chalandritza; ce n'était donc qu'nn ancien baron parvenu: depuis lors, tout allait à la débandade. Sans même attendre la mort de Zaccaria, les héritiers se mirent sur les rangs et parmi eux était Venise. En 1422, le sénat chargea Dolfino Venier d'aller étudier sur place les ressources du pays au point de vue de la production et des facilités de la défense; l'enquête donna des résultats favorables. Le sénat entama alors avec les différents souverains de la Morée une série de négociations tendant toutes au même but: l'établissement de la domination vénitienne sur la partie franque du Péloponnèse. La République se réservait l'occupation de l'Hexamilion, le famenx mur fortifié qui traversait de part en part l'isthme de Corinthe, ce qui impliquait de sa part le projet de s'opposer à la marche envahissante des Turcs. Mais ce n'était pas là le seul obiet des négociations: les intérêts du commerce y avaient leur part. Effectivement, Venier avait été chargé, entre autres choses, de se rendre compte des produits du pays et dans, son rapport, il signalait l'or, l'argent, le plomb, la soie, le miel, la cire, le blé, les raisins secs et la volaille.1 Cependant Venise ne put venir à bout de la résistance de Théodore II, despote de Misithra: elle dut renoncer à sa tentative et, quelques années après, c'étaient les Grecs qui occupaient en maîtres la partie franque de la Morée (1432). Le despote Thomas établit sa résidence dans Clarenza, l'ancienne capitale de cette partie de la presqu'île: il était séparé de Théodore II par les possessions d'un prince belliqueux et énergique. Constantin, qui v ajonta encore, en 1442, le despotat de Misithra. Dès lors il n'v eut plus dans la Morée d'autres souverains que des princes de la maison de Paléologue, d'abord an nombre de trois, puis an nombre de deux; quant à Venise, elle conservait les possessions que nous avons énumérées plus haut, à l'exception de Patras.2

L'acquisition de Thessalonique par Venise, ses efforts pour faire de la Morée une puissance unie et forte, étaient autant d'indices qui ne ponvaient échapper à la clairvoyance de Mourad; ils lui prouvaient de plus en plus clairement que la lutte contre les Osmanlis était le principal objectif de la politique de la République en Orient. Nous avons déjà vu que Mahonet l'a la considérait comme sa plus dangereuse ennemie

duits; aussi attirait-il constamment un grand concours de marchands vénitiens. Sathas, Doc., I, 41, 77; II, 263; III, 76, 169 et s.

¹ Saunto, Vite dei dogi, p. 943. Bessarion mentionne également une partie de ces produits, et il y ajoute encore le vin, la viande, le fromage, la laine, le coton, le lin, la cochenille et la pourpre: Wadding, Amad. ord. min. a. a. 1459. Le district de Patras était surtout consu pour la variété et la qualité de ses prour la variété et la qualité de ses propur la variété et la qualité de ses propur.

² Sur ce qui précède, voy. Hopf, art. Griechenland, op. cit., p. 80 et s., 86 et s., 108—110.

et qu'il en avait en la preuve à ses dépens. Dans ces conditions, le territoire tarc devait nécessairement être pour le commerce vénitien un terrain semé de dangers et il fallait nne dose de hardiesse peu commune pour en affronter les périls.1 A quoi pouvaient servir les assnrances de liberté et de sécurité inscrites dans les traités en faveur du commerce, de quelle utilité pouvait être le maintien d'un consulat commercial à Thessalonique, formellement réservé par la République an moment de la remise de cette ville entre les mains des Turcs, quand les deux nations étaient en état de rupture déclarée? Ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'était que les Tnrcs, maîtres absolns du détroit des Dardanelles, commandaient la route de Constantinople et de la mer Noire. Ils n'avaient même pas besoin d'une flotte à eux pour la rendre à peu près impraticable aux pnissances maritimes d'Occident. Les premiers sultans ne semblent pas avoir compris l'importance de la magnifique position de Gallipoli; ils avaient laissé ses fortifications tomber en ruines. Bajazet fut le premier qui s'occupa de les restaurer; il construisit une grosse tour à l'entrée du port. Par ordre de son fils Soliman, un Génois de la famille de Negro, engagé an service de ce prince, en éleva une semblable sur la côte d'Asie en face de Gallipoli, à Lampsagne.2 A l'abri de ces fortifications. Mahomet créa les premiers élements d'une flotte de guerre: Gallipoli servait à la fois de chantier de construction et de port. Dès 1416, les Vénitiens apprirent à leurs dépens ce qui se cachait là: nne flottille de galères de commerce revenant de Trébizonde et de Constantinople trouva sa ronte barréc à la hauteur de Gallipoli par une flotte turque; elle réussit à s'ouvrir un passage de vive force, mais l'ennemi la snivit en la harcelant jusqu'à Négrepont. En 1427, trois navires marchands vénitiens en route pour la Romanie furent attaqués au même endroit par une nombreuse flotte turque qui en captura deux; le troisième put se réfugier à Chio.8 Ces accidents se renouvelèrent sans doute, toutes les fois que la guerre éclatait entre Venise et la Porte. Cependant il n'en résulta jamais dans le trafic des interruptions assez prolongées pour que Venise se vît dans la nécessité de renoncer à ses relations avec les pays d'au delà des Dardanelles. En effet, dans les chroniques vénitiennes et particulièrement dans les documents publiés par M. Sathas, il est question à toute époque des galères de Tana et de Romanie (Constantinople et Trébizonde) et l'on voit qu'elles exécutaient leurs voyages comme d'habitude. Les sources dont nous venons de parler n'indiquent

¹ Néanmoins, il y avait encore à Andrinople des colonics de commerce vénitienne et génoise: voy. la lettre du moine franciscain Bartholomæus, de Génes, en date du 3 fêvr. 1443, dans Wayrin. Andrin de de la colonic de la c

chiennes chroniques d'Engleterre, éd. Dupont, II, 4: Tafur, p. 152 et s.

² Duc., p. 19, 88.

³ Sanuto, Vite dei dogi, p. 899, 997.

pas le nombre de bâtiments dont se composaient à l'ordinaire ces flottilles marchandes, mais d'Anglure, pèlerin français (1396), rapporte que de son temps il partait annnellement quatre galères de Venise pour Constantinople.

Le trafic avec Constantinople suivait donc son cours. La colonie vénitienne de cette ville subsistait tonjours avec son baile? et la République avait soin de faire de temps à autre confirmer à nouveau les anciens traités par les empereurs grecs. Il existe à notre connaissance des chartes de confirmation datées des années 1406, 1412, 1418, 1423, 1431, 1436, 1442 (1443?) 1447, 1450.8 La pinpart du temps c'étaient les bailes qu'on chargeait de ce soin; on préférait éviter l'envoi de missions spéciales; comme l'empereur n'entretenait pas d'agents permanents à Venise, il devait au contraire y envoyer des ambassades aussi souvent que besoin était.4 Les traités sont sonvent copiés mot pour mot l'un sur l'autre; en tous cas, ils sont identiques pour le fond; ils n'ajoutent rien de nouveau aux anciennes conventions. Tout marchait suivant nne routine déià vieille: selon toute apparence, le trafic n'était pas assez actif pour qu'il y eût lieu de soulever de nouvelles questions on de poser de nouvelles règles. De temps en temps, à propos du renouvellement des traités, l'empereur et la République discutaient quelque peu,5 le premier se plaignant des actes de contrebande commis par les Vénitiens, la seconde réclamant contre les impôts et les accises dont ses colons étaient, disait-elle, surchargés injustement, mais, en somme, il ne se produisait pas de nouveaux motifs de difficultés, assez graves pour amener une rupture. La Seigneurie se montrait en général bienveillante, serviable et secourable. Quand, aux conciles de Ferrare et de Florence, les Vénitiens unissaient leurs efforts à ceux du pape Engène IV, leur compatriote, pour amener la réunion des églises d'Orient et d'Occident, ils travaillaient dans l'intérêt de l'empereur Jean VI (1425-1448). On sait que ce prince comptait sur cette réunion pour réveiller l'intérêt

Anglure, Le Saint royage, p. 99.
Vers 1440, on fit des réparations à l'église de S. Marc et au palais du baile, dont une partie était en roines: Hopf, art. Gricchenland, op. cit., p. 110.

Le texte original en grec a été conservé pour la plupart de ces piéces: voy. Miklosich et Muller, Acta gracca, III, 144 et ss., 153 et ss., 163 et ss., 177 et ss., 186 et ss., 276 et ss.; 216 et ss.: celle de 1423 a été également publiée en latin dans Sathas. I. 155: celles de 1406 et de

¹⁴¹² se trouvent, sous forme de regestes, dans les *Commem.*, III, p. 313, nº 16 et p. 361, nº 161; je ne connais celle de 1450 que par une citation de Hopf, *Griechen*-

land, op. cit., p. 115.

' Par exemple, Emmanuel Chrysoloras en 1406, Nic. Monojani en 1416: Commem., III, p. 312, nº 14; Mon. Slav. merid., XII, 217.

Sathas, I, 159; Mon. Slar. merid., XII, 161-163.

de l'Occident en sa faveur et en obtenir un concours plus actif pour la défense de Constantinople. Il se rendit personnellement aux deux conciles pour obtenir l'accomplissement de cette grande œuvre (1437-1440). Pour y aller, il quitta Constantinople sous l'escorte d'une flotte vénitienne. laissant sa capitale à la garde d'une tronpe de mercenaires venue de Candie, et il en revint sur un navire vénitien; à l'aller et au retour. il s'arrêta à Venise et y fut reçu avec toutes sortes d'honneurs.1 Les colons vénitiens de Constantinople montrèrent, eux aussi, dans plus d'une occasion, l'intérêt qu'ils prenaient aux négociations entamées en faveur de l'union.2 Mais ce fut surtout au point de vue de la coopération militaire que Venise donna à l'empereur des preuves de son bon vouloir: elle mit à sa disposition trois galères en 1438 et dix en 1444, pour la défense de Constantinople.8 Elle était en droit de compter one les marchands vénitiens recueilleraient en témoignages de bonne volonté et en égards de la part des sujets de l'empereur les effets de cette politique.

Occupons-nous maintenant des Génois: quelle était à cette époque la nature de leurs relations avec les Turcs et avec les Grecs? Tout d'abord, nous constatons à cet égard une différence singulière entre la mèrepatrie et les colonies du Levant. Dans celles-ci, il existait un parti nombreux qui cherchait à vivre en aussi bons termes que possible avec les Turcs, dans l'idée qu'au besoin les colonies pourraient continuer à subsister tant bien que mal sous leur domination. Aussi ce parti n'y regardaitil pas à avoir des démêlés avec l'empereur grec et même, parfois, à entrer ouvertement en conflit avec lui : la mère-patrie, qui voyait d'un œil inquiet l'ennemi surgir menacant de tous les points de l'horizon, trouvait au contraire ces querelles très inopportunes.4 Elle avait à cœur le maintien du régime byzantin,5 car son jong lui était léger, et, à son ombre, elle ponvait en sureté exercer ses droits de sonveraineté snr ses colonies. Or, dans la pensée du gouvernement génois, le meilleur moven de conserver cette sonveraineté était de se borner à leur fournir sans bruit des renforts.6 d'éviter nne rupture ouverte avec le sultan 7 et d'entretenir an contraire soigneusement avec lui des relations amicales.8

¹ Sanut., p. 1043 et ss.; Duc., p. 212 -215; Phrantz., p. 181 et ss.

Vov., par ex., Zhishman, Die Unionsrerhandlungen zwischen der orientalischen und römischen Kirche (Wien 1858), p. 11, 105, 118,

Sanuto, p. 1059, 1114.

⁴ Atti della Soc. lig., XIII, 196,

^{*} C'est pour cela qu'elle s'entremit avec tant de zèle, en 1424, pour le rétablissement de la paix entre la Porte et

Byzance: car "discrimen et sinistrum urbis Cpolitanse penetrat usque ad viscera terre Peyre et consequenter hujus reipublic.". Ibid. 187.

⁸ En 1442, le gouvernement génois se placa à ce point de vue pour combattre les projets de croisade du pape: Atti, L. c., p. 206 et s.

¹ Atti, l. c., p. 190, 197 et s., 207. * Atti, L. c., p. 219; Laon. Chalcoc.,

p. 261.

Cette manière de voir le menait parfois fort loin. Ainsi, en 1431, les Vénitiens ayant attaqué Chio, il n'eut pas honte d'envoyer un message à Mourad II, pour le prier de prêter assistance aux habitants de l'île et d'empêcher les Vénitiens de relever les fortifications de Ténédos. en exécution d'une ancienne clause stipulée dans le traité de paix de Turin.1 Un dizainc d'années plus tard (1444), Ladislas, roi de Hongrie, étant entré en campagne contre les Turcs, le papc, pour l'appuver, envoya dans l'Hellespont une flotte chargée d'empêcher le sultan de faire passer son armée d'Asie en Europe: que firent alors les Génois? ils prêtèrent leurs propres vaisseaux 2 à l'ennemi du nom chrétien pour lui faciliter cette dangereuse opération.8 Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de s'étonner si les marchands génois étaient les bienvenus chez les Turcs. En 1437, une compagnie, composée exclusivement de Génois, avait affermé les mines d'alun d'Asie-Mineure, de Grèce et de Lesbos, ce qui la mettait directement en relations d'affaires avec le sultan: 4 un grand marchand génois, nommé Francesco Draperio, qui faisait des affaires dans toute la Thrace et l'Asie-Mineure, était particulièrement bien vu de Mourad IL5

Nous avons déjà eu occasion de parler de divers conflits entre la colonie de Péra et les empereurs grees. L'un de ces conflits éclata, en 1428, pour des motifs restés incomnas; nous savons seulcment que les colons de Péra équipèrent deux galères, ce qui semblerait démontrer un état de guerre déclarée, En 1433, nouveau conflit à propos des droits de douane à payer à Galata. A ce moment, une fiotte de guerre partait précisément de Génes pour aller en Crimée reconquérir Balaclava; l'amiral Carlo Lomellino, qui la commandait, fint chargé accessoire.

Hopf, art. Giustiniani, p. 321.

⁹ Pour composer cette flotte, Venise fournit six galères, Candie quatre, Négrepont deux, l'empereur gree six; c'est, du moins, ce que rapporte le Pèlerin anonyme d'Augebourg, qui voyageait, à cette époque, dans l'Archipel; voy. Archie ron Herris XL. Seine.

⁹ M. Zinkeisen (Gesch. des osm. Reichs, I, 686) ne trouve par les témoignages des sources suffisamment probants: mais il n'a pas connu la Chronique de Warrin (éd. Dupont, II, 70 et ss.): il suffit de la lire pour ne conserver aucnn doute sur ce point.

4 Doc. sulle relax. tosc., p. 169: la "Græcia" du document est la Thrace, car la ville de Marronea est désignée comme faisant partie de cette province.

⁵ Cyriacus Anconitanus, dans Targioni Tozzetti, Relazioni d'alcenir iraggi fatti in dierres parti della Toscana, V. 418, 422, 450 et ss. [Atti della Soc. lig. XIII, 977—986]. Même au temps de Mahomet II, ce personnage fit de fréquents séjours à la cour du souverain ture: Atti, l. c., XIII. 263.

^e Atti della Soc. lig., XIII, 196; cf. 188.
ⁱ Déjà, en 1423, le duc de Milan, alors souverain de Gêncs, avait dû, par suite des prétentions exagérées de la douane, faire entendre des protestations contre l'administration de l'empire grec: Atti, IV, rendic, p. 49 et s.

ment, non pas de prendre Constantinople, comme le prétend Laonicus Chalcocondylas, mais d'exercer une pression sur l'empereur pour le contraindre à se montrer plus coulant. Effectivement, à son retour de Crimée, Lomellino jeta l'ancre devant Galata et s'entendit avec les colons ses compatriotes pour enlever d'assaut les murs de Constantinople (1434); malheureusement pour lui, il avait déjà éprouvé un échec en Crimée. d'où il était reparti très affaibli, et les Grecs se défendirent vigoureusement; désespérant du succès, il renonca à de nouvelles tentatives et reprit la mer pour regagner l'Italie. Les colons de Galata continuèrent seuls les hostilités et couvrirent Constantinople de projectiles; les Grecs firent subir le même traitement à Galata et finalement, les colons, assiégés dans leur ville, bloqués de tous côtés et privés de toute communication avec l'extérieur, furent réduits à subir les exigences de l'empereur dans la question des droits en litige et dans celle de la culture de la vigne en dehors de Galata, autre sujet de difficultés, à payer des dommages et intérêts pour les dégats causés par eux à Constantinople et à rendre hommage à l'empereur en arborant le drapeau grec sur les murs de Galata.1 Signalons enfin un autre conflit survenu entre Péra et Byzance à propos d'un Arménien fugitif; tout ce que nous en sayons, c'est que Gênes comptait sur un changement de règne pour l'apaiser et comme, précisément à cette époque, la conronne impériale passa de Jean VI à Constantin Dragazès (1449),2 il est possible que son espoir ait été exaucé.

Nous voudrions connaître dans ses détails la situation intérieure de la colonie de Péra, mais nous nous trouvons à cet égard en présence d'une déplorable pénurie de documents. Dans une lettre d'un caractère privé, du 22 juin 1433, un marchand, nommé Imperiale Tonso, parle du calme des affaires et de l'état languissant du marché.3 Mais c'est un renseignement isolé: la situation fâcheuse que signale l'auteur de cette lettre n'était peut-être que passagère; il ne faudrait pas se hâter d'en conclure, sans autres prenves, à une crise prolongée et encore moins de généraliser et d'admettre que le commerce génois fût dès lors en décadence. Ni les Dardanelles ni le Bosphore ne lui étaient fermés; les pays soumis à la domination des Osmanlis lui étaient ouverts et les marchands génois y trouvaient un accueil amical. A ces deux points de vue, les Génois étaient beaucoup plus favorisés que les Vénitiens. Le grand mal venait des attaques fréquentes des Turcs contre Constan-

¹ La seule source à consulter sur ce point est Chalcoc., p. 284-286 (la traduction latine est très défectueuse). Les chroniques génoises parlent bien de l'expédition de Lomellino, mais elles ne disent

pas qu'il ait fait une démonstration contre Constantinople.

² Atti della Soc. lig., XIII. 218 et s. ⁵ Ibid. XIII. 202.

tinople: le faubourg en subissait naturellement le contre-coup. A chaque nonvean siège, le trafic se tronvait arrêté pour nn certain temps et, sans doute, l'incertitude de l'avenir n'était point favorable aux entreprises commerciales à longue échéance. Néanmoins, à l'extérieur rien ne décélait nne période de décadence, au contraire. Un écrivain florentin, Buondelmonti,1 parle encore, en 1420, de la beauté de la ville; Cyriacus d'Ancône la visita à plusieurs reprises et la trouvait chaque fois plus belle et plus brillante.2 L'espagnol Tafur vante la beauté de la ville et ses murailles imposantes; il en estime la population à deux mille habitants, Grecs pour la plupart; mais la prépondérance appartient, dit-il, aux Génois, tous marchands fort riches, qui font de grandes affaires avec les côtes de la mer Noire, la Syrie, l'Égypte et l'Occident: il signale dans le port la présence constante d'une quantité de navires en chargement on en déchargement.8 Sous le gouvernement du podestat Borruele Grimaldi, les Turcs étant venus mettre le siège devant Constantinople, on avait élevé en avant des murs de Péra, pour couvrir la place, une tour dédiée à l'archange S. Michel: 4 son successeur, Baldassare Maruffo élargit et exhaussa les murailles du côté de la mer.5 En 1447, sous le gouvernement de Luchino de Facio, en 1452, sous celui d'Angelo Giovanni Lomellino, le dernier des podestats, on travaillait encore aux fortifications.6 Vne du dehors, la ville présentait un aspect imposant dont on pouvait encore se rendre compte il v a quelques années, alors que les murailles et les tours étaient en bon état de conservation. L'administration intérieure de la colonie avait-elle dégénéré? s'était-elle maintenne au même niveau moven que les précédentes? il serait difficile de le dire. A des hommes remarquables, tels que Spineta (1414-1416) qui jouissait d'un réputation universelle de sagesse et de droiture,7 on que Baldassare Maruffo dont les Pérotes inscrivaient les titres acquis par lui à leur reconnaissance sur une table de marbre qui se voit encore auprès de la porte Egri Kapoussi,8 succédaient parfois des fonctionnaires qui acceptaient sous main de l'argent

¹ Liber insularum archipelagi, éd. Sinner, p. 125.

L. c., p. 417: "clariorem et conspi-

cuis ornamentis auctam."

Tafur. p. 182, 186,

⁴ Buondelmonti, l. c.: le fait est confirmé par une inscription placée sur une des tours de la face occidentale de Galata: voy. Mas Latrie, Notes d'un royage archéologique en Orient: Bibliothèque de l'école des chartes, 2° série, II, 492.

⁵ Ce détail est également relaté par

Cyriacus d'Ancône, op. cit., et confirmé par deux inscriptions placées sur les portes de ce côté de la ville: voy. Mas Latrie, l. c., p. 493. Ce même Maruffo acheva la construction d'une tour sur la face

orientale: voy. Mas Latrie, ibid. p. 495.

⁶ Mas Latrie, ibid. p. 494; Guglielmotti, Storia della marina pontificia. II, 180.

^{&#}x27; Stella, p. 1267.

^{*} Mas Latrie, l. c., p. 493.

des empereurs grecs ou qui pressuraient les malheureux.1 Le gonvernement de la mére-patrie était fréquemment obligé de se faire l'avocat des panvres de la colonie, dont les cris de détresse arrivaient jusqu'à Gênes. Parmi les charges qui pesaient sur eux outre mesure, il faut signaler. en dehors des concussions de certains fonctionnaires coloniaux,2 une taxe absolument exagérée sur les morts (gabella defunctorum); plus de cent familles émigrérent en peu d'années pour ce motif.3 et le gouvernement dut se décider à la supprimer en 1448. Il est évident, pourtant, que cette raison ne suffirait pas pour expliquer d'aussi nombreux départs et qu'il faut tenir compte des dangers auxquels les habitants se trouvaient exposés par les fréquentes apparitions des Turcs: mais chaque départ faisait un vide dans le nombre des défenseurs.

Les navires qui, au sortir du détroit des Dardanelles, faisaient voile vers le sud, commençaient par longer l'île désolée de Ténédos et la première qu'ils rencontraient ensuite était celle de Lesbos, résidence de la branche aînée de la maison génoise de Gattilusio. Nous avons vu quel éclat les richesses et les grandes alliances de cette maison faisaient rejaillir sur le nom de leur mére-patrie. Le troisième prince régnant de Lesbos. Dorino Gattilusio (1427 et ss.) étendit sensiblement ses domaines en se faisant céder les îles de Lemnos et de Thasos à titre de fiefs de l'empire byzantin; en outre, les membres de cette famille étaient, de pére en fils, fermiers de la vieille Phocée et ils conservérent ce privilége aussi longtemps que la mahone de Chio en resta propriétaire. Une branche cadette de la même maison s'était établie à Ænos et suivait de prés les traces de son aînée; le deuxième seigneur d'Ænos, Palaméde (1409-1455), se fit donner à titre de fief, par l'empereur grec, les îles d'Imbros et de Samothrace. Les grandes îles de la mer Égée se trouvaient donc aux mains de princes de race génoise. Dès lors, les marins de cette nation pouvaient s'aventurer en toute sécurité dans ces régions, sous la protection de châteaux-forts occupés par des compatriotes; 6 chaque port leur offrait, au besoin, un refuge contre la poursuite des corsaires; enfin, le commerce trouvait dans ces îles des facilités inconnues autrefois et, si pauvres qu'elles fussent, il v

¹ Atti della Soc. lig., XIII. 185 et s.

⁷ Ibid. p, 186, 194.

¹ Ibid. 212 et s.

^{&#}x27; Pour ces faits, voy. Hopf, art. Griechenland, op. cit., p. 150 et ss.

On voit encore dans toutes ces îles les ruines de châteaux-forts et de tours de l'époque des Gattilusi; sur la plupart, il v a des écussons aux armes ou aux

monogrammes de la famille et, souvent, des inscriptions faisant connaître que ces monuments ont été construits par les princes eux-mêmes (Francesco à Lesbos en 1373. Palamède à Samothrace) ou par leurs lieutenants. Voy. Conze, Reise auf den Inseln des thrakischen Meeres, p. 37. 55 et s., 80-82, 108; du même, Reise auf der Insel Lesbos, p. 5.

trouvait totjours quelque aliment dans leur produits naturels. An point de vue politique, il régnait entre la République génoise et les Gattilusi des deux branches un accord parfait; la République savait qu'en cas d'opérations maritimes à entreprendre dans le Levant, elle pouvait compter sur un renfort de galères fournies par ees princes et, de son côté, elle n'oubliait jamais de les faire comprendre dans les traités de paix qu'elle signait avec d'autres puissances.\(^1\) Au reste, les Gattilusi payaient tribut aux sultans et leur grand souel était de vivre en naix avec eux.\(^1\)

La mahone propriétaire de l'île de Chio était, elle aussi, tributaire des sultans, de sorte que, de ce côté, sa tranquillité était assurée. Pendant la première moitié du XVº siècle, elle put, à peu d'exceptions près, s'occuper uniquement, sans préoccupations du côté de l'extérieur, de la eulture du mastie et des fruits du midi, de l'exploitation des mines d'alun de Phocée (Foglia) et du commerce de ces produits; depuis que le prix du quintal de mastic avait été définitivement fixé à 45 livres (19 avril 1417),3 cet article seul donnait un bénéfice annuel d'environ 20,000 livres. Une seule fois, pendant l'hiver de 1431 à 1432, cette colonie courut un danger sérieux de la part des Vénitiens. A cette époque, Gênes s'était placée sous la protection des ducs de Milan, et le dne régnant, Philippe Marie Visconti, prince dévoré d'ambition, était en guerre avec Venise: les hostilités s'étaient étendues jusque dans l'Archipel. La capitale de l'île de Chio fut alors assiégée par une puissante flotte vénitienne sous les ordres d'Andrea Mocenigo: le siège se prolongea pendant plus de deux mois (du 11 nov. au 17 janv.); le podestat Rafaello Montaldo déploya dans la direction de la défense autant de bravoure que d'habileté. Mocenigo finit par être obligé de remettre à la voile et de renoncer à son entreprise. Gênes avait expédié une flotte au secours de sa colonie, mais à son arrivée tout était fini. Elle voulut cependant exercer des représailles; après avoir ravagé les îles de Naxos, d'Andros et d'Eubée, elle s'empara de la forteresse de Karystos, dont elle rapporta triomphalement les elefs à Chio.4

Documenti riguardanti alcuni dinasti dell' Arcipelago p. p. Luxoro e Pinelli-Gentile, dans le Giorn. ligust., I, 220 et s.; II, 86 et s., 90—93; III, 314 et s., V. 350, 354 et s., 369 et ss., 365 et s.

Joid. II, 296: "consideramus, vos non immerito refugere, nt quieque committatis, quod regi Turco molestum sit"...: ce sent les termes d'une lettre adressée, en 1440, par le doge de Gênes à Dorino Gattilusio: en conséquence, il tui conseille de n'euvoyer une galère au secours de n'euvoyer une de n'euvoyer une galère au secours de n'euvoyer une galère au secours

Constantinople que s'il peut invoquer, pour expliquer cet envoi, un motif quelconque, tel que le désir de protéger Péra, ou

tout autre semblable.

By Hopf, art. Giustiniani, op. cit., p. 833.

⁴ Pour plus de détails, voyez Hopf, op.cit, p. 323 et s. Les Miscell. di storsa patria, VI, 545 et ss. contiennent un poème historique, de peu de valeur d'ailleurs, composé par un mahon nommé Andriolo Giustiniani Banca et dont cette guerre est le sujet.

Le Levant subissait ainsi le contre-coup de la rivalité des deux Républiques sous les veux de l'ennemi commun, de jour en jour plus menaçant: le temps approchait où sa main puissante allait s'abattre sur les îles de l'Archipel.

On connaît maintenant la situation des deux plus grandes nations commerçantes de l'Occident en Romanie; voyons ce qu'étaient devenues les . puissances de second et de troisième ordre. Au milieu du XIVº siècle, les Catalans avaient déployé de grandes forces militaires dans les eaux de la Grèce: un moment on put eroire qu'ils allaient y acquérir une situation analogue à celle des Vénitiens et des Génois; mais cet effort dépassait leurs movens. Au XVe siècle, il n'en restait rien; mais ils · avaient laissé derrière eux une nuée de corsaires qui infestaient les eaux de la Méditerranée et de l'Archipel.1 Parfois, ces corsaires se rassemblaient de manière à former de véritables flottilles et opéraient des descentes dans l'une ou l'autre des îles de cette région, à Chio par exemple.2 Cependant, la nation catalane avait d'autres représentants dans le Levant; des navires marchands de Barcelone visitaient fréquemment les ports de l'Archipel et les Dardanelles. Les rois d'Aragon, nous l'avons vu, avaient dès longtemps travaillé à obtenir des Paléologues des garanties de bon accueil et des avantages commerciaux pour leurs sujets à Constantinople. Depuis 1290, les droits de douane étaient réduits pour eux au taux de 3 %. Sous le règne de Jean VI, les agents grecs voulurent exiger 4 %. Les autorités de Barcelone réelamèrent le rétablissement du taux de 3 % fixé par les traités (1448). Il arrivait assez fréquemment que le gouvernement grec fit airêter des marchands catalans on mettre l'embargo sur lenrs cargaisons, sous prétexte qu'un de leurs compatriotes s'était esquivé sans payer ses dettes: les autorités de Barcelone profitèrent de l'occasion pour protester contre cette manière de punir des innocents pour les coupables. Nous ignorons la suite donnée à ces doléances. Mais il n'y avait pas à Constantinople que des marchands catalans de passage, y réduisant leur séjour au temps

[.] Voy. p. ex. Duc., p. 332, 338; Chalcoc., p. 519 et s.

[,] Stella, a. a. 1411, p. 1238-1240.

[,] Lettre du 24 mai 1448: Capmany, Mem., II, 272 et s. L'exposé des faits relatif aux droits de douane et aux stipulations du traité de 1290 (?), tel qu'il est présenté dans cette lettre, est en contradiction avec les termes d'un rapport adresse de Constantinople aux autorités de Barcelone par le consul Pierre Roca-

fort (ibid. p. 266): "Per antea omnes subditi domini nostri regis solvebant Græcis comerchiis (i. e. pro commercio) V pro centenario: sed maiestas regia obtinuit a serenissimo imperatore, ut dicti sui subditi duobus pro centenario liberentur. quorum alterum mihi jussit dari ut consuli, alterum apud se detinere." L'abaissement des droits était donc antérieur aux négociations entre les deux souverains alors régnants.

strictement nécessaire pour terminer leurs affaires.1 Les sources constatent la présence de marchauds de cette natiou constitués en colonie 2 et administrés par des consuls qui percevaient à titre de cotimo (suivant l'expression des Italiens) un droit de 1 % sur les articles importés par leurs compatriotes. Ces consuls avaient la haute main sur les Siciliens établis à Constantinople. On peut prouver par des lettres de provision et par d'autres documents historiques l'existence de consuls catalans à Coustantinoble pour les aunées 1428, 1434, 1437, 1445, 1448 et 1453; 3 nous ne saurions faire la même constatation en ce qui concerne Péra, car, pour cette ville, il n'existe qu'une seule lettre de provision, de l'année 1383.4 Il semble même que le consulat de Péra ait été supprimé par la suite et réuni à celui de Constantinople. Celui-ci avait dans son ressort, d'abord le petit territoire encore possédé par l'empereur grec, puis les principantés gouvernées par les despotes de Morée: une partie de la péninsule se tronvait pourtant en dehors de sa juridiction, car la place de Modon avait un consul catalan spécial. Il en était de même pour Candie.5 Les Catalans trafiquaient encore avec l'île de Rhodes et l'on voit que des marchands de Barcelone s'v étaient établis,6 moins peut-être pour y faire le commerce proprement dit, que pour prendre part aux mouvements de fonds qui se faisaient entre le centre de l'Ordre des Chevaliers de S. Jean et leurs baillages d'Espagne. C'était la même raison qui v avait attiré, à une époque antérieure, des banquiers de Florence, de Montpellier et de Narbonne.

Pendant la période que nous étudions, les Provençaux ne font plus guère parler d'eux dans toute la région de l'Archipel et du Pont. Même à Constantinople et à l'èra, c'est à peine si, de temps à autre, on en trouve quelque trace. Mais il en est tout autrement pour deux villes situées l'une en face de l'autre, sur les deux rives de l'Adriatique: An-cône et Raguse; les sources nous les montrent, au cours des derniers temps du Moyen-Age, spécialement adonnées à un trafic des plus actifs avec les pays possédés par les Grees et par les Osmanlis.

¹ P. ex. Capmany, II, 247.

Voyez entre autres, Zhishman, Die Unionsverhandlungen zwischen der orientalischen und römischen Kirche, p. 118.

^a Capmany, II, 218, 281, 2865, 273; append., 61, 65 et a.; Doc. sulle releatore, p. 169-172 (logia, curia consultatulan dans les rangs des défenseurs de Constantinople: il cut la tête tranchée par ordre de Mahomet II (Leon. Chiensis, dans les Afri édelle 30c. 165. XIII, 246.

^{256;} Phrantzès, p. 252 et s., 293). Il y avait aussi un navire catalan dans le port de Constantinople au moment de la catastrophe: Phrantzès, p. 238.

⁴ Capmany, II, 168.

⁵ Ibid. II, 232 et s.; app., p. 59—60, 66 et s.

⁶ Ibid. II, 278; IV, app., p. 5.

^{&#}x27;Cependant, il y avait précisément un navire provençal dans le port de Constantinople au moment de la prise de la ville par les Turcs: Phrantzès, p. 238.

Ancône avait toujours sa colonie de commerce à Constantinople: elle renouvelait les consuls de trois ans en trois ans, et, dans le choix de ces personnages, elle tenait parfois compte des préférences personnelles de l'empereur grec; cela ne l'empêchait pas d'ailleurs d'envoyer des ambassadeurs spéciaux (1380, 1392) chargés de prendre activement la défense de leurs concitoyens et d'obtenir le retrait des mesures nuisibles aux intérêts de leur commerce.1 Ses marins parcouraient constamment les eaux grecques: Ciriaco Pizzicolle, qui visita plusieurs fois Péra. d'abord comme marchand et plus tard comme antiquaire, ne montait pas d'autres navires que ceux d'Ancône. Nous trouvons ici un exemple de l'influence exercée sur les marchands instruits par l'étude des humanités, alors dans tout son éclat; de longs séjours dans les localités classiques de la Grèce antique développaient en eux le goût des recherches archéologiques. Ce Pizzicolle parcourut en tous sens la Grèce, l'Archipel, les côtes de l'Asie-Mineure, pour découvrir des monuments de l'antiquité, relever des inscriptions, collectionner des monnaies etc. Il fut d'ailleurs puissamment secondé dans ses recherches par les nombreux Génois établis dans le Levant.2 Mais passons: il nous reste à faire connaître encore les Anconitains sous un autre rapport. Avide de rivaliser avec la grande puissance commercante de l'Adriatique, mais réduite par sa faiblesse à un rôle secondaire. Ancône nouait volontiers des relations avec les ennemis de Venise. On comprend donc qu'elle devait, à l'égal de Gênes, prodiguer aux Turcs les démonstrations d'amitié. Les marins anconitains leur fournissaient la contrebande de guerre et ce commerce prit de telles proportions, qu'au mois de septembre 1430, le gouvernement vénitien déclara que, dorénavant, il se verrait dans l'obligation de considérer comme ennemi et de traiter comme tel tout navire anconitain qui tenterait de passer les Dardanelles.8 Au moment où cette déclaration fut faite, Venise était en guerre avec Mourad II et une flotte vénitienne opérait devant Gallipoli; nous ne savons si la menace fut suivie d'exécution, mais peu importe; il nous suffit qu'elle constate l'attitude amicale

Makuscev, Monum. hist. Slav. merid., I. 1. p. 161-163. En général, on paraît avoir été satisfait, à Ancône, du traitement accordé à ses nationaux, à Constantinople; ce fut même le motif d'une réception solennelle qu'on y organisa, en 1430, pour fêter, à son passage, une ambassade de l'empereur grec: ibid. p. 162 et s.

^{*} Une partie des lettres écrites par lui au cours de ses voyages a été publiée par M. Mehus dans l'Hinerarium Curiaci An-

conitani et par M. Targioni Tozzetti dans les Relaxioni d'alcuni viaggi fatti nella Toscana, V, 408 et ss. Ces extraits font désirer la publication intégrale de ces lettres: l'intérêt bien connu que portent MM. Mommsen et de Rossi à tout ce qui concerne ce vieux collectionneur nous permet d'espérer que notre vœu ne tardera pas à être exaucé.

³ Makuscev, l. c., p. 168 et s.

des Anconitains à l'égard des Turcs. Elle devait avoir pour conséquence naturelle d'assurer aux marchands de cette nationalité un bon accueil sur le territoire tnrc, alors même qu'ils n'apportaient pas de matériel de guerre, et de leur ouvrir plus d'nn marché fermé pour les autres.

Quant à Raguse, ses marchands ne se bornaient pas an commerce maritime. Depuis l'époque où nous nous sommes occupés d'eux, ils avaient multiplié leurs voyages et leurs relations sur les voies de terre qui traversaient la péninsule de l'Hémus. Ils avaient eu l'habileté de conclure des traités avec les princes slaves et ne négligeaient point de les renouveler: 1 ils s'en trouvaient fort bicn. De leur côté, les Osmanlis. qui cependant empiétiaent chaque jour sur le territoire slave, les laissaient traverser la frontière sans difficulté. Le motif de cette tolérance était que le gouvernement de Raguse saisissait tontes les occasions d'affirmer sa bonne entente avec la cour d'Andrinople. A cet égard, il était très heureux pour elle de ne plus avoir à sa tête un comte vénitien; cela la dispensait de l'obligation de conformer sa politique à celle de Venise. Ce changement s'était opéré en 1358; Venise avait, à cette époque, cédé Raguse au roi de Hongrie uni lui laissait une liberté d'action à pen près illimitée. Cette situation lui permettait d'éviter les occasions de conflit avec les sultans, et même de les maintenir toujonrs d'humeur bienveillante à son égard par des ambassades, par des présents envoyés au moment opportun. Elle dut, à la vérité, se résoudre plusicurs fois à augmenter le chiffre du tribut qu'elle leur payait, mais le sacrifice était amplement compensé par les bénéfices du commerce. Pendant l'époque que nous étudions, les Annales de Raguse font encore mention de divers traités ou renouvellements d'anciens priviléges consentis par les sultans en faveur de Raguse.2 M. Miklosich a publié la traduction en langue serbe de deux de ces documents, signés par Mourad II et remontant aux années 1430 et 1449 8

Cette amitié avec les Turcs n'empêchait pas les marchands de Raguse de visiter Constantinople alors encore au pouvoir des Grecs, et la Morée, d'où les Francs avaient été expulsées, mais dont les principautés étaient restées aux mains de despotes de race grecque. Le gouvernement de leur ville natale entretenait partout des relations pour leur ouvrir la voie.

En 1451, c'est à dire deux ans avant la chute de Constantinople et neuf ans avant la conquête de la Morée par les Turcs, un certain Volzo Bobali recut de son gouvernement la mission d'aller visiter successivement tous les princes de la maison de Paléologue encore en

¹ Miklosich, Mon. Serb., passim.

^{*} Monum. serb., p. 362 et s., 409 et ss. ² Luccari, l. c., p. 82, 88, 95, 96.

possession de leurs domaines héréditaires. Au mois de juin, il était à Constantinople, à la cour de l'empereur Constantin XI Dragazès : pendant les mois de juillet et d'août, il visita les despotes Thomas et Démétrius, frères de l'empereur: le premier avait sa résidence à Clarenza et gonvernait la partie occidentale de la Morée; le second, fixé à Misithra. régnait sur la partie orientale de la péninsule (l'Achaïe).

Bobali exposa à l'empereur, au nom de la commune de Raguse, le désir d'établir un consul à Constantinople et d'obtenir la concession d'un terrain pour la construction d'une maison d'habitation (λόντζα), destinée au consul, et d'une église. Il obtint ce qu'il désirait: l'empereur antorisa en outre les citovens de Ragnse à s'établir dans sa capitale en nombre illimité et il fixa pour eux les droits de douane au taux de 2 % à l'importation et à l'exportation. Il décida encore qu'en cas de réclamations pour dettes, les snjets grecs qui auraient à porter plainte contre des citovens de Raguse devraient s'adresser au consul de cette nation, et réciprognement les marchands de Raguse devraient citer les sujets grecs devant les tribunaux indigênes. Dans le cas où un citoyen de Raguse viendrait à partir sans paver ses dettes, au lieu de s'en prendre à un de ses compatriotes, bien innocent de ce méfait, et de l'en rendre responsable, le gonvernement grec devrait dorénavant adresser une réquisition à celui de Raguse qui, de son côté, userait de contrainte pour forcer le coupable à se libérer.1

Le texte des concessions accordées par le despote Thomas aux marchands de Raguse est concu en termes analogues et même parfois identiques: elles s'appliquent anssi bien à ceux qui ne feront que visiter les places de commerce de son territoire, qu'à ceux qui voudraient s'y fixer: ceux-ci seront administrés par des consuls librement élus par eux. La seule différence, c'est que le prince n'exige le droit de 2 % que sur les ventes en détail; pour les ventes en gros, il se contente de 11/0 0/02 Démétrius, plus généreux, leur accorda l'exemption entière des droits de douane et des taxes locales.3

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour comprendre que la Morée devait être nécessairement un des premiers pays visités par la marine marchande de Raguse; c'est nne question de voisinage: en somme, les traités dont nous venons de parler marquaient seulement la reprise de relations anciennes. Dès le XIVe siècle, les marchands de

¹ Taf. et Thom., Griech. Orig. Urk. xur Gesch. des Freistaats Raquea, dans les Sitzungsberiehte der Wiener Akad., philos. hist. Cl., VI (1851), 529-531; Miklosich et Muller, Acta græca, III, 228 -230.

² Taf. et Thom., Griech. Orig. Urk., l. c., p. 531-533; Mikl. et Muller, l. c., p. 230-232.

³ Taf. et Thom., Griech. Orig. Urk., L. c., p. 533-535; Mikl. et Muller, l. c., III. 232-234.

Raguae importaient à Anoöne de la soie de Clarenza ou des environs et des soieries de la Morée.¹ Dans le document où nons relevons ce détail, nous vopons qu'il est encore question d'épices, de sucre, de soie, originaires de la Tatarie et de la Gazarie: ecci est fait pour nous donner une haute idée des relations du commerce raguans et nous démontre qu'elles s'étendaient bien au-delà des pays dont nons parlions plus haut.

Toutes les nations commercantes que nous avons citées jusqu'ici étaient depnis longtemps déjà en relations d'affaires avec les provinces situées dans la péninsule de l'Hémus. Il nous reste à parler d'une nouvelle venue: Florence. Pegolotti nous apprend que, de son temps, les Florentins jonissaient déjà d'une réduction des droits de douane dans l'empire byzantin; c'est une preuve incontestable de négociations préalables entre les deux puissances. Les marchands de Florence et les produits de son industrie, en particulier ses lainages, pénétraient jusque dans les contrées les plus reculées de l'Orient; il était donc naturel qu'on les tronvât à Constantinople,2 en Morée et dans les îles de la Grèce. Mais Florence était sitnée au cœur de l'Italie et son territoire ne s'étendait pas jusqu'à la mer; pour exporter ses produits dans le Levant, elle était obligée d'avoir recours à des ports étrangers et plus ou moins éloignés, tels que Gênes, Ancône, Venise. A la fin de ses jours, songeant anx immenses richesses de sa ville natale, le doge de Venise, Tommaso Mocenigo, dans une allocution devenue célébre, disait aux hauts fonctionnaires réunis autour de son lit de mort (1423): "Vons savez que les Florentins nous envoient chaque année seize mille pièces de drap que nous écoulons dans la Barbarie, en Égypte, en Syrie, en Chypre, en Romanie, à Candie, dans la Morée et dans l'Istrie; ils nous livrent, en outre, des articles de toutes sortes, dont la valeur s'élève à 70,000 ducats par mois, ce qui fait 840,000 ducats par an, et ils nons achétent en échange des laines de France et de Catalogne, des draps cramoisis, des laines cardées, de la soie, des fils d'or et d'argent et des pierreries." 8 Mais les Florentins n'étaient pas toujours obligés d'aller si loin chercher un port: plus près d'eux, en Toscane même, ils avaient à leur disposition le Port Pisan; dés une époque reculée, ils avaient fait passer par là nne partie de lenrs articles d'exportation. Des traités conclus en 1254 et en 1256 leur garantissaient le transit en franchise à travers la ville de Pise, pour les articles à destination de ce port.4 Si l'accord n'avait jamais été troublé entre les deux villes, les Florentins n'eussent

¹ Ce détail ressort d'un traité du 22 oct. 1372 entre Raguse et Anoône, publ. p. Makuscev, l. c., p. 111 et ss.

¹ Pegolotti (p. 20) y constate l'importation de "panni florentini."

⁸ Romanin, IV, 94 et s.
⁴ Ammirato, Stor. fior., II, 101, 107.

La taxe d'octroi dont il est parlé ne s'appliquait qu'aux articles importés.

évidemment jamais songé à détourner leur trafic du Port Pisan et à confier leurs marchandises à d'autres qu'aux marins pisans. Mais la querelle des Guelfes et des Gibelins qui divisait toute l'Italie fit de Florence et de Pise deux ennemies irréconciliables. Pendant des périodes entières, le Port Pisan était fermé aux Florentins; tantôt la marine pisane leur refusait ses services, tantôt il paraissait imprudent de les lui demander: pour sortir de cette pénible situation, ils firent l'essai de louer des navires français, dont les capitaines venaient prendre leurs marchandises dans les rades de Motrone et de Pietrasanta;1 mais ces rades étaient peu sûres; leur attention se tourna alors vers un port vaste et assez bien abrité, celui de Talamone, situé à environ huit milles au nord du promontoire de Monte Argentaro, sur le territoire de Sienne: c'était pour cette dernière ville une bonne aubaine et elle entreprit avec ardeur l'amélioration du port et de la route qui y menait. En 1311, le célébre Balducci Pegolotti demanda pour ses compatriotes au gouvernement siennois l'autorisation de diriger leurs marchandises sur ce port, tant par terre que par mer;2 on pense si sa requête fut bien accueillie. Ce traité fut encore renouvelé en 1356. Avec cette pièce en main, quand on voulait, au Port Pisan, violer leurs immunités (1321, 1343) les Florentins pouvaient répondre en abandonnant ce port et en transférant leur entrepôt à Talamone. C'était chaque fois un désastre pour la ville de Pise, car, d'une part Florence exportait déjà plus que Pise elle-même, de sorte que Pise et son port perdaient immédiatement une source de benéfices certains: d'autre part. l'exemple des Florentins entraînait des marchands d'autres nationalités et c'était Talamone qui en profitait. Furieux, les Pisans voulurent en interdire l'entrée et la sortie aux navires de commerce; mais les Florentins et les Siennois faisaient bonne garde; ils prirent à leur service des galéres provençales et génoises et, tandis que les premières tenaient les galères pisanes en échec devant Talamone, les secondes firent sauter la chaîne du Port Pisan. Les deux ennemies finirent pourtant par se réconcilier en 1364: en 1369, un homme animé de sentiments d'amitié pour Florence, Pietro de' Gambacorti, arrivait à la tête du gouvernement de Pise; un de ses premiers actes fut de rendre aux Florentins leurs anciens priviléges; comme le port de Talamone, très incommode à cause de son éloignement et très malsain à cause de la malaria, n'était pour eux qu'un pis-aller, cette restitution volontaire les décida à l'abandonner pour toujours et le Port Pisan redevint leur entrepôt.8

Cependant, le désir d'avoir un port à eux devenait de jour en jour

Reumont, Lorenzo de' Medici, I. 94. ³ Sur ce transfert, voyez Capponi, 2 Archiv. stor. ilal., 30 série, XII. Storia della repubblica di Firenze, I, 265 2º part., p. 72-74. -274: Pagnini, Della decima, II, 22-

plus vif chez les Florentins. Où le chercher? A l'embouchure de l'Arno. naturellement. Mais, pour atteindre ce but, il fallait commencer par assniétir Pise, déjà bien déchue de son antique grandeur et courbée, depuis 1399, sous la domination des Visconti, des étrangers. La conquête ne fut pas difficile et il n'y ent pas besoin d'un grand déploiement de forces, car ses propres maîtres la vendirent et la livrèrent par trahison. Le 9 octobre 1406, les Florentins y faisaient lenr entrée. Malheureusement, pour le reste du territoire, c'est à dire pour la partie qui les intéressait le plus, le maréchal de Boucicaut, gonvernenr français de Gênes, avait pris les devants: il avait mis la main sur le Port Pisan et sur Livourne (août 1405) et les Florentins durent natienter encore seize années avant de retrouver une occasion propice. Elle se présenta enfin au bont de ce délai; le doge de Gênes, Tommaso da Campofregoso avait un besoin pressant d'argent pour faire face à ses ennemis; les Florentins offrirent de le lui fournir s'il consentait à leur céder les deux ports: le 27 juin 1421, les parties étant tombées d'accord pour une somme de cent mille écus d'or, le marché fut conclu.1 Le vieux Port Pisan commençait à s'ensabler et menacait de devenir bientôt impraticable, mais les progrès de sa décadence correspondaient au développement de celui de Livourne, son voisin et son hériticr désigné. La possesion de ce port mit les Florentins en état de se rendre indépendants des marines étrangères 2 et d'en créer une pour eux-mêmes. Dés l'année 1421, le 28 novembre, on nomma de nouveaux fonctionnaires appelés Consoli del mare: leurs attributions comprenaient la création d'un arsenal maritime, l'organisation d'un service de croiseurs pour la protection du port, la construction, l'équipement et le recrutement des équipages de galères de commerce. Des décrets successifs (1422, 1423) leur conférèrent pleins ponvoirs, d'une part pour l'envoi d'agents diplomationes à Alexandrie et à Constantinople, avec mission d'aplanir les voies aux nouveaux services de navigation que l'on se proposait de créer, d'autre part pour la nomination de consuls chargés de veiller, dans les stations d'outre-mer, aux intérêts de leurs nationaux (les postes d'Alexandrie et des Baléares sont nommément indiqués dans le décret).8 Il existait déjà de fait des colonies de commerce dans la plupart des stations importantes de l'Orient; elles n'étaient donc pas à fonder. La possibilité d'entrer en relations directes avec les débonchés du commerce procura à Florence un surcroît de richesses et de prospérité; il est à

^{26,} et surtout la belle étude de M. Luciano Banchi, I porti della maremma Senese durante la repubblica, dans l'Archiv.

stor. ital., 3e serie, X-XII (1869-1870). ² Canale, Storia di Genora, IV, 145.

¹⁷⁸ et s.; Pagnini, l. c., p. 30.

² Bened. Dei (p. 275) attribue à cette circonstance la haine des Vénitiens contre les Florentins.

³ Doc. sulle relax, tosc., p. 279-283.

peine besoin de le dire, mais un fait d'un autre ordre v contribus également. En s'annexant la république de Pise, Florence s'était substituée à celle ci; elle était devenue légalement son héritière et, en cette qualité elle ponyait réclamer comme siens toutes les propriétés et tons les droits dont sa sujette avait en la jouissance dans le Levant. Elle n'y manqua pas: dès 1416, elle faisait présenter sa requête à Manuel par un bourgeois florentin du nom de Bettino Bartoli, établi à Constantinople: elle demandait que l'empereur vonlût bien l'antoriser à prendre possession de l'église et de la loggia autrefois concédées à Pise et qu'il daignât transmettre aux Florentins les anciens priviléges des Pisans. De son côté, elle promettait de faire réparer les bâtiments que la colonie pisane avait laissé tomber en ruines et d'imprimer à son trafic avec Constantinople une activité qu'il n'avait pas encore atteinte jusqu'alors.1 Il ne paraît pas que la négociation ait abonti du vivant de Manuel; comme l'organisation d'un service de navigation subissait des retards, Florence elle-même ne poussait les choses qu'avec une ardeur très modérée. En 1429, on désigna bien une galère de commerce qui devait faire le premier voyage de Constantinople; on ordonna à ses patrons de prendre leurs dispositions de manière à faire au moins deux fois la traversée en dix-huit mois;2 mais l'inauguration d'un service régulier de navigation n'eut lieu en réalité qu'en 1436. En effet, à cette date, plusieurs vaisseaux chargés de marchandises mirent à la voile pour Constantinople: quelques marchands y avaient pris passage; dans les lettres de recommandation que les autorités florentines leur donnèrent ponr l'emperenr, cette expédition est désignée comme la première qui soit partie de Florence pour Constantinople.8 A cette occasion, le gouvernement de la République fit de nouveau réclamer de la haute bienveillance de l'empereur des priviléges analogues à ceux dont jonissaient les marchands d'autres nations; des négociations en ce sens avaient délà été entamées en 1430 avec une ambassade grecque.4 Mais l'empereur se faisait prier: il n'accorda enfin ce qu'on lui demandait qu'à l'occasion du grand concile convoqué à Florence pour travailler à la réunion de l'Église grecque et de l'Église romaine. On sait que le gouvernement florentin multiplia les démarches pour faire transférer le concile dans ses murs; comme l'empereur désirait y assister, il mit deux galères à sa disposition pour l'y amener avec les dignitaires ecclésiastiques qui l'accompagnaient, en désigna deux autres

¹ Doc. sulle relax. tosc. p. 149 et s. ² Ibid. p. 283 et s.

⁸ Ibid. p. 162 et s.: "cum ad presens statuerint cives nostri nonnullas naves

mercibus onustas ad civitatem Constantipopolitanam transmittere ac dare prin-

cipium hujusmodi navigationi atque commertio, quod speramus fore commodum et utile non solum nostris, verum etiam hominibus vestris . . . "

⁴ Ibid. p. 156.

pour la défense de la capitale pendant l'absence du souverain, et offrit une avance de soixante à cent mille écus pour les frais du concile. Son désir ayant été exaucé, il prépara une brillante réception à tous les membres du concile, mais particulièrement à l'empereur Jean et aux Grecs en général.1 En témoignage de sa gratitude, l'empereur, au moment de son départ qui eut lieu au mois d'août 1439, laissa une bulle d'or contenant une série de faveurs accordées par lui au commerce florentin.2 Elle donnait aux Florentins la jouissance de l'église de S. Pierre à Constantinople, propriété des Pisans jusqu'au XIVe siècle, ainsi que de leur ancienne maison commune (λόντζα, loggia, porticus), avec autorisation d'y faire flotter la bannière florentine à côté de l'étendard grec. Elle leur permettait l'achat ou la construction de trois maisons destinées au logement des marchands de passage et prévoyait une augmentation de ce nombre en cas de besoin. Elle reconnaissait à la commune de Florence le droit de nommer à l'avenir à Constantinople des consuls chargés d'administrer la colonie sédentaire de leur nation et munis de pouvoirs judiciaires comme les autres consuls. Les droits de donane restaient fixés à 2 %. Ce décret fixe la date de la constitution régulière d'une colonie florentine à Constantinople; jusqu'alors les Florentins s'étaient abrités sous le drapeau catalan: le 15 nov. 1437, avant besoin de faire enregistrer en justice un acte pour lequel ils comparaissaient comme acheteurs dans un grand marché d'alun, c'était encore le chancelier du consulat catalan-florentin qui l'avait recu dans la maison commune des Catalans.8 Ce fut aussi seulement à partir de ce moment que le service de la navigation entre Florence et la Romanie commença de suivre une marche régulière.4 Une ordonnance du Consul de la mer, en date du 27 mars 1447, fixait dans l'ordre suivant les points où les galères devraient faire escale sur la route de Constantinople: Modon, Négrepont, Gallipoli à l'aller et au retour, et en outre, Chio et Rhodes an retour.5 Il y avait toujours un certain nombre

¹ Les documents à l'appui des faits que nous venons de raconter ont été publiés par M. Cecconi dans ses Studj storici sul concilio di Firenze, et, depuis, ils l'ont été de nouveau dans les Doc. sulle relaz, tose, p. 159 et ss.

On trouvera le texte original gree dans Miklosich et Muller, Acta græca, III, 200 et ss., ainsi que dans les Doc. sulle relaz. toec., p. 174 et ss., et une traduction latine dans Pagnini, Della decima, II, 230 et ss. Par la même occasion Jean accorda à la commune de Flo.

rence le droit de nommer des notaires impériaux: Mikl. et Muller, l. c., p. 195 et ss.; Doc. sulle relaz. losc., p. 172 et ss. "In logia dominorum Catalanorum

.... ego Petrus Samoyragensis publicus notarius et curie consulatus dominorum Catalanorum et Florentenorum in regia urbe Constantinopolis cancellarius: "Doc. sulle relax, tosc., p. 169—172.

⁴ Il est question (ibid. p. 284 et s.) de l'organisation d'un voyage pour l'année 1444.
⁵ Doc. sulle relaz. tosc., p. 291 et s.;

cf. Amari, Dipl. arab., app. p. 51.

de marchands florentins fixés en permanence à Rhodes et la défense de leurs intérêts donnait lien à nne correspondance active entre leur gonvernement et l'ordre des Chevaliers de St. Jean. Le trafic avec l'île de Chio n'était pas non plus absolument nouveau; mais, comme c'était une colonie génoise et que les Florentins tenaient de préférence avec les Vénitiens et les Catalans, il semble que de ce côté on ne leur fit pas nn bien bon accueil; sans cela on ne comprendrait pas pourquoi ils devaient y payer des droits, même sur les marchandises non vendues, car ce n'était l'usage nulle autre part.2 Malgré ce désavantage. Chio était également avec Rhodes Candie et Modon l'un des points où faisaient escale les galères florentines en route pour Alexandrie et Bevrout.8

Tandis qu'à Florence l'organisation de services de navigation vers l'Égypte et la Syrie d'nne part, vers la Romanie d'autre part, n'était pas encore sortie du domaine de la discussion, un prince d'origine florentine. zélé pour la prospérité de son pays, Antonio Acciainoli, duc d'Athènes, envoyait en mission auprès de ses compatriotes un certain Rinaldo Mezzola et les faisait inviter à organiser un trafic commercial avec son duché. Le gouvernement florentin accueillit ces avances avec joie et chargea Tommaso Alderotti de porter ses remerciments au duc. On comptait bien one sa bienvieillance se traduirait pour les personnes en franchises et ponr le commerce en priviléges an moins aussi étendus que ceux des Vénitiens et des Génois; l'ambassadeur devait le donner à entendre.4 Cet espoir ne fut pas décn: Antonio Acciaiuoli déclara que son intention était de réduire pour les marchands florentins les droits de douane et les impôts à la moitié du taux habituel et de les traiter dorénavant absolument sur le même pied que les Vénitiens, les Catalans et les Génois.5 De la cour du duc d'Athènes, Alderotti dut se rendre à celle de Carlo Ier Tocco, prince de Céphalonie, dont la mère était une Bnondelmonti de Florence,6 pour y remplir une mission analogue. Ce prince était alors un très grand personnage: à sa principauté insulaire il avait réuni le despotat d'Épire, ce qui lui permettait de prendre le titre de despote des Romains: d'autre part, il était seigneur de Clarenza et de quelques autres territoires en Morée. La mission d'Alderotti dut évidemment être couronnée de succès, car les

¹ Doc. sulle relax. tosc., p. 144, 151, 158; Fel. Brancacci, Diario, dans l'Archir. stor. ital., 4º série, VIII, 164.

^{*} Voir des réclamations à ce sujet (1430) dans les Doc. sulle relax. tosc., p. 155 et s.

^{*} Amari. Dipl. arab., p. 442; app.,

⁴ Instruction du 22 et lettre du 25 juin 1422, dans les Doc. sulle relaz. tosc., p. 152 et s.; l'instruction se trouve aussi dans Pagnini, Della decima, II, 228 et s.

⁵ Diplôme en grec, dans Miklosich et Muller. Acta græca, III, 251, et dans les Doc. sulle relax. tosc., p. 153.

Doc. sulle relax. tose., p. 159.

lettres de la Seigneurie de Florence à Carlo sont remplies de remerciement pour les preuves d'amitié données par le prince à l'ambassadeur nour les faveurs et l'assistance prodiquées aux capitaines de navires et aux marchands florentins.1 Mais tont en cherchant à se mettre au mieux avec les princes d'origine florentine, la Seigneurie de Florence ne négligeait pas le soin de se faire des amis parmi les despotes de Morée. d'origine grecque. En 1446, elle recut un ambassadeur du despote Constantin que nous retrouverons à Byzance, dont il fut le dernier empereur:2 cet ambassadeur donna beaucoup de nonvelles agréables, dit le document auquel nous empruntons ce renseignement : dans le nombre il y en avait sans doute plus d'une relative au commerce.3 Le successeur de Constantin, Démétrius, avait fait un séjour à Florence à l'époque du concile et en conservait le meilleur sonvenir ; avant eu occasion d'envoyer en Italie, en 1450, un agent nommé Athanase Lascaris, il le chargea, entre autres choses, d'aller se présenter au gouvernement florentin et de lui annoncer que, si les marchands de ce pays vonlaient faire des affaires chez lui, son maître leur promettait une réduction des droits de douane à la moitié du taux ordinaire et l'exemption entière des autres impôts.4 Il n'est pas sûr que Florence ait en le temps de profiter de cette offre, car tout ce qui restait de la domination grecque en Morée fut détruit par les Turcs en 1460, et Démétrius lui-même fut emmené en captivité à Constantinople.

Mais nous nous sommes laissés entraîner au-delà des limites dans lesquelles le présent chapitre devait être renfermé: il est temps de revenir à l'histoire de l'empire grec. En provoquant la rénnion des églises grecque et romaine, l'empereur Jean avait espéré obtenir l'aide de l'Occident; il n'en fut rien. L'Occident était déchiré par des luttes intestines et ses princes avaient assez à faire chez eux-mêmes; 5 d'ailleurs, les projets de croisade les laissaient froids et l'on vit bien à quel point la question de l'empire grec leur était devenue indifférente, quand le nouveau sultan, Mahomet II, qui avait succédé à son père Mourad II

pour 1439; ce sont deux erreurs, car Démétrius ne prit possession de son despotat de Morée qu'en sept. 1449, et la mission de Lascaris en Italie est de 1450: voy. Hopf, op. cit., p. 112, 116.

¹ Doc. sulle relax. tose. p. 154 et s.

² M. Hopf (art. Griechenland, op. cit., LXXXVI, 112) admet que ce "dispotus" n'était autre que Constantin: cette opinion est très sontenable.

³ Doe, sulle relax, tose,, p. 178.

^{&#}x27; Miklosich et Muller, Acta graca, III. 205 et ss.; Doe. sulle relat. tyse., p. 177 et s. Ce diplôme n'est pas daté: M. Muller, à la p. 207, lui avait attribné la date de 1389: à la p. 371 il change cette date

⁵ Sous ce rapport, Philippe le Bon. duc de Bourgogne, semble seul faire exception: voy. de Barante, Hist. des ducs de Bourgogne, avec notes par Gachard (Brux. 1838). II. 117.

au mois de février 1451, commença des préparatifs dont le but, on ne pouvait s'v ménrendre, était la conquête de Constantinople. Aux félicitations et aux hommages qu'étaient venus lui apporter à l'occasion de son avénement les ambassadeurs des princes chrétiens du Levant, parmi lesquels on cite ceux de Lesbos, de Chio et de Galata, 1 Mahomet avait répondu par les assurances les plus pacifiques: sur la demande de Lorenzo Moro, ambassadeur de Venise (10 sept. 1451), il avait renouvelé les traités conclus par la République avec ses prédécesseurs, confirmé en particulier l'une des clauses de ces traités, l'exemption de tout tribut en faveur du duc de Naxos.2 Cependant il ne tarda pas à ieter le masque et à dévoiler ses projets sur Constantinople. Son premier acte en ce sens fut, on le sait, la construction du château de Roumili Hissari sur la rive enropéenne du Bosphore, pendant l'été de 1452.8 Il donna pour consigne au commandant du châtean d'arrêter tous les vaisseaux qui passeraient à sa portée, qu'ils vinssent de Gênes ou de Venise, de Constantinople ou de Caffa, de Trébizonde d'Amisus ou de Sinope d'exiger d'eux un tribut, et, en cas de refus, de les canonner et de les couler à fond.4 On peut se figurer ce que cette mesure avait d'onéreux pour le commerce italien. L'histoire rapporte le fait de trois capitaines vénitiens qui, revenant de la mer Noire, passèrent en vue de Roumili Hissari en novembre et décembre 1452; tous trois refusérent de répondre à la sommation des Turcs: denx d'entre eux eurent l'habileté de tromper l'ennemi et s'échappèrent sans avaries; mais le troisième, nommé Antonio Rizzo, n'cut pas le même bonheur: son navire fut coulé à fond, lui-même condamné à être empalé, et la plupart de ses matelots eurent la tête tranchée. Le baile vénitien de Constantinople, Girolamo Minotto, envoya en toute hâte un agent auprès du sultan pour tâcher de leur sauver la vie, mais il arriva trop tard.6 En face de Roumili Hissari s'élevait le château d'Anadoli Hissari précédemment construit par Bajazet: maître de ces deux positions, Mahomet ponyait à sa volonté fermer toute communication entre Constantinople et la mer Noire, c'est à dire affamer la population de Constantinople. Tous ses préparatifs étant achevés.

233 et ss.; Chalcoc., p. 382; Critobulos, p. 58 et ss.; Nic. Barbaro, Giornale dell' (Vienne, 1856), p. 1. Dès le 13 mars.

¹ Duc., p. 233.

Romanin, IV, 245; Sanuto, Vite, p. 1154-1156 (clause introduite dans le traité de paix de 1454).

[&]quot; Ducas, p. 237 et ss.; Phrantzès, p. dans Muller, Fragm. hist. græc., V, 1, assedio di Constantinopoli, éd. Cornet

Gabriele Doria dénonçait dans le conseil de Gênes ce que cette construction avait de menacant pour les nations commercantes; Atti della Soc. lig., XIII, 222.

⁴ Ducas, p. 246. ⁶ Barbaro, l. c., p. 2, 3, 5; Duc., p.

^{248;} Zorzi Dolfin, ed. Thomas (Münchn. Sitzungsber., 1868, II, 1), p. 8 et a.

⁶ Hammer, Geschichte des osmanischen Reichs, L 285.

il commenca le siège de la ville le 6 avril 1453. Venise et Gênes comprenaient bien à quel point leurs intérêts étaient engagés dans les évènements qui se préparaient. Constantinople et son faubourg étaient devenus une seconde patrie pour des centaines de citovens des deux républiques; tontes deux avaient là des propriétés publiques et privées qui représentaient des sommes incalculables; la chnte de Constantinople, c'était les communications avec les colonies du Pont supprimées ou peu s'en fallait, c'était donc la perte de ces colonies elles-mêmes. Aussi l'appel de l'empereur ne tronva-t-il aucnne des deux républiques insensible. Constantin Dragasès fit d'ailleurs tont ce qui était en son ponvoir pour entretenir les bonnes dispositions des Vénitiens; ainsi, il supprima tous les impôts mis juson'alors sur le commerce des courtiers et des marchands d'esclaves vénitiens, il accorda aux Vénitiens l'exportation des vins en franchise etc. etc.1 Quand il envoya des ambassadeurs implorer l'assistance des puissances occidentales, les deux républiques appuvèrent lenrs démarches de toute leur énergie mais avec assez peu de snccès, il faut le dire.2 Venise était alors engagée sur le continent dans une guerre contre le duc de Milan; néanmoins, elle équipa une flotte de dix galères, qu'elle placa sous le commandement de Jacopo Loredano; malheureusement, craignant que l'envoi d'un renfort isolé ne produisit pas d'effet utile, on retarda son départ pour attendre des vaisseaux promis par le pape et par Alphonse, roi de Naples, et quand on le mit en route, il était déjà trop tard. Cependant, denx galères vénitiennes se tronvaient dans le port de Constantinople depuis la fin de l'année 1452; leur commandant, Gabriele Trevisano, avait pour instructions, d'abord de coopérer à la défense de la ville et, en second lieu, d'escorter au retour trois grandes galères de commerce que l'on attendait de Trébizonde et qui arrivèrent effectivement.4 On s'attendait

¹ Romanin, IV. 245, not. 3.

Raynald, a. a. 1452, XXVIII, 605; Barbaro, Giornale, doc., p. 71—73; Romanin, IV, 248; Atti della Soc. lig., XIII, 224 et s.

⁸ Sanut, p. 1148; Romanin, IV, 948, 294, 200, not 1; Raynald, 1. e., p. 610, 614; Barbaro, p. 68. A propos de ces armemento je précendo, d'accord avce M. Vast Itz siège et la prise de Constantinople, Evenu bitt mai et juin 1890, p. 14) que, malgré les appels désespèrés de l'empereur, Venise ne sortit pas de son inaction. Barbaro (p. 84) nous montre la févreuse impatience des assiéges attendant

l'arrivée de la flotte communitée par Lordance il l'avert en faire une l'étant d'autre d'autre de la la tension des esprits et des espérances que l'en double autre es escent, il facilité la relation de reprise par des la relation de l'entre la relation en formation les relations de l'entre la relation de floration de l'entre la relation de la Communitée de l'arrivée de l'Arrivé

⁴ Barbaro, p. 8, 68-71.

à être assiégé d'nn jour à l'autre; ces trois galères et les bâtiments destinés à leur escorte formaient un contingent considérable qui pouvait être d'une grande utilité pour la défense de la ville. Tout ce qui s'y intéressait désirait les conserver; naturellement, la colonie vénitienne de Constantinople et le baile, son chef, partageaient ce désir, car la présence de ces navires dans le port était jusqu'à un certain point une garantie de sécurité pour les personnes et pour les marchandises. Une assemblée des plus hautes autorités de la ville, tenue dans l'église de Sainte Sophie, s'étant prononcée pour le maintien des navires dans le port, le baile convoqua le grand conseil de la colonie ponr le 14 déc. 1452 dans l'église de S. Marc.1 Le conseil, qui, soit dit en passant, rendit de grands services à la défense pendant le siège,2 décida de retenir les capitaines des cinq navires sous sa responsabilité, de protester contre leur départ et de menacer chacun d'eux, en cas de désobéissance, d'une amende de 3000 ducats.8 Les galères restèrent donc; postées dans la Corne d'Or, elles combattirent avec succès les bâtiments turcs et purent même débarquer une partie de leurs équipages pour renforcer la garnison des murailles et des tours de la place. Le baile des Vénitiens, Girolamo Minotto, prit personnellement part à la défense : il occupait un poste situé dans le voisinage du palais de l'Hebdomon; la majorité des marchands, ses administrés, s'était rangée sous ses ordres; d'autres occupèrent sur d'autres points des situations importantes.4

Tandis que la République de Venise et sa colonie de Constantinople oubliaient tout pour la défense de Constantinople, nne grande partie des Génois jouaient un rôle extrêmement équivoque. Il est vrai que les Génois de Péra avaient été bien souvent en conflit avec les Grecs, mais cela ne les empêchait pas de reconnaître qu'il faisait meilleur vivre sous la domination faible et bénigne de ces mêmes Grecs que sous le régime tyrannique des Turcs. Aussi donnèrent-ils leur concours aux efforts tentés pour empêcher ces derniers de s'emparer de Constantinople; seulement, comme malgré tout il était probable que la ville finirait par succomber, ils n'auraient pas été fâchés de couvrir leurs

¹ Barbaro; on lit à la p. 6, S. Marco, à la p. 8, S. Maria; ces deux églises, nous le savous, étaient les propriétés des Vénitiens.

² Ibid. p. 16, 28, 37, 38,

³ Ibid. p. 5-11; Duc., p. 265. Phrantzės (p. 238) et Léonardo de Chio (p. 242) disent que l'empereur donna l'ordre de retenir ces navires dans le port; cela est vrai. mais seulement en tant que ce fut lui

qui provoqua la décision de la colonie. Au reste, nous n'avons pas énuméré tous les navires auxquels fut appliqué la même mesure: pour être complet, il faudrait ajouter encore trois bâtiments vénitiens et trois crêtois: Barbaro, p. 3, 4; Phrantz., p. 238.

⁴ Voy. Mordtmann, Die Belagerung und Eroberung von Constantinopel, p. 45 et ss., et les citations de cet auteur.

derrières. Quand le siège devint imminent, ils firent demander du renfort à Gênes pour la défense de leurs fortifications; an cours des dix dernières années, ils les avaient considérablement augmentées et perfectionnées: la mère-patrie lenr envoya des hommes et du matériel de guerre.1 Mais, au lieu d'accepter franchement la situation, les Pérotes envoyèrent nne ambassade au sultan, pour lui faire savoir qu'ils désiraient conserver sa bienveillance et observer fidèlement les traités. Mahomet II les assura de ses sentiments d'inaltérable amitié, mais à condition qu'ils s'abstinssent de venir en aide aux habitants de Constantinople; 2 en attendant, comme il ne se fiait pas à eux, il établit un corps nombreux sur les hauteurs où s'élève la moderne Péra, pour surveiller le faubourg, a tandis que lui-même attaquait la ville par le côtéopposé. Il n'avait pas tort de se défier: les Pérotes se chargèrent de le lui prouver eux-mêmes; en effet, tandis que d'un côté ils allaient souvent visiter le corps d'armée placé en observation devant leurs murs, lui prodiguaient les démonstrations d'amitié, lui portaient tontes sortes de choses qui pouvaient être utiles ou agréables aux soldats, de l'autre, ils profitaient de l'ombre de la nuit pour passer à Constantinople et, le lendemain, ils combattaient à côté des Grecs.4 Le sultan le savait : aussi, s'il arrivait parfois que son artillerie eût coulé à fond quelque navire marchand génois ou démoli quelque maison de Péra, il ne s'en inquiétait pas outre mesure, et, si les Pérotes portaient plainte, il refusait assez séchement de les entendre.5 Mais si le sultan avait des motifs de mécontentement contre eux, les Grecs et leurs amis en avaient bien davantage: un jour les Turcs entreprirent de transporter leurs vaisseaux par terre, de Bechiktach jusque dans le bassin intérieur de la Corne d'Or, où ils se postèrent ensuite tout près de l'arsenal maritime (navarchio) de Péra; on a accusé les Pérotes de les avoir aidés de leurs conseils et même plus activement encore.7 La chose n'a jamais

¹ Fogl., p. 602; Giustin., fol. 205; Duc., p. 265; Barbaro, p. 20.

Ducas, p. 267; Zorzi Dolfin, l. c., p. 15.

⁸ Chalcoc., p. 383; Phrantz., p. 237.

Onc., p. 276; Leon. Chiens, 1. c., p. 289; Zori Dolfa, 1. c., p. 18. D'accord avec ces écrivains, un témoia oculaire, le florentin Jacopo Tedaldi; rapporte que, Péra n'étant pas assiégée par les Turce, le plus grand nombre des habitants put prendre part à la défense de la capitale. De son côté, dans une letré écrite après la chute de Constantinople, le podestat de Galata affirme qu'il n'a nœume.

négligence à se reprocher et qu'il a dirigé sur la ville, pour y prendre part à la défense, tous les mercenaires de Chio, toutes les troupes venues de Génes et la

plus graude partie des bourgeois de Galata: voy. Lettre écrite de Péra, dans les Not. et extr., XI, 75; Atti della Soc. lig., XIII, 230.

Phrantz., p. 259; Duc., p. 278 et s.;
 Barbaro, p. 35.
 Barbaro, p. 27 et s.

Mordtmann (p. 59) l'admet; mais Sanuto (p. 1148) se borne à dire qu'on a fait un reproche aux Pérotes de n'avoir

été prouvée; mais, quand le conseil de défense ent décidé de faire une sortie pour enlever ces vaisseaux, ce fut bien eux qui trahirent le secret et firent par là manquer le coup.1 Ceci dit, nous ne saurions assez insister sur l'assistance que les Grecs, dans leur détresse, recurent d'une admirable troupe de soldats accourus de Gênes et de Chio:2 loin d'agir avec la duplicité de leurs compatriotes de Péra, ceux-ci se vouèrent corps et âme à l'œuvre de la défense. En première ligne, il faut citer Maurizio Cattaneo qui, à la tête de trois navires génois et d'un bâtiment grec, s'ouvrit de vive force un passage à travers la flotte turque, pénétra dans la Corne d'Or et, dans la suite, défendit bravement une section des murailles de Constantinople.8 Mais le héros dont le nom doit être proclamé entre tous, c'est Giovanni Guglielmo Longo, des Giustiniani de Chio. Jusqu'alors, avec deux vaisseaux et quelques centaines de compagnons bien armés, il faisait le métier de corsaire et désolait les îles de l'Archipel; à l'approche des Turcs, il alla offrir ses services à l'empereur grec. Chargé de la direction des travaux de défense, il s'était réservé nn des postes les plus importants, mais aussi les plus périlleux, celui de la porte de Romanus: il y déploya autant de science militaire que de brayoure pour arrêter les progrès de l'assiègeant. Il était véritablement l'âme de la défense: blessé à l'assaut du 29 mai et vaincu par la sonffrance, il dut se faire transporter sur son vaisseau (il mournt quelques jours après à Chio); de ce moment, tout fut fini: la résistance était brisée.4

En somme, toute la bravoure personnelle de l'empereur et d'un certain nombre d'autres Grees n'eût pas empéché la ville de saccomber beaucoup plus tôt; s'ils purent prolonger la défeuse, ce fut grâce au conçours des équipages exercés des navires italieus, des colons vénitiens,

le rembonrsement de cette dépense et l'obtinrent: Atti, XIII, 270 et ss.

pas empéché cette opération (ce qui d'ailleurs eût été, ce me semble, bien difficile, vu la force du corps d'observation turc). Une note marginale de Barbaro (p. 27) dit qu'un chrétien en donna le conseil aux Turcs, et c'est tout: de même Leon.

aux Turcs, et c'est tout: de même Leon. Chiens., l. c., p. 241; Zorzi Dolfin, p. 16.
Duc., p. 277; Barb., p. 29-33; Sa-

nut., p. 1149; Zorzi Dolfin, p. 20.

* Mordtmann, p. 45 et ss.

Econard. Chiens., l. c., p. 241, 245; Barbaro, Giornale dell' assedio, p. 23; Phrantzès, p. 247 et ss. Quelques bourgeois de Péra avaient loué l'un des vaisseaux de Cattaneo et payèrent la solde de l'équipage: par la suite, ils demandèrent

[&]quot;Critolales, p. 74, 80 et a., 93 et a., 10-20 et a., 10-2

catalans et autres, enfin des Génois qui sortaient secrètement de Péra pour apporter le secours de leurs bras: cela formait un contingent d'environ trois mille hommes 1 qui s'employèrent héroïquement à la défense des murailles et du port. Constantinople prise par les Turcs, les marchands étrangers n'avaient plus qu'à fuir une ville devenue inhospitalière pour eux: les uns se sauvèrent sur des vaisseaux et de ceux-là le plus grand nombre put s'échapper:2 les autres furent pris par les vainqueurs, soit dès le premier moment, soit dans leurs cachettes,3 Girolamo Minotto, baile des Vénitiens et le consul des Catalans (Phrantzès le nomme Petros Gulianos) furent décapités le lendemain (30 mai) par l'ordre du sultan, avec leurs fils et quelques-uns de leurs compatriotes; si les exécutions se bornèrent là, ceux qui en étaient menacés ne le durent qu'à la cupidité du sultan ou de ses pachas auxquels ils purent faire accepter des rançons plus ou moins considérables.4 D'après les listes de Barbaro, trente-trois nobles vénitiens auraient sauvé leur vie en fuvant: vingt-neuf auraient été pris et vendus comme esclaves: cependant ces derniers purent tous se racheter et, moins d'un an après la catastrophe, ils étaient de retour dans leur patrie.5 Le pillage dura trois jours; il va de soi que les colonies de commerce y éprouverent de grandes pertes. D'après Tedaldi, elles s'élevaient pour les Vénitiens à 40,000 ducats (une variante donne 50,000),6 pour les Florentins à 20,000, pour les Anconitains à plus de 20,000; celles des Génois étaient incalculables.7 En ce qui concerne les Vénitiens et les Génois, il v a lieu de remarquer que les premiers firent eux-mêmes l'estimation de leurs

¹ Leon. Chiens., p. 244.

⁹ Un certain nombre de navires de commere vénities purent s'échapper au môment de la catastrophe; on en compte u venant de l'Ann, deux de Coffa, un de Trébizonde: ils faisaient tous route pour Venhe, mais on les avait arrêtés au passage à Constantinople: les Génois sauvèrent de même au moins buit bâtiments marchands: Barbaro, p. 67-69.

Barbaro, p. 55, 57-59; Tedaldi, p. 29 et s., 35; Ducas, p. 296-298.

⁴ Farbaro, p. 59, 66; Phrantzès, p. 283; Chalcoc, p. 389; Leon. Chienz, p. 256; Le consul anconitain Angelo Boldoni fut mis en liberté: il dut cette faveur à ce qu'il avait été précédemment dans les bonnes grâces du sultan: Guglielmotti, l. c., II, 197 et a. Ce renseignement se retrouve, également dans la Chronique

de Lauro Bernobei (éd. Ciavarini, dans In Odlevione di documenti storcie delle In Odlevione di documenti storcie delle città e terre Marchigiane, I, 177 et s.).

mais, daprè le chroniqueur, ce Boddoni numis, daprè le chroniqueur, ce Boddoni capitaine de navirie; enfin, d'après une iniciation de la Zistechrif des histor. For-eins für Niciencachen, annie il 1874-1875, p. 128, not. 13, il y aurati lieu de croire cius fiur Niciencachen, annie il constanti-nople le consul d'Anosine dans octte villo see nommati Benereunius.

⁶ Barbaro, p. 60 et s.; Sanuto, p. 1150 et s. Un document émanant du sénat de Venise, publié dans Romanin, IV, 527, parle de quarante nobles prisonniers.

⁶ La galère vénitienne avec laquelle se sauva Tedaldi put emporter une somme de 20,000 ducats.

¹ Tedaldi, p. 30 et s.

pertes et que, d'après eux, elles atteignaient un chiffre beaucoup plus élevé, soit 200,000 ducats, auxquels il faudrait ajonter encore 100,000 ducats pour celles des Candiotes, tandis que les Génois, qui habitaient presque tons Péra, échappérent an pillage: il est vrai qu'ils eurent plus oue tonte autre nation à souffir des suites de la catastronbe.

En effet, en voyant Constantinople aux mains des Turcs et livrée par eux au meurtre et an pillage, un grand nombre d'habitants de Péra furent saisis de terrenr: les bandes victorieuses, maîtresses de la capitale, pouvaient d'un moment à l'autre envahir le faubourg et lui faire partager le même sort. Pour détourner cette redontable éventualité, le podestat Angelo Giovanni Lomellino 2 envova au sultan une ambassade chargée de lni offrir des présents, de lni remettre les clefs de Péra et d'implorer sa bienveillance (bonam pacem). Comme il espérait une réponse favorable, il adjura les habitants de rester tranquilles et les capitaines de navires de ne pas quitter le port. Pour mettre un frein à une fuite générale, peut-être aussi pour empêcher les pillards d'entrer dans la ville, il fit fermer les portes.8 Un des généraux turcs, Zaganos Pacha, était venu dès le premier jour de Constantinople à Péra pour v proclamer la sonveraineté de Mahomet; comme le podestat, il exhorta les habitants à rester: les Génois, leur disait-il, étaient les amis et les alliés des Turcs, ils n'avaient rien à craindre. Malgré tout, les esprits étaient si frappés, qu'une foule d'habitants se réfugiérent sur les vaisseaux avec femmes et enfants et profitèrent des ombres de la nnit pour mettre à la voile. Le sultan s'en montra très irrité: il déclara aux ambassadeurs on'il entendait one la ville se soumit à discrétion (velle terram liberam), ne leur cachant pas qu'il était parfaitement au courant des agissements des Pérotes pendant le siège. Les ambassadeurs ne purent qu'à grande peine lui arracher la promesse d'épargner la vie et la fortune de leurs concitovens. Dans ces conditions, les habitants de Péra n'avaient plus qu'à attendre ce qu'il plairait au sultan de décider

Giustiniani, de Chio (Atti della Soc. lig., VI, 19-21) et la relation de Leonardus de Chio (ibid. XIII, 257).

Sanuto, p. 1151; Zorzi Dolfin (fragment publié par M. Thomas) p. 41; Romanin, IV, 300.

Apris Deas (p. 200 et a.) et Chalcocondylas (p. 400) les milleurs sources à consulter pour cette époque néfaste à constitue le tre de Lonellino, du 33 juin 1453, publ. dans les dité délle Soc. lég. XIII, 229 – 233 (cett identiquement la Lettre écrite de Péres, publ. précédemment par Silvestre de Sacy dans Not. et extr., XI, 75 – 79), une autre lettre, d'une date un peu plus récente, écrite par Franco

O détail n'est, à la vérité, mentonné que par Barbaro (p. 57 et s.) et le chroniqueur ajoute une instinuation per dide, d'après lui, le podestat aurait commencé par rassurer le commandant des galères vénitiennes de Tana, puis îl aurait fait fermer les portes pour l'empécher de rejoindre as flotte et de mettre à la voile, ce qui équivalait à la livrer aux mains des Tares.

à leur égard. Par son ordre, Zaganos Pacha rédigea un document 1 destiné à faire connaître ses volontés: il était conçu sous forme de firman ou promesse jurée: en voiei le résumé: la ville (castrum) de Péra ne sera pas détruite;2 les habitants conserveront leurs maisons et leurs magasins, leurs vignes et leurs moulins, leurs marchandises et leurs vaisseaux; leurs femmes et leurs fils ne leur seront point enlevés; ces derniers ne seront pas contraints à entrer dans le corps des janissaires; leurs églises resteront consacrées au culte chrétien, mais il est interdit d'en construire de nouvelles et de sonner les cloehes de bronze ou de bois dans les anciennes; 8 les Turcs n'habiteront pas au milieu d'eux, à l'exception de ceux que le sultan chargera de fonctions de surveillance; il sera défendu tant aux janissaires qu'aux esclaves du sultan de loger dans leurs maisons: ils seront libres de traflouer par terre et par eau; ils ne leur sera fait aueune difficulté et ils n'auront points de droits à payer: les marchands de Gênes auront également toute liberté d'aller et de venir, mais ils seront soumis aux droits conformément à la loi; les Pérotes sont exemptés de corvées, mais ils paieront une capitation (kharadj); les colons pourront désigner parmi eux un Aneien (Protogeros) chargé de veiller à l'observation des règles de droit et des coutumes dans le traitement des affaires de commerce. Naturellement il n'est pas question du maintien de leur droit statutaire et de leur con-

MM. Muller et Belgrano. On ne peut, d'ailleurs, y trouver nne promesse spéciale du sultan de ne pas abattre les murailles de la place; ici comme partout, le mot castrum désigne la ville prise dans son ensemble: c'est ce que fait remarquer avec raison M. Desimoni, dans le Giorn. liguat, I, 223 et s.

⁸ Ben. Dei (dans Pagnini, Delta decima dei Fiercutini, II, 247) raconte que, plus tard, le sultan étant venu en personne à Pen livra à ess gena les églises de la ville avec faculté de les piller, à l'exception de celle de S. François: il fit notamment culever les cloches, les reliques et l'argenterie, d'après le même auteur le sultan aurait fait démolir le couveant de Sainte-Claire et livre les religieuses à Mais ce chroulqueur ne mérite qu'une confance médiocre.

⁴ D'après Dei, l. c., cet impôt était d'un ducat par tête.

¹ Le texte original grec de ce document se trouve dans Hammer. Gesch. des osman. Reichs, I, 675 et ss. (avec la traduction en allemand), dans Miklosich et Muller, Acta graca, III, 287 et s., et dans les Atti della Soc. lig., XIII, 226 et ss., avec une traduction italienne de M. Belgrano. Il existe une traduction italienne plus ancienne que celle-ci, et dans laquelle le traducteur s'est permis de faire des additions et des suppressions; elle a été publiée dans Zinkeisen, Gesch. des osman. Reichs in Europa, II, 26 et s. La Chronique de Zorxi Dolfino (voy, les extraits publiés par M. Thomas, p. 38-40) en contient une plus exacte, mais avec une date fausse (29 mai): elle est faite d'après une copie qui se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris: celle-ci porte la date exacte: 857.

² Le membre de phrase νὰ χαλάσω τὸ κάστφον των n'a de sens qu'à la condition d'y iusérer le mot μh, comme le font

stitution: le seul passage qui pourrait prêter à une interprétation de ce genre me parait signifier seulement que les promesses contenues dans le présent document sont et resteront définitives. Il est même à remarquer que, dés les premières lignes, on déclare qu'au point de vue légal. Péra est tout simplement assimilée à toutes les autres villes turques.

La date de ce document est malheureusement difficile à déterminer : d'abord, l'indication du mois est complétement fausse; au lieu de Djoumada II (du 9 juin au 7 juillet), il faut lire Djoumada I (du 10 mai au 8 juin).1 En second lieu la date, est remplacée par la désignation d'une décade, la dernière du mois en question. Il nous est donc impossible de savoir d'une manière certaine si ce firman fut publié le lendemain même de la prise de Constantinople (30 mai), comme on l'admet généralement, ou seulement dans le courant de la première semaine de juin.2 qui se trouve également comprise dans la dernière décade du mois Djoumada I. En d'autres termes: il est possible que ce firman ait été rapporté par les premiers ambassadeurs envoyés par le podestat Lomellino, et que le sultan retint auprès de lui jusqu'au lendemain, comme aussi il peut de faire que Babilano Pallavicini et Marco de' Franchi, dont les noms figurent dans ce document, aient fait partie d'une deuxième mission; mais on ne peut affirmer ni l'un ni l'autre. D'après la lettre de Lomellino à laquelle nous avons emprunté les détails qui précèdent on serait porté à croire que le sultan congédia brusquement les premiers ambassadeurs. Le podestat ajoute qu'à partir de ce moment il 's'est complétement retiré de la direction des affaires et que tout s'est traité au nom de la bourgeoisie. D'un autre côté, il est dit dans le firman que Pallavicini et Franchi ont été délégués par les "Archontes" de la colonie: eux-mêmes sont décorés de ce titre d'archontes. Il semble donc bien que l'époque de leur mission devrait être reportée au temps où Lomellino avait abandonné à la bourgeoisie la décision des démarches à entreprendre.

Cependant, la démission de Lomellino n'avait pas été tout à fait aussi volontaire qu'il lui plait de le dire. D'après Chalcocondylas, Zaganos Pacha aurait nommé, des le 29 mai, un fonctionnaire chargé d'administrer Péra au nom du sultan. A côté de ce personnage, il n'y avait plus de place pour l'ançien podestat. Mais, à supposer même que

¹ Il est difficile de croire que la situation de Galata à l'égard du vainqueur n'ait pas été réglée avant le commencement de juillet: d'ailleurs, dans sa lettre du 23 juin, Lomellino fait les allusions les plus claires à ce firman.

M. Hammer (op. cit., p. 678, not. c)

écrit: "dans la copie italienne du document, la date indiquée est le commencement de juin;" et il pense que c'est une erreur; je crois au contraire, que cela doit être exact.

^{*} Chalcoc., p. 401.

le sultan n'ait donné un gonverneur à la colonie que plus tard, quaud il quitta Constantinople pour retourner dans son ancienne résidence, et c'est ce que Lomellino semble donner à entendre, il n'en reste pas moins que la proclamation de la souveraineté du sultan sur Péra avait mis fin, par le fait même, aux fonctions remplies par le podestat génois. Quand ensuite parut le firman qui ne laissait aux Pérotes qu'une sorte de tribunal de commerce, Lomellino quitta le palais des podestats et se retira dans me maison particulière, puis il y rentra sur les instances pressantes de la bourgeoisie qui le suppliait d'y demeurer jusqu'au jour mochain de son dénart.²

Cinq jours après la prise de Constantinople, le sultan visita Péra en personne. Il y avait fait procéder à nn recensement de la population et, à cette occasion, on y avait découvert un grand nombre de maisons fermées et abandonnées par leurs propriétaires. Il donna ordre d'inventoirer les biens des absents et fixa un délai de trois mois pendant lequel ils pourraient rentrer et reprendre possession de leur avoir: passé ce délai, le tout serait confisqué à son profit. Un courrier du sultan partit pour Chio où se trouvaient nn grand nombre de Pérotes émigrés, avec une lettre de Lomellino qui les adjurait de revenir. Le podestat fit également savoir à Venise que les marchands de cette ville pour raient encore, avant l'expiration du terme fixé, faire retirer les marchandiese qu'ils avaient en dépôt à Péra.

Restait à prévoir le cas où la colonie, soutenue peut-être par une flote ou une armée envoyée par une puissance occidentale, tenterait de s'insurger contre la domination turque: le sultan s'appliqua à lui eu enlever les moyens. Les Pérotes durent livrer leurs armes et leurs munitions; on emmena leurs artillerie (bombarder): leurs murailles ne restèrent intactes que du côté de la mer: du côté de la terre on démolit certaines parties essentielles de la fortification, on abatiti des ouvrages avancés et des tours: on cite dans le nombre la tour de la Sainte Croix, située sur la hauteur; on combla les fossés, et, de la sorte, la place se trouva mise, suivant tonte apparence, hors d'état de résister à une armée de terre.¹

fortasse ut ajunt non omnino liber: " Atti,

¹, Francesco Giustiniani cerit au doge de Génes: "ad modo neque pretor pro dominatione vestra et nostra inclita republica admittitur neque vir spectatus Angelus Johannes Lomellinus aliqua finagitur juridictione nec veluti officialis dominationis vestre ibidem amplius reveretur, quin ymo depositus et abdicatus est et

⁷ Il était, d'ailleurs, arrivé quand même à la fin de son temps; il quitta Péra au mois de septembre pour rentrer dans sa patrie: Atti, XIII, 224; VI, 21.

[&]quot; Même du côté de la terre, les fortifications ne furent, eu somme, démolies

A partir de ce moment, Péra fut ravalée à peu près au rang d'un village turc, dont les habitants chrétiens payaient l'impôt de la capitation et vivaient sons l'administration d'nn "esclave" du sultan. L'espoir de se soustraire jamais au joug semblait bien définitivement perdu.

2º Les Osmanlis. 1453 - 1512.

An retour de Mahomet II à Andrinople, après la prise de Constantinople, divers personnages vinrent le complimenter sur sa victoire : dans le nombre se trouvaient les représentants de la mahone de Chio et des princes de Lesbos.1 Ceux-ci n'avaient pourtant pas lieu de se féliciter des événements qui venaient de changer la face des choses sur le Bosphore. Tôt ou tard ils devaient s'attendre à partager le sort peu enviable de Péra. Chaque fois que les Turcs équipaient une nouvelle flotte à Gallipoli, c'était un émoi général dans l'Archipel et dans le Pont.2 Tous les petits princes de ces régions pensèrent que le seul moven de prolonger leur existence était de payer tribut au sultan, et le premier soin de celui-ci fut de mettre à profit la terreur qu'il leur inspirait pour les pressurer à loisir. Dès les premières semaines qui suivirent la prise de Constantinople, on disait à Péra que Mahomet prétendait exiger des habitants de Chio le paiement de la capitation; mais la nouvelle était prématurée. Le sultan attendit d'être rentré à Andrinople et là, quand les ambassadeurs vinrent lui présenter leurs compliments, il déclara que dorénavant Chio aurait à lui payer un tribut de 6000 ducats au lieu de 4,000, et Lesbos 3,000.4 Il se borna là pour le moment et les princes de l'Archipel commencèrent à reprendre haleine.

Pendant ce temps, que faisait la mère-patrie en Occident? Y étaiton à la guerre, ou bien voulait-on essayer de la diplomatie? Il y avait beaucoup à dire contre la guerre: c'était une résolution désespérée. Elle ne pouvait évidemment manquer d'irriter le sultan; il ferait retomber sa colère sur tous les Génois qu'il pourrait atteindre et l'on risquait d'accélérer la ruine des colonies. Enfin, pour faire la guerre

qu'en partie: les Génois y avaient placé. à une certaine hauteur, des écussons portant des inscriptions et des armoiries et, jusque dans les derniers temps, on les y wo vait encore à leur place.

¹ Critobul., p. 102; Duc., p. 314.

² Atti della Soc. lig., VI, 20.

³ Lettre de Lomellino, ibid. XIII, 231.

⁴ Duc., p. 314; voy. aussi la lettre du grand-maître de Rhodes, dans Paoli, Cod. dipl., II. 131.

il fallait de l'argent, et le trésor public était plus épuisé que jamais. Cependant, quand Nicolas V fit prêcher une croisade générale par ses légats. Gênes, en sa qualité de puissance la plus intéressée, n'osa pas rester en arrière; elle redoutait d'attirer sur elle les malédictions universelles et de voir, en cas de succès, les Vénitiens ou d'autres encore mettre la main sur les territoires génois dans le Levant.1 Tons ces bruits de croisade ne produisirent aucun résultat: s'engager seule eût été une folie dont la République, dans son état d'épuisement, était bien incapable. Il fallut dont avoir recours à la diplomatie. On en revint à la première idée qu'on avait eue à la nouvelle de la chute de Constantinople et de Péra, c'est à dire à l'envoi d'une ambassade chargée d'adoucir le sultan et de lui inspirer des sentiments pacifiques. Dès le 28 septembre 1453, le doge s'occupa des moyens de se procurer les ressources extraordinaires indispensables pour les préparatifs de cette mission, car le budget ordinaire ne permettait pas d'en faire les frais.2 Cependant, les choses traînèrent en longueur jusqu'au 11 mars de l'année suivante: à cette date, Luciano Spinola et Baldassare Maruffo furent définitivement désignés.8 Nous allons résumer leurs instructions. Les deux ambassadeurs se rendront dans le plus bref délai à la cour du sultan: néanmoins ils s'arrêteront en route à Chio et à Péra, pour se renseigner auprès des autorités et des personnes d'expérience; ils tâcheront de savoir par elles ce qu'on peut demander au sultan sans manquer de dignité et avec quelques chances de succès. Quand ils seront admis en présence du sultan, ils lui rappelleront les relations amicales qui ont de tout temps existé entre sa maison et la République. et ils le complimenteront au sniet de la prise de Constantinople, ajoutant que cette occupation offre, à divers points de vue, de nombreux avantages et qu'il y a lieu d'espérer qu'entre ses mains la ville jouira d'une nouvelle splendeur. Ils exposeront que Péra, au contraire, est malheureusement condamnée à dépérir, car dans l'état où elle est, exposée sans défense à toutes les attaques possibles, le commerce doit nécessairement hésiter à confier à ses entrepôts de grandes quantités de marchandises. Ils prieront donc le sultan d'autoriser la restauration des murailles et des tours et de rendre la ville à la République génoise. Ils tâcheront de lui faire comprendre qu'il ne peut en résulter pour lui qu'honneur et profit, car on y verrait alors affluer de nouveau les pierres précieuses, les draps, les soieries, et il en trouverait là à sa disposition autant qu'il en désirerait. Si le sultan met sur le tapis la question d'un tribut à payer, ils n'accepteront la discussion sur ce point

⁵ Ibid. XIII, 261 et ss. 1 Atti della Soc. lig., XIII, 259 et ss. 2 Ibid. VI. 21-23.

qu'antant qu'ils auraient des raisons de croire que le sultan songe sérieusement à restituer Péra anx Génois. S'il s'y refuse, il ne leur restera pas autre chose à faire que de recommander cette colonie à ses sentiments d'humanité et de lui transmettre les vœux des habitants eux-mêmes. Au cas où ils obtiendraient la restitution sollicitée, les deux ambassadenrs tireront entre eux au sort: celui qui sera désigné restera à Péra en qualité de podestat et devra s'employer activement à la réparation des fortifications et des fossés. Ils n'oublieront pas qu'un des points essentiels de leur mission est d'obtenir du sultan l'engagement formel et par écrit, de supprimer dans son empire tonte entrave à la liberté du commerce et de la marine marchande de Gênes et de leur laisser toujours ouverte l'entrée et la sortie de la mer Noire. Ils demanderont encore au sultan, au nom de la ville de Gênes, la faveur de ponyoir tirer chaque année de son territoire une certaine quantité de blé à déterminer. Enfin, ils lui feront observer qu'il a disposé de propriétés particulières situées à Péra et que le paiement d'une indemnité de ce chef ne serait que de stricte justice. Mahomet, on se le rappelle, avait fixé un délai, passé lequel les biens des habitants de Péra émigrés seraient mis en vente: mais, sans tenir compte de ses propres prescriptions, il les avait fait vendre ou transporter à Andrinople.1

On comprend difficilement comment le gouvernement génois ponvait se fiattre de l'espoir d'obtenir de Mahomet Il la restitution de Péraz. Il est à supposer que sur les conseils des Génois établis à Chio, à Péra et à Andrinople, et certains à l'avance de l'issue de leur démarche, les ambassadeurs ne la tentèrent même pas; on leur avait dit d'allleurs de régier leur conduite d'après les conseils des habitants du pays. En tout cas, il est certain que la restitution n'eut jamais lleu. En somme, cette première ambassade n'eut aucun résultat: le sultan prétendit exiger un tribut pour Caffa: les pouvoirs des ambasadeurs n'allaient pas jusque là et il est probable qu'ils profitèrent de cette circonstance pour rompre des négociations qui prenaient une manvaise tournne. Au retour, Marutio mourut en route et Spinola, qu'on voulait charger d'une denrième mission auprès du sultan, se récusa en donnant pour prétexte de son refus l'état de sa santé.

Venise n'avait pas été moins atteinte que Gênes par la chnte de Constantinople. Son baile mis à mort, plus de cinq cents citoyens ou sujets vénitiens faits prisonniers,⁴ des fortunes entières perdues par ses

Atti della Soc. Lig., VI, 20.
 L'espoir dont on s'était bercé, à 123 et s., 298.

l'annonce des projets de croisade prêtés au duc de Bourgogne, n'était pas mieux fondé. Ibid. VI. 284 et s. il y avait beaucoup de Crétois.

marchands; c'étaient antant de conps auxquels elle ne ponyait rester insensible. Mais ce n'était pas tont: la victoire avait singulièrement accru la puissance de l'ennemi, surtout sur mer, et dès lors la République avait tont à craindre pour ses propres possessions et pour ses protégés en Grèce. S'il faut en croire nn littérateur, Filelfo,1 le doge Francesco Foscari proposa de prévenir les empiétements probables des Tnrcs par nne attaque immédiate. Cette proposition fut discutée dans le sénat. mais l'opinion contraire prévalut. Déjà, en cnyoyant l'amiral Jacopo Loredano à Constantinople avec une flotte destinée à protéger la ville, on lui avait donné pour instruction de manœuvrer de manière à éviter tonte acte de nature à engager la République dans une guerre avec le sultan; en outre, on lui avait adjoint un diplomate, Bartolommeo Marcello, avec mission de travailler, si la chose était encore possible, à amener un accord entre l'empercur et le sultan.2 Constantinople prise par les Turcs, la situation était encore plus nette: il s'agissait de conserver la paix avec le sultan si l'on ne voulait pas risquer de perdre encore davantage. En conséquence, on envoya à l'amiral Loredano l'ordre de couvrir les îles chrétiennes et particulièrement Négrepont, tandis que Marcello se rendrait apprès du sultan, d'abord pour demander la mise en liberté des Vénitiens prisonniers, puis pour préparer la voie à la reprise des relations pacifiques. Effectivement, Marcello rénssit, le 18 avril 1454, à arrêter les bases d'un accord:8 le duc de Naxos y était compris comme vassal de Venise seule et comme non tributaire du sultan. Nous ne relèverons dans ce document one les points qui ont trait an commerce et à la colonie de Constantinople. Ce qui frappe tout d'abord, c'est que la République est autorisée à entretenir comme antrefois, à Constantinople, un baile chargé de l'administration de la colonie vénitienne et de la inridiction en matière civile à l'égard de ses nationaux: 4 ordre est donné an Soubschi (gonverneur de la ville) de prendre, à la réquisition du baile, les mesures nécessaires pour la suppression de tout obstacle qui pourrait l'entraver dans le libre exercice de ses fonctions consulaires. Il n'est pas question de quartier particulier ni de propriétés communales assignées on conservées à la colonie administrée par ce baile.⁵ Il est seulement sous-entendu que les sniets vénitiens pourront se fixer, avoir des es-

283-287.

¹ Cité dans Zinkeisen, Gesch. des osman. Reichs in Europa, II, 19.

² Romanin, IV, 254, 527,

Le texte de ce traité se trouve dans Romanin, IV, 528 et ss., et dans Sanuto, Vite des dogs, p. 1154—1158: Marin, VII.

^{4 &}quot;In civil rezer et governar et justitia administrar."

⁵ Un codicille d'une date postérieure porte que les Vénitiens pourront prendre possession des magasins et des églises qui avaient été jusqu'alors à la disposition des Anconitains. Houf, Gricchenland, l. c. p. 116,

claves, mourir et tester dans la capitale ou sur tout autre point de l'empire turc. Ils pourront aller et venir: les navires vénitiens pourront entrer dans le port de Constantinople et en sortir sans difficultés et sans tracasseries; en cas de mort ou de nanfrage. l'avoir des colons sera placé sous la protection des antorités. Les marchandises vendues par eux seront frappées d'un droit de 2 %; celles dont ils n'anront pas trouvé le placement pourront être remportées en franchise. Les articles achetés par eux pour l'exportation seront également soumis an droit de 2 %; l'argent en barres ou monnayé en sera exempt; mais les Vénitiens seront tenus de verser à la monnaie du sultan, pour y être frappés, tout l'argent non monnavé et tous les fragments de pièces d'argent qu'ils auraient apportés. Rien ne s'oppose à l'importation ou au transit d'esclaves chrétiens,1 venant de la mer Noire, mais pour ceux qui seront vendus dans l'intérienr, il sera payé un droit de 2 %. Au contraire, les Vénitiens ne pourront jamais détenir, pour en faire le commerce, des esclaves musulmans: ceux qu'on trouverait chez eux seront mis en liberté sans indemnité. Enfin, le sultan promet de contraindre les Génois de Péra, débitenrs de sujets vénitiens, de s'acquitter envers leurs créanciers.

Telles qu'elles étaient inscrites dans le traité, les conditions de la reprise des relations avec le sultan eussent été tolérables; mais la situation était beaucoup plus belle sur le papier que dans la réalité. Chez les Turcs, prince et peuple étaient encore si loin de la civilisation. que les Vénitiens obligés de vivre dans ce milieu se prenaient souvent à regretter le temps des Grecs aux mœurs si polies, aux manières si raffinées. Avec les sultans, il fallait s'attendre à tout moment à quelque emportement, à quelque sortie brutale, à quelque outrage au droit des gens; très épineuse, dangereuse même parfois pour tous les représentants des nations étrangères, la situation l'était donblement pour le baile vénitien, à cause de la fréquence des conflits armés entre sa nation et les Turcs. Ceux-ci, fiers de la supériorité incontestable de leurs armes, dédaigneux des arts de la paix, n'avaient pour les marchands étrangers que morgue et insolence: c'était un contraste absolu avec les Grecs, toujours mielleux dans leurs relations. Mais de toutes les nouveautés auxquelles les Vénitiens devaient dorénavant s'accoutumer, une des plus dures était la renonciation aux priviléges, aux faveurs arrachés successivement à la faiblesse des empereurs byzantins: c'était une étude à faire, de nouvelles coutumes, de nouvelles taxes

[&]quot;Teste" est le mot juste: c'est celui qui se trouve dans Romanin et dans Marin: le texte de Sanuto porte "cose" que

M. Zinkeisen (II, 35) a traduit par Eigenthum, propriété, ce qui n'offre aucun sens.

toutes plus pénibles les unes que les autres. Pour n'en citer qu'un exemple, pendant des siècles, au temps des empereurs grecs, ils avaient joui de la franchise complète des droits de douane. Maintenant, il fallait reprendre l'habitude de les payer et cela sans illusions possibles sur la chance d'en être de nouveau disnonsés.

La paix conclue dans les conditions que nous avons exposées, les marchands vénitiens allaient donc reprendre leur trafic dans des conditions beaucoup moins bonnes qu'anparavant. Avec un peuple grossier, toniours en guerre d'un côté ou de l'autre, le champ des affaires était nécessaircment restreint et, en outre, les bénéfices étaient diminués par l'obligation nouvelle de payer des droits. Avec cela, il était impossible de compter tant soit peu sur le maintien de la paix. L'humeur conquérante. l'ambition insatiable des Osmanlis devaient nécessairement devenir une source de conflits entre eux et celles des nations occidentales qui avaient des possessions territoriales dans le Levant. En tout cas, un duel décisif entre la première puissance maritime de l'Occident et la Porte était une éventualité à prévoir tôt ou tard, car il devenait de jour en jour plus évident que la dernière n'entendait pas se contenter de ses conquêtes continentales et prétendait acquérir la prépondérance maritime dans l'Archipel et dans le Pont. Mahomet II travaillait avec passion à la formation d'une marine imposante; 1 le voisinage des ports de Constantinople et de Gallipoli était, à cet égard, un élément de succès: mais créer nn centre de puissance militaire n'était pas tout: au cours d'une guerre maritime, une flotte ennemie pouvait, par un coup de main hardi. le surprendre et le détruire; ponr parer à ce danger, il construisit à l'entrée du détroit des Dardanelles les deux châteaux de ce nom, et dorénavant tout navire, avant de traverser le canal, dut s'y arrêter et y subir la visite.2

Venise évitait avec soin tout ce qui eft pu faire éclater prématurément la lutte décisive. En vain les papes Nicolas V, Calixte III et surtout Pie II (Piccolomini) excitaient en termes pressants les puissances d'Occident à une croisade générale où l'un des principaux rôles devait naturellement étre réservé à la marine vénitienne, la Seigneurie ne bougeait pas. Elle avait trop d'esprit politique pour ne pas discerner la vanité et le peu de fond de ces grands projets et pour compromettre, en s'y mélant, les intérêts de son commerce. Dans les diètes, dans les congrès, où l'on discutait sur la croisade, tantôt les ambassadeurs vénitiens se faisaient remarquer par leur absence; tantôt ils arrivaient trop tard, tantôt ils n'avaient pas de pouvoirs

Chalcoc., p. 489, 529; Critob., p. 127,
 Chalcoc., p. 529 et s.; Critob., p. 146
 et s., 151.

suffisants pour prendre un engagement quelconque, tantôt ils possiem des conditions impossibles. Calixte III put, sans faire sortir Venise de sa réserve, équiper lui-même une flotte et l'envoyer dans l'Archipel sous la conduite de Lodovico Scarampi, patriarche d'Aquillée; Scarampi fit quelque mal aux Tures; ill prit les iles de Naxos, de Samothrace et de Lemnos (1456) qui rentrèrent ainsi pour quelque temps au pouvoir des chrétiens, mais il tenta inutilement de provoquer un soulèvement de la population contre ses nouveaux maîtres dans les iles de Chio, de Lessos et d'Impros.³

Si le gouvernement vénitien évitait jusqu'aux apparences d'une provocation, il n'en travaillait pas moins sans interruption à ses armements, car il savait que son tour viendrait et que ses possessions ne pouvaient échapper aux attaques des Turcs. Mais le temps n'en était nas encore venu. Pour le moment, la marine turque avait assez à faire dans la partie orientale de l'Archipel. Elle entra pour la première fois en campagne au printemps de 1455; l'expédition était dirigée contre l'île de Rhodes: les chevaliers de S. Jean qui l'occupaient ne demandaient pas mieux que de vivre en paix avec les Turcs et d'entretenir des relations de bon voisinage avec la Carie et la Lycie, mais ils se refusaient fièrement à paver le tribut que le sultan prétendait exiger d'eux.8 Ils se défendirent héroïquement. Avant d'arriver devant Rhodes, l'amiral turc s'était arrêté à Chio et avait réclamé aux habitants, au nom de son maître, une somme de 40,000 ducats dont la mahone était, prétendait-il, débitrice envers Francesco Draperio, ce fameux marchand si bien en cour chez les Osmanlis; les habitants avant refusé de reconnaître cette dette, il s'en était pris à leurs vignes et à leurs iardins et les avait complétement ravagés. Quand la flotte turque revint de son expédition manquée de Rhodes, ils craignirent la repétition des mêmes scènes de dévastation et préférèrent se racheter pour une somme de 20,000 ducats.4 Cela n'empêcha pas le sultan d'organiser la même année une deuxième expédition dont l'île de Chio était l'objectif spé-

¹ Voy. Voigt, Enea Silvio de' Piccolomini, П, 109, 122, 135, 176, 185; III, 19, 44, 62, 69—71, 74, 76.

'On trouve des détails intéressants sur les préparaitifs de cette campagne dans Guglielmotti, l. c., II, 216 et ss.; cet écrivain en exagère taut soit pen les résultats. Voy, à ce sujet, Duc, p. 388; Chalcoc, p. 469; Critobul, p. 118 et s. Le pape, ne sachant que faire des illes conquises par Scarampi, les offrit à la banque de S. Georges, de Géneg; mais

celle-ci recula devant les frais qu'entrainerait la défense des îles, devant les conflits avec le suitan, dans lesquels elle ne pourrait manquer d'être entrainée, et elle refinsa le cadeau (Atti édela Soc. ilg., VI, 997 et s.; c'est par une erreur manifeste, que, dans ce passage, le nom "Samandrachi" est traduit par "Samos").

Duc., p. 319—327; sur ce point il n'est pas d'accord avec Critobul., p. 107 et s. Atti della Soc. lig., VI, 300. cial; maltraitée par une tempéte, la flotte ne put pas approcher de l'île, mais cela ne l'empécha pas de faire à la mahone un mal irréparable; elle s'empara de la nouvelle Phocée et de ses celèbres atellers de pré-paration de l'altın (1º nov. 1455). Les marchands génois qui s'y tronvaient, surpris à l'improviste, furent déponillés de tout leur avoir, emmenés à Constantinople et vendus comme esclaves. Au printemps suivant, le suitan prépara nee nouvelle expédition contre Chio, mais la mahone prévint le danger en consentant à élever à 10,000 ducats, le chiffre de son tribut annuel, et à payer une indemnité de 30,000 ducats pour un vaisseau turc qui avait été coulé à fond dans une rencontre entre Chiotes et Turcs. Ces concessions assurèrent à l'île une longue nériode de tranouillité.

Cétait le tour de la maison princière des Gattilusi. En 1455, Dorino Ier, chef de la branche aînée, et Palamède, chef de la branche cadette, étaient morts tous deux. Dorino II, successeur de Palamède, ne devait pas jouir longtemps de sa principauté d'Ænos. Des cohéritiers dont il refusa de satisfaire les prétentions le noircirent dans l'esprit du sultan, en l'accusant de préparer un soulèvement; d'autre part, des fonctionnaires turcs employés dans son voisinage portèrent plainte contre lui. Profitant de la présence de Dorino à Samothrace, sa résidence d'hiver, Mahomet II dirigea une flotte sur Ænos, tandis que lui-même, à la tête d'une armée, investissait la place du côté de la terre (jany, 1456). Les habitants ne firent ancune résistance et acceptèrent le gouverneur turc qu'on leur donna; le palais de Dorino et les maisons de ses familiers furent livrés au pillage. Dorino se hâta de quitter Samothrace et d'aller à Andrinople se présenter au sultan qui lui assigna un autre territoire en terre ferme; mais, quelques jours après, il prenait la fuite et se réfugiait hors de l'empire turc. A l'époque de l'empire byzantin. les îles d'Imbros et de Samotrace avaient dépendu de la principauté d'Ænos: le sultan en avait laissé la jouissance au dernier seigneur, Palamède Gattilusio, contre paiement d'un tribut de 2000 ducats pour chacune des deux îles.4 Après la reddition d'Ænos, l'amiral turc qui l'avait investie du côté de la mer mit aussitôt à la voile pour Imbros et v substitua le régime turc à celui des Gattilusi.5 Samothrace dut nécessairement partager le même sort aussitôt après le départ de Dorino II.

⁷ Duc., p. 331—334; Critobul., p. 108; Hist. polit. Cpol., éd. Bonn., p. 26; Bened. Dei, daus (Pagnini) Della decima dei Fiorentini. II. 250.

² Duc., p. 335.

³ Pour ces événements, la meilleure source à consulter est Critobul., p. 111

^{—114;} Seadeddin (Saidino, Cronaca de' Turchi, trad. Bratutti) II, 168, donne également quelques détails: Duc., p. 335 et Chalcoc., p. 469, rapportent les faits

très brièvement.

4 Ducas, p. 328; Critobul., p. 103.

⁵ Critob., p. 114.

Ainsi, toutes les possessions de la branche cadette des Gattilusi, aussi bien dans l'Archipel qu'en terre ferme, étaient au pouvoir des Turcs. Avant terminé avec celle-là, Mahomet II s'occupa de la branche sinée dont le chef était, depuis 1455. Domenico, prince de Lesbos: il le fit avertir que l'envoi pur et simple de son tribut ne suffisait pas et qu'il eût à se présenter en personne à la Porte pour y prêter serment. Domenico obéit (sept. 1455) et, comme compliment de bicnvenue, il reent l'injonction de paver pour l'île de Lesbos le double du tribut qu'il acquittait jusqu'alors et de faire hommage au sultan de l'île de Thasos. Il obtint une réduction sur le chiffre du tribut qui fut fixé à 4.000 ducats au lieu de 6,000,1 mais il dut faire le sacrifice de l'île de Thasos. Quelques mois plus tard, il perdait encore la vieille Phocée, qu'il possédait à titre de fermier héréditaire de la mahone.2 Au printemps de l'année suivante, les habitants de l'île de Lemnos s'insurgèrent contre lui ou plutôt contre son frère Niccolo, qui l'avait reçue en apanage, et firent volontairement leur soumission au sultan.4 En général, dans la lutte soutenue par les Latins contre les Turcs, l'élément grec de la population insulaire jouait un rôle trés suspect. Ainsi, dans les îles de Lemnos, de Samothrace et de Thasos, reconquises, comme nous l'avons déjà vu, en 1456, par une flotte du pape, on put, dès le commencement, prédire une durée éphémère à l'œuvre de restauration de la domination chrétienne. Les garnisons que le cardinal-légat y avait jetées ne tardèrent pas à être écrasées par les Turcs, et, dans l'île de Lemnos, c'est à ces derniers que les Grecs prêtèrent leur concours.5 Les habitants de Samothrace et de Thasos s'étant montrés d'humeur moins servile, le sultan les fit enlever de vive force et transporter à Constantinople avec ceux de la vieille et de la nouvelle Phocée.6

Pour en revenir aux Gattilusi, le sultan ne pardonnait pas au prince Domenico d'avoir donné asile dans son île de Lesbos à des corsaires catalans qui désolaient les provinces turques, enlevant les habitants le long des côtes: au passage de la flotte papale à Lesbos, ils s'étaient ralliés à elle et avaient fait campagne à sa suitc. La conduite de Lesbos méritait une punition; en 1458, une flotte turque opéra une descente, mais l'amiral qui la commandait dut se contenter de dévaster la campagne; toutes

¹ Duc., p. 328-330.

⁷ Ibid. p. 335.

Au commencement, Mahomet avait également laissé aux Gattilusi la jouissance de cette île, contre paiement d'un tribut de 2325 ducats: ibid. p. 328. 4 Ibid. p. 335 et s.

Critobul., p. 128 et s. Cependant, Π

en 1456, un grand seigneur grec, nommé Georgies Dromokatos offrit précisément à la république de Venise de lui livrer les îles de Lemnos et d'Imbros. Sathas, Doc., I. 231.

⁴ Laon. Chalcoc., p. 470; Critobul., p. 130; Hist. polit. Cpol., p. 26.

ses tentatives pour enlever la place forte échouèrent.1 Cependant la dernière heure de la domination franque approchait. Le dernier des Gattilusi, Niccolo II, était arrivé au ponvoir en 1458 par un fratricide; assiégé dans sa capitale par Mahomet II et réduit à capituler le 19 septembre 1462, il dat renoncer entre les mains du vainqueur à la possession de l'île, fut envoyé à Constantinople avec un grand nombre d'habitants choisis parmi les plus notables et les plus riches. et v subit le supplice de la strangulation.2

Gênes n'avait plus comme autrefois de grandes flottes de guerre à envoyer dans l'Archipel:3 il était pourtant d'un intérêt de premier ordre pour sa marine marchande, one ces îles fussent aux mains de princes civilisés et animés de sentiments amicaux. Deux cents mercenaires environ et deux galères, voilà tont ce que la mère-patrie put fournir pour la défense de Chio et de Lesbos, et encore ce renfort dérisoire n'était-il pas équipé par l'État, mais par la Banque de S. Georges. La puissance de la République était paralysée par la longue guerre qu'elle avait soutenue contre le roi Alphonse d'Aragon, par les rivalités intestines des Fregosi et des Adorni, par la domination étrangère à laquelle elle avait fait appel dans sa détresse; après s'être soumise au roi de France, elle s'était jetée dans les bras du duc de Milan.5 Lors même qu'il ne s'agissait que d'opérer contre les Turcs de concert avec d'antres puissances, comme il fut question de le faire par exemple au congrès de Mantoue, en 1459,6 elle se trouvait arrêtée tout autant par l'épuisement de ses finances que par le défaut d'indépendance politique. A ce point de vue, on faisait beancoup plus de fonds sur Venise,

car sa situation financière n'était pas encore atteinte aussi gravement; mais elle attendait prudemment, pour commencer la guerre, qu'il n'y

¹ Duc., p. 338; Chalcoc., p. 519; Critob., p. 126. Ce dernier écrivain indique, comme avant déterminé cette campagne, des motifs qu'il est impossible d'admettre si l'on s'en tient à la chronologie.

² Duc., p. 345 et s., 511 et s.; Chalcoc., p. 523 et ss.; Critob., p. 144 et ss.; Leonardus Chiensis, De Lesbo a Turcis capta epistola, éd. C. Hopf (publ. d'abord à part. Regim. 1866, puis dans les Chroniques gréco-romanes, p. 359 et ss.

^{3 &}quot;Galeas in præsenti non habemus!" répondit le gonvernement génois au pape Pie II, qui l'adjurait de prendre part à une croisade générale: Atti della Soc. liq., VII. 221.

⁴ Atti della Soc. lig., VI, 617, 641. 800 et ss.; VII, 77 et s., 108, 159 et s., V. 429: Gipstiniani, Annali di Genora. fol. 212; Hopf, art. Giustiniani, op. cit., p. 322. Vov. encore Giorn. liquat., 1878. p. 354, 359 et ss., 364 et ss.; Atti della Soc. lig., VII, 1, p. 459 et s.

⁵ En 1464, les ambassadeurs qui allèrent à Milan inviter le duc François Sforza à accepter la souveraineté sur leur ville lui firent remarquer qu'il deviendrait par le fait seigneur de Thasos et de Lesbos: c'était promettre plus qu'on ne pouvait tenir. Giustiniani, Annali di Genora. fol. 290. h.

Voigt, Enea Silvio Piccolomini, III.

eût plus moyen de reculer. On y prévoyait le moment où les Turcs vondraient mettre la main sur les possessions vénitiennes de l'Archipel et de la Morée, et l'on trouvait qu'il arriverait toujours assez tôt. Pour la République, la perte de ses possessions équivalait à la destruction de sa prépondérance dans les eaux grecques, car cette prépondérance n'était pas uniquement basée sur l'excellence de sa marine militaire, mais aussi et surtout sur le nombre et la qualité des stations qu'elle avait eu l'habileté d'acquérir dans tonte la région. Jetons un coup d'œil sur ces possessions en commençant par la partie insulaire. Nous avons déjà vu précédemment que, dans les Cyclades, deux ou trois îles seulement dépendaient directement de Venise; mais plus la domination turque s'étendait et devenait menacante, plus la République pouvait compter sur le dévoûment des princes insulaires, grands et petits, presque tous d'ailleurs issus de familles vénitiennes. Ses galères étaient tonjours assurées de tronver chez eux le meilleur accueil, et même ils ne se sentaient tant soit peu en sécurité que lorsqu'une d'elles stationnait dans leur port. Parmi les dépendances directes de Venise, les îles d'Eubée et de Crète avaient nne importance exceptionnelle; elle possédait en outre, depuis 1451, l'île d'Egine, qu'elle avait recne en héritage de la maison de Caopena.1 et. depuis 1453. celles de Skyros, de Skyathos et de Skopélos dans les Sporades septentrionales: elle avait établi sa domination dans ces îles à la suite d'un arrangement avec les habitants; ces derniers privés de leur centre politique par la chute de l'empire grec, avaient voulu se placer sous la protection d'une puissance voisine.2 En terre ferme, la République possédait toujours la petite ville de Phtélion, en face de l'île d'Eubée, Argos et Nauplie avec leur territoire et enfin Modon et Coron, sans parler des territoires échelonnés le long de la côte de la mer Adriatique et du golfe de Lépante.

Les Turcs se rapprochaient d'un monvement ininterrompu. La destruction du duché d'Athènes, dont Mahomet II avait longuement préparé la chute (1456—1460), et la mort du dernier des Acciaiuoli, Francesco II, assassiné par son ordre, produisirent un changement dont le contre-coup se fit vivement sentir à Venise. Le voisinage du duché d'Athènes avait été pour Négrepont la source de relations agréables et d'échanges fréquents: nons y trouvons, vers 1460, un représentant de la maison Ruzzini de Venise: peu de temps après, c'est nn noble vénitier, Bar-

^{67;} voy. encore, III, 691, 702 et s., et Atti della Soc. lig., VII, 217 et ss.

^{&#}x27; Voyez le traité conclu a ce sujet, le question a été publié depuis dans les 6 mars 1425, dans Sathas, III, p. 281 et s. Chron. gréco-romanes, p. 197, 198 et s.

¹ Hopf, art. Griechenland, op. cit.,

p. 141 et s.; cet écrivain s'appuie sur les Annali de Stef. Magno; le passage en question a été publié depuis dans les

tolommeo Contarini, que des affaires de commerce ménent à Athénes: la venve du duc Nerio II lui accorde sa main (1453) et, grâce à son influence, il occupe passagérement le trône ducal.1 Avec les Turcs, les relations de voisinage promettaient d'ètre moins faciles; et qui ponvait garantir qu'ils n'en profiteraient pas pour exècuter quelques incursions dans l'île d'Eubée? Le danger devint autrement pressant quand ils eurent poussé leurs conquêtes jusque dans le Péloponnèse. Venise s'était efforcée de prêcher l'union aux petits sonverains du pays. comme le seul moven de conserver la péninsule à la chrétienté; mais les despotes grecs se refusaient à régler leur conduite sur la sienne, ce qui ne les empêchait pas de ne pouvoir s'entendre entre eux. Sept ans après la chute de leur ancien co-despote Constantin, dernier empereur de Constantinople, ils avaient disparu à leur tour. A partir de 1460. Venise restait absolument seule dans le Péloponnèse en face des Turcs. De toutes les villes précédemment possèdées par les Grecs, une seule lui échnt en partage, celle de Monembasia (Malvoisie), dont les habitants se placèrent sous son protectorat en 1462;2 tout le reste était aux mains des Turcs. On ne tarda pas à s'apercevoir que cela ne leur suffisait pas encore.

Le 3 avril 1463, sons un prétexte quelconque, ils enlevérent par un coup de main la place forte d'Argos. Ce fut le début d'une guerre qui se prolongea pendant seize années. Mais Venise était prête: elle n'avait pas attendu cette attaque pour prendre les armes. Il ne s'agissait plus seulement nour elle de défendre ses anciennes possessions; son ambition n'allait pas moins qu'à conquérir la Morée tout entière: pour un peuple commercant, c'ètait une proie tentante, car le pays rapportait, rien qu'en droits de donane, un revenn de 300,000 ducats.3 D'ailleurs, pour rester maître des côtes il fallait de toute nécessité chasser les Turcs du cœur de la presqu'ile. Au premier abord, tout marcha à souhait et la conquête se fit au pas de course. Mais la fortune des armes ne tarda pas à tourner; sans se laisser arrêter par nne muraille construite par les Vènitiens en travers de l'isthme de Corinthe, les Turcs inondérent de nouveau la Morée et s'avancèrent jusque sous les murs de Nanplie, dont ils commencèrent le siège. Les choses se passèrent à peu près de même dans l'Archipel. Loin de se borner à la défensive pure et simple, les amiraux venitiens avaient conquis Lemnos, Imbros et Samothrace, attaqué Lesbos,4 mis Athènes à contribution, occupé Ænos.

¹ Hopf, art. Griechenland, op. cit., p. 119, 128,

⁹ Ibid. p. 130.

dans ses Commentaris (Francof. 1814). p. 314 et s.

⁴ Dans une dépêche du 25 juin 1464. la Seigneurie exprime le regret que cette

Cest, du moins, ce que dit Pie II, attaque ait échoué: Sathas, I, p. 244.

Mais l'apparition d'une flotte puissante envoyée par le sultan changes la face des choses; non-seulement les Vénitiens ne purent pas garder une seule de leurs conquêtes, mais encore cette gnerre leur coûta l'île d'Euléée, le point d'appni de leur domination sur les îles et sur les mers de la région.

En 1470, Mahomet II se présenta devant les murs de Négrepont à la tête de forces de terre et de mer considérables. Quatre assants échouèrent successivement; conduite par des chefs résolus et expérimentés, entre les quels ils convient de nommer le baile. Paolo Erizzo, solidement établie derrière des fortifications réputées imprenables, la garnison repoussa bravement toutes les attaques. Sa confiance reposait sur la flotte de Niccolo da Canale qu'on savait dans le voisinage. Le rôle tont indiqué de ce dernier était de rompre le pont de bateaux jeté par les Turcs entre l'île et la terre ferme, de couper l'ennemi de ses approvisionnements et de ses réserves, d'attaquer sa flotte et de la détruire. On avait tort de compter sur lui; il ne donna pas signe de vie; il attendait dans une lâche inaction l'arrivée de renforts: il attendit si bien que la garnison épuisée succomba à un cinquième assaut dirigé sur la partie la plus faible de de la muraille (12 inillet).1 Quand les Turcs pénétrèrent dans la place. une lutte désespérée s'engagea dans les rues: presque tonte la population italienne, v compris les femmes et les enfants, fut massacrée; une partie de la garnison tint encore pendant quelque temps dans la citadelle. A la fin, réduite à capituler, elle fut traîtreusement passée par les armes. La chute de la capitale entraîna la perte de toute l'île: sur la rive opposée, Phtélion capitula à son tour (14 juillet) après nne courageuse défense. Canale fit nne tentative inntile pour reconquérir Négrepont; le gonvernement vénitien proposa de la racheter à prix d'argent;2 il se heurta à un refus nettement tranché du sultan; d'ailleurs, celui-ci était résolu à ne faire la paix qu'à des conditions que la République trouvait trop lourdes et déshonorantes. La Seigneurie se vit donc contrainte de continuer la guerre bien qu'il en coutât annuellement an trésor une dépense movenne de 1,200,000 ducats.8 Sur la terre ferme, les hostilités se reportèrent, pendant les dernières années, plus vers le nord, du côté de l'Albanie et du Frioul; sur mer, an contraire, la flotte

¹ Au sujet de la conquête de Nêgrepont par les Tures, il faut citer, parmi les relations italiennes contemporaines: 1º les trois relations réunies par M. Polidori dans l'Arch. stor. ital., Append. IX, p. 395; 2º Giac. Rizzardo, La presa di Negreponte, éd. Cloogna (con doc.), Venez. 1844; 3º Lettera di Giacomo Pugliese

dans Malipiero, Annali, p. 56 et ss.; 4º une relation officielle rédigée à Venise pour le pape; l'auteur se lamente sur la perte de ce "clipeus et propugnaculum omnium christianorum": Monum. Hung. hist, Acta extera, V, 184 et s.

² Romanin, IV, 350 et s.

vénitienne porta, non sans succès, ses efforts sur les ports de l'Asie-Mineure, tels que Smyrne et Satalia, Sequin, Korykos et Sélefké: elle leur fit beaucoup de mal. Ce changement de direction avait sa raison d'être. Au cours de cette guerre, Venise soutenait à peu près seule tout le poids de la lutte: les puissances occidentales ne la secondaient que fort peu et d'une facon irrégulière; dans ces conditions, elle n'attachait que plus de prix à l'alliance du puissant Ouzoun-Hassan (Uzum-Cassan), prince des Turcomans, le seul, il est vrai, des princes d'Orient qui fût en état de se mesurer avec le sultan des Osmanlis. Par des voies qu'un peuple de marchands comme le peuple vénitien pouvait seul connaître et pratiquer, des ambassadeurs de la République pénétrèrent jusqu'au cœur de la Perse où règnait ce personnage, et Venise recut en retour ses ambassadeurs. On se mit d'accord avec lui sur les opérations militaires à entreprendre et sur les conditions auxquelles ils serait possible de consentir à la paix; on lui fournit de l'artillerie de siége, on aida les princes de Caramanie ses alliés, à reconquérir les domaines de leurs pères en Cilicie. C'est au cours de ces négociations que la flotte vénitienne fit son apparition sur les côtes méridionales de l'Asie-Mineure; on n'était pas faché de montrer à Ouzoun-Hassan de quoi elle était capable. Malheureusement, les espérances que l'on fondait sur les victoires de ce prince furent décues. Vaincu à la grande bataille de Terdian (26 juillet 1473), il renonca à recommencer la guerre et refusa, dès lors, toujours de prêter l'oreille aux instances qui furent faites auprès de lui en ce sens, tant au nom de la République de Venise qu'en celui du duc de Bourgogne,1

Venise finit par être tellement fatiguée de cette guerre qu'elle préféra accepter les conditions les plus défavorables plutôt que de la continuer.² Non-seulement elle dut renoncer à l'espoir de rentrer en

nous, on ae posséde le texte original en greçe, et une traduction en latin; mais le texte grec, et une traduction en latin; mais le texte grec sent a été public dans Milabosi et Muller, Acta proce. III, 98 et ss. Divers auteurs en ont indique les clauses; un mais avec des différences assez sembles: voy, Navagero, p. 1156 et s. Saunto, p. 120, Maijigero, p. 182, Sabellion, p. 802. Gior. Darlo, ambassadeur venilien, y appose as signature le 25 jaz. 1170. Le le texte dans Milabosis et Muller, III. 1989 par lequel i délégrait Lauf, et le texte dans Milabosis et Muller, III. 1989 par lequel i délégrait Lauf cation de Artaile, e qui est liée e le 18 mai.

On trouvern un exposé excellent des recordinates en expositation su curvat liur entre Venice et Onsoun-Hassan, dans Bernhel, Lar. Francisco et Onsoun-Hassan, dans Bernhel, Lar. Francisco et de Devisio et de Persi (Forino 1886), p. 1—21. Une partie des doctaments y relatifs de stép publière par II. Connect dans les deux ouvrages initialeis: Le quere dei Venetic miel Asia, 1470 – and l'ouvrage cité au commencement de cette extre put. Bernhel his-finet, deux de l'ouvrage cité au commencement de cette none. Pour le duce de Bourgoque, represe de la Coste, dauxelme delirone, 2, 299 et su control de la Coste, dauxelme delirone, 2, 299 et su control de la Coste, dauxelme delirone, 2, 299 et su control de la Coste, dauxelme delirone, 2, 299 et su control de la Coste, dauxelme delirone, 2, 299 et su control de la Coste, dauxelme delirone, 2, 299 et su control de la Coste, dauxelme delirone, 2, 299 et su control de la Coste, dauxelme delirone, 2, 299 et su control delirone, a control delirone, 2, 290 et su control delirone, a control delirone, 2, 290 et su control delirone, a c

^{&#}x27; Le traité de paix est parvenu jusqu'à

possession d'Argos et de Négrepont, mais encore il lui fallut céder l'île de Lemnos: en Albanie, elle perdait Scutari etc. De son côté, le sultan voulut bien admettre dans le traité le duc de Naxos qui, depuis la chute de Négrepont, se trouvait très exposé dans son isolement. La République devait avoir, comme autrefois, à Constantinople un baile exercant la juridiction sur ses nationaux. Le gonvernement vénitien devrait faire remettre, tous les ans, au sultan, par les mains de son représentant, une somme de 10,000 ducats comme compensation de l'autorisation de trafiquer sur son territoire.1 Un historien vénitien, Marco Sabellico, a prétendu one cette dernière clause du traité de paix avait particulièrement trait au trafic de la mer Noire: Marin va encore plus loin; selon lui, cette somme était le prix imposé par le sultan pour rouvrir aux Vénitiens le marché de la mer Noire, que les Génois avaient été contraints d'abandonner depuis la chute de Caffa.2 Un écrivain très bien informé, Malipiero, nous apprend, il est vrai, on'un certain passage des instructions remises au plénipotentiaire vénitien l'autorisait à offrir an sultan une somme de 8 à 10.000 ducats, pour obtenir l'autorisation de naviguer dans la mer Noire; mais le traité lui-même ne renferme rien qui ressemble à la désignation d'un marché déterminé 8 et il est évident que, s'il stipulait pour les Vénitiens la liberté du commerce dans toute l'étendue de l'empire des Osmanlis, cette clause entrainait. pour ces derniers, sans que cela eût besoin d'être dit explicitement, le droit de visiter sans difficulté les échelles de la mer Noire qui presque toutes appartenaient à cet empire. Le chroniqueur Navagero a voulu donner encore une autre interprétation de l'article en onestion: selon lui, cette somme de 10,000 ducats aurait été tout simplement une somme globale payée par l'ensemble des commercants vénitiens, et, par contre, le sultan aurait fait remise à chaque individu en particulier des droits d'entrée et de sortie dans son empire.4 Je crois que cet écrivain fausse absolument le sens de l'article. Nous verrons plus loin, à propos des stipulations du traité de paix de 1482. que les droits de douane n'étaient nullement supprimés.

En tont cas, le traité de 1479 assura pour un certain temps aux marchands Vénitiens la faculté de traverser sans entraves les Dardanelles

[&]quot;'Από την πράξιν της πραγματείας αύτῶν", lit-on dans le texte original: Malipiero traduit comme il suit: "per conto de mercanzia."

² Sabell., l. c.; Marin, VII, 193, 197. Ces deux auteurs ne parlent que de 8,000 ducats.

³ Le traité de 1482 mentionne, comme

fréquentés par la marine marchande vénitienne, les ports de Constantinople, Galata, Trébizonde, Caffa; mais ce ne sont que des exemples: Miklosich et Muller, Acta græca, III, 314; v. aussi p. 346.

^{&#}x27; Navagero, l. c.; Hammer, II, 169, et Zinkeisen, II, 483 et s. ne font que

le reproduire.

et le Bosphore et la liberté d'aller et de venir sur le territoire turc. Pendant la période comprise entre la paix de 1454 et les débuts de la guerre en 1463, soit en témoignage de reconnaissance pour l'attitude pacifique de Venise, soit en considération de ce que les premiers ennemis qu'il se proposait d'attaquer étaient les Génois (les Gattilusi), Mahomet II avait témoigné une certaine faveur aux marchands vénitiens; il lenr avait confié la ferme de l'alun de Phocée, des mines de cuivre, de la manufacture de savon, des ateliers de monnaie de l'empire, et des douanes.1 Les bailes vénitiens, réinstallés à Constantinople conformément au traité, avaient pn remplir leurs fonctions sans difficultés antres que celles inhérentes à la situation même.2 Dès le début de la guerre, la face des choses avait subitement changé. Pour commeucer, le sultan avait fait jeter en prison le baile Paolo Barbarigo et tous les Vénitiens dont il avait pu se saisir: beancoup v étaient morts et leurs biens avaient été confisqués par son ordre.8 Un certain nombre avait ou prendre la fuite et parmi ces derniers se trouvaient les fermiers de l'alun, Bartolommeo Zorzi et Girolamo Michiel qui étaient alors débiteurs envers le sultan d'une somme de 150,000 ducats; dans les traités de 1479 et de 1482, la République dut en garantir le remboursement. A Constantinople, à Andrinople, à Gallipoli, à Phocée et à Bronsse, beaucoup de maisons de commerce vénitiennes avaient fait faillite.5 Quelque temps après, on avait en le lamentable spectacle de prisonniers de guerre vénitiens envoyés du Péloponnèse à Constantinople pour y avoir la tête tranchée.6 An cours de la guerre, Mahomet avait fait procéder à plusieurs reprises à des arrestations en masse de marchands vénitiens; il avait fait précipiter des nobles du haut de la tonr où ils étaient enfermés etc.7 Dans des conditions pareilles, la colonie vénitienne de Constantinople s'était naturellement de plus en plus réduite; quelques individus seulement avaient tenu bon malgré tout: on cite, entre antres, Antonio Michiel qui avait, en 1466, la ferme de l'alun à Constantinople.* D'un autre côté, il était à pen près im-

¹ Benedetto Dei, Cronica, dans Pagnini, Π, 254 et s.

⁵ Stef. Magno, dans Hopf, Chron. gréco-rom., p. 199, 200, 201; Sanuto, Vite, p. 1153; Diar. Parm., dans Murat., XXII, 365; Romanin, IV, 309 et s., 324.

Dei, p. 254, 278; Navagero, p. 1122; ce dernier prétend que Barbarigo mourut en prison, ce qui est faux; il est évident, au contraire, qu'il fut rendu à la liberté au bout de quelque temps, car il occupait

de nouveau le poste de baile en 1465: v. Romanin, IV, 324.

⁴ Navagero, p. 1133 (au lieu de "alcuni", il faut lire "allumi"), 1145, 1159 et s., 1168: Dei, p. 262.

⁵ Ben. Dei (p. 235 et s.) mentionne ce fait et prétend que ces faillites entraînèrent celles de diverses maisons florentines.

⁶ Ibid. p. 256 et s., 238.

¹ Ibid. p. 258, 261, 242.

Malipiero, p. 39.

possible que la colonie se recrutât an moyen de nonveaux arrivants, car, dès le début des hostilités, la Seigneurie avait interdit les départs de grands navires marchands ponr Constantinople,! et d'ailleurs l'effroi inspiré par la cruanté des Turcs efit suffi pour arrêter le trafic.

A partir de 1479, on s'efforca des deux parts d'éviter les grands conflits: les occasions ne manquaient pourtant pas. Pendant les dernières années de sa vie. Mahomet II entreprit dans la mer Ionienne et dans la mer Adriatique des expéditions qui ne laissèrent pas que d'être inquiétantes pour Venise; d'antre part, les excitations venues de l'extérieur tentaient de faire sortir la Seigneurie de son inaction: mais, malgré tont, elle reculait devant la perspective d'une rapture. D'un antre côté, quand Mahomet mourut, il eut pour successeur, dans la personne de Baiazet II (1481-1512), un prince d'humeur plus pacifique.3 En réponse anx compliments que lui avait apportés Antonio Vittnri au nom de la République, il lui accorda, le 16 janvier 1482, de meilleures conditions qu'elle n'en avait en sous le gonvernement précédent:3 en premier lien, il lui fit remise de la somme de 10,000 ducats qu'elle devait payer annuellement; en second lieu, il l'autorisa à verser en trois termes une somme de 50,000 ducats, représentant le dernier tiers de la dette laissée au moment de leur fuite par les fermiers de l'alun: enfin. il réduisit de 5 % à 4 % les droits (d'importation?) imposés jusqu'alors aux marchands vénitiens.4 Il garantit à nonveau le maintien du baile avec tous ses droits et ses franchises traditionnelles; mais cette clause ne fut maintenue que pendant dix ans: En 1492, ayant appris que le baile Girolamo Marcello envoyait à son gouvernement des dépêches chiffrées, il lui fit signifier de quitter le pays dans les trois jours. En ontre, il déclara qu'il lui était impossible dorénavant de tolérer à sa cour la présence de bailes vénitiens on d'autres résidents étrangers parce qu'avec leurs écritures mystérieuses, ils faisaient connaître au dehors les secrets de son gouvernement. Il adressa d'ailleurs un appel aux marchands vénitiens ponr les engager à rester sans crainte dans son empire, et, comme la Seigneurie témoignait quelque inquiétnde, il la rassura en affirmant qu'il n'avait nullement la pensée de rompre la paix. La Seigneurie fit des démarches pour obtenir le retrait de sa dé-

^{&#}x27;Aalipiero, p. 11.

A l'occasion d'une révolte de janisses qui eut lieu avant l'avénement de prince, les maisons des riches marchands énitiens et florentins de Constantinople l'ant pillées. Diarium Parmense, p. 376.

Miklosich et Muller, Acta græca, III, 313-87. La traduction italienne n'est

pas encore publiée. Navagero (p. 1168) résume les principaux passages du diplôme.

^{4 &}quot;I cinque per cento a' mercatanti Veneziani siano ridotti in quattro: "Navagero, p. 1168. Cet article ne se retrouve pas dans le texte grec, ce qui ne laisse pas que d'être assez curieux.

cision; elles le trouvèrent inflexible et la colonie vénitienne dut, pendant une longue suite d'années, se passer de chef.¹

Finalement, certaines puissances italiennes, jalouses de la prospérité de Venise excitèrent le sultan contre elle: le moment était bien choisi. car, depuis quelque temps, Venise gagnait du terrain dans le Levant et le sultan se montrait inquiet. En 1498, la Seigneurie s'était substituée en Chypre à la reine Catherine; depuis la mort du duc de Naxos, Giovanni III, de la maison de Crispo, tombé sous le poignard d'un assassin, elle faisait administrer l'île et ses dépendances par des gouverneurs à elle.2 Le sultan commença donc des armements: ne se sentant plus en sûreté, les marchands vénitiens résolurent de quitter Constantinople et d'expédier une partie de leur avoir par la route de Raguse. Mais le gouverneur de Constantinople saisit la caravane organisée dans ce but et fit vendre son chargement; quant aux marchands eux-mêmes,3 il les fit arrêter et enfermer dans un château, situé sur la mer Noire (juillet 1499).4 En attendant, les hostilités avaient déjà commencé en Grèce. Au cours de la campagne, une grande armée turque se présenta devant les murs de Modon; les fortifications de la place avaient une grande réputation de solidité; néanmoins, en quelques semaines la puissante artillerie des Turcs y eut pratiqué des brèches par où les masses ennemies pénétrèrent le 9 et le 10 août.5 Le 16, Coron partageait le même sort.6 Un netit succès consola un peu les Vénitiens de cette série d'échecs; on reprit aux Turcs la place de Zonchio (Junch, le vieux Navarin); pendant quelque temps, on put se flatter de l'espoir d'en faire une base d'opérations pour reprendre Modon et Coron; mais, le 20 mai 1501, on la reperdit définitivement.7

Malipiero, p. 141 et s., 148, 152; Navagero, p. 1200; P. Bembo, p. 27; Sanuto, Diarii, I, 323, 399; II, 139, 700.
Hopf, art. Griechenland, op. cit.,

р. 165.

Le plus considérable de cos meschands était un certain Andres Gritti; il tenait la Stigneurie au courant de tout ce qui se passait en Turquie (Saunto, Dinris, 1, 869); Balgant le savait et le traita avec uns rigueur toute particulière (P. Bembo, p. 163; Saunto, Dinris, III, 1555 et s.; IV, 294); la fortune de Giritti inte confupele, mais le suitan se déclara prêt à désintéresser tous les créanciers qui préventreaint des titres u règle. La maison Nasi, de Florence, était dans ce cas, et le gouvernement forereint donna

à son agent des lettres en recommandation pour le sultan et pour le consul de Florence à Constantinople: Doc. sulle relax. toze., p. 249 et s.; Miklosich et Muller. Acta græca. III. 339.

Sanuto, Diarrii, III, 15, 129, 131. 146, 181, 184, 1223, 1458, 1489, 1491. 1500, 1521, 1523, 1525, 1551—1558. Ils ne furent relâchés que le 6 oct. 1501, et encore durent-ils payer une rançon de 10,000 duents: ibid. IV, 181, 243 et s.

⁵ On trouve dans les Diarii de Sanuto, à partir de la p. 445, une série de relations officielles et confidentielles sur la chute de Modon.

⁶ Sanuto, Diarii, III, 770.

¹ Ibid. IV, 47-49, 328.

Oue l'on se rappelle ce qui a été dit précédemment de l'importance de Modon et de Coron pour la marine militaire et la marine marchande de Venise et l'on comprendra pourquoi le conseil des dix décréta qu'on ferait tont ce qui serait possible pour le salnt de ces deux places fortes. en motivant sa résolution sur cette considération qu'il y allait ponr la République de la conservation de sa prépondérance maritime, et pourquoi les recteurs de la Morée entreprirent de se défendre contre l'ennemi jusqu'à la dernière extrémité. Ils avaient conscience qu'il s'agissait du saint on de la ruine de la République vénitienne et même de la chrétienté tont entière. Plus tard, en notifiant aux puissances amies la perte de Modon, le gouvernement vénitien, dans sa dépêche, la nommait le "nid dans lequel se refugiaient antrefois tous les navires qui faisaient voile vers le Levant".1 Après toutes les pertes subies pendant cette malheureuse guerre, Venise dut encore, pour obtenir la paix, consentir à la cession de Sainte-Maure. C'était l'une des premières conditions posées dans les préliminaires des 15-17 déc. 1502 2 qui servirent de base au traité de paix du 10 août 1503.8 Ce traité contenait encore bien d'autres articles particulièrement durs à accepter pour nne nation commercante comme les Vénitiens: mais Andrea Gritti, habile diplomate, parvint à y faire introduire rétroactivement quelques adoucissements.4 Par exemple, le sultan consentait an rétablissement d'un baile à Constantinople, mais la première rédaction stipulait le remplacement de ce fonctionnaire chaque année; Gritti obtint que le changement n'eût lien que tous les trois ans: en ce qui concernait la colonie, le sultan prétendait soumettre à la capitation tout sujet vénitien résidant dans l'empire des Osmanlis depuis nne année: Gritti parvint encore à faire changer cette clause et il fut admis que cette obligation ne serait applicable qu'après trois ans de résidence.

A son départ de Constantinople, Gritti y laissa en qualité de vicebaile Lunardo Bembo; les nonvelles instructions rédigées pour ce fonctionnaire lui recommandaient surtont de se rendre utile à ses administrés, de travailler à la délivrance des Vénitiens prisonniers et de

¹ Hopf, op. cit., p. 166 et s.; Sanuto, Diar., III, 445; Sathas, Doc., I, 318 et s. ² Sanuto, Diarii, V, 42 et ss.; texte grec dans Miklosich et Muller. Acta græca.

III, 844 et ss.

Sanuto, V, 77. La source la plus importante pour l'histoire de ce traité de paix est la relation d'Andrea Gritti (dans Albéri, Relax. degli ambase. venet., III, 3, p. 9 et ss.; en abrégé dans Sanuto, Diar..

V, 449 et ss). On trouve de nombreux détails sur les mégociations, et quelques correspondances relatives à ce même su-jet, dans Sanuto, Diar., IV, 302, 319 et s., 328; V, 16 et s., 22, 26, 41 et s., 75-77, 279, 431, et dans Miklosich et Muller, 1. c., p. 340 et ss.; v. aussi Romanin, V. 152-154.

Sanuto, Diar., V, 454; texte gree dans Miklosich et Muller, l. c., p. 355.

prêter, en cas de besoin, son assistance aux envoyés du duc de Naxos. Les malheureux qui rentraient de captivité, prisonniers de guerre ou victimes des corsaires, arrivaient tonionrs dans nn état de dénuement complet, et l'obligation de pouvoir à lenrs besoins constituait une lourde charge pour les bailes: Gritti recommanda en conséquence à son gonvernement de se montrer un pen moins avare sur le chapitre du traitement à donner à Bembo et à ses successenrs.1 Malheurensement, la question de traitement n'était pas tont: si élevé qu'il fût, cela ne changeait rien aux difficultés et aux dangers inhérents au poste luimême; aussi le gonvernement avait-il de la peine à trouver des candidats disposés à l'accepter et cette fois, par exemple, la nomination régulière ne put avoir lieu qu'en 1507.2 Contre toute attente, les relations entre Venise et la Porte ne furent plus troublées pendant les dernières années de Bajazet. On put de nonveau songer à envoyer officiellement des galères de commerce à Constantinople. Cependant, une proposition faite en 1504 au conseil des Pregadi, dans le but d'organiser ce service avec stations intermédiaires à Zante et à Nauplie, ne put réunir la majorité des voix, et un certain Antonio di Polo qui allait mettre à la voile pour Constantinople avec une caravelle chargée de marchandises de prix, avant demandé une escorte, on ne consentit à la lui fournir que iusqu'à l'entrée des Dardanelles.8 Des guerres intestines absorbaient tonte l'attention du sultan; Venise, de son côté, était en lutte avec ses voisins, sontenus par nne pnissante coalition (la ligue de Cambrai) qui lui disputait ses possessions de terre-ferme; avec ses seules forces elle était hors d'état de résister; aussi, bien loin de songer à recommencer la guerre contre le sultan ponr reconquérir dans le Levant ses stations perdues, elle implora et obtint son secours contre l'empereur Maximilien.4 A l'avénement de Sélim Ier, fils de Bajazet, elle envova pour le complimenter Antonio Giustiniani; le nonvean sultan voulut bien renonveler les anciens traités, mais refusa absolument d'accorder les nouvelles concessions que lni demandait l'ambassadeur. Il s'agissait du témoignage des chrétiens contre les sniets turcs dans les affaires litigieuses, des testaments des sujets Vénitiens decédés en territoire ture, et enfin de la durée des fonctions des bailes.

Précèdemment, l'empereur et Florence

avaient offert au sultan de s'allier à eux

et de partager à l'amiable le territoire

vénitien, mais il avait refusé: v. Romanin.

¹ Gritti, Relaz., L. c., p. 42 et s.; Senuto, Diarii, V. 77, 273, 448 et s., 729, 750, 760 et ss. etc.

² Préface à la Relation d'Ant. Giustiniani, dans Albéri, l. c., p. 46.

⁴ Romanin, V. 934, 253 et s., 365 et s.

V. 253; Rawdon Brown, Calendar of state ³ Sanuto, Diarii, V. 858, 902. papers, venetian, II, p. 44, nº 100.

que la Seigneurie désirait faire prolonger d'une année (quatre au lieu de trois),1

Absorbé par des guerres en Perse, en Syrie et en Égypte, Sélim n'ent point de conflit sérieux avec Venise, mais si court one soit son règne (1512-1520), il renferme des événements d'une importance capitale pour le commerce de Venise et de l'Occident tout entier. En effet, ce fut ee prince qui étendit la domination des Osmanlis snr la Syrie et sur l'Égypte. A partir de cette époque, quelle que fût la direction suivie par les navires marchands européens, soit ou'ils fissent voile vers le nord à travers le Bosphore et la mer Noire pour atteindre Caffa ou Trébizonde, soit qu'ils missent le cap vers l'est sur Beyront, Tripoli ou Alexandrie, partout ils abordaient en territoire turc. Depuis la destruction des royaumes slaves méridionaux, les Vénitiens avaient, en ontre, le désagrément de ne pouvoir plus gagner Constantinople comme antrefois par voie de terre, sans passer par des provinces turques. Après avoir coupé en travers l'étroite bande de terre qui constitue la Dalmatie, les caravanes parties de Spalato, de Raguse on d'un point quelconque du rivage de l'Adriatique entraient immédiatement en pays turc. Les routes suivies par elles ont été décrites dans des relations d'une époque postérieure; celle qui part de Raguse dans les trois livres Delle cose de' Turchi, de Benedetto Ramberti (1534); 2 celle qui part de Spalato dans la Descrizione del viazo di Constantinopoli, de Caterino Zeno (1550).8 Les premiers gîtes d'étape étaient: sur l'une Trebinje et Fotcha, sur l'autre Livno (Climno) et Serajevo (Serraglio). Les deux lignes se rejoignaient à Plevlje, où nne grande caravane vénitienne fut pillée par nne tronpe de brigands en 1529.4 De ce point, la route unique traversait Prepolje sur la Lim et Novibazar, où un certain nombre de Vénitiens avaient des établissements; à partir de Nich. elle se confondait avec la grande route de Belgrade à Constantinople et touchait en passant Sofia, Philippopoli, Andrinople; comme marché, cette dernière place avait alors plus d'importance que Constantinople elle-même; 6 enfin, après trente jours de marche, on atteignait la capitale de l'empire turc. Bien que le trafic des caravanes entre l'Adriatique et le Bosphore n'ait commencé à prendre une certaine activité qu'an XVIº siècle, nous pouvons admettre sans hésitation qu'il remontait

¹ Romanin, V, 366; Relation de Giusstiniani, dans Albéri, l. c., p. 45 et ss.

⁹ Dans les Viaggi fatti da Vinetia alla Tana, etc., p. 109, b—143, a. Sur l'auteur, qui conserva l'anonyme, voy. Agostino, Scrittori veneti, II, 568 et s. Le chevalier allemand Arnold de Harff

suivit à peu de chose près le même chemin, à son retour de Constantinople, en 1499.

⁹ Éd. Matkovic, dans les Starine de la société philotechnique d'Agram, X (1878).

⁴ Ramberti, p. 114, a.

⁵ Cat. Zeno, l. c., p. 8 (du tirage à part).
⁶ Ibid. p. 16.

an Moven-Age. Mais nous ne pouvons le suivre en-deca, car nous voici arrivés au seuil des temps modernes;1 cependant nous nous permettrons encore de suivre en quelques mots, jusque dans l'époque moderne, l'histoire des possessions que Venise conservait encore dans le Levant au moment où se clôt le Moyen-Age.

En terre ferme, elle ne possédait plus que les deux places fortes de Nauplie et de Monembasia: les Turcs les prirent en 1540. De 1536 à 1538, le célèbre Khair-eddin Barberousse supprima bon nombre de principautés insulaires, gouvernées par des familles d'origine vénitienne, et enleva à Venise quelques-unes de ses possessions directes. Égine, Pathmos et. dans les Sporades septentrionales, Skyros, Skyathos et Skopélos, de sorte qu'au moment de la paix de 1540 il ne lui restait dans ce groupe que les îles de Tinos et de Mykonos, qu'elle conserva jusqu'en 1718. En 1566, une nouvelle tempête se déchaîna sur les îles de l'Archipel. Pialèh pacha enleva l'île de Naxos à Jacopo IV, dernier duc de la maison de Crispo, et l'île d'Andros à la maison de Sommaripa. Chaque île qui tombait au pouvoir des Turcs, alors même qu'elle appartenait à une famille indépendante, emportait un lambeau de la prépondérance maritime de Venise. L'île de Candie tenait encore, mais dans quel état! ravagée par les tremblements de terre et la peste, et ruinée par des impôts écrasants. Des 25,000 à 26,000 ducats que l'île versait encore au trésor vers l'an 1500, la plus grande partie provenait de l'exportation du vin que de maladroites augmentations d'impôts entravaient encore de temps à autre. Le plus grand mal était la rareté des arrivages de galères: ce n'était plus comme au temps des galères de Syrie: alors elles s'y arrêtaient en grand nombre, à l'aller ou au retour. et v déchargeaient aussi leurs draps ou leurs épices.2 Le gouvernement vénitien laissa cette colonie pendant de longues années dans une sorte d'oubli; quand enfin, entre 1574 et 1577, le provéditeur général Jacopo Foscarini s'occupa d'y introduire des réformes, il était trop tard pour produire une amélioration durable. A diverses reprises, l'ennemi vint frapper aux portes, et les dépenses nécessaires pour la défense absorbèrent les finances mal équilibrées de la colonie. Enfin, en 1669, Mourad IV, bien décidé à en finir avec elle, entreprit une dernière expédition et elle disparut.

Relations diplomatiques de la république de Venise avec la Turquie (Journ. aviat., 1876, nov.-déc., p. 881 et ss.) et enfin dans les ouvrages de MM. Hammer et Zinkeisen : ce dernier a groupé ensemble tout ce qui a rapport aux bailes (III, 830 et ss.).

¹ Les personnes qui désireraient étudier les relations diplomatiques de Venise et de la Porte après le Moyen-Age, trouveront des matériaux abondants dans les trois volumes relatifs aux Turcs, des Relazioni deali ambasciatori veneti, ed. Albéri; dans l'étude de M. Belin intitulée:

² Sanuto, Diarii. II, 477 et ss., III. 839.

Depuis le moment de la chnte de Lesbos (1462), nous avons perdu de vue les colonies génoises situées dans l'ancien empire byzantin; leur histoire peut se résumer en quelques lignes. Celle de Péra traînait dans l'obscurité une pénible existence. Un exemple fera connaître comment les sultans traitaient les malheureux survivants de l'ancienne colonie: en 1476, un navire chargé d'un riche butin récolté dans la mer Noire et destiné au sultan fit naufrage par la faute du capitaine, du moins à ce qu'on prétendit; sans plus ample information, le sultan fit appréhender au corps les compatriotes du capitaine, bicn innocents pourtant de son méfait, et leur extorqua le remboursement intégral de la cargaison perdue.1 Trop faibles pour résister à ces actes d'arbitraire. , ils n'avaient qu'à courber la tête; mais cela ne les empêchait pas d'employer tout ce qui leur restait d'énergie à des intrigues contre les Vénitiens, leurs anciens rivaux, et de s'nnir aux Florentins ponr empêcher la paix de se faire entre la Porte et Venise.

La colonie génoise de Chio était, à la fin du Moyen-Age, et resta encore pendant le premier siècle de l'ère moderne, dans une situation plus prospère que celle de Péra. Génes, nous le savons, l'avait cédée aux Giustiniani; si la compagnie propriétaire n'en fut pas dépouillée par les Turcs, ce n'est pas qu'elle eût à sa disposition, pour imposer le respect, des forces militaires considérables; une troupe dont l'effectif variait entre trois et huit cents mercenaires et une unique galère composaient son armée et sa flotte, et les renforts que la mère-patrie lui envoya parfois dans des moments de détresse 3 se bornèrent toujours à très peu de chose; les menaces, les vexations de toutes sortes, les descentes des corsaires turcs se succédaient; mais pour empêcher que l'idée ne vint aux sultans de mettre la main sur l'île, la mahone avait recours à deux moyens: d'abord, un soin méticuleux de ue rien faire qui pût troubler la paix; en second lieu, nne ponctualité extrême dans le paiement de son tribut: fixé à 10,000 ducats en 1456, il avait été porté à 12,0004 vers l'an 1500 et finit par s'élever an chiffre de 14,000. Il est évident que la mahone n'eût pas été en mesure de payer de pareilles sommes si le trafic avait diminué à Chio comme dans le reste de l'Archipel, mais cette île se tronvait dans des conditions particulières. D'une part, la production du mastic se maintenait au même niveau et l'article était tonjours aussi demandé qu'autrefois: pendant le XVIº siècle, il procura annnellement à la mahone un revenn moyen de 30,000 ducats; 5 cette spécialité de l'île

¹ Bened. Dei, p. 270.

¹ Sanuto, Vite, p. 1183.

^{&#}x27;Giustiniani, Annali, p. 226, 230, 251: Atti della Soc. lia., VII. 2, p. 93 et ss.

^{&#}x27; Martin von Baumgarten, p. 613. ⁵ Hopf, art. Giustiniani, p. 333.

suffisait pour y attirer constamment des marchands occidentaux. D'autre part, si le transit des arrivages de la mer Noire et de Constantinople allait en diminuant, l'île, grâce au voisinage de la côte d'Asie-Mineure, était en relation d'affaires constantes avec ce pays. Gênes, ou plutôt sans donte la mahone, possédait là un port populeur, celui de Passaggio, où venaient se concentrer les produits de l'Asie-Mineure et d'où ils passaient dans la capitale de l'île. Il n'était pas fortifiet; en 1471, au cours d'une croisière dans ces régions, l'amiral vénitien Mocenigo s'en empara par surprise et le livra au piliage; ses soldats en emportèent des tapis brodès, des soieries à dessins de couleurs variées, des camelots et d'autres objets de prix pour des sommes énormes. Ce détail peut donner une idée de la quantité d'articles qui s'importaient dans l'île et . que le commerce de l'Occident venait y chercher.

La mahone aurait peut-étre joui longtemps encore de cette situation, si, en 1564, une crise ne l'avait mise dans l'impossibilité de payer son tribut. C'était nne de ces choses que les sultans ne pardonnaient pas. A Pâques 1566, une grande fiotte turque commandée par Plalèh pacha apparut à l'improviste en vue de l'île; l'amirai se fit l'ivrer par trahison les chefs de la mahone, de sorte que la colonie, privée de ses guides, fut réduite à se rendre à sa discrétion, à peu près sans résistance. Notas que, dans la crise qui provoqua cette catastrophe, Génes avait honteusement abandonné sa colonie à ses propres ressources.

Venise et la Forte, nous l'avons vu, étaient sans cesse en lutte, tantôt pour la prépondérance maritime dans les eaux de la Gréce, tantôt pour la possession de certains territoires que l'une prétendait conserver parce qu'ils servaient de points d'appui à sa pnissance commerciale, tandis que l'autre les réclamait comme parties intégrantes de l'empire grec: de là, dans le trafic entre les deux nations, des interruptions continuelles qui l'empéchaient de se développer. D'un antre côté, la politique de conquêtes des suitans ne ménageait pas davantage les possessions des Génois et des familles d'origine génoise dans l'archipel et dans la mer Noire, de sorte que l'ancienne amitié de Génes pour les Turcs s'était changée en un sentiment de défiance ombrageuse, de rancune violente, mais aussi impuissante, qui excreptir naturellement une influence désastreuse sur les relations commerciales. Tout autre était à cet égard la situation de Florence. Sa prospérité était de date

¹ Coriol. Cepio, De Mocenici gestis (Basil. 1544), p. 8, 9.

² Venise y entretint des consuls jusqu'au XVI^o siècle: Sanuto, *Diarii*, passim: voyez, particulièrement, dans les tables, au nom Giovanni di Tabia.

⁸ Ce qui précède est emprunté pour le fond à l'article Giustiniani, de M. Hopf, dans Ersch et Gruber.

récente et, comme elle n'avait iamais rien possédé en Orient, elle n'y avait rien perdu non plus.1 Le Turc pouvait étendre ses conquêtes en Gréce sans toucher jamais à un territoire florentin et si, sur mer, ses flottes rencontraient le pavillon florentin, ce pavillon n'était point arboré sur des navires de guerre; tout au plus convrait-il de petits convois de navires marchands. Il semble que les deux nations reconnnrent vite la possibilité d'entretenir des relations commerciales durables. Dés 1455, la commune de Florence faisait exprimer à Mahomet II ses remerciements pour l'accueil bienveillant réservé à ses nationaux dans l'empire des Osmanlis, et elle le priait de continuer à leur accorder la liberté du trafic, car, ajoutait le message, elle avait un vif désir d'entretenir des relations d'affaires avec ses sujets.2 Le service de navigation entre Florence et Constantinople, déjà organisé du temps des empereurs byzantins, recut officiellement de nouveaux encouragements. Comme on courait toujours risque de rencontrer des corsaires et qu'un bâtiment isolé pouvait être capturé, à la galère nnique qui faisait le voyage depuis l'origine, on en adjoignit une deuxième en 1457 et une troisième à partir de 1461. Les escales réglementaires (1460) étaient: à l'aller, Chio et Gallipoli; au retour, Gallipoli, où l'on chargeait du coton. Foglia et Chio; le commandant de la flottille était tenu de terminer ses affaires à Constantinople dans un délai fixe; s'il réussissait à gagner du temps, il était autorisé à étendre son voyage jusqu'à Caffa et Trébizonde. On tronvait difficilement des armateurs pour les galères de Romanie; on ne pouvait cependant pas renoncer à ce service: il v allait de l'honneur du pays et de l'intérêt du commerce. Le gouvernement commença par prendre à sa charge les frais d'équipement d'une des galéres, et plus tard il accorda des subventions aux armateurs.3 Malgré ces avantages, on n'arriva jamais à obtenir nn départ régulier chaque année: il est vrai que deux on trois fois, on dat y surseoir pour éviter d'exposer les galères à se trouver sur le chemin des flottes de guerre turques qui opéraient dans l'Archipel: mais, en général, c'étaient les marchandises qui manquaient pour compléter le chargement de deux ou trois galères. Il faut dire qu'en dehors de ces galéres il partait encore pour Constantinople des na-

99

³ Dans un certain sens, le duché d'Athènes fut territoire florentin tant que s'y maintint la dynastie des Acciaioul, et le commerce de Florence profita jusqu'an bout des avantages que lui assurait cette situation; c'est de la bonche de compatriotes qui avaient séjourné pour leurs affaires dans le pays, que le chroni-

queur florentin Benedetto Dei tenait le récit qu'il donne sur les événements qui marquèrent la fin de ce duché.

Doc. sulle relax. tosc., p. 182.

³ Ibid. p. 293-313. A la p. 186, on trouvera une lettre de recommandation pour le sultan, remise aux marchands florentius par leur gouvernement, en 1480.

vires marchands affrétés par des particuliers, car il ne manonait pas à Florence de commercants assez riches pour faire fi des moyens mis à leur disposition par le gonvernement. Quelques-uns se rendaient par voie de terre à Ancône, s'y embarquaient sur des bâtiments de ce port et gagnaient Constantinople en contournant le Péloponnèse; 1 on bien encore, ils se faisaient débarquer à Raguse, où ils trouvaient une route qui les menait au but, à travers la Turquie tout entière:2 ce chemin8 était celui que prenaient d'ordinaire, à l'aller et au retour, les consuls et les ambassadeurs florentins envoyés à Constantinople; il avait pour eux cet avantage qu'ils tronvaient à Raguse un consul de leur nation.4 Les marchands florentins qui faisaient le voyage de Constantinople sur des bâtiments anconitains se trouvaient parfois dans un certain embarras à leur arrivée: à qui devaient-ils payer la taxe à laquelle les consuls avaient droit à titre de cotimo? an consul de Florence on à celui d'Ancône? Consulté à cet égard, le gouvernement florentin décida que, dans ce cas, il n'y avait à tenir compte que de la nationaltité dn navire et non de celle de la cargaison et que, par conséquent, le cotimo devait être versé entre les mains du consul d'Ancône.5 Il existait encore nne troisième ronte suivie par quelques marchands; après être arrivés par voie de terre jusqu'à Lecce, dans la Pouille, ils s'embarquaient pour Avlona, mais là, ils avaient tontes sortes de difficultés avec les autorités turques,6 On s'étonnera sans doute de cette préférence des marchands florentins pour les voies de terre: l'explication en est probablement qu'ils tensient à éviter la rencontre des corsaires qui désolaient l'Archipel, on des vaisseanx de nations rivales; ces rencontres donnaient souvent lieu à des collisions.7 et il en résultait chaque fois des pertes considérables pour le commerce. Pent-être aussi pensaientils trouver le placement de leurs marchandises dans les provinces turques.

Ce que nous venons de dire explique comment nne partie du fret sur lequel avait compté le gouvernement, lui échappait et pourquoi il se présentait si peu d'armateurs pour soumissionner le service des ga-

¹ Doc. sulle relax. tosc., p. 200.

² Parfois aussi ils s'embarquaient sur un navire ragusan, quand il s'en trouvait un dans le port, prêt à mettre à la voile pour Constantinople: ibid. p. 260 et s.

Doc. sulle relax. tosc.. p. 228; Makuscev, Monum. hist. Slav. merid., I, 1, p. 463 et s., 467, 469, 474 et s., 477.
Ibid. p. 463; cf. (Pagnini) Della de-

eima, II, 48.

* Ibid. p. 204, 216.

^{*} Ibid. p. 218, 288, 242, 253 et s.; Sanuto, Diarii, V, 615.

⁷ P. ex., en 1464, Å la hauteur de Tärelöa. are un corasire espagnol. Dec. sulle relan. lose., p. 200 et s.; en 1481, å la hauteur de Populonia, arec des Venitiens. ibid. p. 236; en 1488, å la hauteur de Lemnos, avec des Grotos, ibid. p. 239; en 1508, avec le capitaine turc Chammali, ibid. p. 259; en 1510, entre le cap Malle et Cerigo. avec des Venitiens. ibid. p. 260.

léres. Mais ce n'était pas tont: parfois les entraves venaient de l'extérieur. En 1463, la République de Venise envoya spécialement un ambassadeur à Florence pour tâcher d'obtenir de la Seigneurie qu'elle s'abstînt d'envoyer, cette année-là, des galéres dans le Levant. Le prétexte invoqué était que les Turcs pourraient bien s'en s'emparer. les armer en guerre et s'en servir contre les chrétiens et particulièrement contre les Vénitiens, car Venise était en guerre avec enx et avait précisément une flotte prête à mettre à la voile. La Seigneurie répondit qu'on avait fabriqué beauconp de draps et fait beancoup d'achats en vue du prochain départ et qu'il était trop tard pour décommander les préparatifs; que, d'ailleurs, la présence de ces galères serait utile en Turquie pour la protection des nombreux marchands florentins qui s'y trouvaient, et qu'enfin l'époque de leur arrivée dans ces parages rendait illusoire le danger d'être incorporées dans la flotte turque.1 L'intérêt qu'en cette circonstance les Vénitiens semblaient prendre à la marine florentine était trop peu naturel pour ne pas cacher une intrigue: ils voulaient tont simplement empêcher les Florentins de devenir maîtres du marché à Constantinople pendant qu'eux-mêmes seraient occupés à faire la guerre aux Turcs.

En effet, Constantinople était le théâtre d'une rivalité acharnée entre les Vénitiens et les Florentins, et cette rivalité sur le terrain commercial se liait étroitement à l'antagonisme politique des deux républiques: Florence était, en Italie, l'nn des champions les plus ardents de l'équilibre menacé par les agrandissements territoriaux de Venise. Voir celle-ci engagée seule dans une guerre contre le Turc, était une chance înespérée et, au fond du cœur, les Florentins comptaient bien qu'elle n'en sortirait qu'absolument épuisée; mais, pour cela, il fallait empêcher à tout prix cette guerre de devenir européenne. Comme le pape Pie II les pressait d'y prendre part, ils prétextèrent, pour colorer leur refus, l'impossibilité de rappeler promptement de Turquie leurs galéres de commerce et leurs nationaux.2 Quand Venise eut acquis en Orient un allié puissant dans la personne d'Ouzoun Hassan, ce fut pour eux une déception et ils mirent toutes sortes d'intrigues en jeu pour lui enlever les fruits de ce succès.5 Mais il ne suffisait pas d'isoler Venise, il fallait encore exaspérer le sultan contre elle et lui fournir tous les movens de la combattre efficacement. Quelques Florentins prirent à tâche de détourner des lettres écrites par des marchands vénitiens, pour les mettre sous les yeux du sultan; plus ces

¹ Rinuccini, Ricordi, p. xci. Effectivement, trois galères partirent sous le commandemend de Luigi Pitti; Dei, p. 238.

^{*} Voigt, Enea Silvio Piecolomini, III, 76, 687, 691.

Malipiero, Annali reneti, p. 87.

lettres respiraient de haine contre le Turc, plus elles dévoilaient les plans du gouvernement vénitien, plus la satisfaction était grande.1 Le consul florentin Mainardo Ubaldini avait soin de faire parvenir au sultan tous les renseignements capables de nuire aux Vénitiens.2 Pour l'amour des Florentins, écrit Ben, Dei, le sultan fit jeter en prison les marchands vénitiens (au début de la guerre), et les maisons qu'habitaient ces derniers échurent à leurs rivaux. La prépondérance des Florentins à Constantinople était dès lors établie d'une manière incontestable: ils siègeaient dans les conseils du sultan, ils témoignaient hautement leurs sentiments d'amitié à son égard en célébrant ses victoires par des réiouissances publiques. Enfin, ils avaient eu l'habileté de le convaincre de l'importance acquise par leur nation sur le terrain du commerce et de s'introduire si bien dans sa confiance qu'ils finirent par exciter le dépit et la jalousie, non-seulement des Vénitiens, mais aussi des Génois de Péra et des autres nations d'Italie intéressées au trafic du Levant.3 En 1466, redoutant pour leur situation les résultats des négociations entamées dans le but d'amener un rapprochement entre Venise et le sultan, ils travaillèrent sous main, d'un commun accord avec les Génois, à les faire échouer.4 Cependant l'opinion publique commençait à s'émonvoir de cette intimité entre Florence et la Porte: de temps à sutre un éclat décelait la disposition des esprits. Au fond de ce mouvement, il n'était nas difficile de reconnaître que la jalonsie excitée par la prospérité commerciale de Florence était la cause dominante de toute cette émotion: néanmoins. le gouvernement de la République crut devoir en tenir compte. Il arrêta provisoirement les départs de galères ponr Constantinople et rappela les chefs des maisons de commerce établies dans cette capitale.5 Conformément à cet ordre, cenx-ci encaissèrent toutes les sommes qu'ils purent toucher et s'embarquèrent avec leur avoir sur des bâtiments anconitains; attaqués à la hauteur de Modon par une flottille vénitienne (automne 1467), ils furent pris et complètement dépouillés. Par la snite, pour justifier cet attentat, Venise ne tronva rien de mieux qu'un prétexte évidemment faux: elle prétendit que les Florentins avaient mérité leur sort en sontenant le sultan les armes à la main.6

Dei, Cronica fiorent., l. c., p. 254 et s., 259. Dei a le cynisme de se vanter d'avoir fait ce métier, p. 257.

Par la suite, les Florentins témoignèrent une joie cruelle de la détresse où Venise se trouva réduite par la ligue de Cambrai: v. Sanuto, Diarii, VIII, 145.

Dei. l. c., p. 254-262.

⁴ Malipiero, p. 41; Sanuto, p. 1183.

⁵ "Itaque intermisimus adnavigare Constantinopolim et societates que illie erast nostrorum hominum dissolvi curavinus, jamque collectis eorum rationibus prafecti societatum illarum redire in patriam properabant."

⁶ Doc. sulle relax. tosc., p. 208-210. (Lettre écrite par le gouvernement florentin pour réfuter cette accusation, qui avait

Cette interruption de la navigation entre Florence et Constantinople ne fut pas de longue durée. En 1465, les galéasses florentines à destination de Constantinople étaient encore passées par Chio, et les termes de la lettre de remerciements, adressée à la mahone par le gouvernement forentin pour le bon accueil fait à ses marins, prouve que l'on songeait à envoyer une expédition semblable en 1466.1 Alors se produisit l'interruption dont nous avons touché un mot au paragraphe précédent; elle se prolongea jusqu'en 1472. Cette année-là, deux bâtiments mirent de nouveau à la voile pour Constantinople; comme le sultan demandait des explications sur cette longue absence, on prétexta, entre autres raisons. les rayages exercés par la peste dans tout l'empire des Osmanlis et en particulier dans les ports fréquentés par les Florentins.2 D'ailleurs, le rappel des chefs des maisons florentines n'avait été suivi ni d'un arrêt du trafic commercial ni de la suppression de la colonie de Constantinople. Celle-ci continua de subsister avec son consulat: seulement. pendant ces quelques années, ses rangs furent grandement éclaircis par la peste ou par d'autres causes, et comme le nombre des morts ou des individus partis pour fuir l'épidémie était considérable, le gouvernement florentin dut prendre des mesures sérieuses pour la conservation de leurs biens.8 Les maisons de commerce n'avaient pas été fermées, car, d'après une liste de celles qui se trouvaient sous la protection du consul Mainardo Ubaldini en 1469, nous voyons que le nombre s'en élévait pour la Turquie à cinquante: 4 il faut, par conséquent, admettre qu'en l'absence des chefs, rappelés par leur gouvernement, leurs comptoirs étaient tenus par des représentants. Enfin, il y eut toujours un afflux de nouveaux arrivants, attirés dans le pays par le désir de chercher fortune.5 Entre 1470 et 1480, les départs de navires furent interdits encore une fois à Florence, mais cette prohibition n'arrêta pas le mouvement d'émigration: cette mesure était fondée sur la situation politique de l'Italie et le gouvernement florentin fournit à ce sujet au sultan des explications satisfaisantes.6 Mahomet II ne varia pas dans sa bienveillance à l'égard des Florentins; il en donna une

été portée devant Mathias, roi de Hongrie. par des ambassadeurs vénitiens.)

¹ Doc. sulle relax. tose., p. 205.

⁹ Ibid. p. 217.

³ Ibid. p. 206 et s. Lettres de 1467.

En 1469, nne autre épidémie enleva plusieurs Florentins: Dei, p. 262 et s.

^{4 (}Pagnini) Della decima, II, 303. Doe, sulle relax. tosc., p. 217, 237.

⁴ Ibid. p. 230.

¹ Ibid. p. 211, 217, 222 et s. Les

[&]quot;Ultimi Capituli concessi dal Gran Signore alli Fiorentini", publiés dans (Pagnini) Della decima, II, p. 281 et s., ne portent pas de date: c'est dommage. Dans ses annotations aux Doc. sulle relax. tosc., p. 496. M. Gius. Muller pense pouvoir les attribuer à Mahomet II. On y lit que les Florentins sont autorisés à nommer un baile à Constantinople: en réalité, le chef de la colonie florentine ne porta jamais ce titre. Nous trouverions nous la

preuve particulièrement sensible aux Médicis, en ordonnant l'arrestation et l'extradition du meurtrier de Julien de Médicis. Vependant il se produisait au sein de la colonie des désordres qui faisaient peu d'honneur à la nation et qui méme lui caussient un tort matériel. Un grand nombre de colons cherchaient à se soustraire à l'autorité du consul et s'adressaient aux fonctionnaires turcs qui, paraît-il, favorisaient leur insubordination. L'honion si nécessaire entre colons faisait complétement défaut; peut-être les querelles de partis qui déchiraient la mètre-natire avaient-elles étend neurs ramifications insuoue-là.

A l'avénement de Bajazet II (1481) la Seigneurie de Florence négligea de lui faire porter ses compliments par un ambassadeur. En 1483, le sultan en envoya un à Florence: cet ambassadeur se nommait Ismaïl: son maître, dit-il, avait regretté de ne pas voir de représentant de Florence parmi cenx des puissances amies de son père; cependant, il désirait la reprise du service de navigation commerciale entre Florence et Constantinople et pour sa part il était disposé à traiter les Florentins avec la même faveur que son père; il s'engageait à leur acheter cinq mille pièces de drap par an et consentait à les exempter d'une taxe qu'ils avaient payée jusqu'alors." La Seigneurie fit le meilleur accueil à ces ouvertures, et, en 1488, pour répondre à la démarche du sultan, elle envoya en ambassade Andrea de Médicis. Analysons les instructions remises à cet ambassadeur. Nous y voyons qu'avant tout il doit chercher à obtenir la confirmation des privilèges accordés par Mahomet II: il en trouvera le document original entre les mains du consul de Constantinople; si le consul et le corps des marchands lui montrent dans cette pièce des lacunes qu'il serait utile de combler dans l'intérêt du commerce florentin, il demandera pour ses nationaux des prérogatives plus étendues. Un point important qu'il ne doit pas perdre de vue, est l'obtention pour le consul florentin de la juridiction civile et criminelle pour toutes les affaires concernant exclusivement ses nationaux, du droit de produire librement des témoins pour la constatation des faits, dans tous les procès entre Florentins et suiets d'autres nations; enfin, du droit de prononcer la sentence dans les procés de cette nature, toutes les fois que les étrangers n'auront pas de consul à eux sur place. Au chapitre des réclamations nous relevons les points suivants: les

en face d'un document contenant les premières concessions accordées par le sultan, celles qui précédèrent l'établissement d'un chef de la colonie florentine?

chef de la colonie florentine?

1 Doc. nulle relaz. tosc., p. 222 et s.,
225 et ss., 230 et s.

² Ibid. p. 210, 219, 234 et s.

Doc. sulle relaz. tosc., p. 236, complétés au moyen d'un passage de la Chronique de Modène, de Jacopino de Bianchi, dit de' Laucelotti (Monumenti di storia patria delle provincie Modenesi. Scrie delle Cronache. I. Parma, 1861). p. 80.

Florentins qui font la traversée de Lecce à Avlona éprouvent à l'arrivée dans ce port toutes sortes de difficultés de la part des autorités turques: on pourrait leur éviter ce désagrément en les autorisant à s'embarquer sur des navires turcs. En second lieu, il arrive sonvent que ces marchands sont obligés de transporter les mêmes marchandises de ville en ville et qu'on leur fait acquitter deux fois et jusqu'à trois fois les droits, tandis on'il suffirait, pour les délivrer de cet abus, on'ils pussent prodnire un recu du percepteur de la première des localités par lesquelles ils doivent passer. Enfin, l'ambassadeur devra se renseigner exactement sur la manière dont le consul en exercice remplit ses fonctions et rappeler à l'ordre les colons dont la conduite désordonnée serait de nature à jeter une tache sur le nom florentin.1 Nous ne savons malheureusement rien des suites de cette mission, car il n'existe dans les archives aucune trace du privilége que devait rapporter l'ambassadeur, pas plus que de celui qu'avait obtenu son prédécesseur. En effet, le dossier réuni sous le titre de Capitula consulum Romaniæ ne contient que des lois et réglements spéciaux à la colonie, mais portant sur des points qui n'exigeaient pas une entente préalable avec le sultan. En 1499, un nonvel ambassadenr, Geri Risaliti, se rendit à la cour de Bajazet, emportant des instructions tout à fait analogues à celles d'Andrea de Médicis. Il devait, lui aussi, demander la confirmation des anciens priviléges et rapporter la charte de concession rédigée dans les deux langues grecque et latine ou, tout au moins, en grec, car le grec était encore la langue officielle employée par la Porte dans ses transactions avec les antres nations. Ce document est perdu comme les autres; on sait seulement que l'ambassadeur fut parfaitement recu.º En général, les lettres de diverse nature adressées au sultan par le gonvernement florentin, et particulièrement les lettres de recommandation pour de nouveaux consuls ou des marchands, dénotent une grande confiance en son esprit de justice et sa bienveillance.8 Cependant en 1505, la Seigneurie dut réclamer contre l'application d'un nouvel impôt de 5 % ad valorem dans la ville de Castelnuovo, située à l'entrée des Bouches de Cattaro. Cette lourde charge n'atteignait pas les voyageurs arrivant par mer, mais ceux qui faisaient route par voie de terre, et c'était le cas de la plupart des marchands florentins:4 c'est pourquoi le gouvernement de Florence en

¹ Doc. sulle relat. tose., p. 238 et s. Les plaintes sur la mauvaise conduite d'un grand nombre de colons se retrouvent encore à la p. 253 (année 1503).

² Ibid. p. 242 et ss., 245 et s. Voyez

a ce sujet Makuscev. l. c., p. 463 et s.: d'après cet auteur. Risaliti serait reparti

pour Constantinople aussitôt après avoir terminé sa première mission.

Doc. sulle relax. tosc., p. 237, 240 et s., 244 et s., 247-249, 251 et s., 254 et s., 256-258.

[&]quot;Considerato che loro soli, venendo per terra, hanno ad sopportare questa ga-

demanda l'abolition au sultan. Ce détail nous fait connaître qu'après de fréquentes interruptions le service de navigation créé par le gouvernement florentin avait fini par être supprimé tout à fait ou pen s'en faut. En 1500, on annonçait encore au sultan l'arrivée d'un navire marchand, l'mais il n'était plus question depuis longtemps des galéasess de la République qui naviguaient trois par trois. Le trafic commercial se faisait par baitments étrangers et la plus grande partie suivait la voie de terre. Il n'était, d'ailleurs, nullement en décroissance: en 1507, on comptait à Constantinople de soixante à soixante-dix marchands florentins, dont les sfâtires atteignaient anuellement un chiffre de 5 à 600,000 ducats; leur richesse leur dounaît une puissance énorme et ils faissient aux Vénitiens tout le mal qu'ils pouvaient.²

Les principales maisons de commerce florentines avaient leurs comptoirs à Constantinople ou à Péra, mais principalement dans ce faubourg qui, du reste, était le quartier habité par la presque totalité des chrétiens.3 A partir de l'an 1500, le consul (C. Constantinopolis, c. Peræ. c. Levantis) dut, par ordre du sultau, adopter le titre turc d'émin.4 La durée de ses fonctions était en général de trois années. Tout sujet florentin établi en territoire turc ou de passage avait droit à sa protection, mais, par contre, il devait obéissance à ses ordres et il était soumis à sa juridiction. Le consul avait le droit de punir les actes de désobéissance ainsi que de livrer aux autorités turques et de faire expulser du pays les débauchés incorrigibles, les vagabonds et les blasphémateurs. Il jugeait les procès entre Florentins. Le chancelier du consulat, choisi parmi les notaires immatricules à Florence, était chargé de la rédaction du procès-verbal des audiences, des séances du conseil, des élections etc., et de l'inscription des recettes et des dépenses. Le consul avait le droit de percevoir certaines taxes (emolumenti consolaggi) sur les articles importés par ses nationaux, et le tiers des amendes, mais le commerce lui était interdit. Il payait lui-même les traitements du chancelier et du drogman. Il administrait les finances de la colonie et sa comptabilité était révisée deux fois par au par une commission de deux vérificateurs choisis parmi les membres de la colonie de Constantinople ou de Péra. Un fonds spécial formé au moven de droits percus sur certaines marchandises était affecté au traitement du chapelain et à l'entretien du culte. Comme tous les sujets

bella, et non quelli che vengono per mare."

Doc. sulle relaz. tosc., p. 255.

¹ Ibid. p. 247.

Rapport de Jac. Contarini, dans Sanuto. Diarii, VII. 19.

³ Ramberti, dans les Viaggi alla Tana. p. 117, b—118, a.

⁴ Doc. sulle relaz. tosc., p. 246, 338, et, à partir de là, dans tous les documents postérieurs.

des autres nations commerçantes, les Florentins jouissaient de la liberté du culte, et l'église de S. Michel (à Péra) était périodiquement à leur disposition.²

Après Constantinople et Péra, les marchés où les Florentins s'établissaient de préférence, étaient ceux d'Andrinople, de Gallipoli et de Brousse; 8 le chroniqueur Dei cite ce dernier comme un des meilleurs parce qu'on s'y trouvait à portée des arrivages d'épices. Les marchands florentins qui visitaient les marchés turcs touchaient en passant à Chio.4 Florence y entretenait un consul; de 1468 à 1470, ce poste fut occupé par un membre de la mahone, nommé Bernabo Paterio.⁵ Les relations entre Florence et la mahone étaient, à ce qu'il semble, généralement satisfaisantes. Nous ne connaissons qu'un exemple de conflit, en 1461: les agents des douanes de l'île saisirent des marchandises sur des navires florentins, parce qu'un sujet de cette nation, nommé Bernardo Salviati refusait de payer à un Chiote, du nom de Gabriele Giustiniani, une somme considérable qu'il lui devait, paraît-il.6 Au cours de leurs vovages, soit vers Constantinople, soit vers l'Égypte ou la Syrie, les Florentins passaient souvent par Rhodes; il y avaient trouvé de tout temps des compatriotes établis soit comme marchands, soit comme banquiers. Le trafic v avait assez d'importance pour que le gouvernement florentin jugeât utile, en 1483, d'y envoyer Giovanni Gaetani avec mission de demander au grand-maître quelques allégements.7 Cependant, Rhodes comme Chio ne furent jamais pour le commerce du Levant que des stations intermédiaires d'une importance secondaire.

Nous avons parlé plus haut de bâtiments anconitains qui transportaient les marchands florentins à Constantinople ou à Raguse. Mais avant d'aller chercher les étrangers, la marine d'Anoine était au service du commerce national. Nous savons que cette ville entretenait déjà des relations trés intimes avec les Turcs antérieurement à la chute de Constantinople; grâce à cette circonstance, la catastrophe n'atteignit pas

^{&#}x27; Voyez la remarque générale sur la tolérance des sultans, dans le Diar. Parm., n. 365

² Ce qui précède n'est qu'un abrégé des réglements d'administration décrétés pour la colonie, de 1488 à 1512, et publiés dans les Doc. sulle relax. tose., p. 318 et ss.

a Voyez la liste des maisons de commerce florentines pour l'année 1469, dans Pagnini, Della decima, II, 303; Doc. sulle relaz. tosc., p. 244, 320—325. La localité de Montanea, désignée comme domicile

d'un Florentin (ibid. p. 249), est Moudania, sur le golfe du même nom, non loin de Brousse: v. Atti della Soc. lig., V, 424; VI. 841.

⁴ Dei, p. 205.

⁵ Ibid. p. 207, 211.

Doc. sulle relax. tosc., p. 190 et s.

¹ *Ibid.* p. 236; voy. encore p. 218, 220 —224, 260—265.

[&]quot;On en trouve encore un exemple dans le bref du pape de l'an 1513, publ. dans Paoli. Cod. depl., IL 178 et s.

sensiblement son commerce dans le Levant. Bien qu'elle fût placée sous la domination des papes, ceux-ci ne cherchaient pas à troubler labonne entente entre la bourgeoisie de cette ville et les infidèles. En 1475 seulement. Sixte IV donna à ses suiets anconitains le conseil de suspendre le départ de deux grands bâtiments marchands qui se disposaient à faire voile pour Constantinople. Le sultan préparait en ce moment une expédition contre la chrétienté, de sorte que ces deux bâtiments couraient risque d'être saisis par lui et incorporés à sa flotte. Dans l'opinion du souverain pontife, il valait donc mieux pour le moment s'abstenir d'expédier des marchandises à Constantinople, ou, tout au moins, ne les envoyer que par des bâtiments impropres à être transformés en navires de guerre.1 A maintes reprises, des guerres interrompirent le trafic entre Ancône et Constantinople, mais les marchands de cette ville furent toujours dans les bonnes grâces des sultans; 2 leurs intérêts étaient représentés ou défendus tant par des consuls à poste fixe que par des ambassadeurs spéciaux.3 Pierre d'Anbusson, grand-maître de Rhodes, donna également aux Anconitains, en l'an 1500, un sauf-conduit destiné à favoriser leur trafic avec l'ile 4

Jusqu'ici nous avons nommé les plus importantes des villes d'Italie qui entretenaient nn trafic avec les Osmanlis: mais l'énumération serait incomplète si nous négligions Sienne. En général, les Siennois laissaient à d'autres les voyages au long cours; ils fréquentaient pen l'Orient; s'ils avaient besoin d'épices, ils allaient les chercher à Venise ou en Sicile. Le tissage était leur principale industrie et ses produits avaient plns de débonchés en France, en Espagne, en Angleterre et en Allemagne que dans le Levant. Cependant, vers la fin du Moven-Age, ils reconnurent qu'on pouvait les écouler avantageusement en Turquie et, dès lors, il v ent toujours à Constantinople un certain nombre de marchands de cette nation. De là à sonhaiter d'v avoir un consulat à eux comme les autres nations commercantes, il n'y avait qu'un pas et la Seigneurie de Sienne se fit l'interprète de ce vœn dans une lettre du 11 août 1489 adressée au sultan; elle y désignait à son acceptation, comme premier titulaire, un certain Nicolas, médecin et philosophe (?), natif de Sienne.5 Cependant, après unc expérience de trois années, elle dut s'avouer que la colonie était trop peu nombreuse pour avoir sa vie propre et que les affaires traites par elle n'avaient pas assez d'importance pour justifier les frais d'un consulat spécial. En conséquence,

¹ Makuscev, Monum, Slav. merid., p. 171.

² Ibid. p. 172, 175.

³ Ibid. p. 22, 464.

⁴ Ibid. p. 164 et s.

⁵ Luciano Banchi, I porti della maremma Senese durante la repubblica; Archiv. stor. ital., 3º série, X, 1, p. 78 et s.; XII. 2º part, p. 58 et s.

elle pria la république de Florence d'autoriser les Siennois à s'adjoindre aux Florentins et le consul florentin à les prendre sous sa protection, ce qui fut accepté (1501).¹

A côté des Italiens, les marchands de Raguse surent se maintenir dans les bonnes grâces des sultans. Ils en avaient obtenu des passeports? qui leur assuraient le libre parcours des routes de caravanes jusqu'au Bosphore, à la mer Noire et aux bouches du Danube. De tous ceux qui firent ces voyages pendant le Moven-Age, il n'en est malheureusement pas nn qui nous ait laissé son itinéraire. C'est par un Vénitien. Ramberti (V. plus haut), que nous connaissons la ronte qu'ils suivaient d'ordinaire pour atteindre Constantinople; elle était dangereuse sur certaius points et à peu près impraticable sur d'autres. A propos de l'un des gites d'étape de cette route, celui de Fotcha (qu'il nomme Cozza), Ramberti note expressément que les marchandises expédiées de Raguse à Constantinople ou réciproquement passaient par cette localité.3 Dans certaines graudes stations, particulièrement dans celles qui se trouvaient situées sur un embranchement de routes importantes, les Ragusans entretenaient des colonies parfois nombreuses, autour desquelles les autres Latins venaient habitnellement se gronper. Citons, par exemple, celles de Novi-Bazar,4 de Sophia (Sredez),5 de Tatar-Bazardiik, de Philippopoli, d'Andrinople,6 à côté desquelles nous nous permettrons encore de nommer, bien qu'elles fussent sitnées en Bessarabie. celles de Kilia et d'Akjerman, où les Turcs avaient déjà trouvé, au moment de la conquête, des Ragnsans dont ils avaient pillé les magasins.7 Les Ragusans mettaient leur orgueil à fonder et à entretenir dans ces colouies des églises où l'on célébrait le culte catholique-romain.8 On compreud d'après cela qu'ils devaient trouver les papes bien dis-

¹ Luccari, p. 116.

Doc. sulle relaz. losc., p. 250 et s.

⁷ Passeports signés par Mahomet II, l'un en 1480, l'autre sans date, par Bajazet II en 1481, par Selim Ier en 1517: Miklosich, Mon. serb., p. 523 et s., 524 et s., 526 et ss., 550 et ss.; cf. Luccari, p. 96, 101, 127; Engel, Gesch. ron Raquasa, p. 196.

^{*} Ramberti, l. c., p. 113, a.
* Ramberti, p. 114, a: Caterino Zen.

p. 8; Jircèek, Die Handelsstrassen und Bergwerke von Serbien und Bosnien wahrend des Mittelatters, dans les Abhandlungen der behm. Ges. der Wissenschaften. 6° suite, X, 77.

⁵ Ramberti, p. 115, a; Cat. Zen., p. 10;

Luccari, p. 115; Jireček, Die Heerstrasse con Belgrad nach Constantinopel und die Balkanptisse (Prag. 1877), p. 128. Il y avait là de grands magasins de draps appartenant à des Rarynsans.

avait là de grands magasins de draps appartenant à des Ragusans.

^a Pour ces trois localités, voy. Jirecek. Die Heerstrasse, etc.; p. 131—133.

⁸ Par exemple, l'église de Ste Marie d'Andrinople; Luccari, p. 89 (a. a. 1431); Gondola Matteo, Relaxione dello stato della religione nelle parti d'Europa sottoposte al dominio del Turco, dans Banduri, Imperium orientale, II (éd. Paris), p. 104.

posés en leur faveur quand ils allaient leur demander d'autoriser par grâce, leur trafic avec les Turcs mécréants; en 1468, Paul II leur accorda, sans se faire prier, une licence à cet égard.1

Parmi les articles que les marchands de Raguse allaient chercher dans les pays soumis an joug des Turcs, nous pouvons citer en particulier les pelleteries, la cire, le poivre, les obiets en maroquinerie fine, spécialité d'Andrinople, l'or et l'argent des mines de la Serbie, que l'on transformait à Raguse en obiets artistement travaillés.2 Mais ce commerce d'exportation avait relativement peu d'importance: les Ragusans se livraient surtout à l'importation en Turquie des articles de fabrication européenne. Les soieries et les draps de Toscane arrivaient par Ancône sur le marché de Raguse, où, d'ailleurs, il ne tarda pas à se monter des fabriques; 8 de là, ils se répandaient dans l'intérieur. Ce marché recevait également de divers points de la péninsule d'autres articles fabriqués spécialement pour la Turquie.4 De la sorte, Raguse était un centre assez important d'échanges entre l'Orient et l'Occident. et cette situation, qui était pour son commerce une source de beaux bénéfices, s'est maintenue jusque dans les temps modernes.

Enfin, parmi les nations qui conservérent encore un consul à Constantinople sous la domination turque, nous trouvons les Catalans. Pendant les dernières années du Moven-Age, Barcelone recevait directement des marchandises de Constantinople. Sa marine était toniours représentée dans les eaux grecques, mais il faut avouer que si les navires marchands étaient nombreux, les corsaires ne l'étaient pas moins. On peut affirmer que le consulat catalan de Chio n'eût pas été conservé jnsqu'au dernier jour de la domination chrétienne dans l'île, si son maintien n'avait pas été nécessité par les intérêts du commerce de Barcelone,5

Il ressort de tout ce qui précède que ce n'était pas la fréquentation des marchands occidentaux qui manquait à l'empire des Osmanlis; les uns parcouraient le pays par les routes de caravanes, les autres, venus par mer. visitaient les ports et les côtes. Y trouvaient-ils en retour les nombreux articles de prix dont la réunion avait formé pour eux l'attrait de ces régions? Autrefois, quand les Byzantins étaient les maîtres du pays, s'ils ne déployaient pas par eux-mêmes une grande

¹ Farlati, Illur. sacr., VI, 180.

² Philippus de Diversis, cité dans Appendini, Notizie sulle antichità de' Raqueei, I. 232; Ramberti, l. c., p. 117, a. Ce sujet est traité spécialement dans les \$\$ 7 et 8 de l'intéressante étude de M. Jireček intitulée: Die Handelsstrassen

und Bergwerke in Serbien und Bosnien. l. c.

^a Appendini, I, 233, 234. 4 Phil. de Divers., ibid. 233.

⁵ Capmany, Mem., I, 2e part, p. 75: II, 328; app., p. 62, 65.

activité dans le commerce, surtout dans le commerce maritime, ils laissaient du moins le champ libre aux Occidentaux et ils lenr donnaient les movens d'appliquer leur énergie à toutes les branches du commerce et de faire venir les produits des régions les plus éloignées. Avec les Turcs, c'était tout le contraire; non-seulement ils n'avaient aucun goût pour le commerce, aucune idée d'en faire leur occupation, mais leur insatiable passion de conquêtes était précisément nne perpétuelle cause de conflits entre eux et les principales nations commerçantes de l'Occident. Brutalement destructeurs, ils anéantirent les principaux marchés où s'exercait l'activité industrieuse des Francs levantins, réduisirent en esclavage un grand nombre de colons, en forcèrent d'autres à chercher lenr salut dans la fuite et à retourner dans leur patrie, et enlevèrent à ceux uni avaient le courage ou se trouvaient dans l'obligation de rester la liberté de monvements et l'indépendance essentjelles à la prospérité du commerce. Ils cherchérent à supprimer à leur profit la prépondérance maritime de Venise, qui eût été si profitable au commerce, tandis one la leur était absolument improductive, et là où ils l'établirent elle finit par dégénérer en une piraterie effrénée. En favorisant les Ragusans, les Florentins et les Anconitains au détriment des Vénitiens et des Génois, ils accrurent dans leur pays l'importance de puissances de second ordre, condamnées à rester bien inférieures à ces dernières et par l'esprit d'entreprise et par l'étendue des ressources. An temps de la prospérité de leurs entrepôts de Tana, de Caffa, de Trébizonde, c'était par quantités immenses que les Vénitiens et les Génois y accumulaient les articles les plus précieux de l'Inde, de la Chine, de la Perse, de la Russie, qu'ils les chargeaient sur leurs galères, les transportaient au-delà du Bosphore, et les amenaient, au moins partiellement, sur les marchés de Constantinonle ou de Péra. Maintenant, ces entrepôts étaient déserts; seuls, les Arméniens v entretenaient encore péniblement un trafic restreint. Les Florentins songérent bien, pendant quelque temps, à faire faire par une galère le voyage de Caffa et de Trébizonde, mais rien n'indique qu'ils aient donné suite à ce projet; il est permis d'en douter, d'autant plus que nons savons qu'ils ne purent jamais assurer d'une manière régulière la marche du service de la navigation de Constantinople et qu'ils durent même finir par v renoncer complétement. Dans sa diatribe contre les Vénitiens. Dei écrit d'un air de supériorité affectée, qu'en nouant des relations avec Brousse, les Florentins, ses compatriotes, avaient en le double avantage de s'v procurer plus facilement que les Vénitiens les épices. le coton et la cire et d'y onvrir, en échange, un débouché à leurs draps, tandis qu'à Alexandrie les Vénitiens ne pouvaient se procurer les épices que contre argent comptant. Il est possible qu'effectivement les Vénitiens n'eussent pas occasion d'échanger leurs marchandises contre des épices; mais il est certain qu'au point de vue de l'abondance et de la variété de ces articles, le marché de Brousse ne ponyrait pas soutenir la comparaison avec celui d'Alexandrie et que les frais de transport par caravanes y élevaient énormément le prix des épices. Au reste, ici, Del omet un fait qu'il avoue dans d'autres passages, èt qui d'ailleurs ressort de diverses autres sources, a c'est que les Vénitiens visitaient feralment Brousse et v avaient des comptoirs.

Bien que fondé par un peuple de race asiatique, l'empire turc avait peu de relations avec l'Asie proprement dite, et particulièrement avec les pays dont les produits fournissaient au commerce son principal aliment. Comme nous l'avons déjà dit, les Occidentaux, par les mains de qui passait autrefois ce trafic, n'étaient plus là; les caravanes, qui seules, dorénavant, transportaient les produits de l'Orient à travers l'Asie-Mineure, ne pouvaient pas remplacer les galères vénitiennes et génoises qui allaient auparavant les chercher dans le Pont pour les apporter dans le Bosphore. Enfin, les guerres à chaque instant renouvelées des sultans Osmanlis contre les princes de Caraman, la lutte acharnée qu'ils eurent à soutenir contre le prince turcoman Ouzoun Hassan, la froideur de leurs relations avec les souverains persans de la dynastie des Sofis, étaient autant d'obstacles qui séparaient Constantinople de l'extrême Orient et v rendaient impossibles les arrivages réguliers des épices et des autres produits de ces régions.4 Malgré cela, ils n'y faisaient point défaut d'une manière absolne, car, dans son manuel du commerçant, Pasi 5 mentionne, parmi les articles qui se trouvaient sur le marché de Constantinople, la rhubarbe, le musc et la manne, et il note que c'était de là que Venise tirait ces articles ainsi que certaines autres drognes. Mais ils y devenaient de plus en plus rares et les articles d'exportation de l'empire turc se composaient en maieure partie de produits indigènes fabriqués et naturels. Parmi les premiers, nous citerons les camelots d'Angora, les tapis, les maroquineries fines fabriquées par les artisans turcs des deux rives du Bosphore: parmi les seconds, la cire (cere zagore, cire de Bulgarie), l'alun,6 la laque et la graine d'écarlate, le coton et surtout

Pagnini, II, 241.

⁷ Ibid. p. 235.

Miklosich et Muller, Acta graca. III. 349.

Les Turcs eux-mêmes envoyaient des navires à Alexandrie et à Damiette, pour y prendre des cargaisons d'épices; mais ces navires étaient assez fréquemment

arrêtés par des corsaires qui leur enlevaient leur chargement et le portaient à Rhodes, où ils trouvaient à s'en défaire

à bas prix: Pasi, p. 47.

5 Pasi, p. 43 et ss., 144.

[&]quot; Dans une lettre adressée au pape Pie II, Giovanni de Castro prétend que la valeur de l'alun consommé en Occident

le blé. Venise était accoutumée à tirer de la Turquie des quantités énormes de grains et, sous ce rapport, le contre-coup des guerres avec la Porte s'y faisait vivement sentir dès qu'elles se prolongeaient tant soit neu.

En échange des articles qu'il tirait de la Turquie, l'Occident lui fournissait en quantités notables des produits de son industrie et, en particulier, des draps et des soieries. On sait que les Florentins excellaient également dans la fabrication du drap et dans celle de la soie. et que les articles sortis de leurs manufactures s'écoulaient facilement, non-seulement dans tout l'Occident, mais encore en Turquie et spécialement dans certaines villes telles que Constantinople et Péra, Andrinople, Gallipoli, Salonique, Brousse.2 Toutes les fois qu'il est question d'articles apportés à Constantinople par des navires florentins, les auteurs mentionnent immanquablement les draps, spécialement les draps fins et les soieries, brochées d'or ou non.8 L'entourage du sultan, nous l'ayons vu, achetait volontiers les produits des manufactures florentines; mais les draps qui se vendaient en Turquie ne venaient pas tous de Florence; ainsi, en 1509, la République de Venise, menacée de toutes parts et près de succomber, se vit réduite à rechercher l'alliance turque. Au cours des négociations, elle essava d'enlever aux fabricants de Raguse, de Florence, d'Ancône et de Gênes les commandes de draps que leur faisait le sultan, et pour arracher à celui-ci la résolution désirée, l'ambassadeur vénitien lui exposa que les bénéfices qu'il procurait à ces républiques ne leur servait qu'à forger des armes contre Venise, et qu'il ferait mieux de s'adresser à celle-ci, où il tronveràit les mêmes articles aux mêmes prix.4

3º L'Asie-Mineure turque.

En suivant la marche victorieuse des Osmanlis à travers les provinces européennes de l'empire grec, nous avons pu constater que, dès le moment de leur apparation sur le seuil de l'Europe, il s'était établi entre

pour la teinture des laines s'élève annuellement à plus de 300,000 ducats et que, jumpa'an jour oil ferit, tout cet argent a été versé entre les mains des Turcs. Il annonce qu'il a eu le bonheur de découvrir de riches déptis d'alun à Tolfa (1462) et exprime l'espoir que dorénavant cet état de dépendance n'aura plus de raison d'être: (tobellinus, Comment, p. 185 et s.

Guichardin, Storia d'Italia, lib. VI, T. II, p. 51, éd. Fribourg, 1774.

Dei, p. 240 et s., 275 et s.

Doc sulle relax. tose., p. 208, 235, 236, 265, 324 et s., 327, 335, 338, 840, 342, 346, 349, 857—859.

⁴ Romanin, V, 234.

eux et les nations commercantes de l'Occident des rapports de diverse nature, et qu'au nombre de ces rapports il fallait compter les relations commerciales. De là ce fait assez étonnant à première vue, que, dès la première moitié du XVième siècle. Andrinople, leur première capitale. était visitée par des marchands vénitiens, catalans, génois, florentins, et que même un certain nombre d'entre eux y avaient fixé leur domicile.1 Par un phénomène naturel, le contre-coup de ces relations se faisait sentir jusque dans les parties de l'Asic-Mineure primitivement habitées par les Turcs et en particulier jusqu'à Brousse, leur ancienne capitale. Et de fait, si Andrinople était ouverte aux Occidentaux. pourquoi Brousse leur eût-elle été fermée? Quand Bertrandon de la Broquière, noble voyageur français, visita cette ville, il y trouva plusieurs marchands florentins et logea chez l'un d'eux. Il y rencontra également des marchands génois; il vit trois de ces derniers acheter à la caravane syrienne, avec laquelle il avait fait route, des épices qu'ils se proposaient de porter sur le marché de Péra.2 Depuis une époque reculée, les caravanes de Syrie ont toujours traversé l'Asie-Mineure en diagonale, suivant la direction du sud-est au nord-ouest. Mais alors toute l'Asie-Mineure était au pouvoir de princes mahométans et les caravanes elles-mêmes étaient entièrement composées de musulmans. Leur but ne pouvait pas être Constantinople, encore occupée par les Grecs: c'était nécessairement Brousse, la capitale des Osmanlis. Pour se procurer les articles qu'elles apportaient, les gens de Péra devaient aller en personne v faire leurs achats. Un grand nombre de marchands, des Florentins en particulier y formèrent des établissements. Cette place offrait d'ailleurs l'avantage d'être en relations avec l'Asie centrale. On y recevait, par exemple, assez fréquemment, des caravanes venant de Tauris.8 La ville possédait deux bazars. l'un pour les soieries, les cotonnades, les pierres précieuses et les perles, l'autre pour le coton brut et le savon blanc.4 C'était nn attrait pour le commerce de l'Occident.

Mais Brousse était un centre politique important: c'était la résidence de la plus énergique et de la plus belliqueuse des puplades de l'Asie-Mineure; à ce point de vue, aucune autre ne pouvait se comparer à elle. Les petites principautés turcomanes de l'ouest de l'Asie-Mineure n'étaient pas en état d'opposer une longue résistance aux envahissements

Bertrandon de la Broquière. Voyage d'outremer, p. 569.

² Ibid. p. 550-552.

³ Clavijo profita du passage d'une de ces caravanes à son retour de Samarkand;

Clavijo, p. 215. Le voyageur Tafur (p. 185) parle aussi de l'importance de Brousse comme place de commerce.

⁴ Bertrandon de la Broquière, Voyage d'outremer, p. 550,

des Osmanlis. Une courte campagne avait suffi au sultan Baiazet (1390) pour réduire les princes de Saroukhan, d'Aïdin et de Mentèchè à n'avoir d'autre alternative que la soumission ou la fuite. Il ne fallnt rien moins que l'intervention de Tamerlan pour rendre à ces principantés une existence éphémère: les fils de quelques-uns des princes détrônés, des ambassades envoyées par les seigneurs d'Altoluogo et de Palatía.1 ètaient allé implorer son aide contre le conquérant. Vainqueur de Bajazet à la grande bataille d'Angora (1402), Tamerlan rétablit sur leur trône les princes depossédés par lui.2 Dans le nombre se trouvait Ilvas (Elias) prince de Mentèchè (Carie): s celui-ci eut l'habileté de conserver jusqu'à sa mort (vers 1421), la principauté qu'il avait reçue de son père et il la transmit à ses héritiers, mais ces derniers n'en jouirent pas longtemps; en 1426, ils durent céder la place à un lieutenant du sultan des Osmanlis. Jusqu'aux dernières années, la république de Venise maintint ses relations avec cette principauté: elle avait des intérêts engagés sur la place de Palatia, où s'était formée une petite colonie sortie de son sein. Nous possédons deux traités des années 1403 et 1414: les parties contractantes sont: d'une part Venise, an nom de laquelle figurent, comme signataires, dans le premier traité, Marco Falier, duc de Crète, représenté par Leonardo della Porta, son ambassadeur, dans le second, l'amiral Pietro Civrano; d'autre part, dans les deux traités, l'émir Elias beg (Aliasbeis, Aliesbei). M. de Mas Latrie a publié le premier de ces traités,4 mais il ne connaissait pas le second.5 Le titre de "dominus Palatie", attribué à Elias beg dans la suscription du traité de 1403 n'est pas reproduit dans le contexte: le savant historien a concln de ce titre, qu'il s'agissait d'un petit prince dont le domaine, resserré entre la seigneurie d'Altoluogo et la principauté de Mentèchè, devait se borner à la ville de Palatia, avec une étroite bande de territoire le long de la côte.6 C'est une erreur: cet Elias beg est le prince de Mentèchè en personne; il régnait sur un vaste pays et la

¹ Clavijo, p. 198.

Ducas, p. 79 et s.; Laon. Chalcoc., p. 168.

Sur ce personnage, voyez Ducos, p. 18, 80 et a., 108, 116; sur les derniers temps de an vice, Hammer, Grech, des osman. Reichs, I, 424 et s. Laonicus Chalcocondylas ne Happelle pas autrement que Miristoriac, c'est à dire "Le seigneur de Mentèche": p. 65, 168, 244. M. Hammer le considère à tort comme le dernier des esigneurs de Mentèchel: cet que démontre M. Stanley Lanc Poole, dans le 11.

Journ. of the asiatic Society of Great Britain and Ireland, N. S. XIV, 4° part, p. 776, 780.

⁴ A la fin de son étude intitulée: Commerce d'Éphèse et de Milet au moyen âge, dans la Biblioth de l'École des chartes, 5° série, T. V (1864), p. 226 et ss.
⁵ Taf, et Thom., inéd.; regeste dans

les Commem., III, p. 374, nº 205.

Obe Mas Latrie: Commerce d'Éphèse et de Milet au moyen-âge, dans la Biblioth. de l'École des chartes, 5° sér., V, 122.

preuve en est qu'il pouvait mettre sur pied six mille hommes armés.1 Le deuxième traité ne laisse subsister aucun donte à cet égard, car Elias beg y est désigné formellement, une première fois comme seigneur de Mentèchè et une deuxième fois comme seigneur de Palatia et de toute la province de Mentéché. Cette principanté de Mentéché et les côtes voisines, véritables nids de corsaires, constituaient un danger incessant pour la marine marchande et les possessions coloniales de Venise: la République avait un intérêt de premier ordre à garantir ces dernières contre leurs aggressions. Dans le premier traité. Elias beg donne sur ce point toutes les assurances et toutes les garanties désirables. La colonie de commerce vénitienne qui existait autrefois à Palatia était, paraît-il, tombée en décadence, et les maisons précédemment habitées par les marchands vénitiens avaient été occupées par des Turcs; le prince accorde aux Vénitiens l'autorisation de les racheter ou d'en construire de nouvelles sur un terrain qu'il leur concédera gratuitement; en outre, il leur promet de nouveau la jouissance de l'église de St. Nicolas, dont les traités précédents leur avaient assuré la propriété. La colonie sera administrée par nn consul à la nomination du duc de Crète. Pour les marchandises importées ou exportées par les Vénitiens, le taux légal des droits de douane est fixé à 2 %: les savons, les draps, la cire, les pelleteries et l'alun en sont entiérement exempts. C'étaient là de très bonnes conditions: le traité de 1414 n'v ajoute rien d'essentiel. Il est d'ailleurs peu probable que ces conventions aient été respectées quand la principauté fut passée au pouvoir des Osmanlis. Ilyas lui-même n'en tenait compte qu'autant qu'il lui plaisait, et cela ne l'empêchait pas d'envoyer ses corsaires attaquer les Vénitiens, à Candie, à Modon et à Coron: pour les refouler, la République n'avait d'autre moyen que de faire faire de fréquentes croisières par ses navires de guerre sur les côtes de la principauté.2 A ce point de vue, le seigneur d'Altoluogo ne restait pas en arrière de celui de Mentêchê et il s'attira les mêmes mesures de répression.

L'histoire de la principauté de Tekkè se termine comme celle de la principauté de Mentèchè. Nous avons vu qu'après avoir perdu Satalia. sa résidence, le prince de Tekké l'avait reconquise au bout de douze années sur le roi de Chypre (1373). Mais cette restauration n'eut qu'nne durée éphémère: nn adversaire plus dangereux ne tarda pas à surgir parmi ses propres coreligionnaires. Redoutant l'effet des menaces de Mourad Ier, sultan des Osmanlis, le prince jugea prudent de lni abandonner tout le pays, sauf les villes de Satalia et d'Istenos

¹ Ducas, p. 81.

Sathas, Doc. inéd., II, 246 et s.: Monum. Slar. meridion. XII. 199.

(1386); Bajazet en acheva la conquête en 1391.¹ L'intervention le Tamerlan arracha pour quelque temps la principauté à la domination des Osmanlis; mais, au bont d'un quart de siécle, elle cessa définitivement d'avoir une existence propre.º Réduite au rang de ville de province, Satalia vit peut-être diminuer l'affluence des marchands occidentaux, mais son trafic aver l'Éxpyre ne subit point de changement notable.º

Au XVº siècle, les ports de Palatia, de Satalia et de Candelore étaient ceux d'où s'expédiait la plus grande partie des produits de l'Asie-Mineure à destination d'Alexandrie ou de Damiette; dans le nombre nous relevons: la cire et le miel, le safran et le sésame, la noix de galle, la soie, la laine fine, le maroquin rouge et les tapis et aussi des esclaves des deux sexes. Satalia avait la spécialité des bois de constructions maritimes et de la poix. Palatia n'avait pas de marine propre et les expéditions de ce port se faisaient par l'entremise des Génois qui venaient de Chio y prendre des chargements pour l'Égypte:4 mais les deux autres ports se suffisaient à eux-mêmes. Satalia et Candelore possédaient des chantiers de construction où travaillaient des charpentiers chrétiens; il sortait de là des bâtiments comparables pour leurs dimensions aux galères qui faisaient la traversée de Venise aux ports de la Flandre et, malheureusement aussi, des vaisseaux montés par des corsaires et équipés pour donner la chasse à la marine marchande de l'Occident.5 Des trois marchés, celui de Satalia était de beaucoup le plus important. Les navires de ce port y rapportaient d'Alexandrie, le grand marché cosmopolite, des articles de prix, et il recevait la visite des marchands égyptiens et syriens: les magasins du faubourg élevé sur le port renfermaient constamment et en quantités considérables du poivre, de la cannelle, des clous de girofie, de l'encens, des tapis etc. En 1472, Pietro Mocenigo, étant venu attaquer la ville avec une flotte de guerre, tenta sur le corps de la place un assaut qui échoua, mais il emporta du faubourg un riche butin composé surtout d'épices.6 L'un des acteurs de cette expédition en a laissé une relation où M. Zinkeisen croit trouver la preuve que Satalia était à cette époque le principal entrepôt des épices de l'Inde et de la Perse.7 C'est aller

Hammer, Gesch. des osman. Reichs.
 1, 200, 221; Chalcoc., p. 65.
 Hammer, op. cit., 329, 343, 365,

^{425;} Stanley Lane Pool, l. c., p. 775, 779.

⁸ Ghistele, p. 329.

⁴ Piloti, p. 376.

⁵ Piloti, p. 371; cf. Chemseddin, p. 318.
⁶ Cenio. De Petri Mocenici gestis. (Basil.

Cepio, De Petri Mocenici gestis, (Basil. 1544), p. 25—29; Malipiero, Annali reneti. I. 74 et s. On raconte que les as-

siègés auraient fait savoir à l'amiral vénitien que, s'il autorisait le pillage, on s'en vengerait sur les marchands vénitiens établis en Syrie: cette menace l'aurait décidé à abandouner le siège de la place: Bernabei, Cronaca anconitana, dans la Collexione di documenti storici delle etid.

e terre Marchigiane, I, 189 et s.

Gesch. des Osman. Reichs in Europa, II, 404, not. 2.

trop loin; si Satalia était alors le plus grand marché des épices pour l'Asie-Mineure, on ne saurait admettre qu'elle eût la même importance pour le reste du monde et, particulièrement, pour l'Occident.

Quant à Candelore (Alaïa), c'est dans les mémoires de Boucicaut qu'il en est fait mention pour la première fois, au XVº siècle:2 le maréchal visita ce port au cours de son expédition dans le Levant (1403) et il v vit des magasins abondamment fournis.3 Les habitants ne se bornaient pas à leur trafic avec l'Égypte: ils entretenaient également des relations avec Chypre; rien n'était plus naturel, vu le voisinage de l'île, mais ils avaient aussi pour le faire des motifs d'intérêt politique. Grâce à la protection des puissants princes de Caraman qui, cantonnés dans leurs domaines au sud-est de l'Asie-Mineure, se défendaient énergiquement contre les Osmanlis. Alaïa avait eu la chance d'échapper à la domination de ces derniers. Les émirs qui la gouvernaient se rendaient un compte exact de l'intérêt que les rois de Chypre devaient nécessairement porter au maintien de son indépendance; ils savaient qu'en cas de besoin ce sentiment pouvait se traduire en actes. L'un de ces émirs, Loufty bey, conclut, en 1450, avec Jean II, roi de Chypre, un traité par lequel les deux souverains se promettaient mutuellement d'agir en bons voisins et garantissaient, par voie de réciprocité, aux marchands des deux pays, un accueil amical.4 Les rois de Chypre envoyèrent effectivement plusieurs fois des troupes au secours de Candelore; néanmoins, le sort final de la principauté était inévitable: elle fut réunie, en 1471, à l'empire des Osmanlis 5

Venise ne voyati pas avec moins de déplaisir que les rois de Chypre l'envahissement progressif de l'alsi-Mineure par les Osmanlis. Au moment même où Mahomet II venait de porter à l'empire byzantin le coup de la mort, un ambassadeur de la République, Giovanni Mocenigo, partait pour Ionnium avec mission d'y onculreu un traité avec Ibrahim beg, prince de Caraman, l'un des rares adversaires des Osmanlis encore de bout: ce n'était peut-être pas un pur effet du hasard. A me consulter

¹ "Fa la maggior et la più ricca fiera che se fazza in tutta la provincia:" Malip.,

^{&#}x27;Il paraitrait qu'il faudrait faire remonter encore un peu plus haut, c'est à dire jusque vers 1366, le début des relations commerciales entre Raguse et Candelore: v. Luccari, Ristretto degli annali di Rausa, p. 63.

³ Le livre des faicts du maréchal de Boucicaut, dans Michaud et Poujoulat. Coll. de mém., II, 271.

⁴ Ce traité a été publié en langue originale (en grec) dans Miklosich et Muller, Acta et diplom. graca medii ari, III, 284 et s., et avec traduction française en regard, dans Mas Latrie, Hist. de Chypre. III. 64—68.

⁶ Malipiero, Annali veneti, I, 69; de Mas Latrie, Hist. de Chypre, III, 175. 321, 335; Hammer, Gesch. des osman Reichs, II, 104.

que le texte du traité,1 il ne semble, il est vrai, avoir aucune portée politique: c'est exclusivement un traité de commerce. Mais, dans la lettre d'Ibrahim qui l'accompagne, il est fait allusion à d'autres conventions verbales, visant un ennemi commun qui ne peut être que le sultan des Osmanlis. Sans une alliance motivée par un intérêt de défense commune, il serait impossible d'expliquer l'étendue des concessions faites par ce prince sur le terrain commercial. Il renonce à exiger des marchands vénitieus, dans l'intérieur de ses états, aucune taxe commerciale. Il les autorise à faire usage de leurs propres poids et mesures pour les marchés conclus avec ses sujets. Il consent à ce que la République installe, partout où il lui plaira, un consul jouissant du droit de juridiction et un fondaco (carvasera over fontego) pour les marchands, qui conserveront cependant la liberté d'habiter au dehors. On ignore dans quelles proportions les Vénitiens usèrent de ces concessions. Jusqu'à la mort d'Ibrahim beg, arrivée en 1463, la paix ne fut pas troublée dans la principauté de Caramau, et il est certain qu'ils durent mettre à profit une période de dix années d'un calme favorable aux affaires. Mais, à la suite de deux guerres malheureuses contre le sultan des Osmanlis, les fils d'Ibrahim beg fureut contraints de quitter le pays: en dépit de leur alliance avec Ouzoun Hassan, prince des Turcomans, et de la coopération d'une flotte vénitienne, il ue purent jamais rentrer en possession de leur héritage. La victoire décisive remportée par Mahomet II sur Ouzoun Hassan, à la grande bataille de Terdian, en 1473, fixa le sort de la principauté de Caraman; à partir de ce moment, l'Asie-Mineure tout entière passa défluitivement sous la domination des Osmanlis.

La côte septentrionale de l'Asie-Mineure avait déjà été englobée dans la conquête par les Osmanlis victorieux. Mais, avant de parler de la fin des principautés échelonnées le long de cette côte, il nous faut remonter un peu plus haut. Au cours de la période précédente, nous avons déjà vu la domination des Osmanlis s'étendre sur toute la Bithynie. Alors régnaient sur une vaste étendue de pays, à l'est de cette province, dans la Paphlagonie, les princes de Kastemouni, de race turcomane. Leurs domaines entouraient deux euclaves grecques, les villes de Ponto-Heraklea (Punderekli)? et

¹ Ce traité, daté d'Iconium le 12 févr. 1458 (1454 d'après la chronologie générale) se trouve dans Romanin, Storia di Venexia, IV, 523 et sa, et dans la Coll. des doc. inéd., mél. histor, III, 209—212; la lettre d'envoi est également dans ce deraier ouvrage, p. 213.

² Sanuto, daus Hopf, Chroniques grécoromanes, p. 145; Aboulféda, Géogr., trad. Beinaud, II, 1, p. 39; II, 2, p. 142: Nicéph. Grég., I, 429; Cautacuz., II, 589.

d'Amastris (Amasserah).1 Au commencement de la deuxième moitié du XIVe siècle, ces villes dépendaient encore des empereurs byzantins, mais ceux-ci sentaient déjà l'impossibilité de les conserver. Héraclée passa au pouvoir des Turcs en 1360, soit par suite de la mollesse de ses défenseurs, soit par le fait d'une vente en règle;2 Amastris partagea le même sort, mais on ne sait plus ni à quel moment ni de quelle manière ce changement de régime s'était produit. Vers la fin du XIVe siècle, cette ville était gouvernée par un émir que nous ne connaissons que sous le nom, évidemment défiguré, de "Dinos" que lui donne l'historien Phrantzès: dépossédé par Bajazet, en 1393 probablement, il alla comme d'autres chercher un asile auprès de Tamerlan.3 La république de Gênes se fit, à ce qu'il semble, donner Amastris par le sultan: peut-être avait-elle coopéré activement à la prise de la ville en lui fournissant une flottille. Quoi qu'il en soit, on trouve pour la première fois, en 1398, la mention d'un consulat génois d'Amastris, et ce consulat n'était pas considéré comme établi en territoire étranger, car Clavijo, qui se trouvait dans cette ville en 1404, désigne positivement Samastri comme ville génoise: l'historien byzantin Ducas lui attribne la même qualification.5 Sur quelques cartes du Moven-Age, on voit, à côté du nom de Samastri, un drapeau génois, et cette colonie ne devait pas être classée parmi les moins importantes parmi les colonies du Pont, car, à l'époque même où le gouvernement génois accordait à Caffa une sorte d'hégémonie dans la mer Noire, il s'était réservé la nomination du consul de Samastri et de son secrétaire. On en fit une place forte et. de nos jours encore, l'œil le moins exercé peut reconnaître aux guirlandes qui constituent une ornementation caractéristique, aux armoiries qui surmontent les portes et à divers autres indices, l'origine génoise d'nne partie au moins des fortifications.6 Le consul de Caffa fnt longtemps chargé de l'entretien des ouvrages de fortification et de la garnison; mais nous verrons plus loin, qu'à partir de 1449, ce soin fut rattaché aux fonctions du podestat de Péra. De nos iours, le double

(p. 79). Cf. Miklosich et Muller. Acta græca, II. 102 et s.

Geogr. Acrop., p. 20; Cantacuz., l. c.

On voit, sur un manuscrit de Puchy, un meiris, en marque, une ancienne glose qui univers, en marque, une ancienne glose qui fixe extte date; elle attribue la computte da aux Permars; mais sous ce nom on doit, sans sous ce com on doit, sans sur commen de se trouvant sur les lieux en 1404 enton-dit raconter par les habitants que la ville avanté été vendue une trentaine d'années santé été vendue une trentaine d'années auparaxant par l'empereur gree au père da prince alors régnant, fiftat Mathalabi

^a Phrantzèe, p. 82, 83. La campagne de Bajazet contre le prince de Kastemouni (Hammer, I, 227 et s.) dut avoir également des suites fâcheuses pour l'émir "Dinos".

⁴ Atti della Soc. Lig., XIV, 103, 110.

⁵ Clavijo, p. 80; Duc., p. 163.

Ritter, Kleinasien, I, 770 et s.

port de Samastri est bien abandonne; il nous serait désormais impossible de dire jusqu'à quel point le trafic y était actif et si son principal élément était le transit entre Constantinople et Trébizonde, on le transit entre l'Asie-Mineure et la Crimée. Le nom de cette ville se renoutre de ci de là dans les sources génoises, mais toujours à propos de questions étrangères au commerce.

Le voyageur espagnol Tafur parle aussi de Sinope comme d'une citadelle génoise 3 mais ci i commet une erreur. Les princes de Kastemouni tenaient énormément à la possession de cette ville; quand déjà les Cosmanlis leur avaient arraché la cession d'une grande partie de leurs domaines, Sinope restait leur capitale: c'est là que résidait le dernier prince de la dynastie, quand il fut réduit à capitaler et à faire entre les mains de Mahomet II l'abandon des derniers débris de sa principauté. Il est donc bien certain que la domination génoise ne s'étendit jamais jusque-là, mais ce qui est vrai, c'est l'existence d'une coionie génoise, peu nombreuse mais prospère, sous le sceptre des princes de Sinope: on trouve les noms de quedques-uns de ses consuls dans des chartes du XV° siècle. L'histoire est muette sur le sort de la colonie véntienne.

Ainsi donc Samastri était une ville absolument génoise, Sinope une ville turque habitée par une colonie génoise: Samsonn-Simisso présentait un autre caractère. Elle se composait de deux villes, une ville turque et une ville génoise, sinúes à nne portée de trait l'une de l'autre et entourées de murs. Les deux populations, vivant toujours sur un pied de défiance réciproque, respectaient néanmoins mutuellement leurs possessions. Quand Bajazet s'empara de la ville mahométane (Samsoun), il laissa subsister tranquillement la ville chrêtienne (Simiso): sous le règne de Mourad II, la ville tombait en ruines; le sultan permit de les relever. Dans certaines chartes génoises de la fin da XIV s'escle et du commencement du XV, il est parlé du consulta de Simisso: le titulaire était nommé par le gouvernement génois; on y voit également que la granjson était formée de mercenaires génois.

¹ En dehors des sources déjà citées et de celles que nous citerons encore, voyez: Olivieri, Carte e eronache menoscritée, p. 75, 122; Canale, Della Crimea, I, 246; II, 349; Atti della Soc. Lig., VII, 2, p. 595, 677; Agost. Giustiniani, Annali. fol. 182, 186.

² Tafur, p. 158.

Hammer. Gesch. des asman. Reichs,
 227, 373, 417 et s.; II, 51 et s.

Olivieri, Carte e Cronache, p. 75;

Atti della Soc. Lig., IV (Rendic.), p. 48; VI, p. 129; VII, 2, p. 676. Il résulte de la première citation des Atti que le consul Andrea Usodimare aurait reconstruit à ses frais les bâtiments du consulat, vers 1423.

^a Ahmed Arabsiades, Vita Timuri, ed. Manger, II, 287; Schiltberger, Reisen, ed. Neumann, p. 63—65; Clavijo, p. 82.

Atti della Soc. Lig., XIV, p. 103, 110; IV (Rendic.), p. 48; Canale, Della

Le statut de 1449 garde un silence absolu au sujet de cette colonie; il v a là quelque chose de suspect: il semble qu'alors la colonie eut cessé d'exister.

En ce qui touche aux questions commerciales, nous ne savons rien de plus sur Sinope et sur Simisso que sur Samastri. Il est cependant certain qu'elles s'élevèrent du rang de simples stations, échelonnées sur la route commerciale de Trébizonde, à celui de marchés indépendants. Elles répandaient dans les pays environnants les produits de l'industrie européenne et exportaient en échange les produits indigènes, tels que les bois de construction, l'alun, le cuivre et l'argent extraits des riches mines de cette région,1 la laine et le poil de chèvre fournis par les nombreux troupeaux nourris dans le pays, le maroquin de Kastemouni etc.; il est certain que ce commerce d'exportation écoulait ses articles vers l'Occident et aussi vers le Nord, car il existait un mouvement incessant de navigation des colonies méridionales du Pont à Caffa, leur chef-lieu, et à Tana,

4º Les derniers temps de l'empire de Trébizonde.

La première moitié du XVe siècle fut signalée, pour la colonie génoise de Trébizonde, par une série de tourmentes. D'abord, sous le règne d'Alexis IV, la guerre éclata entre Gênes et Trébizonde pour des causes qui nous sont restées inconnues. Au cours des hostilités, un amiral génois, Cosma Tarigo, à la tête de trois galères, battit la flotte d'Alexis, s'empara d'un monastère fortifié, le transforma en place d'armes à son usage et, finalement, l'empereur dut se résoudre à payer des dommages intérêts: on lui permit du reste d'acquitter sa dette en nature (vin et noisettes) et par termes.2 Quelques années plus tard, la population de Trébizonde s'ameutait contre les Génois, envahissait leur quartier et le mettait à sac: l'empereur ne se décida à le leur rendre qu'après avoir reçu du gouvernement génois une note menacante a et rédigée sur un ton énergique. Jean IV (Kalojohannès) fils et successeur d'Alexis. laissa arriver les choses au point que, dans diverses localités de l'empire,

Crimea, II. 349. Parmi les écrivains hyzantins, Ducas (p. 163) parlant d'Amisos (Simisso), dit que la république de Gênes a coutume d'y envoyer des fonctionnaires. 1 Chehabeddin, p. 337, 350, 355 et a.:

Vine. Bellovac. spec. hist., XXXI, 143.

⁹ Stella, p. 1275 et la charte du der-

nier fevrier 1418, dans Not. et extr., XI. 79-81.

³ En date du 28 janv. 1425: publice par M. Hopf dans les Sitzungsberichte der Berliner Akad., février 1862, p. 88 et s., et par M. Vigna dans les Atti della

et dans la capitale même, des Génois furent insultés et maltraités. Le doze de Gênes, Giano Fregoso, lni adressa des remontrances auxquelles il répondit non sans raison, il faut le reconnaître, par des plaintes contre certains sujets génois oni refusaient de se soumettre aux lois de l'empire. Le doge l'ayant invité à envoyer à Gênes un ambassadenr, afin de travailler au redressement des torts réciproques, il chargea de cette mission un certain Georgius Armiruzius; mais les prétentions exagérées de ce personnage firent échoner toutes les tentatives d'accommodement.1 Ce différend n'était pas encore aplani au moment de la publication d'nn nouvean code ponr les colonies du Pont (1449): ce code concernait également la colonie de Trébizonde et il nous met à même de nous faire une idée de son organisation intérieure. A la tête de l'administration de la colonie était placé, comme toujours, le consul, nommé par la métropole et entouré d'un personnel permanent, composé d'un notaire, d'un drogman, de deux chapelains, de denx huissiers (placerii) et de deux domestiques. Aussitôt entré en fonctions, le consul procédait au choix de quatre "Anciens" qui devaient être ses conseillers effectifs pour ses actes officiels, de deux massiers auxquels incombait l'administration des finances et enfin de deux auditeurs chargés de faire une enquête sur l'administration de son prédécesseur. Ponr tous ces agents comme pour le consul, la durée des fontions était fixée à une année seulement et, ce délai expiré, ils devaient faire place à d'autres. Sous le rapport des finances, la colonie devait se suffire à elle même, c'est à dire que le produit des impôts levés par elle sur les marchandises importées on exportées par des sujets génois, impôts fixés à 1 % on 11/, % suivant le cas, ajonté à celui des amendes, devait, en principe, couvrir les dépenses ordinaires et extraordinaires, y compris les traitements des fonctionnaires; en cas d'insuffisance, le déficit devait être comblé an moyen d'un impôt supplémentaire, payé par les membres de la colonie.2

Ainsi, pendant cette période, nous voyons des démèlés sanglants se succéder entre les Génois et les empereurs de Trébizonde: les réclamations réciproques s'enchevétrent sans qu'on arrive à un accommodement. Du côté des Vênitiens an contraire, nous avons à signaler denx traités, et pourtant leur conteun ne semble pas indiquer qu'il aient en pour objet de mettre fin à une rupture. L'un est daté dn 11 avril 1391 et fut rapporté à Venise pas Marco Giustiniani, ét apitian des galères; l'autre.

[^] Atti della Soc. Lig., IV, rendie., p. 51 et s.; XIII, 218 et ss. (documents des années 1447—1449). —871. 3 Marin, VI, 275—277 Taf. et Thom.,

de l'an 1396, fut confié aux soins du baile Giacomo Gussoni.1 Le premier stipulait une réduction de moitié sur les droits perçus à la vente et à l'achat; le deuxième n'est, tout compte fait, qu'une répétition du premier. En 1416, Venise recut la visite d'un ambassadeur de Trébizonde.2 mais le but de cette démarche est malheureusement resté inexpliqué jusqn'à ce jour. Le service de navigation organisé dès longtemps entre les deux villes suivit, pendant cette période, sa marche régulière. Nous en trouvons la preuve dans le manuel du commerçant du florentin Uzzano, ècrit en 1442. L'auteur v indique la date du départ des galères vénitiennes pour la Romanie et Trébizonde (du 8 au 20 inillet).5 Cependant, nous devons signaler ce fait remarquable que, dans les sources postérieures, il n'est pas rare qu'on ne parle que d'une seule galère de Trébizonde.4 L'une de ces galères, à son retour de Trébizonde, eut la malechance d'entrer dans le port de Constantinople précisément au moment où les Tures se disposaient à en faire le siège (1453); on l'empêcha de continner sa route, et même on la contraignit à coopérer avec d'autres navires à la défense de la ville.5

A partir du jour où les Turcs occupérent Constantinople en maîtres, les difficultés s'accumulèrent naturellement pour les Italiens sur la route de Trébizonde et les relations devinrent des plus difficiles entre les colonies établies dans cette ville et lenrs mères-patries. Rien d'étonnant donc si, dans la suite, le poste de chef de colonie à Trébizonde ne fut plus des plus recherchés. Aussi voyons-nous, en 1454, Galeotto Spinola et, immédiatement après lui. Leonardo Doria, désignés pour occuper les fonctions de consuls de Gênes à Trébizonde, refuser cet honneur; cela n'empêcha pas d'ailleurs de tronver d'autres candidats et le poste eut un titulaire jusqu'au dernier jour de la colonie.6 Signalons cependant à titre de curiosité, le fait d'une ville commercante d'Italie nouant, pendant cette période désastreuse, des relations avec l'empire de Trébizonde. Il existe un traité de commerce, daté du 14-15 décembre 1460, stipulant en faveur des Florentins le droit d'avoir à Trébizonde un fondaco et un consulat, fixant pour eux les droits d'entrée à 2 % et les exemptant de droits de sortie etc. Ce traité fut conclu avec la commune de Florence, au nom de David, dernier empereur de Trébizonde, par un

inéd. Il en existe un regeste dans les Commem., III, p. 226, nº 419: l'éditeur fait remarquer que la pièce n'est pas datée, mais qu'elle est probablement de l'année 1395.

¹ Taf. et Thom., inéd.; regeste dans

les Commem., III, p. 244 et s., nº 54.

Sanuto, Vite dei dogi, p. 900.

Uzz., p. 104.
 Sathas, Doc. inéd., II. 160, 161; III.

 ^{67, 100.} Barbaro, Assedio di Constantinopoli.

Barbaro, Assedio di Constantinopoli.
p. 4, 59.
Atti della Soc. Liq.. VI, p. 101, 125.

^{**} Atti della Soc. Lig., VI, p. 101, 120. 130, 292, 529, 584, 721 et s., 745, 838, 896 et s.: VII, 1, p. 106; VII, 2, p. 953 et s.

ambassadeur nommé Michele degli Aldighieri, ou, d'après le texte latin de la formule finale, Michael de Alighieris.1 Mais cet Alighieri étaitil bien véritablement un représentant autorisé, réel, de l'empereur de Trébizonde? La question peut se poser, car ce nom se retronve dans d'autres occasions parmi ceux d'individus qui se donnaient comme les représentants de princes de l'Orient et que l'on a, dans les derniers temps taxés d'imposture.2 Ces individus avaient été amenés par le moine franciscain Louis de Bologne et parcouraient alors les cours de l'Europe en cherchant à provoquer une guerre générale contre les Osmanlis. A cette époque, on peut se le rappeler, le pape Pie II en Occident, et les deux derniers empereurs de Trébizonde, Kalojohannès et David, en Orient, firent des efforts pour organiser une grande coalition contre cette puissance, dont les progrès devenaient effrayants. Ces derniers avaient déjà rallié à leurs projets non-senlement les princes chrétiens de la Géorgie, leurs voisins, mais même des princes mahométans jaloux de la prépondérance croissante des Osmanlis.3 Pendant ce temps. Louis de Bologne parcourait l'Orient comme agent du pape, avec mission de susciter des ennemis aux Turcs. En 1460, il reparut eu Occident accompagné de quelques personnages qui se donnaient pour des ambassadenrs de divers princes orientaux et présentaient, ponr se faire accréditer, des lettres écrites en style emphatique, signées du nom de quelques-uns de ces princes.4 Après avoir traversé la Hongrie et l'Antriche, ils arrivèrent à Venise, où ils furent recus avec les plus grands honneurs: de là, ils allèrent se présenter au pape Pie II qui leur remit des lettres de recommandation pour divers souverains.5 Au mois de mai 1461, ils étaient en France, à la cour de Charles VII: pendant ce même mois de mai, ils en repartirent pour aller à la recherche du duc Philippe de Bourgogne.

¹ Doc. sulle relax. tosc., p. 186 et s.

³ Je démontrerai plus loin que cette accusation n'est pas applicable au reprisentant de Trèbizonde: je ne prétenda pas faire la même démonstration pour les autres: cependant je fear i emarquer qu'il est difficile de comprendre comment le premier aurait pus comprometre au point de parconiri tonte l'Europe en compagnie d'intrignants de cette espèce.

³ Fallmerayer, Gesch. von Trapezunt, p. 258 et ss.

Sur ce personnage et ses compagnons voyez notamment: Gobellini (Pii II) commentarii, p. 127 et s.: Voigt. Enco Silvio

de Piccolomini, III, 643 et ss. MM. Fallmerayer (op. cir., p. 263 et ss.) et Brosset (Hist. de la Géorgie, addit. et éclairciss, p. 407-411) ont eu la bonne fortune de retrouver les noms des princes orientaux de qui ces personnages produisaient des lettres ou qu'ils prétendaient représenter.

⁵ Lettre d'introduction générale, dans Wadding, Amal. minor., XIII, 156; lettre au duc de Bourgogne, dans les Enca Sylvii epistola (Opp. Basil. 1551), n° 376; lettre analogue adressée à Florence: Doc. sulle rélax. tore., n. 185.

qu'ils trouvèrent à Saint-Omer.1 Ils visitèrent Gand du 4 au 8 juillet? et retonrnèrent à Rome par la France an mois d'août. Dans les docaments de l'époque, toutes les fois que revient l'énumération de ces ambassadeurs orientaux, on trouve indiqué en première ou en deuxième ligne, en qualité d'ambassadeur de David, empereur de Trébizonde, un certain Michel dont le nom, parfois isolé, est d'autres fois accompagné du nom de famille Aligerius, de Algeorii, de Alguri, de Alchiere, de Aldigeriis. Il attira spécialement l'attention à Gand, et l'on y remarqua qu'il parlait bien l'italien: à Florence, il prononca une harangue en latin.3 Il fut particulièrement bien accueilli dans cette dernière ville, parce qu'il était lui-même d'origine florentine et apparenté à la famille du Dante.4 Mais il avait remis au duc de Bourgogne une lettre de David,5 dont le texte fournit l'un des arguments sur lesquels se base l'accusation d'imposture. Étudions la valenr de cette accusation. D'abord le texte original de cette lettre était, dit-on, différent de celui que nous possédons. Cela est possible; mais il ne faut pas oublier que ce texte original était écrit en grec et one, dans le travail de la traduction en langue latine, on a fort bien pu y glisser des parties apocryphes à côté de parties authentiques: or. l'auteur de cette traduction est resté inconnu. En second lieu, le traité conclu avec la république florentine au cours du même voyage, par le même Aligerius agissant au nom de l'empereur de Trébizonde, est au-dessus du soupcon de falsification; il renferme des détails qui en démontrent l'authenticité d'une manière infaillible, de telle sorte qu'ils n'est pas permis de mettre en doute la qualité d'agent plénipotentiaire de David attribnée à ce personnage. Enfin. dans un autre document, parfaitement étranger an voyage des ambassadeurs orientaux en 1460 et 1461, nous tronvons le nom d'un chevalier (miles). Michael de Aligeri, grand commercant de Trébizonde, qui visitait en personne ou faisait visiter par ses agents les divers entrepôts de la mer Noire, et cela en 1470, c'est à dire à une époque où, depuis longtemps. Trébizonde était passée au pouvoir des Turcs.6

Dans nne lettre du 15 déc. 1460. Florence remercia chaudement l'empereur de ses avances amicales et des avantages qu'il avait fait offrir par son ambassadeur an commerce florentin.7 Malhenreusement, la République n'eut pas le temps de mettre à l'épreuve

Jacq. du Clercq, dans Buchon, Choix de chroniques, VIII, p. 172; Document des archives d'Ypres, cité par M. Gachard dans les notes de l'Hist. des ducs de Bourgoane de de Baraute (Brux, 1838), II. 179 et s.

² Dagbæk der Gentsche collatic uitu.

door Schaues (Gent. 1842), p. 441-443. 1 Ibid. L. c.; Dor. sulle relax tose.

⁴ Ammirato, Stor. fiorent., a. s. 1460. * Enea Sulvii epistola, nº 377.

[&]quot; Atti della Soc. lig., VII, 1, 677.

¹ Doc. sulle relax, tosc., p. 189.

l'antité de l'empereur. Une année ne s'était pas écoulée que Mahomet II, en une seule campagne (1461), l'entrait victorieux à Sinope, s'emparait de Trébizonde, détruisait l'empire et emmenait le dernier empereur en captivité à Constantinople. Ce bouleversement porta un comp funeste au commerce italien et il disparut pour longtemps de ce marché.

5º Fin des colonies de la rive septentrionale du Pont.

A la guerre de conquêtes entreprise par les Génois en Crimée vers la fin de la période précédente, succéda nne longue série d'années pacifiques. Néanmoins, il ne ponvait venir à l'idée de personne de se reposer uniquement sur la foi des traités et de négliger les mesures indispensables à la sécurité des colonies. Une des premières consistait à élever des fortifications autour des points les plus importants et à les entretenir en bon état. Caffa, nous l'avons vu, avait eu à subir plusieurs siéges dirigés par Djanibek en personne. Quelques années après le dernier, Goffredo di Zoagli, qui exerça les fonctions de consul en 1352 et 1353, en avait complété les fortifications.2 Jacopo Spinola, Pietro Gazaro et Benedetto Grimaldi, oni occuperent successivement le même poste de 1384 à 1386, entourèrent les fanbonrgs d'une muraille." De nos iours encore, ces murs génois, avec leurs terre-pleins et leurs fossés, forment un vaste cercle autour de la ville moderne de Féodosie. Aux deux extrémités, sur le rivage de la mer, s'élevaient de pnissants ouvrages; du côté du sud-ouest, une vaste citadelle; du côté de Kertch un fort avec des murailles d'une épaisseur extraordinaire.4 Du côté de

¹ Duc., p. 340 et ss., Chalcoc., p. 485 et ss.; Critobul., p. 137 — 142; Monum.
Hung. hiet., acta extera, 1V. 99 et ss.,
101. Pour l'année, voy. Zinkciseu, Gezch.
606 comann. Reiche in Europa, II, 385 et ss.; Voigt, Enco Silvio, III, 656, uot.;
Berchet, Lo repubblica di Venezia e la Persia (Corino, 1865), p. 100; Muller, dd.
60 Critobul., p. 197. Il est donteux que les Florentina sieut pu mettre à exécution le projet qu'ils avaient forme d'étendre leur service de navigation jusqu'à Trèbionde: Doc. sulle relaz. toes, p. 596, 302.

Stella, dans Murat., SS., XVII, 1095.
Cet écrivain prétend qu'anparavant les

défenses de la ville se composaieut uniquement d'ouvrages eu terre et eu bois; mais Nicéph. Grég. (II, 684 et ss.) nous en fait une tout autre peinture.

Stella, l. c. Tous trois avaient été euvoyés ensemble par le doge Leonardo de Montaldo (1383 — 1384), afin qu'ils pussent se suppléer mutuellemeut dans les fonctions du consul.

⁹ Pallas, Reise in die siddichen Statthalterschaften Russlands, II, 261 et s.; Dubois de Montpéreux, V, 285 et ss. MM. Oderico (Lett. ligust., tav. 1—10), Waxel (Recueil des antiq. trouvées sur les bords de la mer noire. nos 20—22) et Jurgie.

la terre, la place était protégée par la tour dont le pape Clément VI avait payé la construction de ses deniers; il en a déjà été question: était-ce la tour de S. Antoine ou la tour de S. Constantin des sources génoises? il ne nous est plus possible de le savoir. Pour la garde de tous ces ontrages, de ces murailles, de ces tours, il fallait des troupes nombreuses. En temps de guerre, tous les citoyens en état de porter les armes étaient astreints au service militaire; en temps ordinaire il y avait une garnison permanente, composée de mercenaires. I L'arsenal (sabarbaria) renfermait un approvisionnement de pièces d'équipement et d'armes, provenant soit d'envois de la mère-patrie, soit d'achats faits par les autorités locales, soit de dons offerts par des consuls qui comprenaient l'étendue de leurs devoirs ou par d'autres fonctionnaires à leur départ.

Soudak, la nouvelle conquête des Génois, offrait, bien plus encore que Caffa, l'aspect d'une place forte: Caffa restait avant tout chef-lien et ville de commerce. Suivant une inscription placée sur les murs de Soudak, l'année 1414 marque la date de l'achèvement des travaux de fortification.5 L'ensemble se composait d'abord du corps de place, entouré de murs an haut desquels veillaient constamment des gardiens spéciaux : les portes étaient munies de ponts-levis qu'on relevait chaque soir, de sorte que toute relation avec l'extérieur était supprimée pendant la nuit: le corps de place était protégé par deux citadelles, dénommées l'une Castrum S. Crucis, l'autre Castrum S. Eliæ. De nos jours encore. leurs ruines présentent un aspect imposant. Le rocher calcaire sur lequel elles sont construites toutes deux, s'élève à peu près perpendiculairement an-dessus de la mer et n'est abordable que par la partie postérieure, où il forme terrasse. C'est sur cette terrasse qu'est établie la citadelle basse, entourée d'une muraille flanquée de dix tours, les unes carrées, les autres rondes; au milien s'élève la tour à travers laquelle est percée l'unique porte d'entrée et cette porte est protégée par un ouvrage avancé. Au-dessus de cette citadelle basse, la plus grande des deux, sur un roc à pic, on en apercoit une autre, plus petite: enfin, l'arète snpérieure est couronnée par une tour carrée, reliée au reste de la fortification par une muraille qui suit la crète. A l'époque

p. 103.

wicz (Sap.. V, 159—168) ont relevé et publié des inscriptions et des armoiries qui se voyaient sur les tours de Caffa. ¹ Atti della Soc. Lig., VII, 2, p. 605, 613, 627; cf. la note de M. Vigna. VI,

^{*} En temps de paix, ils fournissaient seulement en permanence cinquante hommes

pour le service des balistes: Atti della Soc. Lig., XIV, p. 104.

^{*} Atti della Soc. Lig., VII, 2, p. 612 et ss. et dans beaucoup d'autres passages; Canale, I. 261 et s.

⁴ Atti della Soc. Lig., VII, 2, p. 585, 627; Off. Gaz., p. 409.

Sap., V, 173 et s.

de la domination génoise, le consul de Soudak remplissait en même temps les fonctions de gouverneur de la place (castélamse): aussi luj était-il formellement interdit de découcher, sous peine de destitution; chacune des citadelles était commandée par un sous-gouverneur. Le soin de pourvoir à l'approvisionnement de la place en vivres et armes, ainsi qu'à l'entretien et à la réparation des ouvrages de fortification incombait à un conseil d'approvisionnement; pour subvenir à ses dépenses, il avait une caisse entretenue au moyen des impositions payées par les habitants et du produit des amendes.

Citons encore une troisième forteresse importante, celle de Cenbalo (Balaclava). La citadelle proprement dite (castrum S. Nicolai)
était construite sur la hauteur qui limite le port à l'est; de cette hauteur descendaient, à droite et à gauche, deux murs reliés entre eux, au
bas de la côte, par un troisème qui courait le long du port; anx extrémités de ce dernier mur s'élevaient deux tours, l'une située du côté
du village actuel de Balaclava, l'autre bâtie à l'entrée même du port
et le commandant complétement, vu son peu de largeur; ces deux tours
formaient, à ce qu'il semble, en même temps, le flanquement de la citadelle basse, placée sous l'invocation de S. Georges? Le chiffre réglementaire de la garnison des deux citadelles était fixé par le statut
de 1449.⁸

Toutes ces colonies avaient fini par former un ensemble assez considérable, et il était devenu nécessaire de créer une organisation intérieure: ce travail marchait parallèlement à celui de la construction des fortifications destinées à les protéger à l'extérieur. A Gênes, les

^{&#}x27; On peut se rendre compte de l'organisation administrative de cette colonie au temps de la domination génoise, en lisant le Statut de Soldaja de 1449: Atti della Soc. Lig., VII, 2, p. 652 et ss. Dubois de Montpéreux donne une description excellente de l'aspect que présente la ville moderne de Soudak avec les ruines de l'époque (Texte, V, 323 et ss.; Atlas, 2º série, pl. 45, 64; 3º série, pl. 29); voyez encore Pallas, op. cit., II, 222 et ss., et Mourawiew-Apostol, Reise nach Taurien, 160 et s. Les inscriptions et les armoiries encastrées dans les murs sont reproduites dans Oderico, Lett. ligust., tav. 11-14; Waxel, Recueil d'antiq., nos 17-19, Dubois de Montpéreux, V, 352, 357 et s.; et Jurgiewicz, Sap., V, 169-175. M.

Phil. Bruun a publié en langue russe des matériaux pour servir à l'histoire de Soudak (Odessa, 1871).

^{*} Atti della Soc. Lig., VI, p. 279.
* Ibid, VII, p., 661 et ss. Les ruiues des fortifications de Balaclara sout decrites dans Demidoff, Eeine in die Krim, trad. Neigebaur, II, 44; Dubois de Montpéren leur consacre un chapitre particulier, VI, 116 et s. (avec une vue, dans Patlan, 2º estre, pl. 64). Les pierres sur lesquelles étaient gravées des inscriptions et des morities out été pour la plupart transportées à Génes: Canale, Orimon, II.
438—345. Voy, dans Sop., V, 176 et s. une inscription très ancienne, dont j'ai parié plus bant.

personnages chargés de rédiger des statuts spéciaux pour les colonies du Pont n'avaient nullement la présomption de croire qu'il fût possible d'atteindre du premier coup la perfection. On y expédia à plusieurs reprises des commissions chargées d'étudier sur place la situation et les besoins des colonies. La bourgeoisie de Caffa envoyait fréquemment des députés 1 porter ses réclamations on ses vœux; on les écoutait toujours avec une attention scrupulense. En 1398, deux de ces députés, Niccolo Dotto et Gaspare Spinola, se trouvaient à Gênes. Leurs plaintes portaient sur divers points: d'abord sur ce que les fonctionnaires de Gênes toléraient on introduisaient une foule de nonveautés au détriment de la colonie; en second lieu, sur ce que l'administration prétendait faire désintéresser par la commune les créanciers qui lui avaient fait des avances pour parer à des dépenses extraordinaires, et sur ce que cette même administration avait accueilli sans fondement des demandes à elle adressées par certains individus, à l'effet de se faire payer par la caisse communale etc. Mais le principal objet de leur mission était d'obtenir en faveur de Caffa l'établissement d'une sorte d'hégémonie sur les autres colonies génoises du Pont. Le 10 avril 1398, la commission des colonies de Génes, en réponse à ces réclamations, prit une série de résolutions,2 tendant à la réforme de l'administration de la commune de Caffa et à l'exercice d'un contrôle plus sévére de ses actes: c'est ainsi, par exemple, qu'elle reconnut aux bourgeois nn droit illimité de porter plainte par devant le consul. Par contre, on accorda an consul la faculté de nommer, après entente avec son collège de conseillers et avec la commission d'approvisionnement, à une série de fonctions coloniales, soit à Caffa même, soit dans d'autres colonies du Pont. La commission des colonies de Gênes ne se réservait le droit de nomination que pour les postes ci-après, dont il n'est pas besoin de faire ressortir l'importance: 1º les consuls de Caffa, de Simisso, de Balaclava, de Trébizonde et de Samastri; un codicille du 28 oct. 1399 ajoute ceux de Tana et de Soldaja; 2º les massarii préposés à l'administration des finances de Caffa; 3º les chanceliers ou secrétaires attachés an consulat et à la trésorerie (massaria) de Caffa.4 Cette décision constituait pour les consuls de Caffa nne grande extension de pouvoirs; précédemment, sous le régime du statut du 30 août 1316.

¹ La bourgeoisie n'avait pas besoin de l'agrément du consul pour faire des démarches de ce genre, et il éait formellement interdit à ce dernier de mettre des entraves au départ des députés ou de se mêter de la rédaction de leurs instructions: Atti della Soc. ito., VII. 9, p. 639 et s.

² Atti della Soc. Lig., XIV, 101-110.

³ Canale, Della Orimea, I. 241.

⁴ Une ordonnance complémentaire, du 18 avril 1388, excepta formellement du nombre des fonctionnaires laissés à la somination du consul de Caffa, les servitaires des consuls de Simisso, Balcalara, Soldaja, Trébizonde et Samastri: Atti della Sor. Liég. XIV. p. 108 et s.

leur droit de nomination était restreint à l'unique poste du consul de Solgat: dorénavant, ils pouvaient, avec une apparence de raison, s'attribuer, comme ils le faisaient parfois, les itires de "consul pour toute la Gazarie" ou de "consul de tous les Génois présents sur le territoire de la Gazarie", ou même de "consul de toute la mer Noire et de l'empire de Gazarie". En somme, ce dernier code colonial attribue à Caffa le role d'un centre politique et d'un elec-lieu, tantôt pour tout l'ensemble des colonies du Pont, tantôt pour une partie de ces colonies.

En 1434, de nouveaux réglements remplacèrent ceux de 1398: ces réglements n'ont pas encore été publiés, mais peu importe, car nous devons parler maintenant avec plus de détails d'une œuvre législative beaucoup plus importante, émanée quelques années plus tard de la commission des colonies de Génes. Si la bourgeoisie de Caffa envoyait de temps à autre des députés à Gênes dans le but d'y provoquer certaines réformes de la législation coloniale, réciproquement, la commission des colonies expédiait parfois à Caffa des commissaires chargés d'y réviser les réglements en vigueur pour les colonies du Pont. Barnaba dei Vivaldi, investi avec quelques autres d'une mission de ce genre, déposa, à son retour, sur le bureau de la commission des colonies un projet complet de réforme des règlements pour Caffa et pour les colonies voisines. Ce projet servit de base à une nonvelle législation et. après avoir entendu un certain nombre d'habitants de Caffa et de personnes versées dans ces questions, auxquelles on l'avait communiqué, la commission des colonies publia un code complet, connu sous le nom de Statut du dernier février 1449.4 11 ne nous est pas possible d'en donner ici une analyse complète. Nous nous bornerons à lui faire des emprunts quand l'occasion s'en présentera, à mesure que nous avancerons dans l'étude de l'organisation eoloniale et sans nous astreindre à suivre l'ordre des matières. Cependant, avant d'aller plus loin, il est bon de placer ici quelques observations d'une nature générale.

Plus les Génois étendaient leurs conquêtes sur la côte méridionale de la Crimée, plus se multipliaient les occasions de contact avec des individus de nationalités et de religions différentes. Les autorités génoises de Sondak et de Cembalo ne nouvaient pas se passer d'un

¹ Off. Gaz., p. 390.

Oderico, Lettere ligust., p. 150 et s.; Canale, Della Crimea. I, 345; Not. et extr., XI, 53 et s., 62.

⁷ Nous ne les connaissons que par les extraits publiés dans Cauale, Della Crimea, I, 243 et ss.

Il a été publié pour la première fois,
 11

en 1855. par M. Murzakiewitch dans les Mémoires (Szapiski) de la Société d'historre et d'archéologie d'Odessa. V. 631—837 (avec traduction russe en regard et notes) et, depuis, en 1879, par le P. Vigna, danles Atti della Soc. Lig.. VII, 2, p. 567 —689.

drogman, versé dans la connaissance du latin et des langues grecque et tatare: en outre, dans ces deux localités, certaines lettres et certains documents devant être rédigés en grec, il v avait pour cela des commis spéciaux, fonctionnaires de l'État; à Soudak, par exemple, le consul avait besoin de ces commis pour ses relations avec les dix-huit casaux compris dans la banlieue de la ville.1 Dans la ville même de Soudak. l'élément grec était si fortement représenté que, dans certaines administrations dirigées par des commissions, celles-ci étaient composées par . moitié de Latins et de Grecs.2 Nous avons ici un exemple de la confiance que les maîtres du pays témoignaient à cette partie de la population et aussi de l'attachement de cette dernière à ses maîtres. Comme pendant à cet exemple d'égalité établie entre les Grecs et les Latins pour les détails de la vie municipale, nous pouvons montrer encore les évêchés latins, nouvellement créés à Soldaja et à Cembalo,2 vivant paisiblement côte à côte avec les anciens évêchés grecs de Soldaja et de Gothie.4 Le régime génois n'apporta aucune entrave aux relations du patriarche de Constantinople avec ses suffragants de Crimée; il ne le troubla point dans la jouissance des biens et des droits qu'il possédait à Ialta; il n'empêcha jamais les évêques grecs de Crimée d'assister aux synodes de Constantinople ou de soumettre au jugement du patriarche les nombreux litiges concernant la délimitation de leurs diocèses respectifs.

A l'égard de la population tatare, la situation offrait plus de difficultés. Comme la présence d'un si grand nombre de musulmans dans Caffa pouvait devenir un danger pour la domination chrétienne, il leur était défendu de conserver des armes dans leurs maisons.6

Parmi ces musulmans, les Tatars étaient assurément les plus nombreux. Ils étaient placès, ainsi que leurs compatriotes des environs de la ville, sous l'autorité d'un fonctionnaire spécial, résidant à Caffa, auquel les documents et les codes en langue italienne donnent le titre

¹ Atti, l. c., p. 655, 660, 664. Il y avait aussi, à Caffa, un grand nombre de notaires grees: en 1449, on exclut quelques incapables, ce qui réduisit ce nombre à dix: ibid. p. 677 et ss.

² Ibid. p. 656, 658.

² Lequien, Oriens christianus, III, 1103 et ss.: Canale, Della Crimea, I. 273, 279 et s., 304 et s.; Atti, l. c., p. 655, 714 et ss.

^{&#}x27; Lequien, op. cit., I, 1244 et s.; Acta SS. Boll., 26 juin, p. 190 et ss.; Acta patriarch. Cpol., éd. Miklosich et Muller, passim, v. la table.

⁴ Acta patr. Cpol., I, 577; II, 67, 69 et ss., 74 et s., 148 et s., 249. On voit, par exemple, que les localités de Lambat, de Parthénite et d'Alousta, situées dans le district de Gothie, sont l'objet d'un litige en revendication des frontières, entre l'évêque de Cherson et celui de Gothie. M. Paspati a réuni dans ses Becarrerai priéras, p. 246-248, le peu que l'on sait sur l'organisation de l'église grecque en Crimée au temps de la domination génoise.

⁴ Atti della Soc. Lig., VII, 2, p. 679 et s.

de titano (-nus) ou de sittain (cittain).1 Ce mot dérive évidemment de la forme primitive Tudun, titre donné par les Avares, les Khazares et autres penples de race turque (les Tatars se servaient de l'idiome des Turcs orientaux) aux gonverneurs on lieutenants des souverains.2 Ce Tudun jouait donc anprès des Tatars fixés à Caffa ou dans les environs le rôle de réprésentant de leur souverain; mais, après un an de séjour, tout Tatar habitant avec sa famille Caffa ou son faubourg cessait de dépendre du Tudun: il devenait suiet génois et passait sous l'autorité du consul.3 'Dans les procès entre Tatars et Génois, le consul jugeait ceux où le sujet tatar comparaissait comme demandeur, et réciproquement le Tudun prononcait la sentence quand la citation venait du sujet génois.4 Il y avait, en outre, à Caffa, un agent des douanes tatares chargé d'encaisser les droits percus au nom du khan de Kiptchak (3 % probablement).5 Ce droit était, en fait, le seul indice oui permit de constater que le sol occupé par les Génois appartenait originairement aux Tatars; car il n'était pas question de tribut et le consul jouissait, pour tous les actes de son administration, d'une indépendance absolue à l'égard des sonversins du Kiptchak. La commission des colonies de Gênes veillait avec un soin jaloux à ce que jamais un fonctionnaire ou un particulier ne posât un acte quelconque qui pût faire supposer un devoir de dépendance envers ces princes, ou être considéré comme un précédent en ce sens. Dès 1316, on avait décrété l'incompatibilité entre la situation de vassal du khan de Kiptchak on de son épouse et les fonctions de consul.6 Plus tard, au XVº siècle, des décrets interdirent à tont habitant de Caffa de vendre aucune marchandise soit à ce khan, soit à l'un des dignitaires de sa cour ou de ses barons, soit à l'un des agents de ses douanes, et de passer aucun contrat avec eux; défense était faite à tout Génois d'affermer on d'acheter, en totalité ou en partie, les salines de l'empire du Kiptchak ou leurs revenus:7 défense également de se rendre adjudicataire de la ferme des douanes tatares; défense à tout habitant de Caffa d'accepter un cadeau d'un prince tatar, d'héberger un Tatar dans

¹ Not. et extr., XI, 55; Olivieri, Carte e eronache, p. 73, 74; Atti, l. c., p. 650.

M. Kunik (Berufung der schnechlieben Roden. II, 258 et ss.) a réuni, à titre de preuves, les citations les plus variées; le passage le plus significatif est extrait de l'Elymologicum magnum (Lips. 1816, I, 763). Toidouvos oi ranortyqetai naçai Toigsoc. Voyez encore, en fait d'ouvrages récents: Tomachek, Die dorn in Taurien.

p. 20; et Kuun, Addit. ad cod. cuman.,

p. 6.

3 Atti, l. c., p. 650.

⁴ Not. et extr., L. c., Olivieri, l. c.
⁵ Not. et extr., l. c.; cf. Atti, l. c.,

p. 627, 637, 6 Off. Gas., p. 401.

Vigna, Atti della Soc. Lig., VI, p. 817;
VII, 2, p. 53, 408, 411, 418.

sa maisou ou d'avoir un entretien avec un envoyé du khan avant que le consul lui eût parlé.1 Si, par des raisons politiques, le gouvernement faisait son possible pour mettre des entraves à tout ce qui eût pu amener des relations intimes entre les bourgeois de Caffa et les Tatars du Kiptchak, à Caffa même et dans les envirous, les colons et les Tatars vivaient sur un pied de défiance mutuelle et d'hostilité plus ou moins déguisée, et la fréquence des guerres entre les Génois et les Tatars n'était pas faite pour détendre cette situation.

Au point de vue de la constitution intérieure et de l'administration des colonies, le rôle prépondérant de Caffa est encore mis en évidence par le texte même du statut de 1449. Les syndics généranx de Caffa eomposent un tribunal auquel ressortit le jugement des aetes et des fautes de tous les fonctionnaires des colonies génoises échelonnées sur le pourtour de la mer Noire et de la mer d'Azov; au besoin, il traduit personnellement ces fonctionnaires à sa barre et prononce des peines coutre les coupables.2 Seul, le consul de Caffa est soustrait à leur juridiction. Dans l'introduction, ce consul est qualifié de: "canut et primordium dicta civitatis (Canhe) et totius maris majoris in imperio Gazaria." Dans la deuxième partie du statut se trouve une énumération des colonies placées dans la dépendance de Caffa (loci subditi civitati Caphe); outre les autres villes de Crimée, Soldaja et Balaclava, outre celles de la mer d'Azov, Tana et Copa, elle comprend Sébastopolis, Trébizonde et Sinope.3 Il est vrai que cette dépendance comporte des degrés. Pour les villes situées dans le voisinage du chef-lieu, la sujétion est plus étroite. Les consuls de ces deux villes sont prévenus qu'ils ont à se conformer aux ordres de celui de Caffa, sous peine de destitution; si l'un de leurs justiciables pense avoir à protester contre un jugement prononcé par eux, on à se plaindre de leur administration, c'est au cousul ou aux syndics de Caffa qu'il doit porter son appel ou sa réelamation.4 La ferme des impôts de Soldaja et de Balaclava se donnait à Caffa, mais, par contre, la caisse du trésorier (massaria) de Caffa fournissait des fonds à ees deux villes pour les traitements des fonctionnaires, la solde de la garnison et l'entretien des fortifications.5 Leurs garnisons et leurs fortifications étaient inspectées à époques fixes par des commissaires délégués par le consul de Caffa. Les villes plus éloignées jouissaient d'un peu plus d'indépendance. Ce-

Capale, I. 244; Atti. VII. 2, p. 53, 627, 636 et ss., 645 et s.

Atti della Soc. Lig., VII, 2, p. 587 et ss. Trébizonde avait des auditores (ou syndicatores) particuliers, mais quand ils avaient instruit une affaire ils devaient. comme les autres fonctionnaires, adresser

les pièces aux syndics généraux de Caffa. Ibid.p. 671.

³ Ibid, p. 581, 652 et ss.

⁴ Ibid. p. 659, 664.

⁵ Ibid, p. 584, 653, 661 et s.

^{*} Réglements de 1434, dans Canale, Della Crimea, 1, 246; Atti. 1, c., p. 594 et s.

pendant, le consul de Tana recevait une partie de son traitement par l'intermédiaire du trésorier de Caffa; jusqu'en 1449, ce dernier payait également le consul de Sinope; les stipendiarii Simissi, c'est-à-dire les mercenaires formant la garnison de Samsoun, se trouvaient sur la liste des individus auxquels les massarii de Caffa devaient fournir des rations pendant l'exercice 1423-1424.1 Pour ees colonies lointaines, la dépendance était plus marquée dans le domaine des finances que dans celui du droit. Samastri fut, précisément à cause de son éloignement, détachée du ressort de Caffa. Une ordonnance de 1434 porte encore que le consul de Caffa devra avoir soin d'envoyer à Samastri des sommes suffisantes pour assurer la solde, la nourriture et l'équipement de la garnison de cette place; la même ordonnance ajoute qu'il devra y envoyer des inspecteurs aussi souvent que possible, en tenant compte de la distance, et se faire remettre par eux des rapports sur l'état de la place. En 1449, un autre décret, rétablissant une disposition antérieure, rattacha l'administration de Samastri à celle de la colonie de Péra en considération de la plus grande rapidité des communications: à l'avenir, la caisse du trésorier de Caffa ne devait plus pourvoir qu'à la moitié des dépenses de la colonie de Samastri.2

La possession d'un si vaste empire colonial créait à Gênes une situation exceptionnelle dans la mer Noire, et le sentiment de sa puissance inspirait aux chefs de la République une confiance en eux-mêmes qu'ils n'avaient iamais eue iusque-là: aussi était-il assez naturel qu'il leur vint à l'idée, sinon de supprimer tout à fait, au moins de limiter la concurrence des autres nations commerçantes dans les ports de la mer Noire qui ne se trouvaient pas sous leur domination directe. Après qu'ils eurent, pendant plusieurs années, disputé aux Vénitiens, les armes à la main, la possession de l'île de Ténédos,3 le fond de la pensée qu'ils avaient poursuivie se trouva tout d'un coup dévoilé an cours des négociations qui aboutirent au traité de Turin, en 1381. Il ressort de l'argumentation développée par les ambassadeurs génois: il faut, disaient-ils, abandonner effectivement le marché de Tana; tant que les Vénitiens continueront à le fréquenter, les Génois seront bien obligés d'en faire autant; mais il ne peut en résulter que des conflits entre les deux nations, et leurs marchandises courent toujours risque d'être enlevées par les Sarrasins: il vaudrait beaucoup mienx poser en principe dans le traité de paix que les navires des deux nations rivales n'iront

¹ Atti, L. c., p. 675, 676; Canale, Della Crimea, II, 349.

² Cauale, Della Crimea. I, 246; Atti, l. c., p. 595, 677.

Oette guerre entrava terriblement le trafic de Venise avec la mer Noire: voy. Dandolo, p. 443 et a.; Chron. Tarris. dans Murat., XIX, 756.

plus jusque-là, ou mieux encore que, dorénavant, ils ne dépasseront plus Caffa: que les Vénitiens viennent à Caffa, ils y seront aussi bien traités que les Génois eux-mêmes. A ces propositions, les plénipotentiaires vénitiens répondirent très nettement qu'aucune force humaine n'empêcherait leur marine de parcourir la mer Noire dans tous les sens, la mer appartenant à tont le monde. Le comte Amédée de Savoie, choisi pour arbitre, jugea les prétentions des Génois tout à fait insoutenables et, dans sa sentence, il se borna à mettre le port de Tana en interdit pour une durée de deux années, ordonnant que, pour éviter les occasions de conflit entre les deux adversaires encore dans l'échauffement de la dernière guerre, cet interdit devrait être observé aussi bien par les Génois que par les Vénitiens.1 Cette suspension du commerce avec Tana, si courte qu'elle fût, causa naturellement plus de pertes aux Vénitiens qu'aux Génois, ces derniers avant à Caffa un entrepôt voisin du marché abandonné; ils v gagnèrent même, car un certain nombre de marchands qui avaient jusqu'alors fréquenté Tana furent amenés à aller faire leurs achats à Caffa.2 Mais, en somme, leur plan avait échoué. car ils n'avaient pas réussi à fermer définitivement aux Vénitiens l'accès de Tana.

A l'expiration du délai fixé.3 les nations commercantes reprirent leurs relations avec Tana. En 1389, le métropolite russe Pimen, faisant le voyage de Moscou à Constantinople passa par cette ville, qu'il nomme "l'Azov welche", et y trouva leurs établissements en pleine prospérité. Quelques années plus tard, l'apparition de Tamerlan allait marquer une date funeste dans l'histoire de la colonie. De 1387 à 1396, le farouche conquérant entreprit victorieusement trois campagnes contre Toktamich khan, l'un des plus grands et les plus puissants souverains qui aient jamais régné sur le Kiptchak. Déjà, au cours de la seconde de ces campagnes, en 1391, quelques détachements de l'armée victorieuse, en quête d'approvisionnements, poussèrent une pointe jusqu'aux environs d'Azov-Tana.5 A la fin de la troisième campagne, terminée par une

¹ Casati, La querra di Chioggia, p. 191 et s., 209 et s., 234, 254.

⁹ Dan. Chinazzo, dans Murat., XV, 802. ³ Les Génois avaient organisé, pendant tout ce temps, une croisière pour empécher aucun navire d'approcher de Tana: Cibrario, Della economia politica del medio ero, 4º éd., p. 494 (extrait du cartulaire

de la masseria de Caffa pour l'an 1381). 4 Karamsin, Gesch. des russ. Reichs, V. 95: Bruun, Colon, ital, en Gazarie,

p. 46. A une époque antérieure, à l'occasion d'un voyage en Grèce, Pimen avait conclu un emprunt avec des Génois, pour le compte du grand duc de Russie: à son passage, on voulut l'arrêter et le mettre eu prison comme manvais payeur, mais

il se fit relacher en payant rançon. 6 Charmoy, Expédition de Timour - i-Lenk contre Toatamiche, dans les Mém de l'Acad. de S. Pétersb., 6º série. Polit hist, et philol., III. 122.

défaite sanglante du khan de Kiptchak (automne 1395), Tamerlan reprit le chemin de son pays en faisant le désert sur son passage et s'arrêta en personne en vue de la ville. Les colons occidentaux, Vénitiens et Génois, Catalans, Biscaïens et autres (nous copions iei l'énumération qu'en fait la Chronique de Trévise), lui envoyèrent une députation chargée de présents; ils espéraient obtenir ainsi de lui la permission de demeurer dans leurs quartiers et de vaquer tranquillement à leurs affaires. Effectivement, Tamerlan promit tout ce qu'on lui demandait et même davantage, et, au départ de la députation, il la fit reconduire jusqu'à Tana par un des principanx personnages de sa cour. La majorité des Occidentaux se laissa, paraît-il, abuser par ce déploiement d'amabilité; mais quelques-uns, moins confiants, apprenant que Tamerlan allait arriver en personne, demandèrent asile aux navires anerés dans le port; par un heureux hasard, les galères vénitiennes qui faisaient régulièrement une fois par an, à époque fixe, le voyage de Tana, se trouvaient précisément être du nombre.1 Ceux qui n'eurent pas la même prudence reconnurent trop tard à leurs dépens que l'amabilité de Tamerlan n'était que de la dissimulation et le grand personnage de sa cour un espion. L'entrée du conquérant dans la ville fut signalée par toutes sortes d'excès: on n'épargna que les sectateurs de l'Islam; tous les chrétiens qu'on put saisir furent réduits en captivité, leurs magasins et leurs maisons mis à sac et démolis. Un grand nombre de ces malheureux moururent dans les fers, d'autres purent se racheter moyennant rançon et revoir leur patrie, mais leur avoir resta naturellement entre les mains de eeux qui l'avaient pris.2 M. Canale a publié5 des extraits de documents vénitiens d'où il ressort qu'après le départ de Tamerlan la république de Venise travailla avec une fiévreuse activité au relèvement des ruines accumulées dans le quartier vénitien, particulièrement des monuments publics (églises, consulat) et des fortifications, et qu'elle y consacra des sommes considérables. Ces fortifi-

¹ Venise expédiait chaque année à Tana une flottille de six à huit galères de commerce: Marin, IV, 104; V, 193; Barbaro, p. 18, b.

³ Trois des fils de (ilov. Minni, poderat venitien de Trevies, furent faits privaniers en cette circonstance et emmenés a captivité; ils rentrieren plus tard coirs dans leur patrie, más ils avaient da laisser 12,000 ducats aux mains de l'ennemi. L'un d'ens, Fietro Maini, avait fait partie de la députation envoyée à Tamerlan; le chroniqueur trévians. Andreas

de Redusiis de Quero, tenait de lui et d'un certain Giov. Andrea, génois, maintdétail sur les évenements que nous venous de rapporter: voy. Chronie. Turris., dans Murta, XII., p. 802 et as. J'ui deglement fait des empruns à Chape l'acquement fait des empruns à Chape l'est de lajourne de l'acquement de l'acquement (voir. II. 365, et à Sanuto, l'été de lajourne, l'acquement de l'acquement cations devaient présenter un ensemble très imposant, si nous en eroyons la description de Giov. Bembo.1 Outre les murs et les tours qui entouraient leur quartier dans la ville, les Vénitiens avaient encore au dehors, sur nne hauteur, une citadelle à eux, flanquée de deux tours, où ils pouvaient mettre à l'abri leurs biens en cas d'attaque d'un ennemi extérieur. Les Génois avaient subi le même désastre: on pent être sûr qu'ils ne mirent pas moins de zèle à le réparer.

Mais le conquérant avait laissé de son passage d'antres traces qu'il n'était malheureusement pas aussi faeile d'effacer. Pendant l'hiver de 1395 à 1396, il avait fait raser Astrakhan et incendier Saraï, la résidence des khans du Kiptehak.2 C'étaient pour Tana deux désastres pleius de conséquences irréparables. Avec le marché de Saraï, les marchands de Tana perdaient la principale source d'où ils tiraient les produits du nord et aussi les esclaves.8 En outre, Astrakhan et Saraï étaient les deux premières stations de la grande route de caravanes de Tana à l'Asie centrale et à la Chine. M. Élie de la Primaudaic affirme de oue Tamerlan avait encore détruit deux autres stations de la même route, Ourgendj et Almaligh. En ce qui concerne cette dernière ville, je trouve seulement qu'une des armées de Tamerlan passa auprès en 1390.5 Quant à Ourgendj, elle fut bien détruite de fond en comble en 1388, mais elle était déjà reconstruite en 1391, de sorte qu'on peut admettre que, s'il v eut interruption du commerce sur ce point, elle ne dura que trois ans.6 Il resterait encore à savoir si la route de Tana à Khanbaligh, décrite par Pegolotti, était encore aussi fréquentée à l'époque de Tamerlan; ceei est une autre question. Il est possible que le commerce l'eût déjà abandonnée auparavant; cela est même vraisemblable, et dès lors la destruction d'Astrakhau et de Saraï serait restée, au point de vue des produits de l'extrême Orient, sans influence sur le trafie de Tana. Mais, par le fait de sa situation à l'extrémité septentrionale de la mer Caspienne, Astrakhan avait une grande importanee comme place de transit. Le trafie commercial avait pris sur cette mer un tel développement que la tentation était venue à quelques Occidentaux d'aller v faire le métier de corsaires.

Epistola ad Andr. Anesinum, èd. Mommsen, op. cit., p. 600.

⁷ Cheref-eddin, L. c., p. 380 et s.:

Hammer, op. cit., p. 362 et s. Saraï surtout possédait un grand marché d'esclaves: Aboulf., Géogr., II, 1,

p. 323; Chehab-eddin, p. 287. ' Études sur le commerce au moyen-

dge. (Paris, 1848), p. 158,

^{&#}x27; Cheref-eddin, 11, 67.

⁶ Ibid. p. 3-5.

¹ Par exemple, en 1374, un genois, uommè Luchino Tarigo, partit de Caffa sur une barque avec quelques compagnous. se dirigea sur Tana, remonta le cours du Don, passa du Don dans le Volga et descendit le cours de ce fleuve jusqu'à la mer Caspienne. Là, ils entrérent en cam-

En effet, il y avait là de bonnes prises à exécuter, car le chargement des navires marchands consistait principalement en sole des côtes méridionales 1 ou en épices des Indes, apportées par des caravanes jusqu'à Astérabad. Comme nous le verrons plus loin, un nouveau marché s'était formé à Samarkand, la capitale de l'empire de Tamerlan; les produits de l'Asie y affluaient de toutes parts et, sans doute, il s'en écoulait de là une partie sur Tana, par Ourgendi et Astrakhan, aussi longtemps du moins qu'Astrakhan exista. Après la disparition de cet intermédiaire. toute une branche de commerce se trouva supprimée. Les épices des Indes et la soie de la Perse, qui arrivaient précédemment à Tana en quantités suffisantes pour fournir aux seuls marchands vénitiens le chargement de six à sept galères par an, y devinrent de plus en plus rares et reprirent le chemin de la Syrie.2 Cependant, soit que le trafic avec l'Asie subsistât encore partiellement, soit que le commerce des produits du nord et des esclaves fût encore suffisamment rémunérateur, soit enfin que les pécheries du Don produisissent des bénéfices satisfaisants,3 ni les Vénitiens ni les Génois ne jugèrent la situation assez désespérée pour abandonner ce marché.4

Mais la situation s'empira rapidement: les attaques succédaient aux attaques. Le 10 août 1410, le khan de Kiptchak (Poulad beg) pénétrait de nuit par surprise dans Tana à la tête d'une bande de ca-

pagne et ramassèrent beaucoup de butin; il est vrai qu'au retour, comme ils sujvaient la route de terre, ils en laissèrent une partie entre les mains de bandes de pillards; cependant ils rapportèrent encore à Caffa une certaine quantité de pierres précieuses; voy. Graberg v. Hemső, Annali di geografia e di statistica, II (Genova, 1802), p. 289, et Olivieri, Carte e eronache, p. 66. En 1428, un Venitien, nommè Giovanni da Valle, se rendit dans la mer Caspienne sur l'invitation du seigneur de Derbend et là, avec l'aide de quelques compatriotes, il captura des navires marchands veuant d'Astérabad: Gios. Barbaro, Viaggio alla Tana, p. 4, b.

¹ Clavijo raconte (p. 114) que beaucoup de marchands, entre autres des Vénitiens et des Géuois, allaient, de son temps, chercher sur place la soie de Chamaki; cela prouve qu'ils visitaient le district de Chirván, au sud-onest de la mer Caspieune.

⁷ Barbaro, l. c., p. 18, b, 19; Ambr. Contarini, ibid. p. 83, b, 84.

³ An XV^c siècle, les Vénitiens avaient encore, sur le cours du Don, en amont de Tana, des pécheries avec toutes les installations nécessaires pour saler le poisson: Barbaro, L. c., p. 8, b. 9, 10.

Les pièces publiées par M. Sathas (Doc. inéd., II, 33, 72, 118, 261; III, 123, 196, 395) démontreut l'existence du trafic commercial entre Venise et Tana pour les aunées 1401, 1402, I403, 141I. 1415, 1419, 1430. Le voyageur belge Lannoy (Œucres, éd. Potvin, p. 64) vit à Caffa quatre galères vénitiennes venant de Tana (1422). Les événements de Tana en 1410 et 1418 nous fourniront la preuve que le consulat vénitien v existait encore à ces dates; on en tronvera encore d'autres preuves dans les Commem. reg., III, p. 189 et s., nº 274, dans Sathas, l. c., III. 434, et même encore dans Cauale, Della Crimea, II, 461 et ss.

valiers, massacrait un grand nombre de chrétiens et pillait leurs maisons. Les chroniques vénitiennes rapportent que tous les marchands de cette nation, sauf le consul qui se sauva en chemise, furent emmenés en captivité et que les pertes en marchandises et autres s'élevèrent ponr eux seuls à plus de 120,000 ducats. Le successeur de ce khan, Timour-khan, fils de Kotlogh-Timour, maintint l'occupation de Tana et y traita les marchands vénitiens en prisonnicrs. Le chroniqueur qui rapporte ce fait ajoute que, pendant ce temps, les Génois jonissaient seuls de l'avantage de pouvoir faire du commerce; ce détail prouve que l'attaque de Poulad beg avait été uniquement dirigée contre les Vénitiens et qu'il avait laissé les Génois parfaitement en repos, si même il ne les favorisait pas. En 1418, sous prétexte de s'entremettre dans des démêlés survenus entre les colons génois et vénitiens, le khan Lichebardo (c'est probablement de Kerimberdi qu'il s'agit ici) se présenta sous les murs de Tana à la tête d'une armée de 100,000 hommes. Connaissant le sort qui les attendait, le consul Giorgio Capello et quelques autres se jetèrent dans une barque afin de gagner nn navire qui se trouvait près du bord; mais la barque chavira et tous furent novés. Peu après, le khan fit irruption dans la ville, y mit tont à feu et à sang et la livra au pillage. Le nombre des marchands vénitiens qui périrent dans cette circonstance ne s'éleva pas à moins de six cent quarante; d'autres perdirent la liberté et leur avoir, estimé à 50 ou 60,000 ducats. La perte totale causée par cette guerre s'éleva à plus de 200,000 ducats.1 Comme nous l'avons vu plus haut, ces attaques des Tatars faisaient pendant aux conflits issus de la rivalité des Vénitiens et des Génois. A l'occasion d'un de ces conflits, un certain nombre de Vénitiens qui se trouvaient à Caffa y furent jetés en prison: pour venger cet affront, le gouvernement vénitien expédia dans les eaux du Pont, en septembre 1432, une flotte de six galères commandée par Stefano Contarini : celui-ci avait pour instructions d'abord de causer tout le mal possible aux Génois de Caffa et de se faire rendre les prisonniers retenus dans cette ville, puis de guerroyer contre les Génois de Tana, à moins que, dans l'intervalle, les deux

leurs magasius, les expédièrent à Cosstantimple; l'attaque de 1410 est éçalment relatie par le Continuateur de Dusdelo, p. 524, et par une chronique visicial de la companie de la continue de la conceptation de la companie de la companie de la (Diblioth, ed. 318, 60, 177) extet dermière a été signalé par M. Aug. Prost dans une communication adressée à la Rensdes questions historiques. XXXI (1882): p. 536.

^{&#}x27;Sanato (Vite dei Degi: p. 854, 896, 888, 932) relate toutes ces attaques dirigies contre Tana par des khans Tatars; (j'ai restirie ou rectifié leura noma d'après Hammer, Goldere Horde, p. 370 et 8s.); ij parle également d'une attre attaque, de la part des Turcs celle-là, à propos de laquelle nons relevons ce détail singuiler que les colons, pour sauver la soie et les autres articles our ernefermaiseut

nations n'eussent fait la paix sur ce terrain. Nous ne possédons aneun renseignement sur les résultats de cette expédition.²

En dépit de tous ces malheureux événements, les Vénitiens consertent des milliers et des milliers de ducats à la réparation de leurs murailles et de leurs ouvrages fortifiés de Tana; ils construisirent une nouvelle tour, de nouveaux magasins, de nouvelles maisons: chaque navire devait contribuer à cette œuvre et, à cet effet, il était tenu de charger avant son départ deux tonnes de chaux.²

Le consul génois de Tana recut également, en 1449, l'ordre de reprendre la construction des murailles que l'on avait précédemment commencé à élever du côté du pays des Tcherkesses.3 Les Génois possédaient encore dans cette région, à Cona, une autre colonie de moindre importance, organisée surtout en vue de la pêche et du commerce des eselaves; ils y avaient un consul.4 Celui-ci résidait à Caffa, mais se rendait chaque année, au printemps, à Copa avec un cortège de trésoriers et de conseillers, choisis en nombre égal dans les nationalités latine et grecque; 5 là, après s'être au préalable entendu avec les souverains du pays (tatars ou tcherkesses?), il fixait le prix du poisson pour la saison; ce point arrêté, on commençait les achats et on s'occupait de la salaison du poisson et de la préparation du caviar: à l'automne, le temps de la pêche terminé, le consul rentrait à Caffa pour revenir au printemps suivant,6 et il y était probablement suivi par une grande partie des marchands génois. Pour la commodité de leurs relations avec les deux colonies de Tana et de Copa, les Génois attachaient un prix énorme au maintien de la liberté du passage dans le détroit qui forme l'entrée de la mer d'Azov. A cet égard, rien ne pouvait leur être plus agréable que de voir, comme cela eut lieu vers cette époque, une famille génoise, celle de Ghizolfi (Guisulfi), occuper Matrega, ville depuis longtemps connue, et v fonder une seigueurie. A la fois tributaire d'une famille de princes tcherkesses ou tatars, dont la résidence est restée inconnue, et dépendants de Caffa, chef-lieu de toutes les colonies génoises dans le Pont, dont le gouvernement pouvait au besoin mettre à leur disposition ses ressources financières et militaires, ces Ghizolfi restèrent longtemps en possession de leur seigneurie. Matrega n'avait pas perdu toute importance commerciale et les capi-

Sathas, Doc. inéd., I, 193 et ss.
Canale, Della Crimea, II, 462 et ss.;

Canale, Della Crimea, II, 462 et Sathas, III, 377.

Atti della Soc. Lig., VII, 2, p. 676.
On en trouvera des preuves, pour

les années 1427, 1429 et 1448, dans Canale, Della Crimea, I, 313; II, 353; Olivieri,

Carte e eronache mss., p. 75, 122: pour l'année 1449, dans les Atti della Soc. Lig.. l. c., p. 607, 608, 671 et ss., 739 et s.

⁵ La population de Copa était mélangée dans la même proportion.

⁶ Atti della Soc. Lig., VII, 2, p. 671 et ss.

380

taines de navires occidentaux faisaient volontiers escale dans ce port ami, en passant de la mer Noire à la mer d'Azov. On connait quatre générations de cette branche des Ghizolfi; Giovanni vers 1419, Simone vers 1424, puis les neveux de celni-ci, fils de Vincenzo, et enfin Zaccaria, petit-fils de Simone, qui fut expulsé par les Turcs, comme nous le verrons plus loin.1 Sur l'autre rive du détroit, à Vosporo, les Génois avaient encore, vers le milien du XVº siècle, une station avec consulat, dont nous aurons à nous occuper. Si la possession des stations intermédiaires de Vosporo et de Matrega procurait aux Génois en général de grandes facilités de communication avec la mer d'Azov, ees facilités tournaient tout d'abord au profit des commercants de Caffa. D'autre part, leur trafic s'étendait dans la direction du sud-est jusqu'à la Mingrélie, province riveraine de la mer Noire, située sur le versant méridional du Caucase et dont les villes principales étaient alors Sebastopolis et Batoum: les marchands génois déployaient en général beaucoup d'activité dans ce pays; Caffa y avait le monopole à peu près exclusif de la fourniture du sel et cet artiele donnait à lui seul lieu à un trafie passablement actif.2 Leurs entreprises ne se bornaient d'ailleurs pas là, et vers 1400, ils poussaient jusqu'à Soultanich, en Perse: si le voyage était plus long, il était assurément beaucoup plus fructueux, car cette ville était alors un des plus vastes entrepôts de l'Asie: ses bazars regorgeaient de marchandises apportées par des caravanes parties de tous les points de l'horizon et l'on v vovait, particulièrement à l'époque des foires d'été, un grand nombre de marchands des pays chrétiens, mais surtout de Tana et de Trébizonde 3

Si la Crimée n'avait pas eu directement à souffrir des incursions de Tamerlan, elles n'en exercèrent pas moins, d'une manière indirecte, une influence funeste sur sa destinée. Après la chute de Toktamich. le prince Edegou eut l'habileté de s'emparer de tout ce qui restait de forces vives dans le Kiptchak, sans eependant s'attribuer le titre de

1 Ou peut reconstituer l'histoire des prédécesseurs de Zaccaria en relisant les négociations suivies entre ce dernier et la Banque de S. Georges, en 1472: (Atti, l. c., VII, 1, p. 841 et ss.), et une notice inscrite en 1416 dans les Libri della masseria di Caffa: voy. Canale, Della Crimea, I. 311, et Giorn. ligust., I, 343. Nous reparlerons plus loin de Zaccaria lui-même. En général, sur ce sujet, il faut consulter Bruun, Notic. sur les col. ital. en Gazarie, p. 32-34; le même auteur a înséré dans 1. Giorn. tigust., I, 343 et ss. une étude où il se rectifie lui-même sur beauconp de points.

Barbaro, Viaggio alla Tana. p. 16; Ambr. Contarini, p. 64, 65, 78. Le consulat génois de Sevastopoli subsista longtemps: on trouve des témoignages à cet egard, pour les années 1427 et 1429, dans Canale, Della Crimea, II, 353; Olivieri, Carte, p. 75, 122; et, pour l'année 1449, daus les Atti della Soc. Lig., VII, 2, p. 607 et s., 676 et s.

² Clavijo, p. 115.

khan. L'un des fils de Toktamich, ayant vouln lui résister, dut fuir et alls se réfugier dans Gaffa: Édégon le poursuivit jusque là et se disposait délibérément à attaquer la ville: les labitants, saisis de terreur, contraignirent le fils du khan déchu de chercher ailleurs un asile et supplièrent Edégon de faire la paix. I expendant, l'empire de Kipchak tombait en dissolution: peu de temps après ces événements, les Tatars de Crimée s'en détachèrent pour former un khanat indépendant: ce khanat eut une existence séparée pendant quedques dizaines d'années, puis il fut incoppré à l'empire ture à tire de vassal. Le premier des khans de Crimée, Hadji Guerai, déclara la guerre à la colonie de Caffa et ne lui laissait pas un instant de repos. Les colons firent de valus efforts pour apaiser sa baine; il refusait absolument d'entendre ses ambassadeurs; dans leur détresse, ils n'enrent plus d'antre ressource que d'appeler à leur aide la mère-patric.

Au même moment. Gênes recevait de Crimée une autre fâcheuse nouvelle. En 1433, la population grecque de Cembalo (Balaclava) avait ourdi une conspiration contre le régime génois, chassé la garnison et fait sa soumission entre les mains d'Alexis, seigneur de Théodoro.2 Mais ce n'était pas tout. Pour comble d'embarras, la République se trouvait impliquée dans un conflit avec l'emperenr grec Jean V, à propos des donanes de Galata. Pour en finir avec toutes ces questions, on expédia, en 1434, une flotte montée par un corps de débarquement fort de 6.000 hommes et dont le commandement était confié à Carlo Lomellino; son programme était le suivant: d'abord réduire Cembalo à l'obéissance, puis contraindre Hadji Gneraï à faire la paix avec Caffa, et enfin vider le différend avec l'empereur Jean. Effectivement, Lomellino se dirigea d'abord sur Cembalo et rénssit à reprendre la ville et à étouffer l'insurrection; l'ordre rétabli de ce côté, il se transporta à Caffa, et sans s'y arrêter, se mit directement en marche sur Solgat (Vieux-Krim), uni était encore, paraît-il, la résidence du khan de Crimée. Ne s'at-

Clavijo, p. 185—197. Sur Edegou, vy, Hammer, Goldene Horde, p. 345, 352, 353, 364 et as. Le fait rapporté ci-dessus paraît avoir donné unissance à une tradition d'après laquelle Coffa aurait été prise et pillée par un lieutenant de Tamerhan; elle n'a été acceptée assas discussion que par des annalistes dont l'autorité est discutable (Bizar, Hist. rep. Gen., lib. X., p. 900; Cambini, dans Samovino. Dell'origine e imperio de Turché, p. 1439; list y joignent l'histoire d'ane ruse de guerre que les Tatars auraireit employée en cette occa-

sion. Oderico (p. 184 et s.) tenait déjà ces histoires pour très suspectes.

Cest de ce personnaçe qu'il est question dans l'inscription grecque de 1437 dont il a été parlé précédemment. Sa neur Marie devint, en 1428 ou peu après, épouse en premières noces du prince de Trébisonde qu'il fut plus tard l'empereur David: (Panarétos, daus Fallmerayer. Trapes, Orig. Fragum., d'auls et Abb. der betyer. Akod., hist. Cr., IV. 1, p. 40, 89, 108.)

^{*} Guillebert de Launov visita la Cri-

tendant pas à une attaque, la colonne génoise marchait sans précautions et s'allongeait sur la route; surprise en désordre par les Tatars, elle fut promptement taillée en pièces. La plus grande partie fut massacrée. Avec les survivants, Lomellino se rembarqua à Caffa pour Constantinople, où il arriva trop affaibli pour être en mesure d'exercer une pression effective sur l'empereur.1

Mais tous ces revers étaient peu de chose en comparaison du coup le plus funeste qui pût atteindre les colonies occidentales de la mer Noire: ie veux parler de la prise de Constantinople par les Turcs. Jusque là, ils avaient été maîtres de toute la rive asiatique du Bosphore: dorénavant, ils occupaient également sans interruption tous les points de la rive européenne. Mahomet II avait garni d'une nombreuse artillerie les forts de Roumili Hissari et d'Anadoli Hissari, le premier de construction récente, le second déià plus ancien, situés l'un en face de l'autre au point où le passage est le plus resserré; il pouvait à sa volonté supprimer toute communication entre les républiques italiennes et leurs colonies du Pont.2 Il n'est pas besoin de faire ressortir à quel point, dans de pareilles conditions. l'existence de ces colonies devenait précaire. Les habitants de Caffa en particulier ne se faisaient aucune illusion à cet égard. La pensée d'être menacés à coup sûr, tôt ou tard, d'une attaque des Turcs, les remplissait d'épouvante. En effet, si la ville ne recevait pas de secours de l'Occident, elle était hors d'état de résister à une armée tant soit peu nombreuse, et ces secours, les Turcs pouvaient facilement leur barrer le passage; en outre, la déplorable attitude des autorités n'était pas faite pour relever les courages. Les colons eurent beau chercher des alliés autour d'eux, ils ne trouvèrent de dispositions favorables que chez le seigneur grec de la Gothie, mais il était dans la dépendance des Tatars, et sa bonne volonté ne pouvait se traduire par des actes: quant au khan des Tatars. Hadii Gueraï, il donna dès lors librement carrière à sa haine contre la colonie.3 A plusieurs reprises, il avait brutalement extorqué aux autorités de Caffa des présents pour les membres de sa famille, et la servilité avec laquelle il avait été obéi chaque fois, lui permettait de supposer qu'un léger effort suffirait pour venir à bout de la résistance de la ville.

mée en 1421; il nomme le khan tatar qui régnait alors sur la presqu'île: "empereur de Salhat." (éd. Potvin, p. 63.)

¹ Les sources à consulter pour cette campague de Lomellino sont; Laon. Chalcoc., p. 284 et s.; Stella, p. 1311 et s.; Ag. Giustin., p. 161, b, et encore Sanuto, Vite dei Dogi, p. 1086. Dès 1433.

la colonie de Péra avait fait une tentative pour réoccuper Cembalo. Atti della Soc. Lig., XIII, 201. Le voyageur Tafur parle également de l'attaque dirigée par

les Génois sur Solgat et de son insuccès. 2 Atti della Soc. Lig., VI, 20, 83.

³ Ibid. n. 102 et a

⁴ Ibid. p. 88 et s.

Pour en venir à ses fins, il conclut une convention avec Mahomet II: celui-ci devait attaquer la place par mer, tandis qu'une armée donnerait l'assant du côté de la terre; en cas de succès, la ville resterait au khan, mais les Turcs emporteraient sur leurs vaisseaux les habitants et tout le butin mobilier. Effectivement, pendant l'été de 1454, une flotte turque, forte de cinquante six bâtiments, mit à la voile pour la mer Noire, attaqua d'abord Moncastro, qui fit une résistance énergique, enleva d'assaut Sébastopolis, sur la côte du Caucase, et alla enfin s'embosser devant Caffa le 11 juillet: 1 quelques jonrs après, le khan de Crimée arrivait sous les murs de la ville à la tête de 6,000 cavaliers. Pour cette fois, les alliés se bornèrent à des menaces; ils ne se sentaient pas en force; 2 ils se contentèrent d'accepter un ôtage que les autorités de Caffa s'offraient à leur livrer en garantie du paiement d'un tribut annuel de 600 sommi; 3 les habitants terrifiés s'étaient déià offerts à le paver au khan avant l'arrivée de l'ennemi.4 afin de détourner l'orage qui s'amoncelait sur leurs têtes. Pour les Turcs, le résultat de leur expédition se bornait dans ces parages à une reconnaissance, mais, avant de s'éloigner, ils levèrent encore une contribution sur la population sans défense de la Gothie.5 L'apparition de la flotte devant les murs de Caffa avait été précédée de l'arrivée d'un ambassadeur chargé de présenter aux autorités la sommation d'avoir à payer tribut au sultan: la flotte partie, on lui répondit que la ville dépendait de la Banque de S. Georges et que le Sultan devait s'entendre avec celle-ci au sujet du tribut en question.7

Pendant tout ce temps, Gênes, engagée dans une guerre interminable contre Alphonse d'Aragon, n'avait pas donné signe de vie. Si

¹ C'est la date indiqué par le chaucelier du consulat de Caffa: Atti, VI, 103. L'évêque de Caffa (tbid. p. 88) marque la date de l'arrivée de la flotte turque au 4 août et estime sa force à soixante voiles.

⁹ Quelques Turcs ayant pénétré dans la ville essayèrent d'y mettre le feu, mais leur tentative échoua; ibid. p. 105.

La valeur du sommo était alors de deux ducats deux tiers environ; par conséquent, ces six cents sommi équivalaient à peu de chose près à 1600 ducats, ou 19,140 lire de la monnaie actuelle: Desimoni, Atti della Soc. Lig., IV. rendic., p. 56, et VI, p. 65.

Atti della Soc. Lig., VI, 89.

^{*} Ibid. p. 89. Ce district avait déja

été ravagé par les Turcs en 1446. Chalcoc., p. 261.

⁶ Il y avait longtemps qu'on prévoyait avec terreur, à Péra et à Génes, le moment où le sultan réclamerait un tribut pour Caffa: Atti della Soc. Lig., XIII, 231, 267 et s.

⁷ Atti della Soc. Lig., VI, 109.

A Génes, on était au courant de la dans une séance de la Colonie. Le 18 mars 1452, dans une séance de la Seigneuris, Gabriele Doria avait déjà dit, en parlant de Cafracivitas ipas carero videtur omnibus quature elementis: naun nec viros habet de fensioni satis idoneos nec arma aliaque instrumenta defensionibus terrarum apta." Atti della Soc. Lea. XIII. 292.

l'on veut se faire une idée de l'état d'épuisement de ses finances, il suffit de savoir qu'elle était hors d'état de tirer de ses caisses la faible somme de 8,000 livres, à laquelle devaient s'élever les frais d'une ambassade qu'on voulait envoyer au sultan pour le ramener à des sentiments plus favorables;1 à plus forte raison lui était-il impossible d'équiper une flotte pour la protection de ses colonies du Pont. Heureusement, il v avait dans la ville une puissance qui disposait de plus de capitaux que le gouvernement. Elle avait nom Uffizio di S. Giorgio et prit plus tard celui de Banca di S. Giorgio, sous legnel elle est plus connue.2 C'était une grande soejété de créanejers de l'état, issue, en 1407, de la fusion des diverses associations ou familles qui, à une époque quelconque, avaient avancé à l'état, en vue d'entreprises d'intérêt général, des sommes dont les intérêts leur étaient garantis sur les revenus publics, soit dans la mère-patrie, soit dans les colonies. A la formation de cette société, ses membres avaient recu un nombre plus ou moins grand de titres ou actions (luoghi), proportionnel à leur part dans la dette publique, et ces actions leur donnaieut droit à toucher chaque année des dividendes variables. La direction de la société était confiée à un comité de huit membres appelés Protecteurs; la composition de ce comité se renonvelait d'année en année par voie d'élection. Par le fait des nombreux privilèges dont elle jouissait et de l'indépendance qu'ils lui assuraient vis-à-vis de l'état, de l'immense étendue de ses propriétés foneières, du nombre infini d'agents de toute sorte employés par elle à la perception des droits, des impôts, des intérêts cédés par l'état en garantie, à l'administration des sommes ainsi encaissées, à la répartition des dividendes entre les actionnaires, la société formait un véritable état dans l'état et, d'un autre côté, les énormes capitaux dont elle disposait, ainsi que la réputation de probité et d'habileté de son administration, lui assuraient un erédit illimité ehez les particuliers. Dans ces conditions, il était assez naturel que la commission des colonies. chargée des intérêts des colonies du Pont, fit au doge la proposition

¹ Atti delle Ne. Lég. VI, 6, 21—28.
² Sur les origines et l'organisation de la Bauque de S. Georges, voyer l'hibri-rique abrière qu'en a donné Agostine Ginstrianis dans les Assouli di Genoces.
p. 171; Pagilette, p. 529 et s. Seros.
Sorie adell' antica Léguria, III, 69—27.
Ny 26—313; Mas Latrie, III de Gyaper.
III, 588 et s. Les personnes curiesses d'étutier l'histoire de finances au Moyen-Age et qui voudraiset plus de détails sur cette intérvassant institution les trouve-cette intérvassant institution les trouve-

rout dans: Ant. Lobero, Memorie storiche della bance di S. Giorgio (Genora, 1882):
C. Cunco, Memorie sogra l'antico debito pubblico, mutui, compere e bonca il Giorgio in Genora (libil. 1842); et effin. contre Adam Wismiewski, Histoire de la banque de S. Georges (Paris, 1865). M. Moland a aussi donné une étude sur l'origine et l'organisation de cette institution. dans les Archires des mics. scientif. 3º série. VI. n. 31 et ss.

de les céder à l'Uffizio di S. Giorgio comme à la seule puissance financière en état de les préserver de leur perte. Une assemblée, composée des Protecteurs et des plus gros actionnaires, vota l'acceptation par 248 voixe ontre 27,1 et elle motiva son vote sur ce qu'un refus aurait pour résultat inévitable la perte de la colonie et, par suite, la suppression des grands revenus que la société en tirait comme ayant hérité des droits de la Compera di Gazzeria (société des créanciers de l'État en Crimée).2 En conséquence, le 15 novembre 1453, le doge Piero di Campofregoso et les plus hauts fonctionnaires de l'État déclarèrent céder formellement et à perpétuité, à la banque de S. Georges. la colonie de Caffa et toutes les autres possessions génoises dans le Pont et ce, non à titre de jouissance, mais de propriété pleine et entière, lui reconnaissant dorénavant tout pouvoir de légiférer pour les colonies, de nommer des fonctionnaires à son choix, d'exercer tous les droits de souveraineté et de juridiction, y compris celui de haute justice. Cette décision, était-il dit dans la délibération, est motivée d'abord par la pleine confiance des cédants dans la loyauté des Protecteurs, parce qu'ils sont choisis d'ordinaire parmi l'élite de la bourgeoisie et que l'on peut compter sur eux pour ne nommer aux fonctions coloniales que des hommes honorables, et en second lieu par la considération des vastes ressources dont la société pourra disposer pour le mieux dans le cas présent avec sa promptitude ordinaire.8

Les Protecteurs firent honneur à leur réputation de célérité dans les affaires, en versant entre les mains du doge, dès le lendemain du traité, la somme de 5,500 livres (14,310 lire), prix convenu pour la cession,4 et surtout en édictant nne série de mesures prises coup sur coup en faveur des colonies. D'abord, pour s'assurer avec Caffa des communications à l'abri du caprice des Turcs, ils décrétèrent la création d'un service de courriers par voie de terre entre Gênes et cette colonie, et ce service fut assez rapidement organisé pour y apporter la première nouvelle de la prise de possession des colonies par la banque de S. Georges, nouvelle qui v fut accueillie avec de grands témoignages de joie et y suscita de nouvelles espérances pour l'avenir.5 Pendant ce temps, les fondés de pouvoirs de la banque, Simone Grillo et Marco Cassina, partaient par mer avec un corps auxiliaire fort de 200 hommes et un convoi d'armes. Les deux bâtiments loués pour ce transport

п

¹ Atti della Soc. Lig., VI, 24 et ss. Cette assemblée eut lieu le 12 nov. 1453. * Canale, Della Crimea, II, 350 et ss.;

Atti della Soc. Lig., VI, 25; Wiszniewski,

l. c., p. 24 et ss., 86 et ss.

Atti della Soc. Lig., VI, 32 et ss.; (Not. et extr., XI, 81 et ss.)

⁴ Ibid. VI. 44. 5 tbid. VI, 44 et s., 86 et s., 87 et s., 102.

arrivèrent jusqu'à Péra; mais leurs capitaines ayant commis la faute de se laisser attirer à terre, les Turcs se saisirent traîtreusement de lenrs personnes; les équipages, privés de lenrs chefs et divisés entre enx, résolurent de battre en retraite jusqu'à Chio et d'y attendre des temps meilleurs.1 Ce malhenreux incident priva la colonie de Caffa des renforts dont elle aurait en besoin au moment du danger. Plus leur arrivée se faisait attendre, plus l'angoisse grandissait, car on s'attendait à être attaqué an printemps suivant par les forces réunies et donblées peutêtre du sultan des Turcs et du khan des Tatars.2 Dans cette situation critique, les autorités de Caffa envoyèrent des ambassadeurs chargés de sonder les véritables intentions du sultan. Ils apprirent qu'il se contenterait d'un tribut annuel de 2000 ducats ponr Caffa, et qu'il accorderait volontiers aux navires marchands la liberté de passage dans le Bosphore, contre paiement d'un droit raisonnable. Ils auraient bien accepté ces deux points, car, sans même parler de la possibilité d'une issue fâcheuse à la situation dans laquelle on se tronvait, la prolongation de l'état de guerre avec les Tnrcs ne ponvait être qu'nne source de difficultés et de dépenses; mais il en y avait un troisième qui leur parut dépasser leur compétence: le sultan exigeait qu'on lui livrât Samastri. Les ambassadeurs quittèrent Constantinople sans avoir rien concln. D'autres les remplacèrent au mois d'octobre, mais, à Caffa, on ne fondait pas grand espoir sur leur éloquence ni sur les présents qu'ils emportaient pour détourner le sultan de ses projets de conquête.8 L'inquiétude gagnait de plus en plus les esprits: le 28 sept. 1454, une navire quitta le port, avant à son bord des marchands génois résolus à risquer le passage du Bosphore; un certain nombre d'habitants quittèrent la ville en secret avec l'intention de regagner leur patrie par d'antres voies; c'étaient antant de vides dans les rangs des défenseurs, déjà trop peu nombreux en proportion du développement des lignes de fortification à garder; le découragement grandissait d'autant chez ceux qui restaient.4 Il eût fallu là un homme énergique, capable de mettre un frein à cette passion de fuite et de réprimer l'esprit de mécontentement qui se manifestait de temps à autre par quelque soulèvement du populaire: c'était encore un motif pour faire désirer vivement l'arrivée des commissaires de la banque de S. Georges.5 L'incertitude de la situation, la suppression des communications maritimns avec l'Occident devaient nécessairement avoir pour conséquence l'arrêt des affaires. On vit alors, fait tout nou-

^{&#}x27; Atti della Soc. Lig., VI, 106. Ils débarquèrent pour la seconde fois à Chio le 2 juillet.

² Ibid. VI. 105, 112 et s., 114, 116.

Ibid. VI, 106 et s., 110, 115, 117.
 Ibid. VI, 109, 114 et s., 116.

^{*} Ibid. VI. 111, 117.

yeau, le khau des Tatars empêcher les arrivages de l'intérieur de suivre leur voie ordinaire, les diriger sur des points de la côte situés en dehors du territoire génois, tels que Vosporo (Kertch) et Calamita (près d'Inkerman), et expédier par des navires à lui les marchandises et les esclaves soit vers Samsouu, soit vers d'autres marchés de la mer Noire.1

Cependant, les Protecteurs de la banque de S. Georges avant intimé à leurs commissaires l'ordre de ue pas prolonger leur séjour à Chio et de se rendre à Caffa à tout prix, dussent-ils pour cela opérer un transbordement et laisser en arrière une partie de leur monde,2 ceuxci durent bien se décider à se mettre en route. Ils passèrent en vue de Constantinople le 3 jauvier 1455, essuyèrent dans le Bosphore une canounade à laquelle ils échappèreut sans avaries et atteignirent eufin Caffa: ils n'ameuaieut avec eux que ceut hommes.3 Pendaut ce temps, les Protecteurs espéraient encore arriver à un arrangement par voie diplomatique. Ils voulaient tâter le terrain auprès du sultan, voir si l'on ue pourrait pas acheter la paix. Le prétexte mis en avant devait être la nécessité de s'entendre au sujet du tribut à payer pour Caffa; c'est assurément dans ce but qu'ils désignèrent Luciano Spinola pour remplir une deuxième mission à Andrinople. Mais Spinola refusa d'aller se présenter de nouveau au sultan et comme, d'un autre côté, on ignorait le résultat des démarches faites par l'ambassade envoyée de Caffa, les choses eu restèrent là pour le moment.5 Finalement, on apprit qu'elle avait acheté la paix en conseutant an paiement d'un tribut annuel de 3,000 ducats vénitiens, mais que Samastri u'était pas comprise dans la convention.6

Ce traité de paix n'empêcha pas les Turcs de canonuer, à leur passage dans le Bosphore, deux navires expédiés à Caffa par les Protecteurs de la banque de S. Georges. Ils réussirent cependant à passer et, le 22 avril 1455, ils débarquaient à Caffa des armes, des munitions et ciuq cents mercenaires dout une partie étaient destinés à aller reuforcer la garnison de Samastri, car les Protecteurs étaient bien résolus à ne pas abandouner cette colouie an sultan sans la lui faire chèremeut paver.7 Quelque temps auparavant, deux autres bâtiments, affrétés

¹ Atti della Soc. Lig., VI, 111.

¹ Ibid. VI, 92 et ss., 119 et s., 122

¹ Ibid. VI, 289, 299, 300.

^{&#}x27; A l'époque de sa première ambassade, Spinola avait pour collègue Baldassare Maruffo: leurs instructions portaient que le mieux était de ne pas aborder le sujet de Caffa, mais que, cependant, si le sultan en parlait le premier et réclamait un tribut, ils devraient avoir l'air surpris de

cette prétention et se garder de conclure: Atti della Soc. Lig., XIII, 267 et s.

⁴ Ibid. VI, 118-122, 123 et s., 298.

⁶ Ibid. p. 299.

¹ Ibid. p. 127 et s., 130 et ss., 134 et ss., 140 et s., 150 et ss., 153 et s., 253 et ss., 270, 282 et ss., 287 et ss., 290 et s., 293 et ss., 297, 303 et ss., 312, 323 et ss., 326 et s., 328 et ss., 341, 355. 387, 539.

à Chio par les Protecteurs, avaient déjà pu, à ce qu'il paraît, gagner Caffa sans accident.1 Un ingénieur, nommé Giov. Piccinino, envoyé par eux, s'occupa de remettre les fortifications de Caffa en état, tandis qu'à Soldaia le consul nouvellement nommé réparait les forts de la place.2 Parallèlement à ces soins de première nécessité, les Protecteurs travaillaient à réformer l'administration coloniale, en remplacant les anciens fonctionnaires, vieillis, négligents, avides, corrompus, par des agents plus pénétrés du sentiment de leur devoir, plus honnêtes et plus désintéressés.3 Leurs efforts pour la mise des colonies en état de défense, pour l'amélioration de leur situation morale et matérielle. portèrent vite leurs fruits; les habitants reprirent confiance4 et une partie de ceux qui avaient fui se décidèrent à rentrer sur l'invitation qui leur en fut adressée.5 Malheureusement, on ne tarda pas à entendre parler de visites d'nn ambassadeur turc à la cour du khan tatar; 6 c'était la prenve que tout danger d'attaque n'était pas passé; en outre, le spectre de la famine apparaissait, menacant, car les quelques ports chrétiens de la mer Noire, tels que Moncastro et Licostomo, dont le commerce des céréales faisait toute la fortune, sonffraient eux-mêmes de la disette et les Turcs barraient la route aux arrivages d'Occident.1 En 1455, un bâtiment parti de Gênes avec un chargement de grains fut coulé par eux à coups de canon; en 1456, nn convoi portant 250 soldats et 7782 sacs de blé resta en panne à l'île de Chio par la fante des capitaines, trop lâches pour oser pousser plus loin.8 Précisément, cet envoi avait été particulièrement coûteux, car le blé était presqu'aussi rare à Gênes que dans la colonie, et, en raison des dangers inhérents an voyage de Caffa, nne expédition dans ces parages coûtait le double on le triple de toute autre.9 Avec tont cela, la banque de S. Georges se voyait obligée de restreindre ses dépenses pour les colonies 10 sous peine de mécontenter ses actionnaires, dont les dividendes étaient déià réduits de 7 à 4 %.11 Il était urgent de trouver un expédient. L'horizon semblait s'éclaircir: n'était-il pas possible d'abandonner Caffa à ses propres ressources? Les

665 et s.

¹ Atti della Soc. Lig., VI, p. 303, 387.

¹ Ibid. p. 304, 310, 321 et s., 369 et s. 1 Voy. les lettres écrites par les colons

en témoignage de reconnaissance, ibid. p. 313 et s., 314 et s., 319 et s., 344 et s., 351 et s. Cela n'empêche que certains Protecteurs, plus rigoureux que d'autres, trouvaient encore à blamer.

⁴ Ibid. p. 289, 296 et s., 326, 334, 387.

^{*} Ibid. p. 193, 610 et s., 927, 930. 1bid. p. 348, 360, 366, 518.

¹ Ibid. p. 305, 337, 343, 358 et s., 368, 379 et s., 383, 388, 513, 518, 532 et s.,

^{534, 536} et s., 549 et s. " Ibid. p. 537, 544 et s., 546 et s., 554 et ss., 574 - 578, 585 et ss., 590, 592 et ss., 600 et ss., 611 et s., 641 et s.,

Ibid. p. 514, 518, 537.

¹⁰ Ibid. p. 388.

¹³ Ibid. p. 475, 736; Cuneo, L c., p. 307.

consuls résistaient, il est vrai; ils objectaient la difficulté d'obtenir un accroissement des recettes par une aggravation des impôts; il restait, disaient-ils, peu de marchands dans la ville, et surtout peu de marchands aisés. et ce serait une lourde faute que de surcharger les Arméniens, les Grecs, et, en général, les habitants non génois.1 Mais le commerce ne pouvait pas refleurir 2 tant que les transports de grains courraient risque d'être coulés à fond dans le Bosphore; les marchands d'esclaves sarrasins ne se montraient plus à Caffa: et même, depuis que Marino Cicala avait capturé un bâtiment parti de Sinope avec un chargement d'esclaves, ils commençaient à abandonner Calamita (près d'Inkerman).3 Malgré ces observations, la banque de S. Georges décréta quelques impôts à titre provisoire, adopta le système de la vénalité pour certaines charges jusque là données gratuitement, et ordonna des poursuites rigoureuses contre les débiteurs des caisses publiques.4 En même temps, elle s'occupait de réduire les dépenses, car les consuls se plaignaient dans leurs lettres de manquer du nécessaire pour faire face aux dépenses ordinaires, à plus forte raison pour les dépenses extraordinaires.5 Ils demandaient trois cents hommes en permanence pour la défense de la ville: les Protecteurs décidèrent que cent cinquante ou deux cents au plus devaient suffire; les consuls fixaient à trois le chiffre des bâtiments nécessaires pour le service de la colonie: les Protecteurs répondirent que c'était trop. Les tributs à paver au sultan et au khan des Tatars étaient leur grand grief; suivant eux, la banque de S. Georges n'avait rien à y voir et les habitants de Caffa devaient les prendre à leur charge:6 d'ailleurs, disaient-ils, on avait le droit, soit de les supprimer, soit au moins de les réduire, attendu que, du côté des Turcs, on avait affaire à des ennemis toujours prêts à attaquer dès qu'ils le pouvaient, et. du côté des Tatars, les agitations intestines semblaient devoir aboutir à une solution favorable aux Génois.7 C'est ainsi que, le premier danger passé, les dispositions généreuses dont les Protecteurs avaient été

Atti della Soc. Liq., VI, p. 367.

D'après un ordre de la baque de 8. Georges, le produit de la vente des côs. Georges, le produit de la vente des côses aurait da être expédié de Ressons forme de marchandises en nature; cet ordre ne fut pas exécuté parce que ce cérèales ne parrendient pas à Chifa, mais nous y réversos les noms des articles désignés par la baque de 8. Georges comme devant se trouvre dans le pays: c'étaient: la soie, la ciru, des draps contactes, l'or et l'avrent. Bésé, de l'apse contactes, l'or et l'avrent. Bésé, de l'apse contactes, l'or et l'avrent. Bésé, de l'avrent. Bésé al page contactes. I'ver et l'avrent. Bésé a l'apse contactes. I'ver et l'avrent. Bésé a l'avrent. Bésé al l'avrent. Bésé a l'avrent. Bésé a l'avrent. Bésé a l'avrent bésé

³ Ibid. p. 366 et s.

⁴ Ibid. p. 661.

⁶ Ibid. p. 366.

^e En 1459, il fut arrêté que cette charge serait répartie aussi également que possible entre les habitants: *ibid.* p. 919; voy. encore VII, 1, p. 427.

⁷ Les Protecteurs émettent cette opinion dans trois lettres datées du 3 mars, du 22 mars et du 27—29 nov. 1456. Ibid. p. 536 et ss., 585 et ss., 567 et ss. Les instructions du 8 févr. 1458 sont rédigées dans le même esprit: ibid. p. 906 et ss.

anime à l'égard des colonies firent place à un esprit d'économie exagérée. Certains cas de force majeure seuls les décidaient de temps à autre à s'écarter de ce principe. De la sorte, un moment arriva où il devint dificile de pourroir aux fonctions coloniales; les refus se multipliaient de plus en plus pour deux motifis: les dangers inhèrents à la situation et l'insuffisance des traitements. On se décida en rechigmant à augmenter celui du consul de Ceffis et on confera pour deux ans d'antres fonctions de moindre importance, afin de donner aux titulaires le temps de jouir plus longtemps de leurs appointements.'

An reste, les efforts de la banque de S. Georges en faveur des colonies de la mer Noire n'étaient pas isolés. Les papes, et entre tous Calixte III, portaient le plus vif intérêt à ces avant-postes de la chrètienté. Ils ordonnèrent des quêtes dans le territoire génois et dans les pays circonvoisins, rennochrent en faveur de la banque de S. Georges aux dimes dont le clergé de ces diocèses envoyait d'ordinaire le produit à Rome, et, tont en s'occupant des préparatifs d'une croissaé générale contre les Turcs, ils ne perdirent jamais de vue les intérêts spéciaux des colonies génoises du Pont. Mais la croissaé révée par Calixte III et Pie II n'eut jamais lieu; leurs préparatifs abontirent à l'envoi d'une flotte qui, du moins, tint les Turcs en respect et assura le repos des principautés chrètiennes de l'Archipel pendant les années 1456 et 1457; quant aux colonies du Pont, elles attendirent vainement l'apparition de la fotte puissante et victorieuse qui devait venir d'Occident mettre un terme à leur détresse.

En 1459, on reçuit à Génes une nouvelle déplorable: les finances de la colonie de Caffa présentaient un déficit énorme et il était urgent de porter remête à cette situation. Les Protecteurs expédièrent une somme de 1800 sommi (valant entre 6 et 7 lire génoises le sommo) à titre de secours extraordinaire, et de nouvelles instructions sur les économies à réaliser: par exemple, réduction du chiffre des mercenaires entretenus, à cent pour Caffa, à trente pour Samastri, abaissement du chiffre des traitements, usage de la contrainte contre les débiteurs de la commune etc.º La réduction de l'effectif des troupes était une faute dont lis comprirent vite d'eux-memes la porteé, car, en 1460, à la norvelle que le sultan se préparait à envoyer une expédition dans la mer Noire, lis se hâtérent d'expédier à Caffa deux bâtiments avec cent cinquante

¹ Atti della Soc. Lig., VI, p. 735, 737 et a., 749 et a., 752, 799 et a., 906; VII, 1, p. 109, 297. Le traitement du suppléant (vicaire) du consul de Caffa est augmenté et la durée de ses fonctions portée à trois aunées: bid. p. 902 et s.

⁹ Voyez les listes de ces dimes, ibid p. 224 et ss., 445 et ss., 678 et ss.

Ibid. p. 910 et ss., 914 et ss., 920 et s.
 En 1465, le chiffre de la garnison fut de nouveau porté à cent-cinquante

hommes de renfort.1 La nouvelle était prématurée et l'ennemi ne se montra pas. Sauf une guerre avec le seigneur de Sinope pendant l'hiver de 1458-1459, guerre dont nous ne connaissons ni l'origine ni l'issue,2 la colonie de Caffa eut en général, à cette épogne, plus à souffrir de ses difficultés intérieures que des attaques de l'extérieur. Il en fut autrement de celle de Samastri. Celle-ci payait depnis longtemps tribut aux Turcs; néanmoins, en 1459 Mahomet II se présenta inopinément devant les murs de la place; elle se rendit, paraît-il, sans coup férir et le vainqueur transfèra de force les deux tiers de la population à Constantinople.5 En perdant Samastri, les Génois perdaient non pas leur plus importante possession de la mer Noire, comme le disent MM. Hammer et Zinkeisen.7 mais une bonne station navale et un refuge parfaitement placé sur la ronte de Trébizonde et de Caffa. A Gênes. on ne se dissimulait pas que, de toutes les colonies, c'était la plus exposée; aussi lui faisait-on toujours sa part dans les envois de troupes, d'armes ou de blés dirigés sur Caffa. Au cours des deux annnées suivantes. Sinope et Trébizonde subirent à leur tour le même sort; nous l'avons déià vu.

Les établissements des Génois au nord de la mer Noire étaient sauves jusqu'à nouvel ordre. Provisoirement, le suitan se contentait du tribut que la ville de Caffa lui payait depuis 1454 et, à partir de ce moment, la banque de S. Georges tint strictement la main à la ponctualité des versements. Les choses duriernt ainsi jusqu'en 1465. Cette année-là, des faucons destinés au suitan et embarqués sur un vaisse da port de Caffa ayant péri en route, le suitan exigea pour l'année un supplément de tribut de six cents ducats.¹⁹ Avec l'autre puissant un supplément de tribut de six cents ducats.¹⁹ Avec l'autre puissant voisin, Hadji Generi-khan, on ent encore moins de pétic à maintenir

^{&#}x27;Atti della Soc. Lig., VII, 1, p. 38, 56 et a., 57 et a., 62 et a., 56 et a., 56 et a., 56 et a., 57 et a., 62 et a.

² Atti, VI, 900. ³ Ibid. XIII. 269.

^{*} Pour cette date, voy. Critobul., éd. Muller, p. 126 et s.

⁵ Chalcoc., p. 460 et s.; Critobul., p. 126.

^{*} Gesch. des osman. Reichs, II, 50.

Gesch. des osman. Reichs in Europa, II, 337.

⁹ Atti della Soc. Lig., VI, 818.
Oependant, A Caffan ost-att toujours inquiet et on cherchait tous les moyens de garantir la securité de la colonie: c'est ainsi quie 1 468 Raffacle Monterosso, consul de Caffa, prin Cassimir, roi de Pologne, de la comprendre à titre d'alliée dans le traité qu'il liègociait en ce moment avec le sultan et le khan: Giorn. lig., II, 379.
**Atti della Soc. Lig., VII, 1, 370,

^{550, 731.} Suivant Dei (dans Pagnini, II, 249) il devait toujours y avoir, dans le tribut payé annuellement au sultan, un lot de cinquante faucons de chasse.

l'entente pacifique.1 Quant aux princes de moindre importance, tels que le Bendian de Mingrélie, à qui appartenait Sebastopolis.2 et Étienne. voivode de Valachie, dans la dépendance duquel se trouvait Moncastro. on évitait autant que possible tout conflit avec eux pour ne pas s'exposer à une prohibition de commerce, ou se laisser entraîner dans une série de complications à l'infini: si les citoyens ou les protégés de Gênes avaient des réclamations élever contre eux, on préférait les ajourner que d'avoir recours à la force pour les faire valoir, quelque bien fondées qu'elles fussent.8 A Caffa même, les Protecteurs s'efforçaient d'étouffer tous les genres de discorde entre les habitants et de maintenir les sujets grecs et arméniens en bonne disposition: 4 en cas d'attaque de l'ennemi, il importait de pouvoir lui opposer une population parfaitement unie. D'un autre côté, les travaux d'achèvement et de perfectionnement des fortifications étaient activement poussés sous la direction d'ingénieurs occidentaux; on comblait dans les arsenaux les vides produits moins par les besoins de la guerre que par des soustractions et des détournements trop fréquents; on tenait les magasins de vivres toujours au complet; pour remédier au manque d'eau, on creusait une citerne.5 Grâce à toutes ces mesures, le sentiment de la sécurité rentra dans les cœurs; la situation matérielle s'améliora et le commerce luimême eut un regain de prospérité.6

Ce qui avait le plus nui au commerce, c'était la terreur inspirée par les canons turcs dans le Bosphore. A la date où nous sommes, il se produisait bien encore par-ci par-là quelque temps d'arrêt, mais, en général, à condition de se soumettre à des visites ennuyeuses et de payer un droit de passage, les navires de commerce occidentaux faissient la traversée sans accident. Voici un exemple qui le prouve. Les Protecteurs désiriant assurer la régularité des arrivages de blé de Caff.

¹ Atti della Soc. Lig., VII, 1, p. 339,

<sup>346, 371, 401, 448.

*</sup> Ibid. p. 883; Gios. Barbaro, Viaggio

Ibid. p. 883; Gios. Barbaro, Viagg
 alla Tana, p. 16.
 Atti, VII, p. 338 et s., 357, 534.

^{*} Ibid. p. 277 et ss., 347 et s., 362 et s., 374, a87; VII. g., p. 30 et s., 35 et s., 101 et ss., 105 et s., 118 et s. En 1439, on ne comptait pas moins de 30,000 Arméniens à Caffir. Atti della Soc. Lig. V. 415. Vers 1475, ils formaient les deux-tiers de la population. Bid. VII. g. p. 343.
* Ibid. p. 370, 374, 407, 412, 465 et s.,

⁴⁹⁰ et s., 492, 529 et s., 533, 564, 780 et s., etc.

^e Ibid. p. 363, 369, 432.

¹ Ibid. p. 105, 412.

^{*} En 1460, le gouvernement forential mos donner son consentement an départ d'une ou deux galères pour la mer Noire; tobjectif du voyage était une visite sux ports de Trèbiconde et de Caffa, en passant par Constantinopie: mais si esqui par fut mis à exécution, ce qui riest pas d'entre de l'entre de l'entre de l'entre de l'entre de l'entre de l'entre de contra de l'entre de contra des l'intéries de commerce forentinis. Doc. malle rotat ches d'entre de commerce forentinis. Doc. malle rotat once, p. 296.

à Gênes. Mais comment arriver à ce résultat? Ils profitèrent du départ des ambassadeurs chargés de remettre au sultan le tribut de Caffa. pour lui sonmettre la proposition suivante: s'il consentait à laisser expédier annuellement, de Caffa à Gênes, une quantité de 5 à 10,000 simri de blé, eux, de leur côté, promettaient de faire prendre par les mêmes vaisseaux, comme fret de retour, des articles au goût de ses sujets on tout au moins sonmis à des droits assez forts ponr rapporter une somme considérable à son trésor.1 Les marchands de blé de Caffa faisaient d'ailleurs des affaires partout où ils en trouvaient l'occasion, avec les musulmans comme avec les chrétiens, sans distinction; on pent se figurer que les marchands d'esclaves n'étaient pas plus scrupuleux.2 Les navires de commerce du port de Caffa parconraient toutes les côtes de la mer Noire et, réciproquement, les échelles génoises de Caffa, de Soldaja et de Cembalo étaient fréquentées par les marchands de la Valachie comme par ceux de Trébizonde et de la Géorgie.8

Les relations d'affaires avec la mer d'Azov subsistaient toujonrs. Cependant, le moment approchait où le port de Vosporo (Kertch), situé à l'entrée de cette mer, allait perdre toute son importance. Les Génois s'étaient fait céder cette ville, antérieurement à 1429, par un khan tatar dont nous ignorons le nom. La seule condition posée par celui-ci avait été le maintien d'un bureau de douane pour son compte.4 Ils v établirent un consulat: ce fait ressort des statuts de 1449;5 mais nous ne connaissons que les noms de deux consuls, celui de 1455, Antonio Carato, et celui de 1456, Francesco Fieschi.6 Par la snite, la Banone de S. Georges jugea inutile le maintien d'un consul à ce poste et même, en 1471, on se demandait s'il n'y aurait pas lieu de démolir la ville pour l'empêcher de servir de point d'appui anx Turcs dans le cas où ils prendraient l'offensive." Ainsi, le commerce des grains, qui antrefois donnait de l'animation à ce port, avait pris nne autre direction et avec lui la vie s'en était retirée.8 Tana, an contraire, gardait une certaine importance comme entrepôt: aussi les Génois comme les Vénitiens y conservaient-ils leurs quartiers

Atti della Soc. Lia., VII. 1, p. 339 et s., 859,

² Ibid. p. 401.

^{*} Ibid. VII, 1, p. 371; 2, p. 617, 677,

Ibid. p. 733; Olivieri, Carte e eronache, p. 75.

⁴ Atti, VII, 2, p. 598.

⁴ Ibid. p. 372 et s., 377.

¹ Ibid. p. 735, 872. On songeait, pour le même motif, à raser les murailles et les tours de Cherson, que sa population

avait abandounée, à ce qu'il paraît, et qui restait à la disposition de qui voudrait s'en emparer. Eu effet, l'Iherezonda (Cherezonda) des documents, de même que la Girizonda de quelques cartes (Lelewel, Portulan, p. 13), ne sont autre chose que Cherson et non pas la ville de Kiresoun en Asie-Mineure, qui était depuis longtemps passée sous la domination turque: la dernière hypothèse est une erreur du P. Vigna, Atti, VII, 1, p. 701; VII, 2, p. 976. " Ibid. p. 733: Pegol., p. 39.

fortifiés 1 et leurs consuls. Il est facile de rétablir la liste à peu près complète des consuls génois, tandis que pour ceux de Venise on ne retrouve, de temps à autre (1464, 1471), le nom de l'un d'eux, qu'à l'occasion de plaintes provoquées parmi les Génois par son attitude hostile et ses intrigues.2 Le marché de Tana recevait-il encore les produits de l'Orient, ou bien était-il exclusivement affecté à ceux du Nord? on ne saurait plus le dire. Copa ne dut jamais être autre chose qu'une simple pêcherie, d'ailleurs très fréquentée par les marchands de Caffa qui allaient y chercher du poisson salé et du caviar.3 Il y avait la, nous le savons positivement, une colonie de commerce avec consulat, trésorerie,5 bureau des poids et mesures6 et chapellenie;7 ce n'était donc pas déjà une si petite localité; malheureusement, elle était entourée de peuplades de race tcherkesse, ou "gétique" pour employer les termes des documents génois, toujours prêtes à attaquer et à piller les navires marchands: de temps en temps, il fallait envoyer de Caffa des bâtiments de guerre pour les refouler.8 Pour leur infliger une leçon sérieuse le gouvernement de Caffa interdit, en 1471, à tous ses sujets, l'entrée du port de Copa. Les indigènes s'en ressentirent bientôt, quand ils mafequérent de sel pour encaquer leur poisson, cet article leur venant surtout de la Crimée. Cavalino Cavalo, envoyé de Caffa pour négocier unit arrangement avec le seigneur de Copa et quelques-uns des autres petits princes de ces régions,9 eut vite fait de s'entendre avec eux et obtint la promesse qu'on respecterait à l'avenir les marchands et les bâtiments de commerce occidentaux. Cela n'empêcha pas le seigneur de Copa de molester, dans l'année même, quelques citoyens génois, et l'on fut obligéé

¹ "Castra": Atti della Soc. Lig., VII. 1, p. 780. Les Protecteurs de la banque de S. Georges donnérent des instructions au sujet des réparations à exécuter à la "citadelle génoise: ibid. VI, p. 809; VII, 1, p. 351, 481; VII, 2, p. 104; voy. aussi Tafur, p. 185.

⁷ Sur le consulat génois à l'époque où la colonie dépendait de la hangu de S. Georges, voy. Atti della Sec. Lig., VII, 2, p. 965 et ss.; on connaît les noms quelques consuls véniticas: bôd. VII, 1, p. 398, 733, 780. La banque de S. Georges faisait tout son possible pour le maintien de la paix entre les deux nations à Tuna, surroir pendant les années qui précédérent la catastrophe finale: tôtd. VII, 2, p. 38.

² Ibid. VI, p. 104, 280; VII, 1, p. 790.

⁴ Ibid. VI, p. 54, 90 et s., 280 0-1 s., 346; VII, 1, p. 271, 527, 784.

⁶ Ibid. VII, 1, 71, 186, 271, 5 51.
7 Ibid. VII, 1, 527, 734.
8 Ibid. VII, 1, 731, 779.

º "Cum domino Biberdi et pret persac domino Zichire ac cum Bebreboider, et seis domino Coparii": ibid. VII, 1, Noi. 784. On retrouve encore une fois le prie-nier de ces noms; VII, 2, p. 212. Cf. Barbilu, Viaggio alla Tana, p. 15, b: "Partendeni dalla Tana circa la riva del detto mare (d'Azov) fra terra tre giornate ritroval.

Vioggio alla Tana, p. 16, b: "Partendent dalla Tana circa la riva del detto mare (d'Azov) fra terra tre giornate ritrovai una region chiamata Chremuch (Cromuc, d'après Interiano), il signor della qual ha nome Biberdi; costui fu figlinolo di Chertibei", etc.

de lui dicter des conditions de paix. On lui avait fourni des matériaux pour la construction d'une forteresse: avec un personnage aussi peu sûr, c'était une fante grave et la banque de S. Georges, se proposait de la faire démolir, mais elle n'eut pas le temps d'exécuter ce projet avant la chute de Caffa.1

Le phénomène, si fréquent dans l'Archipel, de la fondation de petites principautés par des citovens des républiques commercantes d'Italie eut, bien que sur une moins vaste échelle, son pendant dans la région de la mer Noire. Ainsi, en 1455, un Génois nommé Ilario de Marini en possédait une à Batiarium, le Bachtar actuel, sur la côte de la mer d'Azov.2 Les habitants payaient l'impôt à Caffa, chef-lieu de la région;3 mais, en compensation, Marini avait droit à la protection des autorités de la colonie; il eut occasion d'y faire appel, précisément en cette année 1455. ponr expulser un usurpateur, ce qui fut fait. La principale source de richesse de la ville était le commerce du poisson et du caviar (carialia schenal . . . et alia).4

La maison des Ghizolfi de Gênes avait à Matrega une situation analogue à celle des Marini à Batiarium. Simon Ghizolfi, dont nous avons déjà parlé, était mort, à ce qu'il semble, antérieurement à 1446;5 à l'époque où nous sommes arrivés, le prince régnant était son petit-fils Zaccaria. Il eut, encore jeune, à passer par deux crises terribles: en 1454, une flotte de soixante bâtiments turcs fit une apparition menaçante devant Matrega; en 1457, la population, insurgée et soutenue par des princes tcherkesses, fit une tentative pour rompre les liens de dépendance qui l'unissaient à Caffa.6 Dans la suite, il créa une foule de difficultés aux autorités de Caffa et leur coûta fort cher, en s'immisçant, d'une façon compromettante pour les Génois, dans les rivalités entre prétendants Tatars (1464, 1465). Vers 1470, pris à partie directement par le prince tcherkesse Cadibeldi, il dut paver de sa personne: il fut vaincu, mais Cadibeldi. après avoir pris Matrega, eut la générosité de la lui rendre.8 Ce personnage était constamment en discussion avec les

¹ Sur ces affaires, voy. Atti della Soc. Lig., VII, 1, p. 779, 784, 812, 883; VII. 2, p. 55, 57, 211 et ss. Ici et dans quelques autres passages (p. 627, 653, 730) on donne au seigneur de Copa les noms de Parabioc (-ch), Parsaboc (-bioc). Berzibec, Belzeboc.

² Au sujet de cette localité, vovez les articles de M. Bruun sur Schiltberger, dans les Sitzungsberichte der bayerisch. Akad., 1870, I, 4, p. 447 et s. et dans le Giorn, liquet., I, 346.

³ Statut de 1449: Atti, VII, 2, p. 637. Atti della Soc. Lig., VI, 356 et s. On cite nne barque du port de Caffa, partant avec une cargaison d'une valeur de 50,000 aspres, ponr Coparium (Copa) et "Bactiarium", Atti, VII, 1, p. 846.

⁵ Canale, Della Crimea, I. 311. ⁶ Atti della Soc. Lig., VII, 1, p. 846.

¹ Ibid. p. 838 et s., 369, 439, 531. " Ibid. p. 845.

consuls de Caffa et la banque de S. Georges: non content de requérir des mercenaires qu'il ne payait pas, il se permettait d'ajouter, de son propre chef, de nouveaux impôts aux anciens. Cependant, en 1472, on arriva à établir une cote mal taillée: Ghizolfi promit de ne pas refuser obéissance aux consuls de Caffa, à condition que ceux-ci n'exigeraient rien de lui en dehors des conventions.1

Un peu plns loin, sur la côte du Caucase nous trouvons Mapa ou Maparium, nommée de nos jours Anapa: il devait v avoir encore là nne colonie génoise (mais sans consulat), car les habitants payaient des contributions et des droits à Caffa, et, vers 1423, le trésor de cette dernière ville leur fournissait annuellement une somme pour l'entretien des fortifications.3 Sur la même côte, une autre colonie génoise, celle de Sebastopoli, autrefois florissante, était alors entrée dans nne période de rapide décadence. A peine commencait-elle à réparer les ruines causées par une flotte turque, en 1454, comme nous l'avons déjà rapporté, qu'elle fut surprise à l'improviste par une attaque des Abkhases; presque tous les Génois furent emmenés en captivité; ceux qui purent échapper au sort commnn prirent la fuite: dans le nombre se trouvait le consul Gherardo Pinelli: il perdit tout ce qu'il possédait et alla chercher un refuge à Caffa (juin 1455). Les autorités de Caffa décidèrent de supprimer, jusqu'à nouvel ordre, le trafic avec Sebastopoli. Il y ent bien encore, les denx années suivantes, des consuls désignés pour ce poste par la banque de S. Georges, mais il est douteux qu'ils soient réellement entrés en fonctions. Il paraîtrait cependant que, par la suite, il s'y reforma une petite colonie de marchands génois: le consulat fut même réorganisé, et comme le consul de Caffa avait dans ses attributions la nomination des consuls pour les postes secondaires, il est probable que ce fut lui qui installa les titulaires.4

Ici se termine l'histoire des stations de commerce et de pêche, des colonies et des principantés génoises échelonnées le long des côtes à l'est de la Crimée. Médiocrement protégées par la colonie de Caffa dont elles dépendaient, leur existence ne dépendait plus que du caprice d'nn ennemi qui les cernait de toutes parts. Lenr disparition importait peu au commerce en général: Tana même avait cessé de jouer un rôle.

¹ Atti della Soc. Log., VII, 1, p. 531, 550, 841 et ss.

¹ Lelewel, Portulan, p. 14.

³ A ma connaissance, le nom d'Anapa n'est mentionné que quatre fois dans les sources génoises: deux fois dans les cartulaires de la Massaria de Caffa (suivant une communication de M. Desimoni, in-

sérée dans Bruun, Die Gothen am Pontus, p. 68), une fois dans le statut de 1449 (Atti, l. c., VII, 2, p. 637) et, enfin, une fois dans un document de 1472 (ibid. VII, 1, p. 843). Il paraît qu'une famille génoise s'v maintint encore très longtemps.

⁴ Atti, VI, 817 et s., 266, 531, 549; VII. 2, p. 28, 957-960,

Mais, avant d'en finir avec ce sujet, il nous reste à parler d'une possession génoise située au nord-ouest de la Crimée. A l'embouchure du Dniéper s'élevait un antique château-fort dont le nom. castrum Ilicis. castello di Lerici,1 est dérivé de celui du fleuve lui-même, car, sur la plupart des cartes italiennes du Moven-Age, le nom donné au Dniéper est Ellexe ou Erexe: le voyageur Barbaro le nomme Elice, l'ambassadeur vénitien Contarini, Leresse.2 Un certain nombre de Génois y avaient formé un établissement à une époque inconnue; puis, le château fut détruit, par les Tatars peut-être, et le gouvernement génois décida l'abandon de cette station. Néanmoins, vers 1448, deux Génois, Julianus de Guizaldis et Gregorius de Turrilia, entreprirent la reconstruction du château. Le gouvernement génois prit des mesures énergiques pour empêcher l'exécution de ce projet s et il semble y avoir réussi. Mais, quelques années plus tard, les quatre frères Senarega achetèrent le château aux Tatars, le restaurérent à grands frais et y offrirent asile aux chrétiens échappés des prisons tatares. Au besoin, ils payaient leur rancon. Au mois de mai 1455, il v avait au château quelques Valaques de Moncastro ainsi rachetés: en reconnaissance de ce bienfait, ces misérables profitèrent des ombres de la nuit pour ouvrir les portes à un certain nombre d'individus de Moncastro. La petite garnison était trop faible pour résister: deux des frères Senarega furent pris et emmenés en captivité à Moncastro; tout ce qu'ils possédaient tomba aux mains des traîtres. Les autorités de Moncastro avaient trempé dans cette conjuration: Pierre, voïvode de la basse Valachie et de qui par conséquent la ville dépendait, rendit la liberté à l'un des deux frères, l'autorisa à tirer vengeance de Moncastro et lui promit de le remettre en possession de son château; mais, le moment venu, il avait changé de manière de voir et refusa de s'en dessaisir. Une galère expédiée de Caffa essava de le reprendre par la force, elle échoua dans sa tentative. La banque de S. Georges ne jugea pas le motif suffisant pour commencer une guerre qui pourrait prendre de grandes proportions et les Senarega ne remirent plus le pied dans leur château. Tant qu'ils l'avaient possédé. ils avaient profité de son excellente situation, à l'embouchure d'un fleuve navigable, pour faire du commerce. Le fait est certain, car, parmi le

On cherchait autrefois ce château sur la côte de la Bulgarie: c'est M. Desimoni qui a en le mérite de retrouver as position vraie: Alti della Soc. Lig., V, 245, 248. Sanuto (Diarrii, I, 757) en parle également sons le nom de "castello dicto Lorex alla marina".

Lelewel, Portulan, p. 12; Thomas,

Periplus des Pontus Euxinus, l. c., p. 260

—262; Bruun, dans le Bulletin de l'Acad.
de S. Pétersb., I (1860), p. 379; Yiaggi
fatti de Vinicia alla Tana, p. 4, 62; le
nom de Lerexo qui se lit dans Malipieri,
p. 158, est sans donte identique avec Lericl.

* Atti della Soc. Lia, XIII, 319.

butin fait par les Valaques dans la nuit où ils s'emparèrent du château par surprise, on désigne spécialement "une grande quantité de marchandises" et les consuls de Caffa signalaient la perte de Lerici comme l'une des causes de la diminution des revenus de la douane.

Comme Caffa jouait à l'égard des autres colonies le rôle de chef-lieu, les Protecteurs de la banque de S. Georges fournissaient d'ordinaire à chaque consul nouvellement nommé à ce poste des renseignements sur ceux des pays voisins avec lesquels on entretenait les relations les plus actives; éétaient: 1º le khanat des Tatars; 2º l'empire de Théolodor; 3º le territoire du seigneur de Théodoro; 4º la basse Valachie et, dans cette dernière, particulièrement la commune de Moncastro.º Cette ville était surtout signalée, de même que celle de Licostomum, dans le dôta du Daube, à titre d'entrepôt d'où Caffa pouvait tirer ses approvision-memts de blê.º Les montagnes boisées de la Gothie, comprises dans les domaines du seigneur de Théodoro, fournissaient peut-être des bois de construction; les plaines tatares avaient la laine des troupeaux du pays, le sel de leurs marais, et les pelleteries du nord y passaient en transit. Par contre, Génes écoulait dans tous ces pays les produits fabriroués de l'Occident.

La politique des princes qui régnaient sur les diverses parties de la Crimée était nécessairement pour la république génoise l'obiet d'un souci constant. Nous avons déjà vu qu'au commencement de son règne. Hadii Gueraï, khan des Tatars, avait formé avec le sultan des Osmanlis une alliance dirigée contre l'existence même de Caffa; les seigneurs de Théodoro dépendaient trop de lui pour ne pas subir son influence, et les relations de voisinage s'en ressentaient.4 C'étaient en somme deux ennemis attachés au flanc de la colonie: pour se débarrasser du premier, le gouvernement de Caffa lui suscita un rival auquel elle donna son appui et qui, effectivement, eut, à ce qu'il semble, le dessus pendant un certain temps. Par la suite cependant, Hadji Gueraï, ayant réussi à se raffermir sur son trône, changea de politique 5 et. jusqu'à sa mort, arrivée à la fin de l'été 1466,6 il montra de meilleures dispositions à l'égard des Génois. Le même revirement se produisit chez les seigneurs de Théodoro; peut-être n'ignoraient-ils pas qu'à Caffa on avait déjà préparé contre eux tout un plan de campagne.8 Au reste, si la situation

¹ Atti della Soc. Lig., VI, 307 et ss., 387, 343, 358, 365 et s., 539; cf. VII,

^{387, 343, 358, 365} et s., 539; cf. '

² Ibid. VI, 815; VII, 1, p. 867. Comme, dans l'intervalle qui sépare les dates des deux premières instructions, Trébizonde avait succombé, son nom ne se trouve plus dans la deuxième.

⁹ Ibid. VI, 109, 115, 368.

^{&#}x27; Ibid. VI, 304, 361.

⁵ Ibid. VI, 658, 616, 815 et s., 832;
VII, 1, p. 339, 346, 371, 401, 443.

⁶ Ibid. VII, 1, p. 464, 516 et s.

^{&#}x27; *Ibid.* VI, p. 655 et s.; VII, 1, 490, 674, 868.

¹ Ibid. VI. 870.

avait pris cette tournure favorable, les Protecteurs de la banque de S. Georges pouvaient à bon droit s'en attribure le mérite. En effet, dans les instructions données aux consuls de Caffa, ils revenaient sans se lasser sur la nécessité d'agir dans un esprit de conciliation à l'égard de leur voisins, et d'autre part, ils cherchaient à gagner l'esprit de ceuxci en leur écrivant les lettres les plus aimables, 'e qui ne les empéchait pas d'înterdire aux colons toute démarche qui ett pu étre interprétée comme un acte de dépendance à leur égard ou donner naissance à des complications.

Après la mort d'Hadii Gueraï, ses héritiers se disputèrent sa succession. Le second de ses fils, Nour Devlet,2 eut d'abord le dessus, mais, dès 1467 ou, au plus tard, cn 1468, il fut renversé par le sixième, nommé Mengli Gueraï. Le gonvernement de Caffa avait fourni à ce dernier un renfort de mercenaires; après sa victoire, elle lui rendit encore le service de garder en prison le malheureux Nour Devlet et quatre de ses frères. En témoignage de reconnaissance, le nouveau khan alla en personne visiter la ville en 1468, renouvela les anciens traités conclus avec la colonie et lui fit remise d'une partie de son tribut.8 A Gênes. on fondait de grandes espérances sur ces témoignages de bienveillance; on se figurait déjà qu'en cas d'attaque des Turcs, le khan de Crimée prendrait parti pour Caffa. Au mois de novembre 1470, l'attaque toujours attendue parut imminente: Mahomet II ne prétendait-il pas élever d'un conp le tribut annuel de 3,000 ducats à 8,000? L'émoi fut grand à Caffa: les Protecteurs de la banque de S. Georges ne croyaient pas une guerre absolument inévitable, mais, au cas où il faudrait en venir là, ils comptaient fermement sur la résistance que la place pouvait opposer, grace au bon état d'entretien de ses fortifications: néanmoins, ils lui envoyèrent encore un petit renfort d'hommes d'élite.4 De son côté, le gouvernement de Caffa négociait avec le sultan et obtenait de lui qu'il réduisit ses prétentions de moitié, c'est-à-dire à 4,000 ducats. Cet arrangement semblait garantir pour longtemps le maintien de la paix et les Protecteurs crurent pouvoir, sans inconvénient, réduire la garnison de Caffa à 150 mercenaires ou à 200 tont au plus.5

C'est vers cette époque que Venise fit alliance avec Ouzoun Hassan, sultan des Turcomans: ce fait créait une situation qui pouvait devenir des plus dangereuses pour les Osmanlis. Le florentin Benedetto Dei *

² Aboulghazi, Hist. des Mongols, éd. Desmaisons, II, 187.

⁸ Atti, VII, 1. p. 459 et s., 464, 487,

Ibid. VII., 1, p. 764, 778, 865, 877.
 Dans Pagnini, Della decima. II. 249.

affirme que les Génois de Caffa accédèrent à cette entente: c'est une erreur assurément, car voici un fait qui prouve ce dont ils étaient canables pour éviter d'offenser le sultan. En 1473 et en 1474, deux Vénitiens, Caterino Zeno et Ambrogio Contarini, passérent par Caffa. Le premier venait de la cour d'Ouzoun Hassan et se rendait auprès de divers princes chrétiens, pour travailler à un rapprochement entre eux et le prince turcoman; le deuxième allait lui porter un message du gouvernement vénitien, le sommant d'ouvrir les hostilités contre les Osmanlis. Pour pouvoir loger chez des compatriotes, ils durent tous deux dissimuler soigneusement leur présence,1 car le consul génois avait défendu à tous les habitants, sous peine d'une forte amende, de les recevoir dans leur maison et de leur prêter assistance d'nne manière quelconque: "car, ajonte Zeno, Caffa obéissait au sultan et lui payait tribut." Quand une ville en est arrivée à ce point de bassesse, elle est mûre pour la conquête. Le sultan n'avait plus qu'à faire un semblant d'attaque pour transformer Caffa de ville tribntaire en ville sujette. L'occasion se présenta en 1475, à l'instigation d'un personnage important parmi les Tatars. On sait que les Tatars établis à Caffa et dans les environs étaient placés sous la juridiction d'un fonctionnaire de leur nationalité, appelé par eux Tudnn (gouverneur), et par les Génois Capitano della campagna. D'habitude, le khan de Crimée ne le nommait qu'après entente préalable avec le consul de Caffa, avec ses conseillers, et avec une commission de quatre membres, dite Uffizio della campagna. An commencement de 1473, le titulaire de cet emploi, nommé Mamak, vint à mourir; c'était un personnage extrêmement influent et il occupait cette situation depuis de longues années. Son frére Éminek lui succéda: dans le commencement, les Génois n'eurent qu'à se louer de ce choix, mais, au bont d'un certain temps, il émit des prétentions exagérées; n'avant point trouvé d'appni dans le gonvernement, il lui inra une haine à mort et fit son possible pour affamer la colonie.2 Or, la veuve de Mamak rêvait de lui faire enlever sa place et de lui substituer son fils à elle, nommé Sertak, personnage peu méritant d'ailleurs et, en outre, détesté de presque toute la population tatare. Elle chargea un Génois, Constantino di Pietra Rossa, de travailler en faveur de son fils; cet agent essava de la corruption, mais il avait affaire à des hommes d'une probité éprouvée : ses premières démarches échouèrent. Il attendit pour les renouveler le changement du personnel: effectivement, en 1474, il réussit à s'assurer

¹ Viaggi alla Tana, p. 63; Ramusio, Viaggi, II, 224. Cela prouve qu'il y avait encore alors une colonie vénitienne à Caffa; en 1473, elle avait pour consul

Cristoforo de Calle: Berchet, La repubblica di Venezia e la Persia, p. 137-139. ⁷ Atti della Soc. Lig., VII, 1, p. 490, 735, 765; VII, 2, p. 56 et s., 120 et ss.

le concours d'abord d'un des deux membres de l'Uffizio della campagna puis d'Oberto Souarciafico, l'un des deux conseillers du consul, et. finalement, de tous ceux qui avaient un mot à dire en cette affaire, sans en excepter le consul Antoniotto della Gabella lui-même. An mois de décembre 1474, ces fonctionnaires neu scrupuleux tâchèrent à leur tour de faire entrer le khan dans lenrs vues, et, pour détruire Éminek dans son esprit, ils l'accusèrent de s'entendre avec les Turcs.1 Mcngli-Gueraï consentit à la destitution d'Éminek, mais il déclara qu'il lui était impossible de mettre Sertak à sa place et que son choix s'était porté sur un candidat, autrement méritant et autrement populaire, nommé Karaï Mirza. Quand il se rendit à Caffa pour y procéder à l'installation du nouveau Tudun, il se heurta à nne vive résistance. Oberto Squarciafico était au premier rang parmi les opposants.; il ne perdait pas de vue les 2000 ducats que lui avait promis, en cas de succès, la mère de Sertak, Au cours d'une harangue violente, il ne craignit pas de donner à entendre au khan que, s'il ne se prononçait pas en faveur de Sertak, on pourrait bien relacher ses frères, ses anciens rivaux, vaincus par lui, détenus d'abord par les Génois à Caffa, et qui se trouvaient en ce moment à Soldaia.2 Mengli-Gueraï céda et Sertak fut investi des fonctions tant disputées. Mais cette intrigue ne tarda pas à porter ses fruits. Presque tous les nobles tatars prirent parti ponr Éminek, s'insurgèrent contre le khan et invitèrent le sultan des Osmanlis à s'emparer de Caffa et des autres colonies génoises,3

Della Crimea, III, 346 et ss.; le récit des faits concorde, en général, parfaitement avec celui de Giustiniani, mais l'auteur ne reprend pas les choses d'aussi loin; pour les événements antérieurs, il renvoie son lecteur à une lettre du 23 février 1475 qui a probablement été égarée. Gios. Barbaro dit également que tons les détails qu'il donne sur la chute de Caffa, il les tient de la bouche d'un témoin oculaire, le Génois Ant. da Guasco: cependant il commet des erreurs nombreuses (Viaggi, p. 17); ainsi, quand il cite le concurrent d'Éminek au poste de Tudun, il nomme Mengli an lieu de 3ertak: il considère encore les khans du Kiptchak comme les suzerains de Caffa, tandis que depuis longtemps, nous le savons, les khans de Crimée avaient hérité du pouvoir souverain sur la presqu'ile. Suivant Malipiero (Annal. Venet., p. 111), Caffa aurait succombé

¹ Il ressort d'une lettre publiée par M. Canale (Della Crimea, III, 346 et ss.) que ce n'était pas là une pure calomnie.

² Sur lenr transfert dans cette place forte (1471), voy. Atti della Soc. Lig., VII, 1, p. 799; VII, 2, p. 26, 53.

³ Pour faire cet exposé des causes quancièreat la chie de Caffa, Jai puis particulièrement dans la relation d'Ag, diouthaind, (2-g. b.—247, b): elle daboule en détails et porte tous les caractères de véraclé. Il nomes son ténoin, un certain Cristophoro da Mortara, qui avait sesté à l'instalation de Sernat. Pogliétate (p. 460 et s.) le colonie, comme d'un contrain de la comme del la comme de la comme del la comme de la

Mahomet II n'attendait évidemment que cette invitation. Au printemps de l'année 1475, il expédia dans la mer Noire une flotte nombreuse et bien armée,1 sous les ordres du grand-vizir Gueduk Ahmed-Pacha; le 31 mai elle arrivait en vue de Caffa; elle mettait à terre les troupes de débarquement le 1er juin, l'artillerie, le 2, et elle ouvrait immédiatement le siège. La majorité de la population tatare s'était ralliée aux Turcs sous la conduite d'Éminek. Mengli-Gueraï, abandonné de son peuple, craignant de ne pouvoir tenir dans Kerkri, sa résidence ordinaire, s'était jeté dans Caffa avec quinze cents cavaliers fidèles. Depuis plusieurs mois, cette attaque était prévue; on avait eu tout le temps de faire les préparatifs de défense; néanmoins, la résistance fut très molle. Le 4 iuin, les vieux murs tombaient sous les coups de l'artillerie ennemie, mais, en arrière, s'élevaient des murailles toutes neuves; aussitôt aprés avoir démoli les premières, l'ennemi commenca à les battre en brêche; on pouvait attendre, juger du degré de résistance dont elles étajent capables: les habitants, atterrés par le nombre des assiégeants, n'en eurent pas le courage; le 6, ils demandèrent un armistice et dès le même jour ils capitulaient.2 Le commandant des forces turques leur promit-il la vie sauve et la conservation de leurs propriétés contre paiement d'une contribution de tant par tête (kharadi)? ou bien les négociateurs envoyés au camp des Turcs prirent-ils sur eux, à leur retour, pour calmer la population affolée de terreur, d'annoncer qu'ils n'avaient accepté la capitulation qu'à cette condition? c'est un point resté obcur: les sources ne l'établissent pas avec netteté. La ville renfermait 8000 maisons et une population de 70,000 âmes:4 après la remise de la place entre les

galères, 3 galéasses, 170 bătiments de charge et 120 bateaux affectés au tranport des cheraux: Atti della Soc. Lig., VII, 2 p. 475. Suivant une autre source (ibid. p. 488), le nombre des voiles aurait été un peu moins éleré: Sanuto (IV, 325) donne un chiffre beaucoup trop faible.

par la trahico de huit bourgeois qui, dit-il, appelera les Turce et pronie de de leur livrer la place si l'on voulait leur promettre le quart de butin: cela est évidemment faux. Benedetto Dei (p. 269) attribes l'attaque de saitan à ce que Chfis, colonie génoise, avant es alors, comme la mèr-sprite, pour selgaeur auzerain, le duc de Milan, allié de Venise, le par conséquent, ennemi des Turcs. Il n'est pas impossible que ce motif at innie par impossible que ce motif at infie pour une part sur la réscultation de sultan, mais assurément il in 'ap 1e faire que d'une manière tout à fait secondaire.

On trouve les renseignements les plus sûrs sur la composition de cette flote, dans la relation d'un espion originaire de Sainte-Maure; il assista à son départ de Coustantinople, le 19 mai, et compta 180

Suivant Laudivio da Vezzano, co fut une émotion populaire qui contraignit les autorités de capituler. Une relation écrite par un habitant de Chio disculpe les coloss italiens: suivant elle, s'ills renoncèrent à la résistance, c'est qu'il sy furent obligés par les Groces et les Arméniens qui formaient la grande majorité de la population: Atté, l. c. p. 480.

Malipiero, p. 111: Relazione della presa di Caffa, dans Canale, III, 349.

⁴ Atti, VII, 2, p. 480, 482.

mains du vainqueur, tout ce monde passa plusieurs iours dans l'attente de son sort. Les étrangers établis dans la ville, Valaques, Polonais. Russes. 1 Géorgiens, Tcherkesses etc. furent les premiers fixés à cet égard: tous leurs biens, dont la valeur s'élevait à plus de 250,000 ducats, furent confisqués et eux-mêmes vendus comme esclaves ou jetés dans les fers. Le 9 et le 10 juin, tous les habitants de Caffa, Latins, Arméniens, Grecs, Juifs etc. durent fournir des renseignements exacts sur leur situation personnelle, leur famille, leur fortnne; le prétexte de cette enquête était la fixation du chiffre du kharadj. Effectivement, pendant les jours suivants, le vainqueur frappa les habitants d'une contribution (kharadi) variant de 15 à 100 aspres par tête, suivant la situation de fortune de chacun.2 Pendant les mêmes journées (12 et 13 jnin), les chefs turcs passèrent en revue toute la jeunesse masculine et féminine, pour v faire un choix d'esclaves destinés au sultan: suivant un des auteurs qui rapportent ce fait, 1500 individus des deux sexes, suivant un autre 3000, suivant un troisième un nombre bien plus grand encore, dont 5000 jeunes garcons, firent ainsi arrachés des bras de leurs familles; leur départ donna lieu à des scènes déchirantes. La mesure paraissait comble et on pouvait croire le grand-vizir satisfait. Mais à peine la population avait-elle, sur son ordre, repris ses occupations ordinaires, qu'il publiait nn nouveau décret portant ordre à chaque habitant, sous peine de mort, de payer en argent comptant, dans un délai de trois jours, une somme égale à la moitié de la fortune portée sur sa déclaration. Ceux qui ne purent pas s'exécuter, et c'était le grand nombre, furent soumis à toutes sortes de tortures. Enfin, le 8 juillet, ordre fut donné à tous les habitants de race latine de s'embarquer avec tout ce qui leur restait de leur avoir sur des navires turcs qui devaient les transporter à Constantinople. Le 12 juillet, tous les colons italiens quittaient Caffa, incertains du sort qui les attendait dans la capitale ennemie.3 Pendant la traversée, nne révolte éclata à bord

¹ Sur les marchands russes à Caffa, voy, Karaussil, Gesch, des russ, Reiehs, VI, 68. En 1474, une caravane organisée voy, Karaussil, Gesch, des russes par les marchands de Caffa span à traverser, à son retour de Russie, le territoire du souverain de Moscou flat attaquée et pillée par un parti de cossques: les conons se déclommagèrent en anissant tout lons se déclommagèrent en anissant tout de marchands moscovites (Rutleni de marchands moscovites (Rutleni de Moscho) établis dans la ville: Atti, l. c., p. 114 et s.

² L'aspre de Caffa avait à pen près

la valeur de quinze centimes de notre monnaie; c'est ce qu'établit M. Desimoni dans le supplément de l'ouvrage de M. Belgrano, La vita privata dei Genovesi, 2º éd.

L'auteur de la Relazione que nous citons un peu plus haut (Canale III, 346 et ss.) assistait à la prise de Caffa et tenait, jour par jour, une note exacte de tous les faits, pendant et après la catastrophe. Le récit d'Àg. Giustiniani et celui de Malipiero concordent à peu près sur tous les noints avec le sien. On nosesée une

de l'nn des vaisseaux; les transportés massacrèrent l'équipage et prirent la fuite vers Moncastro (Akierman); mais, quand il s'agit de partager le riche butin qu'ils avaient trouvé sur leur vaissean, ils ne purent s'entendre; le seigneur d'Akjerman les mit d'accord en saisissant le tout et les expulsa de la ville les mains vides.1 Les autres arrivèrent à Constantinople, où on leur assigna un quartier de la ville resté jusqu'alors désert, et payèrent le kharadj au sultan. Parmi enx se trouvait cet Oberto Squarciafico dont la vénalité avait été l'une des principales causes de la catastrophe; quelques jours après son débarquement, il eut la tête tranchée à l'instigation d'Éminek probablement. Mengli-Gueraï avait èté fait prisonnier avec tous les autres; après avoir passé par des angoisses mortelles, il eut la vie sauve et même il fut plus tard renvoyé en Crimée et y reprit le sceptre comme vassal du sultan.2

En attendant, les Turcs poursuivaient en Crimée le cours de leurs conquêtes; en nue seule campagne, toute la côte méridionale tomba en leur pouvoir. Les sources mentionnent, entre autres choses, que leurs conquêtes se terminèrent par celle de la Gothie,8 et Broniovius a transmis à la postérité, au sujet des derniers jonrs de la colonie de Soldaja, quelques détails qu'il tenait de la bouche d'un métropolite grec. Soldaja, défendue par une garnison peu nombreuse mais énergique, soutint un long siège et ne put être réduite que par la faim. Au moment où les Turcs pénétrèrent dans la citadelle basse, un combat furieux s'engagea dans l'une

lettre de Laudivio da Vezzano, écrite de Rhodes, dans laquelle il annonce au cardinal de Pavie la chute de Caffa (Jacobi Cardinalis Papiensis epistolæ, nº 641: se trouvent à la suite des Pii II commentarii, a Joh. Gobellino compositi, Francof. 1614, fol. 873 et s.; publiées de nouveau par M. A. Neri dans le Giorn. liquat., II. 144 et ss.). Laudivio da Vezzano se montre bien informé sur certains points de détail. mais il ne faut pas prendre au pied de la lettre son tableau des massacres et des exécutions qui eurent lieu pendant les jours qui suivirent la prise de la ville: c'est un morceau déclamatoire. On trouve encore des détails précieux dans certaines relations très brèves, originaires de la Valachie, de Chio, de Raguse, et rénnies dans les Atti, VII, 2, p. 477 -489. M. Siestrzencewicz (p. 335 et s.) cite des faits nombreux empruntés à des traditions arméniennes inédites. Dans l'impossibilité où je suis de remonter à la source, je préfère ne pas reproduire ce qu'il rapporte, car son exposé semble tenir beaucoup de la légende. En voici un exemple: d'après lui, la ville aurait été livrée par quelques Arméniens et, pour toute récompense de leur trahison, ils auraient été livrés au bourreau et pendus sur le vaisseau amiral ture; autre exemple: un évêque de Caffa, nommé Siméon, serait parti pour Kiev, d'où il comptait ramener du renfort: à son arrivée il aurait appris à l'improviste la prise de la ville par les Turcs et serait tombé mort sur le coup.

1 Ag. Giustiniani, p. 228. M. Bruun (Col. ital, en Gaz., p. 77 et s.) donne de ces faits un récit un peu différent, qu'il à emprunté à d'autres sonrces.

¹ Hammer, Gesch, der Chane der Krim.

p. 34 et ss. ³ Historia politica Cpol., ed. Bonn.,

des églises construites dans cette partie de la place; tous ceux qui s'y étaient réfugiés v trouvèrent, à proprement parler, leur tombeau, car les Turcs, après avoir tout massacré, laissèrent les cadavres amoncelés les uns sur les autres et se bornèrent à murer les portes et les fenêtres.1 Quelques écrivains ont prétendn qu'un certain nombre de colons avait fui dans les montagnes et pris part, sans snccès d'ailleurs, à la défense de la forteresse de Mangoup contre les Turcs:2 mais les sources n'en disent pas un mot. Au reste, on connaît maintenant assez exactement comment les choses s'y passèrent au dernier moment. Le prince Alexandre, fils et successeur du seigneur de Mangonp (Théodoroi), se trouvait à la conr de Moldavie, où sa sœur était mariée an voïvode Étienne. Il la quitta pen de temps avant la chute de Caffa, pour prendre possession du château de ses pères.3 Assailli à son tour par les Turcs, il les battit dans cinq rencontres et les contraignit de renoncer provisoirement à leur entreprise; 4 mais, au bout de quelques mois, ils revinrent à la charge et la famine accomplit ce que n'avait pu faire la force; au mois de décembre 1475, la forteresse (Alexa quam vulgo Thodorizam vocant) capitula; dirigé avec sa famille sur Constantinople, le prince eut la tête tranchée: son épouse et ses filles furent enfermées dans le harem du sultan.5

Toutes les autres colonies, nous l'avons déjà dit, subirent tour à tour le même sort. Anapa, dont Tamerlan avait détruit le faubourg sans pouvoir entamer le corps de place, succomba une des premières.6 Chassé de Matrega, Zaccaria Ghizolfi rallia autour de lui les habitants de la ville, expulsés comme lni, et une partie de la population de Copa; il mena pendant quelque temps une vie errante dans la presqu'île de Taman, en butte aux mauvais traitements des petits princes du pays, dont il n'obtenait les bonnes grâces qu'à force d'argent; 7 il finit par passer en Russie où il se fixa, paraît-il, définitivement.8 La prise de Tana couronna la ruine des colonies génoises; nous n'en connaissons point les détails.9 An reste, pendant longtemps encore, quelones familles

Broniovius, p. 10.

² Serra, III, 234; Canale, Della Orimea.

⁹ Atti della Soc. Liq., VII, 2, p. 477, 479.

Canale, Della Crimea, III, 354.

⁴tti, l. c., p. 488.

⁶ Evlivva effendi, Narrative of travels.

trausl. by Hammer, II, 58 et s. [†] Voyez une lettre de fui, datée du

¹² Aug. 1482 ex campania prope castrum Matrice", communiquée par M. Belgrano

dans le Rendiconto della Soc. Lig., 1865 -1866, p. 189 et s. (Atti, IV, p. celvii et s.): il demande précisément à la banque de S. Georges une somme de mille ducats

dont il a besoin pour cet usage. * Odess. Sap., V, 272 - 274: Bruun, Not. sur les colon. ital. en Gaz., p. 33, et Giorn, liquet., I, 343 et ss.

On trouve par ci par là quelques mots à ce sujet dans Malipieri. Annali. p. 112; Relaz. della presa di Caffa, l. c., p. 352; Atti. l. c., p. 488 (due ad Tanam

génoises contiunèrent d'habiter Azov (c'est le nom qui fut substitué par la suite à celui de Tana) et d'y jouir d'une situation prospère: on cite dans le nombre celle des Spinola.¹ A Caffa même, le nom Génois ne disparut pas tout à fait; ¹ les survivants de la couquête se réunirent et foudèrent, près de la ville de Baghtchéserai, une petite colonie qui acquit une certaine importance: ils obtinreut même des priviléges qui leur permirent d'y vivre en paix et d'y jouir de l'exercice de leur relizion.*

La domination génoise avait laissé en Crimée des traces trop profoudes pour que son souveuir s'éteignit avant longtemps. Les éléments chrétiens de la population, et par là nous enteudons uon-seulement les Italiens, mais eucore les Grecs et les Arméuiens, en appelaient de leurs vœux le retour: le khau de Crimée lui-même, Mengli-Gueraï, v était si peu opposé qu'il alla jusqu'à offrir aux ancieus maîtres de la côte de l'occuper de nouveau. L'un des ancieus colous, réfugié en Pologne, Audreolo da Guasco, fit parvenir cette offre à Gêues et, après la mort de Mahomet II (3 mai 1481), il pressa ses compatriotes de mettre à profit la rivalité des fils du sultan qui se disputaient son héritage les armes à la maiu. Effectivement, comme ces évéuements coïucidaieut avec la formation d'une coalition entre les puissances chrétiennes contre le Turc, le gouvernement génois couçut le projet de s'y joindre et d'expédier quelques uavires dans la mer Noire, tandis que des troupes mercenaires nénétreraient en Crimée par la Pologne. Deux agents s'y rendirent par la voie de terre pour y préparer le terrain; ils se nommaieut Lodisio Fieschi et Bartolommeo Fregoso. Le khan de Crimée, à qui ils devaient faire connaître les intentions de leur gouvernement, répondit à leur demande d'audieuce par une lettre des plus amicales (30 déc. 1481); la population chrétienne, dans laquelle ils devaient nouer des intelligences, se moutra pleine de bonne volonté; enfiu on comptait sur Zaccaria Ghizolfi, encore errant aux aleutours de la mer d'Azov et qu'ou

christianorum castella, les deux quartiers fortifiés des Génois et des Vénitiens à Tana); Miechow, Tract. de duabus Sarmatris, II, 2.

Hieron. de Marinis, dans le Grær. the idd., I., I., P. 1435; Cornelis Cruis, Niese Pas Kaart Book behelsende de groote rivier Don of Tanaïs. Amsterd. s. a. fol. 10, cité dans Muller, Samml. russ. Gesch., II, 85.

^{*} Broniov., p. 10; Demidoff, Reise in die Krim, trad. Neigebaur, II, 116.

Brunior., p. 9. M. Siestraeucewicz (p. 388) monte, d'après une source arménienne, qu'à as rentrée de capérrité Mengli-Geeral di massacere tous les Génois qui se trouvaient encore dans le pays. Il avait, paraîtratiell, à se venger d'un gourenuer génois de Vieux-Krim Golgav)mais les Génois n'ont jamais possedé cette ville et, d'un autre coité, Mengli avait donné ans Génois trop de preuves d'amitié pour que cette aucoclés soit craybur pour que cette aucoclés soit craybur.

supposait prêt à concourir à l'œuvre de restauration; mais la flotte génoise, dont l'arrivée devait étre le signal du soulèvement de la population chrétienne, ne parut pas; les grands projets de coalition de puissances chrétiennes contre les Osmanlis s'en étaient allés en fumée.

6º Chypre.

Le règne de Pierre Ier avait été l'époque la plus brillante de l'île de Chypre. Malheureusement, ce prince tomba sous le poignard d'un assassin le 17 janvier 1369, et sa mort fut le début d'une décadence irrémédiable. Tout d'abord, le royaume de Chypre snbit le contre-coup de la haine qui divisait entre eux les colons génois et vénitiens. Déià, du vivant de Pierre Ier, ces divisions avaient provogné une légère échauffourée (1368), au milien de laquelle le baile vénitien avait été atteint de deux pierres, parties des rangs des Génois, mais le sang n'avait pas coulé.1 Les fêtes du conronnement de Pierre II, qui eurent lien à Famagouste le 12 octobre 1372, furent signalées par une collision autrement grave. Suivant la coutume, des députations des nations commerçantes assistaient à la cérémonie. Le couronnement avait eu lieu dans l'église de S. Nicolas: à la sortie de l'église, an moment où le jeune roi montait à cheval, les Vénitiens, c'est à dire leur baile évidemment, saisirent la rêne droite; ils s'adjugeaient ainsi la place d'honneur. Les Génois réclamèrent: suivant eux, ce privilège revenait de droit à lenr podestat, car il leur avait été formellement concédé par les prédécesseurs dn roi. Il nous serait difficile actuellement de démontrer rigoureusement le bien fondé de cette réclamation, mais comme le fait est affirmé par des chroniqueurs chypriotes, également étrangers aux deux nations et dont les relations sont d'une date assez rapprochée des événements,3 comme, d'un autre côté, les Génois avaient

⁵ Sur ca projeta da restauration et el M. Belleur éche, voye les études de M. Belgrano dans les Atts édits Soc. Lég., TV. Rendica, 1-8 de thans l'Archiv. sor. stol., 3º série, T. VIII, 3º part, p. 175 et s., 10° part, p. 175 et s. La lettre de ment, p. 1879 p. 321 et s. La lettre de Mengli-Spersi par, an ambassedeur de Génes.

écrite en grec, se trouve dans Miklosich et Muller, Acta græca, III, 292 et s. ² Machairas, éd. Miller et Sathas, texte

gree, p. 135 et s.

⁹ Citons en première ligne les chroniqueurs Strambaldi, Amadi et Florio Bustron, dont M. de Mas Latrie invoque le témoignage (II, 363, not. 6); en seconde ligne Machairas (l. c., p. 178). Un écrivain vénitien, Loredano (Historie de

occupé de tout temps dans l'île une situation prépondérante, nous devons le tenir pour véritable. Les choses étant ainsi, les Génois refusérent naturellement de prendre la ganche: de là, une discussion qui menacait de n'en pas finir; ce que voyant, quelques personnages de l'entourage du roi tranchérent momentanément le différend en saisissant euxmêmes les rênes. La solennité religieuse était suivie d'un banquet donné dans le palais royal: là, les Génois se trouvaient placés à la droite du roi, les Vénitiens à sa gauche. Ce fut un nouveau sujet de réclamations: les denx parties échangèrent des paroles pleines d'aigreur. Par ordre de leur podestat, les Génois avaient des armes cachées sous leurs vêtements. Le repas terminé, les adversaires, ayant épuisé leur vocabulaire d'injures, en vinrent aux mains. Trois des marchands génois qui se trouvaient dans la salle tirérent l'épée hors du fourreau; ce fut comme un signal; d'autres restés jusque là au dehors se précipitèrent à leur aide les armes à la main: les Vénitiens les attendaient de pied ferme. A ce moment, les grands personnages de la conr intervinrent en se ietant au-devant des perturbateurs. Il y eut quelques Génois de tués dans le palais même, beaucoup de blessés; quelques-uns furent jetés du haut des balcons dans la rue. A la nouvelle de ce qui se passait au palais, la populace de Famagouste courut à la loggia des Génois, l'envahit, brisa leur caisse, enleva les livres et les registres publics et se livra an pillage des maisons et des magasins occupés par les marchands. Le comte de Rohas, accouru sur les licux avec des hommes d'armes, finit par rétablir l'ordre; voyant les Vénitiens réunis dans leur loggia et disposés à prendre part à la lutte, il les contraignit de déposer leurs armes.1 Toute la responsabilité de cette affaire retombait en somme sur eux, puisqu'ils avaient donné le signal de la querelle par leurs prétentions abusives. Néanmoins, il fant dire à leur excuse que du moment où les armes avaient commencé à jouer un rôle, ils s'étaient bornés à se tenir strictement sur la défensive. Aux veux des Chypriotes, les Génois étaient les plus coupables. parce que c'étaient eux qui les premiers avaient couru aux armes et

re Lusignani, publ. da H. Giblet, Venet. 1651, p. 446) prétend, il est vrai, que ses compatriotes étaient depuis longtemps eu possession de ce privilége et en jouissaient sans conteste, mais il vivait très longtemps après les événements et son affirmation est sans valeur.

¹ Pour ces faits, la meilleure source à consulter est Machairas, l. c., p. 178 -189: Diomede Strambaldi (Mas Latrie, II, 351 et ss.) le copie en l'abrégeant un

pen. Voir encore Stella, dans Murat., SS. XVII, 1103; Saunto, ibld. XXII, 678, et. dans la relation de Stephan von Gumppeberg, la partie relative à l'Be de Chypre (Bryssbuch des heil. Landes, fol. 244). On a raconté que tous les Génois présents dans l'Ile, à l'exception d'un seal, avaient péri, victimes d'un massacre général: c'est une pure l'égende inventée après coup par des chroniqueurs génois d'une époque potrérieure (Ginstin, p. 130; Pool, n. 460).

qui, en faisant couler le sang, avaient jeté un voile de deuil sur les réjouissances publiques. Appelé par le roi pour rendre compte des actes de ses concitovens, le podestat, loin de présenter des excuses, le prit de haut: s'il y avait eu des meurtres et des pillages, c'étaient les siens, disait-il, qui en avaient été victimes. Quelques jours après, tous les Génois quittaient Famagouste avec femmes et enfants et regagnaient leur patrie, emportant tont leur avoir: ils allaient réclamer vengeance.1 Sans perdre de temps, la République génoise équipa nne grande expédition. Au mois de mars 1373, sept galères prenaient la mer sous le commandement des Damiano Cattaneo et préparaient la voie au gros des forces en exécutant des descentes dans l'île et en s'emparant de certains points; le gros de la flotte, fort de trente-six galères, suivit au mois d'août. Au mois d'octobre, le commandaut en chef, Pietro di Campofregoso, apparaissait en vue de Famagouste avec quarante-trois galères et quatorze mille hommes de tronpes de débarquement.2 Le gouvernement chypriote ne disposait pas d'nne armée suffisante pour l'opposer à un pareil déploiement de forces: il semblerait que, vu les circonstances, il eût été en droit de compter sur l'appui des Vénitiens; mais ceux-ci avaient assez affaire d'un autre côté: tenus en échec par deux dangereux voisins, François de Carrare, et Louis, roi de Hongrie, ils refusèrent toute coopération.3 Hors d'état de tenir plus de quelques jours, Famagouste fut livrée aux Génois par trahison. Le ieune roi lui-même tomba entre leurs mains et fut contraint par eux d'envoyer aux onelques châteaux-forts qui résistaient encore l'ordre de se rendre aux vainqueurs. S'il ne perdit pas sa couronne, il dut subir le traité du 21 oct. 13744 qui le chargeait d'une triple dette; 1º 90,000 écus d'or payables avant le 1º décembre entre les mains de l'amiral, pour l'entretien de la flotte génoise; 2° une somme de 40,000 écus d'or à payer annuellement à la commune de Gênes à titre d'indemnité de guerre; 3º enfin, 2,012,400 écus d'or pavables en douze annuités et destinés à indemniser la société (mahone) génoise qui avait pris à sa charge les frais de l'entreprise. Un oncle, deux cousins du roi et un grand nombre de nobles et de dignitaires de la cour de Chypre devaient aller s'enfermer comme otages dans les prisons de Gênes.5 Mais le grand, le véritable gage était la ville de Famagonste elle même: la République devait en prendre possession et y jonir de

Machairas, p. 182-187.

Stella, p. 1104 et s.; Machairas, p. 193—209.

³ Mas Latrie, II, 359 et s.

^{&#}x27; Lib. nur., 1L 806 et ss.

⁵ Dans le traité de paix, les parents du roi sont seuls désignés nominativement. Pour les autres ôtages, voyez Machairas, p. 306 et s., et Bibliothèque de l'École des chartes. 1873. p. 80—84.

tonte l'autorité civile, militaire et indiciaire jusqu'à paiement intégral de la dette. Le roi ne conservait que les revenus de la ville et du port et les fonctionnaires chargés de lenr perception étaient dorénavant les seuls agents royaux autorisés à y résider. La pensée que la plus riche et la plus belle des villes de son royaume était aux mains de l'étranger et que, pour y rentrer, il lui fandrait d'abord paver des sommes exorbitantes, remplissait d'amertume le cœur du malheureux roi. Au bont de quelques années, ne pouvant y tenir, il prit de nouvean les armes. Les circonstances parurent d'abord conspirer en sa faveur. Entre Gênes et Venise, la guerre était de nonveau sur le point d'éclater et la lutte semblait devoir être acharnée. C'était à Constantinople surtout que s'étaient passés les faits dont l'accumulation allait aboutir à nn éclat; mais les derniers événements de Chypre v avaient bien aussi contribué pour nne part. En effet, la neutralité observée par Venise pendant les hostilités entre Gênes et Pierre II n'avait pas empêché un grand nombre de membres de la colonie vénitienne de manifester leur sympathie pour le roi et de prendre une part active à la défense de Famagouste. Après la chute de la place, le principal des personnages désignés pour servir d'otages, l'oncle du roi, Jean de Lusignan, avait joué au podestat génois le mauvais tour de s'échapper sans qu'on sût comment. Le bruit courut aussitôt que le baile vénitien le cachait dans sa maison: le fait était faux, mais, comme le baile refusait de répondre aux questions qu'on lui posait à cet égard, l'amiral fit enfoncer la porte de sa maison et cet acte de violence fut suivi d'une perquisition minutieuse; le baile eut personnellement à subir de mauvais traitements et fut traîné en présence de l'amiral qui le retint prisonnier pendant quelques jours. En présence de ces faits, et pour éviter le retour de semblables désagréments dans un pays où les rivaux de Venise possédaient la tonte-puissance, le sénat ordonna an baile et aux colons d'évacuer l'île de Chypre. Il ne fit d'exception que pour les indigènes désignés sous le nom de Veneti albi, parce qu'ils s'étaient placés sous le protectorat des Vénitiens; à ceux-là, il donna l'autorisation de rester avec nn consul pour les administrer.1 La République avait réclamé à plusienrs reprises satisfaction pour les mauvais traitements subis par le baile à l'occasion de la perquisition exécutée dans sa maison, mais elle n'avait obtenu en réponse, du doge de Gênes, que des promesses vagues et des faux-fuyants.2 Ces difficultés, jointes à bien d'autres en-

¹ Voyez, dans Mas Latrie, II, 363 et s. les décrets du 18 mai 1374 et du 13 février 1375.

² Réponse du doge à une réclamation du gouvernement vénitien, écrite en l'an

^{1376,} dans Mas Latrie, II, 364 et ss. (Commem. reg., III, p. 132, nº 22). Preliminaires de la paix de Turin, dans Casati. La querra di Chioggia e la pace di Torino, Firenze, 1866, p. 186 et s., 205.

core, aboutirent à la guerre connue sous le nom de querre de Chioggia. Dès qu'elle éclata. Pierre II adhéra à la lique formée entre Bernabo Visconti, duc de Milan et le doge de Venise pour combattre Gênes sur terre et sur mer.1 Fort de cette alliance, que devait confirmer encore son mariage prochain avec la princesse Valentine de Milan, il alla avec une armée mettre le siège devant Famagouste. Les galères vénitiennes qui amenaient la princesse (1378)2 appuyèrent ses opérations sur mer, comme il avait été convenu dans le traité. Il s'en fallut de peu que cette attaque combinée ne réussit, mais, finalement, Pierre dut renoncer à l'entreprise. C'était lui qui avait rompu la paix; son échec empirait encore sa situation: il n'avait plus qu'à attendre d'un jour à l'autre les effets de la vengeance de Gênes. Sur ces entrefaites, les autres puissances belligérantes avaient accepté la médiation d'Amédée VI, comte de Savoie, et elles étaient arrivées à conclure une paix solide (traité de Turin, 8 août 1381). Comme Amédée n'avait accordé qu'un délai de quinze jours pour la réunion des plénipotentiaires, le roi de Chypre s'était trouvé dans l'impossibilité absolue de se faire représenter aux conférences: 4 les ambassadeurs de Bernabo, son beau-pêre et ceux de la République de Venise avaient fait de vains efforts 5 pour le faire comprendre dans le traité de paix. Ce fut sans doute le motif pour lequel le duc de Milan cessa de prendre part aux négociations. Les Vénitiens, n'ayant pas les mêmes raisons pour insister, ne firent pas de cette admission une condition sine qua uon; Amédée, quoique médiateur, n'insista pas davantage, et, de la sorte, Pierre se trouva abandonné à la vengeance de Gênes,6 ce

223-225; Dandolo, p. 443; Sannto, Vite dei dogi, p. 679. 1 Mas Latrie, II, 370-372; Commem.

reg., III, p. 136, nº 42; p. 138, nº 51 et s., p. 142 et s., nº 72.

Pour l'époque de leur départ, voy. Osio, Documenti diplomatici tratti dagli archiej Milanesi, I, 197 et s., et Mas Latrie, II. 373.

Dandolo, p. 444; Sanuto, p. 681; Chron. Tarvis., dans Murat., SS., XIX. 761; Stella, p. 1109.

^{&#}x27; Casati, l. c., p. 175-179. Il est vrai que les Chroniques de Saroye (Mon. hist. patr. Script., I, 351) affirment la présence d'ambassadeurs du roi de Chypre aux conférences de Turin, mais elles en diseut autant pour des ambassadeurs de l'empereur grec et cette dernière asser-

tion est certainement inexacte. Tout au plus serait-il possible d'admettre que les agents du duc de Milan aient prétendu figurer, en outre, comme plénipotentiaires de son gendre, mais que les autres puissances aient refusé de les reconnaître en cette qualité. Le mieux est, d'ailleurs, de citer, sur ce point, le texte même de l'instrument de paix: "cum Petrus rex Jerusalem et Cypri non vene-

rit nec transmiserit aliquem procuratorem pro ipso cum idoneo et sufficienti mandato ad tractatum pacis presentis cum Januensibus faciendæ," etc.

⁴ Mas Latrie, II, 378 et s.

⁶ Voy. à ce sujet les remarques du chroniqueur Chinazzo, dans Murat., SS., XV, 802, et la lettre de reproches, écrite par Bernabò à Amédée, dans Cibrario.

qui n'était peut-être pas très loyal de leur part; les ambassadeurs génois ne manquèrent pas de le présenter comme persistant à se maintenir sur le pied de guerre et réclamèrent de Venise la promesse de ne s'immiscer en rien dans les affaires de Chypre tant que cette situation se prolongerait: ceux de Venise eurent encore la faiblesse d'y consentir.1 Toutes les tentatives faites par la suite pour amener la conclusion d'une paix séparée entre la République de Gênes et Pierre II restèrent sans résultat.2 Par bonheur pour ce dernier, les Génois avaient dû employer toutes leurs ressources dans la dernière guerre et ils en sortaient épuisés à un tel point qu'ils n'avaient aucune hâte de régler leurs comptes avec lui. Il mourut (1382) avant que la République cût suffisamment réparé ses forces pour lui faire éprouver le poids de sa vengeance. Mais Jacques Ier, son successeur, était à Gênes comme ôtage. Avant de le laisser partir, on exigea de lui la cession de Famagouste avec un territoire de deux milles de rayon et une renonciation absolue à tous ses droits sur la ville (nihil juris in se retento) ainsi qu'à tous les revenus qui s'y percevaient encore au nom du roi.8 Après avoir été un simple gage entre les mains des Génois, Famagouste devenait sa propriété régulière. Mais la dette subsistait et la république exigeait un autre gage: elle se fit livrer en remplacement de Famagonste un autre port chypriote, celui de Cérines; cependant, tout en le faisant occuper, elle consentit à laisser au roi la jouissance de la juridiction et du revenu des impôts.4

Dorénavant, Gênes ponvait jouir de la possession de Famagouste sans restriction et dans toutes les conditions de stabilité désirables. La République y était représentée par le podestat, faisant les fonctions de gouverneur, et, pour bien marquer à tous les veux la haute importance de sa situation, on lui donna le titre plus sonore de Cavitaneus et potestas.5 Il ne paraissait plus en public qu'avec un déploiement de pompe extérieure proportionné à sa haute dignité; nous en avons pour témoin le voyageur Stephan von Gumppenberg; il note dans

Storia della monarchia di Savoja, III.

³⁶³ et s. ¹ Casati, p. 159, 191, 231; Lib. jur.,

II. 872. ² Cibrario, L. c., p. 261; Mas Latrie,

² Cependant les couleurs royales continuèrent de flotter à côté des couleurs génoises: c'était l'unique signe qui rap-

pelât encore la royauté. 4 On trouve le texte de ce traité du

¹⁹ févr. 1383, dans Sperone, Real gran-

dezza di Genora, Genova, 1669, p. 116 -137; Machairas (p. 337 et ss.) et Stram-

baldi (Mas Latrie, II, 395) en indiquent les clauses avec trop peu d'exactitude. Par exemple, dans le texte du traité il n'est nullement question d'une clause de rachat éventuel de Famagouste par le roi; cependant elle y figurerait, à en croire Strambaldi.

Mas Latrie, II, 402, 482, 496; III. 60; Casati, La guerra di Chioggia, p. 90 et s.

sa relation que, lorsque le gouverneur se rend à l'église, il est précédé de deux trompettes et d'un écnyer portant une épée, comme nn prince.1 La hante protection du podestat s'étendait an delà de Famagouste et de sa banlieue, à tons les Génois établis sur un point quelconque de l'île. Les consuls génois recevaient leurs instructions de Famagouste: il est à croire qu'il y en avait dans plusieurs villes du royaume; en tout eas, ponr Nicosie le fait est certain.2 En dehors du cas d'une ambassade spéciale, tontes les affaires à traiter avec les rois de Chypre passaient par l'intermédiaire du Capitaneus de Famagouste ou, exceptionnellement, par celui du consul de la résidence royale. Ces affaires embrassaient les questions touchant d'abord aux intérêts de la République en général, pais à ceux d'un grand nombre de particuliers et de corporations de Gênes. Nous avons vu, par exemple, que la grande expédition commandée en 1373 par l'amiral Pietro de Campofregoso n'avait pu être organisée que grâce au concours des capitaux privés, dont les propriétaires avaient pris à leur charge tons les frais de l'armement; des armateurs, des marchands, des capitalistes grands et petits, des églises, des monastères avaient donné leur argent et constitué une sorte de société par actions (Maona di Cipro) dont chaque membre avait droit à une part des bénéfices de l'entreprise, proportionellement à son apport. De même, en 1383. quelques armateurs avaient équipé à leurs frais les galères chargés d'escorter Jacques Ior en Chypre, et on avait attribué à chacun d'eux mille actions nouvelles dans la société.4 Enfin, en 1403, quand on ent décidé une nouvelle expédition en Chypre, destinée à réprimer les attagnes incessantes du roi Janus contre Famagouste, quelques particuliers en prirent encore les frais à leur charge et formèrent une deuxième société par actions qui prit le nom de nova Maona Cupri, par opposition à l'ancienne, qu'on désignait sons celui de Maona vetus.5 Comme c'étaient les Lusignans oni occasionnaient toutes ces dépenses, il s'agissait de se les faire rembourser par enx; les deux sociétés furent donc considérées comme créancières des rois de Chypre et, en cette qualité, elles eurent des receveurs (massarii)6 à elles, chargés d'encaisser les sommes versées par les percepteurs royaux et de les expédier à Gênes. Le réglement des échéances était l'objet de négociations incessantes entre Gênes et Chypre et donnait fréquemment lien à un échange de dépêches plus ou moins désagréables, car si d'une part la dette imposée aux rois, déjà très lourde en temps ordinaire, devenait absolument écrasante en cas

¹ Reyssbuch des heil. Landes, fol. 243, au verso.

¹ Mas Latrie, III, 26, 45.

³ Ibid. II, 366 et ss.

¹ Ibid. II, 406, 413.

⁵ Ibid. II, 368, 466 et ss., 482, 497, 514 et s., 521 et s.

^{*} Ibid. II, 406; III, 46.

de mauvaises récoltes ou à la suite de quelque descente des Sarrazins, d'autre part, à Gênes, beaucoup de gens se trouvaient réduits à la misère quand les dividendes de Chypre n'arrivaient pas.1 En dehors de cette question, les matières à discussion rentraient surtout dans le domaine de la justice et de la police maritime. Au point de vue du commerce, tout tournait autour d'un seul point, point de la plus haute importance, il est vrai, et sur lequel Gênes n'entendait pas céder d'une ligne. Jusqu'à l'occupation génoise. Famagouste avait été, de fait, le principal centre du commerce de Chypre: après l'occupation. Gênes profita de sa supériorité morale pour arracher aux rois la promesse de n'ouvrir au commerce, dans l'île, aucun autre port que celui-là.2 Seuls, les obiets de consommation, les esclaves et les bestiaux devaient dorénavant être librement admis dans les autres ports de l'île, à l'importation et à l'exportation; les restrictions imposées par les Génois ne visaient pas d'ailleurs le cabotage entre les différents ports de l'île; en outre, ils consentaient à faire une exception à la règle générale en faveur du port de Larnaca (in loco Salinarum), pour l'exportation du sel, et de celui de Limisso, ainsi que de quelques autres, pour l'exportation des caronbes; enfin, le port de Cérines, sur la côte septentrionale de l'île, conservait le droit de trafiquer avec la côte d'Asie-Mineure,8 en raison de son voisinage. De la sorte, en vertu des traités, à l'exception de ce qui était laissé au petit et au grand cabotage: tout le commerce se trouvait concentré à Famagouste. On comprend ce que cette situation avait de pénible pour les rois; la ville même de Nicosie, leur résidence, en était réduite à ne pouvoir rien importer ni exporter que par l'intermédiaire de Famagouste. Mais Gênes se montrait inflexible pour tout ce qui pouvait porter atteinte à son monopole.4 La seigneurie de Venise fit représenter à Janus à quel point cette clause des traités conclus avec Gênes, lésait les intérêts vénitiens et les privilèges qui leur garantissaient la

Mas Latrie, II, 482, 522; Sperone, Real grandezza di Genova, p. 161.

² Ce monopole semble déjà stipulé, en faveur de Famagouste, par la clause ciaprès du traité de 1874; "quod non possit fieri portus in aliqua parte insulæ Cypri nisi more solito" (Lib. jur., II, 809). Le traité de 1383 est plus positif encore.

³ Sperone, l. c., p. 123. Machairas (p. 842) donne une autre explication de cette clause: "τὰ ξύλα τὰ Τυχουνται ἀπού την Toroxlar να πεζεύγουν είς την Κερηvelar orais analais strai anoù t'Apianir

nai ánáru őla rá fyzorrau eig tir Kegyrelar zai under nnyaurory orde ele to Axon-Those aids ele the Hertaylar aids ele tor "Ayıor Ei Elque," c. à d.: "tous les navires partis des ports de l'Asie-Mineure, situés à l'ouest de Lajazzo, ne pourront faire escale que dans le port de Cérines: il leur est interdit d'entrer dans ceux d'Akrotiri, de Pendaia et d'Hagios Xiphès." Ces trois derniers sont de petits ports de la côte septentrionale (cf. Mas Latrie, II, 395; III, 80).

⁴ Mas Latrie, II. 403, 476, 496; III, 37.

ilberté absolue du trafic (1411): 1 mais qu'y pouvait-il? Des remontrances elle passas à la menace et déclara sa résolution de passer outre. Des menaces enfin, elle en vint aux actes et, si les sources ne faissient défaut, l'on en trouverait sans doute des exemples plus nombreux que nous ne pouvons en citer ici. En effet, les galferes vénitiennes naviguant à destination de Beyrout faisaient assez fréquemment escale à Limisso, à Baffo ou à Cérines, soit à l'aller, soit au retour; ou bien encore, elles allaient charger sur place, à Piscopi, les produits des plantations de cannes à sucre de la maison de Cornaro, qui auraient dû, comme tout le reste, passer par Famagouste. Purieux de cette violation des traités, Janus fit occuper militairement, en 1412, le casal de Piscopi: mais cette occupation ne dura que quelques années et les Cornaro en recouvrèrent plus tard la jouissance.

Un esprit superficiel serait porté à croire que les événements qui firent passer la ville de Famagouste des mains des Lusignans entre celle de la République génoise devaient avoir pour résultat un changement tout en faveur du commerce de Chypre, dont ce port était le centre naturel, car les princes de la maison de Lusignan apportaient par eux-mêmes peu d'activité aux affaires de commerce, tandis que Gênes comptait, au Moven-Age, parmi les puissances commerciales de premier ordre. Le fait est qu'à partir du moment où les Génois furent tout puissants à Famagouste, leur trafic avec ce port prit un vigoureux essor.5 Pour donner une idée de son importance, il suffit de rappeler la composition du chargement de trois bâtiments qui furent expédiés de Gênes à Famagouste en 1391 et en 1394. A l'aller, ils emportaient un immense assortiment de draps de France, de Flandre, d'Espagne et de Florence, de draps de fabrication indigène, de toiles de France, de fer, d'étain, de corail; au retour, ils rapportérent des épices de toute sorte et, particuliérement, du poivre, du sucre, du coton, des étoffes orientales des espèces appelées boccasini, camelots et camocas, des brocarts d'or, des fils d'or, de la quincaillerie: les capitaines avaient ordre de charger d'abord, autant que possible, des

¹ Mas Latrie, II, 457: la même ré-

clamation se retronve à l'année 1414: ibid. II, 458. ³ Ibid. II, 400, not. 2, 483, 503.

³ Le traité de Turin de 1381 renferme des dispositions spéciales à ce sujet: *Lib.* jur., II, 872 et s.

⁴ Mas Latrie, II, 503.

⁵ M. de Mas Latrie croit (II, 367) que la mahone de Chypre était constituée en

société de commerce proprement dite sous la protection de l'état: il lui serait, croyons-nous, difficile de le prouver. La grande majorité des mahons ne mettait jamais le pied en Chypre et jouissait tranquillement de ses dividendes sans bouger de place. Les commercants seuis échangaient leurs dividendes contre des marchandises.

épices et, ensuite, mais senlement en second ligne, du coton, article beancoup moins rare.1 Cependant, la domination génoise produisit à Famagouste deux mouvements en sens contraire; tandis que, pour les Génois en particulier, le chiffre des affaires suivait une progression croissante, la prospérité de la place en général subissait nne décadence. Une des causes qui avaient le plus contribué à lui imprimer un brillant essor était précisément ce fait que les princes de la maison de Lusignan, ses anciens maîtres, ne faisant pas de commerce par eux-mêmes, laissaient toute liberté aux commercants de toutes les nations et leur prodiquaient les encouragements et les priviléges. Depuis qu'une nation de commercants s'était substituée à eux, tous les anciens concurrents, se trouvant gênés dans leurs allures, craignaient d'entrer en conflit avec des rivaux devenus trop puissants et d'être écrasés par enx et préféraient quitter la place.2 Empruntons au chancelier de Chypre, Philippe de Maizières, s un paralléle entre le passé et le présent: "autrefois, dit-il, il entrait annuellement dans le port de cette ville de soixante à cent navires, grands et petits, et chacun apportait d'Égypte ou de Syrie un chargement d'une valenr moyenne de 100,000 écus d'or, de sorte que l'or d'Arabie, les pierres précieuses, les épices et les aromates, les camelots, les brocarts d'or et les soieries, bref tous les trésors de l'univers semblaient être des produits indigènes: depuis one la bannière blanche à croix rouge flotte sur la ville, les orties et les ronces poussent dans les rnes". Cette dernière assertion est assurément empreinte d'une forte dose d'exagération, surtont s'il s'agit des premiers temps de l'occupation génoise, et c'est précisément l'époque où vivait le chancelier; mais, pris dans son ensemble, le tablean est d'nne vérité incontestable. Dans l'opinion de Phil. de Maizières, ce qui faisait de l'amagouste un désert, c'était "la tyrannie oppressive et la rapacité féroce des Génois". Il ne faut pas oublier que Ph. de Maizières est un témoin prévenu; en récompense de l'attachement dont il lui avait donné mainte preuve, la république de Venise lui avait accordé, à titre honorifique, le droit de bourgeoisie,5 et c'est, par conséquent, l'esprit de parti qui lui dicte les paroles haineuses que nous reproduisions tout à l'heure. On pourrait, donc, être porté à en conclure que les Génois imposaient, dans le port de Famagouste, des droits de douane exorbitants aux antres nations commerçantes mais, pour changer d'opinion, il suffit de connaître les conditions acceptées, en 1395, par nn Génois, Corrado Cigala, an

¹ Mas Latrie, III, 774-777. ² Piloti, p. 367.

³ Mas Latrie, II, 390.

⁴ Ibid. II. 883.

⁵ Ibid. II, 272; Nour. preures, dans la Bibl, de l'École des chartes, 1874, p. 74-77.

moment où il prenait la ferme générale des douanes de Famagouste. conditions également imposées, sans doute, à ses prédécesseurs et à ses successeurs. Il est stipulé dans le contrat que les Vénitiens n'auront pas à paver, à l'entrée et à la sortie, d'autres droits que les Génois eux-mêmes, soit 1 %, et même 1/2 % seulement pour l'or, l'argent et les pierres précieuses; pour les sujets des autres nations en général, le taux en vigueur jusqu'au jour de l'entrée en fonctions du nouveau fermier ne sera pas surélevé; pour les Catalans et les Provençaux, il s'en tiendra au tarif réglé d'nn commun accord avec eux en 1390;1 ce tarif n'est pas parvenu à notre connaissance. On peut admettre, cependant, qu'en signalant les exactions, les mesnres arbitraires, les vexations de toutes sortes que la nation dominante se permettait dans une foule de cas à l'égard de ses rivales, le chancelier ne formulait pas des accusations absolument sans fondement: nous en donnerons tout à l'heure des preuves en ce qui concerne les Vénitiens. Il y avait bien encore, dans le royaume de Chypre, certains ports où les navires de nationalité antre que la nationalité génoise auraient pu aller faire escale; mais, comme nous l'avons vu, les traités ôtaient aux rois de Chypre la faculté de les onvrir au commerce des Occidentaux. Heureusement pour ces derniers, les anciennes prohibitions de trafic avec l'Égypte et la Syrie tombaient de plus en plus en désuétude et ils en profitaient pour fréquenter à nonveau les places spécialement affectées autrefois au commerce des épices. Il en résulta qu'un grand nombre de marchands étrangers à Gênes abandonnèrent le marché de Famagouste et donnèrent la préférence à Beyrout, à Damas. à Alep, à Alexandrie, soit comme but de leurs voyages, soit pour v fonder des comptoirs.2 Si Famagouste ne se ressentit pas de ce chancement dans la mesure indiquée par Phil. de Maizières, il est cependant certain qu'elles v perdit beaucoup. Nous avons vu quelles avaient été, pour les Vénitiens, les suites de

Nous avons vu quelles avaient été, pour les Vénitiens, les suites de la prise de possession de Fanagouste par les Génois. Le gouvernement de la République avait décrété le rappel de la colonie et du baile, et il n'y avait laissé que deux sergents commis à la garde de la maison du baile et de la maison commune. En 1376, il se décida à retierre ce décret, mais la guerre de Chioggia était dans son plein et le moment n'était rien moins que favorable à me reprise sérieuse du trafic. Cette situation se prolongea iuquéen 1381; la paix de Turin rétabit alors

Mas Latrie, III, 787 et ss.

² Piloti, p. 366 et a. Ulric Leman (Congerm. Monac., nº 692, p. 46) conferme le fait de cette émigration et la signale avec regret, parce qu'elle place les marchands occidentaux dans la dépen-11.

dance des musulmans. Machairas dit, de son côté (p. 49), qu'après la mort de Pierre ler, tout le trafic commercial s'est détourné vers la Syrie et que ce sont les Sarrasins qui ont profité de ce déplacement.

[&]quot; Mas Latrie, II, 364,

la liberté de la circulation. Au cours des négociations préliminaires, la République génoise avait rejeté, sous divers prétextes, toutes les demandes d'indemuités présentées par des sujets vénitiens pour faits se rattachant à l'expédition de Campofregoso; mais les conditions de la paix une fois arrêtées, elle promit de laisser toute liberté de trafic aux suiets vénitiens qui voudraient fréquenter le port de Famagouste et de les traiter, au point de vue des droits à payer, sur le même pied que ses propres sujets.2 Nous avons vu qu'elle tint sa promesse. Malheureusement, à Famagouste, les capitaines génois n'entraient pas toujours dans ces vues et il leur arrivait encore assez fréquemment de brutaliser les marchands vénitiens et de prononcer contre eux la confiscation d'une facon toute arbitraire.3 Il faut ajouter cependant que, dans les deux cas de ce genre qui sont parvenus à notre connaissance, les victimes de ces abus avant porté à Gênes leurs réclamations, les autorités y firent droit. Les conflits entre Génois et Vénitiens se renouvelaient si fréquemment que. pour y mettre fin, les autorités vénitiennes interdirent à plusieurs reprises, cn 1401 et en 1408, aux patrons de navires et aux marchands. d'aborder en Chypre et de faire des achats à Famagouste.4 Les rois de Chypre eux-mêmes, depuis qu'ils étaient réduits à une dépendance humiliante à l'égard de Gênes, cherchaient mainte chicane aux Vénitiens; ils refusaient, par exemple, de les laisser rentrer en jouissance de leurs anciens priviléges, et prétendaient leur faire supporter les nouveaux impôts établis à la suite de la guerre contre Gênes.6 Les agents diplomatiques vénitiens multiplièrent inutilement leurs démarches pour faire rendre à leurs concitoyens la jouissance intégrale de leurs anciens droits; ils n'v arrivèrent jamais complétement, car la liberté absolue du trafic en faisait partie et elle était supprimée au détriment de toutes les puissances autres que Gênes, par le fait du monopole assuré à Famagouste. Dans un nouveau traité conclu avec Gênes, le 9 décembre 1410, le roi Janus ayant encore laissé introduire la clause qui lui interdisait d'ouvrir au commerce, sur tout le territoire de Chypre, aucun autre port que celui de Famagouste, la République de Venise affecta de voir un défi dans cette disposition et menaça de dissoudre entièrement sa colonie dans un délai de neuf mois, à moins que le roi ne décrétât une exception pour la nation vénitienne tout au moins. Elle ne donna à ses colons l'autorisation provisoire de rester que le jour où il eut envoyé un ambassadeur à Gênes pour négocier un arrangement

¹ Casati, p. 186 et s., 228-225.

² Lib. iur., II, 873.

³ M. de Mas Latrie (II, 402 et s.) cite

deux faits de ce genre, arrivés en 1390 et en 1398.

⁴ Mas Latrie, II. 455; Sathas, Doc., II, 209 et s.

⁵ Mas Latrie, II, 400, 403. 6 Ibid. II, 405, 416 et sa.

en ce sens. La menace n'était pas très sérieuse, car Gênes refusa de rien sacrifier de son monopole et pourtant les colons vénitiens ne quittèrent pas l'île de Chypre. Un autre sujet de plainte était la charge imposée aux colons par les nouveaux impôts extraordinaires. Le roi déclara aux ambassadeurs qu'il lui était impossible de les en exempter, mais il promit de les indemniser en leur remettant chaque année une somme de 4,000 besants qui fut par la suite portée à 14,000. Pour lui faciliter le paiement de cette rente, ou lui permit d'en paver une partie en produits des biens domaniaux, par exemple en cassonade,1 mais cela ne l'empêcha pas d'être toujours en retard, tant à l'égard du gouvernement qu'à l'égard des particuliers. Un événement malheureux allait bientôt après agrandir le déficit du trésor. En 1426, Janus était fait prisonnier par le sultan d'Égypte et il ne recouvra la liberté, en 1427, qu'en s'engageant à lui payer tribut, sans compter nne rançon de 200,000 ducats. Il emprunta une partie de cette somme à des marchands vénitiens: on cite entre autres un certain Angelo Michiel; mais le remboursement de ces avances se fit tellement attendre que le gouvernement de la République le réclamait encore vingt ans après.2 Pour arriver à parfaire le tribut dû à l'Égypte, Jean II déclara passibles de l'impôt, au cas où ils étaient propriétaires de biens situés dans l'île, les individus désignés sous le nom de Veneti albi; nous avons déjà vu que c'étaient des Orientaux qui s'étaient placés sous la protection de Venise et qui, à ce titre, jouissaient des mêmes privilèges qu'elle. En les imposant, on violait une immunité dont les Vénitiens étaient en possession depuis longtemps, et la République insista pour faire rembourser les sommes déià payées: le roi eut beau démontrer que le clergé, l'ordre de S. Jean, les Génois eux-mêmes, tous légalement exempts d'impôts, contribuaient au payement de ce tribut, selle ne voulut rien entendre.

En général, la mission confiée aux ambassadeurs de Venise à la cour de Chypre n'était qu'un prélude à d'autres fonctions; une fois leur mission accomplie auprès du roi, ils devaient séjourner deux années à Chypre en qualité de bailes et, depuis que Famagouste

² Bibl. de l'École des chartes, 1874, p. 151—158.

¹ Pour tout ce qui précède, voy. Mas Latrie, II. 405 et s., 416 et s., 436 et s., 4

⁷ Mas Latrie, II, 518, 543; III, 30 et ss.; Biblioth. de l'École des chartes, 1874, p. 136, 147—151.

⁴ Mas Latrie, II, 405, 416, 418, 456; III, 102.

était aux mains des Génois, leur résidence avait été transférée à Nicosie: 1 comme on vient de le voir, ils débntaient dans l'une et l'autre fonction par des réclamations, des demandes et des menaces. Le retrait du baile était une de celles dont la République de Venise faisait un fréquent usage, mais il semble qu'elle ne l'ait réellement exécutée qu'une seule fois;2 c'était une mesure trop grave, trop dangereuse par ses conséquences possibles, pour qu'on pût v avoir souvent recours. En 1390, parut un décret fixant à nouveau les fonctions du baile.8 Il lui assignait pour traitement la rente de 4,000 ducats due par le roi de Chypre à la République, mais, sur ce traitement, il devait pourvoir à l'entretien de cinq domestiques et de leur livrée (inductos), d'un notaire ecclésiastique, d'un écuyer (socius), d'nn cuisinier, de deux valets d'écurie et de six chevaux; la commune ne lui fournissait que trois sergents (bastonerii) 4 dont le traitement devait être prélevé sur les droits de timbre et sur les loyers des maisons appartenant à la République. Comme autrefois, le baile était assisté d'un conseil de douze membres choisis parmi les nobiles de majori consilio, résidant en Chypre: ce titre désignait les familles dont les membres entraient de droit au grand-conseil de Venise. Deux agents nommés par le conseil des douze étaient chargés de la comptabilité communale et de la caisse:5 quand les droits de timbre, les lovers des maisons et les autres recettes ordinaires ne donnaient pas un rendement suffisant pour couvrir les dépenses, le conseil était autorisé à y pourvoir au moyen d'impositions extraordinaires (cotimum) sur les marchandises et les propriétés commnnales, mais le montant de ces impositions ne devait pas dépasser une certaine quotité.

Nous avons dit tout ce que nous apprennent les sources sur la situation des Vénitiens en Chypre pendant la période où Famagouste resta en possession des Génois. An début de cette periode, nous y rencontrons de nouveau les Fisans. En 1372, Colo de Salmuli envoyé en ambassade auprès de Pierre II pour demander le renouvellement de leurs anciens priviléges, s'acquitta avec succès de sa mission: au moment où il écrivait ses annales, Tronei avait sous les yeux un diplôme de ce prince qui a été perdu depuis. A ce propos, le même

¹ Mas Latrie, II, 420; Viaggio a Gerusalemme di Niccolò da Este, p. 131; Geo. Bustron, dans Sathas, Bibl. græc., II, 476.

Bustron, dans Sathas, Bibl. græc., II, 476.

* Bibl. de l'École des chartes, 1874,
p. 138.

^{*} Mas Latrie, II. 418-420.

⁴ En 1372, le nombre en était eucorc fixé à deux. Ibid. p. 362.

⁵ Dès 1358, on avait adjoint au baile deux conseillers pour le contrôle de la comptabilité: Mas Latrie, II, 222.

Biblioth, de l'École des chartes, 1874, p. 104—106.

[†] Tronci, Annali Pisani, p. 435.

auteur ajoute que, précisément en cette même aunée 1372, Pietro da Vecchiano est parti pour Famagouste où il est allé occuper le poste de consul pisan en Chypre. Le fait est confirmé d'une manière générale par les livres de comptes de la ville de Pise; 1 on y relève deux notes relatives à des paiements faits à Pietro da Vecchiano, au moment de son départ pour aller occuper le poste de consul à Famagouste; elles portent les dates du 17 juillet et du 17 août 1373. D'autre part, comme un décret du 19 mai 1373 désigne pour le poste de consul en Chypre un autre personnage nomme Moni del Sellario.2 il semble qu'on se heurte là à une contradiction. Le seul moven de sortir de cette difficulté est, à mon avis, d'admettre que ce dernier avait refusé sa nomination et que Pietro da Vecchiano fut désigné à sa place, augnel cas il serait parti, non pas en 1372, comme le dit Tronci, mais en 1373, comme le rapporte Roncioni.8 Quoi qu'il en soit, il est certain que le consulat pisan existait encore à Famagouste au commencement du XVº siècle et qu'à cette époque la loggia des Pisans se faisait remarquer par sa beauté entre toutes celles des Occidentaux.4 - Florence jouait alors déià, à l'extérieur, un rôle plus considérable que Pise. Deux des rois de Chypre, Jacques Ier (1382-1398) et Jacques II, le Bastard (1460-1473), lui firent l'honneur d'accorder de leur propre monvement à ses marchands des faveurs spéciales. afin de les encourager à fréquenter l'île de plus en plus. Par cette mesure, tous deux comptaient imprimer un nouvel essor an commerce. Jacques II avait, d'ailleurs, des motifs spéciaux de sympathie pour cette république, car un Florentin, nommé Janozzo Salviati,5 l'avait fidélement servi à l'époque où il défendait sa couronne contre ses compétiteurs. Les Florentins lui témoignèrent leur reconnaissance en multipliant leurs relations commerciales avec son royaume. En 1465, ils demandèrent l'exemption des droits de pavillon et de port pour les marchandises que leur propriétaire devait réexpédier faute d'avoir trouvé acheteur en Chypre: on peut être certain que leur pétition fut bien accueillie.6 Sauf plus amples renseignements, les sources florentines ne nous font connaître qu'un nom de consul florentin en Chypre: Mario Squarcialupi.7 - Montpellier et les Catalans n'avaient pas cessé d'avoir leur consulat à Famagouste; nous en trouvons la preuve dans des documents portant nomination à ce poste ponr les

¹ Note de Bonaini sur le passage de Roncioni cité un peu plus loin. 2 Bibl, de l'École des chartes, 1874,

p. 106 et s. 8 Roncioni, Istorie Pisane (Arch. stor.

ital., VI, 1), p. 913.

⁴ Piloti, p. 366.

⁵ Doc. sulle relax. tosc., p. 142 et s., 191 et ss.: voir également le second de ces documents dans Mas Latrie, III, 154 et ss. 6 Doc. sulle relax. tosc., p. 203, 206;

cf. Amari, Dipl. arab., App., p. 41. ⁷ Mas Latrie, III, 286, not.

années 1381 (Montpellier),1 1415 et 1429 (Barcelone),2 En 1415, le personnage nommé au poste de consul catalan à Famagouste par les antorités de Barcelone était un Génois nommé Raphael de Podio: cette particularité pourrait donner à croire que le port était fréquenté par la marine marchande catalane, mais que la colonie n'était plus assez nombreuse pour fournir nn consul. Ce serait une errenr, car il est dit expressément dans le brevet que le Génois en question aura à exercer les fonctions administratives et judiciaires qui lui sont confiées, non-senlement à l'égard des nombreux (quamplures) voyageurs catalans qui traversent Famagouste,3 mais aussi à l'égard de ceux qui y résident. Il ne manque pas d'autres témoignages qui démontrent l'existence de cette colonie. Ainsi, en 1387, l'agent d'une maison de commerce catalane mourait en Chypre laissant des marchandises et d'autres biens; en 1435. le même cas se représentait pour un bourgeois de Barcelone: chaque fois, les propriétaires on héritiers légitimes avant dû faire le voyage de Chypre pour régler leurs affaires, les autorités de Barcelone leur remirent au départ des lettres de recommandation.4 Enfin, on connaît par diverses relations une famille catalane du nom de Ferrer, dont les propriétés, situées à Colossi près Limisso, furent dévastées par des corsaires turcs en 1434.5

Ainsi, l'île de Chypre et Famagouste en particulier étaient toniours le rendez-vous de marchands de différentes nations, mais l'affinence diminuait à vue d'œil. Le chiffre de la population décroissait également et, dans le budget de la ville, les dépenses dépassaient de beaucoup les recettes. En 1447, une députation de bourgeois de Famagouste, envoyée à Gênes pour exposer au gouvernement le mauvais état des finances de la ville, attribuait cette situation à la mauvaise administration d'anciens fonctionnaires.7 Quelques années plus tard, on rejetait tout le mal sur un nouvel impôt, établi en 1445, et l'on disait qu'il avait fait du tort à la ville en effarouchant les marchands et les marins.8 Nous avons fait voir que la véritable cause de l'état d'abandon et de l'appanyrissement de Famagouste était dans le monopole stipulé en faveur de Gênes:

Mas Latrie, II, 268, not.

^{&#}x27; Ibid. III, 800 et ss.; Capmany, Memorias, II, app., p. 59, 61.

⁸ Des bâtiments mettent à la voile à Barcelone pour Chypre, en 1393 et en 1394: voy. Capmany, l. c., p. 53, 54. Des marchands catalans livrent des marchandises à Jacques II et reçoivent du sucre en paiement (1468); Mas Latrie, III, 220,

⁴ Capmany, II, 176 et s., 223.

⁵ Sanuto, Vite dei dogi, p. 1037.

⁶ Le pèlerin Stephan von Gumppenberg dit (1449) que c'est à Famagouste qu'on voit les plus belles maisons, mais qu'elles sont "einöd und wüst", vides et désertes; vov. Reussbuch des heil. Landes (1584). fol. 243, au verso.

⁷ Mas Latrie, III, 35.

[&]quot; Ibid. III. 87.

il était tellement odieux aux autres nations commercantes, qu'elles préféraient aller plus loin, à Beyrout ou à Alexandrie. En 1447, le gouvernement génois crut avoir trouvé le remède au mal qui rongeait cette colonie en en confiant l'administration à l'office de S. Georges devenu plus tard célèbre sous le nom de banque de S. Georges, Nous connaissons déjà cette société de fermiers généraux; depuis 1408. l'ancienne mahone de Chypre avait opéré sa fusion avec elle.1 L'espoir que l'on fondait sur l'habileté éprouvée des financiers placés à la tête de la société fut décu par les événements: le traité qui leur cédait l'administration de la colonie avait été passé pour une durée de vingt-neuf années, mas il ne jouirent de leur baile que pendant dix-sept ans. En effet, ce que n'avaient pu obtenir plusieurs rois de Chypre, ni par la force des armes, ni par des machinations soigneusement ourdies, ni par des offres de rachat,2 Jacques II le Bastard le réalisa par son énergie personnelle et par ses talents militaires. Après un siège prolongé, il fit tember les défenses de Famagouste et réunit de nouveau cette place à son royaume (1464).8 C'était la ruine du privilége défendu avec tant d'acharnement par les Génois. Jacques ne le renouvela pas,4 car il n'avait aucun motif pour favoriser Famagouste au détriment des autres ports de l'île.

Si grand que fût le service rendu par Jacques II au royaume en reconquérant une ville qui en était détachée depuis plus de quatrevingt dix ans, il n'en était pas moins un nsurpateur, et il sentait le besoin de se consolider sur le trône par une alliance avec une grande puissance. En 1466, il fit son rapprochement avec la république de Venise:5 il promettait, bien entendu, de faire aux marchands vénitiens le meilleur accueil à Famagouste; mais, pour mieux prouver encore sa bonne volonté, il demanda à la Seigneurie de lui choisir une épouse, La Seigneurie lui désigna d'abord une princesse de la famille impériale de Byzance, fille du despote de Morée. Mais peu de temps après, apprenant qu'un riche patricien de Venise, établi en Chypre, Andrea Cornaro avait recommandé au choix du roi sa nièce Catherine, elle adopta cette idée, que peut-être, d'ailleurs, elle avait suggérée elle-même, et mit tout son zèle à la faire aboutir: c'était effectivement une combinaison des plus favorables aux intérêts de la République. Jacques II donna son consentement, et les négociations préliminaires s'ouvrirent sur le champ;

¹ Mas Latrie, II, 483 et ss.; III, 34 et ss.

Sur ces offres de rachat, voy. Bibl.
 de l'École des chartes, 1874, p. 130—133.
 Il ne prit possession de la ville que

Il ne prit possession de la ville que le 29 août (Georg. Bustron, dans Sathas, II, 469), tandis que les conditions de la capitulation avaient été signées dès le

⁶ janvier (Flor. Bustron., dans Mas Latrie, III, 170 et ss.): le motif de ce retard est resté inexpliqué: voy. les remarques de M. de Mas Latrie (III, 128, not., 170, not.).

⁴ L'argumentation de M. de Mas Latrie (III, 486 et s.) est irréfutable.

Mas Latrie, III, 178 et ss.

il est à croire que l'empressement avec lequel le roi confirma, en 1467, les priviléges des Vénitiens dans l'île, et le zèle qu'il mit à satisfaire les réclamations de la République et de quelques particuliers 1 n'y étaient pas étrangers. Les fiançailles eurent lieu l'année suivante par procuration. Entre temps, le roi avait changé d'idée et l'accomplissement de cette formalité ne l'empêcha pas de chercher ailleurs une épouse. Mais la République avait le moyen de le contraindre à tenir sa parole. Elle fit prévaloir ses titres d'alliée et de protectrice pour exercer sur lui une pression salutaire,2 et. comme elle n'oubliait jamais les intérêts de son commerce, elle profita de l'occasion pour lui arracher une nouvelle faveur. l'exemption des droits d'entrée et de sortie pour les marchandises vénitiennes qui ne faisaient que passer par l'île en transit.8 A l'antomme de 1472, le roi consomma définitivement son union avec sa fiancée, mais elle ne fut pas de longue durée; il mourut dans la nuit du 5 au 6 juillet 1473 et son fils posthume ne vécnt qu'une année. La Seignenrie laissa pendant quelque temps sa veuve jouir des apparences du pouvoir, mais, en 1489, elle la contraignit de céder l'île à la République et de se retirer à Venise pour y vivre dans la retraite.

Ainsi, les occupations étrangères se succédaient en Chypre: une des puissances commerciales de l'Occident avait ouvert la série en occupant le principal port de l'île: une autre la remplacait, mais elle mettait la main sur l'île tout entière. Cependant, il n'entrait nullement dans ses vues de faire de Famagouste le centre de son commerce dans le Levant et les galères vénitiennes continuèrent à visiter régulièrement le port de Beyrout d'nne part, celui d'Alexandrie de l'autre.4 Tant que l'accès de ces deux ports ne lenr était pas absolument fermé. l'île de Chypre n'était et ne pouvait être qu'nne station intermédiaire commodément sitnée. Mais, avec des souverains aussi violents que les sultans d'Égypte, les occasions de conflit ponyaient naître à tout moment, et les marchands vénitiens pouvaient se trouver pour un temps dans l'impossibilité de séjourner soit en Egypte, soit en Syrie: dans ce cas, l'île de Chypre leur offrait un refuge à peu de distance du théâtre de leurs opérations commerciaies et l'on ponvait, de là, les continuer tant bien que mal, en attendant des conjonctures plus favorables. Le gouvernement de Venise s'était proposé de concentrer dans sa main poissante tous les points des pays du

- ' Mas Latrie, III, 176 et ss.
- ⁹ Ibid. III, 307 et ss.
- * Ibid. III. 319.
- 4 Malipiero, Annali Veneti (dans l'Archir. stor. ital., VII): ce chroniqueur s'occupe avec un soin tout spécial des mouvements des galères de commerce véni-

tiennes: il mentionne, pendant les dix dernières années du XVe siècle, beaucoup de départs pour Beyrout et Alexandrie et pas un seul pour Chypre; le seul qui soit indiqué, p. 613, remonte au règne de Jean II de Lusignan (1457).

Levant où l'élément occidental et chrétien était encore prépondérant et de former ainsi une digue solide, capable d'arrêter l'envahissement des Osmanlis. Elle voyait en eux les plus dangerenx de ses ennemis et elle prenaît à tâche de les combattre: l'occupation de Chypre n'était qu'nne des phases de l'exécution de ce projet grandiose. Pour l'île, l'ère de la prospérité était close irrévocablement. Cependant, rien que par le fait de l'établissement d'un état de choses plus régulier, et particulièrement d'une meilleure administration des finances, le nouveau régime eut pour résultat un arrêt momentané de l'appauvrissement et de la dépopulation de l'île: l'industrie et l'agriculture se relevèrent.1 Les émigrations volontaires d'une part et, d'autre part, les enlèvements pratiqués par les corsaires et dont étaient particulièrement victimes les ouvriers agricoles, appelés Πάροιχοι (clients), avaient fait des vides nombreux dans la population des campagnes: le gouvernement vénitien prit à cœur de remédier à ces deux maux pour conserver au pays un élément indispensable.2 Mais les villes avaient, elles aussi, perdu nne grande partie de leurs habitants. Nicosie seule faisait exception: c'était le siège du gouvernement central et elle renfermait toute une population ouvrière. occupée au tissage et à la teinture des étoffes, telles que le samit, le camelot etc., de sorte qu'elle n'avait pas cessé de jonir d'un certain bienêtre: de 16,000 habitants, le chiffre de la population s'éleva, sous la domination vénitienne, à celui de 21,000,3 Famagouste, au contraire, se ressentit pendant longtemps des suites du long siège qu'elle avait subi sous Jacques II. Vers la fin du XVº siècle, sa population n'était que de 6,500 habitants et elle n'atteignit le chiffre de 8,000 que vers 1540.4 Pour v attirer les étrangers, le gonvernement vénitien mit à leur disposition des maisons et des propriétés dans la campagne; il fit publier à Corfou, à Lépante, à Modon, à Coron, à Nauplie et à Monembasia que tout individu qui vondrait émigrer à Famagouste avec sa famille jouirait du transport gratuit et recevrait en outre des vivres et trois ducats; enfin, il en fit un lien d'asile pour les criminels condamnés au banissement.5 Néanmoins, il n'entendait à ancun prix relever la prospérité de ce port au détriment des autres villes de l'île. Ainsi, les habitants de Famagouste demandaient qu'on fit de nouveau

Il est très intéressant de comparer les deux statistiques de la preduction de l'île publiées dans Mas Latrie, III, 496 et ss. et 534 et ss.; l'une est de la fin du XVe siècle, l'autre des environs de l'année 1540. On constate dans cette dernière, sous presque toutes les rubriques, un accroisement de production.

Mas Latrie, III, 340, 389, 457 et s.
 Ibid, III, 487, 490, 496, 534.

Ibid. III, 487, 490, 496, 534
 Ibid. III, 496, 534.

Instructions pour Bald, Trevisani; datées du 27 août 1489; ibid, III, 459 et s.

de leur port le point de concentration de tout le commerce d'importation et d'exportation de l'île, comme au temps de la domination génoise; ils réclamaient le monopole de la réception et de la mise en œuvre de tonte la récolte de coton; ils voulaient que l'on fit transférer dans leurs murs une partie des teintureries de Nicosie: le gouvernement refusa d'entrer dans ces vues.1 Parmi les autres ports de la côte orientale, Limisso (Limassol) déserte, à moitié ruinée, avait plutôt l'aspect d'un village que célui d'une ville.2 Saline (Larnaca) présentait un tout autre tableau: son port, toujours rempli de navires de commerce, les maisons, les magasins qui s'y construisaient chaque jour pour la commodité des marchands, étaient nn objet d'envie pour les habitants de Famagouste.3 L'une des causes de la prospérité de ce port était le voisinage des fameux marais salants. Il ressort d'une relation de 1562 qu'il y entrait annuellement de cinquante à soixante bâtiments, rien que pour y charger du sel.4 Ce produit s'exportait en Syrie, en Grèce, en Italie 5 et surtont à Venise: 6 il procurait à la république un revenn que les voyageurs Ghistele et Kraft estiment à 20 ou 30,000 ducats, chiffre assurément très inférieur à la réalité 7 et que l'on pent sans crainte porter à 300,000.8 Il se faisait, d'ailleurs, dans ce port nn trafic varié: les capitaines de navires vénitiens en route pour la Syrie avaient pris l'habitude d'y faire escale,9 et, vers la fin de la domination vénitienne, il passait ponr le plus considérable de l'île de Chypre: on y trouvait le coton et le blé indigènes et les épices importées de Tripoli. Vers cette époque. Limisso avait repris un peu de faveur comme entrepôt des produits de l'île. Quant à Famagouste, elle n'est plus citée, à la fin, que comme place forte.10 La République dépensa beaucoup de soins et d'argent pour en faire un solide boulevard de sa puissance. Malgré tont, elle succomba, en 1570, aux attaones des Turcs, et toute l'île devint la proie de ce penple barbare. Sous le règne du sabre, son nnique moyen de domination, l'industrie, l'agriculture et le commerce tombèrent bien vite au dernier degré d'abaissement.

¹ Voy.la réponse du doge Agostino Barbarigo aux réclamations des habitants de Fa-

magouste en 1491 : Mas Latrie, III, 485 et ss. ² Mas Latrie, III, 488; Casola, Viaggio

a Gerusalemme, p. 48. 3 Mas Latrie, III, 489.

⁴ Ibid. III. 554.

⁵ Georg. Gemnic., p. 614.

[&]quot; Mas Latrie, III, 555, ¹ Ghistele, p. 251; Kraft, daus la Bibl.

des liter. Vereins, LXL 76.

[&]quot; Mas Latrie, III, 560; Georg. Gennic.,

l. c. Le chiffre de 800,000 ducats indiqué dans la relation du pèlerinage de Frédéric II, duc de Liegnitz (Zeitschrift des deutschen Palæstina - Vereins, I. 205) est certainement empreint d'exagération.

Bibliothèque de l'École des chartes. 1874, p. 152 (regeste de 1444).

¹⁰ Ces renseignements sont fournis par une Cosmographie, œuvre d'un italien, resté inconnu, écrite entre 1561 et 1570: extraits dans Bandini, Biblioth, Leopold., III, p. 349 et ss.

7º L'Égypte et la Syrie.

Nous avons vu la Perse et l'Asie centrale sillonnées par les caravanes, enrichies par un commerce florissant; nous les retrouvons dévorées par l'anarchie, ravagées par des guerres incessantes: aussi les routes commerciales v deviennent-elles de plus en plus impraticables-Sur les côtes occidentales de l'Asie et dans la péninsule des Balkans, les quelques territoires restés aux mains des chrétiens disparaissent de jour en jour sous le flot montant des Turcs Seldjoueides et Osmanlis. Dans la mer Noire et dans l'Archipel, dans les détroits qui les relient, la marine marchande de l'Occident ne peut plus naviguer qu'à travers des difficultés sans cesse renaissantes. Pour se procurer les produits du Levant, le commerce devra dorénavant se rejeter sur les voies méridionales. L'Égypte et la Syrie jouiront d'un regain de prospérité qui durera peudant toute la fin du XIVe siècle et se prolongera à travers le XVe presque tout entier, puis cette prospérité déclinera sous l'action de l'intolérable rapacité et de la tyrannie des sultans d'Égypte, et enfin la découverte de la route maritime des Indes lui portera le coup de la mort.

En retraçant l'historique de cette renaissance commerciale, nous nous occuprents séparément de l'Égypte et de la Syrie. Si, au point de rue politique, ce dernier pays n'était qu'une dépendance du premier, au point de vue commercial il cut au contraire, pendant la période que nous allons pareourir, une importance pour ainsi dire personelle. Nous parlerons, naturellement, d'abord, de ce qui concerne le plus grand des deux. Mais, au cours des trente premières années de ette période, il ne so produisit aucun événement de nature à faire époque dans l'histoire du commerce; grâce à ce calme, le trafie des Occidentaux, rentré dans son ornière à la suite de la paix de 1370, put snivre sans bruit sa course féconde. Nous en profiterons pour ouvrir ce chapitre par un tableau de la situation des marchands occidentaux en Égypte; nous l'avons emprunté aux traités, aux relations des pèlerins et aux récits de personnages établis dans le past,

Les navires européens abordaient en grande majorité à Alexandrie; c'était là que se trouvaient les comptoirs les plus nombreux, que se faisaient les échanges les plus importants. Cependant, ils visitaient aussi d'autres ports dont nous devons également dire au moins quelques mots. Au XV° siècle, celui de Damiette était encore assez fréquenté; la raison en est, peut-étre, que l'on pouvait s'y procurer, mieux que dans

^{&#}x27; Khalil Dhahéri (première moitié du arabe, II, 7, 8.

XVe siècle), dans de Sacy, Chrestomathie

le port cosmopolite d'Alexandrie, les produits du delta du Nil, le sucre par exemple; la culture de la canne à sucre était nne des plus pratiquées dans cette fertile région.1 L'ordre de S. Jean entretenait un consul² à Damiette; la population de la ville comprenait des Grecs en assez grand nombre, qui y faisaient le commerce des produits de leurs pays, des Génois, des Vénitiens,8 Le consulat vénitien survécut à la période que nous parcourons; il existait encore à une époque avancée du XVIº siècle.4 Pendant cette période, les commerçants du midi de la France traffquaieut, au moins occasionnellement, avec Damiette.5 En 1507 et en 1508, le sultan Kansonh-el-Ghouri invita également les Florentins à visiter cette ville, ainsi que les antres ports de l'Égypte: dans ses lettres, il nomme expressément, outre le port de Damiette, ceux d'Alexandrie, de Broulle (Bourlos) et de Rosette.6 Ce n'est pas sans une certaine surprise que nous trouvons là ce dernier nom. En effet, jusqu'à la fin du XVº siècle tout au moins, l'accès de la branche de Rosette était absolument fermé aux Occidentaux, tant à ceux qui arrivaient par mer avec l'intention de remonter le Nil, qu'à ceux qui revenaient de l'intérieur de l'Égypte pour gagner la mer. Le danger qu'on voulait conjurer était de deux sortes: sans cette précaution, les Occidentaux auraient pu, pensait-on, en étudier toutes les passes et profiter quelque jour de cette connaissance pour introduire par cette voie des flottes de guerre et peut-être remonter le Nil jusqu'au Caire. D'autre part. Rosette était le grand port de la marine égyptienne et, sous prétexte d'aller et de venir, ils auraient pu se livrer à des manœuvres dangereuses. Les sultans, toujours soupconneux, pensaient se mettre ainsi à l'abri de toute éventualité. Les marchands occidentaux n'avaient donc pas d'autre ressource que de faire par terre la ronte d'Alexandrie à Rosette; une fois là, rien ne les empêchait de remonter le Nil sur une barque jusqu'au Caire. Au retour, même histoire; il fallait débarquer

Le voyage d'Outremer de Jean Thenaud, publ. par Schefer (Rec. de voy. et de doc. pour serrir à l'hist, de la géogr., V (1884), p. 122.

² Charte de 1403, dans Paoli, Cod. dipl., II, 109.

^a Thenaud, I. c.; Ghistele, p. 183, 194.
Ce fait ressort d'un graud nombre de passages du cod. ital. in 49, n° 8 de la Bibliothèque de Berlin (p. ex., p. 41, 42, 47, 61); je l'ai eu à ma disposition. C'est là que, de son temps, Wilken a puisé la matière de son étude sur les consuls de Venise à Alexandrie aux XVe.

et XVIº siècles (Abb. der Berl. Akad. am. 1831, Hist. phil. Cl., p. 29—46). Malipiero mentionne (p. 610) en 1488, à Damiette, un vice-consul vénitien du nom de Piero de Piero. On trouver des lettres écrites en 1497 et 1498 par un consul de Venise à Damiette, dans Sanuto, Diar., I. 914, 1032.

⁵ Thenaud, par exemple (l. c.), y rencontra un marchand de Montpellier, nommé Francisque de Lalle, qui y avait fait des achats de casse et d'autres articles.

⁶ Amari, Dipl. arab., p. 219, 388.

à Rosette et gagner Alexandrie à dos d'âne ou de chameau. Le pèlerin Martin von Baumgarten fit le voyage d'Alexandrie au Caire par Rosette en compagnie de quelques marchands italiens: Hans von Tucher, de Nuremberg, faisant la route en sens inverse, eut pour compagnon un Vénitien nommé Domenico Barbarigo.1 Les Vénitiens trafiquaient encore à Rosette pendant le XVIº siècle.2 En remontant la branche de Rosette. on rencontrait sur la droite, un peu aû-dessus de cette ville, nne autre branche plus petite, par où l'on pouvait descendre vers la mer, que l'on atteignait à Bourlos on Barallos.3 Ce port, intermédiaire entre Rosette et Damiette, était également ouvert aux Occidentaux du côté de la . mer: il était très fréquenté par eux à cause du voisinage du lac du même nom, dont le poisson s'exportait sous forme de salaisons jusqu'à Rhodes et à Candie.4 Son nom se rencontre dans quelques documents florentins et vénitiens,5 précisément à l'occasion de ce trafic, et il est rare qu'il soit omis dans les portulans et sur les cartes du Moyen-Age;6 quelques voyageurs de l'époque en parlent incidemment.7 Au commencement du XVIº siècle, c'était le siège d'un consulat vénitien.8 Mais revenons à Alexandrie.

A l'arrivée d'un navire d'Occident, des agents du port montaient à bord, s'informaient de la nationalité du bâtiment, comptaient les passagers, prenaient une note exacte de leurs noms et de la nature du chargement: puis, ils faisaient leur rapport sur tous ces points au gouverneur (émir) d'Alexandrie qui le transmettait au sultan, au Caire: ces dépèches s'expédiaient par pigeons voyageurs.º La ville avait deux ports: le leport neuf, ouvert au nord, recevait les navires

Joh. Tucher, dans le Reyssbuch des heil Landes (1584), p. 369, b. Ghistele, p. 205; Bern. de Breydenbach, Peregrinatio, p. 120; Fel. Fabri, III, 113; Geo. Gennicensis, p. 475; Lannoy, p. 68.

⁷ Voy. le Codex de Berlin, cité plus haut, p. 40.

⁸ Aboulf., Géogr., II, 1, p. 47, 161; Ibn Batouta, I, 58;

⁴ Piloti, p. 348; voy. aussi Ibn Batouta, I, 57, 60. On nommait ces poisons des Buri (Cephalus): v. Calcachandi, Geogr. und Verwaltung von Ægypten, trad. Wüstenfield, Abh. d. Gött. Ges. der Wiss, XXV, p. 29.

⁶ Amari, Dipl. arab., p. 219, 388; Cod. de Berl., cit. p. 40, 47, b, 53, b; Sanut., Diar., III, 935; V, 973; VI, 300; VII, 218; X, 110; XI, 75; XII, 153, 156, 427.

- ⁶ Sanuto, dans Bong., p. 259; Uzzano, p. 237; Carte de Fra Mauro, p. 57; l'Att. Laxoro. p. 118.
 - ⁷ Harff, p. 83; Ghistele, p. 205.
 * Sanut., Diar., XI, 75.
- * Simon Simeonis, p. 18, 19; Frescobaldi, p. 20; Harff, p. 76 et s.

¹⁵ Sur ces ports, voy, Lannoy, p. 68, 101 et say; Fel. Rabri, III, 176 et s.; Petr. Martyr de Angleria, Legal. Boblyd, p. 889; Leo Áfricanus, dans Ramusto, Narsigationi e rizagri, I (1568), p. 82. Vyvez aussi le plan d'Alexandrie dans l'espardina, Appreve histor, sur les embouchures du Ehôme, etc. Paris, 1899, pl. II. et Mas Lafrie, é-d. de Machaut, p. 890.

chrétiens, tandis que le vieux port, ouvert à l'ouest, n'admettait que les navires musulmans: l'entrée en était interdite aux chrétiens, même du côté de la terre.1 Quand le bâtiment avait jeté l'ancre, on lui enlevait son gouvernail et ses voiles et on ne les lui rendait que le jour où le capitaine et ses passagers avaient pavé tout ce qu'ils devaient. achevé leurs préparatifs et reçu s'autorisation de départ.2 Les agents égyptiens abusaient, paraît-il, assez souvent de cette disposition réglementaire, pour mettre des entraves au départ d'un navire sous les prétextes les plus arbitraires.8 Une fois débarquées, les marchandises entraient en ville par la porte de la douane det étaient portées à la douane à dos d'hommes, de chameaux ou d'ânes. Quant aux marchands, avant de passer la porte, ils subissaient un examen sévère de l'émir d'Alexandrie ou de son agent: ils avaient d'abord à faire établir leur nationalité, soit par leur consul, généralement venu à leur rencontre, soit par d'autres compatriotes; puis, il fallait acquitter un droit d'admission d'un ducat et plus tard de deux ducats par tête, et un droit d'entrée de 2 % sur l'argent monnayé apporté par chacun, à moins qu'on n'eût l'habileté de le dissimuler; ces formalités accomplies, rien ne les arrêtait plus: chacun trouvait un logis pour lui et un abri pour ses marchandises dans le fondaco de sa nation.5

Les fondachi étaient de grandes constructions carrées à plusieurs étages, à apparence de châteaux-forts, "avec une cour intérieure pour faciliter les opérations d'emballage et de déballage; " étaient les plus beaux étifiées de toute la ville d'Alexandrie. Le rez de chaussée était occupé par des magasins voûtés; aux divers étages se trouvaient de nombreux logements à l'usage des marchands. Dans les bâtiments et dans la cour,

¹ Il est vrai que Frescobaldi semble donner à entendre que le bâtiment vénitien qui l'amena à Alexandrie serait entré dans le vieux port; mais tous les antres écrivains dont le témoiguage fait autorité affirment le contraire en termes absolument positifs.

O'était aussi l'usage à Aden: Varthema, dans Ramusio, I, 153.
Simon Simeonis, p. 18: Frescobaldi.

Simon Simeonis, p. 18; Frescobaldi, p. 20; Amari, Dipl. arab., p. 258 (on y lit le mot d'origine arabe collare, lever l'anore).

⁴ Lannoy, p. 108.

⁸ Sim. Simeon., p. 20—22; Frescobaldi, p. 20 et s.; Sigoli, p. 158; Harff, p. 77; Geo. Gennic., p. 471.

⁶ Illustrazione di un anonimo riaggiatore del sec. XV, s. l. 1785, p. 18: l'auteur compare les fondachi à des casseri (châteaux-forts).

⁵ En Orient, on employat le mot arabe fondonie pour designer des blatiments construits aux frais de l'état et mis à la disposition des voyageurs: les marchands pouvaient y loger, y emmagasiner ou y mettre en vente leurs marchandies, enfin y traiter leurs affaires. La siguification de ce mot est identique à celle du mot bham: c'est de la que vient le mot fondoco: voy, mos étude sur les mot funda et fondare dans les Situnguis, der Minneh, Anda, hist. Cl., 1880, V. p. 617-627.

des bêtes sauvages apprivoisées couraient en liberté. Chaque fondaco était entouré de jardins, plantés d'arbres exotiques. Tout cela donnait à l'établissement un air étrange qui ne manquait pas de frapper d'étonnement les pèlerins occidentaux fraîchement débarqués. Dans un de leurs fondachi, les Vénitiens avaient un porc, objet d'horreur pour les Sarrasins; c'était une petite revanche pour toutes les taquineries par lesquelles les Sarrasins faisaient sentir aux habitants des fondachi qu'ils les tenaient à leur discrétion. La nuit, les fondachi étaient fermés à l'extérieur par un agent spécial et malheur au Franc qui avait la maladresse de se faire prendre dehors après l'heure. Le vendredi, pendant la prière des musulmans à la mosquée, il était interdit aux Francs de se montrer dans la rue, et, par surcroît de précaution, on les enfermait pendant deux ou trois heures. Ghistele voit dans ce fait une disposition bienveillante dont le but, selon lui, était de mettre les chrétiens à l'abri de mauvais traitements de la part de musulmans fanatiques: c'est une erreur complète: c'était au contraire une mesure de défiance, inspirée par la crainte d'une attaque des chrétiens, car une ancienne prophétie annoncait pour un vendredi un coup de main des chrétiens, et c'était ce jour-là que Pierre Ier, roi de Chypre, avait pris la ville.1 C'est aussi l'opinion émise par les voyageurs Simon Simeonis et Schiltberger. 2 Au reste, quoi qu'il en soit des motifs de cette réclusion forcée, ce n'en était pas moins une grave atteinte à la liberté individuelle des marchands. Les colonies n'avaient aucun droit de propriété sur leurs fondachi. Ce n'étaient que des bâtiments mis à la disposition des marchands étrangers par le gouvernement égyptien, et plus spécialement par la douane: c'était elle qui pavait le lover et supportait les dépenses d'aménagement et de réparation. 3 Le consul désignait les personnes ayant droit à la jouissance d'un logement dans le fondaco: il en avait la police intérieure et il l'habitait de sa personne; un agent désigné sous le titre de Fundicarius y remplissait les fonctions d'intendant

Il existait à Alexandrie un certain nombre de ces fondachi. Les Vénitiens, nous le savons déjà, en avaient deux,⁴ puis venaient, chacun

¹ Voy. Mas Latrie, Hist. de Chypre, II, 275, 280 et s.

⁹ Les renseignements que nous venons de donner sur les foudachi sont empruntés aux écrivains ct-après: Simon Simeon, p. 21 et s.; Frescobaldi, p. 30; Anglure, p. 78; Lannoy, p. 109 et s.; Piloti, p. 361, 388—390; Ghistele, p. 197 et s.; Schiltberger, p. 119; Harff, p. 77, 79; Fel. Fabri, III, 168 et s.; Bredenbach, p. 121

^{—123;} Geo. Gemnic., p. 474; Thenaud, p. 27; Kiechel, p. 334 et ss. La coutume d'enfermer les chrétiens le vendredi dans leurs fondaci est confirmé par un passage de Taf. et Thom., II, 486.

Amari, Dipl. arab., p. 258, 281, 285, 288, 290, 339; Taf. et Thom., II, 338, 486; Mas Latrie, Hist. de Chypre, II, 306.

⁴ Ce fait est encore affirmé, au XVI e siècle, par des voyageurs tels que Thenaud,

avec un fondaco, les Génois,1 les Pisans, du moins dans l'ancien temps, les Florentins plus tard, ce qui nous donne à croire que les sultans tinrent les promesses qu'ils leur avaient faites à plusieurs reprises,2 les Anconitains,8 les Palermitains;4 enfin, les Napolitains en avaient un en commun avec les marchands de Gaëte.6 Voilà pour les Italiens. Énumérons encore les Français du nord,6 les Marseillais, les Narbonnais, les Catalans, les Ragusans,7 chacune de ces nationalités avec un fondaco. L'île de Candie, quoique simple colonie vénitienne, avait le sien à part: de même le royaume de Chypre; celui-ci le possédait déjà avant la prise de la ville par Pierre Ier et il eu reprit possession à la paix." N'oublions nas les Grecs de Constantinople, les Turcs, les habitants de la Mauritanie (Mauri et Ethiopes) et enfin les Tatars:9 suivant la remarque naïve d'un pèlerin allemand, ces derniers avaient déjà appris à faire de l'or et ils en faisaient même beaucoup, car ils amenaient à Alexandrie des esclaves, article toujours très recherché; leur fondaco était, à vrai dire, un marché d'esclaves ouvert en permanence.

L'existence des colonies de commerce d'Alexandrie était un bienfait pour bon nombre d'Occidentaux attirés en Orient par des motifs autres que le commerce. Bien des pèlerins, et notamment les plus riches d'entre eux, profitaient d'un voyage à Jérusalem pour visiter, par la même occasion, à l'aller ou au retour, l'Égypte et le mont Sinaï. Pour ces voyageurs, Alexandrie était toujours le port de débarquement ou de rembarquement. A l'origine, rien n'v était organisé pour recevoir cette sorte de pèlerins. A

p. 22. et Kiechel, p. 334 et s. Il v avait un grand et un petit fondaco: v. Wolf von Zülnhart, dans Ræhricht et Meisner, Deutsche Pilgerreisen, p. 314; Sannt.. Diar., I. 1033. A l'époque la plus brillante du trafic, les magasins des deux fondachi réunis étaient encore trop étroits: Taf. et

Thom., IV, 309 (ann. 1346). 1 Felix Fabri et Breydenbach en parlent comme d'un monument remarquable par sa beauté et ses dimensions. Les Génois en possédaient antérieurement un autre, qu'ils

avaient abandonné et dont parle Piloti, р. 389. ² Amari, Dipl. arab., p. 208 et s., 339, 371, 381, 386,

³ Gucci (p. 274) nomme aussi des marchands d'Ancône entre d'autres colons sédentaires d'Alexandrie.

4 Lannoy, p. 110. A la place des mots "de Palerme", les anciens éditeurs

avaient adopté une lecture fausse: "de pèlerins."

⁵ Deux individus originaires de Gaëte occupèrent successivement, en 1398 et 1399, le poste de consul de Naples à Alexandrie: v. Camera, Mem. d'Amalfi, L. 593,

" Fondigue de France: Anglure, l. c.

⁷ Kiechel, p. 335. "Fondigue des Chypriens - des

Candieus:" Anglure, l. c. Ce voyageur vit à Alexandrie, en 1395, un fondaco chypriote: cela prouverait que le roi Pierre avait obtenu qu'il fut donné suite à la réclamation faite par lui en 1368; l'entête porte: "de hedificando habitationem comunem Chipriensem vulgariter nuncupatam Han (khan) de la Moze in Alexandria."

^o Lannov, p. 10: Fabri, III, 164; Breydenbach, p. 123; Harff, p. 79; Geo. Gemnic., p. 474.

son arrivée à Alexandrie, où l'avait amené un bâtiment vénitien (1384), Frescobaldi fut recu par le "consolo de' Franceschi e de' pellegrini", et hébergé dans sa propre maison; ce consul était un Français. Au reste, c'était sa coutume, et son hospitalité n'était point gratuite.1 Dix ans plus tard, à l'époque du voyage du sire d'Anglure, le fondaco des Narbonnais était organisé pour recevoir les pèlerins; c'était là qu'on leur faisait verser la somme exigée par le sultan comme droit d'entrée. Était-ce le chef de la colonie narbonnaise qui percevait cette taxe en verta d'une commission du sultan? ou bien la colonie narbonnaise avait-elle déià cessé d'exister, et n'y avait-il là qu'un agent, chrétien de religion, chargé par le sultan d'héberger les pélerins dans l'ancien fondaco des Narbonnais? c'est un point resté obscur; tout ce que nons savons, c'est que ce fonctionnaire portait le titre de "consulle de Narbonne et des pèlerins". Vers la fin du XVº siècle, les choses avaient changé de nonveau, peut-être par suite de la suppression du fondaco des Narbonnais. C'était dorénavant an fondaco des Catalans que logeaient les pèlerins.2 C'est là que furent reçus Fél. Fabri et Breydenbach, ainsi qu'un pèlerin italien auonyme qui voyageait en compagnie de marchands florentins.3 Cependant, les choses ne se passaient pas tonjours de même. Ainsi, un pèlerin amene par un navire vénitien ou muni de lettres de recommandation pour des marchands vénitiens était parfois invité à descendre au fondaco de cette nation et il pouvait y prendre sa nourriture en payant; c'est ce que firent les pèlerins allemands Tucher, Harff et Baumgarten. Ce fut sans doute pour nn motif du même genre que Simon Simeonis logea au fondaco des Marseillais.4

Des prêtres occidentaux, logés dans les fondachi, pourvoyaient aux besoins religieux des colons, et chaque fondaco avait sa chapelle; s' mais ce n'était pas tout: les nations les plas importantes avaient en outre des églises à elles, telles que S. Nicolas des Pissans, Ste Marie des Génois, S. Michel des Ventiens. Dans divers traités conclus par

¹ Frescob., p. 20 et s.; Sigoli, p. 165, 172; Gucci, p. 274, 421.

^{172;} Guech, p. 274, 421.

Brydenbech, p. 121: "peregrini ab olim in fontico Catholoniorum se recipere conneveruni; nam et ab ejudem fontici consule proteguntur, tratzelmanum (Franciscum) Alexandrino sibi autilium ferente."
Il résulte de ce qui se fet plus haut, que cu usage ne devait pas ferr tirés autorit voit aussi, dans un la labarandria, veil set partié de l'admission des pelerius dans son partié de l'admission des pelerius dans son fontace comme d'un foit exceptionnel et il.

qui ne peut être toléré que dans le cas où il ne se présenterait pas en même temps des individus ayant plus de droits au logement; Capmany, II, 159.

^{*} Illustrazione di un anonimo viaggiatore, l. c., p. 12.

Ed. Nasmith, p. 21.

⁵ Fabri, III, 149, 161 et s.

⁶ Amari, p. 258, 265, 281, 283, 285

[†] Lib. jur., II, 246.

^{*} Taf. et Thom., II, 339, 487.

ces derniers, il est même fait allusion à plusieurs églises on monastères leur appartenant.1 Il est probable que les chapelles de leurs deux fondachi étaient compriscs dans le nombre. Dans les descriptions de l'Alexandrie du Moyen-Age laissées par des voyageurs, il n'est jamais parlé que d'une seule église des Vénitiens, ornée de marbres et de mosaïques splendides.2 Tous les Latins ponvaient se faire enterrer dans le cimetière de l'église jacobite de St. Michel.8

Pour procurer un peu de comfort aux colons, chaque nation commercante possédait des fonrs à pain et des bains, dont l'usage était généralement gratuit.4 Enfin, le vin pouvait être introduit en franchise dans les fondachi : cependant, quand les quantités importées étaient tant soit peu considérables, il était difficile de les faire passer sans laisser quelque chose entre les mains des inspecteurs des douanes.6

Les marchands occidentaux, on le voit, trouvaient à Alexandrie nn bon gîte en compagnie de leurs compatriotes et tont ce qu'il fallait pour satisfaire leurs besoins matériels et religieux. Beancoup d'entre eux repartaient an bout de quelques semaines avec les navires qui les avaient amenés: quelques-uns prolongeaient leur séjour et personne ne leur faisait de difficultés à cet égard. S'ils voulaient voyager dans l'intérieur, les traités leur en donnaient le droit; parfois même on v avait stipulé, pour leur éviter bien des désagréments, la permission de porter le costume oriental.6 Dans ce cas, leur but était presque toujours le Caire, capitale de l'Égypte. C'était une immense ville, habitée par une innombrable population de toute origine:7 plus de 30,000 loueurs de bêtes de somme y tronvaient de l'occupation; un va et vient incessant de bateaux, re-

¹ Taf. et Thom., II, 489; Mas Latrie, Traités, append., p. 85, 92.

[&]quot; Ludolf. v. Suthem, p. 36; Lorenz Egen's Pilgerfahrt, dans l'Ausland. 1865. p. 917.

[&]quot; Tucher, p. 370, b; Breydenbach, p. 122, a: Fabri, III, 161. D'un autre côté. Thenaud dit (p. 26) que les Latins étaient enterrés à côté de l'ancienne église cathédrale de S. Saba, et qu'on payait à l'émir, pour y avoir droit, une taxe de 14 ducats. Les Pisans enterraient, paraitil, leurs morts dans leur église; c'est une exception: Amari, Dipl. arab., p. 287. Pour les Pisans, vov. Amari, p. 258,

^{281, 283, 286:} pour les Vénitiens, Taf. et Thom., II, 339, 487; Mas Latrie, Traités, append., p. 85, 92.

⁵ Taf. et Thom., II. 339, 486: Mas

Latrie, L. c., p. 83, 89; Amari, p. 200, 352, 355 et s.

^{6 &}quot;Vestire vestimente mamalochesce: vestire a uso di Mamalucho: vestirsi da Mosulmanno:" Amari, p. 366, 378, 384. 7 Cinq auteurs de relations diverses

⁽Machaut, p. 193, Sim. Simeon., p. 41, Lud. v. Suthem, p. 51, Fabri, III, p. 81, Thenaud, p. 46) comparent le Caire à Paris. En supposant que les chiffres les plus bas soient les plus rapprochés de la vérité, il faudrait encore admettre que la capitale de l'Égypte était de deux à trois fois plus grande de celle de la France et avait une population de quatre à cinq fois plus nombreuse. Frescobaldi pensait (p. 49) que la Toscane tout entière avait moins d'habitants que la ville du Caire.

montant et descendant le fleuve', donnait à ses quais une animation extraordinaire; on n'en estimait pas le nombre à moins de 36,000;1 on rencontrait dans ses rues des éléphants et des girafes. Cela seul eût déià suffi pour donner aux Occidentaux l'envie de la visiter: mais elle offrait encore au commercant d'autres attraits irrésistibles; ses boutiques regorgeaient d'objets de prix, sortis des mains des tisserands, des joailliers et des verriers orientaux.3 Cependant, pour le commerce de gros entre l'Orient et l'Occident, le rôle du Caire n'était que celui d'une station de passage traversée dans les deux sens par des quantités incommensurables de marchandises.8 Alexandrie était le marché où se faisaient les échanges et où ces marchandises passaient des mains des Orientaux entre celles des Occidentaux et réciproquement.4 Il était interdit aux Vénitiens par leur gouvernement d'acheter au Caire des épices des Indes.5 Dans ces conditions, on concoit qu'il ne devait rester à demeure, dans la capitale de l'Égypte, qu'un nombre relativement restreint de Francs.6 Il n'y avait pas d'église latine;7 ancune des nations commerçantes de l'Occident n'y possédait de fondaco.8 A une certaine époque, les Pisans en avaient, il est vrai, demandé un au sultan qui avait répondu favorablement (1154):9 reste à savoir, si cette concession devint jamais effective; en présence du silence complet gardé, sur ce point par les sources de date postérieure, le fait paraît douteux. Si les Vénitiens ne possédaient pas de fondaco, ils avaient du moins une auberge à la disposition des pèlerins, 10 mais destinée en principe à

³ Ces chiffres sont empruntés à Ibn Batouta, I, 69 et s. Suivant Frescobaldi, il y avait, dans le seul port du Caire, un tiers de navires de plus que dans ceux de Venise, de Gênes et d'Ancône réunis. Piloti (p. 409) compte sur le Nil, au Caire, 15,000 barques.

^{*} Sim. Simeon., p. 43; Frescobaldi, p. 41, 49; Gucci, p. 300; Sigoli, p. 190; Machaut, p. 201; Tafur, p. 117; Thenaud, p. 48; Trevisani, p. 42.

Piloti, p. 329.

⁴ Les marchandises de l'Inde, écrit Gucci p. 314, descendent le Nil du Caire à Alexandrie "dove si fanno i grandi fatti di mercatanzia."

⁵ Cod. Berol., cit. p. 11 (ordonnance de 1407); les traités de 1512 stipulaient également: "che niuno Franco possi star al Cairo pin di mesi tre e non possi com-

prar alcun de loro specie in nome de Mori ne de Zudei."

Frescobaldi, p. 44; Ghistele, p. 153; Harff, p. 115; Geo. Gemnic., p. 509. Sui-vant Thenaud, p. 51, les 10,000 chrétiens compris dans la population permanente du Caire étaient "Syriens, Coptes, Jacobites".
Fel. Fabri. III. 22.

Cet état de choses était constats, vers 1470, par le voyageur belge Anselma Adorno, sire de Corthuy: voy, as biographie par M. E. de la Ceste (Bruz. 1865), p. 161. Les marchands qui d'evalent ejéourner nu certain temps au Caire étaient obligés de prendre leur logis et leurs repas chez le drogman; c'est ce qui arriva à Thenaud, penduat son electriance (n. 83 et a.).

Amari, Dipl. arab., p. 243, 248.
Rudolf v. Framevnsperg. dans Ca-

¹⁰ Rudolf v. Frameynsperg, dans Canisius-Basnage, *Thes. mon. eccl.*, IV, 360; Tucher, dans le *Reyssbuch*, p. 368.

436

recevoir les marchands de leur nation. La cariosité n'était pas tonjours l'unique motif qui poussait les marchands à faire le voyage d'Alexandrie ou de Damiette an Caire: ils y allaient aussi parfois pour demander justice. Les traités garantissaient aux sujets des nations privilégiées le droit de s'adresser directement au sultan en cas de réclamation contre nn fonctionnaire égyptien, contre le jugement rendu par un tribunal local dans un procès contre un indigène, enfin contre un débiteur sarrasin récalcitrant. Le consul vénitien d'Alexandrie avait à tont moment affaire au Caire, soit pour sonmettre au sultan les réclamations de ses compatriotes, soit pour remplir une mission de son gouvernement, soit ponr répondre à une convocation du sultan quand celnici voulait lui faire de sa propre bouche des reproches sur un sniet quelconque. Il s'v trouvait précisément au moment où Felix Fabri visita la ville; il était venu réclamer an nom de ses compatriotes contre les marchands sarrasins qui prétendaient les obliger d'accepter les épices avec toutes leurs impurctés.1 Bernard von Brevdenbach, chanoine de Mavence, qui fit un séjour au Caire en même temps que Fabri, s'y trompa: les Vénitiens, dit-il, y entretiennent (an Caire) en permanence nn des leurs, auquel ils donnent le titre de consul et qui est chargé de défendre auprès du sultan les droits de ses compatriotes établis à Alexandrie.2 C'est une erreur: en fait, il n'v avait pas de consulat au Caire.

Du moment que la route d'Alexandrie an Caire était si fréquemment parcourue par les marchands occidentaux, il est intéressant de la connaître. Un pèlerin, Ulric Leman, dit que le sultan ne fournissait pas d'escorte aux voyageurs sur la route de terre.3 C'était nn motif pour suivre la route finviale qui, d'ailleurs, se recommandait par son bon marché; 4 mais, comme la branche de Rosette était interceptée à Rosette même, on ne ponvait la remonter que dans la partie située en amont de cette ville. Il fallait donc, en tout cas, faire un bout de chemin plus on moins long par terre. Ce chemin se trouvait réduit au minimum possible, quand on pouvait remonter le canal⁵ qui se détache de la branche de Rosette à Fouah et s'étend jusque tout près d'Alexandrie. Une réparation exécutée en 1310 par ordre de Mélik Nassir Mohammed avait été assez bien faite pour qu'il pût servir pendant soixante ans, tant comme aqueduc pour amener l'ean potable, que comme réservoir pour les irrigations et comme voie navigable;

¹ Fabri, III, 22, 33,

² Breydenbach, p. 119.

^a Cod. germ. Bibl. Monac., nº 692, p. 52. La date de ce pèlerinage est com-

prise entre 1470 et 1480. 4 Sim. Simeon., p. 36.

⁵ Il a été déjà question de ce canal: les écrivains occidentaux lui donnent parfois un nom dérivé d'un mot arabe, Khalidj (Brancacci, p. 829, caligine: Sanut., Diar., I. 270; VI,279: calizene ou chalizene), ou l'appellent simplement talgiata, fossatum, canale,

il restait plein d'ean pendant toute l'année jusque dans la partie la plus rapprochée d'Alexandrie; sa largeur était de quinze à seize aunes et sa longueur de cinquante à cinquante-cinq milles environ.2 C'est pendant cette période que Simon Simeonis fit son voyage en Égypte. En quittant Alexandrie, il n'eut à faire à cheval, pour gagner le port d'embarquement, qu'une course d'un mille environ; de là, il navigua pendant un jour sur le canal, pendant trois jours sur la branche de Rosette et entra enfin dans le Nil, qu'il remonta jusqu'au Caire.8 Vers 1368, ce canal commença à s'ensabler de nouveau; il ne se remplissait plus et ne pouvait, par conséquent, porter les barques que pendant la crue du Nil.4 A quelques années de là débarquèrent à Alexandrie, en 1384, le florentin Frescobaldi et ses compagnons;5 en 1385, Lorenz Egen, d'Augsbourg: 6 l'époque de leur arrivée correspondait, par bonheur pour eux, avec celle où le canal était praticable. On sait que la crue du Nil commence pendant la deuxième moitié de juin et atteint son plein au commencement d'octobre. Frescobaldi navigua sur le canal les 5 et 6 octobre: pendant son séjour au Caire, du 11 au 19 du même mois, le Nil avait déjà baissé d'une aune. Egen, arrivé à Alexandrie au commencement de septembre, put également profiter de la crue du Nil. Comme Simon Simeonis, ces deux voyageurs se rendirent à cheval an lieu d'embarquement; ils en estiment la distance tantôt à un fort mille, tantôt à un mille et demi, tantôt à trois milles:7 ils remontèrent le canal jusqu'à Fouch.8 Le canal resta en cet état pendant tout le XVe siècle. Boursbaï l'avait bien fait remettre encore une fois en état (1423) et pendant un certain temps il avait pu de nouveau porter les barques jusqu'à Alexandrie d'nn bout de l'année à l'autre, mais cette amélioration ne dura pas longtemps: il ne tarda pas à se combler de nonvean et depuis lors il ne fut plus navigable que pendant la crue du Nil.9 Il semble même que,

¹ D'après une description de l'Égypte par Makrizi, communiquée par Langlois dans le Voyage de l'Égypte et de Nubie de Norden, III (1798), p. 177 et s.; vov. aussi Weil, Gesch. der Chalif., IV, 873. ² Gucci, p. 278.

- 2 Éd. Nasmith, p. 34 et ss.
- 4 Norden, l. c.
- 5 Frescobaldi, p. 32 et s.; Sigoli, p.
- 168; Gucci. p. 278-284.
 - ⁶ Ausland, 1865, p. 917.
- ⁷ Cette distance est estimée à trois milles par Fel. Brancacci (1429), p. 169, 329 et par le compte Philippe von Katzenellenbogen (1433) [voy. Zeitschr. für deutsches Alterth. Neue Folge, XIV, p. 351

(1882)]; à un demi mille seulement par Nicc. da Poggibonsi (1345), II, 52; à deux petites lieues de France par le sire d'Anglure (1395), p. 77.

* Les deux éditions de Frescobaldi (éd. Manzi, p. 86, éd. Gargiolli, p. 33) portent "Suga"; trompé par ce nom, M. Defrémery (Ibn Batouta, I, p. xxxix) a confondn cette localité avec Deçouk, village situé en face de Rahmaniyeh; mais comme Sigoli, p. 285, écrit "Fughe" et Gucci, p. 169, "Fua", il faut admettre qu'on doit lire dans Frescobaldi Fuga an lieu de Suga.

⁹ Makrizi, dans Norden, l. c., p. 179; Piloti, p. 345, 390.

pendant la deuxième moitié du XVe siècle, toute navigation y soit devenue impossible; du moins, je serais porté à le croire, car Tucher¹ et Harff's n'en profitèrent pas, bien qu'ils le connussent parfaitement; ils n'en parlent que comme d'une conduite d'eau potable et d'irrigation. Par suite de cet état de choses, pendant la deuxième moitié du XVº siècle et au commencement du XVIº, les voyageurs qui se rendaient d'Alexandrie au Caire,8 ou réciproquement,4 étaient obligés de parcourir à pied ou à cheval, en longeant le rivage de la mer, la distance qui sépare Alexandrie de Rosette et, à partir de cette dernière ville, ils remontaient le Nil et mettaient cinq jours pour aller jusqu'au Caire et autant pour en revenir Ce bouleversement des movens de communication eut pour conséquence directe un autre changement sur le terrain commercial. Tant que la navigation du canal avait été possible d'une manière constante, les marchands occidentaux avaient eu à Fouah un entrepôt pour lequel ils payaient patente au sultan:5 du jour où elle ne fut que périodique, ils le supprimèrent. Cet entrepôt leur servait assurément à emmagasiner au fur et à mesure les achats qu'ils faisaient dans leurs courses à travers le delta du Nil, région alors très fertile, on le sait, et qui produisait en abondance le sucre, les dattes, les melons, les oranges et autres fruits du midi, ainsi que le coton et le lin.6 Dans ces excursions ils pouvaient aller et venir en toute liberté, mais ils ne devaient pas songer à dépasser la région du Nil à l'Est ni à gagner le rivage de la mer Rouge, le sultan ne l'eût pas toléré. Un ancien historien italien a bien cru découvrir, 'dans le traité conclu en 1173 entre Pise et l'Égypte, une indication suffisamment claire pour en conclure que les Pisans faisaient la traversée d'Égypte aux Indes avec l'agrément du

¹ Reussbuch, p. 368.

² Harff, p. 84.

Harff, p. 80 et ss.; Adorno, p. 158; Baumgarten (Geo. Gemnic., p. 475 et ss.); Petrus Martyr, p. 894 et ss.; Thenaud, p. 27 et ss. En 1422, Lannoy prit la peine de parcourir par la voie de terre la distance de 35 à 36 milles qui sépare Alexandrie de Rosette, et ce fut seulement à partir de cette dernière ville qu'il prit une barque pour gagner le Caire (p. 68, 110 et s.); mais il avait pour cela un motif particulier; il était chargé d'une mission militaire et devait, en conséquence, étudier toutes les voies donnant un accès en Égypte, et, par conséquent, aussi les environs de Rosette. Il connaît parfaite-

ment ce caual (p. 106, 112); il arrive, dit-il, jusqu'à un mille d'Alexandrie; des conduites d'eau le mettent en communication avec la ville et, à l'époque de la crue du Nil, elles y apportent de l'eau potable pour toute l'année. Il ne dit pas que le canal fût navigable; mais, précisément en cette même année 1422, le florentin Brancacci en fit personnellement l'expérience.

⁴ Tucher, p. 369, b; Fabri, III, 138 et ss.; Breydenbach, p. 120.

⁸ Voy. le passage de Kbalil Dhahëri, communiqué par M. Venture dans son Volney roy., I, 235,

^{*} Piloti, p. 347.

sultan, et, partant de là, il a exprimé les regrets les plus vifs au sujet de la disparition de leurs relations de voyage et de leurs cartes.1 Le fait est que, dans le texte du traité publié par Lami, on lit bien le nom de l'Inde, seulement le passage en question a subi une altération évidente.2 Les mots in India n'y présentent aucun sens: après une nouvelle étude du texte original. Amari leur a substitué les termes et in die,3 et cette simple correction supprime la légende des expéditions des Pisans aux Indes. Il en est de même pour les voyages des agents commerciaux de Frédéric II de Hohenstaufen. Matthieu Paris raconte qu'ils poussaient jusqu'aux Indes du consentement du sultan: mais il s'est exagéré les bonnes relations qui régnaient entre les deux princes: pour nous, cela ne peut plus faire l'objet d'un doute. Nous nous appuyons sur le témoignage contraire de trois écrivains du XIVe et du XVº siècle, parfaitement au courant des choses de l'Orient: tous trois constatent unanimement que les sultans d'Égypte ne toléraient pas qu'un Occidental s'embarquât sur la mer Rouge pour gagner l'Inde et qu'ils faisaient surveiller la côte pour les en empêcher au besoin par la force.4 On cite bien quelques rares exemples de voyageurs qui trouvérent moven de passer à la dérobée ou qui obtinrent une autorisation du sultan: par exemple Ghistele, de Gand, et encore, fut-il contraint après avoir atteint Aden, de revenir sur ses pas: Arnold von Harff, dont les voyages dans l'Océan Indien rentrent d'ailleurs très probablement dans la classe des romans d'aventures: le Vénitien Bonajutus de Albanis que Ghistele rencontra à Tor, au moment où il allait s'embarquer pour Ormouz sur un vaisseau qui avait amené des épices et retournait dans son pays; ce voyageur fournit plus tard des renseignements précieux aux Portugais en mettant à leur disposition les nombreuses connaissances qu'il avait acquises dans un séjour prolongé aux Indes:5 enfin, le Génois Hieronimo da S. Stefano qui partit du Caire pour aller visiter l'Inde et et l'Indo-Chine:6 mais tous ces exemples ne prouvent rien contre la règle affirmée par nos trois témoins. L'un des motifs qui dictaient la

¹ Fanucci, Storia dei celebri popoli marittimi dell' Italia, II, 94 et s.

[&]quot;Similiter fecerunt nobis preces de balneo et nos dedimus eum et duana debebat omnia parare per eos in India, quando illi ad lavandum issent, nullus

extraneus debet ire."

* Amari, p. 259. Amari lui-même émet, d'ailleurs, p. 470, une opinion erronnée sur l'origine de l'erreur commise par Fanucci.

⁴ Sanut., Seer. fidel. cruc., p. 23; Ladolph. v. Suthem, p. 64; Lannoy, p. 130; Ulrich Leman (Op. cit., p. 54), dit, dn moins, que, pour faire ce voyage, il était indispensable d'obtenir une autorisation spéciale du sultan.

⁵ Ghistele, p. 229; Relaxione di Leonardo da Ca' Masser, dans l'Archiv. stor. ital.. append., H, no 10, p. 18, 19; Zurla, Di M. Polo, H, 391.

[&]quot; Ramusio, Navigazioni e riaggi, I, 345.

conduite des sultans était la crainte que les Occidentaux ne missent ces voyages à profit pour nouer des intrigues avec les rois d'Abyssinie contre l'Islam.¹ Mais il y avait encore évidemment des raisons de politique commerciale; le but qu'ils poursuivaient était de monopoliser sur la plus longue distance possible, entre les mains de leurs sujets et de leurs coreligionnaires, le trausport des marchandises expédiées de l'Inde vers l'Occident, et de ne les passer aux chrétiens que le plus tard possible, de manière à assurer aux musulmans, par la suppression de la concurrence, la plus grosse part dans les bénéfices à réaliser sur ce trafic.

Mis dans l'impossibilité de dépasser les frontières de l'Égypte et de profice leur essor vers les pays de l'Orient, réduits dans le pays même à n'y acheter tout au plus que les produits indigènes, les marchands occidentaux finissaient toujours par se trouver obligés d'en revenir à Alexandrie, le marché cosmopolite, le grand centre d'échanges entre les produits de l'Orient et ceux de l'Occident.

Des marchands de l'Occident ou de l'Orient, quels étaient ceux qui tenaient la première place sur ce marché par la quantité et la valeur des articles mis en vente? C'est une question qu'il est à peine besoin de poser; le lecteur l'aura déjà résoine sans hésitain et avec raison en faveur des métaux précieux, Arnold von Harff estime à 300,000 ducats la valeur des métaux précieux, monnayés on non, que l'Occident envoie chaque anuée en "Heydenschaff" (pays paien), tandis que les paiens, dit-il, ne nous envoient point d'argent, mais seulement de l'"Essenspijse" (épices pour assaisonner les mets?) et des étoffes de soie. Effectivement, les Occidentaux ne pouvaient pas fournir en nature l'équivalent de leurs achats et ils en payaient la plus grande partie en or et en argent. Il ne faudrait pourtant pas se faire une trop faible idée des produits naturels et fabriqués que les Européens avaient à offrir aux Egyptiens. Malgré sa remarquable fertilité, le soi de l'Égypte ne produissit pas tous les objets nécessaires à

* Harff, p. 96. Les galeres de Venise qui firent le voxaçe d'Alexandrie en 1497 emportèrent précisément cette somme; celles qui partaient au même moment pour Beyrout emportaient, de leur côté, 60,000 ducate; Sanut, Dior., I, 734. L'année précédente, les galères d'Alexandrie avaient pris 220,000 ducate, celles de Beyrout 120,000. Ibid. I, 270. Dans ces chiffres n'est pas comprise le v'aleur des marchandises d'Importation: le produit de leur vente fut également employé en achate.

J. Ludolph. v. Suthem. 1. c.; Lannoy. L. c.; Ghistele, p. 281; Quatremère, Mém. sur l'Egypte, III. 277. "Les chrétiens éthiopiens, dit Nice. da Poggibonsi (II. 290 et. s.), sinuent les chrétiens France et ils feralent voloutiers alliance avec nous, mais le sultan de Bablionie (du Caire) ne laisse arriver aucun Latin dans Leur pays." Cependant, vers le milieu du XV siècle, un peintre vénitien, Francesco Brancaleone, trouva moyen de pientere en Abyssinie: voy. Bruce, Voy. en .lbiss., II. 74, 92 et s.

sa consommation: il restait des lacunes que l'Occident seul pouvait remplir. Ainsi, les sycomores et les palmiers du pays fournissaient bien un peu de bois.1 mais la plus grande quantité des bois de construction et du bois à brûler provenait de l'étranger,2 des îles de Chypre et de Crète, à cause de leur voisinage, puis de l'Asie-Mineure par Satalia,8 et même de Venise et de plus loin encore. Nous avons déjà vu que la fourniture de bois de construction aux Sarrasins était prohibée par l'Église; au contraire, celle du bois découpé en petites planches ou façonné en récipients et en ustensiles (capsellæ, scudelæ) était considérée, du moins à Venise, comme parfaitement licite.5 Une autre pénurie qui se faisait vivement sentir en Égypte était celle des métaux, depuis les plus précieux, comme l'or et l'argent, jusqu'aux plus communs, tels que le plomb et le cuivre.6 C'étaient surtout, à ce qu'il semble, les navires vénitiens qui importaient les produits des mines de l'Occident; bien entendu, le fer et le cuivre, en leur qualité de matériaux de constructions navales, étaient classés parmi les articles prohibés. En fait de plantes oléagineuses, l'Égypte n'avait que le sésame; 7 pour l'huile d'olive, les habitants étaient tributaires de l'Europe (Espagne, Pouille, Morée).8 Citons encore, parmi les articles d'importation, le miel et la cire, les raisins secs, les amandes et les noix, parfois les noisettes, objets de consommation d'une conservation très facile dans le climat de l'Égypte et mets de prédilection du peuple,9 le corail, l'ambre, le safran, les fourrures du nord, la fine laine d'Asie-Mineure et de Chypre, le mastic de Chio etc. Les grands seigneurs égyptiens se permettaient de boire du vin en secret: comme leur religion prohibait la culture de la vigne, ils le tiraient des pays chrétiens, de l'île de Crète en particulier. 10 A ces produits naturels il faut ajouter les articles fabriqués en Occident: draps, brocarts d'or, argenterie, cristaux. Les marchés du Caire étaient

Abdallatif, Descr. de l'Égypte, éd. de Sacy, p. 19; Piloti, p. 346.

⁹ Haython, Hist. orient., cap. 54; Sim. Simeon., p. 39; Frescob., p. 56; Mas Latrie, Hist. de Chupre. II. 120 et s.

³ Harff, p. 92; Piloti, p. 371.

⁴ C'est pour ce motif que l'ordre de 8. Jean interdit aussi à ses sujets de faire le commerce du bois avec l'Égypte: Piloti, p. 376,

⁵ Thomas, Die ällesten Verordnungen der Venezianer für auswärtige Angelegenheiten: Abh. der bayer. Akad., f. Cl., XIII, 1ère sect., p. 142.

⁶ Arnold. Lubec., dans Pertz, SS., XXI, 238; Nicc. da Poggibonsi, II, 72.

[†] Piloti, p. 327, 347.

⁸ Ibid. p. 373 — 375; Sanut., p. 24; Pegol., p. 59. Cependant la Syrie fournissait aussi de l'huile: Piloti, p. 327.

Sanut., p. 69; Piloti, p. 374; Fabri, III, 153; Breydenbach, fol. 122, b; Geo. Gemnice, p. 475. Un navire ragusan prend à Castellamare, pour Alexandrie, un chargement de "nouzilles" d'une valeur de 7,000 ducats: Thenaud, p. 15; Sanuto (Diar., II, 1076) parle également d'un envoi de noix de Nales à Alexandrie.

¹⁰ Piloti, p. 376, 404; Harff, p. 101.

abondamment approvisionnés en draps d'Occident: le fait est témoigné, entre autres, par Makrizi1 et par Léon l'Africain.2 Le premier dit bien que les grands seigneurs ont dans leur garde-robe des étoffes vénitiennes;8 mais il est possible que cette dénomination s'applique aussi bien à des tissus fabriqués en dehors de Venise et vendus par des marchands vénitiens qu'à des tissus originaires de Venise même. Les grandes dames égyptiennes faisaient leurs vêtements de dessous en toile de Reims (tele di Renso).4 Les Flandres, le Languedoc et la Catalogne, tout comme la Lombardie et Florence, étaient représentés par leurs draperies dans les magasins d'Alexandrie.5 Ces produits manufacturés s'éconlaient en grande partie plus loin encore; les navires qui avaient apporté les épices les prenaient comme fret de retour et les transportaient en Abyssinie, aux Indes et jusque dans l'Archipel indien. Dans leurs calculs pour régler leur production, les fabricants occidentaux faisaient entrer en ligne de compte l'exportation dans l'extrême Orient.8 Parmi les produits naturels, un petit nombre seulement s'exportait vers l'Orient par l'Égypte: c'étaient principalement les métaux, le safran et le corail.

Il nous reste encore à parler d'une autre branche du commerce d'importation en Égypte cultivé par les Occidentanx, celui des êtres vivants. Les sultans et les grands seigneurs avaient une véritable passion pour la chasse au vol; aussi les faucons de chasse7 étaient-ils extrêmement recherchés. C'était l'nn des cadeaux que les républiques commercantes choisissaient fréquemment, quand elles avaient besoin de se concilier la faveur de tel ou tel sultan, de tel ou tel émir.8 A l'époque où Simon Simeonis visita l'Égypte, le sultan payait aux marchands 3,000 drachmes ou 150 écus d'or pour un faucon vivant et la moitié de ce prix par faucon mort en route.9 En 1378, un certain Jordan Kubbeling, de Brunswick, vendit à Venise dix de ces fancons à

¹ Dozy, Dictionnaire des noms des vêtements, p. 127 et ss.

² Ramusio, Navigationi e viaggi, I, 83. ² Hist. des sultans mamlouks, I, 1,

p. 252; de Sacy, Chrestomathie arabe, II, 52 et s.

⁴ Frescobaldi, p. 45. ⁵ Piloti, p. 874; Chiarini, p. lxxix;

Frescob., p. 13.

⁶ Piloti, p. 358 et s.; Sanut., p. 24, 42. "Gherfalken, gerfauts, ciffalchi," en

arabe "sonkor". Ils arrivaient généralement des pays du nord; les rois de Suède faisaient de beaux bénéfices en les expor-

tant directement en Égypte: Srenskt Diplomatarium, VII. 706 (extrait des négociations entre le roi Magnus et le pape Clement VI. en 1347).

Makrizi, Hist. des sultans mamlouks, I, 1, p. 94, not.; Mas Latrie, Hist. de Chypre, II, 285,

⁹ Sim. Simeon., p. 40: le bâtiment que moutait Guill. Bonnesmains, en 1327, pour aller à Alexandrie, avait à bord ceut faucons de chasse qui furent achetés par les agents du sultan: Bibl. de l'École des chartes, XXXVI, 596.

29 ducats chaque: ils devaient être expédiés à Alexandrie et, dans son contrat, Kubbeling s'engageait à rendre l'argent reçu pour chaque bête qui viendrait à pêrir pendant la traversée: Cet accident se produisait fréquemment, à ce qu'il semble, mais les survivants n'en acquéraient que plus de valeur. Un commerce moins innocent que celui-là êtait celui des êtres humains; des chrétiens peu scrupuleux s'y livraient en dépit des lois religieuses et civiles. Commes i ce n'eût pas été assez des sujets égyptiens qui parcouraient, pour le compte du sultan, les pays riverains de la mer Noire, en quête d'esclaves à acheter, et des Tatars qui tenaient un marché d'esclaves ouvert en permanence dans leur fondace d'Alexandrie, certains Vénitiens et Génois allaient encore dans toutes les parties du monde ramasser des jeunes gens pour les vendre en Égypte. Mais nous traiterons ce sujet avec plus de détails dans un chapitre spécial.

En échange des produits de l'Occident, l'Égypte (et sous ce nom nous comprenoms la Nubie et l'Abyssinie) avait à offrir un sucre d'excellente qualité, des dattes et des citrons, des capres, de la casse et du séné, du baume, trop souvent falsifié dans le commerce,2 un lin de qualité hors ligne, du coton, de l'alun et de l'indigo: les célèbres ateliers de tissage d'Alexandrie, de Damiette, de Tennis, de Dabik (entre Farama et Tennis) etc. livraient de fines étoffes, également réputées en Orient et en Occident.3 Mais ce n'était pas pour y trouver ces articles que les marchands occidentaux allaient à Alexandrie, c'était presque toujours pour les épices de l'Inde. Entre toutes le poivre occupait le premier rang.4 M. Peschel5 remarque avec raison qu'au Moyen-Age le poivre était pour Alexandrie un article de commerce aussi important que peuvent l'être, de nos jours, le thé et le coton réunis pour l'Angleterre, le sucre et le tabac pour Cuba et pour l'Espagne. Après le poivre, le clou de girofle et la noix muscade, la cannelle et le gingembre, le bois du Brésil et le bois de santal, l'ivoire, les perles et les pierres précieuses donnaient lieu à un grand mouvement d'affaires.

Nous connaissons déjà la route suivie pendant les périodes antérieures par ces précieux articles, depuis les Indes jusqu'à Alexandrie. Pendant celle que nous étudions se produit un phénomène tout particulier: le grand trafic des Indes s'écarte de plus en plus de la route de la

¹ Enregistré dans le Lübecker Niederstadtbuch, publié dans l'ouvrage de Pauli, Lübeckische Zustände zu Anfang des vierzehnten Jahrhunderts (Lubeck, 1847), p. 230.

^{*} Schiltberger, p. 117.

⁸ Francisque Michel, Recherches sur le commerce des étoffes de soie, I, 277— 284. Calcaschandi, trad. Wüstenfeld, l. c.,

p. 112, 175 et s., 193. Pour tous ces articles voir le dernier chapitre de notre étude.

⁴ Il y avait à Alexandrie une Porte du poivre et une Rue du poivre: Machaut, p. 91. 97. 98, 280.

⁵ Deutsche Vierteljahrsschrift, 1855, 3° livrais., p. 212.

Haute-Égypte: le port d'Aïdab, autrefois préféré par les navires chargés du transport des épices, à cause de la facilité de son accès,1 devient absolument désert. Kosseïr ne recoit plus de convois de poivre que par exception, quand des bandes de Bédouins révoltés barrent les rontes de caravanes au nord de la mer Rouge.2 Le premier résultat de ce changement est d'enlever à Kous nne grande partie de son ancienne importance; si cette ville est encore tant soit peu fréquentée par les voyageurs, elle le doit à sa situation, car c'est là que les pèlerins et les marchands, descendus de la région du Haut-Nil et se rendant à la Mecque, quittent le flenve et s'engagent dans le désert pour gagner Kosseïr ou Aïdab, où ils s'embarquent pour Djeddah; c'est là aussi qu'au retour ils retrouvent le Nil qu'ils remonteront insque dans leur pays.2 Reste à savoir à quelle époque la majorité des navires qui remontaient la mer Rouge cessa d'aborder avec ses marchandises à la côte occidentale de cette mer; il existe à ce sujet différentes versions. Makrizi fait dater le changement de l'an 760 de l'hégire, qui correspond à l'année 1359 de l'ère ehrétienne,4 Calcaschandi 5 le place vers l'an 780 (1378): selon lni, ce serait l'émir Saladin Ibn Gourram, grand chambellan d'Égypte, qui aurait relevé de son abaissement le port de Tor, depuis longtemps abandonné par les navigateurs, et qui, le premier, y aurait fait arriver les navires de l'Yémen. Calcaschandi monrut en 1418. Makrizi. en 1441, et, sur le point qui nous occupe, le témoin le plus ancien me paraît être celui qui mérite le plus de crédit. On sait que la ville de Tor est située au sud-ouest de la presou'île du Sinaï. Jusqu'alors son marché était à peu près, sinon absolument, inconnu; élevée au rang d'entrepôt et de bureau de douanes pour les produits de l'Inde, elle acquiert une réputation subite.7 C'est de Tor qu'entend parler Gucci, le compagnon de voyage de Frescobaldi, quand il dit que les navires chargés d'épices abordent à Ste Catherine: s'il nomme ainsi ce port, c'est que, de tous ceux de la mer Rouge, e'est le plus voisin du monastère de Ste Catherine, sur le mont Sinaï.9 Depnis qu'il avait repris faveur, les pèlerins pou-

¹ Calcaschandi, p. 169.

² Des rapports envoyés d'Égypte à Venise, en 1500 et 1502, annonçaient que l'on attendait alors au Caire des arrivages de poivre, non seulement par la voie ordinaire de Dieddah et de Tor, mais aussi par Kosseir (Chosagiero, Cossaer): Sanut., Diar., III. 476; IV. 343, 418, 492.

⁹ Quatremère, Mém. sur l'Égypte, I, 197 et s.: Calcaschandi, p. 169,

⁴ Quatremere, l. c., II, 163.

⁵ Calcaschandi, p. 170.

Voyez les extraits de Khalil Dhahéri, donnés par M. Venture dans Volney, roy., I. 235; Ritter, Sinaihalbinsel, p. 58.

Aboulf., Géogr., trad. Reinaud. I. 30, 147.

⁸ Gucci, p. 314. •

[&]quot; Piloti, p. 357; "alla Torre et ainsi s'apelle là où sont lez pors de Sainte Katerine de mont Synay."

vaient, des terrasses voisines du monastère, apercevoir au loin, à diverses époques de l'année.1 un grand nombre de navires chargés d'épices se dirigeant à pleines voiles sur le port situé à leurs pieds.2 Ils les nomment parfois les vaisseaux des Indes ou les vaisseaux indiens; mais il ne faut pas prendre cette qualification au pied de la lettre. Les épices avaient déjà été transbordées à Aden sur des bâtiments égyptiens et étaient devenues la propriété de marchands de la même nationalité. Aden était le grand centre d'échanges et les marchands indiens ne dépassajent pas ce port. Cependant, à cet égard encore, il se produisit un changement au milieu de la période que nous étudions.3 Depuis 1422, les capitaines de navires indiens cherchaient, pour y déposer leurs cargaisons, un autre port que celui d'Aden, parce que le prince de l'Yémen qui y avait sa résidence s'opposait par la violence au départ de ces marchandises pour l'Égypte et tâchait d'en retenir le plus possible pour les expédier par des caravanes à lui: c'était également un sujet d'irritation pour les marchands d'Alexandrie et de Damas, car ces difficultés produisaient d'énormes retards dans les arrivages et leur causaient des pertes en proportion. Fatigué de tous ces ennuis, un capitaine marin de Calicut, nommé Ibrahim, passa plusieurs fois en vue d'Aden sans s'y arrêter; il cherchait dans l'intérieur de la mer Rouge un port où le commerce n'eût pas à subir de pareilles entraves. Après bien des allées et venues, il se décida, en 1424, pour Djeddah, le port de la Mecque. Le sultan d'Égypte, Almélik Alachraf Boursbaï, venait précisément, depuis peu, de prendre possession des deux villes. Kirkmich, son chancelier, invita Ibrahim à aborder à Dieddah et fit son possible pour lui en rendre le séjour agréable. L'année suivante. Ibrahim v revint avec quatorze bâtiments. Son exemple fut suivi, et, en 1426, il se trouva plus de quarante navires des Indes et de la Perse réunis à la fois dans ce port: en 1431 ou 1432, on v vit même arriver plusieurs jonques chinoises qui n'avaient pas trouvé à écouler leurs marchandises à Aden dans de bonnes conditions. On les y reçut avec empressement, dans l'espoir que leur visite serait le début d'un trafic direct avec la Chine.4 Le prince de l'Yémen voulut retenir par la force les Indiens à Aden: tentative inutile! le sultan fit ostensiblement les préparatifs d'une 'expédition contre lui et cette menace suffit pour lui arracher la promesse de laisser aux navires

¹ Più volte l'anno ", écrit Gucci, l. c.

⁹ Prescobaldi, p. 87; Breydenbach, fol. 108, b; Geo. Gemnic., p. 501.

⁹ Les passages de Makrizi qui ont rapport à ce sujet ont été publiés par M. Weil, dans sa Gesch. der Chalif., V.

¹⁸⁰ et s., plus complètement que ne l'avait fait-de Sacy dans sa *Chrestom. arab.*, II, 54 et s.; Piloti (p. 354 et s.) donne sur ce point des détails très intéressants.

Quatremère, Mém. sur l'Égypte, II, 291.

indiens la liberté de continuer leur route dans la mer Rouge. Mais le sultan entendait achever la ruine d'Aden, et pour y arriver, il frappa les marchandises arrivant de ce port d'un double droit, si elles étaient amenées par des Syriens ou des Égyptiens, et de la confiscation, si elles appartenaient à des marchands de l'Yémen. Son insatiable avidité faillit tout gâter et peu s'en fallut qu'il ne rebutât les Indiens qu'il avait voulu attirer: cependant, il finit par se contenter d'un droit de 10 % à l'entrée du port de Djeddah. A partir de ce moment, la prospérité d'Aden commenca à décroître au profit de sa rivale et surtout à celui de la Mecque. Cette ville avait toujours été l'un des marchés où se vendaient les épices des Indes:1 or, comme elle était le centre de la religion mahométane et comme une foire trés importante coïncide avec les grandes fêtes qui s'y célèbrent chaque année, ce commerce devait naturellement s'y faire sur une grande échelle. Les marchandises légères ou peu volumineuses étaient chargées à la foire même sur des chameaux, et les Égyptiens qui les avaient achetées se joignaient aux grandes caravanes de pèlerins avec lesquelles ils arrivaient au Caire en trente jours: de la sorte, ils avaient l'avantage de voyager sans crainte des brigands. Pour les marchandises lourdes ou volumineuses, on les embarquait à Dieddah, d'où elles étaient dirigées sur Tor. Telle était la marche des choses vers 1440, d'après ce que nous apprend Piloti. 7 Mais les navires de l'Inde ne nouvaient pas toujours régler leur voyage à travers l'Océan Indien et la mer Rouge de manière à faire coïncider leur arrivée avec l'époque des fêtes de la Mecque, car cette époque variait chaque année et tombait dans toutes les saisons, en hiver et en été, en automne et au printemps. Piloti lui-même dit autre part que l'arrivage le plus important des épices a lieu à Alexandrie au mois de septembre et qu'elles viennent directement du Caire par eau, parce que, pendant ce mois-là, la crue du Nil permet aux barques de descendre jusqu'à Alexandrie.8 Ceci nous indique l'existence d'un trafic qui avait lieu à époque fixe, sans tenir compte de la foire de la Mecque.

¹ La Brequiera, p. 502; Pal. Pabri, II. Sci.; Caria, D. Pro-Marco, p. 49 et x₁. Varthema, dana Ramusio, 1, 151; Somerio di Maria, dana Ramusio, 1, 151; Somerio di Maria Frogni, bild. p. 389 et x. (Gl. est. dit., dana ce passager, que les base vivres chargés d'épices fissant vulle d'Aden à Djeldah, abordaient, en route, à Kanara, Dahala et Rouskin); Barbosa, Santan, Dahala et Rouskin); Barbosa, Santan, Dahala et Rouskin); Barbosa de Gamma, Dahala et Rouskin); Barbosa de Gamma (Porto, 1838), p. 89; Abderio de rieggem que fez. De Gartanak, voi vivila les Indee orientales et derazanak, voi vivila les Indee orientales

entre 1442 et 1444, rapporte qu'il partait à tout moment de Calicut pour la Mecque des navires chargés en majorité de poivre (Not. et extr., XIV, 1, p. 442; Elliot, Hist. of India, IV, 103).

Piloti, p. 355—358. Gucci (p. 407) estime également très haut le chiffre des affaires qui se faisaient à l'occasion de cette foire; il s'élevait parfois à deux millions d'écus d'or.

² Piloti, p. 890.

Effectivement, ce trafic existait, surtout, semble-t-il, pour les épices à destination de l'Occident. Sur ce point, les indications de Félix Fabri et de Breydenbach concordent parfaitement avec celles de Piloti. Ces deux vovageurs revenaient ensemble de la Terre-Sainte à l'automne de 1483; après nne visite au mont Sinaï, ils devaient passer par l'Égypte; ils se proposaient de s'embarquer sur l'une des galères vénitiennes qui allaient à Alexandrie prendre des chargements d'épices et comptaient profiter des derniers départs. Ils savaient d'ailleurs que ces départs étaient exactement réglés sur les arrivages des bâtiments chargés d'épices dans le port de Tor,1 car les cargaisons ne faisaient que changer de bord. Dans les premiers jours d'octobre, nos vovageurs se trouvaient dans le désert et approchaient de la mer Rouge; ils rencontrèrent une caravane venant de Tor2 et demandèrent si "les vaisseaux des Indes" étaient déjà arrivés: on leur répondit qu'effectivement ils étaient dans le port depuis plusieurs jours, que les marchandises qu'ils avaient apportées étaient déjà en route pour le Caire et que les galères vénitiennes étaient également déià à Alexandrie à les attendre. Les deux pèlerins comprirent qu'ils n'avaient pas de temps à perdre s'ils voulaient arriver à temps, et on leur dit la même chose au Caire. Les renseignements donnés par Uzzano dans son Manuel du commercant confirment exactement ces données; il nous apprend que le départ des galères de Venise pour Alexandrie avait régulièrement lieu entre le 8 et le 23 septembre et qu'elles étaient prêtes à repartir d'Alexandrie, avec leur chargement d'épices, vers le milieu d'octobre ou an commencement de novembre.5 Arnold von Harff (1497), parlant des arrivages d'épices dans le port de Tor, donne à entendre qu'il y en avait deux par an, nn au mois de septembre, c'est celui dont nous parlions tout à l'heure, et l'autre au mois de mars.6 Il paraîtrait que Venise avait également organisé un

² Ce détail est encore confirmé par le fait suivant: après la mort de Kaïtbaï (8 août 1496) des troubles désolèrent l'Égypte et la sécurité des routes s'en ressentit; l'agent qui rendait compte de cette situation à Venise écrivit dans son rapport: "le specie non poderà vegnir dal Tor al Cairo nè in Alessandria a tempo de galie: " Malipiero, p. 634.

² Les pèlerins se joignaient fréquemment aux caravanes qui faisaient la navette entre Tor et le Caire : c'est le cas de Thenaud (p. 51, 59, 66; "la grande carvane qui alloit à l'espicerie an Thour"): d'autres les croisèrent en chemin: Frescobaldi, p. 64; Gucci,

p. 313 et s.; Tucher, p. 367, b; Geo. Gemnic., p. 492, 493, 508, Tafur, p. 94 et s.; elles n'attendaient pas, pour se mettre en route, le moment de la pleine lune, comme semblerait le donner à entendre un passage de Harff, p. 117.

^{*} Fabri, II, 522; Breydenbach, fol. 111. b. 118. b.

⁴ Uzzano, p. 104. Frescobaldi, parti de Venise sur un navire de commerce le 4 sept., arriva à Alexandrie le 27 du même mois.

On en tronve un exemple pour le mois d'octobre, dans Piloti, p. 400 et s.

[&]quot; Harff, p. 183. Les navires qui les

service de correspondance avec ce second arrivage, car elle faisait généralement partir deux galères pour Alexandrie "après la fête des rois".1

Après Tor, on rencontre parfois dans les chroniques le nom de Suez: mais c'était plutôt un port de construction qu'un port de commerce. Comme il est situé à l'extrémité septentrionale de la mer Rouge au milieu de bas-fouds, 'il fallait, pour y arriver, transborder les épices dans de petites barques; on ne devait se résoudre à cette opération que dans des cas exceptionnels.2

La route dont uous nous sommes spécialement occupé jusqu'ici offrait l'avantage d'être presque exclusivement maritime ou fluviale, sanf sur une très petite partie de son parcours, où l'on devait avoir recours aux transports par voie de terre; par elle-même, elle ne pouvait donc pas être coûteuse. Mais, en Égypte, les intermédiaires exigeaient de fortes commissions et les sultaus exploitaient jusqu'à la limite du possible la situation de leurs états, qui en faisait le pays de transit par excellence, pour les articles de commerce les plus recherchés. Le Caire étant placée entre deux mers, la mer Rouge et la mer Méditerrauée, celui qui en est maître, dit avec raison Piloti, est maître de la chrétienté d'une part et de l'Inde de l'autre: aussi, dans ses projets de croisade, le but essentiel qu'il proposait était de briser la puissance du sultan. afin de permettre aux chrétiens de trafiquer à l'avenir directement avec les pays de production des épices. D'après ses calculs, les énormes taxes imposées par le sultan et les exactions de ses agents créaient une surcharge qui doublait le prix des épices à leur arrivée en Occident.3 Sanuto, plus ancien que lui d'un siècle, écrivait déià que les droits de transit levés par le sultan représentaient trois fois la valeur des épices.4 Admettons, si l'ou veut, avec Amari,5 que Sanuto ait exagéré, sous l'influence de sa haine contre les Égyptieus; mais Amari lui-même, dans son calcul contradictoire, ne tient compte que des taxes payées par les Occidentaux à Alexandrie et il oublie complétement que les épices n'y arrivaient que déjà surchargées de plusieurs droits. Il est certain qu'elles devaient en acquitter un premier

apportaient, se rencontraient, sans doute, avec ceux qui partaient d'ordinaire de Calicut au mois de février: Barbosa, dans Ramusio, I, 310, b.

¹ Harff, p. 57.

² Calcaschandi, p. 170; Ibn Khaldoun, dans Not. et extr., XIX, 119; Tucber, p. 376, b; Ghistele, p. 215; Adorno, p. 153; Barbosa, I. c., p. 291, 311; Sommario di tutti li regni, l. c., p. 324; Corsali, ibid.

p. 182. Je ne crois pas que le "Tuuz" du Roteiro, l. c., soit Suez, comme l'admet M. Peschel; les mots: "logar que està iunto com Santa Caterina de Monte Synay," s'appliquent mieux à Tor; ne faudrait-il pas lire "Tuur" au lieu de

^{*} Piloti, p. 359, 360, 378.

⁴ Sanut., p. 23.

^{*} Dipl. arab., p. lxiii.

au moment où elles touchaient le sol égyptien. D'autre part, il n'est pas douteux qu'il devait, dès lors, exister des douanes intérieures, bien qu'on ne puisse en donner de prenves positives que pour le XVe'siècle. Nous connaissons, pour l'époque dont il s'agit, deux ports dépendant de l'Egypte où les provenances de l'Inde passaient par la douane: Djeddah1 et Tor.2 A Djeddah, le droit d'entrée était fixé à 10 % et, en tenant compte des exactions des agents, il atteignait le chiffre de 15%. A Tor, le tarif devait être le même. La question serait de savoir si les marchandises qui avaient acquitté les droits à Dieddah étaient taxées de nouveau à Tor. Le fait est donteux. D'après Piloti, il semble qu'elles ne fussent pas soumises à un nonveau droit; cependant, le Roteiro affirme le contraire. En tont cas, au Caire, elles passaient par la douane pour la seconde fois, sinon pour la troisième; là, légalement on non, il fallait encore payer 15 %.5 Enfin, avant d'atteindre Alexandrie, elles traversaient encore Rosette; ici, nouvelle douane, du moins suivant le Roteiro. A Alexandrie même, toutes les marchandises entrant par les portes du côté de la terre étaient frappées d'un droit de 10 %.6

Comme les marchands occidentaux ne pouvaient prendre livraison des épices qu'à Alexandrie même, tous les droits que nous venons d'énnmérer étaient nécessairement payés par les commissionnaires, mais ils avaient soin de se les faire rembourser en majorant le prix des marchandises du montant des droits et des frais de transport dont ils avaient fait l'avance. Mais tont n'était pas fini là pour les marchands occidentaux: ils avaient encore à payer pour leur compte, et la fixation du taux des droits de douane et antres taxes que les sultans d'Égypte prétendaient leur imposer formait le fond des négociations pendantes entre ces derniers et les nations commercantes de l'Europe: les nombreux traités dont on a conservé le texte nous font connaître les résultats auxquels on était arrivé. Sur ce point, Pegolotti inscrit dans son livre la note suivante: "ce qu'on importe à Alexandrie, on en paie comme droit d'entrée 20 % et comme droit de sortie rien. "7 Cela n'est exact qu'en ce sens que l'importateur n'avait à paver aucun droit de sortie pour les articles dont il n'avait pas trouvé le placement et qu'il remportait pour les expédier autre part: mais, ni au temps de Pegolotti ni auparavant, aussi loin que remontent les traités connus par nous, nous ne trouvons qu'on ait imposé à aueune nation occiden-

Piloti, p. 355; Roteiro, p. 88.
Ghistele, p. 229 (première ligne): Ro-

teiro: dans ce dernier passage j'admets, comme plus haut, que Tuuz est Tor.

Piloti, I. c.

Cependant, à la p. 357 il parle d'"of-Il

ficiaulx et apprisadeurs" qui venaient du Caire examiner les épices arrivées à Tor.

dire examiner les épices arrivées à To Piloti, p. 357; Roleiro, p. 89.

⁶ Tucher. p. 369, b.

⁷ Pegol., p. 58.

tale un droit d'entrée de 20 %. M. de Mas Latrie 1 propose de mettre 10 à la place de 20; cette correction se rapproche davantage de la vérité; car, du temps de Pegolotti, 10 % était le taux moyen, sinon le taux en vigueur, pour tontes les nations et pour tous les articles de commerce. Comme les traités portent tonjonrs un chiffre réduit, ils ne nous apprennent rien sur le tarif général applicable à tous les marchands dont le gonvernement n'avait pas demandé au sultan une diminntion. Cependant, on peut admettre qu'il ne devait pas être bien inférieur à 20 %. Du temps de Piloti, les marchands de la Barbarie pavaient encore à Alexandrie 18 %.2 Les Pisans ne payèrent jamais moins de 16 %, taux fixé en leur faveur par Almélik Aladil en 1215 ou 1216.3 On a prétendn qu'un sultan leur aurait accordé, par la suite, une réduction sur ce tarif, mais nulle part il n'existe trace de rien de semblable, le dernier traité entre Pise et l'Égypte qui nous ait été conservé portant la date de 1215-1216. On a prétendu également que les Pisans avaient joni, à nne époque antérieure, d'un tarif moins élevé; mais on n'a pn arriver à ce résultat que par une interprétation erronée du diplôme de 1154, dans lequel on trouve bien indiqué nn droit de 12 %, mais c'est un droit d'accise (de hoc quod vendebatis); une surélévation des tarifs convenns est d'ailleurs un fait dont il n'existe pas d'exemple. Jusqu'an milien du XIVº siècle, les Catalans payaient un droit de donane de 15 %: ils n'obtinrent que vers 1353 la rédnction de ce taux à 10 %:5 suivant les termes mêmes de l'acte officiel par lequel elle était portée à la connaissance du public, cette réduction les placait sur le même pied que "les Vénitiens, les Génois et autres marchands". C'était effectivement le taux garanti aux Vénitiens depuis 1345 au moins, c'est à dire depuis l'ambassade de Niccolo Zeno.6 Les Génois 'ne jouissaient de ce tarif que pour certaines sortes de marchandises et spécialement pour celles qui se vendaient à l'aune, comme les étoffes, les fils d'or, le bois; pour celles qui se vendaient au poids. ils payaient 12 %; cette différence tenait peut-être à ce qu'on ajontait la taxe de pesage.7 Quant aux "autres marchands", nous savons, par exemple, que ceux de Rhodes pavaient 10 % à Alexandrie (et 13 % à Damiette).8 Peu à pen, d'ailleurs, ce taux devint la règle générale pour tontes les nations commercantes.9 Cependant, de tout temps, certaines

Ramusio, I, 82; Calcaschandi, p. 164.

Hist. de Chypre, II, 320.

² Piloti, p. 870.

^{*} Amari, Dipl. arab., p. 285.

⁴ Ibid. p. 248.

⁴ Capmany, Mem., IV, 107.

Taf. et Thom, IV, 292; Mas Latrie,

Traités, app., p. 89; Amari, Dipl. arab., p. 348; Harff, p. 77.

¹ Lib. jur., II, 245. " Paoli, Cod, dipl., II, 109,

Machaut, p. 173; Uzzano, p. 113; Tucher, p. 369, b; Leo Africanus, dans

espèces furent taxées à un chiffre moindre que d'autres ou même acceptées en franchise entière, quand il s'agissait d'articles très demandés. De ce nombre étaient l'or et l'argent, les pierres précieuses et les fourrures.

Les droits de douane étaient les mêmes à l'exportation qu'à l'importation. Par conséquent, avant d'embarquer leurs épices, les marchands avaient encore à ajouter 10 % à toutes les taxes dont elles avaient été déjà surchargées. En somme, on le voit, il ne s'en faut pas de beaucoup que Piloti ait en raison de dire que les droits de douane payés en Égypte donblaient le prix des épices, car partout, ne l'oublions pas, on avait à compter avec les exigences illégales des agents de la douane, ce qui revenait à une véritable surlégales des agents de la douane, ce qui revenait à une véritable surlégales des

Comme les droits de douane étaient établis ad valorem, avant de fixer le chiffre à payer, on procédait d'abord au pesage ou au mesurage des articles, puis à l'estimation, et, dans cette dernière opération, les agents prenaient pour base le cours du jour. Jusqu'à l'accomplissement de ces formalités, les marchandises ne pouvaient sortir des magasins de la douane. Il v en avait trente au dire de Piloti.3 En vertu des traités, chacnne des grandes nations commercantes avait droit, dans l'enceinte de la donane, à de vastes magasins couverts; la colonie en gardait les clefs et la donane répondait des marchandises entreposées. Les droits acquittés, chacun était libre de faire porter les marchandises des magasins de la douane à son fondaco. Mais la plus grande partie se vendait à la douane même.4 D'habitude, après l'arrivée des navires de l'Occident, on y tenait de grandes ventes aux enchères, où les marchands égyptiens ponvaient faire leurs approvisionnements de produits européens; mais les vendeurs étaient libres de retirer de l'enchère les articles pour lesquels ils n'obtenaient pas nn prix à leur convenance. Il se faisait également à la douane un certain nombre d'affaires de particulier à particulier. Pour ces sortes de ventes, les deux parties étaient assistées d'un drogman et d'un courtier. Les courtiers formaient nne corporation organisée, avec ses syndics, et leurs droits de courtage leur donnaient de si beaux revenus, que les sultans. toujours rapaces, trouvèrent bon d'en confisquer la moitié à leur profit.5

¹ Amari, Dipl. arab., p. 285; Taf. et Tom, II, 337, 487; Lib. jur., II, 244; Sanut., p. 24 (la concordance de ce passage avec celui de l'ouvrage précèdent est curieuse); Mas Latrie, Trailés, append., p. 83, 89,

⁷ Amari, Dipl. arab., p. 189, 206, 348, 375.

³ Piloti, p. 388.

Les ventes avaient lieu dans une section séciale où il y avait une balance et qui en prenaît le nom, dérivé du persan Kabban: "dogana del gabbano (chapanno, gaban), ou, tribunale del pesatore:" Amari, p. 197, 338, 352, 376, 385; Marin, VII. 310.

⁶ Amari, l. c., p. 350 et s., 483, not. 8.

Tout marché conclu avec la coopération de ces intermédiaires et en présence de témoins était tenu pour définitif, et, si l'acheteur voulait revenir sur sa parole, la douane l'obligeait à garder la marchandise et à en verser le prix. La douane n'était cependant pas le seul endroit où un marché pût se conclure pour avoir un caractère légal: acheteurs et vendeurs étaient libres de traiter leurs affaires dans les fondachi, sur les navires, dans des maisons particulières. Pourvu qu'ils cussent appelé le drogman de la douane et rempli, d'ailleurs, les formalités d'usage, la donane se chargeait de faire exécuter les conditions du marché par les acheteurs musulmans. Si, au contraire, le marché avait été conclu sans le concours des agents de la douane, le vendeur n'avait, en cas de contestation. d'autre ressource que de s'adresser au cadi. Un cas qui se présentait, semble-t-il, fréquemment, c'est que des musulmans haut-placés faisaient payer leur influence, en extorquant aux Occidentaux leurs marchandises à un prix inférieur à leur valeur, ou que de grands marchands égyptiens ou des agents du sultan les forcaient d'accepter des marchandises contre leur gré. La douane elle-même achetait souvent pour son compte et abusait de la situation pour exercer une pression sur les importateurs.1 Autant d'abus dont les nations commerçantes cherchaient à prévenir le retour, en introduisant dans leurs traités des stipulations spéciales.

Pour leurs paiements, les Occidentaux se servaient en partie de leurs propres monnaies d'or: par exemple, les sequins (ducats) vénitiens avaient généralement cours: les Florentins s'étaient fait garantir par des traités l'acceptation de leurs écus d'or (fiorini d'oro).2 Une autre méthode très usitée consistait à apporter des barres d'or et d'argent dont on faisait frapper des dipars, des dirhems etc. aux ateliers de monnavage d'Alexandrie, du Caire ou de Damas: 4 à l'exemple des souverains d'autres états en relations fréquentes avec des étrangers, le sultan accueillait très volontiers les demandes de ce genre. Un grand

¹ Le rapport sur la mission de Bonnesmains en Égypte (1327-1329) nous fait connaître deux coutumes qui ne sont signalées dans aucune autre source; en premier lieu: "Soldano racione domini seu vectigalis pertinet tertia (!) pars mercium ad portum Alexandrize delatarum", et, d'autre part: "cum aliqua navis mercibus onerata de licencia pape ad terram Soldani ducitur, idem Soldanus tria millia bizanciorum auri illi, cuius nomine navis directa est, dare et solvere teneatur:" Bibl. de l'École des chartes, XXXVI, 596.

⁹ Amari, Dipl. arab., p. 208, 339, 370, 379, 385,

Lib. jur., II, 247; Taf, et Thom., II. 340, 489; Mas Latrie, Traités, append., p. 83, 89; Marin, VII, 314. 4 Ghistele, p. 291.

⁵ Pegol., p. 5 et s., 44, 68 et ss., 93, 97, 108, 110, 124 et s., 184 et ss., 194; Uzz., p. 90, 97, 142 et s., 166; Taf. et Thom., II, 65; Mas Latrie, Traités, p. 225.

nombre d'affaires se traitaient entre Occidentaux et Orientaux sans qu'il y eût formellement vente ou achat, mais par simple troc (barattare). L'époque du séjour des navires de commerce occidentaux à Alexandrie (ou dans d'autres ports) était désignée sous le nom de muda (de mutare, échanger), parce que leur présence donnait lieu à une foire spécialement caractérisée par de nombreux échanges, ou encore parce que les navires marchands échangeaient à cette époque leur ancienne cargaison contre une nouvelle. Les marchands désireux de ne pas prolonger leur séjour en Égypte s'arrangeaient de façon à terminer leurs affaires pendant la muda. En ce cas, ils n'étaient pas maîtres de leur temps. La république de Venise, tout au moins, fixait, au départ de chaque navire pour un port étranger, le nombre de jours' qu'il lui était permis d'y séjourner: ni autorité coloniale, ni corporation de marchands, ni capitaine de navire n'avait le droit d'accorder de son propre chef une prolongation du délai fixé; dans le cas où le mauvais temps empêchait un bâtiment de reprendre la mer au jour dit, il lui était défendu, à partir de ce moment, de prendre de nouvelles marchandises à bord.2

Il serait intéressant de connaître la valeur des produits de l'Orient qu'emportait en Europe la flottille marchande réunie dans le port d'Alexandrie pendant le temps de la muda. Nons pouvons déjà tirre quelques indices, à cet égard, du nombre des bàtiments que Venise y envoyait d'ordinaire. Au départ d'automn, la flottille était généralement composée de quatre à six galéres. En outre, à partir de 1432, deux ou trois galères, dites gatee di traffico, faissient une tournée sur les côtes de la Barbarie (à Tunis) pour y charger les produits du pays à destination de l'Égypte; elles ralliaient la flottille principale à Alexandrie, y prenaient leur part des chargements pour Venise en naviguaient au retour de conserve avec elle. Ajoutons encore la flottille du départ de janvier, forte de deux à quatre bâtiments; à nous arrivons ainsi à un total de huit à treize bâtiments par an. Pietro Martire d'Anghiera savait par oui-dire qu'une galéasse, de l'espèce de celles qu'on envoyait à Alexandrie chercher des épices, en rapportait parfois pour une valeur de 200,000 duataxè.

¹ Tantôt vingt-deux, tantôt trente, tantôt quarante jours: Tucher, dans le Reyssbuch, p. 370, b; Malipiero, p. 618. ² Cod. Berol. ital., Q. nº 8, p. 9 et s.,

² Cod. Berol. ital., Q. n° 8, p. 9 et s., 13—15, 36, b—37, b; Malipiero, p. 618; Berchet, Relax. dei consoli reneti nella Siria. p. 38, 41, 42.

³ Petr. Martyr ab Angleria, p. 369; Breydenbach, fol. 12; Piloti, p. 400; Navagero, p. 1156; Malipiero, p. 613, 620, 621, 622, 628 et s. 635; Marin, VII, 292.

On possède encore au musée Correr, à Venise, le brevet de Giac. Marcello, capitaine des galères d'Alexandrie en 1457: Brown, Cal. of Statep. renet., II. xlv.

⁴ Mas Latrie, Traités, p. 258, 268 et s. (documents); Marin, VII, 289, 292, 301; Breydenbach, p. 123, 127; Tucher, p. 370, b; Malipiero, p. 628, 685.

⁵ Tucher, op. cit.; Harff, p. 57.

vagero, p. 1156; Malipiero, p. 613, 620. ° P. 376. En 1407, un navire portant 621, 622, 628 et s., 635; Marin, VII, 292. d'Alexandrie à Venise un chargement de

On voit que, dans l'hypothèse d'une année où il ne serait parti que cinq de ces grands bâtiments, leur chargement aurait déjà représenté nne valeur d'un million de ducats.

Mais revenons à Alexandrie. Nous avons vu on'un grand nombre de marchands occidentaux s'arrangeaient de façon à repartir avec le bâtiment qui les avait amenés: mais d'autres restaient à Alexandrie pendant des mois, parfois même pendant des aunées, pour v faire des affaires.1 Chacune des nations en relation avec l'Égypte avait ainsi, sur chaque marché, nne petite colonie toujours renouvelée; celle-ci avait un besoin incessant de protection et d'une représentation auprès des autorités locales: c'était affaire à son gonvernement. On avait créé pour cette double tâche deux sortes d'agents, les commis à la donane et les consuls. On a pn juger, d'après ce qui a été dit précédemment, de quelle importance étaient pour les marchands toutes les questions du ressort de la donane. Il était donc indispensable d'v entretenir en permanence un agent chargé de vérifier l'application des tarifs dans chaque cas particulier et d'inscrire, sur un registre en partie donble, les sommes dues d'une part par les marchands à la douane, d'autre part par la donane aux marchands, dans les cas où elle agissait comme acheteur ou comme courtier; en outre, cet agent devait offrir une surface suffisante pour servir de garant aux marchands, quand, au moment de leur départ, ils restaient débiteurs de la douane. Telles étaient les fonctions du commis à la douane: les grandes nations commercantes en entretenaient chacune un à Alexandrie, du consentement du sultan. Mais cet agent était exclusivement chargé de la défense des intérêts pécuniaires de ses compatriotes vis-à-vis de la douane; la mission du consul était moins restreinte: il avait à défendre les droits de chacun des membres de la colonie, et, s'il ne ponyait obtenir justice des tribnnaux locaux ou régionaux, il devait plaider sa cause insque par devant le sultan, soit en personne, soit par fondé de ponvoirs, soit par écrit; l'émir d'Alexandrie ne pouvait pas v faire opposition, et il était même obligé de le faire escorter par un cavas (nuntius, ductor). En principe, tout Occidental ayant à se plaindre des agissements d'un fonctionnaire égyptien ou de la mauvaise foi d'nn débiteur sarrasin avait bien le droit de s'adresser directement au sultan, mais, comme le consul jouissait d'un plus grand crédit, il est à croire qu'on préférait se faire représenter par lui.

Nous avons en déià plusieurs fois occasion de parler des consuls en général. Nous n'ajouterons ici que ce qui concerne plus spécialement

cannelle, d'indigo, d'encens, de bois du Brésil, de gomme laque etc., d'une valeur de

^{35,000} ducats, sombra en route: Sanuto. Vite dei dogi, p. 888. ¹ Marin, VII, 292.

leur situation en Égypte. La caisse de la douane, à laquelle incombaient déià les frais de location et de réparation des bâtiments à l'usage des colonies, payait aux consuls une dotation annuelle de 200 ducats (ou besants).1 Cette rémunération, attribuée par le sultan aux représentants des puissances commerciales de l'Occident, était la preuve palpable du prix qu'il attachait au maintien de ses relations avec elles, d'ailleurs si avantageuses pour lui. Mais, en compensation, il considérait jusqu'à un certain point les consuls comme des ôtages aux quels il pouvait faire supporter la responsabilité et la peine2 de tout acte d'hostilité commis par sa nation contre l'Égypte. Il nous suffira d'en citer deux exemples entre tous. Au commencement du XVº siècle, un corsaire avait capturé sur les côtes de l'Asie-Mineure un navire marchand égyptien. monté par cent cinquante Sarrasins et portant une riche cargaison, et il avait vendu le tout, hommes et choses, à Jacopo Crispo, duc de Naxos. Partant de ce point de vue que le duc de Naxos était sujet de Venise, le sultan appela à sa barre le consul d'Alexandrie et lui réclama la mise en liberté des prisonniers. Le consul eut bean déclarer à plusieurs reprises que la république de Venise n'avait pas d'ordres à donner au duc de Naxos, le sultan fit saisir dans le port d'Alexandrie des bâtiments chargés d'épices à bord des quels des marchands vénitiens étaient sur le point de s'embarquer, et il ne laissa pas de repos à la colonie vénitienne jusqu'à ce qu'elle se fût décidée à envoyer à Naxos le crétois Piloti: celni-ci racheta les prisonniers avec de l'argent que lui avait, du reste, remis le gouvernement égyptien et les ramena en personne.3 Une autre fois, en 1464, quelques sujets égyptiens avaient loué des navires vénitiens à Alexandrie pour se rendre en Barbarie; en passant à Rhodes, ils furent pillés et arrêtés par la faute des capitaines vénitiens: par manière de représailles, le sultan fit jeter en prison le consul de Venise à Alexandrie et tous les marchands de sa nation.4 Parfois, les consuls occidentaux recevaient la bastonnade:

¹ Piloti, p. 381. Cette dotation fut stipulee en faver ut ocossul de Florence par le traté de 1422 (Amari, Dipl. arab., p. 383, 434); en faver ut ocossul de France et de celui de Catalans, par un traté publié par M. Charrière, dans l'étude sur les Népociations de la France dans le Leront (Coll. des doc. inéd.), I, 128; pour celui de Rhodes (à Damiette) par un tratié de 1403 publié dans Paoli, Cod. dipl., II, 109. Pour ce qui concerne les Veinitiens, voyex Marin, VII, 311, et le Cod. Berol, cit, p. 5, b., 64. Le nom de "gemechie, zemichia, zunichia, sous lequel cette dotation est désignée dans les traités, est dérivé de l'arabe: voy. Wilken, dans les Abh. der Berl. Akad., 1831, hist. polit. Cl., p. 35; Reinaud, Nouveau journ. asiat., IV. p. 43, not. 5.

⁹ Khalil Dhahéri, dans de Sacy, Chrestom, arabe, II, 40.

⁸ Piloti, p. 400-405.

Malipiero, p. 614 et ss.; Rawdon Brown, Calendar of statepapers, Venet., I, p. 115 et s. c'est ce qui arriva, par exemple, au consul catalan à Alexandrie en 1408, et au consul de Venise à Damas en 1473. On le voit, les consuls payaient parfois fort cher l'honneur attaché à leur situation, par l'obligation de vivre sous le gouvernement despotique des sultans mamelooks.

Nous en avons fini avec ce qui concerne la situation des colonies de commerce en Égypte, mais, pour être complet, il faut encore voir ce qui se passait pendant la même période en Syrie, car, malgré les relations de voisinage et de dépendance qui liaient cette province à l'Égypte, les événements lui avaient créé une position à part qui demande une étude spéciale. Vers la fin du Moven-Age, le trafic entre ce pays et l'Occident reprit un nouvel essor en dépit des protestations des papes, dont la voix, de moins en moins écoutée, finit par s'éteindre tout à fait. Ce nouvel essor était dû à une triple cause. La première était la prise de possession de Famagouste par les Génois. Des mains de souverains assez indifférents aux affaires de commerce et qui laissaient dans leurs états aux marchands étrangers, sans distinction d'origine, toute liberté d'action, cette place passait entre celles d'une puissance en qui toutes les nations commercantes devaient nécessairement voir une rivale.2 Le résultat était à prévoir : désormais, les Vénitiens d'abord, puis d'autres à leur suite, passèrent en vue de Famagouste sans s'v arrêter et poussèrent jusqu'à Beyrout, d'où ils allaient visiter les marchés musulmans de Damas et d'Alen. La deuxième cause fut un événement à peu près contemporain: la destruction du rovaume d'Arménie. Cette catastrophe fermait aux Occidentaux la route de Tauris. l'un des points par lesquels se faisait jusque là le transit le plus considérable des produits de l'Asie centrale. Enfin, fâcheuse coïncidence, les routes du nord, par où ces produits arrivaient d'ordinaire, étaient devenues impraticables. Tamerlan, le grand conquérant, en avait détruit les principales stations sur son passage et leur ruine avait porté un coup sensible à l'importance de Tana comme entrepôt des produits de l'Asie centrale.4

Les produits de l'Inde arrivaient sur les marchés de la Syrie tout

² Piloti, p. 366 et s.

alla Tana, etc. (Venet., Ald. 1548), p. 18 et », dios. Barbaro s'exprime à ce sujet comme il suit: "Prima che fusse destrutta dal Tamerlano, le specie e le sede, che vanno in Soria, audavano in Ciutracan e da quel luogo alla Tana, dovi si mandavano solamente da Venezia 6 o 7 galere grosse alla Tana per levra di dette specie e sede; et in quel tempo ne Veneziani ne altra nazione citramarina faceva mercatatati in Soria (ecci est une exageration)

Piloti, p. 412 et ss.; Capmany, Memorias, I, 2, p. 58; Malipiero, p. 619.

³ Ulrio Leman (Röhricht et Meisner, Deutsche Pilgerreizen, p. 104) reproche aux marchands chrétiens de se mettre dans la dépendance des païens en courant après eux : autrefois, dit-il, les païens étaient obligés de venir vendre leurs épices et

leurs pierres précieuses à Famagouste.

* Dans les Viaggi fatti da Vinetia

comme sur ceux de l'Égypte, en partie même par la même voie. A son retour du pélerinage de La Mecque, la grande caravane de Damas ramenait un grand nombre de chameaux chargés d'épices, et particulièrement des espèces les plus fines et les plus légères:1 les espèces lour des, nous l'avons vu, remontaient la mer Rouge jusqu'à Tor; mais, là encore, des caravanes les attendaient pour les emporter à Damas.2 Il est certain que la mer Rouge n'était pas la ligne de communication la plus naturelle entre l'Inde et la Svrie; le courant qui détournait de cette voie une partie des produits de l'Inde pour les amener en Syrie par le détroit de Bab-el-Mandeb, n'était que la conséquence de l'attraction puissante exercée sur tout musulman par la Ville sainte. La voie directe passait par le golfe Persique. A l'entrée du golfe se trouvait un grand marché, celui d'Ormouz, vers lequel affluaient déjà, de toutes les parties de l'Asie, les marchands et les marchandises,8 bien avant que cette ville ne devînt la perle des possessions portugaises dans ces régions. Les marchands syriens y allaient comme les autres et y trouvaient nne grande variété d'épices: quelques-uns cependant préféraient ne pas s'arrêter là et poussaient jusqu'à Calicut, centre d'un des pays de production les plus importants, pour faire leurs achats sur place.4 D'autre part, les Indiens ne se bornaient pas toujours à amener les produits de leur pays jusqu'à Ormouz; beaucoup remontaient le golfe; quelques-uns allaient même jusqu'à Basra,5 où les marchandises destinées à la Svrie étaient transbordées nour remonter le Tigre jusqu'à Bagdad. ou chargées de suite sur des chameaux qui les transportaient jusqu'en Mésopotamie. D'un autre côté, la Syrie était reliée par des caravanes avec le centre de l'Asie et recevait par ce moven certains articles qu'on se procurait difficilement en Égypte. Les marchands de la Perse visitaient Alep:6 ceux de la Syrie fréquentaient les grandes foires de Soultaniéh.7 Le résultat de cette réciprocité est qu'on tronvait sur les marchés de la Syrie la gomme de Perse, la rhnbarbe de Chine, la

¹ Frescobaldi, p. 139; Gucci, p. 407 et s.; Broquière, p. 502; Piloti, p. 856;

Fabri, p. 542. ² Gucci, p. 314, Piloti, p. 357 et s.

[&]quot; La meilleure source à consulter pour se faire une idée de l'importance de ce marché est la relation d'Abderrazzak (1442 - 1444) publiée par M. de Quatremère dans Notices et extraits, XIV, 1, p. 427 et ss. (le passage que nous signalons se trouve à la p. 429) et par Elliot dans son History of India, IV. 95 et ss. Vov.

encore Nikitin (R. H. Major, India in the 15th century, p. 19); Varthema, dans Ramusio, I, 156; Sommario di tutti li regni, ibid. p. 326; Corsali, ibid. p. 187.

⁴ Abderrazzak, I. c.: Varthema, p. 161, b; Joseph l'Indien, dans le Novus orbis (1555), p. 203, 208,

⁵ Varthema, p. 165; Roncinotto, dans les Viaggi alla Tana, p. 99, b.

⁶ Varthema, l. c., p. 148.

⁷ Clavijo, p. 113-115.

soie grège du Ghilan, les fines étoffes et les tapis tissés par les ouvriers persans et chinois.¹

Les Occidentaux qui visitaient Damas 2 étaient frappés de la richesse des commerçants de la ville, de l'infinie variété des articles dont regorgeaient ses bazars, de la beauté et de l'élégance des étalages.8 Mais un sujet d'étonnement plus grand peut-être encore pour eux était la perfection des produits de l'industrie indigéne. Frescobaldi et son compagnon Sigoli attribuent l'extrême habileté des artisans de Damas à ce que les métiers se transmettaient généralement de pére en fils.4 On y trouvait d'excellents confiseurs, fabriquant des confitures avec les fruits délicieux cultivés dans les jardins des environs et habiles à les conserver pendant tout l'été dans la neige que leur fournissaient les montagnes voisines; 5 des distillateurs qui préparaient une eau de roses exquise; 6 des artistes verriers dont les chefs-d'oeuvres, ornés de charmantes arabesques, étaient trés estimés au Caire.7 En parcourant les boutiques des tisserands, on y voyait des étoffes de soie," de coton et de lin de qualité parfaite et, parmi les dernières, des boccasini d'un tissu si fin et si brillant, qu'on ponvait les prendre pour de la soie; chez les onvriers en métaux, on trouvait des ustensiles de cuivre aussi brillants que l'or, avec des incrustations d'argent,9 puis des armes dont la perfection est proverbiale. Nulle part an monde, écrit Niccolo de Poggibonsi, on ne fait mienx ou'à Damas. Ce jugement paraît avoir été celni de l'Occident tout entier. Les inventaires dressés au Moyen-Age renferment des listes d'une quantité infinie d'objets en métal, en verre, de broderies etc., fabriqués à Damas ou copiés sur des modèles tirés de cette ville; on contrefaisait en Europe l'ean de roses de Damas. 10

¹ Clavijo, p. 114; Uzz., p. 114; Pasi, p. 156, a, 177, b; Belon, Observations, p. 280 et s.

^{*} Les descriptions les plus complètes et les plus intéressantes de Damas au Moyen-Age sont celles de Sigoli, p. 217 et sa., et de Nico. da Poggribonsi, II, 13 et ss. (Cette partie du dernier ouvrage a été publiée à part sous le titre: Poggibonsi, Damasco e le sue adiacenze nel sec. XIV, Imola, 1878.)

Outre les relations des voyageurs cités dans le texte, il est bon de lire celles de Ulr. Leman, op. cit., p. 107, et de Boldensele, p. 284.

⁴ Frescob., p. 141; Sigoli, p. 218.

⁵ Frescob., l. c.; Gucci, p. 402 et s.; Gallicciolli, Memorie renete, VII, 80: l'au-

teur souligne, dans nn acte de donation fait à Venise en 1477, le passage suivant: "panes zuchari confectionesque in syrupo Damascenas."

⁶ Frescob., l. c.; Sigoli, p. 216; Chemseddin, p. 264, 266.

Simon. Simeon., p. 43.

⁸ Baumgarten von Breitenbach acheta lå des soieries pour les rapporter chez lui (Geo. Gemnic., p. 588.)
⁹ Sigoli, p. 218.

¹⁶ Parmi les inventaires de l'époque, citons, entre autres, celui du trésor de Charles V, roi de France, publié par M. Labarte. Le Ménagier de Paris (II, 252 et s.) donne une recette pour imiter l'eau de roses de Damas.

Sur Alen, les renseignements, fournis par les voyageurs du Moven - Age. se réduisent à très peu de chose: il n'en est que plus regrettable que Barbaro ait cru pouvoir se dispenser d'en donner une description, sous prétexte que c'était un sujet rebattu pour tout le monde et surtout pour les Vénitiens, ses compatriotes.1 Ghistele, qui visita Alep en 1483, est le seul qui nous apprenne que ses bazars étaient abondamment fournis en soie,2 en épices et en pierres précieuses.3 On voit que sur les deux marchés de la Syrie l'approvisionnement des boutiques des marchands et des artisans était à peu près identique. Ces articles mis à part, le pays produisait un coton d'excellente qualité, dont il faisait un grand commerce avec les Occidentaux. Par la combustion des plantes riches en potasse, de l'espèce des salsolæ, qui y croissent en abondance, on obtenait une cendre 4 recherchée dans la fabrication du savon 6 et du verre; il v avait encore de nombreuses plantations de cannes à sucre e aux environs de Tripoli, de Beyrout et de Tyr, et l'on y faisait du sucre de toutes les qualités. Dans les documents pouvant servir à l'histoire du commerce pendant cette période et dans les manuels des commercants de l'époque, on trouve toujours ces trois produits, le coton, la potasse et le sucre, notés avec une mention spéciale,

Le moment de la réouverture de ce marché si plein de ressources coïncidait précisément avec celui où d'autres, et, en particulier, ceux dont on tirait d'habitude les produits de l'Asie centrale, devenaient d'un accès de plus en plus difficile. C'était une chance heureuse et les marchands s'v lancèrent avec d'autant plus d'ardeur. Tout étant à refaire, ils devaient tout naturellement se sentir attirés de préférence vers les ports d'où ils pouvaient entrer en communication par la voie la plus courte et la plus directe avec les deux grands marchés musulmans de Damas et d'Alep. Dès lors, Beurout devint leur principal rendez-vous; c'est par là que s'exportaient les articles achetés à Damas. A cette époque, le port était encore bon et sûr.7 La ville renfermait

57 et s., 487.

Barbaro, dans les Viaggi alla Tana, p.54. 2 On sait que des caravanes apportaient de la soie du centre de l'Asie à Alep; Sanut., Diar., V. 339, 719, 778 et s.: VI.

³ Ghistele, p. 291; Harff (p. 200) a tout dit en cinq mots: c'est: "gar ein schone groisse Kouffstadt" nne belle grande ville de marchands.

[&]quot;Cendre de Beyront:" Sanut., Diar., I. 404 etc. etc.

⁵ En Syrie même, Naplouse était un centre de fabrication de savons fins: cet

article s'exportait non seulement en Égypte et en Arabie, mais encore dans les pays riverains de la Méditerranée: Chemseddin, p. 171.

⁶ Machairas, p. 151; Ghistele, p. 63, 260: Gucci, p. 413: Chemseddin, p. 282; Relation de l'anonyme de S. Ulric d'Augsbourg, publice par M. Birlinger, dans le Herrigs Archiv für das Studium neuerer

Sprache, XL, 319. ⁷ Frescob., p. 145; Gucci, p. 413; Broquière, p. 485; Lannoy, p. 155 et ss.; Ghistele, p. 55; Harff, p. 198.

encore nne population assez dense, bien que moins nombreuse qu'au temps de la domination chrétienne: construite dans un bean site, entourée de belles cultures, elle jouissait d'une réputation méritée de salubrité, et les marchands venaient y refaire leur santé ébranlée par le climat de Damas, d'Alep ou de Tyr. Malheureusement, depuis la démolition des murailles on n'v jouissait que d'une sécurité médiocre:1 pendant le séjour qu'y fit Ghistele, nne bande d'une vingtaine de brigands, arabes, turcomans et bédouins, y pilla deux maisons habitées par des marchands vénitiens.2 Après Beyrout, le port le plus fréquenté par les Occidentaux était Tripoli; ils y rencontraient des marchands de Damas, d'Alep, de Baalbek et de Hamah; tout le long du port s'étendaient de vastes magasins remplis de marchandises, parmi lesquelles ils pouvaient faire commodément leur choix.8 Le port de Laodicée est moins fréquemment cité que les deux précédents; au premier abord on s'en étonne, Alep étant beaucoup plus rapprochée de ce port que des autres; mais ce fait s'explique quand on sait que l'accès en était devenu très difficile.4

Aussitôt que les prohibitions qui entravaient le commerce eurent été levées, Venise organisa un service régulier de navigation sur Beyrout. A partir des dernières annés du XIV° siècle, dans les chroniques et les chartes venitiennes, il est à chaque instant question des gales di Baruti. Au temps d'Uzzano (vers 1440), le départ avait lieu entre le 8 et le 25 août.º vers 1500, il avait été avancé et les galères prenaient ordinairement la mer entre le 15 avril et le 15 mai.º Chaque convoi comprenait de trois à quatre galères,º parfois davantage, rarement moins.º Mais ce n'était pas tout: il y avait encor d'autres dé-

¹ Sigoli, p. 224 et s.; Harff, p. 199; Lannoy, p. 155.

² Ghistele, p. 263.

⁸ Harff, p. 200; Ghistele, p. 259 et s.; Geo. Gemnic., p. 606 et ss.

⁴ Ghistele, p. 257.

Oyo, p. ex., Mas Latrie, Hist. de Chypre, II, 403, 405, 452, 456, 483; Sathas, Doc. inéd., II, 212; III, 243; Sanut, Diar., passim. Les Archives de Venise renferment diverses instructions pour les commandants de ces galères: voy. Berchet, Relaxioni dei consoli veneti nella Siria, Torino, 1866, p. 37.

^d Uzz., p. 104. Cela concorde très bien avec les renseignements que donne M. de Mas Latrie dans son *Hist. de Chypre*, II, 495, not.

⁷ Malipiero, p. 159.

Sanuto, Vite dei dogi, p. 820, 835,
 870, 874, 849, 1185; Malipiero, p. 159,
 613, 615, 60, 621, 622, 623, 628, 639,
 649; Cazola, p. 91. Le 8 sept. 1434, il partit de Vonise quatre galères pour Beyrout, une pour Tripoli, une pour Jaffa.
 Zeitechr. für deutsches Alterth., N. F.,
 XIII (1881), p. 60 et 8.

⁸ Le 10 sept. 1377, cino galères partirent pour Beyout: Commen. rg. III, p. 71, nº 422. D'après la manière dont le sire Anglure (1956—1936) pirente di fatts, on pourrait croire que, des on temps, chaque départ comprenait régulèrement cin galères, mais il compte dans le nombre deux galères qui deraient quitter les autres en route pour porter des plérins autres en route pour porter des plérins.

parts: au mois de janvier, celui des *mavi di Soria*, qui faisaient probablement escale dans differents ports de la Syrie; ¹ au mois de juin, celui d'une flottille spéciale qui allait charger du coton; à l'automne. l'une des galee di traffico, dont nous avons déjà parté à propos de l'Égypte, poussait jusqu'à Beyrout et à Tripoli; ²

Il est possible que d'autres nations commerçantes de l'Occident aient suivi l'exemple de Venise, mais on n'en a pas la prenve. En ce qui concerne Gênes, il n'v a pas beaucoup à chercher.3 Pendant cette période, maîtresse de Famagouste, elle devait faire tont son possible pour v retenir le trafic, et, par conséquent, ses flottes ne pouvaient guère fréquenter les ports de la Syrie.4 Les Catalans, au contraire, s'y montraient souvent. Antérieurement à 1380, deux galères marseillaises furent attaquées et pillées, à leur retour de Bevrout, par l'amiral vénitien Carlo Zeno; nn marchand de Majorque avait sur ces galères des marchandises achetées par lui à Damas; son gouvernement réclama pour lni une indemnité, et cela donna lui à des négociations qui traînèrent en longueur pendant des années.5 Nous connaissons ègalement l'exemple d'une galère de Narbonne qui fit le même voyage: quand Bertrandon de la Broquière se trouvait en Syrie, au cours de son voyage dans le Levant, on attendait son retour à Bevrout: elle venait d'en partir pour Alexandrie, où les marchands français qui la montaient voulaient acheter des épices et d'antres articles: l'nn des passagers s'était fait débarquer à Beyrout et était allè de là à Damas pour ses affaires: il se nommait Jacques Cœur et devint plus tard célèbre en qualité de trésorier de Charles VII, roi de France. Les Vénitiens, les Génois et les Catalans

à Jaffa (p. 99). Breydenbach dit (p. 19) que le chiffre ordinaire était de deux gaque le chiffre ordinaire était de deux galères; mais il compte encore en dehors de ce chiffre deux galères portant des
marchandises spécialement destinées à Damas: et il ue faut pas oublier que ces
galères n'abordaient jamais autre part
qu'à Beyrout. Harff (p. 57) parle aussi
qu'à Beyrout. Harff (p. 57) parle aussi
de depart qu'il indique, il semble que ceux
auxquels il fait allusion étaient les Naridi Soria.

¹ Peut-être à Acre, Beyrout et Tripoli: voy. Bibl. de l'École des chartes, 1874, p. 134.

² Uzz., p. 104; Harff, op. cit.; Marin, VII, 301. Dans une délibération du grand conseil de Venise de 1422, il est parlé

d'une "muda navium gothouorum", navires chargés d'aller chercher du coton: Taf. et Thom., inéd.

² II est très rarement question de la marine du commerce à propos de la Syrie daus les chroniques de la fin du Moyen-Age: on peut citer comme une exception Sanuto, Vite dei dogi, p. 1036 et s.

⁴ Capmany, Mem., IV, 184 et ss., 188 et s.: cet historien coustate le départ de trois grandes galères, de Barceloue pour Beyrout, pendant la seule année 1395.
⁵ Commem. reg., III, p. 366 et s.,

nº 181. ⁶ La Broquière, p. 485, 490. M. C. Port

a reproduit ce dernier passage, d'après le manuscrit, dans son Essai sur l'hist. du commerce maritime de Narbonne, p.

avaient des fondachì à Beyrout.¹ Les Occidentaux avaient obtenu l'antorisation d'y relever de ses ruines la belle petite égilse du S. Sauveur; elle était entretenne an moyen de dons des marchands établis dans la ville et d'une taxe levée sur les navires à leur arrivée; elle était contigué à un convent de franciscains dont les moines y dissient la messe; lis donnaient également l'hospitalité aux pèlerins et leur tenaient compagnie.³ A Tripoli, le seul fondaco dont l'existence soit positivement constatée appartenait aux Vénitiens.³ L'ouvrage dans lepnel à été publié le vogage de Ghistele contient, il est vrai, une rue de Tripoli où le dessinateur a indiqué deux maisons des marchands, qu'il attribne l'une aux Vénitiens, l'autre aux Français; mais l'auteur de ces illustrations est le brabaqon. Léonard Viriers, qui ne fit le voyage d'Orient qu'au XYI' siècle, de sorte qu'il n'y a pas là une preuve suffisante de l'existence de la maison des Français pondant le Moyen-Age-4

La distance à parcourir entre les ports et les grands marchés de la Syrie demandait nn voyage de plusieurs jours par monts et par vaux: c'était pour les marchands enropéens une sonrec de nombreux ennuis. D'abord, il arrivait fréquemement qu'on arrêtait leurs courriers ou qu'on enlevait leurs lettres: puis, les aîniers ou chameliers laissaient détériorer en ronte les marchandises qu'on leur avait confiées; on bien encore, ils les changeaint contre d'autre de qualité inférieure. A Damas, les choses allaient mieux: les marchands y trouvaient à leur arrivée de nombreux confrères de divers pays, de Venise, de Génes, de Florence, de Barcelone etc.; 9 our leurs marchandises, tant pour celles qu'ils avaient apportées que pour celles qu'ils achetaient sur place, ils ponvaient les déposer en tonte sécurité dans un khen auquel on donnait le nom de son fondateur, le sultan Berkouk. En outre, plusicurs nations commerçantes avaient dans la ville leurs fondachi à elles: un des plus comus est celui des Vénities; un grand nombre de pélerins ont laisée un témoignage des Vénities; un grand nombre de pélerins ont laisée un témoignage des vénites dans la ville leurs fondachi à elles: un des plus comus est celui des Vénities; un grand nombre de pélerins ont laisée un témoignage

¹²⁵ et s.; M. Clément l'a donné aussi, mais moins complet, dans son Jacques Cour, 2º éd., I. 12 et s.

¹ Harff, p. 198; Geo. Gemnic., p. 800. Ghistele parle (p. 55) de deux ou trois "Huysen" des Vénitiens: entend-il désigner par là des fondachi? c'est une question.

Frescob., p. 145 et s.; Gucci, p. 416; Sigoli, p. 248; Harff, op. cit.; Geo. Gemnic., l. c.; Ghistele, p. 56. La grande cathédrale du temps des croisades était en ruines: Sigoli, l. c.

⁸ Geo. Gemnic., p. 606.

⁴ Ghistele, p. 260. Sur cet ouvrage, voyez Saint-Génois, Voyageurs belges, I, 155 et sa.; Schayes, dans le Messager des sciences et des arts de la Belgique, IV (1836), p. 1—30.

⁸ Amari, Dipl. arab., p. 364, 378.

⁶ Frescob., p. 142; Gucci, p. 399, 426, 436; Broquière, p. 486, 490, 499; Ghistele, p. 268.

⁷ La Broquière, p. 489: "kan Berkot." M. Pigeonneau (Hist. du commerce de la France, I, 328, not. 2) commente ces mots dans le sens que j'ai adopté.

de leur reconnaissance pour l'accueil hospitalier on'ils y avaient recu.1 Comme à Alexandrie, la coutanne était d'enfermer les chrétiens sous clef dans leurs fondachi pendant la nuit. En cette qualité, les marchands étrangers étaient assez souvent maltraités par une population fanatique.2 Elle n'eût pas toléré l'existence d'nne église et l'on en était réduit à célébrer à pen près secrètement le service divin dans la maison de chaque consul.8 A Alep, plusieurs nations occidentales avaient également leurs fondachi; mais, à ma connaissance, le fait n'est pronvé que pour celui ou, pour mieux dire, ponr ceux des Vénitiens, du moins pendant cette période.4 Certaines familles patriciennes de Venise s'adonnaient tout spécialement au commerce avec la Syrie: on cite entre autres les Quirini, les Barbarigo et les Storlado, qui avaient choisi Damas o comme centre de leurs opérations; vers la fin du XVe siècle, deux frères Morosini, nommés Albano et Marco, fondèrent à Alep nne maison qui rayonnait dans la Syrie tout entière et dans l'île de Chypre et qui, par ses vastes relations, acquit nne situation éminente dans le commerce.6 Enfin. quelques Vénitiens s'étaient établis entre Alep et Damas, à Hamah:7 on pouvait s'y procurer de première main un coton de première qualité, et c'est là, sans doute, ce qui les y avait-attirés.

¹ Adorno, p. 218; Harff, p. 196; Ghistele, p. 267 et s.; Geo. Gemnic., p. 585; Varthema, p. 149. Il n'est nulle part question de plusieurs fondachi vénitiens. sauf dans un passage de M. de Mas Latrie. Traités, app., p. 94: l'auteur rèsume comme il suit l'un des articles d'un traité conclu entre Chaban et la République: "Protection spéciale des fondoucs (fontegi) vénitiens à Damas." Or. dans les Commem. reg., III, p. 121, nº 787, ce même paragraphe est rendu en ces termes: "Il naibo del soldano in Damasco provvederà all' ampliamento di quel fondaco dei Veneziani divenuto angusto." Dans l'impossibilité de voir par moi-même le texte original, je me borne à déclarer que la deuxième version me paraît devoir être plus exacte que la première.

⁹ La Broquière, p. 490; Varthema, p. 149.

⁸ La Broquière, p. 503; Capmany, II, 175. Le traité cité dans la note cidessus renferme aussi un article relatif au service divin. Voici la version de M. de Mas

Latrie: "le consul pourra faire officier à l'èglise ou dans sa maison:" et celle des Commem. rg.: "Il console avrà facoltà di far celebrare in sua casa i riti cristiani." Comme on le voit, dans cette dernière, il n'est pas question d'église.

Ghistele, p. 992; Marin, VII, 818. Il y avait dans la maison du consul de Venise une salle arrangée en oratoire pour ses compatriotes: Ibid, p. 820. Cependant, lee marchands occidentanz poument, s'ilis le désiralent, assister au service divin dans une égites arrahenne qui se trovait dans un village voisin de la ville: Ghistele, p. 292.

⁶ Avant d'être élevé à la dignité de doge, Nice. Marcello (1473—1474) avait été l'un des grands commerçants de Damas: Sanut., p. 1199.

⁶ Berchet, Relaz. dei consoli veneti nella Siria, p. 14; Romanin, Storia di Venezia, III, 341.

⁷ Bertrandon de la Broquière (p. 515 et s.) y logea dans la maison d'un certain Lorenzo Soranzo.

Par son importance, Damas était toute désignée pour la résidence des consuls, du moins quand leur nation n'avait qu'nn représentant dans le pays. Ainsi, la ville de Barcelone y entretenait un consul pour la Svrie et l'Arménie, devenue possession égyptienne.1 La république de Venise, au contraire, en avait un dans chacune des villes de Damas,2 d'Alep,8 de Beyrout4 et de Tripoli.5 La date de la fondation de tous ces consulats est restée inconnue. En ce qui concerne les consuls de Venise, le plus ancien acte officiel connu est le décret du grand conseil, de 1331, portant adjonction d'un conseil de douze marchands au consul de Damas, à ce qu'il semble.6 La plus ancienne charte dans laquelle un sultan d'Égypte agrée un consul vénitien nommé au poste de Damas remonte à l'année 1375.7 Nous ne connaissons pas de listes des consuls vénitiens en Syrie antérieures à celles qui furent dressées vers la fin du XVIIº siècle; rien ne garantit leur exactitude, ni sous le rapport des noms, ni sous celui des dates; la série des consuls de Damas s'ouvre seulement en 1384 par le nom de Francesco Dandolo.⁸ Il est extrêmement probable que les deux consulats de Damas et de Beyront furent créés simultanément, dès le rétablissement d'un trafic régulier entre Venise et la Svrie. Ponr ceux d'Alep et de Tripoli, il est au contraire très douteux qu'ils remontent aussi loin: il n'en est fait mention, avant la fin du Moven-Age, ni dans les récits des voyageurs. ni dans les chartes; il est vrai que ce n'est pas une preuve absolue. Parmi les quatre consuls dont nous avons parlé, celui de Damas était d'un rang plus élevé que les autres: il remplissait en quelque sorte les fonctions de consul général pour toute la Syrie. Quand le gouverne-

¹ Capmany, Memor., II, 161 et s., 174 et s.; Navarrete, dans les Memorias de la R. Academia de la historia, V. 188 et s. (chartes des années 1379, 1382, 1386); vov. aussi Frescob., p. 142; Arch. de l'Or. lat., I, 541.

^{*} Frescob., p. 17, 142; Broquière, p. 503, 510; Geo. Gemnic., p. 585; Mas Latrie, Hist. de Chupre, II, 455, not., 458; Berchet, Relazioni dei consoli reneti nella Siria, passim; Sanuto, Vite dei dogi, p. 890; Sathas, Doc., III, 164 et s., 298; Zeitschr. für deutsch. Alterth., op. cit. (1881), p. 67, 70,

^{*} Marin, VII, 320. 4 Frescob., p. 17, 145.

⁶ Casola, p. 49; Geo. Gemnic., p. 611

et s.

[&]quot; Berchet, l. c., p. 13, 31, 32. Ce conseil des douze élisait le vice-consul chargé de l'administration de la colonie par intérim entre le départ d'un consul et l'arrivée de son successeur; quand la colonie avait à envoyer un député au sultan, c'était également ce conseil qui le désignait : Sanut. : Diar., I, 983 et s.:

⁷ Mas Latrie, Traités, append., p. 93

[&]quot; Berchet, l. c., p. 55 et ss., d'après le cod. Reggimenti de la Marciana. Ce travail n'a aucun caractère officiel: sur l'époque où il a été composé et sa valeur, voy. Mas Latrie, Traités, p. 258, not.

ment vénitien arrétait une mesure générale applicable à tous les Vénitiens en résidence ou de passage en Syrie, c'est à lui que le décret était adressé.¹ A ce point de vue, il n'est pas sans intérêt de rappeler que, précisément dans le premier document qui nous fasse comaitre Peristience d'un consulat veintien à Tripoli,² le chef de la colonie n'est désigné que par le titre de vice-consul; nous le retrouvons encore avec ce même titre dans d'autres documents postérieurs au Moyen-Age.² Cela suffit pour démontrer que le titulaire de ce poste était, tout au moins, le subordonné du consul de Damas. Un autre fait qui semble établir également la prééminence du consul de Damas sur les autres, c'est qu'il recevait seul la dotation attribuée par le sultan aux consuls et dont nous avons parié à propos de l'Égypte: le chiffre de cette de tout nous avons parié à propos de l'Égypte: le chiffre de cette de tation était le même que pour le consul d'Alexandrie.¹ Le consul de Catalans pour Damas et pour toute la Syrie en jouissait également.¹

En passant de la partie septentrionale de la Syrie à la partie méridionale, nons constatons immédiatement un contraste qui existait déjà daus la période précédente et petu-être à un degré plus frappant encore: là, un mouvement commercial très actif, un concours de marchands toujours renouvelé, où sont représentées toutes les nations commerçantes de l'Occident; ici, une décadence de plus en plus profonde, de temps à autre seulement quelque marchand étrager. La vielle ville d'Acre n'était plus qu'une ruine. Au XV° siècle, des voyageurs n'y trouvérent plus que quelques maisons, et des caveaux où des marchands vénitiens entrepossient le coton acheté dans le pays; à deux milles de la s'était formé, sous le nom de Nouvelle-Acre, un village où demeurait un agent chargé des achats de coton pour le compte d'une maison vénitienne.⁶ Les deux ou trois gardiens du port qui restaient encore à Acre le prévenaient chaque fois qu'il arrivait un navire: mais le cas ne devait pas être bien fréquent, car la vente du coton ne donnait lieu qu'à un mouvement

Décret du grand conseil, du 17 janv. 1422, dans Taf. et Thom., inéd.; voy. aussi Mas Latrie, Hist. de Chypre, II, 458.

^{*} Casola, p. 49.

Berchet, l. c., p. 46, 48.

"Provision over zimichia:" Traité de

^{1415,} dans Taf. et Thom., inéd., (zunichias, dans Berchet, I. c., p. 29).

^a Capmany, Mem., II, 175. Dans cetto pièce, ordre est donné au consul de pourvoir en tout temps à l'eutretien d'un prêtre; et, ajoute-t-on, il sera en mesure de lui fournir un traitement quand il 'haurà del Soldà Jamequia tota ò la major

partida." Capmany traduit le mot Jamequia — iglesia ò casa de congregacion: c'est un contre-seus complet,

Oberto Franco, chez qui loges Broquiter (h. 644) était peut-étre un de ces agents. Au cours de son pélérinage, le conte Philippe de Katzenellenbogen (1433-1434) visita Acre en descendant (1433-1434) visita Acre en descendant de Carmel et y fut reçu "évez les marchandés"; c'est là aussi qu'il se remburqua plus tard pour regapuer sa patrie: évézéehr. f. deutsch. Alterth., N. F., XIV (1889), p. 868 et s.

d'affaires très restreint.1 C'est à peine si l'on trouve de temps à autre le nom de Tyr cité comme place de commerce: cependant, son port passait encore pour bon, les plantations de cannes à sucre des environs étaient en plein rapport et les Vénitiens exportaient le vin du pays jusqu'en Angleterre.2 La grande route de caravanes de Damas au Caire ne côtoyait la mer que sur un point, à Gaza, sur la frontière d'Égypte; il v avait bien là quelques riches marchands, mais les Francs n'y allaient jamais exprès: tout au plus s'y arrêtaient-ils en passant,3 Il y avait encore une autre route très fréquentée, celle de Jaffa à Jérusalem par Rama (Ramlèh). Jaffa était complétement ruinée et déserte:4 de temps à autre seulement, le port reprenait un peu d'animation à l'arrivée des transports de pélerins: Venise par exemple, en expédiait d'ordinaire deux par an.5 Comme les galères du commerce n'étaient autorisées que dans des cas exceptionnels à prendre des pèlerins à bord,6 par une mesure réciproque assez naturelle, les navires affectés au transport des pèlerins ne devaient pas être mis à la disposition du commerce. Cependant, en dépit des réglements, les marchands vénitiens profitaient parfois du passage de ces transports pour expédier dans leur pays du sucre, du coton etc.7 Les marchands vénitiens ne passaient guère à Jaffa, quelle que fût, d'ailleurs, la voie qu'ils eussent choisie pour y arriver, sans aller visiter Rama; c'était un bien petit détour, mais il se faisait là un certain commerce de fil et de cotonnades; s on v traitait quelques affaires, malgré les ennuis causés par le fanatisme de la po-

¹ Lannoy, p. 145—147; Ghistele, p. 64; Pasi, p. 158, b; Traité de 1415, dans Taf. et Thom., inéd.; Sanuto. Vite dei dogi, p. 914 et s.

Broquière, p. 488; Ghistele, p. 68; Rawdon Brown, L'Archivio di Venezia con riguardo speciale alla storia inglese (Venez. e Torino, 1865), p. 286; Launoy (p. 150, 155) parle des abondantes récoltes de froment et de coton des environs de Tyr et de Sidon.

^a Fabri, II, 379; Ghistele, p. 138.
^a Anglure, p. 12; Conrady, Vier nieder-rheinische Pilgerschriften, p. 115.

⁵ Anglure, p. 99; Breydenbach, p. 12; Harff, p. 57.

⁶ Erdmannsdörfer, De commercio quod inter Venetos et Germania civilates avo medio intercessit, p. 22; Brown, Calendar of statepapers, Venet, I, 48. En 1894, des pelerins français de distinction étalent

partis sur les "sales di Baruto" (Commen. 179, III, p. 295, nº 440, Quatre ans après, comme le transport de ces pasagers donnait lieu à toutes sortes de désagrèments, par suite de leur ignorance de la langue de l'équipage, le sénait de Venise décrêta que dorénavant aucun étranger ne serait admis à prendre pasages sur les galères d'Alexandrie ou de Beyront: drrb. de I'O. des. II, 2, p. 240.

Josa décrets readus en 1407 et en 1409 prohibèrent cet abus: Cod. Berol., cit. p. 10; Archir. de l'Or. lat., II, 2, p. 247 et s. Gependant, ils étaient mal observés et tombèrent de plus en plus en désuétude vers la fin de cette période: voy. Courady, Vier nicolerrhein. Pilperschriften, p. 205: Sanut, Dirar, VI, 132.

Pasi, p. 159, a; Anglure, p. 12; Nicc. da Poggibonsi, I, 28.

pulation et par les exigences insensées des agents de la douane, des commis aux poids publics et des drogmans.1 Il ly avait à Rama un consul vénitien, et Gênes avait suivi l'exemple de Venise; mais la mission de ces agents concernait plutôt la protection des pèlerins que celle du commerce; car on admettait qu'après avoir confié leur vie à la marine vénitienne pour la traversée, les pèlerins avaient quelque droit à l'aide et à la protection de la République pendant le reste de leur vovage. Ils en avaient particulièrement besoin à Jérusalem, où les drogmans cherchaient à les exploiter de toutes les facons. En 1415, le doge Tommaso Mocenigo demanda au sultan d'Égypte l'autorisation d'v établir un consul pour recevoir leurs réclamations:2 cette requête fut accueillie, en considération de ce qu'elle était fondée "sur les anciennes coutumes des Vénitiens". Une ambassade génoise, envoyée au Caire en 1431, protesta contre cette concession: le motif invoqué était l'existence d'un usage ancien, d'après lequel le consul de Gênes à Jérusalem y était chargé de la défense des intérêts de tous les pèlerins; et, ajoutaient les ambassadeurs, il n'avait nullement besoin de l'assistance d'un consul de Venise ou de toute autre nation.3 Ils ne réussirent pourtant pas à empêcher l'installation du concurrent de leur consul. On peut même constater, d'après les relations laissées par certains pèlerins, que les représentants de Gênes et de Venise fonctionnèrent côte à côte pendant plus d'un demi-siècle.4 L'histoire de la création de ce consulat démontre clairement que les consuls n'étaient pas des agents commerciaux, pas plus que ceux de l'ordre de S. Jean à Jérusalem et à Rama.5 D'autre part, elle fournit une preuve de plus de l'influence acquise en Orient par les nations commerçantes et de l'usage qu'elle en faisaient, non-seulement à leur profit personnel, mais parfois à l'avantage de la Chrétienté tout entière.

Nous terminerons sur cette remarque notre tableau de la situation des marchands occidentaux en Égypte et en Syrie, et nous allons reprendre l'exposé historique des faits. Nous avons déjà dit plus haut que les trente aunées qui suivirent immédiatement la conclusion de la paix entre l'Égypte et c'hepre, on, autrement dit, les trente dernières années du XIV^a siècle, furent une époque de paix relative pour les colonies commerciales d'Égypte et de Syrie, et que, dans notre opinion, cette circonstance ent indubitablement une influence favorable au dé-

Négociations avec le sultan en 1415, dans Taf. et Thom., inéd.

^{*} Ibid.

⁸ Not. et extr., XI, 73.

^{*} Ponr plus de détails voir mon étude

intitulée: "Les consulats établis en terre sainte au Moyen-Age pour la protection des pèlerins: Archiv. de l'Or. lat., II, 1, p. 355-363 et suppl., ibid. II, 2, p. 512.

⁵ Paoli, Cod. dipl., II, 108 et s.

^{30*}

veloppement de la vie commerciale. Autant que nous le sachions, on ne connaît qu'un seul acte d'hostilité commis par les Musulmans à l'égard des commerçants occidentaux d'Alexandrie. Encore semble-t-il avoir été provoqué par les Francs eux-mêmes. Au mois de mai 1383, leurs galères, avant terminé leur chargement, avaient profité de la nuit pour prendre le large sans autorisation. Le gouverneur lança quelques vaisseaux à leur poursuite, et, après un combat malheureux, leurs capitaines se virent contraints de rentrer dans le port. Le gouverneur s'en prit de cette tentative d'insoumission à tous les marchands francs d'Alexandrie, les fit arrêter et mit le sequestre sur toutes leurs marchandises. Tel est le récit de Makrizi.1 La question est de savoir s'il ne commet pas une erreur en nommant dans cette affaire les Francs d'une manière générale. Il semble assez probable que les Génois v furent seuls impliqués, car l'année 1385 est signalée par un traité de paix entre eux et le sultan, et il pourrait bien se faire que ce traité eût marqué la fin du conflit rapporté par le chroniqueur arabe.2 Du côté de la chrétienté, rien ne menacait non plus pour le moment la sécurité des pays sarrasins. Une instruction de Pierre IV, roi d'Aragon, interdisait en termes formels aux capitaines de navires sortis des ports catalans de commettre aucun dommage aux dépens du territoire des sultans d'Égypte ou de ses habitants.8 Barcelone profita de cette période de calme pour rédiger des réglements d'administration à l'usage de ses colonies d'Alexandrie et de Damas et de leurs consuls.4 De son côté. Venise conclut avec le sultan Chaban un accord déterminant certains droits et franchises, en favenr de ses marchands, en Syrie et particulièrement à Damas.5 Le nouveau siècle débuta mal. Tamerlan en-

"millesimo septuagesimo quinto". Il est évident que l'on ne peut accepter que la dernière partie de cette date, soit la 75° aunée d'un siècle qui reste à déterminer. M. de Mas Latrie propose pour le chiffre indiquant le siècle, le nombre 7 ou 700 de la chronologie arabe, ce qui donnerait l'année 775 de l'hégire on 1373-1374 de l'ère chrétienne; l'éditeur des Commem. reg, propose de son côté le nombre 13 ou 1300 de l'ère chrétienne; d'après lui la date véritable serait donc 1375; cette hypothèse semble d'autant plus fondée que toutes les pièces an milieu desquelles se trouve classé le document en question portent la date de 1375. Dans ce diplôme. Chaban se donne le nom de Syriph, abréviation de sou surnom Almèlik

¹ Cité par M. Ch. Schefer dans son introduction à la Relation de Thenaud, p. vili et s.

¹ Commem. reg., III, p. 174, u° 204.

³ Capmany, Memor., II, 390.

⁴ Ibid. II, 156 et ss., 174 et ss. Les dates de ces règlements sont: pour Alexandrie, 1381, et, pour Damas, 1386.

Ot traité se trouve dans le septième volume des Commenoriali, mais il n'a pas encore été publié en entier. M. de Mas Latrie (Truités, Suppl.), p. 93 et s.) s'est borné à en donner un résume. Il en existe également un extrait, mais plus complet et plus exact, dans les Commen. rey, III, p. 19, n° 587. La date indiquée (est-ce celle de l'original, on de la quée (est-ce celle de l'original, on de la une de commen de tou même de tous deux) est un même de tous deux) est

vahit la Svrie, prit et pilla Alep (nov. 1400) et Damas (ianv. 1401); ses partisans poussèrent des pointes jusque sous les murs de Beyrout et d'Acre.1 Le consul de Venise à Damas, Paolo Zane, réussit à s'échapper avec ses nationaux et à sauver du désastre tout ce qu'on pouvait emporter; il fallut abandonner le reste en proie à la rage de destruction des sauvages envahisseurs. Zane se réfugia en Chypre: l'ouragan passé, il v recut de son gouvernement l'ordre de rejoindre son poste.2 Tous les voyageurs qui visitèrent Damas après le passage de Tamerlan constatent unanimement la rapidité avec laquelle cette ville s'était relevée de ses ruines, et avait repris toutes les apparences d'une cité riche et populeuse, s Le commerce ne fut pas longtemps à retrouver son activité accoutumée: seule, l'antique industrie qui avait fait la célébrité de Damas était paralysée pour longtemps, car Tamerlan avait enlevé les ouvriers par bandes entières et les avait expédiés au cœur de l'Asie, à Samarkand.4 Le malheur de Damas tourna au profit des marchands vénitiens, car le vide fait sur la place procura un écoulement plus facile aux articles fabriqués en Europe. En 1449. Stephan von Gumppenberg visitait Damas avec ses compagnons de pèlerinage; ils voulurent acheter des soieries, mais on leur apprit "que les soieries arrivaient de Venise, parce que Tamerlan (Demmerlein) avait emmené tous les maîtres-ouvriers." 5 Deux ans après cette invasion, la Svrie eut à subir une nouvelle crise. Nous avons déià dit quelques mots de l'expédition entreprise dans le Levant par le maréchal de Boucicaut, gouverneur de Gênes pour le roi de France, à la tête d'une flotte génoise. Le but principal de cette campagne était d'obtenir du roi de Chypre, par la contrainte, la reconnaissance des droits de Gênes sur Famagouste; il fut vite atteint, car le roi n'attendit pas l'arrivée de l'ennemi pour demander la paix aux conditions qu'on voulut: dès lors, la flotte devensit disponible, et Boucicaut, libre de poursuivre un autre but, pouvait satisfaire sa passion chevaleresque en tournant ses forces

Alachraf. L'ambassadeur qui négocia ce traité se nommait Giov. Barbarigo. Sanoto (Vite dei doyi. p. 769) parle d'une autre ambassade qui aurait été confiée, en 1391, à Niccolo Valaresso et à Marin Caravello, mais il ne dit pas quel en fut le résultat et il n'existe aucun document qui puisse nous renseigner à cet égard.

¹ Cheref-eddin Ali, trad. Pétis de la Croix, III, 299, 311, 313, 342 et ss.

² Sanuto, l. c., p. 785 et s.; Mas Latrie, Hist. de Chypre, II, 455, not. 2. Il y eut encore une autre circonstance ou le con-

sul de Venise dut prendre la fuite avec les marchands, ess compatriotes. C'était en 1414; le gouverneur de Damas, nommé Nevrouz, s'étant révolté contre Cheikh, le sultan vint assièger la ville et la prit de vive force (Well, V, 133): le consul vénitien était alors Giov. Dolfino: Sanuto, p. 889 et s.

Lannoy, p. 159; Ghistele, p. 268.
 Cheref-eddin, III, 340; Ducas, p. 61;
 Clavijo, p. 190.

⁴ Reyssbuch, p. 242.

contre les infidèles. Précisément, en Égypte et en Svrie. les marchands génois avaient été à diverses reprises et tout récemment encore victimes de l'arbitraire et de la tyrannie des sultans.1 Boucicaut prétendait exiger une réparation et se proposait de faire porter le poids de sa vengeance principalement sur Alexandrie. Prévenu par de "mauvais chrétiens", le sultan prit ses mesures de manière à mettre la ville à l'abri d'une attaone: les marchands chrétiens s'attendant à des événements de guerre avaient en le temps d'en sortir, à l'exception de quarante Génois que le sultan fit arrêter. Boucicaut essaya vainement de le tromper en lui faisant porter par des ambassadeurs des assurances pacifiques;2 l'adversaire était sur ses gardes et il est très probable que, si Boucicaut efit donné suite à son projet, il eût échoué. Mais des vents contraires l'empêchèrent d'approcher de la place, et il se décida à se diriger sur les côtes de la Syrie (août 1403); là, il opéra des descentes sur plusieurs points, battant les troupes du sultan quand il en rencontrait, détruisant ou pillant les propriétés des habitants.8 A Beyrout, les Musulmans eurent moins à souffrir encore que les Vénitiens. Le dommage, il est vrai, ne fut pas très considérable; il se borna à la perte de deux cents balles de cotonnades (boccasini) et de deux cents à deux cent cinquante balles d'épices;4 mais on le dut uniquement à cette circonstance que la, comme tout le long de la côte,5 on avait prévu l'arrivée du maréchal et pris ses précautions en conséquence, en expédiant vers l'intérieur une grande partie des marchandises déposées dans les magasins de la ville. Les soldats de Boucicaut firent main basse sur tout ce qui restait, pnis tournèrent leur

Sanat., p. 785; Le livre des faicts du morrichal de Bourieuxt (Michael et Punjoulat, Coll. de mém., ID, p. 280, 286, Blakriai (Silv. de Sayr, Chrestom, arabe, II, 51) en cite un exemple d'une feoque antérieure: en 1888, des parrats de suitau, quis resudiacit de Circasie es Égypte, avaisent été pris en route par des covariers génois; en réponse à cet attentat, le suitan fit arrêter les marchands génois qui es trouvaient à Alexandrie et saissir tout ce qui leur appartemit: les Génôs réalcheret aussirit leurs priominers et lui envoyèrent, pour l'apaiser, une ambassade chargée de présent.

⁹ Piloti, p. 394 et ss.

On trouve également dans certaines sources d'origine orientale des allusions

à cette campagne de Boucicant: M. Weil (V, 124) croît à tort qu'il s'agit d'use attaque des Chypriotes contre la Syrie. ⁴ C'est ce qui ressort du rapport de baile de Chypre. Suivant Sannto (p. 790) la perte se monta à ciun cents colis d'épices

d'une valenr de 30,0000 ducats; ils avaient été expédiés de Damas à Beyront. 8 Boncicant tronva les Musulmans prêts à le recevoir; les Vénitiens les tenaient constamment au courant de ses mouve-

⁶ Piloti (p. 397) dit que les Musulans seuls avaient envoyé dans les montagnes tout ce qu'ils pouvaient transporter, mais que Boucicaut trouva les magasins des Vénitiens remplis d'épices.

fureur contre les Vénitiens, dont ils mirent les maisons à feu et à sac. Boucicaut ne fit rien pour arrêter le pillage, malgré le blâme formellement exprimé par les provéditeurs génois qui l'accompagnaient, et maloré les protestations d'un agent commercial vénitien (Lorenzo Orso). Cet agent avait trouvé moyen de pénétrer jusqu'au maréchal, et lui avait fait remarquer que les maisons livrées au pillage appartenaient aux Vénitiens qui pourtant étaient en ce moment en paix avec Gênes. Par la suite, il est vrai, dans une lettre adressée à Michele Steno, dore de Venise, et à Carlo Zeno, commandant des forces vénitiennes,1 le maréchal chercha à expliquer son attitude: il avait nécessairement, disait-il, dû croire que les Vénitiens avaient mis tous leurs biens en sûreté et que tout ce qui restait appartenait à l'ennemi; d'ailleurs, personne n'était venu réclamer au nom des Vénitiens les objets enlevés. Mais le rapport de Bernardo Morosini.2 baile de Venise en Chypre, rédigé immédiatement après les événements, dément ces assertions d'une façon trop formelle pour laisser subsister un doute. Au retour de son expédition, Boucicaut fit vendre publiquement une partie du butin à Famagouste, mais, l'année suivante, une des conditions de la paix avec Venise fut le payement d'indemnités et la restitution des balles de marchandises non encore vendues.3 Finalement, il fallut aussi acheter la paix avec le sultan et cela coûta encore 30,000 ducats. Mais la pire des conséquences de cette expédition manquée, ce fut le ménris qu'à partir de ce moment les Sarrasins professèrent pour les Génois. Pour le moindre dommage causé par un corsaire de cette nation, le sultan imposait à ses compatriotes d'Alexandrie des amendes tellement fortes qu'à la fin ceux-ci se décidérent à ralentir leur trafic avec l'Égypte.4 Au reste, la situation des Vénitiens n'était pas beaucoup meilleure; le sultan alors régnant, Faradi, s'était fait une réputation méritée de cupidité et de cruauté; sa tyrannie et ses exactions atteignirent de telles proportions, que le consul Andrea Giustiniani (1404) se présenta devant lui pour se plaindre en termes énergiques et le menaca de quitter le pays avec ses compatriotes, mais pour y revenir en ennemis; cette démarche n'aboutit

On trouvera cette lettre dans Le livre des faicts etc., p. 285 et ss., et, en abrégé dans Stella, p. 1203 et s.; Giustiniani, fol. 169.

Se ce rapport est daté du 21 août 1408: Sanuto, p. 800 et s. Dans l'exposition des faits je l'ai, en général, pris pour guide: pour les événements de Beyrout, on peut le comparer au récit de Sanuto, p. 786 et s. 790; Bembo (à la suite de

Dandolo), p. 517; Livre des faicts, p. 277; Piloti, p. 397; Giustiniani, fol. 168, b.

² Sanut., p. 793, 806, 836; Romanin, IV, 10. Des galères de Rhodes s'étaient ralliées à celles de Boucicant et leurs équipages avaient pris part au pillage: par suite, les Vénitiens réclamèrent également des indemnités à l'Ordre de S. Jean: Sathas. Doc. II. 121.

Piloti, p. 399.

qu'à donner au sultan l'occasion de s'exprimer en termes profondément dédaigneux à l'égard de la puissance de Venise.1 Dans une circonstance analogue, loin de se borner comme les Vénitiens à des menaces, les Catalans passèrent aux actes. Il faut dire que si leurs relations avec l'Égypte aboutirent à un conflit, il v avait bien de leur faute. En 1408, un navire catalan avait embarqué à Alexandrie, pour les ramener chez eux, des marchands tunisiens avec un chargement d'une valeur considérable. Une fois en mer, le capitaine fit voile droit sur Barcelone. où il vendit hommes et choses. Les victimes de cette violence ou leurs parents firent parvenir leur plainte aux pieds de Faradi; appelé à la barre du sultan pour donner des explications, le consul catalan refusa de répondre, sous prétexte que les plaignants auraient dû adresser leur réclamation au gouvernement de leur pays: Faradj accepta cette fin de non-recevoir et l'affaire sembla terminée de ce côté, sauf à être reprise devant un autre tribunal. Mais, sous le règne de Cheikh, successeur de Faradi, les Tunisiens reproduisirent leur plainte; cette fois, loin de les éconduire, le souverain condamna les Catalans à leur verser une indemnité de 30,000 ducats, payable moitié par la colonie d'Alexandrie. moitié par celle de Damas. Le consul d'Alexandrie fit passer à ses compatriotes de Damas le conseil de partir au plus vite, pour échapper à l'exécution du jugement. Informé de cette trahison, le sultan fit appeler le consul: celui-ci se présenta en compagnie d'un marchand catalan: tous deux furent saisis et fouettés jusqu'au sang. Après nne insulte pareille, la colonie catalane ne ponyait plus rester; elle quitta Alexandrie. Trois ans plus tard, trois navires catalans entraient de nouveau dans le port: les capitaines déclarèrent qu'ils amenaient des ambassadeurs chargés de négocier la paix, et demandèrent pour des marchands qu'ils disaient avoir également à leur bord la permission de vaquer à leurs affaires, ce qui leur fut accordé. Ils procédèrent aussitôt au débarquement de leurs passagers, mais, au lieu de marchands, c'étaient des hommes armés qui parcoururent les rues de la ville, blessèrent et mutilèrent un grand nombre de Sarrasins et enlevèrent des jeunes gens des deux sexes, qu'ils ramenèrent à bord. La réponse à cette provocation ne se fit pas attendre: le sultan donna ordre de confisquer. partont où l'on en trouverait dans ses états, les marchandises provenant de Barcelone et de la Catalogne en général. De leur côté, les corsaires catalans continuèrent à faire un mal énorme aux Sarrasins. Ce conflit finit cependant par s'apaiser et le sultan concéda même, à cette occasion, aux Catalans, un privilége refusé à toutes les autres nations, en dispensant les marchands de supporter la responsabilité des dommages,

Piloti, p. 393.

causés par les corsaires de leur nationalité. On n'a conservé le texte d'aucun des traités de cette époque, mais on possède une lettre du sultan "Zayet Jamod" (c'est à dire Cheik Almahmoudi) à la ville de Barcelone, qui doit avoir été écrite vers 1414; l'auteur de la lettre rappelle les hostilités (nijuries) des dernières années et constate le rétablissement des anciennes relations pacifiques? Les Vénitiens s'étaient mis dès le commencement sur un meilleur pied avec le sultan. En 1415, il fit un accueil bienveillant à leurs ambassadeurs, Lorenzo Capello et Santo Venier, supprima beaucoup d'abus contre lesquès lis-réclamaient, donna satisfaction à diverses demandes qu'ils lui présentérent, et, quand il mourut en 1421, après huit ans de règne, ce fut pour Venies une perto qu'elle ent lieu de ressentir vivement.

Effectivement, après la mort de Cheikh, tout changea de face et la situation des Vénitiens, tout au moins, menaca de devenir fort précaire en Égypte. Tatar, son successeur, supprima tous les priviléges accordés par luis et fixa par un décret, à quatre mois au maximum, la durée du séjour des marchands vénitiens sur son territoire: ce décret fut même gravé sur une table de marbre placée dans la douane de Damas. Cette restriction du permis de séjour était une nouveauté tout là fait extraordinaire, d'autant plus que, le dernier sultan avait, précisément, garanti par écrit au consul d'Alexandrie le droit, pour tout sujet vénitien, d'habiter dans ses états aussi longtemps qu'il lui plairait. Aussitôt qu'on fut informé à Venise de cette nouvelle fantaisie du sultan, on expédia au Caire deux ambassadeurs. Bernabo Loredano et Lorenzo Capello,6 avec mission de demander le rappel du décret ou, tout au moins, une fixation moins étroite des délais de séjour. Il existait en Égypte une sorte de deminaturalisation, par laquelle on devenait suiet du sultan, sans pourtant * jouir des droits des nationaux: pour échapper à l'application du décret, certains membres de la colonie vénitienne s'étaient fait admettre dans cette classe d'individus.7 Le gouvernement vénitien en ayant été informé, les ambassadeurs devaient les engager à renoncer

¹ Piloti, p. 412-416.

Capmany, Mem., II, 210 et s.
Commem., III, p. 375 et s., n° 209,

Commem., III, p. 375 et s., nos 20.
 210.

⁴ Sanut., p. 938.

⁵ "Preceptum vetus Siechi, quod interceptum fuit tempore Cantar soltani defuncti nuper": passage d'une lette de Boursbaï, datée du 30 avril 1422, dont il sera parlé un peu plus loin.

⁶ Suivant Sanuto (p. 941), la nomination de ces ambassadeurs est du 21 déc.

^{1421;} leurs instructions portent la date du 23 du même mois: Taf. et Thom., inéd.

[&]quot;Se fecerunt fasolatos . . . 'lisonanosa dans le document en question. M. le pró. Socin, à qui fai demandé l'explicacation de mot fasolati, suppose qu'il est dériré de l'arabe fudilit d'après le ditionnaire des racines arabes de Muhit, ce terme s'applique, dans la langue da droit, à une situation à peu près analogue à celle que l'fidique dans le texte.

à cette situation, et, s'ils ne l'obtenaient pas, leur donner l'ordre de quitter l'Égypte dans le délai d'un mois, sous peine d'une amende de 500 ducats. En général, on considérait cette affaire comme des plus graves. Quelques semaines après le départ des ambassadeurs, le grand conseil arrêta des dispositions, pour mettre en lieu de sûreté les biens des marchands vénitiens établis en Syrie et en Égypte, pour le cas où les ambassadeurs n'obtiendraient pas satisfaction du sultan et où celui-ci, pour se venger, aurait recours an sequestre. Des bâtiments èquipés en tonte hâte partirent pour Alexandrie, Jaffa, Acre, Beyrout, Tripoli et Laodicée, avec mission d'enlever dans tous ces ports les marchandises emmagasinées par les marchands véuitiens, d'en déposer une partie à Candie ou à Modon, et de rapporter le reste à Venise. Provisoirement, on se proposait d'arrêter jusqu'à nouvel ordre les départs de navires tant pour Beyront que pour Alexandrie.1

Quand Loredano et Capello arrivèrent en Égypte, Tatar était mort depuis longtemps.2 Boursbai, son successeur, monta sur le trône pendant leur séjour (1er avril 1422). Il renonvela les anciens traités, spécialement celui qui avait été conclu avec Cheikh, déclara que les marchands vénitiens pouvaient demeurer dans le pays partont où ils voudraient, aussi longtemps qu'il leur plairait, sans avoir rien à craindre pour leurs personnes ou pour leurs biens, et avec la certitude d'être protégés contre les exactions des agents de la douane; enfin, il expédia des instructions en ce sens à tous les gonverneurs et fonctionnaires en sous-ordre des provinces fréquentées par les Vénitiens.3 Ces garanties déterminèrent la reprise du trafic,4 mais un incident ne tarda pas à troubler la bonne entente. Des corsaires catalans avaient fait une descente sur le territoire du 'sultan. Boursbaï, furieux, déclara qu'à l'avenir il ne tolérerait plus la présence des Francs dans ses états s'ils ne s'occupaient pas mieux de la police des mers. Déjà les Vénitiens et les Génois faisaient leurs préparatifs de départ. Cependant, les consuls firent une démarche apprès du sultan pour le ramener à de meilleurs sentiments. Ils y réussirent. Boursbaï consentit à faire une exception en faveur de ces deux nations, à la condition qu'elles s'abstiendraient

¹ Décret du Sénat du 17 jany, 1422, dans Taf. et Thom., inéd.: cf. Sathas, Doc., III, 299 et s.

² La date de cette mort est le 30 nov. 1421: on ne peut expliquer autrement que par la suppression des communications pendant la saison d'hiver, que cet événement ait été inconnu à Venise jusqu'au moment du départ des ambassadeurs; la

nouvelle ne dut même y parvenir que postérieurement au 17 janvier 1422, sans quoi la délibération du sénat en date de ce jour n'eût pas été motivée.

^{*} Traité du 23 avril 1429; lettre du sultan au doge Tommaso Mocenigo, du 30 du même mois: Taf. et Thom., inéd.

⁴ Sauut., p. 942.

d'importer en Égypte les marchandises des Catalans et que leurs gouvernements s'entremettraient pour lui faire obtenir une indemnité.1 En somme, sous ce règne, la situation des marchands en Égypte ne fut pas plus enviable que sous ses prédécesseurs. Boursbaï était un fanatique sectateur de l'Islam et un despote violent. Un jour, Marco Morosini, consul de Venise à Alexandrie, avant eu à lui adresser des remontrances an nom de son gouvernement,2 il entra en fureur et menaça de l'envoyer à la potence, lui et tous ses marchands; mais Morosini le prit de haut, et son attitude en imposa tellement au sultan qu'au lieu de sévir, il consentit à rendre la liberté aux marchands qu'il avait fait jeter en prison et à restituer les marchandises confisquées.8 Pendant les guerres qu'il sontint contre Janus, roi de Chypre (1425-1426), la situation des chrétiens en Égypte fut des plus critiques. La république de Venise se garda bien de prêter son appui au roi, de peur d'exposer ses marchands sans défense à la vengeance du sultan.4 Quand Janus, vaincu et fait prisonnier, réclama son assistance, le gouvernement consentit à lui avancer une partie de l'argent de sa rançon; quelques marchands mirent des marchandises en gage pour parfaire la somme, mais ce fut tout ce qu'il put obtenir.5

Néanmoins, les Vénitiens avaient beau faire pour ne pas provoquer le mécontentement du sultan, il ne leur épargnait pas davantage les tribulations.6 Le pire de tout fut que, sous l'inspiration d'une insatiable rapacité, Boursbaï se mit dans la tête de concentrer tout le commerce entre ses mains. Son premier acte en ce sens fut de réserver au gouvernement le monopole de la fabrication et de la vente du sucre et, même, à un moment donné, la culture de la canne à sucre: les particuliers durent demander des autorisations qu'ils n'obtenaient que rarement.7 Puis, ce fut le tour du commerce du poivre. Le sultan acheta tout celui qui arrivait de l'Inde, à bon marché naturellement, car aucun marchand égyptien n'osait surenchérir sur lui, et il le revendit fort cher aux Occidentaux. Précédemment, le divan et les marchands égyptiens vendaient concurremment cet article: un décret du mois d'octobre 1428 défendit aux marchands la vente du poivre et des autres

¹ Fel. Brancacci, Diario, dans l'Archiv. stor, ital., 4º série, VIII, 166.

² Ses instructions so trouvent dans la Biblioth, de l'École des chartes, 1874, p. 134.

³ Sanut., p. 680. 4 Mas Latrie, Hist, de Chupre, II, 516. Voyez aussi dans la Biblioth. de l'École

des chartes, L. c., p. 134, 135, les Instructions des 5 fevr. et 2 août 1426 pour les

capitaines des navires expédiés en Syrie: elles leur recommandent la plus extrême prudence.

^a Mas Latrie, I. c., II, 518; Biblioth.

de l' École des chartes, l. c., p. 136; Sanut.,

⁶ Biblioth, de l'École des chartes, l. c., р. 136.

¹ Weil, Gesch, der Chalif., V, 184.

épices. Il était interdit d'en acheter antre part que dans les magasins du sultan et, dès lors, celui-ci, maître absolu dn marché, fit monter jusqu'à 120 et 130 dinars la charge de poivre que les Occidentanx avaient payé jusqu'alors 50 dinars au Caire et 80 dinars à Alexandrie.1 Il était en trop beau chemin pour s'arrêter: au bout de peu de temps, le prix de la charge (sporta) de poivre, qui pesait alors environ 720 livres légères de Venise,2 fut porté à 100 ducats et plus.3 Le même système de monopole, appliqué en Syrie, ent pour conséquence nne hausse sur le coton brut et filé: et, comme les marchands vénitiens manifestaient nne fatigue visible de cette exploitation éhontée, le sultan prit à leur égard des mesures spéciales, ponr les empêcher de quitter le pays. En présence de cette situation, Benedetto Dandolo, consul d'Alexandrie, se décida à faire le voyage du Caire avec quelques marchands, pour y exposer au sultan les griefs de ses compatriotes. Le sultan daigna à peine répondre et ne le fit que dans les termes les plus méprisants. Ponr l'amener à résipiscence, la République ent recours à un expédient qui fut couronné de succès. Elle commença par faire enlever en Égypte et en Syrie toutes les marchandises achetées par des sujets vénitiens, puis elle envoya des navires à Alexandrie et à Bevrout, mais les marchands qui les montaient avaient ordre de ne pas descendre à terre et de ne traiter leurs affaires qu'à bord. Avec ce nouveau système, plus de droits de douane à payer au sultan: voyant ainsi cette ressource précieuse lui échapper, celui-ci fit amende honorable et promit d'accorder à l'avenir aux Vénitiens le traitement stipulé par les traités, et de mettre fin aux exactions dont ils s'étaient plaints (1431). Depuis ce moment jusqu'à sa mort. Boursbai se serait, dit-on, montré fidèle observateur des traités et plein d'égards pour les consuls et les marchands vénitiens; c'est, du moins, ce qu'affirme l'historien Sannto. Mais, sur ce point, il se met en contradiction avec lui-même, car, arrivé à l'anné 1436, il raconte comment le sultan expulsa tous les marchands vénitiens de Damas, de Beyrout, de Tripoli, de Laodicée et d'Alexandrie, et comment ces marchands, surpris à l'improviste, durent laisser à l'abandon à Alexandrie 75,000 ducats et une quantité de marchandises, en Syrie des marchandises pour une valenr de 160,000 ducats; un peu plus

¹ Weil, Gesch. der Chalif., V. 183, not.;
l'auteur emprunte ce détail à Makrizi.

ment à la somme précédemment exprimée en dinars d'après Makrizi. En effet, le dinar valait un deast un quart: roy, Frescob., p. 43; Uzz., p. 136. Dans un autre passage, Uzzano dit (p. 111) que la valeur du dinar, qu'il nomme "bisante", varie de 1 ducat à 1½, et 1½.

² Uzz., p. 109; plus tard le poids de la sporta fut même réduit à 700 livres: voy. Pasi, p. 8, a: à l'origine, il était de 750: Archiv. Venet., XVIII, 51 (extrait des Misti).

³ Ce chiffre correspond assez exacte-

loin, il donne copie d'une lettre, écrite d'Alexandrie le 5 mai 1488, dans laquelle on raconte que les marchands de cette ville ont été arrêtés et roués de coupa. Or, ces deux faits se placent sous le règne de Boursbai, car celui-ci ne mourut que le 7 Juin 1438. La cause occasionnelle du premier fut même la prétention du sultan de concentrer entre ses mains tout le commerce du poivre. On voit qu'îl en revenait toujours à son système de monopole.

Les Catalans avaient été atteints comme les autres dans leurs intérêts par cette mesure. Voyant qu'on faisait la sourde oreille à ses réclamations, le roi d'Aragon expédia dans les parages de l'Égypte des corsaires qui capturèrent cinq navires sarrasins du port de Bevrout et dix-huit autres de divers ports de la Syrie.3 La Broquière relate à la même époque la capture d'un vaissean sarrasin en vue de Tripoli de Syrie par trois bâtiments appartenant au prince de Tarente. Il existe, à ce qu'il semble, nne corrélation étroite entre ces deux faits, car tous deux se passèrent à des dates très rapprochées (1432-1433), et le prince de Tarente était l'un des barons du royaume de Naples attachés au parti du roi d'Aragon. La Broquière nous apprend par la même occasion que Boursbaï se vengea, en faisant arrêter tons les Catalans et les Génois présents à Damas et sur le territoire de la Syrie: le Génois chez qui logeait La Broquière partagea le sort commun: lui-même, arrêté tont d'abord, ne recouvra la liberté que parce qu'il put fournir la preuve de sa qualité de Français.4 Le résultat de ce conflit fut que le sultan interdit aux Catalans de mettre à l'avenir le pied dans ses états, et que le trafic qui avait repris d'une manière brillante, à partir du traité de 1414, entre l'Égypte et Barcelone, au grand profit de celle-ci, tomba complétement. Sur les instances des commerçants de cette ville. Alphonse V se décida enfin à désigner de nonveau un consul pour le poste d'Alexandrie, et à le charger d'entamer des négocitions avec le sultan (1437-1438); 5 mais il est pen probable que ce consul soit arrivé encore en Égypte du vivant de Boursbaï.

On ne voit pas bien sous quel prétexte les Gémois avaient été enveloppés dans la vengeance de Boursbaï, mais le fait en lin-imeme rést pas douteux, de même qu'il est parfaitement démontré qu'ils ne furent pas plus épargnés que les antres par le tyran: exactions de toutes sortes, achats forcés d'épices et d'antres articles à des prix exagérès, vexations journalières de la part des fonctionnaires. Quand la mesure fut comble, ils se décidèrent à opposer la force à la force, la violence

¹ Sanut., p. 1008, 1010 et s., 1018,

<sup>1021-1024, 1041, 1059.

&</sup>lt;sup>9</sup> Ce fait est confirmé même par des

sources arabes: voy. Weil, op. cit., p. 183.

Weil, op. cit., V, 184.
 La Broquière, p. 499, 510.

^a Capmany, Mem., II, 233—236.

à la violence. Nous en trouvous la preuve dans les instructions rédigées pour une ambassade envoyée auprès de Boursbaï en 1431, avec mission de réclamer l'observation des auciens traités et de demander des garanties contre les abus dout les marchauds géuois étaient victimes. Yous ignorons quel succès elle obtint.

Quand ou songe que les nations commerçantes de l'Italie, fatiguées des manyais traitements infligés à leurs suiets sur le sol de l'Égypte, étaient à chaque instant sur le point de couper conrt à leurs relations avec ce navs. on n'est nas pen surpris de voir une nouvelle puissance commerciale chercher à s'v introduire. Cette puissance, c'est Florence: elle venait là, comme partout ailleurs, prendre la place laissée vide par Pise. dont le rôle devenait de plus eu plus effacé. Sur la fin du Moven-Age, les noms de marchands pisans se font de plus en plus rares dans les documents relatifs à l'Égypte. Il existe bien une pièce datée de 1385. dans laquelle la ville de Pise adresse des remerciments au sultan Berkouk pour une indemnité attribuée par lui à des marchands pisans;2 mais ce n'est qu'un dernier témoignage isolé qui prouve que les relations cutre Pise et l'Égypte n'étaient pas encore tout à fait supprimées. A partir de cette époque, Florence, ayant achevé la soumission de Pise et en possession d'un port à elle, se substitue à son ancienne rivale. Les Floreutins, d'ailleurs, n'étaient pas absolument des nonveaux-venus sur le sol de l'Égypte et de la Syrie. Avant d'avoir des galéres à eux, ils empruutaient celles des Pisans, des Génois ou des Vénitiens. Dés 1384, au cours de son pélerinage en Terre-Sainte, Giorgio Gucci trouva une colonie florentine à Alexandrie,8 et son compagnon de voyage, Frescobaldi, s'était muni avant son départ de lettres de change de la maison de banque Portinari, de Florence, qui avait à Alexandrie et à Damas des succursales gérées, dans la première ville, par Guido de' Ricci et dans la seconde par Andrea di Sinibaldo, de Prato, Les Florentins, il faut le dire. s'occupérent beaucoup plus d'affaires de bauque que de commerce proprement dit.5 Jusqu'alors, les principaux agents d'exportation des produits de l'iudustrie florentine en Égypte et en Syrie avaient été les Vénitiens. Ils y veudaient entre autres choses une partie notable des 16,000 pièces de drap que Florence livrait par année à Veuise, an dire du doge Tommaso

¹ Elles ont été publiées par Silv. de Sacy dans Not. et extr., XI, 71-74, et reproduites dans Serra, Storia dell' antica

Liguria e di Genora, IV, 166-168.

Roncioni, éd. Bonaini, p. 939 et s.;

Amari, p. 315 et s. " Gucci, p. 274.

⁴ Frescob., p. 13, 22, 142.

Dans sa celebre diatribe contre les Vénitiens, Benedetto Dei fait remarquer combien les banques fiorentines sont répandues dans le monde, et il ajoute qu'on peut l'apprendre à Venise par les galères qui vout en Syrie et à Beyrout: Pagnini, Della decima, II, 275.

Mocenigo (1423).1 En 1420, sur la proposition d'un ancien courtier de commerce à Venise, Taddeo di Cenni,2 la commune de Florence se décida à entrer en relations directes avec l'Égypte et à organiser un service régulier de galères. En 1422, elle charges deux bourgeois de la ville, Carlo Federighi et Felice Brancacci, d'aller faire des onvertures à Boursbaï et de lui expliquer que, si elle n'était pas entrée plus tôt dans cette voie, c'est qu'elle n'avait encore ni port, ni marine propres. Recus en audience par le sultan, les deux agents le prièrent de réserver un bon accueil à leurs concitovens et de leur accorder le traitement des nations les plus favorisées au point de vue des propriétés, des droits, des franchises et des tarifs de douane. Leur demande était basée sur ce motif que Pise, étant passée sous la sujétion de Florence, celle-ci se trouvait par le fait substituée à tous ses droits et que, par conséquent, elle était fondée à réclamer au moins tout son héritage en Égypte, Un des points auxquels Florence tenait beauconp était d'obtenir pour ses écus d'or (fiorini) le cours légal en Égypte, comme l'avaient déià les ducats de Venise. Le privilége du sultan que rapportèrent à Florence ces deux agents, donnait sur tous les points satisfaction aux vœux de la commune; antorisation d'avoir des fondachi et des consuls à Alexandrie. à Damas et, en général, partout où les autres Francs jouissaient de la même faveur: promesse de faire supporter par la caisse de la donane les frais de location des fondachi, et d'attribuer aux consuls la dotation (gemechia) d'usage, garantie de protection pour les marchands contre toute contrainte ou vexation, à l'arrivée et, au départ, au moment de la vente où de l'achat, de l'embarquement ou du débarquement de leurs marchandises: garantie du libre exercice de leur religion. Enfin, avant le départ des agents florentins, un arrêté publié dans Alexandrie porta à la connaissance du public que l'on pouvait accepter en paiement les florins frappés à Florence.2 Ces agents avaient en pour compagnons de route dans la traversée d'Égypte douze jeunes hommes chargés d'étudier sur place les conditions du commerce à Alexandrie,4 et le départ de la

¹ Sanut., p. 960.

² Ammirato, Istorie fiorentine, 1ère part., II (Fir. 1647), fol. 994.

Les instructions remises à ces ambasadeurs et leur rapport avaient déjà de son Cod. jur. pent. dipl., II, 183 et ss. A ces deux pièces, M. Pagnini avait ajouté (II, 187 et s.) le texte du traité concle par eux: ce traité expressiré se trovaris encore dans Uzzano (p. 70 et ss.) avec la lettre étunité. Dennis, M. Amari a réuni en leur ad-

joignant deux documents nouveaux, toutes les pièces relatives à cette ambassade et en a donné une déttion plus correcte: Dipl. aronà, p. 165 et ss., 331—346. Enfin, le Journal si intéressant de Fel. Braucacci a été publié par M. Dante Castellacci dans Párchés: ator. dal., 4° serie, 1VIII, 167 et ss., 368 et ss. Ammirato (l. c., p. 997) et Sanuto (Vite dei dogir, p. 948) consecrent à cette ambassade une mention spéciale.

⁴ Ammirato, l. c., fol. 997.

galère qui les portait avait été suivi à quelques jours de distance de celui de deux galères du commerce. La présence de ces galères leur fut ntile pour obtenir une expédition de leur privilège, qu'ils tensient à remporter avec enx; comme on faisait des difficultés pour la leur remettre, ils déclarèrent que si l'on ne se hâtait pas les galères repartrisient comme elles étaient venues.

Pour le fondaco, on n'arriva pas à s'entendre avant leur départ. Le sultan refusait aux Florentins l'autorisation de conserver l'ancien fondaco des Pisans, dont ils avaient déjà pris possession, et il leur offrait en échange celni des Turcomans; mais le cadi d'Alexandrie ne voulait pas ouvrir à des chrétiens un fondace avant appartenu insqu'alors à des musulmans, et traînait les choses en longueur. C'est dans ces conditions que Florence prit rang à côté des autres pnissances commerciales déjà représentées en Égypte. Pour ses débuts, elle eut soin de s'assurer l'appni de Venise, son amie de longue date; 1 les instructions remises aux deux agents chargés de la négociation lenr enjoignaient de descendre à terre toutes les fois qu'ils feraient escale dans un port dépendant de Venise (Modon, Candie), d'aller salner le gonverneur et de lui demander son bienveillant concours; ils devaient, au contraire, faire leur possible pour éviter de s'arrêter en territoire génois. Par la suite, toutes les fois que Florence avait une proposition à faire soumettre an sultan. elle la modelait sur les stipulations des traités conclus entre Venise et l'Égypte, et dont elle s'était procurée nne copie; de là vient l'identité à peu près complète des priviléges accordés par les sultans aux denx républiques. Cependant, au bout de oneloues années seulement, les Florentins se virent, à leur grand regret, contraints de mettre un temps d'arrêt à leurs expéditions en Égypte: la guerre qui avait éclaté en 1424 entre Florence et Milan absorbait toutes les ressources de l'état. et réclamait le concours de tous les citovens. En 1434, un ambassadeur alla en leur nom donner au sultan des explications sur les causes de cette abstention: la guerre, lui dirent-ils, les avait seule empêchés de donner suite à leur intention bien arrêtée d'envoyer chaque année des galères en Égypte; mais ils comptaient bien dorénavant rattraper le temps perdu. Par la même occasion, ils protestèrent contre la confiscation des biens de Francesco Manelli, leur consul, prononcée par le sultan en violation des traités. La création de ce consulat remontait à l'époque de la mission de Federighi et de Brancacci; la nomination du titulaire avait été attribué, en 1423, aux consoli di mare de Florence.º

A cette époque, Florence recherchait précisement l'alliance de Venise contre Philippe Visconti, duc de Milan, dont les em-

piètements lui donnaient de l'ombrage: Romanin, Storia di Venez., IV, 91 et ss.

* Doc. sulle relaz. tosc., p. 282.

Après la mort de Boursbaï, un Mamelouk, nommé Diakmak, prit en main les rênes du gouvernement (1438) et l'un de ses premiers actes fut la mise en liberté des marchands vénitiens, arrêtés par le sultan décédé. 1 Cette réparation fit concevoir aux Occidentaux l'espoir de jours meilleurs. Quelque temps après. Diakmak se décernait à lui-même le titre de sultan et prenaît le surnom d'Almélik Azzahir. C'était un meilleur sonverain que Boursbai; on pourrait même lui attribuer un caractère désintéressé, en comparaison de son prédécessenr, dont l'insatiable rapacité avait fait un objet de terreur pour les indigenes comme pour les étrangers. Cependant, il ne renonca pas au système du monopole.2 Fanatique musulman, il ne voulait pas tolérer les autres cultes, et la pensée que des chrétiens pouvaient prendre pied dans ses états lni faisait une telle horrenr, qu'il annonca hautement l'intention de ne plus leur accorder de permis de séjour pour plus de six mois.³ Il ne semble pourtant pas qu'il ait donné suite à ce projet. On en retrouverait des traces dans les rapports des divers ambassadeurs que lui envova le doge Francesco Foscari. Les motifs qui déterminèrent ce doge à envoyer au Caire, en 1442, Andrea Donato, étaient d'un ordre tout différent. A Damiette et à Bevront, un émir égyptien avait saisi deux bâtiments vénitiens avec leur équipage et leur cargaison; douze Crétois, coupables, à ce qu'il paraîtrait, d'avoir cherché à pénétrer dans la branche de Rosette et qui avaient fait naufrage, expiaient leur hardiesse dans les prisons du Caire; un Vénitien, ayant quitté subrepticement Alexandrie en v laissant des dettes, toute la colonie de cette nation avait été rendue responsable. Il s'agissait d'abord de faire rendre la liberté aux prisonniers, d'obtenir la restitution des bâtiments et des marchandises saisis et de faire donner décharge à la colonie de la dette que le sultan prétendait lui faire supporter. Donato réussit complétement dans cette partie de sa mission.4 Par la même occasion, il réclama la répression des vexations que les marchands vénitiens avaient à supporter de la part des autorités égyptiennes on de particuliers puissants. Djakmak accneillit toutes les demandes de l'ambassadeur et adressa une circulaire, non-seulement aux hauts fonctionnaires d'Alexandrie et de Damas, mais aussi à ceux d'un ordre inférieur, aux émirs et naïbs de

¹ Sannt., p. 1066.

² Weil, V. 240 et s.

³ Sanut., p. 1074.

⁴ Les documents relatifs à la mission

de Donato suffisent amplement pour rejeter dans le domaine de la légende un renseignement communiqué par M. Pardessus, saus indication de source, dans la

Coll. des lois marit., III, p. lxxviii et s.: d'après cet écrivain, en 1449, précisément, le sultan aurait expulsé les Vénitiens du territoire de l'Égypte et confisqué leurs biens, et l'intervention des agents de Jacques Cœur aurait été seule capable de conjurer les effets de son irritation.

Beyrout, de Tripoli, de Laodicée et de Hamah,1 pour les rappeler en termes sévères au respect des traités.2 L'effet en fut médiocre; les actes de violence et les exactions de ces fonctionnaires prirent même. en Syrie particulièrement, une telle extension que les Vénitiens commencèrent à s'y rendre plus rarement. On leur prenait de force, sans les paver, les marchandises qu'ils avaient apportées, on les obligeait à en acheter d'autres; on les empêchait par toutes sortes de moyens de quitter le port pour continuer leur voyage, d'expédier leurs marchandises dans l'intérieur du pays, et surtout d'aller au Caire ou d'y envoyer des lettres et des messagers, pour empêcher leurs plaintes de parvenir aux oreilles du sultan. Cependant, elles arrivèrent jusqu'à Venise et la République les transmit officiellement au sultan par l'intermédiaire de deux ambassadeurs, Lorenzo Tiepolo et Marin di Priuli (1449). Diakmak expédia de nouveaux ordres à l'émir de Tripoli, aux naïbs de Beyrout et de Hamah, déplaça quelques fonctionnaires particulièrement incriminés, en réprimanda d'autres pour s'être mêlés indûment des affaires des Vénitiens; enfin, il prescrivit de laisser à ces derniers toute liberté d'action et de les traiter de facon à leur donner l'envie de revenir dans le pays et d'y apporter leurs marchandises et leur argent. 8 Si les subordonnés résistaient, du moins le souverain faisait preuve de bonne volonté à l'égard de Venise.4

Djakmak montra également de meilleures dispositions que son prédécesseur en faveur des Catalans. Quand le consul nommé en 1438 par la ville de Barcelone au poste d'Alexandrie arriva à sa destination, il était chargé d'un message du roi d'Aragon pour Boursbai: ce fut Djakmak qui lui donna audience: le nouveau sultan s'abstint de récrimi-

¹ M. Amari donne dans ce passage la lecture suivante: "La Liza caman," et il s'avoue incapable de traduire l'épithète "caman"; M. Thomas a mis à ma disposition une copie du texte original, où j'ai trouvé la solution du problème; il faut lire; "la Liza e Aman" (Laodicée et Hamah).

³ Il paraitrait que, de toutes les pièces relatives à cet ambassade, on in conservé, à Venise, que la lettre du sultan au doçe; de la comparte de la conserve de la couvert le reste dans les archives de Florence; la République de Venise avait covyé le texte du traité en communication à celle de Florence comme modèle à suivre pour les traités que cellect voudrait propur les traités que cellect voudrait propur les traités que cellect voudrait pro-

poser au sultan. Sanuto (p. 1107) meutionne le retour de Donato et les résultats de sa mission.

[&]quot; Taf. et Thom., ined.

^{*} Venúse eut une bonne occasion de prouver son désir de rester en bonnes relations avec lui et d'éviter tout acte conponentant pour la sécurité des marchands vénitiens dans ses états; elle refusa de laisser sortir de l'arsenal des galdres que l'on armait pour le compte du duc de Bourgogne et que ce prince voulait envoyer à Rhodes pour y prendre part à la défense de l'ille contre une flotte égyptiense (1443): Wavrin. Chron., éd. Dupout, II, 58.

nations pour le passé et lui remit, en réponse à son message, nue lettre par laquelle il invitait les Catalans à reveuir dans ses états où ils étaient assurés de l'accueil réservé aux nations amies et d'un traitement équitable et conforme aux stipulations des anciens traités. Ce raccommodement n'eut qu'une durée éphémére et les deux souverains furent bientôt de nouvean en guerre. La ville de Barcelone fit auprés du roi des démarches pressantes pour obtenir le rétablissement de la paix; le grand maître de Rhodes offirit sa médiation et en garantit le succès (1445); mais il est probable que l'un et l'antre échouérent, sans quoi Barcelone n'aurait pas eu besoin de renouveler as amplique, comme elle le fit en 1453.º Il semble que l'une des causes qui portaient le plus de préjudice au commerce des Catalans était le nombre des corsaires de cette nation; les actes de piraterie dont ils se rendaient coupables sur les côtes de la Méditerranée et en pleine mer irritaient et exaspéraient les saltans méme les plus pacifiques et les plus équitables, tels que Djakmak.

C'est au règne de ce sultan que se rattache un épisode intéressant de l'histoire du commerce, l'apparition du célèbre Jacques Coure, dont le génie commercial réussit à faire sortir, pour quelques années, de l'état de torpeur où elles étaient tombées, les antiques relations de la France avec l'Egypte. Nous l'avons déjà rencontré une fois sur notre chemin, en 1439, abordant à Beyrout sur une galère de Narbonne et partant de là pour nu voyage dans l'intérieur. Ce n'était alors qu'un simple marchand de Bourges; comme tant d'autres, il allait chercher fortune en Orient. Devenu par la suite trésorier de Charles VII, il ne renonça pas pour cela aux affaires dans lesquelles il avait fait une grande fortune: il possédait sept galères, attachées au port de Montpellier; * ses agents, an nombre de plus de trois cents, allaient visiter pour son compte les ports les plus importants de l'époque, œux de l'Egypte entre autres; ils y portaient les dravs de France et en ranportaient des soieries et des éduces. La fac

¹ Capmany, IV, 229 et s. Le texte arabe de cette lettre est daté du dernier Chevval 840: il doit y avoir une erreur de chiffre, car, si l'on transformati rigourement octue date, on tomberait au 6 mai 1437, tandis que Djakmak ne prit et tirre de sultan que le 9 sept. 1438. Il est probable que, dans l'original, le millebeime devait étre 842.

² Capmany, II, 275; IV, 241.

³ Cette ville ne jouissait déjà plus de la prospérité des temps précédents; aussi était-elle très reconnaissante à Jacques

Cœur de l'avoir choisie pour en faire le centre de ses opérations commerciales: elle fit faire aux frais de la commune des embellissements à la maison où se trouvaient ses bureaux (loge) et lui attribua certains privilèges et certaines franchises; Germain, Hist. du commerce de Montpellier, II, 573 et sa.

⁴ Thom. Basin, Hist. des règnes de Charles VII et de Louis XI, éd. Quicherat, I (1856), p. 243; Chronique de Mathieu d'Escouchy, éd. Dufresne de Beaucourt. II. 280 et s.

veur du roi lui assurait une telle prépondérance sur le marché français, que tonte concurrence était impossible. A lui seul, il était une puissance commerciale en état de tenir tête aux Vénitiens, aux Génois et aux Catalans. Il avait eu également l'habileté de s'introduire dans les bonnes grâces du sultan d'Égypte et faisait tont pour s'y maintenir. Ainsi, un esclave chrétien avant trouvé moven d'échapper à son triste sort en se cachant sur une de ses galères, il le fit impitoyablement ramener en Égypte, de peur que le sultan ne lui en voulût d'avoir donné asile à un esclave fugitif.1 Une autre fois, il fit faire une rafie dans la canaille des rues de Montpellier et tous les malheureux arrêtés furent transportés de vive force sur une galère à lui qui se trouvait précisément prête à appareiller: 2 il est permis de soupconner que c'était une manière de se procurer des esclaves qu'il expédiait en Égypte; il savait que c'était le meilleur moven d'acquérir ces bonnes grâces auxquelles il tenait tant. Il faut reconnaître cependant que, s'il savait tirer profit de sa situation, il la faisait servir aussi au bien du commerce de la France en général. Il désigna à Charles VII un de ses agents les plus intelligents, nommé Jean de Village, que le roi charges d'une mission pour le sultan: il s'agissait de recommander les marchands français à la protection du souverain de l'Égypte et de lui annoncer la nomination d'un nouveau consul et sa prochaine arrivée. En 1447, Jean de Village revint en France avec une lettre de Djakmak, par laquelle ce dernier promettait de faire un bon accueil aux marchands et de traiter le consul, quand il arriverait (quant sera venu), avec les mêmes égards que ceux des autres nations.8 Le consulat français, nous avons déjà en occasion de le dire, n'était pas une création absolument nouvelle, mais il paraîtrait que le poste était resté longtemps sans titulaire; ce fut le trésorier de France qui, par son activité, rendit un pen d'animation an fondaco français et onvrit les voies an futur consul. Malhenreusement pour la France, ce nonvel essor de la vie commerciale n'eut qu'une durée éphémère. Renversé du ponvoir le 31 juillet 1451, Jacques Conr allait désormais traîner sa misérable vie de prison en prison; sa fortune était confisquée; toutes ses créations végétèrent à l'abandon. Cependant, le commerce français ne perdit pas de vue la route de l'Orient rouverte par lui. Des galères équipées aux frais de l'état (galées de France) partaient de temps à autre pour le nord de l'Afrique ou pour l'Égypte. Nous en connaissons nn exemple

Mathieu d'Escouchy, II, 283, 285; Clément, Jacques Cour (2º éd.), II, 149, 153 et s., 159.

³ Clément, l. c., II, 148 et s., 153, 158 et s. Un pèlerin allemand eut le

malheur de se trouver pris dans cette rafle et se jeta à la mer de désespoir. Math. d'Escouchy a conservé cette lettre à la postérité, l. c., I, 121 et ss.

pour l'année 1456; la conduite de l'expédition était confiée à des marchands de Montpellier qui avaient été autrefois au service de Jacques Cœur.1 En 1470, trois galères de France rentrèrent d'un voyage dans le Levant; on possède le registre de comptabilité de l'une d'elles par recettes et par dépenses, et l'on v voit que quelques-uns des armateurs de ce bâtiment avaient été très liés de son vivant avec le célèbre trésorier. 2 Je ne serais pas éloigné de croire que les deux belles galères de Montpellier que vit un pèlerin rhénan à Rhodes, en 1472, étaient des bâtiments de cette sorte, car il remarqua sur le pavillon les armes du roi de France.3 Enfin, nous voyons dans une source vénitienne qu'en 1485 une galéasse du roi de France se trouvait à l'ancre dans le port d'Alexandrie.4 Ces points de repère sont trop peu reliés les uns aux autres et, d'un autre côté, les quelques renseignements fournis par les extraits de correspondance collectionnés par Sanuto 5 sont trop insuffisants pour qu'il soit permis d'en conclure à l'existence d'un service régulier de navigation entre la France et l'Égypte ou la Syrie; en tout cas, il n'existait pas de pareil service à l'origine, mais l'organisation de voyages annuels fut certainement l'un des projets médités par les rois de France.6 S'ils n'v arrivèrent pas Charles VII et Louis XI firent néanmoins leur possible ponr faciliter les voies en Égypte aux marchands français, en leur procurant des recommandations pour les sultans.7 Nous verrons encore plus loin que Louis XII ambitionnait d'y créer à ses sujets une situation prépondérante parmi ceux des nations commercantes.

Si nous considérons à part les divers ports du midi de la France, on a déjà pu voir d'après ce qui a été dit ça et là, que, pendant cette période, ils prirent toujours une certaine part au trafic avec l'Égypte et la Syrie. Cependant, les progrès de l'ensablement des canaux qui reliaient les villes de Narbonne et de Montpellier à la mer leur cràsient des difficultés de plus en plus grandes pour l'expédition de navires de haut bord. Marseille, grâce às as situation au bord de la mer, échappait à cet inconvénient: aussi était-ce, vers la fin du Moyen-Age, le seul port de cette région où le commerce du Levant donnât encore

Ordonnances des rois de France, XIV, 395; cf. Pigeonneau, Hist. du commerce de la France, I, 366, 379 et s.

de la France, I, 368, 379 et s.
Pigeonneau, L. c., append., nº v, et p. 379, not. 4.

³ Conrady, Vier rheinische Pilgerschriften, p. 108 et s.

^{*} Rawdon Brown, Calend. of statepapers

Venet., I, 156.

Sanut., Diar., III, 1121, 1123, 1199, 1461, 1527; IV, 241, 430, 441, 486; X, 626, 636, 885 et s.; XI, 56, 69, 75 et s., 268 et s.

Vallet de Viriville, Hist. de Charles VII, III, 441, not. 1.

⁷ Ibid. p. 440 et s.; Pigeonneau, op. cit., p. I, 414 et s.

lieu à un mouvement assez actif. A cette époque, l'histoire des ports français de l'Océan Atlantique reste en général en dehors de notre cadre: leurs marins suivaient d'autres directions. Cela n'empêche qu'en 1479 le duc François II de Bretagne concluait encore avec le sultan d'Égypte un traité dont l'objet était d'ouvrir à ses sujets l'accès de ce pays.1

An point de notre récit où nous sommes arrivés, nous commencons à approcher de la fin du XVe siècle, et, par conséquent, aussi du Moyen-Age. Les nations et les villes maritimes de l'Occident, propriétaires de fondachi à Alexandrie, dont nous nous sommes occupé dans les pages précédentes, n'avaient pas toutes été en mesure de préserver jusque là l'existence de leurs colonies. Nous lisons dans un rapport très instructif d'un consul vénitien, Francesco Bernardo, que, vers 1498, le novan de la colonie d'Alexandrie ne se composait plus que de Vénitiens, de Génois et de Catalans.2 Pour les Florentins, les Ragusans,2 les Français, ils prenaient bien encore une part active au trafic avec l'Égypte et la Syrie, le fait est surabondamment démontré, mais, si on les voyait fréquemment à Alexandrie, c'était uniquement en passant: ils n'y avaient plus de comptoirs. Pour terminer ce chapitre, il nous reste à passer en revue ces diverses nations et à dire ce que l'on sait de leurs vicissitudes pendant cette dernière période. Cela se borne à peu de chose. Barcelone déploya une énergie tonte particulière pour le maintien de sa colonic d'Alexandrie: nous n'avons besoin d'autre preuve que les nombreuses pièces relatives à la nomination de consuls catalans désignés pour ce poste, qui ont été conservées jusqu'à nos jours; ce sont des brevets et des lettres de créance, dont les dates nous mênent jusqu'au cœur du XVIº siécle.4 Entre Barcelone et les sultans, nous n'avons point de conflits tant soit peu importants à signaler. Les plus dangereux ennemis du commerce catalan étaient toujours les corsaires de cette nation; leurs excès arrivaient parfois à porter l'irritation des autres nations maritimes à un tel point, que cellesci faisaient la chasse à tout ce qui portait le pavillon catalan, au grand détriment des navires marchands; c'est pour ce motif qu'à l'automne de 1483 Félix Fabri et Breydenbach trouvérent le fondaco catalan à peu prés vide; cependant, le consul était à son poste. Mais cet état d'abandon pouvait n'être que passager et nous n'avons naturellement pas le droit de tirer de cet exemple une conclusion générale, touchant la fréquentation du port d'Alexandrie par les Catalans. Plus tard, leur fondaco se remplit

Lobineau, Hist, générale de la Bretagne, I, 733, cité par Pardessus, Coll. des lois maritimes. III. p. cxvi.

² Sanut., Diar., II, 171. 3 Ibid. III, 476, 738, 1123, 1527, 1589;

VI. 279.

Capmany, Memor., IV, 250, 251; II, 294 et s., 302 et ss., 306, 307, 309, 313, 346 et append., p. 62-67.

⁵ Fabri, III, 163; Breydenbach, fol. 123.

de nouveau, et même leurs navires apportèrent de riches cargaisons et remportèrent assez d'épices, pour que leur concurrence fût vue de mauvais œil par les Vénitiens.¹

Entrés tardivement en relation avec l'Égypte, les Florentins avaient à peine donné un peu de développement à leur trafic qu'il avait fallu l'interrompre: il sonffrit pendant longtemps du défaut d'organisation. La navigation était réglementée depuis longtemps dn côté de l'Occident, quand le conseil de Florence songea à s'occuper de nonvean du trafic du Levant, pour lui imprimer une marche régulière. Il y fut amené en partie par le besoin de trouver nn emploi rénumérateur pour les galères construites aux frais de l'État, et plus encore par la conviction que c'était le seul moyen de tirer tout le profit possible de la circulation des marchandises, en organisant sur les meillenres bases l'échange des lainages et des soieries de l'Occident contre les aromates et les épices de l'Orient. Partant de ce point de vue, le conseil de Florence, par décret du 18 août 1444, ordonna aux Consoli del mare de prendre les mesures nécessaires pour envoyer chaque année deux galères de commerce visiter Alexandrie et les ports voisins: les départs étaient fixés pour la première fois au mois de mars de l'année suivante, et, pour les autres années, au printemps. D'après ses instructions, le capitaine à qui fut confiée la direction de la première campagne commença par visiter les ports de la Catalogne, pour y compléter sa cargaison en y joignant une quantité d'articles indispensables au succès d'un voyage d'affaires dans le Levant. A partir de 1447,2 on arrêta comme il suit le programme du voyage; à l'aller, traversée de Livourne à Syracuse en longeant les côtes d'Italie, arrêts à Modon, Rhodes, Alexandrie, Beyrout et Jaffa; au retour, escales à Rhodes et, suivant le besoin, à Chypre, à Candie ou à Chio. A partir de 1460, ce voyage nnione parut insuffisant et on transforma celui des galères de Tunis en un voyage circulaire avec escales à Alexandrie et à Rhodes; c'était visiblement une imitation de celui des "galee di traffico" de Venise.3 La reprise d'un trafic régulier avec l'Égypte ent lieu, comme nous l'avons vu plus haut, au printemps de 1445; or, à la date dn 11 mai, on nous signale le départ d'un certain Giovenco4 della Stufa, muni de lettres de recommandation pour le sultan d'Égypte et pour les autorités d'Alexandrie; ce personnage était, très probablement, le commandant des "deux premières galères"; la chose est d'autant plus vraisemblable que, dans les documents en question, on lui attribue le titre

¹ Sanut., Diar., III, 476, 1080, 1199, 1527; IV, 241, 343, 418 et s.; VI, 279 etc.

^{1527;} IV, 241, 343, 418 et s.; VI, 279 etc. Doc. sulle relax. tose., p. 291.

Amari, Dipl. arab., append., p. 48 et ss.

Et non Agnolo, comme le nomme M. Pagnini, II, 43. Giovenco devint plus tard gonfalonier (1469): Ammirato, 2º part.,

р. 106.

de "mercator præfectusque nostrarum triremium". Ces lettres sont écrites en termes très généraux, de sorte qu'on n'y voit pas quel ponvait être l'objet spécial de sa mission auprès du sultan.1 En 1465, Mariotto Sonarcialupi, nommé consul de Florence à Alexandrie, recut des lettres de recommandation à peu près identiques: comme celles de G. della Stufa, c'est un tissu de grandes phrases sur la conflance des marchands florentins dans les sentiments d'équité et d'humanité des sujets du sultan: c'est ce qu'on appelle de l'eau bénite de cour.2 Un autre agent florentin, Bernardo di Bartolo dei Corsi, envoyé à la cour du sultan à peu près à la même date que le précédent, avait pour mission de demander au nom de ses compatriotes un allégement des droits de douane et des impôts, en ce sens qu'ils désiraient n'être imposés que pour les marchandises qui restaient dans les états du sultan, ce qui impliquait l'exemption pour la partie de leur cargaison reprise par les marchands on réexpédiée dans un autre pays.8 On voit par là que les Florentins n'étaient iamais contents de ce qu'ils avaient; les négociations et les traités dont nous allons parler le démontreront mieux encore. A une date qui n'est pas déterminée, mais qui doit n'être pas très postérieure à l'arrivée aux affaires de Laurent de Médicis, une députation de la colonie florentine d'Alexandrie remit au sultan Kaïtbaï des lettres de la Seigneurie et de Laurent, et conclut avec lui un traité copié ponr le fond sur un traité entre Venise et l'Égypte; il n'en diffère que par certains codicilles ajoutés ponr satisfaire des demandes spéciales des Florentins:4 c'est nne énumération détaillée de garanties contre l'arbitraire des fonctionnaires. Cependant, si précis qu'il semble, les Florentins ne l'acceptèrent pas encore comme définitif: ils étaient sans cesse occupés d'y introduire des perfectionnements; chaque fait nouveau donnait lien à un nonveau paragraphe. Nous en trouvons la prenve dans un projet d'instructions du 27 nov. 1481,5 rédigé probablement pour une nouvelle ambassade qu'on se proposait d'envoyer en ce moment. De nonvelles négociations enrent lien à Florence en 1484: Kaïtbaï s'était fait représenter par un certain Malfota;6 elles furent reprises en 1487 (?), au

¹ Amari, *Dipl. arab.*, append., p. 17.

² Amari, ibid. p. 38—40. Élu en 1458, omme consul intérimaire, par les mar-

comme consul intérimaire, par les marchands catalans d'Acandrie, ce Squarcialupi fut destitué en 1459 par Jean II, roi d'Aragon, parce qu'il abusait de sa situation pour commettre des exactions: Capmany, Mem., II, append., p. 87; IV, 280—282. En 1476, il était encore consul de Florence: Amari, l. e. p. 44 et s.

³ Amari, Dipl. arab., append., p. 40.

⁴ Amari, Dipl. arab., p. 363 et ss. L'éditeur attribue sans preuves à ce traité la date de 1488; c'est une creur, car les articles additionnels furent soumis à la commission de marchands chargés de les étudier, dans sa séance du 27 nor. 1481; pour s'en couvaincre, il suffit de rapprocher les pages 362 et 369 et s.

⁶ Amari, Dipl. arab., p. 361 et s.

⁶ Ibid. append., p. 46.

Caire, par Paolo da Colle au nom de Florence. Le sultan se montra plein de prévenance. Les stipulations étaient arrêtées quand Colle mourut assez subitement. Comme il n'avait pas en le temps d'en donner communication à la Seigneurie, Kaïtbaï renvoya Malfota (on le nomme aussi parfois Malphot ou Mazamet Elmalfet) en mission spéciale à Florence, pour y présenter au gonvernement les priviléges accordés au commerce par son maître. L'ambassadeur égyptien arriva au mois de novembre 1487; entre autres objets de prix qu'il devait remettre au nom du sultan, il amenait une girafe et un lion apprivoisé. Il était accompagné d'un interprête sicilien, chargé de transmettre les ouvertures que son maître l'avait chargé de faire verbalement. Il est permis de croire que, dans ses entrevues, il fut question d'autre chose que des clauses du traité. Le sultan était alors très inquiet des progrès incessants des Osmanlis et il était tout indiqué qu'il prît ses précautions, afin de s'assurer l'alliance de puissances occidentales. Voulant éviter de se compromettre, la Seigneurie de Florence charges son consul à Constantinople d'aller en son nom se présenter au sultau des Osmaulis, pour lui exposer qu'il n'avait nullement lieu de prendre ombrage de la présence d'un ambassadeur égyptien à Florence, qu'il pouvait compter sur la Seigneurie et qu'on ne s'écarterait certainement pas de la discussion des onestions purement commerciales. C'est le cas de dire avec le proverbe: qui s'excuse, s'accuse,1 Peu importe d'ailleurs: la Seigneurie accepta les priviléges offerts à son commerce et envoya au mois de novembre 1488 Luigi della Stufa porter au sultan ses remerciements pour les présents qu'elle avait recus de lui et soumettre, par la même occasion, à son approbation quelques articles supplémentaires.2 Kaïtbaï recut l'ambassadeur à bras ouverts et accueillit toutes ses demandes avec empressement (1489).3 Après ces preuves éclatantes de bienveillance, nous sommes quelque peu étouné de constater dans le trafic un nouveau temps d'arrêt dont les causes sont restées inconnues. Des ambassadeurs dont nous ignorons le nom, envoyès au Caire pour renouer les relations aiusi interrompues, en rapportèreut un privilége par lequel le sultan

Bibbiena s'étend longuement sur les présents apportés par l'ambassadeur.

^{&#}x27;Cette lettre se trouve dans les Doc.
sulle rélas. Losc., p. 237; elle jette une
trie lumière sur tout ce qui concerne
l'ambassade ségoptienne. L'arrivée de l'ambassade a été derite par Rinuccini (Héordi, p. caliii) et Landino en parle dans son
Commentaire de Virgile (voy Bandini,
Collectio veterum aliquot monimentarum,
p. 12, not.). Dans une lettre aderssée à
la femme de Lorenzo et publiée par Fabruius (Lauw. Meticie rita. Il. 337). P.

⁷ Voyez la lettre de remerciement de Lorenzo, dans Bandini, l. c., p. 12 et s. Les instructions de Luigi della Stufa se trouvent daus Amari (p. 372 et s.) qui donne immédiatement après les trente deux nouveaux articles proposés à l'approbation du sultan.

⁸ Amari, Dipl. arab., p. 181 et ss., 382 et ss.

déclarait accorder aux Florentins la jouissance de tontes les faveurs obtenues par les Vénitiens jusqu'à ce jonr (1496).1 Kaïtbaï mourut pen de temps après. Ce document est le dernier exemple d'un traité de commerce conclu entre Florence et l'Égypte, où soient visées toutes les questions de détail. Nous trouvons bien encore, à la fin de la période que nous étudions, les déclarations portées à Florence par nn ambassadenr égyptien, nommé Tagri-Berdi, au nom de son maître Kansouh el Ghouri (1507) et les garanties données verbalement par le même sultan à l'ambassadeur florentin Bernardino Peruzzi (1509); mais il est impossible d'y voir autre chose que des déclarations générales, ou la répétition en abrégé des points les plus importants du privilège de Kaïtbaï.2 Si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur les relations entre Florence et l'Égypte, il est nn fait qui frappe immédiatement, c'est l'absence absolue de ces conflits qui se représentent si fréquemment, quand il s'agit des autres nations commercantes. Il semble qu'il n'y ait jamais eu le moindre frottement. Cela n'empêche que, dans tous les traités, chaque paragraphe, pour ainsi dire, démontre que les marchands florentins, comme tons les autres, épronvaient cruellement les effets de l'arbitraire et de la violence des fonctionnaires égyptiens, et, en général, de l'intolérance et de la rapacité des Musulmans. Le fondaco donne lieu à nne observation qui n'est pas moins curieuse: il fait l'objet de nombreuses demandes, aussi sonvent accordées; et cependant, il serait impossible de trouver dans un passage quelconque soit la désignation claire et nette d'un fondaco assigné aux Florentins, soit une trace de la prise de possession d'un fondaco par les marchands de cette nation. Pour le consulat, c'est antre chose; le fait de son existence à Alexandrie est certain³ et il subsistait encore bien après la fin du Moven-Age.4

Sur le commerce de Gênes avec l'Égypte et la Syrie pendant les dernières années du Moyen-Age, il n'existe que fort peu de chose. Les sources indigénes sont rares et à peu prés nulles sur ce sujet. D'après Agostino Giustiniani, la République aurait envoyé un ambassadeur au Caire en 1474, ou tout au moins le gouvernement aurait discuté l'opportunité de cet envoi en vue de seconder la marche progressive du commerce national en Égypte et en Syrie.5 Dans les nombreuses lettres expédiées à cette époque d'Alexandrie, de Bevrout et de Tripoli à Venise, on signale à chaque moment le nombre de navires génois qui entraient dans ces ports avec un bon approvi-

Amari, Dipl.arab., p.184 et ss., 210 et ss.

² Ibid. p. 214 et ss., 387 et ss.

³ Il ne parait pas que les titulaires de ce poste se soient succédé saus interruption.

^{&#}x27; Voy. des exemples dans Amari, Dipl. arab., append., p. 75.

⁶ Giustiniani, Annali di Genora, p. cexxvi. b.

sionnement d'argent et de marchandises, et en remportaient comme fret de retour des épices, du coton et d'autres articles. Les Génois se liguaient avec les Catalans, dans le but d'expulser les Vénitiens des marchés de l'Égypte et de la Syrie.1 Leur colonie d'Alexandrie comptait parmi les plus importantes des colonies franques. En 1483, Félix Fabri visita leur fondaco; il en admira la beanté et les vastes dimensions et v vit un grand nombre de marchands et des quantités considérables d'énices.2 Quelques membres de cette colonie se trouvaient au Caire au moment des scènes de désordre et de pillage qui précédérent l'arrivée au pouvoir du sultan Kansouh el Ghouri (1497); ils v subirent des pertes, mais on les en indemnisa plus tard.8

Si F. Fabri avait été étonné en visitant le fondaco génois, sa surprise se changea en stupéfaction à la vue des immenses approvisionnements dont les deux fondachi des Vénitiens étaient remplis jusqu'aux combles.4 Les Vénitiens tenaient d'ailleurs alors incontestablement le premier rang parmi les nations commercantes de l'Occident en Égypte. La branche de commerce qu'ils exploitaient de préférence était celle des épices et surtout du poivre.5 Or, pour ces articles, Alexandrie était le premier marché du monde, et les sultans s'en occupaient personnellement comme vendeurs. Ce commerce dn poivre était l'objet de négociations épineuses, la source de conflits multiples entre Venise et les sultans, et il ne pouvait guére en être autrement. Peu à peu, ces derniers avaient renoncé à la prétention de le concentrer entièrement entre leurs mains; seul, Kansouh el Ghouri terrifia le commerce vénitien par la menace (1502) de prohiber tout envoi de poivre dans la direction de Damas. Dorénavant, il ne voulait plus tolérer qu'un seul marché pour le poivre, celui d'Alexandrie: qu'un seul vendeur, lui-même. Le bruit courut à plusieurs reprises qu'il pensait à s'attribuer de même le monopole de toutes les autres sortes d'épices. L'adoption de cette mesure n'eût pas manqué de tuer le trafic sur la route de la Syrie et de l'entraver au moins très sensiblement sur celle de l'Égypte. Mais les Vénitiens réussirent,

Sanut., Diar., I, 768; II, 171; III, 68, 96, 476, 687, 738, 941 et s., 1031, 1123, 1199, 1527; IV, 10 et s., 486; V, 197; X, 86, 95 et s.; XII, 624 et ss.

² Fabri, III, 163; Breydenbach, p. 123; Ghistele (p. 197 et s.) parle aussi de la colonie génoise d'Alexandrie.

³ Sanut., Diar., I, 634, 637. 4 Fabri, I. c.: Brevdenbach, I. c.

⁸ Le chap. 228 du Capitolare dei Vis-

domini del fontego dei Todeschi in Ve-

nezia traite de la "mercadantia del pevere" et débute par ce passage bien signicatif: "Conzosia cosa che in tute quante le marchadantie le qual se fa in la nostra citade de Venesia, la marchadantia del pevare sia la piu principal e quella che piu tocha universalmente a l nostri citadini e marchadanti, e qual rendera ve major utelitade e dextro a la citade e a citadini nostri etc. (éd. Thomas, p. 116).

paraît-il, à force d'argent, à empêcher l'exécution de ce projet.1 En général, les prédécesseurs de Kansouh les autorisaient à acheter du poivre chez les marchands égyptiens, à la condition qu'à chaque voyage leurs galères prissent dans les magasins du sultan 210 tonnes de poivre. Pourquoi ce chiffre 210? c'est que le prix des dix dernières tonnes entrait dans la poche du secrétaire du trésor (scrivan de la cassenda, gazenna, trésor).2 Je n'ai pas pu découvrir l'époque à laquelle la république de Venise s'engagea par traité à acheter annuellement au sultan cette quantité de tonnes de poivre. En tout cas, Tucher indique ce chiffre (1480) et, dans l'historique des négociations entre Venise et l'Égypte que donne Sanuto dans son journal, il est mentionné à plusieurs reprises comme une règle déjà ancienne.8 Quant au prix de la tonne, c'était l'objet d'un marchandage perpétuel. Le sultan Inal (1453 -1461) maintint, pendant son règne, le taux de 100 ducats fixé avant lui; en 1461, Mélik Almonavved Ahmed, son fils, se laissa persuader par Maffio Michiel, ambassadeur de Venise, de réduire ce taux à 85 ducats.4 En 1480, au contraire, Kaïtbaï n'exigeait pas moins de 110 ducats, bien que, sur le marché, six mois seulement auparavant, le prix courant fût encore 50 ducats: comme les Vénitiens refusaient d'acheter à ce prix. on les enferma pendant deux jours et trois nuits dans leurs fondachi, puis on les traîna à la douane et on ne les relâcha que lorsqu'ils eurent consenti à payer 70 ducats. Un pèlerin de Nuremberg dont nous avons déjà rencontré le nom, Tucher, logeait en ce moment dans le plus grand fondaco vénitien, où il attendait le départ du navire qui devait le ramener en Occident; il partagea le sort des marchands. Il raconte que les choses se passaient de même tous les ans: le consul payait le poivre au prix exigé par le sultan, puis le revendait immédiatement; il se remboursait de la différence entre le prix d'achat et le prix de vente sur le cotimo, c'est à dire sur l'impôt perçu par les consuls sur toutes les marchandises originaires de Venise, importées à Alexandrie.5 En 1491, le même sultan fit arrêter à Alexandrie et envoyer dans les prisons du Caire quelques marchands vénitiens: il avait en recours à cet expédient violent, pour arracher à la République une indemnité qu'il lui réclamait sous prétexte qu'après lui avoir promis 100 ducats par sporta, les Vénitiens n'en avaient pavé que 80, ce qui lui faisait

Sanut., Diar., IV, 650 et s., 690, 705; V, 197 et s., 778 et s.; VI, 68; VII. 226.

² Marin, VII, 290, 298, 302, ² Sanut., Diar., II, 172; III, 1198.

^{&#}x27; Sanut., Vite dei dogi, p. 1169 et s. J. ecris ici ducats bien que le texte ori-

ginal porte "Saraffi", car le saraffo avait la même valeur que le ducat vénitien: voy. Reinaud, dans le Nour. journ. asiat., IV (1829), p. 40, not. 3; Sanuto, Vite dei dogi, p. 1107; Harff, p. 78, 115, 156; Ghistele, p. 6, 311; Geo. Gemnic., p. 475.

⁵ Tucher, p. 871.

subir une perte de 30,000 ducats.1 Quelque temps après, le prix de 80 ducats par sporta devint la règle,2 et, daus ses négociatious subséquentes avec le sultan, la République s'attacha à faire en sorte que ce taux ne fût pas dépassé. Le commerce du poivre fut pour elle l'occasion de graves conflits avec Kansouh el Ghouri. Comme ce prince ne reculait pas devant la violence pour satisfaire sa rapacité, les Vénitiens durent consentir, au mois de septembre 1503, à preudre, en dehors du chiffre convenu, trois ceuts sportas de poivre an prix de 105 ducats chaque.3 La manœuvre avant réussi une première fois, il recommenca dans l'hiver de 1504 - 1505; outre les deux cent dix sportas réglemeutaires, et en dépit des protestations des Vénitiens, il en fit déposer dans leur fondaco deux cent cinquante autres, et ses agents demandèrent du tout un prix inouï. Les marchands, ne pouvant payer comptaut, poussés à bout promirent une fourniture de cuivre à un prix inférieur au cours, de sorte que la sporta de poivre leur revenait à 192 ducats au lieu de 80. Mais le sultan tenait à être payé comptant; il commença par les forcer à emprunter une somme de 20,000 ducats à gros iutérêts et à la verser dans sa caisse, puis il fit faire une perquisition dans leurs fondachi et sur leurs galères, et, finalement, il envoya dans les prisons du Caire le consul et quelques marchands. Tout cela avait pris du temps: la date fixée pour le départ des galères étant dépassée de beaucoup, le commandant voulait prendre le large; le sultan lui interdit de quitter le port. Le commandant passa outre, exécuta fièrement sa sortie sans se laisser arrêter par une salve de quaraute coups de canon, tirés sur sa flottille par une batterie établie au phare, et arriva à Venise sans accident: il v recut l'accueil et les éloges que méritait sa bravoure. Furieux de ce qu'il regardait comme une insoleuce, le sultan fit transporter au Caire tous les Vénitieus restés à Alexandrie et mit le sequestre sur tout ce qui leur appartenait. Désireuse d'arranger ce déplorable différend, la Seigneurie euvoya au Caire le secrétaire Alvise Segondino; cet agent mourut en Égypte sans avoir terminé sa mission (28 févr. 1506).4 Ce fut alors le tour du sultan: il expédia sou graud drogman Tagriberdi. Arrivé à Venise le 17 sept. 1506, cet agent n'en repartit que le 26 juill. 1507. Il promit au nom de son maître de preudre à un prix raisonuable la fourniture de cuivre restant à livrer en paiement du poivre, de sorte que les pertes subies par les Vénitiens dans toute cette affaire se trouvèrent réduites d'autant. Pour l'avenir, le sultan déclarait qu'il ne voyait pas

¹ Malipiero, p. 625.

Sanuto, Diar., II, 172; III, 1198.
 Ibid. V. 78.

⁴ Ibid. VI, 136, 149 et s., 154, 157 1198. et s., 170, 199 et ss., 267, 296, 311, 321, 331 et s., 464—468.

pourquoi il devrait livrer les deux cent dix sportas de poivre à 80 ducata, quand le cours était beaucoup plus elevé. Mais les Vénitiens tinrent bon et se réservèrent le droit de refuser le poivre du sultan quand il en demanderait davantage. On inséra, en outre, dans le traité, divers articles stipulant en faveur des Vénitiens des garanties contre les taxations exagérées, les exactions, les mises sous sequestre etc.¹ Ces stépalations arrêtées, le trafac reprit son cours des deux côtés; le sultan relâcha les marchands vénitiens, ceux du moins qui avaient eu ja chance de ne pas mourir de la peste dans leur prison, 'ct il les laissa tranquilles pendant deux années consécutives. Nous verrons un peu plus loin à quelle cocasion surgit an nouvean conflit.

Le prix du poivre n'était pas le seul sujet de plainte des marchands: c'était aussi bien souvent sa qualité qui donnait lieu à des réclamations. Il était d'usage, sur les grands marchès, de soumettre le poivre, comme tant d'autres sortes d'épices, à un triage dont le but était de le séparre des rebuts: ecte opération se faisait au moyen d'instruments appelés gardellié * Les Vénitiens d'Alexandrie y tenaient d'autant plus que les Allemands, leurs principaux clients, refusaient de recevoir ces rebuts. Malgré cela, on les contraignait d'en prendre livraison tel qu'il arrivait des Indes. En 1483, leur consul fit le voyage du Caire tout exprès pour reclamer en leur favern le droit d'examiner la marchandise et de refuser le rebut. Nous ignorons le résultat de cette démarche, mais nous trouvons, tant dans les instructions d'Alvise Segondino que dans la convention passée avec Tagriberdi, certains paragraphes dans lesquels la Seigneurie réclamait le triage préalable des épices offerts aux marchands vénitiens.

A côté de ces causes de conflit d'ordre essentiellement commercial, il y en avait d'autres, d'ordre politique, dont le contro-coup pouvait se faire et se fesait effectivement sentir aux colons vénitiens en Égypte et en Syrie. Par exemple, les rois de Chypre payant tribut au sultan

¹ Les pièces relatives à l'ambassale de Tagriberdi se trouvent dans Sanuto, ibid. VII, 203—224. On peut suivre son voyage et les péripéties de son séjour voyage et les péripéties de son séjour de venie, à travers le récit de Sanuto, depuis la p. 364 du vol. VII jungu'à la p. 182 du vol. VII; au les resultate de cette ambassale, voy. ibid. VII, 263, 566 et s. 903, 607.

Jibid. VI, 181, 184, 190, 195. Le consul d'Alexandrie, Alvise Contarini, était du nombre.

⁸ Pegol., p. 8, 213, 299 et s., 310;

Pasi, p. 6, a; Bonaini, Stat. Pis., III, 49 et s., 142, 241, 334; Cod. Berot., cit. p. 27. Le mot garbellare était passé dans langue allemande: voy. Roth, Gesch. des Nürnb. Handels, IV, 222, 225, 265.

⁴ Fabri, III, 33. La même chose se passait à Alep et les marchands vénitiens s'y défendaient contre l'obligation d'acheter la cannelle sans un triage préalable: Marin. VII. 319.

Sanut., Diar., VI, 206 (§. 8); VII, 222 et ss. (§. 15).

d'Égypte, celui-ci avait son mot à dire dans les affaires intérieures de ce royaume. Venise en faisait autant, surtout depnis que la conronne reposait sur la tête d'une princesse issue d'nne famille patricienne de la République, Catherine Cornaro; mais elle avait une rivale dans la reine Carlotta. Un aventurier napolitain, nommé Rizzo Marin, qui ourdissait des intrigues pour le compte de cette dernière contre Catherine, parvint à se faire écouter chez le sultan. Le consul de Venise à Damiette, Piero de Piero, saisit le fil de ces machinations. fit passer secrétement un rapport en Chypre et le conspirateur fut arrêté par ordre du gouvernement vénitien. En revanche, le sultan fit saisir le consul de Damiette et celui-ci ne dut son salut et sa liberté qu'aux instances du consul de Venise à Alexandrie, Lunardo Longo.1 Quelque temps après, la République contraignait Catherine à déposer la couronne et prenait elle même en main les rênes du gouvernement dans l'île: pour motiver cet acte aux yeux du sultan, elle donna pour prétexte que c'était l'unique moven de l'empêcher de tomber au ponvoir des Turcs Osmanlis, les ennemis communs de Venise et de l'Égypte. Comme Venise se déclarait prête à continner le paiement du tribut, le sultan se tint pour satisfait.2 Dès lors, les Vénitiens se tronvèrent être les proches voisins de l'Égypte et les questions de voisinage se mélant aux questions de commerce, cette situation n'était pas faite pour simplifier les relations entre les deux puissances.8 Les sultans, toujours rapaces, attendaient avec impatience le versement du tribut: un retard, une négligence dans le choix des étoffes admises en paiement d'une partie de la somme, ponvait avoir des conséquences graves pour les marchands vénitiens établis dans leurs états.4

Si encore les marchands ctrangers n'avaient eu à redouter que la tyrannie des sultans! mais les gonverneurs de provinces rivalisaient à cet égard avec leurs maîtres. En Syrie, par exemple, les Vénitiens étaient fréquemment victimes de la jalousie réciproque des émirs de Damas et d'Alep. Comme les émirs de Damas percevaient un droit

Malipiero, p. 609 et s.; Navagero, p. 1197, 1199; Mas Latrie, Hist. de Chypre, III. 438—440.

[&]quot;Mailpiero, p. 612; Navagero, p. 1109 (cf. Cloopa, pareix, sense, H. 1169); Mas Latrie, German, H. 1169; Mas Latrie, German, H. 1169; Mas Latrie, German, H. 1169; Mas Latrie, L. 1169; Mas Latrie, L.

l'Inde qu'Ibn Batouta connaissait déjà (IV, 8); il l'appelle Chirimbaf on Chanbaf. Cette étoffe se fabriquati dans le Bengale et les Portuguais l'importèrent en Europe (Giov. da Empoli, dans Gubernatis, Viag., ital. nell' India, p. 115; Ca' Masser, p. 23, 28; Sommario, p. 334, a): mais on la trouvait aussi dans les bazars du Caire

⁽Domen. Trevisani, Viaggio, p. 42).

Mas Latrie, Traités, p. 272; Marin, VII. 296, 303.

Sanut., Diar., II, 614 et s.; III, 923 et s., 941 et s., 1129, 1198, 1526.

sur toutes les marchandises importées par Bevrout, ils exigeaient que tontes celles des Vénitiens fussent débarquées dans ce port et non dans celui de Tripoli, car les taxes levées dans ce dernier faisaient partie du revenu des émirs d'Alep. Or, en 1473, Giovanni Priuli, qui faisait alors les fonctions de consul de Venise à Damas, fit décharger un certain nombre de pièces de drap à Tripoli. L'émir de Damas lui fit donner la bastonnade et jeta plusieurs marchands en prison; pour leur faire rendre la liberté, il ne fallut rien moins que l'envoi d'un ambassadeur; Giov. Emo alla, en cette qualité, présenter au sultan les réclamations de Venise; mais cette démarche prit du temps.1 Une autre fois, en 1499, des navires de commerce vénitiens abordèrent à Tripoli et v mirent à terre des marchandises à destination de Hamah et d'Alep. L'émir de Damas attendait l'arrivée de ces navires à Bevront; il prétendit que ce changement de port de débarquement lui faisait perdre plus de 10,000 ducats; pour se venger, il fit enlever dans les magasins des commissionnaires vénitiens cinquante deux colis d'argenterie, et mit sept marchands en prison.2

Malgré tout, les marchands, vénitiens et autres, tenaient bon en Égypte et en Syrie; actes de violence des sultans et des émirs, guides par une insatiable rapacité; insolence des fonctionnaires d'ordre inférieur, insultes, concussions, exactions, emprisonnements, coups de bâton même, ils supportaient tout. Un Musulman venait-il à être attaqué, emprisonné, mis à mort dans un pays soumis à la domination des Francs, on pouvait en faire retomber la responsabilité sur eux; l'eur vie, leur avoir étaient sans cesse exposés, au milien des troubles qui bonleversaient les états des sultans; 'rien n'étatt capable de leur faire lâcher prise. Ils n'ignoraient pas qu'à force de tout subir, ils n'inspiraient aux Musulmans que du mépris, et pourtant ils revenaient toujours.' D'amour du lucre était le plus fort. L'Occident ne pouvait plus se passer des épices de l'Inde, et l'Egypte était le seul pays encore ouvert à son commerce, par où ces épices sussent arriver au bord de la Méditerrannée.

Malipiero, p. 619; cf. Gios. Barbaro, Lettere, éd. Cornet, p. 57.

⁹ Malipiero, p. 649. Sanuto raconte la même histoire avec quelques variantes, Diar., II, 1039 et ss., III, 673 et ss.

³ Amari, Dipl. arab., p. 352.

⁴ Petrus Martyr d'Anghiera, qui rapporte des exemples de ce genre, n'est pas suspect d'exagération: l. c., p. 447.

⁵ Il me suffira d'en donner un exemple entre mille. En 1475, un corsaire provençal enleva deux marchands sarrasins

et les déposa à Rhodes, où on les retint pour son compte. En réponse à cet attentat, le sultan fit arrêter des marchands Vénitiens en Égypte et en Syrie, et prétendit exiger de la République de Venise qu'elle fit relâcher les marchands arabes et qu'elle lui livrât le corsaire: Arch. stor. lomb. I, 156 et ss.

⁶ Malipiero, p. 636 et ss.; Sanut., Diar., I, 289, 331 etc.

[†] Petr. Mart. l. c.

Aussi longtemps que cette situation se prolongea, Vénitiens, Génois, Catalans et autres y furent invinciblement attirés et les grands commerçants du pays eurent en eux une clientèle assurée.¹

Mais une révolution se préparait. En poursuivant le cours de leurs voyages de découvertes le long de la côte occidentale de l'Afrique, les Portugais avaient reconnu que l'on pouvait en faire le tour et aller aux Indes par mer tout d'une traite. Dès lors, il était prouvé que l'Occident pouvait se procurer directement les épices de ces régions; il cessait donc d'être forcément tributaire des intermédiaires égyptiens. Ce bouleversement devait avoir des suites incalculables; nous nous en occuperons dans un chapitre spécial.

8º L'Inde.

Pendant la période qui clôt notre étude, le nombre des ports de la côte occidentale de l'Inde proprement dite qui méritent d'être signalés pour l'importance de leur trafic, atteint un chiffre véritablement extra-ordinaire. Ce phénomène est dû à des causes diverses: d'abord, à la division du territoire entre une infinité de petits souverains dont chacun voulait se faire sa part dans le commerce universel, en second lieu, à la rivalité acharnée des marchands indigénes et des colons arabes, dont le nombre s'était multiplié au-delà de toute prévision; enfin, à cette circonstance particulière que chaque province avait la spécialité de certains produits naturels, tous fort recherchés dans le commerce. Au nord, les produits dominants étaient les filés et les tissus; le port de Cambaye en inondait le monde musulman presque en entier; au centre,

¹ M. Peschel écrit, dans son Zetlalter der Entdeckeugen, p. 83: ² hapatir du moment où l'on commença à cultiver le coton à Matle, en Sicile, dans le Balkares, dans la Calabre et en Andalousie, où la canne à ancre fot acclimatée à Madère et dans les Charties, où l'on est trouvé et dans les Charties, où l'on est trouvé l'on tits directement l'ivoire de l'Afrique intertropicale Alexandrie pertit petit à petit so importance commerciale." Ce raisonnement est plus spécieux que soilée. Quand le commerce du Levant atteignit son plus haut degré de prospèrité, la culture du coton existait depuis de l'entre de l

longtempa déjà en Occident; si le produit obten avait été d'assez home qualité pour faire concurrence au coton d'Orient, c'est a la Syrie qui en éta souffert; le marché d'Alexandrie en recevait très peu. Jamais le commerce de l'Occident en tracepté dans le commerce de l'Occident en remplacement du vritable poirve do l'inde. Enfin, avant Vasco de Gama, le commerce du Portugal et ait encre peu dévelopée et les articles importés par les marchands de ce pary, tet que le sur les que le sucre de l'Anfrique n'arrivalent pas en quantités auffsantes pour justices et l'ivoire de l'Afrique n'arrivalent pas en quantités

la province de Canara exportait son fameux riz et du sucre; au sud le Malabar offrait au commerce deux produits très recherchés, le poivre et le gingembre; enfin, l'île de Ceylan tenait l'extrémité de la ligne avec sa cannelle. Des mains des producteurs, ces produits précieux passaient entre celles des marchands qui les répandaient dans le monde: un nombre infini de navires de cabotage ou de long cours étaient employés à ce trafic. Parmi les marchands qui s'en occupaient, les Musulmans tenaient le premier rang; depuis des siècles, un mouvement d'immigration ininterrompue en versait dans le pays: il en venait de l'Arabie, de la Perse et de l'Égypte. On pouvait les diverser en deux classes. formant comme deux couches: d'abord, celle des descendants des premiers immigrants, auxquels on donnait dans le Malabar le nom de Mapoulères; puis, celle plus récente des Pardesis; ces derniers détenaient presque entièrement entre leurs mains le commerce maritime de cette province.1 Ces étrangers ne se concentraient pas uniquement dans les grandes villes maritimes; il v en avait un peu partout, même dans les moins importantes. Dans certains ports, ils accaparaient absolument tout le trafic; dans d'autres, ils le partageaient avec les Hindous. Ceux-ci, d'ailleurs, ne cédaient pas la place sans lutte. Par exemple, la corporation des marchands Goudjeratis (du Goudjerate) était un composé des deux éléments: le centre de leurs affaires était dans le royaume de Cambave, mais ils avaient des succursales et des factoreries dans toute l'Inde et dans l'Indo-Chine. Quand les Portugais et les Florentins commencèrent à fréquenter ces régions, ils constatèrent avec admiration la science du calcul, la finesse et l'intelligence en affaires 2 de ces Goudieratis, comme, d'ailleurs, de tous les grands commercants indiens en général. Deux centres commerciaux brillent à cette époque d'un éclat particulier: Cambaye et Calicut. Si l'Occident recevait encore les produits de l'Indo-Chine et de la Chine, il le devait surtout à l'esprit d'entreprise des marchands de ces deux ports et à l'habileté de leurs marins. En effet, les jonques chinoises ne se risquaient plus jusqu'à la côte de Malabar comme au temps de Marco Polo et d'Ibn Batouta; depuis une brouille entre la Chine et le roi de Calicut, brouille qui dut se produire vers les premières années du XVe siècle,8 elles évitaient cette région

Odoardo Barbosa, dans Bamusio, I, 810—311. A Calicut seulement, il y avait 15,000 mahométans, en grande majorit nés dans le pays. Varthema, p. 161, b. Sommario di tutti li regni, dans

Ramusio, I, 327 et s, 333, a; Barbosa, ibid. p. 295; Corsali, ibid. p. 179; Strozzi, dans Gubernatis, Storia dei riaggiatori italiani

nelle Indie orientali (Livorno, 1875), p. 382; cf. ibid. p. 875.

Peschel, Das Zeitalter der Entdeckungen, p. 21; Yule, M. Polo, I., 327. Les entrepöts dans lesquels ils emmagasinaient leurs marchandises à Calicut étaient désignés sous le nom de Sinakota; on les y montrait encore au temps de la domi-

et leurs voyages vers l'ouest ne s'étendaient plus au-delà de Malifattan' sur la côte de Coromandel; plus tard même, elles ne dépassèrent plus Malacca. Dès lors, ce fut Malacca qui vit arriver dans son port les marins de Calicut, auxquels leur hardiesse avait fait donner le surnom de "fils des Chinois", et a ussi ceux de Cambaye; jnsqu'au commencement du XV's siècle, ceux-ci avaient été chercher jusqu'à Java, par le détroit de la Sonde, les produits des iles Banda et des Molnques. Malacca était d'un accès plus facile; on y tronvait en abondance tous les produits de l'Indo-Chine et de la Chine; les marins indigènes d'une part, les Chinois et les Javanais de l'autre, avaient soin de ne pas les y laisser manquer. J

Par le fait de l'organisation d'nn trafic maritime si fréquent entre Cambave et Malacca, le commerce des marchands Gondieratis avait pris sur cette place un tel développement que des milliers d'entre enx avaient fini par s'y fixer, et l'on n'estimait pas à moins de quatre à cinq mille le nombre de ceux que le mouvement des affaires y amenait passagèrement chaque année. Entre Calicut et Malacca, le trafic n'était pas moins régulier et en même temps qu'il procurait aux marchands d'origine arabe qui s'y livraient l'occasion de gagner beaucoup d'argent, il faisait au port de Calicut un renom universel. Par sa situation non loin de l'extrémité méridionale de l'Inde, cette ville avait un grand avantage sur Cambave. Elle était bien plus que celle-ci à la portée des habitants de la côte de Coromandel,7 où la ville de Paleacate (Poulicat, à 22 milles anglais au nord de l'emplacement actnellement occupé par Madras) brillait alors entre ses voisines d'nn éclat qu'elle devait à son commerce de pierres précieuses et d'épices;8 elle offrait le même avantage aux riches et actifs marchands de Bengala (Banghella),9 vaste marché, sitné à l'embouchure dn Brahmapontra et aux sujets des rovaumes de Pégon et de Ténassérim, sur la côte occidentale de l'Indo-Chine. Cette affinence de marchands in-

nation portugaise. Chph. Acosta, Aromatum liber, dans Clusius exot., p. 262 et s.

1 Relation de Joseph de Cranganore

Relation de Joseph de Cranganore dans Grynæus, Norus orbis (1555), p. 208; cf. Yule, dans l'Ind. Antiq., IV, p. 9.

² Barbosa, l. c., p. 317, b, 320, b; Gubernatis, l. c., p. 378.

Gubernatis, l. c., p. 378.

* Abd-errazzak, dans Quatremère, Not.

et extr., XIV, 1, p. 442, et dans Elliot, Hist. of India, IV, 103. ⁴ Sommario, dans Ramusio, I, 328.

⁵ Varthema, p. 166, a; Barbosa, p. 317, b, 318, a, 320, b; Corsali, p. 180, a; Sommario, p 334, a, 337, a.

⁶ Sommario, p. 328, a.

⁷ Il y avait aussi à Calicut une grande colonie de marchands originaires de la côte de Coromandel; voy. Barbosa, p. 310, a; Barros, Asia, II, 330.

Narthema, p. 161, a; Barbosa, p. 315, b; Corsali, p. 179, b.

Varthema, p. 166, a; Barbosa, p. 315, b; Sommario, p. 333, b. Dans l'édition anglaise de Varthema (Hakl. Soc., vol. XXXII), p. cxiv—cxxi, M. Badger discute la situation de cette ville.

diens on indo-chinois, se croisant dans les rues de Calicut avec des Persans, des Syriens, des Arabes, des Abyssiniens ou des Turcs, leur donnait une animation extraordinaire, surtout à l'époque des foires annnelles: aussi beaucoup de nations y avaient-elles des factoreries.

Cambaye et Calicut étaient, il faut le dire, à peu près les seules villes de la côte occidentale de l'Inde assez riches pour entretenir des relations directes avec Malacca au moyen d'une marine de commerce spécialement attachée à leurs ports. Nous ne saurions en dire autant que de Ravel (au sud de Cambave) qui tomba plus tard dans un dépérissement complet, et de Quilon (Konlam). Une autre ville, d'ailleurs très importante, celle de Diou ne recevait les produits de l'Indo-Chine que par l'intermédiaire des marchands du Malabar.2 Pour le trafic avec l'Arabie c'était tout autre chose. Il n'était guère de ville sur la côte qui n'y expédiât, par des navires à elle, soit les produits de la province, soit des épices de l'extrême Orient, alors même qu'elle n'avait reçu ces dernières que de seconde main. Parfois, surtout quand la saison ne permettait pas les longues traversées, ces navires s'arrêtaient à Chéher, sur la côte de l'Hadramaut, et y confiaient leurs cargaisons aux marchands de l'endroit qui se chargeaignt de les faire parvenir à Aden; cela se passait déjà ainsi du temps de Marco Polo; mais, généralement, ils poussaient jusqu'à Aden ou jusqu'à Djeddah,4 Là, comme partout ailleurs, les grands commercants de Cambave et de Calicut primaient les autres. Dans leurs vastes bâtiments, ils entassaient, en quantités immenses, les uns des étoffes de soie et de coton de fabrication indigène, des plantes médicinales, des cornalines qui passaient par Alexandrie pour aller en Europe,5 les autres des épices du Malabar, renommées entre toutes, et surtout du poivre, les uns et les autres des articles qu'ils avaient été chercher dans l'extrême Orient, tels que le clou de girofle, la noix muscade, le macis, le camphre etc.6 Tous les ans, au mois de février, dix à douze navires en état de porter de mille à douze cents bahars, soit 7 à 8,000 quintaux légers, poids de Venise, quittaient le port de Calicut avec un chargement composé pour la plus grande partie d'épices: ils allaient le déposer, les nns à Aden, les autres à Dieddah, et rentraient entre le

mario, p. 327, b, 328, a.

Yarthema, p. 161, b; Sommario, p. 332, b; Joseph. Ind., dans Grynæus, l. c.
Barbosa, p. 296, b, 297, b, 312, b.

Ibid. p. 299, a, b, 296, b (dans ce dernier passage, avant le mot Ormouz, au lieu de "per", il faut lire "Xer", c. à d. Chehr) etc.

⁴ Varthema, p. 151, 153; Barbosa, p.

et s., 296 et s. etc.; Sommario, p.
 b, 329, a, b; Corsali, p. 179, a, 182.
 Barbosa, p. 292, a, 297, b; Som-

⁶ Sur Calicut, voyez Pietro Alvarez, dans Ramusio, I, 126, a; Barbosa, p. 304, a, 310, b, 311, a; Abd-errazzak, dans Not. et extr., l. c., p. 442 (Elliot, p. 103).

mois d'août et le milien d'octobre; ils rapportaient des métaux, de la coutellerie, des outils de toute sorte, du corail etc., articles pour la plupart de provenance européenne.

L'entrée et la sortie des nombreux navires de Cambaye et de Calient qui tous dépossient le chargement pris à lenr départ, pour en prendre un autre au retour, eussent déjà suffi pour créer sur le marché d'Aden un immense mouvement d'échanges: mais ces navires n'y venaient pas seuls. D'autres y apportaient directement de Sumatra, de Malacca ou du Bengale des épices, des bois de teinture, des aromates etc.² De leur côté, les marchands d'Aden et de la Mecque en envoyaient eux-mêmes dans un grand nombre de ports de l'Inde, "mais surtout à Calient. L'influence dont y jouissaient leurs coreligionnaires et compatriotes exerçait sur cux un vif attrait; 'ils s'y approvisionnaient des prodnits du pays pour les revendre en Égypte.

Jusqu'au moment de la découverte de la route du Cap de Bonne-Espérance par les Portugais, la voie d'Aden était la plus méridionale de toutes celles que suivaient les produits des Indes pour parvenir en Occident. Mais, avant d'en finir avec ce suiet, il nous reste encore à parler d'une dernière route, nn peu moins avancée vers le sud, beaucoup plus rarement nsitée d'ailleurs, du moins à ce point de vue; nous voulons parler de celle d'Ormouz. La ville d'Ormouz, on le sait, était située sur une île, à l'entrée du golfe Persique, et elle entretenait avec l'Inde un trafic des plus actifs. A vrai dire, il faut faire une exception pour les villes maritimes de la côte de Malabar; celles-ci avaient trop d'intérêt à maintenir la direction du courant commercial sur Aden et la Mecque. Mais on peut affirmer que, de Cananore à Dion et à Cambaye, il n'y avait pas un port de tant soit peu d'importance qui n'envoyât des vaisseaux à Ormouz: c'étaient les marchands Goudieratis de Cambave qui approvisionnaient ce marché des produits de l'Indo-Chine, qu'eux-mêmes avaient tirés directement de Malacca.5 A l'occasion, les marchands d'Ormouz allaient aussi chercher en personne aux Indes cer-

¹ Barbosa, p. 310, b, 311, a.

Varthema, p. 165, a; Barbosa, p. 292, a.
P. ex. à Diou, à Cambaye et à Daboul;
voy. Barbosa, p. 297, a, 298, b; Sommario,

p. 325, a, b.
 4 Barbosa, p. 304, a; Sommario, p.
 325, b; Abd-errazzak, dans Not. et extr.,
 l. c., p. 436 (Elliot, p. 98); Sernigi, dans

Ramusio, I, 120, a; Ca' Masser, p. 26 et s.

^a Il semblerait résulter des expressions
d'Abd-errazzak (Not. et extr., XIV, 1, p. 429;

Elliot, I. c., p. 98) que l'on voyait enore des bătiments chinois à O'mour pendant le XVe sècle; mais M. Yule fait remarquer avec raison (Cathay, I., laxis) que ces capressions ne sont pas asser, nettes pour imposer une conclusion semblable; le fait est, la chose est d'autant moins vraisemblable, que, comme on l'a dit plas han; a cette époque les marins Chinois se risquaient au contraire de moins en moins loin.

tains produits du pays. C'étaient, par exemple, des marchands de chevaux arabes et persans, chargés pour le compte des rois de Dekkan et de Narsinga d'une fourniture livrable à Cambaye, à Chaoul, à Daboul, à Gos, à Battecala ou à Cananore; car, sous ce rapport comme sous piusieurs antres, la substitution du marché d'Ormouz à celui de Kich n'avait été qu'un déplacement pur et simple; les mêmes usages étaient passés de l'un à l'autre. Ou bien étaient des marchands de perles de Bahrein qui allaient vendre aux Indes cet article, très recherché des indigénes; les deux genres de commerce se faissient généralement de pair.

En résumé, on voit que pendant les derniers temps du Moven-Age la vie commerciale avait pris aux Indes une activité et une intensité extraordinaires. On m'objectera peut-être que, pour tracer un tableau exact, il n'eût pas fallu en emprunter presque tous les traits à des écrivains qui n'ont visité le pays que postérieurement à l'invasion portugaise. A cela je répondraj: d'abord que j'aj laissé de côté les passages où ces écrivains expliquent comment les Portugais imprimèrent à la vie commerciale dans ces régions une nouvelle forme et une nouvelle direction, et en second lieu, qu'il m'était bien permis d'utiliser, pour ce qui concerne le XVe siècle, tous ceux qui montrent à quel degré de développement était arrivé de lui-même le commerce de l'Inde avant l'apparition des Portugais. D'ailleurs, sans ces onvrages de date postérieure, nous ne saurions que peu de chose sur le commerce de l'Inde au XVe siècle, car, pour cette époque, les relations de voyage sont extrêmement rares. On trouve quelques renseignements précieux sur Ormouz et Calicut dans la relation du Persan Abd errazzak qui fit un séjour dans l'Hindoustan de 1442 à 1444 en qualité d'ambassadeur de Châhrokh; ceux que donne sur la côte occidentale de l'Inde et sur une partie de l'intérieur le marchand russe Athanasius Nikitin, de Tyer.2 qui fit le voyage aller et retour par la Perse et Ormouz (1468-1474) sont assez maigres; enfin, tout ce qu'on sait sur le voyage du Génois Hieronimo da Santo Stefano, qui séjourna aux Indes pendant plusieurs années et poussa jusqu'à Pégou et Sumatra, se trouve contenu dans une lettre de quelques lignes écrite par lui de Tripoli, le 1er sept. 1499, à l'adresse de Jean Jacques Mayer à Bevrout.5 Ce qui a été écrit à beaucoup près de plus complet sur la région des Indes est dû à la plume de Niccolò de' Conti, marchand vénitien qui passa vingt-cinq ans en

Varthema, p. 158, b; Barbosa, p. 294, a, 296, b, 298, b, 299, a, 300, a, b, 301, b, 311, a; Sommario, p. 326, a, 327, b, 328, a, 329, a, b, 330, a; Corsali, p, 178, b, 179, a.

Dans R. H. Major, India in the 15th century (Hakl. Soc., nº 22), Lond, 1857.

^a Telle est l'adresse exacte et complète, d'après le texte portugais sur lequel Ramusio a fait sa traduction en italien. Ramus. (I, 346) écrit "Giovan Jacobo Mainer" et n'indique pas la ville où la lettre est adressée.

Orient antérieurement à 1440,1 et visita en personne l'Inde et l'Indo-Chine, sans compter Sumatra et Java. Il note avec un soin particulier les plantes et spécialement celles qui produisent les épices, il indique les localités d'où l'on extrait les pierres précieuses, les pêcheries de perles; pour chaque district il énumére les produits qu'il livre au commerce; mais, sur le mouvement du commerce, sur les routes qu'il suit, sur les principaux marchés, il n'a pas un seul mot. Ni le Florentin Bartolommeo qui voyagea, paraît-il, en Orient entre 1400 et 1424.º ni le Vénitien Bonaiuto Albani, n'ont laissé de relation sur leur séjour aux Indes. Cependant, on est quelque peu renseigné sur le voyage de ce dernier par d'autres écrivains. Il partit du Caire en compagnie d'un ambassadeur du Prêtre Jean, c'est à dire du roi d'Abyssinie, à l'époque où Francesco Marcello était consul de Venise à Alexandrie. Ce devait être en 1483, car c'est la date de l'année où Joos van Chistele dit avoir rencontré à Tor le Vénitien Bonavito del Pan (c'est sa manière d'écrire le nom d'Albani) et le Milanais Benedetto de Nove, au moment où ils allaient s'embarquer pour Ormouz.3 Albani traversa la Perse, puis l'Inde de Cambaye à Calcutta, épousa une femme de cette dernière ville et passa plus tard dans le Malabar. Là, il eut l'occasion de rendre des services aux Portugais pour leurs achats d'épices, et, en récompense, on lui permit de s'embarquer pour l'Occident sur une flottille portugaise avec sa femme et ses deux fils. Il était vieux et dénué de ressources. mais, comme il était en mesure de fournir les renseignements les plus sûrs sur les Indes, et comme il parlait les dialectes orientaux, le roi Emmanuel lui assura un traitement pour une année et le renvoya aux Indes avec l'expédition de Francisco d'Almeida. Albani se rendit très utile comme interprète dans les négociations entamées par l'amiral portugais avec le roi de Quilon. A partir de ce moment, on perd complétement sa trace.4

Il est donc certain que dans les derniéres années du Moyen-Age plusieurs Italiens parcoururent l'Inde en tous sens, les uns pour étudier les pays de production des épices, les autres vendant et achetant pour

Parti de Damas, il voyagea en compagnie d'une caravane jusqu'au golfe Persique et gagna de là les Indes.

² Ce détail est donné par une légende de la mappemonde de Martin Behaim, reproduite par M. Murr dans son *Histoire* diplomatique de ce chevalier, p. 36 et s.

^a Ghistele, p. 229.

⁴ Sur ce personnage, les sources à consulter sont, outre Ghistele: Barros, Asia,

II, 198 et. s.; Ca' Masser, dans l'Archie.

tor. idal, append, II, n° 10, 18 et s.;
le Journal de Mayr dans Kunstmann, Dér
Fahrt der exten Deutschen noch dem
portug, Imdirn, p. 11; enfin Sanut, Dierr,
IV, 644 et. s., 646, 666. Le nom d'Albani
est inscrit parmi ceux d'autres explorateurs
et voyageurs vehitiens, sur les murs de
la Sala dello Scudo, dans le palais des
odges, à Veniez, Zuria, Di M Pob, II, 391,

gagner de l'argent. Il est bien probable qu'il y en eut encore plus qu'on n'en connaît, mais il serait impossible de nommer avec preuves à l'appui une province ou une ville de l'Inde, où des Européens aient eu des établissements. Calicut fait seule exception. Emmanuel, roi de Portugal, écrit qu'il y avait là des marchands et des marchandises de tous les pays d'Occident, entre autres de Bruges et de Venise.1 Parmi les quelques Européens dont on sait le nom, je me contenterai de citer le juif Gaspar. Parti d'Alexandrie, il avait gagné les Indes par le Caire et la Mecque; après avoir couru tout le pays, il avait fini par embrasser la religion musulmane et il se trouvait précisément au service du roi de Goa au moment de l'arrivée de Vasco de Gama (1499). Il fit connaître son origine européenne, demanda le baptême, mit à la disposition de l'amiral le fruit de trente années d'expérience, lui fournit toutes sortes de renseignements, tant sur Calicut que sur d'autres villes et districts de l'Inde et de l'Indo-Chine, sur les produits de chaque province, sur ses besoins, sur le prix des divers articles de commerce, et finalement il repartit avec lui pour Lisbonne. En récompense de ses services, le roi lui accorda une année de traitement, mais l'attacha, sur le champ, à l'expédition qui allait mettre à la voile pour les Indes sous le commandement de Cabral.2

L'analogie qui existe entre la carrière d'Albani et celle du juif Gaspar est extrémement curieuse; tous deux appartiennent déjà à l'èpoque où les l'ortugais accaparérent le commerce des Indes, époque dont nous aurons encore à retracer au moins les débuts, et ce sera la conclusion de notre étude.

9º L'Asie centrale, la Chine et la Perse.

Jusqu'au milieu du XIV siècle, nous avons pu constater un mouvement actif de voyageurs occidentaux, marchands ou missionnaires, sur la route de la Chine par l'Asie centrale. A partir de cette époque, lis deviennent de plus en plus rares et c'est à peine si, par ci par là, on peut signaler une trace de leur passage. Comment savoir si cette voie était encore fréquentée? On voit, il est vrai, sur la Carte catalane de 1375. une légende relative au lac de Lou mais cela ne prouve pas

pucci (Lima, 1865), p. 80 et s. La relation italienne de l'expédition de Vasco de Gama contient à ce sujet un détail errons; d'après elle, ce juif d'Alexandrie aurait été enlevé par les Portugais à Mélinde, où il était inlote: Ramus, I. 190, b. 121, a.

¹ Copia de una lettera. Roma, 1505.
² Barros, Asia, 1, 366 et ss.; Roteiro da riagem que fez D. Vasco da Gama (Porto, 1838), p. 107; Ca' Masser, 1. c., p. 14 et s.; lettre d'Améric Vespuce (aportyphe). dans Varnhapeu. America Vescuylo.

grand chose, car ce n'est que la reproduction de renseignements extraits de Marco Polo. La carte de Fra Mauro, dressée un peu après la moitié du XVº siècle, nous montre que l'auteur possédait certaines notions sur le lac Issikonl, peut-être même sur le défilé de Talki; l'un et l'autre se tronvaient sur la grande ronte de la Chine; il parle des régions situées au nord de la mer Caspienne, de la traversée du désert en chariots converts jusqu'à Ourgendi, comme de choses connnes des Vénitiens et aussi des Géorgiens, des Grecs, des Arméniens, des Circassiens et des Tatars.1 Mais, en réalité, à partir de 1340, il n'existe aucnne relation de voyage en Chine par voie de terre. C'est la meilleure pronve que ces voyages étaient devenus très rarcs. A quoi attribner ce changement subit? A deux canses probablement. D'nne part, les populations de l'Asie centrale, jusqu'alors païennes, maintcnant converties en masse an mahométisme, étaient devennes, en changeant de religion, aussi fanationes qu'elles avaient été tolérantes, de sorte que les missionnaires chrétiens ne pouvaient se risquer désormais an milieu d'elles qu'au péril de leur vie; quant anx marchands chrétiens, ils n'étaient pas menacés comme les missionnaires de subir le martyre, mais l'accneil qu'on lcur faisait n'était plus aussi amical qu'autrefois. D'autre part, en Chine la dynastie nationale des Ming avait remplacé les khans tatars de la racc de Gengis-khan et se montrait moins bien disposée qu'eux à l'égard des étrangers. Plus tard, les conquêtes de Tamerlan produisirent un bouleversement dans le commerce en lui ouvrant de nouvelles voies. L'éclat de ses victoires reiaillissant sur Samarkand, sa capitale, celle-ci devint un centre d'attraction puissant. De nombreuses caravanes,2 parties de la Chine et de la Tatarie, lui apportaient les plus fines soieries du premier de ces pays. D'un autre côté, les caravanes de l'Inde, traversant le col de Bamian et le défilé de Termedh (au-dessous de Balk), approvisionnaient son marché d'épices, telles que le gingembre et la cannelle, la noix muscade et le clou de girofie. Il s'y faisait d'énormes affaires en diamants et en pierres précieuses, en musc et en rhubarbe. En ontre, la ville produisait elle-même nne grande variété d'articles très recherchés. Ce n'était pas que la population indigène fût particulièrement industrieuse, mais à côté d'elle vivaient en grand nombre des artistes et des artisans venus dn dehors; au cours de ses conquêtes, dans chaque

¹ Zurla, Il mappamondo di Fra Mauro, p. 32 et s., 34,

² Pendant son séjour à la cour de Tamerlan, Clavijo, ambassadeur de Castille, vit arriver une de ces caravanes; elle était partie de Khanbaligh et comprenait huit cents chameaux: Clavijo, p. 192 et s.

Clavijo, p. 140 et s.; Quatremère, Rachid eddin, I, 147; Ibn Haoukal (cit. dans Aboulf., Oéogr., II, 2, p. 227) appelait déjà Termedh "le port de l'Oxus qui dessert toute la région environnante".

pays, dans chaque ville, partout où on lui signalait une industrie florissante, Tamerlan enlevait les onvriers les plus habiles, et les transférait de force dans sa capitale. A Damas, pour n'en citer on'un exemple, il avait pris des tisserands de soie, des armuriers, des verriers, et des potiers.1 Il serait intéressant de savoir si le commerce de l'Occident, renonçant à reprendre le chemin de la Chine, perdue dans le lointain, se porta vers ce nouvean centre, soit par Tana et Ourgendj qui, détruite par Tamerlan et à peine sortie de ses ruines, vovait s'ouvrir une nouvelle ère de prospérité, soit par Trébizonde, le nord de la Perse et la Transoxiane; les sources sont absolument muettes à cet égard. Je serais tenté d'admettre qu'il n'en fut rien, car Clavijo, de tous les chroniqueurs celui qui a décrit avec le plus de détails la splendeur de Samarkand au temps de Tamerlan, n'en parle pas, et pourtant il énumère avec soin tous les voyages entrepris par des marchands génois ou vénitiens dans la Perse on sur les côtes de la mer Caspienne. Giosafatte Barbaro, envoyé comme ambassadeur en Perse (1474-1478), fit un détour pour visiter Samarkand; il parle des nombreux marchands qu'il y vit et cite entre autres les Chinois; mais il n'est pas question d'Occidentaux.2 On sait cependant que les Occidentaux et en particulier les Génois et les Vénitiens fréquentaient les marchés de Tauris et de Soultanièh.

L'origine de l'importance commerciale de Soultanièh remontait, nous l'avons vu. à l'époque des successeurs de Honlagou; le règne de Tamerlan ne porta point atteinte à cette situation. Les produits de la Chine et des Indes, débarqués à Ormouz et repris par des caravanes, arrivaient à Soultanièh en soixante jours; or, Sanuto remarque que, pour les épices délicates, on ne craignait pas les longs transports par terre, tandis qu'on cherchait à réduire autant que possible les transports maritimes. Cela explique pourquoi l'on pouvait se procurer sur le marché de Soultanièh certains articles qu'on n'eût trouvés ni à Alexandrie ni en Syrie. Les mêmes caravanes y apportaient des pierres précieuses et des perles: celles-ci passaient par Ormouz pour y être percées. De la direction opposée, c'est à dire du Ghilan et du Chirvan, arrivait la soie grège qui se réexpédiait vers la Syrie et l'Asie-Mineure. Les centres industriels de la Perse, tels que Chiraz et Yezd envoyaient leurs tissus de soie on de coton. Quant à la ville de Soultanièh ellemême, ses bijoux d'or et d'argent jouissaient d'une réputation méritéc. Les grandes foires de juin, de juillet et d'août attiraient un grand concours de marchands, dans lequel figuraient des Occidentaux venus par Caffa ou par Trébizonde.3

Clavijo, p. 184 et s., 190 et s.
 Clavijo, p. 113-115; Barbaro, p.
 Viaggi alla Tana, p. 43.
 39 et ss.

La capitale de la Perse, Tauris, possédait aussi des bazars nombreux et parfaitements organisés, où l'on trouvait des soies gréges et des soieries de toutes sortes, des perles d'Ormouz, des épices, spécialement de l'indigo fin et de belle gomme laque, des huiles et des aromates (du musc), de la rhubarbe de la Chine etc. Des caravanes partaient de là pour Alep, Brousse et Constantinople; c'était par lenr intermédiaire que se faisaient les échanges des soies grèges et travaillées de la Perse contre les lainages de l'Asie occidentale et de l'Europe.1 Pendant cette période, pour se rendre à Tauris, les Occidentaux passaient soit par Alep, car le marché de Lajazzo était abandonné, soit par Trébizonde, du moins jusqu'au jonr où cette ville tomba au pouvoir des Osmanlis. Mais, vers la fin du XVe siécle, deux événements contribuèrent à tuer le trafic de l'Occident avec la Perse. Ce fut d'abord la destruction des colonies occidentales de la mer Noire; les ruines accumulées par les Osmanlis obstruèrent la route qui menait de cette région à la Perse par le nord, de sorte que la voie d'Alep resta seule ouverte aux arrivages de la Méditerranée. En second lieu. la découverte de la route maritime des Indes par les Portugais enleva à la Perse toute son importance au point de vue du transit des épices.

L'activité commerciale que les circonstances avaient enlevée à la Perse et à la région environnante, un marchand génois, nommé Paolo Centurione, concut le projet de la lui rendre aussi brillante on'an temps des grands khans tatars de la race de Houlagou. Jaloux du succés des Portugais, qui avaient réussi à détourner les épices de lenrs anciennes rontes, à les accaparer et à les revendre fort cher en Occident, il avait imaginé, pour satisfaire sa haine, d'onvrir aux produits de l'Orient une nouvelle voie dont voici le tracé: elles auraient remonté par eau le cours de l'Indus, passé de ce fleuve à l'Oxus en traversant les défilés des montagnes qui séparent les deux bassins, descendu sur d'autres barques le cours de l'Oxus; de ce fleuve, elles auraient gagné Astérabad, puis traversé la mer Caspienne dans toute sa longuenr et remonté le Volga et ses affluents jusqu'à Moscou: enfin, de cette dernière ville, elles auraient été dirigées par voie de terre sur Riga, c'est à dire qu'elles seraient allées aboutir à la mer Baltique. Centurione fit des démarches auprès de Vassili IV Ivanovitch, grand-duc de Moscon, pour le gagner à ses idées (1520); il comptait sur un bon accneil, et il semble qu'il en eût le droit, car il était de toute évidence que la réussite de son projet eût été tout à l'avantage, et des marchands russes qui auraient pn se procurer les produits de l'Inde à bon marché, et du grand-duc

¹ Clavijo, p. 109 et s.; Contarini, dans mercante che fu nella Persia, dans Rales Viaggi alla Tana, p. 70; Viaggio d'un musio, II, 83.

Ini-même, dont ce trafte ett enrichi le trésor. Mais quand il voulut étudier par lui-même la possibilité de suivre la route qu'il indiquait, Vassili prit de l'ombrage; ouvrir à un étranger les routes de la mer Caspienne et de la Perse lui parut receler un danger, et il ne voulut plus entendre parler de cette affaire.¹ Abstraction faite des inquiétudes du grand-due, ce projet grandiose avait contre lui d'énormes difficultés. Le point de départ se fit trouve nécessairement dans des pays où les Portugais dominaient et où lis n'eussent pas manqué de couper le trafte dès le commencement. Un autre obstacle à peu près insurmontable ett été l'état de civilisation peu avancée de la Russic. En somme, ce n'était qu'une chimère et il valait mieux qu'aucune tentative ne fitt faite pour la réaliser.

10° Les deux Catastrophes finales. Apparition des Portugais dans l'Inde; conquête de l'Égypte par les Osmanlis.

Tourner l'Afrique pour arriver aux Indes par mer, telle était la pensée qui avait inspiré l'entreprise des frères Vivaldi de Génes, et ils sy étaient lancés avec une folle temérité, sans avoir une idée des immenses difficultés au devant desquelles ils coursient. Ils y périrent, mais leur pensée leur survéeut. Deux cents ans après environ, elle fut reprise et menée à bonne fin par un autre peuple, que la situation de son pays sur le bord de l'Océan Atlantique semblait prédestiner à cette mission, de préférence aux habitants de la Méditerranée: nous avoas nommé les Portugais. Le prince Henri le Navigateur résolut de faire explorer la côte occidentale de l'Afrique, et, sans se lasser, envoya à la découverte expédition sur expédition. A sa mort, en 1460, on n'avait pas encore dépassé l'extrémité méridionale de la Sénégambie actuelle; mais il avait allumé dans le cœur de ses compatriotes une irrésistible passion pour les explorations lointaines. La découverte de la Côte d'Or et de ses trésors (1471) ne suffit pas pour l'assouvir. Sous le règne et de ses trésors (1471) ne suffit pas pour l'assouvir. Sous le règne

plus favorable anx ouvertures de Centrione: "gli dette orecchie e non mano allbora di far ogni cosa e fece tentare al-cuni signori di Lordo di Tartari vicini, ma le guerre, che eran tra loro, ed i grandissimi diserti, che dicerano esser necessario di passare, li fece torre dall' impresa."

¹ Pauli Jovii, De legatione Basilii magni principis Moscocia ad Clementum VII (dans Starozewski, Hist. Ruthen. script. exteri sacc. XVI, vol. I), p. 3 et s.; cf. Adelung, Kriisch-literarische Urbersicht der Reisenden in Russland, I, 177 et ss.; Ramusio (I, 374) admet. d'après une autre source, que le prince aurist fatt un accuell.

d'Alphonse V († 1481), on poussa jusqu'à l'équateur; sous celui de Jean II, son successeur, Barthélemy Diaz atteignit la pointe méridionale de l'Afrique, et le roi la baptisa du nom de Cap de Bonne-Espérance (déc. 1487), parce que la découverte qui, du vivant de son oncle Henri le Navigateur, n'était encore qu'une espérance entrevue dans un avenir lointain 1 s'était changée en une certitude palpable. En remontant la côte orientale de l'Afrique, on devait nécessairement arriver à atteindre non seulement le pays du Prêtre Jean (l'Abyssinie), situé au sud de l'Égypte, mais encore l'Inde, le pays des épices par excellence. Avant la grande découverte, Jean avait envoyé des explorateurs vers ces deux pays, mais on ne connaissait encore qu'une seule route. Les premiers n'avaient pas dépassé Jérusalem; désespérant d'atteindre le but de leur mission à cause de leur ignorance de la langue arabe, ils étaient revenus sur leurs pas. En 1487, Pedro de Covilham et Alphonse de Païva, chargés par le roi de reprendre l'œuvre abandonnée, prirent la route de l'Égypte, s'embarquérent à Tor et voyagérent ensemble jusqu'à Aden. De là, Covilham gagna la côte de Malabar; il y vit d'immenses exploitations de poivre et de gingembre, et il apprit que le clou de girofie et la cannelle ne s'y trouvaient que comme articles d'importation, et venaient de pays lointains; poursuivant sa route, il alla visiter la côte orientale de l'Afrique; à Sofala, il recueillit des renseignements sur la partie méridionale de ce continent jusqu'à Madagascar: dans un rapport adressé à son roi, il annonca qu'en longeant toujours la côte occidentale à partir de la Guinée, les navires portugais atteindraient la côte orientale, et qu'en remontant celle-ci dans la direction de Sofala et de Madagascar, ils pourraient facilement gagner l'Océan Indien et Calicut.2 De Sofala, il alla visiter Ormouz, dans le but d'y compléter ses notions sur le commerce du Levant. Enfin. son compagnon Alphonse de Païva étant mort sans avoir rempli sa mission. il entreprit de l'accomplir à sa place et d'aller rendre visite au roi d'Abyssinie. Retenu en captivité par le noir monarque, il ne revit jamais sa patrie.8

Les renseignements contenus dans les lettres de Covilham complétaient merveilleusement la découverte de Diaz; mais une longue maladie puis la mort empéchèrent le roi Jean d'y donner suite. Il était réservé à Emnanuel le Fortuné de mener à terme l'œuvre si bien commencée et d'en tirer tout le bénéfice. Le 20 mai 1498, après une traverses

¹ Un passage de l'Azurara, cité dans Peschel, Zeitalter der Entdeckungen, p. 57, not. 3, prouve qu'en faisant faire des voyages de découvertes le long des côtes d'Afrique, Henri le Navigateur avait, si-

multanément, au moins en vue la recherche de la route des Indes.

² Ramusio, I, 237.

Franc. Alvarez, dans Ramusio, I, 286 et ss.; Barros, I, 193 et ss.

qui avait duré plus de dix mois, trois navires portugais, conduits par Vasco de Gama, jetaient l'ancre devant Calicut: la route maritime des Indes était trouvée. Cet événement renfermait en germe un bouleversement complet du commerce du Levant; cependant, les conséquences ne s'en firent pas sentir sur le champ. Les marchands arabes de Calicut eurent bien le sentiment qu'il venait de leur surgir un concurrent et que, si on le laissait faire, il pourrait leur enlever le monopole du commerce des épices avec l'Occident; mais ils comptaient sur l'immense influence dont ils jonissaient depuis longtemps auprès du sonverain de Calicut. Ils insinuèrent contre Vasco de Gama des accusations que celuici, par sa brusquerie, semblait prendre à tâche de justifier. Bref, Vasco repartit mal satisfait de ses relations avec le roi. Il avait eu toutes les peines du monde à obtenir quelques balles d'épices, quelques pierres précieuses et quelques perles qu'il rapporta comme échantillons des richesses de ce vaste marché. Le résultat matériel de cette première campagne était modeste; mais, alors même que les relations de Vasco de Gama avec le roi eussent été parfaites, le faible tonnage de ses navires eût suffi à lui seul pour l'empêcher de rapporter une moisson plus abondante. En fait, cette expédition n'était qu'un voyage de reconnaissance, et. à ce point de vue, elle avait été couronnée d'un succès complet.2 La vue du port de Calicut, dans lequel le mouvement de la navigation atteignait parfois le chiffre de cinq cents à sept cents na-

renseignements les plus complets se trouvent, pour ce qui concerne la première expédition, dans le Roteiro da riagem que fex D. Vasco da Gama em 1497, et dans une lettre écrite quelques jours après le retour du premier vaisseau par un Florentin établi à Lisbonne et adressée à l'un de ses compatriotes (Ramnsio, I, 119, b - 121, a). M. Bandini a inséré cette lettre, en supprimant un passage de la fin, parmi les lettres d'Améric Vespuce (Vita e lettere di Amerigo Vespueci, p. 87 - 89); mais une preuve suffisante qu'elle ne pent pas être de ce célèbre navigateur, c'est qu'il n'était même pas à Lisbonne à cette époque (Varnhagen, Amerigo Vespucci, 2º part., p. 86). L'auteur probable de cette lettre est Girol. Sernigi: voy. la préface de l'édition de M. Polo, de Baldelli Boni, T. I. p. liii: Humboldt (Krit, Unters., II. 396 et s.) et Varnhagen sont du même avis.

^{1 &}quot;Alcune mostre di specierie," dit Ca' Masser: "gioie poche e non cosa che vaglia," ajonte le "gentilhnomo Fiorentino", dans Ramusio, I, 120. Néanmoins, on eut encore de quoi faire des cadeaux aux membres de l'expédition, et la répartition attribua à Vasco de Gama dix quintaux de poivre, aux héritiers de son frère cinq, à Nic. Coello un quintal de toutes les drogues, à chaque pilote ou matelot un demi quintal d'épices: le macis et la cannelle seuls se trouvaient en trop petite quantité pour qu'il fût possible d'en distribner: Correo, Lendas da India (Collecção de monumentos ineditos para a historia das conquistas dos Portoquezes D. I. 143.

² Dans lenrs relations de cette expédition et des suivantes, les historiens portugais, tels que Barros, Castanheda, Goes, occupent étonnamment peu de questions de commerce. A ce point de vue, les

vires, celle des marchés de la ville, encombrés des espèces les plus rares d'épices et d'aromates, de perles et de pierres précieuses, étaient faites pour produire sur les membres de l'expédition une impression ineffaçable. Si la brièveté de leur séjour et l'accueil malveillant qui leur fut fait ne leur permirent pas d'étudier à fond sur place les questions commerciales, ils ramenaient un homme capable de leur fournir les notions qui leur manquaient à cet égard, le Juif Gaspar, que Vasco de Gama avait pris à son bord. Nous avons déjà esquissé la carrière de ce personnage: une connaissance parfaite du pays, acquise au prix d'un long séjour en Orient, le mettait à même de fournir les renseignements les plus complets sur les parties de la péninsule indienne dont les produits pouvaient intéresser le monde du commerce; pour un grand nombre de ces articles, il savait le prix d'acquisition sur le lieu de production même, et, pour presque tous, il pouvait indiquer le prix de revient sur le marché de Calicut; en outre, connaissant parfaitement le marché d'Alexandrie, il était en mesure de comparer ces prix avec ceux que les marchands occidentaux y payaient pour les mêmes articles. Ce qui ressortait tout d'abord de cette comparaison, c'était l'énorme plus value que les épices, achetées à très bon marché dans l'Inde, acquéraient forcément après avoir passé par les douanes de l'Arabie et de l'Égypte; on apprit, par exemple, que le quintal de gingembre, qui se payait onze cruzados à Alexandrie, n'en valait que quatre à Calicut.1 d'où le roi fut amené naturellement à conclure qu'il pouvait hardiment entreprendre la concurrence avec les marchands occidentaux, clients du marché d'Alexandrie. En dehors de ces renseignements, Gaspar fournit encore aux Portugais des indications précieuses sur les articles d'Europe recherchés dans les Indes et appelés, par conséquent, à faire le fond d'un commerce d'échanges.

Emmanuel vit dans les résultats de l'expédition de Vasco de Gams un début plein de promesses pour l'avenir: on peut en juger par le tirre qu'il ajouta à ceux qu'il avait portés jusqu'alors: Senhor da conquista, nœegação e comercio de Ehhiopia, Arabia, Persia e da India: Le premier valseau était à pelier rentré au port (10 juillet 1499), (Vasco de Gama en personne ne revint que plus tard), que déjà le roi ordonnait les préparatifs d'une nouvelle expédition pour l'année suivante. Effectivement, le 9 mars 1500, une véritable flotte, forte de treize bâtiments, mettait à la voile sous les ordres de Cabrai; elle était

Roteiro, p. 115 et s. Un cruzado vaut 3f. 50°.

¹ Castanheda, Historia do descobrimento e conquista da India pelos Porto-

gueses, I, 95, Lisb. 1833; Ramusio, I, 121; Lettre d'Emmanuel au doge de Venise, à la date du 13 août 1500, dans Sanut., Diar., III, 862.

munie d'armes en quantité suffisante pour lui permettre de combattre au besoin les adversaires des Portugais à Calicut et, en même temps, elle emportait de l'or, de l'argent, des marchandises européennes à échanger contre des épices. Cette fois, le souverain de Calicut autorisa l'établissement d'une factorerie portugaise dans la ville, mais les marchands mahométans venus de l'Egypte intriguèrent si bien contre les étrangers, qualifiés par eux d'intrus, que ceux-ci ne purent absolument rien acheter, et la populace, excitée sous main, menaça de les massacrer. Pour se venger, Cabral canonna la flottille marchande égyptienne et la ville. Il lui arriva alors une chose à laquelle il ne s'attendait guère: sa runture violente avec le Zamorin lui procura les bonnes grâces des rois de Cochin et de Cananore, de sorte qu'il put s'approvisionner autant qu'il le voulut, chez l'un de poivre, chez l'autre de cannelle et de gingembre, et, que ses vaisseaux reprirent le chemin de leur pays avec un chargement complet. Il faut dire que, sur les treize navires partis ensemble de Lisbonne, six seulement étaient arrivés jusqu'aux Indes; le premier d'entre eux rentra au port le 24 juin 1501; il avait à bord 300 quintaux de poivre, 120 quintaux de cannelle et une quantité moindre d'épices d'autres sortes pour le compte d'un Florentin nommé Bartolommeo, d'un Génois dont le nom n'est pas connu, et d'un autre Italien encore, nommé Hieronimo.1 Il n'est pas sans intérêt de remarquer que, dès la seconde expédition envoyée aux Indes par les Portugais, des étrangers s'y étaient intéressés. Les Florentins, il est vrai, n'étaient pas tout à fait des étrangers à Lisbonne; les galères qu'ils envoyaient vers les Flandres y faisaient escale et un grand nombre de marchands de cette nationalité, encouragés par le bon accueil qu'on leur v faisait, v avaient fondé des comptoirs.2 Dès 1487, on citait comme l'un des membres les plus éminents de cette colonie un certain Bartolommeo Marchionni:8 je pense qu'il est permis, sans trop se risquer,

portés par la flotte: 2,000 cantars de poivre, 600 cantars de cannelle et 400 cantars de gingembre, outre du bois de santal et du benjoin, en tont 3,000 cantars d'épices; ces chiffres penvent paraître faibles, mais il faut remarquer que l'auteur ne signale le retour que de quatre caravelles.

¹ Voyez les lettres de Giov. Franc. Affaitato (26 juin 1501) et de Domenico Pisani (27 juill. 1501), dans Sanuto, Diar., IV, 66 et ss. (la dernière se trouve également dans l'Archiv. renet., XXII, 156 et ss.). Elles ne donnent que la liste des marchandises chargées sur ce bâtiment. Mais on possède encore une lettre du 4 août 1501, écrite probablement par Giovanni Cretico, et dont on trouvera des extraits dans les Diarii de Girol. Priuli, Archie. Venet., XXII, 1ère part., p. 163. L'auteur y donne les chiffres suivants, qui indiquent la totalité des articles rap-

² Canestrini, Relazioni commerciali de' Fiorentini co' Portoghesi. Arch. stor. ital., app., III, 98 et s.

⁸ Ramusio, I, 236, b. Ce Marchionni avait remis des lettres de crédit à Covilham et à Païva an moment de leur départ

de compléter le nom de baptême Bartolommeo, que le document donne seul, en y joignant le nom de famille Marchionni. Quand la troisième erpédition s'organisa, ce même Marchionni équipa un navire dont il confia le commandement à l'un de ses agents, nommé Fernando Vinetti (*Vernam Vinet*), Florentin comme luit; il figure encore parmi le sarmateurs de la quatrième, au moins pour la moitié de la cargaison d'un vaissean.

On n'avait pas attendu le retour de Cabral, pour équiper une troisième expédition: cette fois, elle ne se composait que de quatre bâtiments: cette flottille mit à la voile de Lisbonne, le 5 mars 1501, sous le commandement de João da Nova. Le souverain de Calicut ne la recut pas mieux que celle de Cabral, mais mal lui en prit: il éprouva pour la seconde fois la supériorité de la marine militaire portugaise. Les rois de Cochin et de Cananore, au contraire, se montrèrent, comme la première fois, on ne peut mieux disposés, et offrirent à l'envi aux Portugais des marchandises à acheter. Malheureusement, ces derniers ne s'étaient pas munis d'argent sonnant; ils n'avaient que des marchandises d'nn placement difficile ou même tout à fait impossible aux Indes, de sorte qu'ils ne purent pas compléter leur chargement au retour et qu'ils durent laisser sur place des agents, chargés de tirer le meilleur parti possible de ce qu'ils avaient apporté. Ils n'emportaient que de 950 à 1050 cantars de poivre, de 450 à 550 cantars de cannelle, au total 1550 cantars d'épices, valant au maximum 4000 ducats.8

Cette expédition rentra à Lisbonne le 12 septembre 1502, mais le rou vavait pas attendu jusque là pour en faire partir une quatrième; il avait tenu à ne pas laisser passer la bonne saison. Effrayée par l'émergie de la résistance opposée par les marchands arabes à l'ad-

pour le Levant. Cette maison exista très longtemps à Lisbonne: voy. Gubernatis, p. 373.

'Marchionni rend compte lui-même de la part qu'il a prise aux préparatifs de cette expédition, dans une lettre publiée par Sanuto, Diar., IV, 544; cf. Correa, Lendas da India, I, 234; Goes, Chronica do Rey Emanuel (Liab. 1619), fol. 48. b: Barros, Asia, I, 464, 473.

* Lettre de Giov. Franc. Affaitato à P. Pasqualigo, datée de Lisbonne le 20 août 1503, insérée dans Sanuto, Diarii, V, 130 et s.

³ Sur les affaires traitées par les chefs de cette flottille et sur la nature de son 11 chargement, J'ai consulté, en dehors du mémoire de Massari, quatre lettres écrites: la première par Bartol. Marchionni, datée de Lisbonne, le 20 sept. 1502 (Sanut., D'ar., IV., 514 et sas.): la deutième par Lunardo Nardi, même date (libid. IV., 545-647): la troisième par Giov. Franc. Affaitato, datée de Lisbonne, le 26 sept. 1502 (libid. IV., 683). Gless I quatrième par Cesare Barzi, datée de Valence le 17 oct. 1502 (libid. IV., 683). D'ivers rapports sur cette expédition furent encore arcessée à Venise de Gênes, de Lyon et de Bruges; Priulí (L. c., p. 166) les mass faire de citations.

mission des Portugais sur le marché des Indes et surtout à Calicut. par les accidents arrivés à plusieurs navires perdus en route, par les énormes sacrifices en hommes et en argent qu'une guerre aussi lointaine devait nécessairement imposer à un pays aussi pauvre que le Portugal. une partie du conseil du roi protestait contre le renouvellement de ces entreprises. L'autre partie l'appuyait au contraire et répondait victoricusement aux trembleurs que les Portugais avaient déjà pris pied solidement sur quelques places des Indes, que les sacrifices d'argent étaient plus que compensés par les bénéfices réalisés, enfin que les capitaux consacrés à l'armement de l'expédition de Cabral avaient rapporté de gros intérêts.1 Le roi se prononca énergiquement pour la continuation de l'œuvre commencée: la prochaine expédition devait dans sa pensée, faire connaître d'abord sa résolution de prendre part de gré ou de force au commerce des Indes, et mieux encore sa volonté de tuer le trafic entre le Malabar et l'Égypte, et d'assurer à son pays le monopole du commerce des produits des Indes en Occident. Il en avait donné le commandement à Vasco de Gama; les instructions de l'amiral portaient qu'nne partie de son escadre devait aller se poster au débouché de la mer Rouge, afin d'en barrer la sortie aux navires égyptiens et arabes affectés au trafic des Indes, et l'entrée à tous les navires indiens.3 D'nn antre côté, en organisant une expédition sur un si grand pied, le roi comptait qu'elle procurerait de gros bénéfices tant à son propre trésor qu'aux particuliers qui y avaient contribué. Comme les tentatives d'importation d'articles européens dans les Indes avaient eu pen de succès, parce que les marchands du pavs préféraient l'argent comptant, il fut très heureux que des maisons de commerce italiennes consentissent à prendre un intérêt dans ses entreprises et y consacrer des sommes importantes.9 Nous avons cité parmi les armateurs de cette flotte un Florentin, Bartolommeo Marchionni; un autre Italien, originaire de Crémone et établi à Lisbonne, un certain Giov. Franc. Affaitato, profita de la même occasion pour envoyer aux Indes de l'argent et des commis.4 En passant à Sofala, la flotte prit encore de l'or

¹ Barros, Asia, II, 2-7.

^{*} Dès le 28 déc. 1501, on était renseigné à Venise sur les intentions du roi, par une lettre anonyme écrite en Portugal le 18 octobre précédent: Sanut., Diar.,

On pent voir à quelles conditions le roi acceptait leurs concours, dans Sanut., Diar., IV, 665.

⁴ Il y avait, à cette époque, en Portugal, plusieurs riches marchands origi-

naires de Crémone: ils disposaient d'un capital de 80,000 ducats (Sanut., Diar., III, 1042). Les Affaitato y étaient arrivés après avoir passé par Anvers; cela est certain (voy. Mertens, en Torfs, geschiedenis van Antwerpen, III. 321: IV. 67, 83, 168). Le nom de celui dont il est question dans notre texte est fréquemment estropié dans les sources. L'éditeur des Paesi nuoramente ritrovati l'a transformé en "Saita"; Grynseus, dans son Norus

extrait des mines du pays; ce supplément de métanx précieux ne ponvait lui être qu'utile pour la suite de ses opérations. Nous verrons ce qu'elle en fit quand nous aurons à parler des résultats de cette quatrième expédition.

La persévérance déployée par Emmanuel dans la poursuite du but qu'il s'était proposé, l'apparition régulière des flottes équipées par lui chaque année, enrent pour première conséquence d'inspirer courage et confiance aux petits princes indiens qui étaient entrés en rapport avec lui, en même temps qu'elles donnaient, non sans raison, à réfléchir au Zamorin de Calicut: d'autre part, ce qui se passait aux Indes était pour le sultan d'Égypte et pour la République de Venise une source d'inquiétudes croissantes. La première nouvelle de l'apparition des Portugais à Calient était parvenue à Venise par le Caire et Alexandrie; mais les faits étaient présentés sous une forme tout à fait défigurée et confuse (août 1499).1 Par la suite, on y reçut, toujours de la même source, divers détails sur les faits et gestes des Portugais dans les Indes; mais la source était suspecte, car les Égyptiens avaient le plus grand intérêt à atténuer ou même à laisser complétement dans l'ombre les succès obtenus par les rivaux de Venise et à exagérer leurs échecs.2 Pour arriver à connaître la vérité, la République dut chercher un autre moven. Un projet de campagne à entreprendre en commun contre les Osmanlis donnait précisément lieu à des négociations très actives entre les deux nations. Venise profita de cette circonstance pour se faire donner par son ambassadeur à la cour d'Espagne, Domenico Pisano, chargé accessoirement de suivre les négociations avec le roi de Portugal, des renseignements sur les agissements des Portugais aux Indes. Dès le 23 février 1501. l'ambassadeur écrivait qu'on attendait le retour de la flotte de Cabral, qu'à cette nouvelle le roi avait témoigné une joie extrême de ce qu'enfin on eût découvert le meillenr chemin pour arriver au pays des épices, et qu'il avait exprimé hautement l'espoir d'en tirer profit.8 Quelques mois après (24 juin 1501), le même ambassadeur fut témoin des transports d'Emmanuel, quand le premier bâtiment de la flotte de Cabral rentra au port avec un chargement complet, et il dut, bien à contre cœur, sans doute, lui présenter ses félicitations. Le roi le chargea de transmettre cette heureuse nouvelle à la Seigneurie; dorénavant, ajonta-t-il, les galères vénitiennes n'auraient plus besoin d'aller en Égypte chercher les épices; d'ailleurs.

orbis, p. 200, le nomme "Franc. de Sapitta": d'autres écrivent: "Franc, Laitato" (Arch. Venet., II, 207), "La Fayta" (ibid. 208), "Ascaitato" (Sanut., Diar., IV, 485).

XXII, 1ère part., p. 155.

Priuli, Diarii, dans l'Archiv. Venet.,

² Sanut., Diarii, IV, 98, 169, 492 et s.; V. 826; VI. 249; VII. 106, 182, 541, 712 etc.; Priuli, p. 170, 171 et s.

Sanuto, Diarii, III, 1597.

le jour ne saurait tarder où elles n'y en trouveraient plus; elles n'auraient qu'à venir les prendre en Portugal, où les marchands vénitiens seraient si bien traités qu'ils s'y trouveraient comme chez eux. On avait adjoint à Pisani un savant docteur, ancien professeur de grec à l'université de Padoue, Giovanni 1 Cretico, de Camerino: comme l'ambassadeur passait alternativement de la cour d'Espagne à la cour de Portugal, il avait ordre de se faire remplacer par Cretico dans ce dernier pays, tontes les fois qu'il devrait s'en absenter. De la sorte, la Seigneurie reçut de ces deux personnages, pendant tout l'été de 1501, les rapports les plus sûrs au suiet des faits et gestes de Cabral et des projets d'avenir du roi.2 Au mois de septembre. Cretico passa en Espagne pour y travailler à la rédaction d'un rapport détaillé sur la route de Calicut par mer; ce rapport n'a malheureusement pas été conservé; s il devait être accompagné de cartes, point très important, car la publication de cartes de la route maritime des Indes était prohibée par Emmanuel, sous peine de mort,

Sur ces entrefaites, le gouvernement de la République s'était decidé à se faire représenter de nouveau à la cour de Portugal par un agent (orator) spécial. Cette mission fut confiée à Pietro Pasqualigo. Sa nomination porte la daté du 12 avril, se instructions celle du 8 juin; espendant, il n'arriva à la cour d'Emmanuel qu'à la fin de l'été; le jour de sa première audience (20 août), il adressa au roi une allocution. Émmanuel le reçut avec des témoignages de distinction toute particulière et, peu de temps après, à l'occasion du baptème de son premier fils (7 nov.), il le choisit pour parrain. Il y avait en ce moment à Lisbonne des missions envoyées par les rois de Cananore et de Coclin: les égards dont on comblait Pasqualigo n'empéchérent pas les Vénitiens de son entourage de dénigrer le roi auprès des ambassadeurs indiens, en leur donnant à entendre que le Portugal n'était qu'un pauvre pays, hors d'état de réunir les ressources nécessaires pour faire

¹ Le prénom de Cretico n'est pas "Lo-renzo", comme l'admet M. Foscarini (Della lelteratura reneziana, p. 426 et a.), ni "Matteo", comme le prétend M. Fulin (Archie: Venet, XXII, 1⁴⁸ part, p. 156); je ne puis admettre sa correction et je maintiens que c'est bien "Giovanni" (Sanut, Diar., III, 738, 740, 1080).

⁹ Au sujet de la situation de Cretico à l'université de Padoue, voy. Sanut., III, 655, 736; sur l'objet de sa mission en Portugal, ibid. III, 736, 1080. Ses lettres ont déjá été citées plus haut.

Ce détail n'est donné que par deux lettres d'Angelo Trevisani à l'historien Domen. Malipiero, écrites l'une de Gronade, l'autre de Ecija, sur le Genil, en Andalousie: Zurla di M. Polo, II, 363 et s.

Fulin, dans l'Archie. Venet., II, 82 et s.; Sanut., Diar., 1V, 20, 54. Pour cette allocution, voy. Kunstmann, Die Entdeckung Amerika's (Mon. sæcul. acad. Monac., 3° Cl., II, 59).

^{*} Goes, L c., fol. 48; Massari, p. 43.

le commerce avec les Indes sans l'assistance pécuniaire de Venise. Venise, leur disaient-ils, était et restait malgré tont la première pnissance de la chrétienté; personne ne lui arracherait le sceptre du commerce des épices, et elle continuerait quand même à les faire venir par l'Égypte et par la Svrie.1 De son côté. Pasqualigo put se convaincre par luimême que le roi était tout de feu pour ses projets sur les Indes, que son enthousiasme était partagé par ses conseillers et par toute la nation portugaise, et qu'il brûlait d'impatience, dans l'attente du moment où la route des Indes serait fermée au sultan et où les Vénitiens viendraient acheter leurs épices en Portugal.2 Dans un rapport du mois de janvier 1502, sur la deuxième expédition de Vasco de Gama, il annoncait que le but de cette campagne était exclusivement dirigé contre le sultan.8 Quelques mois après, il quittait le Portugal pour aller occuper le poste de représentant de la République à la cour d'Espagne, mais il ne négligea jamais de se faire tenir par des correspondants au courant de ce qui se tramait entre le Portugal et les Indes.

L'émotion produite à Venise par la déconverte de la ronte maritime des Indes avait été comme un coup de tonnerre dans un ciel
serein; tonte atteinte portée à son commerce du Levant ébranlait les
fondements de sa puissance et de sa richesse. Dans le fait, ce qui
était en jeu, c'était la possession du marné è on l'Occident s'approvisionnait d'épices; resterait-il à Venise, on serait-il transfére à Lisbonne? Si les Portugais avaient le temps de donner une organisation
solide à leur trafic maritime avec les Indes, les Vénitiens n'avaient
qu'à abandonner la partie: la faculté d'acheter les épices de première
main dans les pays de production assuriait à leurs rivaux une avance
trop considérable. Là, le prix du quintal de poivre variait de deux
ducats et demi à trois ducats et demi; au commencement, la même
quantité de cannelle se payait un ducat et même moins; plus tard, elle
valut de trois ducats à cinq ducats et demi; pour les autres sortes
d'épices, les prix d'achat étaient analogues? Les Portugais n'avaient

¹ Barros, II, 25-27.

⁹ Sanut, Diar, IV, 200 et s. La lettre qui contient ces détails se trouve dans Sanuto, sans nom d'auteur; elle est de Pasqualigo; pour le démontrer, il suffit de la rapprocher d'une autre lettre adressée lendemain, par ce même Pasqualigo, à son frere. Les deux lettres (18 et 19 oct. 1501) se trouvent ensemble dans Harrisse, Les Corte Real (Reveuil de roy, et de doc. p. servir à l'hist. de la géogr., III (1883), 200 et sa); malheureusement, le passentie de la contra de l'acceptant de l'acceptant de l'acceptant de la contra de l'acceptant de l'acc

sage relatif aux Indes manque, précisément, dans la première.

^{*} Sanut., Diar., IV, 206.

⁴ Ses lettres de rappel portent la date du 14 avril 1502: Fulin: l. c., p. 183. Le sénat avait trouvé la mission qu'il remplissait en Portugal "plus coûteuse qu'utile!"

⁶ Nous avons les prix payés par les deuxiéme, troisième et quatrième expéditions, dans Sanut., *Diar.*, IV, 101, 547; V. 131, 318.

qu'à les embarquer et à faire voile pour leur pays; en ronte, ils ne rencontraient pas nne senle douane. Pour les Vénitiens, au contraire, quelle différence! Ils n'achetaient pas les épices de première main; c'étaient les Égyptiens qui avaient cet avantage; encore, bien souvent ue les achetaient-ils pas à Calicut, même: ils ne les recevaient, par l'entremise des Indiens, qu'à Aden on à Djeddah. Depuis le moment de leur entrée dans la mer Rouge à Aden, jusqu'à celui de leur sortie d'Alexandrie, elles pavaient plusieurs fois des droits de douane, nous l'avons déjà vu. A Alexandrie même, les exactions, les concussions des agents de la douane, les renchérissaient encore. Dans ces conditions, les Vénitiens ne pouvaient évidemment pas lutter; mais ils ne savaient pas non plus se résoudre à accepter le sort qui les attendait fatalement. Les nns aimaient à se figurer que les pertes occasionnées par la fréquence des naufrages dépasseraient les bénéfices et que le roi de Portugal ne tarderait pas à renoncer à ces expéditions. D'autres, songeant que les marins engagés pour ces voyages avaient plus de chances d'v périr que d'en revenir, croyaient qu'avant longtemps le roi ne trouverait plus d'équipages à recruter. D'autres encore comptaient sur le sultan, dans l'espoir qu'il ne reculerait devant aucun effort pour conserver le commerce de l'Inde, source de sa richesse. Une minorité seulement, parmi laquelle on cite un marchand expérimenté, nommé Girolamo Priuli,1 se rendit de bonne heure nn compte exact de la gravité effravante de la situation. Il faut aussi rendre justice aux agents et aux correspondants de la République, résidant en Portugal: ils ne faisaient rien pour nourrir les illusions de ceux qui crovaient à la fin prochaine des expéditions portugaises vers les Indes.2 Le Portugal avait plus de ressources on'on ue se le figurait: les mines d'or d'Afrique lui fournissaient le métal précieux demandé par les Indiens, et le fret de retour de chaque navire pavait largement les frais de son armement. D'un autre côté, à chaque voyage, les marins portugais counaissaient mieux lenr route. Le roi faisait prenve de volonté, d'énergie et de persévérance à trois points de vue. En premier lieu, il u'épargnait rien pour la construction et l'armement des navires; cela faisait sortir du pays beauconp de métaux précienx, cela exigeait de nombreux sacrifices de vies humaines; luimême, au fond, en épronvait bien quelpnes scrupnles; mais il leur imposait silence.8 En second lieu, il faisait son possible pour empêcher

assemblé l'opiniou que les expéditions portugaises ne sauraient tarder à prendre fin, parce qu'elles entraînaient des pertes tropconsidérables en argent et en navires: Sanut, Diar., VI, 448.

¹ Son journal nous à fourni presque tous les détrils qui précèdent: voy. en particulier, p. 159 et ss.

Vincenzo Quirini fait exception; le 10 oct. 1506, à son retour de son ambassade en Espagne, il émit devant le sénat

Sanut., Diar., XI. 708 et s.

les envois d'épices des Indes sur Alexandrie. On ne tarda pas à s'en ressentir sur les marchés d'Alexandrie et de Beyront. Nous lisons dans les documents de l'époque, qu'avant le moment où les mesures prises par lni dans ce but commencerent à produire lenr effet, il y avait à Alexandrie de grands approvisionnements d'épices, à tel point qu'en 1498, par exemple, les galères vénitiennes avaient manqué d'argent pour acheter tout ce qui était mis en vente.1 Dès que Cabral ent commencé à faire d'énormes achats de poivre sur place, la pénurie de cet article se fit sentir sur les marchés de l'Égypte et de la Syrie. En 1502, les galères de Bevrout ne rapportèrent à Venise que quatre balles de poivre; 2 celles d'Alexandrie n'en avaient également trouvé que très peu. Il en résulta une hausse de prix énorme; en quelques mois (1501-1502) le prix du cargo de poivre s'éleva de 75 à 100 ducats sur la place de Venise: 8 les autres sortes d'épices montérent en proportion. Parfois, les galères vénitiennes durent se résoudre à revenir d'Alexandrie ou de Beyront sans nn ballot d'épices: ce cas était rare, il est vrai; il v eut même; de temps à autre, dans certaines années exceptionnelles, d'abondants arrivages d'épices dans la mer Rouge, en dépit des croisières portugaises. Mais, en général, les galéres vénitiennes quittaient l'Égypte et la Syrie avec un demi-chargement.4 Qu'arrivait-il? c'est que les achats s'étant faits dans de mauvaises conditions, si les marchands cherchaient à obtenir à Venise des prix rénumérateurs, les Allemands. leurs principaux clients, réduisaient leurs acquisitions au strict nécessaire, on même s'en allaient sans avoir rien acheté. En tout cas, s'ils prenaient encore, en quantités assez considérables, les antres sortes d'épices, ils renonçaient à acheter du poivre: cet article était trop rare et trop cher pour eux.5 Bon nombre de marchands allemands abandonnaient la place de Venise pour porter leur clientéle aux marchés où l'on tronvait à meilleur compte les épices importées par les Portagais. Ceci nous ramène à Emmanuel et aux projets dont il poursuivait la réalisation. Il ne lui suffisait pas d'avoir fait arriver les épices à Lisbonne par navires portugais; il travaillait avec tonte l'énergie dont il était doué à lenr ouvrir des débonchés dans les autres pays de l'Europe. Nous verrons plus loin comment il ent recours, pour atteindre son but, à nne double méthode: envoi de navires portugais dans toutes les directions et invitation aux autres nations européennes de venir faire leurs approvisionnements à Lisbonne.

¹ Sanut., Diar., I, 1032. 7 Ibid. IV, 232; Priuli, l. c., p. 165.

³ Priuli, p. 164, 165.

⁴ Sanuto et Priuli fournissent, sur la

plus ou moins grande abondance des ar-

rivages d'épices et sur les variations des prix, des détails dans lesquels nous ne pouvons pas entrer ici.

⁵ Priuli, p. 165, 167, 174, 189, 191, 208.

La Seigneurie de Veuise n'avait pas eu besoiu de se trouver eu face des faits accomplis pour se rendre compte de la gravité de la situatiou et elle prit ses dispositions en conséquence. A la fin de l'automne de 1502, elle envoya en ambassade auprès du sultau d'Égypte Benedetto Sauuto.1 Cet agent avait fait ses preuves de 1496 à 1500, eu qualité de cousul à Damas. Sa missiou réelle était secrète: il devait démoutrer point par point au sultan les daugers dont la prospérité de ses états était menacée par les entreprises des Portugais. Eu outre, un décret du 5 décembre de la même année 2 adjoignit au conseil des Dix une commissiou chargée d'étudier et de proposer les mesures propres à prévenir une catastrophe (additio specierum et Colocut, giunta delle spezierie). Le premier acte de cette commission fut la rédaction d'une dépêche à l'adresse de Sanuto qui se trouvait alors au Caire (14 déc.).3 Eu voici le résumé: on commence par lui douner communication des dernières uouvelles du Portugal, qui sont de plus eu plus alarmantes; il exposera au sultau, que jusqu'alors le commerce des épices avait apporté dans le pays et dans les caisses de l'état des sommes immenses et que, si cet argent preud le chemin du Portugal, ce sera un désastre pour l'Egypte; que le roi de Portugal a déjà iuvité les Anglais et divers autres peuples chrétiens à venir chercher dans sou pays leur approvisionuement d'épices, en leur affirmant qu'ils y trouveront tout ce dout ils peuvent avoir besoin; que hou nombre de vaisseaux sont déià prêts à mettre à la voile pour répondre à cet appel; enfin, que, si pénible qu'il leur soit de rompre des relations séculaires, les Véuitieus eux-mêmes fluirout par être obligés de suivre le mouvement général. Il y a cependant un moven de parer au danger. Si l'on pouvait faire en sorte que les Portugais trouvent toutes les portes fermées aux Indes et que leurs flottes soient contraintes de repartir sur lest! Que cela se repète seulemeut deux fois, et l'on peut être certaiu qu'elles u'y retournerout pas uue troisième. Pour obtenir ce résultat, il u'v a pas uu moment à perdre; il faut que des ambassadeurs parteut de l'Égypte pour les Indes, qu'ils ailleut au uom du sultau adjurer les princes judigènes de cesser toute relation avec les

¹ Sur les faits relatifs à ses fonctions de consul, voy. Sanut., Diar., de I, 379 à III, 675, passim. Sa nomination au poste d'ambassadeur est du 2 août 1502 (Sanut., IV, 286, 294), mais il ne recut ses instructions que le 25 octobre suivant (Fulin, Archiv. Venet., II, 184 et s.). Il fut reçu en audience par le sultan le 24, le 25, le 29 avril et le 13 juillet 1503 (Sanut., V. 49 et ss., 91). Il était

de retour à Venise dans le courant de sept. 1503 (Priuli, p. 170, not.; Sanut. V, 91.

⁹ Fulin, l. c., p. 200 et s.; Gubernatis. Storia dei viaggiatori italiani, p. 393 et s.: "Zonta di Chologut:" Sanut., Diar., V, 167, 237; VI, 135.

³ Fulin, L.c., p. 185 et sa.; Gubernatis. p. 394-898.

Portugais, qu'ils leur fassent comprendre combien îl est contraire à leurs intérêts de donner à ces intrus la préférence sur les Égyptiens et les Arabes, car les Portugais n'achèteront jamais autre chose que les èpices, tandis que les Égyptiens et les Arabes prennent aussi les produits fabriqués du pays, et ce commerce donne lieu à des transactions infiniment plus importantes que celui des épices. Il y a bieu un moyer que le sultan pourrait employer pour empécher les Portugais de faire des bènéfices sur le commerce des épices, et, par couséquent, pour les contraindre d'y rennocer: les épices que les Vénitiens achètent à Alexandrie leur sont vendues à un taux exagéré; il saffirait de les céder à un prix raisonnable, pour mettre les Vénitiens en mesure de soutenir la concurrence courte les Portugais; car îl ue faut pas oublier que ceux-ci achètent à bas prix aux Indes et n'ont pas de douanes à passer en route.

Sanuto s'acquitta point par point de sou message, mais le sultan Kansouh el Ghouri lui répondit que, pour le moment, il se trouvait dans l'impossibilité d'agir. Le but de l'ambassade était manqué, tout au moins en ce qui concernait la question du commerce des ludes? Cependant, le sultan fit exécuter au Caire la charpent de quatre bâtiments qu'il dirigea pièces par pièces sur Tor: sou intention était de les expédier de là, par mer, aux Indes, pour y servir à titre de modèles de navires de guerre et y former les premiers élèments d'une fotte destinée à opérer contre les Portugais. D'une autre côté, il confia à un moine francis-cain espagnol, nommé Maurse, gardien du monastère du Mont Sion à Jérusalem, 4 une mission dont il se promettait d'utiles résultats; il est probable que s'il eût mieux connu l'état des choses en Occident, il se serait absteuu de cette démarche. Maurus commença par se rendre à Venise et remit à la Seigneurie une missive, couque dans les termes les plus simables. dans laquelle le sultan, après avoir exposé que las plus simables. dans laquelle le sultan, après avoir exposé que las plus simables. dans laquelle le sultan, après avoir exposé que las plus simables. dans laquelle le sultan, après avoir exposé que las les plus simables. dans laquelle le sultan, après avoir exposé que la

[&]quot;Comas e altre cosse." Nous lisons dans Mas Latrie, Traités, p. 262, "comas et altre cose". Jan. Massari, p. 293, "molti pani da goton, i sari, sinabassi (lises si nabath), sesse (likes fesse; v. Santuo, Dior., v. 92, 116), comessi et altri pani. "Draite de copas de Domen. Travisani en d'une cotonnade indicenne. Dans la relation de copas de Domen. Travisani en d'une cotonnade indicenne. Dans la relation de compas de Domen. Travisani en d'une cotonnade indicenne. Dans la relation de Compassion de Domen. Travisani en d'une de Domen. De la compassion de Domen. Travisani en de Domen. Travisani en de Domen. De la compassion de la compassion de Domen. De la compassion del la compassion de la compassion de

¹ Sanut., Diar., V, 92, 197.

³ Ce fait est rapporté dans une lettre de Domenico Capello, consul de Venise à Damiette, du 24 nov. 1503, parmi les nouvelles du Caire: Sanut, Diar., V, 1000; Mas Latrie. Tratiés. D. 257.

Cest la qualité qui lui est attribuée dans les sources M. Marcellino da Civezza (Storia delle missioni francescane, VI, 369) entreprend de prouver qu'il était gardien du monstère de Sainte Catherine au mont Sinaï, mais sa démonstration est tout à fait insuffiante.

continuation du trafic entre Venise et l'Égypte était l'objet de ses vœux les plus ardents, priait la Seigneurie de seconder les efforts de Maurus, en lui donnant elle-même des lettres de recommandation pour les diverses phissances occidentales. La Seignenrie se refusa, sous divers prétextes, à entrer dans cette voie; d'abord, elle tenait à éviter l'apparence d'avoir été l'instigatrice de la mission confiée à Maurus: pnis, il pouvait se faire qu'en appuyant les démarches de l'envoyé égyptien, on obtint des résultats tout contraires à ceux qu'on en attendait; enfin, le Portugal et l'Espagne étaient des puissances amies et elle désirait ne pas les heurter de front. 1 Suivant l'itinéraire qui lni avait été fixé, Maurus, sa mission terminée à Venise, devait s'acheminer sur Rome (ce qu'il fit effectivement au printemps de 1504) et y déposer aux pieds du Souverain Pontife une plainte en forme contre les rois d'Espagne et de Portugal; cette pièce portait que les persécutions exercées par l'un à Grenade contre les coreligionnaires du sultan, et le tort causé directement par l'autre au sultan en personne, du fait des expéditions envoyées par lui aux Indes, finiraient par lasser ce prince et qu'il pourrait bien se venger soit par la destruction des Lieux-Saints révérés par la chrétienté (le S. Sépulcre, le monastère du Mont Sion etc.), soit par l'expulsion des chrétiens établis dans ses états.2 Il paraîtrait qu'à la demande formelle de Maurus, Jules II exhorta Emmanuel à mettre un terme à ses expéditions dans les Indes,⁸ mais qu'il refusa de donner nne réponse au sultan avant d'avoir demandé l'avis des deux princes incriminés.4 De Rome, Maurus alla, en 1505, visiter les cours d'Espagne et de Portugal, mais sans succès. Emmanuel écrivit même au pape une lettre dans laquelle il le suppliait de ne pas prendre au sérieux les menaces du sultan, car celui-ci tirait de trop beaux revenus des visites des pèlerins

en entier dans Goes, Chronica do Rey Emanuel, fol. 72. Barros (Asia, II, 185 et s.) n'en donne que les titres.

^{&#}x27;A Venise, on avait été prévenu à l'avance de la mission confiée à Maurus par des lettres venues d'Alexandrie: Sautt, Dier., IV, 251; V, 162. La date de l'arrivée de Maurus est le 5 mars 1504: ibid. V, 947 et s. Ses propositions firent l'objet de plusieurs délibérations (ibid. 948, 952 et s., 962) dont le résultat fut la réponse du Conseil des dit dont nous avons indiqué le sens; on la trouvera tout au long à la date du 13 sviril, dans l'Arcé. Venet, II, 1902 et s.; cf. Saunt, Dior, V, 11, 17, 1911; p. 178; Nomanis, III, 598 et s., 540.

⁹ La lettre du sultan au pape porte la date du 22 sept. (1503) et se trouve

^{*} Priuli, p. 179.

⁶ Pour être complétement au coursat de la question, il faut liré d'une part le rapport sur les délibérations dont ce mémoire fut l'objet dans le consistoire, adressé à son gouvernement par Ant. Giustiniani, orateur de Venise à Rome (v. sez Disposer, éd. Villari, III, 200); d'autre part le bréf du pape à Emmanuel, daté du 28 août 1004, et publié dans le Corpo d'pl. portuguez, éd. Rebello dans le Corpo d'pl. portuguez, éd. Rebello da Silva, T. I. jub. 1989, p. 1, lub. 1989, p. 6.

aux Lieux-Saints pour v toucher; quant à lui personnellement ajoutait le roi, il eu était si peu ému qu'il formait lui-même en ce moment le projet de faire bombarder la Mecque, attendu que ses flottes étaient assez fortes pour s'ouvrir facilement un passage iusque là.1

Tandis que l'envoyé du sultan continuait sans plus de succès son voyage, à Venise le Couseil des dix se préparait à envoyer uu ambassadeur au Caire: le personnage désigné pour cette mission était Francesco Teldi (24 mai 1504).2 Voici en quelques lignes les principaux points iudiqués dans ses instructions. L'ambassadeur fera savoir au sultan que les Portugais continuent d'envoyer aux Indes des flottes de commerce, sans que Venise puisse rieu pour les en empêcher; les épices leur reviennent ainsi à un prix excessivement bas en comparaison de celui qu'elles atteignent à Damiette et à Alexandrie, et cette différence leur permet de les écouler avec un gros bénéfice en Angleterre, eu France, dans les Flandres, eu Italie, partout en un mot. A Veuise même, il s'est formé parmi les commercants un parti nombreux qui désire répondre à l'invitation du roi de Portugal et aller chercher les épices là où l'ou jouit de l'exemption des droits de douane.8 Cepeudant, la Seigneurie désire ne pas rompre ses antiques relations avec l'Égypte, et elle espère toujours que le sultan réussira à rétablir l'aucien courant commercial. Pour obteuir ce résultat, elle se permet de recommander divers moveus. Il faudrait d'abord que le sultan fit venir en Égypte autant d'épices que faire se pourrait; en les jetant eu masses sur le marché, on pourrait souteuir avec succès la concurrence contre les Portugais. En second lieu, le sultan devrait envoyer le plus tôt possible des agents diplomatiques à Cochin et à Cananore, afin de donner aux souverains de ces deux pays le bon conseil de ne pas prodiguer plus longtemps leurs témoignages d'amitié aux Portugais, et de leur faire comprendre que ce sont des hôtes daugereux qui pourraient bien d'un jour à l'autre s'ériger en maîtres à leurs dépens. Il serait bon également d'envoyer des ambassadeurs aux souverains de Calicut et de Cambave, pour les encourager dans la résistauce qu'ils opposent aux Portugais. Le sultan a bien fait d'envoyer quelques vaisseaux, mais il serait utile d'en envoyer encore d'autres avec leurs équipages. Une maladie empêcha Teldi de remplir sa mission, et il fut remplacé par Bernardino Giova; mais cette ambassade échoua comme la précédente: rien ne put convaincre le sultan de la nécessité d'agir.4 Au cours de l'été de 1505, un autre ambassadeur, Alvise Segondino,

du 12 juin 1505, dans Goes, L. c., fol. 78

et s., et dans le Corpo dipl., I, 48 et ss.

² Romanin, Storia di Venezia, IV, 535

Lettre d'Emmanuel au pape, datée et ss.; Mas Latrie, Traités, p. 259 et ss. Voy. Malipiero, p. 621.

Archiv. Venet., IL 194.

partit encore pour le Caire. L'objet principal de sa mission est étranger à notre sujet, mais nous savons qu'accessoirement il devait communiquer an sultan les nonvelles les plus récentes an sujet des progrès menacants des Portugais dans les Indes et ce, dans le but de savoir si l'on pouvait compter sur lui pour prendre des mesures défensives.1

Mais, demandera-t-on, quel était donc le motif de cette obstination de la part de Venise? Ne ponvait-elle pas rompre avec l'Égypte et envoyer ses vaisseaux chercher les épices en Portugal, on même organiser de concert avec les Portugais des voyages anx Indes? A ces questions la réponse est facile. D'abord, la route maritime nouvellement déconverte était déjà bien longue pour les navires portugais; par conséquent, elle l'eût été bien plus encore pour les Vénitiens.2 En second lieu, Emmanuel avait bien invité les Vénitiens à venir en Portugal, mais nullement à s'associer à ses marins pour organiser des expéditions aux Indes; c'était une faveur qu'il ponvait accorder individuellement à quelques maisons de commerce italiennes on allemandes, mais qu'il n'eût jamais concédée en bloc à une grande puissance commerciale. Il leur avait offert de prendre lenr approvisionnement d'épices à Lisbonne, au lieu d'aller à Alexandrie ou à Beyrout, et rien de plns;3 c'est à dire qu'après avoir été les fournissenrs de l'Europe entière, ils deviendraient comme toutes les autres nations, tributaires du Portugal. C'était donc an fond une déchéance qu'on leur proposait, et l'on comprend qu'il parût dur de s'y résigner. Mais ce n'était pas leur senl motif. La marine vénitienne avait passablement perdu de son ancienne pnissance, et sa concentration dans la Méditerrannée était une nécessité qui s'imposait en présence de l'éventualité chaque jonr renonvelée d'une guerre contre le grand ennemi, le Turc: il lui était défendn de se laisser entraîner à des expéditions lointaines. Enfin, si les navires vénitiens avaient cessé d'aller chercher les épices en Égypte, le sultan eût vu dans cette abstention une offense grave; or, les comptoirs fondés par les Vénitiens en Égypte et en Syrie n'avaient pas exclusivement à traiter des affaires d'épices; en s'aliénant le sultan, on eût rendu leur

¹ Instructions du 12 août 1505 : Archiv. Venet., II, p. 211 et ss.: Il y a lieu de remarquer que finalement les instructions de Segondino ne portèrent plus que sur le point visé dans le dernier paragraphe.

² Une autre ville de l'Adriatique, Raguse, fit, jusqu'au dernier moment, venir ses épices de l'Égypte, à cause de son voisinage. Elle se fit encore donner un privilége par Kansouh el Ghouri en 1510 (Luccari, Ristretto degli annali di Rausa,

p. 126). M. Appendini (Notizie sulle antichità de' Raqusei, I, 213) cite ce fait et part de là pour affirmer, que même après que Venise et Gênes eurent abandonné le marché de l'Égypte, Raguse continua de tirer les épices de ce pays et fut, par conséquent, la dernière ville qui en recut par la voie anciennement suivie par ce commerce: c'est une erreur complète.

⁵ Priuli, p. 177 et s.

maintien à pen près impossible; Chypre fût descendue au rang d'une station sans valeur; c'eût été la ruine de la puissance vénitienne dans la partie orientale de la Méditerranée.¹

Mais revenons au Portugal. Le 5 octobre 1504, arrivait à Lisbonne, sous prétexte d'y faire des affaires, un Vénitien nommé Leonardo Massari (le nom de da Ca' Masser, qu'on lui donne d'habitude, n'est qu'une abréviation pour dalla casa dei Massari); en réalité, il était chargé par son gouvernement de surveiller les départs de navires portugais pour les Indes et de lui en rendre compte.2 Emmannel avait été prévenu de sa venue par un certain Florentin, nommé Benedetto Tondo: le lendemain de son arrivée, le roi le faisait comparaître devant lui, le questionnait sur ses intentions et l'envoyait en prison; s cependant, après plusienrs interrogatoires semblables, on lui rendit la liberté. A partir de ce moment, jusqu'à la fin de 1506, il put rester à Lisbonne sans être inquiété et condenser le résultat de ses observations dans un long mémoire, où il faisait l'historique complet de ces expéditions à partir du premier voyage de Vasco de Gama, en v joignant un exposé de la situation politique et économique du Portugal: la lecture de ce mémoire montre que l'auteur parle en pleine connaissance de cause. Avant le départ de Massari, on savait déià à Venise que Vasco de Gama était heureusement rentré à Lisbonne au commencement de septembre 1503, et qu'il avait rapporté de ce deuxième voyage une riche cargaison dans laquelle on ne comptait pas moins de cinq mille tonnes de poivre. A son arrivée aux Indes, l'amiral portugais s'était trouvé en face d'une sitation des plus difficiles. Travaillés par des influences vennes de Calicut on peut-être même d'Égypte, les rois de Cananore et de Cochin lui avaient fait un accueil hésitant, sinon franchement hostile. Cependant, Vasco de Gama avait réussi à les regagner, à réorganiser sur des bases plus solides les comptoirs fondés dans leurs états, et à infliger de nouveau une sévére leçon au Zamorin; la capture d'un navire oni arrivait de la mer Rouge avec une magnifique cargaison avait conronné ses opérations, en jetant un effroi salutaire dans les rangs des marchands musulmans de l'Égypte et des Indes. Cette fois, nous

¹ La question est déjà discutée à ce point de vue dans Foscarini, Della letteratura Veneziana, p. 441 et ss.

On trouvera ses instructions, datées du 3 juillet, dans l'Archir. Venet., II, 203 —205. De ses lettres, deux seulement ont été publiées (tbid. II, 200 et ss.): elles sont datées, l'une de Medina del Campo, le 18 sept. 1504, l'autre de Lis-

bonne, le 16 avril 1506. L'Archir. stor. ital., app. 2, nº 10, contient un résumé de ses observations et de ses informations. C'est à cette pièce que sont empruntées les citations qui vont suivre..

Il informa le gouveruement vénitien de cet acte de viclence, par une lettre du 20 nov.: Sanut. Diar., VI. 116.

^{*} Mas Latrie, Traités, p. 261.

l'avons déià dit, les Portugais avaient eu soin de se munir de plus d'argent que la première: le bâtiment capturé leur avait encore fourni des ressources, car la valeur de sa cargaison, tant en or qu'en articles de prix, montrait à 24,000 ducats. D'un autre côté, ils purent acheter les épices sur les marchés de Cochin et de Cananore à 20 % meilleur marché qu'au précédent voyage. Dans ces conditions, il leur était facile de se procurer un chargement complet pour leurs navires. Il leur fut même impossible de loger tout ce qu'ils avaient acheté, et ils durent se résoudre à en laisser une partie entre les mains de leurs agents. Ils rapportèrent en tout de trente à trente-cinq mille quintaux d'épices; le quintal variait entre 150 et 168 livres de Venise.1 Les produits dont se composaient ces trente-cinq mille quintaux étaient d'abord et en majorité du poivre, puis de la cannelle, du gingembre, des noix muscades et enfin, en quantité notable, des pierres précieuses et des perles de grande valeur. On estimait la valeur totale à un million de ducats, et les frais d'armement de l'expédition n'avaient pas dépassé deux cent mille. La plus grande part des bénéfices revenait naturellement au roi: celle des marchands intéressés à l'entreprise était proportionnellement moindre, tant parce qu'ils étaient imposés à un cantar sur quatre, que parce qu'au cours des achats les agents royaux avaient toujonrs joui d'un droit de préférence. Néanmoins, avec une première mise de 2000 ducats, la maison Affaitato réalisa nn bénéfice de 5000. De ce moment, il y eut une baisse de prix sur le poivre en Portngal. Le cours du cantar, qui s'était jusqu'alors maintenu à 40 ducats, descendit à 20; c'était encore un bon prix, car il n'en avait coûté sur place que de deux et demi à trois. Mais aucun marchand n'aurait osé céder son approvisionnement au-dessous de ce prix, car le roi l'avait défendu sous peine d'amende. Le succès de cette expédition était fait pour inspirer une grande sécurité aux marchands établis à Lisbonne, en les assurant que dorénavant le Portugal serait en mesure d'approvisionner d'épices toute l'Europe occidentale et une partie de l'Europe orientale, et que l'Italie, jusqu'alors en possession exclusive de ce commerce, ne tarderait pas à être dépouillée de son privilége en faveur du Portugal. Déià des marchands de divers pays lui adressaient leurs demandes.2

du voyage: ces lettres sont du 19-20 août 1503 (Sanat, Dior, V, 129 et a, 130 et a.). Il completa ses premières informations dans une autre lettre, écrite le 17 octobre (bid. V, 641-843). En ontre, une lettre de lui à la maison Luca Affaitato et frères, de Crémone, en date du 14 sept., nous fait comaître le bémédice

¹ Priuli, l. c., p. 163: Sanuto, Diar., V. 188.

Nous possedons également, sur cette expédition, toute une série de rapports errits au point de vue du commerce. A peine le premier vaisseau était-il rentré au port, que G. Fr. Affaitato écrivait à P. Pasqualigo, pour l'informer des résultats

Au moment où la flotte qui rapportait cette riche moisson rentrait au port, une autre était déjà en route: elle avait mis à la voile au mois d'avril 1503, sous le commandement des deux Albuquerque. Dans la division placée spécialement sous les ordres de François d'Albuquerque, se tronvaient quatre bâtiments armés à frais commnns par divers marchands: l'un des principaux intéressés était le grand commercant florentin Girolamo Sernigi; Giovanni da Empoli avait pris passage sur l'un de ces vaisseaux en qualité d'agent spécial de la maison Gualterotti et Frescobaldi, dont l'établissement principal était à Bruges; elle n'avait à Lisbonne qu'une succursale. En arrivant aux Indes, François d'Albuquerque apprit de fâcheuses nouvelles. Au moment de son retour. Vasco de Gama avait détaché de sa flotte nne division chargée de surveiller les navires marchands arabes: tandis que cette division exécutait une croisière entre Aden et Calicut, le roi de cette dernière ville avait profité de l'éloignement de la marine portugaise pour chasser de son trône le roi de Cochin et détruire la factorerie portugaise établie dans ses états. Albuquerque réorganisa la factorerie. construisit un château-fort pour sa protection, rendit courage au roi et prit sa revanche sur le territoire du Zamorin de Calicut. Réduit à négocier, le Zamorin consentit enfin à faire la paix (27 déc. 1503); le traité stipula en faveur des Portugais une indemnité de 1500 bahars (4500 cantars) de poivre,2 la concession d'une factorerie fortifiée dans

réalisé par lui personnellement dans cette entreprise (ibid. V, 133 et s.): il n'est pas impossible qu'il ait envoyé cette communication à la réception d'une lettre, écrite de Mozambique à son adresse, le 3 avril 1503, par Matteo di Benigno (son agent, peut-être). Cette lettre est citée dans les Studj bibliografici e biografici sulla storia della geografia in Italia (Rom. 1875), p. 126, 463, comme faisant partie dn Cod, della Marciana, cl. XI, nº 277. P. Pasqualigo recut, d'autre part, de Cesare Barzi, deux rapports: l'un dn 5 sept., l'autre du 25 nov. (ibid. V, 132, 795). Une autre lettre, toujours relative au même objet, adressée par un Génois, nommè Cazano Negri, à son frère Girolamo, ambassadeur de Gênes en Espagne, et datée du 29 août. fut envoyée en communication & Venise (Sanut., Diar., V, 318 et s.). Voy. encore, à ce sujet, Massari, l. c., p. 17 et s.; Priuli, l. c., p. 170 et s., 173. Nous connaissons encore deux relations de la même expédition; écrites par deux marias, autis l'un de la Congue (Galice). l'autre des Flandres: elles offrent moias autorises des Flandres elles offrent moias au point de vue commercial: la première se trouve dans Saunt, Dior. V. 1064 et des se trouve dans Saunt, Dior. V. 1064 et des viers de l'autorises de la configuration de l'autorises de

¹ Vita di Gior. da Empoli, dans l'Archie. stor. ital., append., T. III, p. 25 et s. II a laissé lui-même une relation de ce voyage qui a été publicé dans Ramusio, I, 145-147. Dans l'en-tête, l'éditeur lui attribue à tort la qualité d'agent de la maison Marchionni.

Affaitato admet que le bahar de l'Inde vaut trois cantars de Portugal. Dans une lettre de Lunardo Nardi, nous voyons que celul-ci estime que le bahar et le cantar sont entre eux comme 1:4 (Sanut, IV, 547). les états du Zamorin, et l'engagement, de la part de ce dernier, d'empécher les navires de la Mecque^a de charger aucune marchandise sur son territoire. Cependant, après avoir livré une partie du poirve qu'il avait promis, le roi de Cochin changea d'avis, refusa le reste et ferma de nouveau tous ses ports aux Portugais. Heureusement Albuquerque eut la chance de découvrir un autre grand marché où l'on pouvait se procurer les épices à des prix plus favorables encore qu'à Cochin; c'était celui de Qu'idon (Koulam). Mais la fotte avait déjà pris la plus grande partie de son chargement, soit à Cochin, soit à Cranganore ou à Cananore. Comme toujours, le produit qui dominait dans les achats était le poivre, mais les documents énumérent encore, parmi les articles rapportés à Lisbonne à l'ocasion de cette expédition, une série de produits de l'Indo-Chine.

Pour la deuxième expédition, la quatrième et la cinquième, Emmanuel avait autorisé certaines maisons de commerce à contribuer pour une part aux frais d'armement, mais à des conditions qui avaient fait crier à la tyrannie (despotio); pour la sixième, il résolut de n'accepter le concours d'aucun marchand, ni indigène ni étranger. Il refusa, entre autres les offres de deux marchands allemands, venus à Lisbonne avec de gros capitaux et chaudement recommandés par l'empereur Maximilien et par l'archiduc Philippe, gouverneur des Pays-Bas; ils auraient désiré faire embarquer sur les bâtiments de l'expédition deux jeunes gens dont ils voulaient faire leurs agents aux Indes. Le roi ne fit d'exception que pour l'amiral commandant, Lopo Soares, et pour les capitaines des bâtiments de la flotte, mais à condition qu'ils remettraient leurs capitaux à l'agent royal et que celui-ci ferait les achats pour eux. Tous les achats d'épices devaient être faits par cet agent à l'exclusion de tout autre et pour le compte du roi, sauf l'exception que nous venons d'indiquer.4 La flotte appareilla le 22 avril 1504; elle était

¹ Ce traité est reproduit mot pour mot dans la dépéche d'Albuquerque au roi: M. Greiff en a publié une ancienne traduction en supplément dans son édition du Journal de Luc. Rem (Johresbericht des hist. Vereins für Schraben und Neuburg, 1889— 1869), p. 152 et ss. V. aussi Gryngus, n. 96.

Ce traité désigne encore deux autres villes, qu'il nomme Genua et Arboria: j'avoue qu'il m'a été impossible de reconnaître les locaiités ainsi désignées.

Sur les résultats de cette expédition nous possédons d'abord la relation de

Massari, p. 18, 19, et, en second lieu, des lettres de G. Fr. Affaitto à P. Pasqualigo, de 16 giuli... Y L. 18. et al. 18. et al. 18. et al. 18. et m. 18. et al. 18. et al. 18. et al. 18. et al. 18. et e-89). La narration de Priuli (Dier., 1. e. p. 176) se compose, au moias en partie, d'emprants faits à ces lettres. C'est la même expédition qui fait le siget de la lettre de marchands espaguols à des clients de Florence, innérée dans Grynnus, Norsus orbis, p. 96—99: les dates indiquées sont évidemment fausses.

⁴ Affaitato à Pasqualigo, de Lisbonne le 7 avril 1504 (Sanut., Diar., VI, 26).

armée en guerre et présentait un aspect imposant. Les principales opérations de la cempagne furent: un bombardement de Calicut qui dura deux jours; la restauration du roi de Cochin qui avait en à subir des attaques répétées du Zamorin dans l'intervalle des deux expéditions, et n'avait dù son salut qu'à la valeur d'une poignée de Portugais, dirigés par Duarte Pacheco; enfin, nn combat naval, où la flotte portugaise coula à fond, en vue des octos de l'Inde, une flotte marchande venant de Djeddah. Dans les intervalles de ces faits de guerre, on trouva le temps de charger 24,000 cantars d'épices dans les ports de Cananore, de Cochin, de Caicolam (Kayan-Koulam), de Koulam et de Comorin. Cette fois, les indigênes acceptèrent en paiement, à un taux rénumérateur fixé par des traités, les produits européens apportés par l'agent royal.

Chaque fois que les Portugais s'éloignaient des Indes pour retourner dans leur patrie, leurs adversaires y reprenaient le dessus, leurs amis étaient en butte à des persécutions, leurs factoreries restaient en souffrance, de sorte qu'une des tâches qui s'imposaient à chaque expédition nonvelle était de travailler sur nonveaux frais à la consolidation de l'influence portugaise dans ces parages. C'était, désormais. un fait acquis par nne expérience de plusieurs années; il y avait donc lieu d'aviser. En 1505, Emmanuel résolut d'entretenir à l'avenir en permanence aux Indes une flotte et un représentant de la couronne de Portngal, ayant rang de vice-roi. Le premier personnage décoré de ce titre fut Francisco d'Almeida; son départ eut lien le 25 mars 1505; il emmenait aux Indes une flotte nombrense et un matériel suffisant pour armer plusieurs forteresses, qu'il fit effectivement construire et qui rendirent, par la suite, des services signalés à la puissance portugaise.2 La flotte de guerre escortait encore cette fois une flottille de commerce, composée de deux bâtiments, équipés pour le compte du roi, d'un troisième appartenant an chevalier portugais Fernando da Noronha et de trois autres armés par une association de marchands étrangers, parmi lesquels quelones Allemands qui en étaient même les membres les plus intéressés. C'est à tort que M. de Gubernatis attribue à ces Allemands la qualité de Hollandais.8 Dès le 20 août 1503, Cazano Negri, citoven génois, écrivait de Lisbonne à son frère Jérôme, et, parlant des nombreux étrangers qu'attirait dans cette ville le commerce des épices, il

¹ Massari, p. 18, 20 et s.; Priuli, p.

On eut connaissance des succès d'Almeida aux Indes par les vaisseaux qui en revinrent aux mois de mai et de juin 1506. Quatre de ces vaisseaux avaient

pris un chargement de 25,000 cantars d'épices, quatre autres en rapportaient 15,000; Sanut., Diar., VI, 363 et ss., 873, 382 et s.; Priull, p. 199 et s., 201 et s. Storia dei ringgiatori italiani, p. 15.

ajontait que des membres de la grande compagnie allemande avaient promis an roi d'y établir un comptoir et avaient obtenu de lui des conditions très avantageuses.1 Les directeurs de cette grande compagnie étaient deux citovens d'Augsbourg, Anton Welser et Conrad Voehlin. L'affaire fut négociée avec le roi par un certain Simon Seitz, agissant tant en leur nom qu'en celui de tons les marchands d'Augsbourg et d'autres villes d'Allemagne; le privilége est daté du 13 janvier 1503; nous en possédons, sinon le texte original, du moins une traduction en allemand.2 Nous v lisons bien que les Allemands seront libres de faire construire des vaisseaux, mais il n'est pas question qu'ils fassent pour leur propre compte des voyages aux Indes: le roi admet an contraire implicitement qu'ils feront en Portugal leurs achats d'épices, de bois du Brésil et d'autres produits des Indes et "des îles nonvellement découvertes". En effet, une clause spéciale porte que si les Allemands achètent les épices que l'on attend avec l'expédition commandée par Vasco de Gama, ou que rapportera l'expédition dont les préparatifs se font en ce moment sous la direction des deux Albaquerque, on le bois da Brésil chargé sur les bâtiments appartenant à Fernando da Noronha,8 le droit d'exportation sera de 5 % pour les membres de la Compagnie et de 10 % pour les antres; pour les épices qu'ils se procureraient à d'autres sources, ils jouiront de la franchise des l'heure présente; en ontre, à l'avenir, à partir du moment où les chargements rapportés par les expéditions ci-dessus désignées auront été écoulés et où le privilège de Noronha sera périmé (1505), ils seront affranchis d'une manière générale de l'obligation de présenter à la douane les épices destinées à l'exportation. Mais ces concessions ne suffisaient pas à la Compagnie allemande. Nous avons parlé plus haut de deux négociants allemands qui avaient déià vouln, en 1504, faire embarquer pour les Indes des agents à eux sur la flotte de Lopo Suarez; ils n'y avaient renoncé que sur le refus dn roi d'admettre des marchands sur ses navires. Ils furent plus heureux pour l'expédition de 1505.4 Sur la prière d'Anton Welser, le célèbre Peutinger, natif d'Angsbonrg, avait demandé à l'empereur Maximilien un Bref pour les Indes (Brief in Indien) et, en considération de ce que ses compatriotes étaient les premiers Allemands qui

¹ Sanud., Diar., V, 319.

Privilegia und Handlungsfreiheiten. welche die Könige von Portugal ehedem den deutschen Kaufleuten zu Lissabon ertheilt haben, par Joh. Phil. Cassel, Brême, 1771, in 4º, p. 5-10.

⁸ Il s'était assuré le monopole du bois du Brésil de Terra nova, c. à d. du Bré-

sil, contre paiement annuel d'une somme de 4,000 ducats: Massari, p. 81.

⁴ Le traité fut consenti par Emmanuel au mois d'août 1504 : vov. Rems Tugebuch. p. 8: les faits sont constamment antidatés d'une année: ainsi, on lit 1503 pour 1504. 1504 pour 1505 etc.

faisaient le voyage des Indes (die ersten Deutschen, die India suechen). il s'était entremis pour leur faire donner aussi par la cour de Portugal de bonnes recommandations pour les princes indiens (indianischen Kunige).1 Ils réunirent donc un capital de 66,000 ducats, avec lequel ils armèrent trois grands bâtiments qu'ils baptisèrent de trois noms de saints: le S. Jérôme, le S. Raphaël et le S. Léonard. La plus grande partie de la somme avait été fournie par des maisons de commerce d'Augsbourg: les maisons Welser et Væhlin primaient tontes les autres avec un apport de 20,000 ducats; elles avaient, à cette époque, pour représentant à Lisbonne Lucas Rem; puis venaient les Fugger, les Hœchstetter, les Gossembrot, les deux maisons Imhof et Hirschvogel de Nuremberg, et d'autres encore.3 Une partie de la dépense avait été couverte par des commercants florentins et génois;4 parmi les florentins, on cite notamment un certain Bartolo. sans doute Bartolommeo Marchionni; 5 mais, en somme, on peut dire one les trois vaisseaux armés par cette association étaient des navires allemands. Le S. Léonard avait à bord le principal agent des marchands allemands, Balthasar Sprenger, de Vils, et le commis de factorerie Hans Mayr, montait le S. Raphaël. La flotte visita les ports de Cananore et de Cochin, y chargea des épices, des perles, des cotonnades, et l'on reprit la route de Lisbonne, où le S. Jérome et le S. Raphaël arrivèrent le 22 mai 1506.6 le S. Léonard le 15 novembre seulement.7 Le roi retint aux armateurs le quart de leurs marchandises, sans compter une taxe d'un vingtième. Sur cette exigence, ils engagèrent contre lui un procès qui

^{&#}x27; Lettres de Welser à Peutinger, du 11 déc. 1504: de Peutinger & Blas. Hölzl. du 3 janv. 1503. Ces lettres se trouvent à la suite du Journal de Rem, op. cit., p. 164, 171.

Voy. son Journal, p. 8. * Sprenger énumère le plus grand nombre de ces maisons de commerce au commencement de son "Meerfart": on trouve les noms de quelques autres dans les Annal. Augstburg. de Gassarus, publ. p. Mencken, SS. rer. Germ., I, 1743. L'apport de chacune des maisons allemandes en particulier est douné en détail dans un supplément aux notes de Rem, publié dans les Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Stadt Nürnberg, 16re livrais., 879, p. 100 et s. L'apport total des Allemands s'élevait à 36,000 ducats: celui des Italiens n'était que de 29,400.

⁴ Gassarus, I. c., p. 1786.

⁵ Massari, p. 23.

^{*} Cette date est indiqué par le Journal de Rem, p. 8, par le suppl. IX de ce journal, p. 167, par H. Mayr, que suit, sur ce point, M. Kunstmann, dans son ouvrage Die Fahrt der ersten Deutschen nach dem Portugiesischen Indien (Munich, 1861), p. 32, enfin par Sanuto, Diar., VI, 232. Massari (p. 28) donne une date fausse,

Rem (p. 8) indique le 24 nov., ce qui est une erreur. Sprenger, qui montait ce vaisseau, écrit: 15 nov., ce qui est décisif. Massari ne mentionne pas du tout ce vaisseau; il ne parle que de deux vaisseaux allemands.

dura trois ans et fut soutenn en leur nom par Lucas Rem. Cependant nous ne saurions dire si leur réclamation portait sur le taux excessif de cet impôt, ou sur le refus qu'on leur avait fait de leur accorder leur part du butin conquis à l'occasion de la prise des villes de Quiloa et de Mombas. Finalement, les cargaisons furent vendues à Amsterdam et, tont compte fait, il se trouva qu'il restait encore un bénéfice net de 150 % d'après le calcul de Rem, et de 175 % d'après celui de Gassarus.

Emmannel tenait avec raison à ce qu'il y eût chaque année nn départ pour les Indes. Conformément à ce désir, une flotte mixte mit à la voile au printemps de 1506: les bâtiments de guerre étaient commandés par Alphonse d'Albuquerque et les navires marchands par Tristan da Cunha. Parmi ces derniers, quelques-uns avaient été équipés, comme au précédent voyage, par des particuliers tant indigènes qu'étrangers; quelques maisons florentines et génoises s'étaient au nombre des intéressés; d'autre part, le représentant de la maison Welser, Lncas Rem, avait fait une association avec nn Portugais. nommé Rny Mendez. Rem subit quelques pertes et voulut en faire supporter la responsabilité par Tristan da Cunha; le fait est que celuici avait usé de son autorité pour faire exécuter par les navires marchands des voyages de découverte, ce qui n'entrait nullement dans les vues de leurs armateurs.4 Mais, en somme, le résultat de cette campagne fut d'ajouter un contingent notable aux quantités d'épices qui s'entassaient dans les entrepôts de Lisbonne.5

le roi de Portugal. Le gouvernement prit ce projet en considération et chargea nne commission de l'étudier (document du 18 juin 1506, communiqué par M. Belgrano, dans les Atti della Soc. lig., V. 298). Il est douteux qu'on y ait donné suite. En 1514, un certain Lodisio de' Gradi annonca l'intention de "se transferre ad locum sive terras de Colochuti, ubi solent platicare et operare de piperis naves sive navigia serenissiml Regis Portugalis" (v. Belgrano, dans le Giorn. liquet., II. 256). Ce projet, dont l'auteur se promettait des résultats avantageux pour lui-même et pour tous ses concitoyens, fut-il mis à exécution? On l'ignore.

^{&#}x27; Cet impôt était, d'ailleurs, faré conformément aux conditions en vigueur depuis 1503, pour tous les marchands admis à participer aux expéditions. Je n'en veux pour preuve que ce passage de Massari (p. 99): "de quanto traseranno, di é epecie come d'ogni altra cosa, paghi de dretto al Re un quarto e vintena." Affaitato s'exprime d'une manière analogue: Sanut, Dier. VI. 75.

Rem, p. 8; Gassarus, p. 1743; dans le suppl. au Journal de Rem, l. c., l'estimation du bénéfice est la même que celle de Gassarus.

Massari, p. 21. Le nombre des routes encore ouvertes au commerce diminuant de jour en jour, il se fit à Gêues un revirement d'opinion: beaucoup de personnes émirent l'avis que la République devrait euvoyer des vaisseaux à Calicut, comme

⁴ Journal, p. 8.

⁵ Un des vaisseaux attachés à cette expédition rapporta 7,000 cantars d'épices,

Vers cette époque, on estimait à Lisbonne les arrivages annuels d'épices à un total de 25,000 à 35,000 cantars, dont le poivre à lui seul formait plus des deux tiers.1 L'acheteur ne pouvait s'en procurer qu'à la Maison de la Mina; c'était la désignation donnée à un ensemble d'immenses magasins, où le gouvernement entreposait les produits des mines d'or d'Afrique (d'où son nom) et ceux des Indes, quel qu'en fût le propriétaire; un inspecteur royal était chargé de la vente. C'était le roi qui en fixait le prix. Cette disposition avait été adoptée en 1504. Auparavant, les marchands qui avaient une part dans les expéditions étaient libres d'avoir leurs propres magasins et de vendre directement et au prix qu'ils voulaient. Cela donnait lieu à de grandes variations de prix et aboutit à une dépréciation de la marchandise, de sorte qu'un grand nombre de marchands des Flandres, d'Allemagne et d'autres pays qui avaient acheté de grandes quantités d'épices pendant les premières années à des prix élevés, tombérent en faillite. Les autres, devenus plus prudents, réduisirent leurs achats. Désireux d'imprimer un nonvel essor au commerce, le roi prit les mesures que nous indiquions plus haut et atteignit complétement son but. D'ailleurs, il ne se bornait pas à attendre les clients à Lisbonne. Dés les premiers temps, des navires portugais allérent porter des épices en Angleterre et en Hollande. En 1504, cinq de ces bâtiments remontèrent la Tamise jusqu'à Londres, avec 380 tonnes de poivre.2 Mais ce n'est pas encore l'exemple le plus ancien; en 1501, on avait été informé à Venise, par des lettres de Bruges et d'Anvers, qu'il venait d'arriver dans les Pays-Bas deux caravelles portugaises avec une cargaison d'épices provenant de Calicut: le poivre, disaient ces lettres, était quelque peu vert et petit, mais de bonne qualité, la cannelle tant soit peu grossière.8 Sui-

rien que pour le compte de Bartolommeo Marchionni, marchaud florentin (dans une lettre, publiée dans l'Archir. Venet., II, 208, Massari le nomme Bortolo Fiorentino): Varthema, p. 173, b.

¹ Massari, p. 30, 33; Vincenzo Quirini, Relaxione delle Indie orientali (1506), dans Alberi, Relaxionsi degli ambasciatori seneti, append, p. 12. Cet ambassadeur mit à profit un court aégiore ne Espane pour se renseigner à fond sur les Indes et sur la situation du commerce portugais dans ce pays.

⁹ Sanut., Diar., V, 964; Rawdon Brown, Calendar of Statepapers. Venetian. I, p. 300.

Priuli, p. 164. Uzupédition de Cabral venait de reature de sa brillante campagna. A Venise, on avait préva que le roi de Portagal ne manquerait pas de jeter aux les manchés de Finadres une partie des épices rasportées par cette flotte, à de prix inférierar à ceux aqueda les machands venitiens essent pa les offirir; pastie, on avait ce la prudence de réduire considérablement le nombre de balles d'épices chargées sur les galteres parties pour les Finadres au mois d'août 1501; Ibid. p. 161.

vant toute apparence, ces caravelles avaient abordé dans le port d'Anvers. où existait depuis 1490 nn consulat portugais.1 L'arrivée de ces produits précieux, expédiés par une nation avec laquelle les relations étaient nonvelles, fut une bonne fortune pour le marché d'Anvers qui commencait à détrôner celui de Bruges; sa prospérité en recut un accroissement sensible. La plus grande partie des deux cargaisons fut achetée par les maisons Fugger et Hœchstetter d'Augsbourg. Elles avaient été prises en consignation à Anvers par nn marchand de la ville, nommé Nicolas Rechtergem, et ce fut lui qui fit la première expédition des produits de cette provenance à des marchands d'Allemagne. Ceux-ci crurent tont d'abord à une falsification, car jusqu'alors Venise avait été l'unique dépositaire de ces articles; peut-être anssi avaient-ils appris à leurs dépens à se défier des Portugais qui avaient une fois expédié dans les Flandres du poivre de Gninée, d'une qualité bien inférieure à celui des Indes.8 Pour le gingembre, on trouva à Anvers celui des Portugais moins bon que celui des Vénitiens.4 Cela s'explique d'ailleurs aisément; les environs de Calicut qui produisaient la meilleure qualité leur était encore fermés, et ils se fournissaient principalement de cet article à Cananore, où il était dans des conditions bien moins favorables.6

En dépit des quantités énormes d'épices qui arrivaient à Lisbonne, les Portugais n'étaient pas encore les maîtres nniques du marché des Indes: il s'en fallait même de beaucoup. Il est vrai que les rois de Cananore, de Cochin et de Koulam étaient tout disposés en leur faveur et leur onvraient leurs ports et leurs états, qu'avec la base d'opérations formée par les factoreries fortifiées qu'on leur avait permis d'y établir, et par la station très forte organisée pour leur flotte sur l'île d'Anchediva, ils s'étaient assurés pour l'avenir l'accès d'une grande partie des côtes du Malabar et du Kanara. Il est vrai encore que, sur toute l'étendue de ces côtes, le poivre se cultivait sur une grande échelle, et que celui de l'intérieur descendait par ean jusque dans les

¹ Mertens en Torfs, Geschiedenis van Antwerpen, III, 320. 9 Ibid. p. 321 et s.: 830: Lodov, Guic-

ciardini. Descrittione di tutti i paesi bassi (Anversa, 1867), p. 84.

⁹ Massari, p. 30.

⁴ Rawdon Brown, l. c., p. 301, 807.

⁵ Vinc. Quirini, p. 9; Massari, p. 26, 33. Au reste, les ennemis des Portugais soutenaient que les épices rapportées par ces derniers étaient, en général, de mauvaise qualité, soit parce qu'elles avaient pris de l'humidité pendant leur longue traversée.

soit parce qu'elles s'étaient gatées pendant un long séjour dans les magasins de Lisbonne: P. Jovius, De legatione Basilii magni principis Moscovios (dans Starczewski. Historia Ruthenica scriptores exteri sac. XVI, vol. I), p. 4. Les grandsconseils de Berne et de Bâle publièrent des ordonnances contre l'usage du poivre importé par les Portugais: Flueckiger, Beitrage zur alteren Gesch, der Pharmacie in Bern (Schaffh. 1862), p. 21; Ochs, Gesch. v. Basel, III, 194.

porta; les indigênes l'y apportaient d'autant plus volontiers que les Portugais payaient mieux que les Arabes. Mais cela ne constituait pas toute la production du pays. Les Arabes avaient encore dans le royaume de Narsinga, à Battecala, un entrepôt qui pouvait livrer 3000 cantars de poivre par an.¹ En dehors du poivre, ces contrées ne produisaient que du gingembre et de la cannelle, mais c'était très peu de chose, et comme qualité et comme quantité. D'autre part, les trois ports ouverts au trafic des Portugais étaient constamment approvisionnés en produits d'âudient d'abord et d'où lis se répartissaient dans le monde entier, le grand marché de Malacca était encore entiérement aux mains des Manulmans.

Les Portugais poursuivaient simultanément aux Indes deux objectifs aboutissant au même résultat: l'extension de leur propre commerce, par l'ouverture de nouveaux débouchès, et la suppression de celui des Arabes par la destruction de leur marine marchande. On ne comptait plus le nombre des navires arabes que leurs flottes avaient attaqués en pleine mer on en vue des côtes, coulés à fond ou brûlés, après avoir enlevé ou détruit leur cargaison, massacré leurs équipages et leurs passagers. Les Musulmans n'osèrent bientôt plus se risquer dans les parages des côtes du Malabar et du Kanara, et ils se décidèrent à changer leur itinéraire au retour de Malacca: au lieu de faire relâche dans le port de Calicut. pour prendre de là leur direction définitive, soit sur Aden, soit sur Ormouz, ils évitèrent dorènavant toute la section comprise entre le cap Comorin et Calicut, et firent escale, soit à l'extrêmité méridionale de l'île de Ceylan, soit dans les îles Maldives.2 C'était un détour, mais ils avaient plus de chances d'échapper aux embûches de leurs implacables ennemis. L'Océan Indien est si vaste que, pour intercepter complètement le passage, il eût fallu entretenir constamment dans ces eaux une flotte innombrable. Emmanuel comprit qu'il atteindrait à peu près le même but en semant d'obstacles l'entrée et la sortie de la mer Rouge, et, à cet effet, il donna à Tristan da Cunha l'ordre d'occuper l'île de Sokotora, où les Musulmans s'arrétaient pour faire de l'eau. La prise de possession eut lieu en 1506, et aussitôt après les Portugais élevèrent dans l'île le fort S. Miguel; de ce nid d'aigle ils commandaient la route de l'Égypte aux Indes et pouvaient à leur aise intercepter les communications entre les deux pays.

Le sultan avait jusqu'alors toléré sans 'protester la guerre faite par les Portugais à ses sujets dans l'Océan Indien, et exaspéré par cette

^{&#}x27; Quirini, l. c., p. 9; Massari, p. 85. Barros, Asia, II, 428 et s.

attitude passive, les colous Véuitiens établis dans ses états.1 Enfin. en 1505, il se décida à commencer des armements.º Peu à peu, une flotte de cinquante voiles se concentra dans le port de Dieddah, sous le commandement de Hussein Almouchrif. A la fin de 1507, elle était prête à opérer dans l'Océan. Aprés avoir rallié en route la flotte du Chah de Goudierate ou plutôt du gouverneur de Diou, son lieutenant, Hussein réussit à surprendre le jeune Almeida et lui infligea une sanglante défaite (janv. 1508). Cet échec appelait une vengeauce terrible: le vieux vice-roi, Fr. Almeida, s'en chargea en personne: le 3 févr. 1509, il livra en vue de Dion à la flotte égyptienne une grande bataille, où celle-ci fut anéautie. Loin de se laisser décourager par ce désastre, Kansouh el Ghouri imprima un redoublement d'activité à ses armements: d'ailleurs. les princes indiens, ses alliés, ne lui laissaient point de repos. Dès l'été de 1510, il avait dans la mer Rouge une nonvelle flotte prête à prendre le large; cependant, elle n'en sortit pas et taut que dura la dynastie des Mamelouks, il ne fut plus question d'entrepreudre une expédition aux Indes.3

Ici se présente nue question dont nous ne pouvons nous dispenser de chercher la solution. Il s'agit de savoir si la République de Venise coopéra matériellement aux armements du sultan, si, comme on l'a prétendu, elle lui fournit de l'artillerie et des canonuiers, des bois de construction et des charpentiers pour les mettre en œuvre.4 Dès 1504, le roi de Portugal avait recu de Florence nne dénouciation contre la Seigneurie de Venise; ou l'accusait d'avoir expédié en Égypte deux bâtiments chargés d'artillerie, mise par elle à la disposition du sultan pour servir contre les Portngais.5 En 1509, Emmanuel adressa de nonvean à Venise une protestation contre ces envois de canons.6 Mais la dénonciation venue de Florence avait été faite à une époque où Kansonh el Ghouri ne songeait pas même encore à faire la gnerre aux Portugais; par couséquent, c'était une accusation sans fondement. Quant à la protestation du roi, elle fut envoyée au moment de la Ligue de Cambrai, c'est à dire à une époque où la République n'avait pas trop de toutes ses forces pour se défendre contre de pnissants ennemis et où, par conséquent, elle n'eût eu garde de s'aliéner une puissance de plus. En

Sanut., Diar., V, 793; VI, 68, 150. ⁹ Ibid. VI, 240, 246, 283, 311; VII, 55, 226; Priuli, p. 187 et s.

[&]quot; Ibid. VIII, 80; IX, 27; X, 60 et s., 110 et s.: XI, 75 et s., 105, 268: XII. 478 et s.; Priuli, p. 210.

⁴ M. Fulin a discuté cette question dans l'Archiv. Venet., II. 189-192; XXII.

p. xi-xvii. Je me permets d'y renvoyer le lecteur, surtout à cause des faits intéressants que l'auteur apporte à propos des passages ravés dans les Instructions de Trevisani.

Massari, dans l'Arch. stor. ital., app. 2,

⁶ Priuli, p. 204.

1510, dans un discours tenn à la diète de Ratisbonne. Louis Hélien. ambassadeur de Louis XII, roi de France, reproduisit encore une fois la même accusation contre Venise. Elle a été répétée depuis à diverses reprises par divers écrivains, mais comme ils n'ont fait que se copier les uns les autres, il est inutile de nous occuper d'eux: il vaut mieux remonter aux sources. En 1511, le sultan avait fait saisir un certain nombre de marchands vénitiens à Alexandrie et les retenait an Caire; comme ils cherchaient les moyens de recouvrer leur liberté, les fonctionnaires égyptiens leur firent savoir que le sultan désirait se procurer des canons, des galères et des rames (dont il avait besoin pour faire la guerre aux Portugais), et le grand drogman Tangriberdi leur insinua que la Seigneurie lui en avait déjà promis à l'époque de son ambassade à Venise, c'est à dire en 1507.1 Nous possédons les procès-verbaux relatifs à cette ambassade: ils paraissent être assez complets, mais nous n'y voyons pas qu'il ait jamais été question de cette assistance matérielle, soit sous forme de demande de la part du sultan, soit sous forme de promesse de la part de la Seigneurie. Assurément, les documents officiels ont pn garder le silence sur un point de cette importance, sans qu'on soit autorisé à inférer de là que le grand drogman ait affirmé un fait de pure invention; quand on traite des affaires de ce genre, on se contente généralement de les négocier verbalement. Il est même très probable que le sultan fit plus d'une fois parvenir à la Seigneurie des demandes de ce genre et que c'était l'un des points sur lesquels l'ambassadeur égyptien avait dû spécialement négocier en 1507. Mais il est permis de croire que Tanoriberdi, qui haïssait les Vénitiens, n'affirmait avoir recu une réponse favorable que ponr avoir le droit de les accuser de manvaise foi. Son dire ne répondait guère à la vérité des faits. La Seigneurie revenait, il est vrai, fréquemment à la charge auprès du sultan, afin d'obtenir qu'il usât de son influence sur les princes indiens pour écarter les Portugais, et qu'il leur fournit un appui effectif, en mettant des flottes à leur disposition. Mais elle était trop prudente pour se commettre onvertement avec lui. Ne l'avons-nous pas vue déjà, quand Maurus vint au nom du sultan demander qu'on mît un terme aux expéditions organisées par Emmanuel, refuser d'appuyer ses démarches, ne fût-ce que par écrit? Nous aurons tout à l'heure à parler d'une ambassade, confiée en 1511 à Domenico Trevisani: la commission chargée de rédiger ses instructions (30 décembre) avait à s'occuper d'nne nouvelle demande du sultan tendant à obtenir des canonniers, des vaisseaux, des lances etc.; que répondit-elle? qu'en accordant au sultan cette assistance matérielle, la République n'obtien-

¹ Sanut., Diar., XII, 212; cf. Priuli, p. 225.

drait d'autre résultat que de se compromettre aux yeux du reste de la chrétienté et de s'isoler; elle conseillait au sultan d'adresser as demande à Constantinople et, s'il avait besoin de bois de construction, d'eu euveyer chercher dans le golfe de Lajazzo. Le sultan n'avait pas attendu cet avis. En 1507, d'abord et, en 1510, une seconde fois, il avait demandé eu Turquie des canons et des bois de construction, des capitaines de navires et des artilleurs, et le sultan des Osmaniis avait eu la générosité de lui en faire cadeau. Pendant l'été de 1510, il avait euvové prendre du bois daus le golfe de Lajazzo.*

Ce dernier voyage fut l'occasion d'un nouveau conflit eutre l'Égypte et les puissances commerciales de l'Occident. Une flotte des chevaliers de Rhodes se mit à la poursuite des navires égyptiens et les surprit uou loin d'Alexandrette (Iskandéroun); après un combat de quelques heures, elle s'en empara ainsi que du bois déposé sur la rive en atteudant d'être chargé (août 1510).4 L'irritation du sultan ne connut pas de bornes, et, dans sa soif de vengeance, il s'en prit à tous les Occidentaux établis dans ses états: nous savous en particulier qu'il fit saisir et mener en captivité au Caire les consuls des Catalans et des Vénitiens à Alexandrie, ainsi que plusieurs de leurs compatriotes, et qu'il fit mettre les scellés sur leurs magasins: ces arrestations étaieut motivées sur ce que le cousul catalan représentait en même temps les Français, compatriotes du grand-maître de Rhodes, Émery d'Amboise; quant aux Vénitiens, on s'eu preuait à eux sons prétexte que quatre galères vénitiennes avaient pris part à l'affaire d'Alexandrette à côté de la flotte des chevaliers de Rhodes, et que ceux-ci étaient reçus à bras ouverts dans l'île de Chypre.

En Syrie, les colons Vénitieus subirent le même sort que œux d'Alexandrie.* Une circonstance spéciale avait même contribué à porter au plus haut degré l'irritation du suitan à leur égard. Des lettres, saisies sur des courriers par l'émir d'Alep, avaint dévoilé l'existence d'une entente secréte entre le souverain de la Peres, Ismail Séféry, et

¹ Archiv. Venet., II, 190-192; Sanut., Diar., XIII, 362; Priuli, p. 225.

Sanut, Diar., X, 637; XI, 76, 294,
 479, 589, 621, 704, 736, 826, 829; XII,
 154; Priuli, p. 210, 211 et s., 214 et s., 218.
 Sanut. Diar., X, 432, 626, 799; XI,

<sup>56, 64, 76, 105, 479.

4</sup> Priuli (p. 212 et s.) fait mention

d'une relation du grand-maître relative à ces événements: on en trouve le texte dans Sanuto, Dior., XI, 570 et a.; cf.

ibid. p. 639, 646. Ici, l'endroit près dequel eut lieu le combat est nomme "Calderons". Daus le Cod. dipl., II, 174, M. Paoli donne une autre relation du grandmaître, dans laquelle ce nom est changé en "Scalderons".

Sanut., Diar., XI, 645 et s., 648 et s., 681, 825 et s.; XII, 121, 141, 158 et ss., 166 et s., 207 et ss., 210 et ss.; Priuli, p. 220 et ss.; Mon. slav. merid., XIV, 96, 275.

la République de Venise. Il fit son rapport et le sultan fut particulièrement irrité de ce qu'on eût osé faire passer par la Syrie, c'est à dire par ses propres états, une correspondance destinée à amener entre les deux pnissances un accord dont l'objet était de lutter contre la suprématie des Osmanlis; il en voulait surtont à Pietro Zeno, consul de Venise à Damas, qui avait connu cet échange de vues et ne l'avait pas an moins signalé au Caire.1 Pietro Zeno et, avec lui, six marchands de Damas, quatre de Tripoli et trois d'Alep allèrent rejoindre dans les prisons du Caire, où ils arrivèrent le 6 ianvier 1511. Tommaso Contarini, consul de Venise à Alexandrie, et les autres marchands de la même ville qui s'v trouvaient déià dennis le 12 octobre 1510. Zeno fut soumis à un interrogatoire des plus rigoureux, le sultan l'accabla de reproches, et pen s'en fallut on'il ne lui fît subir la bastonnade: son dédain de la dissimulation, son attitude hantaine contribuèrent encore à empirer sa situation, et il fut cause que d'autres, moins compromis que lui, furent retenus avec lni en prison.3

Venise, engagée en ce moment dans nne malheureuse guerre contre la Ligue de Cambrai, avait les mains liées, et ses sujets se ressentaient cruellement de cette situation embarrassée. Elle avait à la cour du Caire des adversaires qui ne manquèrent pas d'insinner qu'elle touchait à sa ruine, et qu'elle ne serait bientôt plus assez riche pour envoyer des galères de commerce dans le Levant. L'ancien ennemi de Venise, le grand drogman Tangriberdi, n'était pas seul à tenir ce langage: un antre personnage infinent appuvait sur le même corde: c'était Philippe de Parétes* (Péretz), représentant des Catalans, des Napolitains et des Français. Jeté d'abord en prison, il n'y était pas resté longtemps: il savait user des moyens de corruption: il s'en était même servi pour rentrer en grâce apprès du sultan, et depuis lors il ne cessait de lui représenter que tont irait mieux pour le pays et pour lui-même, s'il mettait de côté les Vénitiens, désormais tombés en décadence, et s'il assurait à leur place aux Français le premier rang sur les marchés de l'Égypte et de la Syrie. Effectivement, dans une lettre

⁵ II y a lieu de remarquer que, dann con aéçociation, l'initiative apparint tout entière à Ismail et que la Bapublique ne montre pas aggressive. Voy, à ce sujet, Berchet, La repubblica di Fenezia e la Pervia (1868), p. 29 et a. Pour ce qui concerne spécialement les accusations formulées contre Zeno, voy, Samut. Diar., XI, 470, 480, 646, 885, 827 et a.; XII, 907, 211, 234 et a., 288 et a.

² Sanut, *Diar.*, XI, 645 et s., 648 et s., 681, 696, 825 et s., 827 et ss.; XII, 153—157, 207—215, 234—239, 307—310.

Sur ce personnage en général, voy. Capmany, II, 807, 808; Petr. Martyr ab Angleria, Legatio babylonica, p. 888; Marcellino da Civezza, Storia delle miss. Francesc., VI, 888 et sa.; Thenaud, Voyag. d'outremer, aux endroits marqués dans la Table.

adressée à Louis XII, roi de France (16 nov. 1510), le sultan promit de donner dorénavant la préférence aux Français sur les Vénitiens, et. d'une manière générale, sur tous les autres Francs.1 Pour se donner plus d'importance, Parétes fit entrevoir la possibilité d'obtenir du roi une assistance matérielle pour l'armement de la flotte que le sultan réunissait pour combattre les Portugais, et il se vanta d'avoir assez d'influence sur le grand-maître de Rhodes, pour le décider à rendre les vaisseaux égyptiens capturés par les siens dans le golfe de Lajazzo. Enfin, il annonça une nouvelle faite ponr chatouiller agréablement l'orgueil du sultan. l'arrivée prochaine d'un ambassadeur du roi de France.2 La nouvelle était vraie: l'ambassadeur, nommé André Le Roy, fit son entrée au Caire le 25 mars 1512. Mais ni lui, ni Parêtes ne furent assez influents pour vaincre la résistance obstinée du grand-maître de Rhodes; les navires capturés ne furent pas rendus. La mission de Le Roy ent, en somme, peu de résultats, et surtout elle ne fut nullement, comme on se l'était promis, le signal d'une révolution dans la situation commerciale.3

Les Vénitiens n'étaient nullement disposés à se laisser supplanter par leurs rivaux, et ils le prouvèrent en faisant paraître tout d'un conp de nonvelles flottes de navires marchands; elles étaient depuis longtemps à l'affut dans les lies voisines de l'Egypte, à Candie, en Chypre, n'attendant que le moment oi l'apaisement du confit leur rouvriraît les ports d'Alexandrie ou de Beyront. Cette démonstration obtint un double résultat: d'abord, elle manifestati incontestablement

3 Il paraît qu'il n'existe aucnn docu-

obtenu que celui de Venise. Les points sur lesquels il avait eu gain de cause touchaient plutôt à la question des Lieux Saints qu'à celle du commerce. Le privilège que le sultan remit au consul Parêtes le 30 juin 1512, pendant que Le Roy était encore au Caire, ne renferme aucune faveur extraordinaire; il nous permet seulement de constater l'existence du fondaco français et des églises catalane et française. Nous ne le connaissons que par le firman de confirmation du sultan osmanli Soliman II, en date du 21 sept. 1528, publ. dans Saint-Priest, Mém. sur l'ambass, de France en Turquie (Paris, 1877), p. 845-353. Le refus opposé par le grand-maître de Rhodes à la proposition de rendre les vaisseaux pris à Alexandrette est constaté par Priuli, p. 232 et s., et Sanuto, Diar., XII, 308.

¹ Cette lettre est insérée dans Sanut., Diar., XII, 624 et ss.

^{*} Sur les intrigues et les promesses de Parêtes, voy. Sant., Diar., XI, 826, 828; XII, 153 et s., 210 et s., 213, 236, 307; Priuli, p. 220 et s., 232 et s. Déjà, en 1505, au moment où Alvise parair pour l'Égypte, on lui avait signalé ce Parêtes comme l'un des plus grand ennemis de Venise: Sanut, Diar., VI, 207.

ment spécial relatif à l'ambassade de Le Roy. Les faits qui y sont relatifs ne sont un peu mieux consus que depais la publication de la relation du voyage de Jean Thenaud, par M. Ch. Schefer. Thenaud avait fait la traversée en compaçante de Le Roy, ets trovarit avec lui an Caire: Il constatait lui-mieme à regue l'ambassadeur français avait moins

aux yeux du sultan la vitalité de la République; en second lieu, elle lui offrait un bénéfice immédiat à réaliser, et cette perspective lui sourit tellement qu'il se décida à rouvrir ses ports aux galères vénitiennes, avant même que le conflit ne fût définitivement règlé.1 Pour Venise, c'était autant de gagné; mais encore fallait-il achever de rséoudre les questions pendantes. Pour cela, l'envoi d'une ambassade était indispensable. Cette mesure présentait le double avantage de donner satisfaction à la fois à l'orgueil du sultan et à une demande souvent exprimée par les marchands vénitiens, sans compter que c'était le meilleur contrepoids à opposer aux intrigues françaises. Le 17 nov. 1511, on désigna pour cette mission l'un des membres les plus distingués du sénat. Domenico Trevisani; ses instructions furent rédigées en partie par le conseil des Dix, en partie par celui des Pregadi; elles portent les dates du 30 et du 31 décembre.2 Parti de Venise le 22 janv. 1512, il fit son entrée au Caire le 9 mai.8 C'était un diplomate expérimenté; le luxe calculé qu'il déploya dans cette circonstance, les riches cadeaux dont il était chargé pour le sultan, et, plus que tout cela, son caractère, dans lequel la fermeté s'unissait à la souplesse, lui assurèrent dès le commencement toutes les chances de succès.

A son arrivée, Contarini, consul d'Alexandrie, et Zeno, consul de Damas, étaient encore retenus dans les prisons du Caire avec un certain nombre de marchands. Il s'agissait d'abord d'obtenir leur délivrance, et la chose n'était pas facile, car la vue seule de Zeno suffisat pour mettre à nouveau le sultan en fureur. Trevisani ne faisant, d'ailleurs,

gran Sultano del Cairo nell' anno 1512, descritto da Zacc. Pagani, éd. N. Barozzi. Venez. 1875. Ce voyage a été traduit depuis par M. Ch. Schefer et placé par lui à la suite du Voyage de Thenaud. Outre cette relation complète, il existe, sur le même sujet, des lettres écrites par Marc' Antonio Trevisani, fils de l'ambassadenr, qui avait été autorisé à accompagner son père (Sanut., Diar., XV, 193 -208): MM. Romanin (Stor. di Venez., V, 867 et ss.) et Schefer (op. cit., p. lxxvii et ss.) lui ont fait des emprunts. Parmi les auteurs de Jonrnaux, on ponrra consulter Sannto, XIV, 573; XV, 17-20, 174 et s., 255-257, 264, 266; Priuli, p. 243 et s., 245 et s., et Marcant. Michieli, dans l'Archiv. Venet., XXII, p. xvii et s.

¹ Sannt., Diar., XII, 68, 77 et s., 163, 232, 245, 257, 281 et s., 298, 309 et s., 380 et s., 411, 427, 481, 487, 503; XIII, 346, 355 et s., 364 etc.

⁸ Sannto (Dier., XIII, 359, 362, 364). et Priuli (R. 246 et a.) indiquent avec précision les caractères distinctifs de centre de la conseil des Dix ont été publiées dans Mas conseil des Dix ont été publiées dans Mas unprimé potentieurement, dans l'Archir. Pend., II, 190—192). Les instructions unprimé potentieurement, dans pen plus longues et out été du la langue de la conseil de de la conseil de la c

^{*} Toutes ces dates sont empruntées aux Diarii de Sanuto et an Viaggio di D. Trevisani, ambasciatore veneto al

542

en cela, que se conformer à ses instructions, commença par traiter la question de la correspondance échangée entre Venise et Ismail Sèfèvy; il en parla ouvertement, comme de la chose la plus innocente du monde, et réussit à faire entrer dans l'esprit de Kansouh el Ghouri la conviction que, dans tonte cette affaire, la République n'avait pas songé un instant à tramer une conspiration contre l'Égypte. Malgré tout cependant, le sultan s'obstinait à accuser Zeno de haute trahison, pour avoir eu des entrevues secrètes, sur le territoire de la Syrie, avec l'agent d'un souverain étranger; il voulait que la Seigneurie condamnât le criminel à la peine de mort ou, tout au moins, à l'emprisonnement perpétuel ou au bannissement. Trevisani lui demanda la permission d'envover Zeno à Venise, et promit qu'aussitôt après son arrivée on sonmettrait sa conduite à une enquête sévère, et que, si sa culpabilité venait à être démontrée, on lui infligerait un châtiment exemplaire. Au moment où l'audience prit fin, il mit lui-même la chaîne an cou de l'accusé, et l'emmena en cet état hors de la salle. Quand il vint prendre congé, le sultan lui permit, par grâce spéciale, d'emmener Zeno comme esclave et d'en disposer à son gré. L'infortuné était sanvé: il revit Damas et plus tard Venise, où, bien entendu, on ne l'inquiéta pas au sujet des intrigues, qu'il avait nonées avec Châh Ismail. Les antres prisonniers recouvrèrent purement et simplement leur liberté.1

Passons à une autre partie des instructions de Trevisani. Travailler à détruire le crédit des deux représentants de la nation française et du grand drogman Tangriberdi; démentir les bruits dont ils s'étaient faits les intreprètes; assurer que Venise était en mesure de tenir tête à ses ennemis; engager le sultan à persévérer fermement dans son alliance avec la République, et exprimer le regret de ce qu'il eût prêté, dans les derniers temps, une oreille trop complaisante aux insinuations malveillantes des ennemis jurés de Venise; exposer que la République aurait pu aller chercher le poivre à Lisbonne, où on le lui offrait à meilleur marché, et que, pourtant, elle avait agi au mieux des intérêts des deux pays, en continuant d'envoyer ses galères en Egypte, puisque ces galères y chargeaient du poivre et y apportaient en échange de l'or et de l'argent, du cuivre, de l'étain et du plomb, des draps et des soleries, de l'huile, des fruits etc.; ajouter que la Seigneurie désirait que les articles de la convention passée avec Tangriberdi en 1507 restassent en vigueur pour les deux pays; enfin, tenir en tontes choses compte des vœux exprimés par les consuls d'Alexandrie et de Damas dans l'intérêt de leurs administrés; telle était en résumé

¹ Viaggio di D. Trevisani, p. 29-82, et ss.

^{49;} Thenaud, Voyage, introd., p. lxxx

la tâche multiple imposée à l'ambassadeur vénitien. Le dernier point comportait l'étude de détails relatifs aux contumes des marchés, aux droits de douane et de navigation; il fit l'objet de discussions snivies en dehors de la présence du sultan avec ses fonctionnaires et particulièrement avec son agent commercial (Khodia). Nous possédons encore les procès-verbaux1 des séances et nous pouvons y lire les reproches et les accusations échangées entre les négociateurs, ainsi que les promesses de correction ou de suppression des abus et de retour à de meilleures coutumes. Il ne nous est pas possible d'entrer dans le détail des faits articulés par les colous vénitieus d'Alexandrie, de Tripoli, de Damas et d'Alep; nous savous assez quelle était leur situation; ne se tenaient-ils pas pour satisfaits de la seule promesse qu'à l'avenir on ne pourrait leur donner la bastonnade sans nn ordre exprès du sultan? Les plaintes des Égyptiens ont pour nous plus d'intérêt, parce qu'il en ressort nne image plus frappante de l'état de décadence où était tombé le commerce du Levant.

La première plainte des négociateurs égyptiens concernait le petit nombre des bâtiments de commerce vénitiens qui fréquentaient les ports de l'Égypte et de la Syrie. Trevisani s'attendait à cette objection, car. avant son arrivée déjà, le sultan, s'adressant aux consuls arrêtés par son ordre, leur avait dit: "Vous autres Vénitiens, vous ne faites plus rien pour la prospérité de mon pays; antrefois on expédiait de chez vous sent galères à Alexandrie, cinq à Beyrout, tontes pleines de marchandises, et vos magasins étaient remplis: maintenant vons n'apportez plus rien!" Avec Trevisani, on fut plus précis: antrefois, lui dit-on. nous étious accoutumés à voir entrer annuellement dans le port d'Alexandrie cinq galères, outre les deux ou trois galee di traffico qui desservaient en même temps les côtes de la Barbarie; maintenant, il n'arrive plus de galéres que tous les deux ans, le nombre en est réduit de sent on huit à trois, et les galee di traffico ne se montrent plus du tout. Antrefois, les galères qui arrivaient régulièrement pour la Mnda étaient accompagnées d'un vaisseau magasin et, pendant toute l'année, des navires marchands entraient isolèment dans le port; maintenant, ces navires marchands se font de plus en plus rares. Il résulte de là que l'importation des articles les plus recherchés en Égypte a seusiblement diminné: par exemple, il s'importait autrefois de trois à quatre mille quintaux de cuivre en fenilles, de trois à quatre mille tonnes d'hnile; ces chiffres

Jusqu'à ce jour nous n'en avons malheureusement qu'un texte incorrect et incomplet; il se trouve dans Marin, VII, 968-321.

Sanut., Diar., XII, 288.

sont rédnits à nne moyenne de cinq à huit cents quintaux pour le cuivre, de quinze cents tonnes pour l'huile. Autrefois, les galères, à leur départ, laissaient dans les magasins de pays des marchandises pour une valeur de 300,000 ducats, de l'argent comptant entre les mains des marchands pour une somme an moins égale; il y avait là de quoi entretenir le mouvement des ventes et des achats pendant tonte l'année; mainteant, c'est à peine si elles laissent derrière elles 60,000 ducats en marchandises et 20,000 en argent comptant. Autrefois, après le départ des galères, il restait toujours une quinzaine des principaux commerçants de Venise qui traitaient leurs affires en personne; mainteant, d'un bout de l'année à l'autre, on ne voit sur la place qu'nne demidouzain d'agents à pen près sans ressources.

Tons ces faits étaient malheurensement trop vrais, et Trevisani ne pouvait le nier; mais, à l'entendre, si la situation des affaires était déplorable, la faute en était en partie à des circonstances passagères. C'était cette malheureuse guerre contre la Ligue de Cambrai qui absorbait des ressources que l'on eût plus volontiers consacrées au commerce du Levant: c'étaient les expéditions des Espagnols sur la côte de la Barbarie qui avaient entraîné l'arrêt provisoire des voyages des galee di traffico. Mais il v avait encore une autre cause de la diminution du trafic, cause permanente celle-là, qui s'imposait comme un fait brutal et qu'on ne pouvait pas songer à supprimer. Déjà, les Vénitiens en avaient fait l'éprenve en 1502; à cette époque-là, ils envoyaient encore cinq galères à Alexandrie et ils n'avaient trouvé de quoi en charger one deux et demie ou trois, parce que les épices manquaient sur la place;1 le même fait s'était reproduit encore, et d'une facon plus complète, en 1512. Les épices devenaient tellement rares et tellement chères, qu'en 1503, pour citer un exemple, le 6 octobre, des marchands en relations d'affaires avec Alexandrie avaient demandé en pleine séance du sénat de Venise on'on envoyât un fin voilier à la recherche des galères qui se trouvaient en route pour l'Égypte; ils voulaient faire reprendre leur argent, n'avant nulle envie d'acheter fort cher des épices qu'il faudrait ensuite revendre à perte, vu la pléthore du marché en Portngal.2 An reste, il y avait encore autre chose que la rareté et la cherté des épices qui éloignait les marchands de Venise du marché égyptien: c'était le régime arbitraire qui s'y donnait pleine carrière. Trevisani réclama spécialement contre la violence que l'on faisait au commerce en lui interdisant d'établir des cours an jour le jour, snivant l'état du marché, et en lui im-

¹ Sanut., Diar., IV, 260, 265.

Ibid. V, 135, 140. Cette même année 1503, un certain nombre de marchands

firent revenir d'Égypte les articles d'importation qu'ils y avaient en dépôt: ibid, p. 902 et s.

posant pour toute l'année des prix normaux fixés, soit d'après les cours obtenus à la Muda précédente, soit d'après ceux qu'on espérait obtenir à la Muda prochaine.

En terminant, la discussion porta sur le prix auquel la République devait payer les deux cent dix tonnes de polvre que les traités l'obligeaient à acheter annuellement au sultan. Celni-ci ayant annoncé qu'il ne les céderait plus au prix autrefois convenu de 80 ducats, elle déclara par la bouche de Trevisani que, dans ces conditions, elle y renonçait; en compensation, elle offrait de payer au sultan, pour la Muda, pendant trois années consécutives, une somme de 1500 saraffi (ducats).

Trevisani rentra à Venise le 23 octobre 1512; il avait laissé en Egypte ses compatriotes réhabilités dans l'esprit du sonverain. Le sultan avec lequel il avait négocié ne survécut que quelques années. Jusqu'à sa mort, il ne survint aucun événement de nature à altérer ses relations avec le République. Nous ne trouvons à relever dans cette période qu'un seul détail intéressant: en 1514, la Seigneurie donna communication au suitan d'un décret qu'elle venait de rendre et sur l'effet duquel elle comptait pour faciliter le commerce du poivre: elle le lui proposait comme nu modèle à suivre. Ce décret, daté du 3 mai, exemptait de tous les impôts communaux les marchands qui rapporteraient du poivre de l'Égypte et de la Syrie. Il faut dire qu'on ne fut pas long à s'apercevoir que cette mesure n'obtenait pas tout le succès désiré.

Au moment de la mort de Kansouh el Ghouri, les jours de la dynastie des Mamelouks étaient comptés. A l'antomne de 1516, Sélim I et, sultan des Osmanlis, s'emparait de Damas; au commencement du mois de janvier 1517, il entrait en vainqueur au Caire et réunissait l'Égypte et la Syrie à son immense empire. Venise se hâta d'envoyer deux ambassadeurs demander an nouveau maître la confirmation de ses anciens priviléges dans les deux pays. Bartolommeo Contarini et Alvise Mocenigo, les deux ambassadeurs, trouvèrent le sultan au Caire. Suivant leur déclaration, la République était disposée à se reconnaître redevable envers les sultans Osmanlis du tribut de 8000 ducats qu'elle avait pavé jusqu'alors aux sultans Mamelonks pour l'île de Chypre. Le paiement s'était toujours fait en nature (en camelots); Sélim exigea que dorénavant il se fit en or et à Constantinople. En outre, il réclama le versement des cinq dernières annuités écoulées. Ces questions réglées, les ambassadeurs eurent encore à réfuter une dénonciation calomnieuse, faite contre la République. An moment de la chute du dernier sultan Mamelouk, des

¹ Cod. Berol. ital., in 4°, n° 8, p. 52 allemande de mon Histoire du commerce et a.; Étude de M. Thomas sur l'édition du Levant (Munich, 1880), p. 12 et s.
13 85

546

galères vénitiennes se trouvaient dans le port d'Alexandrie: on prétendait qu'elles lui avaient apporté nn subside en argent, pour l'aider dans sa résistance; or, il fut démontré qu'elles avaient effectivement apporté de l'argent, mais que ce n'était que la somme nécessaire pour paver la quantité de poivre obligatoire en vertn des conventions. Rien ne s'opposant plus à la confirmation des anciens priviléges, elle eut lieu le 8 sept. 15171 et le document fut remis entre les mains de Niccolo Bragadino, consul de Venise à Alexandrie. Ces formalités accomplies, Mocenigo partit pour Constantinople avec la flotte turque, tandis que Contarini mettait à la voile pour Chypre; il allait y rénnir de quoi former le premier versement du tribut: pour cette fois, le sultan avait consenti à prendre en paiement du blé et du sucre.9 Ainsi, sous le nouveau régime comme sous l'ancien, l'Égypte et la Syrie restèrent ouvertes aux marchands vénitiens; rien ne fut changé dans les résidences des consuls; au milieu du XVIe siècle seulement, le consulat d'Alexandrie fut transféré au Caire et le premier de ces deux postes ne fut plus occupé que par un vice-consul; cette mesure n'était que trop motivée par la rapide décadence de ce marché. Dès 1515, on avait dû s'occuper des dispositions à prendre dans le cas à prévoir, où le consul d'Alexandrie se trouverait dans l'impossibilité de réunir les douze marchands nécessaires pour constituer son grand conseil. On sentait de plus en plus l'inconvénient de l'intervalle de deux années qui séparait les voyages des galères destinées au transport des épices."

En somme, ni le commerce de l'Égypte, ni celui de la Syrie ne gagnèrent au changement de régime. Après avoir contraint par la force les plus riches marchauds du Caire d'émigrer à Constantinople, Selim décrêta que la soie de la Perse, qui passait d'ordinaire par la Syrie, serait dorénavant dirigée sur sa capitale. Soliman 1º, son successeur, prétendit à son tour centraliser à Constantinople le commerce des épices. Au fond, cela changeait peu de chose: l'Égypte et la Syrie n'eussent-elles pas été réduites au rang de simples provinces, mal-

³ Date indiquée dans Romanin, V, 878.

Nous posiedons encore les relations de ce deux ambasadeurs: elles ont été insérées par M. Albéri dans ses Educioni degli ambaseriatori Veneti, 3º aérie, vol. III. p. 51 et sa: il set vrai que ce n'est que la reproduction d'un abrégé introduit par Santo dans ses Diarii. La lecture de ces relations demoutre que M. Hammer est dans l'errar quand il dit (Desch. des ommen. Rechs., III. 525) que Contarnii accompagua le sultan du Caire à Demas accompagua le sultan du Caire à Demas

et que le firman accordé par Sélim en faveur des Vénitiens ne fut signé que dans cette dernière ville, le 17 septembre. Il y a même là une erreur absolue sur l'itinéraire suivi par le sultan.

⁸ Cod. ital. Berol., in 4°, n° 8, p. 60, 75, b, 82, b, 109, b et s.

⁴ Contarini, Relaxione, dans Albèri, l. c., p. 62.
⁵ Piatro Zon, Palazione, ibid. p. 199

Pietro Zen, Relazione, ibid. p. 122 (relation écrite en 1530).

traitées en faveur de la capitale, fussent-elles tombées aux mains d'un gouvernement meilleur que le gouvernement turc, le plus mauvais assurément qui se pût trouver au point de vue du commerce, rien ne pouvait plus réagir contre la force des chosess: le gouvernement le plus soucieux des intérêts du commerce de ces deux pays ett été incapable de leur rendre la prospérité perdue. Sa décroissance s'accentuait en proportion des progrès de la puissance des Portugais aux Indes.

Tout autre est le spectacle qui s'offre à nous si nous portons nos regards vers le nouveau royaume colonial fondé aux Indes par Alphonse d'Albuquerque: de ce côté, nous constatons un progrès ininterrompu. Goa, conquise en 1510, en était devenue la capitale. Redouté des Arabes. vivant dans les meilleurs termes avec les princes indigénes, le grand capitaine-général y tenait les rênes du gonvernement au nom du roi de Portugal. D'une extrémité à l'autre de la côte occidentale de l'Inde, toute résistance avait cessé; le Zamorin de Calicut lui-même, effrayé des progrès de la dépopulation de sa résidence, avait, pour v mettre un terme, autorisé les Portngais à construire dans ses états une forteresse et à y établir une factoreric (1512). L'Indo-Chine devait avoir son tonr. Emmanuel avait compris de bonne heure la nécessité de prendre pied à Malacca, s'il voulait se rendre complétement maître du commerce des Indes. Sur son ordre, Diego Lopez de Sequeira exécuta dans ces parages une sorte de voyage de reconnaissance avec une escadre de quatre bâtiments; il ne trouva chez le roi musulman de Malacca qu'hostilité et perfidie. Cela n'empêcha pas Emmanuel de recommencer l'épreuve: il espérait encore pouvoir nouer des relations avec ce prince par des voies pacifiques.1 Au mois de mars 1510, une seconde escadre, aussi faible que la première, mit à la voile pour Malacca, L'un des bâtiments avait à bord Giovanni da Empoli, agent de la maison florentine Gualterotti, de Bruges; c'était la seconde fois qu'il faisait le voyage des Indes:2 un autre agent commercial, florentin comme lui, Léonardo Nardi, avait pris passage sur le même vaisseau. Deux autres bâtiments suivirent au mois de juin, emportant un troisième florentin dont on a malheureusement négligé d'inscrire le nom en tête de la relation de voyage qu'il a laissée.4 Quand tous ces bâtiments arrivèrent aux Indes, Albuquerque les y retint en vertu de ses ponvoirs illimités: ils pouvaient lui être utiles, tant pour la conquête de Goa qu'il préparait alors, que pour d'autres entreprises qu'il avait en vue, et, d'ailleurs, il pensait que

¹ Barros, Asia, III, 515.

⁹ Vita di Gior. da Empoli, dans l'Archir. stor. ital., append., III, 28 et s.; Lettera di Gior. da Empoli, ibid. p. 35 et ss.

⁸ Vita di Gior. da Empoli. p. 29.

⁴ Lettre écrite de Lisbonne, le 31 juin 1513; dans Gubernatis, Storia dei riaggiatori italiani, p. 373-380.

si l'on voulait envoyer une flotte à Malacca, il fallait qu'elle fût assez forte pour infliger au roi de Malacca une sévère leçon; sinon, c'était aller au-devant d'un échec certain; il entendait venger Diego Lopez de Sequeira, et il organisait dans ce but une grande expédition dont il se réservait le commandement. En 1511, il s'empara de Malacca, puis il s'occupa d'en assurer à sa patrie la paisible possession par une série de mesures aussi habiles qu'énergiques. En même temps, pour garantir au commerce la sécurité indispensable au succès de ses opérations, il s'assurait l'alliance et l'amitié des états voisins, sans négliger pour cela les plus éloignés: aussitôt après avoir pris possession de la ville, il avait envoyé complimenter les rois de Siam et de Pégou et expédié des navires marchands aux îles Banda et aux Moluques. Malacca passait alors pour le plus vaste marché des Indes et même du monde entier.1 Si cette conquéte réduisait au désespoir les marchands des côtes de Goudjerate et de Coromandel, qu'elle ruinait en leur enlevant leur dernière base d'opérations,2 elle fut saluée avec enthousiasme par ceux de Lisbonne. Elle donnait un nouveau but à l'activité de la marine nationale, en mettant à leur disposition les produits de l'Indo-Chine à des conditions autrement avantageuses, et comme quantité et comme prix, que sur les marchés de l'Inde, où les mêmes produits n'arrivaient que de deuxième ou de troisième main.8 Giovanni da Empoli avait fait la campagne à la suite d'Albuquerque et rapporté 5000 ducats de Malacca; di était à peine débarqué à Cochin que le capitaine-général lui donnait l'ordre de retourner à Malacca, pour en ramener trois navires qu'il v avait laissés, et de s'arrêter en route dans l'île de Sumatra, dans le but d'y nouer des relations commerciales avec le roi de Pacem. Empoli s'acquitta de sa double mission avec succès. Redevenu libre, il acheta des épices pour le compte de la maison Gualterotti, les chargea sur trois bâtiments dans le port de Cochin et les accompagna jusqu'à Lisbonne, où il réalisa un beau bénéfice (22 août 1514). Mais le roi lui laissa à peine le temps de régler ses comptes avec ses patrons. Nommé agent royal à Sumatra, il reprit le chemin des Indes le 15 avril 1515, en compagnie de deux autres Florentins.5 Son ar-

¹ Gubernatis, L. c., p. 377, 383, 385. * Sommario, dans Ramusio, I. 328, b: Barbosa, ibid. p. 317 et s.

Le 20 mai 1513, un vaisseau rentrait à Lisbonne, venant de Malacca avec 1901 quintaux de noix muscades, 553 quintaux de macis etc. Voyez la lettre écrite de Valladolid par Franc. Guicciardini, dans ses Opere inedite, VI (1864), 219 et st.

⁴ Anonyme, dans Gubernatis, p. 879. 4 L'un d'eux, nommé Rafaello Galli, raconta leur voyage de Cambane : The

matra par Diou et Cochin, et leur séjour dans l'île, dans une lettre écrite du port de Pacem (10-12 sept. 1516); Archiv. stor. ital., 4º série, VI (1880), p. 170-178.

rivée à Sumatra coincidant avec des circonstances défavorables, il y abrégea son ségoir et repartit pour la Chine, où déjà une ambassade portugaise l'avait précédé. Là nne mort prématurée mit fin à son existence agitée (1517)². Un de ses compatriotes, Pietro Sirozzi, avait pris part avec lui à la conquête de Malacca: a uretour de cette expédition, il visita la côte de Coronandel et acheta, dit-on, à Paleacate (Poulikat) nu diamant d'une merveilleuse beauté. Pendant ce temps, les Florentins établis à Lisbonne se hâtaient de faire leur profit de la conquête de Malacca. L'un d'eux, nommé Girolamo Sernigi, y expédia quatre bâtiments; le premier était déjà de retour au printemps de 1513; la vente de son chargement couvrit à elle seule tous les frais de l'expédition et laissa encore un bénéfice de 60 à 70 %. On peut penser que, de leur côté, les marchands portugais, le roi en tête, ne négligeaient pas nn commerce qui offirit de pareilles chances de fortune

Mais nous n'en avons pas fini avec les conquêtes d'Albnquerque. Les années que nous venons de parcourir furent encore signalées par une acquisition, et non la moins brillante de toutes. En 1507, il avait imposé un tribut au roi d'Ormouz; en 1515, il le rélégua complétement dans l'ombre, et à partir de ce moment, les Portugais, cantonnés dans leur forteresse, prirent en main le gouvernement de l'île. Ce coup de force leur livrait la clef du golfe Persique. Jusqu'alors, une partie des produits de l'Inde passait par le golfe pour arriver dans les régions arrosées par le Tigre et l'Euphrate et pour remonter de là jusqn'en Syrie, où les Occidentaux, les Vénitiens en particulier, allaient les chercher à Damas, à Beyrout, à Alep on à Tripoli; ce trafic, exclusivement exploité par les Musulmans, se trouva du coup gravement atteint. Tont l'effort des Portugais tendant à faire de Lisbonne l'unique entrepôt des épices ponr tout l'Occident, il était de leur intérêt de faire charger sur leurs navires les produits de l'Asie centrale apportés à Ormonz par les caravanes de la Perse, ainsi que celui des pêcheries de perles du golfe Persique, et d'accaparer le grand commerce des chevaux arabes et persans qui s'expédiaient d'Ormonz vers les Indes. Albuquerque, d'ailleurs, n'avait pas attendu ce moment pour ordonner que tous les convois de

Au cours de ce dernier voyage, il écrivit de Cochin, le 15 nov. 1515, une lettre à destination de Lisbonne (Archie. stor. ital, ar pend., III, 85 et ss.). Quelque temps après, il eut une entrevue avec Albuquerque, qu'il trouva sur son lit de mort (Barros, Asia, IV, 491). Sur les incidents de son voyage à Sumatra et un cidents de son voyage à Sumatra et un

Chine, voy. la fin de sa Vée, et Barros, V, 177, 214 et ss.; Corsali, p. 280.

Gnbernatis, p. 879. Voy. une lettre de lui, antérieure à cette expédition, ibid. p. 381 et s.

Corsali, dans Ramusio, I, 179, b, 180, a, 188, b.

Guicciardini, Opere inedite, VI, 220.

chevaux fussent dirigés sur Goa, seul point de débarquement autorisé dorénavant.¹

Dans la mer Rouge, les Portugais eurent moins de succès que dans le golfe Persique. Albuquerque y pénétra une première fois avec une flotte et remonta jusqu'à l'île de Kamran, mais Aden repoussas son attaque (1513). Lopo Soarre, son successeur, poussa à son tonr une pointe jusqu'à Djeddah, mais il n'eut ni la gloire de détruire la flotte réunie dans ce port par le dernier des sultans Mamelouks, car elle s'était dispersée d'elle-même à la nouvelle de la chute de son maitre, ni la fortune de s'emparer d'Aden (1518). Les navires marchands musulmans continuèrent à aller et venir librement dans la mer Rouge; il n'y avait là ni forteresse, ni croiseurs portugais pour les en empécher. Mais s'îls se lançaient dans l'Océan Indien, leur perte était à peu près assurée: il ne leur servait de rien de se réfigier dans les ports de l'Inde, surtout depuis que les Portugais entretenaient dans ces régions des flottes en permanence.

Finalement, les Portugais restèrent partout les maîtres du terrain. Si quelques hardis flibustiers réussissaient de temps à autre à faire passer des marchandises par les anciennes voies, c'était trop peu pour remplir soit les magasins d'Alexandrie ou de Bevrout, soit les galères vénitionnes qui fréquentaient encore ces marchés. Les pays qui jusqu'alors avaient tiré de Venise leur approvisionnement d'épices commencaient à se plaindre de la pénurie dans laquelle on les laissait. En 1512 et 1513, par exemple, les marchands de détail de Vienne adressèrent des pétitions à l'empercur Maximilien pour lui représenter qu'il n'y avait plus moven de se procurer assez de poivre à Venise et le supplier de ne pas fermer ses états aux marchands étrangers, qui offraient d'en expédier d'Anvers, de Francfort, de Nuremberg etc. vers les provinces arrosées par le Danube.2 Ainsi, Vienne renonçait à s'approvisonner au plus près, à Venise, et allait dès lors chercher son poivre au loin, à Lisbonne.3! Mais l'Italic elle-même en était réduite là. Au cours de ses négociations avec le sultan, en 1512, Trevisaui laissa un jour tomber une parole bien significative; depnis bien longtemps, dit-il, jamais l'argent n'avait été si rare en Italie; des guerres incessantes en

¹ Barros, Asia, IV, 222.

² Archiv für Kunde österreichischer Geschichtsquellen, XIV (1855), p. 272 et s.

³ Les principaux intermédiaires auxquels elle eut recours en cette circonstance étaient probablement les commerçants en gros de Nuremberg. La maison Hirschvogel avait une succursale à Lis-

bonne et envoyait même ses propres agents jusqu'aux Indes: voy. la lettre de Jörg Pock, datée de Cochin le 1se janvier 1522, dans Ghillauy, Geschichte Martin Behaims, p. 120 et ss. Pour l'historique du commerce des épices par les Allemands à Lisbonne, voy. Cassel, op. cit, p. 11—15.

avaient absorbé une partie et le reste s'en allait en Portugal pour v payer le poivre.1 A la fin, les Vénitiens eux-mêmes durent se résoudre à suivre le courant et à avoir recours au marché de Lisbonne. En 1514, un bâtiment qui revenait des Indes après avoir chargé des épices à Cochin et à Cananore, du bois du Brésil et d'autres articles encore dans l'Amérique du Sud, ne fit que toucher barre à Lisbonne et continua sa route sur Venise sans rompre charge.2 Il paraîtrait que la cargaison appartenait à des marchands vénitiens, à moins qu'il ne faille tenir compte des mots "in fonticho" qui suivent immédiatement les termes "in Veniesia" dans le document auquel nous empruntons ce détail, et en conclure que le navire en question allait déposer ses marchandises dans le "fondaco dei Tedeschi". Un particulier vénitien, nommé Giacomo Tagliapetra, avant concu le projet d'aller aux Indes avec une flotte portugaisc et s'étant adressé à cet effet à Emmanuel pour en obtenir l'autorisation, fut accueilli par une fin de non-recevoir. Il est à croire que le refus du roi provenait d'un parti pris à l'égard des Vénitiens, car an même moment, il passait un contrat important avec la maison Affaitati, de Crémone. Tagliapetra retourna donc à Venise aussi peu avancé qu'à son départ (févr. 1518).3 Au reste, s'il y avait parti pris chez le roi, il concernait la république de Venise en général. S'il fant en croire certains historiens portugais,4 Venise aurait fait à diverses reprises des démarches auprès du roi, afin de le décider à lui céder à un prix déterminé la totalité des épices rapportées par ses flottes des Indes à Lisbonne; en 1521, pour la dernière fois, Alessandro Pesaro, commandant des galères envoyées de Venise dans les Flandres, aurait été chargé de renouveler la même proposition. Emmanuel persista dans son refus. Il mourut peu après. Par un décret du 2 janvier 1522. Jean III. son successeur, confirma les privilèges dont les Vénitiens avaient la jouissance à Lisbonne, mais il n'v faisait pas même allusion à la cession du monopole des épices.5 L'intérêt des Portugais exigeait que Lisbonne fiit le centre du commerce des épices pour toutes les nations occidentales: le succès avait brillamment couronné leurs efforts.

La découverte de la route du Cap de Bonne-Espérance avait profondément ébranlé la prospérité des nations riveraines de la Méditerannée, en tuant le commerce du Levant dont elles étaient seules en possession. Pour le ressusciter, il eût fallu avoir recours au seul moyen,

⁴ Marin, VII, 297.

² Gubernatis, Storia dei viaggiatori italiani, p. 380; dans ce passage, on trouve le détail de la cargaison.

Sanuto, Diarii, XXV, 164 (inéd.).

Goes, Chronica do Rey Emanuel, fol. 338 et s.; Osorius, De rebus Emmanuelis, p. 366.

⁵ Marin, VII, 322 et se.

capable d'opérer ce miracle, au percement de l'isthme de Suez. Vers 1500, ceux qui songeaient à ce reméde héroïque n'étaient pas rarse à Venise, et, dans les instructions rédigées en 1504 pour Francesco Teles, et de la commandait, mais elle le supprima après mûre discussion, de crainte que le sultan n'y vit qu'une suggestion égoiste. Ce furent les Turcs qui donnèrent les premiers suite à ce projet, en 1599, vingt mille ouvriers étaient occupés à réparer un canal qui avait relié, dans l'antiquité, la Mer Ronge au Nil.º Il était réservé à notre époque de voir cette grande œuvre accomplie par la création d'un canal maritime entre la mer Rouge et la Méditernaée.

être question de cette tentative de percement, dans l'*l'hinerario di P. Zeno:* Archiv. Venet, XXII, p. 112.

¹ Ce passage, bien que rayé, est resté parfaitement lisible; M. Fulin l'a publié dans l'Archiv. Venet., II, 195 et s.

Roncinotto, p. 98, 106. Il semble

Suppléments.

- 1º Articles d'échange entre l'Orient et l'Occident.
 - 2º La clientèle du commerce du Levant.

Avertissement.

Je crois stile d'indiquer iel un certain nombre d'ouvrages relatifs aux arts manuels et à l'économie domestique au Moyen-Age, qui m'out été d'une grande utilité pour la première partie de ces suppléments; en geieral, dans les citations placées au bas du texte, Jui dû me contenter d'abréviations dans l'indication des titres: voici les titres au comble.

Cennino Cennini, Das Buch von der Kunst, traduction accompagnée de notes par Albert IIg. (Poullemberlijne ille Kunstgeschiete, vol. D); Vienne, 1871.—
Laborde, Natice des émans, bijoux et objets direre expusée dans les paireis du musée du Louve, 28 part. Documents et glossaire. Paris, 1883. — Morrifiché, Original treatives dating from the XII to XVIII centuries on the arts of painting in oil, ministure, monaire and on glass etc. Vol. I, II. Lond, 1849. — Douette vid. Arcq. Choix de pières indities relatives au règne de Charles VI, vol. I, II, Paris, 1863. — Dounet d'Arcq. Comptes de l'arguette des rois de France au XIVe siètel. Paris, 1851. Nouveau recenil des comptes de l'arguette de rois de France. L'Albert 16d, 1874. (Le deuxième de ces currages n'étant en somme que la suite du premier. J'ai adopté pour les deux une seule abreviation, en les distinguant seulement par un unméro: Compte I et Compte III. le mot Compte soli désigne le premier des deux.) — Le Ménagier de Paris, Traité de moraile et d'évonomie domestique, composé vers 1989 au un bourceois sariaine, vol. III. Paris, 1845. —

Supplément I.

Articles d'échange entre l'Orient et l'Occident.

1º Hommes (les esclaves).

Nous avous vn que les sultans Mamelouks qui gouvernaient l'Égypte depuis le milieu du XIIIº siècle, ne trouvant que des ressources insuffisantes pour le recrutement de leurs armées dans une population indigène peu propre au métier des armes, avaient recours à une autre source: l'achat d'esclaves originaires des pays septentrionaux. D'un autre côté, pour remplir leurs harems et ceux des grands personnages de leur cour, il fallait v amener des esclaves du sexe féminin et les renouveler souvent.1 Ils expédiaient donc des agents à la recherche des esclaves des deux sexes, partout où l'on pouvait s'eu procurer, même dans des pays chrétiens tels que la Petite-Arménie, par exemple.2 La religion à laquelle ils avaient appartenu importait peu; s'ils étaient chrétiens, leurs nouveaux maîtres en avaient bientôt fait des reuégats. Cependaut, les agents égyptiens visitaient de préférence les pays où l'islamisme était la religion dominante, et réciproquement des marchands originaires des pays musulmans menaieut en Égypte des troupes d'esclaves pour les y vendre. Ainsi, c'étaient en particulier les ports de Satalia et de Candelore, situés dans la partie de l'Asie-Mincure soumise par les Seldioucides, qui expédiaient sur l'Égypte des jeunes garçons et des jeunes filles.8 Quand Andrinople et Gallipoli furent tombées au pouvoir des Osmanlis, ces deux villes devinrent le point de départ de vaisseaux grecs ou

^{&#}x27;On les trouve souvent désignées, dans les documents, sous le nom de Mameloukines; cette appellation, qui paraît singulière, ne l'est pas au fond, car le mot Mamelouk s'entend d'un individu oui

est la propriété d'un autre, c'est à dire d'un esclave.

Makrizi, Hist. des sultans mamlouks, II, 1, p. 207.

² Sanuto, Secr. fidel. cruc., p. 27, 29.

chrétiens qui emportaient à Damiette ou à Alexandrie des esclaves par centaines.1 Mais les pays riverains de la mer Noire furent ceux où ce genre de commerce atteignit son plus haut degré de prospérité. Le développement de la puissance des sultans Mamelouks en Egypte et la propagation du l'islamisme dans le grand empire mongol du Kiptchak par le khan Berké avaient été à peu près simultanés, et ces événements furent le signal d'un échange actif de correspondances et d'ambassades entre les maîtres des deux pays.2 A partir de ce moment, les agents chargés des achats d'esclaves ponr le compte des sultans dirigérent spécialement leurs recherches vers les côtes septeutrionales de la mer Noire, et le sultan Bibars, à force d'ambassades et de présents, finit par obtenir de Michel Paléologue qui, paraît-il, ne se doutait pas de la gravité de la concession qu'on lui demandait, l'autorisation de faire passer des vaisseaux de commerce égyptiens dans le Bosphore. L'autorisation n'était donnée que pour un vaisseau qui devait faire, nne fois par an, le voyage de la mer Noire, aller et retour, mais au lieu d'un seul il y en avait souvent deux, et leur chargement au retour était composé d'esclaves destinés à renforcer les troupes du sultan.8 Il faut dire que les conditions dans lesquelles se trouvait cette région étaient on ne peut plus favorables au développement de ce genre de commerce. Quoique les Tatars fussent solidement établis dans leur empire du Kiptchak, il y avait toujours des tribus insoumises et, entre celles-ci et ceux-là, l'état normal était l'état de guerre, guerre d'escarmouches, dans lesquelles Tcherkesses, Russes, Madgyars, Alains enlevaient tour à tour des enfants tatars qu'ils vendaient comme esclaves. Les Tatars, d'ailleurs, réservaient le même sort aux prisonniers qu'ils ramenaient de leurs courses dans le Caucase. Et puis, chez ces peuplades grossières, quand les vivres étaient trop chers ou les impôts trop écrasants, rien n'était plus ordinaire que de voir des parents vendre leurs propres enfants, surtout leurs filles.4 On ne mettait en vente, bien entendu, que les individus vigoureux, sains, bien conformés. Mais, sur toute l'étendue de ces côtes, ni les Tatars, ni les tribus soumises par eux ne possédaient de grands ports de commerce: Caffa, Tana etc. étaient aux mains des Italiens et il en résulta que le commerce des esclaves vint se concentrer sur les marchés italiens et spécialement à Caffa. Cette dernière ville était le but ordi-

1 Piloti, p. 338 et s.

4 Chehabeddin, p. 269, 270, 285; Schilt-

berger, p. 107; Niceph. Greg., I, 102;

Laon. Chalcoc., p. 135 et s.

Voy. les preuves dans l'art. de M. - Defrémery sur Ibn Batouta, Journ. Asiat., 4º série, XVI, 59 et s.

I, 101.

naire des agents chargés des achats d'esclaves pour le compte des sultans d'Égypte; un certain nombre y résidait même en permanence.¹

Les Génois étaient bien obligés de souffrir que l'embarquement des esclaves à destination de l'Égypte se fit dans leur port de Caffa; en opposant des difficultés aux agents des sultans, ils eussent risqué de compromettre au plus haut degré leurs propres relations commerciales avec l'Égypte et l'existence même de leurs colonies. Au reste, ce commerce était, de la part des autorités coloniales, l'objet d'un sévére contrôle. Tout esclave de passage subissait un interrogatoire; on lui demandait s'il était musulman ou chrétien. S'il faisait profession de la religion chrétienne ou s'il déclarait l'intention de s'y convertir, le consul de Caffa le rachetait et le gardait par devers lui; il ne laissait partir que les musulmans.8 Les esclaves résolus à se faire chrétiens tronvaient aussi dans la maison de l'évêque un asile respecté des autorités civiles.4 De plus, l'autorité veillait avec sollicitude à ce qu'aucun habitant de Caffa ne fût emmené en esclavage.5 Enfin, le commerce des esclaves était frappé d'un impôt et la République de Gênes le maintint énergiquement en 1431, en dépit des réclamations du sultan Boursbaï qui, par représailles, avait imposé aux marchands génois établis en Égypte une contribution de 16,000 ducats.6

Ainsi, légalement le commerce des esclaves n'était toléré par les autorités coloniales génoises que pour les musulmans et à condition que le transport à destination de l'Égypte se fit par des marchands de leur religion et sur des vaisseaux à eux. Il était interdit aux capitaines de navires génois, de la manière la plus formelle et sous peine de fortes amendes, d'embarquer des Mamelouks de l'un ou de l'autre sexe, pour les transporter en Égypte, en Barbarie ou dans la partie de l'Espagne occupée par les Sarrasins; il n'était permis à aucun Génois de contribuer à ce trafa de quelque manière que ce fit.[†] De même, au départ de Tana, défense était faite aux gallers véntitennes de recevoir à bord des esclaves musulmans

^{&#}x27; Piloti, p. 339, 339; Tafur, p. 161 et s. Ce voyageur acheta à Caffa même deux hommes et une femme qu'il voulait emmener avec lui en Espagne.

En 1431, ce fut l'objet d'une série de négociations avec le saltan d'Égypte; la République déclara expressément donner son consentement à ce que le sultan fit venir ses esclaves par Caffa. Not. et extr., XI, 74.

Not. et extr., l. c.: Piloti, p. 339, 373. Léon III, roi de Petite-Arménie, avait obtenu des Génois la promesse de ne vendre

comme esclave aux Sarrazins aucun de ses sujets: Dulaurier, Docum. armén., I, 752. ⁴ Statut de 1449: Atti della Soc. Lig.,

VII, 2, p. 634 et s. 5 Ibid. p. 635 et s.

⁶ Not. et extr., L. c.

⁷ Lois des années 1318 et 1340; Off. GXII, p. 371—377. Atti della Soc. Lig., XIII, 111. Une loi du même ordre tu publiée en 1403: on n'en connaît que la rubrique "quod sclavi super navigiis non leventur": Canale. Della Crimca, 1, 381.

ou tatars destinés à être expédiés en territoire turc.1 Ces réglements n'empêchaient d'ailleurs pas certains chrétiens de la rive sententrionale du Pont de faire des envois d'esclaves en Égypte. Nous avons vu. en 1307. les colons de Caffa se faire eux-mêmes ravisseurs d'enfants tatars pour les vendre aux Musulmans (c'est à dire les expédier en Égypte). En 1371, un certain Niccolo di S. Giorgio se présenta à Caffa en s'attribuant à lui-même la qualité de "Revendeur d'esclaves".2 Nous ne savons pas si celui-là faisait des affaires en Égypte, mais, an commencement du XIVe siècle, un génois, nommé Segurano Salvago, mena en personne des esclaves des deux sexes au sultan d'Égypte; 8 un autre, nommé Gentile Imperiali, acceptait les fonctions d'agent du sultan à Caffa pour l'achat des esclaves.4 Bien des Génois, d'ailleurs, contribuaient indirectement au transport des esclaves en Égypte: le moven consistait simplement à louer leurs vaisseaux pour cet usage aux marchands d'esclaves musulmans.5 Aussi les plaintes du pape Jean XXII étaient-elles parfaitement fondées, quand il accusait à la face du monde les Génois de contribner à accroître la pnissance des mécréants en leur fournissant des esclaves.6 Près d'un siècle après, à Caffa, à Tana et autres lieux, des chrétiens et des Juifs achetaient des Zichiens, des Russes, des Alains, des Mingréliens et des Abkhazes et les revendaient aux Sarrasins avec un bénéfice qui atteignait souvent dix fois le prix d'achat. Ces malheureux, qui avaient été baptisés suivant le rite grec, étaient obligés de renier lenr foi, heureux encore s'ils ne devenaient pas victimes de maîtres qui les faisaient servir à leurs plaisirs infâmes. Informé de ce scandale. Martin V fulmina l'excommunication contre tous les chrétiens qui s'en rendaient conpables: quant aux Juifs, il décréta que ceux qui en seraient convainces seraient condamnés à porter des signes particuliers sur leurs vêtements (1425).7

Il arrivait ainsi, chaque année, par Damiette ou par Alexandrie,8 sur le grand marché du Caire, environ 2000 Mamelouks que le sultan faisait taxer par d'habiles experts. Les sujets pour lesquels on obtenait les prix les plus élevés étaient les Tatars; ils valaient de 130 à

¹ Commem. reg., III, p. 189 et s., nº 274 (années 1387 et 1394).

¹ Cibrario, Nota sul commercio degli schiari a Genora, nel sec. XIV, dans ses Operette varie (Torino, 1860), p. 303; d'après un document des Archives de Gênes.

⁸ Guill. Adæ, De modo exstirpandi Saracenos (1316): Giorn. lig., 1878, p. 275. * Le voyageur Bertrandon de la Bro-

quière (p. 510) le vit en 1432 à Damas.

⁵ Piloti, p. 338, 378; dans le dernier de ces deux passages, sinon dans tous deux, l'expression "mauvais chrétiens" s'applique certainement aux Génois.

Raynald, op. cit., a. a. 1317, nº 36. ' Bullarium Rom., éd. Tauriu., IV. 718 et ss., 720 et s.

³ Nous avons vu qu'il y avait dans cette ville un fondaco tatar à l'usage spécial des marchands d'esclaves.

140 ducats par téte; pour un Tcherkesse on payait encore de 110 à 120 ducats, pour un Gree environ 90, pour un Albanais, un Eselavon, un Serbe, de 70 à 80. Les marchands avaient le double avantage de faire de gros bénéfices et de recevoir les marques de la bienveillance du souverain pour les services qu'ils rendaient à l'islamisme.²

Les esclaves orientaux expédiés vers les côtes septentrionales de la mer Noire n'en repartaient pas tous avec les grands convois dirigés sur l'Egypte et sur les pays mahométans en général; nous connaissons maints exemples de ventes et d'achats par des membres des colonies même. Citons entre autres une certaine Fatima, dont le nom décèle évidemment une origine musulmane; achetée en premier lieu par un Génois, nommé Nicoloso de Murta, elle fut cédée par lui au prieur de l'église de S. Laurent des Génois et revendue par ce dernier à un troisième Génois, au prix de 400 dirhems arméniens neufs; on possède des contrats de vente du même genre passés à Famagouste.3 Ceux qui, pendant leur séjour dans les colonies du Levant avaient pris l'habitude d'avoir à leur service des esclaves étrangers rapportaient cet usage chez eux et, par leur exemple, en encourageaient d'autres à introduire dans leur maison des esclaves achetés au loin, à la place des serviteurs ou des ouvriers à gages. Il n'existait d'ailleurs aucune interdiction à ce sujet4 et le commerce des esclaves n'entraînait aueune honte, pourvu que le marchand s'abstint de faire des affaires en Égypte. Une loi génoise de 1441 nous en fournit une preuve parfaitement claire. Elle interdit aux capitaines des grandes galères armées en guerre qui allaient chercher des marchandises en Romanie ou en Syrie, de recevoir des eselaves à leur bord,5 mais c'est par le motif que tout l'espace disponible devait être réservé pour les marchandises, et elle fait exception pour le cas où un marchand embarqué menerait avec lui un esclave pour son service personnel. Il y avait d'autres navires spécialement destinés au transport des esclaves et la loi ne prenait à leur égard que des mesures destinées à prévenir un encombrement nuisible à la santé de

Après avoir dit que les esclares tars se payaient, à Caffa, trois fois plus cher que les autres, Tafur (p. 161 et s.) ajoute que cette différence tient à une qualité qui leur est particulière, leur attachement à leurs maîtres. Nest-il pas admissible qu'on asvait aussi apprécier. De gypte, cette qualité, doublement précieus chez des individus destinés à faire des soldats?

² Piloti, p. 339.

Actes notariés, communiqués par M.

Desimoni, dans les Arch. de l'Or. lat., I, 456 et s., 477; II, 49, 51, 53, 86, 92, 94.

⁴ Une loi florentine de 1364 permettait d'ammer sur le territoire de la République des esclaves non chrétiens des deux sexes, de les garder à ce titre, et d'en disposer par vente ou donation: Doc. sulle relax. tose., p. 120 et s.

⁶ Une délibération du sénat de Venise, du 13 Juin 1412, rappelle à l'observation d'une loi analogue. Voy. Lazari, p. 485.

la cargaison; ainsi, un vaisseau à nn pont ne pouvait pas prendre à bord plus de 30 esclaves, un vaisseau à denx ponts plus de 45, et un vaisseau à trois ponts plus de 60.1

A cette époque, il était généralement admis qu'un chrétien ponvait sans scrupule traiter en esclave tout mécréant tombé en son pouvoir: or, c'étaient précisément, an moins ponr la plus grande partie, des mécréants, c'est à dire des païens ou des musulmans, qui faisaient l'objet de ce commerce.2 La majorité des esclaves étrangers amenés en Occident était originaire de l'empire du Kiptchak, situé au sud de la Russie actuelle, et appartenait soit à la race tatare, maîtresse du pays, soit à l'une des tribus soumises à son jong, tribus désignées généralement sous la même appellation; les Circassiens et les Russes étaient déjà moins nombreux; puis venaient les Turcs et les Sarrasins, désignation qui s'appliquait sans doute aux Égyptiens et aux Syriens, et enfin, mais en très petit nombre, les Bulgares, les Esclavons et les Grecs.4 Ces derniers étaient les seuls au sujet desquels, d'aprés les idées du temps, il ponyait être douteux qu'on eût le droit de les vendre comme esclaves, car ils étaient chrétiens; mais dans la pratique on n'v regardait pas de si près. Quant à ceux qui n'appartenaient pas à la religion chrétienne, ils se convertissaient généralement pen de temps après leur arrivée en Occident et échangeaient alors leur nom barbare contre un nom chrétien; d'ailleurs, malgré leur conversion, leurs maîtres ne se faisaient aucun scrupule de les garder comme esclaves et même de les revendre.

L'origine même de la grande majorité de ces esclaves donne à supposer que les nations qui avaient des colonies dans la mer Noire,5 comme les Génois et les Vénitiens, devaient être aussi celles qui s'adon-

¹ Pardessus, Collection des lois maritimes, IV, 515 et s. Vers 1428, un navire vénitien qui amenait de Tana des esclaves des deux sexes dut aller aborder en Istrie, au lieu de jeter l'ancre à Venise, parce qu'il y avait une épidémie à bord: Canale. Della Crimea, II. 465.

² Cependant, en 1308, l'empereur Andronic se plaignait déjà de ce que certains individus persuadaient par toutes sortes de promesses. A des jeunes garçons et à des jeunes filles de race grecque, de les accompagner à Gênes, et là les vendaient comme esclaves: Atti della Soc. Lig., XIII, 118.

Avec eux. on trouve parfois une mention spéciale pour des Abkhases et des Mingréliens.

⁴ Ce résumé est le résultat des recherches comparatives faites par M. Vinc. Lazari dans un grand nombre d'actes de vente passés à Venise: voy. son étude: Del traffico e delle condizioni deali schiavi in Venezia nei tempi di mezzo, dans les Miscellanea di storia italiana, I, 469 et s.

⁶ Deux actes de vente passés à Tana, ibid. 491. On en trouve un troisième dans la Coll. des doc. inéd. Mél. hist., III. 151 et a.

naient plus spécialement au commerce des esclaves. Il en arrivait effoctivement des centaines, des milliers, à Géuse et à Venise, tandis qu'ils étaient déjà plus rares à Pise, à Florence, à Lucques, à Barcelone. Pen 1368, il y en avait tellement à Venise, que cette tourbe querelleuse, indisciplinée, constituait un véritable danger pour le repos de la ville; ce n'était pas individuellement qu'on y amenait les Tatars, c'était quelquefois par familles entières. Des ports de mer, les esclaves étaient parfois dirigés vers l'intérieur; c'est ainsi qu'un pâtissier de Vigevano avait une esclave tcherkesse (1463), tout comme Marco Polo avait à Venise un esclave tatar. Des marchands venus de Génes et de Caffa amenèrent même jusqu'au cœur de l'empire d'Allemagne des esclaves des deux sexes, et l'empereur Frédéric III leur accorda la permission de les y mettre en vente.²

Un des obtés intéressants de la question que nous étudions, c'est de rechercher la proportion des esclaves des deux sexes dans les différents pays; or, on trouve à cet égard une différence notable entre l'Egypte et l'Occident. En Égypte, malgré une demande assez considérable d'écaleves du sexe féminin pour les harems, ceux du sexe masculin étaient encore plus recherchés, parce qu'ils formaient le gros contingent du recrutment de l'armée; en Occident, au contraire, on donnait la préférence aux jeunes filles et cela pour divers motifs donées d'un caractère plus doux, elles se plisient mieux à la vie en commun, puis elles étaient plus aptes que les hommes aux services domestiques que l'on exigenti d'elles; elles apprenaient avec plus de fa-

¹ Laon. Chalcoc., p. 136, dit que les Tatars avaient coutume de vendre aux marchands génois et vénitiens les habitants du Caucase tombés entre leurs mains au cours de leurs razzias. Nous en avons déjà dit assez ailleurs pour qu'on sache comment ces marchands se procuraient des esclaves en dehors de cette source.

De 1366 à 1397, il y eut, à Finence seulement, trois cent quatre-ringt-neuf ventes d'exclavre, la plupart du seze féminin. A Anohea, des marchads florentins s'occupaient régulièrement de ce genre de commerce: Doc. suile relax. forc., Proem., p. xxxvi, not. 1. M. Bongi cité ces exemples pour la ville de Lucques, dans son étude sur Le achiere orientail in Balia, publiée dans la Noron Aniologia, II (1866), p. 215 et sa. Je regrette de n'avoir pu, avant l'impression

de ce volume, lire celle de M. Zanelli, Le schiare orientali in Firenze nei secoti XIV e XV, Fir. 1885. M. Cibrario (Operette rarie, p. 304) fournit un exemple pour Barcelone.

⁸ Lazari, l. c., p. 474. On trouvera quelques exemples individuels pour Venise, dans la Coll. des doc. inéd., Mél. hist., III, 150 et s., 153 et s., 154 et ss.

Cibrario, Della schiarità e del serraggio, I, 484 (on y trouve en général beaucoup d'exemples), Marco Polo, éd. Yule, T. I, Introd., p. c. Au sujet de la présence d'esclaves orientaux sur toute la surface de l'Italie, voy. Makuscev, Monum. Slav. merid., I, 1, p. 199, 443; Cod. dipl. Sardinia, I, 189;

⁵ 1^{er} juill. 1466: Chmel, Regesten Friedrichs III. nº 4542.

cilité les travaux manuels et, enfin, elles étaient pour la plupart destinées à satisfaire les plaisirs de leurs maîtres. Quel était le sort le plus enviable? celui des hommes, esclaves en Égypte, ou celni des femmes, esclaves en Italie? il serait difficile de le dire. Les premiers subissaient bien des brutalités tant qu'ils restaient dans les rangs inférienrs, mais ils pouvaient parvenir à de hautes dignités dans l'armée, parfois même on en a vu monter sur le trône des sultans; les autres étaient traitées avec plus de douceur; souvent, leurs maîtres les affranchissaient, soit de leur vivant, soit par une disposition testamentaire,1 mais elles restaient toujours en médiocre estime au milieu de la population.

La feunesse et la bonne santé étaient les denx qualités qui passaient avant tout; si le sujet v joignait encore la beauté, sa valeur s'en ressentait naturellement. M. Cibrario a fait le relevé de ventes d'esclaves dont le plus grand nombre ont eu lieu à Gênes et à Venise; il en a réuni 53 pour le XIIIº siècle, 29 pour le XIVº et 28 pour le XVe; il a constaté que les prix suivaient une progression croissante d'un siècle à l'autre; ainsi, au XIIIº siècle, ils variaient entre 200 et 300 lire; au siècle suivant, les exemples de marchés conclus au-dessons de 500 sont rares; le prix le plus élevé atteignit environ 1400 lire: au XVe siècle, le prix courant dépassait 800 lire; il y eut même à Venise, en 1429, une jeune Russe qui atteignit le prix de 87 ducats soit 2093 lire. En Toscane, M. Bongi trouve que les prix variaient entre 50 et 75 écus d'or; les deux plus élevés ont atteint les chiffres de 85 et 132 écus d'or et ils ont également été pavés pour des esclaves russes.3

L'époque la plus brillante du commerce des esclaves à Gênes et à Venise correspond à la période la plus prospère de Caffa et de Tana. Mais, en 1395, Tamerlan frappa sur la colonie de Tana un coup dont elle ne se releva jamais; puis arriva la prise de Constantinople par Mahomet II: enfin, ce même sultan interdit aux Vénitiens, dans toute l'étendue de son empire, le transport des esclaves musulmans; il n'autorisait le passage que pour les esclaves chrétiens;4 ce furent autant d'atteintes qui rédnisirent à la détresse cette branche de commerce; en 1459, on se plaignit hautement, dans le sénat de Venise, de la rareté

On trouvera des exemples d'affranchissement pour la Petite-Arménie et Chypre, dans les Archiv. de l'Or. lat., I, 490 et s.: II, 54, 61 et s., 87, 107.

¹ Cibrario, Della schiavitù e del serraggio, I. 203 et s., 227 et ss.

^a Antologia nuora, II, 226.

croissante des esclaves.1 Cependant, Félix Fabri 2 estime qu'il v avait encore à Venise, à la fin du XVe siècle, environ 3000 esclaves originaires du nord de l'Afrique et de la Tatarie; il fait seulement mention des Slaves, sans fixer de chiffre.

2º Produits naturels.

Aloès.

On sait que lorsqu'on pratique une incision dans la feuille charnue de diverses plantes du genre aloès, il en sort un suc amer que l'on dessèche et qui entre sous cette forme dans le commerce. Pegolotti en signale trois sortes: l'Aloe cetrino, couleur de citron et parfois jaune rougeâtre; l'Aloe patico, de couleur foncée, d'un grain plus mat que le premier; enfin l'Aloe cavallino, de couleur tout à fait foncée (nero).3 La première sorte est celle à laquelle il donne le premier rang; il est d'ailleurs le seul écrivain qui la nomme ainsi, c'est probablement la même chose que l'Aloe fine d'Uzzano. Le nom de l'espèce désignée en seconde ligne par Pegolotti se trouve dans tous les livres de commerce et les tarifs du Moven-Age.4 ainsi que dans tous les traités de materia medica.5 Ce nom devrait en réalité s'écrire hepatico, car il vient du grec ήπαρ (foie) et indique la nuance foncée de cette espéce, son analogie avec la couleur du foie. La sorte cavallino se trouve aussi, mais plus rarement, dans les sources du Moyen-Age.6 M. Flückiger admet que cette sorte a toujours été une falsification. Elle ne se trouve déjà plus dans les livres de commerce de la fin du Moven-Age, et de nos jours elle a complétement disparu, tandis que l'aloès hépatique subsiste toujours dans la pharmacopée.

Au Moven-Age, l'île de Sokotora était célébre pour son aloès, comme l'île de Chio pour son mastic. En citant le nom de cette île, pas un des voyageurs ou des géographes de l'époque n'oublie de parler de son principal produit: suivant Edrisi, il s'exportait dans toutes les directions, à l'Orient comme à l'Occident. 7 On trouvait aussi l'aloès

p. 77.

Antologia nuora, II, 244. ⁷ Éd. Hassler, III, 432.

⁸ Pegol., p. 57, 295, 376.

⁴ Uzz., p. 18, 48, 74, 114, 192; Chiarini, p. 37, b; Pasi, p. 9, b, 45, b, 54, a; Rôle des douanes de Messine, publ. dans les Miscellanea di storia ital., X. 76.

Voy. par ex. Macer Floridus, éd. Choulant, vers 2284 (le mot epatite est

là pour la mesure): Otto Cremonensis (à la suite de Macer), v. 4, 5.

⁶ Uzz., p. 18, 48, 192; Rôle des douanes de Messine, op. cit.; Codex de Salerne, à Breslau, d'après une communication faite par Henschel dans le Janus, vol. I (1846),

⁷ Relations, p. 139; Macoudi, III, 36; Edrisi, I. 47 et s.; Aboulf., Géogr., II. p. 128 et s.; Ibn-Batouta, I, 362.

en Arabie, dans les districts de Djedjer et d'Hadramaut, mais celui de Sokotora était beaucoup plus estimé. 1 Celui de Cambaye, du Bengale et d'autres points de l'Inde restait toujours à un prix bien inférieur; dans les premier temps de la domination portugaise, il n'atteignait pas le quart de la valeur de celui de Sokotora.2 Avant la découverte de la ronte de l'Inde par mer, le nombre des Européens qui visitaient Sokotora était extrêmement restreint; on ne cite guère que l'Italien Conti: mais l'aloès produit dans l'île était extrêmement recherché et arrivait en Occident par la voie d'Aden,8 Alexandrie et Chypre.4 Toutes les fois que dans un livre de commerce italien le lieu d'origine de l'aloès est indiqué, e'est le nom de Sokotora qu'on trouve.5 Il n'est pourtant pas possible que cette petite île ait été en mesure de suffire à la consommation de tout l'Occident, même en admettant que sa production ait été autrefois plus considérable que de nos jours; actuellement, elle est réduite à presque rien.6 Quand on ne tenait pas absolument à la qualité la plus fine d'aloès, on n'avait pas à aller bien loin pour en tronver. L'Espagne en produisait une espèce qui n'était pas très inférieure à celle de Sokotora.7 L'aloès eroissait également en Grèce (par exemple dans les îles de Kalimena et de Leros),8 dans l'Italie méridionale,9 en Sicile et à Malte. On pouvait demander de l'aloès de Sokotora, mais on n'était jamais sûr de ne pas recevoir sous ce nom nn mélange d'aloès de Sokotora et d'Arabie.10

La plus grande partie de l'aloès, à beaucoup près, s'employait comme purgatif; cependant, les qualités inférieures trouvaient des consommateurs dans certaines branches d'industrie, telles que la fabrication de l'outremer, la dorure etc.11

Edrisi, I, 47, 53; Chemseddin, p. 96. Vov. dans Ritter, Arabien, I, 301, 359, 610, 615, 651, ce qui est dit au sujet de l'aloès d'Arabie, d'après les relations de voyageurs modernes.

^{*} Clusius, Exotica, p. 149; Th. Pyres, d'après la Pharmacographia de Flückiger et Hanbury (28me éd., Lond. 1879), p. 681.

Ibn Khordadbèh, l. c., p. 282; Edrisi, L 151.

⁴ Pegol., p. 56, 64. Ibid. p. 295; Uzz., p. 18, 48, 74,

^{112, 114, 192.}

Wellsted, dans le Journ, of the geogr. Soc., V (1835), p. 197.

Pyres, op. cit.

^{*} Buondelmonti, Liber insul, archipel., éd. Sinner, p. 105.

⁹ Matth. Platearius, Circa instans, à la suite de la Serapionis practica, Lugd. 1525, fol. cexxiii; Matth. Sylvaticus, au mot Aloë, dans le Manuscrit de Salerne. op. cit., p. 68.

¹⁰ Edrisi, I, 53.

¹¹ Liber divers. art., I, 8; II, 8 (Extraits, publ. dans le Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques des départements, T. I; p. 744, 789) Merrifield, Orig. treatises, p. clxvii, 163, 241, 471.

Alun.

L'alun était, au Moven-Age, un des articles les plus recherchés dans le commerce. S'il fallait en croire un certain nombre d'écrivains, ce ne serait que vers la fin du Moyen-Age qu'on aurait découvert en Occident des gisements de cette matière, et jusque là tout l'alun serait venu d'Orient. Cela est inexact. Il n'est pas besoin de faire une démonstration en règle; quelques dates suffiront. Ainsi, avant 1227, on trouve, dans le commerce, de l'alun de Monte-Argentaro; au XIVe siècle, les Flaudres recevaient de l'alun de Majorque, de Sedjelmessa (Maroc) et de Bougie (Algérie).2 Les mines d'alun de l'île d'Ischia fureut exploités dès l'époque du premier sonverain de la maison d'Aujou.8 Enfin, à partir du XIIIº siècle, l'île de Vulcano, l'une des îles Lipari, est très fréunemment citée parmi les localités d'où l'on tire l'alun.4 Cet alun avait précisément une réputation de manyaise qualité, et, daus beaucoup de localités, il était interdit aux teinturiers d'en faire nsage. 5 Il est vrai. d'ailleurs, que les quantités d'alun extraites dans les exploitations d'Occident eussent été insuffisantes pour satisfaire les demandes. Les gros consommateurs et ceux qui tenaient aux qualités de choix devaieut s'adresser en Orient. Le pays de production par excellence était l'Asie-Mineure. C'est là, que se tronvait la célèbre Phocée, on Foglia, qui resta au pouvoir des Génois depuis [1275 jusqu'en 1455, sauf une courte interruption pendant le régime byzantin. Les onvriers des mines étaient, dn reste en grande majorité de nationalité grecque. Si jamais l'industrie du Moven-Age a son historien, nous connaîtrons dans tous ses détails la mauière dont se faisait l'extraction de l'alun; il n'existe pas moins de trois descriptions écrites par des témoins oculaires: l'nne, du missionnaire français Jordanus Catalani qui passa à Phocée en 1330, la seconde, dn grand voyageur florentin Pegolotti, et la troisième, de l'historien byzantin Ducas, qui avait une maison à la nouvelle Phocée et put, en conséquence, snivre fréquemment le travail.6 Le voisinage des centres

¹ Canale, Storia di Genora, II, 638. ² Bourquelot, Foires de Champagne,

I, 207.

Minieri Riccio, Alcuni fatti riguardini il regno di Carlo I d'Angiò, 1252

1270. p. 137. Du même, Regno di

^{-1270,} p. 137; Du même, Regno di Carlo I d'Angiò, 1271-1272, p. 55; Ginstiniani, Dizionario del regno di Napoli, V, 154.

⁴ Voyez, p. ex., les tarifs dn comté de Provence dans le Cartulaire de l'abbaye de S. Victor de Marseille, T. I, p. lxxvi

et ss., xci, xcvi; ceux de la ville de Marseille, dans Méry et Guindon, I, 343, 347; ceux du port de Collioure, dans Capmany, Mcm., II, 21; le Manuel du commerçant, de Pegolotti, p. 295.

⁶ Bonaini, Stat. Pis., III, 128 et s.; Boileau, Réglement sur les arts et métiers, éd. Depping, p. 135 et s.

⁶ Recueil de voyages et de mémoires, publ. par la Soc. de géogr., IV, 64; Della decima, III, 368 et s.; Ducas, éd. Bonn., p. 160 et s. Les deux derniers passages

d'exploitation et de la côte offrait des facilités toutes particulières aux vaisseaux marchands italiens, français et espagnols qui venaient charger les produits des mines et les exportaient en Occident; parmi les Italiens, les Génois étaient naturellement les plus forts exportateurs,1 mais les Florentins en prenaient aussi des quantités considérables.2 La production s'élevait en movenne à 14,000 quintaux par an.8 ce qui ne laissait pas one d'exiger certains efforts pour l'éconler. Que si l'on s'occupe de la qualité des produits, on constate que la contume était de livrer à Foglia un mélange composé dans la proportion de 2/4 de premier choix (allume di rocca) et 8/s de choix inférienr (allume minuto, corda, fossa); cependant, on pouvait acheter séparément les choix supérieur et inférieur.4 Les autres mines d'alun étaient plus éloignées des côtes; leurs produits, avant d'arriver à la mer étaient grevés de frais de transport, soit par bateaux, soit par axe. Ainsi, on vendait à Cérasonte un alun de première qualité, extrait de mines situées, suivant Pegolotti, à sept jours de marche à l'intérieur des terres et aussi abondantes que celles de Foglia. On le connaissait dans le commerce sous le nom de allume di rocca di Colonna.5 Le mot de rocca indique la qualité; celui de Colonna semble s'appliquer à la provenance. De nos jours encore, il existe des mines d'alun à Karahissar,6 sur le Lycus: on distingue cette ville des autres du même nom par l'épithète Chabin; le port le plus rapproché est celui de Cérasonte et les deux villes sont reliées par une route accidentée: la distance est d'environ vingt heures de marche; comme les mines sont encore à huit lieues de Karahissar, il semble qu'on peut admettre l'identité de ces mines et de celles que signalait Pegolotti. Au temps de la domination grecone, le nom de Karahissar était Coloneïa et ce nom subsista jusqu'an XIVe siècle:7 voilà qui suffit pour nous fixer sur l'origine de l'espèce d'alun dont nous parlions à l'instant. Les mines d'Ouloubad fournissaient une marchandise passablement inférieure à celle de Coloneïa-Karahissar et de Foglia; la production annuelle était de 10,000 quintaux; cet alnn, dénommé par les Italiens allume Lupai ou Lupajo

étaient déjà connus du savant Beckmann, mais il a renoncé à en trouver l'explication (Beirige aur Goach, der Effindungen, II, I., p. 115—119); M. Kopp (Gach, der Cenwis, IV, So) déduit de la description donnée par Ducas que le procédé de la fabrication comprenait trois périodes: le grillage de la roche d'alun, le lessivage et la cristallisation.

¹ Voy. Canale, Storia di Genova, III, 353 et s.; Annal. Jan., 316 (bis).

² Doc. sulle relax. tosc., p. 169 et ss.

Pegol., p. 870.
 Ibid. p. 869, 26; Doc. sulle relax.

tose., l. c. 4 Ibid. p. 26, 369.

⁶ Sur cette ville, voyez Ritter, Kleinasien, I, 208, 210, 1018; Zeitschrift für allg. Erdk., nouvelle suite, XI, 361.

Voy. les preuves données par M. Blau, dans Petermann, Mittheilungen, 1865, n. 252.

arrivat au port de Trigiia sur la côte méridionale de la mer de Marmara, après avoir subi un transport par axe de quatre jours; il était
expédié jusque dans les Flandres. L'Alun de Kontahiéh (nommée Otatia
par Pegol.), la capitale de la principanté turcomane de Kermian, était
à peu près de même qualité; on en extrayat annuellement environ
12,000 quintanx; tout cela était dirigé vers la mer Égée, modité par
axe, moitiè par eau, et aboutissait aux ports d'Altoluogo (Éphése)² et
de Palatia (Milet), d'oû se faisait la réexpédition: une partie minime
allait jusqu'à Satalia, sur la côte méridionale, mais le transport par axe
durait quinze jouras. Enfin le sultanat d'iconium avait aussi ses mines
d'alun: elles furent même affermées à deux Francs vers le milieu du
XIII° siècle, de sorte qu'on peut être certain qu'à cette époque au moins
la production entrait dans le commerce d'Occident.

Au milieu des groupes d'îles qui forment comme nn pont entre l'Asie-Mineure et l'Europe, nous en trouvons une, dans la mer de Marmara, l'une des îles des Princes, qui livrait au commerce, pendant le Moyen-Age, une petite quantité d'alun de qualité inférieure. Mitylène (Lesbos) produisait encore de l'alun au XV- s'écle; au XVI+, on en vendait encore sous cette étiquette en Italie, mais, comme le fait remarquer Belon, cet alun devait plutôt provenir de Kypsella (Ipsella, Ipsala, sur la Maritza) dont ce voyageur visita les mines: en effet, il existe ça et là, en Thrace, des dépôts d'alumine, par exemple à Maronia, à l'onest de l'embouchnre de la Maritza.

Les aluns de Thrace, d'Asie-Minenre et des îles grecques arrivatent abondance sur le marché de Constantinople. Alexandrie avait également un entrepôt de cet article. Il y arrivait soit de la Haute-Égypte et de la Nubie¹¹ par le Nil, soit même du fond de l'Arabie (Yêmen). Les produits de ces pays furent connns de très bonne heure en Occident;

Pegol., p. 26, 248, 295, 370; Uzz., p. 17, 47, 74.

⁷ Par suite de cette circonstance, on désignait parfois cet alun par le nom d'Alun d'Altoluogo.

⁸ Pegol., p. 295, 370; voy. Chehabeddin, p. 353, 354, 356.

Guill. de Rubrouck, p. 892.
 Pegol., p. 26, 370.

Ooc. sulle relax. tose., p. 169-171; Ghistele, p. 338; Mon. Hung. hist., Acta

extera, V, 14.

[†] Belon, Obscrvations (éd. de 1555),

p. 110 et s.

Doc. sulle relax. tosc., p. 169.

⁶ Pegol., p. 15, 26, 29, 36, 37.

¹⁰ Pegol., p. 56; Taf. et Thom., III, 444. "Alumen album de Alexandria," ou encore, "Alumen gatinum," Arch. venet., XIX, 111, 112.
¹¹ Amari, Dipl. arab. fior., p. 285, 460

⁽et les citations); Chemseddin, Manuel de la cosmographie, trad. Mehren, p. 94; Annal. Colon., dans Pertz, SS., XXI, 238; Calcaschandi, trad. Wüstenfeld, Abh. der Gatt. Ges. der Wiss., XXV, 160.

¹² Kazwini, trad. Ethé, I, 1, p. 337; Chemseddin, op. cit.; Geber, cit. dans Kopp, Gesch. der Chemie, IV, 58.

¹⁸ Murat. Antig. ital., p. 369, 376,

Pour en finir avec cette énumération, ajoutons encore qu'au XIII* siècle, on trouvait fréquemment dans le commerce nne sorte d'alun dite d'Alep.1 Il est difficile d'admettre qu'Alep fût en réalité le lieu d'origine de cet article. Il venait cependant bien de l'intérieur des terres, et, s'il faut désigner un lieu de production, on pourrait s'arrêter à Édesse: en effet, cet alun d'Alep était aussi qualifié d'allume di Rocca, nom qui semble rappeler celui de Rocca (Roha), ville de Mésopotamie. l'ancienne Édesse, aujourd'hui Orfa; vers 1459, un génois nommé Bartolomeo Pernice découvrit dans l'île d'Ischia une roche alumineuse et en commenca l'exploitation; on raconte qu'il avait appris l'art d'extraire l'alun à Rocca (dalla citta di Roccho di Soria), où il aurait passé plusieurs années pour affaires de commerce.2 Il y a dans toute cette histoire bien des invraisemblances. D'abord, l'individu qui découvrit ou plutôt qui retrouva l'alumine à Ischia, ne pouvait-il pas avoir appris la fabrication de l'alun autre part qu'à Roha (Édesse), une ville complétement inconnue des Occidentaux comme place de commerce? N'v avait-il pas Foglia, où cette industrie était activement exploitée par ses compatriotes? Mais admettons, si l'on veut, qu'un Génois du XVe siècle ait été apprendre ce métier à Roha; il n'en reste pas moins que le nom de l'alumen roccæ était connu plusieurs siècles auparavant, qu'il était usité couramment pendant tout le Moyen-Age, et cette coïncidence, si coïncidence il v a, ne prouve pas qu'il s'appliquât à un alun provenant de la ville susnommée. Il est bon de remarquer que, dans les livres de commerce et dans les documents du Moyen-Age, quand on rencontre l'expression "Alumen roccæ" ou "roze", ce qualificatif n'a nullement pour objet de désigner l'origine de l'alun, mais une qualité particulière qu'on ponvait se procurer n'importe où, et qui s'extrayait des mines de Foglia, tout comme de celles de Coloneïa.8 Il me semble donc qu'il n'y a aucane relation à chercher entre la qualification "alumen roccæ" et le nom de la ville de Roha.4 L'alchimiste arabe Geber (vers 800) em-

^{378, 381, 386;} Liber divers, artium (Mscr. de Montpellier); cf. Catal. génér. des mscr. des biblioth. des départ, I, 749, 760; Merrifield, p. 79, 345, 893.

Germain, Hist. du commerce de Montpellier, I, 248 et s.; Méry et Gnindon, Hist. de Marseille, I. 346; Capmany, Mem. de Barcelona, II, app., p. 74; Bonaini, Stat. Pis., III, 112; Tarif de Provence (v. plus haut), p. lxxxiv, xci, xcv.

Agost. Giustiniani, Annali di Genora. p. 214; Pontanus, dans le Thesaurus de Grarius, vol. IX. 3º part., p. 88. Sujvant

M. Armingaud (Venise et le Bas-Empire. p. 439), c'était là que les Vénitiens avaient appris la manière de préparer l'alun. Je me demande où cet anteur a pris ce renseignement.

³ Pegol., p. 26, 295, 368, 369; Doc. sulle relaz. tosc., p. 169 et ss.; Arch. Venet., XXVII (1884), p. 92.

⁴ Dans son Altdeutsches Wörterbuch (II. 848), M. Schade semble tenir à cette étymologie et. à l'appui de son opinion, il parle de la nature des roches dans la chaîne de montagnes qui s'étend au nord

ploie indifféremment les termes alumen roccæ ou alumen glaciale,1 et Perolotti dit que l'allume della rocca est celui qui se fixe en cristaux semblables à ceux de la glace, sur la paroi du récipient où se fait la préparation.2 La vérité est que le mot Rocca signifie roche et que si l'alun de première qualité était assez compact pour qu'on le comparât à la glace, on pouvait aussi bien le comparer à une roche.

Mais nous voici arrivés, sans nous en apercevoir, à parler des qualités d'alun. La première qualité, nous l'avons dit, se désignait sous le nom d'allume di rocca ou allume di ahiaccio.4 se présentant en blocs compacts comme la glace, claire, brillante, avec une coloration blanche, ou bien tirant sur le ronge pâle on le vert pâle. Aprés cette qualité venait la sorta della buona allumiera,5 composée pour la petite moitié d'alun en roche et pour le reste d'alun de troisième qualité. Cette troisième qualité se nommait corda ou fossa; on la ramassait au fond des cuves ou bassins servant à la préparation; elle était en petits cristaux, d'où le nom d'allume minuto qu'on lui donnait aussi parfois.6 En dehors de ces trois qualités, nous trouvons, au Moyen-Age,7 l'alnn de plume,8 rappelant par son aspect nne barbe de plume on nne tresse de cheveux et se laissant facilement cliver: cette qualité se tirait surtout dn nord de l'Afrique.9 En faisant fondre à chaud de l'alun avec de l'eau de roses et du blanc d'œuf, et en faisant réduire, on obtenait une sorte de socre. l'alumen succarinum dont le nom revient assez fré-

d'Orfa et il en conclut à la possibilité d'y trouver des gisements d'alun. Partant de là, il admet, sans avoir la preuve, que ces gisements ont été probablement exploités dans l'antiquité, et il ajoute que, "par la suite, et, en particulier, à l'époque où les Francs possédaient la principauté d'Édesse, les Occidentaux purent faire leur apprentissage" dans les mines d'alun qui existaient avant l'époque des croisades (?). J'ai déjà dit combien l'existence de la principauté d'Édesse avait été courte, et j'ai démontré que son rôle dans l'histoire du commerce de l'Occident avait été absolument insignifiant. L'hypothèse soutenu par M. Schade est, vraiment, bien mal choisie.

- Manget, Bibliotheca chemica, I, 559. 1 Pegol., p. 368.
- ⁸ Voy. les passages déjà cités de Pegol.,
- et encore p. 211, 248, 308; Uzz., p. 17,

- 47, 74, 116, 191; Bonaini, l. c., III, 598; Chiarini, p. lxxxiii, a.
- 4 Merrifield, p. 19, 65 et s., 87, 89, 285, 893; Bourquelot, Foires de Champagne, I. 207.
- 5 Pegol., p. 26, 295, 369; il se sert aussi tout simplement, par abréviation, de la désignation sorta, ibid. p. 248; Cantù. Scorsa di un Lombardo negli archivi Venez., p. 189; Sathas, Doc. inéd., III, 266.
- 6 Pegol., p. 26, 295, 368 et ss.; Chiarini, p. lxxiii; Doc. sulle relaz. tosc., l.c. Capmany, II, 20; Tarif de Provence,
- op. cit., p. lxxxiv, xci, xcv; Pegol., p. 370; Uzz., p. 18, 47, 74, 192.
- * "Allume di piuma," d'où "plumen alun" dans les Hanserecesse (Recès hanséatiques), 1ère sect., vol. II, p. 236.
- Pegol., p. 370; El Bekri, dans le Journ. asiat., 5º série, T. XII, p. 450.

quemment dans les livres de commerce, les tarifs de donane et les recettes des arts et métiers au Moven-Age.1

L'alun était l'agent indispensable pour la fixation des couleurs sur les étoffes; on lui attribuait de plus la propriété de leur donner plus d'éclat et de brillant: aussi, on ne teignait pas nne pièce de drap ou de soie sans employer l'alnn. 2 Les teinturiers, les enlnminenrs, les peintres, les doreurs, en faisaient grand usage, sans compter les tanneurs qui s'en servaient pour la préparation de leurs cuirs.3

Plus les applications de ce produit étaient variées, plus les branches d'industrie qui l'employaient étaient nombreuses, plus il était fâcheux que la production en Occident restât dans un état d'infériorité sous le double rapport de la qualité et de la quantité, infériorité qui avait encore empiré par ce fait que, dans beaucoup de mines autrefois en exploitation, le travail avait cessé. Jamais la dépendance où la nécessité de ce produit plaçait l'industrie d'Occident à l'égard du Levant ne se fit sentir plus durement qu'à l'époque où les Turcs détruisirent l'empire d'Orient, les principautés turcomanes d'Asie-Mineure et la colonie génoise de Foglia, et mirent la main sur tontes les mines d'alun de ces contrées. On estimait à 100,000 écus d'or les sommes qu'on versait chaque année dans le trésor des sultans, rien que pour l'alun, et c'était nne médiocre consolation de penser que c'étaient des Italiens qui affermaient la plupart des mines. Enfin, en 1462, un certain Padouan, nommé Giovanni de Castro, qui avait eu une teintnrerie à Constantinople jusqu'au moment de la prise de la ville par les Turcs et qui, par conséquent, connaissait bien l'alun du Levant et ses gisements, découvrit à Tolfa, près de Civita Vecchia, un dépôt d'alnu de première qualité.4 Pie II salua cette déconverte presque comme une victoire sur les Turcs; il poussa énergiquement à l'exploitation des mines, décida que le bénéfice en serait appliqué à la guerre contre les Turcs et fit un cas de conscience aux industriels chrétiens d'acheter leur alun au S. Siège an lien d'aller se fournir chez les mécréants.5 Comme la qualité du nouveau produit dépassait d'au moins

¹ Pegol., p. 295; Uzz., p. 18, 192; Tarifs de Bologne, dans Murat., Antiq. ital., II, 894; de Marseille, dans Mèry et Guindon, I, 346; cf. 378; de Provence. op. cit., p. lxxxiv; Bonaini, Stat. Pis., II, 1114; Liber diversarum artium (à Montpellier), p. 755; Merrifield, p. 63, 67, 439, 449, 519, 894.

² Jord. Catal., p. 63; Duc., p. 161; Pachym., I, 420; Uzz., p. 116 et s., 169; Peruzzi, Storia del commercio e dei banchieri di Firenze, p. 88; Bonaini, Stat.

Pis., III, 26, 128 et s.; Bibl. de l'École des chartes, 4º sèrie, T. III, p. 56, 59; Merrifield, p. 19.

³ Boileau, Réglements des arts et métiers, p. 205, 241; voy. aussi Leroux de Lincy, Vie d' Anne de Bretagne, IV, 63 et s.

⁴ Pius II, Commentarii, p. 185 et s.; Guglielmotti, Storia della marina pontificia, II, 334 et ss.; Mon. Hung. hist., Acta extera, V, 230 et a.

⁵ Voigt, Enea Silvio Piecolomini, III.

20 % celle de l'ancien, l'alnn romain ne tarda pas à obtenir partont la préférence: seulement, les agents dn S. Siège haussant continnellement les prix, les nations où l'industrie employait l'alun finirent par se révolter contre cet abus:1 mais cependant, on ne s'adressa plus jamais à l'Orient d'une manière aussi générale qu'auparavant. D'ailleurs, on n'en était pas réduit uniquement à l'alun du pane. On avait repris, en 1459 à Ischia, et en 1458 à Volterre,2 l'exploitation des mines, de sorte que la matière première était suffisamment abondante. A partir de cette époque, on s'occupa davantage en Europe de la recherche des gisements d'alumine.

Amhre.

Soit dans leurs voyages à travers leur pays d'origine, soit dans leurs navigations à travers l'Océan Indien, les Arabes recueillaient assez fréquemment des morceaux plus ou moins gros d'une matière dure. grisâtre, analogue à la cire; par l'échanffement, elle émettait une odeur d'nne nature fine. Cette matière, connne sous le nom d'ambre, tenait parmi eux un des premiers rangs dans la classification des parfums.8 Les opinions étaient extrêmement divisées snr son origine, et cela n'a rien d'étonnant, car on la trouvait tantôt au milien des flots de la mer. tantôt sur le rivage, tantôt au milieu des rochers ou des récifs, tantôt enfin dans le corps de certains poissons. Haroun al Raschid voulut acquérir une certitude à cet égard et fit interroger les habitants des côtes méridionales de l'Arabie; le résultat de l'enonête faite à Aden, à Choumna (?), à Hasek, fut que l'ambre sortait de sources situées an fond de la mer et que les flots le déposaient sur le rivage. Edrisi, qui rapporte cette anecdote tronvée par lui dans un livre de médecine, adopte cette opinion et compare ces sources dn fond de la mer aux sources de naphte qui sortent de terre. Cette idée avait d'ailleurs été déià émise avant lui par Ibn-Sina (Avicenne) et reprodnite par Sim. Seth.4 Une autre idée qui se rapproche assez de la précédente, c'est que l'ambre serait nne plante croissant au fond de la mer, une sorte d'éponge que les flots arrachent et poussent sur le rivage;5 suivant d'antres encore, ce ne serait autre chose que de l'écume de mer solidifiée.6 Tous ceux

⁵⁴⁶ et ss. C'était un cas d'excommunication: Sanut., Diar., III, 1498.

¹ Bruyssel, Hist. du commerce et de la marine en Belgique, II, 237 et s., en donne un exemple pour les Flandres.

² Suppl. ehron. P. Jac. Bergomatis.

p. 299, éd. Venet.; Sanuto. Vite dei dogi. p. 1168.

^{*} Voy. Maçoudi, I, 367; les poëtes arabes le célèbrent à l'infini.

⁴ Edrisi, I, 64; Avicenne, éd. Plemp., p. 238; Seth, éd. Langkavel, p. 26. * Relat., I. 4: Macoudi, I. 835 et s .:

Serap., p. 151. Avicenne combat cette opinion, l. c.

oui se rangeaient à l'une ou à l'autre de ces opinions et considéraient par conséquent l'ambre comme un produit de la mer,1 savaient aussi qu'on le trouve assez fréquemment dans le corps du cachalot (Physeter Polycyphus), mais, pour expliquer ce phénomène, on prétendait que ce cétacé l'avait avalé et était mort d'indigestion.2 D'autres admettaient que l'ambre se formait dans le corps même du cétacé, que c'était un excrément.8 Le fait est, les Grccs l'avaient déjà reconnu, que l'ambre est une matière animale; seulement, ce n'est pas un excrément, mais une induration probablement maladive. Chez les Arabes, l'ambre passait pour être de bonne ou de mauvaise qualité, suivant la partie du corps de l'animal où on le trouvait.4 Il existait enfin une troisième opinion, basée sur les affirmations des indigènes des îles Maldives: c'est que l'ambre serait l'excrément durci d'un oiseau de grand taille, et que le parfum spécial qu'il exhale lui serait communiqué par les plantes aromatiques dont ce volatile fait sa nourriture; une partie resterait en dépôt sur les rochers dont ces îles sont hérissées, ce scrait l'espèce la plus fine, mais aussi la plus rare et la plus chère; une autre partie serait emportée par les vents et par les flots et transportée par la mer sur des rivages plus ou moins lointains, ce serait une qualité inférieure; enfin, une troisième partie serait avalée par des poissons, mais provoquerait une indigestion qui les forcerait à la vomir, et ce serait la plus mauvaise qualité.5

Il est facile de relever dans les auteurs arabes une longue liste de pays et d'îles où l'on recueillait l'ambre. Ils sont échelonnés pour la plupart dans l'Océan Indien,5 sur une longue ligne avant pour point

¹ Kazwini (trad. Ethė. I. 1. p. 246. 251) est aussi de ceux-là. ⁹ Relat., p. 144 et s.; Maçoudi, I, 334;

Kazwini, op. cit.; Avicenne, l. c.; Serap., l. c.

en sept parties, dont l'une était nommée par eux Mer d'Harkand (des îles Laquedives et Maldives aux îles Andaman et Nikobar) et produisait beaucoup d'ambre (Relat., p. 11; Edrisi, I, 63, 64); ils donnaient à une antre le nom de mer de Shalahat on Shelahat (dans la région des iles de Malacca et de Sumatra). Il est probable que c'est de cette mer que provenait l'ambre de Salahat qu'Avicenne (op. cit.), cite comme la plus fine; Seth (op. cit.), en copiant Avicenne, commet un contresens et fait de cette mer une ville: τὸ ἄμπας, ὁ ἀναδίδοται ἐν τινι πόλει Irdini Silaya (var. Silalir) ingromatoutrg. M. Leclerc exprime la même opinion: vov. traduction d'Ibn Beitar. Not. et extr., XXV, 1, p. 471, not.

⁸ C'est l'opinion d'un médecin de Bagdad, Hobeich jbn Hassan, cité par Ibn Beitar, II, 210; Edrisi, l. c., et Aboulf., l. c., la repoussent; Constantinus Afr., Opp. (I, 357), s'y range au contraire.

⁴ Relat., I, 145; Maçoudi, I, 335; Kazwini, l. c.; Serap., l. c.

⁶ Barbosa, p. 313, a, b; Castanheda, IV, 35; une légende de la carte de Fra Mauro, inscrite dans la région des Maldives, semble établir une relation entre les "oseli" (uccelli) et l'"ambrazan".

Les Arabes divisaient l'Océan Indien

de départ la côte orientale d'Afrique (Barbera, Zendi) ou des iles voisines et se terminant à la Chine; c'était dans les iles d'Afrique que l'on recueillait la qualité la plus fine.\(^1\) Les localités intermédiaires les plus riches étaient: le district de Szohar, sur la côte méridionale de l'Arabie; les habitants le parouraient au clair de lune, moutés sur des chameaux dont le flair les aidait à découvrir les gisements:\(^2\) les îles (Baddives et Laquedives,\(^4\) le district de Kalinga sur la côte de Coromandel,\(^4\) enfin les îles Nikobar.\(^4\) L'ambre recueilli dans ces diverses localités arrivait en Occident par deux voies: d'abord par la mer Rouge, qui en fournissait elle-même une certaine quantité refoulée insque là par l'Océan et déposée sur les bords;\(^7\) Aden avait un entrepôt spécial de cet article que l'on cite fréquemment:\(^9\) en second lieu par le Golfe Persique; c'était par là que s'approvisionnaient les droguistes de Basra et de Bagdad,\(^7\) et plus tard les bazars de Tauris.\(^9\)

Pegolotti nous apprend que les marchands occidentaux tiraient l'ambre d'Alexandrie, de Famaçouste, de Beyrout, de Tauris et de Constantinople.¹¹ Cet écrivain ne se prononce pas sur la nature de ce produit; quant à Uzzano, il le noume Ambra di balena (p. 1892), ce qui prouve que le commerce d'Occident en attribuait, avec raison, la production à un animal marin de l'espèce de la baleine. Dans les livres de commerce d'Occident, on ne trouve aucune indication relative aux lieux d'origine de cet article. Les voyageurs qui ont parcouru l'Orient à cette époque en parlent très rarement; par exception, Marco Polo le signale à Sokotora, dans les lles Kourian-Mourian, à Madagascar et an Zanguebar, ¹² Barbosa dans les îles Nikobar, dans les îles Maldives et dans deux îles voisines de Sokotora (probablement les Dens Frères). ¹

- ¹ Relat., p. 144; MacDudi, p. 833 et s., * Relat., i.e.; MacDudi, J. 833 et s., 387; Armay, cité par Maltzan, dans ses notes sur le Togage de Wrede dans l'Hadermant, p. 926; Sur Chihr, vy. introd. du même ouvr., p. 38; Sim. Seth. (op. cit.) connât aussi l'ambre, que l'on trouve, ditell, ir run mocalés makerés vic Echalpuez (Anglica: Eyren Lyspires: Eyren Lyspires)
 - ⁸ Edrisi, I, 49.

s'agit.

- 4 Relat., p. 4; Macoudi, I, 835.
- ³ Relat., p. 30; Maçoudi, I, 388. Dans ee dernier passage, au lieu de Firendj, il faut lire Kirendj, comme dans les Relat. Elliot, Hist. of India, I, 5, 25, démontre que c'est bien de Kalinga qu'il
- ^a Relat., p. 8, 17; Maçoudi, I, 339; Ibn Khordadbeh, p. 286; Edrisi, I, 76; Kazwini, trad. Ethé, I, 1, p. 220; Rachideddin dans Elliot, Hist. of India, I, 71; voy. aussi Lassen, IV, 932.
- ⁷ Edrisi, I, 135.
- * Ibn Khordadbeh, p. 282; Ibn al Ouardi, p. 43.
- Relat., p. 145; ".... de l'Irak et de la Perse" dit Maçoudi dans le passage correspondant, I, 335.
 - 16 Ibn Batouta, II, 130.
 - 11 Pegol., p. 7, 17 et s., 57, 65, 77.
- ¹² Éd. Pauthier, p. 673 et s., 686. Il nomme les animaux marins du corps desquels vient l'ambre, "baleinnes et capdos".
 - 13 P. 292, a, 313, a, 318, b

Il est temps de dire que l'ambre ne se trouvait pas uniquement en Orient. En effet, le cachalot n'a jamais habité exclusivement l'Océan Indiend s'il était plus rare dans l'Océan Atlantique, il s'y montrait cependant assez fréquemment, surtout dans l'antiquité. Il en est résulté que l'on recueillait aussi de l'ambre ieté par la mer sur les côtes de Portugal et d'Espagne; il était réputé de qualité inférieure, mais il v en avait néanmoins assez pour faire un article de commerce qui s'exportait même jusqu'en Égypte.8

L'ambre se trouvait dans le commerce soit à l'état brut, en masses informes, tel qu'il avait été recueilli, soit en petits morceaux percés d'un trou et enfilés comme un chapelet (a modo di paternostri).4 Il s'employait en médecine (teinture d'ambre) et cet usage a dû de tout temps être plus répandu en Orient qu'en Occident.⁶ Comme parfum,⁶ au contraire, il était entré dans les mœurs des grands personnages d'Occident; on le conservait dans des récipients spéciaux, affectant la forme de pommes d'or ou incrustrées d'or, ou encore dans des bourses ou des cassettes.7 En Orient, on en faisait des colliers, des tasses et des figurines de toutes sortes; en Occident, on en fabriquait des crucifix, des chapelets,9 des boutons,10 des objets de fantaisie de toute espèce, des figures en haut relief, des statuettes etc.;11 on en faisait des incrustations dans les boiseries des chambres;12 enfin, l'ambre faisait partie des matières employées à l'embaumement des princes. 18

de l'ambre comme parfum.

On trouvera des données détaillées sur les régions dans lesquelles il est répandu, dans Brandt et Ratzeburg, Darstellung der Thiere, I, 104-106.

² Macoudi, I, 366 et s.; Istachri, p. 25; Aboulf., trad. Reinaud, II, 1, p. 249. Macoudi, L c. M. Sathas (Doc. in-

éd., III, 365) montre que, parfois, l'ambre était exporté d'Occident en Orient.

⁴ Pegol., p. 7, 17, 18; Uzz., p. 14, 4 Garcia de Orto, p. 149; Honigberger, Früchte des Morgenlandes, p. 397.

⁶ Roland. Patav. (dans Pertz. SS., XIX, 46) fournit un exemple de l'emploi

^{&#}x27; Douet d'Arcq, Choix, II, 806, 841, 347. 508: Bibliothèque de l'École des chartes, 6º série, I, 354, 356; Inventaire du mobilier de Charles V, éd. Labarte.

p. 92, 220, 260 etc.; Mon. Hung. hist., Acta extera, I, 246 et s. * Quatremère, Mémoires sur l'Égypte,

II. 366 et ss. (Description du trésor de Mostanser Billah d'après Makrizi); Journ. asiat., 5º série, XVII, 7.

^{*} Il existait à Paris une corporation spéciale de Patenôtriers d'ambre et de gest (jayet): Boileau, Règlements sur les arts et les métiers de Paris, éd. Depping, p.

^{71;} Mon. Hung. hist., Acta extera, I, 249. 10 "Botones de ambro": Taf. et Thom., III. 255, 262. "Pirolæ de ambro": ibid. 277.

¹¹ Douet d'Arcq, Choix, II, 308, 336 et s.; Bibl. de l'École des chartes, L. c., p. 428, 430; Leroux de Lincy, Anne de Bretagne, IV, 147 et s.; Laborde, Ducs de Bourgogne, II, 263; III, 44; Rerue archéologique, 1850, p. 613, 614,

¹⁹ On trouve des exemples tirés de romans en vieux français, dans Francisque Michel. Recherches sur les étoffes de soie. II. 150 et ss.

¹⁸ Douet d'Arcq, Comptes de l'arge p. 19.

Baume.

Une des curiosités les plns remarquables de l'Égypte au Moyen-Age, était la ferme de Matarea, avec son jardin planté de baumiers et arrosé par une source miraculeusc, objet de vénération chez les chrétiens comme chez les Mahométans. Suivant la légende, la Vierge Marie y avait pris nn moment de repos avec l'enfant Jésus pendant la fuite en Égypte; aussi pas un des nombreux pèlcrins, qui se rendaient en Terre-Sainte par l'Égypte et la presqu'île du Sinaï n'eût-il manqué de s'y arrêter 1 en passant. D'ailleurs, la route du Caire an Sinaï passait devant Matarea; cette localité était située sur la lisière du désert, à quatre lieues environ du Caire et dans le voisinage de la ville d'Aïn-Chems, dont les géographes arabes donnent souvent le nom au célébre jardin.2 Chaque point du terrain renfermé dans les limites de la ferme avait sa légende; l'imagination populaire attribnait à la plantation de baumiers une origine miraculeuse et, par une déduction assez naturelle, on crovait que ce petit coin était, dans le monde entier, le seul où pût croître la plante d'où l'on tirait le baume. A une certaine époque de l'année, quand la sève gonflait les rameaux des arbrisseaux, les jardiniers pratiquaient des incisions dans l'écorce en avant soin de ménager le bois, ou bien ils détachaient des feuilles, des rejetons, des ramilles: le baume commencait immédiatement à suinter par les blessures faites à la plante, et on le recneillait de diverses manières, soit à la main tont simplement, soit au moyen de bandes de coton ou de petites fioles suspendues à la plante et dont on versait ensuite le contenu dans de plus grands vases; on laissait reposer la sève ainsi récoltée, de préférence au soleil; les impuretés se déposaient an fond des vases et l'huile pnre surnageait;8 on la décantait et on la plaçait sur le feu, où elle prenait une belle conleur d'un rouge vinenx. Le banme récolté de cette manière passait pour le plus fin, mais on distinguait encore celui qui s'était écoulé naturellement par les incisions pratiquées dans l'écorce.

³ Divers auteurs ont donné des relations détaillées de ces visites; nous ne citerons que les plus remarquables: Simon Simeonis, p. 48-60, Ludolf, de Suthem, p. 52 et sa., Frescobaldi et Gucci son compagnon, p. 61 et ss., 306 et ss., Tucher, p. 367 et s., Ghistele, p. 178 et ss., et Fel. Fabri, III, 2-18.

[†] Avicenne, lib. 2, éd. Plemp., p. 68; Ibn Beitar, I, 160, 296; Abdallatif, Descr. de l'Égypte, p. 20, 89. Le médecin Sim.

Sch. Dre alimentis, ed. Bogdan. p. 14), 'inspirant des cériraba rabes, dit à propos de l'ambre: p'arres le paiça moj d'ipraction rie Wiltion graj changla-pris-, En effet, Ain Chems signifie source da solell (litteralement, cuil du solell). Fabri part de la pour comparer potitiquement la source sacrée de Matarea à une "larme qui brille dans "Ouil du solell". Hi, p. 9.

Abdallatif, p. 20; Seth, éd. Bogdan., p. 14.

La récolte ne dépassait pas 60 Rotis dans les meilleurs années; d'après les données de Pegolotti, le poids du Rotl est de deux à trois livres.2 Les opérations de la récolte étaient surveillées de près, car elle devait être remise intégralement au sultan, propriétaire de la ferme. Le prince en faisait des gracieusetés: il en envoyait une partie aux princes ou même aux états républicains avec lesquels il échangeait des ambassades; il en donnait à certains voyageurs à l'occasion de leur présentation,4 à des dignitaires religieux ou laïques de son empire.5 Une autre partie allait aux hônitaux.8 Ce qui restait, il le faisait vendre, et quelques-nns des dignitaires qu'il avoit honorés de ce présent faisaient de même et cédaient leur lot, contre argent, à des eu mangers de distinction. De temps à autre, quelque voyageur trouvait moyen de se presecurer de cette sorte de baume à Matarea même, mais alors, c'était le produit d'un détonrnement et on savait le lui faire payer.8 Cependant, les jardiniers de surveillants de Ma-Cunyaient s'en faire tarea n'étaient pas réduits à ces gains illicites: ils p par une voie tout à fait régulière, car on leur abandonn ait les branches coupées; en les faisant bouillir et en les comprimant, ils coupées; en les faisant bouillir et en les comprimant, lis encore une grande quantité de seve, inférieure assurément per mais encore reté et comme finesse à celle qui était sortie naturellement, l'ele la sorte assez estimée pour être cotée à un prix élevé. Il y avait 🕹 toujours en circulation du baume provenant du jardin de Mais il ne faut pas perdre de vue qu'à l'époque où le jardin

¹ Abdallatif, p. 22; Avicenne, éd. Plemp., p. 68 et s. (ce détail ne se trouve cependant pas dans les textes que Plempius avait sous les yeux: il l'a tiré d'une vieille traduction).

Pegol., p. 56-63.

^{*} Tucher, p. 368, Harff, p. 109 et s., Fabri, III, 16, et Breydenbach s. p. donnent les noms de quelques princes orientaux, à qui le sultan envoyait régulièrement du baume. Il faisait souvent présent de flacons de la précieuse liqueur à des princes chrétiens, tels que Catherine Cornaro, reine de Chypre (Mas Latrie, Hist. de Chypre, III, 406), le doge de Venise (ibid. 483), le duc de Milan, Galéas Maria Sforza (Archiv. stor. lomb., I, 165). Ces princes chargeaient, parfois, leurs ambassadeurs d'exprimer au sultan leur désir d'en recevoir de sa main; voyez le passage de Makrizi, cité par de Sacv dans son étude sur Abdallatif, p. 89, et Ludolf.

de Suthem, p. 53. Des puissancour ise, promerciales, telles que Venise et 19 fitaient de leurs relations avec l'etion seaire pour faire demander le baume nécepest 1550 à leurs églises, et les sultans étaient we dénués de préjugés pour l'accorder ; Ata-Dipl., p. 253, 281, 358; Taf. et Tip II, 186. of Tho

⁴ Ghistele, p. 157. .o": ibid. ⁵ Piloti, p. 349; Fabr, II, 308, III, 17.

Voyez le passage dehartes, e Mikrin, cité plus haut. Dans Calcaschaigy, Anneli (trid. Wistenfeld, Gætt. Abh., XXV, porde, Dt 14). Ibn al Athir énumère diverses maison; Rerul qui rece vaient une allocation régulière de et nomme l'"hopital" et les "château Syrie".

[†] Fabri, III, 16, 17.

Frescobaldi, p. 62 et s.; Gucci, p. 308. 310; voy. aussi Tucher, p. 368.

^{*} Ludolphe de Suthem, p. 53; Fabri, III, 16.

plein rapport, il n'y eut jamais plus de 4 à 500 pieds de banmiers; cela suffisait-il pour satisfaire à toutes les demandes? Il est permis d'en douter. en admettant même que les vendeurs aient déployé toute l'habileté possible pour allonger leur marchandise an moven d'autres drogues; le fait est qu'il n'y a guère d'articles pour lesquels on se soit autant plaint des falsifications.1

Les écrivains mahométans et chrétiens, nous l'avons déià vu, ont affirmé et répété, d'accord en cela avec la légende, que senls les pieds de baumier plantés dans le jardin de Matarea et arrosés par la source miraculeuse pouvaient donner du baume. En dépit d'eux, nous nous permettrons pourtant de chercher s'il ne pouvait pas en venir d'autre part. Dès l'antionité, avant la création du jardin de Matarea, il v avait des baumiers dans la Syrie, la Palestine, l'Arabie et l'Égypte; les Juifs, les Grecs et les Romains connaissaient le suc qui en découle. On peut suivre la culture du baumier en Palestine jusqu'au cours du Moyen-Age. Un pèlerin du VIIIº siècle, S. Wilibald, eut occasion d'acheter du baume à Jérusalem.2 Il est vrai que ce baume pouvait avoir été importé: mais peut-être nous sera-t-il permis d'en douter, quand nous saurons que, cent ans plus tard, un autre pèlerin, Bernardus Sapiens, trouvait encore à Jéricho la plantation de baumiers mentionnée par les écrivains de l'antiquité et voyait les habitants pratiquer des incisions dans l'écorce avec des pierres pointues,8 pour en faire couler la sève.4 Disons cependant que la culture du baumier semble avoir été abandonnée de très bonne heure en Palestine. A partir de l'époque des croisades, il n'en est plus question. Lorsque Burchardus (a Monte Sion) visita le village d'Engaddi, vers la fin du XIIIº siècle, il ne tronva plus, sur l'emplacement d'une autre plantation également célèbre dans l'antiquité, que de misérables restes retombés à l'état sauvage par suite de l'ineurie des Sarrasins. Abdallatif (mort en 1231) dit qu'il n'y a pas

¹ Fabri, III, 18; Breydenbach, s. p.; Schiltberger, p. 117; Maundeville, p. 63; Matth. Platearius, circa instans, p. ccxxviii; Alpinus, De balsamo dialogus, p. 72 (et à la suite, le Liber de plantis Ægypt., Venet, 1592); Veslingius, Opobalsami vindiciæ, p. 259 et ss. (à la suite de l'Hist. natur. Aegupt. d'Alpinus. Lugd. Bat. 1735). Dans Canisius-Basnage, II, 1ère part...

p. 113. " C'était aussi avec une pierre pointne

ou un os aiguisé qu'on pratiquait, à Matarea. l'incision de l'écorce; suivant une antique tradition, on croyait que l'emploi п

d'un instrument de fer nuisait à la plante; voy. Abdallatif, p. 20, et la citation extraite de Maundeville, ibid. p. 87; Fabri, III. 16.

⁴ Recueil de voyages et de mémoires, publ. par la Société de Géogr., IV. 806. Pour l'histoire de la culture du baumier à Jéricho, voy. Ritter, Erdk., XV, 1, p. 509. On peut consulter encore sur le même sujet, parmi les anciens auteurs, Petr. Casin., éd. Tosti, p. 129.

^a Laurent, Peregrinatores medii avi, p. 61; voy. encore Ritter, op. cit., p. 648.

de baumiers en Palestine;1 il pouvait, on le voit, avoir parfaitement raison pour l'époque où il vivait, et il ne parle que de celle-là. Mais lui-même, quelques lignes plus loin, attire l'attention sur une sorte de baumier sauvage (Balsamodendron Gileadense) connue sous le nom de Bacham!, qui croissait dans le Nedid, dans le Tehama, dans les déserts de l'Arabie, sur les côtes de l'Yémen et en Perse. Un botaniste, observateur judicieux, Aboul Abbas Annabati, originaire de Séville et contemporain d'Abdallatif, vit le même arbre en Arabie et spécialement dans les montagnes qui entourent La Mecque.2 Un commentateur d'Avicenne, eité par Plempius, comparait au baumier cultivé du jardin de Matarea une autre espéce très répandue dans l'Hediaz.3 En somme, l'Arabie n'a jamais cessé de produire le baumier. Il est extrêmement probable qu'à l'origine, les pieds plantés dans les jardins de la Palestine et de l'Égypte avaient été tirés de ce pays, et il vint un temps où l'on dut avoir recours au même moven pour raiennir les plantations de Matarea. Déià, sous le régne du sultan Kaïtbaï (1468-1496), on aurait, paraît-il, dû faire venir des scions d'Arabie,4 tandis qu'auparavant la plantation fournissait elle-même tons les éléments nécessaires pour le remplacement des pieds morts.5 A l'époque où Arnold de Harff fit son voyage en Égypte, une bande d'insurgés détruisit le jardin, arracha les pieds de baumiers et brisa les roues hydrauliques, de sorte que de dix ans il n'y avait pas à songer à recucillir nnc goutte de baume.6 Au commencement du XVIº siécle. Pierre Martyr d'Angleria 7 et Martin de Baumgarten 8 tronvérent encore les plantations complétement ruinées. Mais, quelques années aprés, les Turcs, devenus maîtres du pays, s'occupèrent de remettre le jardin en état, et, à cet effet, ils envoyérent à plusieurs reprises chercher des rejetons dans les environs de La Mecque où le baumier eroissait en abondance:9 c'était un fait connu de tout pélerin qui avait visité la ville sainte.

Mais, dira-t-on, les nouveaux pieds venus d'Arabie donnaient-ils du baume? Il serait bien permis d'en douter, car Abdallatif dit que le baumier sauvage (celui d'Arabie) ne donne pas de baume. C'est une affirmation trop absolue pour être acceptée sans objection: d'abord. Annabati, contemporain d'Abdallatif, nous l'ayons déjà vu, dit que l'arbre

¹ Ed. de Sacy, p. 21.

² Cité par de Sacy dans son commentaire sur Abdallatif, p. 93 et s.

³ Avicenne, éd. Plemp., p. 69.

⁴ Vesling, l. c., p. 235.

⁶ Petrus Martyr, Legatio Babylonica. p. 436 et s.

⁴ Harff, p. 87 et s. Ce fait est confirmé par Sanut., Diar., I, 756.

Petr. Martyr, l. c. ⁸ Geo. Gemnic., p. 489.

Belon, Observat., p. 195; Alpinus,

Hist. nat. Ægypt., II, 27 et ss.; éd. De balsamo, p. 62-67, 74; Vesling, l. c., p. 237, 239, 286.

entier est rempli de parfum et qu'il suffit d'arracher une feuille ou de casser une branche pour faire couler un liquide blanc, aromatique, qui prend avec le temps une couleur rouge (absolument comme le baume).1 Il suffisait de transplanter le baumier d'Arabie, du sable du désert, où il était né, dans un bon terrain, pour lui faire produire du baume en abondance, tout comme son congénére d'Égypte.2 Au Moven-Age, il est vrai, les Arabes ne pratiquaient pas autant qu'ils le firent plus tard la culture du baumier dans le but d'obtenir la meilleure qualité de baume. celle que l'on obtenait par incision et qui portait le nom d'Opobalsamum (du grec οπός = séve). Ils ne s'y mirent qu'an XVIº siécle, quand les produits de l'Inde cessérent de passer par leur pays; ils se trouvèrent alors obligés de s'occuper davantage de leurs propres produits, et, comme la demande allait en augmentant pour cet article. ils perfectionnérent la culture et produisirent bientôt une grande quantité d'Opobalsamum qui était exportée par les caravanes de La Mecque. B. Jusque là, ils s'étaient contentés de vendre des fruits et des branches de baumier.4 Pour ce qu'on en faisait, ceux des plantes sauvages étaient aussi bons que cenx des plantes cultivées. Annabati dit one le fruit du baumier d'Arabie est porté sur le marché de La Mecque et exporté de là dans diverses directions, et que les droguistes de son pays (l'Espagne) et d'autres encore le connaissent bien sous le nom de Grain de baume.5 Plus tard (1549). Belon vit des grains de baume et des branches de baumier dans les boutiques du Caire; il prit des informations sur leur origine; il lui fut répondu qu'ils venaient du Yémen par La Mecque et que, de mémoire d'homme, on les avait toujours tirés de cette contrée.6 Les grains et les branches contenaient du baume et étaient fréquemment employés en médecine. Il ajoute que le baume extrait des grains par compression et par cuisson était inférieur à l'Opobalsamum et comme qualité curative et comme prix, et que celui qu'on tirait des branches par les mêmes procédés passait pour être plus mauvais encore.7 Cependant, comme l'Opobalsamum était d'une excessive rareté, et, par conséquent, d'un prix accessible seulement aux grandes fortunes, le gros public se contentait, à ce qu'il semble, du Carpobalsamum (extrait du fruit) et du xylobalsamum (extrait de la branche). Ce sont les seuls noms

¹ Abdallatif, p. 22, 93.

² Alpinus, De balsamo, p. 64, 67. 3 Alpinus, De balsamo, p. 64; De

plantis Equpti, p. 30; Vesling, l. c., p. 236 et s., 251.

⁴ Alpinus, De balsamo, p. 65, 76 et s. De Sacv. Abdallatif, p. 94. Le com-

mentateur d'Avicenne dit qu'on employait aussi en médecine la semence et le bois (c'est à dire le fruit et les rameaux) du

baumier de l'Hedjaz: Avicenne, p. 69.

⁶ Belon, p. 197.

¹ Avicenne, éd. Plemp., p. 68.

580 Sumlément I. - Articles d'échange entre l'Orient et l'Occident.

que l'on rencontre dans les livres de commerce: celui de l'opobalsamem en est complétement absent.

On employait principalement le baume dans le culte divin; c'était un des ingrédients de l'eau baptismale et des Saintes-Hulles; en second lieu on s'en servait en médecine, surfout pour le traitement des blessures, et enfin pour la conservation des cadavres. Il semble aussi qu'il ait été de mode de porter sur soi des fâcons à odeurs remplis de baume. On raconte que, dans une fête qui eut lieu à Trévise, en 1214, on avait construit un châteua-fort improvisé qui devait être défendu par des femmes; les assaillants étaient des hommes et ils les bombardèrent de fleurs, de fruits, d'épices et d'àromates; parmi ces projectiles nous voyons désignés des flacons de baume qui évidemment devaient servir aux dames de flacons d'oleurs.⁸

Benjoin.

Le suc résineux du Styraz benzoin. Dryand, auquel nous donnons après sa dessication le nom de Benjoin, teàti conu des Arabes sous celui d'encens de Java, * tuban djané; * Ce nom se trouve déjà dans la relation de voyage du célèbre llun-Batouta, à propse du séjour qu'il fit à Sumatra: il parle à plusieurs reprises du benjoin fabriqué dans cette lie.* Il est curieux que cette résine n'ait été connue que beaucoup plus tard en Occident. Dans les relations de voyages, dans les tarfis de douane etc., on n'en trouve pas trace avant le milieu du XV* sécle, ne fitte-e qu'à titre d'article de commerce. Le nom du benjoin ne commence à apparaitre un peu fréquemment qu'à partir de l'établissement des Portugais dans les Indes; on le trouve alors mentionné, soft parni les

^{1 &}quot;Carpobalsamum": Pegol., p. 57, 296, 301; Uzz., p. 19, 50, 191; Bonaini, III, 106, 115. "Silobalsamum": Pegol., p. 57. Bonaini, l. c. Hans Keller rapporta de son voyage d'Italie à Ulm (1490) les deux espèces de baume: v. Tüb. Zeitschrift für Staatswiss., 1881, p. 839. Le "sircobalsimo" d'Uzz. (p. 191) pourrait bien être la même chose que le "silobalsamo" ou même que le "sirop balsamon", sirop médicinal que l'on préparait, suivant Piloti (p. 350) en ajoutant du sucre à la sève extraite de la pointe des rameaux. Félix Fabri (III. 15) nomme encore un "lachobalsamus", préparé avec l'écorce de la plante; cette écorce, avant un goût agréable, on la mangeait et on la confisait: sous

cette forme, elle passait pour un contrepoison: Abdallatif, p. 22, 89.

⁷ Par une bulle du 2 Août 1571, le pape Pie V accorda au clergé américain l'autorisation de substituer dans les saintes huiles le baume du Pérou à celui d'Alexandrie: voy. Hanbury, Science papers, p. 294. ⁸ Rolandius Patavinus, dans Pertz,

SS., XIX, 46.
Ici Java est pris pour "Java minor",
c. à d. Sumatra.

⁵ De ce nom les Portugais ont fait "Benzavi, benzoin": v. Engelmann et Dozy, Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe, 2° éd., Leyde, 1869, 200

⁶ IV, 228, 240.

produits de Sumatra 1 ou de l'Indo-Chine, 2 soit parmi les articles qui passaient en transit sur les marchés de Calicut® ou d'Ormouz,4 soit enfin parmi les marchandises qui composaient la cargaison des navires portugais,5 Cependant, il faut se garder de croire que cet article ait été importé pour la première fois en Europe par les Portugais. Ce serait nne erreur, car Vasco de Gama et ses compagnons s'informèrent, au cours de leur première expédition, du prix du benjoin sur le marché d'Alexandrie.6 Il était donc déjà introduit au moins depuis un certain temps sur ce grand marché, rendez-vous général des riverains de la Méditerranée. Il était d'ailleurs regardé à cette époque, en Égypte, comme un article de grand prix: il suffit, pour le démontrer, de rappeler que, sur la liste des présents envoyés par des sultans d'Égypte au doge Pasquale Malipiero, en 1461, an doge Barbarigo, en 1476, et à Catherine Cornaro, reine de Chypre, en 1490, on relève la mention de plusieurs rotoli de benjoin.7 Dans le Tarif de Pasi8 qui fut publié pour la première fois en 1503, le benjoin figure à plusiers endroits, preuve que c'était l'un des articles dont trafiquaient les commercants italiens.

Bois d'aloès.

C'est un bois odorant (Aquilaria agallocha Rozh.); on trouve son nom dans les livres de commerce et les tarifs d'Occident, mais plus rarement que celui de mainte autre drogue. Le motif en est que les Orientanx faisaient, de toute antiquité, une énorme consommation de cet article et s'en réservaient les meilleures qualités." Du temps de Marco Polo, le bois d'aloès était un grand article d'importation pour la Chine et l'un des plus estimés sur le grand marché de Zayton. Dans Tinde, on en faisait grand usage dans les cérémonies du culte. Les pèlerins qui se rendaient au celèbre temple du soleil de Moultan (dans la région de

¹ Hieron. di S. Stefano, p. 345, b; Varthema, p. 166, b; Corsali, p. 180, a; Roncinotto, p. 108, b; Barbosa, p. 318, b; Garcia de Orto, p. 155.

Roteiro da riagem que fez ... Vasco da Gama, p. 110, 112; Corsali, p. 180, a; Barbosa, p. 317, a; Empoli, p. 80; Sommar., p. 334, b, 335, a, 336, a; Federica, p. 391, b, 397, a; Garcia de Orto, l. c.

³ Sernigi, p. 120, b.

⁴ Barbosa, p. 294, a.

⁵ Voy. p. ex. la lettre interpolée d'Améric Vespuce, publiée par M. Baldelli Boni dans son édition de Marco Polo, I, p. liii—lviii (vers la fin), et la lettre de

Franc. Guicciardini, dans ses Opere inedite. VI. 219-222.

⁸ Roteiro, p. 116.

⁷ Sanuto, Vite dei dogi, p. 1170; Mas Latrie, Hiet. de Chypre, III, p. 406, 483; cf. Sanuto, Diar., II, 615; V, 92, 116, 588.

^{*} Édit. de 1521, p. 62, a, 79, b, 109, b etc. etc.
* Vartheme dans Remusio I 166 h.

⁹ Varthema, dan⁸ Ramusio, I, 166, b; Finlayson, The mission to Siam and Hué (Lond. 1826), p. 259.

¹⁶ M. Polo, éd. Pauthier, p. 532. Les Chinois, p. ex., brûlaient des bâtons de bois d'aloès devant les images de leurs ancêtres: Livre de l'estat du grant Caan, p. 68.

l'Indus) l'y portaient en offrande: tout n'était pas brûlé dans le temple; une partie entrait dans le trésor du souverain; une autre était revendue à des marchands.1 Les cours orientales, comme, par exemple, celle du calife fatimide Mostanser Billah et celle du sultan indien Akbar, en avaient toujours un grand approvisionnement.2 En Europe, l'usage des parfums était moins entré dans les mœurs; mais le bois d'aloès trouvait un emploi fréquent dans l'ébénisterie.8 et surtout il s'était introduit, à l'imitation des Arabes, dans la Materia medica du Moven-Age. Toutes les fois que nous trouvons dans les œuvres d'un médecin ou d'un naturaliste de ce temps des détails sur le bois d'aloès et ses différentes espèces,4 c'est un emprunt fait à des sources arabes. Pegolotti (p. 376) connaissait les qualités qui distinguent un bon bois d'aloès, mais ce n'était pas dans les livres qu'il avait pris sa science, c'était dans les bazars du Levant. En effet, les marchands occidentaux pouvaient se procurer cet article sur les marchés de Constantinople,5 de Damas,6 d'Acre,7 d'Alexandrie et de Famagouste;8 dans cette dernière localité, un vovageur en trouva plus de cinq charges de voiture entassées dans la boutique d'un seul épicier.9

Le bois d'aloès formait donc un des articles courants du commerce au Moven-Age; si l'on veut en connaître la provenance, c'est aux auteurs arabes qu'il faut demander la réponse. Celui que les pèlerins hindous portaient à Moultan, très précieux et de qualité exceptionnelle, se nommait dans leur langue Kamrouny, d'après son pays d'origine le Kamroun. 10 Al-

Relations, p. 135 et s.; Macoudi, I, 376. ² Quatremère, Mém. sur l'Égypte, II,

³⁶⁶ et ss. (d'après Makrizi); Ayeen Akbery, trad. angl. p. Gladwin (Lond. 1800). I, 91.

³ Voy. p. ex. l'Inventaire du trésor de la couronne par Douet d'Arcq, Choix de pièces, II, 284, 317, 355; Inventaire de Charles V, p. 288.

⁴ Seth, De alimentis, éd. Bogdan., p. 77 et s.; Albertus M., De regetabilibus, ed. Meyer et Jessen, p. 344 et s., 467 et as. (cf. pour la dernière citation Gildemeister, Script. arab. de reb. ind. loci, p. 71 et s.).

Pegol., p. 27.

^e Le pèlerin Baumgarten de Breitenbach y acheta un morceau de bois d'aloès pour le rapporter dans son pays: voy. sa Peregrinatio, p. 112.

¹ Assises de Jérus., II, 174. 6 Pegol., p. 57, 65.

⁹ Ludolf, de Suthem, p. 33. 10 Relations, p. 135; Abou Dolef (ed. Schlözer, p. 20, 24) dit que l'espèce Kamrouny et l'espèce Mandali (voy. Kazwini. dans Gildemeister, p. 214) sont absolument la même chose; cette dernière espèce est mentiounée comme une des plus fines par Avicenne (Gildemeister, p. 71). Abou Hauifa (Sérapion, p. 151), Wassaf (Elliot, Hist. of India, III, 29) et encore dans Aveen Akbery (l. c., p. 91). Malheureusement, jusqn'ici on n'a pas encore pu retrouver dans l'Inde l'emplacement de la ville de Mandal (Gildemeister, p. 69; Elliot, l. c., I, 390). La ville de Mandalay, située en Birmanie au nord d'Ava, ne remonte probablement pas à une si haute antiquité.

birouni 1 et Aboulfèda 2 attribuent ce nom à une région montagneuse située entre l'Inde et la Chiue. C'est l'aucieu royaume iudien de Kamaroupa, à la limite extrême de la civilisation judieuue vers l'Orieut.8 C'est là que s'arrêta le pêlerin bouddhiste Hiouenthsaug dans son voyage à travers l'Inde; au-delà, c'était encore le désert: arrivé dans cette province (nommée par lui Kamarou), frontière de l'Inde, Ibn-Batouta retourna également sur ses pas.5 D'après les indications unanimes des écrivains arabes, on peut conclure que ce qu'ils nomment Kamroun (Kamrou, Kamroub) est le territoire que uous désignons actuellement sous le nom d'Assam occidental.6 Ce pays produit encore de nos jours le bois d'aloès et forme, avec le district voisin de Silhet, l'extrême limite des terrains où croît cette plante.7 Il semble que, dans les premiers temps du Moven-Age, l'arbre qui fouruit le bois d'aloès poussait encore sur la rive droite du cours iuférieur du Brahmapoutra, car les plus anciennes relations arabes le font venir aussi du royaume de Rahma,8 qui se trouvait du côté de Dacca, audessus du confluent du Brahmapoutra et du Gange.9 Les territoires arrosés par le Gange n'ont jamais été propices à la croissance de cet arbre: le voyageur italieu Conti cite, eutre autres choses qu'il a vues à Marahattia (Maarazia), sur le Gange, du bois d'aloès, 10 mais cela ne veut pas dire que ce fût un produit du pays. D'un autre côté, les auteurs arabes mentionueut un bois d'aloès originaire de l'île de Ceylan,11 mais ce ne peut être autre chose que le bois aromatique nommé par Garcia de Orto bois d'aloès sauvage (aquila brava); c'était le bois dont on faisait usage, à l'époque de son voyage, pour l'incinération des morts à Cevlan et le long des côtes du cap Comorin.12 Ce détail nous met sur la voie de l'origine du nom de Komari qui désigne une sorte de bois d'aloès.13 Il y avait bien un district de ce nom dans les régions

¹ Cité par Sprenger, Post- und Reiserouten des Orients, p. 88; voy, aussi Rachideddin, dans Elliot, I, 57.

[&]quot; Géogr., II, 1, p. 26; II, 2, p. 121. Ibn-Khordadbèh, p. 290; Lassen, Ind.

Alterth., I, 66,

⁴ I, 227; II, 254; III, 76, 389.

⁵ IV, 215 et s.

a Reinaud, Mém. sur l'Inde, p. 151. Du même, Introd. de l'éd. d'Aboulféda, p. ccclxxxvii et celle des Relat., p. l et s.; Vivien de S. Martin, Étude sur Hiouenthsang, III, 389; Yule, Cathay, II, 515; Elliot, I, 361; ce dernier prétend avec raison (I, 90) que le passage d'Edrisi (I, 180) à trait à Kamroun.

¹ Hanbury, Science papers, chiefly pharmacological and botanical (Lond. 1876), p. 264.

^{*} Relat., I, 28; Maçoudi, I, 385; Ibn Khordadbèh, p. 289.

^{*} Elliot, I, 361.

¹⁰ Conti. p. 41.

¹¹ Relations, I, 6; Ibn Khordadbeh, p. 285: Edrisi, I. 72: Kazwini, dans Gildemeister, L.c., p. 198; Ibn Batouta, IV, 167. 12 Clusius, Exot., p. 172 et s.

¹³ Voy. les passages en question dans Gildemeister, p. 61 et s., 71 et s., 208, 211; Abou Dolef, p. 20, 24; Ibn. Khordadbeh. p. 292; Edrisi, I, 8% ... Abgulfeda, Géogr., II, 2, p. 127.

dn cap Comorin,1 mais ce n'était pas là que croissait la plante qui nous occupe en ce moment;2 c'était sur les côtes de l'Indo-Chine, où les Arabes avaient contume de s'arrêter. Le nom de Komar, qu'ils donnent à cette région, la situation qu'ils indiquent, a nous font reconnaître le Cambodge, dont le nom, dans la langue indigène, est Khmer.4 Ibn-Batouta vit précisément l'espèce en question sur le lieu de production, près de la ville de Kamarah, dans le pays de Moul-Java.5 On admet, il est vrai, en général, que ce nom de Moul-Java désigne l'île de Java,6 mais M. Yule a récemment établi d'une manière assez probante qu'il s'agit d'nn territoire sitné sur le continent asiatione, dans le golfe de Siam.7 S'il en est ainsi, le témoignage d'Ibn-Batouta confirme celui des voyageurs arabes: il nous met, par la même occasion, en mesure de résoudre un autre problème, car. en marchant à sa suite, nous trouvons dans le même pays une ville de Kakoulah qui, évidemment, doit avoir donné son nom à une autre espèce de bois d'aloès, celle qu'on appelait le bois de Kakoula;8 on le transportait habituellement à dos d'éléphant, comme une charge de bois ordinaire, et on l'employait fréquemment comme bois à brûler. Il est plus facile de retrouver l'origine du nom de Sanfi donné à une espèce très réputée de bois d'aloès et qui se retronve fréquemment:9 en effet, on est généralement d'accord pour admettre que le Sanf des Arabes n'est pas autre chose que Tsiampa, sur la côte méridionale de la Cochinchine.

Ainsi, il est démontré que le commerce arabe tirait le bois d'aloès du continent indo-chinois et que les marchands occidentaux le recevaient de seconde main; cependant, on en trouvait aussi dans les îles voisines de ce continent.10 en particulier à Java et à Sumatra.11

Marco Polo, p. 645.

² Il y a lieu de relever ici l'erreur commise sur ce point par MM. Lassen, Ind. Alterth., IV, 924, Reinaud, Mém. sur l'Inde, p. 223 et ss., et Elliot, Hist. of India, I, 8, 13 not. 2.

^{*} Relat., I, 97 et ss.; Maçoudi, I, 169 et ss.; Ibn Khordadbèh, p. 291; Aboulf.,

on, cit. 4 Sprenger, Post- und Reiserouten des Orients, p. 89; Yule, M. Polo, II, 318.

⁵ IV, 240-244. 6 Gildemeister, p. 67; Dulaurier, dans

le Journ. asiat., 4º série, IX, 244 et s. 1 Cathay, II, 518 et ss.

Avicenne, dans Gildemeister, p. 71 et s.

⁹ Relat., I. 18: Macoudi, I. 330: Ibu

Khordadbeh, p. 292; Abou Dolef, p. 20, 24, Edrisi, I. 83: Aboulf., Géogr., II. 2. p. 127; Avicenne, l. c., p. 72; Seth, De aliment., éd. Bogdan., p. 77 et s.; Chariton. cité par Salmasius, De homonymis hyles iatrica, p. 7; voyez encore les relations de voyage de Marco Polo (éd. Panthier. p. 558, éd. Yule, II, 213) et de Conti

¹⁰ Macondi, I, 341; III, 56; Edrisi,

¹¹ Kazwini, dans Gildemeister, op. cit., p. 198, 203; Ibn Bateuta, IV, 228, 240; Marco Polo, p. 567; Oderico da Pordenone, p. zvii; Carte catal., p. 137; Carte de Fra Mauro, p. 49, 50.

A l'époque où les Portugais établirent leur puissance dans l'Inde, les pays qui passaient pour livrer la meilleure espèce de bois d'aloès, désignée sous le nom de Kalambouk1 (Kalambak, Kalampout) étaient la province de Tsiampa,2 la Cochinchine 8 et le Sarnaou.4 M. Yule5 tient pour démontré que, sous ce dernier nom, il faut entendre le royaume de Siam et je partage son opinion. En effet, les données de Fernan Mendez Pinto ne peuvent laisser subsister aucun doute à cet égard et la racine de ce nom énigmatique se retrouve assurément dans le Scharinoou (Schahr-inao, Villeneuve) d'Abd-errazzak.6

Bois de Santal

Il existe dans le commerce trois sortes de bois de santal; le santal rouge, le santal citrin et le santal blanc; cette distinction était déjà usitée au Moyen-Age.7 Toutes les fois qu'il est question de santal citrin ou blanc. il s'agit du bois aromatique du Santalum album L .: c'est un point hors de doute. Le santal citrin développe un arome à la fois fin et pénétrant; c'était en Orient même que s'en faisait la plus grande consommation,8 particulièrement dans les pays où il était d'usage d'incinérer les morts,9 de brûler des bois odoriférants pendant les cérémonies religieuses 10 ou d'embaumer les corps avec des parfums. 11 Le santal citrin étant l'espèce la plus recherchée, le prix en était toujours très élevé et, par suite, il ne s'en exportait que fort peu en Occident. Nous en avons une première preuve par les livres de commerce où cet article ne figure que très rarement; le fait est d'ailleurs expressément confirmé par deux écrivains qui vivaient à des époques très éloignées l'un de l'autre, Matth. Platearius 12 et Garcia de Orto. 18 Par contre,

¹ Rentré à Lisbonne à la fin de son voyage à Malacca, Giovanni da Empoli envoya au pape Léon X "uno pezzo di legno aloes calambuch molto fine" (1515): Archiv. stor. ital., 4º série, VI (1880),

p. 167. ² Sommario, p. 366, b; Barbosa, p.

³ Sommario, l. c.; Federici, p. 391, b,

Varthema, p. 166, b. La première expédition conduite par Vasco da Gama put déjà se convaincre qu'il y avait abondance de bois d'aloès à "Xarnauz".

º Marco Polo, 2, 222; voy. Elliot, Hist, of India, IV, 514.

⁶ Not. et extr., XIV, 1, p. 429.

⁷ Pegol., p. 297 et s., 377; Uzz., p. 24, 59, 83, 111, 191; Pasi, p. 9, a; Bonaini, Stat. Pis., III, 437; Flückiger, Die Frankfurter Liste, p. 11.

⁸ Sur son emploi en Occident, voy. Ritter, Erdk., V, 821 et ss.

P. ex. & Ceylan (Relat., p. 50), dans l'Indo-Chine, à Tenasserim (Varthema, p. 164, b).

¹⁰ Isaac ben Amran, dans Ibn Beitar, II. 138.

¹¹ Dans les Indes: v. G. de Orto p. 173.

¹⁰ Circa instans, p. ocxlix.

¹⁸ Dans Clus., p. 173 et s.

on trouve très fréquemment dans les documents occidentaux le nom du santal blanc, dont l'arome est plus faible.

En général, quand un auteur arabe parle de bois de santal sans autre spécification, il s'agit du Santalum album. Dès le début du trafic maritime des Arabes avec les Indes et avec la Chine, à l'époque brillante des ports de Kalah et de Sirâf, c'était l'un des articles qu'ils chargeaient de préférence:1 suivant leurs auteurs, il provenait des îles de l'Océan Indien.2 Plus tard, les Européens pénétrèrent jusqu'an cœur de l'Archipel de la Malaisie et acquirent une connaissance plus exacte de ces régions; on sut alors que c'était l'île de Timor qui renfermait les plantations les plus nombrenses de cet arbre précieux et que c'était elle qui fournissait aux besoins des habitants de Sumatra, de Java et de Malacca.3 Suivant quelques auteurs, on en tronvait également dans ces trois localités,4 mais il paraît probable que ce qui arrivait sur le marché était un article de transit plutôt qu'un produit du pays. Au reste, le Santalum album convre de vastes espaces dans les deux péninsules de l'Inde et de l'Indo-Chine:5 celui qui croît dans les chaînes de montagnes parallèles à la côte de Malabar est même d'excellente qualité.6

Pour ce qui concerne le santal rouge, il v a lieu de remarquer que le bois aromatique du Santalum album prend parfois une teinte rouge; le cas n'est même pas rare. Il paraît donc assez probable que les trois espèces de bois de santal qui figuraient parmi les articles de commerce au Moven-Age provenaient d'une seule et même essence d'arbre. On ne saurait pourtant se prononcer d'une manière tout à fait positive à cet égard. Les santali rossi s'importaient en Occident en quantités beaucoup plus considérables que les deux autres espèces;7 or, ce bois est fréquemment mentionné comme bois colorant, par exemple comme ingrédient à employer ponr colorer les sauces etc. Dans ce cas, le bois dont il s'agit est celui du Pterocarpus santalinus Linn. fil.: il se vend encore de nos jours sons le nom de Bois de santal rouge.8 Conti ren-

Relations, p. 93 et s.: Isstachri, p. 74. ² Maçoudi, I, 222, 341; III, 56; Edrisi,

I. 82: cf. Crawfurd. Dictionary of the Indian archipelago (1856), au mot Sandal wood.

³ Empoli, p. 81; Barbosa, p. 318, a, 319, a, 323, b; Pigaf., p. 171; Garcia de Orto, p. 173; Federici, p. 391, b, 397, a.

⁴ Ibn Khordadbèh, p. 288; Carte catalane, p. 137; Hier. da S. Stefano, p. 345, a; Varthema, p. 166, a. Le marché de Malacca recevait de Java du bois de santal

rouge et blanc: c'est ce que nous apprend une relation auonyme publiée dans Gubernatis. Viaggiat. ital., p. 159.

⁶ Conti désigne spécialement le royaume de Siam (p. 45) et Varthema celui de Pégou (op. cit.).

⁶ Ritter, Erdk., V, 815 et ss.; Royle. Alterth, der indischen Medicin, p. 88. Pegolotti le dit expressément, p. 377.

[&]quot; Je reproduis simplement ce qui est dit dans Flückiger et Hanbury, Pharmacographia, 2º éd., p. 199 et ss., 599 et ss,

contra l'arbre qui fonrnit ce bois sur la route du Dekkan à la côte de Coromandel; Hieronimo da S. Stefano en vit de grandes quantités sur cette côte même.¹ Mais il croît également dans d'autres parties de l'Inde et à Ceylan.²

Bois du Brésil.

Parmi les diverses sortes de bois de couleur rouge que produisent les Indes, le bois de santal rouge et le bois du Brésil sont les plus connues. Le dernier est le bois du Cæsalpinia Sappan.8 Les marchands arabes le vendaient sous le nom de Bakam. Dans l'Occident, sa couleur le faisait comparer au charbon ardent (bragia, brascia, brasa. braise),4 d'où lui vint, par analogie, le nom de lignum brasile (braxile, bresillum, brisilium), et. de celui-ci, les Italiens firent bersi (berzi, barzi) ou versis et enfin versino. Les deux dénominations brasile et versino restèrent définitivement les plus usitées. Il est peu probable que ce bois ait été importé en Occident avant l'époque des croisades. On cite généralement, comme le premier exemple connu de son apparition en Europe, un paragraphe d'un document de 1194 relatif aux droits à payer par les habitants de Bologne à la douane de Ferrare.6 Je pourrais en citer deux autres antérieurs à celni-là, sans même vouloir garantir que ce soient les plus anciens; ce sont; un règlement de 1140 pour la balance publique de la ville de Gênes et un privilère du comte Philippe de Flandre concédant un marché à la ville de Nienport en Flandre.7

Pour un marchand expérimenté, il ne suffisait pas de faire la différence entre le bois du Brésil et le bois de santal rouge (sandali

Conti, p. 38; Hieron., p. 345, b.
 Ainslie, Materia indica, I, 385 et s.

La racine de ce nom est le mot malais "sapang": v. Marsden, Hist. of Sumatra, p. 95; Lassen, Endische Alterth., IV. 930, not.

p. 95; Lassen, Indische Alterth., IV, 930, not.

⁴ Ducange, au mot "Brasile"; Dietz,
Etymol. Wörterbuch der roman. Spr., au

mot "Bragia",

⁵ Pour ces formes rarement employées,
je renvoie le lecteur à l'ouvrage de M.

je renvoie le lecteur à l'ouvrage de M. Bonaini, Stat. Fis., III, 105, 113, 436, 591 et s.; Messineser Follrolle, l. c., p. 76; Taf. et Thom., II, 233; III, 445; Archie. Venet., XVIII, 56; Mas Latrie, Hist. de Chypre, II, 136, 482; Lettre de Menentillo. publ. par M. Kuustmann dans le

Münchn. gel. Anz., 1855, Bulletin der Akad., p. 178.

Auton., p. 176.

* Voici le passage en question, tel qu'il se trouve dans Muratori, Antiq, idal., 1, 894: "de lume (alun) zoarnia, de grana de Brasile, de pellibus" etc. Humboldt (Kritsche Untersuchungen, trad. Ideler, 1, 440) s'étonne du rapprochement des deux mots grana et brasile. Pour résondre l'enigme, il suffit de mettre une virgule entre les deux mots ja, grana ou kermés (graine d'écarlate) et le bois du Frésil sont deux articles différents.

⁷ Lib. jur., I, 71 et s.; Warnkönig, Flandrische Staats- und Rechtsgesch., II, 2, p. 90.

rossi):1 il fallait savoir distinguer les différentes qualités de bois du Brésil. Les propriétés du bois variaient, d'abord suivant que l'arbre dont il provenait avait été laissé à l'état sauvage ou cultivé,2 pnis suivant le pays qui l'avait fourni. Sous ce dernier rapport, Pegolotti distingue le verzino colombino (cholomni) le verzino ameri, le verzino seni: il les classe suivant leurs qualités dans l'ordre que nous venons d'indiquer: d'après lui, la valeur du second n'atteignait que les cinq sixièmes, et celle du troisième que le tiers de celle du premier. La coloration du premier était rouge clair, celle du second ronge foncé, celle du troisième rouge tirant sur le jaune.8 Si nous recherchons l'origine des noms donnés aux diverses espèces de bois du Brésil, pour le Verzino colombino la question se résout sans difficulté: c'était un bois venant de Koulam (Quilon).4 En effet, dans les relations de voyage et sur les cartes du Moyen-Age, le nom de Colombo se lit fréquemment au lieu de celui de Koulam: Marco Polo appelle cette ville Coilun et il ajoute qu'il croît aux environs une espèce très fine de bois du Brésil et qu'on la désigne sous le nom de coiluni par analogie avec celui du pays qui la produit.6 Divers auteurs arabes font également mention du bois du Brésil de Koulam, soit qu'ils rapportent ce qu'ils ont vu personnellement, soit qu'ils citent d'autres écrivains.6 Il est moins facile d'expliquer la signification du surnom ameri (Chiarini écrit almeri). Ce nom rappelle tout d'abord celui du mont El-Omri qui longe la côte méridionale de l'Inde, en face de Ceylan; le bois du Brésil y croissait en abondance et s'exportait au loin.7 L'explication pourrait être là: mais il en est encore une autre qui me semble mériter une attention toute particulière. Parmi les pays de production du bois du Brésil, les anteurs du Moven-Age mentionnent fréquemment l'île de Sumatra.6 Or, dans la partie de l'île qui fait face à l'Inde, il v avait un district nommé Lamori.9 La-

Pegol., p. 361, 377.

[&]quot; "Verzino salvatico, dimestico" (sic), p. 298.

⁵ Pegol., p. 361. Il est encore fait mention de la première espèce dans les Segreti per colori (manuscrit de Bologne, XVº siècle), publ. par Merrifield, Original treatises, p. 441, 555, dans Uzzano, p. 60, 111, 114, et dans Chiarini, p. lxxii, lxxxiv, b; dans ce dernier passage, l'auteur parle aussi de la deuxième espèce, qu'il nomme "almeri".

⁴ Voy. les articles Cannelle et Gingembre: on donnait à cet article la même qualification.

⁵ Éd. Pauthier, p. 643 et s.

⁶ Abou Dolef, p. 23; Kazwini, dans Elliot, Hist. of India, I, 96; Aboulféda, dans Gildemeister, p. 191: Ibn Batouta, IV, 99.

¹ Edrisi, I, 184.

[&]quot; Relat., p. 7, 93; Ibn Khordadbèh, p. 286; Edrisi, I, 75; Kazwini, dans Gildemeister, p. 194; Aboulféda, Géogr., II. 2, p. 131; v. aussi Marsden, Hist. of Sumatra, p. 95.

Oderico da Pordenone, dans Yule, Cathay, II, 1er append., p. xvi, et I, 84, not.

muri,1 Lambri 2 ou encore Lamri,3 produisant du bois du Brésil en grande abondance. Marco Polo en parle, et lui-même en rapporta de la semence; il vonlait faire pousser à Venise un arbre à bois du Brésil; la tentative, s'il la fit, était d'ailleurs condamnée d'avance à l'insuccès, Maintenant, faut-il rappeler le nombre de mots étraugers précédés d'une I, où l'Italien a éliminé cette I, comme si cette lettre n'était qu'nn article et non une partie intégrante du mot? Cette particularité nous ferait comprendre comment le mot "Lamori" a pu se transformer en ameri et notre observation se trouverait confirmée par la variante almeri de Chiarini, où la lettre l a été conservée. Je suis donc porté à me ranger à l'opinion de M. Yule: ce savant admet que le pays de production de la deuxième sorte de bois du Brésil était le district que Marco Polo nomme Lambri. Le Mot Seni qui qualifie la troisième espèce ne doit pas être sans corrélation avec le nom de la Chine (Sin en arabe); je n'entends pas dire par là que la Chine elle-même produisît le bois de Sappan, mais il me semble permis d'émettre, par voie d'analogie, l'hypothèse que les Chinois chargeaient ce bois sur leurs navires dans des pays voisins du leur et le transportaient dans l'Inde. Dans ce cas, nous aurions à choisir entre les îles de l'Archipel de Mergoui 4 et l'Indo-Chine, car cette dernière possède de grandes forêts de Casalpinia Sappan.5 Au XVº et au XVIº siécles, l'exploration du district de Ténasserim fit reconnaître que cet article s'y trouvait,6 comme il s'y tronve encore,7 tout particuliérement en abondance; mais les provinces de Pégon,8 de Siam et de Cochinchine9 pouvaient également en fournir.

L'étude des noms donnés par Pegolotti aux diverses espéces de bois du Brésil nous a fourné l'occasion de passer en revue à peu près tous les pays d'où cet article s'exportait en Occident, et nous avons vu que le fait était démontré pour les nns, probable pour les antres. Pour être complet, nous devons encore ajouter que, dans l'Inde, le district de

¹ Rachid-eddin, cit. dans Yule, I, 84. ² Marco Polo, p. 576. La même forme se trouve dans Barros et dans une chronologie malaise, cité par M. Yule, l. c.;

Pauthier, l. c. ⁸ Aboulf., Géogr., II, 2, p. 131.

Conti, p. 40; Roteiro que fex Vasco da Gama, p. 110; Varthema, p.

⁴ Cf. Macoudi, I, 338; III, 56. Citons, par exemple, comme produisant le bois du Brésil, l'île que Marco Polo nomme Soucat (Bornéo?, p. 563 et s.), les îles Nicobar (p. 580).

⁵ Ritter, Erdk., IV, 1099; V, 115, 145. On comprend, dès lors, que Kalah, dans la presqu'ile de Malacca, ait été de bonne

heure un entrepôt de bois du Brésil, comme l'est aujourd'hui Singapore.

^{164,} a; Massari, p. 29; Federici, p. 391, b. O' Riley, Vegetable products of the Tenasserim provinces, dans le Journ. of the Indian Archipelago, IV, 60, cité par M. Badger dans son éd. de Varthema, p. 205.

⁸ Varthema, p. 166, a. Doureiro, Flora Cochinchin., ed. Be-

rol., I. 320 et s.

Calicut¹ et la côte de Malabar en général³ produisaient ce bois de teinture, et enfin, qu'an point de vue spécial de cet article, l'îlle de Ceylan occupait un des premiers rangs et par la quantité et par la qualité de ses produits³ Marco Polo déclare que le bois du Brésil de Ceylan est le premier du monde, 'tandis que Pegolotti donne le prix à celui de Quilon et ne nomme même pas celui de Ceylan; la raison de ce silence est peut-être que cet article passait par le marché de Quilon et en repartait pour l'Occident confondu avec le produit du pays.

Le bois du Brésil arrivait sur le marché en billes; on le voulait dur et lourd. On commençait par en détacher, comme inutiles, l'écore et l'aubier, mettant à nu le cour, de couleur rouge; de ce cœur, on extrayait la matière colorante par divers procédés* et elle entrait dans la composition des teintures pour draps, 'on des couleurs pour les maintaures dont on ornait les manuscrits; elle était surtout recherchée pour les tons rosses: on l'employait pen dans la peinture proprement dite.* Le bois lui-même trouvait parfois des applications en ébenisterie.*

Camphre.

En 698, à la prise de Madaîn, capitale des Sassanides, les conquérants arabes trouvérent dans le butin, parmi les épices et les parfums, toute une provision de campbre qu'ils prirent pour du sel. En lisant cette anecdote, on pourrait être tenté de croire qu'avant cet

- ¹ Sernigi, dans Ramus., I, 120, a.
 ² Conti, p. 46.
- ³ Kazwini, dans Gildemeister, p. 203; Ibn Batouta, IV, 166. En 1283, un prince cinghalais voulait nouer des relations entre son pays et l'Égypte, et il s'adressa dans ce but au sultan Kelavoun; entre autres produits de son pays, il citait le bois du Brésil: Quatremère. Mém. sur
- P. 585. M. Pauthier cite, à ce sujet, un auteur plus moderne, Ribeyro, qui dit que le bois du Brésil de Ceylan est extraordinairement estimé. M. Ritter (VI, 122) écrit que les habitants de l'île le ménageut beaucoun.
 - ⁵ Pegol., p. 361 et s.

l' Égypte, II, 285.

- ⁶ Le Liber divers, art. Montp. (p. 753) donne quelques recettes; Merrifield, Ori-
- ginal treatises, p. 53, 441 et s.

 ' "Panni berziliati": Bonaini, Stat.
 Pis., III, 58, 131.

- ³ "Medulla hujus arboris non est bona pictoribus, sed tinctoribus pannorum et scriptoribus, ex qua faciunt rosetam," dit le traité inédit De distemperandis colori-
- bus, cité par Ducange: v. au mot Brasile.
 On trouvera dana cet article, ainsi qu'au mot Brisincum et dans Monteil, Hist. des Pravaçuis, I, 322 (et notes), des exemples de l'application du bois du Brésil à la teinture des étoffes et des cuirs. Sur son emplei dans la ministure, voy. Ilg., trud. de Cessinii, notes, p. 175. En général, cf. Lib. die: art., p. 745 et s., 748.
- º Par exemple, pour des décors appliqués à des tables (Laborde, Les duce de Bourgogne, II, 355), à des tonnelets (Boileau, Liere des métiers, p. 104), en marqueterie (bid. p. 173).

751-756, 769,

événement la drogue en question était totalement inconnue des Arabes en général: ce serait une erreur. En effet, le Coran place dans le Paradis une source de camphre qui fournit aux élus, pour calmer leur soif, une boisson aromatique et rafraîchissante:1 d'un autre côté, les œuvres d'écrivains arabes de mœurs raffinées, tels par exemple que le poëte Imroul Kaïs, qui brillait à Hadramaut au commencement du VIº siècle, démontrent que le camphre fut connu de très bonne heure dans ces régions.2 Plus tard, quand les marins et les marchands arabes entreprirent des voyages vers l'Inde, puis vers la Chine, ils durent traverser l'Archipel indien, et, au cours de leurs traversées, ils connurent les étapes parcourues par ce produit pour arriver des régions méridionales de l'Asie jusqu'aux pays baignés par la Méditerranée: Kalah dans la presqu'île de Malacca, 8 Koulam4 et Soufara (Sofala)5 sur la côte occidentale de l'Inde. Sirâf dans le Golfe Persique, Aden à l'entrée de la mer Rouge. Ils visitèrent les pays d'où il sortait, ils virent de leurs yeux l'arbre majestueux qui le renferme, ils s'assirent à son ombre; s ils apprirent qu'on l'obtenait, soit sous la forme liquide, en pratiquant des incisions dans l'ècorce pour en faire couler la sève, soit sous la forme solide, en extravant la résine consolidée au cœur de l'arbre:9 ils le rapportèrent dans leur pays soit à l'état brut, tel qu'il était au sortir de l'arbre, soit purifié et clarifié. De la sorte, les médecins et les naturalistes arabes purent avoir sous les yeux une collection variée des diverses espèces de camphre, et ils en établirent une classification en prenant pour base, soit le pays d'origine, soit la couleur, soit d'autres propriétés encore.10 Au point de vue de l'origine, tous, d'accord en cela

¹ Le Koran, trad. Kasimirski, chap. 76, vers. 5, 6.

Flückiger, Zur Gesch. des Kamphers, dans le N. Repert. f. Pharmacie, de Buchner, XVII (1688), p. 28 et ss.; l'auteur de l'article emprunte ce détail à une description de l'Arabie par Ibn Hagik (el Hamdani). communiqué par M. Suvenger.

Hamdani), communiquée par M. Sprenger.

³ Relat., p. 93; Edrisi, I, 80; Aboulf.,

Géogr., II, 2, p. 132.

Abou Dolef, p. 24; Kazwini, cit. dans Elliot, Hist. of India, I, 96.

^a Ishak ibn Amram; voy. Journ. Asiat., ⁴ série, VIII, 218.

⁶ Isstachri, p. 71, 74.

⁷ Edrisi, I, 51.

Maçoudi, III, 56; Ibn Khordadbèh, p. 287; Kazwini, dans Gildemeister, p. 194. Ibn Batouta (IV, 241) dit que le camphre

se trouve dans les nouds d'une sorte de canne; son erreur vient, soit de ce qui'll confondait le camphre avec la matière sificeus qui remplit les nouds de la came du bambou (Tababchi), soit de ce qu'il se figurait que le camphre était la moëlle au bambou; dans e deriarie cas, l'erreur s'expliquerait par la coutune qu'avaient autredis les indigènes de rescuellir la sève liquide du camphrier dans de cames sève liquide du camphre d'ans de came de bambon, pour l'y laisser concentrer: voy. Meyer, Gesch. der Botanik, III, 390 et 8, eyer, Gesch. der Botanik, III, 390

⁹ Ibn Khordadbèh, l. c.; Abou Dolef, p. 25; Kazwini, l. c. (cf. l'explication donnèe par Dulaurier dans le *Journ. asiat.*, l. c., p. 216).

Dulaurier, L. c.; cf. Chems-eddin, p. 197.

avec les voyageurs et les géographes,1 déclarent supérieur à tous les antres le camphre de Feïsour, dans l'île de Sumatra. Cette île en général est fréquemment mentionnée par les auteurs comme le pays d'origine du camphre,2 mais le district le plus renommé pour la qualité de son produit était précisément cette province de Feïsour.3 à laquelle une chronique malaise donne aussi le nom de Pasouri; il faut la chercher sur la côte occidentale de l'île, un peu au-dessus de l'équateur.4 C'est là que, de nos jours encore, on trouve le camphre de Baros, le plus estimé de tous. Une autre espèce, également très appréciée. était celle de Herendi ou Petite Chine, nom qui désignait sans doute Bornéo.5 Suivant Avicenne, le camphrier croissait aussi en Chine.6 Cela est exact; seulement il faut ajouter que le camphre de la Chine (comme celui du Japon) ne provient pas du même arbre que celui de Sumatra et de Bornéo. Le premier s'extrait du Cinnamomum camphora Nees, le second du Druobalanops aromatica Gærtn. Il existe donc dans le règne botanique deux familles d'arbres produisant également le camphre, mais absolument distinctes. La découverte de ce fait était naturellement réservée à la science moderne; les Arabes n'en avaient aucune idée ni plus ni moins d'ailleurs que les Européens qui firent pendant le Moyen-Age le voyage de l'Inde et de la Chine.

Marco Polo a, sans s'en douter, tracé l'esquisse du domaine spécial à chacune des deux espèces; en parlant de la production du camphre dans la région comprise entre Fuguy (Fou-Tchéou) et Zayton (Thsiouan-Tchéou), ce qui répond à peu près à la province actuelle de Fo-Kien, située dans la Chine méridionale vis-à-vis l'île de Formose, il ne sort pas du domaine du camphre du Cinnamome ou des Laurinées.7 Plus loin, il nous transporte dans le domaine du camphre du Dryobalanops, quand il décrit les districts de Lambri et de Fansour, dans l'île de Sumatra: il a soin de mentionner que le premier produit du camphre en quantité assez considérable, et que le second fournit le meilleur qui soit au monde: il se vend au poids de l'or, dit-il.8 Nous con-

I. 1. p. 405: Chems-eddin, op. cit.; Aboulféda, Géogr., II, 2, p. 127. * Relat., p. 93; Edrisi, I, 76; Kazwini, ⁵ Dulaurier, ibid. p. 218. 6 Dulaurier, ibid. p. 216 et s.

¹ Relat., p. 7; Macoudi, I. 388; Kaswini, dans Gildemeister, p. 209, dans Ethé,

dans Gildemeister, p. 194; Chems-eddin, р. 205. * Le dernier traducteur d'Ibn Beïtar

préfère les lectures: Qaissour, et qissoury (adjectifs): Not. et extr., XXVI, 1, p. 180, 985 Il a tort.

⁴ Dulaurier, dans le Journ. asiat., l. c., p. 191.

P. 527 (sous le texte du mscr. C); cf. la note de M. Yule, dans sou éd. de Marco Polo, II, 187.

^{*} P. 576, 577.

naissons déjà ce district de Fansour; c'est le Feïsour des Arabea. Le district de Lambri est situé dans la même partie de l'île, mais plus au nord, en tirant vers Daya. C'est là que débarqua le missionnaire Oderico da Pordenone, venant de la côte de Coronandel: il trouva dans ce pays de l'or, du bois d'aloès et du camphre. Conti, dans sa relation de voyage, et certaines cartes du Moyen-Age font également mention du camphre de Sumatra. Conti trouva encore le camphrier sur son chemin en parcourant l'intérieur du royaume de Siam et les côtes du Cambodge; mais iei il n'est pas douteux qu'il s'agit du Cinamonum Camphora. Outre Sumatra, avons nous dit, une autre grande île produit le camphre du Dryobalanops: c'est l'île de Bornée: l'attention des Européens ne commença à être attirée de ce côté qu'à partir de l'établissement de la domination portugaise aux Indes; le camphre de cette île arrivait aux Indes par Malacca et y était très estimé.

Il serait intéressant de savoir d'où l'Occident tirait le camphre au Moyen-Age, si le marché européen s'approvisionnait exclusivement de camphre des laurinées, comme il le fait actuellement, car tout notre camphre nous vient du Japon et de l'île Formose, ou s'il recevait, au contraire, du camphre du Dryobalanops; de nos jours, cette espèce s'écoule entièrement dans l'Orient. Il est inutile de consulter les ouvrages de Pegolotti, d'Uzzano etc.; ils sont absolument muets à cet égard.6 Actuellement, les arbres qui produisent la deuxième espèce de camphre ne se trouvent plus que dans certains districts très restreints des îles de Sumatra et de Bornéo, mais il paraît qu'ils couvraient autrefois des espaces beaucoup plus considérables et que le nombre en a diminué peu à peu, à mesure que leur résine était plus recherchée: le malheur est que, pour obtenir le camphre à l'état solide renfermé au cœur de la plante, il faut abattre l'arbre lui-même, et que, parfois, on doit en abattre dix pour en trouver un qui renferme la précieuse matière.7 Au Moyen-Age, la production du camphre du Dryobalanops était

11

Oderico, dans Yule, Cathay, II, app. 1, p. xvi et s.; cf. les notes du vol. I, p. 84, et la note rectificative sur la situation Lamori, dans le vol. I, p. cxliii.
Conti, p. 40; Carte catal., p. 137;

Fra Mauro, p. 50.

Conti, p.45, 46; Kunstmann, p.24-26.

⁴ Barbosa, p. 318, b.

Varthema, p. 168, a; Barbosa, p. 320, a; Sommar., p. 334, a; Serano, p. 228; Pigafetta, p. 120; Federici, p. 397, a.

Our ce qui va suivre, j'ai fait de nombreux emprunts aux renseignements contenus dans l'ouvrage déjà cité de M. Flückiger et reproduits dans Flückiger and Hanbury, Pharmacographica, 2º éd., p. 510 et ss.; on trouvera dans cet ouvrage quelques détails que je n'ai pu insérer ici.

Marsden, Hist. of Sumatra, 3e ed.,

p. 150.

nécessairement plus abondante qu'à l'époque actuelle. Les Indiens et les Chinois en achetaient des quantités immenses à Sumatra et à Bornéo et s'en servaient, soit pour embaumer leurs morts, soit pour parfumer leurs idoles; 1 cependant, abstraction faite de ces quantités, il en restait encore quelque peu pour l'Occident. En tout cas, les Arabes, au moins, recevaient du camphre de Feïsour: on en trouva de gros morceaux dans le trésor du calife fatimide Moustancir Billah.2 Mais le camphre du Dryobalanops coûtait extrêmement cher. Marco Polo disait déjà que le camphre de Fansour (Feïsour) se vendait an poids de l'or, et, au temps de Garcia de Orto, celui de Bornéo valait cent fois plus que celui de Chine.8 En Occident, ce prix, déjà si élevé sur le lieu de production même, s'augmentait encore des frais de transport et de douanes. Peu à peu, et, en tout cas, certainement à partir du XVIº siécle, cette espèce cessa de parvenir en Occident, et le marché européen dut se contenter du camphre des laurinées, de qualité inférieure à l'autre, mais aussi beaucoup moins cher; tout au moins est-sil certain que ce qu'il recevait sous le nom de camphre de Bornéo, s'il en rece-

Sur toutes les listes d'articles répandus dans le commerce au Moyen-Age, le nom du camphre est tonjours seul, sans adjonction d'une épithète indiquant le lieu d'origine, et il se présente tantôt sous la forme arabe cofor (cafur), d'ou sous la forme coffera (chaffera) plus directement dérivée du grec xapopopé, tantôt sous une forme dérivée de la racine primitive Karpura, i' mot sanscrit, dans lequel les langues germano-romanes interaelnt, à la place de la lettre r du milleu, la lettre m ou n.*

L'école de Salerne, suivant en cela l'exemple des médecins grecs et arabes, avait introduit le camphre dans sa matière médicale. Cette adoption produisit, pendant le Moyen-Age, un double résultat: d'une

vait, n'était jamais pur de tout mélange.4

¹ Reiat., p. 35, 50; Barbosa, p. 823, a.
² Cet inventaire date du XIº siècle;
M. Quatremère l'a publié d'après Makrizi,
dans ses Mém. géogr. et hist. sur l'Équpte,

II, 366 et ss.

^o Clus., Exot., p. 161; comparez les prix actuels donnés dans Marsden, Hist. of Sumatra. p. 151 et s.; Crawfurd. Hist.

of the Indian Archipelago, I, 418; Hanbury, Science papers, p. 394.

⁴ Garcia de Orto, L. c.; Federici, L. c.

Garcia de Orto, L. c.; Federici. L. c. Il est inutile d'opposer à l'affirmation de es deux auteurs l'affirmation contraire

d'Amatus Lusitanus; comme il n'était jamais allé en Orient, elle est sans valeur.

Le mot est passé sous cette forme, sans altération, dans les Assises de Jérus. II, 176.

^e Pegolotti, p. 296, 375 etc. etc.; il n'y a pas à confondre avec le mot cupperi (căpres) dont la prononciation est à peu près la même.

[†] Mahn, Etymol. Untersuchungen, p. 126 et s.

[&]quot; Uzz., p. 19; Taf, et Thom., III, 444.

part, la connaissance de cette matière entrait dans le cadre des études d'histoire naturelle, l' et, d'autre part, les boutiques d'apothicaires et les ménages tant soit peu considérables en avaient toujours nn approvisionnement.²

Cannelle.

Dans les sources relatives à l'histoire du commerce, l'écorce du cannellier est désignée, tantôt sous le nom antique de cinvamonume et par abréviation cinnamonum, cennamo, tantôt sous le nom plus moderne de connella, diminité de canna; parfois, les deux mots sont rapprochés pour former nes el nom composé: cannella di cennamo. Suivant Pegolotti, les deux termes seraient synonymes. Mais nous trouvons dans un tarif de douanes espaçand de 1943 les deux articles cinnamonume et canella distincts l'un de l'autre; ceci prouverait déjà que l'on attribuait parfois à chacun de ces deux mots me signification différente. Or, voici encore que, dans un ouvrage anglais intitulé Boke of Nurture, l'auteur, John Russel (XV siècele), établit une distinction entre synamone et canelle, dissant que l'un, le premier, est plus fin et plus précieux que l'autre; il semble, d'après cela, que le premier nom doit s'appliquer à l'écorce de cassia encalle proprement dite, et le second à l'écorce de cassia.

Il ne paraît pas qu'à aucune époque du Moyen-Age la cannelle ait été chose rare en Occident. Un privilége, accordé par Chilpéric II en l'an 716, 'nous apprend que, de son temps, cet article s'importait en France par les bouches du Rhône. Des lettres écrites vers le milieu du VIII s'écle nous montrent la cannelle expédiée sous forme de ca-deaux, comme le poivre et les parfums, par des ecclésiastiques romains à des amis en Allemagne, par des ecclésiastiques allemands à des confèrers d'Angleterre: un lot d'épices offert ne présent à Charles le Gros renférmait de la cannelle. Une ordonnance royale insérée dans les Formules de Marculf autorise les missi dominici en vorage à requérir pour leur table, entre autres choses, de la cannelle. Les médecins ad-

¹ Hildegardis libri physici, II, 8; voy. l'étude de M. Reuss sur cet ouvrage (Wurtzbourg, 1836), p. 39; Otto Cremon., éd. Choulant (dans son édition du Macer floridus), p. 161; Albertus M., De Vegefabilibus, éd. Meyer et Jessen, p. 491 et s.

² Flückiger, Die Frankfurter Liste, p. 11; du meme, Das Nærdlinger Register, p. 5: Comptes de l'argenterie, éd. Douet d'Arcq, p. 212.

⁹ Archivio stor. ital., 3º série, T. XII, 2º part., p. 88.

⁴ Pegol., p. 361; Varthema, p. 163, b.
⁵ Capmany, II, cap. 17.

⁶ Cité dans Flückiger and Hanbury, Pharmacographia, 2^e éd., p. 529.

⁷ Pardessus, Diplom., II, 306. ⁸ Jaffé, Bibliotheca rerum germani-

carum, III, 110, 156, 199, 214, 218.

º Formulaire de l'évêque Salomon de Constance, éd. Dümmler, p. 37.

¹⁰ Rozière, Recueil général des formules, 2º part., p. 984.

mettaient, sans doute en connaissance de cause, que les apothicaires en avaient toujours nne provision;1 enfin, on usait largement de la cannelle pilée (canelle batue, pouldre de canelle) comme condiment dans la cuisine en général et dans la préparation du vin aromatisé.2

La cannelle se tronvait dans tous les ports du Levant, et quand les marchands occidentaux poussaient leurs voyages jusque dans l'intérieur du continent asiatique, ils pouvaient encore en acheter à Tauris, à Soultanièh et à Samarkand.3 Cependant, elle était rangée dans la catégorie des articles pen délicats que l'on expédiait de préférence par mer, au lien de leur faire faire de longs voyages par terre: aussi était-elle extrêmement abondante sur le marché d'Alexandrie; elle y arrivait par l'Océan Indien, la mer Ronge et le Nil.5

Il est inutile de chercher dans les mannels à l'usage des commercants occidentaux l'indication des pays d'où provenait originellement cet article, on ne l'y trouverait pas. Mais le nom de la cannelle en langue persane est dartchin qui signifie bois de la Chine, et ce nom est passé dans les idiomes arabe et arménien:6 ceci semblerait indiquer que la cannelle a été importée, dès une hante antiquité, de la Chine dans l'Asie occidentale. Le fait est que l'origine de la production de la cannelle dans ce pays se perd dans la nnit des temps.7 Marco Polo en trouva dans la province chinoise de Gaindou.8 et. de nos jours encore, cette plante croît en abondance au sud de la Chine dans le province de Konang-Si.9 Au reste, parmi les points où les navires chinois faisaient relâche pendant leur traversée, quand ils naviguaient dans la direction de l'onest, quelques-uns, tant sur la côte de l'Indo-Chine que sur celle de l'Inde, produisaient aussi la cannelle.10 et, les produits de ces divers

Joh. de Garlandia, Diction., éd. Schéler, dans les Lexicogr. lat. du XIIº et XIIIº siècle. p. 28.

² Ménagier de Paris, II, 107, 111 et s., 248 et s., 278 etc.; Traité de cuisine, éd. Douet d'Arcq, l. c., passim; Boke of nurture, L.c.; Douet d'Arcq, Comptes de l'argenterie, p. 356; Annal. Ceccan., a. a. 1196,

³ Pegol., p. 27, 44, 49, 64 etc.; Assis. de Jérus., II, 173; Cepione, p. 25; Ghistele, p. 310, Clavijo, p. 113, 191.

⁴ Sanut., Seer. fid. erue., p. 23. 5 Edrisi, I, 51; Pegol., p. 56 et s., 210; Bonaini, Stat. Pis., III, 591; Tucher, p. 371.

⁴ Voy. Ritter, Erdk., VI, 126 et s.; Lassen, Ind. Alterth., I, 280 et s.; Gilde-

meister, Script. arab. de reb. ind., p. 36

Flückiger and Hanbury, Pharmacographia, p. 528 et s.

^{*} Polo, p. 379, 386; cf. le dernier passage avec Richthofen, Verhandlungen der Gesellschaft für Erdkunde in Berlin, 1874, nº 1 et le passage de cet article cité à l'art. Clous de girofle.

⁹ Porter Smith, Mat. med. and nat. hist. of China, 1871, p. 52.

¹⁰ Cf. Carte catal., p. 137; Barbosa, p. 319, a. Voyez encore, pour ce qui concerne l'Indo-Chine, les passages de Kazwini collectionnés et commentés par M. Schumann dans ses Kritische Untersuchungen über Zimmtländer (Petermann, Mitth. Erg. H., no 73), p. 47 et s.

pays arrivant par des navires chinois, les Persans et les Arabes les confondaient sous le nom de dartchin.

Quand il s'agit de cannelle, ce mot, par une association habituelle des idées, fait de suite songer à l'île de Ceylan. Or. il est assez curieux de constater que, ni dans Cosmas, ni dans les géographes arabes du Xº au XIVº siècle, ni dans aucune source orientale de la première moitié du Moyen-Age, cette île ne soit mentionnée comme produisant la cannelle, tandis qu'ils ne tarissent pas en termes élogieux sur ses pierres précieuses, ses parfums etc.1 Le premier écrivain qui la cite à ce point de vue est Ibn-Batouta (XIVo siècle). En visitant l'île, ce voyageur apprit que les habitants des côtes de Malabar et de Coromandel venaient v chercher des plants de cannelliers et qu'on leur abandonnait gratuitement ceux que les torrents avaient apportés des montagnes de l'intérieur et déposés sur le rivage: pour reconnaître cette générosité du sultan, ils lui faisaient des présents de vêtements et autres objets analogues.2 Nous relevons encore un passage relatif au même suiet dans l'œuvre d'un écrivain occidental antérieure d'une dizaine d'années à la relation d'Ibn Batouta. Jean de Monte Corvino, envoyé en mission en Chine (1292-1293), fit un séjour dans l'Inde et envoya de là dans sa patrie des renseignements sur ces régions:8 il

qu'à côté de la cannelle il nomme aussi le bois du Brésil, article qui n'a jamais été produit dans l'île de Ceylan, de sorte qu'on pent se demander si le prince enteud parler de la cannelle comme d'un produit de l'île ou seulement comme d'un article d'importation que les marchauds égyptiens trouveront dans ses magasins,

Ibn-Batouta, IV, 166.

Nous sommes redevables de la conservation de ces renseignements à Menentillus de Spolète, qui a en soin de les recueillir et de les insérer dans une lettre: voy. Münchn. gel. Anz., 1855, nº 22. Le passage auquel il est fait allusion ici se trouve à la p. 173. M. Schnmann en parle à la p. 50 de son étude, en des termes où je ne puis voir qu'une critique qui joue sur des pointes d'aiguille. Tout ce que je puis accorder, c'est que, dans le passage discuté, il u'est pas question d'exportation de la cannelle à propos de l'île de Cevlan. Quant à la remarque que les deux autres missionnaires, Jourdain Catalani et Gjov. de' Marignolli ne

¹ Cooley, On the regio cinnamomifera of the Ancient Journ, of the R. Geogr. Soc., XIX, 181; Tenneut, Ceylon (1859), I. 575: Flückiger and Hanbury. Pharmaeographia, 2º éd. p. 520; Schumann, I. c., p. 46, 48. Dans cette dernière étude, l'auteur discute, pour en démontrer la fausseté, denx exemples qu'on citait d'ordinaire pour le XIIIe siècle. Dans la première édition de sa Cosmographie. Kazwini affirme que la cannelle croît dans l'île de Sajalan. Jusqu'à nos jours on admettait que, sous ce nom de Sajalan, il fallait recounaître l'île de Ceylan; or, M. Schumann pense qu'il s'agit de Sumatra et il apporte de solides raisons à l'appui de son opinion. Le deuxième exemple que l'ou cite est une lettre, adressée en 1283 par un prince cingalais au sultan d'Égypte, dans le but d'ouvrir des relations entre les deux pays (Quatremère, Mém. sur l'Égypte, II, 285): il éuumère les articles qu'il peut mettre à la disposition du commerce, et nomme, entre autres, la cannelle. Mais il se trouve

rapporte que, dans l'île voisine du pays de Malabar (c'est Ceylan), il a vu beaucoup de cannelliers dont la forme ressemble à celle du laurier. Au XVº siècle, Conti a donné une description plus exacte encore du cannellier de Cevlan.1

Mais le cannellier croissait également dans l'intérieur de l'Inde proprement dite. En remontant nn fleuve qui se jette dans la mer entre Calicut et Kaoulem (Koulam, Quilon), Ibn-Batouta passa devant des plantations de cannelliers et de sappans (bois du Brésil).2 La particularité qu'il signale est confirmée par Benjamin de Tudèle; ce dernier rapporte que les environs de Koulam produisent la cannelle et, bien qu'il ne parle que par oui-dire, son témoignage a de la valeur.3 D'un autre côté. Joos van Ghistele vit à Aden un "Canneelboom" de l'espèce qualifiée "Colobo" on "Velledijn"; 4 nous retrouverons ces deux épithètes accollées an nom du Gingembre de Koulam, sous la forme Colombino (colobi) et Beledi. La conclusion à tirer de ce passage est donc que l'on connaissait non-seulement le gingembre de Koulam, mais aussi la cannelle de Koulam, et que le cannellier de Koulam avait été acclimaté à Aden. D'autres relations signalent l'existence du cannellier à Calient.5 En résumé, il résulte de l'ensemble des descriptions de la côte où étaient situées ces villes, c'est à dire de la côte de Malabar, que toute la région produisait la cannelle:6 seulement, le produit de cette provenance avait dans le commerce la réputation d'être plus épais et plus grossier que celui des autres pays: cannellæ quæ crassæ appellantur, cinnamomum crassius,7 cannella selvatica, trista;8 c'est que cette cannelle était un mélange d'écorces de cassia et d'une variété dégénérée du Cinnamomum Ceylanicum. Dès leur premier voyage aux Indes, les Portngais surent que la cannelle de Calicut était de qualité inférienre à celle de Cevlan; ils purent d'ailleurs s'en convaincre par eux-mêmes, car les deux espèces étaient représentées sur le marché de Calicut.º Cette infériorité s'explignerait si l'on pouvait

parlent pas de la production de la cannelle dans l'ile, cela me touche d'autant moins que le premier vient à l'instant de dire que l'India major produit la cannelle: or, dans sa pensée, cette appellation. India major, comprend l'île de Cevlan (p. 49). M. Schumann lui-même ne s'y trompe pas et le silence des deux missionnaires ne l'empêche pas d'affirmer que le canuellier a toujours existé dans l'ile de Ceylan (p. 52).

¹ Conti, p. 39; cf. le récit de ce nième Conti dans Tafur, p. 100 et s.

⁹ Ibn Batouta, IV, 99.

³ Benj. de Tudèle, II, 140. 4 Ghistele, p. 233.

^a Conti, p. 48; P. Alvarez, p. 126, a; Barbosa, p. 311, b.

⁶ Marco Polo, p. 653; Conti. p. 46; Massari, p. 33 et s.

⁷ Conti, p. 46, 48.

^{*} P. Alvarez, p. 126, a; Barbosa, p. 311. b. 323. a.

^a Roteiro da viagem que fex Vasco de Gama, p. 88, 109; Sernigi, dans Ramus. I. 120, a; cf. Gubernatis, Viaggia-

admettre que la culture du cannellier fût alors aussi soignée dans l'île de Ceylan qu'elle l'est de nos jours, tandis que, sur le continent, les indigènes auraient laissé croître le cannellier à l'état sauvage; mais îl n'en est rien; on ne s'occupait pas plus de cette culture d'un côté que de l'autre. Ce qui faisait la superiorité du produit de Ceylan, c'était la meilleure qualité des plantes elles-mêmes. Cette différence influait naturellement sur les prix: du temps de Garcia de Orto, la valeur de la cannelle de Malabar n'était que d'un ducat les 400 livres, tandis qu'on payait celle de Ceylan dix ducats les 100 livres, ¹ soit quarante fois plus.

Mais le cannellier n'était pas exploité uniquement pour son écorce; ses fleurs et se feuilles et contiennent une huile éthérée et présentent à l'odorat et au goût une analogie avec la cannelle qui les faissaient également rechercher dans le commerce. Les feuilles faissaient même l'objet d'un trafic assez important pour qu'il soit nécessaire d'en parler ici avec quelque détail.

Il est assez souvent question, dans les documents du Moyen-Age, d'une espèce de feuilles aromatiques dénommée Folium, Foulle, Felge, Fulgen, et employée en cuisine comme assaisonnement. Ce n'est, sans doute sous un nom différent, autre chose que le Folium Indi, Folio indo, qui jouait un rôle considérable dans la pharmacople d'autrefois; pour n'en citer qu'un exemple, c'était l'un des nombreux ingrédients qui entraient dans la composition de la thériaque. Qu'était-ce en réalité que le folio indo? On a émis à cet égard deux opinions différentes que nous croyons devoir exposer avant de dire celle à laquelle nous nous raillions.

A la suite de l'occupation de la oôte occidentale de l'Inde par les Portugais, les Occidentaux eurent, pour la première fois, occasion d'étudier à loisir l'histoire naturelle de l'Inde et on s'occupa de retrouver la plante qui produisait le Folio indo. Le résultat des recherches de Barbosa et de l'auteur du Sommario fut uou le Folio indo.

tori italiani nelle Indie, p. 154, 170; le Journal flamand relatif au deuxième voyage de Vasco de Gama (Calcoen, éd. allemande, publ. par M. Stier, 1880, p. 18);

enfin Sanuto, Diar., IV, 546; VII, 199.
¹ Clusius, Exot., p. 168 et ss.

⁹ Pegol., p. 137, 396, 375; Uzz., p. 20; Sartorius Lappenberg, Urk. Gesch. der Hansa, II, 448; Hans Keller, dans la Tübinger Zeitschrift für Staatsevissenschaft, 1881, p. 839. On trouvera encore d'autre exemples pour la France et l'Angleterre,

dans Flückiger and Hanbury, Pharmacographia, 20 éd., p. 533.

Sartorius Lappani

Sartorius Lappenberg, II, 50, 448: Bourquelot, I, 290; Carte catalane, p. 137; Ghistele, p. 233, 310.

⁶ Petit traité de ouisine, éd. Douet d'Arcq, p. 209 et ss., 220.
⁶ Pomet, Histoire générale des drogues,

I, 139 et s.

[†] Ghistele, p. 186.

n'était autre chose que la feuille de la plante grimpante connue sous le nom de Bétel (Chavica Betle Miquel.), que les Indiens de l'époque mélangeaient déjà, comme ceux de nos jours, avec la noix d'arec, pour en faire une pâte qu'ils mâchaient avec délices.1 Déjà, vers la fin du XIIIº siècle, Simon Januensis avait exprimé cet avis dans son dictionnaire de médecine et de botanique, intitulé Clavis sanationis; définissant ces "feuilles", que l'on trouvait parfois sur les marchés de l'Occident avec la branche qui les porte et le fruit de la plante, il disait y reconnaître les feuilles du Tamboul d'Avicenne: or, Tamboul, Barbosa ne l'ignorait pas.º est, en langues persane et arabe, le nom du bétel. Mais dira-t-on peut-être, cette feuille n'a jamais été employée que dans la composition de la pâte du bétel et cet usage est exclusivement particulier aux habitants de l'Inde: c'est une erreur. Le commerce la répandait bien au-delà des frontières de ce pays. En effet, dans le passage du Sommario cité plus haut, il est dit que cet article s'exportait à Ormouz et à Aden, et le tarif de douanes du royaume de Jérusalem, auquel nous revenons si souvent, a un article spécial pour les festus (festuchi branches) et la feulle don tembal.5 La feuille du bétel arrivait donc à Acre; de là jusqu'en Europe, il n'y avait plus qu'un pas. Étant donné que la feuille desséchée conserve son arome agréable, elle pouvait être adoptée comme condiment par des palais qui, faute d'habitude, eussent répugné à mâcher le bétel. A l'encontre de cette manière de voir, on a opposé des arguments sérieux à l'identité du folio indo avec la feuille du bétel. Les médecins et les naturalistes arabes désignaient aussi une certaine feuille sous le nom de "feuille indienne", mais c'était une feuille tout autre que celle dont nous nous occupons ici; or, on sait quelle relation étroite existait, au Moyen-Age, entre les termes adoptés dans la pharmacopée de l'Occident et ceux de la médecine arabe; par conséquent, dans une question comme celle-ci. la terminologie arabe doit trancher la question. Sous ce nom, "feuille indienne", les Arabes désignaient celle que les Grecs et les Romains connaissaient sous celui de Malabathrum; Salmasius4 et de Heeren 5 voulaient, il est vrai, admettre l'identité du Malabathrum et de la feuille du bétel, ce qui nous ramènerait à la conclusion précédente; mais, contrairement à leur opinion, les représentants les plus autorisés de la linguistique et de l'histoire naturelle à notre époque font dériver le mot malabathrum de l'indien patra, feuille, et tamâla, cinnamomum cassia, et ils affirment que c'est la feuille connue dans le com-

⁵ Historische Werke, XII, 356 et ss.,

¹ Ramus., I. 298, b; 329, a.

¹ Ibid. 299. a.

⁴ Exercitationes Pliniana, p. 753 et ss.

et Abhandl, der Gesch, d. Wiss, zu Göt-³ Assis, de Jérus., II. 176. tingen, I (1843), p. 6.

merce sous le nom emprunté à l'indien moderne, teg' pat (taj-pat).1 S'il en est ainsi, et nous n'avons aucun motif d'en douter, nous serons amenés à admettre que la dénomination folio indo désignait les feuilles de certaines espéces de Cinnamomum produisant une cannelle de qualité commune: 2 ces feuilles ont elles-mêmes un goût de cannelle plus ou moins marqué et sont encore employées de nos jours comme stimulant dans l'Asie méridionale.8 Cette opinion avait déjà été émise autrefois. Garcia de Orto.4 par exemple, avoue on'il prenait tout d'abord le folio indo pour la fenille du bétel et qu'il changea d'opinion (pour adopter celle que nous venons d'exposer), quand on lui ent fait remarquer qu'Avicenne traitait à part de la feuille indienne et du bétel et qu'il attribnait à chacnn des caractères très différents.5 Un défenseur de l'opinion contraire, Amatus Lusitanus, était contraint d'avouer que, de son temps, ce que les apothicaires vendaient sons le nom de malabathrum, on de folium indum, n'était autre chose que des feuilles de cannellier et qu'il était facile de s'en rendre compte an goût.6 Ce fait est confirmé par Ghistele; au retour de son voyage, il reconnut dans l'article que les épiciers occidentaux tenaient sous le nom de "Foullie" (Folium) la feuille du "Canneelboom" qu'il avait déjà vue à Aden.7

Cardamome

Le cardamome était, au Moyen-Age, un article assez répandn dans le commerce;8 on l'employait soit comme remède, soit pour épicer les mets ou les boissons. Il arrivait, semble-t-il, généralement en Occident par la voie d'Aden et d'Alexandrie:9 tant que le royaume de Jérusalem snbstita, il passait aussi quelquefois par Acre.10 Dans le commerce, on faisait alors une différence entre le fruit du cardamome des bois et

¹ Lassen, Indische Alterthumskunde, I. 281-283; Nees ab Esenbeck, De Cinnamomo disputatio, p. 56 et s.: Mever. Gesehichte der Botanik, II, 88, 169, 387; Flückiger and Hanbury, Pharmacographia. 2º éd., p. 533.

² Nees von Esenbeck nomme en particulier le Laurus Cassia et le Laurus Malabathrum; Lassen cite, d'après Royle, le Cinnamomun Tamala et le Cinnam albiflorum.

⁸ Kosteletzky, Medicinisch - pharmaceutische Flora, II. 487 et ss.

⁴ B. Clus., p. 175-178. ⁶ Éd. Plemp., lib. II, p. 211, 287.

⁶ In Dioscor., p. 23,

² P. 233. Sur le reste de ce passage. voy, plus haut. Ghistele avait vu là un des individus à écorce épaisse, de l'espèce qui croissait à Quilon (Inde). Singulière coïncidence! c'est précisément à propos de Quilon (Koulam) que le voyageur Abou Dolef mentionne, à titre de produit du pays, les feuilles du Malabathrum de l'Inde (p. 24).

[&]quot; Pegol., p. 99, 296 etc.; Roland. Patay., dans Pertz. SS., XIX, 46; Capmany. II. app., p. 73; Donet d'Arcq, p. 356; Bourquelot, Foires, p. 288.

Edrisi, I, 51; Barbosa, p. 310, b; Pegol., p. 57.

¹⁰ Assis, de Jérus., II, 175.

celui du cardamome des jardins; la même différence se constate d'ailleurs encore de nos jours. Z Quel était le pays d'origine du cardamome qui arrivait en Europe pendant le Moyen-Age? Il était conan des Arabes que cette plante croissait dans les îles des mers de l'Indo-Chine: neamoins, il est difficile d'admettre qu'on fit venir le cardamome de la Chine ou de l'Indo-Chine: pas n'était besoin d'aller si loin pour en trouver de véritable. L'Elettaria Cardomomun Maton. vient très bien dans le pays de Malabar et dans la province de Canara. D'après les auteurs anciens auxquels nous empruntons la plupart des détaits de ce genre, on en trouvait à Cananore, à Fandaraina et à Calieut. Mais le principal pays de production n'était pas la côte de Malabar sur laquelle s'élevaient ou s'élèvent encore les villes que nous venons de citer; il se trouvait un peu en arrière, dans la chaîne des Ghâts et dans les districts montagneux de Kourg et de Wynad, dont les produits jouis-sent encore actuellement d'une grande réputation.

Casse.

Les marchands occidentaux qui faisaient le voyage d'Alexandrie avaient l'occasion de voir dans les jardins, autour de la ville, des arbres étranges, dont chaque branche laissait pendre des sortes de cannes ou de tiges! C'était la Cassia fistula L., et les tiges étaient les gousses de la plante qui renferment une pulpe doucettre au goût et légèrement purgative. Ils retrouvaient ces gousses dans les bazars de la ville et dans ceux de Damiette. Te neffet, éctait un des fruits les plus renommés qui croissaient sur le sol de l'Égypte; au Moyen-Age, on se figurait généralement qu'aucun autre pays ne pouvait le produire. Piloti partagesit cette croyance; d'un autre côté, la commission chargée par le pape Jean XXII d'examiner les Secreta fidelium crucis de Sanuto émit l'avis ou est, comme le dissait l'auteur. il était possible de se produir.

 [&]quot;Cardamoni salvatichi, domestici":
 Pegol., p. 211, 296; Bonaini, III, 593.
 Flückiger and Hanbury, Pharmacographia, 2° éd., 643 et s.

Maçoudi, I, 341; Edrisi, I, 89.

⁴ Edrisi, I, 179; Vartbema, I, 158, b; Barbosa, p. 311, a, b; Federici, p. 889, b; Massari, p. 27. Suivant une tradition rapportée par M. Yule (Cothay, II, 452) la patrie du véritable cardamome sersit le cap Mount Delly, situé sur la limite commune des provinces de Canara et de Malabar.

Mogling et Weitbrecht, Das Kurgland (Bâle, 1986), p. 17 et ss.; Flückiger and Hanbury, l. c.

Simon Simeonis, p. 28; Sigoli, p. 168; Piloti, p. 352; Harff, p. 78; Kiechel, p. 338.
Pegol., p. 56 et s.; Pasi, p. 54, a.

De là, elle pouvait facilement arriver sur les marchés d'Acre et de Chypre, ob Pegolotti en vit effectivement: p. 49, 64.

Sannto, Secr. fidel. cruc., p. 24; Ghistele, p. 173 (il en fait une brève description et en trace un croquis); Not. et extr. XXV, 1, p. 64.

curer, par la voie de Bagdad et de Tauris, les produits de l'Orient que l'on recevait d'ordinaire par l'intermédiaire de l'Égypte, ce ne serait sans donte pas le cas pour la casse, pnisque, du moins à sa connaissance, l'arbre qui la fournissait croissait exclusivement dans ce dernier pays.1 C'était nne erreur. Divers voyageurs occidentaux dn Moyen-Age tronvèrent le Cassia fistula sur les côtes occidentales de l'Inde,2 et en particulier dans les royaumes de Cananore et de Calicut3 et dans l'île de Java.4 Reste à savoir si la casse de l'Inde arrivait jusqu'en Occident; ie n'oserais pas répondre négativement. Dans un passage où il dépeint l'énorme trafic qui se faisait entre l'Inde et l'Égypte avant le temps de la domination portugaise, Barbosa cite le Cassia fistula parmi les articles de commerce qui s'expédiaient de l'Inde sur Alexandrie par Aden et la mer Rouge; sil résulterait de là que le produit indien se vendait sur ce dernier marché concurremment avec le produit indigène.

Divers écrivains ont indiqué les signes auxquels on reconnaissait la casse de bonne qualité: à cet égard. Platearius, le médecin de l'école de Salerne, et Pegolotti, le marchand florentin, s'expriment en termes à pen près identiques:6 le premier veut que la gousse soit épaisse et très noire et qu'elle ne sonne pas creux quand on la secoue;7 le second la veut également noire, épaisse, saine (c'est à dire sans cassures) et lourde; tels sont, d'après lui, les signes de la parfaite maturité.

Clous de Girofie.8

Dans les premiers temps du Moyen-Age,9 le clou de girofle était déjà employé couramment soit comme ingrédient dans certains remèdes, soit comme condiment dans la cuisine et la préparation des boissons aromatiques. A l'époque des Carlovingiens, on en trouvait partout; la

- Piloti, I. c., Sanuto, p. 3.
- ² Jord. Catal., p. 46: dans son édition de cet écrivan (Hakl. Soc.), p. 21 et s., M. Yule pose, saus motif apparent, la question de savoir si l'auteur n'a pas voulu parler du Cassia lignea (v. l'art. Cannelle).
- Varthema, p. 158, b; Alvarez, p. 126, a; Barbosa, p. 311, a, b.
 - 4 Barbosa, p. 319, a. ⁴ Barbosa, p. 310, b.
- " Platearius, Circa instans. p. ccxxx; Pegol., p. 366.
- [†] Voy. les observations de Colladon sur ce point spécial, dans son Hist, na-

- tur, et médic, des casses, Montp. 1816,
- " Après avoir lu cet article, le lecteur sera en mesure de se rendre compte de la valeur historique du passage suivant, écrit par A. de Candolle: "il ne paraît pas qu'on en (des clous de giroffe) ait recu en Europe avant l'époque de la découverte des Moluques par les Portugais" (Origine des plantes cultivées, 1883, p. 129).
- ⁹ En exécutant des fouilles dans la nécropole d'Argentuaria, à Horbourg (Alsace), on a trouvé, parmi d'autres objets antiques, une petite cassette d'origine franconienne, renfermant, entre autres

preuve en est qu'une ordonnance royale autorisait les Missi dominici en voyage à requérir pour leur table du poivre, de la cannelle, diverses autres sortes d'épices et des clous de girofle:1 tous les livres de cuisine de l'époque le font entrer dans leurs recettes et l'on voit qu'il s'agit d'un assaisonnement communément répandu.2 Tous ces détails démontrent que le commerce s'occupait de cet article depuis longtemps déjà: on sait, par exemple, qu'au temps des Mérovingiens l'importation s'en faisait en France par les bonches du Rhône.3 Le monvement des croisades eut naturellement une influence très favorable sur ce commerce d'importation. Aussi longtemps que subsista le royaume de Jérusalem Acre fut l'un des principaux marchés pour cet article.4 Plus tard, le clou de girofle arriva en Europe soit par Tauris, Soultanich et Constantinople, soit par Aden, La Mecque, Alexandrie et Chypre.5 Les boutiques d'apothicaires en étaient toujours largement approvisionnées.6 et le plus petit ménage bourgeois eût rougi de n'en pas avoir dans son garde-manger, comme les grandes maisons princières;7 c'était un des assaisonnements préférés; on en mettait dans la viande, dans le poisson, dans les saucisses, dans les farces, tout comme dans le vin épicé.8 Au reste, cet ingrédient conserva toujours un prix assez élevé: on le payait deux ou trois fois plus cher que le poivre.9 Cette différence tenait plus au grand éloignement du pays de production qu'au prix d'achat primitif. En effet, le clou de girofle arrivait en Europe des îles Moluques, dont les indigènes regardaient, paraît-il, cet article

choses, deux clous de girofle. C'est, sans doute, le document le plus ancien actuellement existant au sujet de l'importation de cet article en Occident. Voy. la note de M. Flückiger dans le Journal de pharmacie d' Alsace-Lorraine, 1885,

- 1 Rozière, Recueil général des formules, 2º part., p. 984.
- ² Dümmler, Sanetgallische Denkmale aus der Karolingischen Zeit, dans les Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft ron Zürich, vol. XII, 6º livrais., p. vi et s.; voy. encore, du même, Formelbuch Bischof Salomo's HI. von Constant (IXº siécle),
- ³ Diplôme de Chilpéric II, de l'an 716. dans Pardessus, Dipl., II, 309.
 - Assis, de Jérus., II, 174.
- 4 Pegol., p. 18, 49, 57, 65 etc.; Ghistele, p. 310; Clavijo, p. 113; Edrisi, I. 51; Fabri, II, 542; Tucher, p. 371.

- ^e Joh. de Garlandia, Diet., éd. Schéler, p. 28: Flückiger, Frankfurter Liste, nº 304. Donet d'Arca. Comples de l'argenteric, p. 218; Bourquelot, Foires de Champagne, I. 287.
- * On pourrait citer à l'appui de ce qui précède de nombreux passages du Ménagier de Paris, du Petit lirre de cuisine, inséré dans la Bibliothèque de l'École des chartes, 5º série, I, 209 et ss., du Buch von guter Speise (Bibl. des lit. Vereins, vol. IX), ou encore de Schultz, Das Höfische Leben, I, 289, 306.
- Deber, Appréciation de la fortune prizée, p. 95; Cibrario, Economia politica del medio evo, 4º éd., p. 509; Quirini, dans Albéri, Relaz. degli ambasc. venet., app., p. 11, 12; Flückiger and Hanbury, Pharmacographia, 2º éd., p. 282.

comme sans valeur, jusqu'an jour où les Chinois commencèrent à venir le chercher chez eux, tant pour leur propre nasge que pour l'exporter dans divers pays.\(^1\) An commencement du XVI* siècle, le bahar de clous de giroffes, représentant environ 712 livres légères de Venise, se vendait encore sur place, aux marchands de Malacca et de Java,\(^3\) de un \(^1\) deux deux ducats; sur le marché de Malacca, il valait déj\(^2\) de dix \(^1\) quatorze ducats et atteignait sur celui de Calicut le prix de cinquante \(^1\) soixante Geus d'or\(^3\)

Pendant longtemps, on n'eut en Europe qu'une idée assez vague du pays d'où provenait le clou de girofie. Les navires arabes, en allant en Chine, laissaient les Moluques très loin sur leur droite, de sorte que lorsque leurs auteurs veulent désigner le pays d'origine de cet article. ils se contentent de dire d'une manière générale qu'il vient des Indes ou des îles de l'archipel indien, on bien ils donnent des noms baroques d'îles dont ils indiquent la situation d'une manière si peu précise qu'on se demande s'ils s'en faisaient seulement une idée approximative, ou bien encore ils admettent que le giroflier croît à Java on à Cevlan.4 ce qui est une erreur; ces îles n'étaient que des étapes. par où passait le clon de girofle avant d'arriver à destination. Ibn-Batouta, qui visita en personne l'île de Sumatra, prétend y avoir vu des giroffiers; quoique la chose soit difficile à croire, il ne serait pas impossible, en fait, qu'à l'époque où il vivait, on eût déjà acclimaté daus cette île des girofliers apportés des Moluques. Mais, d'après la description qu'il en donne, on voit qu'il confond le giroffier tantôt avec le canellier, tantôt avec le muscadier, de sorte qu'il est permis de douter qu'il ait réellement vu ce qu'il décrit et qu'il serait imprudent de baser des conclusions sur son témoignage.5

Marco Polo ne connaissait pas davantage la véritable patrie du clou de girofle. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'il paraît croire

¹ Garcia de Orto, p. 180.

A cette époque, c'étaient ces marchands qui allaient chercher le clou de girofle aux Moluques: vos Barbosa, p. 319, b. Du temps de Marco Polo, des navires chinois l'apportaient jusque dans les ports du Maiabar: Polo, p. 654; Garcia de Orto, l. c.

³ Barbosa, p. 323. a. Vasco de Gama es compagnons avaient entendu dire que le bahar valait 9 cruzados seulement à Malacca, et qu'à Alexandrie le quintal, c'est à dire le quart d'un bahar (Barbosa, p. 300, a. 310, b. 322, b. 323, b) atteignait

déjà le prix de 20 cruzados (Roteiro, p. 111, 115). D'après Sernigi, le prix du bahar variait, sur le marché de Calicut, entre 20 et 24 ducats (Ramus., I. 120, a).

⁴ Relat., p. 143; Maçoudi, I, 341; III, 56; Dn Khordadbeh, p. 288, 294; Edrisi, 82, 89, 93; Kazwini, dans Gildemeister, p. 193, 202, 203; Kazwini, trad. Ethé, I, 1, p. 227, 229 (cf. Lassen, Ind. Alterth., IV, 946).

⁵ Ibn Batouta, IV, 228, 240, 243 et ss., et Dulaurier, dans le Journ. asiat., 4° série, IX, 248.

qu'il venait de la province de Gaindou, c'est à dire du fond de la Chine, à alors qu'il est de notoriété que, pour le giroftier, le climat des lles est une condition essentielle de croissance et surtout de fertilité. Il est plus que probable que l'objet auquel il fait allusion dans le passage en question était non pas le clou de giroffe, mais le bouton du cassta (Fiori di Canella) qui présente une certaine analogie avec le précédent. Pans un autre passage, le même voyageur cite encore le clou de giroffe parmi les produits qui font la richesse des habitants de Java; mais ici, on peut interpréter ses expressions en ce sens qu'il s'agit d'un produit étranger à l'île, mais qu'on peut sisement s'y procurer. Enfin, Marco Polo trouva encore le clou de giroffe dans les iles Nicobar?

Conti approche déjà davantage de la vérité. Dans sa relation de voyage, il décrit, non sans doute de visu, mais pour en avoir entendu parler par des habitants de Java, deux îles qu'il nomme Sandaï et Bandam: il est aisé de reconnaître qu'il a simplement pris pour des unités les groupes formés par les îles de la Sonde et les îles Banda: d'après lui, la dernière seule produisait le clou de girofle à l'exclusion de toute autre, en quoi il avait été mal informé, ou commettait une confusion.6 Son erreur donna naissance à la notice également erronée de la Carte de Fra Mauro.7 Enfin, en 1504, Varthema parvint jusqu'aux Moluques: c'était le premier Européen qui visitait ces îles; il donne à l'une d'elles, sans doute à celle de Ternate ou de Tidor, le nom du groupe entier, Monoch (Moluques). Il vit dans cette ile et dans quelques îles voisines des clous de girofie et il décrit la manière dont on les récoltait.8 Après lui, d'antres voyageurs visitèrent les Moluques à de courts intervalles compris entre 1512 et 1520, et ils nous en ont également laissé des descriptions: ce sont Juan Serano.º Duarte Barbosa 10 et Ant. Pigafetta. 11

¹ Polo, p. 885. M. Richthofen admet que la province de Gaindou correspond à la province actuelle de Kien-tahang (désignée sur les cartes sous le nom de Ningruen-fou). Voy. Verhandl. der Gesellsch. für Erdk. zu Berlin, 1874, nº 1; Ruge,

Zeitalter der Entdeckungen, p. 63.

⁹ Crawfurd, Hist. of the Indian archipelago, I, 495 et s.

Yule, M. Polo, II, 38; Richthofen, China, I, 504, not. 2.

⁴ P. 561. Voy. l'explication détaillée de ce passage dans l'article sur la Noix muscade. Jord. Catal. (p. 51) confond dans une même énumération des produits

propres à l'île de Java et des produits qui y venaient du dehors: parmi ces derniers on peut citer les "gariophylli."

⁵ P. 580.
⁸ Conti, p. 46, et Kunstmann, ibid.
p. 26; Peschel, Gesch. der Erdk., p. 15,

<sup>167, 207.

&</sup>lt;sup>1</sup> Éd. Zuria, p. 49.

^a Ramus., I, 167, b, et la note de M. Badger dans l'édition anglaise de Varthema (Hakluyt. Soc., XXXII), p. 245 et s.

thema (Hakluyt. Soc., XXXII), p. 245 et s.

⁹ A la suite de l'éd. anglaise de Barbosa (Hakluyt. Soc., XXXV), p. 227.

¹⁰ Ramus., I, 319, b.

¹¹ Éd. Amoretti, p. 144 et ss. Em-

On sait que le clon de girofle est en réalité le bouton à fruits de l'Eugenia caryophyllata; il est porté par nn pédicule et se termine par nne petite tête ronde. On le cueillait on on le faisait tomber en secouant la plante, puis on le faisait sécher an soleil ou à la fumée et il était alors livré au commerce. On tenait à ce qu'il fût de couleur rouge sombre et soigneusement nettoyé.1 Cette opération avait pour but de séparer les boutons gâtés ou rabougris ainsi que les pédicules qui s'étaient détachés de l'arbre avec les boutons, et pouvaient s'y tronver mêlés. A défaut de ce nettoyage, la marchandise pouvait être refusée. Les pédicules ne se jetaient d'ailleurs pas à la rue; ils avaient encore une certaine valeur, car ils contiennent, quoiqu'à un degré moindre, la même hnile éthérée que le clou de girofle lui-même. On les vendait à part sous le nom de fusti ou fistuchi di gherofani,2 et leur valeur était en général un tiers de celle des clous de girofie. Ils sont également de couleur rouge, seulement un peu plus claire; une couleur trop pâle était un défaut.3 On mettait aussi quelquefois à part les têtes des clous de girofle et on les vendait sous le nom de cappelletti.4 Enfin, comme les feuilles du giroflier dégagent anssi nn arôme, bien léger il est vrai, elles constituaient anssi un article de commerce: c'étaient les foglie.5

Cochenille.

La cochenille (Cocus Ilicis) est un insecte de forme globuleuse, de conleur d'un noir violet; elle vit en bandes sur le chêne coccifere (Quercus coccifera); on l'y recneille, on la tue et on la vend dans le commerce comme matière tinctoriale. Au Moyen-Age, on la nommait généralement grana, grana da tignere scarlatit, graine d'écarlate, à cause de sa ressemblance avec l'airelle. On n'ignorait cependant pas que c'était une matière animale: nous n'en voltons nour nœuve que le nom de cermi-

poli, p. 81, dit brievement: "Maluc, donde viene georonia," à la p. 86, il parle de la decouverte de cinq lles à clous de girofle. Un attre italien anonyme, qui avait assisté à la prise de Malacca par les Portugais, nomme les "insuie di Monochi, dove nascie garophani" (de Gubernatis, Vienglaieri ital., p. 185) valentin entire de maits, Vienglaieri ital., p. 185 y Valentin de dove nasce il garophali (ibid.).

Pegol., p. 299, 316 et s., 374; Chiarini, p. lxxxii, b; Pasi, p. 6, b.

^{*} Pegol., p. 18, 57, 65, 99, 229, 296, 300, 309, 374; Uzz., p. 20; Bonaini, Stat.

Pia., III, 106, 116, 592; Archie. stor. ital., 3° série, XII, 2, p. 126; "Fust de giroffle dit baston de giroffle": Menagier de Paris, II, 246; "Pediculi oblongi, e quibus dependent flores, vulgo fusti vocantur": Garc, de Orto, p. 180.

Pegol., p. 374.
 Pasi, p. 6, b; Barbosa, p. 323, a;
 Chiarini, p. lxxxii, a.

⁵ Pegol., p. 135, 229; Uzz., p. 52; Assis. de Jérus., II, 174; Bonaini, Stat. Pis., III, 106, 115; Garcia de Orto, l. c.; Flückiger, Die Frankfurter Liste, p. 11, 38.

culi, que nous relevons sur une liste de raretés de la nature, dans le Formulaire de Salomon, évêque de Constance,1 et il est certain que ce nom désigne des cochenilles.2 Comme cet insecte est acclimaté en Provence, en Languedoc et en Espagne, ces divers pays n'avaient pas besoin d'importer la grana du Levant et c'était même eux probablement qui envoyaient cet article aux foires de Champagne.3 Au contraire, la cochenille vendue à Ferrare par des marchands de Bologne devait être importée du Levant par la mer Adriatique, car les villes de Toscane situées à l'ouest par rapport à Ferrare ne recevaient de la Provence ou de l'Espagne qu'une partie de la grana qu'elles consommaient; elles en faisaient aussi venir de la Grèce (Romania) et, en particulier, du Péloponnèse, où cet article donne encore lieu, de nos jours, à un important commerce d'exportation:5 les marchés spéciaux étaient Corinthe6 et Patras.7 Parmi les possessions vénitiennes dans le Levant, il v en avait deux qui produisaient la cochenille. C'était d'abord l'île de Crète; en 1394, on v organisa officiellement un service d'experts chargés d'examiner avant l'embarquement toute la grana que les colons apportaient de l'intérieur à la capitale de l'île; ces experts délivraient des certificats aux envois reconnus de bonne qualité; les marchandises falsifiées ou avariées devaient être saisies et jetées au feu.8 La seconde possession vénitienne produisant la cochenille était Coron, au sud de la Morée; celle qu'on recueillait dans les environs de la ville était reconnue comme la première du monde." Enfin, le voyageur français Caumont en trouva dans l'Archipel, sur la petite île de Pipi ou Amorgo Poulo, dépendance du duché de Naxos.10

Dans un traité florentin du commencement du XV siècle, que malheureusement je n'ai pas sons la main, l'auteur établit une classification assez curieuse: il distingue le chermisi et la grana, qui, d'après lui, seraient deux matières tinctoriales distinctes: il parle de la grana comme d'un article assez bon marché que l'on ponvati se procurer en Portugal, en Espague, dans le midi de la France, dans la Barbavie; le chermisi devait, au contraire, coûter fort cher, mais

¹ Ed. Dümmler, p. 38.

Merrifield, Original treatises, p. clxxi et ss., 38, 449.

³ Bourquelot, Foires, I, 288.

Document publié dans Murat., Antiq. ital., II, 894. J'ai déjà démontré, à l'art. Bois du Brésil, qu'il ne faut pas, dans ce passage, réunir grana et brasile.

⁶ Heldreich, Nutzpflanzen Griechenlands (Athènes, 1862), p. 18.

e Pegol., p. 211; Uzz., p. 170; Bo-

naini, Stat. Pis., III, 593; Archiv. stor. ital., 3º série, XIII, 2º part., p. 81, 127. Dans le dernier passage cité il est aussi question de "grana di Barberia" (nord de l'Afrique).

[†] Pagnini, Della decima, II, 96.

⁸ Taf. et Thom., ined.; Commem. reg., III, p. 222, n°s 406 et s.; voy. aussi Sathas, Doc. inéd., II, 33.
⁹ Sigoli, p. 157.

¹⁰ Caumont, p. 85.

il ne dit pas d'où on le tirait; cependant, il me parait difficile que ce soit autre chose que la cochenille du Levant. Je laisse à d'autres le soin d'éclaircir cette question de détail et de retrouver si la distinction que je viens de signaler existait dans d'autres villes que Florence.¹

Istachri parle d'une sorte de cochenille qui, dit-il, se trouvait à Debil (Arménie) et à Berdâa (Arran) et que l'on exportait de cette dernière localité dans l'Inde et dans d'autres pays encore: Clavijo rapporte à son tour que l'on recueillait au pied du mont Ararat une espéce de cochenille dont on se servait dans la teinture de la soie: d'ans les deux eas il s'agit de la cochenille d'Arménie ou de l'Ararat (Porphyrophora Hamelii Brandt); il est douteux qu'elle fût importée en Europe, mais, on y importait, sous le nom de quermesi des étoffes de soie fabriquées à Bagdad dont la couleur pourrait bien avoir été tirée de cette cochenille! C'est à ce genre Porphyrophora qu'appartient la cochenille dite de Pologne (Porph. Frischii Brandt); on la trouve d'ailleurs en Russie et en Allemagne comme en Pologne. Pour celle-ci il est hors de doute qu'elle s'expédiait vers l'Europe occidentale.

Corail.

Parmi les produits que l'Occident avait à offrir à l'Orient en échange des siens, le coral est loin de tenir le dernier rang. Les pécheries d'où se tirent les plus belles espéces se trouvent dans la partie occidentale de la Méditerranée. Les plus abondantes et en même temps les meilleures étaient celles de Mers-el-Kharez, près de Böne; quelques autres moins renommées s'échelonaient le long de la côte d'Afrique, comme par exemple celles de Böne, de Tênez et de Cettas'. Celles de la Sicile et de Trani, en particulier, furent célèbres de très bonne heure; "celles de la Sardaigne et de la Corse jouissaient d'une

Le traité dont nous parlons ici a été publié, en 1868, par M. G. Gargioll, sous le titre: L'arde della seta in Firenze. Je ne le cite que d'après M. Karabacek (voy. Mittheilungen des casterr. Museums für Kunst und Industrie, 1880, n° 177, p. 101 et s.)

² Isstachri, p. 88 et s.; Clavijo, p. 108; Kremer, Culturgeschichte des Orients, II, 326.

Brandt et Ratzeburg, Medicinische Zoologie, II, 355 et s.

⁴ Marco Polo, p. 48.

⁵ Lib. dirers. art. Montp., p. 756: "Gorma color est, qui trahit in purpuram 11

et affertur de quadam regione que Rosia

Oyoze les descriptions de l'Afrique expetentionale par Îbu Haoukul et par El Heckri, dans le Journ. asriat., 5º série, XIII, 180; és erie, XIII, 78; les cuvres d'Abouffeda (trad. Reinaud, II, 1.p. 191) et de Chems-eddid (trad. Mehren, 98, 38, 31), écrites à un point de vue un peu plus guieraf; Kaxudni, daus Elth, Morgenländ. Studien, p. 172 et s.; enfin la relation de voyage de fohitsele, p. 375.

^{&#}x27; Ibn Haoukal, l. c.; Aboulf., II, 1, p. 194; Chems-eddin, p. 83.

^{*} Edrisi, dans Amari, Bibl. arab. sic.

réputation égale. Une partie du produit de ces pêcheries restait en Occident, où l'on en fabriquait des bijoux de formes les plus variées,1 mais c'était la moindre: le reste était livré à l'exportation. Suivant M. Kohl. (op. cit.) le corail serait surtout très recherché dans l'Asie méridionale et il s'y vendrait encore à des prix élevés, comme du temps de Pline: on expédierait dans l'Inde et l'Indo-Chine à peu près les deux tiers de ce que fournit la Méditerranée. En ce cas, les choses sont restées ce qu'elles étaient au Moyen-Age. Marco Polo vit que les habitants de Cachemire étaient grands amateurs de corail.2 Chez les Arabes, on savait également que c'était un article qu'on pouvait sans crainte exporter jusqu'aux Indes et jusqu'en Chine,8 et les Portugais, à leur arrivée dans l'Inde, constatèrent que la demande continuait toujours à être très forte.4 Il nous est facile de retracer la route suivie par ce produit depuis la Méditerranée jusqu'au sud de l'Asie. Les navires catalans et florentins le portaient d'abord en Égypte,6 où il passait entre les mains des marchands orientaux.

Costus.6

L'article connu sous le nom de costus est la racine de l'Aucklandia Costus Falc.; au Moven-Age, comme déjà dans l'antiquité, il passait pour posséder de puissantes propriétés curatives,7 et la boutique d'apothicaire où l'on n'en cût pas trouvé aurait passé pour mal approvisionnée; il paraîtrait qu'on s'en servait parfois pendant le service divin en guise d'encens.º Comme c'était un produit exotique, il faisait nécessairement partie des articles du commerce du Levant; c'est pourquoi on le trouve mentionné, quoique assez rarement, dans les manuels à l'usage des commercants: les auteurs indiquent deux qualités, le costus doux et le

trad., I, 80, et encore d'autres géographes arabes, ibid. p. 264, 266; Chems-eddin, p. 83; Kohl, Die natürlichen Lockmittel des Völkerverkehrs, p. 28.

- 1 V. exemples dans Laborde, Not. des émaux, II, 224.
 - 2 Ed. Pauthier, p. 127.
- * Clément-Mullet, dans le Journ. Asiat., 6º série, XI.
 - 4 Ramus., I, 120, a, 121, a. Piloti, p. 358, 374; Amari, Dipl. arab.
- fior., p. 383.
- 6 M. Flückiger parle de cet article avec son érudition ordinaire, dans les notes de son édition de la Frankfurter Liste, p. 23 et ss., et dans le Pharmac. Journ., 1877, 18 août.

- ⁷ Constant. Afric., Opp., I, 366. Macer floridus, éd. Choulant, v. 2165-2168; M. Dümmler en donne une recette, dans ses S. Gallische Denkmäler, p. vi et s.
- * Flückiger, Die Frankfurter Liste, nos 88 et s.; du même, Das Nordlinger Register, p. 5.
- D'est à ce titre que des ecclésiastiques de Rome en envoyèrent en présent à S. Boniface, apôtre de l'Allemagne; voy. Jaffé, Biblioth. germ., III, 156 et s., 199, 218. C'est aussi pour cela qu'on en trouve dans l'inventaire du Monastère de Corbie: Polypt. Irm., II, 336.

costus amer; cette distinction existait également en pharmacie.1 Dans l'antiquité, les ports d'où s'exportait cet article étaient ceux de Minnagara (sur le bas Indus) et de Barygaza (sur le golfe de Cambaye); au Moyen-Age, les auteurs désignent comme pays d'origine le bassin de l'Indus,2 dans la partie supérieure duquel croît effectivement l'Auklandia. et la côte occidentale de l'Inde; au XVIe siècle, l'exportation se faisait principalement par Cambaye et le costus s'écoulait en partie vers l'ouest, par Ormouz et Aden,4 en partie vers l'est, où il était connu. comme il l'est d'ailleurs encore de nos jours, sous le nom de Poucho ou Pontchouk.

Coton.

On sait qu'après la chute d'Acre, la haine dn mahométisme, qui commençait à s'éteindre dans le cœur des chrétiens, se réveilla avec une nouvelle énergie et que, sous l'influence de ce sentiment passionné, Sanuto proposa à l'univers chrétien de rompre toute relation avec le monde musulman. Combattant à l'avance les objections, il démontrait qu'on allait demander aux Infidéles certains articles et non des moins importants, tandis qu'on pouvait se les procurer en pays chrétiens. Il citait comme exemples be sucre et le coton, le coton en particulier, que produisaient d'après lui la Pouille, la Sicile, 7 l'île de Crète, 8 la Romanie (c'est à dire la Grèce),9 l'île de Chypre et l'Arménie. Il eût put ajouter à cette nomenclature l'Espagne 10 et l'île de Malte, et, en Italie même, la Calabre.11 Il est vrai que, dans le commerce, le coton d'Occident était coté à très bas prix: Pegolotti signale celui de Sicile comme le plus

¹ Pegol., p. 135, 296, 300; "Costo amaro", ibid. p. 56; "costo amaro e costo dolcie" (sic), Uzz., p. 192. A l'époque mérovingienne, le costus passait en transit à la douane de Fos, dans le midi de la France: Diplôme de Chilpéric II, de l'an 716, dans Pardessus, Dipl., II, 309.

Ibn Khordadbèh, p. 283. ³ Edrisi (I, 171), nomme l'île de Bara,

située vis-à-vis de Soubara, et Aboulféda (dans Gildemeister, p. 189), Sindan, au nord de Bombay.

⁴ Sommario, p. 328, 335, b, 336, b, 337. a: Garcia de Orto, l. c. 6 Garcia de Orto, dans Clus., Exot.,

p. 205; Royle, Illustr. of the botany of the Himalayan mountains, p. 360.

⁶ Sanut., Secr. fidel, cruc., p. 24, 33,

¹ Voy. Amari, Storia dei Musulmani

di Sicilia, II, 448; III, 784 et s.; du même. Bibl. arab. sic., trad. I. p. 82. 191, 233, 266,

^{*} Archiv. Venet., XVIII, 60; XIX, 104: Sathas, Doc. inéd., II, 119; III, 439. Cependant la production de la Crète était peu abondante: vov. Tournefort. Vouage au Levant, I, 85.

La Romanie, et spécialement certains districts, sont désignés comme produisant le coton, dans les passages ci-après: Sathas, Doc. inéd., II, 107, 119, 126, 131, 135, 154, 161, 219 et s., 226, 257, 267; III, 439; Archiv. Venet., XVII, 262; XVIII, 60; XIX, 104.

¹⁰ Ibn Beitar, II, 652; Ibn-al-Awam, II, 1, p. 101 et ss.

¹¹ Pegol., p. 295; Uzz., p. 191; Taf. et Thom., III, 427.

mauvais de tous; celui de la Calabre et celui de Malte sont taxés un peu moins bas, celui de la Basilicate (Pouille) est déjà admis comme passable; mais, de tontes ces espèces, ancune n'approchait des produits du Levant.1 Pour trouver du coton de première qualité, il fallait se résondre à sortir de l'Europe et même des limites de la Chrétienté. A ce point de vue, les produits de Hamah (Hamath, l'ancienne Epiphanie)2 et d'Alep l'emportaient sur tous les autres; les environs de ces deux villes étaient couverts de cotonniers et leur prodigieuse fertilité faisait l'étonnement des voyageurs.8 Après ces produits hors ligne venaient au second rang ceux de la Petite-Arménie: les meilleurs districts cotonniers du pays étaient ceux de Curcho (Korykos), de Sélefkèh et d'Adana;4 leurs produits s'écoulaient sur le marché de Lajazzo,5 On placait à peu près sur le même rang le coton du centre de la Syrie; il était récolté sur une espèce de cotonnier nain qui croissait spécialement aux environs de Damas.6 Enfin. les cotons d'Acre.7 de Chypre 8 et de Laodicée (en Syrie) formaient une troisième catégorie. Cette appréciation des diverses provenances est celle de Pegolotti, dans le passage qu'il consacre spécialement an coton. On sait qu'à l'époque où il écrivait, les états fondés en Syrie par les croisés avaient cessé d'exister. Mais, en dépit de l'appel adressé à la Chrétienté par Sanuto, le trafic avait repris son cours entre l'Occident et la Syrie, et les navires marchands d'Europe allaient aussi régulièrement qu'autrefois charger le coton indigène⁹ à Laodicée, à Beyront, à Tripoli, 10 à Acre et à Jaffa.11 Ce qu'ils faisaient pour les ports de la Syrie,

¹ Cette classification, comme celle qui suit, est prise dans Pegolotti, p. 367.

² Sur cette ville, voy. Pasi, p. 157, a. ^a Ghistele, p. 283; Varthema, p. 148; Kiechel, p. 259. Ghistele (p. 289) parle aussi avec éloge du coton de Sermin, entre

Alep et Antioche. ⁴ Barbaro, Viaggio in Persia, p. 26, b. 27, b; Sanut., Diar., VI, 538; Georg. Gemnic., p. 617.

⁵ Pegol., p. 44; Pasi, p. 157, b.

⁶ Pegolotti se sert ici de l'expression "dello Sciame di Soria"; le premier de ces deux noms est la reproduction du mot arabe Cham qui désignait à la fois la Syrie en général, et plus spécialement la province de Syrie moyenne, parfois même la capitale de cette province, c'est à dire Damas: vov. Havthon, Hist, orient. éd. de Helmst., 1585, p. 11, cap. 14.

⁷ Pegol., p. 49; Lannov, p. 107; Ghistele, p. 64.

^{*} Pegol., p. 64 et s.; Uzz., p. 191; Georg. Gemnic., l. c.; Casola, p. 49; Mas Latrie, Hist. de Chypre, II, 222, 373; III, 268, 775 et ss.; Hagens Pilgerreise. éd. Conrady, p. 247.

⁹ "Bambacium de ultra mare": Taf. et Thom., III, 427; "Bambagio d'oltre a mare": Pegol., p. 295; "Coton de Syrie": Douet d'Arcq, Comptes de l'argenterie. р. 365.

¹⁶ Les fertiles environs de ces deux villes produisaient également du coton en abondance: Frescobaldi, p. 145; Gucci, p. 413; Baumgarten, p. 129.

[&]quot; Mas Latrie, Hist. de Chypre, II, 373; Pasi, p. 48, b. 81, b. 157, b-159, a. En allant de Jaffa vers l'intérieur, on reucontrait également des champs de coton-

ils le faisaient également pour le foyer de la puissance sarrasine, l'Égypte; c'est à dire que, pendant le XIVe et le XVe siècle, ils allaient aussi prendre du coton à Alexandrie comme au temps des états latins.1 Ce "coton d'Alexandrie" était, suivant toute apparence, un produit indigène,2 car Sanuto nomme le coton parmi les produits de l'Égypte. Simon Simeonis et Piloti avaient vu des plantations de cotonniers sur les bords du Nil, et, enfin, un auteur arabe originaire d'Espagne, Abon Abdallah Ibn Alfadhal,4 qui a laissé des notes sur la culture du coton dans différents pays, décrit la méthode égyptienne. Il est pourtant très singulier qu'Abdallatif (mort en 1231), qui décrit en général si minutieusement tous les produits naturels de l'Égypte, ne nomme même pas celui-là et que la grande majorité des Occidentaux qui visitèrent le pays pendant le Moyen-Age gardent sur ce point le même silence. Cela semblerait indiquer que la culture du coton n'y était pas très développée ou, tout au moins, qu'elle n'v jouait pas un grand rôle. En tout cas, il est probable que, sur le marché d'Alexandrie, le coton indigène se vendait avec le coton étranger. D'où venait ce coton étranger? de l'Inde sans doute. En effet, Marco Polo rapporte que le coton des environs de Cambaye s'exportait dans différents pays,5 et, quand les Portugais arrivèrent aux Indes, le port de Cambave et le Bengale (dans le delta du Gange) exportaient vers Aden et la Mecque d'une part, vers Ormouz de l'autre, concurrement avec les fines étoffes si recherchées des habitants de l'Égypte et des provinces occidentales de l'Asic, du coton brut et des fils de coton en quantités immenses; on peut aisément admettre qu'une partie en était destinée à l'Occident. Les mannels italiens à l'usage des commercants ne font pas mention du "coton de l'Inde;" mais il ne faut pas s'y tromper, l'usage général étant alors de désigner les articles de commerce par le nom du marché d'où on les tirait et non par celui de leur pays d'origine. Ils ne mentionnent pas non plus le coton des pays baignés par l'Enphrate et le Tigre,7 ni même celui de la Perse, cependant si abondant que les tisse-

8 Sanut., p. 24; Simon Simeonis, p. 34

4 Cité par Ibn-al-Awam, II, 1, p. 102,

et par Ibn Beltar, II, 652 et s. Sur cet

écrivain, voy. la préface de l'éd. d'Ibn-al-

et s., 38; Piloti, p. 347.

niers dans la direction de Rama; vov. Mariano, Viaggio in terra santa (éd. Domen. Moreni), Fir. 1822, p. 17; Le royage de la saincte cyté de Hierusalem (1480), éd. Schefer, p. 100 et s.

¹ Lib. jur., I, 71; Pegol., p. 56; Uzz., p. 191.

² M. Yates (Textrinum antiquorum, I. 471) nie, sans preuves à l'appui, que l'Égypte ait produit du coton au Moyen-Age.

Awam par M. Clément-Mullet, I, 77; Meyer, Gesch. der Botanik, III, 249. ⁵ Polo, p. 666. 6 Voy. des exemples dans l'article sur les Tissus.

rands du pays, si nombreux qu'ils fussent, ne suffisaient pas à le mettre en œuvre; il en restait assez pour l'exportation et il jouissait d'une grande réputation à l'étranger.1 Par contre, les manuels font une place

aux cotons de la Turquie, c'est à dire de l'Asie-Mineure: 2 nous savons déià que la culture du cotonnier était particuliérement développée entre Brousse et Iconium et que le produit des récoltes était porté sur les marchés de Brousse et d'Éphèse.3 Le nom donné au coton dans les sources occidentales les plus

anciennes est bombacium; 4 cependant, à partir de la fin du XIIIe siècle, on trouve déià de temps à autre le mot cottonum (dérivé de l'arabe Kotn).5

Engens

L'encens est le suc d'un blanc laiteux que l'on fait couler en pratiquant des entailles dans l'écorce de certains arbres de l'espèce des Boswellia. Pegolotti é écrit, et les avis à cet égard n'ont point changé, que la qualité de l'encens est en proportion de sa blancheur et de sa pureté, et que l'encens de qualité inférieure se reconnaît à ce qu'il est mélangé de terre ou d'écorce, impur et d'aspect brunâtre. D'après lui, la meilleure espèce arrivait par Tauris et Bagdad; celui que l'on tirait d'Alexandrie était sensiblement inférieur.7 Il est fâcheux que, selon son habitude d'ailleurs, il ne désigne que les marchés où cet article était mis en vente et non les pays de production.6 Cependant, de son temps, les réminiscences de la Bible et des auteurs classiques étant très répandues, on regardait généralement l'encens comme un produit de l'Arabie et spécialement de l'Arabie heureuse. Au Moyen-Age, les voyageurs et les géographes occidentaux parlent couramment de l'encens d'Arabie,9 mais, en général, il faut prendre ce qu'ils disent à cet égard moins comme un témoignage de visu que comme une preuve

Ramus., cap. 5, fin; Barbaro, Viaggio in Persia, p. 28, b. 29, b.

¹ Istachri, p. 80, 117; Edrisi, I, 467; Kazwini, dans Uylenbroek, p. 40; Aboulféda, Géogr., II, 2, p. 162, 169, 186, 197; Yaqout, p. 137, 154, 420, 472, 521, 524, 528, 611 (v. surtout les notes). Clavijo trouva sur les marchés de Soultaniéh beaucoup de coton du Khorassan, brut, filé et tissé: p. 114.

⁹ Uzz., p. 76, 185, 191.

Harff, p. 203; La Broquière, p. 550; Ludolf. v. Suthem, p. 25.

III, 427.

⁴ Lib. fur., I. 71 et s.: Taf. et Thom ...

⁵ Annal. Jan., a. a. 1289.

⁶ Pegol., p. 371. "Incienso Alessandrino": ce nom se

trouve aussi dans Uzzano, p. 111, 114, 191; Pasi, 107, a, 118, b, 186, b etc. etc. Aux marchés cité dans le texte il faudrait ajouter les noms de localités d'où l'encens s'expédiait en Occident: Péra: Pe-

gol, p. 17; Satalia: Cepione, p. 25; Lajazzo: Pegol., p. 44; Acre: ibid. p. 49, et Assises de Jérusalem, II, 175; enfin Chypre: Pegol., p. 64.

Par exemple Jord. Catal., p. 57; la Carte catalane, p. 119.

d'érudition. Quoiqu'il n'eût pas visité l'Arabie, Marco Polo ne voulut pas se faire l'écho de ces vagues traditions et il préféra rapporter ouvertement ce qu'il avait entendu dire par des marchands sur l'arbre à encens et la manière d'en extraire le suc. Il désigne deux localités comme produisant en abondance l'encens "blanc": Escier et Dufar. Dans la première, dit-il, le souverain du pays confisquait à son profit la récolte entière, pavait au producteur dix livres d'or du quintal et le revendait soixante aux marchands.1 Les deux localités, situées au milieu de la côte méridionale de l'Arabie, sont tellement voisines qu'elles se confondent presque: la première porte, chez les Arabes, le nom de Cheher ou mieux Chedier, mais il ne faut pas la confoudre avec la ville de Chir, située beaucoup plus à l'ouest du côté d'Aden.3 La deuxième se retrouve sous les noms de Dhafar, Zafar ou mieux Dhofar.3 Les plus ancieus géographes arabes parlent déià de ces localités comme de deux centres de production de l'encens et ils nomment en outre les ports de Mirbat's et de Hacic (Hazek). A bien considérer les choses. l'ensemble de ces localités constitue une section peu étendue de la côte d'Arabie, qu'on retrouve dans certains auteurs sous le nom de district de Mahra.7 C'est elle que désignent, quand ils parlent de la production de l'encens, deux auteurs de relations de voyages, deux contemporains de la domination portugaise aux Indes, Barbosa et Massari.8 Cet ensemble de témoignages me semble fait pour établir une certitude, surtout depuis qu'un Anglais, M. Carter, au cours d'un voyage en Arabie exécuté de 1844 à 1846, a découvert dans cette région un arbre de la famille des Boswellia qui produit certainement de l'encens.9 Il est vrai que le même Boswellia et ses congénères, qui produisent comme lui de l'encens véritable, croissent aussi sur la côte du Somâl, située en face de la côte méridionale de l'Arabie, et que c'est de là que le commerce de nos jours reçoit à peu près exclusivement cet article.10 Mais

¹ Marco Polo, p. 707, 711,

Wrede, Reise in Hadramaut, préface

de M. Maltzan, p. 38.

⁸ Ibid. p. 39.

⁴ Relat., p. 141; Istachri, p. 13 et s.; Edrisi, I, 48; Merassid-Alithila, cit. par M. Reinaud dans son édit. de la Géogr. d'Aboulfèda, II, 1, p. 124 et s.

⁵ Edrisi, I, 54; Merassid, l. c.

⁶ Ibn Batouta, II, 214.

Istachri, l. c.; Aboulf., II, l, p. 138. Pour la connaissance de ce pays et de ses produits naturels, voy. la citation du Dji-

hannouma, donnée par M. Charmoy dans soné d. de Cherefeddin, I, 1, p. 824—834. Barbosa, p. 292, b; au lieu du mot

[&]quot;Pecher", il faut lire "Xecher", c'est à dire Chedjer; Massari, p. 26: "Astici" est là pour Hacic.

Fläckiger, Pharmacognosie, p. 32; Maltzan, M. Polo's Angaben über Südarabien und Habesch, étude publiée dans l'Ausland, 1871, p° du 10 juill., p. 651.

¹⁰ Flückiger and Hanbury, Pharmacographia, 20 éd., p. 138 et ss.; Flückiger, art. dans le Pharmacoutical journal du 13 avril 1878.

cela ne prouve absolument rien en ce qui concerne le Moven-Age. Le sud de l'Arabie était alors le pays de l'encens par excellence et, comme il existait nn trafic extrêmement actif entre ce pays d'une part, la Mésopotamie et la Perse de l'autre, par le Golfe Persique, on s'explique tout naturellement qu'au temps de Pegolotti le meilleur encens se trouvât sur les marchés de Bagdad et de Tauris.

Nous n'avons aucun motif de croire que d'autres pays aient aussi fourni l'encens à l'Occident. Marco Polo vit bien à Tannah (non loin de la ville actuelle de Bombay) nn encens de couleur brunâtre dont il se faisait un grand commerce.1 Le célèbre voyageur dit que c'était un produit indigène; par conséquent, il ne doit pas l'avoir confondu avec le benjoin qui ne pouvait arriver sur le marché de Tannah qu'en transit. venant de Sumatra; mais il est bon de se rappeler que le sol de l'Inde porte bon nombre d'arbres dont la sève renferme une résine assez analogue à l'encens pour qu'on s'v trompe.2

Ajoutons encore qu'il est quelquefois question, dans les sources du Moven-Age,3 d'un encens grec (incenso grechesco, incenso di Romania): il s'agit là probablement d'un mélange d'encens d'Arabie et de Storax liquida, encore usité de nos jours dans les églises du rite grec.4

Galanga.

Ce sont les écrits des médecins arabes 5 qui ont fait connaître la racine de Galanga ou de Galgant. Cette particularité explique pourquoi l'article en question porte, dans les langues occidentales, un nom dérivé du mot arabe Khalandjan qui lui-même est dérivé du Chinois. A ma connaissance, le premier document où il en soit fait mention par un Occidental se trouve dans le Formulaire de Salomon III, évêque de Constance: c'est une lettre dont l'auteur est resté inconnu, adressée, suivant toute probabilité, à Charles le Gros: l'auteur annonce au roi divers objets rares qu'il lui envoie avec sa lettre et mentionne, entre autres, un paquet de cannelle, de racine de galanga (calangani), de clous de girofie, de mastic et de poivre. A partir de cette époque, la galanga est un article très répandu dans le monde romano-germain pendant tout

¹ Polo, p. 663.

Yule, Marco Polo, II, 331 et s.; Flückiger, Pharmacognosie, p. 33. ³ Pegol., p. 92, 113, 211; Bonaini.

Stat. Pis., III, 592. 4 Hanbury, Science papers, p. 149 et s.

⁵ Avicenue, éd. Plemp., p. 300; Isaac

ibn Amram, dans Serap., p. 175; Ibn

Beitar, I, 399. Parmi les géographes arabes, Ibn-Khordadbèh (p. 294) et Edrisi (I, 51) sont les seuls qui fassent mention de la galanga; le premier dit que c'est un produit originaire de la Corée (Sila), le second que c'est un article qui se trouve

dans le commerce à Aden. * Publ. par M. Dümmler, p. 37,

le Moyen-Age; on le trouve cité dans divers traités de médecine, i dans les livres de science : et même dans des livres de enisine ou de mênage.³ Il rentre dans la catégorie des drogues et des aliments fortement échauffants et excitants dont on usait avec passion à cette époque. Les marchands européens le trouvaient dans les échelles du Levant qu'ils fréquentaient habituellement, par exemple à Constantinople, à Acre, à Alexandrie, à Famagouste, 'et lis le rapportaient dans les ports d'Italie,' de France, 'et d'Espagne.' De là, il se répandait dans tout l'Occident.

On distingue, en pharmacie, deux sortes de racine de galanga: la petite qui vient de la Chine (Alpinia officinarum Hance) et la grande qui vient du sud de l'Asie (Alpinia Galanga Willd.); il v a donc lieu de rechereher si les deux espèces étaient dans le commerce au Moyen-Age, et la réponse est affirmative, car Pegolotti nomme à la fois deux espèces de galanga, la lourde (grave, pesante) et la légère (leggiere).8 Il ne s'arrête pas à la dernière et se contente de dire qu'elle est moins bonne que l'autre. Quant à celle-ci, il la définit: elle est de couleur rouge-foncé à l'extérieur et à l'intérieur, odoriférante, et happe à la langue. Ce signalement convient assez exactement à la petite galanga qui est lourde, âpre, d'une conleur brune, rougeâtre à l'extérieur, brunâtre à l'intérieur, tandis que la grande galanga est légère, insipide, de couleur rouge-brun ou violette à l'extérieur, jaune clair à l'intérieur. C'est aussi de la petite galanga qu'il est question dans le Ménagier de Paris: l'anteur dit que la meilleure espèce est rouge vif et présente. quand on la coupe, une section violette; il ajoute qu'elle doit être lourde et dure à trancher.9 Il est donc établi qu'an Moyen-Age on connaissait dans le commerce les deux espèces de galanga et qu'on

¹ P. ex. dans Constant. Afr., Opp., I, p. 372; Platearius eirca instans, p. exxxvii, b; Gloss. in antidot. Nicol., p. ecxlvi. ² Hildequardis physica. lib. 2. cap. 17;

Monographie de ce livre par M. Reuss, p. 13; Albertus Magnus, De regetabilibus, éd. Jessen et Meyer, p. 395 etc.

³ Ménagier de Paris, II, 112, 150, 180, 168, 172, 218 etc.; Traité de cuisine, éd. Douet d'Arcq, dans la Biblioth. de l'École des charles, 5º série, I, 209 et es.; Comptes de l'argenterie, p. 218, 232, 255 et s.; Das Buch ron guter Speise, (Bibl. des lit. Vereins, vol. IX) p. 2, 11 etc.

⁴ Pegol., p. 18, 27, 49, 57, 65, 99 etc.; Assises de Jérusalem, II, 175.

⁶ Pegol., p. 99 etc.; Taf. et Thom., III. 444.

⁶ C'est de là que cet article était envoyé aux foires de Champagne: Bourquelot, I, 290.

¹ Capmany, Memor., II, 20; append., p. 73.

^{*} Pegol., p. 296, 375; "grave, lieve". Uzz., p. 20. M. Hanbury n'est doue pas tout à fait dans le vrai quand il dit (Science papers, p. 373) que Garcia de Orto est le premier qui ait établi la distinction des deux espèces de gulanga; il fait, d'ailleurs, un historique aussi complet que remarquable de cet article.

[°] II. 119, 930.

était fixé, comme de nos jours, sur les qualités qui distinguent la petite espèce.

Marco Polo¹ rencontra, au cours de ses voyages, les deux espèces de galangs, mais il ne faisait pas de différence entre elles. Celle qu'il vit dans la province de Fo-Kien en Chine appartenait à la petite espèce et celle qu'il dit avoir trouvé dans l'ile de Java² et au Bengale était de la grande espèce. A leur arrivée aux Indes, les Portugais trouvèrent la grande galanga sur la côte de Malabar, aux environs de Cambaye et dans l'ile de Java; mais lis recevaient aussi la petite galanga directement de la Chine, avec la rhubarbe, et ils la réexpédiaient en Portugal.¹

Garance.

La garance (Rubia tinctorum) est cultivée en Europe depuis des siècles; elle est déjà mentionnée dans le célèbre Capitulare de villis de Charlemagne, sous le nom de warentia.5 Cependant, elle a parfois été importée d'Orient en Occident. Dans l'énumération des articles qui se trouvaient dans le commerce du temps de Pegolotti, nous relevons la Robbia di Romania (de Grèce) d'Alessandria, di Cipri.6 La garance que l'Europe recevait par Alexandrie venait probablement de l'Arabie et celle qui lui arrivait par Chypre, de la Syrie. Cependant, à la fin du Moven-Age tout au moins, la garance de l'Arabie méridionale était généralement expédiée par Aden sur la Perse et l'Inde.7 Déjà, du temps d'Edrisi, la garance de Géorgie, l'une des espèces les plus estimées, s'exportait de cette province jusque dans l'Inde, malgré la longueur du voyage; elle traversait d'abord la mer Caspienne, puis, à partir de Diordian, le reste du transport se faisait par les voies de terre.8 De Khoï, ville située sur la frontière de la Perse et de l'Arménie, on envoyait également dans l'Inde une certaine "racine rouge" (de la garance probablement) que l'on déterrait avec la houe et la bêche: les Indiens en faisaient une couleur rouge; on l'employait d'ailleurs aussi, à Khoï même, dans la teinture des étoffes (cremesini).3

¹ II, 422, 522, 524, 561.
² La Carte catalane indique aussi la galanga parmi les produits de Java (p.

^{137),} mais l'île qu'elle nomme Java était, sans doute, celle de Sumatra.
⁸ Varthema, p. 157, a; Empoli, p. 81;

Garcia de Orto, dans Clusius, Exot., p. 211; Acosta, ibid. p. 275.

⁴ Clus., Exot., ibid.; Balbi, dans de Bry, Orient. Indien, 7º part., p. 39.

Pertz, Mon. Germ. Leges. I, p. 184, 186.
 Pegol., p. 211, 298; Bonaini, III, 593.
 Varthema, p. 155; Corsali, p. 187, a; Barbosa, p. 292, a; Sommar., p. 325, b,

^{328,} a.

⁸ Edrisi, II, 330; cf. ibid. 333; Kazwini, trad. Ethé, I, 1, p. 262; Aboulf.

trad. Reinaud, II, 44.

O Viaggio d'un mercante che fu nella
Persia, dans Ramusio, II, 82, b.

Gingembre.

Au Moyen-Age, le gingembre était nne des épices les plus connues; son emploi était presque aussi général que celui du poivre. Il serait superflu d'en donner ici des prenves: cela nons entraînerait trop loin. Mais, comme le gingembre est une plante qui croît dans divers pays très éloignés les nns des autres, il est intéressant de rechcrcher ceux qui le fonrnissaient à l'Europe. Pour les retronver, nous ne saurions prendre de meilleur guide one Pegolotti. Dans le passage où il expose les propriétés du gingembre, il en énumére trois sortes et, d'après lui, sur ces trois sortes deux croissaient dans l'Inde et la troisième aux environs de la Mecque.1 Le gingembre venait cependant aussi sur le sol de la Chine, et même il y était tellement répandu qu'il s'y maintenait à des prix incroyablement bas.2 Pegolotti n'en parle pourtant pas, ce qui semblerait démontrer qu'alors le produit de ce pays n'arrivait pas encore jusqu'en Europe, à canse de la grande distance peut-être. Onant au gingembre qui, snivant Pegolotti, se vendait sur le marché de Tana, et à celui qu'à d'autres époques certains voyageurs virent dans les bazars de Samarkand et de Tauris, il pouvait évidemment provenir tout aussi bien de l'Indc que de la Chine.8 Ajontons encore que, quand Pegolotti désigne l'Inde comme la patrie du gingembre, il ne paraît pas vouloir comprendre, sous cette dénomination générale, l'Indo-Chine ni même la partie orientale de l'Inde proprement dite; dans sa pensée, il ne s'agit que de la côte occidentale de l'Inde. Il semble ne savoir pas même que les îles de l'Indo-Chine et les côtes du Bengale 4 ct de Coromandel 5 ponyaient fournir leur contingent à la consommation. Étudions donc avec lui les deux sortes de gingembre qui croissaient dans l'Inde, le beledi et le colombino, le premier répandu dans plusieurs provinces, le second spécial au district de Koulam. Le mot beledi6 est évidemment dérivé de l'arabe beled (balad), pays. C'était le nom que les Musulmans fixés dans l'Inde donnaient au gingembre indigéne, ponr

¹ Pegol., p. 380 et s. Il cite encore queques autres espèces moins répandues dans le commerce (p. 296): le giengioro crespo sorattino (de Surate?); le giengioro pilaxuto aballi (d'Ély?); le giengioro ma a berimacch (très mutilé).

⁹ Marco Polo, p. 359, 365, 386, 490, 522, 524; Oderico da Pordenone, éd. Yule, l. c., p. xxiv.

Pegol., p. 4; Clavijo, p. 191; Ghistele, p. 310.

⁴ Marco Polo, p. 422; Varthema, p. 165, a; Empoli, p. 80; Garcia de Orto, p. 212.

⁵ Jean de Montecorvino y vit la plante, dont il envoya une description en Italie: voy. la lettre du Fr. Menentillo de Spolète, dans les Münchn. gel. Anz., 1855, n. 173.

Oy. Dozy et Engelmann, Glossaire, O éd., p. 232; Abdallatif, Descr. de l'Égypte, éd. Silvestre de Sacy, p. 38.

le distinguer de celui de provenance étrangère; peut-être aussi ce qualificatif n'était-il appliqué qu'au gingembre de plaine, par opposition au gingembre de montagne. Il ne paraît pas qu'il renferme nn sens qui impliquerait l'idée d'un produit commun, grossier ou sauvage;1 l'espèce beledi est, au contraire, dans la pensée de l'auteur une espèce fine. Ce nom se retrouve fréquemment dans d'autres sources relatives à l'histoire du commerce.2 Le voyageur italien Niccolo Conti, qui longea la côte de l'Inde à partir de Cambaye, en se dirigeant vers le sud, et visita, sur la côte de Canara, Pachamnria (Baccanore) et Helli (Elv. Hili près de la localité actuelle de Mount Dely), rapporte qu'il entendit donner trois appellations différentes au gingembre du pays; beledi, gebeli et deli.3 Nous avons déjà parlé de la signification du mot beledi; l'épitète gebeli désignait le gingembre de la montagne (en arabe djebel) et l'épithète deli celui des environs d'Ely (Hili). Il est certain qu'on doit lire ce mot deli comme il se trouve écrit dans le texte italien de Ramusio: la lecture neli du texte latin de M. Kunstmann est erronée. En effet, Barbosa rapporte que le royaume de Cananore produisait une espèce de gingembre moins blanche, plus petite que les autres et de qualité médiocre, à laquelle on donnait le nom de dely parce qu'elle croissait aux alentours du mont Dely: elle se répandait de là vers le sud jusqu'à la ville de Cananore.4 Pour en revenir au gingembre beledi. nous pouvons citer un deuxième voyagenr qui le vit dans le pays même qui le produisait: c'est précisément Barbosa. D'après lui, l'espèce à laquelle on donnait ce nom croissait en arrière de Calicut, sur un espace d'environ six à neuf milles, et il était estimé pour sa bonne qualité.5

¹ Flückiger and Hanbury, Pharmocographia, 2° édit., p. 636.

Uzzano, p. 20, 61, 111; Chiarini, p. Ixxiii, a; Pasini, p. 53, b, 83 et sa., 118, a; Bonaini, Sat. Pia., III, 591 (zenzavo di Boliedi'); Capmany, Mem., II, 153; Biblioth. de l'École des chartes, 1873, p. 50; Sanut., Diar.. I, 830; III, 1198, IY, 168, 232, 240, 265, 419; VI, 64 etc.

³ Conti, éd. Kuustmann, p. 37. Pour ce qui a trait à la géographie, voy, ibid. p. 15 et, mieux encore, Yule, Cathay, II, 451 et s. Entre les deux localités nonmées par Conti se trouvait Mangalore, où Ibn Batouta (IV, 80) trouva du giugembre en grand quantité. Au reste, cette plante était répande dans le nord cette plante était répande dans le nord

de la proviuce de Canara et jusque vers Bombay: Corsali, p. 178, b; 179, b; Balbi, p. 48; Garcia de Orto, p. 212.

⁴ Barbosa, p. 311, ā, 323, a. Marco Polo (n. 648) parle egalement du gingembre à propos du district d'Ély (Hifb.). Four le royaume de Cananore, le fait est affirmé par Varthena, p. 158, b. par l'auteur du Sommario, p. 333, a, et par Massari, p. 26, 33, C'était à Cananore que les flottes portugaises chargesieut principalement le gingembre.

⁵ Barbosa. p. 311, b, 323, a. Sur le gingembre à Calieut, voy. encore: Conti. p. 48; Hieron. da S. Stefano, p. 345, a: Varthema, p. 162, a; Sommar., p. 333, a; P. Alvarez (dans Ramus., I), p. 126, a;

La deuxième sorte de gingembre était, d'après Pegolotti, le colombino ainsi nommè par ce qu'il croissait "nell' isola del Colombo d'India," Ceci demande une explication. En effet, il ne s'agit dans ce passage ni de Colombo, capitale de l'île de Ccylan, ni même d'une île, mais d'une ville maritime. Ou bien Pegolotti emploie le mot "île" dans le sens étendu que comporte le mot correspondant de la langue arabe, ou bien, et ceci est plus probable encore, il ètait mal renseigné sur la situation de la ville dont il voulait parler. Les missionnaires, ses contemporains, Oderico da Pordenone, Jordanus Catalani et Giov. de Marignolli1 citent de temps à autre une ville qu'ils nomment Columbum (Oderico ècrit Palumbum) et qui n'est autre que Quilon (le Koulam des Arabes) sur la côte de Malabar). Les environs de cette ville produisaient un gingembre de bonne qualité: le fait, en tout cas, est certifié par quatre vovageurs du Moven-Age: Benjamin de Tudèle, Marco Polo, Oderico da Pordenone et Niccolo Conti.2 Ils diffèrent sculement tant soit peu sur la dénomination qui doit être attribuée à cette espèce. Le nom de Quilon se transforme en Coilun sous la plume de Marco Polo, en Coloen sous celle de Conti, et chacun faisant dériver l'épithète donnée au giugembre du nom de la ville ou il l'a trouvé, ils en font, le premier Coiluni et le second Colobi. Dans la langue commerciale du Moyen-Age, la forme Colombino, employèe par Pegolotti, avait étè universellement adoptée.8

Pegolotti nomme la troisième sorte giengioco micchino et dit qu'elle provenait des environs de la Mecque (viene dalle contrade della Mecca). L'épithète en question a été forgèe tout exprés: on doit l'interprète en ce sens que l'objet qu'elle désigne était non pas un produit du territoire, mais un artiele du marché de la Mecque. S'iono, il faudrait attribuer au mot "environs" une signification par trop étendue, car le territoire sur lequel croissait cette sorte de gingembre comprenait l'Arabie tout entière avec les lles de la mer Rouge, é peut-être même

Sernigi, ibid. p. 120, b; Massari, p. 27; Nikitin, p. 20; Roteiro da viagem que fez Vasco da Gama, p. 88.

Oderico da Pordenone, éd. Yule, p. xi —xiii (et la note du vol. I, p. 71 et s.); Jord. Catal., p. 50, 55; Marign., p. 88.

² Benj. de Tud., p. 140; Marco Polo, p. 644; Oder., p. xiii; Conti, p. 46.

Uzz., p. 20, 61, 111; Chiarini, p. lxxiii, a; Bonaini, Stat. Pis., III, 591; Leber, l. c., p. 80; Minagier de Paris, II, 111, 230; Douet d'Arcq, p. 218. Pegolotti joint une fois à l'épithète colom-

bino le mot "grigia", à cause de la fine couleur cendrée qui donne une apparence toute particulière à l'écorce de cette espèce (p. 296, 360).

⁴ Cette espèce est aussi très souvent citée dans Sanut, Diar, p. ex.: III, 1198; IV, 168; V, 35; XI, 56, 104 et ss., 827 et ss.: Priuli. p. 169.

⁵ De même dans Fabri, II, 542.

⁶ Le Vénitien anonyme qui parcourut la mer Rouge en 1538 avec une flotte de guerre turque vit cette espèce de gingembre dans l'île de Chamaran et près d'Aden;

Zanzibar et Madagascar.1 L'espèce de gingembre ainsi dénommée passait par Alexandrie pour arriver en Europe.2 Pegolotti la dit inférieure aux autres; suivant lui, elle était petite et difficile à couper. Il est curieux que le Ménagier de Paris dise exactement le contraire; là, nous lisons que cette espèce a toutes les qualités d'un bon gingembre, qu'elle se distingue notamment par la facilité avec laquelle on peut la couper et que celle qui vient de Quilon lui est inférieure. Les prix indiqués par l'auteur du Ménagier semblent démontrer effectivement que son affirmation n'était pas uniquement basée sur une appréciation personnelle. En 1393, par exemple, la livre de gingembre de Quilon (colombin) valait, sur le marché français, onze sols ou environ 31 francs de notre monnaie, et le quarteron (1/4 de livre) de gingembre de la Mecque (mescha ou de Mesche, p. 248 et s.) cinq sols, soit vingt sols la livre, c'est à dire le double.8 Sanuto, dans ses Diarii, parle fréquemment d'épices et donne des listes de prix; le gingembre ne pouvait y manquer: seulement, l'espèce colombino ne se trouvait plus dans le commerce à l'époque où il écrivait, de sorte que nous ne connaissons par lui que les valeurs relatives du beledi et du mecchino: le dernier était toujours coté moins haut que le premier.

Le gingembre se vendait sous deux formes: soit vert (zenzeri verdi), soit confit dans le sucre (zinziberum conditum, giengiovo confetto - in conserva).4 Les Indiens savaient en préparer des conserves que les Arabes connaissaient sous le nom de gindiebiliuèh.6 Les Occidentaux en trouvaient à acheter à Alexandrie: c'était ce qu'ils appelaient des senseverate d'India.7 En Occident, les apothicaires fabriquaient un

v. Viaggi alla Tana, p. 146, b, 148, a. Divers auteurs témoignent qu'en somme le gingembre croissait dans diverses parties de l'Arabie, dans l'Yémen comme dans l'Oman: vov. Abou Hanifa, dans Ibn Beitar, I, 537; Ibn-al-Mogawir, dans Sprenger, Post- und Reiserouten, p. 133; Abdallatif. p. 25; enfin Massari, p. 26. Ghistele vit à Aden la plante de l'espèce beledi (velledyn) apportée de l'Inde et acclimatée dans le pays, p. 233.

¹ Abdallatif, l. c.; Harff, p. 146.

² Pegol., p. 308, 360; Uzz., p. 20, 61, 111, 114, 191; Pasi, p. 53, b. 83, a. etc. Le "zinziberum Alexandrinum" de Joh. de Garlandia (éd. Schéler, p. 56) n'est autre chose que celui que d'autres nomment gingembre de la Mecque.

³ Cf. le Ménagier de Paris, p. 111, 230, avec Pegol., p. 360.

⁴ Pasi, p. 118, a; Joh. de Garlandia, ibid.; Uzz., p. 20.

⁴ Ibn Batouta, III, 126; Barbosa, p. 323, a; Garcia de Orto, p. 212.

Silvestre de Sacv. éd. d'Abdaliatif. p. 312.

⁷ Pegol., p. 298, 317 et ss.; Uzz., p. 26. "Zinziberata" dans les doc. relatifs à Charles I d'Anjou, Arch. stor. ital., 3º série, XXII, 22; "gingibretum, gyngebrad", dans les sources anglaises, publ. par M. Hanbury, Science papers, p. 480, 483. On trouvera encore d'autres formes du même nom, tirées des romans de chevalerie français, dans Schultz, Das höfische Leben, I, 293, not. 2.

opiat dans la composition duquel le gingembre dominait; d'où son nom: diaminibereos: Dans la cuisine, on employait surtout le gingembre comme assaisonnement, avec la viande et le poisson; il entrait aussi dans la préparation des vins épiés.²

Gomme Adragant.

Il existe divers arbrisseaux de la famille des astragales qui présentent cette particularité que, si l'on fait une entaille sur le tronc, ou s'il se produit naturellement une fente dans l'écorce, la plante distille un liquide visqueux qui durcit rapidement au contact de l'air. Cette matière entre dans le commerce sous le nom de Gomme adragant. Pegolotti indique deux pays d'où l'on tirait cette gomme pendant le Moyen-Age: la Romanie et la Turquie, c'est à dire la Grèce et l'Asie-Mineure.8 Effectivement, la Grèce a été de toute antiquité la patrie de la gomme adragant et, de nos jours encore, elle en produit une variété reconnaissable à son aspect filiforme ou vermiforme, connue sous le nom de gomme adragant de Morée. Mais la meilleure qualité vient du centre de l'Asie-Mineure. Actuellement, elle passe par Smyrne ou Constantinople, mais, an temps de Pegolotti,4 le grand marché de la gomme adragant d'Asie-Mineure était Satalia; ce n'était, d'ailleurs, que la conséquence naturelle de la situation de cette ville; au nord du golfe de Satalia s'étend nne province renommée pour la qualité de ce produit, l'ancienne Pisidie, devenne, depuis la conquête turque, le vilavet de Hamid.5 Enfin. Pegolotti indique encore deux marchés sur lesquels on trouvait la gomme adragant: Chypre et Alexandrie.6

An Moyen-Age, cette gomme servait à divers usages. Elle passait pour un reméde énergique.⁷ Dans un passage de son poème satyrique

¹ Ægid. Corbol., éd. Choulant, præf. p. xxviii. Voy. Guiot de Provins, Bible, dans les Fabliaux et contes, éd. Barbazan et Méon, II, v. 2621, 2627; Joh. de Garlandia, p. 28.

⁹ Das Buch con guter Speise (Bibl. des titer. Vereins, IX), p. 2, 6, 11; Mcnagier de Paris, p. 107, 111, 125, 24 et s., 273; Traité de cuisine, éd. Douet d'Arcq, Bibl. de l'École des chartes, 5° sèrie, I, 209 et ss.

³ Pegol., p. 296, 376. Ibn Beitar en indique encore d'autres: la chaine de montagnes située en arrière de Beyrout et le Liban (trad. franç. III, 146). Uzz., p. 19, mentionne un "draganti da ucci". Le mot "noci" désigne sans doute un lieu

d'origine, mais je ne suis pas arrivé à retrouver lequel. Le nom oriental de la gomme adragant "Ketira" se retrouve aussi dans Pegolotti, p. 113: on y lit: "chiturca cioè draganti", et p. 376, "chitira". Cf. Hamilton, Reisen in Klein-

asien, I, 449.

⁴ Pegol., p. 376: cet article donnait encore lieu à un certain mouvement d'affaires sur le marché de Satalia à une époque postérieure: voy. Pomet, *Hist. des drogues*, II 18.

⁵ Flückiger, Pharmocognosie des Pflanzenreichs, p. 8; Flückiger and Hanbury, Pharmacographia. 2° éd., p. 176.

⁶ Pegol., p. 56, 376.

Constantinus Afric, (Opp., I. p. 360,

intitulé la Bible, Guiot de Provins exerce sa verve aux dépens des médecins de Montpellier et du prix des remèdes qu'ils prescrivaient:1 il eite, entre autres, au vers 2622, une boisson qu'il nomme diadragum. Nous retrouvons la même boisson dans d'autres auteurs, sous les formes plus exactes diadragagantum 2 ou duadragantum; 8 celui qui emploie cette dernière ajoute, sous forme de remarque, que les apothicaires la donnaient comme remède rafraîchissant. Le nom lui-même démontre que la gomme adragant en constituait le principal élément. D'autre part, l'industrie du Moyen-Age employait cette gomme dans la préparation du bleu azur et dans la dorure.4 Je n'ai pas pu trouver de preuve certaine qu'on s'en servit déià comme fixatif dans la teinture.

Gomme laque.

Dans l'Inde et dans l'Indo-Chine, il existe certains arbres de la famille des euphorbiacées et particulièrement de l'espèce Aleurites laccifera Willd. qui nourrissent des milliers de pucerons de l'espèce Coccus Lacca; ce puceron se fixe sur les branches, les perce avec sa trompe, en fait sortir ainsi la sève résineuse de la plante, qui se répand à l'extérieur, et y mêle probablement certaines matières liquides qui lui sont propres; il lui communique en tont cas sa belle couleur rouge et il se forme ainsi autour des branches une croûte épaisse, colorée en rouge, qui finit par recouvrir les pucerons eux-mêmes. C'est la gomme laque.5 Elle était déià connue dans l'antiquité comme matière tinetoriale et employée dans la composition des vernis et des pâtes à polir. C'était un article très répandu dans le commerce au Moven-Age.5 Pegolotti en parle naturellement, mais il semble ignorer que la gomme laque soit produite par un insecte; il la prend pour une excroissance, ou pour le fruit d'une plante, et la divise en trois espèces; 1º la lacca acerba, ou laque verte, de couleur analogue à celle de la

383) admettait déià cette drogue dans ses remèdes, suivant l'exemple des médecins grees et arabes. ' Fabliaux et contes, éd. Barbazan et

- Méon, II, 391 et s.
- 2 Ægidius Corbol., éd. Choulant, præf. p. xxix. "Diedraganti", dans l'Archie. stor. ital., 3º série, XII, 2, p. 126.
- * Joh. de Garlandia, Dictionarius, éd. Géraud, suppl. au Paris sous Philippe le Bel, p. 596, éd. Schéler: Lexicographie latine du XIIº et du XIIIº siècle (Leipz. 1867), p. 56; Flückiger, Das Nærdlinger Register, p. 12.
- 4 Liber dirers. art., p. 748; Muratori, Antiq. ital., II, 373, 376; voy. les Segreti per colori, dans Merrifield, Orig. treatises, p. 411, 485, 495.
- ⁵ Brandt et Ratzeburg, Medicinische Zoologie, II, 226 et ss.; Geiger-Marquart, Pharmaceutische Zoologie, 2e ed., p. 102
- " Lib. jur., I, 71; Taf. et Thom., III, 444; Assis. de Jérus., II, 174; Pegol., p. 17, 44, 49 etc.; Uzz., p. 111; Chiarini, p. lxxxii, b; Capmany, II, 2, p. 4, 17, 20: append., p. 73.

mêre avant sa maturité et dure au toucher; 2º la lacca matura ou laque mêre, de couleur rouge sang foncé, comme la mêre après maturité, et se brisant facilement sous le doigt; 3º la lacca comunale intra acerba e matura, capèce intermédiaire entre les deux précédentes.¹ La gomme laque arrivait sur le marché soit à l'état brut, c'est à dire dans l'état originel, et renfermant encore des éclats de branches, ce qui lui donnait un aspect peu tentant pour l'acheteur,² soit moulle après avoir été ramollie sur le feu. De là, une autre classification en lacca cruda et lacca cotta.² Enfin, on vendait encore à part, sous le nom de polerer di lacca, une poudre formée de particules détachées de la partie extérieure de la croûte, et, sous celui fiori di lacca, une autre marchandise que nous souponnons étre de la gomme en grains.¹

Le nom même de la gomme laque décêle son origine, car il est dérivé de l'indien laxã ou lakkha* (en grec λόπκος). Si je ne me trompe, Niccolo Conti fut le premier voyageur européen qui vit la gomme laque sur le lieu même où elle se formait.* En même temps qu'il rapporte la découverte, il nomme les principaux marchés sur lesquels s'écoulait cet article; les choses n'ont pas changé dans la suite des temps: c'étaient Calicuri et Cambaye. Mais ceci ne nous fait pas connaître le lieu réel de production. La partie occidentale de l'Inde n'a jamais produit beaucoup de gomme laque. Les provinces du centre de la péninsule, composant le royaume de Narsinga, étaient, sons ce rapport, un peu plus favorisées de la nature; puis venaient la côte de Coromandel pet, au nord, le bassin du Gange. Il Mais le véritable pays de production, celui qui fournissait les plus grandes quantités, était l'Indo-Chine, aussi bien dans les provinces de Pégou, de Martaban et de Ténassérim que dans la Birmanie et le royaume de Siam. 1º

^{&#}x27; Pegol, p. 808, 314 et s., 368 et s., Voy, ausei Uzz et Chiarini, p. cit. Ces écrivains parlent d'un état de la gomme qui, suivant eux, n'avantip bas été encore mbre, tandis qu'elle devait être trop mûre, c'est à dire qu'on devait l'avoir recueillie à un moment où la couleur était déjà résorbée en partie: voy. Brandt et Ratzeburg, l. c., p. 398.

Pegol., p. 366; Garcia de Orto, p. 158.
Pegol., p. 297. "Lacha cruda": Lib. dirers. art. Montp., lib. I, cap. 9, p. 754.

Pegol., p. 296, 308, 366.
 Lassen, Ind. Alterth., I, 317; III,

⁶ Éd. Kunstmann, p. 48 et s.

¹¹

¹ Sommario, p. 325, b; Sernigi, p. 120, a; Massari, p. 27.

Hier. da S. Stefano, p. 346; Varthema, p. 157, a; Sommar., p. 327, a;

thema, p. 167, a; Sommar., p. 327, a; 328, a; Massari, p. 26; Nikitin, p. 21. Barbosa (p. 317, a) établit une comparaison entre le produit du royaume de

Narsinga et celui de Martaban.

16 Roteiro da viagem que fex Vasco
da Gama, p. 109.

¹¹ Balbi parle d'une laque jaune du Bengrale: de Bru's Reisen, p. 39.

¹⁹ Varthema, p. 166, a; *Roteiro*, p. 112; Corsali, p. 180, a; Barbosa, p. 316, b, 317, a, 323, a; Empoli, p. 80; *Sommario*, p. 334, b, 335, a, 336, a; *Federici*, p. 385, b; Balbi

trouvait aussi beaucoup de gomme laque dans l'île de Sumatra et c'était bien un produit indigène, quoi qu'on dise Garcia de Orto.¹

La "lacca mortadonsi" et la "lacca Sumutri" constituaient deux articles distincts qui paraissent avoir été très répandus dans le commerce de l'Orient.º Dans celui de l'Occident au Moyen-Age, je ne trouve, au contraire, aucun exemple d'épithète accolée au nom de la gomme laque pour déterminer son origine. Pegolotti seul joint parfois l'épithète chonbait ou gonhoinist' au nom de l'espèce qu'il qualifie lacca matura: peut-être est-ce une altération du nom de Cambaye, qui serait alors le lieu d'origine de cette espèce particulière. Il est également hors de doute que l'Occident recevait de la gomme laque de Martaban faisait concurrence sur le marché de Calicut au produit indigène (lacca del paces), s'omme, en outre, les Goudjerati, qui tenaient le haut du pavé sur la place de Cambaye, envoyaient leurs propres navires en chercher à Martaban, on peut être certain que la gomme laque de l'Indo-Chine arrivait en Europe par Calicut et par Cambaye.

Notons, avant de terminer, que l'on a fait parfois une confusion entre la lacca (gomme laque) et la grana (graine d'écarlate, kermès). Pour en citer un exemple la lacca di Romania (gomme laque de Grèce) ne pouvait être produite que par le Coccus Ilicis (puceron du kermès) et non par le Coccus Lacca.

De l'usage de la gomme laque, nous nous bornerons à dire en deux mots qu'on l'employait dans les industries de la teinture et du polissage 7 et en médecine.

Indigo.

L'antiquité connaissait déjà la matière tinctoriale que l'on extrait des plantes du genre *Indigofera*, et lui avait donné un nom dérivé de celui du pays qui la produisait. Au Moyen-Age, le grand marché de

c.; Garcia de Orto, p. 158; voy. encore Ritter, Asien, IV, 328, 931, 1111.

¹ Roneinotto, p. 108, b; Varthema, p. 167, a; Roteiro, p. 110, 113 (l'auteur écrit "Fater" pour Pédir dans l'île de Sumatra). Voy. eucore Crawfurd, Hist. of the Indian archipelago, III, 437; Wiesner, Gummi-Arten, p. 140.

Barbosa, p. 817, a; Garcia de Orto, l. c.
 P. 815, 366.

⁴ Sommario, p. 825, b; Roteiro, p. 116; Pegol., p. 56. Plus tard la gomme laque fut apportée par les navires portugais qui faisaient le tour du cap de Bonne-

Espérance: Guicciardini, Opere inedite, VI, 222; Sernigi, p. 120, a. Lettre d'Améric Vespuce, publ. par M. Baldelli Boni dans l'introduction de son édition de Marco

Polo, p. lviii.

⁵ Barbosa, p. 823, a.

⁶ Sommario, p. 335, a.

⁷ Lib. divers. art. Montp., lib. I, cap. 9, p. 754.

[&]quot;Dialacca, Lacktinctur", dans Flückiger, Nördlinger Register, p. 12, et dans Amatus Lusitanus, Comment. in Dioscor., lib. I. enarr. 29.

l'indigo était Bagdad. Parmi les diverses qualités d'indigo, celui de Bagdad est le plus fréquemment indiqué dans les manuels à l'usage des commerçants, dans les traités de commerce, dans les tarifs de douane de l'époque: 1 certains ouvrages spéciaux d'arts et métiers le recommandaient par le motif qu'il contenait plus de couleur bleue que d'autres (magis acurinum est).2 Rien ne prouve que l'indigo qui se vendait à Bagdad ait été produit dans les environs même de la ville; la chose est même douteuse. Mais, parmi les articles qui s'importent de nos jours dans cette ville, nous relevons l'indigo de l'Inde.3 Rien n'empêche de supposer qu'il en était de même autrefois, vu la facilité des communications entre ce marché et l'Inde par le golfe Persique, et que, par conséquent, l'Inde v ait expédié tout au moins une partie de ce qu'on y vendait sous le nom de Indaco di Baldacca, di Bacadetto, di Bagadeo, di Gabbadeo ou sous une autre dénomination quelconque dérivée du même nom défiguré par le langage populaire. Il est inutile, je le suppose, de démontrer avec preuves à l'appui qu'au Moyen-Age l'Inde n'avait pas cessé de produire l'indigo. Marco Polo cite spécialement les grandes plantations qu'il vit à Quilon (Coilun),4 à Goudierate 5 et aux environs de Cambave. 6 Mais l'indigotier croissait aussi dans des pays plus rapprochés de Bagdad. On le cultivait sur une vaste échelle dans la fertile province de Kaboul: il jouissait même d'une grande réputation et on en exportait de grandes quantités.7 Au sud-est de la Perse, les habitants du Kerman se livraient activement à cette culture et ceux d'Ormouz (la ville de terre ferme) obtensient dans leurs plantations un produit de qualité exceptionnelle; c'était un article d'exportation important. Les auteurs arabes mentionnent souvent à la fois l'indigo de l'Inde et celui du Kerman, et ne font entre les deux qu'une distinction de nuance: celui de l'Inde était plus clair que l'autre.8 Peu importe d'ailleurs de savoir d'où venait en réalité l'indigo:

Pegol., p. 15, 65, 73, 211, 296, 308, 371, Uzz., p. 21, 53, 80, 111, 114; Pasi, p. 9, a., 79, a., 88, b. etc.; Bonaini, Szat. Pis., II, 1116; III, 104, 113, 434, 436, 592; Archie. stor. ital., 8 estic, XII, 2, p. 81, 91, 196; Méry et Guindon, I, 347; Petit Thalamus (de Montpellier), p. 327; Capnany, Mem., II, append, p. 73.

Liber dirers. art. Montpell., p. 744, 750, 769; Cennini, trad. Ilg, chap. 19, 47, 61; Merrifield, Orig. treatises, p. 87, 273, 275.

³ Ritter, Erdk., XI, 812, 817, 822.

⁴ P. 644.

⁶ P. 660; le fait est confirmé par Nikitin, p. 21.

⁶ P. 666; voy. aussi Nikitin, p. 9; Conti, p. 49; Hieron. de S. Stefano, p. 346; Sommar., p. 328, a; Corsali, p. 179, b; De Gubernatis, p. 169. ¹ Edrisi, I, 183. Ibn Haoukal (cit.

dans Reinaud, Mém. sur l'Inde, p. 245) avait entendu estimer par des marchands à deux millions de dinars et plus la valeur de l'indigo expédié annuellement de Kaboul.

⁵ Istachri, p. 80; Edrisi, I, 424; Ibn Beitar, II, 567; Avicenne, cit. dans Beck-40*

car il paraît établi que les produits de l'Inde, du Kaboulistan et du Kerman prenaient également le chemin de Bagdad, d'où ils passaient en Occident sous la désignation commune d'indigo de Bagdad.1 Si nous passons aux indigos d'autres provenances, nous constatons que celui de Chypre ne pouvait pas soutenir la comparaison avec l'indigo de Bagdad;2 il était plus grossier et on le payait quatre fois moins sur le marché.8 Edrisi vante les qualités hors ligne de celui qu'il nomme indigo des ossis de la Haute-Égypte; cependant, le produit de l'Égypte passait pour inférieur à celui de l'Inde, Malgré cette infériorité, la culture de l'indigo v était très développée: c'était même une des particularités qui frappaient les voyageurs occidentaux.6 Nous pourrions encore citer, au même point de vue, le nord de l'Afrique,7 l'Espagne,8 la Sicile.º mais ces pays étaient sitnés en dehors du cercle anquel s'étend notre étude. Pour en finir avec les espèces d'indigo répandnes dans le commerce an Moven-Age, il me reste à citer l'indaco socafe (var. saccafe, sacheze), l'indaco del golfo qui me paraît être le même

Ponr retrouver le moment où le commerce commença à répandre l'indigo dans le monde, il faudrait remonter aux origines de l'antiquité classique; cependant, pour qu'il devint commun en Europe, il ne fallnt rien moins que la nouvelle impulsion donnée par les croisades au trafic entre l'Orient et l'Occident.11 Les plus anciens documents qui en fassent

que le précédent sous un autre nom, et enfin l'indaco rifanti, mais ie dois avouer qu'il ne m'a pas été possible de me faire une idée même

mann, Beiträge zur Geschichte der Erfindungen, IV, p. 508. L'indigo du Kerman n'était pas inconnu en Occident: voy. la Carte de Fra Mauro, éd. Zurla, p. 43, 44. Dans le dernier passage, l'auteur parle d'une localité qu'il nomme Cobinam: il en sera question dans l'art. Tutia. Pegol., p. 12.

approximative de leur provenance.10

Vov. dans le glossaire de l'Hist. de Chypre, par M. de Mas Latrie, les passages cités au mot "Endicum". Pegol.,

- р. 65. ^a Pegol., p. 371, 296.
 - 4 I. 122 et s.

 - 5 Abdallatif, éd. de Sacy, p. 36. "Color indicus in Ægypto conficitur",

d'indigo sur les bords du Nil, le long de la branche de Rosette, entre Chatnouf et Fouah (p. 171).

- 1 "Indicum de Garbo, Garbi": Bonaini, Stat. Pis., III, 104, 113, 434.
- Ibn al Awam, II, 1, p. 297 et s.
- 9 Huillard-Bréholles, Hist. dipl. Frideriei Il. vol. V. p. 571.

écrivait déjà l'ambassadeur envoyé par l'empereur Frédéric Ier à Saladin: Arnold. Lubec., éd. Pertz, XXI, p. 238. Le pèlerin italien Sigoli remarqua des plantations

¹⁰ Ces espèces sont mentionnées dans Pegol., p. 296, 113; Uzz., p. 21, 53, 80, 111, 114; Capmany, II, app., p. 73; Bonaini, l. c., III, 592 (il écrit "di groffio" probablement pour "di golfo"; Petit Thalamus de Montpellier, p. 237. L'añil de golfo" que nomme Capmany (IV, app., p. 19, 20) à côté de l'anil bagadel" n'est pas autre chose que l'indigo (en arabe nil).

[&]quot; Jusqu'à la fin des états latins de

mention pendant le Moyen-Age appartiennent an XIIe siècle et sont relatifs à l'Italie (Gênes, Ferrare).1 On constate ensuite son apparition en France en 1228, sur une liste d'articles taxés à la donane de Marseille,2 et en Angleterre en 1274, sur une facture.8

A une époque plus rapprochée de nous, on a trouvé un procédé pour extraire nne belle coulenr bleue dn pastel et l'inventeur n'a pas craint d'attribuer à ce produit la qualification d'indicum, quoiqu'il n'entre pas trace d'indigo dans sa composition.4

Ivoire.

L'ivoire qui s'importait en Occident pendant le Moyen-Age provenait-il en majorité de l'Inde ou de l'Afrique? C'est un problème dont il est assez intéressant de chercher la solution, bien que les livres de commerce du temps ne fournissent aucune donnée à cet égard. Pegolotti énumère divers marchés où l'on ponvait se procurer cet article: · Alexandrie, Acre, Famagouste par exemple, mais il n'y a pas dans cette indication l'élément d'une prenve en faveur de l'une ou de l'antre provenance. Edrisi signale Aden pour y avoir vu de l'ivoire; mais ce marché, affecté spécialement au commerce de transit, ponvait recevoir l'ivoire de l'Afrique aussi bien que de l'Inde. Istachri parle de Sirâf au même point de vue: ici il devait, il est vrai, arriver surtout de l'ivoire de l'Inde; néanmoins, il ne faut pas oublier qu'un trafic très actif reliait ce port à la côte orientale d'Afrique,6 et que, par suite, les produits de ce pays y étaient abondamment représentés.7 Un simple détail cependant tranchera la question, et ce détail est confirmé par trois auteurs qui écrivaient à des époques différentes: c'est que l'Inde ne s'est jamais suffi à elle-même et qu'elle a toujours dû importer de l'ivoire d'Éthiopie pour sa propre consommation.8 Effectivement, l'ivoire est bien plus abondant dans ce dernier pays que dans l'Inde. On sait que l'éléphant d'Afrique a des défenses beaucoup plus longues et plus lourdes que celni de l'Indeº et que, sous ce rapport, la femelle est aussi bien

Syrie, Beyrout fut un marché d'indigo: Taf. et Thom., II. 233.

¹ Lib. jur., I, 71 et s.; Murat., Antiq., II. 894. 2 Méry et Guindon, I, 347. Même

observation pour Montpellier (v. plus haut) et pour les foires de Champagne (Bourquelot, p. 291).

Cennini, trad. Ilg, p. 157.

Segreto per colori (XVº siècle), dans Merrifield, Orig. treatises, p. 413 et s.

⁵ P. 49, 56, 65. Pour Acre, voy. encore les Assises de Jérus., II, 175; pour

Alexandrie, le Liber plegiorum, p. 116. " Voy. p. ex. Maçoudi, III, p. 6.

¹ Edrisi, I. 51: Isstachri, p. 74. * Cosmas, Indicopt., éd. Montfaucon, p. 339; Macoudi, III. 8; Garcia de Orto,

p. 166. Ce dernier estime l'importation annuelle à 600,000 livres.

[°] Ce fait était déià connu de Cosmas.

douée que le mâle; aussi la prise d'un de ces animaux est-elle toujours très fructueuse pour le chasseur. Dans l'Inde, au contraire, où l'éléphant apprivoisé rend les services les plus variés, on le ménage; c'est en quelque sorte un animal sacré; on ne le chasse pas; on le laisse mourir de sa belle mort et sa dépouille donne beaucoup moins d'ivoire que celle de son congénère d'Afrique. Comme les Indiens fabriquaient pour leur usage une quantité d'objets en ivoire,1 ils étaient bien obligés d'avoir recours à l'Éthiopie. D'un autre côté, les Chinois faisaient également une grande consommation d'ivoire,2 et. comme ils ne pouvaient pas se fournir dans l'Inde, ils le tiraient de la même source. Au temps de Maçoudi, la demande d'ivoire était si active dans ces deux pays qu'elle produisait une raréfaction de cet article dans les pays musulmans. Ceci posé, la réponse à la question que nous avons énoncée plus haut ressort des faits eux-mêmes: l'Occident ne pouvait que par exception recevoir de l'ivoire de l'Inde, puisque la production indigène ne suffisait même pas à la consommation des habitants; la plus grande partie de celui qui arrivait en Europe avait été expédiée de la côte orientale d'Afrique. Sans avoir visité ces régions en personne. Marco Polo parle avec étonnement des quantités immenses d'ivoire qui s'accumulaient en particulier sur les marchés du Zanguebar et de Madagascar; Varthema, de son côté, cite Zeilah (sur la côte, visà-vis d'Aden) comme un des grands marchés d'ivoire.4

Au Moyen-Age on fabriquait en Europe même beaucoup d'objets en ivoire; è peignes, manches de couteaux, reliures de luxe, ormements d'église etc. On donnait en remètle sous le nom de Spodio di Liofante (cbur ustum) de la cendre d'os ou de défenses d'éléphant calcinés.

¹ Garcia de Orto, L. c.; Maçoudi cite comme exemple les manches de poignards, et de sabres, les pièces des jeux d'échec et de trictrac. L. c.

² Ils en fabriquaient des palanquins, par exemple; ou encore ils le brûlaient dans les temples en l'honneur de leurs divinités: Macondi, l. c.

⁸ Le senl exemple certain d'exportation d'ivoire de l'Inde dans la direction de l'ouest est cité par Marco Polo, p. 86; il énumèro l'ivoire parmi les articles dont se composait la cargaison des navires indiens qui abordaient à Ormoux.

⁴ Marco Polo, p. 677, 686; Ramus., l, 155, a.

⁵ Nice. da Poggibonsi (II, 73) vit au Caire, chez un marchand vénitien, une défense d'éléphant de grande taille qui avait été payée trente six florins d'or.

⁶ Pour cet objet en particulier, M. Dümmler cite des exemples qu'il a réunis dans son édition du Formulaire de Salomon III. évêque de Constance, p. 38.

⁷ Voy. p. ex. Boileau, Règlements des arts et métiers de Paris, p. 155.

⁸ Boileau, ibid. et p. 158.

⁹ Pegol., p. 297; Uzz., p. 24, 53, 192 cf. Constantin. Afr., Opp., I, 370; Platearius circa instans, p. 250.

Ladanum.

Les plantes du genre Cistus, entre autres le Cistus creticus L., qui croissent dans le midi de l'Europe et sur les côtes occidentales de l'Asie. produisent une matière visqueuse de couleur brun foncé;1 c'était autrefois, et spécialement pendant le Moyen-Age, un article de commerce qui s'importait en Occident: 2 maintenant il n'est plus connu que dans le Levant. Pegolotti et Pasi rapportent qu'on le tirait de l'île de Chypre: Avicenne dit que la résine de Ladanum de cette provenance était la meilleure: 3 mais, au point de vue de l'abondance de la production. Candie tensit le premier rang, du moins dans les temps postérieurs à ces écrivains.4 M. Unger prétend qu'on ne récolte le ladanum que dans ces deux îles:5 je n'aurais garde de le contre-dire s'il n'entend parler que de l'époque actuelle; mais, s'il comprend le Moven-Age dans son affirmation générale, je pourrais lui citer un passage de Chehab-eddin où le célèbre géographe arabe dit qu'on recueille la résine en question dans un district de l'Asie-Mineure qu'il nomme Akbara et qu'on en exporte la plus grande partie dans les pays chrétiens.6 En rapprochant ce passage d'un autre du même géographe (p. 339) et en les comparant tous deux avec le journal de voyage d'Ibn Batouta, son contemporain,7 on arrive à cette conclusion que, suivant toute apparence, Akbara n'est autre chose que Bali Kesri, localité qu'Ibn Batouta traversa en allant de Pergame (Bergamah) à Brousses et à laquelle les cartes modernes attribuent encore une certaine importance.

La résine de ladanum était autrefois utilisée en médecine, par exemple dans la composition des emplâtres.º On l'employait aussi dans l'embaumement des cadavres.¹º

¹ Dans l'ouvrage sur l'île de Chypre qu'il a publié récemment en collaboration avec M. Kotschy, M. Unger a donné nne intéressante description de la manière dont on la recueille (p. 838 et ss.); voy, aussi Belon, Observations, p. 15; Tournefort, Voy., p. 29 et s.; Sicber, Reise nach Krta, II, 65—68.

Pegol., p. 4, 17, 56, 64, 99 etc.; Pasi, p. 141, b.

⁹ Canon, lib. II, éd. Plempius, p. 176; voy. aussi Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 497, 585.

⁴ Unger et Kotschy, op. cit., p. 406 et a.; Belon, l. c.; Tournefort, l. c., et p. 35.

⁶ Op. cit., p. 409.

⁶ Not. et extr., XIII, p. 365 et s.

⁷ Ibn Batouta, II, p. 316 et s.

⁸ Voy. les notes de M. Defrémery dans les Nouvelles annales des voyages, 1851, II, 21 et s.

Benkel, Waarenlexicon, p. 210.

¹⁰ Comptes de l'argenterie des rois de France, publ. par Douet d'Arcq, p. 19.

Lin.

L'Europe produisait assez de lin elle-même pour n'être pas, au point de vue de cet article, nebessairement tributaire des autres parties du monde. Néammoins, comme la quantité n'est pas tont, elle ne savait pas se passer du lin d'Égypte; aucun autre n'approchait de celui-là. Il croissait en abondance le long du Nil, an-dessus du Caire le long des branches du même fieure jusqu'an littoral, et dans l'Intérient du Delta- l'une grande partie de la production était absorbée dans le pays même, car il y avait là une quantité d'ateliers de tissage où l'on fabriquait principalement des étoffes fines; « les habitants, hommes et femmes aimaient les vêtements de lin. « Néammoins, le lin à l'état brut donnait lieu à nu mouvement d'affairse considérable: il s'exportait par Damiette et surtout par Alexandrie, « vers le nord de l'Afrique, l'île de Chypre, Constantinople, l'Italie et l'Espagne."

Macis (voy. Noix muscade).

Manne.

On peut lire sur la carte de Fra Mauro, s tout auprès de la Mecque, une légende où il est dit que la manne se trouve en Arabie dans bon nombre d'endroits, que c'est la meilleure du monde, que l'on préfère celle qui est tombée sur des feuilles à celle qui est tombée sur des pierres, et que la manne recueillie dans le pays (en Arabie, en général on seulement à la Mecque?) est appelée mechina. Les derniers mots de la légende indignent évidemment qu'il s'agit d'nn article qui était dans le commerce. Les recherches faites dans les temps modernes n'ont pas en pour résultat de démontrer qu'actuellement la manne soit si abondante que cela en Arabie. On y tronve bien l'Alhagi Camelorum; en Perse, nous le verrons, cette plante laisse suinter nne sorte de manne, mais f'ignore si en Arabie, elle produit également, saus un procédé artificiel, ce suc melliforme. Une antre plante qui peut produire de la manne est le Tamarix gallica, assez répandu en Arabie, mais il n'en donne que dans quelques vallées du mont Sinaï et encore en quantité très limitée. De nos jours, les Bédouins du Sinaï portent leur récolte

Sanut., p. 24. Certains marchands mêlaient du lin de Naplouse au lin d'Égypte, mais ce mélange était considéré comme une fraude: Journ. asiat., 5° série, XVII, 27.

⁹ Ibn Batouta, I, 95.
⁸ Edrisi, I, 316, 317: Merassid-al-It-

thila, cit. Aboulféda, éd. Reinaud, II, 1, p. 141; Piloti, p. 847; Tafur, p. 77.

⁴ Edrisi, I. 320.

Frescobaldi, p. 45, 46; Piloti, p. 351.
 Pegol., p. 16, 56, 317; Piloti, p. 351;
 Rôle des douanes de Messine, l. c., p. 77.
 Ibn Batouta, l. c.; Pegol., l. c.; Uzz.,

p. 80; Bonaini, Stat. Pis., III, 105; Archiv. stor. ital., 3° série, XII, 2° part., p. 124; Capmany, II, app., p. 78.

⁵ Ed. Zurls, p. 48.

de manne sur le marché du Caire;1 il ne serait pas impossible qu'au Moven-Age cette même manne du Sinaï fût envoyée par la Mecque à Alexandrie et de là en Occident.2 Dans certains auteurs, nous trouvons la mention d'une manne de Syrie.3 Nous avons très probablement affaire ici à une sorte de manne qui ne faisait que traverser la Syrie comme article de transit: c'est le Tereudjebin ou suc melliforme suinté par l'Alhagi Camelorum, que l'on recueille encore aujourd'hui en Perse, principalement dans le Khorassau, aux environs de Boukhara, d'où on l'expédie au commerce.4 Cette manne se récoltait déjà au Moyen-Age; c'est un fait sur lequel il ne peut pas exister le moindre doute. Les médecins arabes la connaissaient bien et ils en savaient l'origine.5 Elle se vendait dans les bazars de Samarkand, de Tauris et de Soultanièh;6 on en recueillait d'ailleurs aux environs même de ces villes.7 Ghistele dit positivement que les apothicaires d'Occident la recevaient de la Perse.8 Elle passait probablement par Alep ou par Laodicée, et comme les marchands ne pénétraient pas plus loin dans l'intérieur du pays, ils la prenaient pour un produit de la Syrie.

Actuellement, nos pharmaciens font venir la manne de la Sicile, où on l'extrait du fréue à manne (Frazinus Ornus). Il u'existe d'ailleurs aucune preuve certaine que la Sicile ait produit de la manne pendant le Moyen-Age, et on risquerait fort de se tromper en faisant remonter à l'époque de la domination arabe l'acclimatation du frêne à manne dans l'île.

Mastic.

La plante dont le trouc et les branches distillent la résine appelée mastic est une variété de Pistacia Lentiscus L.; elle se distingue des autres variétés de ce genre par son caractère arborescent. Le Pistacia

¹ Voy. les explications de M. Ritter sur la manne de la presqu'ile du Sinaï, Erdk., XIV, 665 et ss., et l'art. Manna, dans Flückiger, Pharmakognosie des Pflanzenreichs, p. 13 et ss.

² Ghistele parle aussi (p. 311) d'une manue d'Égypte et d'une manne d'Arabie.
³ Pasi, p. 90, b, 92, a, 115, b, 187, b,

^{189.} a. 180, b. 192, a. 193, a; Pegolotti cite à plusieurs reprises la manue parmi les articles des marchés de Constantinople, d'Alexandrie, de Famagouste et autres (p. 18, 57, 65, 99 etc.), mais sans indication du provenance.

⁴ Polak, Persien, II, 278, 286.

⁵ Avicenne (éd. Gildemeister, p. 174

et s.) rapporte que cette "pluie de miel" tombe fréquemment dans le Khorassan et dans le Mawerannahr; Ibn Beitar dit (I, 207) que la meilleure est la blanche et

qu'elle vient du Khorassan.

Clavijo, p. 113, 191; Ghistele, p. 311.

Edrisi, II. 200; Ghistele, op. cit. (la

ville qu'il appelle Sotonia est, sans doute Soultaniéh); Tournefort, Voyage, I, 124. * P. 217. Il ajoute: et du Cathay (la Chine), mais il ne faut pas prendre cela

au pied de la lettre.

9 Hanbury, Science papers, p. 355 et ss.;
Flückiger and Hanbury, Pharmacographia,

Flückiger and Hanbury, Pharmacogr. 2º éd., 409 et ss.

Lentiscus en général prospère dans tous les pays qui forment la ceinture de la Méditerranée, mais la variété qui produit le mastic ne vient que dans l'Archipel de la Grèce,1 et il n'est l'objet d'une culture soignée et d'une exploitation régulière que dans l'île de Chio.2 Depuis les temps les plus reculés, l'île de Chio ne porte pas en Orient d'autre nom que celui de "l'île au mastic", et, au Moyen-Age, les voyageurs qui passaient par l'Archipel ne manquaient pas de s'y arrêter et de parler dans leurs relations de ce produit unique au monde." En y regardant de plus près, on remarque même, comme l'a déià fait Buondelmonti (op. cit.) que la culture du mastic est concentrée au sud et au sud-ouest, dans la partie basse de l'île,4 dont l'extrémité méridionale porte le nom significatif de Capo Mastico. On produit artificiellement l'écoulement de la résine en pratiquant des incisions sur le tronc de l'arbre: les voyageurs et les naturalistes du Moyen-Age connaissaient déjà cette méthode: dans le commerce, on préférait le mastic durci en grumeaux sur l'arbre même, à celui qui était tombé à terre, bien que les indigènes cussent soin de balayer le sol et d'étendre des toiles sous les branches pour empêcher toute saleté de se mêler à la précieuse matière.5

On sait que le mastic s'emploie à faire des fumigations aromatiques ou dans la composition de certains vernis. En outre, les médecins d'antrefois lui attribuaient des vertus curatives. Aussi les Chiotes n'ont-ils jamais été embarrassés du placement du principal produit de leur ile; mais ils n'en exportaient que la moindre partie en Occident; la plus grande partie s'écoulait en Orient. Suivant Pegolotti, les marchés du mastic étaient Alexandrie et Damas; il vit vendre à Alexandrie la caisse de mastic au prix de cent ducats. Les livres de

¹ Heldreich, Nutzpflanzen Griechenlands (Athènes, 1862), p. 61. MM. Unger et Kotschy (Die Insel Cypern, p. 421) ont trouvé dans l'île de Chypre quelques arbres a mastic. On en exportait de là au XVIe et au XVIIe siècles (Flückiger, Documente zur Geschichte der Pharmacie. Halle, 1876, p. 31, 41, 65). Mais, pendant tout le Moven-Age. Istachri est le seul écrivain qui cite (p. 43) cette île à propos de la production du mastic.

² Unger, l. c., p. 419 et ss.; Fustel de Coulanges, Monographie de l'île de Chio, dans les Archives des missions scientifiques, V. p. 486 et ss.; Eckebrecher, Die Insel Chios, Berl. 1845, p. 9-11.

³ Daniel, éd. Noroff, p. 7: Jord. Catal., p. 63; Wilh. v. Boldensele, p. 240; Ludolf.

von Suthem, p. 23; Clavijo, p. 42; Buondelmonti, p. 118 et s.; Ghistele, p. 338; Tafur. p. 134 et s.

⁴ M. Unger (op. cit.) a écrit par erreur "dans la partie septentrionale"; cette erreur s'est propagée dans un grand nombre d'onvrages publiés depuis: on la relève encore dans Flückiger et Hanbury, Phormacographia, 2º éd., p. 161.

⁵ Platearius, Circa instans, p. ecxli: Aboulf., trad. Reinaud, II, 1, p. 268; Wilh. v. Boldensele, p. 240. Pegolotti dit bien qu'il existait diverses qualités de mastic: "mastico primo, secondo, terzo", mais il ne précise pas les caractères distinctifs d'après lesquels s'établissait cette classification.

la Mahone gênoise, qui fut pendant longtemps propriétaire de l'île, peuvent aussi nous renseigner sur les directions que preusent les envois de mastic; uous y voyons qu'à cette époque, Rhodes, Chypre, l'Égypte, la Syrie, l'Arménie, l'Asie-Miueure et la Grèce absorbaient les deux tiers de la production, tandis que l'Occident n'en consommait qu'un tiers. In n'est pas douteux que le mastic ne fitt déjà l'un des ingrédients préfères des Orientaux dans la composition de leurs pâtes à mâcher et de leurs partues a brûler.

Mumia_

On designe en Perse, sous le nom de Moumiay ou Monminahi une sorte de goudrom minéral (pisasphalte) qui a la réputation de posséder des propriétés curatives.² La meilleure espèce s'extrait d'une caverne dont les habitants du pays font remonter la découverte à l'époque légendaire du roi Féridoun.² Cette caverne est située à pluisenrs journées de marche an snd-est de Chirax, dans le voisinage de Darab (Darasberd); de tout temps, le produit de l'exploitation a été considéré comme la propriété du sonverain; aussi la grotte a-t-elle toujours été l'objet d'une surreillauce jalouse.⁴ Les princes disposant seuls de cette matière précieuse, il n'a pu en entrer dans le commerce qu'avec leur autorisation. A l'époque d'Édrisi, on en vendait à l'étranger. An reste, on trouve de ce méme gondron, seulemeut de qualité inférieure, dans d'autres parties de la Perse, où chacun est libre de le recueillir sans avoir à payer de droit régalieu. Cette deuxième qualité est mise dans le commerce et le marchand en obtient toljours un bon prix.⁴

Parmi les articles du commerce du Moyen-Age, on rencontre parfoit le nom Munmia, Munmia; il pourrait se faire qu'il s'appliquât à cette matière bitumineuse de couleur noire, à cette sorte d'huile miuérale pâteuse: Kæmpfer la qualifie de succus bituminosus. Cependant, comme

⁸ Seligmann, Über drei höchst seltene

¹ Piloti, p. 375; Hopf, art. Giustiniani, dans Ersch et Gruber, p. 333; voy. aussi Pegol., p. 17, 49, 56, 64 etc.

² Kæupfer, Amonitates exotices, p. 517 et sa; voy. sur ce sujet un article plus étudié, de M. Reichert, dans le Deutsches Archio für Geschichte der Medicin und medicinischen Geographie, III, 140 et ss. Honigberger, Früchte des Morgenlandes, p. 407; Polak, Persien, II, 374 et s.

persische Handschriften (Vienne, 1838), p. 36-38; Yaqout, p. 227.

⁴ Istachri, p. 74; Edrisi, I, 395 et s.; Yagout, l. c.; Aboulfeda, Géogr., II. 2, p. 100; Chems-eddin, p. 97; Rachid-eddin, ed. Quatremère, p. 442; Charmoy, introd. à l'éd. du Chérefnameh, I, 1, p. 119 et s. (extrait du Djihannoums), Ritter, Airen, VIII., 737, 762; Spiegel, Eranische Alterth. J. 88.

^{*} Kæmpfer, l. c.; Polak, l. c.; Charmoy, l. c., p. 215.

⁶ Pegol., p. 57, 181, 297; Bonaini, Stat. Pis., III, 438.

Pegolotti n'indique qu'un seul marché où elle se vendît, celui d'Alexandrie, il ne serait pas impossible qu'il fallût chercher autre chose. Dans sa description de l'Égypte, Abdallatif 1 parle de certains individus qui faisaient métier de fouiller dans les anciennes sénultures: ils v trouvaient nombre d'obiets précieux, tout au moins des débris d'étoffes ou de bois, dont on pouvait encore tirer parti; en tout cas, ils recueillaient dans le crâne et à la place des entrailles des cadavres une matière noire, bitumineuse, résidu formé par les épices et les aromates employés pour l'embaumement: ils la vendaient sous le nom de momie: cette momie, ajoute notre auteur, différait peu de la mumie minérale naturelle et pouvait la suppléer. En 1424, une enquête faite au Caire mit sur la trace de gens qui faisaient ce métier interlope sur une grande échelle, se procuraient cette mumie en faisant cuire des quantités de cadavres d'une époque reculée et la vendaient aux Francs qui la leur payaient vingt-cinq écus d'or le quintal.2

Les médecins arabes et leurs imitateurs en Occident mettaient sur la même ligne la munie minérale et la momie extraite des cadavres des anciens Égyptiens, et ils lui attribuaient les mêmes qualités curatives.8 La superstition contribuait, à ce qu'il semble, à maintenir le haut prix de cet horrible extrait de cadavre. En tout cas, il ressemblait tellement au produit naturel qu'il était difficile de les distinguer l'un de l'autre

Muso.

Le parfum pénétrant auquel nous donnons le nom de Musc⁴ ou de Bisam est, comme chacun le sait, une matière animale secrétée par le Musc mâle (Moschus moschiferus) et contenue dans une poche velue qui se trouve près de l'ombilic. Dès le VIº siècle, dans la relation de son voyage dans l'Inde, Cosmas 5 racontait que l'on chassait cet animal uniquement dans le but de prendre sur son corps la poche qui recèle

¹ Éd. de Sacy, p. 197 et ss. Chems-eddin parle aussi d'une "Momie" animale, seulement, d'après lui, on l'aurait préparée avec des cendres d'ossements humains (p. 97),

² Ce dernier détail est extrait par Silvestre de Sacy (Chrestomathie arabe, II, 54) de la description de l'Égypte de Makrizi.

² Ibn Beitar, II, 537, 705 et ss.: trad. franç. III, 366 et ss. Avicenne, éd. Plemp., p. 197, et commentaire arabe; Constant. Afr., I. 372; Matth. Platearius, Gloss. in antidot. Nic., p. cexlviii, verso; id. Circa instans, p. ccxli, verso.

⁴ Pour l'histoire du musc en général, vovez: Kühn, Moschi antiquitates, Lips. 1833; C. F. Heusinger, Meletemata quadam de antiquitatibus castorei et moschi, Marbourg. 1852 (ces deux études ont été insérées dans des programmes de gymnases: c'est M. le prof. Flückiger, de Strasbourg. qui a eu l'obligeance de me communiquer la dernière); Flückiger, Zur Geschichte des Moschus in der Schweiz: dans le Wochenschrift für Pharmacie, 1867, nº 6, 7,

Ed. Montfaucon, p. 385.

ce précieux parfum. Un long passage sur le musc, commun aux relations d'Abou-Saïd-Hassan de Sirâf, et de Macoudi.1 contient une description détaillée de cette chasse; en général, disent ces deux écrivains, au moment où l'on prend le musc sur le corps de l'animal, le parfum n'est pas encore mûr; il a une odeur désagréable qu'il ne perd qu'après avoir été complétement desséché: le parfum est meilleur quand il a mûri dans le corps de l'animal; celui-ci s'en débarrasse en se frottant contre des pierres;2 de la sorte, la matière secrétée sèche à l'air libre et certains individus au courant des places fréquentées par l'animal vont l'y chercher et la recueillent; cette qualité supérieure s'exporte rarement, parce que les princes indigènes la confisquent pour leur usage personnel. Le musc vit dans une région comprise entre le Thibet et la Chine. Le parfum du Thibet est incontestablement supérieur à celui de la Chine et cela pour deux motifs: en premier lieu, sur le versant thibétain, l'animal trouve pour sa nourriture certaines plantes aromatiques 9 qui n'existent pas en Chine; en second lieu, les Thibétains laissent le musc dans la poche où il se forme et le vendent ainsi, tandis que les Chinois commencent par l'en extraire et le falsifient. Le passage que nous venons d'analyser nous donne une idée à peu près complète des notions que possédaient les Arabes sur l'origine du musc. La lecture des autres écrivains qui ont traité le même sujet ne peut servir qu'à déterminer avec un peu plus de précision les limites des régions dans lesquels vit le musc. D'après eux, il habiterait d'abord le Thibet et la Chine, comme il a déjà été dit plus haut, puis certaines parties de l'Asie centrale habitées par les Kirghizes, les Khatijans (Khitans) et les Kimakis,4 puis encore dans l'Indo-Chine, le royaume de Moudja qui n'est probablement autre chose que l'Arakan.5 et enfin les îles de Cevlan.

¹ Relat., I, 114 et ss.; Maçoudi, I, 353 et ss. Les deux relations ne diffèrent que par la disposition des paragraphes.
² Certains écrivains posterieurs ont

paraîtil, très friand de cette racine; il s deux dents canînes dirigées vers le bas, qui lui servent à la déterrer: voy. Heusinger, l. c., p. 29, 28. Edrisi parle à plusieurs reprises de cette plante à propos de la nourriture du muse (I, 189, 480); Kazwini de même, voy. Heusinger, p. 20. 'Abou Dolef, p. 19, 15; Isstachri.

encore prétendu que l'animal se débarassait volontairement du liquide contenu dans sa poche, ou de la poche elle-même avec son contenu: voy. Edrisi, I, 189; Sim. Seth, éd. Bogd., p. 70; éd. Langkavel, p. 66 et s.; Kazwini, éd. Heusinger, op. cit., p. 20.

⁵ Parmi ces plantes les auteurs citent spécialement la racine de Nardostachys Iatamansi (v. Roulin, considérations d'histoire naturelle à propos des Relat., II, 74; Flückiger, l. c., p. 47); le musc est,

p. 124, 126; Avicenne, éd. Plemp., p. 188; Edrisi, II, 224. On trouvera des détails sur ces pays dans l'introduction à la traduction d'Aboulféda, de M. Reinaud.

⁵ Relat., I, 31; Maçoudi, I, 389; Edrisi, I, 88. Autrefois les habitants de l'Arakan étaient appelés "Mougs" et la capitale du royaume "Mjaou-Ka": voy. Lassen, Ind.

de Java et du Japon,' mais, sur ce dernier point, ils font sans doute erreur. Le muse qualifé par les écrivains de l'époque de muse de l'Inde² devait provenir soit de l'Indo-Chine, soit des régions montagneuses qui marquent au nord l'extrême limite de l'Inde.

Les Persans et les Arabes, grands amateurs de parfums, comme le prouve un nombre incalculable de passages de leurs poètes,8 le faisaient venir par divers chemins. L'un des motifs de la préférence accordée au musc du Thibet sur celui de la Chine était que ce dernier, ne pouvant venir que par mer, se détériorait pendant la traversée:4 ceci semblerait démontrer que le musc de la Chine s'exportait vers l'Ouest uniquement par mer. Pour celui de l'Himalava ou de l'Asie centrale. qui était descendu vers la mer par le bassin de l'Indus, la traversée était beaucoup moins longue.5 Effectivement, le golfe Persique n'est pas loin de l'Indus et on y débarquait le musc dans un port appelé Darin. voisin de Bahrein, et qui lui donnait son nom; musc Dariny.6 A une époque antérieure, Aden est également désignée comme l'un des marchés du musc: elle devait sans doute ce privilége à ce que la distance n'est pas très grande entre le Sind et l'entrée de la mer Rouge.7 Mais la plus grande partie du musc qui arrivait dans les provinces occidentales de l'Asie suivait, à ce qu'il semble, uniquement les routes de caravanes. La Perse le recevait du nord de l'Asie par Talas (ville située entre la mer d'Aral et le lac Balkach, à l'est d'Otrar) et Khiva.8 Celui des hauts plateaux de l'Asie centrale passait par Khotan et le Mawerannahr (Turkestan).9 Le musc du Thibet descendait dans la Boukharie par les provinces de Wakhan et de Badakchan (sur le haut Oxus).10 Enfin, on peut être sûr que le musc de la Chine ne s'expédiait pas toujours

Atterthumsk., I, 338; IV, 366 et s. MM. Reinaud (Relat., I, cvi) et Dulaurier (Journ. asiat., 4° série, VIII, 168) placent le royaume de Moudja un peu plus au sud, vers le cap Martaban.

Ibn Khordadbeh, p. 285, 294; Edrisi,
 72; Kazwini, ed. Gildemeister, p. 195.
 Avicenne, l. c., ed. Plempius: l'éditeur

commet une erreur en lui faisant dire que le musc venait de l'Inde maritime; il dit en réalité que le musc est apporté de l'Inde par mer: voy. Heusinger, p. 19, trad. Gildemeister. Cf. Seth, De alim., éd. Langkavel, p. 66 et s.

³ Maçoudi compte aussi le musc an nombre des cinq parfums les plus estimés, 1. 367.

Relat., I, 115; Maçondi, I, 353.
 Du temps de Cosmas Indicopleustès

⁽éd. Montf., p. 337), les Cingalais allaient chercher le musc dans le Sind (Σινδοῦ).

⁶ Merassid al Itthila (extr. de Yaqont), cité dans le Journ. asiat., 6° série, V, p. 511.

⁷ Ibn Khordadbèh, p. 282; Edrisi, I, 51; Ibn al Wardi, p. 43.

^a Ce renseignement, puisé dans les poèmes persans, a été communiqué à M. Flückiger (Zur Geschichte des Moschus, p. 46) par l'orientaliste Sprenger.

Sprenger (ibid.) et Isstachri, p. 124.
 Istachri, p. 124, 126; Ibn Haonkal, dans le Journal of the Bengal Society,
 XX, p. 165; Edrisi, I, 479, 483, 492.

par mer; les caravanes devaient en emporter encore assez fréquemment. Les Arméniens,³ par exemple, connaissaient ce parfum et il est certain qu'ils ne le recevaient pas par mer; Clavijo trouva dans les bazars de Samarkand et Ibn-Batouta sur le marché de Tauris² du musc du Cathay qui, bien certainement, était du musc de caravane.

Le musc arrivait sur le littoral de la Méditerrannée par toutes les voies que nous venons d'énumérer. Pegolotti signale sa présence sur le marché d'Alexandrie.⁸ Longtemps auparavant, il avait déjà figuré sur le tarif des douanes d'Acre.⁴

Dès le VIº et le VIIº siècles, certains médecins grees (Actius et Paulus Ægineta) en recommandiaent l'emploji- à l'imitation des Arabes, les médecins de l'école de Salerne l'ordonnaient fréquemment à leurs maladies: "néamonis, on le trouve très rarement cité parmi les articles de commerce au Moyen-Âge. Son prix était sans doute trop étevé, de sorte que l'usage en fut toujours très restreint, sauf en médecine. Daus l'inventaire du trésor du roi de France, établi en 1418, on trouve une bôte à musc d'argent, en forme de pomme (pomme de mus);" c'était l'un des ingrédients employés à la cour de France pour l'embaumement des princes."

Les voyageurs occidentaux pénétraient rarement jusqu'aux pays d'où le muse est originaire. Benjamin de Tudèleo dit bien que c'est nn produit du Thibet, mais il ne le savait que par ouï-dire. Marco Polo fait exception; il avait vu en personne l'animal qui secrète le muse, dans diverses provinces de la Chine et même dans le Thibet; il en donne une description assez peu exacte, il est vrai, il raconte comment on le chasse, il nous fait connaître son nom en langue mongole, guden, et nous apprend que le muse (muglius, mugneliat) regardé comme le meilleur qui fût au monde était celui de Singuy, c'est à dire de Sining-fou, ville voisine du Koukou-Noor. Le missionnaire Jordanus Ca-

296, 315, 356.

Moïse de Khorène, Géographie, trad. Saint-Martin, Mémoires sur l'Arménie, II. 377.

II, 377.

² Clavijo, p. 191; Ibn Batouta, II, 130;
cf. Viaggio d'un mercante che fu nella
Persia, dans Ramusio, II, 83, b.

^{*} P. 57: "muschio".

⁴ Assises de Jérus., II, 174: "mousquelliat"; pour ce nom cf. Jacq. de Vitry, I, 85.

³ Voy. Heusinger, op. cit., p. 20 et s., et Flückiger, op. cit., p. 38. A cette époque, le musc était surtout employé comme parfum à brûler ou en guise d'en-

cens dans les églises (μοσχάτον èν τῆ ένκλησέα καπνιζόμενον; Actius).

⁶ Constant. Afr., Opp., I, 854; Platearius, Circa instans, p. ecxlii, au verso;

Heusinger, l. c., p. 29.

Douet d'Arcq, Choix, II, 298.

^{*} Douet d'Arcq, Comptes de l'argenterie, p. 19; Inventaire du mobilier de Charles V, éd. Labarte, p. 103, 218, 233,

^{*} Éd. Asher, p. 119, 129.

¹⁰ Éd. Pauthier, p. 204, 269, 366, 375 et s., 385.

talani dit en termes généraux que c'était l'empire du grand khan (c'est à dire la Chine) qui produisait le meilleur musc.¹

A l'époque où les Portugais établirent leur domination aux Indes, une partie du muse exporté vers l'Occident était d'abort expédiée par mer sur Malacca et r'expédiée de là vers l'Inde, d'où elle parvenait à Alexandrie soit par Aden, soit par le golfe Persique et Beyrout; sune autre partie suivait les voies de terre depuis son pays d'origine jusqu'à Ormouz. D'un autre côté, les ports de Pégou et de Ténasserim exportaient le muse de l'intérieur de l'Indo-Chine.

Myrobalans.

Le myrobalan est un fruit à noyau, du genre de la prune; crû "ou confit", il constituait au Moyen-Age un article d'importation beaucoup plus commun que de nos jours. Dans le commerce, 'comme dans les boutiques d'apothicaires,' on connaissait cimq espéces de myrobalans et nous retrouvors la même distinction tant dans les écrits des médecins ou naturalistes orientaux, 1º que dans ceux des Occidentaux qui eurent occasion d'étudier de près les produits de l'Inde au temps de la domination portugaise. 11

Voici cette division telle que nous la donnent les auteurs:

1º Mirobalani emblici (par corruption embrici): ils sont fréquemment dénommés amalaka ou amala dans les anciens auteurs indiens, amledj chez les Arabes.¹² Ils forment un groupe distinct, parce que l'arbre qui les produit est une euphorbiacée, le Phyllanthus

¹ Jord. Catal., p. 59.

Corsali, p. 180, a; Barbosa, p. 292, a,
 810, b, 317, b, 820, b; Sommar., p. 337, a.
 Relation and Plade par un Italian

³ Relation sur l'Inde par un Italien anonyme, dans Gubernatis, Viaggiat. ital., p. 159, 160, 164.

⁴ Barbosa, p. 294, a.

⁵ Roteiro, p. 111 et s.; Massari, p. 28; Barbosa, p. 316, b, 317, a; Sommar., p. 384, b, 386, a; Federici, p. 395, b.

⁶ "Mirobalani crudi": Uzz, p. 22.
⁷ "Mirobalani conditi, confetti, in con-

serva di zucchero": Pegol., p. 134 et s., 181, 297, 301, 377; Uzz., p. 21, 54, 192 (ici on lit "chondiei" pour "conditi"): Pasi, p. 9, a, 90, b, 93, a, 109, b, 115, b. "Pegol., p. 296, 297; Uzz., p. 19, 192;

Pasi, p. 90, b; Bonaini, Stat. Pis., III, 437 etc.

Flückiger, Die Frankfurter Liste, p. 7; du m\u00e9me, Das N\u00f6rdlinger Register, p. 11.

¹⁸ Abou Mansour Mowafik, trad. Seligmann, p. 22 et s., 46; Mohamed Hosen Chirazi, cit. par M. Fleming dans les Asiat. researches, XI, 182 et s.; Aviconne. Canon I, 2, éd. Plemp., p. 111; Ibn Beitar, I, 78 et s.; 163 et s., 407; II, 572; trad. française, III, 393—397.

¹¹ Sommario, p. 133, a; Garcia de Orto, dans Clus., Exot., p. 194 et s.

¹⁷ Devic, Diction. des mots franç. d'orig. orient., p. 109; Ainslie, Materia ind., I, 239 (Lond. 1826); Susruta, éd. Hessel, index; Abou Mansour Mowafik, op. cit., p. 23.

emblica L. (Emblica officinalis Gærtn.), tandis que les autres espèces viennent sur des combrétacécs.

2º Mirobalani bellirici, en arabe beliledj, fruit du Terminalia bellirica Roxb.¹

3º Mirobalani chebuli (kebuli, cabuli, chieboli) fruit du Terminalia chebula Rets.

4º Mirobalani indi, identiques avec les précédents, seulement un peu moins gros parce qu'on les cueillait avant complète maturité.²

5º Mirobalami citrini, ainsi nommés à cause de leur coloration jaune citron à l'état crê, jaune rougeatre à l'état sec: les deux espèces précédentes en différent par leur teinte sombre; l'arbre qui porte les mirobalani citrini paraît être une variété du Terminalia chebula.³

Les arbres à myrobalans croissent principalement dans l'Inde. Au midi, sur la côte de Malabar, le point extrême jusqu'où les sources du Moyen-Age nous permettent de les suivre est Koulam; encore y sont-ils assez rares.4 Au nord, on les trouvait jusqu'aux environs de Kaboul, dans l'Afghanistan: 5 il est. d'ailleurs, inutile de chercher à établir une relation étymologique entre l'épithète chebuli de l'une des espèces que nous énumérions plus haut, et le nom de la capitale de l'Afghanistan.6 Parmi les articles que la province de Khorassan était tenue de livrer annuellement en nature à la cour de Bagdad, était comprise une fourniture de 3,000 livres de myrobalans;7 la conclusion toute naturelle, au moins en apparence, à tirer de ce détail, serait que l'arbre à myrobalans croissait dans cette province. Il est pourtant douteux qu'un arbre à végétation aussi exubérante ait jamais pu s'acclimater sur le plateau si froid et si désert qui forme le Khorassan. Il est très probable qu'il ne faut voir dans ce fait autre chose qu'une preuve du grand courant d'importation qui se portait de l'Inde vers la Perse par la grande voie commerciale de Kaboul et de Hérat, courant qui y amenait le fruit dont nous nous occupons spécialement ici. Le même rôle de

¹ Avicenne, l. c., p. 77; Ibn al Awam, trad. Clément-Mullet, II, 2, p. 267; Devic, l. c., p. 64.

⁹ Ainslie, l. c., I, 237—239.

Ainslie, l. c.; Wight and Walker-Arnott, Prodromus floræ peninsulæ bidiæ orient., I, 313; Ernst Meyer, dans la Linnæa, XI, 576.

⁴ Abon Dolef, p. 25.

⁸ Ibn Khordadbeh, p. 246; Abon Dolef, p. 22; Edrisi, I, 182; Yaqout, p. 470; Il

Chems-eddin, p. 246; Aboulféda (Géogr., II, 2, p. 285) émet une opinion différente: selon lui, les myrobalans n'auraient fait que traverser Kaboul en transit; mais il ne mérite aucune créance.

⁶ Leclerc, éd. d'Ibn-Baïtar, III, 397.
⁷ Passage d'un ancien registre des impositions, publ. dans Ibn Khaldoun, Prolégomènes, 1^{ère} part (Not. et extr., XIX), p. 365.

contributions auquel nous avons emprunté ce renseignement nous montre également la province du Sind imposée annuellement à 150 livres de bois d'aloès; or, il est certain que jamais le sol de cette province n'a porté l'aloès, mais que cet article se trouvait en abondance sur les marchés du pays. Ceci prouve que les califes de Bagdad ne se contentaient pas d'imposer aux provinces tributaires la fourniture de produits exclusivement indigénes et que, lorsqu'il s'agissait d'acquitter le tribut, les habitants du Khorassan n'allaient, sans doute, chercher les myrobalans ni dans leurs bois ni dans leurs vergers, mais tout simplement au marché. L'Europe faisait venir les myrobalans nécessaires à sa consommation par Aden et Alexandrie,1 et recevait exclusivement des fruits de l'Inde, séchés ou confits sur place pour l'exportation.2 Toutes les espèces d'arbres à myrobalans croissaient pêle-mêle dans les forêts de la côte de Malabar, spécialement aux environs de Calicut et de Battecala (Batkoul, à cinquante-cinq milles anglais au nord de Mangalore); 6 ils étaient moins abondants à Cananore, 6 D'ailleurs, en général, ou tout au moins au temps de la domination portugaise, on choisissait de préférence pour l'exportation les fruits de la région située plus au nord, entre Daboul et Cambave.7 parce qu'ils risquaient moins de pourrir.5

Les habitants de l'Inde aiment les myrobalans à cause de leurs propriétés digestives, stomachiques et légèrement purgatives; depuis les temps les plus reculés, ce fruit est l'un des ingrédients de leur pharmacopée; 9 l'un des médicaments préférés des médecins hindous et appelé par eux Tirphala ou Triphala, était un composé de trois espèces de myrobalans.10 Les Arabes l'avaient introduit dans leur pharmacopée comme tant d'autres fruits de l'Inde et le faisaient entrer dans un grand nombre de compositions; ils le mélangeaient, par exemple, à certaines épices, pour doubler leurs propriétés digestives.11 Des Arabes, les myrobalans passèrent comme médicament, d'une part chez les By-

¹ Edrisi, I, 51; Ibn al Wardi, p. 43; Pegol., p. 57; Barbosa, p. 310, b. Au temps de la domination portugaise aux Indes, elle en recevait aussi par Ormouz: Corsali, p. 179, a.

⁹ Garcia de Orto, L. c.; Barbosa, p.

^{*} Sommario, p. 333, a.

⁴ Conti, p. 48; Varthema, p. 162, a; Barbosa, p. 811, b; P. Alvarez, p. 126, a; Massari, p. 27.

^{*} Barbosa, p. 300, a; Corsali, p. 178, b, 179, a; Garcia de Orto, L c.

Varthema, p. 158, b; Barbosa, p. 311, a. 7 Conti (p. 49) trouva déià des myrobalans à Cambaye.

Garcia de Orto, l. c.

⁹ Un ancien médecin indien nommé Charaka recommandait les myrobalans emblici comme les "domini medicinarum": Serap., p. 136, b; Ibn Beitar, trad. Southeimer, I, 78.

¹⁰ Royle, Versuch über das Alterthum der indischen Medicin, p. 36.

¹³ Ibn Beitar, I, 78 et s., 163 et s., 559 et ss. etc.

zantins, qui les introdusirent dans leurs pharmacopées vers le commencement du XII sielce, i d'autre part chez les Occidentaux, où ils acquirent droit de cité sous l'influence de l'école de Salerne. Du moment que les médecins prescrivaient à leurs cileuts des décoctions et des pliules de myrobalans, le commerce était bien obligé de pourvoir à leur en procurer. Effectivement, nous pouvons constater au moyen des livres de commerce du Moyen-Age que les myrobalans arrivaient en Europe par l'Italie et se répandaient de là jusque dans les Flandres (Bruges). Nous les trouvons encore dans l'office de certaines masons princières, 4 ôté d'autres fruits ou épices exotiques; il n'est d'ailleurs pas certain que ce digestif ne fitt consommé qu'à titre de médicament; il figurait peut-être sur la table au dessert. De nos jours, on ne le connaît plus guêre en Occident, depuis qu'il a disparu des pharmacopées: on ne s'en sert plus que dans la tannerie et la teinture, et encre est-ce par exception.

Noix de galle.

On sait que la galle (Cymins galle tinctories) est un insecte dont la piqure produit des excroissances sur les branches du chêne des teinturiers et d'autres chênes de la même famille. Ces excroissances on pour caractère particulier de rendermer une grande quantité de tannin et de posséder des propriétés astringentes qui en font un ingrédient utile en médecine et dans certaines industries.* Elle est connue sons le nom de noix de galle et constituait, au Moyen-Age, un article de commerce assez important.¹ On la voulait lourde et de couleur verditre: celle de couleur jusue était considérée comme de manyais qua retait considérée comme de

¹ On en trouvera des exemples pris dans les ordonnances de Stephanos Magnetes, de Nicolaos Myrepsos et de Joannes Aktuarios, dans Meyer, Geschichte der Botanik, III, 375, 390.

Onstantinus Afric., Opp., I, 345; Platearius, Oirea instans, p. cexxvi, cexiii; Ægydius Corbol., éd. Choulant, præf., p. xxxii.

² Les passages où le fait est relaté ont déjà été cités au commencement de cet article.

Laborde, Les duces de Bourgogne, III, 393: on y trouvera un extrait des livres de dépense de Charles, due d'Orléans (1463). Suivant Douet d'Arcq (Comptes de l'argenterie des rois de France au XIV°s siècle, p. 236, 390), on achetait

pour la cour de France quatre espèces de myrobalans: Kehèli, indici, ambion, bylençy. Le lecteur n'aura pas de peine à rétablir les noms véritables, en se reportant à ce que nous avons dit plus haut. Laurent de Médicis reçut des myrobalans en présent du sultan d'Egypte: voy, ss Vie par Fabroni, [f, 837.

⁶ Henkel, Waarenlexicon, p. 87; Flückiger, Frankfurter Liste, p. 18 et s.
⁶ Voy. les Recettes pour faire de l'encre,

d'Alb. Porzellus, maître d'écriture à Milan, et de Jean le Bégue, notaire à Paris, dans Merrifield, p. 289 et ss.

7 Pegol., p. 16, 42, 49, 56, 64, 98,

Pegol., p. 16, 42, 49, 56, 64, 98, 101 etc.; Lib. jur., I, 71 et s. (Doc. de 1140); Taf. et Thom., III, 444.

lité. On la faisait venir de la Grèce et de l'Asie-Mineure, mais surtont de ce dernier pays.1 Le marché d'Alexandrie en recevait de Gallipoli, de Palatia, de Satalia et de Candelore:2 on peut donc admettre que c'était aussi dans ces divers ports que l'Europe s'approvisionnait. Nous avons pu constater une expédition de noix de galle faite de Chio à Bruges par un marchand génois, mais c'est un cas isolé.8

Noix muscade et macis

Dans ses articles sur l'histoire de la noix muscade et du macis. M. Martius4 dit que ces denx articles étaient déjà connus dans l'antiquité. Auparavant, le médecin Siméon Seth, qui vécut vers la fin de l'empire byzantin, passait pour le premier écrivain grec qui ait fait indubitablement allusion à la noix muscade; 5 quelques dizaines d'années après lui, un écrivain occidental, Constantinus Africanus, nommait par leur nom la noix muscade et le macis.6 Tous deux étaient, en médecine, adeptes des Arabes et, chez ces derniers, ces articles étaient entrés de très bonne heure dans le commerce courant. C'est en vain que l'on chercherait dans les géographes arabes des données certaines sur le pays où croissait le muscadier; ils se bornent à indiquer, en termes généraux, l'Inde, on bien les pays baignés par l'Océan Indien. ou encore les îles des mers de Kerdendi et de Senf (parties de l'Océan Indien); si parfois. ils nomment spécialement certaines îles, la description qu'ils en font décèle chez eux des notions si incertaines qu'on ne saurait songer à baser des recherches sur des données si vagues.7 Même ignorance en ce qui concerne la nature de l'arbre en question: Ibn Batonta lui-même se figurait encore que la noix muscade était le fruit du giroffier.8 Vers la fin du XIIIe siècle, quand les voyageurs occidentaux commencèrent à multiplier leurs apparitions dans l'extrême Orient, la lumière se fit pen à peu sur ce point comme sur d'antres. On ne découvrit cependant pas dès l'abord la véritable patrie du muscadier. Marco Polo énumère les produits qui font la fortune des habitants de la grande Java et, à la suite du poivre cubèbe, de la galanga, des clous de girofie

[&]quot;Galla di Romania, di Turchia": Pegol., p. 16, 296, 309, 372; Pandetta delle gabelle di Messina: Mise. di stor. ital., X, 74, 77. "Galli romani": Frankf. Liste, p. 8.

² Piloti, p. 371 et s.

^a Atti della Soc. liqure di storia patria, V, 464.

Sitzungsberichte der Münchner Akad.,

^{1860,} p. 152 et ss., et Neues Repert, für

Pharmacie, de Buchner, vol. IX (1860). p. 529 et ss.

De alimentis, éd. Bogdan., p. 55 et s.; éd. Langkavel, p. 56; Meyer, Gesch. der Botanik, III, 363.

Opera, I. 355.

¹ Relations, p. 143; Maçoudi, I, 341; Ibn Khordadbèh, p. 294; Edrisi, I, 89, 93; Kazwini, trad. Ethé, I, 227.

⁸ IV. 243.

et autres épices, il nomme la noix muscade.1 On s'est demandé souvent si ce nom de Grande-Java désignait dans sa pensée l'île que nous nommons actuellement Java, on celle de Bornéo.2 La question n'a pas été résolue; mais, quoi qu'il en soit, connaissant l'état peu avancé de la civilisation dans ces régions à l'époque du célébre voyageur, on pourrait à bon droit s'étonner que la culture du muscadier eût été dès lors transplantée du cercle restreint formé par les petites îles où il a pris naissance, dans l'une des grandes îles de l'archipel indien, œuvre entreprise plus tard par des colons enropéens et couronnée de succès. On force d'ailleurs pent-être le sens des expressions de Marco Polo en lni faisant dire que toutes ces espèces étaient des produits du sol de la Grande-Java; ces obiets, dont Marco Polo enviait la possession aux habitants de l'île, qu'est-ce qui nous empêche d'admettre que les nns étaient indigènes, les autres étrangers et que la noix muscade et les clous de girofle faisaient partie de la deuxième catégorie. Nous ponvons faire la même observation à propos des relations des missionnaires Oderico da Pordenone et Jordanus Catalani et dn florentin Giov. da Empoli; nous y lisons, entre autres détails, qu'on tronvait la noix muscade à Java: mais nous pouvous soupconner qu'ils ont confondu dans leur énumération des produits venus à Java soit d'autres îles de l'Archipel, soit de l'Indo-Chine, avec ceux de l'île elle-même.8 La fameuse Carte Catalane, œuvre du XIVe siècle, attribue à l'île de Sumatra le nom de Java, ou plus exactement Jana: dans la légende relative à ses produits nons trouvons la "nou moscada" et le "macis"; 1 mais, ici encore, il nons semble qu'il y a une confusion entre les produits indigenes et les produits étrangers. Du moins, il serait difficile de démontrer que l'acclimatation du muscadier, tentée de nos jours avec succès par les Anglais dans l'île de Sumatra,5 ait eu des antécédents an Moven-Age, et la chose n'est pas probable. Niccolò Conti (XVº siècle) découvrit le premier que, dans la recherche de la véritable patrie de la noix muscade, on n'avait pas abouti faute de chercher assez loin: il fit connaître qu'on la trouverait encore plus à l'est, dans l'Archipel indien, et que ce n'était ni Sumatra (Sciamuthera), ni Java (Java minor), ni Bornéo (Java major), mais une île qu'il nomme Sandaï.6 Lni-même n'avait pas poussé

¹ P. 561.

³ M. Pauthier affirme qu'il ne peut y avoir de doute, qu'il ne peut être question que de l'île de Java; néanmoins, je doute encore, d'accord en cela avec M. Peschel. Gesch. der Erdk., p. 160 et s.

^{*} Oderico da Pordenone, p. xvii; Jord. passage: Empoli, p. 81.

Catal., p. 51, et note de M. Yule sur ce

⁴ Ed. Buchon et Tastu, p. 137. ⁵ Marsden, History of Sumatra (1811),

p. 146 et ss. 6 Conti, p. 46. Sur ce point comme sur d'autres, ce voyageur sert de guide à l'auteur de la Carte de Fra Mauro (éd.

Zurla, p. 49).

jusque là, et ses explications sont si peu claires, qu'il est à peu près impossible de deviner quelle île il a bien pu vouloir désigner. Si, nous en rapportant à la consonnance, nous songeons à l'une des îles de la Sonde, nous dépassons les limites du cercle dans lequel croît réellement le muscadier; si nous nous en tenons à ce cercle, nous n'y trouvons aucnn nom analogue à celui de Sandaï. J'ignore sur quelle indication s'est basé M. Major 1 pour admettre l'identité de l'île de Bouro et de Sandaï; mais la situation de cette île, à l'extrémité occidentale du groupe des Amboines, donne une grande vraisemblance à la solution proposée par le savant anglais. Effectivement, autrefois le muscadier ne croissait pas uniquement dans les îles Banda; il s'étendait jusque dans les Amboines et les Moluques, et c'est dans ces trois groupes qu'il faut chercher sa véritable patrie.2 A l'époque de la domination portugaise aux Indes, la grande île Banda passait pour être, avec quelques îles voisines, le grand centre de production de la noix muscade: 5 il en est encore de même actuellement, d'autant plus que les Hollandais ont eu soin de détruire tous les muscadiers qu'ils ont pu découvrir dans les autres îles de la région.4

On trouve fréquemment, dans les auteurs, le nom du macis à côté de celui de la noix muscade. Les Allemands le nomment Fleur de muscade (Muskatblüthe); 5 l'origine de cette dénomination est dans une idée fausse qui avait cours au Moyen-Age, en Orient comme en Occident; 6 on se figurait assez généralement que le macis était la fleur du muscadier. En réalité, c'est une arille qui entoure le novau (noix muscade) et sa coquille et est elle-même entourée par la chair et la peau du fruit. Quand le fruit a mûri sur l'arbre, elle a une conleur rouge pourpre qui tourne au jaune orangé quand on l'a détachée de la noix et séchée an soleil: c'est dans ce dernier état qu'elle est livrée au commerce. La véritable nature du macis a été connue de très bonne heure.7 Maundeville et Platearius le comparent à une coquille de

¹ India in the 15th century (Hakluyt Society, nº 22), Lond. 1857, p. lxvi. " Crawfurd, Hist. of the indian archi-

pelago, I, 505 et s.

Varthema, p. 167, b; De Gubernatis, Viaggiatori ital., p. 159, 170; Serano, p. 227; Barbosa, p. 319, b. 328, b; Pigafetta, p. 166; Federici, p. 391, b, 397, a; Garcia de Orto, p. 178 et s.

⁴ Crawfurd, l. c.

[&]quot;Muscaten blomen", dans les Hanse-Recesse, 2º part., vol. II, p. 236. M. Schultz (Das höfische Leben, I, 289), a

trouvé dans des poésies du Moven-Age les expressions "Muskat pluot" et "Muschaten blut".

⁶ Voy. p. ex. Jacq. de Vitry, p. 1100; Platearius, Gloss. in antidot. Nic., p. ccl; eirea instans, p. ecxliii; Ibn Batouta, IV, 248. Dans le langage des naturels de l'archipel indien eux-mêmes, le mot qui désigne le macis signifie fieur de la noix muscade: Crawfurd, l. c., I, 506 et s.

Jacq. de Vitry, L.c.; Platearius, L.c.; Isaac ibn Amram (médecin arabe qui vivait vers l'an 900), dans Serapion, p. 121.

noisette: ¹ Varthema, Barbosa, Massimiliano Transsilvano, ² Pigafetta ³ et Garcia de Orto ⁴ en donnent des descriptions encore plus exactes.

Sanuto range la noix muscade et le macis au nombre des épices fines pour lesquelles on aimait mieux faire les frais d'un long transport par voie de terre que de les exposer aux risques de la mer: ces deux articles passaient, à l'origine, par Bagdad et plus tard par Tauris. Nous les retrouvons dans les bazars de Tauris, de Soultanièh et de Samarkand. c'est tout naturel. Mais nons constatous aussi leur présence sur le marché d'Alexandrie, et ceci nous prouve qu'on leur faisait faire encore assez fréquement la traversée de l'Océan Indien; d'ailleurs, Edrisi les nomme parmi les articles apportés de l'extrême Asie à Aden. Enfin, certaines sources les signalent à Arce, à l'époque de la domination latine: ils pouvaient y arriver par l'une ou par l'autre voie.

Il y avait toujours un certain écart entre le prix de la noix muscade, et celui du macis. Le macis, plus délicat et plus rare que la noix muscade, se payait aux Indes de cinq à six fois plus leher au temps de Barbosa, "1 rois fois plus cher au temps de Garcia de Orto,. " Sanuto a inserti dans son journal les prix de divers articles sur le marché d'Alexandric, relevés par lui dans les rapports adressés à Venise: de temps à autre, nous y trouvons ceux de la noix muscade et du macis; or, le prix du dernier article est constamment plus élevé que celui du premier; en 1610 et 1611, il monte et arrive à être plus du double. '2 On ne sera sans doute pas fâché de savoir si la même disproportion existait en Occident: or nous voyons dans les comptes de la cour de France au Moyen-Age, que le prix inscrit pour une demie livre de noix muscade était douce deniers, "1 tandis que le demi quarteur on le huitième de livre de mostis ne se payait pas moins de trois sous queste denier de livre de noix de livre de mostis ne se payait pas moins de trois sous queste denier de livre de mostis ne se payait pas moins de trois sous queste denier de livre de most ne se payait pas moins de trois sous queste denier de livre de most ne se payait pas moins de trois sous queste denier de livre de mois ne se payait pas moins de trois sous que de denier de merce de livre de mestis ne se payait pas moins de trois sous que de denier que de livre de mestis ne se payait pas moins de trois sous que de denier de mestis ne se payait pas moins de trois sous que de denier de livre de mestis ne se payait pas moins de trois sous que de denier que le denier que de le denier que de de le denier que de le denier de le denier que de le denier que de le denier que de le denier de le denier de le denier que de le denier de le d

Au Moyen-Age, la noix muscade et le macis étaient d'un emploi très fréquent dans l'art culinaire, d'abord comme assaisonnement dans les mets, puis comme ingrédient dans la préparation du vin d'épices

D 000

⁷ Dans Ramusio, I, 167, b, 319, b, 347, a, 352, a.

³ Éd. Amoretti (1800), p. 148.

⁴ P. 178 et s.

^{1. 110 66 8.}

Secr. fid. crue., p. 22, 28.
 Ghistele, p. 310; Clavijo, p. 113, 191.

⁷ Pegol., p. 57.

^{*} I, 51.

^{*} Assis. de Jérus., I, 174.

¹⁰ P. 319, b, 323, b.

¹¹ P. 179. Pour les cours relatifs de

ces articles à l'époque actuelle, voy. Crawfurd, l. c., III, 403.

¹⁷ Sanut., Diar., IV, 168; V, 35; VI, 64; XI, 56 et s., 104 et ss., 897 et ss.; XII, 153 et ss., 207 et ss.

¹⁰ Douet d'Arcg, p. 219.

Ménagier de Paris, II, 111. Voir encore pour les prix de ces articles en Angleterre et en France, Flückiger and Hanbury, Pharmacographia, 2º éd., p. 503 et s.

(hypocras).1 Dans un livre de cuisine allemand du XVº siècle, intitulé "Buch von auter Speise", nous lisons que pour faire une "boune farce" il faut v mettre de la galanga (galgan), du poivre, du gingembre (Ingeber) du cumin, des clous de girofle (negelin) et du macis (Muscatblumen).2

Perles.

Au Moyen-Age, comme de nos jours, les pêcheries de perles étaient concentrées sur deux points de l'Océan Indien: le golfe Persique et le détroit qui sépare l'Inde de l'île de Cevlan. Nous nous bornerons à parler de celles-là, laissant de côté quelques bancs secondaires dispersés cà et là.3

En entrant dans le golfe Persique, on rencontre tout d'abord, au delà du détroit d'Ormouz, la côte des Pirates, où s'élevait au temps d'Edrisi une certaine ville de Djolfar,4 et, en avant de cette côte, un groupe d'îles connu des géographes arabes sous le nom de Kithr ou Kotor. 6 Ce groupe d'îles 6 et Diolfar 7 étaient fréquentés au Moven-Age à cause de l'existence dans leur voisinage de bancs d'huîtres perlières qui sont encore exploités de nos jours par les habitants du pays environnant.8 En remontant un peu plus haut dans le golfe, on en rencontrait d'autres plus célèbres encore, ceux de l'île de Bahreïn. Le véritable nom de cette île, au Moven-Age, était Aval et, Bahrein n'en était que la ville principale. Chaque année au moment de la saison de la pêche des perles, des marchands des pays voisins s'y donnaient rendez-vous; ils louaient sur place des bateaux avec leur équipage de plongeurs et de pêcheurs, et la flotille, généralement très nombreuse, partait à la recherche d'un banc de perles: quand on l'avait trouvé, on jetait l'ancre, on exploitait le banc, puis on passait à un deuxième et ainsi de suite: les bateaux restaient dehors jour et nuit, jusqu'à ce que les marchands qui les avaient loués eussent rempli leur escarcelle. Revenus à terre. ceux-ci triaient leurs perles, en faisaient trois catégories suivant leur grosseur, en vendaient une partie et emportaient le reste.9 Sans s'é-

¹ Ménagier, l. c., p. 119, 148, 155, 160, 280, 236, 248 et s., 278 etc.; Schultz, Das höfische Leben, I, 306.

² Bibliothek des lit. Vereins, IX, 11.

P. ex. A Damar, entre Khalat et Szohar, sur la côte d'Oman (Edrisi, I, 161 et s.), à Aden (Isstachri, p. 17), à Soufara (Sofala), dans le golfe de Cambaye (Albirouni, dans le Journ, asiat., 4º série, IV. 267; Edrisi, L 171).

⁴ Ritter, Asien, XII, 379, 389,

⁵ Ibid. p. 890.

⁶ Macoudi, I. 328; cf. ibid. 239; Edrisi.

⁷ Edrisi, I, 157; Barbosa, p. 294, a; Empoli, p. 81, 85; Garcia de Orto, p. 223. " Ritter, op. cit., p. 591 et ss., d'après Whitelock.

P Tel est le tableau des pêcheries de perles d'Aval ou Bahreïn, d'après Edrisi, I, 373 et ss., et Ibn Batouta, II, 244 et ss. Aboulféda (Géogr., II, 2, p. 129) parle

loigner beaucoup de l'île de Bahrein, on rencontraît encore une autre pécherie de peries en face de la ville d'Et Katif. Citons encore, sur la rive opposée du golfe, en face de la ville d'Abouchehr, l'île de Karek (Karak), où l'on avait parfois la chance de trouver, parmi des peries généralement inférieures, des échantillons asguifiques, *et, enfin, en appuyant vers l'est, les pécheries des îles de Lar (act. Boucheab)* et de Kich (act. Kenn).*

L'autre grand centre de pêcheries de perles est situé entre l'île de Cevlan et le continent indien. Les écrivains de tontes les époques en ont parlé. An Moven-Age, les géographes arabes les plus anciens citent déjà les bancs de perles de la côte de Ceylan. 5 A l'époque d'Albirouni, c'est à dire vers la première moitié du XIº siècle, on les croyait épuisés,6 mais Edrisi pouvait déjà citer les perles de grand prix pêchées à Ceylan, et, au moment où le missionnaire Jordanus Catalani se trouvait aux Indes, la pêche donnait de nouveau, dans ces quartiers, de si beaux résultats, qu'elle occupait souvent plus de 4000 barques pendant trois mois de l'année.7 Ici, comme dans le golfe Persique, les bancs sont répartis le long des deux rives du golfe de Manaar. Du côté droit, c'est à dire sur la rive occidentale de Cevlan, ils s'étendent depuis l'île de Manaar jusque vers Chilaw.6 Entre ces deux points extrêmes s'élève la ville de Pontlam: M. Yule admet l'identité de cette ville et de celle de Betelar, point de départ des pêcheurs de perles au temps de Marco Polo. Les souverains du royaume de Maabar sur la côte indienne considéraient alors ces bancs comme leur propriété et se réservaient une part considérable des produits de la pêche; c'étaient aussi des marchands de Maabar, et non de Cevlan, qui en avaient l'entreprise.10 Les choses paraissent avoir changé bientôt après, car lorsqu' Ibn Batouta visita Ceylan, le propriétaire des pêcheries

avec éloge de ces bancs de peries. Barbosa les mentionne également, p. 293, a,

^{294,} a.
 Aboulf., Géogr., II, 1, p. 136; Benj. de Tudèle, p. 187.

Maçoudi, I, 239, 326; Isstachri, p. 16, 73; Kaswini, trad. Ethé, I, 1, p. 285; Aboulf., Géogr., II, 2, p. 129; Teifachi, dans Rayius, Specimen, p. 68; cf. Clément-Mullet, dans le Journ. asiat., 6° série,

Yaqout, p. 501 et s.; cf. Ritter, VIII, 778.

⁴ Ibn Khordadbėh, p. 283; Edrisi, I,

Yaqout, p. 500; Aboulf., Géogr., II,
 p. 129 et s.; Ibn Batouta, IV, 168 et s.
 Relat., p. 5, 6; Maçoudi, I, 328; Ibn

⁶ Relat., p. 5, 6; Maçoudi, I, 328; Ibi Khordadbèh, p. 286; Isstachri, p. 18.
⁶ Journ. asiat., 4° série, IV, 267.

Edrisi, I, 72; Jord. Catal., p. 49.
 Ritter, Asien, VI, 161. Pour tracer la limite de la région dans laquelle sont

renfermées les pêcheries de perles, Federici (p. 390) tire une ligne "da Cao Comeri (cap Comorin) alle basse di Chilao". "Yule. Marco Polo. II. 274. traduction

et commentaire.

¹⁰ Polo, éd. Pauthier, II, 603 et ss.

était un prince cinghalais et le célèbre voyageur put lui dire en guise de compliment que les perles de Kich ne valaient pas celles de Cevlan.1

Jusqu'au XIVº siècle, on ne connaissait guére que les pêcheries de perles de Cevlan, c'est à dire du côté droit du golfe de Manaar; à partir du XV et du XVI°, leur réputation commence à s'effacer devant celle des bancs de Cail.2 On voit encore les ruines de cette ville au point nommé Vieux Kavl, à un mille anglais et demi au-dessus de l'embouchure du Tamraparni, dans le district de Tinevelly.8 Après avoir joui pendant longtemps d'une grande importance comme port de mer et comme place de commerce, la ville de Cail a été ruinée par l'ensablement progressif du rivage qui, en l'éloignant de la mer, a déterminé sa population à l'abandonner. Son nom ne sert même plus à désigner les bancs de perles de ce côté du golfe; celui de Toutocorin l'a remplacé: ils sont, d'ailleurs, loin d'avoir la même étendue que ceux du côté de Cevlan.4 A l'époque de l'arrivée des Portugais, les pêcheries de Cail étaient en pleine prospérité et des flottes de pêcheurs quittaient son port deux fois par an pour aller exploiter celles de la côte de Cevlan. Le roi de Koulam, dont Cail était la résidence, avait affermé les pêcheries de cette partie du golfe à un grand marchand arabe et faisait surveiller celles de Ceylan par un agent; il se réservait toutes les grosses perles; les petites étaient livrées aux marchands de Cail, qui avaient une réputation d'habiles joailliers.5

Nous ne nous arrêterons pas à discuter la question de savoir si l'Occident recevait des perles des Indes: celles qu'on trouvait sur les marchés de la Mecque⁶ et d'Alexandrie⁷ en venaient sans doute pour la plus grande partie. Quant à celles qui arrivaient du golfe Persique en Perse, en Mésopotamie, en Asie-Mineure ou en Syrie, elles pouvaient également avoir été pêchées aux Indes et apportées par les vaisseaux qui remontaient le golfe. Cependant, il est probable qu'au point de vue du nombre, les perles du golfe Persique occupaient la première place sur le marché européen. Dans un ancien supplément à la relation de Marco Polo 8 dont il n'est pas impossible qu'il soit ui - même l'auteur, nous lisons que la plupart des perles qui arrivaient des Indes dans les pays chrétiens avaient été percées à Bagdad.

¹ IV. 168 et s. Oderico da Pordenone (p. xxi) parle également avec éloges des perles de Cevlan.

² Conti, p. 38; Roteiro, p. 109; Varthema, p. 163, a; Barbosa, p. 301, 314, b; Empoli, p. 79.

⁸ C'est ce qu'a démontré le premier

M. Yule: Marco Polo, II, 307 et s.

⁴ Ritter, Asien, VI, 10 et s., 163. ⁵ Barbosa, p. 314, a, b. Voyez le dé-

tail extrait d'un manuscrit complet de Barbosa et communiqué dans les notes du Roteiro, p. 171 et s.

⁶ Varthema, p. 151.

⁷ Pogol., p. 57.

^{*} Texte dans Ramusio, II, 5, b.

Contrairement à cette affirmation, un écrivain postérieur, Clavijo, prétend que nulle part on ne s'entendait à percer et à monter les perles comme à Ormouz, et nous devons dire que, sur ce point, il s'appuie sur le témoignage unanime des marchands chrétiens et arabes; le même écrivain décrit la fabrication des bijoux de perles à Tauris. Tauris, Soultanièh, Samarkand, Bagdad, grandes villes commerciales en communications constantes avec le goife Persique, étaient aussi les principaux marchés pour les perles.²

A l'époque de Pegolotti, le commerce des perles était assez sérieusement entravé en Occident par les lois somptuaires édictées par les princes et par les autorités des villes.³ D'ailleurs, le prix en était trop élevé pour qu'elles devinssent d'un usage commun. Cependant, l'étude des inventaires des rois de France a révélé à M. Douct d'Arcq deux faits intéressants: d'abord que ces princes possédaient des quantités surprenantes de peries, et, en second lieu, que toutes ces peries n'étaient pas d'origine orientaie; quelques-unes venaient déjà de l'Écosses.¹

Pierres précieuses.

Avant la découverte du Brésil et l'exploration des monts Ourals, on ne connaissait dans le monde qu'un seul continent qui renfermàt des gisements de pierres précieuses, l'Asie, à laquelle il faut joindre encore l'Égypte; mais celle-ci, par sa situation, était à moitié asiatique. Commençons par elle la recherche des lieux où se trouvaient ces gisements.

La Haute-Égypte avait des mines d'émeraudes qui furent exploitées sur une vaste échelle dans l'antiquité, et, dès une époque reculée,

Clavijo, p. 115.

⁹ Pegol., p. 8, 305; Clavijo, p. 114, 191; Ghistele, p. 310; Viaggio d'un mercante che fu nella Persia, dans Ramusio, II, 83, b. Voy. encore Teliachi, dans Clément-Mullet, Essai sur la minéralogie arabe: Journ. asiat., 6º série, XI, 503—509.

³ Pegol., p. 306.

⁴ Douet d'Arcq, p. 395.

b Voyez encore l'Inventaire de Charles V, roi de France, dans la Resue archéologique, 1850, p. 500, 507, et éd. Labatte, p. 35, 40 etc.; Lacroix et Seré, Hist. de 'orfétrerie-joaillerie (Paris, 1850), p. 46.

Au moment de rédiger ce chapitre.

j'ai regretté de ne point avoir sous la main un ouvrage très rare, intitulé: Fior di pensieri sulle pietre preziose di Ahmed Teifashite, originale arabo, traduzione italiana e note di Raineri, Fir. 1818. Ce Teifachi vivait au XIIIe siècle, et son œuvre est la plus considérable de celles qui ont été écrites en arabe sur les pierres précieuses. Heureusement. M. Clément-Mullet a pu la consulter pour son Essai sur la minéralogie arabe, publ. dans le Journ. asiat., 6º série, XI; il avait même à sa disposition un texte plus complet que celui de Raineri, de sorte que j'ai le droit d'espérer que je n'aurai laissé échapper rien d'essentiel.

les produits de ces miues étaieut expédiés vers l'Inde. 1 Suivant Macoudi, ou en tirait deux sortes d'émeraudes: l'une se vendait aux rois des pays riveraius de l'Océan, tels que l'Inde, le Sind. l'Abyssinie et la Chine; ils aimaieut à s'eu parer et on la désignait pour cette raisou sous le nom de bahri qui signifie transmarines: l'autre était passionnément recherchée par les souverains de l'Europe, d'où le surnom maghrebi ou occidentales.2 Ces mines d'émerandes étaient situées sur la frontière de l'Égypte et de la Nubie,3 en un point nommé Kharbah (c.-à.-d. la ruine), dans la province de Kibt, à sent jours de marche du chef-lieu de cette province, à laquelle il donnait sou nom (l'ancienne Koptos),4 à peu près à la latitude d'Assouau,5 au milieu de la chaîne de moutagnes qui court dans le désert entre le Nil et la mer Rouge.6 Le territoire apparteuait à la tribu nomade des Bedjah, mais les mines étaieut exploitées pour le compte des sultans d'Égypte qui y entretinrent des ouvriers jusqu'en 1359; à cette époque, elles furent abandonnées, sans doute parce que le reudement en était trop faible.7 Outre l'émeraude et l'aigue marine (bérvl) qui est sa compagne ordiuaire, le sol de l'Égypte renfermait encore des rubis: en 1270, ou eu découvrit une mine auprès du village de Thara, à quelques lienes au sud du Caire. 8 C'était peut-être de là que venaient les "rubis d'Alexandrie" dont il est assez souvent parlé dans les sources du Moven - Age.9

¹ Cosmas, éd. Montfaucon, p. 339; Relat., I. 153. ² Macoudi, III, 44 et s.

⁸ Clément-Mullet, l. c., p. 72, d'après Teifachi.

⁴ Macoudi, III, 43 et s.

³ Clément-Mullet, l. c., p. 72, 73, not. 1; Edrisi, I, 36. Teifachi indique en réalité deux localités, mais elles devaient être très voisines. Calcaschandi parle d'un mont Farsanda, situé à hnit jours de marche de Kons et où, d'après lui, se tronvait une caverne d'où l'on extrayait des émerandes (Abh. der Ges. der Wissenschaften in Göttingen, XXV, 13, 31, 159): il s'agit évidemment encore du même gisement.

⁶ Ibn Beitar, trad. (corrigée) Dozy, dans la Zeitschrift der deutschen morgenländischen Ges., XXIII. 199; Teifachi. op. cit. La partie de la montagne où se tronvent les mines porte actuellement

le nom de Sabourah; Caillaud y a découvert les restes d'une vaste exploitation.

¹ Quatremère a rénni dans ses Mém. sur l'Égypte, II, 173 et ss. (cf. II, 135 et ss.) les passages des auteurs arabes qui ont parlé de ces mines. Il faudrait y joindre maintenant celui de Chems-eddin, p. 326. Certains anteurs occidentaux en avaient également connaissance; vov. With, von Boldensele, p. 249; Nicc. da Poggibonsi, II, 61. Ce dernier parle de l'exploitation des mines par le sultan comme si elle avait encore continné de son temps (1346). D'après Calcaschandi (l. c., p. 13), elle anrait été arrêtée dès 1294 (693 de l'hégire).

^{*} Mohammed ben Mansonr, Traité des pierres précieuses, dans Hammer, Funday. des Orients, VI, 112. M. Clément-Mullet a puisé le même renseignement à d'antres sonrces (L. c., p. 43).

Donet d'Arcq. Comptes de l'argenterie.

Passons à l'Asie. Les gisements de pierres précieuses y étaient si abondants qu'il nous serait absolument impossible d'énumérer tous ceux que signalent les sources du Moven-Age; nous devrons nous borner aux plus importants. A ce point de vue, la Perse était le pays le plus favorisé. Les turquoises y étaient en abondance dans les provinces de Kerman1 et de Khorassan, et les plus belles se trouvaient dans cette dernière, aux environs de Nichapour.2 Il existait d'autres gisements de la même pierre précieuse dans les régions montagneuses du haut Oxus et de l'Iaxarte, connues sous les noms de Ferghâna et de Badakhchan.3 Mais cette dernière province était surtout renommée pour ses lapislasuli, seule matière employée autrefois dans la préparation du véritable outremer,4 et pour une espèce particulière de rubis ou plutôt de spinelles dont nous allons parler un peu plus loin. A vrai dire, le lapis lazuli n'était pas uniquement originaire de cette province: on le trouvait dans d'autres localités encore, que nous nous abstenons de nommer pour abréger: mais celui du Badakhchan était particulièrement estimé et il s'exportait dans le monde entier, à ce que nous apprend Edrisi. Nous sommes donc en droit d'admettre qu'il entrait pour une forte proportion dans la composition de l'"azur" en général et spécialement dans celle de l'azur d'outremer, dit aussi azur de Bagdad, très répandu dans le commerce au Moyen-Age5 et journellement employé par les peintres occidentaux.6 Ces régions montagneuses produisaient encore une sorte de rubis qui s'exportait en Occident: le fait est absolument hors de doute. Dans les œuvres des écrivains occidentaux du Moven-Age, toutes les fois qu'il est question de pierres précieuses,7 il en est

I, 169; II, 38; Inventaire du mobilier de Charles V, éd. Labarte (1879), p. 16, 19 etc.

⁴ Polo, p. 73; Yule, Marco Polo, I. 87; Fra Mauro, p. 43; Mohammed ben Mansour, op. cit., p. 133; Ouseley, Travels, I. 211.

⁷ Ibn Haonkal, trad. Anderson, Journ of the Bengal Sco., XX (1893), p. 154; Edrisi, II, 185; Mohammed ben Mansour, op. cit.; Telifachi, dans Ciement-Mullet, p. 183 et s., Clavijo, p. 198. On connaît maintenant plus exactement is positive de ces mines: celles se trouvaient près de Maaden, à seise lieues au nord de Nichapour, Ritter, Bride, 395—390.

⁸ Istachri, p. 130, 138; Aboulf., Géogr., II, 2, p. 215. Cf. Ritter, Erdk., VII, 671, 785, 746, 760; VIII, 326; Clément-Mullet, p. 152 et s. ⁴ Ibn Haoukal, op. cit., p. 165; Isstachri, p. 120; Edrisi, I, 478 et s.; Aboulf., Géogr., II, 2, p. 208; Chehaeddin, p. 243 et s., 246; Ibn Batouta, III, 59; Polo, p. 120; Clement-Mullet, p. 196.

⁸ Bourquelot, Foires, I, 1909; Pagol., p. 995, 873; Uzz., p. 17, 48, 192. Les livres de commerce mentionnent, après l'assurro della Magnas' (anur d'Allemagne), fait d'oxyde de cuivre (Ilg., Cemnini, p. 186 et al.) et qui passait pour être de qualité inférieure au lapis lazuil (Pegol. p. 873), cf. Merrifield, Orig. treafises, Iutrod., p. cxvi et ss., ccti.

⁶ Liber divers. art. Montp., p. 748; Ilg, op. cit., p. 158 et s.; Merrifield, passim, et particulièrment p. 340 et ss.

⁷ Pegol., p. 807; Uzz., p. 282 et ss.

nne que l'anteur ne manque pas de nommer, c'est le rubis balais, ou balais tout court, balascio en italien, balassius en latin, nom identique avec le balakch des Arabes et dérivé directement de celui de la province de Badakhchan ou Balakhchan: 1 c'est effectivement à l'est de cette province qu'on le tronve, dans des montagnes moins hantes que celles d'où l'on extrait le lapis lazuli.2 Les mines d'où l'on tirait ces rubis étaient d'une exploitation difficile;3 d'antre part, les souverains du pays se réservaient le droit exclusif d'en disposer et ne les livraient au commerce que par petites quantités, excellent moven d'en maintenir le prix à un taux élevé:4 ils étaient donc très rares et par conséquent très recherchés. Au point de vue minéralogique, ils appartenaient au groupe des spinelles et on les classait, sous le rapport de la dureté et de l'éclat. à un degré au-dessous des rubis proprement dits (corindons rouges); cependant, ils se distinguaient par une couleur vive d'un rouge tirant plus vers le rose que vers le feu.5 Sur le marché européen, leur prix restait sensiblement inférieur à celui des rubis proprement dits, surtout quand ils étaient percés, ce qui était généralement le cas. On relève fréquemment leur présence dans les inventaires des maisons princières et dans les comptes des rois.8

Les Indes ont été de tout temps la patrie des pierreries les plus fines. Commencons par l'Inde proprement dite. Le marché de Cambave recevait de l'intérieur de la péninsule des calcédoines, des cornalines et des grenats;9 il paraît que la cornaline s'exportait en quantités considérables vers l'Europe par la voie d'Égypte.10 Dans les environs de Sindan (au-dessus de Bombay) et de Cambaye, dans les états du roi Balhara de Mankir, il v avait, du moins an temps de Macoudi,11 des

¹ Ibn Haoukal, op. cit., p. 165; Edrisi, I, 478; Chehab-eddin, p. 243 et s.; Ibn Batouta, III, 59, 86; Cheref-eddin, Hist. de Timourbec, III, 357; Polo, p. 118 et s.; Clavijo, p. 182 et s.; Clément-Mullet, p. 115 et s. Voy. aussi les notes de Quatremère, dans son éd, de Makrizi, II, 1, p. 71, et dans celle d'Abderrazzak, Not. et extr., XIV, 1, p. 222 et s., 490 et ss.

La carte nº 8 jointe à l'éd. de Marco Polo de M. Yule permet de déterminer exactement la situation de ces mines de

³ Chehab-eddin, p. 246.

rubis: Polo, I, 168. * Polo, L c.

⁵ Clément-Mullet, l. c., p. 112; Bar-

bosa, p. 821, b; Kluge, Edelsteinkunde. p. 284 et ss.

⁶ Pegol., p. 307.

⁷ Uzz., p. 283.

^{*} Entre vingt autres exemples ie me bornerai à citer ceux que fournissent les Comptes de M. Douet d'Arcq, p. 124, 168. 169 et l'Hist. de l'orfévrerie-joaillerie de MM. Lacroix et Seré (Paris, 1850), p. 77.

[°] Conti, p. 87 ("Sardonius lapis" cornaline); Varthema, p. 157, a; Corsali, p. 179, b; Barbosa, p. 297, b; Garcia de Orto, p. 222.

¹⁰ Barbosa, l. c.

¹¹ Macoudi, III, 47 et s.: cf. I, 177;

gisements d'émeraudes presque aussi belles que celles de la Haute-Egypte; elle arrivaient à la Mecque par Aden et par d'autres ports du snd de l'Arabie, et portaient chez les joailliers la qualification de Mekki. Plus au sud, dans les monts Ghâts, en arrière des côtes de Canara et de Malabar, on trouvait des saphirs, moins parfaits, il est vrai, que ceux de Cevlan.1 Mais, de toutes les pierres précieuses énumérées jusqu'ici, ancnne n'approchait de la plus précieuse de tontes, le diamant. Les gisements se trouvaient dans la partie orientale de l'Inde, dans cinq districts bien distincts, renfermés entre le bassin du Pennair et le conrs moven du Gange, en d'autres termes entre le 14° et le 25° degrés de latitude septentrionale. Tous les gisements actuellement connus l'étaientils aussi pendant le Moyen-Age? il serait hasardé de l'affirmer. Marco Polo désigne comme le seul pays où l'on trouvait le diamant, et peutêtre avait-il raison pour l'époque où il écrivait, le rovaume de Moutfili, nommé par d'autres auteurs empire de Télingana? et auquel il attribue, sans motif plausible, le nom du port de Moutapali (Motnpalle); ce port est située au sud des bouches du Krichna et avait alors plus d'importance que de nos jours; il est porté sur la Carte catalane sous le nom de Butfilis.8 Le nom du Krichna on Kistna revient fréquemment dans les auteurs postérieurs à Marco Polo et tonjours à propos des diamants. Le motif en est que les mines de diamant qui font la célébrité nniverselle de Golconde se trouvent sur le cours moven et supérieur de ce fleuve.4 D'un autre côté, Conti, qui visita l'antique Bisnagor (Vigajanagara) rapporte que l'on trouvait des diamants à quinze jours de marche de cette ville en remontant vers le nord.5 Cette indication correspond assez exactement à la situation des mines de diamant signalées sur le cours moven du Krichna, à l'ouest de Golconde.6 Certains écrivains, contemporains de la domination portugaise, établissent une distinction entre les diamants de l'antique mine dn royaume de Dekan

Lassen, Ind. Alterth., II, 855, not.; III, 171, 490 et s., 536 et s.

¹ Barbosa, p. 322, a; Garcia de Orto, p. 221.

² Valentino (da) Moravia (1515), dans de Gubernatis, p. 170: "Da septentrion della qual India si è il regno di Thellembar simili alli gentili (appartenant également aux paiens) et trovasi li diamanti."

Nous sommes redevables au dernier commentateur de Marco Polo, M. Yule (II, 297), de ces éclaircissements au sujet de la Mutfili du célèbre vovageur.

⁴ Ritter, Erdk., VI. 350.

⁶ P. 57; cf. p. 37. Federici (p. 397, a) et Garcia de Orto (p. 218) parlent également de diamants de Bisnagor; Abderrazzak vit des diamants expoés en montre dans les bazars de cette ville, à côté de perles, de rubis et d'émeraudes: Elliot, Hist. of India, IV, 107.

^a A rapprocher les indications de M. Lassen, Ind. Alterth., IV, 159, au sujet de la situation de Bisnagor, et celles de M. Ritter, l. c., à propos de la situation du groupe occidental des mines de Golconde.

et ceux d'une mine nouvellement découverte dans le royaume de Narsinga, dont la capitale était précisément cette ville de Bisnagor visitée par Conti: ceux de la première étaient, suivant eux, supérieurs à ceux de la seconde, mais ils ne précisent la situation ni de l'une ni de l'autre.1 On classait encore après les diamants du royaume de Narsinga les diamants jaunes des environs de Paleacate, actuellement Poulicat, au nord de Madras.2 Ceci prouve qu'au XVIº siècle, on exploitait déjà le plus méridional des gisements de diamants actuellement connus dans l'Inde. En général, la production des mines de diamant devait être beaucoup plus considérable au Moyen-Age qu'à l'époque actuelle: on sait quelles quantités en possédaient à eux seuls les souverains mahométans de l'Inde. Mais, si considérable qu'elle fût, il n'en arrivait qu'une faible partie en Occident. Cependant, il n'était pas de prince en Europe qui n'en eût quelques-uns parmi ses bijoux. A la cour de France et surtout à celle de Bourgogne, les ouvriers habiles à tailler et à polir le diamant ne manquaient pas d'occupation; à Paris et à Bruges, par exemple, ils formaient une corporation spéciale.4 Barbosa nous donne un tableau des valeurs des principales pierres précieuses au commencement du XVIº siècle:5 il en ressort une différence énorme en faveur du diamant. Il n'en était pas de même au XIIIe siècle, à l'époque où Teifachi s'informait du prix des pierres précieuses sur les marchés de Bagdad et du Caire: le prix moyen du rubis était alors supérieur à celui du diamant.6

A propos de nubis (corindons rouges), il nous reste précisément à chercher leur pays d'origine. On sait que le sol de Ceylan recèle une variété infinie de pierres précieuses, quelques-unes de grande valeur. Les principaux gisements sont concentrés dans le groupe montagneux qui s'élère au centre de l'île et que domine de toute sa hauteur le pic d'Adam.¹ Les torrents qui descendent de ces montagnes entraînent les pierres précieuses et les déposent dans les vallées et dans les plaines jusqu'au bord de la mer. Dans la partie méridionale de l'île, il suffit de gratter le sable des ruisseaux ou le sol d'alluvion de la plaine, pour mettre au jour des pierreises de toute sorte, à l'exception du diamant,

_

Barbosa, p. 321, b; Garcia de Orto, l. c.; cf. Barbosa, p. 801, a; Varthema, p. 158, a.

¹ Corsali, p. 180, a.

^a Ritter, VI, 346 et s.

^{&#}x27; Laborde, Notice des émaux, II, 247

et ss.
4 320, b-822, b.

Clément-Mullet, p. 510 et s.

⁷ Edrisi, I, 71 et s.; Kazwini, dans Gildemeister, p. 198. Voy. encore les manuels de l'amateur de pierreries de Teifachi, publ. par Clément-Mullet, l. c., p. 40 et ss., et Mohammed ben Mansour dans les Fundgr. des Orients, VI, 130.

contrairement à ce que répètent certains auteurs: 1 rubis, saphirs, topazes, grenats, spinelles, améthystes, hyacintes (jagonzas, giagonzas), wils de chat,2 etc.3 De toutes ces pierres, aucune n'est un produit spécial de Ceylan. Cependant, le rubis était tenn en si haute estime que, parmi les produits de l'île. Cosmas ne nomme que celui-là,4 et que Beladori appelle l'île elie-même l'île des rnbis.5 Il n'était pas précisément abondant et ne se tronvait pas en dehors d'un cercle très étroit.6 mais il était de qualité hors ligne et, s'il laissait quelque chose à désirer sous le rapport de la vivacité et de l'éclat de la conleur, les Cinghalais savaient remédier à ce défaut en l'exposant pendant quelques heures à un feu de charbon, épreuve à laquelle le rubis véritable résiste sans éclater, grâce à sa dureté que surpasse seule celle du diamant.7 Les rubis de l'Indo-Chine n'avaient pas besoin de cet expédient, car ils possédaient par nature des feux d'un rouge intense; mais ceux de Cevlan avaient la réputation d'être plus durs et étaient taxés à un prix beauconp plus élevé.

Presque au début du XVI siècle, on apprit en Occident* que l'Indo-Chine expédiait aussi dans l'Inde des rubis de grande valeur pour y être montés. Le lieu d'expédition était Pégon, mais, en y regardant de plus près, on découvrit que ces rubis provenaient de la région d'Ava ou des montagnes de Capellan on Capelangam, à l'est de cette ville. Le sol de l'Indo-Chine renfermait aussi des spinelles et des saphirs?

Portées dans les bazars de Paléacate, au nord de Madras, ces pierreries de l'Indo-Chine s'y confondaient avec celles de Ceylan et

¹ Ibn Khordadbèh, p. 285; Edrisi, I, 71 et s.; Kazwini, dans Gildemeister, p. 198; Oderico da Pordenone, p. xxi.

² Pierre précieuse ou roche dans laquelle un trait clair imite l'effet de la lumière dans l'œil du chat.

On trouve des énumérations plus ou moins longues des pierres précieuses de Ceylan dans les ouvrages ci-après: Relat, p. 5 (cf. les recilications de Quatremiere, dans le Journal des sarants, déc. 1846, p. 519); Ibb Batonta, IV, 173 et s., 1Marco Polo, p. 589; Conti, p. 39; Hier. di S. Stefano, p. 345, b; Varthema, p. 163, b; Corsali, p. 179, b—180, a, 184, a; Barbons, p. 344, a, etc. Parmi les modernes, voy. Tennent, Ceylon, 4° éd., I (1860), p. 31 —40.

4 Éd. Montfaucon, p. 336 et s.

Journ. Asiat., 4º série, V, 163 et s. II ^a Boteiro, p. 109; Ilm Batouta, I. c.
[†] Telifachi, L. c., p. 46; Kenz el Tedjdjar, Ibid. p. 48 et s.; le fait est confirmé
par Barbosa, p. 314, a. 321, a. Cumethode pour augmenter le fea du rubis
et d'autres pierres précieuses, en les soumettant à une température élevée, est encore appliquée de nos jours: Kluge,
Edelétrichiande, p. 130 et s.

⁸ La nouvelle en fut apportée d'abord par Hier. di S. Stefano (p. 845, b) et par les membres de l'expédition de Vasco de Gama; Roteiro, p. 112. Marco Polo (p. 586) avait encorc affirmé que le rubis ne se trouvait que dans l'île de Ceylan.

⁹ Varthema, p. 164, a, 165, b; Corsali, p. 179, b; Barbosa, p. 301, a, 314, a, 315, b, 316, b, 317, a, 320, b, 321, a; Sommar, p. 334, b; Federici, p. 395, a, b; Serano, p. 225.

avec les diamants du Dekkan; cette rénnion de pierres précieuses d'origines diverses faisait de cette ville le marché le plus important de l'Inde pour cet objet spécial,1 plus important en tout cas que celui de Calicut, spécialement affecté aux pierres précieuses de Ceylan.2 Si nous voulons rechercher les principaux marchés où se faisait ce commerce, nous trouvons, en allant de l'est à l'onest: en Perse, Ormouz, Chiraz, Tauris et Sonltanièh;3 en Mésopotamie, Bagdad;4 en Syrie, Alep5 et Damas: en Egypte, le Caire et Alexandrie; enfin, an seuil de l'Europe, Constantinople, on plutôt Péra. Pegolotti de établit la valeur des pierres précieuses d'après leur cours sur cette dernière place, tandis que Teifachi prend pour base les prix que l'on pavait de son temps (au XIIIº siècle) à Bagdad et au Caire. 10

Pendant le Moyen-Age, les marchands occidentanx s'adressaient à ces divers marchés pour satisfaire les grand seigneurs, ecclésiastiques aussi bien que laïques, possédés alors d'une véritable passion pour les bijoux. Les orfèvres et les joailliers mettaient les pierreries en œuvre; pour se rendre compte des objets auxquels ils les appliquaient, il suffit de parcourir les inventaires des trésors des maisons princières et des églises, ou de voir dans nos musées les objets sortis de leurs mains; ils décèlent leur ingénieuse habileté. Il n'appartient pas à notre sujet d'entrer dans plus de détails; c'est affaire à une histoire de l'industrie. A elle aussi de raconter les nombreuses tentatives faites en Occident pour imiter les pierres précieuses et les perles.11

Poivre (noir et blanc).

Le poivre est la baie desséchée du Piper nigrum L.; noir quand on la sèche au soleil sans lui enlever sa peau, il est blanc quand on l'en a dépouillée anparavant. Sur cette dernière forme, quelques mots suffirent. Le poivre blanc est rarement mentionné dans les sources que nous avons consultées,12 ce qui semble démontrer qu'il était peu connu

Varthema, p. 164, a; Corsali, p. 179 b; Barbosa, p. 315, b.

Roteiro, p. 88; Sernigi, p. 120, a, b. Barbosa, p. 294, a; Varthema, p. 156, b;

Marco Polo, p. 60; Ibn Batouta, II, 129; Ghistele, p. 310; Clavijo, p. 114. 4 Clément-Mullet, p. 503.

Ghistele, p. 291; Pasi, p. 178, b; 179, a: 180, a. 4 Ludolf von Suthem, p. 98; Wilh. von

Boldensele, p. 284.

¹ Clément - Mullet . l. c.: Frescobaldi.

p. 41: Gucel, p. 300; Nicc. da Poggibonsi, II, 60 et s.

^{*} Fel. Fabri, III, 177.

⁸ Pegol., p. 307.

¹⁰ Clément-Mullet, 1. c. 11 Voy. des recettes dans Merrifield, Orig. treatises, p. 507 et ss.; cf. plus

loin, l'art. Verre. 19 Pegol., p. 297; Uzz., p. 55; Bonaini, Stat. Pis., III, 437; Bourquelot, Foires,

p. 291; Douet d'Arcq, Comptes de l'argenterie. p. 236; Flückiger, Frankfurter

en Occident. Au Moyen-Age, comme aujourd'hui, c'était surtout en Orient qu'il trouvait des amateurs; dans ces pays, beaucoup de personnes le préféraient, paraît-il, sous prétexte qu'il était moins fort et fatiguait moins l'estomac que l'autre.1 Marco Polo en vit de grandes quantités dans l'archipel de la Malaisie: 2 c'était de là probablement qu'on l'expédiait en Chine, où le goût s'en est conservé jusqu'à nos jours.3

Le poivre ordinaire a une peau noire et ridée: les idées les plus singulières avaient cours à cet égard chez les Arabes et même chez les Européens. Les uns racontaient que le sol sur lequel croissait le poivrier était infesté de serpents et que, pour les chasser, on ne connaissait pas d'autre moven que de mettre le feu, ce qui avait pour résultat de noircir et de dessécher les grains; les autres se figuraient que le poivre était torréfié.5 Cependant, peu à peu la vérité se fit jour, à mesure que se multiplia le nombre des voyageurs qui avaient visité le pays du poivre. En Orient Ibn Batouta,6 en Occident des missionnaires tels que Jordanus Catalani, Oderico da Pordenone, Marignola, des marchands tels que Niccolo Conti et Hiéron. de S. Stefano? contribuèrent, par la diffusion de leurs relations, à la propagation d'idées plus justes sur cet important produit de la nature. On sut dorénavant que seul le soleil jouait un rôle et que c'était en étendant les grains de poivre sur des nattes ou sur des draps, après les avoir fait tomber de la plante et en les exposant aux ardeurs de ses ravons, qu'on leur faisait prendre cette couleur noire et cette apparence ratatinée. Ils firent également connaître que le poivrier est une plante grimpante qui s'attache aux arbres comme la vigne en Italie ou le lierre. Surtout, on fut exactement renseigné sur la région et l'étendue des pays où il vient,

Au reste, il ne manquait pas à cet égard d'indications remontant à des époques antérieures. Pour savoir que la côte de Malabar était le véritable pays du poivre, il eût suffi de consulter le Périple dit d'Arrien; d'un autre côté, dès le milieu du VI siècle, Cosmas avait écrit, à la suite de son voyage dans l'Inde, diverses notices où il parle du pays du

Liste, p. 11; du même, Nordlinger Register, p. 5.

Marsden. Hist. of Sumatra, 3º éd., Lond. 1811, p. 138; Meyen, Pflanzengeographie, p. 467; Ibn Beitar, II, 263. ² Marco Polo, p. 550.

Flückiger and Hanbury, Pharmacographia, 2º éd., p. 581.

⁴ Jacq. de Vitry, p. 1099; Presbyteri

Johannis epistola, ed. Zarneke (Programme de l' Unir. de Leipzig), p. 37 : Harff, p. 146.

⁶ Ces croyances populaires sont combattues par Ibn Batouta, IV, 77, Jord. Catal., p. 49, et Marignola, p. 88,

⁶ Ibn Batouta, IV, 76 et s. On pourrait attribuer, dans une certaine mesure, la même influence à Edrisi, I, 172, et à Aboulféda, Géogr., II, 2, p. 115.

[†] Jord. Catal., l. c.; Oderico da Pordenone, p. xi, xiii; Marignola, 1 c.; Conti, p. 40: Hier. di S. Stefano, p. 345, a.

poivre, qu'il nomme le pays de "Male", et où il énumère cinq ports1 par où se faisait alors l'exportation de ce produit: sous les noms qu'il leur donne, il est facile de reconnaître, entre autres, dans Mangaruth la ville actuelle de Mangalore, dans Pndopatana, la Boddfattan d'Ibn Batouta, située non loin de Tellicherry; du moins, l'analogie des noms rend l'identité des lieux très vraisemblable. Les anciens Arabes n'ignoraient pas d'où leur venait le poivre qu'ils recevaient par Sirâf ou par Aden:8 chez eux, de très bonne heure, le nom de Malabar était synonyme de pays du poivre.4

Le premier voyageur occidental qui ait décrit l'Inde de visu est Marco Polo; il put constater que la culture du poivre était répandue dans plusieurs des royaumes échelonnés alors le long de la côte occidentale de la péninsule, c'est-à-dire non-seulement dans le royaume de Malabar (Melibar) proprement dit, mais aussi dans ceux qu'il nomme Gazurat, Ély et Coilun.5 Si, sous le nom de royaume de Gazurat, il entendait désigner la province actuelle de Goudierate, il serait le seul écrivain qui prétende que la culture du poivre s'étend aussi loin vers le nord: Edrisi déjà est suspect d'exagération quand il raconte que le poivrier croît en abondance sur une île située en face de Barôtchc'est à dire dans la région du golfe de Cambaye;6 mais Marco Polo lui-même dit qu'on n'en trouve déjà plus à Tannah (près de Bombay).7 En y regardant de plus près, on peut voir que, dans sa pensée, les limites du royaume de Gazurat étaient comprises entre Tannah et Melibar, c'est à dire qu'il le placait au sud de Tannah, d'où il résulte que ce royaume n'avait rien de commun avec le Goudierate, ou bien que Marco Polo n'en a parlé que par ouï-dire et l'a cru situé beaucoup plus au sud qu'il ne l'était en réalité." Pour ce qui concerne le royaume d'Ely, son indication ne donne pas matière à discussion: le nom de ce royaume se retrouve dans celui du promontoire de Mount Dely, au nord de Cananore. Enfin, la description de la culture du poivre dans le royaume de Coilun (Quilon, Koulam) porte tous les caractères de l'observation personnelle. Benjamin de Tudèle savait déià que le poivrier abondait aux alentours de cette ville.9 Plus tard, deux missionnaires

¹ Montfaucon. Collectio nova patrum, II. 337.

² Yule, Cathay, II, 451, 453; Dulaurier, Journal asiat., 4º série, VIII, 155.

³ Isstachri, p. 74; Edrisi, I, 51, 172.

⁴ Ibn Khordadbèh, p. 284.

⁴ Marco Polo, p. 644, 648, 653, 660,

⁶ I, 178. Edrisi est, d'ailleurs, un

guide peu sûr pour ce qui concerne ces contrées.

Marco Polo, p. 663.

[&]quot; Il règne, dans cette partie de la relation de Marco Polo, une grande confusion; pour s'y retrouver, il faut lire la résumé que M. Yule fait de son propre commentaire. II. 336 et s.

⁹ Benj. de Tudèle, ed. Asher, p. 139,

de l'ordre des Frères mineurs, Oderico da Pordenone, à l'époque où il se rendit en Chine (1324-1325), et Marignola à son retour de même pays. s'arrêtèrent à Quilon, l'un en passant, l'autre pendant plus d'une année (1348-1349),1 et ils eurent tout le loisir de suivre la croissance de ce fruit jusqu'à sa complète maturité, et de se rendre compte des quantités qui s'en exportaient dans "le monde entier".2 Mais, s'il faut en croire Oderico da Pordenone, la grande production du poivre n'était pas uniquement limitée à la banlieue de Quilon; elle s'étendait le long de la côte, au nord de la ville, jusqu'à une distance de dix-huit journées de marche. Toute la côte, dit-il,8 depnis Flandrina jusqu'à Cyngilin, est converte par une forét de poivriers serrés l'un contre l'autre: ceci évidemment ne doit pas être pris à la lettre, car, pour porter du fruit, le poivrier a besoin d'air et de lumière.4 Cette ville de Flandrina n'est autre chose que la Fandaraina d'Edrisi et d'Ibn Batouta, localité depuis longtemps disparue des cartes et qu'il faudrait placer à environ vingt milles anglais au nord de Calicut.5 M. Yule pense que Cyngilin correspond à Cranganore;6 à mon avis, ce serait plutôt Kayan Koulam, à quelques milles au nord de Quilon; d'autres sources encore nous apprennent que les environs de cette ville produisaient une grande quantité de poivre.7 Le territoire où cette culture avait pris le plus d'extension étant ainsi déterminé par ses points extrêmes, remarquons que c'est entre ces deux limites que se trouvaient Cochin et Calicut.8 deux villes d'une importance de premier ordre dans l'histoire du commerce du poivre. Il est néanmoins

¹ Pour la fixation de ces dates, la question me paraît tranchée par M. Germaun, Dic Kirche der Thomaschristen, p. 194, 199 et s.

Oderico, p. xi, xiii; Marignola, p. 88 et s., 111, 113.

⁸ L. c., p. xiii. Massari (p. 33) trace d'une manière nu peu différente les limites de ce grand centre de production du poivre: la féculie de ce grand centre de production du poivre: la féculie d'autriere de d'autriere de l'autriere de l'autriere de l'autriere de l'autriere d'autriere d'autr

⁴ Ritter, Erdk., V, 869.

^b Yule, Cathay, I, 75; II, 458 et s. ^d Ibid. I, p. 75; II, p. 455. D'après les renseignements recueillis par Vasco de Gama (Roteiro, p. 108) et d'après le rapport du chrétien indigène Joseph, que les Por-

tugais ramenèrent à Lisbonne en 1501 (Grynæus, Norus orbis, éd. de 1555, p. 207), le poivre devait être abondant dans ces environs; Massari (p. 27) affirme, au contraire, qu'il y était tare.

⁷ Varthema, p. 136, a; Barbosa, p. 317. Varthema, p. 136, a. Dans ce dernier passage, la localité en question est nommé Caiconlam; dans la lettre supposée d'Améric Vespuce, publ. par M. Baldelli Boni (Polo, I, p. lvii), ce nom est écrit Caincolon: de là à la forme Cyngilin, il n'y a qu'un pas.

On Batouta (IV, 77) y vit "meaurer le poivre au boisseau". Conti (p. 48) et Hieron. di S. Stefano (p. 245, a) parleut également de l'aboudance du poivre dans cette ville, tandis que Massari (p. 27) affirme que l'endroit même en produisait pen ct que Cochin, au contraire, produisait la plus grande partie du poivre de l'Indei la plus grande partie du poivre de l'Indei.

positif que toute la culture du poivre n'était pas renfermée dans les limites que nous avons indiquées; seulement, il était peu de points où elle fût pratiquée avec la même intensité, et nulle part elle ne convrait, comme là, des espaces immenses sans interruption. Au sud, par exemple, elle s'étendait jusqu'au cap Comorin,1 on plus exactement jusqu'à Dierbatan, vis-à-vis de l'île de Ceylan, ce qui revient, à ce qu'il me semble, à peu près au même.2 D'autre part, au nord de Fandaraïna, on trouvait le poivrier, assez clairsemé il est vrai, dans le royaume de Cananore,3 puis, au dire de Marco Polo, dans le royaume d'Ely, aux environs de Mangalore et de Battecala,5 où la production était de nouvean très abondante; pnis, à mesure qu'on avançait vers le nord du royaume de Canara, il devenait de plus en plus rare et finissait par disparaître tout à fait. Pour les Arabes, toute cette partie de la côte constituait le Malabar: ils en fixaient la limite septentrionale à Sindabour on Sandabour, dont la situation correspondait très probablement à celle de la ville actuelle de Goa,6

L'île de Cevlan produisait aussi du poivre: le fait est constaté dès une haute antiquité,7 et il est probable qu'elle devait concourir avec la côte de Malabar nour fournir aux besoins de l'Eurone. A l'époque où les Portugais commandaient au Malabar et concentraient entre leurs mains le commerce du poivre de cette région, de hardis contrebandiers portaient à la Mecque le poivre de Sumatra,8 et, une fois là, il passait sans donte en Europe. D'ailleurs, d'une manière générale, les produits des régions situées au-delà de l'Inde prenaient en grande majorité le chemin de la Chine.9 Les Chinois ont changé de goût, 10 mais à cette époque, ils étaient grands amateurs de poivre: ils pavaient facilement quinze ducats pour un boisseau qui n'en avait coûté que quatre à Snmatra; 11 d'après le calcul de Marco Polo, pour un bâtiment qui partait de l'Inde dans la direction d'Alexandrie on, si l'on veut, de l'Occident,

¹ Garcia de Orto, p. 181.

² Edrisi, I. 179, 184,

³ Varthema, p. 158, b; Barbosa, p. 311. a: Garcia de Orto, L. c. On peut rattacher Ibn Batouta à ce groupe (IV. 84), car la ville de Dehfattan, qu'il nomme à ce propos, est voisine de Cananore.

⁴ Ibn Batouta, IV, 80.

⁵ Massari (p. 35) estime le rendement annuel, dans cette localité, à 1000 bahars.

⁶ Voy. Yule, Cathay, II, 444 et s., 450. Corsali (p. 179, a) fait commencer

le pays de Malabar un peu plus au sud, près de Battecala.

⁷ Ibn Khordadbèh (p. 285) en parle déjà. 6 Conti, p. 40; Roncinotto, p. 108, b; Hier. di S. Stefano, p. 345, b; Varthema, p. 166, b; Sommario, p. 344, b; Corsali, p. 180, a; Barbosa, p. 318, b, 322, b; Gubernatis, Viagg. ital., p. 158.

Polo, p. 550; Somm., p. 337, a; Corsali, p. 180, a; Barbosa, p. 317, b; Garcia de Orto, p. 181 et ss.

¹⁰ Yule, Polo, II, 166.

¹¹ Barbosa, p. 320, b.

avec un chargement de poivre, on en trouvait cent et plus qui faisaient route pour la Chine. 1

Néanmoins, les quantités de poivre que le commerce faisait parvenir en Europe n'étaient déià pas si peu de chose. Il n'était pas une route terrestre ou maritime allant d'Orient en Occident par où il n'en passât plus ou moins: ce serait done perdre notre temps que de vouloir relever dans les livres de commerce et dans les tarifs de douanes les noms de tous les marchés où l'on trouvait cet article. Nous avons vu, au cours de notre étude, qu'au point de vue du transit, l'Égypte tenait le premier rang, avec tous les avantages et les inconvénients inhérents à cette situation. En Occident, Venise accapara la plus grande partie de ce commerce jusqu'au jour où les Portugais s'emparérent d'une manière générale du commerce de l'Inde: mais il n'était pas une ville. grande ou petite, où le commerce du poivre n'eût des embranchements; les épiciers2 proprement dits mis à part, il n'était, pour ainsi dire, pas un seul marchand, vovageant pour ses affaires, qui ne portât du poivre avec lui, ne fût-ce que pour acquitter les droits de transit ou d'entrée. Effectivement, dans mainte localité, ces droits étaient exprimés à la fois en poivre et en argent ou même uniquement en poivre.8 Les Juifs payaient toutes leurs contributions et leurs impôts en poivre; il est vrai qu'un grand nombre d'entre eux en faisaient commerce.4 En règle générale, on admettait sans autre preuve que tout individu, même étranger au commerce, avait du poivre chez lui et on levait des impôts en poivre chez des bourgeois, des paysans, des religieux, ou encore on les condamnait à des amendes à paver en poivre au lieu d'argent.5

M. Canale dans son Histoire de Gênes, M. Cibrario dans son Economie politique au Moyen-Ape, Mr. Leber dans l'ouvrage que nous citions précédemment, ont établi des relevés des prix des divers aliments usités à l'époque; M. Rogers a fait le même travail pour l'Angeterre:

à 20 ducats.

¹ Marco Polo, p. 531. Empoli (p. 87) estimait les quantités de poivre qui s'importaient de son temps en Chine: de Sumatra à 60,000 cantars, de Cochin et du Malabar de 15 à 20,000 cantars, et il admettait pour le cantar une valeur de 15

⁹ En dehors des épiciers, il y avait, à rais, une catégorie spéciale de marhands de poivre, les perviers: Géraud, Paris sous Philippe le Bel, p. 531: Bolleau, Règlements sur les arts et métiers de Paris, p. 392.

⁵ On en trouvera des exemples dans

Hüllmann, Städtewesen des Mittelalters, I, 29 et s.

⁴ Cassel, art. Juden, dans Ersch et Gruber, p. 112; Depping, Hist. du commerce entre le Levant et l'Europe, I, 288 et a.; Michel, Hist. du commerce de Bordeaux, II, 414 et s.

Leber, Essai sur l'appréciation de la fortune prirée au moyen âge, 2º 6d., p. 108; Wurstemberger, Graf Peter II. ron Savoyen, III, 278, 285; Lib. jur., I, 134, 145.

^e A history of agriculture and prices in England. Ce qui concerne les prix

ils nous fournissent la preuve que, si l'on voulait écrire l'histoire des variations de prix des épices, il n'en est ancane sur laquelle on possède des données aussi complétes que sur le poivre. En général, si répandu que ffit cet article, le prix en était tonjours élevé, de sorte qu'il n'était pas à la portée des classes pauvres, du moins d'une façon régulière. L'et aussi pour ce motif qu'on en faisait des cadeaux: la République de Venise pensait agir très grandement à l'égard de l'empereur Henri V en s'enexearat à hi fournir annuellement cinonante livres de noivre.

An Moyen-Age, on aimait les mets épicés, tont ce qui poussait à bour, par conséquent, le poivre devait nécessairement être en faveur. On en mettait avec la viande, avec le poisson, *pour les assaisonner; on avait la passion des sauces poivrées (piperata, poierées); on mettait du poivre iusque dans le patilisserie.

Poivre long.

Après avoir parlé du poivre rond (pepe londo) comme on appelait parfois' celui dont il est question dans le précédent article, nous devons dire aussi quelques mots du poivre long: c'est également le fruit d'une pipéracée, le Puper officinarum Cus. de Cand. (Chavica officinarum Mig.), et de quelques autres plantes de la même famille, dont le produit est de qualité inférieure. Parmi les voyageurs occidentaux, Conti signala le premier la présence du poivre long à Sumatra: la plupart des sources où il en est parlé indiquent, comme lieu de production, en première ligne Sumatra et partienlièrement le district de Pedir, au nord de l'île; en seconde ligne, Java. Suivant Garcia de Orto et certains autres auteurs, le poivre long serait originaire du Bengale. Cette province de l'Îtnde et les iles de Java et de Sumatra étant plus élogi-

des épices en général et du poivre en particulier se trouve dans le vol. I, p. 635 et ss., et dans le vol. II, p. 543 et ss.

- 635 et ss., et dans le vol. II, p. 543 et ss.
 ¹ Rogers, l. c., I, 627; Leber, l. c., p. 95, 305.
- Jaffé, Biblioth. rer. german., III, 110, 156, 199.
- ³ Charte du 22 mai 1111: Valentinelli, Regesten, 1^{ère} part., p. 416, dans les Abh. der hist. Cl. der Münchn. Akad., IX (1866), p. 416,
- ⁴ Voy. p. ex. Radnif, de Diceto, éd. Twysden, p. 526; Ekkehardi benedictiones ad mensas (Mitth. der antiq. Ges. in Zürich, vol. III), p. 65 et s.; Schultz, Das höfische Leben, I, 289, 293 et s.

- ^b Ekkeh. l. c., p. 154; Guiot de Provins, la Bible, éd. Barbazan et Méon. Fabliaux et contes, II, v. 1540 et s.; Schultz, l. c., I, 284 et s., not. 287.
 - 6 Rogers, l. c., I, 627.
 - ¹ Pegol., p. 297; Uzz., p. 56.
- * Conti, p. 40; Hieron. di S. Stefano. p. 345, b; Corsali, p. 180, a; Varthema, p. 166, b; Barbosa, p. 318, b; Federici, p. 397, a.
- "Garcia de Orto, p. 182: Massari, p. 28; Federici, l. c. Jord. Catal. (p. 49) dit que le poirve long est un produit de l'"India major", terme élastique sous lequel il est difficile de deviner quelle partie de l'Inde l'auteur entend désigner.

nées de l'Europe que les pays qui produisent le poivre noir, ce motif suffirait à lui senl ponr faire comprendre pourquoi le poivre long était plus rare que l'autre sur les marchés de l'Occident.1 Cependant, les apothicaires devaient en avoir dans leurs boutiques,2 et il s'employait encore assez fréquemment en cuisine.8

Rhubarhe.

Il résulte d'informations récentes que la véritable rhubarbe est la racine du Rheum officinale Baillon et, probablement, d'autres sortes de Rheum de la même famille, dont on n'a pas encore en occasion de déterminer les caractères botaniques.4 Les Arabes connaissaient parfaitement la rhubarbe et n'ignoraient pas qu'elle venait de la Chine. On en vendait chez eux sous le nom de rhubarbe de la Perse ou de la Turquie, mais les savants médecins arabes savaient bien qu'au fond il ne s'agissait que d'une seule rhubarbe, provenant de la Chine, et à laquelle on donnait ce nom parce qu'elle arrivait par la Perse et le pays des Turcs.5 Il est hors de doute qu'à l'époque où les routes de caravanes de l'Asie centrale étaient encore inaccessibles aux marchands enropéens, ceux-ci recevaient la rhubarbe par l'intermédiaire des Arabes, et, en relevant cet article sur le tarif des douanes d'Aere,6 nous pouvons, sans hésiter, affirmer qu'il n'y venait pas d'une autre source. Pegolotti en donne une description d'une exactitude extraordinaire. Quand il composa son manuel, les routes de l'Asie centrale étaient déjà ouvertes au commerce. Un des premiers voyageurs qui osèrent s'y hasarder, Guil, de Rubrouck, vit la rhubarbe employée en remède par un moine médicastre qui résidait à la cour de Mangou, khan des Mongols.8 Mareo Polo snivit ses traces et les dépassa, car il traversa le désert de Mongolie et pénétra en Chine, où il vécut plusieurs années. Il donne à la première province chinoise où il mit le pied le nom de Tangut: elle correspondait à peu près à la province actuelle de Kansou; il v trouva la rhubarbe et apprit que c'était un produit des mon-

Pegol., p. 18, 57, 65, 99, 211, 218, 229, 297; Bonaini, Stat. Pis., III, 592; Douet d'Arcq, Comptes de l'argenterie, p. 236; Bourquelot, Foires, p. 291 (macro piper); Capmany, Mem., II, app., p. 78 (pimienta larga).

² Flückiger, Frankfurter Liste, p. 11; du même, Nordlinger Register, p. 5.

⁵ Ménagier de Paris, passim; Traité des chartes, 5° série. I. 209 et ss.

de cuisine, dans la Biblioth. de l'École

⁴ Flückiger, Bemerkungen über Rhabarber und Rheum officinale: tirage à part d'un article inséré dans le N. Repertorium f. Pharmacie, de Buchner, vol. XXV; Flückiger and Hanbury, Pharmacographia, 2º éd., p. 491 et ss.

⁵ Edrisi, I, 187; Ibn Beitar, I, 482.

⁶ Assis. de Jérus., II, 176, ⁷ Pegol., p. 377.

⁴ Guill. de Rubrouck, p. 328, 324, 342.

tagnes du pays.1 Oderico da Pordenone parle en termes élogieux des produits d'une autre province nommée Cansan: d'après lni, la rhubarbe y était si commune, qu'une charge d'âne n'y valait pas plus de six gros sur le marché.2 Cette ancienne province de Cansan (Kenchan) devait correspondre, au moins en partie, à la province actuelle de Chan-si. Recueillons enfin un troisième témoignage, postérieur au Moven-Age, il est vrai-A l'époque où vivait Ramusio, cet infatigable collectionneur de relations de voyages, il vit à Venise nn marchand de rhubarbe originaire du Ghilan, nommé Hadji Mohammed, qui confirma absolument les données de Marco Polo. Ce marchand avait fait plusicurs fois le voyage de Chine, mais il n'avait pas pu dépasser les villes de Succuir et de Campion, situées sur la frontière, parce que les Chinois ne laissaient pas les caravanes continuer leur route au-delà. Il rapporta que la rhnbarbe croissait surtout dans les montagnes rochcuses des environs de Succnir.3 Cette ville n'est autre chose que la Succiu de Marco Polo, actuellement Sou-chao: Campion correspond à Campiciou, chef-lieu dn Tangut, d'après Marco Polo,4 actuellement Kan-chao ou Kan-tchéou. Les deux villes appartiennent à la province actuelle de Kan-sou. Ainsi, deux de nos sources nous indiquent la province de Kan-sou,5 et une celle de Chen-si. Les recherches les plus modernes ont, en effet, démontré que la véritable rhubarbe provient de ces deux provinces et encore d'une troisième plus méridionale, celle de Sé-tchouan, car elle est originaire des hautes montagnes dont la chaîne des Bayankara forme le centre.6 On la tronve également sur les hauts plateaux an nord-est du Thibet; Edrisi le sayait déjà;7 de son temps, on l'exportait de là au loin, mais ce trafic n'existe plus. Les régions élevées semblent être les plus favorables à la croissance de la rhubarbe; on a prétendu qu'elle venait jusqu'au bord de la mer, mais, de nos jours, on n'a rien constaté de pareil. Marco Polo dit bien qu'on la rencontrait dans les montagnes des environs de Sigui (Soujou, Sou-chao), au snd de l'embouchure du Kiang,8 mais M. Yule doute avec raison que cela ait été possible. même au temps du célèbre voyageur.

Marco Polo, p. 165.

² Yule, Cathay, I, p. 148; II, app. 1, p. xxxvi.

^{*} Ramusio, Navigationi e riaggi, II, 14, b-16, b.

⁴ Marco Polo, p. 165.

⁵ Ces données concordent avec celles de la "grande géographie de la Chine", citée par M. Flückiger, l. c., p. 9.

e Richthofen, dans Petermann, Mittheilungen.

⁷ Edrisi, I, 494: voy., à propos de ce passage, M. Sprenger, dans Flückiger. l. c., p. 10.

⁸ P. 490. M. Flückiger (l. c., p. 12) pense que ce nom de Siguy désigne la ville de Sining, située dans la partie méridionale de la province de Chen-Si; mais il ressort de l'ensemble du passage que cette hypothèse n'est pas admissible. On sait l'étroite relation qui existe entre la carte de Fra Mauro et les données de

Veut-on savoir par quelles routes la rhubarbe parvenait des hautes montagnes de la Chine jusqu'en Occident? l'itinéraire de Hadii Mohammed va nous fournir quelques données à cet égard, au moins pour le XVIº siècle. Après avoir fait ses achats à Campion et à Succuir, il traversait le désert de Gobi, en passant par l'oasis de Khamil, puis il longeait le versant méridional des monts Thian-chan jusqu'à Kachgar, gagnait de là Samarkand et Bokhara et rentrait enfin dans son pays par Hérat et Soultanièh. A une époque antérieure, les caravanes avaient dû transporter la rhubarbe par la route du Cathav à Tana, décrite par Pegolotti. En traversant l'Asie centrale, elles s'arrêtaient dans diverses villes où elles laissaient une partie de leur chargement: certains auteurs relativement récents désignent, comme marchés de la rhubarbe, Samarkand, Hérat et Tauris.1 Pegolotti ne nomme, à ce point de vue, que certaines échelles de la Méditerranée, telles que Péra, Alexandrie et Famagouste.º Péra pouvait recevoir la rhubarbe par Tana ou par Trébizonde, Famagouste pouvait la tirer d'Alep, mais, en somme, toutes deux étaient desservies par des caravanes qui traversaient l'Asie centrale. Seul, le nom d'Alexandrie's nous met sur une autre voie: il nous donne à penser que, dès cette époque, on expédiait parfois de Chine la rhubarbe par mer, comme on le fit plus tard, à l'époque de la domination portugaise aux Indes.4 Resterait à savoir si certains marchands de rhubarbe choisissaient cette voie de préférence: mais la chose est fort douteuse, car il était admis, à ce que nous apprend Garcia de Orto,5 qu'elle ne supportait pas une longue traversée. Federici, très au courant du commerce d'exportation de la Chine par mer, dit expressément, à propos de la rhubarbe, qu'elle était confiée aux grandes caravanes qui traversaient la Perse.6

Dans les manuels du commerce du Moyen-Age, le nom de la rhubarbe est relativement rare: cependant, il est possible de constater qu'elle était répandue dans une grande partie de l'Europe.⁷

Marco Polo: or, d'après une légende de cette carte, la rhubarbe serait un produit des montagnes des environs de Fuzui: on admettra bien que ce nom désigne Sigui.

admettra bien que ce nom designe Sigui.

¹ Clavijo, p. 191; Varthema, p. 156, b;
Ghistele, p. 310; Vioggio d'un mercante
che fu nella Persia, dans Ramusio, II,
83. b.

² Pegol., p. 18, 57, 65,

On le trouve également dans le Roteiro che fez Vasco da Gama, p. 116.

⁴ Malacca, Calicut et Aden étaient les

stations intermédiaires: Corsali, p. 180, a; Barbosa, p. 292, a, 310, b, 317, b, 320, b, 323, b; Alvarez, p. 126, a; Gubernatis, Viaggiatori ital., p. 159, 164.

⁵ Éd. Clusius, p. 207.

e Federici, p. 890, b.

Bonaini, Stat. Pie., III, 106, 115;
Chayanay, II,
app., p. 74; Bourquelot, Foires de Champagne, p. 288; Hanserecesse, 1ère part,
vol. II (1879), p. 237; Merrifield, Originatives
Precatives, p. 89; Mon. Hung. hist., Acta

Safran

On donne le nom de safran aux stygmates desséchés de la fleur du Crocus sativus. Déjà, au Moven-Age, cette plante était répandue dans tontes les parties de l'Asie et de l'Europe.1 Originaire du Levant, elle fut acclimatée en Espagne des le Xe siècle, par les Arabes probablement.2 Peu à peu, soit qu'elle cût été envoyée directement d'Espagne, soit par une conséquence des relations établies par les eroisades entre l'Orient et l'Occident, elle se répandit dans les autres pays de l'Europe. Il semblerait donc que les Occidentaux ne devaient pas avoir besoin d'aller chercher le safran en Orient. On trouvait sur les marchés de Pise du safran d'Italie et de Catalogue: 3 les Allemands s'approvisionnaient à Venise de safran de la Pouille, des Calabres et de la Romagne.4 Cependant, Pegolotti signale sa présence sur tous les marchés du Levant fréquentés par les marchands occidentanx. Ceci pourrait donner à penser que, peut-étre, il v figurait comme article d'importation plutôt que comme article d'exportation. Le fait est qu'il est démontré que l'Égypte et Chypre tiraient de l'Occident une partie tout au moins de leur approvisionnement.5 Cela est vrai, mais les qualités de cette provenance ne suffisaient pas à tous les besoins. Maçoudi place le safran d'Espagne au-dessous de celui d'Orient6 et un Français, auteur d'un traité de la préparation des couleurs, écrit probablement pendant le XIIIe siècle, Pierre de Saint-Omer, avoue que le produit de son pays est mauvais, tandis que celui d'Espagne et d'Italie est bon: mais, ajoute-t-il, au témoignage d'Isidore, le meilleur est celui de la Cilieie.7 Ce safran de Cilieie n'était pas seulement connu dans les livres: il s'importait eu réalité dans l'Occident; dès les premiers temps du Moyen-Age, les peintres l'employaient pour les lettres d'or.8 Celui de Korykos était

extera, I, 245; Hans Keller's Reiserechenbuch, dans la Zeitschr, für Staatswiss. 1881, p. 839.

Voy. Ritter, Erdk., Kleinasien, I. 736 et ss.; Beckmann, Beitr. zur Gesch. der Erfind., II, 79 et ss.: Flückiger and Hanbury, Pharmacographia, 2º éd., p.

663 et ss. 2 Maçoudi, I, 367; Ibn-al-Awam, Liere de l'agriculture, trad. Clément-Mullet, II. 116 et ss.; Calendrier de Cordoue (an. 961),

ed. Dozy, Leyde, 1873, p. 33, 109, Pegol., p. 211; Bonaini, Stat. Pis.,

III. 74, 273, 592,

⁴ Capitolare dei visdomini del fontego dei Todeschi in Venezia, v. 277. Les allemands fréquentaient également, pour le même objet, les marchés du midi de la Frauce: voy. Greiff, Journal de Luc. Rem dans le 26º Jaresbericht des hist. Vereins von Schwaben und Neuburg (1860), p. 82 et s., note.

⁵ Piloti, p. 358, 374; Pasi, p. 210 et s.: ce dernier passage est très instructif pour l'histoire du commerce du safran en géuéral.

" Maçoudi, I, 366.

1 Merrifield, Orig. treatises, p. 131-133; il y a, dans ce passage, deux erreurs: Sicilia au lieu de Cilicia, et Coriscos au lieu de Corycos.

* Muratori, Antiq. ital., II, 376,

particulièrement renommé: depuis Pline et Strabon jusqu'à Félix Fabri. d'Ulm,1 tous les écrivains qui en ont parlé se sont accordé à vanter sa belle couleur janne d'or et son arôme. On trouvait encore une excellente qualité de safran en Perse, notamment aux environs d'Ispahan, de Hamadan et de Holwan.2 C'est pour ces motifs que, tout en cultivant elle-même le safran, l'Europe consommait toujours une certaine quantité de produits de l'Orient, supérieurs aux siens propres.

Les médecins arabes recommandaient le safran comme remède; anssi la médecine du Moyen-Age en faisait-elle un fréquent usage. En dehors de cela, on l'employait en cuisine comme assaisonnement,4 en peinture comme couleur,5 et enfin en parfumerie.6

Scammonée.

En pratiquant des incisions dans la racine du Convolvulus Scammonia L., plante grimpante très répandue dans le nord de la Syrie et dans l'Asie-Mineure tout eutière, on en fait sortir une sève blanchâtre qui prend à l'air la consistance de la résine. C'est un purgatif énergique, l'un des remèdes les plus anciennement connus et l'un des plus employés par la médecine du Moyen-Age. Il est peu d'articles du domaine de la pharmacie pure, dont le nom revienne plus fréquemment dans les sources relatives à l'histoire du commerce.7 Au Moven-Age, la scammonée d'Antioche passait pour la meilleure.8 Rauwolff vit de la scammonée dans les magasins d'Alepº et Belon dit aussi que c'est par Alep qu'elle arrive en Occident.10 Dans les sources que nous avons consultées, ce produit de l'Asie-Mineure est fréquemment désigné sous

I. 286.

Plin., Hist. nat., XIII, 2; XXI, 17; Strabon, ed. Muller et Dubner, p. 572; Fabri, éd. Hassler, III, 215. Le safran se cultivait d'ailleurs en différents endroits de l'Asie-Mineure: voy. Ibn Batouta. II. 329; Piloti, p. 371.

⁹ Ibn-Haoukal, éd. Uylenbroek, p. 3 -7; Kazwini, ibid. p. 24, 32, 42; Edrisi, II, 168; Aboulféda, Géogr., II, 2, p. 160, 163, 166, 225; Ibn-al-Awam, l. c., II, 118,

Ibn Beitar, par exemple (I, 530 et ss.). 4 Bourquelot, Foires de Champagne,

⁵ Cennini, trad. Ilg, cap. 49. ⁶ Michel. Commerce des étoffes de soie,

I, 79 et s., II, 450.

Pegol., p. 18, 57, 65, 99, 135, 181,

^{211, 219, 229, 297, 300, 375;} Uzz., p. 59, 192; Pasi, p. 45, b, 54, a, 172, a, 176, a, 185, b, 193, a; Chiarini, p. lxxiii, lxxxiii, b, lxxxiv, a (dans ce dernier passage l'auteur décrit les qualités d'une bonne scammonée: Pegolotti fait de même à la p. 375); Bonaini, III, 106, 115; Warnkenig, Hist. de la Flandre, IV, 350; Douet d'Arcq,

^{*} Abou Mansour Mowafik, éd. Seligmann, 2ème part., p. 30, 83; Ibn Beitar, II. 31. trad. franc., Not. et extr., XXV, 1, p. 260 (cf. p. 257); Sylvaticus, Pand. medic., s. v. Scammonea.

⁹ Morgenländ. Reise, p. 126.

¹⁰ Observ., p. 281.

les noms de scammonea di Soria, soriana, d'Antiochia: une seule fois, nous avons rencontré l'appellation scammonea turchesca.1 Dans le Libell of english policue, il est dit, au vers 360, que ce sont les Vénitiens et les Florentins qui ont apporté la scammonée en Angleterre. Au vers suivant, et dans le même ordre d'idées, on trouve un mot, diagredue, one le dernier éditeur de cet onvrage, M. Herzberg (p. 117), se déclare incapable d'expliquer: c'est le Diagrydium ou Diakrydium, drogue de la famille de la scammonée et qu'on lui substituait fréquemment.2

Soie (grège).

Nous avons constaté, dès le commencement de notre étude, le développement progressif de la production de la soie dans la direction de l'ouest. Avec le temps, ce mouvement s'étendit jusqu'à l'Occident et l'on v connut la culture du mûrier et l'élevage des vers à soie. Les Arabes d'Espagne et de Sicile, notamment, surent donner à l'industrie de la soie dans ces deux pays des bases solides, en y propageant la production de la matière première. Dans l'Andalousie, par exemple, on ne comptait pas, autour de Jaën, moins de trois mille localités dont la population se livrait à l'élevage des vers à soie: 3 le royaume de Grenade produisait assez de soie grège pour occuper les nombreux tisserands d'Almèria, et il lui en restait encore pour l'exportation.4 En Italie, la production indigène était encore dans l'enfance; la matière première qu'elle livrait aux tisserands de Lucques, de Florence, de Gênes et de Venise était insuffisante au donble point de vue de la quantité et de la qualité. En France, les diverses tentatives que l'on fit, à la fin du Moyen-Age, pour introduire l'élevage du ver à soie n'obtinrent aucnn résultat palpable pour l'industrie. Seul, le commerce, par ses relations avec le Levant, pouvait fournir à l'industrie occidentale des matières premières assez abondantes et d'assez bonne qualité pour la mettre en état de concourir avec les manufactures orientales. Nous avons vu que les Génois allaient chercher la soie dans le Ghilan dès la fin du XIIIº siècle;5 au commencement du XVo, ils fréquentaient dans le même but Chamaki (Chemaka, prov. de Chirvan) concurremment avec les Vénitiens. C'est donc vers le sud et le

¹ Uzz., p. 192.

² Flückiger, Die Frankfurter Liste, p. 48; du même, Das Nördlinger Register,

p. 17. * Edrisi, Description de l'Afrique et

de l'Espagne, éd. Dozv et Goeie, p. 248. 4 Bourquelot, Foires de Champagne,

I. 207; Conde. Hist. de la dominacion de

los Arabes en España, III, 37 et s.; Della decima dei Fiorentini, II. 117.

^a La soie du Ghilan avait alors une réputation universelle (vov. Yaqout, éd. Barbier de Meynard, p. 187; Chehab-eddin, p. 294; Clavijo, p. 114 et s.) et l'a conservée jusqu'à nos jours (voy. Blau, Commercielle Zustænde Persiens, p. 72).

sud-onest de la mer Caspienne qu'il faudra d'abord jeter un conp d'œil pour retronver l'étymologie des diverses sortes de soies dont les noms se rencontrent dans les sonrces du Moven-Age. Pour se faire une idée de leur variété, il suffit de parcourir les mannels de Pegolotti et d'Uzzano, Florentins tous deux, les statnts de Pise, les documents lucquois; tous abondeut en renseignements à cet égard, et le motif en est, précisément, que les manufactures de la Toscane employaient surtout des soies d'origine étrangère.1 Le nom qui se représente le plus sonvent est celui de la seta ghella, la soie du Ghilan. Parfois, on rencontre nn nom analogue seta leggi: M. Yule? voit là nue transposition et vondrait lire ghelli; ie pense que c'est une erreur et qu'il s'agit ici de la soie de Lahidjan, ville sitnée dans le district du même nom, à l'ouest du Sefdroud et qui, d'ailleurs, faisait encore partie du Ghilân; ce district de Lahidian produisait et exportait déjà, au Moyen-Age, une soie d'excellente qualité, comme il le fait encore à l'époque actuelle;3 le fait est affirmé par différents auteurs.4 Si, du Ghilan, nons dirigeons nos regards vers l'est, nous trouvons la province de Mazenderân, chef-lieu Amol. Je pense ponvoir me permettre d'affirmer, sans craiute de contradiction, que c'est là le pays d'origine de la seta masandronis et de la seta amali; l'hypothèse est d'antant plus justifiée que, suivant le dire d'Istachri, de tous les pays de l'Islam, le Taberistan (c'est l'ancien nom du Mazenderan) était celui qui produisait le plus de soie.6 Il serait plus risqué de faire dériver le nom de la seta pisciacheri de celui de Pendja-Hezar, localité des environs de Sâri.7 Il est. au contraire, absolument certain que la seta stravai, stravagi, stravatina (parfois anssi, par corruption, stranai)8 tirait son nom de la ville bien conuue d'Asterabad (Strava), voisiue de

Spiegel, Eran. Alterth., I, 77; Ritter, Erdk., VIII, 644.

⁴ Yaqont, éd. Barbier de Meynard, p. 503; Aboulféda, Géogr., II, 2, p. 173; Chehab-eddin, p. 298.

⁵ Earbaro (Viaggio in Persia, dans les Viaggi alla Tana, p. 48) écrit, par corruption, "madrandani".

⁶ Istachri, p. 100; Yaqout, p. 389; Aboulféda, Géogr., II, 2, p. 175; Aboul-Kassim el Djalhani, cité par M. Dorn, dans le Bulletin de l'Académie de S. Pétersbourg. XIX (1874), p. 294.

¹ Dorn, dans les Mém. de l'Acad. de S. Pétersbourg, XXIII (1877), p. xvi et s.; Melgunof, Das südl. Ufer des Kasp. Meers, p. 89.

⁸ Uzz., p. 192; Della decima, II, 117 Pasi, p. 45 etc.; Barbaro, l. c., p. 47, b; Angiolello, dans Ramusio, Viaggi, II, 73, b.

[&]quot;Strava", dans Barbaro, l. c., p. 42, 47, b, 48, et sur la carte d'Andrea Bi-

dentale. De ce côté, le district de Talich, chef-lieu Lenkorân, paraît avoir donné son nom à la seta talani ou talina. Fra Mauro place le pays d'origine de cette sorte de soie plus au nord, dans la plaine où s'élevait Mahmoudâbad, ville actuellement disparue et qui devait se trouver sur le bord de la mer,1 dans le voisinage des bouches du Kour2 (seta

thalai nascono in questo polesine, che qui soto e fi dito mamutava).8 A l'ouest de ce district, dans l'intérieur des terres, celui d'Arran produisait deux sortes de soie de qualités différentes; la meilleure tirait son nom seta canare, chanarvi, channaruia,4 du château de Canar situé dans la plaine de Karabagh, au centre des plantations de mûriers: l'autre empruntait le sien à la ville de Cheki, seta siechi ou sacchi.5 Plus près de la frontière de la Géorgie, les habitants de Gandja (Djanza), actuellement Elisabethpol, livraient au commerce, sous le nom de seta gangia, une soie d'excellente qualité que les Lucquois employaient beaucoup.7 Les tisserands lucquois s'approvisionnaient également en Géorgie,8 où la production de la soie était extrêmement abondante. Mais, en continuant ainsi, nous nous rapprocherions trop de la mer Noire: revenons à la région de la mer Caspienne. Vers l'an 1600, la ville de Chamaki (Chemaka) et ses environs exportaient annuellement assez de soie pour former 20,000 charges de mulet:9 pour la période du Moven-Age, nous ne pouvons que nous en rapporter, en ce qui la concerne, au

témoignage de Giov. Barbaro, de Ruy Gonzalez, de Clavijo et de Joos van Ghistele;10 nous ne relevons, dans les manuels du commerce, aucune sorte de soie dont le nom rappelle celui-là,11 mais il est certain que des marchands de soie génois et vénitiens v trafiquaient: Clavijo le dit

anco; Schiltberger écrit une fois "Strana", p. 87, et une autre fois, plus exactement, "Strawba", p. 100.

Angiolello, dans Ramusio, II, 73, b: Il mercante che fu nella Persia, ibid.

p. 87, a. ² Sadik-Isfahani, Geogr. Works, p. 73;

Dorn, dans le Bulletin de l'Acad, de S. Pétersb., IV (1862), p. 364. ³ Zurla, Fra Mauro, p. 46. 4 Ibid. p. 46; Angiolello, l. c., p. 73, b;

Il mercante che fu nella Persia, p. 87.

90; Pegol., p. 301. ⁸ Zuria, l. c.; Uzz., q. 192.

" Cela était déjà connu du temps de Kazwini (mort en 1283); cf. Dorn. Geogr. caucas., dans les Mém. de l'Acad. de S. Petersb., Sciences polit., 6º série. VII (1848), p. 593. La production de la soie y est encore florissante; Dubois de Mont-

péreux Voy., IV, 106. [†] Bini, I Lucchesi a Venezia, I, 45 et s.; l'auteur parle du Gange, qui n'a

rien à faire ici. * Bini, l. c.; Marco Polo, p. 41.

⁹ Dorn, l. c., p. 552; renseignement emprunté à Ahmed Razsy.

10 Barbaro, l. c., p. 49, b; Clavilo, p. 114; Ghistele, p. 311.

11 Suivant Contarini (Viaggi alla Tana, p. 80), la seta talamana serait originaire de Chamaki.

positivement. Vers la fin du Moyen-Age, quand les routes commerciales de la région de la mer Noire, obstuées par les Turcs, devinnent impraticables pour les Italiens, la soie de Chamaki et du Chirwan en général s'expédiait par caravanes et gagnait, après de longs détours, Alep et Damas, où elle entrait dans un rayon accessible aux Occidentaux. I Nommons encore Kabala, au nord-onest de Chamaki: Hamdallah Kazwini parle déjà avec éloges de la soie de ce district: le commerce de l'Occident la recevait sous le nom de séac corallini.

De tous les pays auxquels l'Europe demandait de la soie, aucun ne lui en fournissait des espèces anssi variées que la région de la mer Caspienne.5 Nous pouvons donc résumer en quelques lignes ce qui nous reste à dire sur ce sujet. La soie de la Chine, à laquelle on doit naturellement songer quand il s'agit de cette industrie, n'était pas et ne pouvait pas être livrée en abondance à l'industrie occidentale: il n'est pas besoin d'en chercher d'autre cause que la distance. Cependant, je pense que la seta chattuja (captuja)6 devait être originaire du Cathay. Quant à la seta merdacascia, son nom nous rappelle un pays où l'élevage du ver à soie remontait à une haute antiquité, la Sogdiane: notre hypothèse serait prouvée si l'on établissait que cette sorte de soie provenait de Mery Chahidjan, centre d'une oasis située sur la frontière de la Sogdiane, du côté de l'Iran, arrosée par le Mourgâb et qui a de tout temps produit et exporté une grande quantité de soie.8 La Perse en prodnisait également un excédent;9 par conséquent, ni ses grands marchés de Tauris et de Soultanièh, ni ses manufactures n'auraient eu, à la rigueur, besoin de s'adresser à l'étranger: néanmoins, on trouvait dans les bazars de Soultanièh de la soie du Ghilan et de Chamaki 10 et les tisserands de Yezd employaient la soie d'Asterabad et d'autres districts riverains de la mer Caspienne.11 Nous pouvons citer, au point de vue de la production de la soie en Perse, d'abord Yezd elle-même, puis Sert dans le Kurdistan, Merend dans l'Aderbaidjan, Hérat dans

¹ Sanut., Diar., IV, 192: cet écrivain revient encore une fois sur l'abondance de la production de la soie dans le Chirvân. IV, 488.

D'Ohsson, Peuples du Caucase, p. 174;
Dorn, Caspia, dans les Mém. de l'Acad.
de S. Pétersb., XXIII (carte).

Dorn, Geogr. caucas., L. c., p. 548.
 Uzz., p. 192.

^{022.,} p. 102

⁶ Je suppose qu'il faut rattacher à cette catégorie la seta leggibente (dérivé de Lauzi-

benth: Barbaro, p. 48), la seta ripara, la seta quardabanco, la seta tracazi.

⁶ Pegol., p. 302; Bini, p. 49. ⁷ "Zide mordicaz", dans les Hanse-

Recesse, 1ère part., II, 236.

S Istachri, p. 117; Aboulféda, Géogr.,

II, 2, p. 186.
o Jord. Catal., p. 40; Ghistele, p. 810.

¹⁶ De là, elle partait pour la Syrie, l'Asie mineure etc.; voy. Clavijo, p. 114.

¹¹ Barbaro, Viaggio in Persia, p. 42.

le Khorassan et maintes autres villes encore,1 et ceci nous met sur la trace de l'origine de la seta colusmia (?) de Soldania, très employée à Lucques, le fait est prouvé par des documents: ce devait être de la soie de la Perse, et peut-être pourrait-on en dire autant de la seta cologani (du Khorassan?).2 Nous rencontrons encore dans les documents pisans et lucquois une seta soriana: 3 M. Bini croit pouvoir établir une relation entre ce nom et celui de la ville de Soria en Espagne: c'est une erreur; on pent hardiment affirmer que la soie en question était originaire de la Syrie: il suffit de rappeler ce que nous avons dit précédemment de la production de la soie à Tripoli et autres lieux de ce pays. La soie d'Asie-Mineure était livrée au commerce sons la désignation de seta turci (turti est une fante) ou turchia; parfois l'auteur précise le lieu d'origine: Smyrne, Philadelphie, Malmistra.4 Eufin, un nom qui revient souvent est celui de la seta di Romania; l'épithéte rustica, qui l'accompagne parfois, semble indiquer qu'elle n'était pas particulièrement en bon renom; elle était, comme le nom l'indique, originaire de la partie de l'Europe comprise dans l'appellation générale de Levant. Ici encore, les sources désignent spécialement, au point de vue particulier qui nous occupe, certaines localités telles que Veria (l'antique Berœa), Cavalieri (Cavallero?), Patras, Clarenza:5 d'après ce que nous ayons dit de la production de la soie dans la Morée et dans le duché d'Athènes, il serait facile d'allonger cette liste,

Tutie.

On désigne sous le nom de Tutie, soit le minerai de zinc tel qu'il sort de la mine (tutie naturelle), soit l'oxyde de zinc mélangé d'impuretés qui s'attache aux cheminées des fourneaux dans lesquels on traite des minerais de fer contenant du zinc (tutie artificielle). Les Arabes connaissaient la tutie sous cette double forme; ils l'ont décrite,

¹ Voy. les citations faites par M. Barbier de Meynard, dans son édition de Yaqont, p. 213, 524, 611; Ibn Batouta, III, 75; Ghistele, p. 303, 305.

Bini, p. 47, 49. Deux villes du Khorassan, Tabes et Dandankan, produisaient une soie renommée: Aboulf., Géogr., II, 2, p. 189, 197.

Bonaini, Stat. Pis., III. 593; Uzz., p. 58; Bini, p. 50.

⁴ Pegol., p. 212, 301; Bonaini, III, 593; Bini, p. 48, 53. Suivant Chehabeddin, le district d'Akbara (Bali-Kesri,

d'après M. Defrémery, dans les Nour. annal. des roy., 1851, II, 22: cf. Hase, not., dans Lebeau, XIX, 520 et s.) produisait une grande quantité de soie dont la plus grande partie s'exportait dans les pays chrétiens; elle était, notamment, employée par les tisserands de Constantinople. 5 Bini, p. 48 et s.; Arch. stor. ital.,

⁴º série, IV, 16; Minieri Riccio, Nuori studj sulla dominazione Angiorina nel regno di Sicilia, p. 20. Sur Clarenza, voy. encore vol. II, p. 296, du présent ouvrage.

et par eux on l'a connue en Occident.1 Ce nom se trouve assez fréquemment sur les listes d'articles de commerce du Moyen-Age,2 et il est généralement accompagné de la mention "d'Alexandrie".8 Il est cependant difficile de croire que cette épithète désigne le pays d'origine de l'article en question: Garcia de Orto en fait déjà la remarque.4 Le sol de l'Égypte ne recèle pas de métaux: la tutie y venait de plus loin, de la Perse, de l'Inde ou de la Chine. Il est hors de donte que la Perse exploitait avec plus d'activité que de nos jonrs les richesses de son sol: les mines et, par conséquent, les hauts-fourneaux étaient particulièrement concentrés dans la province de Kerman.⁵ Marco Polo vit des fonderies dans une ville de cette province qu'il nomme Cobinam (Koubenan); on y produisait de la tutie et du spodium. Règle générale, quand, dans un auteur arabe, on rencontre le nom de la tutie. on lit à la snite celui du Kerman comme pays d'origine;7 Garcia de Orto écrit en toutes lettres que la tutie dite d'Alexandrie provient en réalité du Kerman. On exploitait aussi aux environs d'Ispahan des mines de zinc (tutie naturelle).8 Garcia de Orto sontient à tort qu'on n'en trouvait pas dans l'Inde. Les Arabes connaissaient la tutie de cette provenance et lenrs écrivains la citent souvent;9 nous pouvons mentionner notamment Kalah, dans la presqu'île de Malacca; il v avait là des ateliers pour le traitement de l'étain.10 Enfin, la Chine exportait une espèce particulière de tutie, à laquelle on donnait, en Perse, le nom de Pierre de Chine on de Fer de Chine (Kharai Sini, Ahen Sini).11

¹ Inn Beitan, I. 217 et ss.; Avicenne, éd. Plempius, p. 286; Silvestre de Sacy, Chrvestomathie arabe, 2º édit., III, 463 et ss.; Kopp, Gesch. der Chemie, IV, 114 et s.; du même, Beitrage zur Gesch. der Chemie, 1º part., p. 176, 205, 207 et s., 212; Beckmann, Beitrage zur Gesch. der Erfindungen, III, 389.

Pegol., p. 57, 114, 135, 229, 300, 309, 378; Uzz., p. 114.

Pegol., p. 298 (balessandro doit être une fausse lecture et signifier Alessandria); Pasi, p. 90, b. 95, b. 107, a, 114, a, 116, a, 118, b, 162, a; Alcherius, dans Merrifield, Orig. treatises, p. 71.

Clusius, Exot., p. 165.

⁵ Maçoudi, I, 242; Istachri, p. 79 etc. ⁶ Marco Polo, p. 93 (commentaire de

Marco Polo, p. 93 (commentaire de M. Houtum-Schindler, dans le Journ. of the R. Asiat. Soc. of Great Britain., nouv. ser., XIII, p. 496 et s.); Carte de Fra

Mauro, légende placée près de la ville de Còbiama. Sur la situation de cette ville, voy. Yule, Morzo Polo, I, 117 et s. Il resulte de l'ensemble de ce passage que les matières désignées par Marco Polo sous le nom de "esoptie" (sponium étaient nides sories métalliques; en général, le mont spodium désigne les résidus de la combustion des matières végétales ou des ou de l'indice de l'entre de l'e

Abou Mansour Mowafik, trad, Seligmann, I, 50; Avicenne, I. c.; Yaqout, p. 483, 235; Mohanmed ben Mansour, dans Fundgr. des Orients, VI, 141; Teixeira, Relac. p. 121.

⁵ Aboulféda, Géogr., II, 2, p. 170.
⁶ Avicenne, l. c.; Ibn Beitar, l. c.;
Mohammed ben Mansour, op. cit.

¹⁰ Abou Dolef, p. 26.

¹¹ Kazwini, trad. Ethé, I, 1, p. 427; Silvestre de Sacy, l. c.

Les médecins .arabes attribnaient à la tutie des qualités astringentes, siccatives et rafraîchissantes et l'employaient pour le traitement des maladies des veux.¹

Zédoar.

Le zédoar (en arabe djeducar ou zeducar, nommé quelque fois par corruption sistonal ou est la racine du Curruna Zedoaria Roscoe; c'est un article qu'on trouve communément dans les livres de commerce et dans les tarifs de douanes du Moyen-Ages. Les marchands occidentaux allaient le chercher dans les échelles du Levant, on on le leur vendait comme produit de l'extréme Orient. Le pays qui le fournissait en général paraît avoir été la partie orientale de l'Inde. Conti rencontra déjà la plante qui produit le zédoar aux environs de Calicut; Barbosa confirme la remarque de ce voyageur et ajonte que la véritable patrie de cette plante est Cananore, of l'on arrive en remontant la côte vers le nord. On la trouve d'allieurs également à Jayar et à Madagascar.

D'après la recommandation des médecins arabes, on employait cette racine amère comme contre-poison et, à ce titre, on l'administrati, par exemple, aux orfèvres, pour combattre les effets nuisibles des inhalations mercurielles. P'Dautre part, elle pessait pour un stimulant éernéque, ayant une action réconfortante et réchauffante sur l'estonnace: aussi ne se bornati-on pas à l'employer en médecine: on en mettait parfois comme condiment dans les mets et dans les boissons.¹⁰

¹ Ibn Beitar, op. cit.; Golius, Lex., s. v. Tutia; Marco Polo, I, 93, et Yule,

Marco Polo, I, 118.

⁷ Ibn Beitar connaissait le nom de

sitoval, donné à cette racine par les Génois: voy, le passage cité par M. Amari, dans les Atti della Società Ligure, V, 635: on le trouvera, traduit en français, par M. Leclerc, dans Not. et extr., XXV, 1, p. 252.

³ Je citerai, par exemple: Pegol., p. 17, 49, 56, 64, 98; Capmany, II, 20; append, p. 73; Bourquelot, Foires, I, p. 287; Ordonnance de Philippe VI, du 17 févr. 1349, dans les Ordonnances des rois de France, II, 320.

é Éd. Kunstmann, p. 48.

⁶ Massari aussi, p. 27.

⁶ Barbosa, p. 811, a, b, 323, b.
⁷ Ibn Beitar, I, 243; Macer floridus.
éd. Choulant, p. 117.

[&]quot; Theophilus, Dirers. art. schedula. éd. Escalopier, p. 167.

Dans ce passage, citè par M. Amari et dont nous avons parlé à la not. 2 ci-dessus, Ibn Beitar dit que les Génois et les Francs en général ont habituellement recours à ce reméde.

¹⁰ Minagier de Paris, II, 219; Hœfer, Hist. de la Chimie, I, 474 (à propos d'une vieille recette pour faire du vin claret).

3º Produits fabriqués. Fils d'or et d'argent.

On faisait, au Moven-Age, des fils d'or et d'argent qui avaient l'apparence de fils métalliques étirés à chaud, d'où le nom or filé, argent filé qu'on leur donnait: on n'a déconvert que de nos jours le secret de cette fabrication. C'étaient simplement des fils de lin entourés d'une enveloppe d'une finesse extrême, formée de boyaux de porc ou de mouton et revêtus d'une conche d'or.1 On s'en servait pour broder des fonds en arabesques ou des bordures sur des vêtements ou des tapis, ou bien encore on les tissait dans l'étoffe même et l'on obtenait ainsi les brocarts. Le centre le plus connu de cette fabrication était l'île de Chypre,2 d'où la dénomination d'or de Chupre qui était absolument synonyme d'or filé. L'art du tissage de la soie, celui de la broderie, avaient été importés d'Orient en Occident: le "mysterium auri fillati", pour employer les termes d'une charte génoise, avait la même origine.8 La fabrication des fils d'or et d'argent fut introduite à Lucques et à Paris dès le XIIIº siècle.4 A Gênes, on attachait un tel prix à cette branche d'industrie, que les autorités la prirent sous leur protection dans l'intérêt des classes pauvres et du commerce et arrêtèrent des mesures prohibitives contre la falsification.5 Venise et Milan eurent leurs fabricants de fils d'or et d'argent.6 Après avoir énuméré les quatre villes d'Italie dont nous venons de parler, le florentin Benedetto Dei dit qu'il faut ajonter à la liste sa ville natale, où l'on pouvait compter jusqu'à trente ateliers en activité spécialement affectés à cette fabrication.7 Cette branche

¹ Kremer, Culturgeschichte des Orients, 11, 294: et au teur fait un emprunt à l'ouvrage de M. Karabacek, Die liturgischen Geschuder der Marienische in Dunsig, p. 9 (je nia jas pu me procurer ce denisch); Laborde, Notice des émaus, bijoux et objets dieres exposis dans les galeries du musée du Lourer, 2º part. (1853), p. 410 et a.; 413; Bock, Liturg, Geschnder, 1, 48 et ss.; Das "Mysterium Cyprium auri flait", étude publ. dans l'Aspoburg, Allg. Zeit., 1882, nº du 19 juin p. 2483.

Douet d'Arcq, Comptes de l'argenterie, 1^{aro} série, p. xxxii; 2º série, p. 25, 192, 199, 209 et a.; Pegol., p. 65 (cf. p. 42, 46); Uzz., p. 191; Mas Latrie, Hist. de Chupre, II, 448, 535.

⁸ Germain, Hist. du commerce de Montpellier, II, 346.

⁴ Boileau, Réglements, éd. Depping, P. 74, 193, 385; Lirre de la taille de Paris, dans Géraud, Paris sous Philippe le Bel, p. 510. A Lucques cette industria e u une longue existence: voy. Pegol., p. 18; Uzz., p. 5, 7, 48, 192; Douet d'Arcq. 2° série. n. 29, 35.

Germain, I. c.; Douet d'Arcq, I, p.
 xxxii; Pegol., p. 18; Uzz., p. 48, 192.
 Bonaini, Stat. Pis., III, 594; Uzz.,

Bonaini, Stat. Pvs., 111, 594; U22., p. 5, 7; Laborde, Notice, l. c., p. 413: Francisque Michel, II, 368.

⁷ Pagnini, II, 276.

d'industrie devint assez prospère, d'abord pour sontenir la concurrence des articles similaires du Levant; puis pour exporter elle-même ses produits dans le Levant: on cite particulièrement, à ce point de vue, Lucques, Génes et la Provence, dont les fils furent de très bonne heure demandés à Constantiopole;

Porcelaine.

Le mot porcellana, pourcelaine en vieux français, avait, au Moyen-Age, trois significations différentes.* A l'origine, il désignait le coquillage de ce nom, avec le mollusque qui l'habite, on le coquillage serls sous le nom de cauris, ce coquillage servait de monnaie courante dans plusieurs contrées de l'Orient.* En second lieu, il s'appliquait à la matière dont étaient faits des vases ou objets mobiliers dont la description se trouve, par exemple, dans certains inventaires des trésors des cours de France et de Bourgogne. Il ne parait pas qu'on soit encore arrivé à se mettre d'accord sur la nature de cette matière; le point discuté est de savoir s'il s'agit là d'une sorte de nacre on d'une agathe laiteuse.* Enfin, c'était le terme employé pour la porcelaine de Chine; s'eput-étre avait-on trouve une similitude entre le produit chinois et le coquillage, à cause de leur blancheur, de lenr transparence et de leur lustre caractéristique; peut-être, an commencement, avait-on supposé que le coquillage entrait dans la composition de la porcelaine.*

Nons n'avons à nous occuper de la porcelaine qu'à titre de produit fabriqué de la Chine. Il est certain que cette branche d'industrie intéressait vivement les voyageurs arabes du Moyen-Age, tant ceux qui se sont bornés à recneillir des renseignements sur la Chine que ceux oui l'ont visitée personnellement. Les Occidentaux qui s'occupaient un l'ont visitée personnellement.

¹ Pegol., p. 18.

Sur l'étymologie de ce mot, voy. Mahn, Elymol. Unters., 1^{ère} livr. (Berl. 1863), p. 11-15.

^{863),} p. 11-15.

* Marco Polo, p. 389, 393, 400, 431, 564.

⁴ M. Laborde peuche pour la nacrevo, Notice de rionaux, II, p. 485 et sa, et Quelquae articles d'un nouveau discionarier de arti, dans la Reuse archiol. 1853, 1º 1º 1º 1º 1. 383 – 392. M. Labarte tient, au contraire, pour l'againte inventaire du mobilier de Charles V. p. 290 et a. Aux exemples cités par ces deux avants français, M. Belgrano en a douté de nouveaux, extraits de nouveaux, extraits de louveaux et de la Sec. Lég., 1V, 184.

⁵ Marco, Polo, p. 533.

⁶ Cette croyance erronée avait été déjàmine par un commentateur de Marco Polo (voy, l'éd. de Baldelli Boul I, 111, not. 100; cf. Humboldt, Krit. Unters. III, 77; elle a été partagée par Barbosa (p. 590, b). et par Scaliger (Eerecti, xc.). Voyes aussi: Dominni a Goes aliqued opusculo, Levan. 1644, fol. 6 (a. p.): "certellem mira arte ex calce concharum fietre, quas porcellanas vocant."

⁷ Relat., p. 84; Ibn Khordadbèh, p. 292, 294; Edrisi, I, 198 et s.; Ibn Batouta, IV, 256, 272.

des choses de l'Orient en savaient aussi quelque chose.¹ Marco Polo va jusqu'à dire que, de son temps, la porcelaine de Chine câtai répandue dans le monde entier; il se trompe assurément. Suivant toute apparence, de son vivant, elle n'avait pas encore pénétré jusqu'en Occident, mais elle était déjà répandue en Perse; pour citer un exemple, le riche poète de Tanris, Honan-edilin, ne posséduit pas moins de quatre cents pièces de cette porcelaine.² Au siècle suivant, lbn Batouta put constater qu'elle était répandue dans l'Inde, la Syrie et l'Asic-Mineure.¹ Les Occidentaux auraient donc pu dès lors s'en procurer sur divers marchés, à Damas entre autres, comme le fit Martin de Baumgarten qui y acheta des plats de porcelaine en 1508.⁴

Sur la grande route commerciale d'Asie en Europe par l'Egypte, la porcelaine n'apparait également qu'à une époque relativement tardive: on trouvait bien sur le marché d'Aden, au temps d'Edrisi, des vases de terre originaires d'Asie, mais il n'est pas prouvé que ce fit de la porcelaine. En l'an 835 de l'hégire (1431—1432 de l'ère chrétienne) au contraire, il s'en trouvait certainement dans le chargement des jonques chinoises dont les capitaines, mécontents des conditions qui leur étaient faites à Aden, remontèrent la mer Rouge jusqu'à Djéddah. On commence à en trouver, vers la même époque, parmi les présents envoyès par les sultans d'Égypte aux souverains de l'Europe. Depuis lors, les bazars du Caire en furent constamment approvisionnés, mais, malgré cette abundance, les prix restrent toujours très élevés. Le voyageur français Belon en faissait la remarque à une époque qui n'appartient déjà plus au Moven-Age.

Les Venitiens rapportaient d'Égypte en Italie des objets de porcelaine,

123, 227.

Marco Polo, p. 533; Jord. Catal., p. 59: "vasa pulcherrima et nobilissima atque virtuosa et porseleta"; Gios. Barbaro, Viaggio in Persia, p. 43.

Sadi, Gulistan, trad. Defrémery, p. xxiii. A une époque postérieure, Clavijo, de passage à Sanarkand, vit de la porcelaine à la cour de Tamerlan (p. 152).
³ Ibn Batouta, I, 238; II, 304; III,

⁴ Mart. a Baumgarteu, Peregrinatio, p. 112; Georg, Gemnic., p. 588.

⁵ Edrisi, I, 51; cf. Ritter, Arabien, I, 241.

Makrizi, cit. dans Quatremère, Mém. sur l'Égypte, II, 291.

⁷ Voy. la liste des présents envoyés

au dage Foscari en 1442 (Taf. et Thom, inéd.); à Charles VII, roi de France, en inéd.); à Charles VII, roi de France, en date (Matthews 1975), and dage P. Maliphero en 1461 (Sausto, Fife, p. 1170); à Catherline Cortana Mas Latrir, 1964, de Chypre, Illiano Marchael (Matthews 1987), and Farbarigo en 1490 (Mas Latrir, el. e., 4893); à la Seigneurie de Vestie en 1498 (et al. 1953), and goaverneur vénitien de Chypre (ibid. V. 116).

Belon, Observations, Anvers, 1555, p. 236—237.

mais on ne peut pas dire pour cela que l'article fût encore réellement entré dans le commerce. En relevant, au chap. 44 (al. 43) du célèbre code maritime de Barcelone intitulé Consolat del mar.1 sur une liste des articles qui faisaient partie du commerce courant entre Alexandrie et la Catalogne, la présence du mot "Porcellane", M. Peschel 2 s'est cru autorisé à voir là la première trace de l'introduction de la porcelaine en Occident par la voie du commerce. Mais il y a lieu de remarquer d'abord que le paragraphe en question a été inséré postérieurement dans le code et ne faisait pas partie du texte primitif. En second lieu. on pourrait rapprocher de cette citation un passage de Pegolotti, où cet écrivain, énumérant les marchandises qui se vendaient sur le marché de Venise, a inscrit la "porcellane" entre la coloquinte et la myrrhe.3 Or, il ressort des deux passages en question que, soit pour l'établissement du prix de vente, soit pour la fixation du prix de transport, l'article "porcellane" était taxé par quintal. Est-il possible d'admettre que les vases de porcelaine de Chine se soient jamais vendus au poids? Ne s'agirait-il pas, des deux parts, de coquillages de ce nom expédiés en Occident pour y être mis en œuvre par une industrie spéciale?

Sucre

On sait que la canne à sucre était cultivée dans l'Inde, dans l'Indo-Chine et dans les provinces méridionales de la Chine avant de se répandre dans les pays de l'Occident.4 Mais ni les Indiens ni les Chinois n'ont inventé les procédés de fabrication qui ont fait du sucre un article de commerce si important. Pendant des siècles, ils se sont bornés à écraser la canne pour en extraire le jus et à faire évaporer et épaissir ce jus sur le feu. La méthode de raffinage du sucre par un procédé chimique a pris naissance au nord du golfe Persique. Il est probable que des marchands de cette région, avant vu la canne à sucre dans l'Inde, la rapportèrent et l'acclimatèrent dans la plaine du Khouzistan. Entonrée au nord et à l'est par des montagnes, bornée à l'ouest par le cours inférieur du Tigre, au sud par le golfe Persique, arrosée par de nombreux cours d'eau,

der Berl. Akad., ann. 1839, Phil. hist.

Kl., p. 305 et ss. Voy. encore dans la

Coll. des doc. inéd.; Histoire de la guerre

¹ Il Consolato del mare, éd. Westerveen (Levde, 1704), p. 40 et s. 2 Deutsche Vierteljahrsschrift, 1855, р. 176.

^{*} Pegol., p. 134.

⁴ Sur ce fait et sur ce qui suit immédiatement, ainsi que sur les variétés de la canne à sucre sur le globe terrestre en général, voy. K. Ritter, dans les Abh.

de Navarre en 1276 et 1277 par Guill. Anelier, une note de Francisque Michel, p. 426 et ss: elle renferme des détails du plus grand intérêt pour l'histoire du

cette province était on ne peut plus propre à la culture de la canne à sucre: on en eut vite la preuve; l'abondance des récoltes y était si grande, que dès le huitième siècle, elle pouvait paver en nature au calife une redevance de 30,000 livres de sucre par an.1 Les habitants traitaient cette culture par des procédés rationnels et venaient en aide à la fécondité du sol par la multiplicité des canaux d'irrigation.2 Une circonstance plus favorable encore que cette fertilité aux progrès de l'industrie était le développement donné, précisément dans cette province, aux études médicales, et, comme branche secondaire de ces études, aux recherches de laboratoire touchant les matières pharmaceutiques: les centres de ces études étaient la célèbre université de Diondisapour et la ville d'Ahwaz. Justement dans la géographie arménienne attribuée à Moïse de Khorène, l'auteur dit, à propos de Djondisapour, qu'on y fabriquait du sucre artificiellement; 3 il est permis de supposer que les savants médecins et les habiles chimistes de l'université avaient trouvé un procédé pour clarifier et cristalliser le jus de la canne à sucre, le produit le plus important du pays. Il n'est pas impossible que, par la suite, les procédés de fabrication aient été perfectionnés à Bagdad, car les califes y encourageaient de tout leur pouvoir les progrès des sciences médicales. En tout cas, jusqu'au milieu du XVº siècle, c'est à dire jusqu'à une époque où les califes avaient depuis bien longtemps cessé d'y résider, cette ville fut connue pour son abondante production de sucre, pour la qualité supérieure de ses confitures et de ses sirops, et elle en exportait en Perse et dans d'autres pays encore.4 Ce furent les Arabes qui répandirent l'art de raffiner le sucre dans tout l'empire des califes, puis ils le portèrent au-delà des frontières et le répandirent à l'est et à l'ouest. Nous allons tâcher de suivre leur trace, d'abord dans la direction de l'est et sans tenir compte de la chronologie.

¹ Ibn-Khaldoun, Prolégomènes. 18ve part, dans Not. et extr., XIX, 364. Dans ce passage, la province est désignée sous son aucien nom de Ahwaz. Pour l'antiquité du rôle d'impositions donné par Ibn-Khaldoun, voy. Kremer, Culturgesch. des Orients. I. 266 et s.

Jistachri, p. 57 et s.; cf. Edrisi, I, 382 et s.; Yaqout, p. 61, 62, 137, not., 191, 218, 390, et enfin le morceau relatif au Khouzistan et au Laristan, extrait du Djihan-numa et publié par M. Charmoy dans l'introduction du Cherefnamèh de Cherefeddin, I, 1, p. 100 et s.

⁵ Sain-Martin, Missoires sur L'Armini, II, 871. Il est dit dans le Djihannana, a propos d'Asker Morten, ville du Austria de Cest-elle de Austria de Cest-elle de Austria de Cest-elle de Austria de La vier feind d'Asker, e qui vut dire que la sucre rafiné de cette ville avait de la réputation: voy Cherchellin, Cherchendek, trad. Charmoy, I, p. 105. Dans le même currage, la ville de Djondispour n'est montionnée qu'an point de vue de la production du seures en cénéral.

⁴ Gios. Barbaro, Viaggi in Persia, p. 46.

Sous le règne de Koubilaï, le premier grand khan mougol, des hommes du Caire (nomini di Babilonia) arrivérent en Chine et apprirent aux habitants l'art de raffiner le sucre en v ietant les cendres de certaines plantes (la potasse): jusqu'alors, tout ce qu'ils savaient faire était de le réduire par la enisson, de manière à en faire une pâte noire et consistante. Tel fut le début de la fabrication du sucre en Chine, d'après Marco Polo 1 qui y arriva peu de temps après. Si le commerce du sucre y acquit une énorme importance, comme nous l'assurent Marco Polo.2 Oderico da Pordenone s et l'auteur du Livre de l'estat du grant Caan,4 elle le devait d'abord assurément à l'abondance du rendement de la canne à sucre indigène (Saccharum Sinense) et au chaud climat de ses provinces méridionales, mais elle en fut aussi redevable aux Egyptiens qui y avaient introduit l'art du raffinage. Aux Indes, les Arabes se montrèrent sons deux faces: conquérants 5 et commerçants; leur présence y exerçat-elle une influence marquée au point de vue de la fabrication du sucre? c'est une question mal éclaircie. Dans nn passage du Férishta,6 cité par M. Ritter et relatif aux artieles de commerce qui se trouvaient sur le marché de Delhi à l'époque du sultan Aladin (1296-1317). l'auteur nomme, entre autres, le snere brut rouge, la cassonade et le sucre candi. Si nous prenons ce nom de sucre candi dans son acception moderne. nous devons en conclure qu'on fabriquait dès lors aux Indes du sucre raffiné et cristallisé. Mais un autre Oriental, Chehab-eddiu, qui écrivait vers l'an 1360, dit positivement que le produit fabrique dans l'Inde n'était pas du sucre cristallisé, mais de la cassonade blanche.7 Reste à savoir s'il ne faut pas prendre le terme "candi" du Férishta avec

¹ Texte italien de l'éd. Baldelli-Boni, p. 350; cf. Yule, Marco Polo, II, 183. Ou trouve une allusiou au développement de la fabrication du sucre en Chine, dans une source turque, publ. daus le Journ. axied. V. 42.

² Éd. Pauthier, p. 511, 524, 526 et s. Il désigue spécialement, comme produisant du sucre en abondance, les environs de Quiusay (Hang-tchéou-fou) et de Fou-tchéou (Prov. de Fo-Kien).

³ P. xxiv, éd. Ynle, d'après ce passage, la ville de Zayton était largement approvisionuée et on y payait moins d'un demi gros pont trois livres huit onces de sucre. ⁴ Éd. Jacquet, p. 65.

b Dans le Sind, qui est la première province où ils s'établirent, la culture de

la canne à sucre remontait à une époque très reculée; elle était surtout concentrée autor de Manacore: Ibn Honokal, Account of Scind, transla by Anderson, Journ of the Enquid See, XXI (1869), p. 51. Suivant le même Ibn Honokal (dei dijléemetter, p. 176; et. p. 173 et. s. p. 45 Yapont, on fabriquait à Kazdar on Kouzdar, un Panild de médierre qualité: c'est une sorte de sucre dont il sera parié un pen plan loin. Yapour place cette ville daus la province da Sind; en réalité, elle appartentia a district de Kélart, dans le Belouchétan; elle timit probablement la came à sucre de la province de Melran.

Trad. Briggs, I, 359.

² Not. et extr., XIII, 175 et s.; cf. p. 212.

l'acception qu'il avait encore dans l'Inde au XIIe siècle: il était synonyme de mélasse:1 on pourrait en fournir mainte preuve. Malheureusement, Marco Polo ne nous est d'aucnn secours dans cette circonstance: il nomme bien le sucre parmi les produits du Bengale, mais il ne dit pas comment on le fabriquait.2 Pour trouver d'autres relations, écrites par des Occidentaux, où il soit question du sucre de l'Inde, il faut descendre jusqu'à l'époque de la domination portugaise. Varthema vit à Battecala, port du royaume de Canara, beaucoup de sucre et notamment du "succhara candido ad usanza nostra". C'est la première fois que nous trouvons le terme "Sncre candi" employé indubitablement dans le sens que lui donnent les Occidentaux. D'autre part, Barbosa fait la remarque qu'à Battecala on vendait le sucre en poudre, faute de savoir en faire des pains; il en était de même au Bengale, où d'ailleurs on fabriquait un beau sucre blanc.8 Il est facile, me semble-t-il, de concilier ces diverses affirmations. Si nous ne pouvons nier qu'à la fin du Moyen-Age les Indiens connaissaient l'art de raffiner le sucre, il est cependant démontré qu'ils ne savaient pas lui donner la consistance et la dureté nécessaire pour le mouler en forme de pains. Ils étaient donc, snr ce point essentiel, en retard sur les Arabes et sur les Occidentaux.

La Chine et l'Inde exportaient du sucre: Ormouz et Aden, par exemple, en recevaient des côtes occidentales de l'Inde; *mais il est très doutenx que l'Enrope en ait jamais consommé: la distance était trop grande, et d'autres pays plus rapprochés en produisaient assez pour suffire à tous les besoins. Il n'est guiere probable non plus que l'Occident ait tiré cet article des provinces de la Perse, telles que le Sedjestan, le Knorsasan, le Fars et le Khouzistan. 'Jen dirais antant du Mekran (au sud-est de l'Iran), si l'on n'y avait fabriqué une sorte particulière de succe raffiné, mé ellange de succe et d'huile d'amande donce, dénommé en langue persane et arabe fonid⁶ et que l'on trouve aussi en Occident sous le nom de penidium. Les apothicaires du Moyen-Age préparaient à l'usage des maladres atteints de toux ou de phitsie, une boisson dont le nom diapenidium démontre à lui seul que cette espéce de sucre en était le principal élèment.' Ce sucre devait la réputation dont il

Lassen, Ind. Alterth., I, 272, not. 2.
 Éd. Pauthier, p. 422.

⁸ P. 300, a, 315, b.

⁴ Barbosa, p. 292, a, 300, a.

⁸ Ibn Khaldoun, l. c., p. 365; Rhazi, cité par Ibn Beitar, II, 443, trad. françdans Not. et extr., XXV, 1, p. 266; Yaqout, 94, p. 358.

^a Flückiger, Doeumente zur Gesch, der Pharmacie, p. 32; Doxy et Engelmann, Glosseire, p. 112; Reinand, Mém. sur Flude, p. 240; Deric, Dicie, p. 27; Lassen (Ind. Alterth., I, 272, not. 2) démontre l'origine indienne de ce mot. Voy. Leclerc. aunot. d'UB Beitar, I. e., p. 368.

Joh. de Garlandia, Dictionarius, publ. par Schéler, dans la Lexicogr. Int.

jouissait en Occident à la recommandation des médecins arabes.1 Avicenne, entre autres, dit que le fanid se fabriquait exclusivement dans le Mekran et s'exportait de là dans les autres pays. Les géographes arabes Edrisi, Ibn Haoukal et Yakout2 sont absolument d'accord avec lui: d'après eux, le fanid du Mekran et surtout de la ville de Masekan donnait lieu à d'importantes transactions commerciales et s'exportait au loin.3 A une époque plus rapprochée de nous, les auteurs d'ouvrages relatifs au commerce, tels que Pegolotti par exemple, ne font même plus mention de cette sorte de sucre: d'autres espèces s'étaient probablement substituées à elle et l'avaient fait disparaître du commerce.

L'Occident, nous l'avons déjà dit, n'était pas réduit à aller chercher son approvisionnement de sucre dans ces lointains pays. Les plantations de cannes à sucre s'v développaient dans la même mesure que la domination arabe. Nous sommes à même de constater leur existence, dès le Xº siècle, en Syrie et notamment aux environs de Tripoli.4 El-Bekri (écrivain de la moitié du XIº siècle) nous apprend qu'il y en ent également de très bonne henre en Égypte, car il parle de moulins à sucre établis sur la rive gauche du Nil, à Terennout, localité située à environ quarante milles de France an nord-ouest du Caire.5 Nous pourrions démontrer de même, avec preuves à l'appni pour le Xe et le XIº siècle, l'existence de plantations de cannes à sucre éparses dans tout le nord de l'Afrique.6 De cette région, la canne à sucre passa en Espagne à la suite des Arabes:7 elle y fut l'objet d'une culture très soignée et l'on y fabriquait le sucre suivant toutes les règles de l'art." Ce furent encore les Arabes, très probablement, qui acclimatèrent la canne à sucre en Sicile.9 Les preuves les plus anciennes de l'existence de cette culture dans l'île ne remontent, il est vrai, qu'à l'époque de la domination normande, mais le nom de "massara" que l'on y donnait

des XIIº et XIIIº siècles, p. 56; Ægid. Corbol., De compositis medicamentis, éd. Choulant, v. 544 et ss. (cf. præf., p. xxix et index. p. 207); Guiot de Provins, Bible (dans Barbazan et Méon, Fabliaux et contes, II. 391 et s.), v. 2624.

1 Rhazès, dans Ibn Beitar, II, 36; Avicenue, ed. Plemp., lib. II, p. 241, et dans Gildemeister, p. 177.

2 Ibn Haoukal, Account of Scind, transl. by Anderson, l. c., p. 55: Edrisi, I, 165; Yaqout, p. 306, 468, 510, 539 et s.

6 Chems-eddin (p. 238) ne parle que du Khorassan et de l'Irak.

b Description de l'Afrique septentrionale: Journ. asiat., 5º série XII, 415. " Ibn Haoukal, ibid. 3e série, XIII.

164, 238, 243; El Bekri, ibid. 5° série, XII. 456, 490, 532; XIII, 480 et s. 1 Le calendrier de Cordone de l'année 961, par R. Dozy, Leyde, 1873, p. 25,

41, 91, " Ibn-al-Awam, Liere de l'agriculture. trad. Clément-Mullet. I. 365 et ss., et

préface, p. 26. º Amari, Storia dei Musulmani in

Sicilia, II, 445.

⁴ Istachri, p. 37.

encore aux moulins à sucre est d'origine arabe; le c'est une preuve décisive de l'introduction de cette culture par les Arabes.

Ainsi, avant les croisades, les Occidentaux trouvaient déià le sucre presque à leurs portes: dès le début de cette période, ils prirent euxmêmes possession de pays où se cultivait la canne à sucre. Nous avons signalé, à ce sujet. Tripoli, d'après le témoignage d'Istachri; ce fut précisément là que les premiers croisés virent la canne à sucre pour la première fois: ils en humaient le suc avec délices.2 Les documents nous permettent de suivre la culture de la canne à sucre dans cette région à travers tont le Moyen-Age.8 Plus tard, les croisés furent heureux d'en trouver pour étancher leur soif à Valenia (principauté d'Antioche): Aboulféda confirme expressément ce fait: outre Valenia, il nomme encore Markab, autre localité située à un mille de là, et, à propos de cette dernière, il ajoute que ses habitants faisaient le commerce de figues confites dans le sucre.4 Il v avait également des plantations dans les environs d'autres ports de la Syrie, tels que Tyr,5 Sidon, 6 Beyrout, 7 Acre, 8 Césarée 9 et dans l'intérieur sur les bords du lac de Tibériade et du Jourdain, à Jéricho, à Naplouse.10 La plupart existaient déjà avant l'arrivée des croisés. Les Syriens ne savaient pas seulement cultiver la canne à sucre; ils connaissaient la manière de l'écraser sous des presses pour en extraire le jus, de concentrer le jus sur le feu et de le sécher ensuite lentement jusqu'à la formation

Doc. de 1175, publ. dans Pirri, Sicilia sacra, I, 454. Nous reviendrons na peu plns loin sur ce mot.

u plns loin sur ce mot.

Alb. d'Aix, éd. Bongars, p. 270.

³ Edrisi, I, 356 et s.; Burchard., p. 28 (dans ce passage, M. Laurent substitue avec raison la lecture calamellis au mot canellis); Aboulf., Géogr., II, 2, p. 30; Chems-eddin, p. 282; Ghistele, p. 260; Machaut, p. 211, 286.

⁴ Fulch. Carnot., éd. Bongars, p. 401; *Hist. Hieros.*, pars sec., ibid. p. 594 et s.; Aboulf., l. c., p. 32.

^a Guill. de Tyr, XIII, 3 (l'anteur fait la description du vaste système d'irrigations adopté); Burchard, p. 24; Taf. et Thom., I, 169; II, 368 et « Un passage de Ghistele, p. 63, prouve que ces plantations existaient encore longtemps après.

⁶ Burchard., p. 26; Strehlke, Tab. ord. teuton., p. 51; Joh. Poloner, dans Tobler,

Descriptiones Terræ sanctæ, sæc. VIII —XV, p. 262.

Wilbrand d'Oldenbourg, p. 167, et Chroniques de Chypre, citées dans Mas Latrie, Hist. de Chypre, I. 278; Gneci, p. 413.

Strehlke, I. c., p. 17, 20, 69; Paoli, Cod. dipl., I, 50, 178, 209, 249; Prutz, Malleser Urkunden, p. 118. Joinville (Rec. dee hist. de France, T. XX), p. 275, dit avoir vu des cannes à sucre à Passepoulain, localité située entre Acre et Tyr.

Oartulaire du S. Sépulere, éd. Rozière, p. 277.

¹⁰ Jakute Reisen, publ. par Witstenfeld, p. 459; Jacq. de Vitry, p. 1075 et a.; Thietmar, ed. Laurent, p. 32; Barchard, p. 58, 59; Ricold. de Monte Croce, p. 109; Prescobaldi, p. 129; Gneci, p. 838; Nice. da Poggibonsi, II, 393; Strehlke, op. cit., p. 9; Prutz, Culturgesch. der Kreuzz., p. 554.

dn sncre.1 Quand les Occidentaux eurent pris possession du pays, ils se gardèrent d'abandonner cette culture, car c'était une source de beaux revenus.2 Quant à la fabrication du sucre, ils suivirent exactement les méthodes adoptées avant eux: l'origine arabe de ces méthodes ressort de ce détail qu'ils avaient introduit dans leur langage le nom de masera pour désigner leur presses.3 A Acre, on faisait travailler à la fabrication du sucre les prisonniers musulmans.4 A Tyr, cette industrie était tellement prospère, que Frédéric II de Hohenstaufen y demanda des onvriers pour les envoyer à Palerme; les fabricants de sucre de la Sicile avaient perdu les bonnes traditions et l'empereur voulait y relever cette branche d'industrie.5 Tyr expédia toniours beancoup de sucre en Occident.6 En somme, pendant la période des croisades, c'était en Syrie que l'Occident se fournissait principalement.7 Quand les états latins eurent succombé, l'île de Chypre hérita d'une partie de leur clientèle; mais, jusqu'à la fin du Moyen-Age, la Syrie, et en particulier les disticts de Damas et de Tripoli,8 continuèrent à envoyer en Europe du sucre sous toutes les formes, sucre en pains,9 sucre candi, sucre en poudre,

Alb. d'Aix, p. 270; Jacq. de Vitry, p. 1075, 1099; Burchard., p. 87.

² Le seigneur de Tyr se faisait de gros revenus avec ses plantations de canne

à sucre: Burchard., p. 24.

⁵ Taf. et Thom., II, 368; Strehlke, p. 9. 28: Cartulaire du S. Sépulere, 1. c. Dans le Wochenblatt der Johanniterordens-Balley Brandenburg, 4e année (1868), p. 111, M. Rosen dit que le mot arabe Massera avait à l'origine la signification d'une localité où d'un appareil où se faisait l'opération de presser ou d'écraser, et qu'on l'a employé plus tard pour désigner la quantité de matière pressée que peut livrer l'appareil en une fois. Sous la domination franque, on employait le même mot pour les presses à l'huile ou à vin (pressoir); Taf. et Thom., II, 380; Paoli, Cod. dipl., I, 39. D'après M. Rosen, le mot Massera s'emploie encore de nos jours en Syrie pour désigner le moulin où se fait l'huile de sésame, et, en Espagne, on appelle Almazara un moulin à huile. Dozy et Engelmann, p. 61; Dozy, Gloss, de l'éd. d'Edrisi, Deser, de l'Afrique, p. 345 et s.

⁴ Michaud-Reinaud, Bibliothèque des eroisades, IV, 126.

⁵ Huillard-Bréholles, Hist. dipl. Friderici II, T. V, pars 1, p. 574. La demande était adressée au maréchal Riocardo Filangieri, alors gouverneur de Tyr au nom de l'empereur.

^a "Unde per institores ad ultimas orbis partes deportatur": Guill. de Tyr, XIII, 3. Quand une ville telle que Venise avait à Tyr une nombreuse colonie qui s'occupait elle-même de la production du sucre, le commerce devait nécessairement s'en ressentir.
¹ Pezol., p. 49: "Acri di Soria, quando

era in mano di christiani." Assis, de Ārus, II, 174, 175; TAc et Thom, II, 233, * Pegol. p. 997, 998, 311, 359 et sa, 13, b. Nou avons dėjė proved dans les notes prieddentes, par des citations emprutices à des voyageurs, que la canne à sucra était encore cultivite en Syrie longtemps après la fin des crossées.

⁹ Il est vrai que ce sucre en pains était de la plus mauvaise qualité: c'est, du moins, ce qu'affirme Pegolotti, p. 363.

Après la chute des états latins de Svrie, l'île de Chypre, 1 nous l'avons déjà dit, hérita d'eux en partie: entre autres branches d'industrie oni s'y transportèrent, il faut nommer la culture de la canne à sucre et la fabrication du sucre. Le sol se convrit un peu partout de plantations, mais la culture se concentra principalement dans les districts de Baffo et de Limisso. Les rois s'en occupaient personnellement et c'était aux environs de Baffo que se trouvaient leurs principales exploitations: les produits se vendaient en général à des marchands vénitiens, mais on ne les refusait pas à ceux des autres nations.2 Les Cornaro, grande famille vénitienne, possédaient sur le territoire de Limisso, à Episcopia (Piskopi) de vastes plantations: Ghistele les appelle "le principal chantier de fabrication de sucre de tonte l'île de Chypre": 3 quand l'Italien Casola les visita (1494), il v vit quatre cents personnes occupées à la fabrication du sucre: les meilleurs produits s'expédiaient à Venise.4 Les terres des Cornaro étaient limitrophes du casal de Colossi,5 propriété des chevaliers de Rhodes qui y exploitaient des champs de cannes à sucre et des raffineries dont le produit était généralement livré à la maison Martini. de Venise. L'orde de S. Jean possédait encore dans l'île d'autres biens affectés à la même culture.7 Le sucre de Chypre s'écoulait en très grande partie en Occident: presque toujours c'est le lieu d'origine désigné du sucre en pondre.8

Sous le rapport de l'abondance de la production, l'Égypte l'emportait, à ce qu'il semble, de beaucoup sur tous les autres pays riverains de la Méditerrannée.⁹ Les plantations de cannes à sucre se dévelop-

On trouvera un peu plus de détails que je ne puis en donner ici, au chapitre sur "la culture de la came à sucre et le commerce sous les Lusignans," dans Herquet, Königogestalten des Hauses Lusignan (Halle, 1881), p. 165—179.

⁹ Mas Latrie, l. c., III, 218-221; Ghistele, p. 248.

Mas Latrie, l. c., II, 434, 455, 457, 508; Ghistele, l. c. On envoyait de la du sucre à Laodicée et à Beyrout: Mas Latrie, II, 373; Casati, La guerra di Chioggia, p. 188 et s.

⁴ Viaggio a Germalemme (éd. Porro), p. 49. Voy. aussi l'extrait du royage de Capodilista, dans Mas Latrie, III, 76 et s.; Landgraf Wilhelms des Tapfern von Thüringen Pilgerfahrt, publ. p. J. G. Kohl,

p. 99, et le pèlerinage du chevalier Hans Bern. von Eptingen, dans le Schweiz. Geschichtsforscher, VII, 343.

Stephan von Gumppenberg, p. 245; Georg. Gennicensis, p. 616; Sanut., Diar., X, 106; Sathas, Doc. inéd., III, 35 et s.

[&]quot; Mas Latrie, III, 27, 88.

¹ Ibid. II, 499, 500. ⁸ Pegol., p. 64, 210, 297, 364; Uzz.,

regot., p. 98, 210, 237, 308; Ixix; Bonaini, Stat. Pis., III, 591; Archir. stor. ital., 30 serie, XII, 20 part., p. 126; Mas Latrie, II, 95; III, 728, 775, 777; Archir. de l'Orient latin, II, 2. p. 25.

[°] Calcachandi (op. cit., p. 34 et s.) entre autres, parle de l'abondance de la production du sucre en Égypte.

paint le long du Nil depuis la Haute-Égypte jusqu'à son embouchure; mais les meilleurs terrains étaient les terres basses arrosées par les branches de Rosette et de Damiette,1 Partout, dans les villes, dans les campagnes, on rencontrait des constructions spéciales, où la canne à spere, sciée à l'avance, était écrasée sous de grandes meules tournées par des bœufs; à côté se trouvaient de vastes chaudières pour cuire le jus.2 Le sucre fabriqué par les bouilleurs remplissait les marchés du Caire 8 et d'Alexandrie 4 et était spécialement réputé pour sa bonne qualité.5 Nous reparlerons des différentes espèces de sucre fabriquées en Égypte quand nous aurons achevé de passer en revue les différents pays du bassin de la Méditerranée où l'on s'occupait de la même fabrication.

Faut-il compter dans ce nombre l'Asie-Mineure? cela paraît donteux. Chehab-eddin énumère bien, parmi les produits de ce pays, un sucre d'une saveur parfaite: ni âcre ni trop doux,6 dit-il; mais, comme un instant auparavant, il était question de miel, il semble très probable qu'il n'est pas question ici du sucre de canne, mais de la matière sucrée du miel. M. Tafel avait cru retrouver nne allusion à des plantations de cannes à sucre en Bithynie, dans un passage du traité de 1204 par lequel les croisés consommèrent le partage de l'empire grec; mais il a dù reconnaître qu'il s'était trompé et substituer la correction servochoriis à la lecture succoriis qu'il avait d'abord adoptée.7 Enfin, il est vrai que Pegolotti mentionne le sucre parmi les articles qui se trouvaient sur les marchés de Satalia et de Lajazzo,8 mais cela ne prouve rien, d'autant mieux qu'il est démontré que les habitants de Sa-

2 Edrisi, I, 129; Frescobaldi, p. 49; Sigoli, p. 190. Frescobaldi, p. 27: Pegol., p. 56, 364. 5 Sigoli, p. 190; Boldensele, p. 249;

¹ Edrisi, I, 123, 124 et s., 129, 304; Aboulf., II, 1, 140; De Sacy, Chrestomathie arabe, I. 278: III. 7 et s.: Frescobaldi. p. 32, 34; Sigoli, p. 169; Gucci, p. 282; Lannov, p. 119; Piloti, p. 347; Simon Simeonis, p. 34, 43, 83; Baumgarten, p. 39; Harff, p. 83 et s.; Ghistele, p. 194, 205.

⁹ Harff, p. 83; Leo Africanus, Deseriptio Africa, Antv. 1556, p. 265, b. On comptait onze presses à sucre dans la ville de Manlaouv, district de Saïd (en amont du Caire), et dix-sept sur les domaines du naïb Mangou Timour: Ibn Batouta, I, 101; Makrizi, Hist. des sultans mamlouks, II, 2, p. 67. A Damiette surtout, on fabriquait beaucoup de sucre: voy. Khalil Dhaheri, dans de Sacy, l. c., III. 8. et dans Volney, Œurres, II. 235.

Dans ses notes de l'éd, de Makrizi, II, 1, p. 3 et s., Quatremère parle des machines rotatives dont on se servait en Egypte pour la fabrication du sucre candi.

Haython, Hist. orient., Helmst. 1585, p. 48, C'était pour ne pas le gâter qu'on l'expédiait par caravanes vers la Syrie et la Mésopotamie: Itiner, regis Ricard., I. p. 390; Makrizi, l. c., I, 1, p. 37.

^a Not. et extr., XIII, 386. ² Tafel, Komnenen und Normannen,

p. 55, not.: cf. Taf. et Thom., I. 475 et s. * Pegol., p. 42, 44.

talia précisément, et ceux de Candelore, sa voisine, s'approvisionnaient en Égypte.¹ D'ailleurs, étant donnés le climat de l'Asie-Mineure et la nature du sol, on ne voit guère quelles seraient les parties de ce pays où la culture de la canne à sucre efit pu s'acclimater.

On peut appliquer la même observation à la Grèce continentale: cependant, il paraît que du vivant de Sanuto, c'est-à-dire au commencement du XIVe siècle, on cultivait la canne à sucre en Morée.2 Enfin, nous pouvons compter, sans hésitation, au nombre des pays producteurs de sucre, les îles de Rhodes* et de Candie.4 Ceci nous amène à l'extrême limite des pays compris dans l'appellation générale de Levant. et maintenant nous en savons assez pour dire quels étaient, au Moven-Age, ceux de ces pays qui fournissaient le sucre à l'Occident. On peut les diviser en deux catégories, d'après l'importance de leur production, et placer dans la première l'Egypte, la Syrie et Chypre, dans la seconde, et. au besoin, dans une troisième, Candie, Rhodes et la Morée, N'oublions pas, cependant, que l'Occident ne s'approvisionnait pas exclusivement dans le Levant et que le sucre de Sicile⁵ était fort répandu dans le commerce. En effet, tous les souverains qui se succédérent dans l'île, rois Normands, princes de la maison de Hohenstaufen ou de la maison d'Aragon, y donnèrent les mêmes encouragements à la culture de la canne à sucre et à la fabrication du sucre;6 on l'y produisait à si bon marché que les Vénitiens eux-mêmes le préféraient parfois à celui de l'Égypte et de la Syrie.7 Il n'est pas rare de trouver, au Moyen-Age, parmi les articles de commerce, du sucre d'Espagne.8 Enfin, vers la fin de cette période, le sucre de Madère vint faire une sérieuse concurrence à tous les autres. C'était l'infant don Henrique de Portugal qui avait introduit cette culture

¹ Sanut., p. 29.

² Sanut., p. 24; cf. Ritter, Verbreitung des Zuckerrohrs, l. c., p. 400 et s.

¹ Pegol., p. 364.

Sanut., l. c.; extraits des Missi: de l'au 1330, dans Mas Latrie, l. c., II, 136; de l'an 1334, dans Daru, Hist de Veniss; cf. Archiv. Venet., XVIII, 68; Fel. Fabri, III. 380.

⁵ Uzz., p. 94, 185, 191, 195 et s.; Charini, p. Iviii, b; Fasi, p. 55, b, 119 a, b, 182, b; Rymer, Fadera, VII, 746; Brown, L'archieio di Venezia, con riguardo speciale alla storia inglese, Venez. e Torino, 1965, p. 286, 288. Pour le sucre de Palerme, voy. Paciolo, Trattato de computi, p. 79 et 88.

⁸ Pirri, Sicil. anera, I, 454; Hugo Falcandus, dans Del Re, p. 184; Hullinds, Hullinds, Proderic II, T. V. 1, p. 674, 589; Capitula regni Sicilio, d. Testa, p. 567, 572; Schai, Properafa di Pulerno (1818), prove et annot, p. 98, note 98; Caumont, Vyo, de Jérus, p. 98, 117. On trouvers encore d'autres dates ana Ritter, op, cit, p. 401 et se, et Amari, Storia dei Masultanni di Sicilio, II, 445; III, 786 et s.

¹ Ritter, p. 491: l'auteur n'indique pas sa source.

Be Valence, par exemple: Paai, p. 166, b; Brown, l. c., p. 288; de Malaga (Malicha, Maligne): Uzz., p. 59, 191: Warnkönig, Hist. de Flandre, IV, 347.

001

dans l'île, en y envoyant des plants de Sicile, et elle y réussit si bien i que, tout d'un coup, le marché européen regorgea de sucre à un point inconnu jusque là; rectte surabondance produisit une forte baisse sur les sucres du Levant, de Sicile et d'Espagne. D'un autre côté, les Portugais se donnaient beancoup de mouvement pour placer leur marchadise, et, vers 1490, on commença à voir ces produits exotiques jusque dans les boutiques de Genes 'et de Venise.' Pen de temps après, le Nouvean-Monde, récemment découvert, expédiait sur le marché européen du sucre de qualité supérieure à tont ce qu'on avait connu jusqu'alors et les pays de la région méditerranéenne, placés daus des conditions inférieures et sons le rapport du climat et sous celui du prix de la main d'envre, duvent s'avoner vaincus et renoncer à cette industrie.

Il n'entre pas dans notre plan de retracer l'histoire des procédés de fabrication du sucre de canne au Moyen-Age. Il nous suffit de savoir que l'on connaissait, dans les pays riverains de la Méditerranée, les manipulations essentielles du raffinage, concentration du jus sur un feu lent, clarification et cristallisation, et qu'on pouvait à volonté faire, soit des pains de sucre d'une blancheur, d'une densité et d'une dureté irréprochables, soit du sucre candi d'une transparence parfaite. On raffinait le sucre tantôt plus, tantôt moins, d'où la distinction du sucre en trois catégories, suivant le nombre des onites. Pegolotti connaissait plusieurs sortes de pains de sucre et les classait dans l'ordre suivant, d'aprés leur qualité, en commençant par la meilleure: mucchera (dense,

¹ Cadamosto, daus Ramusio, I, 98, a.
² Les barques portugaises portaient le sucre de Madère jusqu'à Péra et même plus loin encore: Sanut., Diar., I, 916;

plus loin encore: Sanut., Diar., I, 916; cf. II, 138, 165.
Hartm. Schedel, Liber chronicarum

(Norimb. 1493), fol. ccxc; Malipiero, Annati Veneti, p. 681; Sanut., Diar., I, 271; voy. encore Capmany, IV, append., p. 95.
En 1490, Ludwig Rottengatter,

d'Ulm, chargea Hans Keller, son domestique, d'acheter pour son compte à Giov. Spinola, de Génes, 450 pains de sucre de Madère, pesant ensemble 3183 livres, au prix de 395 lire: Zeitsehr. für Stantsuciss, 1881, p. 845, 850.

Sanut., Diar., I, 270 et s., 303, 640: II, 333 et s.; Malipiero, Annali Veneti, p. 630, 633, 640, 647.

 Les renseignements ne manqueraient pas pour une étude de ce genre: je me contenterni de citer: Platearius, Girve instanus, p. Gili, Bartholamean Anglicus, De proprietatibus rerum, ibb. XVII, cap. 197, De success, iles observations recueilies per Burchardus de Monte Sion (d. Laurent, p. 87) en Palestins, par Arnold Harff (p. 83) en Égypte, par Cammont (p. 117) en Sicilie; enfin, le possage d'Ibnal-Awam (f. 867) relatif à la fabrication de sucre chez les Arnbes d'Épagane.

² C'est l'opinion de M. Hœfer (Hist. de la chimie, I, 449): elle est basée sur les données de Bartholomæus Anglieus et de son traducteur Corbichon.

L'espèce dénommée en langue arabe labarzed (Edrisi, I, 208) devait son nom à ce que, pour la casser, il fallait employer la hache (labar).

Uzz., p. 165, 191; Pasi, 54, a, b. 55, b, 84, a, 91, b, 114, a; Mas Latrie, III. 220, 232, 497, 535.

d'un beau blanc, de forme pyramidale),1 caffettino (arrondi au sommet),2 bambillonia (pyramidal, de grandeur variable),5 musciatto (grand, aplati au sommet, moins dense et meilleur marché que les précédents, bon pour le petit commerce),4 domaschino (le moins bon de tous, tantôt plat, tantôt pointu au sommet),5 Le sucre en poudre (polvere di succhero ou simplement polvere) était aussi moulé en forme de pain an sortir de la chaudière, mais, comme il était trop peu concentré, il manquait de consistance et se réduisait en poussière pendant le transport; on préférait le sucre sec, blanc et en gros morceaux. Nous avons déjà vu que l'île de Chypre fabriquait ce produit en grandes quantités et d'excellente qualité. C'était le plus apprécié; puis venaient, par ordre de mérite, ceux de Rhodes, de la Syrie, de Krake et d'Alexandrie: cette dernière dénomination comprenait probablement celui du Caire.7 que certains auteurs nomment à part.8 On séparait souvent de la partie la mieux raffinée d'un pain, la pointe, qui l'était moins, et on les vendait à part (samburi et polvere desamburade).9 A côté du sucre en pain et du sucre en poudre obtenu, comme nous venons de le dire, on trouvait encore dans le commerce le sucre candi; on le voulait en gros morceaux, transparents et finement cristallisés.10 . Le mot candi est originaire de l'Inde et est arrivé en Occident en passant par la Perse et par l'Arabie.11

440

¹ Pegol., p. 208, 302. Dans ce pasage, il est dit que cette espèce était peu comme en Occident, parceque presque toute la production était réservée pour le Sultan Comme article d'Egypte). Pasí la cite cependant souvent comme article d'exportation de l'Égypte. p. 41, b. 64, a, 67, a, b. 68, a, 81, b, 144, a, 150, a; Douet d'Areq (p. 245 et s., 258) écrit muserrat.

^{*-}Pegol., p. 210, 298, 311, 362; Bonaiui, Stat. Pis., III, 591; Douet d'Arcq, p. 215, 220, 246; caffon, ibid. p. 206, 212; Ordonn. des rois de France, II, 535.

⁸ Pegol., p. 210, 298, 311, 363; Uzz., p. 191.

⁴ Pegol., p. 298, 311, 363.

⁴ Ibid. p. 298, 311, 363; Uzz., p. 114, 191.

[&]quot;Cranco": Pegol., p. 365 et a.; l'épithéte "di Monreale" (p. 364) indique clairement qu'il s'agit de la forteresse de Krak (Kérek), située dans le voisinage de Chobek (Mons regalis), au sud de la mer

Morte, et dont le nom revient souvent dans l'histoire des croisades. "Eleracco" (p. 297) est une mauvaise lecture.

⁷ La principal source à consulter pour ce qui précède est Pegolotti, p. 384—366; Voy. aussi p. 297.

^{*} Pegol., p. 297; Uzz., p. 28.

Pegol., p. 364; Mas Latrie, III,
 249.
 Pegol., p. 364.

¹¹ "Khanda" en sanserit, siguifio originairremut morcesu. Lossen, Ind. Allerih, I, 379. Il ne faut pas se laisser induire en erreur par l'expression latine "saccharum candidum", employe a un Moyen-Age, p. et. dass Bymer, Federa, VII, 268: de même, l'étymologie 'Candia", nom el l'ile de Crite, et inacceptable. On rencontra, su lieu de "Kand", le synasyme Tababa" en idoma anti-propulation. Proce mjet Quatremère. Cette substitution nom fait comandire co une c'est une le

Pendant la fabrication du sucre, toute la masse ne se cristallisait par une partie du jus formait une viscosité jame et épaisse, qu'on faisait écouler ou qu'on retrait de la chaudière à la cuiller. Un en remplissait des tonneaux et on la livrait au commerce sous le nom de miel sucré (mel zucare, zucara mellita, miel di calamele, meil sucre) ou de mélasse (melloi, mellos).

Parfois, on parfumait le sucre en mélant au jus de cuisson de l'eau de rose ou de l'essence de violette: on obtenait par ce procédé, d'une part le succhero rosato, sucre rosat, roset vermeil, d'autre part le succhero violato, succharum violaceum etc.

A l'origine, les médecins arabes recommandaient le sucre pour les maladies de la polirine, et, à leur initation, en Occident, on l'employa d'abord presque exclusivement en médecine. Les croises ne le connurent, dans le commencement, que comme reméde, et, pendant plusieurs générations une partie de celui qu'ils fabriquaient eux-mémes était envoyé dans les hôpitaux de la Terre-Sainte à titre de dons pour les malades. C'est pour le méme motif que les premiers ouvrages de médecine traitent du sucre non-seulement au point de vue de son emploi, mais aussi au point de vue de sa préparation. Les apothicaires en étaient toqiours approvisionnés: il est vrai qu'au Moyen-Age ils tenaient en général en même temps une boutique d'épiceries. Pons les temps anciens, c'était un article d'un prix trop élevé pour qu'on le prodiguit dans les mets et les boissons ordinaires, et, sous ce rapport, on y suppléa pendant longtemps au moyen du miel indigéne. Cependant, dès le temps des Commênes, les Grees avagent du goût pour l'eau sucrée, s' A mesure.

"sucre nabeth" du tarif du royaume de Jérusalem (Assis., II, 176).

¹ Harff, p. 83; Burchard., p. 87; Platearius, Circa instans, p. celli.

⁹ Voy. les auteurs cités dans la note précédente, et, en outre, Mas Latrie, II, 499 et s.; III, 497; Piloti, p, 373, 376; Warnkœnig, Hist. de Flandre, IV, 348.
² Pepol. n. 296; Ménagaire de Paris.

Yarnkomig, Hist. de Flanare, 1V, 548.
 Pegol., p. 298; Ménagier de Paris,
 II, 112, 122, 274 (ce dernier passage contient une recette pour le fabriquer).
 Pegol., p. 298. M. Francisque Michel,

 c., p. 429, cite plusienrs passages où il a relevé ces noms: il les a trouvé en partie dans des manuscrits. Sur ces deux compositions, voy. Arnoldi Villanovani, Opp., Basil., 1585, col. 427—438.

Les plus anciens exemples connus sont cités dans Ritter, l. c., p. 378. Strehlke, Tab. ord. teuton., p. 9, 28, 69; Rozière, Cartulaire du S. Sépulere, p. 277.

[†] P. ex. Platearius, l. c.; M. Francisque Michel (l. c., p. 783) cits d'autres exemples. [‡] Joh. de Garlandia, Dietionarius, éd. Scheler (Lexicographie lat. du XIII et XIII sièclel, p. 28; Flückiger, Nördlinger Register, p. 15, 19: voy. plus haut ce qui a été dit à propos du fanid.

^o Rogers, Hist. of agriculture and prices in England, I, 633 et s., 641; Leber, p. 78; Hirsch, Danzigs Handelsund Gewerbegeschichte, p. 245.

Eusthatius, Manuelis Comneni Imp. laudatio funebris, dans les Opp., éd. Tafel, p. 209. Dans ce passage, Eustathe transforme le nom du sucre en γλυνός κάλαμος, mais il connaît le véritable nom et l'écrit. que le sucre devint moins cher, l'usage des fruits confits et des autres sucreries devint plus général. Cependant jamais, tant qu'on ne connut ni le café ni le thé, le sucre ne fut un article de consommation journalière indispensable comme il l'est devenu de nos jours.

Tissus.

Dans les pages qui vont suivre, nous nous proposons d'étudier les produits de l'industrie des textiles au point de vue spécial des échanges entre l'Orient et l'Occident. Mais, avant d'entrer dans le détail et tout en faisant des réserves en faveur de nombreuses exceptions, nous pouvous poser tout d'abord en thèse générale et comme na fait incontesté, que le commerce des tissus donnait lieu à deux courants en sens inverse, l'un d'Orient en Occident pour les tissus de soie et de coton, l'autre d'Occident en Orient pour les tissus de laine et de lin. Nous nous occuperons d'abord des produits de l'Orient et de leur importation en Occident.

Pendant les premiers siècles du Moyen-Age, chez les peuples de race romaine et germanique, les laïques se permettaient rarement le luxe coûteux des étoffes de soie. L'Église, au contraire, déployait, sous ce rapport, un faste pompeux. Rome, naturellement, donnait l'exemple. Tout ce qui se faisait de plus bean comme tissu et comme modèle se trouvait là et les magasins de la ville tenaient à la disposition du monde de l'Occident un choix varié d'étoffes de soie ou même d'ornements d'église et d'habits sacerdotaux tout faits. Le Liber pontificalis renferme tous les détails désirables sur la nature et l'origine de ces ornements. Les dessins tissés dans l'étoffe des ornements et des tapis de cette époque, lions et éléphants, faisans et paons, griffons et basilies, présentent un caractère oriental très marqué. Cependant, comme les Grecs n'aimaient pas moins que les Arabes ce genre d'ornementation, et comme, d'antre part, dans les dessins auxquels nous faisons allusion en ce moment, l'imitation de la nature entre pour nne part tout aussi grande que la symbolique chrétienne,3 le fait seul de la représentation d'animaux dans les dessins ne suffit pas comme preuve que ces étoffes aient été fabriquées en pays chrétien ou en pays musulman. A cet égard les noms sont les plus sûrs indices, et, dans le nombre de ceux que les sources donnent à ces étoffes, il en est un qui décèle d'une manière certaine une origine sarrasine. Je ne parle pas ici de l'épithète

dans un autre passage (Opp., p. 163), tel qu'il doit être: ocizzay.

¹ Leber, p. 74, 75, 77, 92, 99; Ménayier de Paris, dans les passages déjà cités.

² Liber pontif., éd. Vignoli, II, 241, 265; III, 14, 33 et s., 71, 272.

Bock, Liturgische Gewänder, I, 9, 11.

"de Tyr" que le Liber pontificalis emploie dans la description de certaines étoffes; ce n'est point une indication d'origine: cela signifie simplement qu'il s'agit d'une étoffe pourpre.1 Mais tout antre est la signification d'une autre épithéte moins commune: "d'Alexandrie": car si l'étoffe ainsi qualifiée n'avait pas toujours été fabriquée à Alexandrie même, elle avait tout au moins été achetée dans cette ville. An reste, la plus grande partie des étoffes employées à la confection des ornements d'église provenait bien de l'Orient, mais de l'Orient chrétien. Les croix, les tableaux complets représentant des traits de l'histoire ou de la légende des saints, que l'on voit au milieu des figures d'animaux et des arabesques, sont un signe originel infaillible. En ontre, toutes les étoffes de soie sont classées sous des noms grecs; la pourpre est sonvent appelée Blatthin byzantin (blatta, Bharrla).2 Sarrasines ou grecques d'origiue, ces étoffes de soie arrivaient à Constantinople, d'où les marchands amalfitains et vénitiens les emportaient à Rome: nous avons vu qu'en dépit des ordonnances qui réservaient les qualités les plus fines pour l'empereur et en prohibaient l'exportation, ces marchands savaient s'en procurer. D'ailleurs, avant le grand schisme d'Orient 8 et, plus tard, dans les moments où il semblait se faire un rapprochement entre les deux églises,4 les papes reçurent en présent des empereurs byzantins bien des pièces de magnifiques étoffes destinées à décorer les églises de Rome. D'autre part, pendant la période où l'hérésie iconoclaste était maîtresse de Constantinople, les tisserands en soie de la Grèce, réduits à mourir de faim, émigrèrent à Rome; ils v importèrent des traditions qui se conservérent pendant longtemps, et Rome ent des ateliers où les papes pouvaient faire fabriquer, sons leurs yeux, des ornements, des nappes d'autel, des tapis de soie.

Importé à Rome par des Grecs fugitifs, l'art de tisser la soje pénétra en Espagne à la suite des Arabes conquérants, et il y atteignit un tel degré de prospérité que, dans la seule ville d'Alméria, on comptait jusqu'à hnit cents métiers.5 Cette industrie eut également un cer-

Jacq. de Vitry, p. 1079: "Tyrii primi dicuntur ex murice tinxisse purpuram, unde pretiosior purpura hodie Tyria appellatur." Cf. Guil. de Tyr, XIII, 1.

⁹ Lib. pontif., II, 258, 308, 329, 334 -339, 343, 345; III, 20, 28, 53, 57, 58, 272. Voy. le vers "Cocco bis tinctos Urbi dat Græcia pannos", dans Mabillon, Vetera analecta, p. 370. "Triblat de Grèce": voy. Schultz, Hößisches Leben, I, 260 et s.

^{*} L'empereur Michel III, par exemple.

envoya au pape "vestem de purpura imperiali": Lib. pontif., III. 167.

⁴ Michel Paléologue fit don au pape d'un "Dorsale" couvert de figures: vov. Labarte, Hist. des arts industriels au moyen-âge et à l'époque de la renaissance. IV, Paris 1866, p. 341 et s.

⁵ Edrisi, Deser, de l'Afrique et de l' Espagne, éd. Dozy et Gorje, p. 240. Pour ce qui concerne les Baléares, voy. Gesta Ricardi I. ed. Stubbs. II. 122. Les soieries

tain éclat en Sicile. A l'exemple d'autres souverains arabes, les émirs y entretaneiant, dans les dépendances de leur paisis, une fabrique de soieries (liraz) dont les rois normands héritèrent plus tard; cem.-ci laissèrent les tisserands musulmans à leurs métiers, mais ils infusèrent à leur fabrique un sang nouveau en y introduisant des prisonniers rements de Thèbes et de Corinthe: peu à peu les Musulmans disparurent par la mort ou par l'émigration, de sorte que la méthode de travail des derniers venus finit, à ce qu'il semble, par se substituer entièrement à celle de leurs prédécesseurs; en cfiet, dans as description de la fabrique de soieries de Palerme, Hugo Falcandus n'emploie que des termes grecs qui ne sont assurément pas tirés de son propre fonds.

Avec les rois normands, nous tombons dans la période des croisades, En donnaut à un nombre immense d'Occidentaux l'occasion de visiter l'Orient, ces grandes guerres les mirent en contact avec les pays qui produisaient et travaillaient la soie: mis en goût par les étoffes splendides et les menbles précieux des Orientaux, les chevaliers européens rivalisèrent de luxe avec eux, et la bourgeoisie, enrichie par le commerce, ne tarda pas à les imiter. Les cathédrales de Venise, de Gênes et de Pise s'enrichirent d'ornements de soie de fabrication grecque (pallia) dont la fourniture était l'objet de stipulations spéciales, inscrites dans les traités conclus avec Byzance. Le développement du luxe fut si rapide, que les fabriques d'Espagne et de Sicile ne purent plus suffire aux besoins; il fallut avoir recours aux produits du Levant. D'ailleurs, la mode n'en voulait plus d'autres; nons vovons dans les romans de chevalerie qu'on n'estimait que les objets sortis des mains des habiles artisans sarrasins.4 Il fallait des brocarts d'or pour les tentes sous lesquelles les princes et les chevaliers s'assemblaient dans leurs jours de fête, pour les tentures des chapelles privées, pour les rideaux de lit des chambres princières, pour les drapeaux et les étendards. Dans les villes, les jours de procession, les habitants ne crovaient pas pouvoir mienx faire pour l'ornement des rues que de tendre devant leurs fenêtres des tapis sarrasins. Les soieries d'Orient, autrefois ré-

d'Alméria et de Palma sont assez souvent citées dans les romans de chevalerie: voy. Francisque Michel, l. c., I, 288; Schultz, Hößisches Leben, I, 249, 253.

Amari, Storia dei Musulmani di Sicilia, II, 448 et s.

⁷ Ibn Giobaïr, éd. Amari, dans l'Archie. stor. ital., app., IV, 35, 66 et s., et dans Bibl. arab. sic., trad. I, 148; Amari, Storia, III, 798 et ss.

Yoy. Del Re, Comisti e scriitori Napol., I, 290: "amita, dimita, trimita, cuimita, exarentamuta, diarholon, diapisti". Le nom eximita se retrouve dans copassage da Roman d'Alexandrie: "un samit de Palerre, vermell ou vermenus". Francisqua Mohel, Rederebres sur le commerce, la fabrication et l'usage des itoffes de soie, d'or et d'argent etc., I, 172.

^{&#}x27; Francisque Michel, L. c., II, 64 et ss.

servées exclusivement aux églises pour l'ornement de leurs autels et de leurs murs, devinrent la décoration ordinaire des palais princiers, des châteaux de la chevalerie et des maisons bourgeoises; les princes, les chevaliers, les patriciens, lenrs femmes et leurs filles parurent en public revêtus de brocarts d'or qu'autrefois les prêtres seuls portaient dans les cérémonies religieuses.

En faisant l'histoire du commerce du Levant, nous avons indiqué implicitement les pays et les villes d'où l'Europe tirait ces précieuses étoffes, car nous n'avons jamais manqué, lorsque l'occasion s'en présentait de nommer les principaux centres de production et de fabrication de la soie. Toutes les fois qu'à propos d'une étoffe de soie les manuels de commerce, les tarifs de douane, les inventaires des trésors princiers, les romans de chevalerie1 etc. mentionnent son origine, nous retrouvons, à peu d'exceptions près, l'un des noms que nous connaissons déjà. Ceux que nous rencontrons le plus souvent sont: parmi les villes. Alexandrie, Tripoli, Damas et Antioche: parmi les pays, la Syrie, Chypre, l'Asie-Mineure (Turchia) et la Grèce (Romania). En comparaison des pays riverains de la Méditerranée, les pays plus éloignés vers l'Orient n'apparaissent que rarement. Il est bien certain que la Perse, l'Inde, la Chine fabriquaient les soieries sur la plus grande échelle, mais les distances étaient trop grandes pour que l'importation de ces articles atteignit en Enrope de vastes proportions. Cependant, telle on telle étoffe de soie pouvait parfaitement sortir du centre de l'Asie, sans que le marchand qui l'achetait dans les ports du Levant connût sa véritable origine: nous verrons tout à l'heure que, pour bien des espèces, leur nom seul dénote une lointaine provenance.

Afin d'éviter des longueurs inntiles, je renvoie aux traités spéciaux le lecteur curieux de connaître en détail chaque espèce d'étoffe en particnlier: je me borneraj ici à dire quelques mots des principaux tissus et je les nommerai dans l'ordre alphabétique, en commençant par les soieries.

mentateurs se sont exercés bien inutilement. D'autres noms sont empruntés à l'antiquité; mais pourrait-on parler sérieusement de tissus de Ninive et de Carthage. dans une histoire du commerce au Moyen-Age. En dehors de ces deux catégories. on ne trouve pas grand chose de nouvean. Néanmoins, on ne sanrait que remercier M. Schultz pour la peine qu'il a prise de donner un relevé de tous ces noms, dans son livre Das höfische Leben, I, 251 et ss.

Les renseignements que l'on peut trouver dans les romans de chevalerie ne sont ni aussi nombreux ni aussi sûrs qu'on serait porté à le supposer. Les noms de localités et de pays n'y manquent pas, mais, ponr une partie ce ne sont que des noms issus de la fantaisie du poète: ce cas est particulièrement fréquent, dans Wolfram von Eschenbach, par exemple; c'est à cette catégorie qu'appartiennent bon nombre de noms sur lesquels les com-

Baldekino, baldacchino: ¹ étoffe de soie riche et coiteuse, assez géneralement ornée de figures; le tissu était souvent broché d'or; sur la fin du Moyen-Age, on en fabriqua avec un mélange de soie (sericum mixtum) et de matières de moindre valeur, telles que le coton ou le fil, mais, à l'origine, la soie seule était admise. ² L'étymologie de ce nom n'est pas douteuse: il est dérivé de Bagdad, ³ où cette étoffe fut d'abord fabriquée; an besoin, le fait serait confirmé par un détail historique: après la conquête de Bagdad par Houlagou, le vainqueur imposa aux habitants de la ville un tribut qui se payait, pour une partie, en étoffes de cette espéce. ⁴ Par la suite, on la fabrique s'aglement dans la province d'Abwaz, à Damas et en Chyrore; elle était rénandue iusqu'en France et an Agleterre. ⁵

Camocato (camocan, camocas). étoffe de soie damassée, Drochée d'or, sinon tonjours, du moins très souvent; on en faisait des robes de cérémonie, des ornements sacerdotaux* et des tentures pour les appartements. Originairement, cette étoffe s'était fabriquée en Chine, où les hauts personnages s'en revétaient. Son nom est originaire de ce pays (Kincha ou Kimcha, brocart). Elle fitt adoptée en Perse sous le nom de Kimtha ou Komha, où la fabriquait à Hérat, à Nichapour et à Tauris. Plus tard, le kimtha gagna du terrain dans les pays arabes, et il existe des preures de l'existence d'ateliers spéciaux, pour cette fabrication, à Bagdad, à Damas et à Alexandrie. Il Dans l'Orient chrêtien, les Chypriotes s'occupaient de cette fabrication, les Grecs aussi probablement; chez ces derniers, l'étoffe en question était connue sous le nom de καμουράς. Elle se trouvait dans le commerce à Famagouste et à Con-

¹ Dans les tarifs espagnols, on rencontre encore la forme "Bagadel": Capmany. Mem., II, app., p. 76, 78.

Michel, l. c., I, 251 et ss.; Gay, Gloss., I. 133 et ss.

Dozy et Engelmann, Glossaire des mots espagnots et portugais déricés de l'arabe, 2º éd., p. 234; Michel, I, 252,

Parabe, 2º éd., p. 234; Michel, I, 252, 301 et s.
Joh. de Plan. Carp., p. 681; cf. ibid.

p. 525, 614 et s.
 Aboulf., Géogr., II, 2, p. 88; Michel,
 l. c., I, 254; Gay, L. c., p. 136.

Ouet d'Arcq, Comptes de l'argenterie des rois de France, I, 266; II, 286; Uzz., p. 126; Michel, I. 262.

[†] Michel, II, 171 et ss.; Douet d'Arcq, l. c., I, p. xxvi et s.; Yule, Cathay, II, 486.

l. c., I, p. xxvi et s.; Yule, Cathay, II, 4 a Atti della Soc. Lig., XIII, 273.

[&]quot; Ibu Batouta, II, 311; Clavijo, p. 214; Le livre de l'estal du grant Caon, p. 67. M Gay attribue à cette etofic une origine indicens: cela vica de ce qu'il un culti 'c. inde' par 'Camocas de l'Inde', tranduit 'c. inde' par 'Camocas de l'Inde', trantenfe de couleur beux. M Gay cite lai même un passage d'Ibn Batouta d'où il résulte qu'on importait dans l'Inde des Camocas de Nichapour.

¹⁰ Ibn Batouta, II, 311; III, 81; Clavijo, p. 113, 118 et s. etc.; Mirkhond, cit. dans Fr. Michel, II, 210; Barbosa, Viaggio in Persia, p. 35 et s.

¹¹ Ibn Batouta, II, 311; Gay, l. c., p. 267; Documents de 1415 et de 1422, dans Taf. et Thom., inéd.

¹⁹ Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 244, 497, 585.

stantinople.1 Famagouste, Constantinople, Alexandrie l'expédiaient en Occident, où elle était très recherchée, notamment à la cour de France.2

Damaschino (drap de Damas): cette étoffe fabriquée dans les florissantes manufactures de Damas portait le nom de la ville d'où elle sortait. C'était une étoffe lourde, à dessins tissés dans le corps de l'étoffe.3 On la fabriquait aussi en Perse, à Yezd, et à Alexandrie.4

Maramato on Maramanto (en français marramas ou mairamas), nomdérivé de l'arabe mahremah; c'était un brocart d'or. importé en Occident par les navires vénitiens, génois et catalans, qui allaient le chercher sur les marchés d'Acre, de Famagouste ou de Constantinople.6 On le trouve dans des inventaires français, employé pour des ornements d'église ou comme étoffe de meubles.

Nacco (nacchetto): c'est encore un brocart d'or; ce nom se rencontre souvent rapproché de celui d'une autre étoffe, le nassit (nasith) qui probablement n'en différait que par une nuance. Le mot nacco est dérivé de l'arabe nakh (nekh); nassit vient d'un autre mot arabe nécidi.7 Le premier écrivain occidental qui ait employé le nom de nassit paraît être Guillaume de Rubrouck: il avait reçu une pièce de cette étoffe en cadeau du grand khan tatar Mangou, et son drogman la revendit quatre-vingts besants en Chypre.8 Marco Polo vit, au sudest de Karakoroum, résidence de Mangou, et tout près de la muraille de la Chine, un pays où l'on fabriquait les deux étoffes en question.9 Effectivement, Pegolotti rapporte que des marchands occidentaux allaient chercher ces "nacchetti di seta e d'oro" jusqu'en Chine et qu'ils les rapportaient à travers l'Asie jusqu'à Tana, où ils s'embarquaient pour regagner l'Europe. 10 Ces étoffes arrivaient également de Chine à Samar-

ainsi dire à chaque page des inventaires français; il est souvent accompagné de l'épithète "d'oultre-mer" et, parfois, comme p. ex. dans l'inventaire de Charles V. p. 365, de la note: "à lettres de Damas", c'est à dire que l'ornementation était composée de caractères arabes.

not, 5; ibid, p. 371 et s.

² Pegol., p. 19, 65; Arch. de l'Or. lat., II, 29. 2 Le nom du "Camocas" revient pour

³ Gay, Gloss., I, 536 et s.

⁴ Uzz., p. 108, 163, 172; Barbaro, 17aggio in Persia, p. 34, b.

⁵ Michel, II, 170 et s.; Labarte, Incentaire du mobilier de Charles V. p. 153,

⁶ Assises de Jérus., II, 179; Pegol.,

p. 19, 65, 136, 219; Uzz., p. 163.

[&]quot; Nakh" devient en latin "Nacus. Nachus": vov. Galv. Flamma, dans les Misc. di stor. ital., VII, 450; Arch. de l' Or. lat., II. 27, 29; Cod. Cuman., p. 106. Du mot "nécidj" les auteurs font: en latin, "nasicius, naxicius" (voy. Cod. cuman.. p. 107; Arch. de l'Or. lat., II, 27); en allemand, "nazzat" (voy. Schultz, Höfisches Leben, I, 271). Sur le mot "nècidi". voy. Defrémery, dans le Journ, asiat., 4º série, XVI, 166.

^{*} Gnill. de Rubrouk, p. 317.

⁰ Marco Polo, p. 220.

¹⁰ Pegol., p. 4, 136. Dans ce dernier passage. Pegolotti dit qu'on tronvait sur le marché de Venise des "nacchi e nacchetti dalla Tana".

kand.1 Plus à l'ouest, Bagdad avait des ateliers où l'on fabriquait les deux étoffes: des pièces sorties de ces ateliers furent envoyées en présent à Ogotaï-khan.2 Elles étaient très répandues dans le monde musulman. Ibn Batouta eut occasion d'étudier la fabrication du nakh à Nichapour et le vit en usage à la cour du khan du Kiptchak: à Éphèse, on lui fit cadeau d'une pièce de cette étoffe.8 Ce dernier détail indique qu'elle se fabriquait aussi en Asie-Mineure. C'est, en effet, avec Chypre, la provenance indiquée pour une partie des nakhs portés dans les comptes de la cour de France.4 Le trésor de la cathédrale de Prague possédait un grand nombre d'ornements faits avec cette étoffe, mais les inventaires n'en mentionnent pas l'origine,5

Sciamito (Samit); le nom primitif était égaurrov: il est impossible de parler de cette étoffe sans faire un rapprochement avec celles que Hugo Falcandus nomme amita, dimita, trimita:6 toute la différence entre ces diverses étoffes et l'éÉquiroy résidait dans l'épaisseur: pour cette dernière, le tisserand ne ménageait pas la matière première, afin de lui donner plus de corps. Le sciamito était donc une étoffe de soie lourde et épaisse:7 elle était aussi très chère: c'était un luxe que l'Église ou les classes les plus élevées de la société pouvaient seules se permettre: c'était un beau cadeau à offrir. Son véritable pays d'origine fut la Grèce: nous avons constaté qu'on la fabriquait, à une époque déjà très reculée, dans l'île d'Andros. Des échantillons de ce tissu furent envoyés en cadeau, de Grèce, à la cour impériale d'Allemagne entre autres.8 A la prise de Constantinople, en 1204, les croisés tronvèrent dans le butin une grande quantité de samiz;9 en 1210, l'archevêque latin de Patras promettait à l'abbaye de Cluny de lui faire chaque année hommage d'un "examitum optimum".10 Mais les "samis de Romanie"11 n'étaient pas les seuls connus en Occident: on en recevait

¹ Cheref-eddin, Hist, de Timour-bec,

² Marco Polo, p. 48; Yule, Marco Polo, I, 62; Bretschneider, Notices of the medieval geography and history of Central

and Western Asia, p. 214. Ibn Batouta, II, 309, 388, 422; III, 81.

Douet d'Arcq, L. c., II, 8, 18, 78; c'était l'un des articles spéciaux du marché de Famagouste: Pegol., p. 65.

⁵ Bock, Geschichte der liturgischen Gewünder, II, 45, 283, 312 et ss.; III, 62, 170, 172, 173, V. des citations empruntées à d'autres inventaires, dans Michel. I, 261.

⁶ Del Re, Cronisti Nap., I, 282.

¹ Michel, I, 106-198; Douet d'Arcq, Comptes de l'argenterie, I, xxiv et s.

⁸ Arnold, Lubec., dans Pertz, SS., XXI, 120; Jaffé, Bibl. rer. germ., I, 455, 550.

⁹ Geoffroy de Villehardouin, dans le Recueil des hist, de la France, XVIII, 462.

¹⁰ Bibliothèque de l'École des chartes. 2º série. V. 308 et ss.

¹¹ Michel, I, 208. Clarenza était le marché des samits fabriqués dans la Morée : Pegol., p. 107; Uzz., p. 89.

encore d'Acre, de Beyrout, de Laodicée, de Damas et d'Alexandrie, car les Arabes de Syrie et d'Égypte avaient appris des Grees les procédés de fabrication de ce tissu. Les tisserands chyprictes se les approprièrent à leur tour: les samits exportés du port de Famagousto étaient des articles indigénes: étaient même des articles fabriqués sur place, jusqu'au jour où l'industrie du tissage et de la teinture fut tout entière concentrée à Nioseix.

Siglaton (on, en supprimant le suffixe, Siklat): c'est, comme samit, an nom dérivé du grec; la racine est cyclas, mot qui désigne un vétement de femme, de forme arrondle. Le tissu connu sons ce nom était une lourde étoffe de sole damassée; à la fin du Moyen-Age, elle était d'ordinaire brochée d'or, mais c'était une innovation. Les Orientaux la teignaient presque tonjonrs en blen foncé, les Occidentaux en rouge vif. Les principaux centres de fabrication étaient Bagdal et Tauris: les tisserands arabes d'Alméria,⁵ en Espagne, en faisaient aussi: néanmoins, il est certain que la Perse en fournissait une certaine quantité à l'Occident.

Taftat. Ce nom à lui seul décèle déjà une origine persaue (en persan taftah on teftih.)* Effectivement, Clavijo nous apprend qu'on tronvait sur les marchés de Tauris, de Soultaniéh et de Samarkand des "taftames" fabriqués dans le pays même. A la fin du Moyen-Age, cette étoffe se répandit de plus en plus en Occident.* Chypre servait pent-étre d'intermédiaire pour l'éconlement de cet artiele.*

Tartaricus pannus (tartaire): ce nom se rencontre fréquemment dans les livres de comptes de la cour de France et dans les inventaires des trésors des églises d'Angleterre et d'Italie; le il désigne une belle étoffe, décorée, dans beaucoup de cas, de raies d'or ou de figures d'ani-

¹ Pegol., p. 55, 59, 77, 78; Michel, I, 159 et s.

² Pegol., p. 65; Pasi, p. 142, a; Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 244, 490, 497, 535.

³ Karabacek, Ueber einige Benennungen mittelalterlieher Gewebe, I, 2—11; Michel, l. c., I, 220 et ss.; Schultz, Das höfische Leben, I, 263 et s.

Michel, I, 233 et s.; Yaqout, p. 183. Il y avait à Acre des dépôts de cette étoffe: vov. I. 311.

⁵ Michel, I, 233.

⁶ Devic, Dictionnaire des mots franç. d'orig. orient., p. 214.

[†] Clavijo, p. 109, 114, 190.

^{*} Michel, II., 237 et ss.; Chiarini, p. xviii; Peruzzi, Comm. e banch. di Firenze, p. 382; Coll. des doc. inéd., mél. hist., III, 196.

Pannus tafta"; Actes notariés de Chypre: Arch. de l'Or. lat., II, 2, p. 29.
 Donet d'Arcq, I, p. 828, 405; II, 2, p. 2, 4, 5, 6, 13 etc.; Invent. de Charles V.

p. 363 et ss., 389 et s.; Mon. Hung. hist., Acta extera, I, 244, 252; Minieri Riccio. Saggio di cod. dipl., suppl., 2e part., p. 101 et ss.; Archie. stor. rom., VI, 12, 32, 36 et s., 40 et s., 44—46; Bock, Geech. der liturg, Gereinder, II, 92, 118; III, 60, 194.

maux. On sait que l'empire des Tatars s'étendaît depuis la Crimée jusqu'à la Chine: il serait difficile de déterminer les parties de ce vaste territoire où l'on fabriquait le tissu en question. Les grands personnages de la Chine portaient des vétements faits de tartaire, de camocas ou d'autres étofies aussi précieuses.²

Zendado (cendal): sorte de taffetas fait d'une soie plus ou moins fine. L'origine de ce nom et le lieu où ce tissus fut fabriqué pour la première fois sont également douteux. Au cours de leurs voyages, Marco Polo et Clavijo passèrent par diverses villes où on le fabriquait, le première no Chine, le second en Perse. On s'est demandé si, avant de savoir le fabriquer eux mêmes, les Occidentaux en faisaient venir par Tauris et Soultanièh, ou peut-être par la mer Caspienne et Tana, mais le fait est douteux. Les romans de chevalerie français en parlent comme d'un produit de Tyr et de Candier: d'après Pegolotti, on le trouvait sur les marchés de Constantinople, de Satalia et de Fanagouste, et, dans cette dernière ville, il se vendait comme article indigène. Il était très répandu en Occident, on l'on en faisait, notamment, des bannières, des tentes et des couvertures.

Zetani. Du Batouta nous apprend que c'était de la ville bien connue de Zayton (Tsuen-tchéou-fou, prov. de Fo-Kien) que sortait le "satin" de qualité supérieure dit Zeitounijjah. De Cet article était connu et recherché dans une grande partie de l'Orient. Du Batouta en vit personnellement arriver à la fois cent piéces, envoyées en présent, de Chine à la cour de Delhi: 11 quand le Persan Abderrazzak fut reçn en andience par le roi de Bisnagor (dans l'Inde), le prince était vêtn d'une robe faite en satin de Zayton et assis sur un coussin recouvert de la même étoffe: 12 D'autre part, Clavijo vit à Samarkand et à Tauris des étoffes de soie d'une grande finesse, appelées "setunis", qui arrivaient dans ces denx villes par l'intermédiaire du commerce; mais on en fabri-

¹ Michel, II, 167 et ss.; Douet d'Arcq, II, p. iii.
² Liere de l'estat du grant Can, p. 67;

Livre de l'estat du grant Caan, p. 67 cf. Yule, Marco Polo, I, 259.

³ Michel, I, 219 et s.; Yule, l. c., II, 5; Dozy et Engelmann, Glossaire, p. 378.

⁴ L'ile d'Andros est citée déjà, à ce point de vue, à partir du commencement du XIIe siècle, voy. vol. I de notre étude, p. 247, et Gay, Gloss., I, 295; Schultz, Das höfische Leben, I, 266.

Marco Polo, p. 352, 870, 457, 654; Clavijo, p. 114; cf. p. 109, 190.

⁶ Les "cendaus de Rousie" nommés dans Michel, I, 209, pourraient bien avoir sujvi cette voie.

Michel, I, 202, 208.

Pegol., p. 18, 42, 65.
 Ibid. p. 99, 114, 212; Uzz., p. 6-8;

Capmany, II, 8, 17; Douet d'Arcq, I, p. xxii et s., 357; II, passim; Inventaire de Charles V, p. 344; Coll. des doc. inéd., mél. hist., III, 338, 350, 582.

¹⁶ Ibn Batouta, IV, 269.

¹¹ Ibid. p. 1.

¹⁹ Elliot, Hist. of India, II, 118, 120.

quait aussi dans le pays même, aux environs de ces deux villes.1 Le mot Zeitnni, qui n'était d'abord qu'une épithète employée pour désigner le satin de Zayton, était donc devenu un nom propre, spécifiant nne étoffe de soie d'une espèce particulière, quelle qu'en fût l'origine, et alors même que ce n'était qu'une imitation du satin sorti authentiquement des ateliers de Zavton. Les Castillans nommaient setuni et les Italiens setani une étoffe qu'ils tiraient d'Alexandrie.2 Cette étoffe était-elle un article chinois anthentique, venn à Alexandrie par voie de l'Inde, ou seulement une imitation fabriquée à Alexandrie même? Nous ne pouvons plus le savoir; mais il est certain qu'il s'agit du même tissu, et ce qui le prouve, c'est l'épithète raso, accolée par Uzzano an mot getani dans l'un des passages que nous avons cités.8 En effet, raso est synonyme du mot arabe atlas4 et le tissu de Zayton rentrait dans la catégorie des atlas (satins). D'un autre côté, il est extrêmement probable 5 que le nom français satin est, grammaticalement et matériellement, synonyme des mots zeituni, zetuni, zetuni. An Moyen-Age, il n'était pas une maison tant soit peu considérable qui n'eût un approvisionnement de pièces de satin de toutes couleurs et de toutes nuances; c'était de tout temps une étoffe très appréciée pour sa richesse, et on la voulait sonvent brochée d'or 6

Nous avons énuméré les diverses étoffes de soie d'origine orientale qui s'importaient en Occident; passons de même en revue les quelques autres tissus de qualité moins précieuse, que le commerce allait chercher dans les mêmes pays: nous procéderons comme pour les soieries, par ordre alphabétique.

Boccasino: c'était une simple toile de lin, mais les tisserands égyptiens savaient lni donner une telle finesse et un tel brillant, qu'on pouvait la prendre pour de la soie:7 on la fabriquait aussi en Chypre.8

¹ Clavijo, p. 182, 190, 191, 214,

² Uzz., p. 107, 108, 163, 171; cf. Laborde, Les ducs de Bourgogne, III, 153.

Uzz., p. 108: voy. Coll. des doc. inéd., l. c., p. 163: "brachia 29 cetanini raxi cremexini". Dans un document espagnol publ. par M. Fr. Michel, on trouve une expression analogue: "Aceytuni raso".

Michel, II, 222 et s. La signification primitive du mot Atlas est "chauve": voy. Kremer, Culturgesch. des Oriente, II, 339.

⁵ M. Yule avait déjà émis cette opinion dans son Cathay, II, 486; il la re-

produit d'une façon plus affirmative dans son éd. de Marco Polo, II, 189 et s.

⁶ Michel, II, 220 et ss. Les formes "satanin" et "soudanin" paraissent être des diminutifs dérivés de l'italien "zetanino".

⁷ Frescobaldi, p. 45 et s.; Sigoli, p. 177, 218. On trouve l'expression "Puckeuschin de Nazareth", dans Un royage à Jérusalem en 1444, publ. par M. Birlinger dans Herrig's Archir, XL, 305.

⁸ Mas Latrie, Hist. de Chypre, III, 775, 777.

On fabriquait en Occident un article qui n'avait avec celui-là de commun que le nom: c'était une cotonnade du genre de la futaine.1

Bucherame: étoffe trés communément employée en Orient pour le vêtement:2 son nom était sans doute dérivé de celui de Bokhara.8 Nous pouvons citer, comme lieux de fabrication: en Arménie, Erzinghian;4 dans le Kurdistan, Mouch et Mardin; 6 en Perse, Ispahan; 6 dans l'Inde, le district de Telingana (Moutfili); sur la côte orientale, le pays de Malabar, les villes de Tannah et de Cambaye; en Afrique, le pays de Habech;7 enfin, l'île de Chypre.8 Les ports d'où cette étoffe partait pour l'Occident étaient, d'après les sources, Constantinople, Satalia, Acre et Famagouste." Il est difficile de définir exactement le genre de tissu qui se vendait sous ce nom. En tout cas, il est certain qu'au Moyen-Age il ne désignait pas l'étoffe grossière connue dans les temps modernes sous celui de bougran. En effet, Marco Polo parle à plusieurs reprises de sa finesse: quand ce nom se rencontre dans les romans de chevalcrie français, il s'agit toujours d'une étoffe riche et d'un prix élevé. Mais, sur la matière première employée pour la fabriquer, et c'est là le point important, l'incertitude est complète: suivant les uns, c'était le lin, suivant les autres, le coton. Le dernier savant qui se soit occupé de ces questions, M. Victor Gay, arrive à conclure que c'était une fine toile de lin 10

Camelotto. La signification du mot arabe Khaml, Khamlah d'où ce nom est dérivé, démontre déjà qu'il s'agit d'une étoffe à longs poils, du genre de la peluche.11 C'est le caractère commun à tous les camelots. Ils pouvaient d'ailleurs être faits de matières diverses. Les uns étaient en poil de chameau: c'est une matière dont on fait encore des étoffes à l'époque actuelle.12 Le poil des chameaux blancs du nord-ouest de la Chine fournissait une matière première excellente, dont les habitants tiraient parti, et les étoffes fabriquées par eux s'écoulaient jusque dans

Polo, éd. Yule, p. 29. 3 Joh. de Plan. Carp. Introd. par d'Ave-

zac, p. 524.

⁵ Marco Polo, cf. Yule, I, p. cxxvii, not., 57, 59,

"Sephen" (var. Sevahem): Zarncke,

⁷ Marco Polo, p. 631, 653, 663, 666, 702. ⁸ Pegol., p. 18, 212; Bonaini, l. c.; Boccaccio, Decamerone, giorn., VIII, nov.

10; Assises de Jérus., II, 361, 362, 365. 9 Pegol., p. 18, 29, 43, 49, 65.

10 Voy. Francisque Michel, II, 29-34; Yule, Marco Polo, I, 46-48; II. 298; d'Avezac, L c.

11 Amari, Musulmani di Sicilia, III, 892; Yule, Marco Polo, I, 249.

12 M. Yates (Textrinum antiquorum, I,

¹ Gay, Gloss., I, 181 et s.; voy. en outre, Schultz, Das höfische Leben, I. 268. ² Joh. de Plan. Carp., p. 614; Marco

⁴ Marco Polo, p. 38; Pegol., p. 18, 212; Bonaini, Stat. Pis., III, 593 (au lieu de "boccarare da ringa", il faut lire "boccarame d'Arsinga").

Der Priester Johannes, 2e part., p. 58; cf. 41 (deuxième charte, de 1921).

151) cite des exemples empruntés à des voyageurs modernes.

¹ Marco Polo, p. 906 et s., 218. Le missionnaire Marignola, qui avai été en Chine, vaute les qualités du poil de chameau: il dit que, sous le rapport de la finesse, il ue le cède que de fort peu à la soie (p. 100).

2 "Pannus hircinæ lauæ, quem zambilotum dicunt": Cepio, De P. Mocenici gestis, p. 9. "Capre, le quali ogni anni pelano e di quella lana fano li ciambelotti": Barbara Vicario in Dunio, p. 90 h.

- Barbaro, Viaggio in Persia, p. 29, b.

 Chehab-eddin, p. 835.
 - 4 Pasi, p. 88, b.
 - * Cepio, L. c.
 - ⁶ Ghistele, p. 292 (cf. p. 314); Bar-
- baro, l. c.
 ' Gay, Gloss., I. 262; Michel, II. 42;
- Oay, Closs. 1, 202; Bienel, 11, 42; Douet d'Arcq, Comptes de l'argenterie, Per série, p. xxviii; Bourquelot, Foires de Champagne, I, 263; Clément, Jacques Cœur, I, 217.
- ⁶ Gay, Gloss., p. 261 et s.; Michel, II, 50; Bourquelot, l. c., p. 265 et s.;

Boileau, Liere des métiers, éd. Depping, p. 118, 393; Romanin, II, 373; Peruzzi, l. c., p. 341; Del Giudice, Cod. dipl. di Carlo d'Angiò, II, 8. On sait que, peudant sa première croisade, S. Louis fit acheter cinq pièces de camelin à Tortose. en Syrie; mais ce fait à lui seul ne démoutre pas que l'étoffe en question fût une invention des Orientaux. Bien que les Francs eussent l'habitude d'emprunter taut de choses à l'Orieut, il u'y aurait rieu d'étouuant à ce que, pour cette fois, ils eusseut introduit en Syrie une fabrication de leur pays, car il ue faut pas oublier qu'ils étaient établis en Syrie depuis cent quarante ans. Ceci donne lieu à une remarque bien singulière: Pegolotti et Uzzano énumèrent soigneusement les articles que le commerce pouvait trouver dans les diverses échelles du Levant: or, ils ue font jamais meution du cameliu. A une seule exceptiou près, lorsque ce nom vient sous leur plume et qu'ils citeut le lieu de fabrication, c'est une ville de France ou de Flandre.

centre de fabrication du camelot: à Lajazzo, la colonie véntitenne exploitait la même branche d'industrie. En Syrie, nous avons nommé Alep, mais on y faisait encore d'autres étoffes, tandis qu'à Tripoli, c'était une spécialité. Mais le pays qui méritait entre tous le titre de centre de fabrication des camelots était l'île de Chypre, èt et, dans l'île même, les deux villes de l'amagouste et de Nicosie en produissient à elles seules plus que tout le reste. L'Île de Chypre expédiait des camelots même en Asie-Mineure (à Satalia), en Égypte et en Syrie. Nous connaissons par les sources les noms de diverses échelles du Levant où l'on pouvait se procurer chaque espèce de tissu d'origine orientalé; on peut dire qu'aucun n'était représenté sur autant de marchés que le camelot: nous pourrions en nommer quatre en Syrie, deux en Asie-Mineur, un en Égypte (Alexandrie), un dans l'empire grec (Constantinople), sans en compler deux autres, stituté loin de la mer, Tauris et Damas.

Il existait encore d'autres sortes d'étoffes qui sont moins souvent citées par les auteurs: je les passe sous silence: pour quelques-unes, d'ailleurs, j'en ai dit déjà suffisamment dans les notes du texte de l'Histoire du commerce. Ce qui a été dit plus haut à propos des soiries s'applique également aux autres étoffes. L'Enrope s'approvisionnait, autant que possible, sur les marchés saistiques les plus rapprochés de la Méditerraule et ne passait outre qu'en ces de nécessiét; mais ces marchés s'approvisionnaient eux-mêmes en Chine, dans l'Inde et dans la Perse. On sait, par exemple, que les Indiens fabriquaient dans le Bengale et à Cambaye, avec le coton indigêne, des tissus d'une extréme finesse; 'o ces étoffes étaient en grande faveur chez les Arabes, les Persans et les Egyptiens, et l'Inde leur en expédiait des chargements de navires entiers, soit par Aden et La Mecque, soit par Ormouz.* Peut-on admetre qu'il n'en arrivât rien jusqu'en Europe ?

Jusqu'ici, nous ne nous sommes guère occupé que des étoffes pour

¹ Harff, p. 203.

Pasi, p. 90, b; Doc. sulle relax. tosc.,
 p. 260; Bonaini, Stat. Pis., III, 104;
 Michel, II, 176, 249, 461; Burchardus,

éd. Laurent, p. 25; Gay, Gloss., I, 264.
 Pasi, p. 88, b; Ghistele, p. 254;
 Tafur, p. 88; Mas Latrie, Hist. de Chypre,
 II, 448, 451; III, 497, 535; Michel, II.

^{44;} Bibliothèque de l'École des charles,
60 série, I, 348.
Mas Latrie, III, 244, 497, 585, 775,
777; Gumppenberg, p. 244; Le soyage de

^{777;} Gumppenberg, p. 944; Le royage de la saincte cyté de Hierusalem (1480), éd. Schefer, p. 105; Machairas (dans la Biblio-

thèque de Sathas), p. 286: on trouve, dans ce passage, la forme grecque τζαμιλίστία.

Piloti, p. 358, 376; Mas Latrie, III, 75.
 Pegol., p. 8, 28, 42, 44, 49, 59, 77,

^{78, 79;} Uzz., p. 118.

'Cétait ce que nous appelons de la mousseline. Du temps de Marco Polo, ce qu'on appelait "mosolins" était un brocart d'or fabriqué à Mossoul: Marco

Polo, p. 45; cf. Yule, Marco Polo, I, 59. * Varthema, p. 151, 157, a, b, 165, a; Sommario, p. 328, a; Barbosa, p. 297, b; 292, a, 294, a, 315, b; Empoli, p. 80; Massari, p. 28; Gubernatis, p. 169.

vétements. Mais la renommée des tapis d'Orient n'était pas moins grande an Moyen-Age que de nos jours. Le mot tapis (tappeto) est déjà d'origine orientale: c'est le nom d'un quartier de Bagdad, Attabia bya.\(^1\) Attabi en arabe est le nom d'un lourd satin rayé;\(^1\) comme cette étoffe était d'un bou usage pour couvrir le sol dans les chambres d'apparat, le nom de l'étoffe passa à l'objet d'ameublement fait avce elle et s'appliqua dorénavant à tous les tapis sans distinction, qu'ils fussent faits de soie ou de laine. Les Grecs et les Arméniens dont se composait la population sédentaire des villes de l'Asie-Mineure turque étaient passes maitres dans l'art de tisser les tapis,\(^2\) et les produits de leurs métiers s'exportaient en Europe: nous n'en voulons pour prenve que les fouze tapis de pelnche du "pays des Turcs" achetes en 1398 par le due Louis d'Orienas.\(^1\) Dans les inventaires des trésors d'égliess' ou de maisons princières,\(^4\) rien n'est plus fréquent que la mention de tapis d'orierne.

Le courant qui amenait les tissus d'Orient en Occident subsista pendant tout le Moyen-Age. Mais il existait un courant en sens contraire, bien nettement marqué. La laine des moutons, particulièrement fine et abondante en Angleterre, fournissait à l'Europe la matière première de toute une industrie pour laquelle elle n'avait pas besoin de faire appel à l'étranger. Les fabricants de draps européens en produssient plus que suffisamment pour subvenir à tous les besoins de leurs pays respectifs, et le surplus s'en allait en Orient. Les draps d'Angleterre, de Flandre, de France et d'Italie afflusient à Venise, 'pour y être chargée sur les galères du commerce qui les emportaient vers les chelles du Levant. Vers 1420, les Florentins, chez qui l'art d'apprêter et de teindre le drap avait atteint un haut degré de perfection,

III. 165.

Ibn Djobair, publ. par Defrémery, dans le Journ. asiat., 5° série, XVI, 94.

² Kremer, Culturgeschichte des Orients, I, 887; Defrémery, l. c.

⁸ Marco Polo, p. 37; Aboulf., Géogr., II, 2, p. 134, 137; Ceplo, De P. Moceniei gestis, p. 9, 19; Belon, Observations, p. 323.
⁴ Laborde, Les dues de Bourgogne,

⁶ P. ex. dans celui des papes: Arch. stor. rom., 1883, p. 65, et dans celui de la cathédrale de Tréves: Bock, Liturg. Gewünder, III, 116.

^{*} Francisque Michel, l. c., II, 148; Insentaire de Charles V, p. 344—346, 358 et s., 369; Mon. Hung. hist., Acta extera, I, 238.

[†] Ràglement de la douane, de 1965, dans Canth, Scorsa di un Lombardo negli archigi di Venezia (1865), p. 178 et sa; dans Romanin, II, 373, not.; et dans Thomas, Capitular des deutschen Hauses in Venezig, p. 294. Entre autres noma portés sur cette liste, on trouve celui de Monza: Uzzano dit (p. 185) que cette ville exportait dans le Levant, par la vole de Venise, des drays finse et des draps grossiers.

venue, des draps mas et des draps grossiers.

* Les grands personages d'Orient
avaient un goût prononcé pour les draps
écarlates, c'est à dire teints avec la graine
d'écarlate. Dans une circonstance dont il
sera parlé plus loin, on envoya en présent
à Bajaset du drap écarlate et de la toile
de Reims.

livraient à eux seuls aux galères vénitiennes 16,000 pièces de drap par an: tout cela s'écoulait en Égypte, en Syrie, en Grèce, dans la Morée, à Candie, à Rhodes, en Chypre etc.1 La marine de commerce génoise s'occupait aussi de l'exportation des draps d'Occident, bien que sur nne moindre échelle: les draps de Châlons, de Donai, de Provins passaient par Gênes et partaient de là, avec ceux de la Lombardie, pour la Romanie et le Pont.2 Les tisserands du Languedoc et de la Catalogne n'avaient pas besoin d'envoyer leurs draps aussi loin: ils les confiaient aux marins de Montpellier, de Narbonne on de Barcelone. Ce trafic était tellement actif que des marchés d'importance movenne, tels one ceux d'Altoluogo et de Satalia, étaient approvisionnés en draps d'Europe:8 à plus forte raison, l'article était-il abondant sur les marchés de premier ordre, tels que Constantinople-Péra, Tana, Lajazzo, Alexandrie;4 de là, il est pronvé qu'il s'écoulait jusque dans l'Asie centrale,5 la Perse6 et l'Inde,7 Au Caire, les marchands de draps d'Occident occupaient un marché spécial; les soldats portaient un manteau de drap dit de Venise, parceque c'étaient les Vénitiens qui l'importaient dans le pays.8 C'étaient eux aussi, paraît-il, qui importaient la toile de Reims dont les femmes d'Égypte aimaient beaucoup à se vêtir.9

Le fait est que les tissus de laîne fabriqués en Occident n'étaient pas les seals en faveur dans les pays orientaux; les tolles de lin et en particulier celles de Reims y étaient également très recherchèse. Après la bataille de Nicopolis, on se demandait dans les conseils du roi de France quels présents on pourrait bien offirir à Bajazet pour obtenir de lni la liberté des prisonniers: nn chevalier picard, nommé Jacques de Helly, qui avait été longtemps au service ture, recommanda de ne pas oublier la fine tolle blanche de Reims. On en mit, en effet,

¹ Romanin, IV, 94 et s.; Reumont, Lorenzo de' Medici, I, 86 et s.

⁹ Statuts de Gênes, de 1300; Miscell. di stor. ital., XI, 760.

³ Vov. I. 542, 549.

⁴ Pegol., p. 19 et a., 66, 74; Mas Latrie, III, 728, 774 et ss.; Frescobaldi, p. 13; Piloti, p. 368, 373 et ss.; Arch. de l'Or. lat., I, 506 (contrat passe à Lajazzo pour une vente de draps d'Ypres).

⁵ Il est permis de tirer cette conclusion après avoir parcouru la très intéressante nomenclature d'articles de commerce contenue dans le *Dictionnaire cuman*, p. 107 et s.: elle renferme toute une série

de tissus d'origine française, allemande et italienne. Galvagno Fiamma (mort vers 1344) parle avec éloge des draps, des toiles et de l'orfévrerie de Milan, et dit que ces articles se vendent "usque ad Tartaros": Miscell. di stor. ital., VII, 449 et s.

⁶ Pilotl, p. 378; Ramus., I, 120, a.

¹ Pegol., p. 8; Ghistele, p. 811.

⁸ Silv. de Sacy, Chrestomathie arabe, I, 87 et s.; II, 52; Dozy, Diet. des noms des rétements chex les Arabes, p. 197 et ss.; Makrizi, Hist. des sult. maml., I, 1, p. 262; II, 1, p. 81; Ibn al Athir, dans le Rec. des hist. des erois, p. 689.

[&]quot; Frescobaldi, p. 45.

plusieurs pièces, et Jean Galéas Visconti, duc de Milan, fit au sultan un cadeau de même nature.¹ On n'avait rien de semblable en Orient, et le commerce opérait en conséquence: parmi les articles qui se trouvaient sur les marchés de Constantinople et de Famagouste, nous relevons des toiles de Champagne, sans indication du lieu d'origine. des toiles de Reins, de Noyon etc.²

Mais, même dans l'industrie de la soie, avant la fin du Moven-Age, l'Occident ne se contentait plus du rôle passif de consommateur. Nous avons déjà vu qu'en Sicile les procédés de cette industrie s'étaient transmis, de très bonne heure, des musulmans aux chrétiens. Les Italiens de terre ferme les recurent-ils à leur tour des tisserands siciliens? prirent-ils des leçons des tisserands syriens, dans les états fondés par les croisés? ou bien encore retrouvèrent-ils des procédés à moitié oubliés, dont la tradition remontait aux derniers temps de l'antiquité? il serait difficile de le dire. Quoi qu'il en soit, au XIII. siècle, cette industrie était très florissante en Italie et spécialement à Lucques.3 Les tisserands de cette ville travaillaient à imiter toutes les étoffes d'Orient que nons avons énumérées précédemment, et ils ne tardèrent pas à atteindre un tel degré de perfection, qu'il n'en était pas une qu'on ne pût se procurer à Lucques tout aussi bien qu'à Yezd ou à Damas.4 Connues d'abord en Italie, les soieries de Lucques se répandirent vite au dehors; on les trouvait sur les marchés de la Champagne, de Paris, de Londres et de Bruges.5 Les corporations de tisserands de soie de Florence, de Venise et de Gênes datent à peu près de la même époque que celle de Lucques, mais pendant longtemps les artisans de ces trois villes ne purent atteindre le degré d'habileté

¹ Froissart, Œurres, êd. Kervyn de Lettenhove, XV, 254, 337, 339.

² Pegol., p. 19; Mas Latrie, Hist. de Chypre, III, 774 et ss.

⁵ Bini, I Lucchesi in Venetia (Lucca, 1853—1856: tirage à part des Atti de l'académie de Lucques, XV, XVI), 1ère partie, p. 40 et ss.

On y fabriquati des "Baldelini", Bini, 1, 69; Mae Latrie, Hist. de Chypre, II, 247; Laborde, Les duces de Bourgogne, I, 190, 274; Gay, Glose, I, 1986. «Garceati" Bini, 1, c.; Douet d'Arrog, Comptes de l'argenterie, I, 1211; Gay, L. c., P. 267; Gen "Damacchini" Bini, L. c.; Francisque Michel, II, 217 et x.; des "Nacris" Bibl. I, 264; Douet d'Arrog,

II, 2, 4, 9, 10, 17 et s.; des "Somits":
Michel, I, 172 et s.; Douet d'Arcq, II, 2,
1, 38e, 38i; Bourquelot, Foires de Champagne, p. 388; des "Tarlarins": Douet d'Arcq, I,
4, 5, 5, 6, 13, 17, 19; des "Zondodi": Michel, I, 211; Capmany, II, app., n. 75; Gav. 1. c., p. 286 et J. c. p. 56; des p. 75; Gav. 1. c. p. 286 et J. c. p. 286 e

^{*} Bini, I, 116 et ss., 128 et ss.; Bourquelot, Foires, I, 260; Douet d'Arcq. I, xxix et s.

⁶ Francisque Michel, I, 87 et s.; Pagnini, Della decima, II, 106 et ss.; Peruzzi, Storia del commercio e dei banchieri di Firenze, p. 26, 86; Atti della Soc. Lig.. IV. 107, 188 et s.

de leurs confrères lucquois. C'est de Lucques même que leur vint le progrès. En 1300, les agitations politiques commencèrent à provoquer des émigrations dans le personnel des ouvriers en soie; des factions radicales se disputaient le pouvoir: lorsque Castruccio degli Antelminelli (1316-1328) eut réussi à établir un régime militaire, il exila un certain nombre de familles: d'autres, redoutant le même sort, émigrèrent d'ellesmêmes et allèrent se fixer à Florence, à Venise et dans d'autres villes encore.1 Le résultat de cette émigration fut de répandre en Italie la connaissance du secret de l'imitation parfaite des étoffes d'Orient. Vers la fin du Moyen-Age, Florence tenait le premier rang dans l'industrie de la soie comme dans celle du drap: Benedetto Dei, qui ne perd iamais une occasion de vanter sa patrie, dit qu'à elle seule elle produisait plus de soieries dans ses quatre-vingt-trois ateliers, que Venise, Génes et Lucques ensemble.2

Les tisserands français imitaient également avec succès les tissus orientaux, notamment les tapis.3 Au commencement du XIVe siècle, Paris avait des fabriques de brocarts d'or: depuis la fin du XIII, il s'était formé dans ses murs une corporation d'ouvriers qui fabriquaient à la mode sarrasine les bourses de soie brochée (aumônières sarrazinoises) qu'il était de mode de porter à la ceinture.5 Mais ce fut Louis XI qui donna à l'industrie de la soie en France l'impulsion décisive, en appelant à Tours, où il se proposait de fonder une manufacture, des onvriers italiens et grecs (1480).

Du moment que l'Occident produisait lui-même des soieries, l'importation des produits de l'Orient devait naturellement diminuer, mais le goût des étoffes arabes était tellement entré dans les mœurs, que le commerce ne cessa pas d'en trouver le placement. Malheureusement, les chiffres nous manquent pour apprécier l'importance des affaires qui se faissient dans cette branche. En tout cas, il n'est pas sans intérêt de savoir qu'au XVe siècle il s'était produit une révolution dans le commerce de la soie: Venise envoyait en Égypte des voiles de soie et des mouchoirs de soie brochés d'or; 6 Florence expédiait des soieries à Damas, à Alexandrie et en Turquie;7 enfin, à leur arrivée à Calicut,

¹ Inventario del r. archivio di stato in Lucca, II, 245 et s.; Bini, I, 157 et ss. * Ben. Dei, dans Pagnini, II, 240, 275.

D'après lui, on fabriquait dans ces ateliers: "drappi di seta, brochati doro e dariento, domaschini, velluti, rasi (satins), taffetà e maremati."

^{*} Viollet le Duc, Dictionnaire du mo-

bilier, I. 270.

^{*} Douet d'Arcq, Comptes de l'argenterie, p. xxx.

^{*} Boileau, Règlements, éd. Depping, p. lxxii, 193, 382 et ss.

⁶ Piloti, p. 358, 374.

¹ Pasi, p. 172, a. 164, b; Dei, l. c.,

p. 275.

les Portugais y trouvaient dans les bazars des damaschini de Lucques.1 Avec le temps, la fabrication de la soie avait fait de tels progrès, que l'Occident ne craignait pas d'exposer ses produits en vente sur les marchés de l'Orient, dans les localités même les plus renommées sous ce rapport. Pour n'en citer qu'un exemple, quand Tamerlan eut eulevé les tisserands de soie de Damas, ce fut Venise qui fournit, avec ses propres produits, le marché de cette ville.2

Verre

En Occident, pendant tout le Moyen-Age, l'industrie de la verrerie resta partout renfermée dans la fabrication simple du verre blanc ou de couleur. Par exception, dans quelques localités, on entreprit une fabrication plus artistique, telle que celle de la mosaïque de verre ou de vases en verre doré, argenté ou émaillé.3 Sous ce rapport, les Vénitiens tenaient la tête: ils s'étaient instruits à l'école des Grecs, surtout pour la mosaïque, et à celle des habitants de la Syrie et de l'Égypte, avec qui ils s'étaient trouvés fréquemment en contact à la suite des croisades.4 Nous avons déià eu l'occasion de parler des Juifs de Tvr. qui exercaieut héréditairement, au milieu de la colonie vénitieuue de cette ville, leur métier de verriers.5 Ils possédaient les traditions de leur industrie en Orient et on peut croire que par eux elles arrivèrent à Veuise, où elles exercèrent une influence favorable aux progrès de l'industrie locale. Néanmoins, peudant la période qui nous occupe, les produits de l'Orient jouirent toujours d'une réputation incontestée, et c'était de là que venaient les admirables objets de verre, de formes si variées, dont les riches Occidentaux aimaient à embellir leurs demeures. Eu parcourant les inventaires de l'époque, nous v relevons des énumérations de gobelets, de bouteilles, de plats eu verre peint ou décoré "à l'ouvrage de Damas". Effectivement, l'industrie du verre était particulièrement florissaute dans cette ville;7 c'était là que les bazars du

¹ Sernigi, dans Ramusio, I, 120, a.

² Gumppenberg, p. 242; cf. Clavijo, p. 190.

¹ Labarte, Histoire des arts industriels au moyen âge, IV (1866), p. 538 et ss.

⁴ M. Ilg a donné des études détaillées sur l'ancienne industrie du verre à Venise. dans la partie historique de l'ouvrage de M. Lobmayer, Glasindustrie (Stuttg. 1874), et dans les Blütter für Kunstgewerbe (L. 1872, p. 29 et ss., 38 et ss.), publ. sous la direction de M. Teirich.

⁵ Vol. I, p. 180.

^{*} Exemples dans Labarte, IV, 540; du même, Inventaire du mobilier de Charles V, p. 240 et ss. Ce savant, si versé dans les choses qui touchent à l'histoire de l'art, pense que les objets de verre "à l'ouvrage de Damas" étaient des copies exécutées à Venise, sur des modèles venus

de Damas (p. 234). ⁷ Gucci. n. 402.

Caire s'approvisionnaient régulièrement de verreries de luxe.¹ Dans le nombre des artianns que Tamerlan fit enlever à Damas et transfèrer dans sa résidence de Samarkand, il n'eut garde d'onblier les verriers.¹ Cette branche d'industrie était également cultivée à Hébron, et l'on y produisait une grande variété de beaux objets,* mais je n'ai trouvé nulle part trace d'articles de cette provenance importès en Occident. Enfin, le verre d'Irak jouissait en Orient d'une grande réputation: il se fabriquait principalement à Kadesia, localité voisine de Samarra, ville riveraine du Tigre en amont de Bagdad:⁴ les produits de cette fabrique étaient répandus dans divers pays de l'Asies' dans des documents espagnols, il est parfois question d'objets de verre, vases on coupes, auxquels est accolée l'épithète irake on iraga. c'est la preuve évidente que le verre d'Irak arrivat jusque Espagne.⁴

On pourrait croire que l'Occident n'avait aucun article du même geune à offrir en échange à l'Orient. Ce scrait une crreur: les verriers vénitiens avaient une spécialité pour laquelle ils tronvaient une nonbreuse clientèle en Orient: c'était celle des peries de verre de couleur et des pierreries fausses. Domenico Miotif ift des affaires brillantes à Basra en y vendant de ces contrefaçons. En 1338, à son départ pour la Chine, Andalo di Savignone emportait une pacotille de "jocalia de cristallo":

¹ Simon Siméonis, p. 43.

² Clavijo, p. 190.

Frescobaldi, p. 96. Voy. à ce sujet l'art. de M. Ilg, dans Teirich, p. 30; Nicc. da Poggibonsi, I, 247, et la note de la même page sur l'histoire postérieure de l'industrie dans cette ville.

Edrisi, II, 146; Aboulf., Géogr., II,
 p. 72.

⁵ lbn Batouta, II, 263; III, 8, 11.

Doxy et Engelmann, Gloss., p. 287 et s.
(Filiasi) Riveroche storico-critiche sulta laguna reneta e sul commercio de Venezians. Venez. 1803, p. 140, 189. Je n'ai malbeureusement pas pu me procurer cet ouvrage, de sorte que j'ignore à quelle ouvrage.

source l'auteur a emprunté ce détail.

* Mariu, V, 261.

Supplément II.

La clientèle du commerce du Levant.

Dans tout le cours de notre histoire du commerce du Levant, nous ne nous sommes guére occupé que des peuples de l'Europe qui y prenaient une part active. Nous dirons en terminant quelques mots de ceux qui jouaient un rôle passif, mais nous nous bornerons à quelques données générales, sans prétendre traiter ce sujet à fond: faire plus serait sortir de notre cadre et entreprendre une histoire générale du commerce au Moyen-Age. Et d'abord, pour abréger, nous laisserons de côté l'étude spéciale de ce qui concerne l'Italie et les îles qui en dépendent. Au point de vue particulier auquel nous nous placons. l'Italie se suffisait à elle-même, et certaines villes de l'intérieur. telles que Florence, Lucques et Plaisance, y faisaient concurrence aux grands entrepôts maritimes. Un autre pourra écrire l'histoire du trafic intérieur de l'Italie; il fera connaître les centres d'où le reste du pays, villes ou provinces, recevait les produits de l'Orient, les routes suivies, les moyens de transport usités. En terre ferme, tout le trafic était entre les mains des Italiens eux-mêmes. Quant à la Sicile et à la Sardaigne, aussi longtemps qu'elles furent politiquement dans la dépendance de l'Aragon, elles restèrent, commercialement, dans l'orbite de Barcelone, et les Génois y furent relégués au second plan. Messine, cependant, jouissait d'un privilége exceptionnel: grâce à sa situation sur un point où passait tout le trafic, elle était devenue une sorte de rendez-vous du commerce du monde entier. A leur retour de l'Orient, les marins des provinces occidentales de l'Italie, les Provencaux, les Catalans y faisaient relâche et y laissaient une partie des épices qu'ils rapportaient, de sorte que le marché en était toujonrs largement approvisionné.1

Miscellanea di storia ital., X, 34 et ss., 76 et s.

La France.

Nous avons signalé le rôle actif joné dans le commerce du Levant par les Français du midi (les Provençaux), et particulièrement par les habitants de Narbonne, de Montpellier et de Marseille. C'est donc sans surprise que nous relevons dans le statut de Marseille de 1228, dans le code de Montpellier dit le Petit Thalamus, dans les chartes de Narbonne etc. de nombreux paragraphes où il est question d'épices, de matières tinctoriales et d'aromates d'Orient.1 Nous avons signalé également les visites assidues de marchands italiens, Pisans et Génois ponr la plupart, aux marchés du midi de la France, et les établissements fondés par eux dans les villes commercantes de cette région. étrangers contribnaient pour une bonne part à l'importation des prodnits de l'Orient dans les villes dn midi. En 1248, par exemple, plusieurs grands marchands de Gênes équipaient à frais communs trois galères destinées à porter à Aigues-Mortes, à Saint-Gilles ou à Montpellier de grandes quantités de poivre et d'autres articles.2 En 1301, les agents de grandes compagnies de Plaisance faisaient charger à Laiazzo des épices et d'autres articles du Levant et les expédiaient directement sur Marseille ou sur Aigues-Mortes.8 A Venise, des marchands achetaient des articles de toute espèce importées du Levant, de la Romanie on de l'Esclavonie, les réexportaient en Provence, à Marseille, à Montpellier, à Aigues-Mortes on antres lieux et achetaient, en échange, des laines de Flandre: le grand conseil, désireux de favoriser ce commerce, leur accordait la détaxe des droits de douane (13 décembre 1273).4

Bien que privées de communications directes par mer avec l'Orient, les provinces du centre et du nord de la France ne recevaient pas moins ses produits: ils le devaient surtout aux Foires de Champagne. Ces foires remontaient à une époque très ancienne: c'était une sorte de marché permanent qui se transportait alternativement dans quatre villes de la province: Troyes, Provins, Lagny-sur-Marne et Bar-sur-Aube. L'époque la pins fiorissante de ces foires correspond au XII et

¹ Mery et Guindon, I, 341 et ss. Voy. le Tarif des piages du comte de Procence au milieu du XIIP sitèle, dans le supplement à la préfaco du Cardulaire de Seint-Victor de Marseille, I, 1xilli et su; Ptil Thalamus de Montpellier, p. 285, 237, 338, 240, 243, 243; Port, Essai sur Phistoire du commerce maritime de Narbonne, p. 69 et s.

⁹ Canale, Nuora storia di Genora, II, 524.

Doneaud, Comm. e navig. dei Genoresi, p. 187, 148.

Coll. des doc. inéd., Mél. hist., III (1880), p. 15 et s.

Le meilleur ouvrage à consulter sur ce sujet est celui de M. Bourquelot: Études sur les foires de Champagne (Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions, 2º parl.: Antiquilés de la France, V, part. 1 et 2).

au XIII siècles. Les Provençaux, les Italiens et les Espagnols d'une part, les Français du nord, les Anglais et les Flamands de l'autre s'y donnaient rendez-vous; on y venait même d'Acre, comme nous l'avons vu. Au point de vue spécial de notre étude, nous avons à nous occuper, parmi les étrangers qui les frequentaient, d'abord des Italiens, et en second lieu des Français du midi, car c'était eux qui y apportaient les épices et les autres produits du Levant.

Dès 1209, Philippe-Auguste, roi de France, garantit officiellement sa protection aux Italiens qui viendraient aux foires de Champagne;1 plusieurs de ses successeurs leur accordérent des priviléges visant spécialement certains points de détail.2 Ces priviléges désignent particulièrement les Florentins, les Lucquois, les Milanais, les Génois, les Vénitiens, mais, pour compléter la liste, il fandrait, aux noms de Florence4 et de Lucques,5 ajouter ceux de Siennes et de Pistoie; au nom de Milan, ceux de Plaisance.7 de Crémone et d'Asti, et, enfin, ceux de Rome et d'Urbin. On peut affirmer, sans crainte d'erreur, que deux motifs principaux attiraient aux foires de Champagne les Toscans et les Lombards; en premier lieu. il s'v faisait de nombreuses transactions sur les draps, et en second lieu le grand concours de gens de tous les pays qui s'y trouvaient réunis leur procurait l'occasion de faire des affaires de banque. Il v avait pourtant des exceptions que nous devons signaler: ainsi, il est démontré que des marchands de Sienne y vendaient du poivre, du gingembre, de la cire de Romanie, mais, en général, parmi les Italiens qui fréquentaient ces foires, ceux que l'on classait dans la catégorie des "espiciers" étaient, à ce qu'il semble, en majorité Génois ou Vénitiens. En ce qui concerne les Génois en particulier, il paraitrait résulter des exemples rapportés par M. Canale qu'ils s'occupaient plutôt d'affaires de banque.10

- ¹ Delisie, Catalogue des actes de Philippe Auguste, p. 272.
- ² Voy. notamment: Crdonnances des rois de France, I, 326 et s., 584 et ss., 650 et ss., 795 et ss.; II, 202 et ss., 305 et ss.; VII, 126 et ss.
- Ollection des doc. inid., l. c., p. 16, 18 et ss., 61, not.; Commem. reg., I, 7 et ss., 25 et s., 42 et ss., 112.
- Documents des années 1279, 1294 -1298, 1300, 1303, 1304, communiqués par M. Berti dans le Giornale storico degli archici toscani, I, 247 et ss.: on y trouvers de nouvelles preuves de la fréquentation des foires de Champagne par les Florentius. Coll. des doc. indd., l.c., p. 20.
- ^b Bini, I Lucchesi a Venezia, p. 116 et ss.; Bongi, Della mercatura dei Lucchesi nei secoli XIII e XIV, p. 60 et s. ^a Le fait ressort du texte des lettres
- de marchands siennois du dernier tiers du XIIIº siècle et du commencement du XIVº, publ. dans la Scelta di curiosità letterarie, disp. 116 (1871).
 - 1 Giorn. degli arch. tosc., I, 247, 251;
- Coll. des doc. inéd., l. c., p. 18.

 * Scella, cit. p. 13 et ss., 44, 56 et s.
- Privilège accordé par Philippe V en 1317: Ordonn., I, 650 et ss.
 Canale. Nuora istoria di Genora.
- ¹⁶ Canale, Nuora istoria di Genore II, 527 et ss., 627—683.

Pour aller aux foires de Champagne, les Italiens étaient obligés, soit de passer la mer, soit de traverser les Alpes. Si, néanmoins, ils y accouraient en nombre, les Français dn midi qui n'avaient pas ces difficultés à surmonter devaient y être encore plus nombreux. La défense de leurs inférêts y était confiée a un capitaine (copiáneus), nommé par la ville de Montpellier, la plus importante de la région, massi il représentait en même temps tout le Languedoc. Éntrétenant, de même que les Italiens, un trafic maritime avec le Levant, ces marchands apportaient sur le marché les mêmes articles.

Au commencement du Moven-Age, ni la Champagne ni le Languedoc ne dépendaient directement des rois de France: Montpellier, la ville de commerce la plus considérable du midi, avait même pour suzerains des princes espagnols. Aussi, l'un des vœux des rois de France était-il de créer nn grand centre commercial dans leurs propres états: c'était tout naturel. Philippe le Hardi (1278) choisit à cet effet la ville de Nimes: pour y attirer les Italiens établis depnis longtemps déjà dans le midi de la France, à Montpellier en particulier, il n'était sorte de faveurs qu'il ne lenr promît.8 Son appel fut entendu et Nîmes se peupla, comme par enchantement, de colonies de commerce italiennes: Rome, Gênes,4 Venise, Plaisance, Lucques, Bologne, Pistoie, Asti, Albi, Florence, Sienne et Milan v enrent lenrs consuls, mais tontes les colonies étaient groupées sous un chef nnique qui portait le titre de capitaneus universitatis Tuscanorum et Lombardorum.5 Un tarif de douanes spécial faisait nécessairement partie intégrante des faveurs promises: nous le connaissons: il n'indique ancun article dont on puisse dire qu'il devait nécessairement être de provenance orientale; c'est le cas, par exemple, pour les camclots, les cendale, les bucherame; nous avons yn qu'on les fabriquait aussi en Occident. Cependant, il est hors de doute qu'à partir du jour où les Italiens vinrent s'v établir. Nimes était devenue un marché de prodnits de l'Orient. Débarqués à Aigues-Mortes, ces produits étaient d'abord entreposés dans les magasins de Nîmes; de là, une partie était dirigée sur les foires de Cham-

¹ Ibid, II, 576; III, 320 et ss.; Pigeonneau, Histoire du commerce de la France, I. 193.

² Germain, Hist. du commerce de Montpellier, I, 201—204, 228 et s., 273, 296.

^{307-325;} II, 29, 37, 89 et ss.

³ Ordonn., IV, 669 et ss.; Lib. jur.,

I, 1451 et ss. L'histoire de la création du marché de Nîmes est relatée tout au

long dans l'ouvrage de M. Germain, I, 120 et ss. Voy. aussi Pigeonneau, l. c., p. 253 et s.

⁴ En ce qui concerne les Génois, voy. encore *Lib. jur.*, I, 1505 et ss.

⁶ Voy. les documents cités ci-dessus et ceux du Giorn. degli archivi toscani, I, 167 et ss.

pagne par le Rhône et la Saône;1 une autre était enlevée par les marchands qui alimentaient la navigation finviale de la Loire et de ses affluents: Orléans, centre principal de la région, était en relations d'affaires avec Paris.2

Toutes ces voies finissaient par abontir au cœur de la France, qui se trouvait ainsi abondamment approvisionné en produits de l'Orient. Dans les documents où il a pnisé la matière de son Histoire des foires de Champagne, M. Bourquelot a relevé une longue liste d'articles du Levant.8 A défaut de cette prenve, d'antres ne manqueraient pas: citons, entre autres, pour Paris, le Tarif de 1349,4 les comptes de l'ancienne cour de France,5 le célèbre Ménagier de Paris etc. etc.

Au cours du XIVe siècle, un bouleversement général se produisit dans les voies et dans les marchés fréquentés par le commerce en France. D'abord, des impôts écrasants éloignèrent peu à peu les marchands qui visitaient les foires de Champagne. Mais, parmi les causes de leur décadence, la plus grave fut la guerre entre la France et la Flandre, à la suite de laquelle Louis X (le Hutin) interdit d'une façon absolue à ses sujets toute relation commerciale avec les Flamands (1315-1316). A partir de ce moment, on le conçoit, ceux-ci s'abstinrent de paraître aux foires de Champagne. Leur disparition entraîna celles des Italiens, qui y venaient surtout ponr faire des affaires avec eux. Avant le milieu du siècle, elles étaient à peu près abandonnées.6

A cette époque, les galères vénitiennes commençaient à dépasser le détroit de Gibraltar et à aller visiter les ports de l'Angleterre et des Flandres. Parfois, elles avaient encore l'ordre de toucher en passant à Aigues-Mortes, mais, en général, à partir de la Sicile on de l'Italie centrale, elles conpaient en ligne droite pour gagner les côtes d'Espagne et faisaient de même an retonr.7 Il n'est pas impossible qu'elles fissent relâche dans les ports français de l'Atlantique on de la Manche, mais la chose est donteuse. En effet, si elles s'étaient arrêtées dans le port de La Rochelle, par exemple, il est probable qu'aucun Italien n'eût, comme on le voyait sonvent, fait dix-sept jours de ronte

¹ Voy. Boutaric, l. c., 1ère part., p. 319; 2º part., p. 307. ⁷ Mantellier, Histoire de la commu-

nauté des marchands fréquentant la rivière de Loire et fleuves descendant en icelle (Mém. de la soc, archéol. de l'Orléanais VII, VIII, IX), Orl. 1867-1869. Pour ce qui concerne les produits de l'Orient qui prenaient cette direction. voy. p. ex. I, 242 et s., 476, 478; III, 80. et s.; II, 364 et s.; Piloti, p. 374.

¹ L. c., 1ère part., p. 285; cf. Pegol.,

⁴ Ordonnances, II, 319 et s.

⁶ Comptes de l'argenterie des rois de France au XIVe siècle, publ. p. Douet d'Arcq, I, II.

⁴ Bourquelot, l. c., I, 190 et s., 195 et s.; II, 303, 306 et ss., 310 et s.

Rawdon Brown, l. c., p. 41, 148

par terre depnis Nimes, pour aller porter sur le marché de cette ville du poivre, de la cire, de l'alun ou d'autres marchandisses encore.¹ La Rochelle était d'ailleurs, avec Paris, Nîmes et Saint-Omer, l'une des villes où les Italiens avaient des comptoirs en permanence.²

Jusqu'alors, certaines villes adonnées an commerce du Levant, telles que Montpellier et Narbonne, avaient à peu près suffi à faire face aux besoins du reste de la France; mais, plus on approchait de la fin du Moyen-Age, plus leurs relations avec l'Orient se ralentissaient. Bien des causes y contribuaient: l'ensablement de leurs ports, des gnerres continuelles qui minaient leur prospérité, l'autorité royale qui avait brisé en elles l'énergie de la vie municipale; peu à peu l'activité commerciale s'éteignit dans tout le midi de la France. Jacques Cœur secona un moment cette torpeur, mais ce ne fut qu'une lneur aussi fagitire que celle d'un météore. Il se produisit la une lacanne: il était tentant de la combler; les Vénitiens l'entreprirent. A partir de 1403, ils envoyaient chaque année des galères à Aigues-Mortes et ce trafa d'ura régulièrement jusqu'à la guerre de la lique de Cambrai.

A l'intérieur, les foires de Champagne ayant pris fin, d'autres les remplacèrent ce furent d'abord, pendant le XIV s'elce, les brillantes foires de Bouncaire, ol l'on voyait à la fois des Italiens, des Allemands, des Brabançons, des Espagnols, des Portugais, des Grecs, des Barbaresques et des Égyptiens; pnis à partir de 1444, les foires de Løon auxquelles Louis XI prodigua ses encouragements ponr les aider à soutenir la concurrence contre celles de Genève³ Les Italiens les frèquentaient assidûment; pour y arriver, ils ne reculaient pas devant la traversée des Alpes. Grâce à cette activité sur terre et sur mer, ils

¹ Pegol., p. 274.

² Ordonn., I, 584 et ss. (ann. 1815). " M. de Mas Latrie dit dans la Coll. des doc, inéd., Mél. hist., III. 195, not. 1: "l'index des Misti Senato, reg. II, p. 38, mentionne le départ régulier des galères d'Aigues-Mortes à partir de l'année 1317." C'est une erreur complète. Le passage auquel le savant ècrivain fait allusion se trouve dans l'Arch. Venet., XIX. 92: il en résulte, au contraire, qu'à cette époque Venise envoyait ses marchandises en France par navires génois. Pendant longtemps encore après cette époque, les Vénitiens s'abstinrent de visiter les côtes du midi de la France, tant pour ne point avoir à payer des droits énormes, que pour ne pas s'exposer à des représailles. La chro-

níque romane qui se trouve à la suite du Peiit Thalamus rapporte (p. 484) qu'en 1409 on n'avait plus vu de galères venitiennes à Aigues-Mortes depuis soixante ans. Nous verrons un pen plus loin que les choses changèrent au XVº siècle.

⁴ Mas Latrie, L. c., p. 195—204; Sathas, III, 441; Sanut, Diar., II, 481, 502, 517, 539, 678, 691, 726, 733, 744; VII, 97. Dans les derniers temps, il arriva frèquemment que les départs n'avaient pas lieu, faute d'armateurs qui consentissent à en courir les risques.

⁵ Ordonnances des rois de France, XIII, 399; XV, 644.

Cibrario, Della economia politica del medio evo, 4º éd., p. 468 et a.; Germain, Hist. du commerce de Montpellier, II, 386

tenaient entre leurs mains le commerce des épices et en tiraient tont le bénéfice. Il y avait là un danger pour la fortune publique: des hommes d'état en firent la remarque. Pierre Doriole, entre autres, fit des remontrances à cet égard au roi Louis XI, en 1468, et le roi, convaincu par lui probablement, prohiba l'importation des épices par des marchands étrangers: un syndicat de commerçants français devait étre chargé de pourroir aux besoins du pays; les quatre galères de France étaient mises à sa disposition et les ports de Narbonne et d'Aigues-Mortes désignés pour l'entrée des épices. Mais, en 1478, nn nouveau traité ouvrit la France aux Vénitiens sans réserve d'aucune espèce et, après la mort de Louis XI, les états généraux, réunis à Tours en 1484, proclamérent de nouveau la liberté commerciale pleine et entière pour les étrangers qui voudraient venir en France soit par terre, soit par mer.\(^1\)

Les Pays-Bas.2

On sait que, pendant la première moitié du Moyen-Age, l'industrie textile avait déjà pris un essor considérable dans les villes de la Flandre et du Brabant. Elle employait surtout des laines d'Angleterre: au commencement, l'achat de ces laines et la vente des draps indigènes constituaient les deux principales branches de commerce dans les Pays-Bas. Mais les marchands étrangers ne tardèrent pas à venir chercher les draps sur place; en échange, ils apportaient leurs propres marchandises. De la sorte, les Pays-Bas devinrent un débouché pour le commerce de toutes les parties du monde connu; mais deux villes dont la rivalité remontait déjà loin attiraient presque tout à elles: nous avons nommé Anvers et Bruges: cette dernière était mise en communication avec la mer du Nord par les ports de Damme et de Sluys. Dans le chiffre des affaires qui se traitaient sur ces deux places, les produits de l'Orient étaient loin de tenir le dernier rang. Nous pouvons prendre telle source qu'il nous plaira de consulter, les chapitres du Manuel de Pegolotti spécialement consacrés à ces deux villes,⁸ les rôles des douanes de Damme et de Bruges,4 la liste des articles qui s'importaient

et s.; Vic et Vaissette, Hist. de Languedoc, éd. du Mège, VIII, 521 et s.

Duclos, Hist. de Louis XI, I, 399; Pigeonneau, l. c., I, 415 et s., 418, 435 et s.
E. Van Bruyssel, Hist. du commerce

et de la marine en Belgique, 3 vol., Brux. 1861 et ss.; Marchal, Sur les relations commerciales des Flamands avec le poor d'Alexandrie et l'Égypte avant le passage du Cap de Bonne-Espérance, dans le Bul-

letin de l'Acad. de Bruz., XI, 1800 part. (1844), p. 152 et ss.; Aler. Pinchard, Essai sur les relations commerciales des Belges arec le Nord de l'Balie et particulièrement acec les Vénitiens depuis le XII°—XVP siècle, dans le Messager des sciences hist, 1851, p. 9 et ss.

⁸ Pegol., p. 241-258.

⁴ Sartorius Lappenberg, Gesch. des Ursprungs der Hansa, II, 54 et ss., 80

dans les Flandres, dressée vers la fin du XIIIº siècle,1 partout nous trouvons des épices, des aromates, des matières tinctoriales, des tissus de l'Orient: les noms des pays d'origine accompagnent ceux des articles: ce sont: l'empire byzantin, la Syrie et l'Égypte, l'Arménie, la Tartarie, Mais, dira-t-on, les Flamands et les Brabancons possédaient une marine encore assez importante; parmi les nombreux soldats que les deux peuples fournirent aux croisades, beaucoup firent le voyage de Terre-Sainte sur des vaisseaux qu'ils lui empruntaient; les marchands n'allaient-ils pas de même chercher dans le Levant les produits de l'Orient et y placer les draps de leur pays, car il est de notoriété que cet article y était déjà trés répandn? Eh bien non! chose singulière, il n'existe pour ainsi dire pas trace de passage de navires brabancons ou flamands dans les eaux du Levant. C'étaient les Italiens qui y portaient les produits de l'industrie flamande et en rapportaient dans les Flandres les articles de l'Orient.2 Nous avons vu au chapitre précédent, que les Italiens et les Flamands se rencontraient aux foires de Champagne et y échangeaient leurs marchandises. Bon nombre d'Italiens profitaient de l'occasion ponr pousser jusqu'en Belgique. Souvent aussi les marchands italiens faisaient tout exprès le voyage des Pavs-Bas. Généralement, ils passaient par la France, mais ils n'y étaient pas absolument obligés; ils pouvaient traverser l'Allemagne. soit par Bâle et Cologne, soit par Nuremberg; il est prouvé, pour les Vénitiens tout au moins, qu'ils suivaient encore assez fréquemment ces dernières rontes.4 Enfin, rien n'empêchait les nations maritimes de profiter du détroit de Gibraltar. Il est certain que le trafic entre l'Italie et les Pays-Bas n'atteignit un degré de prospérité réelle qu'à partir du moment où les républiques de Gênes et de Venise se furent décidées à organiser un service annuel de galères entre les deux pays.5 Toutes

et ss., 84 et ss., 469. Sur le port de Damme, voy, encore Gull. Brito, Philippeis, lib. IX, v. 883 (dans Bouquet, XVII, 234). Citons enfin le Rôle des courtiers de Flandre pour l'année 1359, qui se trouve dans le Hanseatisches Urkundenbuch, I, ne 481. toutes les fois qu'on rencontre un article importé par eux en Flandre, c'est un produit de leur pays: voy. Warnkænig, l. c., II, 514; Hakluyt, Navigations, I, 188.

¹ Cette liste a été sonvent réimprimée: entre autre dans l'Hist. de la Flandre par Warnkœnig, trad. Gheldolf, II, 512 et ss.: cf. IV, 346 et ss.

On pourrait supposer que les Espagnols (Catalans) faisaient aussi ce trafic, car ils fréquentaient les deux marchés de Bruges et d'Alexandrie; il n'en était rien;

Rawdon Brown, Calendar of State papers, Venetian., I, 2 (Marin, V, 295); Zeitschr. für die Gesch. des Oberrheins, V, 20.

⁴ Zeitschr. für die Gesch. des Oberrheins, V, 18, 20, 21 et s.; Erdmannsdexfer, De commercio quod inter Venetos et Germania civitates avo medio intercessil, p. 26 et s.

⁶ Ce service fut l'objet des faveurs gouvernementales, au détriment des com-

deux prirent cette mesure à peu près simultanément. Un document génois! rapporte qu'en 1309 des ennemis vinrent attaquer une galére dans le port de Gênes an moment où elle se préparait à mettre à la voile pour les Flandres avec une riche cargaison. Ce fait peut donner matière à discussion, parce que l'auteur ne précise pas, et il pourrait se faire que le bâtiment marchand en question ait appartenu à des particuliers. Même observation au sujet d'une autre galère qui partit en 1312 de Génes pour les Flandres.2 Mais voici, pour Gênes, deux preuves irréfutables de l'existence d'un service de navigation organisé par l'état. C'est d'abord une note des comptes de la ville d'Anvers ponr l'année 1224, où il est parlé d'un capitaine des galères génoises qui se tronvait alors à Slnys (prés de Bruges);8 c'est en second lien tonte une série de prescriptions édictées, en 1340, pour les galères faisant le voyage de Flandre.4 Pour ce qui concerne Venise, les premières ordonnances et mesnres officielles concernant l'envoi de galères en Flandre datent précisément de la période pour laquelle les décrets du sénat ont disparu. L'étude des tables démontre que les plus anciennes étaient contenues dans le quatrième volume des Misti Senato qui comprenait les années 1313-1317.5 C'est dans cet intervalle que Gabriele Dandolo fut chargé à la fois du commandement en chef des galères flamandes et d'une mission en Angleterre. M. Rawdon Brown admet que les données fournies par les tables des Misti suffisent pour fixer à l'année 1317 le début du service régulier de navigation entre Venise et la Flandre.6 Perolotti séjourna dans les Pays-Bas entre 1315 et 1317; c'est à cette occasion qu'il rénnit les renseignements qu'il donne sur le commerce de ce pays; or, il indique déjà le chiffre du fret fixé par le gouvernement vénitien pour les marchandises chargées sur les galères de Flandre et il rapporte que les Vénitiens ionissaient à Bruges, pendant tout le temps que leurs galères séjonrnaient dans le port (à Sluvs), d'une réduction sur la taxe allouée aux courtiers en soieries.7 An commencement, les Vénitiens ne se trouvaient pas bien à Bruges: ils se plaignaient des taxes, qu'ils tronvaient trop élevées, et de la police du marché, qu'ils trouvaient vexatoire.8 Ils cherchèrent

munications par voie de terre; néanmoins, ces dernières ne furent pas supprimées: Rawdon Brown, l. c., p. 7, 10, 11, 75; Romanin, III, 137.

¹ Canale, Nuora istoria di Genora, III, 284; l'auteur cite le mscr. connu sons le nom de Cicala, mais les dates indiquées dans cette source ne sont pas toujours absolument sûres.

Atti della Soc. Lig., V, 520.

Nous reviendrons sur ce point.

Off. Gaz., p. 352-366.

⁵ Arch. Venet., XIX, 90 et ss.; Romanin, III, 376, 380; Rawdon Brown.

c., p. 10.
 Rawdon Brown, l. c., p. lxi, exxii, exxxii.

Pegol., p. 140, 247.
 Marin. V. 304 et s.

s'i s ne trouveraient pas mieux ailleurs. Au mois de mai 1318, à ce que rapporte la chronique inédite de van Heyst, deux galères de Venise entrèrent pour la première fois dans le port d'Anvers; trois autres s ivirent au mois de février 1319.1 Ceux qui les amenaient recurent un bon accueil et conclurent des traités avantageux. La République en profita pour exercer une pression sur les autorités de Bruges.2 Dès lors, ce fut entre les autorités de Bruges et celles d'Anvers, entre les deux suzerains, Robert, comte de Flandre, et Jean III, duc de Brabant, à qui offrirait à Venise les plus larges concessions et les conditions les plus avantageuses.3 La République fut longue à faire son choix et traina les négociations en longueur. En rapprochant des faits analogues relatifs aux années 1320 et 1328, nous voyons, dans deux cas, la République indiquer à ses galères le port d'Anvers comme but de leur voyage et laisser, dans trois autres cas, le lieu de débarquement au choix des capitaines, leur recommandant seulement de s'entendre à cet égard avec les armateurs et avec les marchands.4 Finalement, la balance pencha du côté de Bruges; les étrangers y trouvaient plus de ressources qu'à Anvers. En 1332, un décret du sénat vénitien désigna ce port comme point d'arrivée des "galee di Fiandra",5 et les choses restérent ainsi fixées jusque vers la fin du Moven-Age.

Le duc de Brabant et la ville d'Anvers ne firent pas moins d'avances aux Génois qu'aux Vénitiens: nous en trouvons la preuve dans un privilége signé par le duc et dans une concession accordée par la ville pour la vente de vin en détail pendant le temps du séjour des Génois à Anvers; les deux documents sont de l'annele 315.6. En 1324, les Magistrats d'Anvers invitérent le capitaine des galères génoises ancrées dans le port de Sluys à venir visiter leur ville. Néanmoins, avec le temps, les attraits de Bruges l'emportèrent sur ceux d'Anvers. Les choses suivirent, sans doute, la même marche en ce qui concerne les Florentins, quoique Balduccl Pegolotti, agent de la maison Bardi, etit obtenu pour eux, en 1315, un privilége comportant des faveurs spéciales sur la place d'Anvers.

¹ Merteus en Torfs, Geschiedenis can Anteerpen, II, 90 (c'est la que se trouve la citation de van Heyst); Guicciardini, Descrittione dei Paesi bassi (Anversa, 1667), p. 119: d'après cet écrivain, il sergait arrivé à Anvers, et en 1318, ciug galères chargées d'épices et de drogues.

² Marin, V, 304 et s.; extraits dans Rawdon Brown, l. c., p. 4, nº 12, et dans les Commem. reg., I, p. 213, nº 202.

^a Commem. reg., I, p. 222, n° 241; p. 241, n° 321, 322; p. 263, n° 425—427; Mertens en Torfs, I. c., II, 90, 541 et s. ⁴ Archiv. Venet., XIX, 93—100.

⁵ Romanin, III, 376 et s. ⁶ Lib. jur., II, 461 et ss.; Atti della

Soc. Lig., V, 373 et ss.; Ans aeuc Mertens en Torfs, l. c., H, 542.

^{*} Il le raconte lui-même, p. 256 et s.

Ainsi, parmi les maisons italiennes établies en Flandre, les plus considérables et les plus florissantes étaient toutes rénnies à Bruges: dans le nombre, il v en avait de Sienne, de Lucques, de Plaisance etc. Si nons cherchons dans les documents originaux le genre d'affaires auquel elles s'adonnaient le plus volontiers, nous trouvons d'abord nn grand nombre de maisons de banque; celles qui faisaient du commerce proprement dit s'occupaient surtout d'achats de draps et de ventes d'épices. Pegolotti et les divers documents que nous avons à notre disposition nous fournissent des renseignements si complets sur la nature du chargement des galères vénitiennes et génoises qui faisaient le voyage des Flandres. que nous ne pouvons avoir un instant de doute sur l'importance de la place que tenaient les épices dans ce trafic.1 On peut la définir d'nn mot en disant que les marines marchandes de Venise et de Gênes étaient les intermédiaires d'un vaste commerce d'échange entre l'Égypte et la Flandre.2 Vers la fin du XIVe siècle, des événements graves firent un instant péricliter ce trafic. Les populations mahométanes du nord de l'Afrique se livraient depuis quelque temps déjà à la piraterie. Antoniotto Adorno, doge de Gênes, entreprit de leur infliger une lecon: avec le concours d'une armée française commandée par le duc de Bourbon, il alla mettre le siège devant Mehdiva: malheureusement, il échoua et son insuccès redoubla l'audace des corsaires barbaresques, Non contents de faire la course dans la Méditerranée, ils organisèrent le blocus dn détroit de Gibraltar, de sorte que les navires marchands vénitiens et génois ne pouvaient plus passer sans leur payer un fort tribut. Au dire de Froissart, contemporain de ces événements, les articles de Damas, du Caire, d'Alexandrie, de Venise, de Naples et de Gênes devinrent, pendant un temps, si rares sur les marchés des Flandres, one quelques-uns v manquaient même tout à fait: il v eut surtout une hausse énorme sur le prix des épices,8 Cependant, ce ne fut qu'une crise passagère. Le trafic put bientôt reprendre avec une nouvelle activité: les galères de Venise et de Gênes reparurent dans les ports de la Flandre,4 et, pen de temps après, on y vit, à côté d'elles,

¹ Pegol., p. 140; Romanin, III., 379; Malipiero, p. 529; Rymer, Fosiero, VII. 393; Atti eldia Soc. Lég., V., 375 et as, 384; Calendar of State papers: Tenetica, 1, 295, Ordonance de la ville de Bruges concernant le commerce de Lombarda, dana les Hames-Recesse, ¹19 part., vol. II., p. 326 et as.; Statuta de l'entrepto de marchandises dana à Ville de Bruges, renouvelse par le duc Charles de Bourçous, en 1370, dans Ciliodis van Severen Invent.

des archives de la ville de Bruges, 1^{ère} série, vol. VI, p. 5—13.

⁷ Piloti, p. 374.

³ Froissart, Œurres, ed. Kervyn de Lettenhove, XIV, 278.

⁴ Au XVº siècle, le départ des galères de Venise avait lieu régulièrement entre le 8 et le 26 avril: Uzz., p. 104; on n'avait fait, d'aillenrs, que reprendre la tradition de ce qui existait au XIV°. Romania, III, 379.

celles de Florence. En effet, la République florentine avait à peine acquis le port de Livourne, qu'elle se haita d'expédier vers la Flandre des galères à elle; le premier voyage ent probablement lieu en 1425.¹ Par la suite, quand on organisa un autre service maritime vers le Levant, on eut soin de combiner les deux de façon à assurer, dans les meutres conditions, le placement des épices comme celui des draps et des soieries.² Une ordounance des "consules maris" du 27 mars 1447, déterminait sept lignes à dessevrir par les galères de Florence: celle de Flandre et d'Angleterre (Sluys, Sandwich, Southamplon) n'était pas oubliée, bien entendu; mais on profita de l'occasion pour préciser les ports où les galères deviatent faire escale sur leur route.

Sur ces entrefaites, il se produisit dans les Flandres même des changements dont le commerce devait nécessairement subir les conséquences. Vers la fin du Moyen-Age, les progrès de l'ensablement rendirent très difficile l'accès du port de Sluys. D'un autre côté, la Flandre et la ville de Bruges en particulier furent le théâtre d'agitations populaires et de soulèvements armés dont on ne prévoyait pas la fin. D'éssepérant de voir le rétablissement du calme indispensable à la prospérité du commerce, un grand nombre d'étrangers émigrèrent à Anvers. Comme une bonne partie des Italiens avait suivi ce mouvement, eotte émigration fut le signal d'un développement constant du trafic entre l'Italie et Anvers. Les produits du Levant apportés par des navires de Génes, de Venise et même d'Ancône, abondierent dorénavant sur cette place. Cependant, le commerce n'abandonna complétement Burges en faveur d'Anvers' qu'au commencement du XVI¹

Le tout cas, Florence envoyait, à cette époque, des galères en Angleterre (Benedetto Dei, cité dans Pagnini, II, 60); mais la visite aux ports des Pays Bas et d'Angleterre était toujours comprise dans la même tonrnée. Voyez les conditions de la vente de Livourne, dans Canale, Nuoca istoria di Genora, IV, 178.

² Amari, Dipl. arab. dell' archivio fiorentino, append., p. 48.

Doc. sulle relaz. tosc., p. 292.
 Kervyn de Lettenhove, Hist. de la

Flandre, VI, 79 et ss.

^a La bourgeoisie de Bruges tenta une démarche auprès de l'ambassadenr Vinc. Quirini (1505) pour les engager à revenir dans leurs murs: Rawdon Brown, l. c., p. 307.

6 Voy. l'intéressant tableau du com-

merce d'Anvers, par Guichardin, dans sa Descrittione dei paesi bassi, p. 119 et ss., et Mertens en Torfs, III, 211. 7 Cette révolution est très bien ra-

contée par Guichardin, l. c., p. 84. Voy. aussi Mertens en Torfs, III, 318 et ss. Ce ne fut pas un bonleversement subit: loin de là. Les premiers navires portugais étaient arrivés à Anvers en 1503; beaucoup d'autres vinrent ensuite et inondèrent le marché de leurs épices. Les Vénitiens, obligés de vendre leurs marchandises beaucoup plus cher, n'avaient plus aucune chance de les placer (Sanut., Diar., VI, 192, 209; Priuli, p. 161). Il arriva plusieurs fois que les galee di Fiandra ne tronvèrent absolument pas d'acheteurs (Sannt., Diar., IV, 811; V, 641). Cependant, il arriva encore, en 1510, 46*

724

siècle, et cet événement fut la conséquence directe de la découverte de la route maritime des Indes par les Portugais. Ces derniers, nous l'avons vu, choisirent Anvers pour en faire l'entrepôt des épiees qu'ils avaient été chercher dans ces régions lointaines. Dès lors, Anvers devint l'un des principaux marchés des produits de l'Orient: mais les Italiens en avaient perdu le monopole; il était passé anx mains des Portugais.

L'Espagne et le Portugal.

Nous avons beancoup parlé de la nation catalane: elle habitait la partie orientale du nord de la péninsule ibérique. Entretenant avec le Levant d'actives relations, elle était toniours bien approvisionnée d'épices et en fournissait à tous les pays voisins.1 De ce côté, il y avait pen de chose à faire pour les Italiens, alors même que les habitants de Barcelone se fussent montrés moins intolérants à l'égard de leurs rivaux,2 et que des guerres fréquentes n'enssent pas renouvelé les haines entre les Catalans et les Génois en particulier. Au sud de la Catalogne, les côtes d'Espagne furent longtemps au ponvoir des Arabes. Ceux-ci recevaient les produits de l'Orient soit par des caravanes qui longeaient le littoral septentrional de l'Afrique, soit par des navires égyptiens ou syriens qui fréquentaient le port d'Almeria, D'ailleurs, les habitants d'Almeria, de Denia, de Malaga et antres villes, construisaient enx-mêmes des navires assez bons marcheurs ponr atteindre en trente-six jonrs les côtes de la Syrie, et ils allaient chercher eux-mêmes les produits d'une industrie plus avancée et d'nn sol plus favorisé que les leurs.3 On sait que les Arabes d'Espagne firent faire à l'industrie et à l'agriculture de leur pays des progrès qui les mirent en mesure d'obtenir sur place bien des produits qu'auparavant ils devaient aller demander à l'Orient. Les Génois et les Pisans entretenaient un trafic avec eux.4 Bien des pèlerins ou marchands musulmans s'embarquaient en Espagne même, ou à Ceuta, sur des bâtiments génois, se faisaient transporter à Alexandrie ou à Acre et revenaient de même.5 La question serait de savoir si les Italiens ne fournissaient pas les épices anx Arabes d'Espagne. Plus tard, à mesure que l'Islam perdit du terrain en Espagne, les villes re-

à Anvers, un bâtiment vénitien parti d'Alexandrie avec un chargement d'épices (Mertens en Torfs, III, 830 et ss.).

Voy. p. ex. Capmany, Mem., II, 3 et ss., 15 et ss., 378.

² Ibid. II, 88 et s., 131, 195. ² Edrisi, Description de l'Afrique et de

l' Espayne, éd. Dozy, p. 234, 240, 244, 266.

⁴ Monum. hist, patr. Chart., II, 269 et s.; Lib. jur., I, 152 et s., 1484 et ss. ⁵ Ibn Giobair, ed. Amari, dans l'Archie. stor. ital., append. 4, p. 41-43; Amari, Dipl. arab. florent., préface, p. xxii et s.; Aboulféda, éd. Reinaud, introd., p. cxxv.

conquises par les chrétiens se tronvant privées de leurs relations directes avec l'Orient, elles eussent pu en souffrir, si les Italiens n'avaient été là tont prêts à remplacer les intermédiaires disparus. La tâche d'approvisionner cette partie de l'Espagne incombait d'ordinaire aux galères de Flandre. Celles de Venise touchaient ordinairement à Majorque et gagnaient de là soit Alicante, soit Almeria, soit Malaga; an-delà du détroit de Gibraltar, elles jetaient l'ancre dans le port de Cadixd'où il était facile d'aller à Séville; enfin, elles faisaient encore relâche à Lisbonne,1 où des traités garantissaient un bon accueil aux Vénitiens,2 Dans toutes ces escales intermédiaires, on faisait des affaires, on déchargeait et on chargeait des marchandises. Florence organisa un service spécial pour la Catalogne avec escales à Barcelone, Majorque et Valence. Les ports espagnols de la Méditerranée étaient encore desservis d'une part par les galères de la ligne d'Alger et du Maroc, d'autre part par les galères de Flandre, qui faisaient en ontre escale à Cadix et à Lisbonne.3 L'objet principal de ces fréquents voyages était l'échange des draps de Florence contre les produits de l'Espagne,4 mais il n'est pas doutenx que les galères de Florence y portaient aussi des articles de l'Orient, moins pourtant que celles de Gênes et de Venise. En ce qui concerne Séville par exemple, il est certain que, si son marché était abondamment pourvu d'épices, elle le devait nniquement aux Italiens.5 et les Portugais eux-mêmes ne connurent pas d'autres intermédiaires jusqu'an jour où l'nn d'enx découvrit nne route de l'Inde iusqu'alors inconnue du monde entier.

L'Angleterre.

Le goût des jouissances d'une vie raffinée et le besoin des produits précieux de l'Orient qui en était la conséquence directe, ne se développèrent que relativement tard chez le peuple anglais. Par suite, bien que l'Angleterre eût fourni son contingent aux croisades, ces grandes expéditions laissèrent le commerce anglais indifférent. L'existence d'un "vicus Anglorum" dans la ville d'Acre, vers le milieu du XIIIº siècle, semble démontrer la présence d'une colonie d'Anglais commerçants, mais ecux qui formaient, an temps de l'empire latin, une petite fraction de la population de Constantinople, paraissent avoir appartenu plutôt à l'état militaire; ce devaient être les survivants de la

¹ Rawdon Brown, l. c., I, lxiii et s., 148 et s., 151; II, 364 et s.; Romanin. III, 101, 378; Pasi, p. 194.

² Romanin, IV, 52; Sanuto, Vite dei dogi, p. 835.

² Dec. sulle relax, tose., p. 292; Amari, Dipl. arab. florent., p. 50 et ss.; 60 et ss.

Bened. Dei, dans Pagnini, II, 241, 275. 6 Pegol., p. 274.

garde du corps que les empereurs byzantins recrutaient parmi les hommes du nord. Enfin, on a prétendu reconnaître le nom de l'Angleterre parmi ceux des pays dont Benjamin de Tudèle dit avoir tronvé des représentants dans la foule bigarrée qui remplissait le marché d'Alexandrie: mais, d'abord, l'identité des deux nome est forcée et, en second lieu, quand même elle supporterait l'examen, on n'en serait pas beaucoup plus avancé, car la véracité de cette liste de noms n'est rien moins que démontrée. I Anis, toute la part de l'Angleterre, parmi les peuples qui ont joué un rôle actif dans le commerce du Levant, se borne à cette petite colonie d'Acre, et encore ignorons-nous si elle était restée en relation avec sa patrie.

Sauf cette exception unique, au point de vue du commerce, l'Angleterre se bornait à cette époque, et se borna longtemps encore, à nn rôle purement passif. Les abbayes et les monastères, grands propriétaires de tronpeaux, vovaient avec nne béate satisfaction les Italiens et les Flamands se disputer leurs laines; les rois, de lenr côté, étaient enchantés de trouver en Lombardie et en Toscane des banquiers complaisants pour leur faire des emprunts. On ne se rendait encore ancun compte de l'avantage que pourrait avoir pour le peuple anglais la création d'une industrie nationale capable de mettre en œuvre les matières premières indigènes.3 d'une fortune nationale qui permît de se passer des puissances financières de l'étranger. Dans cet état de choses, la marine anglaise se bornait à faire du petit cabotage et laissait tranquillement aux navires étrangers le soin d'importer les produits des pays lointains.4 En ce qui concerne spécialement les produits de l'Orient, l'Angleterre les recevait de l'Italie, et même, à l'origine, elle les recevait en majorité par voie de terre et de seconde ou troisième main. Pour les épices, en particulier, le rôle d'intermédiaire paraît être échu aux Allemands (homines imperatoris) et spécialement aux gens de Cologne qui envoyaient depuis très longtemps déjà leurs navires en Angleterre.5 Ce trafic

Nous n'insistons pas sur ce point, que nous avons déjà discuté.

² Pagnini, Della decima, II, 92 et ss., 324 et ss.; Giudici, Storia dei municipi italiani, app., p. 231—240; Pegol., p. 263 et ss.; Varenbergh, Relat. entre le comté de Flandre et l'Angleterre, p. 214 et ss.

³ Il est très curienx de voir vanter cet état de choses: portrat no lit dans Matth. Westmonast. Flor. histor., a. a. 1265: "Tibi (ò Anglia) de tua materia vestes pretiosas tua textrix Flandria texuit".

⁴ Dans le passage cité à la note précédente, l'auteur affirme à tort que les navires anglisis portaient les aromates et autres articles précieux aux quatre coins du monde. Un peu plus loin, il avoue que ce sont le Génois, les Pians et les Vénitiens qui apportent les pierres précienses roulées par les fleuves du Paradis.

³ Lappenberg, Gesch. des hansischen Stahlhofs zu London, p. 4 et s.; Ennen, Gesch. von Köln, I, 480 et s.; Hansisches Urkundenbuch. I. nº 2.

cessa à peu près 1 complétement à partir du moment où les grandes pnissances commerciales de l'Italie eurent pris leurs mesures pour faire exécnter chaque année, par leurs galères, un voyage en Flandre et, par la même occasion, en Angleterre. Nous avons déjà parlé précédemment des origines de ce service de navigation. En Angleterre, les escales étaient: Sandwich, Southampton et Londres (cap Sainte Catherine).2 Les rôles de fret de navires vénitiens que l'on connaît démontrent qu'ils exportaient très fréquemment en Angleterre des épices (specie grosse e menude), du vin de Candie (Malvoisie), des raisins de Corinthe, du sucre, de la soie et du coton,3 et qu'ils en rapportaient de la laine, des cuirs et des métaux, particulièrement de l'étain.4 Les galères génoises servaient an même trafic à l'aller 5 et au retour. Nous tronvons des données encore plus précises sur les articles importés par les Italiens, dans un poème historique écrit en 1436, intitulé: The libell of english policye. Le but poursuivi par l'auteur était de persuader à la nation anglaise de s'émanciper du joug des peuples qui s'étaient emparés de la prépondérance maritime et écrasaient le commerce anglais pour l'empêcher de se développer.6 D'après lui, les galères génoises, entre autres, importaient de la soie et du coton, de l'or et des fils d'or,7 du poivre noir et de l'alun de roche (allume di rocca), les galères vénitiennes et florentines des épices de toutes sortes, des drogues médicinales, telles que la scammonée, le turbith, la rhubarbe et le séné, des vins fins, des singes etc. Et, ajoute le poète, en même temps qu'ils apportent dans le pays des articles de luxe dont il pourrait bien se passer, ils en emportent à son grand dommage, de l'étain, de la laine et du drap. L'émancipation prêchée par le poète ne se réalisa pas de si tôt. Au début des temps modernes, les Portugais enlevèrent aux Italiens le commerce d'importation des produits de l'Orient, et l'Angleterre continua de leur payer son tribut, puis ce fut le tour des Hollandais, jusqu'au jour où elle s'empara elle-même de la première place dans le commerce du Levant.

L'Allemagne.

Par quelles voies les Allemands recevaient-ils les produits de l'Orient pendant la période des croisades et plus tard, jusqu'à la fin du Moyen-Age? Tel est le problème dont il s'agit ici de rechercher la

¹ Pas tout à fait: voy, Rawdon Brown, p. 75.

² Rawdon Brown, p. lxiv.

³ Voy. la liste complète dans Rawdon Brown, p. cxxxv, et, dans l'index, aux mots: currants, silk, spices, wine etc.

Voy. p. ex. Sanut., Diar., II, 568. nova, Uzz., p. 192.

⁵ Rymer, Fædera, II, 2, p. 941.

⁶ Je me suis servi de l'édition Hertzberg (Leipz. 1878), avec traduction. Les vers auxquels je fais allusion se trouvent p. 36—38.

^{7 &}quot;Gold of Jene", ou oro filato di Ge-

solution et c'est nn travail plus difficile qu'il ne semble. Pour ne point diviser notre attentiou, prenons d'abord les grands marchés du Bosphore, de la mer Noire et de la mer d'Azov, Coustautinople, Caffa et Taua, et cherchons à déterminer s'il existait, et jusqu'à quel point il existait, des relations entre eux et l'Allemagne.

L'existence d'nue colonie de commerce allemaude à Constantiuople pendant le XIIº siècle est un fait qui n'a plus besoiu de démonstration: mais, nous l'avons déjá vu en racontant son histoire, elle n'atteignit jamais un haut degré de prospérité et son existence fut éphémère. Notre tache serait singulièrement facilitée si nons nonvions établir qu'à un moment douné elle entretenait des relations avec les villes commercautes échelonnées sur le Danube et en particulier avec Ratisbouue, la plus importante de toutes; mais les sources ne nous fournissent pas le plus léger indice à cet égard. Nous ponvons bien suivre, pièces en main, les marchands de Ratisbonne dans les voyages qu'ils entreprenaient au XIIe siéele; nous les verrons s'aventurer au loin, visiter les marchés d'Enns, s'arrêter à divers bureaux de donaue entre Enns et Vienne, séjourner à Vienne ponr leurs affaires, puis pousser an-delà jusqu'en Hongrie; à côté d'eux, nous verrons également les marchauds de Passan. d'Ulm, de la Sonabe en général, de Cologne, de Metz, d'Aix-la-Chapelle et de Maestricht profiter de la magnifique voie de communication offerte par le Danube. Au delà de la Hongrie, nous perdons leurs traces; il est vrai qu'à partir de 1198 ou, en tout cas, à partir de 1221, le chemin de ce pays leur était fermé par les Vieunois, jaloux de se réserver exclusivement le droit de trafiquer avec lui.2 Il n'est pas démontré que les Viennois eux-mêmes se soient jamais aveuturés daus la Serbie, dans la Bulgarie, ou jusqu'à Constantinople; du moins, les sources ne nous révèlent rien de semblable. Il paraît donc démoutré que les marchands allemands qui descendaient le cours dn Danube n'allaient pas chercher en personne les produits de l'Orient dans les magasius de leurs compatriotes établis à Constantinople. D'autre part, il n'est pas prouvé que les colons allemands de Coustantinople aient organisé des caravaues pour expédier ces produits jusqu'au Danube, où les marchands allemands auraient pu les attendre pour les rapporter avec eux en Autriche, en Bavière etc. Enfin, il n'est dit nulle part que

Vov. deux documents de 1191 et 1192. publ. par M. Meiller dans l'Archir für Kunde asterr, Geschichtsauellen, X. 92 -96; ils l'avaient été déjà, une première fois, mais avec de nombreuses inexactitudes, par M. Scheid, dans Origg, guelf.,

III, præf., p. 30-32; voy., en outre, le doc. III (sans date), dans les Geschichtsquellen der Stadt Wien, 1ere part., T. I, p. 5 et s. (avec note de M. Tomaschek).

² Geschichtsquellen der Stadt Wien, l. c., p. 13 etc. etc.

les Bulgares ou les Hongrois aient servi d'intermédiaires entre Constantinople et le bassin moyen du Danube. Mais, dira-t-on, quelque obscurité qui règne sur la nationalité des agents de transmission, il n'en est pas moins certain que, pendant le dernier quart du XIIº siècle, il passait par la douane de Stein, ville située sur le Danube en amont de Vienne, des marchandises d'origine asiatique incontestable, telles que le poivre, la noix muscade, le clou de girofle, le gingembre, la galanga.1 Je ne nie nullement le fait, mais je dis, avec M. Hüllmann, que "rien ne pronve que les marchandises de cette sorte qui passaient par Stein eussent remonté le cours du Danube." De très bonne heure, des marchands italiens s'étaient fixés à Ratisbonne: les marchands de Ratisbonne eux-mêmes avaient commencé très tôt à faire le voyage de Venise: ne serait-il pas plausible de supposer qu'ils recevaient précisément les épices de Venise et que c'était eux qui les portaient en Autriche, en descendant le cours du Danube? On admet, il est vrai, généralement, que, jusqu'au commencement du XIIIº siècle, les épices arrivaient de Constantinople en Allemagne par le Dannbe, et que ce trafic ne commença à passer par l'Italie qu'à partir de la prise de Constantinople par les Latins;2 mais cette hypothèse n'est pas fondée sur des bases si solides qu'on ne puisse la discuter. Elle tient trop peu de compte de l'état où végétaient encore, au XII° siècle, les populations inhospitalières et batailleuses des pays situés entre l'empire grec et la Hongrie: des armées croisées pouvaient s'y ouvrir un passage les armes à la main, on sait à quel prix, mais on ne s'y figure pas aisément un trafic de caravanes régulièrement organisé. Non, il faut admettre qu'avant le XIIIº siècle déjà, les Italiens étaient les principaux agents de transmission des produits de l'Orient en Allemagne: pour on'il en remontât quelque peu de Constantinople par la Hongrie. il fallait un concours de circonstances particulièrement favorables. En tout cas, à partir du XIIIº siècle, il serait superflu de chercher s'il existait on non des relations directes entre Constantinople et l'Allemagne: à cette époque, nous constaterons l'existence, à Venise, d'un fondaco dei Tedeschi en pleine prospérité, et nous verrons les Italiens parcourir eux-mêmes le bassin du Danube.8

¹ Pour le détail, je dois me contenter de renvoyer à l'ouvrage de M. Hullmann, Gesch. des byxant. Handels, p. 100 - 105; on y tronvera des extraits de deux tarifs de la douane de Stein, relatifs à cet objet spécial.

² Falke, Gesch. des deutschen Handels. I, 65 et s., 78 et ss., 106 et ss.

⁹ Leur présence est constatée à Wiener-Nestatt en 1244 (Archie für Kunde oster: Geschichtsquellen, X, 180). A partir de cetté époque, la Hongrie recevait les épices par l'intermédiaire de marchands vénitiens et ragusans. On cite bien, postérieurement à cette date, des exemples d'habitants de Vienne, de Prague on de Breslau allant.

Si, pour ce qui concerne les relations des Allemands avec Constantinople, il est sage de rester sur la réserve, il en est tont autrement pour leurs relations avec la Russie; ici, les preuves abondent. Au XIIº siècle déià, les marchands de Ratisbonne, 1 au XIIIº ceux de Breslau, visitaient le marché de Kiev: 2 le but principal du voyage était, il est vrai, l'achat d'articles du Nord (les pelleteries); néanmoins, ils en rapportaient aussi, sans donte, des articles de la Grèce (des soieries), car ces derniers s'y trouvaient abondamment représentés. Plus tard, quand les Italiens crèèrent à Tana et à Caffa des entrepôts pour les produits de l'Orient et du Nord, il s'établit un certain trafic entre ces villes et l'Allemagne: mais ce trafic ne passait pas par le comptoir hanséatique de Novgorod, comme on pourrait le croire; les marchandises destinées à l'Allemagne ne passèrent jamais en transit par cette ville; elles suivaient la route commerciale de Tana (et de Caffa) à Lemberg, la même que prenaient parfois les courriers, les mercenaires on les fonctionnaires colonianx génois ponr gagner Caffa, quand, sur mer, la ronte était barrée par les Tnrcs.4 A propos de Lemberg (ciutat de Leo), la célèbre carte Catalane, œuvre du XIVe siècle, contient une note disant qu'il y venait quelques marchands de l'Orient et qu'ils continuaient, de là, leur voyage vers la Flandre, par la mer Baltique.5 Vers la même époque, les marchands

s'aprovisionner d'épices en Hongrie (Hormayr, Wiens Gesch., I, Ixxxvii; Hüllmann, Städietecsen des Mittelletre. I, 365b, mais ce n'est pas nn motif pour conclure de là à l'existence de communications entre la Hongrie et Constantinople par voies de terre.

'Sur ces marchands, voy. Riezler, Gesch. v. Bayern, I, 778 et s.; II, 200 et s.

⁷ Documents de 1190 et de 1192 dans l'Archie für Kinde osterv. Gesch., X, 92 et ss.; Cod. trad. S. Emmerami, dans Pez, Thes. anecd., I, 3° part., p. 173. Vita beati Mariani, Acta SS. Boll. 9 férr., p. 369; Jean du Plan de Carpin, éd. d'Avezac., p. 779.

³ Sartorius Lappenberg, Gesch. des Urspr. der deutschen Hansa, p. 154; Rieseukampff, Der deutsche Hof zu Nouegorod, p. 122 et ss.

- ⁴ Atti della Soc. lig., VII, 720, 723, 728, 737.
- 5 Carte catalane, éd. Buchon et Tastu, p. 19. Le Vénitien Aloigi Roncinotto rapporte dans les termes suivants ce qu'il

avait entendu dire dans le port de Basra en 1533; "già ciuquanta anni tutte le specie, che venivano in detto porto, andavano verso il fiume Tanai ad una città detta la Tana nel mar maggiore ed ivi li Veneziani e Genoesi venivano con le lor galee e navi a levar le spetie, e al tempo antico tutte le spetie venivano condotte quà (à Basra) e non andavano nel mar rosso, e di qui erano condotte a Citracan città posta nel mare Caspio et in una altra città detta Verbet (Derbent) pur nel detto mare e di li renirano in Polonia (Lemberg était une ville de la Pologne) e poi in Alemagna e a quelli tempi l'Italia conveniva a fornirsi per via di terra todesca (cela n'a jamais été vrai); ma li popeli di Tartaria hanno rotto questo traffico": (Viaggi alla Tana, p. 107). Il semble qu'au milieu d'idées fausses en fait d'histoire du commerce, on trouve dans cette tradition un souvenir de l'époque où une ronte commerciale traversait Lemberg.

de Nuremberg recevaient anssi des marchandises de Tana par Lemberg. Dans le carnet où Ulman Stromer inscrivait as généalogie et ses aventures, entre 1360 et 1407, nous trouvons une note intéressante au point de vue du commercie "Das Gewicht su der Latana ist ain Kontar, dax macht su der Leynburk 4 1/4, stain, so wirt su Nivemberg aus dem Kantar 1 centure minus 4 1/2, pfund." Je traduis: "A Tana l'unité du poids est le centar, qui vaut à Lemberg 4/4, stain, de sorte qu'en poids de Nuremberg, le cantar vaut 1 quintal moins 4 1/4, livres." On aimerait à connaître les stations intermédiaires de cette route de Tana à Lemberg: en tont cas, il est probable qu'elle était en partie maritime, que de Tana on faisait voile directement sur Akjerman, où l'on débarquait, et que, de là, on gagnait Lemberg par Suczawa (Moldavie)."

La grande majorité des produits de l'Orient qui entraient en Allemagne avaient d'àbord été importés en Italie par les flottes de commerce italiennes: une fois arrivés là, tantôt des marchands allemands aliaient les chercher et les ramenaient par terre, tantôt on les réexpédiait par mer, et alors lis entraient par le nord de l'Allemagne, après na long voyage de circumnavigation. Le trafic par les voies de terre n'était point l'affaire des Italiens; lis s'èn occupaient razement. Ce n'est pas qu'ils ne missent jamais le pied en Allemagne; ils traversaient au contraire volontiers soit les Alpes suisses, soit les Alpes Tyroliennes. Les villes commerçantes du lac de Constance, da bassin du Rhin, de celui du Danube, recevaient la visite de marchands vénitiens, génois, millenais, florentins; quelques-nns même y restaient à demeure. Mais, généralement, ces visiteurs n'étaient que des hôtes de passage; leur but était la Flandre. Arrivés par Bàle on par Nuremberg, ils descendaient

¹ Chroniken der deutschen Stüdle: Nürnberg, 1 (1860), p. 103. Des manchands de Breslau traversalent aussi Lemberg pour aller "ad partes gentilium Tartarorum seu Waschorum": Do. de 1417, dans Limig's Reichearchie, part. spēc. 4° suite, 2° part., p. 315. Les Polonais premaient aussi parfois la route de Lemberg, qu'ille désignaient sous le nom de "via tartarica", en depit des difficultés que leur sascitisant de temps à autre les marchands de la ville: Mon. Hung, hist, Acta catera, III, 314 et s., 407 et s.

⁷ J'ai été amené à cette opinion par la lecture de l'article "Osteuropæischer Handel im 15. Jahrh.", publ. par M. Steph. Koczynski dans les Jahrb. für National-

ikonomie und Statistik, XXXIV (1879), p. 498 et ss. Les Juifs de l'Europe centrale traversaient les mémes étapes en sens invene, en allant à Jérassiem; seulment, à Aliçamana lis s'emberguisaten pour Samsonn: voy. Tucher, dans le Reyssbruck des hl. Landies (1684), fol. 892, a; Sebuld Rieter, dans Re-bricht et Meisner, Deutsche Pilgerreisen, p. 112 et s.

^a Voy, p. ex. l'art. de M. Meiller, dans l'Archie für österr. Gesch., X, 130; Schunk, Beitr. zur Mainzer Gesch., 1, 73 et se; Schannat, Hist. Worm. dipl., p. 117. Sous le règne de Charles IV les Génois et les Vénitiens se fixaient surtout volontiers en Bohéme: Hübsch, Gesch. des böhm. Handels, p. 187, 191, 921.

le Rhin et cherchaient à perdre le moins de temps possible en route:1 ils se firent d'ailleurs de plus en plus rares à partir du moment où l'on eut organisé des services réguliers de navigation pour la Flandre. En somme, on voyait beaucoup moins de marchands italiens en Allemagne que de marchands allemands en Italie. L'endroit où le commerce d'échanges entre les deux pays se faisait avec le plus d'activité était le fondaco dei Tedeschi à Venise.2 La République avait mis à la disposition du commerce allemand et de ses agents de vastes locaux, renfermant des logements pour les gens et des magasins pour les marchandises, et les marchands de Ratisbonne, de Nuremberg, d'Augsbourg, d'Ulm, de Constance etc. ct même d'Autriche et des provinces rhénanes en profitaient largement. Ils apportaient les produits de l'industrie, des mines et encore d'autres articles de leur pays et les veudaient à Venise, soit pour être consommés snr place, soit pour être chargés sur des navires qui cherchaient du fret à leur départ pour le Levant; en échange, ils achetaient volontiers soit les produits de l'industrie vénitienne, soit les épices, les aromates, les matières tinctoriales, les soieries rapportées d'Orient par les galères vénitiennes. De la cour du fondaco dei Tedeschi partait pour l'Allemagne un nombre incalculable de ballots remplis d'articles orientaux. Les marchands de Nuremberg avaient la spécialité du commerce des épices en gros et en détail pour tout le pays.3 Cependant, Venise n'était pas la senle place favorisée de la clientèle allemande: Gênes en avait sa bonne part. C'était le port par lequel les marchands souabes trafiquaient avec l'Espagne,4 et ceux de Nuremberg y allaient de leur côté chercher des épices, de l'encens, des perles etc.5 En 1398, un certain Jean Breitfeld demanda au gouvernement génois la suppression de droits par trop lourds, au nom d'une collectivité composée des villes de la Souabe, de la Franconie, de la Bavière et d'autres provinces cucore;

¹ Art. de M. Mone, dans la Zeilschr. für die Gesch. des Oberrheins, V, 20

⁸ Enflaamudurfer, De countereis, quoi inter Vantos a Germania evisitata area matio intercensi, Lipa, 1865; Mono, De sindistructure, Ilando in Vernelia, esta distributare limbe del mi Vernelia, participato des deutschen Hauses, in Vernelia, pull, M. Thomas, Berl. 1874; Heyd, stude un; M. Thomas, Berl. 1874; Heyd, stude un; In Maison des Allemands à Venise, dans la sjebels brist. Zeitschr. 1874; Emme, deien in Vernelia, dans la première année de la Montacher, l'un terheniuse à uresphall. Germantscher; luir therinisch uresphall.

schichtsforsch. und Alterthumsk., p.105 et ss.

^a Roth, Gesch. des Nürnberger Handels,

I, 51 et ss., 105 et ss., 118 et ss.; Baader, Niirnbergs Handel im Mittelalter, dans le 38. Jahresbericht des Hist. Vereins für Mittelfranken (1871—1872), p. 98 et s.

⁴ Mone, Zeitschr., l. c., IV, 42 et ss. Je me suis longuement étendu sur ce point dans mon étude sur les relations commerciales des villes impériales de la Haute-Soushe avec l'Italie et l'Espague au Moyen-Age (Württ. Vierteljahrshefte, 1880, p. 141—151).

⁵ Ulman Stromer, l. c., p. 100 et s.; Roth, l. c., I, 111.

on lui accorda libéralement toutes ses demandes.1 Quand Sigismond, roi de Hongrie, ceignit la couronne impériale d'Allemagne (1410), il était en brouille avec Venise et il profita de son élévation pour satisfaire sa rancune en l'attaquant sur le terrain du commerce. Il commenca par travailler à persuader aux villes de la Haute-Allemagne de supprimer leur trafic avec la ville des lagunes;2 mais il dut s'y reprendre à plusieurs fois (1415, 1418, 1420). Pour remplacer ce débouché, il lenr indiquait la route de l'est par la Hongrie,8 et, d'autre part, il leur recommandait de cultiver avec plus de soin leurs relations avec Gênes.4 Pour mieux arriver à ses fins, il chargea un bourgeois de la ville de Constance de négocier une convention avec la République génoise, et il obtint des conditions favorables pour le commerce allemand. Les Génois, de leur côté, pour attirer les Allemands, leur présentaient un tableau séduisant de ce qui les attendait chez eux: d'abord. un marché plus abondamment fourni que celui de leurs rivaux, par la raison que leurs grands transports contenaient beaucoup plus que les galères vénitiennes; en second lieu, des droits plus modérés; enfin, nne toute autre liberté d'allures on'à Venise; ils garantissaient aux marchands allemands qu'ils ne seraient jamais exposés, chez enx, aux mesures vexatoires dont ils se plaignaient à bon droit à Venise, comme par exemple, d'être enfermés pendant la nuit dans le fondaco, d'être contraints de vendre leurs marchandises dans un délai donné et d'en réemployer le prix en achats en nature, de n'être pas admis avec leur argent et lenrs marchandises sur les navires en partance de Venise pour l'Orient.5 Pour compléter ces offres, le duc de Milan promettait aux marchands allemands qui voudraient aller traiter personnellement leurs affaires à Gênes, le traitement le plus favorable au point de vue des droits de transit à l'aller et au retour.6 L'empereur Sigismond

Mone, Zeitschr., IV, 39 et s.; voy. aussi Baader, l. c., p. 106 et s.

Deutsche Reichstagsacten, VII, 279, 308.

³ Ibid. p. 365 et s.

⁴ Ibid. p. 359 et ss., 384, 416 et s. L'emperare ut la pensée qu'il serait possible d'établir des relations par voie de terre entre les villes commerquets de la Prusse et Caffa: il émit cette idée à Danig et une diéte des villes de Prusse, réunie à Marienbourg le 4 nov. 1490, étudia question: voy, Acten der Sidietage Preussens unter der Herrschoft des deutschen Ordens, publ. p. M. Toppen, I, 368.

⁴ Ces faits se trouvent confirmés daus un document découvert par Kiefnaber aux archives de Naremberg: en parcontent archives de Naremberg: en parcontent un rouleau de parchemin, il reconnut qu'il contentait un résumé sommaire des sujets de plainte des marchands allenands as sujet des traitements qu'on luer fisait subir à Venise. Kiefnaber a public cette pièce dans la Écheterif für Baiern und die amprimenden Linder, 2º année, 9º livrias (1817). Neglegt en a domme mellèture édition dans l'Ant. für Kunde d. I Verz., 1867, p. 330.

⁶ Ce qui précède est emprunté à nne lettre d'un ambassadeur des gouvernements

pensa que ces conventions garantissaient suffisamment les intérêts des villes qui jusqu'alors avaient été en relations snivies avec Venise; en conséquence, il mit Venise en interdit et, comme il entendait faire exéenter cette mesnre dans toute sa rigueur, il établit, à partir de 1418, des postes dans les montagnes, à tous les passages qui menaient à Venise. En outre, il antorisa les habitants à s'emparer de tontes les marchandises dirigées sur cette ville ou revenant de cette direction, et même à se saisir de la personne des marchands.1 En 1420, il convoqua à Ulm une diète des villes: dans la lettre de convocation (20 janvier), il însistait encore sur l'ntilité d'nne rupture complète avec Venise; cet appel ne fut pas sans résultat. La ville de Nuremberg avait des marchands à Venise: elle les rappela (4 mars 1420); mais, à l'automne, encouragée par les résultats négatifs de la diète, elle fit des démarches auprès de Sigismond, dans le but d'obtenir le rappel d'une mesure qu'elle tenait pour intolérable.8 Entre autres motifs, elle alléguait que la prohibition n'était pourtant pas respectée par tout le monde. A cela, on eût pn lui répondre que ses marchands étaient les premiers à donner le manyais exemple et qu'un grand nombre avaient encouru des peines pour s'être fait prendre en contravention.4 Il arrivait parfois que certains marchands, arrêtés par les postes préposés à la garde des rontes, employaient la force ouverte pour passer outre.5 Néanmoins, Sigismond tint bon, et, si lourdement que cette prohibition pesât sur le commerce allemand, il la renouvela en 1426.6 C'était un encouragement officiel pour les châtelains, qui recommencèrent à piller les citadins quand ils les trouvaient à leur portée. Un fait de ce genre qui se passa précisément cette même année peut servir à démontrer que les épices occupaient le premier rang parmi les articles achetés à Venise par les marchands de Nnremberg. A la mort de Sigismond, sinon même anparavant, les routes redevinrent libres, Venise retrouva sa clientèle allemande et Gênes fut reléguée de nouvean au second rang."

génois et milanais (antérieure au 1er oct. 1417?), publ. dans les Deutsche Reichs-

- tagsacten, VII, 359-361. 1 Deutsche Reichstagsacten, II, 363 et ss.
- 7 Ibid. II, 415-417. La ville d'Ulm interdit également à ses marchands la route de Venise; Jäger, Gesch. Ulms, p. 702.
- ³ Deutsche Reichstagsacten, II, 418 et s. 4 Roth, Gesch. des Nürnb. Handels,
- I, 112 et a.
 - 5 Voy. le document LV, dans Stetten,

Gesch. der Augsburger Geschlechter, p. 400 et s.

⁴ Aschbach, K. Sigmund, II, 409; III, 408 et s.; Jäger, Gesch. Ulms, p. 702. 7 Beader, L. c., p. 108 et ss.

* Au XVº siècle, les Allemands n'avaient pas encore renoncé à leur trafic avec Génes : je l'ai prouvé dans mon étude sur Le trafie des villes de l'Allemagne du sud avec Gênes au moyen age (Forschungen zur deutschen Geschichte, XXIV, 215 et ss.); pour Ulm en particulier, le fait est démontré par le Liere des dépenses de Hans

Ainsi donc, pour revenir à la question que nous posions au début, on voit que, dans la recherche des chemins 1 par lesquels passaient les produits de l'Orient pour pénétrer en Allemagne, la première chose à faire est de prendre Venise pour point de départ. De cette tête de ligne, une première route partant vers l'est traversait le Frioul, la Carinthie et pénétrait jusqu'au cœur de l'Autriche; mais la route la plus suivie par le trafic commercial était celle qui traversait l'Ampezzo, et suivait ensuite le Pusterthal insou'au col du Brenner: avant d'atteindre ce col, elle se confondait avec une autre route également fréquentée par le commerce et qui courait à travers la Valsugana et la vallée de l'Adige; la route par Vérone, Roveredo, et Trente, qui de nos jours est devenue la plus importante, était alors assez peu connue. A partir du point de jonction, les routes confondues en une seule traversaient le col du Brenner et atteignaient Innsbrück. De ce dernier point, elles se dispersaient de nouveau en éventail. Les marchands de Ratisbonne prenaient à l'est, en suivant le cours de l'Inn; ceux d'Augsbourg et probablement aussi ceux de Nuremberg rentraient dans les montagnes à partir de Zirl, traversaient le col de Scharnitz, passaient par Mittenwald,2 Partenkirchen, Oberammergau etc.; enfin, ceux d'Ulm faisaient l'ascension du col de Fern et regagnaient leur pays par Fussen et Kempten. Les villes que nous venons d'énumérer, Ratisbonne, Augsbourg, Nuremberg et Ulm, étaient les principales clientes de Venise dans l'Allemagne du sud et toutes se reliaient à elle par le col du Brenner. En appuvant à l'ouest, vers les Alpes Suisses, nous trouvons encore diverses routes qui toutes étaient utilisées pour le transit des produits de l'Orient.3 mais à un degré moindre que les précédentes; eitons la route du Septimer et celle du Splügen, avec leur prolongement sur Coire et le lac de Constance: la route du S. Gothard débouchant sur Lucerne; les routes du Simplon, du Montemoro et du grand S. Bernard, ouvrant des communications avec Genève, Berne et Bâle, et audelà, avec les villes allemandes du bassin moven du Rhin.

Keller (Tübing. Zeitschr. für Staatswiss., 1881, p. 831 et ss.). En 1601, quatre compagnies allemandes, entre autres la maison Fugger, avaient des comptoirs à Génes: Sanut., Diar., IV, 28.

¹ La meilleure source à consulter sur ceusein est: Ochimann, Die Alpenptisse im Mittelalter dans le Jahrbuch für Schweizergeschichte, 3° et 4° années. J'ai publié une petite étude sur les passages des Alpes suisses en particulier, dans l'Ausland. 1892. n° 24.

³ L'importance de cette localité comme place de transit, même au point de vue des produits du Levant, est excellemment exposée dans Baader, Chronik des Markts Mittenwald, 1880.

⁹ Voy. p. ex. Archiv für schweizerische Geschichte, XVIII, 227; XX, 143, 162; Mémoires et documents de la Suisse romande, XXX, 204 et ss.; cf. 414 et ss.

Jusqu'ici nous ne nous sommes occupé que des routes de terre par où l'Italie déversait les épices en Allemagne. Mais, nous l'avons déjà dit, les produits de l'Orient entraient aussi en Allemagne par la mer du Nord. Les galères vénitiennes et génoises les portaient sur les marchès de Bruges ou d'Anvers, fréquentés par des marchands allemands venant en majorité des grandes villes hanséatiques de l'Allemagne du nord; les tarifs des douanes et les taxes de courtage qui leur étaient appliqués à Bruges et dans d'autres villes des Pays-Bas1 nous montrent clairement qu'ils achetaient, entre autres choses, les produits de l'Orient importés par les Italiens.º En résumé, nous pouvons diviser l'Allemagne, au point de vue des articles du Levant, en deux régions: l'nne au nord, approvisionnée par la Hanse, l'autre au sud, approvisionnée par les villes commercantes de la Bavière, de la Sonabe, de la Franconie et du bassin moven du Rhin, et, comme les deux régions se rejoignent au centre, on peut affirmer que toutes les parties du pays en recevaient leur part. A la fin dn Moven-Age, quelques maisons allemandes entreprirent de nouer des relations directes avec l'Inde, et, à cet effet, prirent des intérêts dans les expéditions portugaises, mais la majorité continuait de faire venir le poivre et les autres épices par les Pays-Bas, avec cette différence qu'ils n'adressaient plus leurs commandes aux Italiens, mais aux Portugais.

La Scandinavie et la Russie.

La région de la mer Baltique n'a jamais été très fréquentée par les Italiens: ils abandonnaient ce terrain à la Hanse: c'était-elle qui prenaît les produits de l'Orient sur les marchés des Pays-Bas et les répandait dans la Scandinavie et dans la Russie; l'organisation de ses comptoirs dans les villes du nord de l'Europe lui donnait toutes facilités à cet égard.8 Les Russes auraient pu se procurer ces articles par une autre voie, en organisant un trafic direct avec Tana et Caffa; mais, entre eux et la région de la mer Noire, les Tatars occupaient une large bande de territoire, et, comme les deux peuples étaient presque continnellement en guerre, l'empire tatar constituait une barrière à peu

¹ Sartorius Lappenberg, Urkundliche Gesch. des Ursprungs der deutschen Hansa, I. 271: II. 80-90, 468-471.

Le fait est démontré avec exemples à l'appui, pour les marchands de Danzig en particulier, par M. Th. Hirsch, Dan-

zigs Handels - und Gewerbe - Geschichte. p. 124.

Sartorius Lappenberg, l. c., I, 190, not. 3, 211. Voy. aussi Hirsch. l. e., n. 152 et s., 165.

près infranchissable. Quant aux Scandinaves, nous avons vu que, dans les temps anciens, ils traversaient toute la Russie pour aller à Constantinople; l'extension des Tatars leur barra le chemin comme aux Russes; d'ailleurs, l'apparition d'un de leurs navires marchands en Romanie, en Syrie ou en Égypte avait toujours été un fait exceptionnel, et les décrets des papes portant prohibition de toutes relations commerciales avec les Sarrasins, promulgués dans leur pays comme dans le reste de l'Europe, ne fuuent nulle part mieur respecté.